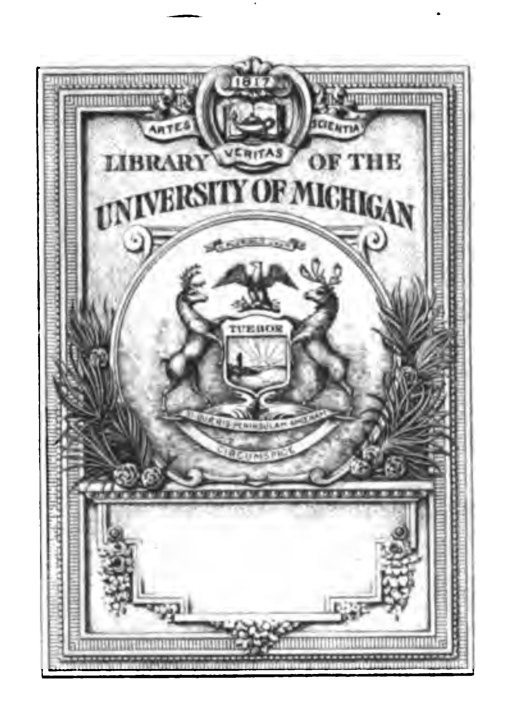

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Archives départementales de la Loire-Atlantique.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. LÉON MAITRE, ARCHIVISTE

LOIRE-INFÉRIEURE

TOME PREMIER

ARCHIVES CIVILES

SÉRIE B : Chambre des Comptes de Bretagne

ART. B 1 — B 1952

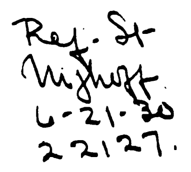
NANTES

ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

4, PLACE DU COMMERCE, 4

—

1902



INTRODUCTION

La nouvelle édition de la série B que nous livrons au public des érudits et des chercheurs, est destinée à remplacer une première publication qui parut, en 1865, sous le nom de M. A. Ramet, archiviste, pendant une période où les Archives étaient moins fréquentées qu'aujourd'hui et moins bien organisées au point de vue matériel. Depuis que les consultations du public deviennent fréquentes, et que les études sur le passé s'élargissent, on a compris la nécessité de perfectionner les méthodes d'inventaire, de développer les analyses des liasses et des registres conservés dans les archives, de multiplier les dates dans le corps des articles et d'établir des classements adaptés aux besoins des communications rapides. Il n'y avait pas lieu, dans le dépôt de la Loire-Inférieure, de s'arrêter aux travaux antérieurs et aux répertoires usités ; les greffiers de la Chambre des Comptes n'avaient jamais pris la peine de faire des répertoires développés comme nous les entendons aujourd'hui. Ils inscrivaient les sommaires de chaque déclaration sur un livre d'entrée, au fur et à mesure de leur arrivée, avec un numéro d'ordre qu'ils appliquaient sur chaque acte, puis, ils portaient le nom du domaine déclaré sur un autre livre divisé, comme le premier, par sénéchaussée, en répétant la cote de l'autre inventaire, en sorte qu'on pût voir assez rapidement combien le dépôt renfermait de titres pour chaque domaine. Voilà ce que l'ancien régime avait légué à mes prédécesseurs pour aider leurs recherches dans le fonds des aveux au Duc et au Roi.

Pour le fonds des mandements, édits et lettres patentes, qui est sous forme de registres, les greffiers ont fait plus de frais d'imagination, mais, là encore, ils sont restés bien au-dessous de la perfection. Après avoir rédigé des tables des matières dans l'ordre de succession, à la fin de chaque registre, ils n'ont pas trouvé d'autre méthode de relevé et de groupement de matières que celle de l'ordre alphabétique du nom vulgaire sous lequel les documents sont désignés. A la lettre A, par exemple, on trouve tous les arrêts du Conseil transcrits depuis 1515 jusqu'en 1700 et énumérés sans interruption ; à E, tous les documents qui portent le nom d'Édits ; à L, les Lettres patentes ; à I, les Institutions de charges ; de plus, on a

encore pris pour rubrique le mot *Enregistrement*, de sorte qu'on rencontre encore à E une multitude d'actes qui pourraient tout aussi bien figurer aux autres lettres. En un mot, il faut connaître exactement la forme sous laquelle le document a été expédié en chancellerie royale, et ensuite, se persuader que le greffier a pu le ranger dans les Arrêts, dans les Lettres patentes, dans les Confirmations, dans les Permissions ou dans les Enregistrements. C'est ce qui peut arriver quand on cherche, par exemple, des lettres de noblesse, de naturalisation ou de franchise[1].

Notre inventaire moderne ne supplée pas sans doute à toutes ces imperfections, mais il présente les collections dans un ordre plus rationnel et il montre, par de nombreuses citations, la variété de renseignements que les historiens et les chercheurs peuvent découvrir en dépouillant eux-mêmes telle ou telle liasse. Ces inventaires imprimés sont destinés à vulgariser la connaissance des documents conservés dans les dépôts départementaux ; ils ne dispensent pas l'archiviste de l'exécution d'autres répertoires précis et complets sur fiches ou sur registres qui lui donnent le moyen de répondre rapidement quand on l'interroge sur place ou par correspondance.

A côté de la Chambre des Comptes, fonctionnait une autre cour qu'on nommait la Chancellerie de Bretagne, dont le nom est assez significatif. Son rôle ordinaire était plus modeste ; il consistait à enregistrer les lettres patentes, les mandements et les ordonnances des ducs de Bretagne, les actes publics, comme les actes délivrés aux particuliers par les diverses cours. Il est assez rare, cependant, que l'enregistrement soit complet ; le plus ordinairement, le greffier se borne à un simple résumé succinct, en trois lignes, et cette briévété diminue beaucoup le prix de cette collection qui se compose de 49 volumes petit in-folio. Je ne sais pourquoi la transcription est toujours complète quand il s'agit de lettres de rémission accordées aux auteurs d'homicides involontaires, tandis que beaucoup d'actes d'intérêt général sont traités avec légèreté et résumés en quelques lignes. Au XVIe siècle, sous François Ier, la chancellerie était une sorte de conseil souverain ou de tribunal d'appel qui jugeait en dernier ressort certaines poursuites intentées à des comptables[2]. Cette série, à peu près continue, ne commence qu'en 1462 pour se terminer à l'année 1586. Lors de sa suppression, les archives furent versées dans les casiers de la Chambre des Comptes et inventoriées sur le vieux répertoire des armoires nommées *Turnus Brutus*. On voit par ce catalogue que les lacunes que nous déplorons aujourd'hui sont les effets d'une négligence ou d'un accident qui remontent très loin.

Nous avons placé cette collection en tête du volume. Après, viennent les Mandements royaux, collection de 60 volumes grand in-folio qui renferme la transcription des lettres patentes, édits et arrêts du Conseil du Roi d'intérêt général et privé, les lettres de faveur, les créations et provisions de charges, signés par le Roi depuis 1492 jusqu'en 1790 et présentés à la Chambre des Comptes qui s'attribuait, comme le Parlement, un droit de remontrances, et différait souvent d'enregistrer les

1. Ces tables de mandements ont été copiées par plusieurs amateurs qui les ont dispersées dans diverses bibliothèques. Elles comprennent seulement le XVIIe siècle. M. de la Borderie a fait exécuter le relevé des registres du XVIIIe siècle, sur le même plan. L'exemplaire de la Chambre de Commerce ne dépasse pas l'année 1708.

2. Arch. de la Loire-Inférieure, E 1079.

volontés du Souverain qui lui paraissaient contraires aux usages de la Bretagne ou aux règlements établis. Il est fort heureux que cette collection ait été conservée, car elle nous dédommage de la perte de toutes les lettres originales déposées dans les armoires dites de *Turnus Brutus* et dans les coffres de la Chambre.

Pour mesurer l'importance des archives qui devraient remplir les casiers du dépôt de la Loire-Inférieure, il suffit de se rappeler les attributions étendues de la Cour ou du Greffe auquel il succède. Comme toutes les grandes provinces de France, la Bretagne avait sa Chambre des Comptes, c'est-à-dire une cour souveraine dont les conseillers, auditeurs ou maîtres, étaient chargés de vérifier la gestion de tous les comptables, de ceux de la cassette privée des Ducs, comme de ceux qui avaient le maniement des deniers provenant de l'Administration des Domaines et du produit des impositions. Ce tribunal étant indispensable au bon ordre qui doit régner dans un État, petit ou grand, on peut être persuadé que sa création n'est pas moins ancienne que le duché de Bretagne : il est même certain qu'au temps où la province était partagée entre plusieurs suzerains, nommés comtes, chaque prince avait autour de lui des conseillers chargés de contrôler le recouvrement des taxes en nature ou en argent que chaque vassal devait payer au Trésor public, et le service des redevances imposées aux colons qui cultivaient le domaine de chaque comte.

Nous ne pouvons fournir des détails sur ces époques reculées ; nous savons seulement que les premiers maîtres des Comptes voyageaient souvent avec les premiers ducs et qu'ils tinrent leurs assises dans différentes villes, à Auray, à Vannes, à Redon et même à Muzillac, petit bourg du Morbihan. On montre dans cette localité un vieux logis qui passe pour être la première résidence fixe de la Chambre des Comptes de Bretagne. La ville de Vannes, sous le duc François II, était son siège habituel; c'est de là que vinrent les archives lorsque le roi Charles VIII et la duchesse Anne de Bretagne, son épouse, ordonnèrent, en 1492, la translation de cette cour souveraine à Nantes. L'hôtel de la Suze, à Nantes, où furent installés tout d'abord les officiers, n'était pas assez spacieux pour offrir des salles de délibération et des salles de dépôt pour les innombrables pièces à conserver; il fut abandonné sous François 1er et remplacé par un grand bâtiment que ce prince fit construire près du couvent des Cordeliers, dans la rue des Caves. Il ne reste rien de ce dernier; sous Louis XV, il était en si mauvais état que les Etats décidèrent sa reconstruction dans le même quartier et posèrent, en 1763, la première pierre du Palais qui porte aujourd'hui le nom de Préfecture de la Loire-Inférieure. C'est là que sont conservées, dans des salles voûtées et carrelées, les archives amassées et répertoriées par les anciens maîtres des Comptes de Bretagne; elles n'ont pas quitté les vieux casiers de chêne épais qui furent construits pour le greffe de la Cour souveraine, mais il s'en faut bien qu'elles soient aussi volumineuses que sous le règne de Louis XVI. La Révolution, les nécessités de la guerre civile, les réquisitions des officiers de l'arsenal établi au Château, qui sans cesse réclamaient du parchemin et du papier pour faire des gargousses, les décrets lancés contre tout ce qui pouvait rappeler la Féodalité et les privilèges du Clergé autorisèrent les préposés au triage des papiers à pratiquer des saignées qui ont anéanti des séries

considérables de documents dont il n'existe pas de doubles ailleurs[1]. Le département a perdu pour jamais toute la comptabilité des Receveurs des Fouages, impôt établi sur chaque ménage par Jean IV, pour payer les dettes de la guerre de la Succession et qui fut maintenu jusqu'en 1790; il ne nous reste de la période ducale qu'une dizaine de registres connus sous le nom de *réformations des feux*. On a respecté la comptabilité des fouages extraordinaires et des impositions levées au XVIII[e] siècle pour apurer sans doute plus facilement les comptes des receveurs; c'est là tout ce qui nous reste pour étudier les variations des impôts sous l'Ancien Régime. Il est vrai que les registres des délibérations des États, conservés depuis 1567, font mention de la quotité fixée pour chaque année par le Roi, mais ce renseignement ne remplace pas les rôles des fouages qui nous fournissaient le dénombrement des habitants et les noms des exempts.

Le présent volume n'étant consacré qu'aux Domaines, nous n'insisterons pas sur les lacunes nombreuses qui déparent le fonds de la Recette des Finances ; nous nous bornerons à signaler la variété des collections que possédait le greffe de la Chambre des Comptes de Bretagne, et le prix des séries qui ont échappé à la destruction grâce à l'honnêteté des Commissaires au triage, à leur patriotisme et à leur clairvoyance. Tout ce qui avait un caractère personnel a été sacrifié à la haine du passé; mais les liasses de titres qui pouvaient fournir la description du sol, le débornement des héritages, l'origine et la cause des servitudes immobilières a été conservé avec soin. Il n'y a pas de dépôt en Bretagne qui renferme autant de déclarations, d'aveux et de dénombrements de terres et de droits réels et honorifiques que celui de la Loire-Inférieure, et cette richesse lui vient de la Chambre des Comptes.

L'une des principales fonctions des maîtres des Comptes était de suivre de près les variations du Domaine, de veiller au respect des limites assignées aux fiefs supérieurs et aux fiefs inférieurs, d'empêcher les usurpations des uns sur les autres et de juger les contestations qui surgissaient. La tâche eût été facile si les Ducs avaient eu des officiers capables de dresser des plans et de rédiger des terriers descriptifs, analogues à nos matrices cadastrales; il ne paraît pas qu'ils aient eu à leur disposition autre chose que des listes nominatives de vassaux et de colons portant simplement l'indication des redevances nobles et roturières. Les plus anciennes réformations du Domaine, celles du XIV[e] siècle, ordonnées par le duc Jean IV, en 1380, à Vannes et à Rennes, en 1385, ne nous apparaissent pas autrement que sous la forme de rôles rentiers où les débornements sont nuls: ceux de Nantes de 1426, de Lesneven de 1421, de Jugon de 1445, de Guérande de 1452, ne sont pas plus développés. Les ducs Pierre II et François II renouvelèrent les rôles de quelques ressorts sans entreprendre la revision de toute la province. Il faut arriver au règne de François I[er] et à son édit de Moulins, de 1536, pour voir appliquer des mesures plus générales; cependant, il ne paraît pas que les ressources du Trésor aient permis d'envoyer partout des Commissaires. Les domaines qui furent l'objet de procès-verbaux de consistance sous ce prince sont ceux d'Auray, de Brest, de Carhaix, de Châteaulin, de Châteauneuf, de Conq, de

1. Le séjour des Archives au couvent des Cordeliers, dans des salles carrelées et humides, a été funeste aussi à bien des liasses pendant la reconstruction du Palais, de 1763 à 1781.

Dinan, de Fougères, d'Hennebont, de Nantes et de Quimper. Charles IX compléta cette revision en assignant à comparaître les vassaux des ressorts de Rennes, de Rhuis et de Vannes, à des audiences dont les sentences ont été conservées. Les domaines de Hédé, de Ploërmel et de Saint-Brieuc furent laissés de côté, même sous Louis XIII, quand ce prince entreprit la refonte des rôles de huit ressorts sur vingt-cinq.

Il fallait la ténacité, l'esprit d'ordre et la persévérance de Colbert pour concevoir et exécuter une enquête complète et radicale sur l'état du Domaine royal et en poursuivre les conséquences jusqu'à ses dernières limites. Il ne fallut pas moins de dix-huit années pour organiser et mettre en mouvement tous les rouages de l'opération qui fut décrétée en 1660, tant étaient nombreux ceux qui profitaient du désordre causé par les troubles de la Fronde et antérieurement par les guerres de la Ligue. Il fallait trouver un traitant qui se chargeât de l'entreprise, qui avançât tous les frais de recherche, de poursuite et de rédaction, et, de plus, il y avait à constituer un tribunal extraordinaire pour examiner les déclarations sans porter ombrage aux deux cours souveraines qu'on appelait la Chambre des Comptes de Bretagne, siégeant à Nantes, et la Cour du Parlement qui siégeait à Rennes. Les convenances auraient voulu que l'on composât la Chambre du Domaine avec des conseillers pris dans l'une et dans l'autre de ces deux cours, mais la Cour céda devant les revendications du Parlement qui, à toutes les époques, eut la prétention d'intervenir dans toutes les parties de l'Administration et réclama le jugement de toutes les affaires contentieuses.

Les États de Bretagne virent d'un très mauvais œil la création de la nouvelle Chambre et se permirent de blâmer l'édit qui ordonnait la confection d'un papier terrier, ils présentèrent des remontrances au Roi dans des termes assez impertinents. « Dans leur séance de 1671, on remontre, dit le rapporteur, que les deux réformations faites depuis 10 ans, l'une au sujet des domaines engagés, l'autre contre les usurpations de la Noblesse, ont ruiné la province sans être d'aucune utilité à S. M. La réformation dont il s'agit aujourd'hui, ruinera beaucoup de personnes ou en dépouillera beaucoup qui ont perdu les titres des héritages de leurs pères, sous prétexte de faire réunir quelques rentes au Domaine du Roi, et on suscitera une infinité de procès sans fondement qui en enfanteront d'autres par rapport aux cautionnements et garanties[1] ».

Avec l'édit de la Chambre, d'autres, non moins impopulaires, étaient sortis pour l'établissement du papier timbré et des hypothèques, pour la revision des titres de propriété des îles et le recouvrement des fruits de mal foy. Les États qui connaissaient la pénurie du Trésor Public, proposèrent au Roi une somme de deux millions à la condition que les édits seraient révoqués, et ils obtinrent satisfaction bien plus efficacement que par leurs remontrances, en 1673.

Colbert n'était pas homme à renoncer aux projets qu'il avait mûris. En 1676, il remit en avant une autre ordonnance, et, le 19 mars 1678, il amena Louis XIV à signer un arrêt qui commettait des officiers de la Chambre des Comptes à la charge de réformateurs des Domaines de Bretagne. Cette

1. *Assises des Etats de Bretagne*, séance du 5 septembre 1671.

fois, le Parlement resta en dehors de l'opération et, en quelques années, de 1678 à 1686, les vassaux des 25 ressorts de la Bretagne furent appelés à faire leurs productions. Deux délégués de la Chambre des Comptes se rendaient dans chaque siège royal et là, assistés du sénéchal et du procureur du Roi, ils recevaient les dénombrements d'héritages nobles et roturiers, les faisaient publier, écoutaient les réclamations et les expédiaient à la Chambre des Comptes qui comparait les actes nouveaux avec les anciens, corrigeait les prétentions non fondées et prononçait les injonctions nécessaires ou approuvait les déclarations exactes, et condamnait les parties au paiement des arrérages, quand il y avait lieu.

En réunissant la collection de tous ces actes rédigés par devant notaire, sur papier timbré de grand format, on parvint à composer la série de volumes qu'on appelle le *Papier terrier de la Réformation des Domaines*. C'est la seule enquête sérieuse et complète qui ait jamais été faite en Bretagne pour la réforme de toutes les usurpations commises depuis longtemps, la seule dans laquelle les traitants faisant fonctions de ministère public, aient obligé tous les vassaux de la Couronne, grands et petits, à produire des justifications très étendues. A la requête du sieur Bougis, le troisième traitant, le plus ardent et le plus impitoyable, on biffait toutes les allégations qui ne reposaient pas sur des actes authentiques ; c'est pourquoi les plus grands seigneurs et les plus hauts dignitaires de l'Église se mirent alors en devoir de fouiller dans leurs archives et de produire des titres remontant jusqu'au XV[e] siècle dont l'indication figure dans les considérants de la plupart des arrêts prononcés. Après avoir divisé tous les aveux par sénéchaussée, les greffiers les assemblèrent par volumes qu'ils firent relier en registres dont le nombre s'élève au chiffre de 276, en additionnant les envois des 25 juridictions royales de la Bretagne. Les sentences sont reliées à part et forment une autre collection qui compte 191 registres. C'est donc un total de 467 volumes pour l'ensemble du Papier terrier ordonné par Colbert. Cette collection rédigée en double exemplaire fut également envoyée à Paris pour être déposée aux Archives du Louvre ; aujourd'hui elle peut être consultée aux Archives Nationales aussi bien qu'à Nantes.

Cette réformation ne fut pas renouvelée sous Louis XV ni sous Louis XVI, et pourtant rien n'était plus nécessaire que d'organiser un corps de fonctionnaires chargés spécialement de surveiller les usurpations et les mutations. Un inspecteur des Domaines du XVIII[e] siècle signale le dépérissement des recettes qui, de 128.000 livres, étaient tombées à 40.000, rentes et casuels compris, pour le seul ressort de Nantes. La cause du mal venait, dit-il, de ce que les bureaux des receveurs et les parquets des Procureurs royaux n'avaient pas de terriers sous la main. Celui de Nantes ne suffisait pas. La Royauté avait également eu le tort de céder aux remontrances des États qui étaient hostiles à toutes les innovations favorables à un contrôle sérieux. L'institution du bureau des Trésoriers de France, Généraux des Finances, qui fonctionnait partout, n'avait jamais pu s'implanter en Bretagne. En 1694, on crut qu'elle allait prendre racine à Rennes ou à Vannes, puis à Nantes où la Chambre des Comptes lui ouvrait ses rangs, mais elle fut supprimée par un édit de septembre 1700.

A côté du Papier terrier, et pour compléter les renseignements qu'il peut fournir sur les droits

réels et honorifiques des vassaux de la Couronne, le dépôt de la Loire-Inférieure peut offrir une quantité innombrable d'aveux ou de déclarations déposés à la Chambre des Comptes, dans le cours des siècles, par les héritiers de toutes les terres situées dans la mouvance des Ducs, puis des Rois, leurs successeurs. Les plus anciens actes ne remontent pas au-delà du règne de Jean IV; les autres ont disparu sans doute dans l'incendie de l'immeuble de Muzillac[1].

Les séries de chaque juridiction remontaient à la conversion du bail en rachat, c'est-à-dire à l'année 1275, époque où le Duc renonça à la jouissance des biens des mineurs nobles pendant leur tutelle, à la condition que les héritiers des terres nobles abandonneraient, pendant un an, le produit de leur succession. L'année pendant laquelle les officiers du Duc percevaient les revenus des défunts, s'appelait l'année du rachat, c'est-à-dire la période où les héritages nobles payaient leur dette au suzerain. Le rachat était un impôt équivalant à un droit de mutation perçu sur les héritages nobles. Pour le percevoir exactement, il fallait que les receveurs des Domaines et les maîtres des Comptes, chargés de contrôler l'exactitude des recettes, eussent sous la main la déclaration de consistance de chaque domaine; c'est pourquoi ils entassaient dans les archives de la Chambre les actes que chaque génération éteinte venait y déposer. Les greffiers et le garde des archives les rangeaient dans l'ordre de leur arrivée au dépôt et y appliquaient un numéro d'ordre correspondant à un inventaire tenu à jour. Mon prédécesseur, M. Ramet, se crut obligé de respecter cet ordre lorsqu'il fut invité à rédiger la première édition de la série B ; il en résulta des répétitions nombreuses et une dispersion qui ne répondait pas aux besoins des recherches modernes.

Pour faciliter la rédaction de l'inventaire et les communications au public, je me suis imposé la tâche de remanier le classement trop élémentaire des greffiers et de grouper les aveux par domaines et par paroisses, de telle sorte qu'il suffit d'ouvrir un seul et unique portefeuille pour avoir toutes les déclarations d'une même terre. Il n'y avait pas de motifs pour maintenir dans un seul fonds tous les registres de la Réformation de 1678 et les registres antérieurs, puisque cette opération a été accomplie par ressort, avec le secours des aveux anciens ; je me suis donc empressé d'attribuer à chaque domaine les registres du Papier terrier qui le concernaient et qui formaient comme une suite et un complément aux déclarations isolées, produites çà et là dans le cours des siècles. En un mot, quand on veut étudier un des 25 domaines royaux de la Bretagne, on trouve les documents les uns à la suite des autres, sans interruption. Les sentences font suite aux aveux insérés dans la collection du Papier terrier.

J'insiste longuement sur la partie des aveux et déclarations par ce motif qu'elle remplit plus de la moitié du présent volume. On trouvera ici l'analyse des actes classés sur les rayons de 17 juridictions ; on a renvoyé au tome II l'inventaire des huit ressorts qui complètent l'ensemble du domaine royal en Bretagne. Le soin que j'ai mis à signaler les familles qui ont possédé des terres sous la suzeraineté

1. Pour la période ducale, de 1238 à 1486, on conserve trois liasses d'aveux divers dans le fonds du Trésor des Chartes, série E, n°s 148, 149 et 150.

immédiate des Ducs de Bretagne et du Roi, dans les diverses paroisses de la province, aidera singulièrement les chercheurs à suivre l'ascension ou l'amoindrissement graduels de certains propriétaires et à décrire les variations du cadastre compliqué qu'on appelait le régime féodal, où les droits du Roi, mêlés souvent à ceux des particuliers, n'étaient pas faciles à démêler.

J'ai cru nécessaire de séparer tous les aveux relatifs aux domaines de main morte et de constituer une suite spéciale pour cette classe de titres, car cette division correspond à un ordre de faits qui a toujours préoccupé les économistes, et, une fois établie, elle fait mieux ressortir dans l'inventaire la place qu'occupaient les établissements religieux dans le monde féodal. On sait, qu'en vertu du droit de *Régale*, les Ducs se considéraient comme fondés à réclamer la jouissance du revenu des évêchés, des abbayes et des grands prieurés pendant le temps de leur vacance ; malheureusement, dans cette partie comme dans l'autre, il y a beaucoup de lacunes par suite du relâchement des officiers à l'égard des grands dignitaires de l'Église et de l'État. Au lieu d'une déclaration, ceux-ci se bornaient souvent à fournir un acte de foi et hommage au fisc, sans être inquiétés autrement.

Le domaine public et privé dont jouissaient les Ducs, après l'extinction de toutes les principautés qui divisèrent longtemps la Bretagne, se composait des domaines des comtes de Cornouaille, de Vannes, de Rennes, de Nantes et de diverses annexions inscrites dans l'Histoire. L'origine du domaine de Cesson ou de Saint-Brieuc paraît remonter à la lutte du comte Conan contre le comte Eudes, au XI[e] siècle ; quant aux domaines de Jugon et de Lannion, on sait qu'ils furent confisqués par Pierre de Dreux. Dinan fut vendu au duc Jean Le Roux pour 16.000 livres tournois. Je ne parle pas des morcellements accomplis au XIII[e] siècle pour faire une couronne autour des châteaux de Saint-Aubin, de Toufou et du Gâvre. La dernière acquisition connue est celle de la baronnie de Fougères qui fut payée au duc d'Alençon 80.000 saluts et 38.000 écus d'or par le duc Jean V[1]. On ne cite qu'un démembrement, celui du duché de Penthièvre, qui s'accomplit, contre les intentions des ducs de Bretagne, sous le roi François 1[er], en 1536.

En revanche, les engagements furent nombreux, aussi fréquents que les guerres civiles et étrangères ; le Domaine servait d'hypothèque à tous les emprunts. Charles VIII aliéna Jugon à Jean Le Bouteiller ; François 1[er], Lesneven et Le Gâvre pour 22.000, à Anne de Rohan ; son successeur, Henri II, engagea tellement de domaines congéables que le total, en 1560, s'élevait à une valeur de 364.364 livres[2].

Les États de Bretagne ne voulant pas que le Domaine fût entamé, accordèrent au Roi, en 1561, une subvention de 500.000 livres pour lui permettre de racheter les aliénations et de payer ses dettes, en stipulant par compensation une reconnaissance des privilèges de la Province[3].

Les engagements les plus nombreux sont ceux contractés par Charles IX pour subvenir aux frais

1. Arch. de la Loire-Inférieure, E 178.
2. Ibidem, B 667 et 695.
3. Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 3209.

de la guerre contre les Turcs[1], et ceux du règne de Henri III qui eut à lutter contre les Protestants de France et de l'étranger. Son plus gros créancier était le sire de Piennes auquel il engagea Ploërmel, Vannes, Auray et Quiberon, Hennebont, Châteaulin et Quimper, Carhaix, Morlaix et Lanmeur, Brest, Lannion et Dinan; cependant, dès 1580[2], il donna des ordres pour racheter les aliénations[3].

Les besoins d'Henri IV ne furent pas moins pressants; il emprunta à M. de Schomberg sur Rhuis et Sucinio, mais il abandonna aux Etats de Bretagne une somme de 860.000 livres pour les aider à racheter les engagements[4].

Louis XIII emprunta, en 1626, sur le produit des greffes et aliéna les domaines congéables en 1641. Quant à Louis XIV, il eut recours à d'autres moyens; il préférait les nouveaux impôts comme la Capitation et le Dixième; on lui attribue simplement l'afféagement des revenus du Domaine de Rhuis, montant à 15.000 livres, en faveur de la princesse de Conti[5], et l'adjudication de Jugon et de Lannion au comte de Toulouse, en 1698, pour la somme de 150.000 livres.

Le système de l'engagement à terme plus ou moins long fut adopté sous Louis XV et fut pratiqué au profit du duc de Penthièvre qui, à lui seul, se trouvait en possession de 12 domaines sur 25, pour lesquels il avait versé en trois fois 1.002.800 livres. Un treizième domaine, celui de Morlaix fut engagé, en 1749, au marquis de Goesbriand, lieutenant général des armées du Roi, en sorte que le Roi n'avait plus que douze domaines à sa disposition en 1759[6].

Les États de Bretagne, témoins de l'indifférence des Ministres pour cette partie de l'administration, se proposèrent comme engagistes de ce qui restait et empruntèrent 40 millions pour être les maîtres de ces revenus. Dès la première année de leur régie, ils réalisèrent un bénéfice de 43.509 livres, d'autres disent de 274.000 livres, qui excita l'envie des agents du Fisc et amena une campagne d'hostilité à la fin de laquelle ils furent dépossédés du gouvernement et de la recette des Domaines, en 1773. Après divers tâtonnements, un édit royal supprima, en 1778, tous les officiers et les régisseurs de France et les remplaça par 18 administrateurs qui avaient la régie, la recette et l'exploitation des Domaines et des bois. Avec le concours de ses receveurs, le Directeur de la province réussit à grossir les revenus du Fisc en engageant et surtout en aliénant, par afféagement perpétuel, les terres vaines et vagues, les îles de la Loire, les alluvions maritimes, les délaissements de forêts dont les contrats passés par des Commissaires spéciaux ont été soustraits au contrôle de la Chambre des Comptes pour être déposés dans les archives administratives de l'Intendance. On en trouvera l'inventaire dans les analyses de la série C de chacun des départements bretons. Ces derniers actes se rapportaient aux terres qu'on appelait le *Petit Domaine*. Les droits féodaux du Roi, les fortifications et contrescarpes des villes, les droits de justice, de prééminence, de bac, de péage, de traite, de greffe, d'aubaine, de

1. Il proposa, en 1572, de racheter 55.000 livres de rentes qu'il avait aliénées pour une somme de 660.000 livres.
2. Arch. de la Loire-Inférieure, B 711 et 713.
3. Les Etats touchés de la détresse royale offrirent de consacrer au rachat une somme de 70.000 écus payables en cinq ans.
4. Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 3226. Il est vrai que les Etats s'étaient engagés, en 1608, à racheter le Domaine aliéné jusqu'à concurrence de 3.600.000 livres.
5. Arch. de la Loire-inférieure, B 96.
6. Arch. de la Loire-Inférieure, B 96, 99 et 103.

bâtardise, de rachat, de lods et ventes, composaient le Grand Domaine ancien et ne pouvaient donner lieu qu'à un engagement à terme. Nous ignorons quels ont été les résultats financiers de tous ces afféagements pour la province entière, mais nous ne doutons pas que dans la Loire-Inférieure la superficie labourable n'en ait été augmentée. Le détail de ces opérations est consigné aussi dans les registres qui ont été versés par les bureaux d'Enregistrement, en 1898, dans chaque dépôt départemental, pour éclairer les chercheurs désireux d'étudier les perfectionnements apportés dans l'administration des Domaines par la sage initiative de Necker.

Tous les livres sérieux doivent contenir des *errata*; celui-ci aura les siens et ils seront nombreux, pour des raisons que les lecteurs habitués au labeur ardu de l'érudition comprendront aisément. Dans le cours ordinaire de leur carrière, les archivistes ne sortent pas d'un cercle bien déterminé où ils rencontrent constamment les mêmes noms de lieu et de personne, avec lesquels ils se familiarisent peu à peu et sans peine. Les séries C, D, E, G, H que j'ai publiées, ne m'ont pas entraîné en dehors de la Loire-Inférieure. La série B est tout autrement constituée, elle renferme le fonds des Domaines de toute la Bretagne, elle m'oblige donc à transcrire dans mon inventaire une foule de noms de lieu et de famille qui n'ont jamais résonné à mes oreilles et qui sont dispersés dans quatre départements fort éloignés de ma résidence, où la langue bretonne a marqué son empreinte sur toutes les nomenclatures.

Je n'ai pas la ressource de m'appuyer sur les interprétations des greffiers de la Chambre qui m'ont précédé, sur leurs analyses et leurs catalogues, car, eux aussi, ils ignoraient la langue bretonne et ils ont plus d'une fois défiguré les dénominations. Quand j'ai tenté de les contrôler, en recourant au texte original, j'ai encore été arrêté par une autre difficulté : la ressemblance des lettres en forme de jambage. Il n'y a pas de différence dans les manuscrits entre les lettres *i*, *u*, *v*, *n* et *m*, surtout quand l'écrivain ne met pas de points sur ses *i*.

Cependant, avec de la patience, je serais peut-être sorti victorieux de toutes ces difficultés, si chaque département breton avait pu m'offrir un dictionnaire topographique comme celui du Morbihan ; malheureusement, le Finistère, les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine sont sans répertoires. Pour les noms de famille, on peut s'aider de l'Armorial de Potier de Courcy, à la condition, toutefois, que le nom cherché ne soit pas celui d'une famille éteinte.

La mobilité des formes employées pour décrire les noms à travers les siècles est une autre cause d'embarras pour un interprète ; on s'en rendra compte quand on saura que le nom de la famille de Carman a passé par les formes de *Kermavan* et de *Kermannan* ; Quimerch et Kerimerch sont un seul et même nom. Les *e* muets ont succédé, dans bien des cas, à des *é* ouverts, comme dans *Kerneznez* qui est devenu *Kernezne*. J'aurais entrepris une tâche trop lourde et je me serais engagé dans une voie trop périlleuse, si j'avais essayé de faire des identifications ; j'ai préféré citer les noms tels que je les lisais dans les actes, en me bornant simplement à ramener tous les *Guer* et les *Quer* à la syllabe uniforme de Ker. Les auteurs qui ont travaillé sur un seul nom, comme M. de Cornulier, ne sont pas

même parvenus à faire la lumière sur son origine et à démontrer que *Cornillé* est la forme primitive de *Cornulier*, tant le caprice tient de place dans la prononciation et l'écriture des noms. Ce n'est donc pas sans motif que nous réclamons l'indulgence de ceux qui examineront cet inventaire.

Quant aux noms des paroisses et des succursales, nommées *trêves,* ils ont éprouvé les mêmes variations que les autres, par suite des nombreux équivalents usités alternativement dans la langue bretonne. Lan-Renan, Loc-Renan, Gui-Renan, Plou-Renan, Bot-Renan peuvent être employés pour désigner la même localité. Guitalmezeau et Ploudalmezeau désignent la même commune. J'ai cité la forme adoptée dans chaque acte sans me préoccuper de l'orthographe moderne, qui du reste n'est pas fixée encore d'une façon invariable. J'espère venir en aide aux lecteurs embarrassés en donnant ci-après la liste des variations de nom les plus connues :

PAROISSES BRETONNES DONT LE NOM A VARIÉ

Noms anciens	Noms nouveaux
Arznou	Arzano
Baspol ou Batzpol	Batz (île de)
Bevoy	Bihoué
Botgartz	Bohars
Brelevenez	Merlevenez
Briziac ou Briziec	Briec
Cletguen	Cleden-Poher ou Cleden-Capsizun
Clohars, Clouhal, Corzual	Clohars-Carnoet ou Clohars-Fouesnant
Ellestrec réuni à Guicquelleau	Le Folgoët
Guicourvest	Plougourvest
Guicrin	Plourin
Guicuyon	Plouvien
Guineventer	Plouneventer
Guinevez	Plounevez
Guitalmezeau	Ploudalmezeau
Guitevedé	Plouzevedé
Lantréguier	Tréguier
Laustanc	Nostang
Locpezre	Loperec
Locronan-Coatnevet	Locronan
Loguionnet	St-Idunet de Châteaulin
Mezle	Maël-Carhaix ou Maël-Pestivien
Ploëdezmet	Plozenet
Ploëdider	Ploudider
Ploëdiner	Ploudiner, paroisse partagée entre plusieurs autres au XVIe siècle
Plouavas	Guipavas
Plougoumelen	Plougonvelin
Ploulan	Guiclan (Léon) ou Poullan (Cornouaille)
Ploudéon	Plouvien
Ploumaorn	Plouvorn
Plouzény	Guizény ou Guissény
Plozvan	Plovan
Quetquen	Queven
Saint-Goual	Locoal
Saint Gouesnou	Gouesnou
Saint-Goulven	Goulven
Saint-Mahé	Saint-Matthieu de Fineterre
Saint-René et Saint-Renan	Locronan
Tremahec	Treméoc
Trénivez	Saint-Marc
Trevou	Tréhou, paroisse de Minihy Saint-Pol ou Roscoff.
Uhelgouet	Le Huelgoat
Yestel	Gestel

ERRATA & ADDENDA

Lisez :		
B 16, N.-D. de Lihou	au lieu de	Kerhon.
B 24, Françoise du Quelenec	—	François.
B 31, Kergournadec	—	Kergonadec.
B 34, Volvire	—	Vollore.
B 35, Montframery	—	Montfromery.
B 48, Le Peigné	—	Le Pleigne.
B 55, Sanzay	—	Sauzay.
B 70, Kermavan	—	Kermanan.
B 83, Lesquifliou	—	Lesquiniou.
B 91, Taulé,	—	Taulle.
B 96, Porter	—	Poster.
B 102, Ramm	—	Ramin.
B 102, Carné de Marsaint	—	C. de Marein.
B 104, Guillotou de Kerever	—	Guilloton de Kererer.
B 124, Plouavas	—	Plouanaz.
B 131, S. Mars l'Olivier	—	S. Malo l'Olivier.
B 170, M. Le Vicomte	—	Le vicomte.
B 172, Méastrius	—	Méastryne.
B 178, Kerlozrec	—	Kerlazrec.
B 178, Rannou	—	Raimon.
B 183, Mazoyer	—	Mazoges.
B 249, Sevedavy	—	Senedavy.
B 274, Plougonvelen	—	Plougouvelen.
B 307, G. de Bouvens	—	G. de Bonnant.
B 307, Scrignac	—	Servignac.
B 312, H. de Coataudon	—	Coatandon.
B 313, A. de Tréouret	—	Tréouzet.
B 319, N. de Gouandour	—	Gonandour.
B 334, G. de Touraude	—	Tourande.
B 335, Trevou	—	Trenou.
B 368, S. de Querautem	—	Querantem

Lisez :		
B 387, P. du Botderu	au lieu de	Botdern
B 395, Kerlien	—	Kerlieu
B 436, Kadot	—	Keradot
B 440, Roussel	—	Boussel
B 442, Lossulien	—	Lossuliez
B 466, Plougonvelen	—	Plougouvelin
B 502, Trevou	—	Trevon
B 510, Ch. de la Masse	—	De la Musse
B 535, M. Baron du Taya	—	baron du Taya
— Le Termellier	—	Turmellier
B 571, Langueouez	—	Langournez
B 621, Vaupatry	—	Vanpatry
B 643, Le Goazre	—	Le Goazic
B 648, Ruspiec	—	Raspiec
B 664, Le Goarant	—	Le Goavant
B 676, Plougoumelen	—	Plougonvelen
B 676, Plouavaz	—	Plouanañ
B 677, Le Sandenez	—	Le Saudenez
B 738, Cohon	—	Colson
B 744, Plougonvelen	—	Plougouvelen
B 744, Plouavaz	—	Plouanaz
B 745, Scrignac	—	Sérignac
B 747, Saint-Herbaud	—	Saint-Herlaud
B 752, Saint-Frégan	—	Saint-Frégou
B 762, N.-D. de Beauport	—	Beaufort
B 776, Saint-Nic	—	Saint-Nié
B 777, N.-D. de Camfrout	—	Camfront
B 781, Plevin	—	Pleguin
B 795, Muzuillac	—	Musnillac
B 810, Plougonven	—	Plougonnin
B 810, Scrigniac	—	Sérignac

LISEZ :

B 813, Saint-Nicolas de Taupont dép. de Saint-Gildas-de-Redon et non de Rillé.
B 823, Plouseziny au lieu de Plousezmi
B 823, Ploumoguer — Ploumaguer
— La Madeleine de Malestroit dép. de l'abb. de Marmoûtier et non de l'abb. de Saint-Matthieu
B 839, Cuguen au lieu de Cugnen
B 864, I. de Hangest — Haugest
B 911, Loperec — Locpezre
B 921, Du Rongouet — Du Rougouet
B 925, Kerberen — Kerbenen
B 926, Ploemel — Ploermel
B 927, Kerendeur — Kendeure
B 950, Ploemel — Ploermel
B 951, » — »
B 968, Plougoumelen — Plougonvelen
B 994, Coetsaliou — Coëtsalion
B 995, Pen an Knech — Pennuknech
B 996, Kernaseuc — Kervasseuc
B 999, Kerarnou — Kerarnon
B 1001, Le Guevel — Le Guenel
B 1005, Lesquifflou — Lesquifflon
B 1005, Traonjoly — Traoujoly
B 1012, Breignou — Breignon
B 1014, Breignou — Breignon
B 1018, Sanzay — Sauzay
B 1018, Kervatoux — Kernatouz
B 1019, Salliou — Sallion
B 1020, Gouandour — Gonandour
B 1020, Kervatoux — Kernatoux
B 1022, Keroullas — Kersoulla
B 1024, Le Veyer — Le Verger
B 1027, Le Veyer — Le Viger
B 1028, Trévigner — Trevinguer
B 1028, Meastrius — Meastrivel
B 1032, Kerdoniou — Kerdonion
B 1036, Portzic — Portric
B 1047, Saint-Breignou — Saint-Breignon
B 1056, Landunvez — Landunnez
B 1057, Froutven — Frontven
B 1071, Kerautem — Kerantem
B 1071, Le Sandevez — Le Saudenez
B 1076, Kermavan — Kermanan
B 1094, Anceau — Auneau
B 1114, Plouguer-Carhaix — Plonguer
B 1114, Glomel — Glomet
B 1129, Meslon — Meslou
B 1140, Le Sandevez — Le Saudenez

LISEZ :

B 1147 et 1149, ces articles appartiennent au ressort de Saint-Brieuc.
B 1150, Langueuoez au lieu de Languenoez
B 1150, Gouandour — Gonandour
B 1152, Plounevez — Plouneven
B 1152, Coatnevet — Coatnevel
B 1152, Pennellé — Pennelle
B 1162, Pennellé — Pennelle
B 1170, Diarnellès — Diarnelles
B 1182, Kerautem — Kerantem
B 1209, Breignou — Breignon
B 1224, Plessis-Bocozel — Bouzel
B 1232, Plozevet — Plouzenet
B 1234, Botderu — Botdern
B 1235, Botderu — Botdern
B 1238, Petit-Moros — Moras
B 1251, Le Pape — Lepage
B 1252, Le Pape — Lepage
B 1461, Muzuillac — Musnillac
B 1489, Cremeur — Crumeur
B 1535, Piguelais — Pignelaie
B 1538, Garel — Gravel
B 1539, Champaigné — Champaigne
B 1540, 1541 et 1542, Gonzée — Gouzée
B 1543, Piguelais — Pignelais
B 1551, Haie (de la) — Hiae
B 1552, Gonzée — Gouzée
B 1557, Tuvellière — Tunellière
B 1557, Gonzée — Gouzée
B 1562, Bevoy — Bezouy
B 1562, Penquesten — Penquelen
B 1563, Damany, — Domany
B 1573, Lespervez — Lesprenez et Lespernez
B 1573, Houaryva — Hoaryna
B 1634, Traondon — Traoudon
B 1659, Kermariandraon — Kermariandraou
B 1675, Beaumanoir — Bonmanoir
B 1684, Penguern — Perguern
B 1686, Tuonmelin — Tuoumelin
B 1702, Saint-Meven — Saint-Neven
B 1714, Kervatous — Kernatous
B 1718, Pennellé — Pennelle
B 1724, Camfrout — Camfront
B 1728, Le Néboux — Le Renoux
B 1730, Rozlan — Rozéan
B 1731, Paugam — Pangam
B 1734, Sanzay — Sauzay
B 1735, Merdy — Mendy

Lisez :

B 1735, Roscerff au lieu de Roscoff
B 1737, Kervatous — Kernatous
B 1739, Traongurun — Traougurun
B 1770, Traonhir — Traouhir
B 1773, Traongoff — Traougof
B 1781, Grainville — Granville

Lisez :

B 1782, Tuonhom au lieu de Tuouhom
B 1783, Langueuoez — Languenoez
B 1783, Le Blonssart — Le Bloussart
B 1784, Rogon — Ragon
B 1801, Dizeul — Lizeul
B 1805, Le Blonssart — Le Bloussart

ERRATA DE NOMBRES

B 370, 389 pages au lieu de 288.
B 711, 310 feuillets — 281.
B 721, 367 feuillets — 346.
B 808, 1671 (année) — 1618.
B 819, 27 pièces — 21.
B 824, 39 pièces — 38.
B 834, 4 pièces — 5.

B 904, 16 p. parch. et 10 p. papier au lieu de 13 p. parch. et 9 p. papier.
B 927, 21 p. parch. au lieu de 20.
B 928, 16 p. parch. et 6 p. papier au lieu de 15 et 3.
B 928, 1727 au lieu de 1702.
B 1338, Le lieu des Portes 1456 au lieu de 1476.



Département de la Loire-Inférieure

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE B

(Cours et Juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnaies.)

CHAMBRE DES COMPTES DE BRETAGNE

Chancellerie de Bretagne

B 1. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier[1].

1407, mars-juillet. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres d'état pour Jean Bouchard allant conduire en Normandie un navire chargé de sel (fº 1); — lettres de créance pour Bonnabes Daniellou, épicier et apothicaire du duc, allant s'approvisionner en France (fº 3); — confirmation des privilèges des parcheminiers de Rennes (fº 4) et des monnayeurs de Nantes (fº 24); — rémissions pour Nesmes de Québriac qui avait mutilé un fauconnier (fº 5), pour Jean Païen, Jean de Coëtervreden et Alain du Croizil, homicides (fºs 8, 10 et 22); pour Jouhannet Daubin qui avait volé des chevaux (fº 15); pour Jean Rivière qui avait tué Jean Labbé, volé du blé, des conilz, une housse et une jument (fº 31); — mandat de paiement de 4 écus par jour à Guillaume de Vendel allant en ambassade vers les deux prétendants à la papauté (fº 5); — trois lettres aux officiers de Brest pour l'approvisionnement de la place et les réparations de la ville et du château, en prévision d'une attaque (fº 6); — sûreté à Jean Cantel pour mener les blés du duc en Angleterre et apporter du plomb pour couvrir la tour de Cesson (fº 9); — mandement au capitaine de Rennes et au président de faire remettre Moncontour au duc (fº 12); — mandement de laisser le cardinal du Vergi en possession du prieuré de Saint-Renan (fº 13); — mandement de faire rendre par les maîtres de trois baleiniers de Guérande un navire anglais qu'ils avaient pris sur la Rance, bien qu'il eût une sûreté de l'amiral de Bretagne (fº 13); — mandement au capitaine de Quimper de lever une aide pour réparer la place (fº 14); — sauvegarde pour Guillaume Cauven, chirurgien, et Pierre Croeze, triacleur (fº 15); — sûreté pour 21 Anglais, prisonniers de Jean Bouchart et autres du pays de Guérande, « de ceste derraine prinse », pour aller chercher leur rançon (fº 16); mandement à l'amiral de laisser à Olivier Giquel les 13 prisonniers anglais qu'il compte échanger contre 18 prisonniers bretons d'Auray (fº 19); — mandement à Hugues, évêque de Vannes et chancelier, de sceller des lettres pour Jean de Lesnerac, lettres expédiées du temps que messire Étienne Cueuret était chancelier (fº 21); — défense aux sires de la Roche, de Rays et de Clisson d'envoyer au guet de leurs châteaux les vassaux du prieur d'Aquitaine (fº 23); — mandement à un sergent de défendre dans les ports de Bretagne de « faire armée en guerre par mer » (fº 23; — sauvegarde pour Mº Jacques Ferré, maître ès arts et en médecine, chanoine de Saint-Brieuc (fº 24); — licence aux bourgeois de Vannes d'aller marchander à Bordeaux (fº 25); — octroi de foires et marchés à Vritz (fº 29); — lettre d'état pour Gillet Bertrand qui se rend vers le Pape au sujet d'un hôpital fondé à Saint-Père-en-Rays (fº 30); — rémission à Bertrand du Parc et autres détenteurs du château de Moncontour (fº 33); etc.

1. Le contenu de ce registre a été publié in-extenso dans les deux premiers volumes des *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, par René Blanchard, in-4º, 1889 et 1890.

B 2. (Registre.) — Petit in-folio, 131 feuillets, papier.

1462. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant des lettres de sauvegarde, de répit, de commission, de mandement, de relief d'appel, de congé, de rémission, de maintenue, de donation, de franchise, enregistrées le plus souvent en quelques lignes, rarement transcrites en entier, quelquefois analysées. — Donation d'un pan de muraille de l'enceinte de Rennes touchant l'hôpital Saint-Yves, et de la chapelle de Saint-Denis au sire de Vauclerc, à la charge de la démolir (f° 4); — concession d'une taxe de 10 sous sur chaque feu à prélever avec le prochain fouage dans toute l'etendue du duché, accordée à Jean de Montauban, amiral de France, pour le dédommager de toutes les dépenses qu'il a faites pendant les dernières guerres (décembre 1461), (f° 6) ; — maintenue en faveur de frère Armel de Parthenay, titulaire du prieuré de Combour, lequel avait été expulsé après 7 ans de jouissance par frère Alain de Lambilly (f° 11); — appointement conclu entre le duc François II et François d'Ust pour l'apurement des comptes de son père Jean d'Ust, trésorier-général et garderobier des ducs Jean IV et François Ier (fos 13, 15) ; — mandement aux officiers de la sénéchaussée de Guérande d'ouvrir une enquête sur les infidélités commises par les marins croisicais du convoi de mer envers trois maîtres de barques du Finistère (f° 16) ; — défense à l'évêque de Saint-Malo et à ses officiers de s'emparer des biens meubles d'un bâtard décédé sans hoirs à Tinténiac et d'en laisser la saisie aux officiers du duché (f° 23) ; — défense à l'évêque de Léon de connaître de la cause pendante entre Yvon de Kerouzeré et Guillaume de Poulpry, justiciables de la cour de Lesneven, et assignation audit prélat pour comparaître au prochain parlement (f° 24) ; — défense à l'évêque de Saint-Malo de tenir en prison Pierre du Boisbenoist, sujet de la cour de Ploermel (f° 34) ; — lettres de restitution accordées à plusieurs marchands d'Espagne qui avaient été pillés par les marins d'une caravelle de Conquet (f° 53) ; — donation à Pierre du Bois de la Salle, écuyer, d'une *baule* située en l'île de Rhuys (1461), pour faire un marais salant (f° 56) ; — mandement à Jean du Bois, trésorier de l'épargne, d'engager diverses pièces de vaisselle d'or à Angers chez Jacques Le Camus, marchand, afin d'obtenir une somme de 6,000 écus d or neufs qu'il prètera à son cousin le duc de Calabre (f° 59) ; — institution de Pierre Landois dans la charge de receveur général du fouage de 52 sous 6 deniers par feu, établi par les derniers Etats tenus à Vannes au mois de juin 1462 (f° 63) ; — lettres d'amortissement octroyées à Françoise d'Amboise pour la construction d'un couvent de Carmélites sous le titre de Nazareth, près du couvent des Carmes du Bondon, à Vannes (fos 66-67) ; — concession de *baules* en Guérande à Michel Le Pennec, écuyer (f° 73) ; — ordonnance pour la publication du ban de guerre et la convocation des hommes d'armes (f° 75) ; — séquestre de l'abbaye de Redon, en vertu de la Régale, et ordonnance d'administration du temporel pendant la vacance (fos 76, 77) ; — ordonnance d'établissement du convoi de mer qui sera divisé en trois flottes sous le commandement de l'amiral, le vicomte du Fou, et tarif des droits qu'il percevra sur les vaisseaux marchands (f° 92) ; — séquestre du temporel de l'évêché de Nantes prononcé contre Amaury d'Acigné (fos 95 et 96) ; — nouvelle concession d'un octroi de 10 deniers par pipe de vin, charretée de sel ou d'ardoise chargée ou déchargée dans les limites de la baronnie d'Ancenis, accordée à Jean de Rieux (1461), pour l'aider dans les réparations de son château d'Ancenis (fos 105, 106) ; — lettres patentes établissant un devoir de billot au XXe sur tous les vins et breuvages vendus dans l'évêché de Quimper pour les frais de fortification des villes de Conq et de Quimper (f° 115); — lettres de réduction de fouages accordées aux paroisses de l'archidiaconné de Porhoët dont la population a été très éprouvée par les maladies contagieuses (f° 119) ; — sauf-conduit délivré à plusieurs marchands anglais avec pouvoir de conduire un navire de 300 tonneaux monté par 60 personnes (f° 128 et 129) ; etc.

B 3. (Registre.) — Petit in-folio, 182 feuillets, papier.

1464. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Pouvoirs pour les ambassadeurs du duc chargés de s'aboucher à Tours avec ceux du roi de France au sujet de leur différend touchant la régale de Nantes, 18 déc. 1463 (f° 2); — main-mise sur le temporel de Tréguier, litigieux entre l'évêque Jean de Coëtquis et Christophe du Châtel, son coadjuteur (f° 9); — remise des amendes encourues par François de la Cigoigne pour s'être évadé des prisons de Rennes (f° 37) ; — commission pour rechercher dans tous les chartriers ecclésiastiques de Bretagne l'état du temporel des évêchés, abbayes et prieurés (f° 44); — continuation au chapitre de Nantes du devoir de billot qui lui avait été concédé pour la construction du portail de la cathédrale (f° 54) ; — rémission pour Pierre de Cresmeur qui avait consenti au meurtre d'Hervé, son fils aîné, accompli par ses frères puînés (f° 57) ; — concession d'une taille et d'un devoir de cloison pour accroître et réparer les fortifications de Dol (f° 62) ; — sauf-conduit à Jean Strephill et autres marchands anglais pour un navire de 100 tonneaux (f° 81) ; — lettres de sûreté pour l'évêque de Nantes l'autorisant à venir se disculper auprès du duc,

excepté dans la ville close de Nantes (fº 82) ; — ordonnance prescrivant aux nobles et à tous ceux qui doivent le service militaire de s'armer en prévision d'une attaque des Anglais (fº 86) ; — lettres de jussion pour le même objet (fº 107) ; — ordre d'armer une flotte de guerre pour résister aux Anglais et convoyer les navires marchands (fº 97) ; — défense à tous navires bretons de prendre la mer avant le 8 sept., date à laquelle sera prête la susdite flotte, 1er août 1464, (fº 96) ; — mandement au maître de l'artillerie de faire la montre des francs-archers (fº 110) ; — quittance à la veuve de Jean de Vennes des sommes réclamées comme reliquat des comptes de son mari, en tant qu'exécuteur du testament du feu duc Jean V (fº 114) ; — sauf-conduit d'un an avec droit de pêche pour Guillaume Werich et autres marchands anglais (fº 116) ; — commission d'ouvrir les coffres destinés aux offrandes pour la « croesée » (croisade) afin d'en employer l'argent conformément aux bulles du Pape (fº 119) ; — exécutoire pour maître A. de Cauteleu, « peudagogien de Paris » (fº 121) ; — ordre de garnir la place de St-Aubin-du-Cormier de vivres et de bois propres aux ouvrages de défense (fº 132) ; — mandement au capitaine de la Guerche de faire réparer les portes et les murailles de la place (fº 135) ; — mandement de faire participer au guet les habitants des paroisses voisines de Clisson (fº 143) ; — pouvoirs à C. de Coëtivy et G. de Couvran pour garder Nantes en l'absence de Tanguy du Châtel, capitaine, chargé d'escorter le duc aux États de Dinan (fº 145) ; — sauvegarde et sauf-conduit pour les sujets du roi d'Angleterre (fº 147) ; — ordonnance prescrivant de faire le guet dans les places frontières, vu l'éminent péril et l'urgente nécessité (fº 158) ; — ordre de vacquer en toute diligence à la fortification et emparement de Dol (fº 161) ; — nomination du sire de Coëtivy pour commander 90 hommes d'armes et 180 hommes de trait (fº 181) ; — commission au même pour se transporter outre Loire, à Clisson notamment, avec sa compagnie (fº 181 vº) ; etc.

B 4. (Registre.) — Petit in-folio, 160 feuillets, papier.

1466. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres de sûreté données à Honfleur par le duc de Bretagne au duc de Bourbon pour venir s'aboucher avec lui sur le fait de l'apanage dudit duc de Bourbon et de Charles, duc de Normandie, son frère (fº 2) ; — autorisation au roi de France de pardonner au sire de Bueil, l'un des six personnages qui avaient participé à la conspiration ourdie contre le duc de Bretagne, à Sainte-Catherine-du-Mont près Rouen, en novembre 1465 (fº 5) ; — assignation de diverses garnisons pour la compagnie de 90 lances du feu sire de Coëtivy (fº 11) ; — trêve d'un an avec le roi d'Angleterre (fº 13) ; — don à Yvon de Roscerff d'un poêle de satin cramoisi qu'il s'était jadis approprié à cause de son office de maître d'hôtel, et dont il avait gratifié les Cordeliers de Guingamp (fº 16) ; — édit pour réformer les abus qui se commettaient dans la perception des fouages (fº 22) ; — décharge de fouages pour les paroissiens de l'Abbaye près Dol, à raison de la mortalité et d'un incendie qui consuma 21 maisons (fº 28) ; — mandements aux monnayeurs de Rennes et de Nantes de frapper des florins d'or (fº 29 vº) et des gros et demi-gros d'argent (fº 29 vº) ; — ordonnance fixant la quote-part de chaque ville à l'aide mise pour la défense du pays et la solde des gens d'armes (fº 35) ; — octroi aux habitants de Nantes d'égailler équitablement la rente de 54 l, 3 s. 4 d. levée par le duc dans la prévôté de Nantes comme rachat du droit de lods et ventes (fº 52) ; — ordre de consacrer aux réparations de Clisson les revenus des terres de la feue comtesse d'Etampes (fº 58) ; — mandement d'enquérir au sujet de cinq anglais faits prisonniers à Loctudi (fº 64) ; — lettre attribuant à Marie de Bretagne, abbesse de Fontevrault et sœur du duc, les biens meubles et les créances que leur mère avait légués à sa fille par son testament (fº 70) ; — mandements pour faire armer les nobles du duché (fº 74) ; — mandement aux justiciers de Rennes de renvoyer Jean d'Arbieto, prisonnier espagnol, devant le chancelier son juge naturel comme conservateur des alliances entre la Bretagne et l'Espagne (fº 76) ; — décharge aux fermiers des ports de Cornouaille, Tréguier, Saint-Brieuc et Léon, à raison des prises de mer faites par les Anglais (fº 86) ; — pouvoirs au vice-chancelier et au procureur général pour traiter avec le roi d'Angleterre (fº 97) ; — main levée du temporel de Christophe du Châtel, évêque de Tréguier (fº 99) ; — mandement de faire dédommager Olivier de la Houssaye, mis en prison et privé de ses biens par le sire de Montauban, sur de simples soupçons du crime de lèse-majesté (fº 110) ; — mandement de réparer, fortifier et agrandir le château de Nantes, trop petit pour loger honorablement les princes que le duc a souvent l'occasion d'y recevoir (fº 125) ; — pouvoirs à Vincent, abbé de Bégar et au sénéchal de Nantes, pour faire un traité d'alliance avec le roi de Castille et de Léon (fº 136), et ratification dudit traité (fº 150) ; — ordre aux habitants de Vannes, d'Hennebont et d'Auray de se rendre armés sur les côtes pour arrêter des écumeurs de mer espagnols (fº 138) ; — pouvoirs à Jacques du Pé et autres pour tenir les montres des gens de guerre (fº 145) ; — mandement d'enquérir sur les excès commis pendant la trêve par un navire anglais contre un navire de Saint-Malo se rendant en Portugal (fº 159) ; etc.

B 5. (Registre.) — Petit in-folio, 156 feuillets, papier.

1467. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Convocation des nobles pour comparaître aux montres le 15 février 1467 (f° 1) ; — mandement au maître de l'artillerie d'inventorier l'artillerie du duché, savoir : « canons, bombardes, couleuvrines, pouldres, arcs, trousses, arbalestres, tours, paviers, targons, pavoisines, lances, salpestre, souffre « (f° 9) ; — mandement d'enquérir du cas d'Alain Kermeler qui, fait prisonnier en mer par les Espagnols et mis à rançon, demande que ses compagnons participent à ladite rançon (f° 13) ; — défense à tous marchands et marins étrangers de descendre dans les ports de Bretagne avec des armes de guerre (f° 18) ; — décharge des paiements faits pour de grosses pièces de bois fournies pour servir aux bombardes du duc (f° 27) ; — ordre de saisir sur les marchands d'Espagne fréquentant la Fosse de Nantes pour 30.000 écus de marchandises, comme garantie des prises faites à Saint-Nazaire par des Espagnols sur des marchands Anglais (f° 30) ; — arrêt prescrivant la restitution des prises faites par les Anglais et par les Espagnols, les uns sur les autres, dans les hâvres du duché (f° 34) ; — confirmation aux Chartreux de Nantes du droit d'avoir leur reliquaire en une chapelle contiguë à leur église et de percevoir les oblations qui y sont faites (f° 40) ; — arrentement à François de la Landelle, écuyer, de marais au territoire de Rhuis pour les convertir en salines (f° 48) ; — mandement à tous orfèvres et changeurs de remettre au duc, à raison de son droit d'épaves, les objets d'or et d'argent trouvés ou volés qu'ils ont pu recevoir (f° 51) ; — procuration au vice-chancelier, au sénéchal de Rennes et à Malo, roi d'armes, pour faire un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre (f° 59) ; — main-mise sur les navires espagnols qui sont dans les ports de Bretagne, comme garantie des pillages commis par les Espagnols sur les Bretons en dépit des traités (f° 69) ; — trêve entre la Bretagne et l'Angleterre (f° 73) ; — ordre de faire restituer une vergue au boursier d'un navire du roi d'Angleterre réfugié à Auray (f° 86), et de fournir au même, à un prix raisonnable, les bois, cordages et ouvriers nécessaires pour réparer sa nef (f° 87) ; — mandement d'enquérir du cas de R. Droniou et de G. Le Lagadec accusés d'avoir, en les prévenant, permis à des pirates espagnols réfugiés au Port Blanc d'échapper à Raoul Péan chargé de les arrêter (f° 96) ; — exécutoire pour Me Yves Calin « maytre en ars, tenant pédagogie en l'Université de Paris » (f° 98) ; — autorisation à la duchesse Françoise d'Amboise d'acquérir 100 l. de rente pour le couvent de religieuses fondé par elle au Bondon (f° 109) ; — alliance entre le duc et le roi de Danemark (f° 102 *bis*) ; — injonction de fixer à un taux raisonnable les vivres destinés aux garnisons de Vitré et de Châtillon (f° 117 *bis*) ; — ordre de conduire à Caen 300 archers (f° 122) ; — ordonnance déterminant les paroisses qui ont à faire le guet au château de Clisson (f° 127) ; — traités de commerce et d'alliance entre les ducs de Bretagne et de Savoie (f°s 135, 137, 138) ; — main levée sur les navires espagnols retenus dans les ports bretons, et accord avec l'ambassadeur du roi d'Espagne (f° 146) ; — traité d'alliance avec le roi d'Angleterre (f° 152) ; etc.

B 6. (Registre.) — Petit in-folio, 190 feuillets, papier.

1468. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. - Sauf-conduit pour le comte de Dammartin, grand-maître d'hôtel de France, et pour une suite de 200 personnes et de 200 chevaux (f° 5) ; — trêve avec le roi de France (f° 9) ; — ordonnance pour la levée d'un emprunt destiné à la solde des gens de guerre (f° 18) ; — trêve avec le roi d'Angleterre (f° 21) ; - traité d'alliance avec le roi d'Espagne (f° 27) ; — sauvegarde pour les marchands espagnols (f° 31) ; — ordonnance prescrivant une levée de tous les hommes valides des Marches, entre Ingrandes et la mer, avec injonction pour eux de se munir d'arcs, jusarmes, javelines, brocs de fer, etc., et d'intercepter les routes par des fossés et des abattis d'arbres (f° 32) ; - mandements pour la levée des nobles du duché avec leurs armes et leurs chevaux, et pour passer les montres de ces nobles (f°s 35, 47, 59) ; — trêves avec le roi de France (f°s 38 et 40) ; trois mandements pour l'exécution de diverses clauses des susdites trêves, la levée des tailles, la délivrance des terres des gens d'église, mise en liberté des marchands et des mariniers (f°s 52, 53, 54) ; - mandement au maître de l'artillerie de faire armer les francs-archers (f° 56) ; — commission à Raoul Péan pour lever et équiper tous les navires convenables pour la défense du pays qu'il trouvera entre Saint-Malo et Guérande (f° 57) ; — ordre d'enquérir du préjudice causé à l'évêque de Léon par les modifications apportées au cours des eaux au moyen des chaussées, portes et écluses établies par Pierre de Coëtmenech (f° 61) ; — défense de percevoir sur les navires de Hollande, Finlande et Frise d'autres briefs que ceux de victuaille (f° 66) ; — ordonnance de police pour le port de la Baie, relié à Bourgneuf-en-Retz par un étier (f° 79) ; — mandat de paiement des gens d'armes qui se trouvent à Caen et à Bayeux (f° 75) ; — trêve et traité de commerce avec l'Angleterre (f°s 79 et 82) ; — mandement d'enquérir au sujet de navires bretons, arrêtés en

guise de représailles par des vaisseaux de Grandville (f° 94) ; — prohibition aux hommes de guerre de fouler les gens du peuple, même du parti adverse, sauf en cas de représailles (f° 101) ; — autorisation aux habitants de Rennes d'arrenter les anciennes tours, portes et murailles de leur ville (f° 113) ; — convocation des nobles du duché (f°s 124 et 125) ; — affectation des revenus de l'évêché de Nantes, à présent sequestré sous la main du duc, à l'œuvre des églises de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Nantes (f° 128) ; — constitution d'hypothèque en faveur d'Antoinette de Maignelais, comme gage d'un collier d'or formé de 19 nœuds de cordelières avec six lettres A, prêté par elle au duc (f° 132) ; — défense de laisser sortir jusqu'à nouvel ordre tous navires de guerre ou de commerce (f° 138) ; — ordre de réunir à Redon des vivres pour l'approvisionnement de l'armée qui se dirige vers Châteaubriant, 13 août (f° 146) ; — octroi sur les vins pour contribuer aux fortifications de Fougères, ville frontière (f° 157) ; — arrentement à Guillaume Dyonis, valet de chambre du duc, d'un emplacement joignant le Bouffay de Nantes (f° 169) ; — mandement pour réprimer les abus dans la répartition des fouages (f° 180) ; — pouvoirs des ambassadeurs allant traiter de la paix avec le roi de France (f° 187), etc.

B 7. (Registre.) — Petit in-folio, 171 feuillets, papier.

1473. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres de non-préjudice pour le sire de Rays, à raison d'un octroi sur les vins concédé au duc, 4 octobre 1472 (f° 4) ; — prorogation du devoir de billot octroyé au sire de Laval pour la fortification de Montfort (f° 16) ; — décharge au trésorier de l'épargne d'une coupe d'or poinçonnée, garnie de perles et de saphirs (f° 23) ; — procuration à Vincent évêque de Léon, envoyé en ambassade vers le duc de Bourgogne pour le « bien de paix » (f° 25) ; – institution de Jean Lechien, horloger, au gouvernement de l'horloge du château de Nantes, à la place de feu Guyon Robert, 10 sept. 1472 (f° 30) ; — assignation de 30.000 liv. au trésorier des guerres sur les receveurs du présent fouage (f° 36) ; — ordonnance répartissant une aide sur les villes exemptes des fouages (f° 47) ; — lettres de sûreté valables pendant un an pour les marchands et marins de la Hanse d'Allemagne (f° 60) ; — don à maître Henri Milet des livres confisqués sur maître Jean Lespervier (f° 67) ; — décharge au miseur des œuvres du château de Nantes, notamment de ce qu'il a payé pour les devis dudit château, à Mathelin Rodier, maître des œuvres de Saint-Pierre de Nantes (f° 67) ; — don à l'amiral de Bretagne, pour mettre en sa grande nef, de 6 mâts, 6 petits canons de fer et 10 boîtes, le tout sauvé d'une « houlcque » naufragée vers Pâques, 1471 (f° 79) ; — procuration à Ithier Marchant et à Raoul Legouz pour aller à Utrecht obtenir réparation de pirateries commises par les « Bremais et Austrelins » (f° 82) ; — procuration à Michel de Parthenay envoyé vers le roi d'Angleterre pour demander réparation de pilleries faites par ses sujets (f° 85) ; — sauf-conduit pour le roi de Danemark et ses gens qui doivent venir par mer en Bretagne (f° 90) ; — défense de chasser dans les forêts ducales toutes bêtes rousses et noires (f° 91) ; — sûreté pour deux ans, à Martin Bonveaige, marchand de Lisbonne, sur la requête du duc de Bourgogne (f° 92) ; — mandat de paiement pour Pietres d'Allemagne, au service du duc avec 32 compagnons canonniers et couleuvriniers (f° 97) ; — approbation des lettres apostoliques obtenues par les habitants des ports du Léon et portant anathème contre tous pirates et écumeurs de mer (f° 108) ; — pouvoirs à Pons de Rivière et à Regnaud Godelin pour faire alliance, au nom du duc, avec le procureur du roi d'Aragon (f° 116) ; — injonction aux navires marchands de se mettre sous la protection de la flotte de guerre que le duc fait armer (f° 120) ; — prorogation d'une trêve entre la France et la Bretagne (f° 129) ; — défense d'exporter des blés à raison de l'insuffisance de la récolte (f° 136) ; — mandement pour l'échange de prisonniers de guerre entre la Bretagne et la France (f° 139) ; — institution de Robin Launay comme barbier-chirurgien de l'aumônerie Saint-Clément près Nantes (f° 153) ; — institution de Jean Lucas en qualité de « garde des lions » à la place de Jean Guihenneuc (f° 155) ; — injonction aux habitants de Fougères de ne faire aucune incursion en Normandie, à l'encontre de la trêve conclue avec le roi de France (f° 167) ; etc.

B 8. (Registre.) — Petit in-folio, 214 feuillets, papier.

1477. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres presentées pour être scellées. — Convocation des nobles et des francs-archers pour les montres qui seront faites le 12 février 1477 (f° 4) ; — mandement de faire achever « les faulses brayes, tour, belouart et mœnneaux qui sont encommencez à faire environ la basse court du chasteau de Cliczon » (f° 21) ; — mandement au capitaine de Conc de faire emparer un boulevard au devant de la porte de cette ville (f° 23) ; — deux lettres de pouvoirs pour les ambassadeurs envoyés en France traiter avec le Roi (f°s 25 et 26) ; — trois mandements touchant la restitution à Lopez de Saint-Victor, marchand espagnol, des cinq sixièmes (l'autre sixième revenant au duc) de ce qui a été sauvé de son navire naufragé près l'île de Sein ; la cargaison composée de

toiles, merceries, pelleteries, tapisseries, était estimée 50 à 60 mille écus (fos 27, 121 et 168); — décharge au receveur de Nantes des mises par lui faites pour « les lices de jouxte » de l'année 1470, pour les « lices qui furent faictes au Bouffay » en décembre 1476, pour le manoir d'Indret et le port de Pilaon (fo 28); — mandement de requérir les habitants des paroisses voisines de Nantes pour travailler aux fossés de clôture de cette ville (fo 38); — semblable mandement pour la place de Dinan (fo 44); — ordonnance pour 40 francs-archers commis à la garde de Conc menacé d'une surprise (fo 47); — commisson au maréchal de Rieux, au maître de l'artillerie et autres pour visiter les fortifications de Dinan ainsi que ses provisions de bouche, de poudre et d'artillerie (fo 50); — ordonnances réglant les rapports des sujets du duc avec les « caqueux », ceux-ci devront porter sur leur robe une marque de drap rouge (fos 51 et 113); — rémission à un meurtrier « octroyée par le duc le vendredi sainct en adorant la Vroye Croix » (fo 66); — lettres de sûreté et de sauf-conduit pour les marchands de la Hanse d'Allemagne (fo 71); — licence de faire publier en Bretagne des lettres d'indulgence en faveur de ceux qui contribueront à la réédification de l'église de Saintes (fo 80); — mandements pour les réparations des places de Redon, Nantes et Clisson (fo 83); — imposition sur les habitants de Nantes pour le paiement de 200 « Lamballois » employés à l'œuvre des douves et fossés de la ville (fo 94); — mandement de faire « démolir les moulins à draps estans en la ville de Foulgères, près la porte de chesne, afin de parachever certain belouart..., sauff à les refaire en autre lieu convenable » (fo 105); — mandement au maître des monnaies de frapper 600 jetons d'argent pour les conseillers aux finances (fo 117); — confirmation du traité de paix avec le roi de France (fo 141); — franchise d'impôts pour les rois des arbalétriers d'Hennebont, de Quimperlé et de Quimper (fo 150); — ordre de restituer une « hourque nommée le Christoffle, de Hembourg, chargée de harans », capturée au Conquet (fo 172); — lettre de main-mise sur une caravelle chargée de conduire en Angleterre et en Flandre deux ambassadeurs du roi de Castille, laquelle obligée par les vents contraires de relâcher à Crauzon, avait été prise par un navire breton et par un navire français, pendant que les ambassadeurs visitaient l'église et assistaient à l'office le jour de la saint Martin (fo 201); — mandement de délivrer le temporel de l'évêché de Nantes à Pierre du Chaffaut qui vient de prêter serment de fidélité (fo 208); — franchise de fouages pour diverses paroisses du pays de Retz dévastées par la guerre en 1472 (fo 212); etc.

B 9. (Registre.) — Petit in-folio, 194 feuillets, papier.

1480. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres de légitimation pour Yvon le Clerc, demeurant à Morlaix, fils bâtard de Jean le Clerc (fo 8); — ordre d'enquérir sur les abus commis en l'évêché de Rennes « pour choaisir les bons corps et agilles dud. évesché qui sont de bas estat pour iceulx faire mectre sus pour servir à la guerre » (fo 13); — décharge au trésorier général de la vaisselle d'argent par lui livrée aux monnaies de Rennes et de Nantes pour en faire des gros (fo 20); — abandon des revenus de la prévôté de Tréguier, pendant la vacance du siège épiscopal, au profit du futur évêque (fo 32) — convocation de la noblesse aux montres pour le 1er juin (fo 40); — mandement au maréchal de Rieux de faire sortir ceux qui les occupent des « tours estantes tant ès portaulx de Rennes que en la sainture, » et de les garnir d'artillerie (fo 43); — « lettre de pas à Pierres de la Porte, pour aller achatter et quérir des chevaulx pour le duc ès pays de Chastelle, Leon, Valensce, Arragon, Navarre et Biscquaye » (fo 48); — mandement de payer 50 écus d'or aux religieux de Saint-Melaine de Rennes pour leur aider à refaire le clocher de leur église (fo 53); — permission au commandeur de Faugaret de faire publier des bulles d'indulgence en faveur de ceux qui feront des aumônes pour les chevaliers de Rhodes (fo 54); — trois lettres d'octroi pour les réparations et fortifications de la cité de Dol (fos 60, 64, 182); — requête au duc d'Autriche pour la libre circulation en Flandre d'un envoyé du duc de Bretagne chargé d'acheter 6000 piques (fo 63); — ordre d'envoyer 150 marins et ouvriers pour réparer la nef du trésorier général « qui est demourée blecée ès parties de Licebonne, » et la ramener en Bretagne (fo 81); — main-mise sur la seigneurie de Rays, à raison des procédures pendantes à son sujet entre les familles de Coëtivy et de Chauvigny (fo 94); — défense d'exporter hors de Bretagne les chevaux d'une valeur supérieure à dix liv.; et ce, dans l'intérêt du service militaire (fo 100); — lettres de pas pour Pedro d'Alava, envoyé en Espagne acheter 200 livres de salpêtre et 4 chevaux de selle pour le duc (fo 105); — mandement de faire armer les habitants des côtes (fo 117); — mandement au maître de l'artillerie d'inspecter les places fortes, accompagné de deux charpentiers et de deux maîtres canonniers (fo 118); création de trois foires au Loroux-Botereau, en faveur du trésorier Pierre Landais, seigneur du Loroux, 27 avril 1478 (fo 128); — autorisation au même de fortifier son manoir de Briort, 29 avril 1478 (fo 130); — consentement du duc de Bretagne à être compris dans la trêve conclue entre le roi de France et le duc d'Autriche (fo 143); — promotion de François de Bretagne, seigneur de Clisson, au titre de baron d'Avaugour (fo 145); — permission à Yvon de Roscerff d'édifier des moulins à fouler

le drap sur la rivière dite le Dorduur, en la paroisse de Pédernec (fº 157) ; — ordre de poursuivre ceux qui fraudent la levée de l'impôt sur les vins (fº 160) ; — mandement pour la répression de la piraterie, portant que : les sujets du duc ne devront pas aider les pirates, ni leur acheter le produit de leurs rapines, mais les appréhender et les conduire dans les prisons ducales (fº 176) ; etc.

B 10. (Registre.) — Petit in-folio, 281 feuillets, papier.

1486-1487. — Livre de la Chancellerie de Bretagne, contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées[1]. — Lettres d'octroi pour les fortifications de la ville de Rennes, « la première et principalle de nostre païs » (fº 13) ; — don d'une pension de 100 liv. sur le comté de Montfort aux enfants de feue Jeanne, fille naturelle du duc François Ier, femme de Jean Morhier, chevalier (fº 23) ; — autorisation à Louis de Rohan de reprendre les concessions autrefois faites à la collégiale d'Auray sur la baronnie de Lanvaux qui lui appartient actuellement, en indemnisant les Chartreux successeurs des chanoines de la collégiale (fº 28) ; — institution de « vitrier et enlumineur du duc » pour Pierre de la Chasse (fº 30) ; — répartition d'une aide ordonnée pour le bien de la chose publique sur les villes exemptes de fouages (fº 33) ; — répit pour Hances Heber « pavillonnier du duc, des parties d'Almaigne » (fº 42) ; — main-levée sur les revenus de l'évêché de Saint-Malo en faveur de Pierre de Laval, archevêque de Reims et évêque de Saint-Malo en commende (fº 57) ; — remise aux habitants de Nantes d'une taxe qu'ils devaient payer pour l'accroissement de Rennes, à charge d'en employer le produit à l'agrandissement de leur ville dans laquelle ils veulent enclore « le Marcheis et la Fosse » (fº 63) ; — défense au sire du Pont et au baron de Coëtmen de siéger le premier jour des prochains États, pour permettre de statuer sur leur ordre respectif de préséance (fº 68) ; — lettres de marque sur les navires danois pour deux marchands de Blavet dont la cargaison de « succres et confitures » chargée à Madère sur la barque « le David » avait été pillée par deux navires de guerre du Danemark (fº 76) ; — institution de Pierre de Sobre, barbier et valet de chambre du duc, comme maître barbier dans l'une des villes de Rennes ou de Nantes (fº 80) ; — défense d'exporter des blés hors de la Bretagne (fº 88) ; — rétractation des lettres précédentes (fº 102) ; — armement des vaisseaux « le Grant Léon, le Petit Léon et la Bonne-Avanture » pour protéger les navires marchands contre les écumeurs de mer (fº 111) ; — assignation de Montfort-l'Amaury et de Houdan au comte de Laval, à titre de douaire de Françoise de Dinan, veuve du comte de Laval et précédemment de Gilles de Laval (fº 118) ; — don aux hôpitaux et à la maison des ladres de Nantes, de vieilles tapisseries, et au grand maître d'hôtel, d'un « veil ciel de lit et tresdoux de soye estrange de Turquye » (fº 148) ; — ordre de payer à G. Ylary et à J. Legallus la somme de 301 l. 10 s., qu'en janvier 1475, ils avaient dépensée pour l'édifice d'une grosse tour à Guérande (fº 161) ; — mandement aux monnayeurs de Rennes et de Nantes d'ouvrer de la monnaie d'argent pour la solde des gens de guerre (fº 171) ; — levée des gens d'armes pour s'emparer de Clisson dont le sire d'Avaugour a refusé l'entrée aux serviteurs du duc (fº 175) ; — commission à Éon Sauvage pour conduire à Clisson les riverains de la Loire astreints au service militaire (fº 183) ; — commission à A. Le Vaier et à O. de Keraudren pour faire la montre des nobles réunis à Couëron, Port-Launay, Saint-Étienne et le Temple (fº 197) ; — ordre de nettoyer et de creuser les fossés de la ville de Guérande (fº 206) ; — ordre semblable pour les douves de la ville de Nantes (fº 212) ; — lettres attestant que Jean de Montmorency, comte de Nivelle, a toujours tenu le parti du duc depuis le commencement de la guerre, notamment à la garde de Vitré (fº 221) ; — prescription d'une taille sur les habitants de Nantes pour réparer leur ville à la suite du siège de sept semaines qu'elle vient de subir (fº 238) ; — décharge pour un clerc d'écurie d'une « housseure dont le fond est de satin cramoesi semé d'ermines de perles, à lacetz et cordons de perles de plusieurs sortes, à petites houpes branslantes de fin fil d'or », etc. (fº 247) ; — érection de la terre de Coëtmen en baronnie pour Jean, vicomte de Coëtmen et de Tonquédec (fº 258) ; — mandat de paiement de 1132 écus d'or à Michel Boudet pour une table de diamant et des étoffes de laine et de soie (fº 277) ; etc.

1. Le livre commence au 2 octobre 1486 et finit au 30 septembre 1487.

B 11. (Registre.) — Petit in-folio, 264 feuillets, papier.

1487-1488. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Les actes transcrits sont les suivants : lettres d'érection de la baronnie de la Hunandaie au profit du sire de Coëtmen, lequel est créé baron en récompense des services qu'il a rendus au duc aux sièges de Nantes et de Moncontour (fºs 3-5) ; — mandement au trésorier de l'épargne de livrer divers bijoux et diverses pièces de vaisselle d'argent et d'or avec des pierres précieuses à G. Bertrand, seigneur du Lys Saint-Georges, chambellan du duc d'Orléans, en gage des 6.000 livres tournois que celui-ci lui a prêtées (fºs 22-23) — cession aux religieux de l'abbaye de Prières de la terre et seigneurie de l'Isle, en la paroisse

du Marzan, pour l'assiette de 200 livres de rente, moyennant le prix de 1.000 livres (f°s 26-29); — cession de la terre et seigneurie de Minibriac, évêché de Tréguier, au vicomte Jean de Coëtmen et de Tonguedec en récompense de ses services (f°s 33-36); — ordonnance de paiement de 11.735 livres au profit de Jeanne du Pont, veuve de François Anger, seigneur du Plessis-Anger et de Montrelais, capitaine des gardes du corps du duc, pour l'indemniser de la ruine de ses châteaux du Gué-au-Voyer et de la Sénéchallière (f° 50); — mandement à Pierre Champion, maître des monnaies de Rennes, de prélever sur les bourgeois de Rennes deux mille marcs d'argent qu'ils porteront à la monnaie pour fabriquer des pièces et subvenir aux frais de réparation des murailles (f° 58); — concession de foires et marchés qui se tiendront au bourg de Plessé, de même que la « court ecclésiastique de l'arcediacre de la Mée » à la requête de Jean de Volvire, baron de Ruffec, chatelain de Fresnay (f° 63); — commission aux chambellans Jean de Louan et Arthur Lespervier de la Bouvardière pour ouvrir une information sur la sédition qui éclata à Nantes à la fin de novembre 1487 (f° 66); — lettres de pardon et de réintégration accordées au sire de Rieux et aux complices de son infidélité (f° 82); — ordonnance de paiement de 2.000 écus d'or au profit de Philippe de Montauban, chevalier, seigneur de Sens, qu'il avança au trésorier des guerres (f° 103); — confirmation des privilèges accordés aux ouvriers monnayeurs de Rennes et de Nantes (f° 119); — ordonnance portant fixation du cours des monnaies en Bretagne (f° 133); — lettres de pardon accordées au vicomte Jean de Rohan et appointement des conditions qui furent stipulées pour sa rentrée en grâce (f° 135); — autorisation de reconstruire, près de la chapelle Saint-Léonard en la ville close de Dinan, l'église paroissiale de Saint-Malo qui avait été détruite à l'occasion de la guerre et amortissement du fonds (f° 153); — ordonnance de convocation du ban et de l'arrière ban des nobles, ennoblis, francs archers, élus et bons corps du duché de Bretagne (f° 191); — autorisation au sire d'Albret de faire monnayer à Vannes la somme de 2.000 sous pour payer ses hommes d'armes (f° 206); — mandement de révocation de tous les dons et privilèges accordés au détriment du trésor (f° 257), etc.

B 12. (Registre.) — Petit in-folio, 185 feuillets, papier.

1489-1490. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Les pièces transcrites intégralement sont les lettres de la duchesse Anne dont le résumé suit : convocation des montres générales des hommes d'armes (f°s 2 et 3); — nomination du prince d'Orange comme curateur, et engagement de la châtellenie du Gâvre pour 7.000 écus d'or (f° 27); — afféagement de l'emplacement du moulin de Penanstang et de sa chaussée avec pouvoir de les réédifier à Rolland Scliczon sur la rivière de Léguer, près Lannion (f° 74); — arrentement à Jean Hagomar d'un four et d'une maison à Rennes (f° 76); — pouvoir d'engager ses bijoux délivré au comte de Dunois (f° 94); — traité d'alliance conclu avec le roi d'Angleterre « son très honoré cousin et père » (f° 95); — désaveu de la conduite du sire de Rieux dans son expédition contre le sire de Rays (f° 100); — concession à titre de jouissance viagère du château et de la châtellenie de Touffou à Odet d'Aydie, comte de Comminge (f° 101); — ordonnance réglant le cours des monnaies d'or et d'argent (f° 102); — établissement d'une taxe de guerre de 4 livres 10 sous par feu (f° 105); — mandement pour la fabrication de la monnaie d'argent (f° 124); — commission du receveur de la châtellenie de Houdant au comté de Montfort l'Amaury délivrée à J. Étienne (f° 127); — nomination de députés pour conclure la paix avec le Roi (10 juillet 1490); consentement de la duchesse Anne au mariage de sa sœur Isabeau avec le fils du sire d'Albret (f° 134); — obligation de 100.000 écus d'indemnité et d'une rente de 12.000 livres souscrite envers le maréchal de Rieux (f° 138); — lettres de réparation envers Françoise de Dinan constatant qu'elle a perdu 300.000 écus pendant la dernière guerre (f° 141); — lettres de validation des actes du maréchal de Rieux et rémission générale de toutes les peines encourues par les faits de guerre (f°s 146-151); — défense aux maréchaux des logis et fourriers de marquer dorénavant les maisons des gens d'église pour le logement des gens de guerre (f° 152); — décharge de tout compte de tutelle accordée au maréchal de Rieux (f° 154); — cession des terres et seigneuries de Saint-Père-en-Retz, de Loyaux, de Saint-Lumine, de Couëron et du Pellerin, engagées par le dernier duc pour sûreté de la somme de 10.000 écus d'or due à la comtesse de Laval, et érection de la vicomté de Loyaux au profit de Gilles de Condest, chevalier, seigneur de la Mortraie, capitaine des archers de la garde du duc dont tous les exploits sont cités dans les lettres (f° 171); etc.

B 13. (Registre.) — Petit in-folio, 144 feuillets, papier.

1490-1491. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Les actes transcrits intégralement sont les suivants : Lettres d'organisation de la flotte armée du convoi de mer chargé de protéger les navires marchands contre les pirates, et commission à Louis de Rohan, sire de Ramefort, pour la conduire (f° 4); — autorisation de

tenir hôtellerie au passage du Gué de Lisle accordée aux religieux de Prières, avec franchise pour les débitants qui y demeureront (f° 5) ; — protestation contre la nomination des titulaires des évêchés de Nantes, de Vannes et de l'abbaye de Saint-Melaine, revendication du droit de nomination (f°s 21-24) ; — mandement aux receveurs du duché de liquider la dette de 8.021 livres contractée par le dernier duc envers Jean du Quelenec, vicomte du Fou, pour l'armement de deux navires de guerre (f° 26) ; — traité d'alliance conclu par la duchesse Anne de Bretagne avec le roi des Romains, le roi d'Angleterre, le roi de Castille et de Léon (f° 30) ; — continuation du bail à ferme des produits de la prévôté de Nantes accordée à P. Thetaldi et G. de la Ruelle (f° 38) ; — lettre contenant inventaire des bijoux remis par la duchesse à Guillaume Juzel, son receveur général, pour garantir ses emprunts (f° 78) ; — validation de dépenses faites par le même (f° 80) ; — assignation d'une pension viagère de 1.200 livres sur la recette des devoirs de l'évêché de Rennes, au profit de Jean de Foix, vicomte de Castillon, capitaine des hommes d'armes de la garde du duc pour payer sa rançon (f° 81) ; — liquidation des dépenses faites par Gacien Mathio sur les 18.000 florins qu'il reçut du roi des Romains (f° 84) ; — ordonnance fixant les recettes sur lesquelles le maréchal de Rieux touchera les annuités de 10.000 écus qui lui sont dues (f° 94) ; — révocation des nominations des receveurs (f° 113) ; — décharge délivrée à Guillaume de Marbré, écuyer, sommelier de la bouche du dernier duc, pour une coupe d'or donnée le jour de la fête des Rois au gentilhomme La Lande et l'aiguière d'or qui fut vendue pour payer les frais d'enterrement du duc (f° 115) ; — réductions accordées à François Le Saux, maître des Comptes, à sa femme Jeanne Marion, tous deux héritiers de Michel Marion, ex-fermier du devoir de billot en l'évêché de Quimper, en récompense des services que ce dernier avait rendus à la duchesse Anne pendant la guerre, en armant un navire à ses frais et équipé des hommes d'armes qu'il avait amenés jusqu'au siège de Nantes (f°s 89-91) ; — confirmation des foires accordées par le duc Jean V à l'abbaye de Coatmaloan avec une franchise de 5 tonneaux de vin pour l'hôtellerie voisine de l'abbaye (f° 117) ; — douze lettres de Maximilien d'Autriche et de la duchesse concernant la solde des gens d'armes, le remboursement des emprunts ; etc.

B 14. (Registre.) — Petit in-folio, 168 feuillets, papier.

1503. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Mandement aux juges de Vannes sur une demande en rescision de contrat présentée par Ch. Gicquel à propos d'une maison qu'il a vendue (f° 2) ; — commission aux juges de Nantes et de Rennes de faire une enquête sur les réformes à introduire à la ministrerie de la Trinité de Châteaubriant pour le bon ordre intérieur (f°s 9 et 12) ; — évocation au Conseil de la cause en restitution poursuivie par l'évêque de Nantes, abbé commendataire de l'abbaye de Redon, contre G. du Maz et J. de Ros, accusés d'avoir détourné les revenus du monastère pour une valeur de 10,000 livres (f° 14) ; — lettres de recours et d'arrêt sur les biens des Espagnols établis en Bretagne délivrées à Allain Le Reguec, pour l'indemniser des marchandises retenues par la reine d'Espagne en Andalousie (f° 14) ; — ordonnance royale annulant les effets d'un ordre du vice-amiral Jacques Guibé portant défense à tous les gens de mer de négocier avec les nations en hostilité avec la France (copie f°s 15 et 16) ; — autorisation aux casseurs d'acier de la ville de Nantes privés de marchandises par la guerre d'Espagne, de saisir une « pile d'acier déposée en une maison de la Fosse, appartenant au comte de Salvatore, et d'en faire l'adjudication publique par lots (f° 19) ; — mandement au prévôt et aux ouvriers de la Monnaie de Nantes de recevoir le sieur Thébaud Charton qui est nanti de lettres de la Duchesse pour lui et sa postérité (f° 30) ; — défense d'appeler en Cour de Rome les titulaires des bénéfices de Bretagne pourvus par la nomination de la Reine (f° 40) : — collation de l'office de lieutenant de la juridiction de Quimperlé à Yves Le Floch (f° 41) ; — confirmation de la concession d'une foire à tenir à Saint-Jean de la Grossière, en la paroisse de Trans, diocèse de Nantes, en faveur de Jean de la Rivière, chevalier, maître d'hôtel de la Reine (f° 46) ; — mandement d'interprétation obtenu par Ph. de Montauban, chevalier, seigneur de Sens, commandant des hommes d'armes du duc François II et de la duchesse Anne, au sujet des ordres de paiement qu'il a adressés à divers trésoriers (f° 86) ; — autorisation de lever un droit d'octroi sur les marchandises pour les habitants de Dinan (f° 99) ; etc.

B 15. (Registre.) — Petit in-folio, 119 feuillets, papier.

1505. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Mandement aux juges de Guingamp, Morlaix et Lannion d'ouvrir une enquête sur la plainte de marchands anglais dont la cargaison, composée de vins d'Anjou d'une valeur de 1000 livres, fut pillée au port de Perros-Guirec par un navire de guerre commandé par J. Trogoff et A. de Kerousy (f° 5) ; — érection d'un troisième poteau demandé par G. Le Borgne, écuyer, seigneur de Coësbo, pour sa justice patibulaire (f° 15) ; — saisie du temporel de l'évêché de Tréguier après le décès

de Jean Calloët (f° 35); — instance contre divers débiteurs de rentes poursuivie par les frères de la confrérie de la Véronique fondée dans une chapelle attenante à l'église des Jacobins de Nantes (f° 36); — autorisation du Roi pour Olivier de Lescouet, sommelier de panneterie de bouche de la Reine, de tenir la conciergerie de l'une des étables d'écurie située à Nantes rue du Port-Brient-Maillart (f° 48); — mandement de justice pour Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, ordonnant aux maîtres des requêtes d'apurer les comptes de la succession d'André de Chauvigny pour la part sise au pays de Retz (f° 53); — confirmation de la permission donnée par la Reine à Jean de Montauban, seigneur du Breilhey et du Pin, son panetier ordinaire, de construire un troisième poteau sur sa justice patibulaire (f° 57); — évocation à la cour de Loyaux à Saint-Père-en-Retz d'une affaire criminelle dans laquelle était compromis Jacques Bréhart (f° 59); — état de causes remis à Jean d'Acigné, seigneur de Coëtmen, pendant le pélerinage de la Reine à Notre Dame de Folgouet (f° 59); — placet pour Louis de Quersy approuvant sa prise de possession de la chapelle Saint-Thomas-le-Martyr, en la paroisse de Saint-Etienne-de-Montluc (f° 61); — évocation au Conseil de la cause suivie par Jean Marion, bourgeois de Saint-Pol, contre les bouchers de la ville qui, de leur propre autorité, avaient imposé une taxe sur les débitants de viande de porc salée (f° 77); — confirmation de la donation à Jacques Guibé des revenus des seigneuries d'Auray, Laustenc et Quiberon (f° 91); — mandement de laisser les religieux de Saint-Maurice jouir du droit d'usage dans la forêt de Carnouet (f° 98); — licence aux Augustins de Lamballe de faire des prédications en Bretagne et d'exiger des fidèles 15 deniers une fois donnés (f° 115); etc.

B 16. (Registre.) — Petit in-folio, 167 feuillets, papier.

1506. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Maintenue de sauvegarde pour Jean du Masle et sa femme au sujet de certaines armoiries peintes en l'église de Soulevache près Rougé, diocèse de Nantes (f° 7); — mandement contre Henri du Dresnay et sa femme qui se sont permis de lever un devoir de gabelle sur les marchands passant par un chemin entre Quimperlé et le Faouet (f° 10); — mandement de justice pour frère Raoul Ermar, religieux, docteur et prieur de N.-D. de Kerhon en l'île de Grenezé (f° 13); — placet pour servir de lettres d'attache aux bulles obtenues du grand maître de Rhodes sur la commanderie du Quessoy par J. Joubert, chevalier de l'ordre de Saint-Jean (f° 25); — évocation obtenue par les prévôts de la confrérie des chapelains fondée en l'honneur de Notre-Dame dans les églises de Saint-Sauveur et de la Maison-Dieu appelée Notre-Dame de l'Hôtellerie de Dinan (f° 31); — confirmation de l'abbé de Painpont en possession d'un devoir de bouteillage qu'il prenait le jour de la Pentecôte sur les débitants de vins (f° 51); — évocation au Conseil pour Guillaume de Malestroit, seigneur d'Oudon, contre Gilles de Malestroit (f° 57); — décret de prise de corps contre P. Porzmoguer et ses complices accusés d'avoir pillé plusieurs marchands écossais (f° 59); — don de l'office de secrétaire ordinaire de la chancellerie et Conseil de Bretagne fait par le Roi à la nomination de la Reine, en faveur de Pierre Gibon (f° 69); — concession de foires en la seigneurie de Langouëllan en faveur d'Allain de Fresnay (f° 69); — lettre de justice contre les marchands qui tenteraient de troubler J. Charrier, G. Macé et B. Vitrier, fermiers de la cohue du poisson trempé (f° 72); — commission d'instruire une enquête sur le pillage de deux navires brisés à la côte de Penmarch (f° 84); — création d'un devoir de billot pour l'entretien des quais du Croisic (f° 105); — lettres d'érection en maîtrise des métiers de tondeurs, couturiers, chaussetiers, fabricants de ciseaux et de forces à Quimper-Corentin (f° 107); — rémission de crime de faux accordée à Geffroy Hervé (f°s 112-113); — commission à deux auditeurs des Comptes pour se transporter dans le pays de Quimper « où l'on dyt y avoir myne d'or » et découvrir la vérité (f° 114); — érection de justice patibulaire à deux poteaux accordée à Vincent du Bot, seigneur de la Ville-Pelotte (f° 161); etc. Les lettres de rémission sont les seules qui soient transcrites intégralement.

B 17. (Registre.) — Petit in-folio, 188 feuillets, papier

1508. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Maintenue et sauvegarde pour Guillaume Courson, écuyer, et Jeanne de Bintin, sur la maison et appartenances de la Rivière, en la paroisse de la Fontenelle (f° 1); — réduction de 200 livres sur la ferme du devoir de billot de la ville de Dinan de 1496, accordée à J. Parajau en raison de la mortalité qui régnait dans cette ville (f° 5); — confirmation du don des produits provenant de la confiscation prononcée contre Jeanne Gautier (f° 9); — saisie ordonnée sur les biens meubles et les héritages de Marie de Pontcallec, soupçonnée d'être la cause de la mort de son mari (f° 25); — évocation à Ploërmel pour Jeanne Guillemot contre les héritiers de Jean Le Flô, de Pontivy (f° 26); — enquête ordonnée sur les réformes des rôles des tailles et fouages de la cité de Lantréguier (f° 32); — confirmation des privilèges accordés par la Reine aux archers et arbalétriers de Pont-Labbé (f° 33); — mandement

de faire ouverture des greniers contenant du blé, et de le vendre à prix convenable pour subvenir aux besoins du peuple (fº 43); — commutation de peine portant que G. Berel et P. Rousille sa femme, détenus pour crime de faux, seront punis de la façon suivante : le mari sera fouetté 3 jours de marché et la femme portera un cierge à Saint-Léonard de Fougères en chemise, pieds et tête nus (fº 51); — évocation de cause au siège de Morlaix accordée à Louis de la Villeneuve pendant la peste de Carhaix (fº 57); — licence de séjourner vingt jours au Mont-Saint-Michel et de traverser la Bretagne accordée aux Egyptiens alors établis à Nantes (fº 59); — commission relevante aux juges de Nantes pour les exécuteurs testamentaires de P. Le Bodon, aumônier de Saint-Clément de Nantes (fº 63); — mandement de réparer les chemins de la banlieue de Dinan à la requête du procureur des bourgeois et du procureur général (fº 64); — maintenue et sauvegarde pour Jacques du Pé sur le lieu et manoir de l'Ermitage, en la paroisse du Pellerin, diocèse de Nantes (fº 80); — commutation de peine pour Raoul de Bron qui avait été condamné à être « noyé et suffoqué » (fº 97); — contrainte contre les habitants de Quimperlé s'il est avéré qu'ils ont coutume de répartir sur eux la somme de 80 livres partagée entre les religieux Bénédictins de la ville et le Roi (fº 98); — confirmation de l'anoblissement de la maison de la Gabillaudière, paroisse de Sainte-Luce, diocèse de Nantes, au profit de Olivier de Lescouet, sommelier de panneterie de la Reine (fº 112); — injonction à François Goheau, seigneur de Saint-Aignan, de rendre Roberde de Trévecart, dame de Bois-Renaud (fº 134); — lettres de légitimation pour Marie, fille bâtarde du seigneur de Derval (fº 154, 156) etc.

B 18. (Registre.) — Petit in-folio. 244 feuillets, papier.

1509. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Maintenue en faveur du sire de Châteaubriant lequel prétendait avoir un banc avec accoudoir dans l'église d'Ercé, diocèse de Rennes (fº 1); — confirmation des lettres portant abandon aux bourgeois de Saint-Malo, pendant cinq ans, de tous les deniers d'impôt à lever sur eux (fº 6); — main levée de saisie de temporel accordée au cardinal de Sainte-Anastasie, évêque de Nantes et abbé de Saint-Melaine (fºs 6 et 13); — mandement déchargeant G. de Forest, garde des sceaux et registres de la chancellerie de Bretagne, des frais de cire et de bougie (fº 12); — évocation pour Fr. Guillart contre J. Moreau et consorts qui ont malmené son commis occupé aux mines « qui ont été trouvées ès parties de Quimper » (fº 21); — défense à R. Boutier de citer en cour de Rome J. Kerguelven, son compétiteur à la collation d'une prébende en l'église de Dol (fº 35); — décret de prise de corps contre François du Bollan qui avait trouvé moyen de favoriser la fuite d'un voleur « tellement que celui-ci s'est rendu en franchise en l'église de Saint-Fiacre près Auray » (fº 42); — mandement d'ouvrir une enquête sur les prétentions de l'archidiacre d'Acreléon alléguant qu'autrefois il possédait en la ville de Saint-Renan un pilori à lui et des prisons (fº 57); — main levée et suspension des effets des lettres de marque délivrées aux Bretons contre les sujets de l'Espagne (fº 72); — laissez-passer délivré à Guillaume de la Roche, chevalier, l'un des capitaines de la Petite Egypte, pour se rendre de Nantes au Mont-Saint-Michel, en se logeant dans les faubourgs des villes et bourgades sans extravaguer (fº 85); — ordonnance de convocation prescrivant des montres pour les nobles, anoblis et sujets aux armes, aux lieux de réunion ordinaires (fº 92); — mandement ordonnant la refonte des monnaies d'or et d'argent suivant la devise et les emblêmes du roi Louis XII (fº 109); — commission aux juges de Lamballe pour aviser à la nécessité de transférer la foire de septembre qui se tenait au bourg de Monbran, au lieu du Chemin-Chaussé, pour éviter la contagion de la peste (fº 155); — main levée de saisie mise sur le temporel de l'abbaye de Montfort (fº 162); — lettres de congé délivrées aux religieux Trinitaires et Rédemptoristes pour parcourir la Bretagne et quêter pour les nécessités du rachat (fº 172); — confirmation de l'augmentation de justice patibulaire, portée à quatre poteaux par la reine Anne, au profit de la juridiction épiscopale des Régaires (fº 201); — lettres de sauvegarde générale aux juges de Nantes sur le lieu de la Jallière, en Montrelais, appartenant à P. Lebel (fº 230); — défense aux bateliers de la Loire d'attacher leurs barques, chalans et sentines aux pilotis de la chapelle de Bon-Secours de Nantes (fº 237); — mandement de s'emparer d'une baleine, « qui est un poisson royal appartenant au Roy, » trouvée sur la côte de Tréguier (fº 238); etc.

B 19. (Registre.) — Petit in-folio, 283 feuillets, papier.

1510. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Mandement de saisie du temporel de l'abbaye de la Madeleine de Geneston, diocèse de Nantes (copie fº 25); — confirmation par Louis XII de l'anoblissement d'une maison nommée Bellevue, en Saint-Clément de Nantes, appartenant à P. Choque, dit Bretagne, héraut d'armes de la reine Anne (fº 33, copie); — mandement au receveur ordinaire de Nantes de payer les gages de Jacques Drouet, « maistre maczon des villes et chastel de Nantes, » bien qu'il eût été payé auparavant par le miseur

du château (f° 50) ; — lettres de Louis XII rappelant les commissions et compensations accordées à Tanneguy du Châtel en 1367, 1343, 1345, en 1405, pour les pertes qu'il a subies pendant la guerre de la Succession, et le maintenant en jouissance du manoir de Coatgartz avec 200 livres de rente (f° 51-53, copie) ; — confirmation de la collation de l'office de receveur ordinaire de Lannion à Geoffroy Lebreton (copie, f° 55) ; — enquête ordonnée sur un fait de pillage commis par les habitants de Penmarch au préjudice d'un marchand allemand dont le navire n'était pas brisé mais simplement démâté (f° 59) ; — saisie du temporel du prieuré de Léhon après le décès de Jean James et mandement de mettre arrêt sur les biens de sa succession jusques à la valeur des réparations qu'il a omis de faire pour l'entretien des bâtiments (copie, f° 72) ; — confirmation de l'autorisation donnée à Jean de Rohan, seigneur de Landal, et à Isabeau de la Chapelle, sa femme, d'élever une justice patibulaire à quatre poteaux en chacune des seigneuries de la Chapelle, de Botbleiz, de Crenhac et du fief de Quintin (copie f° 92) ; – ordonnance renouvelant les prohibitions édictées au sujet de l'exportation du menu poisson et de l'appât du gros poisson (f° 102) ; — saisie du temporel de l'abbaye de Melleray, diocèse de Nantes (f° 112) ; – plainte portée contre le sire de Rieux qui s'est permis de lever des droits nouveaux sur la rivière de Vilaine (f° 125) ; — contrainte contre les paroissiens de Saint-Meen qui refusaient la nourriture et le logement à Jean Lecomte, lépreux, malgré certain contrat passé entre eux (f° 125) ; — mandement sur une contestation pendante entre les paroissiens de Saint-Sauveur de Rennes et le procureur du curé de Saint-Sauveur et de Toussaint, à propos du droit de pourvoir aux offices de diacre, sous-diacre, sacristains, chantres et organistes, cause que ce dernier voulait porter en cour ecclésiastique (f° 146) ; — réintégrande pour Guillaume Groy en la possession de la cour de Mesquer dont il a été spolié « par aucuns à luy incongnuz » (f° 148) ; — ordonnance remettant en vigueur le règlement adopté en 1451 pour l'exercice des fonctions de notaire et d'avocat (copie, f°s 152-153) ; — ordonnance prescrivant une enquête sur l'état matériel des bâtiments dépendants des évêchés et des abbayes, et obligeant les titulaires à les réparer (f° 195) ; — provisions du prieuré de Léhon décernées à J. Berthelot, vice-chancelier (f° 198) ; — saisie des fruits de tous les bénéfices appartenants au cardinal de Sainte-Anastasie, évêque de Nantes, pour cause d'infidélité (f° 200) ; — confirmation des privilèges octroyés aux archers et arbalétriers de Quimper (copie f° 207) ; – autorisation de déplacer la justice patibulaire d'Ergué-Gaberic appartenant à Jean de Coëtanezre (f° 210) ; – plusieurs lettres de rémission de meurtre et de vol ; etc.

B 20. (Registre.) — Petit in-folio, 180 feuillets, papier.

1509-1511. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Réquisitoire du procureur général contre divers particuliers qui ont clos un chemin dans la paroisse de Plouha (f° 2) ; — lettres de réhabilitation d'infamie obtenues par Jean Brillaud de Saint-Malo (f° 3) ; — sauvegarde générale pour Jeanne de Pouez, dame de Porcon, tant en son nom que comme tutrice de son fils (f° 5) ; — confirmation de l'augmentation de deux piliers de justice patibulaire accordée à la juridiction des Régaires de Nantes (f° 7) ; — mandement pour envoyer à Hennebont, Morlaix, Saint-Brieuc et autres ports pour le fait de l'ambassade du roi de Portugal (f° 13) ; — congé accordé à J. Charrier pour exporter 260 setiers de froment dans les provinces voisines (f° 15) ; — mandement aux juges de Fougères d'achever l'inventaire des titres relatifs aux droits du prince suivant la requête des enfants de Pierre du Meix (f° 20) ; — état de causes pour Guillaume Macé, valable jusqu'à la Chandeleur, depuis le 9 janvier 1510 ; — évocation à Rennes pour Jacqueline de Proesy, dame de Beuvres, curatrice de Jean de la Chapelle (f° 26) ; — information sur une entreprise du seigneur de Faouet qui s'est permis de placer ses armoiries dans l'église de l'abbaye de Langonnet (f° 27) ; — anoblissement de la maison de Bellevue en Richebourg de Nantes, au profit de Pierre Choque, héraut de la Reine (f° 33) ; — mandement au sénéchal et aux officiers de la Juridiction de Nantes de se transporter au pays de Rays pour procéder à la répartition des taxes nécessaires aux réparations des édifices des seigneuries de Bourgneuf, de Machecoul, du Coutumier et de Bouin (f° 34) ; — décret de prise de corps contre plusieurs malfaiteurs qui ont pénétré par violence dans le prieuré de Sainte-Croix de Josselin (f° 43) ; — confirmation du don de 200 livres fait par la reine à Jean de Miraumont, l'un de ses écuyers, en récompense de l'île d'Indrette qu'elle conserve entre ses mains (f° 45) ; — permission aux religieux de N.-D.-des-Carmes de Dol de publier les pardons et indulgences qui leur ont été concédés par le Pape (f° 48) ; — mandement au bailli de Quimper de faire restituer à H. Hanser et à divers marchands d'Allemagne les biens qui leur ont été pris sur un navire échoué à Penmarch (f° 76) ; — confirmation de la jouissance de l'étang compris entre Barbin et le moulin des Halles à Nantes au profit des Chartreux (f° 91) ; — défense aux mineurs de feu Sébastien Le Texier de contracter mariage sans le consentement du Roi, de leurs parents et amis (f° 114) ; — permission au seigneur de Montframery, Jean de Beaucé, de reconstruire son colombier à pigeons où bon lui semblera (f° 145) ; etc.

B 21. (Registre.) — Petit in-folio, 297 feuillets, papier.

1513. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des actes présentés pour être scellés. — Lettres de licence et de surséance délivrées à J. Jouhon de la Marre pour interjeter appel au Parlement de Paris, en raison du mauvais temps « et de la grande inundacion des eaux » (f° 2) ; — évocation de cause à Nantes pour Jean de la Porte, seigneur de Vezins et de la Jaille, contre J. Drouet, sergent (f° 3) ; — maintenue confirmant J. de Plédran, doyen de Nantes, en possession du droit d'instituer un maître d'école en la paroisse de Couëron (f° 8) ; — commission au bailli de Léon d'ouvrir une enquête sur les réparations de l'abbaye de Saint-Mathieu (f° 18) ; — ordonnance générale et mandement aux officiers de justice du duché de Bretagne notifiant les rémissions de peine accordées aux malfaiteurs à la condition qu'ils iront à Brest servir dans les galères de la Marine royale (f°s 26 et 27) ; — commission aux juges de Guérande d'ouvrir une information sur les propriétaires de deux navires et de trois barques du port du Croisic qui sont sortis malgré les défenses portées (f° 33) ; — lettres de sursis accordées aux capitaines, maîtres, contre-maîtres et marins enrôlés pour l'expédition préparée par le Roi sur huit navires armés pour résister aux ennemis (f° 41) ; — commission pour informer, à la requête de Philippe de Montauban, chevalier, baron de Granville, vicomte du Bois de la Roche, sur une rupture de sceaux mis sur les biens de dom G. Bouciquaud (f° 65) ; — réintégrande en faveur de Jean Garnier, seigneur de la Barrillère, pour le maintenir en possession de ses prééminences féodales dans l'église de Mouzillon (f° 99) ; — mandement à tous les officiers des ressorts de Saint-Brieuc et de Saint-Malo d'appeler aux armes tous les nobles et tous les gardes-côtes afin qu'ils se tiennent prêts à résister aux Anglais (f° 107) ; — information ordonnée aux juges de Nantes sur les violences à main armée commises par les habitants de Saint-Julien-de-Concelle contre ceux de la Chapelle-Basse-Mer, à propos de l'exercice du droit de pâture dans les communs (f° 112) ; — poursuites ordonnées à la requête de l'évêque de Saint-Brieuc contre Jean Daniel accusé d'avoir contrefait le sceau épiscopal et publié en diverses paroisses de fausses lettres d'indulgence (f° 130) ; — maintenue aux juges de Guingamp pour François de Ploecroix, écuyer, sur son droit de porter l'un des brancards de la chaire de l'évêque de Tréguier, le jour de son entrée solennelle, et de jouir des épaves trouvées dans les limites du minihi de Lantréguier (f° 166) ; — permission de porter le surnom de la Guischardière accordée à Amaury Le Taillandier (f° 213) ; — mandements royaux approuvant l'affranchissement de deux terres en Plessé accordé au trésorier J. de Lespinay ; réglant l'administration des fournitures à faire à la flotte et les places de Brest, de Conq et de Saint-Malo ; ratifiant la transaction passée entre Jacques de Rohan et le procureur général de la Reine (f°s 289-294) ; etc.

B 22. (Registre.) — Petit in-folio, 250 feuillets, papier.

1515. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des actes présentés pour être scellés. — Maintenue pour maître François de Moulins, précepteur et maître d'école du Duc, sur le prieuré de Léhon (f° 13) ; — sommation aux fermiers des coutumes, moulins, bois, étangs et pêcheries de la terre de Saint-Aubin-du-Cormier d'acquitter leurs fermages (f° 16) ; — évocation au Conseil d'une réclamation d'impôt portée contre les habitants de Quimper par Jean Blanchard (f° 26) ; — injonction à l'évêque de Nantes de tenir ses *Longs jours* dans le délai de six semaines, à la requête de Jean de Vallée, et mandement au sénéchal de Nantes d'expédier, à son défaut, certains appels (f° 29) ; — action en interdiction évoquée au Conseil par Rolland Kersausen contre son père qui dissipe son bien (f° 33) ; — exécutoire sur la recette des fouages de l'évêché de Vannes au profit de l'écuyer Miraumont, de l'écuyer Mirat et de Pierre de Callège, maître de l'artillerie (f° 39) ; — mandement relatif à l'édification d'une chapelle avec fondation de messes en l'église des Carmes de Ploërmel par Marguerite, fille de Philippe de Montauban (f° 45) ; — appel au Parlement pour l'abbesse de Saint-Sulpice de Rennes d'une sentence rendue au profit de Pierre de Saint-Gilles, seigneur de Beton (f° 50) ; — commission aux juges de Nantes sur les suites d'une transaction conclue entre Christophe du Breil et Jean Garnier, seigneur de la Barrillère, son beau-père, à propos des biens meubles de sa femme (f° 64) ; — main-levée de saisie du temporel des abbayes de Saint-Gildas-de-Rhuis et de Saint-Meen-de-Gaël au profit des évêques de Vannes et de Nantes (f°s 84 et 85) ; — appel au Parlement interjeté par René du Plessis, capitaine de Clisson, contre les paroissiens de Gestigné (f° 88) ; — lettres d'état pour Th. de la Motte, Yvon de Cadoudal, hommes d'armes, et François de la Ville-Eon (f° 109) ; — lettres de rémission accordées à François de Bréhant, seigneur de la Roche, et Nicolas, son frère, coupables de meurtre envers Amaury de Bréhant (f° 110) ; — évocation des poursuites de François de Lesperonnière, capitaine de Pornic, contre ceux qui empêchent la levée de la taxe dite *cens du guet* (f° 128) ; — instance de frère J. Ernaud, religieux bénédictin, aumônier de Saint-Julien de Bouin, demandeur, contre les héritiers de son prédécesseur qui avait négligé les réparations du bénéfice (f° 143) ; — ordre au procureur général d'enquérir

sur la situation des prisons de l'abbaye de Redon et sur la fuite de plusieurs prisonniers (f° 148) ; — information ordonnée à la requête de Jean de Penhouet, seigneur de Kercalon, sur les droits qu'il possédait d'élever une justice patibulaire sur la lande de Kerdavid en Plestin (f° 159) ; etc.

B 23. (Registre.) — Petit in-folio, 286 feuillets, papier.

1516-1517. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Commission aux maîtres des requêtes pour ouvrir une enquête sur des faits de piraterie reprochés à J. Lebailly (f° 1) ; — sauvegarde générale pour Raoul Le Champion, seigneur de Cambu, et ses sœurs (f° 4) ; — évocation au Conseil pour J. Le Coutelier, seigneur du Brossay, contre G. Gueguen qui lui demandait compte des recettes de l'abbaye de Redon (f° 19) ; — relief d'appel pour Jean Le Mintier, seigneur des Granges, d'une sentence rendue par la Cour de Rennes au profit d'Alain Goujon et François Le Forestier (f° 61) ; — charte fixant le nom du domaine de Porzou, en la paroisse de Ploëmeur, à la demande du seigneur R. des Portes, écuyer (f° 63) ; — mandement au capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier de punir les malfaiteurs et vagabonds et réprimer les écarts des gens de guerre (f° 72) ; — mandement autorisant l'érection d'une justice patibulaire à 3 piliers sur les seigneuries et domaines de Kergroazes, de Kergomach, de Tromeur et de Kerbastard (f° 105) ; — maintenue pour O. Richard, docteur ès-droits, archidiacre d'Acréléon, sur ses droits et l'étendue de sa juridiction comprenant les cas de mariage, de testament, de séparation de lépreux, de crimes de fausseté et d'adultère (f° 124) ; — contrainte décernée contre les gens d'église pour le paiement du devoir de Décime (f° 137) ; — licence à Martin de la Ralde, marchand de Gascogne, d'exporter de Bretagne 30 tonneaux de froment en compensation des pertes qu'il a subies par la prise de son navire (f° 146) ; — suspension des lettres de marque délivrées contre les Espagnols, valable pour deux ans (f° 148) ; — lettres de rémission d'homicide involontaire commis par Jean de la Bourdonnaie, seigneur du Couëdic (f° 164) ; — maintenue adressée aux juges de Cornouaille pour les marguilliers de la paroisse de Pleyben qui sont fondés à recevoir les oblations et les aumônes de l'église (f° 215) ; — ordonnances concernant la réforme des notaires, tabellions et sergents dans les juridictions de Quimper-Corentin, Quimperlé et Carnouet (f° 217) ; — décret de prise de corps contre Jean Auber, soi-disant lieutenant de l'amiral du duc de Gueldres, et contre les sergents qui l'ont laissé échapper des prisons de Dinan, pour se réfugier chez les Jacobins (f° 228) ; etc.

B 24. (Registre.) — Petit in-folio, 301 feuillets, papier.

1517-1518. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'énumération et l'enregistrement sommaire des actes présentés pour êtres cellés. — Réintégrande pour Bertrand de Kerenor, écuyer, seigneur de Helloch, contre les malfaiteurs qui ont brisé ses armoiries en l'église de Bourbriac (f° 2 ; — sauvegardes au profit de Jean Roguet et sa femme possesseurs de l'hébergement de la Bourière en la paroisse de Princé, diocèse de Nantes (f° 21) ; et de Louis de Bouteville, seigneur du Faouet, de Kerjean, vicomte de Coetguenen, lequel prétendait jouir de prééminences dans plusieurs églises (f° 29) ; — remise de peine pour J. Le Redant et Nicolas Arz condamnés à perdre une oreille pour avoir porté faux témoignage (f° 47) ; — don de l'office de sergent-général et d'armes à G. Hardy après la révocation d'Olivier Boisart (f° 57) ; — acceptation des bulles de Jean Ordreneau pourvu de l'abbaye de N.-D.-de-Lanvaux (f° 65) ; — mandement de payer les gages de Guillaume Loaisel, général des monnaies de Bretagne (f° 66) ; — défense à Ch. du Rouvre plaidant contre Bertrand Le Voyer, seigneur de la Cour et de Souldan, à propos des lots et ventes de la terre du Bouëssay, de porter sa cause devant les juges d'église (f° 90) ; — mandement de justice adressé aux huissiers et sergents pour Chr. Keraudren, subdélégué pour le fait de la Croisade en l'évêché de Tréguier, contre les Augustins de Lannion (f° 96) ; — plainte des habitants de trois frairies de Bouée, paroisse de Savenay, contre les officiers ecclésiastiques de Nantes qui prétendaient les frapper d'une taxe (f° 98) ; — renouvellement des défenses portées contre l'exportation des blés hors de Bretagne, et rétablissement de la ferme de la traite du blé telle qu'elle était autrefois (f°s 102 et 103) ; — conversion de peine pour J. Colas, couvreur, coupable de faux témoignage, lequel fut condamné à être fustigé un jour de marché au lieu de trois fois et sans avoir l'oreille coupée (f° 104) ; — mandement aux juges de Lesneven de réclamer livraison d'Alain Legar, détenu par Hervé de la Palue, et en cas de résistance, de faire une enquête (f° 107) ; — exécutoire pour les malades de l'hôpital de la ville de Nantes, de la somme de 60 livres sur le receveur de Saint-Étienne-de-Mermorte *(Mairemort)* (f° 165) ; — mandement obtenu par C. de Bodegat, garde tuteur des enfants de feu Jean de Rohan, seigneur de Trégallet et du Grand Heinleix, contre les malfaiteurs qui ont emporté leurs meubles (f° 183) ; — translation du siège de la justice de Kerimerch, en la paroisse et au bourg de Bannalec (f° 196) ; — commutation de jour de foire accordée à François du Quelenec, tutrice d'Alain Rosmadec (f° 201) ; — indemnité de 500 livres délivrée à R. de Bohier, receveur de Brest, après

l'incendie de sa maison « au temps que le Roy estoit au lieu de Sainct-Renan » (fº 272); etc.

B 25. (Registre.) — Petit in-folio, 225 feuillets, papier.

1519. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Mandement de connaître d'un appel interjeté par A. Le Courtays d'une sentence rendue par l'alloué de Nantes au profit d'Alexandre Tempéran (fº 2); — relief d'appel pour Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, curatrice de Philibert de Chalon, d'une sentence rendue par le sénéchal de Rennes (fº 7); — évocation au siège de Dinan pour René de Saint-Meleuc contre J. du Pont-Rouaud, à propos de la succession de Jean Lenffant et Jeanne Le Sénéchal sa femme (fº 12); — commission aux juges de Rennes pour informer des méfaits commis dans l'église de Saint-Martin près Rennes; — exécutoire pour Morlet Demiseau, trésorier des guerres, sur plusieurs receveurs et fermiers de Bretagne (fº 56); — commission aux juges de Ploërmel pour Guillaume de Langourla, curateur d'Hélène Rogues, vers Jean de Callac, tuteur de ses filles (fº 71); — exécutoire pour Mº Jean Robineau, commis à tenir le compte du fait de la marine de Bretagne (fº 86); — mandement aux juges de Rennes et autres justiciers, délivré à l'instance du promoteur des causes d'office de la cour ecclésiastique de l'évêque de Nantes, pour poursuivre et appréhender de corps Pierre du Boullay, excommunié depuis deux ans sans qu'il se soit mis hors des censures (fº 107); — mandement de connaître de certains cas de maléfices portés devant le prévôt de Rennes par Gilles de Porcon contre F. de Courteville et Geffroy Mahomet (fº 121); — assignation en reddition de compte poursuivie par Marie de Saint-Martin, tutrice de G. de Coëssin, son fils, à François de la Rambaudière (fº 148); — évocation à la cour de Lesneven pour Morice Gélin, chevalier, et Marguerite de Pontplancoët sur un compte de meubles demandé à Jeanne de Kergrist, veuve de Tanguy de Pontplancoët (fº 149); — maintenue pour Jean Gibon, sieur de Grisso, sur deux tombes placées dans l'église de Nostang (fº 154); — évocation au Conseil d'une plainte portée par les habitants de Quimperlé contre le fermier de l'abbé de Langonnet qui prétendait lever certains droits sur les marchandises du port (fº 162); — sauvegarde générale obtenue par M. Couronné, laboureur de la paroisse de Sainte-Marie-de-Pornic (fº 175); — lettre de rémission d'homicide involontaire commis par Pierre Le Serclier, laboureur d'Oudon, lequel se rendait à Ancenis pour voir jouer un mystère (fº 180); — mandement de réintégration permettant à Claude de Rohan de faire valoir tous ses droits sur la succession de son frère aîné, Jacques, bien qu'il ait fait de larges concessions en traitant le mariage de Pierre et d'Anne de Rohan (fº 194); — congé et licence accordés à Pierre Ferron, seigneur de Souché, de faire élever la justice de Souché en la lande des Brandais, en la forêt de Touffou, et d'y employer trois poteaux comme à celle de la Maillardière (fº 208); — maintenue et sauvegarde adressée aux juges de Nantes pour Perronne de Jaucourt, dame de Matigon, tutrice des demoiselles Bonaventure et Perronne Lespervier, dames de la Bouvardière, de la Chapelle-sur-Erdre, de l'Épine-Gaudin et du Loroux-Bottereau (fº 216); etc. — La recette des visas s'est élevée à 44 livres.

B 26. (Registre.) — Petit in-folio, 226 feuillets, papier.

1521. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Évocation à Ploërmel pour Alexandre Temperan, banquier demeurant à Nantes, poursuivant O. Bino son débiteur (fº 1); — mandement adressé aux sergents pour les paroissiens de Mur et de ses trèves (Finistère) contre le recteur (fº 2); — rémission de meurtre involontaire pour J. Monbèche, natif de Montour; — réintégrande pour Yvonne de Kerdréan, troublée dans la possession de certaines prééminences en l'église de Noyal-Musillac (fº 30); — mandement relatif à une donation en faveur de César de Gastinaire et sa femme contre Robert de Goulaine (fº 69); — placet pour Michel de Breil afin d'exécution d'un *conquestus* obtenu par lui en Cour de Rome contre J. Robert, sur la chapelle de Saint-Christophe (fº 86); — exécutoire pour Anceau de Botmeur, receveur des juridictions de Huelgoet, Châteauneuf et Landeleau, contre plusieurs fermiers (fº 94); — évocation à Ploërmel d'une instance poursuivie par l'abbesse de la Joie vers Jean Trégouet, chatelain de Plugriffet, débiteur de 128 boisseaux de froment; — don de l'office de sergent général en Bretagne délivré à Pierre Mollé après la résignation de J. Jouhanno (fº 99); — évocation au siège de Moncontour pour H. du Rufflay, seigneur de la Morandais, contre Jean Kervezec, son débiteur (fº 120); — placet pour dame Françoise Estourbeillon, religieuse de Saint-Georges-de-Rennes, laquelle avait obtenu le prieuré de Talhouet (fº 122); — mandement de délivrer au sire de la Trémoïlle les chartes et actes du Trésor du Château de Nantes qui se rapportent à la succession du sire de Retz (fº 125); — commission et mandement à l'alloué de Nantes de tenir, pour une fois seulement, les prochains plaids généraux pendant l'indisposition du sénéchal (fº 147); — évocation à la barre de Ploërmel du procès en restitution intenté par R. Le Moutonnier, fermier des impôts, contre le vicomte de Rohan

qui s'était emparé de la recette du devoir (f° 149) ; — mandement de provision de 22 livres 10 sols, reliquat d'une pension due à M. Sauvaget sur la cure de Sion (f° 138) ; — maintenue pour Bertrand Lecomte sur la cure de Treillères (f° 183) ; — relief d'appel pour le garde du château de Saint-Étienne de « Mairemort » contre les paroissiens de Touvois (f° 185) ; — exécutoire pour G. Mesnager, argentier de la Reine, contre Jean Pineau condamné à rester prisonnier pendant le procès (f° 187) ; — sauvegarde pour Clémence Bodin, dame de Lorme, en possession d'un banc avec accoudoir en l'église de Sion, évêché de Nantes (f° 215) ; etc.

B 27. (Registre.) — Petit in-folio, 269 feuillets, papier.

1521-1522. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des actes présentés pour être scellés. — Relief d'appel pour P. Boterel, seigneur d'Apigné, curateur de Guillaume Freslon, seigneur de la Freslonnière, de sentence donnée par le Conseil au profit de Louise Géraud, veuve de feu Bonabes Freslon, seigneur de la Freslonnière (f° 5 v°) ; — mandement au général des Monnaies de poursuivre partout ceux qui sont accusés de fabriquer de la fausse monnaie, et défense aux possesseurs de maisons fortes de leur donner asile (f° 9 v°) ; — défense de poursuivre devant le comte de Laval un procès d'amirauté touchant une saisie de navire espagnol et ordre d'en laisser la connaissance aux juges de Guérande (f° 12 ; — évocation à Nantes d'une instance en paiement de rentes dues au chapelain du Saint-Esprit de la cathédrale par les seigneurs du Branday et d'Arsangle (f° 22) ; — licence à Antoine Lescuier, lieutenant du comte de la Petite-Egypte, d'aller par le pays de Bretagne jusqu'au premier avril (f° 31 v°) ; — commission de poursuivre deux bouchers de Nantes qui se permettent de vendre de la viande en Vertais et à Pirmil (f° 44) ; — mandement d'amener à Nantes les marchandises arrêtées à Malestroit (f° 46) ; — mandement à tous les officiers du duché de contraindre tous les propriétaires d'attelages à répondre aux réquisitions de P. Lesacier, commis à l'artillerie par le gouverneur de Bretagne (f° 67 v°) ; — exécutoire pour M. Balue, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Nantes, sur les fermiers du billot de l'évêché de Rennes redevables de 189 livres (f° 112 v°) ; — évocation à la barre de Guérande d'un procès fait à Louis de Lopriac, écuyer, seigneur de Pelouarn, débiteur de Jacques de Sesmaisons (f° 115) ; — sauvegarde octroyée à G. Landaz de Saint-Colomban, pour un moulin à vent sous la juridiction de Nantes (f° 137 v°) ; — évocation d'une instance en paiement de 46 livres dues à G. Chauvin et aux héritiers de P. Ferron, seigneur de Souché, par les chanoines de Nantes (f° 266) ; — maintenue pour François de Kermenguy, seigneur de la Patouillière, en Saint-Sébastien d'Aigne, contre les prétentions des paroissiens qui voulaient imposer son métayer au rôle des fouages (f° 269) ; etc. — Trente-cinq lettres de rémission sont transcrites au registre.

B 28. (Registre.) — Petit in-folio, 230 feuillets, papier.

1522. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire de tous les actes présentés pour être scellés. – Évocation à la Cour de Ploërmel d'un procès intenté par le chapelain du bénéfice de N.-D. des Graisles, fondé par Jean Leroy en l'église de Josselin, contre le receveur de Porhoët (f° 12) ; — évocation pour G. de Laval et Françoise de Maillé, sa femme, à l'encontre de J. de Lymoges, veneur du sire de Laval, au sujet de bêtes fauves prises en la forêt du Pont (f° 15 v°) ; — relief d'appel pour Pierre de Talhouet et Jeanne de Lauguyoen, contre Antoine de Gaint-Gillays, seigneur de Maumont, curateur de Jeanne de Chaffault (f° 31 v°) ; — mandement adressé au sergent général et d'armes, à la requête du fermier des briefs de mer, pour contraindre au paiement des droits les maîtres de barques qui auront séjourné au-delà de trois marées (f° 57) ; — commission d'enquête adressée à la requête de deux marchands de Rouen et de Dieppe, demandeurs en restitution d'un navire chargé de marchandises (f° 123 v°) ; — mandement de fabriquer à la Monnaie de Nantes 240 marcs « de petits deniers noirs à 23 grains argent le Roi et 2 grains de remède et 20 sous de taille » (f° 160) ; — défenses à Bonabes de Pocé, seigneur de Maffay, et à Jean d'Espinay de plaider l'un contre l'autre au Châtelet de Paris en action personnelle (f° 175 v°) ; — évocation à la Cour de Carhaix d'un procès intenté par Ch. du Quellenec, vicomte du Faou, tuteur d'Alain de Rosmadec, seigneur de Tyouarlin, contre Alain Le Mur (f° 177 v°) ; — autre évocation à Guingamp d'une action intentée par Chrétien du Dresnay, tuteur de Guillaume du Dresnay, contre Louis de Quenehen pour une somme de 50 livres (f° 196) ; — autre évocation à la Cour de Nantes d'un procès relatif à une rente due par Arthur de Sévigné au chapelain du bénéfice de Saint-Yves (f° 204 v°) ; — relief d'appel au Parlement pour Pierre Chauvin, seigneur de la Muce, de deux sentences du sénéchal de Nantes obtenues par les religieux de Melleray (f° 210) ; — évocation au Conseil pour le seigneur de la Hunaudais opposant aux prétentions de Jean de la Rivière, à propos d'une tombe placée au chanceau de l'église de Saffré (f° 219) ; etc. 40 lettres de rémission d'homicide ont été transcrites au même registre.

B 29. (Registre.) — Petit in-folio, 223 feuillets, papier.

1525. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées.— Placet obtenu par frère Guillaume de Langhac, religieux bénédictin, originaire d'Auvergne, pour être mis en possession de l'abbaye de Saint-Gildas après avoir été pourvu de lettres de naturalisation (f° 10); — lettres de rémission de peine de mort encourue par P. Fondosse de Bordeaux, lesquelles racontent qu'il a capturé un navire espagnol en compagnie d'une barque du Croisic (f°s 58 et 59); — mandement à tous huissiers et sergents de vendre les biens meubles de Jean de Lespinay, trésorier général de Bretagne (f° 62); — relief d'appel pour Bonabes Estourbillon, seigneur de Brain, contre Pierre de Saint-Gilles (f° 63); — mandement de provision envoyant les fermiers des droits de rachat en possession des terres et revenus du seigneur de la Trémoille, comprenant les terres et seigneuries de la Benâte, de Bourgneuf, le Coustumier, Prigny, Princé, le pré aux Seigneurs, les moulins de Vue et la moitié de la baronnie de Retz (f° 68); — maintenue pour Jean du Dreseuc, seigneur de Lesnerac, curateur de Jacques de Coëtcas, sur la maison et manoir de Pucel, paroisse de Guérande (f° 105); — mandement d'ouvrir une enquête sur les torts causés par un navire portugais à Jacques de Saint-Cyr qui avait équipé et armé en guerre un navire pris sur les Anglais (f° 120); — relief d'appel pour le curateur de Gilles et Pierre Becdelièvre, Françoise et Arthuse Becdelièvre, d'une sentence donnée au profit de Bertrand de Cacé et Renée de la Serpaudaie (f° 124); — licence de publication de pardons et de quête pour le général et les ministres Trinitaires du duché de Bretagne (f° 137); — lettres de jussion attachées à des lettres de naturalisation accordées à Martin Ruze, conseiller en Parlement, autorisé à jouir de bénéfices en Bretagne jusqu'à la valeur de mille écus (f° 166); — sauvegarde pour J. Vannereau, seigneur de la Vannière, comprenant des droits de chauffage et de pâturage dans la forêt de Touvois (f° 189); — état de cause pour G. Chauvin de l'Esperonnière, à raison du vœu qu'il a fait d'aller au Jubilé à Rome, valable pour trois mois (f° 196), etc.; — à la fin du volume, quittance de 48 livres reçues pour 48 lettres de rémission pour homicide involontaire.

B 30. (Registre.) — Petit in-folio, 231 feuillets, papier

1526. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Commission pour procéder à l'examen des oppositions faites à la vente des biens du trésorier de Lespinay (f° 1); — répit pour Louis de Kervenozaël de Guiscriff (f° 5); — relief d'appel en Parlement pour les métayers de la Thébaudière contre Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur de Kergroys, et Jeanne du Cellier (f° 21); — mandement aux juges de Quimper Corentin de dresser procès-verbal de l'état dans lequel se trouve la maison presbytérale de Saint-Ségal (f° 24); — autorisations pour Jean Lechat, marchand de Gahart, de changer son nom en celui des Loriers (f°s 26 et 27); pour les frères du Saint-Esprit de Montpellier de faire publier les indulgences accordées par le Pape (f° 29); — mandement aux huissiers et sergents de Bretagne de prêter leur concours au receveur des tailles et aides à lever sur les villes et paroisses de Bretagne (f° 35); — réhabilitation d'Antoine Houssaie condamné au bannissement pour blasphèmes (f° 49); — sauvegarde octroyée à Claude de la Chapelle, seigneur de Montfrommery et de Plédran s'étendant sur tous ses biens et ses droits dans la paroisse de la Chapelle-Janson (f° 52); — réintégrande au profit de Françoise Pastourel, tutrice de Renée de Selizon, sa fille, comprenant une justice patibulaire à deux poteaux en la paroisse d'Orvault (f° 81); — ordre d'enquérir sur les réparations à faire au logis de l'Hôtel-Dieu de Saint-Yves de Rennes et les bâtiments nouveaux à construire (f° 100); — relief d'appel en Parlement pour Nicolas Voisin contre Louis Dubois, chevalier, seigneur des Arpentiz (f° 105); — mandement de poursuite obtenu par Louis de Malestroit, seigneur de Pontquellec, contre François de Maure, seigneur du Plessis-Anger et Hélène de Rohan, héritiers de Jean de Rohan, son tuteur (f° 184); — concordat entre les paroissiens de Saint-Michel de Quimperlé, les chapelains de Notre-Dame, de Saint-Laurent, de Saint-Nicolas et Saint-Guénolé et le recteur de la paroisse (f° 194); — renvoi de cause devant les juges de Rennes à la requête de frère Bonabes de Cadoudal, prieur du prieuré de Cadoudal, poursuivant Jean du Fresnay, son débiteur (f° 231); — plusieurs lettres de rémission, etc.

B 31. (Registre.) — Petit in-folio, 231 feuillets, papier.

1526-1527. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées depuis le mois de décembre 1526 jusqu'au 31 juillet 1527. — Lettre d'évocation d'une cause pendante entre Bertrand de la Chevière, écuyer, et Jeanne Poffraye (f° 1); — mandement au capitaine du château de Nantes de faire conduire devant le Conseil le détenu Lepage et produire toutes les charges de son procès (f° 3); — maintenue adressée aux juges de Rennes pour les maîtres et frères de la confrérie des selliers de la ville de Rennes au sujet de leurs droits et privilèges (f° 32); — lettres de sauvegarde obtenues par Françoise de Ker-

sausen, dame de Kergonadec, et Olivier de Coëtquelen son fils (f° 46); — relief d'appel pour G. Franchet, écuyer, seigneur de la Brisardaie, de sentence donnée par le sénéchal de Rennes au profit de Jean d'Erbrée (f° 96); — incitation de juridiction à la cour de Nantes pour Jean Baillou, prêtre, chapelain d'une chapellenie fondée en la chapelle de Saint-Eutrope de Pontrousseau, près Nantes (f° 109); — mandement au sénéchal de Morlaix de mettre Louis d'Acigné, maître des requêtes à la Chancellerie et au Conseil de Bretagne et protonotaire du Saint-Siège apostolique, en possession de l'abbaye du Relecq (f° 121); — lettres de commutation de peine pour Jean Pynan condamné à mort, lequel sera fustigé en la ville de Rennes aux lieux et jours accoutumés (f° 141); — défense aux vicaires de Château-Thébaud de poursuivre Guillemette Guyomar en cour d'église pour avoir d'elle le paiement du *neume* de la succession de son mari (f° 161); — réintégrande pour Jean Barbes, recteur de la paroisse de Saint-Aubin des Châteaux, troublé dans la possession de ladite cure (f° 204); — mandement de prolongation pour faire réformer certaines bulles en faveur de dame Alixon du Pontberranger, abbesse de Saint-Sulpice de Rennes (f° 209); etc. — Les lettres de rémission transcrites tout au long sont nombreuses dans ce volume.

B 32. (Registre.) — Petit in-folio, 212 feuillets, papier.

1520. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement des pièces présentées pour être scellées. — 5 janvier, évocation à Nantes pour Renée de Corbon, dame du Plessis-Guerry, contre Jacques du Croisil lequel s'opposait à la donation de son mari, Tanneguy Sauvage; — renvoi devant le même siège d'un cas de sortilège pour lequel P. Bouvron fut condamné par les juges de l'Ile-de-Bouin; — 8 janvier, défense à J. Barbes de poursuivre J. Hamon, recteur de Pierric, devant certains délégués; — le 19 janvier, évocation à Nantes pour Amaury de Bazoges, contre les héritiers de Jeanne de Guyolle, auxquels il réclamait une rente due à la chapellenie fondée à l'autel de N.-D. de Miséricorde; — le 29 janvier, information secrète sur le « mauvais et dissolu gouvernement des religieux du couvent de N.-D. du Carme à Hennebond »; — le 10 mai, sauvegarde au profit des tombes et enfeus appartenant à Simon de Saint-Pern, dans l'église de Saint-Pern; — le 27 août, prohibition contre le recteur de Conquereuil (Concreux) qui voulait prélever le droit de neûme; — 17 septembre, commandement à l'official de Saint-Malo de Beignon et à l'abbé de Saint-Melaine, abienneurs du prieuré d'Illifau, de rendre leurs comptes à G. du Boisjagu, prieur nommé; — 28 septembre, défense de pêcher dans les pêcheries de Thouaré au détriment du fermier; — le 8 octobre, évocation au Conseil à l'instance de René de Quelen contre Alain de Boisgelin et défense aux juges ecclésiastiques de Saint-Brieuc de connaître de la cause pendante entre eux; — le 10 octobre, sauvegarde pour Louis de Berruyer, titulaire du prieuré de Saint-Philbert-du-Cellier; — 19 octobre, réintégrande pour J. de Lescouet, possesseur de prééminences en l'église de Henanbihan; — le 12 novembre, sauvegarde pour Jean Nérac, titulaire de la chapellenie de Saint-Jacques, desservie en l'église Saint-Aubin de Guérande; — le 3 décembre, réintégrande pour G. de Lespinay, seigneur de la Ville-Gelouard, possesseur d'écussons en l'église Saint-Pern; — plusieurs lettres de rémission.

B 33. (Registre.) — Petit in-folio, 231 feuillets, papier.

1521. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres de rémission accordées à J. Basset de Couëron, coupable d'homicide involontaire sur la personne d'un jeune enfant; — à François de Rosmadec, et à Jean Le Mintier, coupables d'homicide involontaire sur la personne de Rolland Dollo; — mandement de réintégrande pour les religieux de Landevenec (f° 24); — lettres de répit adressées aux juges de Vannes pour Marguerite de Fresnay, de la paroisse d'Ambon; — commission aux juges de Ploërmel pour relever la justice patibulaire de la seigneurie du Quehouet (f° 25 v°); — relief d'appel en Parlement pour Jean de Saint-Amadour contre Gilles Leroy; — mandement prohibant à Jean de Plufragan de citer en cour de Rome François de Kerraoul, aumônier de Rozet (f° 73 v°); — mandement d'enquête et d'information accordé à Jeanne Lorfeuvre, veuve de Mahé Guillon, contre Yvonne de Lochmeren (f° 77 v°); — sauvegarde adressée aux juges de Rennes et de Ploërmel pour Louis Leprêtre, écuyer, seigneur de la Lohière et de Mesnard (f° 136); — évocation à Nantes pour Guillaume Michel, tuteur de Tanneguy de la Grée contre Jacob Le Goff de Guérande (f° 184); — autorisation et licence aux monnayeurs de Nantes et de Rennes de fabriquer des petits deniers (f° 199 v°); etc.

B 34. (Registre.) — Petit in-folio, 268 feuillets, papier.

1522. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Lettres de rémission octroyées à Rolland Ferron, seigneur de la Ferronnaye, coupable d'homicide involontaire sur Rolland de Porcon (17 février); — mandement d'enquête au sénéchal de Rennes sur un appel

interjeté par Robine Collet, prisonnière au Plessis-Bertrand, laquelle avait été condamnée à la torture par l'alloué de cette juridiction (22 février) ; — maintenue de sauvegarde pour G. Drouillard sur le prieuré de Saint-Nicolas de Sauzon en Belle-Isle (28 février); — évocation au siège de Guérande d'une reprise de plaidoirie poursuivie par Pierre du Verger contre Jacques de Bavallan (6 mars); — injonction de reconstruire une chapelle, signifiée aux paroissiens d'Iffendic, à la requête du prieur (15 mars); — maintenue confirmant les religieux de Saint-François de Rennes dans le droit d'enterrer dans leur église les personnes qui y ont élu leur sépulture de leur vivant (16 mars) ; — mandement d'enquête sur un fait de pillage commis sur un navire espagnol qui était échoué sur la côte de Penmarch (20 mars) ; — incitation de juridiction à Ploërmel pour Marc de Carné, tuteur d'Adelise de Kerloguen, dame de Rozampoul, contre René de Voliore et Catherine de Montauban (23 mars) ; — provision de tutelle de P. Lévesque, seigneur du Bourgblanc, pour Philippe de Bourgblanc, procureur de la juridiction de Botloy-Lezardreuc et V. Trolong contre Françoise de Coetedrez; — maintenue de sauvegarde aux juges de Ploërmel pour Yves de la Villéon sur les cures d'Herbignac et d'Assérac (11 mai); — mandement aux juges de Nantes pour le gardien et les frères mineurs de Bourgneuf contre René Ernaud (29 juin) ; — relief d'appel obtenu par Julien de Plorec, écuyer, seigneur de Plorec, curateur de Claude de Poillé, écuyer, seigneur de Poillé, à propos d'une sentence rendue à Rennes au profit de Guy de Speaux (23 août) ; — défense à J. Lescouble et à Jean du Breil d'appeler en cour de Rome Jean de la Roche, recteur de Gaël, possesseur triennal de ladite cure (28 août) ; — attache à une lettre de naturalisation accordée à Louis de Parados, natif de Périgueux (5 septembre); — réintegrande pour J. Larpin qui revendiquait un escabeau et un accoudoir en l'église de Villamée (5 novembre); — évocation à Rennes de la cause de Guyon le Vicomte, seigneur de la Ville-Volette, contre Bertramne Texue et Gilles Texue, son curateur (13 novembre); – mandement de licence aux religieux Carmes de Rennes pour publier une bulle à eux octroyée par le Pape, en raison de leur indigence (21 décembre) ; etc. — Les lettres de rémission sont les seules qui soient transcrites en entier.

B 35. (Registre.) — Petit in-folio, 283 feuillets, papier.

1533. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées à Rennes en présence du président des Déserts. — Maintenues et sauvegardes pour Jean de Launay sur les cures de Saint-Gondran et de Pleurtuit ; pour Yves Kerazret, recteur de Ploëdider, sur le droit de placer des armes en bosse en la chapelle de Saint-Nicolas ; pour Pierre du Verger, sur les droits d'enfeu et d'armoiries qu'il prétendait avoir en l'église d'Assérac ; — pour R. de Quersy qui réclamait la présentation des chapellenies de saint Michel dans les églises de N.-D. de Nantes et de Saint-Etienne-de-Montluc ; — pour Guillaume de la Villeneuve sur le manoir de Coëtsulan ; — pour Pierre Marbeau sur plusieurs aires de marais situées en l'île de Bouin ; — lettres de sergentise pour Vincent Leroy de Ploërmel ; — incitations de juridiction pour Jeanne d'Acigné, épouse de G. de Pleguen, capitaine de Combourg, contre Médard Le Vayer; pour Guyonne Lefell contre son frère qui lui refusait son droit naturel ; - pour Anne du Boisgelin contre Jean Jorel (12 mars) ; — licence à Françoise de Trevecar de former opposition contre les paroissiens de la grande église de Guérande qui prétendaient apposer des écussons en une vitre de cet édifice (15 mars) ; — reliefs d'appel pour le procureur du Roi à la Chambre des Comptes à propos de la vérification des lettres de naturalisation obtenues par Ferrand Dastoudille et Françoise de Lantadilles, espagnols (15 mars) ; — autre relief d'appel en Parlement pour Guillaume Bino, seigneur de Carcadec, demandeur contre Françoise du Matz ; pour Fr. Lebeuf de Saint-Malo, marchand, contre Thomas Luyton, anglais ; — évocation pour les religieux de Blanche Couronne contre Jean Parajau du Guyniou (26 mai) ; — exécutoire pour Claude de la Chapelle, seigneur de Montfromery sur Marguerite de Kersaliou, curatrice de Jean de la Chapelle ; — placet pour Olivier Trevelo sur la cure de Locmené contre Jean Le Goff (18 septembre) ; — mandement au profit de François Jallier, fermier de la traite des bêtes vives avec pouvoir de poursuivre tous ceux qui sont redevables (22 octobre); etc. — Les seuls actes enregistrés tout au long sont les lettres de rémissions accordées pour homicide involontaire.

B 36. (Registre.) — Petit in-folio, 183 feuillets, papier.

1534. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées pour être scellées. — Evocation au Conseil pour P. Jouaud, chanoine de Rennes, recteur de Gétigné, plaidant contre J. Lefeuvre, commandeur de la chapelle Saint-Antoine de Clisson, et défense à ce dernier de citer son adversaire hors de Bretagne (f° 2) ; — évocation à Ploërmel pour les enfants et la veuve de Jean de Montauban, seigneur de Goust, capitaine de Succinio, contre le procureur de Rhuys et de Madame de Rieux (f° 20) ; — relief d'appel en Parlement pour J. de Beaumanoir, seigneur du Bois de la Motte, contre Jacquemine de Coëtquen (f° 22); — man-

dement adressé aux juges de Nantes pour Raoul des Melliers, procureur général de l'Université de Nantes, lequel est autorisé à accepter pour l'Université la maison nommée la *Porte-Blanche*, et de passer contrat avec ceux qui veulent en faire donation (f° 112); — licence de publication accordée aux Filles Pénitentes de Paris pour faire connaître en Bretagne leurs nécessités et les bulles d'indulgence qu'elles ont obtenues pour leurs bienfaiteurs (f° 118) ; — mandement aux conseillers de la cour du Parlement pour Bonabes Estourbillon, seigneur de Brain, contre Pierre de Saint-Gilles, seigneur de Beton, au sujet de la jouissance d'un banc (f° 128); — commission de sergent général et d'armes délivrée à P. Gaudin pour exercer en Bretagne (f° 139); — mandement contre A. Hervouet obtenu par les paroissiens de Château-Thébaud et contribuables aux fouages (f° 157) ; — licence obtenue par l'Hôtel-Dieu de Paris et l'hôpital des Quinze-Vingts pour la publication de leurs indulgences (f° 163) ; — prohibition aux religieux de Beauport de vendre du vin en détail dans leur couvent sans appeler J. de Romar le sous-fermier de l'impôt (f° 169); — plusieurs lettres de rémission de meurtre transcrites tout au long ; etc,

B 37. (Registre.) — Petit in-folio, 189 feuillets, papier.

1535. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des actes présentés pour être scellés. – Le 2 janvier, on scella une évocation à Lesneven, pour François Kersangilly, contre Alain Kerguen, recteur de Kerloan; — une commission aux juges de Rennes, pour Louis de Coëspelle, victime de violences sur lesquelles il demandait une enquête; — le 21 janvier, relief d'appel en Parlement pour le procureur du Roi à la Chambre des Comptes, contre G. de Lespinay, héritier de Jean de Lespinay, receveur de Rennes, d'une sentence rendue par la Chambre des Comptes; — un mandement adressé aux juges de Nantes, pour le geôlier du Bouffay, demandeur en paiement de frais de nourriture d'un prisonnier nommé J. Cruau, coupable d'insolences envers Raoul du Juch à Oudon; — deux lettres de rémission accordées à Yvon Riou, tessier à Morlaix, et à Abel de Besit, coupables d'homicide involontaire; — le 27 février, relief d'appel, pour Troylus de Mondragon et Françoise de la Pallue, seigneur et dame de Hullot et de la Pallue, contre André Gallery et Jeanne Lespervier, seigneur et dame du Boisjouan, après sentence du sénéchal de Nantes; — le 10 juillet, saisie de l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort après le décès de G. de Cacé; — un mandement prohibitif de non contrevenir au concordat pour les paroissiens de Bazoges, contre le recteur et sous-curé de ladite paroisse; — le même jour, relief d'appel en Parlement, pour les prévôts de la frairie des archers de Rennes, J. Allain, roi du Papegault, contre R. de Montbourcher; — le 7 août, évocation au siège de Lamballe, pour Louis de Coëspelle, contre Nicolas Chartier; — le 18 septembre, mandement de placet permettant à Gilles de Laval, seigneur de Loué, et à sa femme de mettre à exécution en Bretagne un arrêt du Parlement de Paris obtenu contre les sires de la Trémoille, d'Annebaud, du Plessis-Guerry, etc.; — le 6 octobre, maintenue adressée aux juges de Nantes en faveur de frère Julien Porcher, prieur de Saint-Jacques de la Roche-Bernard; — le 20 octobre, incitation de juridiction à Rennes, pour Ch. Bernier et Marguerite de Vauclerc, seigneur et dame du Lattay, contre Claude du Margaro; — le 9 décembre, on a transcrit des lettres de rémission accordées à G. Lemoine, boucher, chargé des approvisionnements du sire de Guémené, coupable d'avoir volé 4 pièces de vaisselle d'argent, etc.

B 38. (Registre.) — Petit in-folio, 205 feuillets, papier.

1538. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées par le garde des sceaux.—Le 16 janvier, on cite un relief d'appel pour François de Saint-Cyre, fermier des droits établis sur les vins et breuvages vendus en la ville de Dinan ; — un mandement pour Madeleine de Quengo et Jeanne de Rochedreuc, détenues à Lanvollon; — un mandement obtenu par Gilles du Bois et Gillette de Champagne, son épouse, seigneur et dame du Bois de Pacé; — le 21 janvier, une maintenue pour F. Pillaud au sujet de l'aumônerie de la Gacilly; — le 26 janvier, un mandement pour Morice Boutin, recteur triennal de la cure d'Assérac contre Ph. Corbinelli, étranger, qui voulait lui disputer son bénéfice; — le 6 février, des lettres de réintégrande en faveur de Mathieu de Kerguen, secrétaire du Roi, et Françoise Mesléart qui jouissaient du droit d'avoir en l'église de Lanrelas « une carrée, un escabeau, parements d'autiers, escussons d'armes et armoyries »; — le 13 février, une sauvegarde pour Olivier du Fau sur le lieu et la seigneurie de Théhillac et les prééminences en l'église de Besné; – le 31 octobre, une évocation au Conseil pour G. Ledu, seigneur de Kerinon, et prohibition aux juges ecclésiastiques de Tréguier de prendre connaissance de sa cause; — le 4 décembre, un relief d'appel en Parlement pour Mathieu de Kerguern, secrétaire du Roi au Conseil de Bretagne, opposant à une ordonnance de la Chambre des Comptes. etc.

B 39. (Registre.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

1551. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement des lettres scellées par le garde des

sceaux en présence des conseillers référendaires. — Le 11 janvier, on cite des lettres d'abréviation adressées au juge de Rennes pour Jeanne Freland et Gillette Verdes, contre François Roudiers; pour Hervé de la Chapelle, seigneur d'Anguignac, contre Olivier de la Chapelle; — le 19 janvier, un relief d'appel en Parlement pour Louise de la Neufville, tutrice de Jean de la Ville-Thébaud, contre Antoine de la Bouëxière; — le 14 février, un mandement adressé aux gens tenant le Conseil en Bretagne, pour Gilles Eon, contre Pierre Labbé; — le 7 mars, un relief d'appel en matière criminelle, pour Alain Visdelou, contre Jean Lemintier; — le 21 mars, des maintenues avec sauvegardes pour Isabeau de la Souallaie et Anne d'Espinay; — un relief d'appel, pour les chanoines de Cornouaille, contre les paroissiens de Briziac; — le 23 mars, un mandement de concordat, pour les paroissiens de Landeda contre leur recteur; — le 25 mars, un mandement de commission, pour Robert d'Andigné, contre François Le Flô, etc. — Parmi les lettres de rémission transcrites il faut citer celles qui furent octroyées à François Lebrun, appellé le *capitaine maure*, lieutenant général sur les gardes du navire le *Grand-Henry*, sous les ordres de Jean de Clamorgant, capitaine général dudit navire. — Les enregistrements s'arrêtent au 28 mars.

B 40. (Registre.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

1556. — Livre de la Chancellerie de Bretagne, contenant l'enregistrement des lettres présentées pour être scellées par le garde des sceaux. — Le 26 février, on cite une anticipation pour Aliénor de la Vigne, une commission pour les paroissiens de Maisdon; — le 6 mars, un mandement pour François comte de Maure, une abréviation pour Jean du Cambout; — le 19 mars, une attache pour Renée de Carné, une commission pour les habitants de Guingamp, un exécutoire pour André de la Clartière; — le 25 avril, le garde des sceaux scella en présence de Morice Lefaye, conseiller référendaire, des lettres d'abréviation pour Pierre de Couëspelle, une sauvegarde pour Guillaume Lebel, recteur de Vesins, une maintenue pour Yvonne de la Fouaye, une abréviation pour Jean de Kerboutier; — le 3 juin, on cite une anticipation pour François Bohier, évêque de Saint-Malo, un mandement pour Anne de Keraudi, une désertion pour Robert de Couëdan; — le 25 juillet, on cite un relief pour Arthur de la Piquelaie, sieur de la Porte, Jean de Vaux, sieur de Levaré; une abréviation pour François de Monterfil; — le 1er novembre, des mandements pour Amaury Gouyon, Georges de la Trémoïlle, Anne de Montmorency, et Jean du Refuge et sa femme, seigneur et dame de Couësmes; — le 13 novembre, une commission et un mandement pour les villes hanséatiques, une abréviation pour Françoise de Brie, un relief d'appel pour Pierre de la Marzellière, etc.

B 41. (Registre.) — Petit in-folio, 124 feuillets, papier.

1559. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement des lettres présentées pour être scellées.—Le 25 février, Jean de la Houlle, seigneur de la Ville-Bernier, garde des sceaux, scella des lettres d'abréviation pour Marguerite Kergrain, une commission pour Jean du Bois; — le 1er mars, une désertion pour César de la Vieuxville, une attribution de juridiction pour François de Coligny, seigneur Andelot, une anticipation pour Jérôme de Carné et sa compagne; — le 18 mars, un relief d'appel pour Pierre Farcy, tuteur de Charles Guérin; un arrêt de la Cour pour Françoise de Montalembert, une sauvegarde pour Jean Champion; — le 8 avril, des reliefs d'appel pour Charles de Pontavice, Judes de Saint-Pern et Marguerite Le Vicomte; un mandement pour Jean de Bonnefontaine; — le 13 mai, un répit pour Julien Texier, une commission pour les paroissiens de Fégréac, un exécutoire pour François des Barres; — le 15 juillet, des reliefs d'appel pour Guillaume de la Fruglaie, Jean Le Vicomte, René de la Haie-Mahéas; — le 14 septembre, devant Philibert Barjot, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel, furent scellées deux lettres destinées au procureur du Roi, à la Chambre des Comptes, une désertion pour Ch. Le Begannec, une conversion d'appel en opposition pour Jean Challot; — le 6 novembre, devant Ch. Lefrère, seigneur de Belle-Isle, président au Parlement de Bretagne, furent scellés des reliefs d'appel pour Claude, comte de Maure, Bernard des Montils, une commission pour Gaspard de Coligny, etc. Le livre renferme la transcription d'un grand nombre de lettres de rémission.

B 42. (Registre.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

1562. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'énumération succincte des pièces présentées devant Jean de la Houlle, seigneur de la Ville-Bernier, conseiller du Roy au Parlement de Bretagne, et garde des sceaux de la Chancellerie. — Les actes transcrits sont les suivants: lettres de rémission pour homicide involontaire obtenues par Ch. Hingant, gentilhomme, Guillaume de Keroulas, J. Pasty, mercier, détenu aux prisons de Château-Giron, N. Matinée, Jean Regnauld, procureur fiscal de la cour séculière de l'évêque de Saint-Brieuc, G. Ernaud, tavernier de Sucé, François Louvel, sieur de la Touche, B. Bothes, maréchal à Rennes, P. Rabuan, fermier de la seigneurie de Merdrignac, Hervé Le Coz, charpentier, Jean Augeart,

archer du château de Nantes, sous les ordres du sieur de Sanzay, capitaine de Nantes, G. Guinart, Mahé Leiller, jardinier à Theix, etc. — Le 18 février, ont été présentées des lettres d'abréviation pour Jean Jourdren, une commission pour les habitants de Saint-Hélier, des lettres de relief pour Claude de la Landelle, Guy Kerlescouet, Grégoire de Trevegat et autres.

B 43. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1563. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'énumération de toutes les pièces présentées devant le garde des sceaux.—Le 2 janvier, furent enregistrées des lettres de relief pour François de Coligny; — le 13 janvier, un mandement pour René Hachon, secrétaire auditeur à la Chambre des Comptes; le 27 janvier, deux anticipations pour les chanoines et chapitre de Vannes, le 20 février, un mandement pour Jacques de Guengat, le 21 août, une évocation pour Louis de Kermarhen, etc. — Les actes transcrits sont les suivants : lettres de rémission pour homicide involontaire accordées à Pierre Jean, tailleur de pierres, Louis Colober, laboureur, qui blessa le sieur Quentin en revenant de la chapelle Saint-Herbaud, où il avait vu jouer certains mystères; à Pierre Legal, capitaine et chef de la garde de la porte de Saillé à Guérande, à Yvon Kergus, laboureur, R. Potier, Jacques Clauchart, compagnon du métier de forgeur de fer, Yvon Le Lindreuc, tailleur à Vannes, François Martin, écuyer, sieur du Plessis, François de Sandrieux, sieur de Gademoulins, neveu de l'évêque de Saint-Brieuc, Ph. Calvez, tavernier à Elliant, Jean et Alain Cornillet, Hector de Pepions, maréchal des logis des gendarmes de la compagnie du seigneur de Martigues, etc.

B 44. (Registre.) — Petit in-folio, 164 feuillets, papier.

1574. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées.—Le 14 mars furent scellés les actes suivants : mandement pour René de Kerenor; — abréviation pour François de Cambout et Augustin du Camp; — relief d'appel pour François de Saffré et Th. du Boisgeslin; — acquiescement pour R. de Pluscallec; — commission pour Pierre de Courcelles, etc. — Les pièces transcrites sont des lettres de rémission accordées pour homicide involontaire à Julien de la Sauldraie, écuyer, sieur de Kerloës, à Tuydual Trichou, laboureur, à Etienne Bleru, procureur au siège de Ploërmel, lequel tua une femme par mégarde en s'armant contre les Anglais qui venaient de prendre Belle-Isle le 24 avril 1574, à Noël Fleury, dit le *Petit Bateleur*, napolitain, joueur de farces et sauteur, demeurant avec Jean Savary, joueur d'histoires, lequel tua un pintier d'étain à Ancenis, à Jean Lévesque et à Raoul Charretier, gentilshommes, à Bastien Esmin, trompette de la compagnie de M. de Bouillé, lieutenant-général du gouvernement de Bretagne, à Jacques Morice, marchand d'Auray, et à d'autres.

B 45. (Registre.) — Petit in-folio, 164 feuillets, papier.

1580. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées pour être scellées. — Le 28 avril furent scellés les actes suivants : mandement pour G. Becduz; — illico pour Jeanne de la Lohérie et ses enfants; — désertion pour Georgine Picault; — mandement pour Christophe de Boisgelin; — mandement pour G. Tardivel; — requête civile pour V. Hillary; — relief pour Laurent Alleno; — anticipation pour G. Percherel; — abréviation pour Jean de Vaucouleurs; — arrêt pour M. Renaud de la Marzelière, etc. — Les actes transcrits sont des lettres de rémission accordées pour homicide involontaire à Guillaume et Claude du Vaufrerière, bateliers de la Loire, à François Longuespée, procureur à la sénéchaussée de Ploërmel; à Jean Nobille, écuyer, seigneur de Kerbertho, à Jean Clairay, auteur d'un homicide commis au jeu du quillard à Quimper, à J. Druais, garçon maréchal, à J. Kerlividon, à Hugues de Montfort, écuyer, à P. Ogereau, marchand, à Jean du Rochay, seigneur de Lynoet, à G. du Perier, sieur de Lespinay et à d'autres.

B 46. (Registre.) — Petit in-folio, 154 feuillets, papier.

1581. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées devant François Becdelièvre, sieur du Bouëxic, conseiller du Roi au Parlement, en présence de M. Gautier, audiencier, de G. Lezot, contrôleur, de P. Lebel et P. Tuffin, notaires et secrétaires du Roi. — Les actes transcrits sont les suivants : lettres de rémission accordées pour homicide involontaire à Jean Turmen, laboureur à Serignac, à Pierre Belon, laboureur à Nozay, à G. Aubin, Jean Ernoul, menuisier à Combourg, à Guillaume Louvel, à Etienne Jule, boulanger à Anetz, à Jean du Quelenec, à Jean Briau, natif de Corbillac, à Paul Boudic, écuyer, fils du seigneur de Kerhalles, étudiant; à François Gaspihan, fauconnier de Jean de Couëdor, seigneur châtelain du Boisglé, etc.

B 47. (Registre.) — Petit in-folio, 199 feuillets, papier.

1584. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des lettres présentées

devant le garde des sceaux et les contrôleurs.—Les pièces transcrites sont les suivantes : lettres de rémission accordées à Michel Coq, à Jean Mabon, sergent-général, à Guillaume Le Guyonnet, marchand de Libourne, à Pierre Rouxeau, coupable d'homicide involontaire sur la personne de François de Goulaine, écuyer, sire de la Touche Raguenel, à Antoine de Bougrenet, écuyer, sieur du Bois-Roul, maître d'hôtel de Charles de Plouer, écuyer, sieur de Bois-Rouaud, à Jean Loret, sieur du Bouyer, gentilhomme, à Pierre de Chasse, écuyer, seigneur de la Bioterie, lequel aurait tué plusieurs pillards en combattant contre la compagnie du capitaine Millères à Saint-Crespin et Tillères ; à P. Callais, marchand de Guingamp, à Jean de Chef-du-Bois, sieur de Kerrouallan, lequel avait tué son frère, curé de Kervignac, dans une assemblée tenue autour de la chapelle Saint-Laurent, à François Delaunay, écuyer, sieur des Sellandières, et autres, coupables d'homicides involontaires.

B 48. (Registre.) — Petit in-folio, 171 feuillets, papier.

1585. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées devant le conseiller du Roi, garde des sceaux, les notaires et secrétaires du Roi.—Les actes transcrits sont les suivants : lettres de rémission accordées aux frères Pezron, à René Le Pleigne, écuyer, seigneur de Saint-Louis, habitant la Charoulière, en Vallet, à Yvon Le Gardien, marchand à Quimper, à Guillaume Blanchet, à Hervé Le Goff, à Jean Philippes, marchand de Nantes, à Jacques Jegou, sieur de Bellechasse, étudiant en droit, à Jean Burgot, serviteur du seigneur du Cartier, à Emilien Delahaie, maréchal, coupables d'homicides involontaires. etc.

B 49. (Registre.) — Petit in-folio, 95 feuillets, papier.

1586. — Livre de la Chancellerie de Bretagne contenant l'enregistrement sommaire des pièces présentées au conseiller du Roi, garde des sceaux, en présence du contrôleur des notaires et secrétaires du Roi.—Les actes transcrits sont les suivants : lettres de rémission accordées à Pierre Perret, écuyer, à Louis de la Tour, maître apoticaire à Tréguier, à Armel Gueguen, procureur postulant à Ploërmel, à Julien Crocq, écuyer, sieur de Launay, archer de la compagnie du sieur de Malicorne, à Olivier Philippes de Pestivien, coupables d'homicides involontaires.

MANDEMENTS ROYAUX

B 50. (Registre.) — Grand in-folio, 23 feuillets, papier.

1438-1564. — Livre des franchises concédées par les ducs et confirmées par le roi de France, Charles IX : — Exemptions d'impôts accordées à Th. de Riou pour une maison sise à Lohéac (1485), et continuation à son successeur G. Bouëxic, en 1564 ; — pour une métairie nommée la Gohoraie, en Saint-Jean-de-Beré, appartenant à R. Boullaie (1453) ; et ensuite à Fr. Perrigault, en 1564 ; — pour la Hulonnière, en la paroisse de Thouaré, appartenant à Alnette Mauléon (1438), puis à A. Ménardeau ; — pour une maison au bourg de Loudéac, appartenant à J. Ruallan (1564) ; — pour une maison sise à Nozay, appartenant à J. Blanchet (1443), puis à P. Tillon (1564) ; — pour des maisons sises dans les paroisses de Lanrien-Quintin, de Lannion, de Guichen, de Saint-Cyr-en-Raiz ; — autres exemptions accordées par le duc François II à R. Mahé, ex-serviteur de Gilles de Bretagne (1461), et par le duc Jean V à Robert Bretaigne, son secrétaire, devenu aveugle (1440) ; — à Louise Jarneu pour une maison à Lannion, affranchie par le duc en 1441.

B 51. (Registre.) — Grand in-folio, 409 feuillets, papier.

1201-1531. — Livres des mandements et édits royaux des règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier contenant divers actes de la période des ducs de Bretagne : charte de la duchesse de Bretagne Constance, énumérant les biens qu'elle donne pour la fondation de l'abbaye de Villeneuve (1201) ; — bulle confirmative du pape Honorius (1226) ; — charte de fondation de messes à la cathédrale de Nantes par le duc Jean IV, pour la célébration desquelles il a donné 60 livres de rente sur le produit des pêcheries de la Loire (1398), et augmentation de la même fondation par le duc Jean V (1411) ; — concession de franchise aux habitants du Gâvre par le duc Jean V (1409) ; — reconnaissance des religieux de Redon portant qu'ils doivent célébrer une messe quotidienne pour le duc François Ier (1493) ; — serments de fidélité des évêques de Saint-Malo et de Cornouaille ; — nomination des gens des Comptes de Bretagne par le roi Charles VIII (1492) ; — ordonnance révoquant toutes les aliénations du domaine ducal faites depuis 1490, réduisant d'un tiers toutes les concessions gracieuses de rachat, de confiscations, d'aubaine, de bris, de lods et ventes accordées (1492) ; — quittance générale de toutes les impositions établies en Bretagne sous le nom de fouage avant le mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne (1491) ; et déclaration portant que la remise des reliquats à payer ne remonte pas au-delà de deux ans (1493) ; — injonction à tous les receveurs de fouages qui ont agi sous les sires de Rieux, d'Albret, de Rohan et autres, de produire leurs justifications devant la Chambre des Comptes (1493) ; — confirmation des privilèges de Saint-Aubin-du-Cormier remon-

tant à 1225 ; — ordre à tous les procureurs des barres de Bretagne d'envoyer à la Chambre les aveux de leur juridiction (1496) ; — ordonnance déclarant que les arrêts de la Chambre des Comptes en matière de finance et de domaine seront exécutoires sur le champ nonobstant tout appel des parties; — modérations de fouages ; — édit réglant les formes de la justice en Bretagne promulgué par le roi Louis XII (1510) ; — déclaration du même Roi validant toutes les nominations d'officiers signées par la duchesse Anne ; — commission à André de Foix et à Ph. de Montauban de recevoir les serments des gentilshommes, officiers et bourgeois du pays de Bretagne (1513) ; — ordonnance du roi François Ier révoquant toutes les aliénations du domaine royal et prescrivant l'insinuation à la Chambre des Comptes de toutes les exemptions et concessions qui seront désormais accordées (1523) ; — autre du même souverain portant cession aux États de Bretagne de la somme annuelle de 800 livres sur la recette des 6 deniers par pipe de vin vendu en détail (1523) ; — délégation du Roi au comte de Laval, lieutenant-général du Roi en Bretagne, au vice-chancelier, aux présidents des Parlements de Paris et de Rennes et à G. de Comacre, secrétaire du Dauphin, pour recevoir les hommages dus à la Couronne après le décès de la reine Claude (1524) ; — extraits des livres de la Chambre des Comptes concernant les sommes prêtées par le prince d'Orange et les récompenses qu'il a reçues en retour ; — rachat de la couronne d'or engagée pour la somme de 5200 livres entre les mains d'Olivier Baud, trésorier de l'église de Vannes (1527), du temps de François II ; — lettres d'habilitation, d'anoblissement et de légitimation octroyées à P. Sauvage, à Isabeau de Ker, femme de J. Mauhugeon, à Jean Bourgneuf, seigneur de Cucé, à Bernard de Médine, espagnol, à J. de la Roche, dit Savoye, palefrenier de la Reine, à Thomas Regis et Raoul Leroy, à Olivier Lemercier, à Michel Marquier, à Jean Dariague, espagnol ; — commissions de lieutenant-général en Bretagne accordées au comte Guy de Laval (27 août 1526), et à Jean Laval, baron de Châteaubriant (1531) ; — d'amiral de Bretagne à Philippe Chabot, seigneur de Brion (1526, mars); — dotation de l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise, consentie par Blanche de Castille et Saint-Louis (1239) et la reine Anne de Bretagne (1513) ; — concessions, permissions, fondations pieuses en faveur des Chartreux du champ d'Auray, des Carmélites de Vannes, des chanoines de Saint-Malo, de l'église de Saint-Denis, en France, des Cordeliers et des Jacobins, des Carmes de Nantes ; — suppression de l'office de général des Finances qui fut exercé par Fr. de Cardonne et Philibert Tissart, son gendre (1529) ; — nomination des gens du Conseil de Bretagne et création de leur juridiction (1497) ; — autre ordonnance de la duchesse Anne sur le même fait (1512) homologuée par Louis XII, et rôle des officiers du Conseil et de la Chancellerie de Bretagne ; — affranchissement de la maison et du domaine de Bellevue, sis à Nantes, paroisse de Saint-Clément, appartenant à P. Chocque, dit Bretagne, l'un des hérauts d'armes de la reine Anne ; — du lieu de Galisson, en Montgermont, au profit de Nicolas Racine, son conseiller-maître (1489) ; — doléances et remontrances des gens des Trois États du pays de Bretagne présentées au Roi sur les nécessités et affaires de leur province (1492) ; — décret du Parlement assemblé à Vannes invitant le procureur général à la Chambre des Comptes de procéder contre certains comptables qui, au mépris des défenses, ont porté appel au Parlement de Paris de sentences rendues contre eux par la Chambre, et confirmées par le Parlement (1495) ; — indemnité de 10,800 livres ordonnée par le duc François II au profit de plusieurs marchands d'Espagne qui avaient été spoliés sur mer (1487) ; — concessions de domaines en jouissance viagère au profit du prince d'Orange (1501), de Ph. de Montauban, de J. de Mondragon, de J. Guibé, des enfants de G. de Hallay, du vicomte du Fou, de Thomas Destuer, échanson de la reine, de Claude de la Basme, son valet de chambre (1507), de Jeanne Maurray, sa femme de chambre, du sire de Rohan, de Dordet de la Roque, chevalier, seigneur d'Estuer, de P. de Laval, seigneur de Montafilant, de Gillette du Guiny, de M. de Rieux, de M. d'Acigné ; — donation des revenus de la terre de Fougères à René de Montejan, signée par la régente Louise de Savoie (1525) ; — autres concessions viagères au profit de M. de Vaudemont, du bâtard de Rieux, de M. du Plessis-Bordage, du sieur de Guengat, de M. de Guise, du sire d'Avaugour, de Louis de Perreau, chevalier, seigneur de Castillan (1527) ; — arrêts de régistrature, etc. — Tables des matières.

B 52. (Registre.) — Grand in-folio, 301 feuillets, papier.

1522-1546. — Livres des mandements et édits royaux du règne de François Ier, enregistrés pendant les séances des semestres. — Tarif et liste des devoirs perçus par le Roi dans chaque port du duché de Bretagne ; — tarif des brefs délivrés aux navires ; — tarif de la traite des choses mortes ; — commissions de trésorier général pour N. Barbillon ; de général des Finances pour A. Bullioud ; de maître auditeur des comptes, pour P. Cosnoal ; de G. Meneust, concierge et garde des archives de la Chambre des Comptes ; — institution de Jean Hux, maître auditeur des comptes (1534) ; de Guillaume Loisel, second président à ladite Chambre ; — lettres du duc François contenant *vidimus* de toutes les chartes de concession accordées par ses prédécesseurs aux religieux de Savigny en 1155, en 1162, en 1185, en 1398, en 1420, en

1443, en 1447, en 1451 et en 1657, et lettres de confirmation du roi François Ier accordées en 1534 ; — exemption d'aides pour la ville de Dinan (1532) ; — ordonnance portant que désormais les assises du Parlement de Bretagne se tiendront à Vannes suivant les déclarations antérieures des ducs et des Rois, et défense aux conseillers de se réunir ailleurs sous peine de nullité de leurs actes ; et autre mandement leur assignant pour résidence la maison qu'occupait la Chambre des Comptes ; — ordonnances concernant l'administration des forêts de Bretagne (1534 et 1544) ; — réceptions des serments de fidélité des évêques de Cornouaille, de Saint-Malo et du sire d'Avaugour ; — lettres de jussion prescrivant aux commissaires de la réunion au Domaine de livrer à René de Montejan la terre et seigneurie de Fougères, pour qu'il jouisse 5 ans des revenus (1532) ; — exemption d'aides accordée aux habitants de Vannes pour l'espace de 10 ans ; — don du foin des prés du duc sis au château de l'Hermine à Vannes, au profit de Jean de Kermeno, capitaine de Vannes (1532) ; — don de l'île d'Indrette à J. de Cazault, veuve d'Olivier Baraton, maître d'hôtel du Roi ; de la prairie de Bièce, près Nantes, à la même ; — mandements des ducs Jean V et François II obligeant les procureurs d'apporter leurs papiers d'office à la Chambre des Comptes afin qu'ils soient contrôlés au point de vue de la poursuite des contraventions aux droits du Domaine ducal (1407 et 1466) ; — édit en forme de statuts de règlement pour l'administration de la Justice et des Finances en Bretagne (1530) ; — confirmation des lettres portant donation des seigneuries de Penthièvre, de Lamballe, de Moncontour, de Loyaux, avec les ports d'entre Couesnon et Arguenon à M. de Guise (1532) ; — don de la seigneurie de Hedé, au sire d'Avaugour, de la seigneurie de Guingamp, à M. d'Annebaud ; — du greffe de la cour de Rennes à R. d'Acigné ; — de la seigneurie d'Auray à Anne de Vernon, dame d'honneur de la Reine-Mère ; — du revenu de la sénéchaussée de Rhuys à la grande sénéchale de Normandie, Diane de Poitiers ; — des pêcheries d'Erdre aux Chartreux de Nantes ; — de la baronnie de Fougères à Claude de Clermont, seigneur de Dampierre ; — lettres d'habilitation et de naturalisation octroyées à des Espagnols, à des Florentins ; — légitimation de François de Laval, évêque de Dol ; — permission d'acheter la maison et le jardin de G. Drouillard, seigneur de Kerlen, pour augmenter le logis de la Chambre des Comptes (1543) ; — institution du jeu et tir de l'arc et de l'arbalète dans les principales villes de Bretagne, et concession de privilèges aux vainqueurs du Papegault ; — édit portant que les gens du Conseil de Bretagne siègeront alternativement à Nantes et à Rennes de six mois en six mois (1541) ; — confirmation des privilèges de la Guerche et de Lantreguier ; — démission de la jouissance du duché de Bretagne en faveur du Dauphin consentie par le Roi, le 9 février 1540 ; — les actes qui suivent sont le plus souvent au nom du Dauphin ; — mandement de contraindre tous les sergents féodaux de la Couronne à faire une déclaration de leurs domaines et de leurs privilèges ; — institution de Jean de Carheil, secrétaire et greffier des Comptes ; — arrêts de vérification et de régistrature, etc. — Tables des matières.

B 53. (Registre.) — Grand in-folio, 463 feuillets, papier.

1546-1555. — Livre des mandements et édits royaux du règne de Henri II. — Lettres de naturalisation délivrées à Bernard de Monty, originaire de Florence, à J. Pourcin, natif de Venise, à Sancho de Herrera, espagnol, à Francisque de Léon, natif de Castille, aux frères Martin, portugais, à Dantès Durban, à Damien Dalcaret, à Diago de Victoria et à d'autres ; — lettres d'anoblissement délivrées à Fr. Gabart, à Georges Chevallerie, à Alain Avril de Lourmaie, à Fr. Lestre, sieur de la Ville-Durant ; — permissions d'acquérir des terres nobles accordées à J. Motay, à P. Le Meignan, à J. de Gennes, à J. de Complude, aux frères Nicollon, à P. Bernard, à F. Cadio et autres ; — arrentements, aliénations du parc de Douault à Fr. Bertho, du moulin de Cesson et de la coutume du Pont au seigneur de Cucé ; — de la terre de Hédé, à Fr. du Breil, de la maison du poids à Rennes à J. Hux ; des moulins de Saint-Martin et du Pré le Comte à Rennes, du fief de Saint-Armel, des moulins de Joué, sous la barre de Rennes, de la maison du Château-Gaillard à Vannes ; — du pré au Duc et de 20 journaux de terre sous la recette du Gâvre ; — remboursement au miseur de Nantes des frais faits par lui lors du passage de la reine d'Ecosse (1554) ; — mandement à l'évêque de Saint-Brieuc de ne pas porter sur le rôle des Décimes les couvents de Mendiants et les aumôneries (1550) ; — institutions de charges aux noms de Jean Cécillon, greffier de la sénéchaussée de Guérande, de G. Arbaleste, général des Finances, de G. Bricaud, trésorier garde des chartes de Bretagne, de Marc Fortia, premier président des Comptes, de Jean Le Vavasseur, huissier des comptes, de Nicolas de Troyes, trésorier de France, général des Finances en Bretagne ; — mandement accordant aux conseillers du Parlement et au procureur général 6 livres par jour, durant la session de la Cour ; — commission de garde de la maison et du parc de Lestrenic à François de Callac ; — lettres patentes portant établissement (1551) puis suppression de la Traite foraine en Bretagne, en décembre 1553, moyennant une somme de 132,000 livres votée par les États ; — érection d'un Parlement en Bretagne (1554) ; — commission à la Chambre des Comptes de juger les procès touchant les landes de Fougères ; —

établissement du jeu du Papegault avec tir à l'arquebuse dans les villes de la Roche-Bernard, de Carhaix, de Brest, du Conquet ; — remboursement d'une dette contractée envers Th. Renucin, marchand de Lyon ; — confirmation des exemptions d'aides accordées à diverses villes; — création de deux nouvelles foires à Tinténiac, et octroi de la franchise de 30 tonneaux de vin au roi du Papegault (1553); — édit cassant et révoquant tous les officiers d'amirauté, et les obligeant à se pourvoir de nouvelles lettres d'institution et à prêter serment (1555); — arrêts de régistrature, etc. — Tables des matières.

B 54. (Registre.) — Grand in-folio, 448 feuillets, papier.

1555-1561. — Livre des mandements et édits royaux des règnes de Henri II, François II et Charles IX, enregistrés pendant les séances des semestres. — Lettres patentes portant règlement pour les prestations d'hommage; — commission au sénéchal de Nantes et au général de Bretagne d'aliéner des parcelles de domaine jusqu'à concurrence de 10,000 livres de rente ; — permission de tirer de l'arc et de l'arquebuse aux bourgeois de Pontlabbé, du Fou, de Guingamp, de Lannion, de Châteaubriant, de Penmarch, de Guémené, de Josselin, de Piriac; — mandement d'arrenter les terres vagues des domaines du Gâvre et de Touffou ; — concession de franchise de fouages aux habitants de Prigny, des Moûtiers, de Saint-Cyr et de Machecoul ; — autorisation pour les sergents féodés de la baronnie de Fougères de prendre le VIIe denier des taux et amendes ; — translation du Parlement de Rennes à Nantes ; — permission aux bourgeois de Nantes d'employer le produit du *Méage* aux réparations des fortifications ; — homologation du règlement de la Chambre des Comptes rédigé par le Procureur général (1556) ; — anoblissement du domaine de Breilagu, en Bouguenais, au profit de Antoine Dessefort (1556) ; — confirmation des privilèges du chapelain de Saint-Yves à Kermartin, près de Tréguier ; — exemption de décimes pour deux ans aux recteurs et curés des paroisses de Lochrist et de Plougonvelin, en Léon (1558) ; — provisions et institutions de charges aux noms de François de Romanet, contrôleur général des Finances de Bretagne ; de Simon Galeran, sous-garde de la forêt du Gâvre ; d'Yves de la Tullaie, secrétaire auditeur des Comptes ; de J. Dupont, receveur des décimes de Tréguier; de Pierre Lopin, trésorier des réparations ; de Chr. Bigot, maître forestier à Duault ; — légitimation de Pierre de la Touche, bâtard ; — lettres d'habilitation octroyées à Agnès de Cardoffa, portugaise, à Alonzo Daragon, à P. de Villiers-Réal, à Antoine Dérédie, espagnols, à Henri Tillin, irlandais, à Jean Houpère, anglais ; — naturalisation de François Carvero, espagnol ; — vente à M. Boyvin d'une maison sise à Nantes, près la halle du poisson sec; — permission d'acquérir des terres en fief noble accordées à Jean et à Michel Le Corvaisier, à Toussaint de Commaillé, à Jean Bonnier, à Th. Le Coniac, à P. Boullanger, à M. Prier de la Roche-Bernard, à M. Lemoine de Vitré ; — autorisation aux religieuses de Saint-Sulpice, près Rennes, de prendre le bois dont elles ont besoin pour réparer leur église brûlée (1558), et avis conforme du général des Finances; — rabais accordé à la fille de Jean Tireau, grand fermier des impôts en Bretagne ; — hommage de Madeleine de Bretagne pour la terre du Château-Fromont ; — donation du devoir de 10 muids de sel aux religieux de l'aumônerie Saint-Jean d'Angers (1548) ; — transaction entre le Roi et le duc d'Etampes contenant l'exposé de toutes les réclamations qui ont surgi à propos de la succession de Jean de Brosse, héritier de Charles de Blois, et à propos de l'exécution des clauses des traités de Guérande, de Tours et de Nantes, (1555); et mandement de délivrer audit prince les titres des terres de Lamballe, de Moncontour, de Guingamp et de Minibriac ; — édits relatifs aux terres tenues en domaine congéable, et à l'affranchissement d'un feu de fouage dans chaque paroisse ; — érection de la châtellenie de la Touche-Limousinière au comté nantais (1556) ; — création d'un général surintendant des deniers communs des villes de Bretagne (1555) ; — congés gratuits pour tirer des cargaisons de vins accordés à la reine d'Ecosse, à Pierre de Thouars, à G. Janoti, au prince de la Roche-sur-Yon, à la dame de Rohan ; — lettres de François II déchargeant la paroisse de Frossay pendant 7 ans de 12 feux de fouage, parce que la peste et les incursions des ennemis leur ont causé de grands dommages, réduit la population de moitié et aussi pour les dédommager des frais que leur occasionne la garde de l'entrée de la Loire avec des pièces de canons (1560); — exemption de décimes pour deux ans au vicaire et au prieur de Batz, au diocèse de Léon, pour les indemniser des pertes causées par la descente de l'armée navale des ennemis (1559) ; — arrêts de régistrature, etc. — Table des matières.

B 55. (Registre.) — Grand in-folio, 321 feuillets, papier.

1561-1567. — Livre des mandements et édits royaux du règne de Charles IX. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil portant permission au roi de Navarre de tirer du pays de Gascogne 2,000 tonneaux de vin sans payer aucun droit (1561) ; à l'abbesse de Fontevrault d'enlever 160 muids de sel sans acquitter aucun péage de Loire ; — au sieur de Sauzay, gouverneur du château de Nantes, de faire venir 500 tonneaux de vin en franchise pour sa provision ; — au seigneur de Bouillé de tirer de chez lui 100 tonneaux de vin ; — prorogation du don

de 160 livres accordé aux bourgeois de Dol pour 8 ans; - mandement de payer 102,000 livres à J. B. Gondy, gentilhomme florentin; — homologation de l'échange des moulins de Joué, près Rennes, contre les terres du Pont, en Vertais, et de la Jaguère, en Rezé (1567); — exemption de tous subsides, fors du taillon, aux habitants de l'île de Bréhat; — affranchissement des tailles et aides pour les habitants de la Guerche, de Rennes, du Conquet, de Vitré, de Morlaix, de Nantes, de Vannes, de Dol; — permission aux bourgeois de Nantes de percevoir certaines taxes pour la réparation des ports et acquitter certaines dettes (1565); — à Morice Courjault du Montouer, de bâtir des moulins à mer, au lieu de Poullo, sous la juridiction d'Auray (1560); — continuation d'affranchissement de fouages accordée aux paroissiens de Saint-Cyr, de Bourgneuf, de Prigny, des Moûtiers, de Fresnay et de Machecoul, afin de les aider à réparer les chaussées de leurs marais salants (1563); — lettres de naturalisation et d'habilitation octroyées à des Portugais, à divers Espagnols, à Horace de Liévan, gentilhomme boulonnois, à Paul Gabron, de Florence; — légitimation de Suzanne Moulnier; - rabais concédés aux fermiers des étaux de la cordonnerie de Nantes, des pêcheries, des impôts et billots, de la traite des bêtes vives, de la boulangerie de Rennes; — provisions de concierge de l'île d'Indrette, au comté de Nantes, pour M. Loriot; — remise des droits de lods et ventes, et des droits de rachat au prince de Mantoue, au sire de Rieux, à Pierre de Cornulier, acquéreur de la terre de Rezé, au sieur d'Assigné, au seigneur de Brissac, acquéreur de la Guerche; — des droits d'annate et de régale aux abbés de Bon-Repos, du Relecq; — remise des devoirs de prévôté, de ports, de hâvres, de convoi, de brefs aux Cordeliers de Plancouet, de Bernon, de Cezambre, de Saint-Brieuc et de Landerneau; — réunion de l'office de trésorier payeur des fortifications de Bretagne à la trésorerie générale (1562); — présentation du titulaire de la chapelle de Rozet, en Plessé; — arrêts de régistrature, etc. — Tables des matières.

B 56. (Registre.) — Grand in-folio, 375 feuillets, papier.

1567-1571. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés pendant les séances des semestres. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil portant remise et exemption d'impôts pour les habitants des villes de Quimper-Corentin, de Dol, de Saint-Mathieu, de Lochrist, de Belle-Ile et de Montdol; — validation des dépenses faites par le duc d'Étampes jusqu'à 12,000 livres; — donation à la reine-mère de plusieurs seigneuries en Bretagne; - remise de droits de rachat pour François de Coligny, seigneur Andelot, à l'occasion du décès de Guyonne de Laval (1568); pour Olivier Querhoent après le décès de Jehanne Kergournadech; pour la veuve du maréchal de Brissac; — donation au seigneur d'Acérac de 8,000 livres sur la recette des bris de mer; — institutions et provisions de charges aux noms de P. Mahé, garde receveur du mesurage à sel à la Fosse de Nantes, de G. Fournier, contrôleur général des Finances en Bretagne, de J. Marbœuf, conseiller français au Parlement de Bretagne, de François de Bruc, secrétaire et auditeur des comptes, d'Antoine Clavier, conseiller au Présidial de Nantes, d'Alexandre de la Tullaie, secrétaire et auditeur des Comptes, de G. Gérard, second avocat au Présidial de Rennes; — délai d'hommage jusqu'à sa majorité accordé au seigneur de Maure; — lettres de naturalisation délivrées à des Italiens, à des Portugais et à des Espagnols; — lettres de jussion pour l'enregistrement de la confirmation des privilèges des religieux du Mont-Saint-Michel octroyés par le roi François II (1560) et concession de franchise pour 50 tonneaux de vin (1566); — autre franchise de transport de vins pour les Cordeliers de Nantes, pour le gouverneur de Martigues; — privilège du jeu du papegault à l'arc, à l'arbalète et à l'arquebuse concédé aux mortes-paies et aux habitants de Conq (1567); — homologation des lettres de noblesse présentées par Bernard de *Montys*, natif de Florence, et délivrées au même par Cosme de Médicis en 1567; — des lettres d'affranchissement accordées par le duc François II (1471) à G. Pinagot, son receveur à Brest, pour une maison sise à Saint-Renan (1567), — autorisation pour la ville de Nantes de prélever des deniers sur les marchandises pour les frais de fortification (1571); — bail à ferme des terres et seigneuries de la Jaguère et du Pont en Vertais (Nantes); du produit de la recette des ports et hâvres de Bretagne et contrat de vente des moulins des Halles (Nantes) au sieur Harouys; état des dettes de la ville et pancarte des taxes à percevoir; — concession du droit de bris sur les côtes de Rhuys, en faveur de Claude de Lorraine, gouverneur en Bourgogne, par Henri II (1559), et lettres de jussion de 1565 et 1568 pour leur enregistrement; — don de 10,000 livres sur la recette des lods, ventes, rachats, amendes, bris et confiscations, au profit du sieur de Sarlabos, gouverneur du Hâvre de Grâce (1568); — rabais accordés à divers fermiers des impôts; — arrêts de vérification, etc. — Tables des matières.

B 57. (Registre.) — Grand in-folio, 368 feuillets, papier.

1571-1574. — Livre des mandements et édits enregistrés pendant les séances des semestres. - Déclarations, édits, lettres patentes, arrêts du Conseil portant remise et

rabais au profit des fermiers des impôts : — affranchissement du lieu du Carrefour, paroisse de la Boissière, au profit de Fr. Le Souldoier, et rappel avec transcription des franchises antérieures accordées par Jean V, duc de Bretagne en 1442 ; — continuation de faveurs et de privilèges au profit des habitants de Bourgneuf et environs, des habitants de Quimper, de Saint-Malo, de Frossay, de l'île de Bréhat, de Rennes, de l'île de Groys, du Croisic et de Batz, de Nantes, des Clarisses de Dinan, des religieuses de la Guiche ; — concession de tir au papegault aux habitants de Moncontour avec franchise, pour le meilleur tireur, de 25 tonneaux de vin (1575) ; — anoblissement au nom de Jean de Fescun, seigneur de Chambotz, greffier criminel du Parlement de Bretagne ; — érection de la seigneurie de Mejussaume en vicomté (1573) ; — commission au sénéchal de Nantes d'ouvrir une enquête sur les moyens de faire évacuer le lac de Grandlieu et de le rendre navigable (1573) ; — lettres de naturalisation délivrées à des Espagnols, des Portugais, des Vénitiens, des Florentins, à Richard Lucien, natif de Chambéry ; — réceptions de serments de fidélité ; — validation de la dépense faite par ordre du duc d'Étampes pour résister à la descente des Anglais en Bretagne, et ordonnance au profit de Mad. de Martigues ; — institutions de charges à la Chambre des Comptes aux noms de P. Ménardeau, de J. Charrette, de Merceron, de M. Lelou, R. Hachon, de J. Gaultier, A. Brossais, R. Bitaud, R. Boutin, F. Fradin, J. du Breil, M. Turpin, etc. ; — confirmation des privilèges accordés aux bedeaux et parcheminiers de l'Université de Nantes (1572) ; — lettres de jussion pour vérifier deux emprunts contractés envers le prévôt des marchands et les échevins de Paris, hypothéqués sur les impôts et billots de Bretagne, et assignation au profit des mêmes de la somme de 89,000 livres, payable sur la recette générale ; — provisions de grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne octroyées à François du Cambout (1572) ; — autorisation d'acquérir des fiefs nobles obtenue par Julien Druais, greffier civil de la cour de Ploërmel ; par Louis Le Flô, marchand, jusqu'à concurrence de 500 livres de rente ; — dons, assignations de pensions, remises de droits de rachat au profit de G. Morin, du sénéchal de Rennes, du sire de Châteauneuf, de P. de la Chaume, du seigneur d'Assérac, des présidents des enquêtes au Parlement et du procureur général de la même Cour, de la maréchale de Brissac, du seigneur de l'Aubespine, de Pierre Le Mignot, interprète de la langue bretonne au Parlement, de Jean de Montereau, valet de garde-robe du Roi ; — transport des terres d'Auray et de Quiberon à Jean Darquevillier, seigneur de Brochy, pour le dédommager de ce qu'il a perdu après avoir dévoilé la conspiration de Meaux (1570) ; — arrêts de vérification et d'enregistrement, etc. — Tables des matières.

B 58. (Registre.) — Grand in-folio, 389 feuillets, papier.

1575-1577. — Livre des mandements et édits royaux des règnes de Charles IX et Henri III, enregistrés pendant les séances des semestres. — Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du Conseil portant commutation de la pension du comte Ludovic de Montafié de l'Epargne à la Recette générale de Bretagne (1572) ; — assignation de dons et de pensions au profit de René Dessefort, de la duchesse de Mercœur, du seigneur de l'Onglée, du seigneur de Richelieu, de la dame de Piolant, de J. Morin, premier président des Comptes, de la dame de Bressuire, de la dame de Martigues ; — donation de 8,000 livres au profit du seigneur de Bellegarde à prendre sur la recette des deniers de la conversion du domaine congéable en pur féage ; et d'autres sommes sur le même fonds à la dame de Martigues ; — rétablissement de gages pour P. Cornulier de la Touche, général des Finances en Bretagne (1574) ; — validation du bail à ferme du domaine de Nantes au nom de J. Bidé ; — reconnaissance de la noblesse de René Bitaud, seigneur de Beauregard, maître des Comptes, reconnue d'abord par Louis XI dont les lettres sont insérées au registre avant celles du roi Henri III et portant la date de 1477 ; — confirmation et concession de la jouissance du jeu du Papegault et de divers autres privilèges aux villes de Redon, de Carhaix, de Locperan (Port-Louis), de Morlaix, de Montdol, de Quimper-Corentin, de Saint-Malo, de Bécherel, et aux paroisses des Marches du Poitou ; aux religieuses de la Guiche, aux Jacobins de Nantes ; — réceptions d'hommages des évêques de Saint-Malo, de Dol et de Cornouaille, de la dame d'Acigné, du prince de Guéméné, de la princesse de la Roche-sur-Yon ; — lettres de répit d'hommage accordées au comte de Brissac, à la dame de Maure ; — lettres de naturalisation et de légitimation délivrées à des Italiens, à des Espagnols ; à Nicolas et Anthoine de Quelleneuc, originaires de Caën, à Jean Poullain ; — affranchissement d'impôts accordé à André Ruys par ce motif que le roi Charles IX descendit chez lui dans sa maison de la Fosse quand il vint à Nantes, en 1566, à l'exemple de ses prédécesseurs (1574) ; — concession d'emplacement de maison à Brest pour P. Vollant, maître-maçon et conducteur des fortifications et réparations du duché de Bretagne (1570) ; enquête, avis favorable du général des Finances ; — d'un emplacement de moulin et de deux arpents de terre en la forêt de Touffou à Marc de Barberé, conseiller maître aux Comptes de Bretagne ; — arrentement d'une vieille tour à Ploërmel (1573) ; — anoblissement de Nicolas Jocet, sénéchal de Saint-Malo (1575) ; — permission d'acquérir des terres nobles à Caro Boscher, marchand à Ménéac, à J. Rousselet, abbé de Bon-

Repos; — état des charges qui se paient sur la recette des taux et amendes du Parlement; — institutions de charges aux noms de Georges Godet, garde des livres de la Chambre des Comptes, de G. Loret, trésorier des guerres et mortepaies de Bretagne, du baron de la Hunaudais et du prince de Dombes, nommés lieutenants généraux pour le Roi en Bretagne, de Jean Guillermo, receveur ordinaire du Gâvre, etc.; — arrêts de régistrature. — Tables des matières.

B 59. (Registre.) — Grand in-folio, 438 feuillets, papier.

1576-1579. — Livre des mandements et édits royaux du règne du roi Henri III. — Lettres patentes, édits, arrêts du Conseil portant arrentement d'un journal de terre au Pouliguen, au profit d'Yvon Le Fauhé (1574); — autorisation pour la ville de Nantes de lever des taxes sur les marchandises montant et descendant la Loire (1578); — donation à Monsieur frère du Roi du produit des amendes, confiscations et usurpations de domaine (1577); — dispense pour Guillaume Loret de tenir deux états différents : l'un pour la recette générale du taillon, l'autre pour les mortepaies; — confirmation des privilèges et franchises accordés aux villes d'Auray, de Saint-Goustan, de Concarneau, de Locperen, dit Blavet, de Lochrist, de Plougonvelen, de Saint-Mathieu, de Dinan, de Vitré, de l'île de Baspol, du minihy de Saint-Pol-de-Léon, du Croisic, de Bécherel, de Vannes; — institutions de charges aux noms de B. Robin, receveur alternatif au mesurage à sel de la Fosse de Nantes; de Michel Pitoys, receveur ordinaire de Ploërmel; de Séb. Lagadec, receveur des fouages de Cornouaille; — confirmation de la Chambre des Comptes établie pour le duché de Penthièvre, sur la requête du duc et de la duchesse de Mercœur (1577); mandement de payer certains frais de transcription d'actes déposés au Trésor des Chartes de Bretagne; — acquits, décharges et rabais accordés aux fermiers des impôts et billots de Vannes, de Lantreguier, du domaine d'Auray et des amendes du Parlement, à la veuve de Louis Mallet, trésorier des guerres, etc.; — remise de droits seigneuriaux dus à raison du décès de Guyonne de Laval, au profit du comte de Laval; — autorisation accordée à Marc de Barberé, conseiller maître des Comptes de résigner son office sans payer de finances; — hommages de Charles de Chambes, baron de Pontchâteau, du duc de Mercœur, du duc de Montmorency, des abbés de Saint-Jean-des-Prés, de Beauport, de G. de Chateaubriant, seigneur de Beaufort et du Plessis-Bertrand, avec mandements de main levée de saisie; — bail à ferme des recettes de la prévôté de Nantes à André Ruys; du fol-appel de la court du Parlement et des quatre sièges présidiaux de Bretagne; — validation de parties rayées sur divers comptes; — des deniers levés et payés pour les francs archers par l'ordre du sire de Bouillé (1577); — assignations de gages pour J. Gourreau, avocat général à la Cour du Parlement, suppléant de Jean de Musillac; pour le sieur du Cambout, capitaine du Gâvre; de gratification pour le chevalier de Carantoir; de pension pour les sieurs de Mejussaume, de Cucé; — rétablissement du don de 6,000 livres au nom de Claude Pinart, conseiller, secrétaire d'État; — anoblissement de Guillaume Meneust, auditeur des Comptes, et de sa postérité, de Jean Le Gobien, sieur des Douetz, procureur de la juridiction de Saint-Malo, député aux États généraux de Poissy en 1561; — légitimation et naturalisation pour divers étrangers de nation allemande, espagnole et portugaise et pour Marguerite Nicolon; — arrêts de régistrature et de vérification, etc. — Tables des matières.

B 60. (Registre.) — Grand in-folio, 295 feuillets, papier.

1579-1581. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés pendant les séances des semestres. — Lettres patentes, arrêts du Conseil, ordonnances, déclarations portant rétablissement de parties rayées dans des comptes et dont les bénéficiaires sont Jacques Jacopin, le général des finances Myron, Jean de Mésangé, président en Parlement, G. Loret, payeur des mortes-paies du château de Machecoul, A. Guillart; — donation des lods et ventes de la baronnie de Retz à Jeanne de Vivonne, veuve du seigneur d'Annebaud et Claude de Clermont, sa fille (1565 et 1573); — confirmation des privilèges octroyés aux habitants des villes de Nantes, de Capbreton; — de l'office de conseiller au siège de Nantes décerné à Fr. Garreau; d'affranchissement d'impôts accordé à M. Fontaine, hôtellier à Fougères; — des privilèges octroyés aux habitants de Dinan par les rois Louis XII, François Ier, par la régente Louise de Savoie, et par Henri III de 1510 à 1577; — vérification d'un contrat conclu avec des marchands de Vannes qui avaient fourni du blé au camp du Roi devant la Rochelle; — de l'afféagement de la maison de Lestrenic près Vannes à Pierre de Biragues; — de la donation des terres vaines et vagues de Bretagne à Monsieur frère du Roi; — des rentes assignées aux propriétaires de terrains de la ville neuve de Nantes qui ont été dépossédés pour l'exécution des fortifications ordonnées par lettres de Charles IX de 1573, et dont les estimations ont été faites suivant les lettres de Henri III, de 1576; — permission à Bonaventure Chauvin, seigneur de Ponthus, de la Musse et de la Cheze-Giraud, de convertir son nom de Chauvin en celui de la Musse; — validation de l'affranchissement de deux métairies sises dans les paroisses de Langon et de Fougeray demandée par R. Bouttin, seigneur de Leriaie, maître des Comptes

(1580); — des gages attribués à Gilles de Guiny, écuyer, sieur de Quéhéon, capitaine de Ploërmel, pourvu par le duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, en 1574; — concession de lettres de naturalisation à divers espagnols; — autorisation à G. de Francheville d'exercer son état de judicature, nonobstant ses fonctions d'avocat général; — continuation d'aumône aux Franciscains de Dinan et de Fougères, aux Dominicains de Quimperlé, aux Cordeliers de Rennes; — assignations de pensions et lettres de jussion; — institutions de J. Le Regratier en l'office de contrôleur général du Taillon, de Jean Cousin en l'office d'auditeur des Comptes, de Jean de Kerveno, seigneur de Kersalio et de Château-Derec, en l'office de gouverneur du château de Vannes (1577); de J. Bretaigne, trésorier des guerres et mortes-paies de Bretagne; — bail des impôts et billots de Bretagne consenti à André Ruys; — réceptions des serments de fidélité et des hommages prêtés par les évêques et seigneurs; — avis du gouverneur et lettres patentes sur le conflit d'attributions pendant entre le Parlement et la Chambre des Comptes; — arrêts de régistrature, etc. — Tables des matières.

B 61. (Registre.) — Grand in-folio, 458 feuillets, papier

1581-1586. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de concession et de reconnaissance de noblesse, de légitimation, de naturalisation obtenues par Martin de Jaureguy, espagnol, L. Henry, portugais, J. de Guersant, Chr. de Saint-Jean, Hortormo de Barco, Jean Le Mesnager, sieur de Piollaines, Juan de Jugo, François et Bernardin Daragon, P. Oger, Cl. Cochet, savoyard, M. de Barode; permission à E. Cardozes, à sa femme et à ses enfants de s'habituer et de résider en France sans être exposés au droit d'aubaine; — lettres de rétablissement de parties rayées sur divers comptes au détriment du sieur de Gassion, J. Mellet, juge prévostaire de Rennes, de Ch. Huchet, et autres; — serment prêté par l'évêque de Cornouaille; — lettres de jussion au profit du sieur de Piennes afin qu'il jouisse des terres que le Roi lui a vendues; — érection en vicomté de la terre seigneuriale d'Apigné (1574); — érection du duché de Retz en pairie (1582); augmentation de gages pour G. des Bouillons, horloger de Nantes; — baux à ferme des grosses fermes à G. de Gennes, des impôts et billots à J. Hinselin; — permission à Etienne Riugues, receveur des fouages de Fougères, de prendre fermes générales ou particulières; — évocation du Conseil Privé du différend pendant entre le Parlement de Rennes et la Chambre des Comptes de Bretagne; — lettres d'exemption et d'affranchissement octroyées aux habitants de l'île de Groix, de Baspol, de Dol, de Rennes et de Nantes; — lettres de confirmation de privilège et de concession gracieuses obtenues par le sieur de Speaulx, le duc de Montpensier, le marquis de Nesle, le duc de Mercœur, Bertrand d'Argentré, l'abbesse de Fontevrault, Raoul Charette, avocat général, l'abbesse de Saint-Georges de Rennes, l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers; — confirmation du privilège du papegault concédé aux habitants de Lantreguier; — ratification de la vente des pêcheries des ponts de Nantes et de Gloriette au sieur Pinart (1583); — arrêt du Conseil et lettres patentes obtenues par les Cordeliers de Rennes pour leurs honoraires des messes du Saint-Esprit célébrées chaque année; — institutions de charges, réceptions, provisions aux noms de Louis Colobel, conseiller au Présidial de Nantes, Hervé de la Fite, lieutenant de Lesneven, de René Bonfils, garde des archives de la Chambre des Comptes, de Guillaume du Tertre, capitaine d'Hennebont, de Gilles Cassard, receveur des fouages de Cornouaille; — permission à Jacques Le Porc, d'ajouter à son nom celui de la Porte; — arrêts de vérification et d'enregistrement, etc. — Tables des matières.

B 62. (Registre.) — Grand in-folio, 908 feuillets, papier.

1586-1593. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Institutions, réceptions, provisions, pensions au profit de Jean Bernard, trésorier ordinaire des guerres et des mortes-paies, de Guy Meneust, sénéchal de Rennes, de Jean Guibourt, huissier de la Chambre des Comptes, de G. Marcel, conseiller auditeur à ladite Chambre, de Claude Cornulier, trésorier de France et général des Finances en Bretagne, de Louis de Tours, receveur des fouages de Rennes, du président de la Muce, de Guillaume Belon, receveur ordinaire du domaine de Nantes; — arrêt de la Chambre sur l'édit de création des contrôleurs provinciaux des guerres; — taxation des gages dus à B. Bourdin, chargé de la recherche des malversations des officiers en Bretagne; — lettres de concession et de reconnaissance, de naturalisation, de légitimation, de privilège, de noblesse, décernées à J. du Plessis, habitant de Morlaix, à Ph. Bourellière, à L. Guillopé, Georges de Moucheron, Cherubin Fortini, florentin, R. Papoul, J. de Saint-Hernic, Guillaume Bouillié, sieur des Portes, sénéchal de Jugon, et à J. Bardin; — prorogation de jouissance du château du Gâvre et de ses revenus accordée à Paul-Emile Fiesque, capitaine des galères du Roi pour le récompenser de ses bons services; — lettres patentes portant donation aux Cordeliers de Rennes et de Fougères, aux religieuses de N.-D. de la Garde, près Blois; — donation de toutes les amendes et confiscations provenant de la recherche des usuriers dans les évêchés

de Rennes et de Saint-Malo à la dame de Castelaine, dame d'honneur de la Reine et à son frère le sieur de Sourdéac; — exemption d'aides pour les habitants de Dol; — augmentation du privilège du papegault pour les habitants de Fougères; — concession du droit de robe d'été et de robe d'hiver à Ph. Sorée, pourvu d'un office de maître des Comptes; — donation de l'Ile d'Indrette au duc et à la duchesse de Mercœur (1588); — création de la terre de la Garotterie en la paroisse de Saint-Herblain, en titre de fief noble (1587); — exemption de fouages aux habitants de l'île de Groie; — continuation d'affranchissement pour les bourgeois de Vannes; — confirmation du droit d'usage dont jouissaient les religieux de Saint-Gildas dans la forêt de Rhuys (1587); — règlement pour le paiement des gages des contrôleurs de la prévôté de Nantes; — permissions de résigner leur office à condition de survivance et lettres d'honorariat accordées à René Hachon, conseiller maître à la Chambre des Comptes; — déclaration portant que les miseurs des villes compteront devant les maîtres de la Chambre des Comptes; — lettres de rétablissement de gages obtenues par Guillaume Dumoulin, capitaine de Conq, le sire de la Hunaudaie, lieutenant du Roi au gouvernement de Bretagne, Gouin Braille, Jacques Bertaud et autres. — A partir du 4 avril 1591, les institutions de charge sont délivrées par le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, à Jean Fourché, Antoine de la Place, P. Moulnier, Thomas Robo, J. Le Heulle, Fr. Caris, J. Cousin, J. Berthaud, J. Garnier, G. de Bruc, Fr. Dhariette, J. Le Gentilhomme, G. du Temple, J. Caris, M. Ragaud, etc.; — lettres patentes du même réglant la taxation des gages des officiers du Parlement qui sont venus siéger à Nantes; — dons de droits de rachat et de deshérence à divers; — continuation d'octroi accordée aux habitants de Belle-Isle et du Croisic. — Articles arrêtés à Nantes pendant la session des États d'avril 1591 et pancarte des Devoirs votés, etc. — Tables des matières.

B 63. (Registre.) — Grand in-folio, 196 feuillets, papier.

1592-1596. — Livre des mandements adressés par le duc de Mercœur aux maîtres des comptes de Bretagne et aux membres du Conseil d'Etat et des Finances établi à Nantes. — Institutions de charges et provisions aux noms de Anne Adam, de Jean de la Tullaie, de M. de Barberé, maîtres des Comptes, de G. Meneust, receveur des domaines en la baronnie de Fougères; d'Abraham Betan, contrôleur du mesurage à sel à la Fosse de Nantes; — de M. de Gallinière, trésorier extraordinaire des guerres, de Louis Péchin, greffier du Conseil, échevin et sous maire de Nantes, pourvu des fonctions de payeur des gages des officiers du Parlement; de Guillaume Belon, receveur des fouages de l'évêché de Nantes; — lettres de naturalisation délivrées à E. de Mello, portugais, à E. Rodrigues, au sieur de Remboullet, contrôleur ordinaire de la maison du duc de Mercœur, natif de Saint-Vincent en Lorraine; — lettres d'assignation de pension et de gages obtenues par la dame de la Villette, M. Baril, receveur des impôts à Léon, par Pierre Rossignol, sieur du Vivier; — décharge accordée au receveur des fouages G. Belon qui avait été dépouillé par un parti d'Espagnols sur la Loire; — serment de fidélité de l'évêque de Vannes; — lettres de mainlevée de saisies et de rétablissement de dépenses radiées sur des comptes; — octrois de diverses taxes accordées aux habitants de Nantes pour les aider à payer leurs dettes; — licences de résider à Jean Fer, gentilhomme verrier du pays de Montferrat, et de s'habituer en Bretagne avec sa femme, sans encourir le droit d'aubaine, à Rodrigues Despinose, Portugais; donation des fruits de la régale à l'évêque de Vannes, de droits de lods et ventes au capitaine Launay; — de certains droits de rachat au sieur de la Debaudière; — de reliquats de compte d'économat à l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois; du revenu du sceau de la chancellerie au sieur de Launay-Saint-Germain, jusqu'à concurrence de 400 écus; — des revenus de l'évêché de Dol à Jean Cornet, sieur de Belleau, sergent-major de la ville de Dol; — lettres patentes portant continuation d'affranchissement pour les habitants de l'île de Bréhat; — exemption de taille et d'aide pour la ville de Châteaubriant (1593); — réduction de prix pour un sous-fermier des impôts de l'évêché de Vannes; — taxation pour les conseillers du Parlement siégeant à Nantes; — continuation d'aumône aux Franciscains de Fougères et de Vannes; — concession de foire à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois le 1er juillet avec marché tous les mardis, suivant les lettres de François Ier de 1517; — pension de 200 écus par an à Pierre Carpentier, président du Parlement à Nantes; — confirmation de la jouissance des droits de méage et de pavage octroyés à la ville de Nantes; — mainlevée des terres de Thouaré, d'Ingrandes et de Saint-Nazaire accordée au seigneur d'Avaugour, pour payer la rançon des capitaines Mallonnière et de Heurtault prisonniers de guerre à Clisson; — lettres patentes du roi Henri III confirmant les Dominicains de Quimperlé en possession d'une rente de 100 livres à eux assignée par le duc Jean IV, en 1384, avec un droit de bois de chauffage dans la forêt de Carnoet (1579), et lettres conformes de ratification datées de Nantes 17 juin 1593, au nom de Charles X, etc. — Tables des matières.

B 64. (Registre.) — Grand in-folio, 360 feuillets, papier.

1589-1596. — Livre des mandements et édits royaux

enregistrés au nom du Roi par la Chambre des Comptes de Bretagne, séant à Rennes. — Institutions de charges aux noms de Fr. Roger, procureur général au Parlement, de Julien de Crespy, conseiller maître, et d'Etienne de Moucheron, secrétaire auditeur des Comptes, de M. Bousget et G. Le Blot, huissiers à la Chambre des Comptes, de François Huart, payeur des officiers du Parlement; — édit de la réduction des habitants de Saint-Malo sous l'obéissance du Roi (1594); — pensions diverses, dons de biens meubles, de droits de rachat, de domaines saisis sur des rebelles en faveur de Morice de Meur, du sieur de Montmartin, de G. de Guémadeuc, des sieurs de Trevecar, de la Gidonnaye, de Chaufdebeuf, de J. Bouëxic, sieur de la Jacopière, de Didier Ricard, de P. Bonnier, de Perrine Deschamps, de J. Roger, du capitaine La Grange, de la duchesse de Raiz et autres; — rétablissements de parties rayées sur les comptes du miseur des fortifications de la ville neuve de Nantes au détriment de P. Cornulier, commissaire spécial à cet effet; sur le compte de Jean Luxembourg au détriment de Claude de Faucon, premier président au Parlement de Rennes; — suppression de l'office de président au Présidial de Quimper; — articles du contrat conclu entre les États de Bretagne et la Chambre des Comptes (1595); — anoblissement de Pierre Gouault, des frères Charles et Julien Busnely, sieurs de la Retardais et de la Meraudière, des frères Bonnier de la Coquerie et de la Gaudinais; de la terre du Caz en Pacé, de la terre du Buisson, en la paroisse de Melesse (1594), de Jean de la Douallière, gendarme de la compagnie des ordonnances du sieur de la Hunaudais (1593); — règlement d'attributions entre le Parlement et la Chambre; — lettres de compensation accordées aux Bourgeois de Rennes pour les sommes par eux dues aux marchands des villes rebelles; — procuration des États de Bretagne délivrée aux sieurs de Montmartin, de la Pignelaie, de la Chapelle et des Haies, pour se rendre en Angleterre afin de contracter un emprunt avec la Reine et lettres de validation du Roi, etc. — Table des matières.

B 65. (Registre.) — Grand in-folio, 393 feuillets, papier.

1596-1599. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Articles accordés aux habitants de Dol, de la ville de Morlaix (1595) et de Quimper; — lettres de validation du traité de Redon conclu avec le sieur de Talhouet; — lettres d'abolition et de rémission accordées au sieur de la Fontenelle, au sieur de Bourcany domicilié à Ancenis; — commutation du nom de Thomas de Brays en celui de Forges; — confirmation des privilèges de la ville de Nantes, de Redon, du Croisic et de Batz, de Rennes, des religieux de Bonne-Nouvelle de Rennes; — lettres de rétablissement de sommes déportées sur divers comptes; — lettres de jussion et d'injonction adressées à divers comptables; — lettres d'anoblissement de la terre du Caz, en la paroisse de Pacé, appartenant à François du Pin, sieur du Couldray (1596); — des terres de Broyses et de Noligné, en la paroisse de Domplou; de Grippée et de la Meraudière, paroisse de Cesson; de Haut-Bois-Bregel, paroisse de Saint-James-de-la-Lande; — validation conforme aux lettres de Charles IX de 1572 portant érection en châtellenie de la terre et seigneurie du Plessis du Bois de la Musse, paroisses de Chantenay et de Saint-Herblain; — lettres de naturalisation accordées à Jean Cochet, natif de Chambéry; à Cornillé de la Clotinge, chirurgien de la ville de Rennes; à Jean Fer, gentilhomme verrier du Montferrat; à plusieurs Espagnols et Portugais, à des Lorrains, à des Hollandais, à des originaires du Brabant; — lettres de noblesse accordées à Bonabes Bis et à sa postérité; à Raoul Marot, sénéchal de Dinan; — donations gracieuses de droits de lods et ventes, de droits de rachat, d'aubaine, etc., octroyées à J. Pillot, sieur de la Tissonnière, au sieur de Montbarrot, à la douairière de Laval, à Anne de la Chapelle, veuve du sieur des Croix, à l'abbaye de Saint-Melaine, à Ch. de Beauclerc, à G. Bernard, au comte de Vertus, à Ph. Borel, à Fr. Rogier, procureur général à la Cour du Parlement, à A. de Cahideuc, au président de Lescouet, au duc d'Hallivin, au président Charlet, au maréchal de Brissac, à Audet de la Noue, sieur de la Gascherie, à l'amiral de Dampville, au sieur de Montmartin, aux Dominicains et aux Minimes de Nantes, à René Dupont, aux Franciscains de Fougères, à Marguerite de Gondy et autres; — institutions de charges aux noms de Fr. Dubois, huissier collecteur des finances; de P. Bernard, procureur général en la Chambre; de P. Chesneau, contrôleur général du Taillon et autres. — Tables des matières.

B 66. (Registre.) — Grand in-folio, 347 feuillets, papier.

1599-1602. — Livre des mandements et édits royaux du règne de Henri IV. — Lettres patentes, arrêts du Conseil portant affranchissement d'impositions pour les paroissiens de l'île de Grois, de Vitré, de Baspol, pour les Suisses en général et pour Claude de la Vigne, originaire de Lucerne, en particulier; — décharge de toute répétition de deniers en faveur du duc de Mercœur; — règlement de préséances entre les officiers du Présidial de Nantes et les maîtres de la Chambre des Comptes (1601); — lettres de légitimation et de naturalisation octroyées à Em. Mendès da Costa, à B. Pairès et Gratia Rodrigues, à Sébastien de Seignarton, portugais et espagnols, à François du Breil, à Ph. Dardambourg, originaire du Hainault, à Jean Le Ton-

nellier, à Franquette Monceaux; — donations gracieuses au sieur de Trevecart, à Anne Harrouys, au sieur de Lespinay, à Ed. Revol, à René Dupont, à G. Bernard, contrôleur général des Finances de Bretagne, acquéreur de la terre et seigneurie de Porteric, à Ch. Turquant, au capitaine de Buffes, aux habitants de Nantes pour la construction de leurs ponts de pierre, aux religieuses de la Madeleine-lès-Orléans; à Bernard Potier, gouverneur à Fougères, à Étienne Helbroc, au prince de Conty, à Judith de Montaigu, épouse de Pons de Salignac; — commission de conducteur des réparations et fortifications à faire aux villes et places fortes de Bretagne, délivrée à Th. Guillaume; — lettres de validation de la convention passée entre les frères d'Andigné de Maineuf et le sieur de Saint-Luc, lieutenant général du Roi en Bretagne pour la prise de la place de Comper; — traité de réconciliation et de pardon conclus avec les sieurs de Sourdéac, de la Pardieu, avec le marquis de Belle-Isle, avec les sieurs de Quinipily, de Camors, d'Aradon, de Montigny, avec les ecclésiastiques, gentilshommes, capitaines et habitants d'Hennebont (1598); — réceptions de serments de fidélité et d'actes d'hommage prêtés par A. d'Espinay, abbé de Redon, par la dame de Rohan (1601); par la dame de Laval, tutrice du comte de Laval, son fils; par le président Marigné, le sieur de Matignon; — lettres de jussion ordonnant l'aliénation de 30,000 écus de rente sur les fonds provenant de la recette des droits de billot au profit des colonels et capitaines des suisses (1600); — lettres de rétablissement de sommes rayées en compte au préjudice de G. Hus, de J. Le Fuselier, des sieurs de la Ville-Serin, de Kergoumar, de Kermorvan et autres; — confirmation des privilèges des Minimes, des Chartreux (1596), des habitants de Fougères et de Vannes, des religieuses du Ronceray, des soldats et mortes-paies du château de Brest, des habitants de l'île de Bouin; — approbation de toutes les levées de deniers faites durant la guerre de la Ligue par le sieur de Sourdéac; — institutions de charge; — défense aux officiers du Parlement et des autres sièges de justice de prendre aucune décision relative aux finances (1599); — lettres de rabais et de décharge accordées à divers comptables; etc. — Tables des matières.

B 67. (Registre.) — Grand in-folio, 375 feuillets, papier.

1602-1606. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de donation des recettes de droits de rachat et de lods et ventes au profit du sieur Potier de Gesvres, des enfants du duc de Raiz, des enfants de G. de la Trémoille, marquis de Royant; de la dame et de la demoiselle de Mercœur, du sieur de Cangé, capitaine au château de Nantes, de la comtesse Louise de Maure, du sieur de la Noue, acquéreur de la terre du Plessis de Ver, de la dame de Vieillevigne, de Jean d'Avaugour, seigneur du Guildo; — pension de 100 livres allouée à G. Le Roullier, procureur du Roi à la baronnie de Fougères (1604); — décharge obtenue par les cautions et associés de G. de Moucheron, fermier de la prévôté de Nantes; — institutions de charges, provisions, commissions aux noms de G. Fouquet, sieur de la Varenne, conseiller maître à la Chambre des Comptes; de J. Giffart, receveur des fouages de l'évêché de Vannes; de Victor Binet de Montifroy, président à la Chambre des Comptes; de R. Truchon, contrôleur provincial des Guerres, de Dominique Callouel, receveur des fouages de Léon; — réception des actes d'hommage de la duchesse de Mercœur pour la baronnie d'Ancenis et le duché de Penthièvre (1606); de Charlotte de Nassau, princesse de la Trémoille, au nom de son fils le comte de Laval pour les baronnies de Vitré, de la Roche-Bernard, les comtés de Montfort et de Quintin (1606); — lettres de noblesse, de légitimation, de naturalisation, octroyées à Raoul Martin, à Ch. Bardoul, sieur du Clos-Neuf, à Juan Anthonio de Bilbao, à J. Trippart, docteur en médecine, à Félix de Migennes, Flamand, au sieur de Gavinety, à N. Vincent, Lorrain, à Gilles Lezot, à Jean Le Prince, Flamand, à Pierre Rodrigues, Espagnol; — serments de fidélité par Henri Escoubleau, abbé de Saint-Jouin-sur-Marnes; Troylus de Mesgouez, marquis de Coat-an-Moal et de la Roche-Goumard; — commission d'économe décernée au sieur de Meuz pour gouverner les biens de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes pendant sa vacance; — érection de la terre de Kerivan en vicomté, paroisse de Langadias, à la demande de François de Tremigon (1598); — création de foires et marchés au bourg de la Celle, à la demande de Gilles Ruellan, sieur de la Celle; — augmentation de gages pour les notaires et secrétaires de la cour du Parlement; — lettres patentes portant exemption d'aides pour les habitants de la ville de Saint-Malo (1601); concession et confirmation de privilèges pour les habitants de Vitré, pour les Chartreux du Parc, au Maine; les Franciscains de Vannes; — prolongation de pension aux Minimes de Nantes; concession d'octrois aux villes de Bretagne; — arrêts de régistrature, de vérification; etc. — Tables des matières.

B 68. (Registre.)—Grand in-folio, 353 feuillets, papier.

1606-1610. — Livres des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de naturalisation, d'anoblissement, de légitimation obtenues par Deduart Daranjo, Gilles Barberan, Fr. d'Almeide, J. de la Tour, sieur de Rohanville, M. de Queldo, G. Gomès,

Portugais et Espagnols, P. de Badtes, Flamand; Guy de Renouard, sieur de l'Onglée, Thomas Josselinaie, G. Ruallan, sieur du Rocher, Em. de Mello, Pierre Marquer, Savoyard, François Tayard, sieur de la Touche-aux-Roux, Nicolas Salassin, docteur en médecine d'Avignon, Olivier de Thionville, J. Henry, Yves de la Grée, Jean et Patrice Hyrac, Irlandais et autres; — lettres patentes portant permission de lever un octroi sur les boissons pour les villes de Guérande, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Nantes; — donation à J. Thurin, grand maître de l'artillerie à l'arsenal de Brest, de l'emplacement de la Grange-Neuve (1598); — confirmation des privilèges et franchises des habitants de l'île de Rhuis, de Dinan, de l'île de Bréhat; — validation des parties employées sur les comptes d'octroi de la ville de Vitré; — autorisation pour Claude de Sclisson, sieur de Kerrallio et de l'Argentaie, de faire édifier et abienner une chaussée, un étang et un moulin sur le ruisseau de Many, près Lannion; — érection de la terre de Boschet en vicomté (1608); — donation à Fr. Martin, marchand de de Vitré, de 1,800 livres sur le revenu des bateaux qui voiturent les marchandises de Redon à Rennes (1609); — donations de recettes de lods et ventes et de droits de rachat à Charlotte de Nassau, veuve du comte de Laval, à R. de Cornu, sieur du Bignon, archer des gardes du Roi, aux religieuses de Saint-Georges de Rennes; — suppression de l'office de grand maître alternatif des Eaux et Forêts de Bretagne (1606); — lettres de décharge, de rabais, de rétablissement obtenues par P. Savary, commis du receveur des fouages de l'évêché de Nantes, par G. de Gennes, fermier des droits de Billot et de Traite, par Gallien de Portemont, chirurgien du Roi; — donation de la recette des droits d'amirauté au sieur Dampville, amiral de France; — ordonnance de paiement de 800 livres de pension à Louis Charette, sénéchal de Nantes (1610); — institutions de charges aux noms de Julien Odion et Étienne Foyneau, greffier de la Chambre des Comptes; de François de la Garde, contrôleur des fortifications de Nantes; de Jean Sesbouez, receveur des fouages de l'évêché de Vannes; — réceptions d'actes d'hommage; — injonction de délivrer au connétable de Montmorency les papiers de la baronnie de Châteaubriant qu'il avait déposés à la Chambre des Comptes pour juger le procès pendant entre ses prédécesseurs, le duc de Nevers et la duchesse de Guise, etc. — Tables des matières.

B 69. (Registre.) — Grand in-folio, 374 feuillets, papier.

1610-1615. — Livre des mandements et édits royaux du règne de Louis XIII. — Lettres d'anoblissement obtenues par I. Perret, sieur du Pas aux Biches, Pierre Leduc, sieur du Petit-Bois, lieutenant au Présidial de Rennes; lettres de légitimation; — institutions de charges aux noms de I. Le Bigot, de Claude Juchault, auditeurs à la Chambre des comptes, et autres; — décharge pour le sieur d'Aradon le dispensant de compter des 2000 écus qu'il a reçus pour la réédification des murailles d'Hennebond; — lettres d'abolition et de pardon délivrées au sieur du Faouet; — réceptions d'hommages; — lettres de rétablissement de parties rayées sur les comptes de I. Patier, receveur de la ville de Rennes, de G. Hun; — ordre de procéder à la vérification des usurpations commises sur la forêt de Touffou au comté de Nantes (1612); — don des droits de lods et ventes dus au Roi à l'occasion de la vente des Dervallières près Nantes, faite par G. Morin à L. Braillon, président au Parlement de Bretagne; — lettres patentes portant confirmation des privilèges des villes de Nantes, de Dinan, de Saint-Malo, de Vitré, des secrétaires de la chancellerie de Bretagne; — érection de la terre du Tiercent en baronnie, au profit du sieur Portal du Rocher (1608); — autorisation pour le duc de Montmorency, baron de Châteaubriant et de Derval, de conserver la mouvance de la terre d'Anguignac, bien qu'il ait aliéné le fonds à la dame de Juzel (1610); — reconnaissance de l'établissement des Capucins de Saint-Malo; — injonctions de payer divers gages délivrés à Fr. Saulnier, à Isaac de Bregel, au sieur Gédouin, conseillers au Parlement de Bretagne, à M. Cornulier de Lucinière, grand maître des Eaux et Forêts; — règlement attribuant aux maîtres des Comptes la compétence des scellés et inventaires chez les comptables; — lettres de main levée de saisie de temporel et d'envoi en possession accordées aux évêques de Saint-Malo et de Tréguier; — lettres de naturalisation accordées à des Anglais, à des Flamands, à des Portugais, à des Italiens; — constitution de douaire pour la reine-mère; — concession d'octroi au Chapitre de Saint-Pierre de Nantes; — homologation du traité conclu par les habitants de Saint-Brieuc pour l'acquisition d'un auditoire (1613); — confirmation de l'exemption de tous impôts accordée à Olivier de la Pallue et à ses ayant droit; — autorisation de prendre une partie de la cour de la Chambre des Comptes pour bâtir une chapelle, accordée aux religieuses du tiers ordre de Saint-François de Nantes (1614); — lettres de confirmation rappelant la faveur accordée par le roi Louis XII, en 1512, à Michel Bigot pour le récompenser d'avoir cédé sa maison à l'établissement de la Chambre des Comptes à Nantes et prorogation indéfinie de franchise pour tous ses successeurs, etc. — Tables des matières.

B 70. (Registre.) — Grand in-folio, 269 feuillets, papier.

1615-1618. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres

d'anoblissement obtenues par M. de Lessongère, procureur général en la Chambre des Comptes, pour la terre de Lessongère, en Saint-Herblain (1614) ; par le sieur Ragaud, pour la terre de la Haultière, en Chantenay ; — d'anoblissement personnel par Nicolas de la Touche, alloué de la juridiction de Dinan, par P. Couriolle, sieur de Launay, secrétaire audiencier en la Chancellerie de Bretagne ; — lettres de naturalisation obtenues par Jean-Baptiste, sieur de Kermobihan, Navarrais, Simon Sueroneto, prêtre portugais, Fr. La Montagne, Espagnol, Manceau Riché, chirurgien italien, par Th. de Beringhen, natif du duché de Gueldres, par Waast Ogier et Michel de Bourré, natifs d'Artois ; — érections du marquisat de Rosmadec pour le baron de Molac, et de la châtellenie du Bois-Geoffroy, pour André Barrin (1618) ; — concessions d'octrois et d'exemptions d'impôts aux habitants des villes de Ploërmel, de Morlaix, de Quimper, de Dol, de Lesneven, de Vitré, de Saint-Brieuc, de Rennes, de Nantes, de Josselin, du Croisic, de Guingamp ; — dons de reliquats de comptes, de droits de rachat et de lods et ventes, de pensions au sieur du Haut-Plessis, au sieur de Cangé, capitaine du château de Nantes, au sieur de Kermanan, à divers religieux, au baron de Molac, au baron de Vezins, etc. ; — institutions de charges aux noms de Charles Errard, architecte de Bretagne, d'Hilaire Olivier, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes, de Pierre Lelou, receveur général triennal des finances ; — édits de création de 24 offices de trésoriers provinciaux de l'extraordinaire des guerres (1594-1613) ; — commission délivrée à J. Blanchet, pour lever la somme de 6586 livres sur les paroisses de l'évêché de Nantes ; — validation du don de 2000 livres fait au comte de Vertus par les États de Bretagne ; — lettres patentes concédant à Th. Guillaume, conducteur des fortifications des villes de Bretagne la jouissance viagère d'une maison sise sur la motte Saint-Nicolas à Nantes, appelée le *logis de l'ingénieur*, et qu'avait habitée feu Pierre de Petrocy, intendant des fortifications de Bretagne (1619) ; — lettres de rétablissement de la somme de 235 livres au profit de Jean Guilbaud, architecte des fortifications de la province ; — arrêts d'enregistrement, de vérification, etc. — Tables des matières.

B 71. (Registre.) — Grand in-folio, 371 feuillets, papier.

1618-1622. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Érection de la vicomté de Rohan en duché pairie (1603) ; — de la terre de la Marzellière en marquisat (1618) ; — envoi en possession de Pierre de Monty, acquéreur de la terre de la Jaguère, en Rezé ; — augmentation de gages pour Nicolas Busnel et Pierre de Caradeuc, connétables de Rennes ; — prorogation des surséances accordées aux maîtres des Comptes au sujet des procès personnels qu'ils voulaient poursuivre jusqu'au Parlement de Paris ; — concession de 200 journaux dans la forêt de Touffou à la dame de Vieillevigne (1604) ; — lettres d'anoblissement et de naturalisation obtenues par M. Humbert, serrurier, Salomon Ruffelet, sénéchal de Saint-Brieuc, T. Veller, Flamand, J. Henry, potier d'étain, J. Nommé, Cornelius Odriscol, Irlandais, Th. Pringuel, apothicaire à Rennes, J. Guerret, Anglais, A. Ribé, Italien, J. Turpin et Robert Hon, Anglais, J. Chassot, Savoyard ; — lettres patentes portant affranchissement du lieu du Cresquer, en la paroisse de Sainte-Anne, dans les mêmes termes que par la charte de concession du duc de Bretagne, François Ier (1617) ; — concession d'octrois aux villes de Fougères, de Guérande, de Redon, de Nantes, d'Auray ; — création de huit offices de sergent à la mairie de Nantes (1616) ; — permission aux habitants de Quintin d'employer certains deniers à l'achèvement du couvent des Carmes reformés ; — validation de dons faits par les États de la province au sieur Potier de Gesvres, au maréchal de Brissac, au comte de Vertus, au sieur Harrouis, président au Présidial de Nantes, à M. de Vendôme, à M. de Montbazon ; — confirmation de l'établissement des Carmes de N.-D. du Guildo, fait par les sieurs d'Avaugour et de Saint-Laurent (1621) avec titres de fondation (1619) ; — réceptions de serments de fidélité prêtés par le sire de la Trémoille, Ch. de Schombert, marquis d'Espinay, les prieurs de Saint-Thomas de Château-Thébaud, de Saint-Martin de Lamballe, par Isaac Loisel, sieur de Brie, président au Parlement de Paris, par le baron de Poulquin, le marquis d'Assérac, par le prieur de N.-D. des Brûlés ; — lettres d'assignation de pension et de gages accordées à divers officiers ; — mains levées et remises d'économats délivrées aux évêques de Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Rennes et de Nantes, aux chevaliers de Malte, à Charles de Lorraine, abbé de Coatmalouan ; — institutions de charges ; — donation à M. de Monty des droits seigneuriaux par lui dus à raison de la terre seigneuriale du Drouillay, en Vertou, relevant de la Jaguère au comté de Nantes ; etc. — Tables des matières.

B 72. (Registre.) — Grand in-folio, 288 feuillets, papier.

1622-1625. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de donation et d'assignation de pensions et de gratifications délivrées aux noms du sieur de Bassompierre, du président Danfernet, du président Gédouin de la Dobyaye, d'Alexandre de Cossé, abbé de Bégar, du duc de Brissac, du président de Montifroy, de R. de Montigny, avocat général au Parlement, du président de Bréquigny, du comte

de Vertus, de l'avocat général Calloët, de G. Blanchard, substitut du procureur du Roi au siège présidial de Nantes; — lettres patentes portant permission au duc de Montmorency de vendre certaine quantité de bois; — érection de la terre de Boisorcan, paroisse de Noyal-sur-Vilaine, en châtellenie, à la dame de Jean d'Angennes, sieur de Poigny (1583); érection de la châtellenie de Timeur, en marquisat (1616); permission à la comtesse de Maure de mettre des bancs et d'apposer ses armes dans plusieurs paroisses de la province (1620); — aux religieux Minimes de Rennes d'accepter un don de 3,000 livres; — ratification du contrat passé entre le duc de Vendôme et les députés aux États; — confirmation du droit de moutage du moulin de Pont-Neuf, paroisse de Baden, concédé par le duc de Bretagne François; — lettres d'intermédiat autorisant le sieur Godard, Claude Goddes, conseiller au Parlement, le sieur d'Espinose, président aux Enquêtes, Tanguy de Quelen, président au Présidial de Quimper à jouir des gages de leurs offices même pendant la vacance; — anoblissement de la maison et de la closerie du Guischer appartenant à M. Caradeuc de la Chalotais, connétable de Rennes (1622); de Michel Porée, de Sébastien Frain; — reconnaissance de noblesse pour A. Drouillard, écuyer, sieur de la Barre de Mauves; — baux à ferme des revenus de la Prévôté de Nantes à P. Leblanc, du greffe de la Chambre des Comptes à P. Boylesve; — lettres de légitimation délivrées à Pierre Rouxeau, apothicaire à Fougères; — lettres de naturalisation obtenues par des Portugais, des Irlandais; — réceptions des hommages prêtés par le duc de Chevreuse, légataire de la maréchale de Fervaques; par H. de Béthune, abbé de Lieu-Dieu, le commandeur d'Auray, Antoine de Neufville, prieur de la Trinité de Porhouet; — institutions de charges pour Guillaume Bachot, commissaire architecte des places fortes et fortifications de Bretagne, Toussaint Serizay, receveur des fouages de Dol, François Noblet, receveur général du Taillon; — donation de 60 journaux de terre au sieur de Bautru sous la juridiction de Guérande; — confirmation de privilèges et de franchises et continuation d'octrois; — arrêts de vérification et d'enregistrement; etc. — Tables des matières.

B 73. (Registre.) — Grand in-folio, 290 feuillets, papier.

1625-1628. — Livres des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres d'anoblissement et d'affranchissement obtenues par J. Barrin, pour les métairies de la Thoraudière, de la Goupillère et de la Goulbaudière sises dans les paroisses de Vallet et de Mouzillon dépendantes de la châtellenie des Montils de Bazoges et pour celle de l'Espiardière dépendante du Boisrouaud (1622); — par R. Rousseau pour la terre de la Prévôté, en Marsac (1623); — par M. Davy, pour la métairie du Fossé-Neuf, paroisse de Couëron; — érection de la terre de Pont-Briant en châtellenie et y annexant la terre de Richebois au profit de René du Breil (1598); — autre érection de la châtellenie de Boiséon en titre de comté, à la demande de Pierre de Boiséon, baron de Marcé, vicomte de Dinan, accordée par Henri IV (1604) et confirmée par Louis XIII (1610); — lettres de naturalisation délivrées à des Anglais, à des Portugais, à des Irlandais, à des Suisses; — commission de visiteur conducteur des réparations des places fortes à J. Petit du Bois-Souchard; — lettres de chevalerie obtenues par Louis Bouëxic, sieur de la Chapelle; — donations au baron de Kerlech de toutes les huiles sauvées aux côtes de Léon, de Tréguier, de Cornouaille venant d'un vaisseau naufragé; — à l'abbé Blondeau, des revenus de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés pendant la vacance; — lettres d'économat de l'abbaye de la Vieuxville octroyées à A. Chauvet; — légitimation de Mathurin Bertaud; — lettres patentes portant création de deux foires au bourg de Pont-Rousseau en Rezé au profit de M. Barrin (1624); — limitant à 50 cordes le droit d'usage du sieur de Cucé dans la forêt de Liffré; — permettant aux Carmes de Rennes de faire passer en franchise 40 pipes de vin; — confirmant une exemption de tout impôt au profit des habitants d'une maison de Saint-Julien-de-Vouvantes, affranchie en 1446, — ratifiant le contrat d'échange conclu entre les Cordeliers de Nantes et le trésorier général de Lescouet; — approuvant l'établissement des Ursulines et des Carmélites de Ploërmel; les acquisitions des Carmélites de Nantes et de Vannes; — concédant aux Récollets de Lesneven tous les matériaux du vieux château de cette ville (1628); — lettres validant des dons faits par les États au duc de Monbazon, au comte de Rochefort, à Yves Rocquel, président au Parlement, au comte de Vertus; une indemnité de 30,000 accordée au duc de la Trémoille pour la démolition du château de Châtillon en Vendelais; — édits de création de plusieurs charges à la Chambre des Comptes et à la Prévôté de Nantes; — — quittance de finance pour Jean Sesbouez, receveur des fouages de Vannes, pour jouir de la qualité de conseiller du Roi, etc. — Tables des matières.

B 74. (Registre.) — Grand in-folio, 287 feuillets, papier.

1628-1632. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Donation à Guillaume Pierres, carrossier du duc d'Orléans, d'une maison avec jardin sise à Nantes sur la Motte Saint-Nicolas; aux Récollets de Fougères, de 15 charretées de bois à prendre dans la forêt voisine de la ville; à Isabelle Pou-

lain, des biens de son mari Augustin Fer, maître de la verrerie de Héric; — au sieur de Truscat-Francheville, des droits seigneuriaux dus à raison de l'acquisition de la terre de la Cour; — aux religieux Feuillants, de la maison de l'Ingénieur sise à Nantes sur la motte Saint-Nicolas pour s'y établir; — lettres patentes portant concession d'une halle sur la place du Bouffay à Nantes pour accroître les revenus de la ville (1582-1628); — anoblissement du domaine des Mortiers en Saint-Étienne-de-Montluc, à la demande de Pasquier de Moayre (1626); — confirmation de l'union du prieuré de Notre-Dame de Toutes-Joies à la maison de l'Oratoire de Nantes (1628); — amortissement des acquisitions faites par les Ursulines de Nantes; de la maison de la Héronnière, acquise à Nantes par les Capucins; de la maison noble des Ballues acquise par les Calvairiennes (1626); des terrains acquis par les Bénédictins de Saint-Malo; des donations faites aux Carmes de Sainte-Anne d'Auray; — continuation des droits d'usage concédés à la maison de Tizé dans les forêts de Rennes et de Saint-Aubin du Cormier (1612); — approbation du don de 3 journaux de terre fait par le baron du Guildo aux Carmes réformés du Guildo; — anoblissement personnel de Pierre Henri, sieur de la Chesnaie, avocat du Roi au siége de Rennes; — maintenue d'Henri de Gondi, duc de Retz, marquis de Belle-Isle, en possession de la seigneurie des afféagements qu'il a consentis dans la mouvance des fiefs de Runfau, de Bodester et de Plougaznou; — érection en marquisat de la seigneurie de Goulaine (1621); de la terre et seigneurie de la Galmelière, dans la mouvance de Vioreau, évêché de Nantes, comprenant les terres de la Ferrière, du Chesnel, de la Herbretière, de Beaumont et de la Hunaudaie, au profit d'Isaac de Lescouet, vicomte du Boschet (1626); — permission aux Pères Jésuites de s'établir au collège de Vannes (1630); — permission au duc de la Trémoille d'aliéner ses domaines pour l'acquit de ses dettes; — baux à ferme des devoirs à percevoir dans les ports et hâvres de Bretagne; — institution de charges aux noms de M. Chalin, général des Finances en Bretagne, d'Yves Henry, receveur des fouages de Rennes, de Jean Coupperie, contrôleur général du Taillon, de Pierre Nicollon, contrôleur à la Prévôté de Nantes; — réception de l'hommage prêté par l'évêque de Dol et main levée de toute saisie de temporel; — quittances et contrats; — lettres de naturalisation; — lettres de jussion et d'injonction de paiement de divers gages; etc. — Tables des matières.

B 75. (Registre.) — Grand in-folio, 260 feuillets, papier.

1632-1635. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les semestres. — Lettres patentes portant anoblissement réel pour deux métairies de la paroisse de Derval, dépendantes de la terre de la Haie, au profit d'André Barrin du Bois-Geffroy; — donation au prince de Condé, aux duchesses d'Angoulême et de Ventadour des biens du duc de Montmorency (1633); — donation au sieur de Poigny des droits de rachat dus au Roi par le décès de Marguerite de Thierry, sa mère; — amortissement du lieu de la Petite-Touche au profit des Capucins de Nantes; — permission au duc de Rohan d'aliéner, d'inféoder ou d'afféager ses terres de Bretagne; — donation au président de Claye d'un emplacement sis à Rennes, nommé Cartage; — amortissement du couvent de la Visitation de Rennes; — union et incorporation de plusieurs terres à la châtellenie du Bois de la Musse, au profit de J. Blanchard (1633); — concession aux habitants du Croisic du vieux château de cette ville (1629); — érection en châtellenie de la terre de Buhen, pour M. de Rosmadec (1607); — institution de M. de la Meilleraie dans la charge de gouverneur du comté de Nantes; — érection de la châtellenie de Tadain, pour M. Marot des Alleux (1633); — anoblissement du sieur Perdrix de la Conterie; — arrêts du Conseil validant la donation faite par les États à divers gentilshommes de parties à recouvrer sur eux; — supprimant l'état de receveur des aides de Bretagne; — réglant un différend entre les présidents de la Chambre des Comptes; entre les correcteurs et les auditeurs; — rétablissant une somme de 1,500 livres au profit de Jean Nicolas, conseiller à la Cour; — ordonnant la révision des comptes des villes de Hennebont et de Rennes; — donations de droits de rachat et de déshérence, de droits de lods et ventes, au sieur du Chalard, capitaine et gouverneur de la tour de Cordouan, aux sieurs de Monthorin et Lemaire, à la dame de Pontménard; — permission au président Foucquet de retirer par puissance féodale et droit de rachat perpétuel la terre et seigneurie de Rosporden; — lettres de naturalisation obtenues par Jean For, et Grégoire Cocq, Anglais, par Simon Machado, Portugais; — lettres de continuation d'octroi accordées aux villes de Concarneau, de Roscoff, de Hennebont, de Redon, aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes; — hommages et serments de fidélité prêtés par les prieurs de Saint-Georges de Guémené, de Saint-Saturnin de Nozay, par le prince de Condé et autres; — arrêts de régistrature de la Chambre des Comptes, etc. — Tables des matières.

B 76. (Registre.) — Grand in-folio, 286 feuillets, papier.

1635-1638. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes portant amortissement de domaine pour les Clarisses de Dinan et les Carmes de Sainte-Anne d'Auray; —

donation du parc de Lestrenic aux Jésuites de Vannes, (1634); — donation aux Dominicains de Vannes des terres vagues voisines de leur couvent; — anoblissement des Durandières, paroisse de Saint-Herblain, au profit de M. Laubier de la Chaussée; — arrentement de 36 journaux de terre, paroisse de Rezé, mouvance de la Jaguère, à M. de Monty; — permission aux habitants de Quimper, d'élire quatre échevins; — confirmation de noblesse à M. M. du Bouëxic et à leurs descendants; — homologation d'une transaction passée pour la maison des Mortiers, entre les paroissiens de Saint-Étienne-de-Montluc et M. Pasquier de Moayre (1626); — maintenue des prééminences de l'église de Pluneret à Jean de Marin, sieur de Moucamp, propriétaire de la seigneurie de Talhouet-Salo; — permission à Jean de Rollec, sieur de Boislouet, d'occuper le banc royal en l'église de Hedé; — création d'une foire le jour de Saint-Anne en la paroisse de Saint-Aignan (1635); — confirmation d'un droit d'usage en la forêt de Ville-Cartier, obtenue par le sieur de la Marzellière en 1616 et renouvelée en 1636; — anoblissement de la terre de la Bouchetière, en Saint-Donatien (1636); — érection des châtellenies du Bouëxic, de Bossac et de Quenillac, paroisses de Guipry, de Guignen et de Saint-Malo-de-Fily, au profit de François Becdelièvre, écuyer, conseiller au Parlement (1637); — lettres de naturalisation délivrées à Ed. Buisson, natif de Montferrat, à François Van Houste, à A. Matheo de Sampayo, à Rodrigues de Moayre, Portugais, à Jean Bolleret, Franc-Comtois; — lettres de légitimation obtenues par Mathieu du Tertre; — homologation des contrats d'abonnement passés entre les États de Bretagne et les commissaires du Roi; — et d'un autre accord entre les Jésuites du collège de Vannes et les bourgeois de la Ville, portant assignation d'une rente de 200 livres sur l'octroi au profit d'un nouveau régent de classe; — lettres d'intermédiat octroyées à P. Garnier et Pierre Dreux, conseillers au Parlement, à R. Bertho, à Nicolas Porée, à Henri de Couespelle, etc; — donation de deux vieilles tours de l'enceinte de Rennes au sieur Perdrix de la Conterie (1634); des mines et minières de Bretagne au sieur Séguin, premier médecin de la Reine; — institutions de charges au nom de Charles Coutant, architecte des places fortes; — de Chr. Juchault, président en la Chambre des Comptes, de Bon Delafont, contrôleur général des Finances en Bretagne; — arrêts de régistrature, etc. — Tables des matières.

B 77. (Registre.) — Grand in-folio, 278 feuillets, papier.

1638-1642. — Livres des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Institutions de charges aux noms de G. Madeleneau, de R. Lebrun, de J, Luzeau, J. Bonnemez, J. de Saint-Pern, Chr. Bretagne, R. Le Gouvello, de P. Petiteau, conseillers auditeurs à la Chambre des Comptes; — de François Ragaud, contrôleur général à la prévôté de Nantes, de François Larcher, receveur du Domaine de Rennes, de G. Le Vendeur, contrôleur général du Taillon, de J. Chevalier, payeur des gages de la Maréchaussée, de P. Pillavoine, contrôleur au mesurage à sel de la Fosse de Nantes, de J. Sesbouez, receveur des fouages de Vannes; de J. Garnier, architecte des fortifications de Bretagne; — lettres de noblesse accordées à G. Martin, sieur de la Morandais, au sieur Bossard de la Fresnaie; — de naturalisation à Domingo Urquexo, à Rolland Floid, Anglais, à P. Lefaure; — validations des dons consentis par les États; — baux à ferme des Domaines et des ports et hâvres; — érection de la terre de Cicé en baronnie, au profit de René Champion (1598); cession du vieux château de Touffou, d'un étang, d'une borderie et de trois métairies, paroisse du Bignon, pour une rente de 300 livres à Claude Gouyon, écuyer, sieur de la Houdinière, à la charge de rebâtir de suite la chapelle et d'y faire célébrer chaque semaine une messe pour la famille royale (1637); — permissions d'afféager accordées au comte de Vertus, au duc de Vendôme, à mademoiselle de Rohan, au sieur de la Hamelinière; — lettres patentes portant amortissement de terrain, pour les Récollets de Saint-Malo; pour les religieuses de la Visitation de Nantes; pour les hospitalières de Vannes; pour les Bénédictines de Dinan; pour les religieux de la Charité; — consolidation de la mouvance de la Blanchardaie en Frossay avec la châtellenie de Retz à Vue (1640); — confirmation de privilèges et de droits pour les chanoines de Saint-Brieuc, les religieux de Villeneuve; pour les paroisses des Marches communes, pour les habitants de Rennes; pour les docteurs et suppôts de l'Université de Nantes; — maintenue de Louis de Rohan, prince de Guémené, en possession des droits attachés au titre de baronnie qu'il a acquis du duc de la Trémoille, en 1626, avec la terre et seigneurie de la Roche en Nort et qu'il a baillés ensuite par échange à la dame de la Roche-Giffart (1640); — édits augmentant le nombre des officiers de la Table de Marbre à Rennes; révoquant l'augmentation des officiers de la Chambre des Comptes; — lettres de confirmation des privilèges accordés aux religieux de l'abbaye de Prières (1641), et transcription des chartes de concessions des ducs de Bretagne datées des années 1363, 1423, 1432, 1442, 1481, 1487 et 1491; et la déclaration faite devant la Chambre des Comptes par les religieux en 1641; etc. — Tables des matières.

B 78. (Registre.) — Grand in-folio, 274 feuillets, papier.

1642-1645. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil portant contrat

d'arrentement du massereau Tougat en Loire, paroisse de Chantenay, au profit du sieur Guichard du Plessis-Gaultrot (1641) ; — échange de l'île d'Indret contre le flef du Pont en Vertais, entre le Roi et Louis du Plessis, seigneur de Genouville (1643) ; — donation de la place de la Poissonnerie à Rennes, à René de Kerguezec, baron de Jussé ; — concessions d'octrois et de privilèges aux villes de Carhaix, de Roscoff, de Vannes, de Quimperlé, de Fougères, de Belle-Isle, de Saint-Mâlo, du Croisic, de Dinan, de Dol, de Hennebont, de Rennes, de Cancale, de Saint-Pol-de-Léon, de Quimper, de la Guerche et autres ; — permission à Charles de Lorgeril d'appliquer son nom à la terre de Folideu, en Saint-Igneuc, pour relever le nom qui est tombé par les femmes dans la famille de Maure (1640); — permission d'afféager leurs terres de Bretagne à François du Pont de Courlay, général des galères de France, au duc de Brissac ; — concession d'hôtelleries franches au bourg du Tronchet, à Cesson, à Saint-Renan (1643) ; — institutions de charges ; — donations de lods et ventes et de rachats ; — donation des revenus des évêchés de Cornouaille, de Saint-Brieuc, aux titulaires lors de leur nomination ; — lettres d'intermédiat ; — quittances de finances payées par divers officiers ; — lettres de naturalisation pour Claude Chassot, Savoyard, pour A. Thepulus, écuyer, sieur des Oliviers, médecin vénitien, pour P. Dond, Irlandais ; de légitimation pour Élie et Marguerite du Bonnet ; — lettres d'économat des revenus de l'évêché de Tréguier ; — vérification de l'hommage prêté par l'abbé d'Estrée, prévôt de Vertou ; — licence de retirer féodalement les moulins de Morlaix pour G. Huchet, procureur général au Parlement de Rennes ; — provisions de gouverneur du château et de l'évêché de Nantes pour le maréchal de la Meilleraie, Armand de la Porte ; — union des châtellenies et juridictions de Blain, de Héric et de Fresnay pour relever du Roi à une seule foi et hommage ; — érection de la vicomté de la Jannière, paroisse de Monnières, pour Jacques Barrin de la Galissonnière (1644); — érection de la baronnie du Plessis de la Musse, en Saint-Herblain, pour M. Blanchard de l'Essongère ; — érection de la châtellenie de la Croixille et de la vicomté de Tadain (1644), sous les juridictions de Hedé et de Dinan ; — concessions de pensions et de privilèges aux Ursulines de Fougères, aux Carmes de Quintin, aux Chartreux de Nantes et d'Auray, aux Carmélites de Nantes, à l'hôpital de Vesins, à l'évêque, aux chanoines et aux habitants du territoire de Tréguier ; aux Dominicains de Rennes ; — arrêts de régistrature et de vérification, etc. — Tables des matières.

B 79. (Liasse.) — Grand in-folio, 359 feuillets, papier.

1645-1651. — Livre des mandements et édits royaux du règne de Louis XIV et de la régence d'Anne d'Autriche. — Lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil portant reconnaissance de noblesse pour Louis de Chansay, sieur de Bondon ; pour Jean Grimaud et de la Lande, pour Jean et Gilles Phelipot, de Rennes ; - collation d'économat des abbayes de Pornic, de Bon Repos, de Saint-Jean des Prés. de Saint-Maurice de Cornouaille, de l'évêché de Vannes ; — dons des revenus temporels de l'évêché de Tréguier, de l'évêché de Nantes, de l'abbaye de Bon-Repos, de l'abbaye de Saint-Melaine ; — évaluation des domaines assignés en douaire à la Reine régente (1649) ; — confirmation de l'adjudication des domaines congéables afféagés par MM. du Cambout et de Montigny (1646) ; — institution de la Reine mère régente dans la charge de gouvernante du duché de Bretagne (1647) ; de G. Bigarré dans l'office de receveur des fouages de Vannes, de G. Constantin dans l'office de correcteur à la Chambre des Comptes, de René Deluen, en un office de conseiller héréditaire au mesurage à sel de la Fosse, de X. Chenu de Clermont dans l'office de visiteur conducteur des villes et places fortes de Bretagne ; — lettres d'intermédiat et d'honorariat ; — continuations d'octrois accordées à diverses villes de Bretagne ; — concessions d'hôtelleries franches à divers ; — validation de plusieurs dons faits par les États de Bretagne ; — autorisation de bâtir un nouvel hôpital à Nantes (1643) ; un auditoire à Lannion (1645) ; — érection de la châtellenie du Lattay, au profit de M. de Saint-Pern (1647) ; union de certains fiefs de la baronnie de Saint-Brice à la terre de la Bretonnière, pour la dame des Nétumières (1634) ; — concession de droit de chauffage en la forêt du Gâvre pour M. de Rohan ; — permission aux chanoines de Saint-Malo de vendre l'ancienne boucherie ; au duc d'Elbeuf de commuer certains domaines congéables en terres de domaine perpétuel à prix d'argent d'entrée ; aux Carmes de Ploërmel de transporter le tombeau de Jean II et de Jean III ducs de Bretagne, placé au bas de leur église, dans l'intérieur du chœur (1650) ; — contrats d'abonnement des États de Bretagne conclus avec le Roi ; — baux généraux des domaines, bail des devoirs de la Prévôté de Nantes, des ports et hâvres de Bretagne ; — arrêts de régistrature et de vérification, etc. — Table des matières.

B 80. (Registre.) — Grand in-folio, 276 feuillets, papier.

1651-1655. — Livre des mandements et édits royaux du règne de Louis XIV enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil portant octroi de naturalisation pour Th. Barnaval, Irlandais, M. Gaël, marchand hollandais, J. Venermeyden, Hollandais, Nicolas Chassot, Savoyard, P. François, Allemand, J. Chenin, Irlandais, Pierre Clou, J. Marin,

Martin Dauribary, J. Vaurhyn, César Raguet, maître de verrerie à Riaillé, Nicolas Lée, Ph Dilon, Irlandais, André et Jean-Marie Sarode, verriers italiens; - érection de la châtellenie de Tredion, paroisse de Plaudren (1650); — union de fiefs, en la paroisse de Parigné, pour M. de la Morinaie; — autre union de fiefs à la terre et seigneurie de la Ballue, paroisse de Bazouges et environs (1654); — concession de droit de haute justice à la terre de Mauron appartenant à Jean de Bréhand; — anoblissement pour Jean Pinczon, seigneur de Cacé, Pierre Charpentier, sieur du Tertre, pour la maison de Kerlevenan, avec droit de chauffage en la forêt de Rhuis pour M. Le Gouvello de Keriaval (1652); pour M. Morice de Kervaget, pour Yves Geffroy, sieur de Kerispers, Olivier Lasne, Jean Fleury, sieur de Vaux, connétable de Dinan, Jean Monneraye, sieur du Plessis de Guette, et Bernard de Bocenit, pour les frères Bodin de Vauvert et Bodin de la Roullaie (1653); — amortissement de terrain pour les Dominicaines de Dinan, les Dominicains de Plancouet, les Hospitalières de Rennes, les Ursulines de Fougères, les Augustines de Carhaix, pour les Jacobins de Rennes, lesquels ont présenté aussi des lettres de Jean IV de 1368; — permission du duc de la Trémoille d'afféager ses domaines jusqu'à concurrence de 300,000 livres; — donation d'une grève en Loire, paroisse de Frossay, au sieur Fouré de la Cheminandais; des démolitions du château de Léhon aux religieux du prieuré voisin (1643-1644); — confirmations de Louis XIII et de Louis XIV contenant la teneur des lettres du duc François II de Bretagne par lesquelles ce prince abandonne à Morice du Mené, chevalier, seigneur du Mené, capitaine des archers de sa garde, la chaussée de l'étang de Gludic, en la paroisse de Scriniac, sous la juridiction de Carhaix, avec permission d'y rétablir un moulin (1486); - érection de deux foires et un marché au Pellerin, au profit de Claude Le Borgne, sieur de Vigneu; — érection de 6 foires au bourg et port de Roscoff; — continuations d'octroi; confirmations de privilèges, assignations de pensions, institutions de charges; arrêts de régistrature et de vérification, etc. — Tables des matières.

B 81. (Registre.) — Grand in-folio, 389 feuillets, papier.

1655-1660. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil portant permission au marquis de Molac et à A. Gouyon de la Moussaie de vendre ou afféager leurs domaines; — provisions de gouverneur du château du Taureau à Morlaix; des villes de Guérande et du Croisic; de la charge de lieutenant aux gouvernements des villes et évêchés de Rennes, de Saint-Malo, de Dol et de Vannes; de la charge de gouverneur de Redon; de l'office de capitaine et connétable de Saint-Malo; — confirmation des lettres de 1581 portant érection de la baronnie de Retz en duché pairie au profit d'Henri de Gondy, comte de Joigny (1634); — concession aux Carmes de Josselin et de Sainte-Anne d'Auray du droit de chauffage en la forêt de Lanvaux; aux habitants de Rennes, des terrains vagues, fortifications et rives de la Vilaine avec faculté de les arrenter (1657); — confirmation du privilège de noblesse aux officiers de la Chambre des Comptes, à la requête de la veuve de Michel Lelou; — érection de quatre foires et d'un marché à Sarzau (1658); — de la vicomté de Coëtion (1650); — érection en châtellenie, avec foires et marché, de la terre de Saint-Jean, en la paroisse de Saint-Malon, au profit de Jean de Saint-Pern (1653); du marquisat de Fougeray pour M. de la Roche-Giffart (1643); de la terre de la Driennaie en vicomté pour M. de Bouëxic, paroisse de Saint-Malo-de-Fily (1654); — de la terre et seigneurie du Bordage, paroisse de Vignoc, en marquisat, pour René de Montbourcher (1656); — érection en baronnie de la terre de Mauron (1655); de la terre et seigneurie de Lesnarvor en châtellenie, paroisse de Plozuan (1655); de la terre et seigneurie de la Musse en marquisat, paroisse de Saint-Herblain (1651); — reconnaissance et confirmation de noblesse pour Bonaventure de Santo Domingo, pour le sieur Bocenit de la Garenne, appelé auparavant Bernard; pour Jean de la Noë, sieur du Boschet; pour Jean Salomon, maître des Comptes et sa postérité; pour Jean des Champs-Neufs, procureur général des salines à la Rochelle; pour Jean Melot, héraut des États de Bretagne; — confirmation et transcription des privilèges accordés par les rois de France, depuis Louis XI aux cités de la Hanse teutonique (1483-1655); — institutions de charge pour G. Arthur, Fr. Lebrun, R. Davy, S. de Pontual, conseillers à la Chambre des Comptes; pour Th. Dondel, Fr. Delapierre, J. Mercier, A. Lebreton, receveurs des fouages; — lettres de naturalisation accordées à des Flamands, à des Hollandais, à un Espagnol, à un Irlandais; — lettres d'intermédiat et de survivance, assignations de pensions; — don et arrentement des terres du Fief-au-Duc, en Saint-Herblain, au profit de M. de Bruc, sieur de la Gournerie (1632); — confirmation et transcription de toutes les chartes de privilèges octroyées aux maîtres des Comptes par les rois de France depuis 1331; — arrêts de régistrature, etc. — Tables des matières.

B 82. (Registre.) — Grand in-folio, 311 feuillets, papier.

1661-1665. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés pendant les séances des semestres. — Lettres patentes, arrêts du Conseil, déclarations concernant l'érec-

tion de la châtellenie de Trédion pour Pierre de Servant (1660); l'érection du marquisat de Coislin pour A. du Cambout (1661) et du duché de Coislin pour le même (1663), du marquisat de la Galissonnière pour J. Barrin, maître des requêtes (1658); de la châtellenie de Tréhambert pour François de Sesmaisons (1643); — l'octroi d'un droit de chauffage dans les forêts de Rennes, de Saint-Aubin et de Liffré pour Christophe Fouquet, président au Parlement; — la continuation de jouissance d'octroi sur les boissons pour diverses villes; — l'amortissement des terrains du couvent de Nazareth près Vannes (1662); des Dominicains de Guérande (1662); des religieux de Saint-Gildas de Rhuis (1663); des Chartreux d'Auray (1664); du temporel de la confrérie de Sainte-Barbe de Balazé sous Rennes (1663); — les pensions accordées à J. Charrette, sénéchal de Nantes, S. de Pontual, président en la Chambre des Comptes; — l'établissement du commerce des Indes orientales (1664); — la validation des gratifications votées par les États de Bretagne; — la réunion des impôts et billots de Bretagne; la levée de l'impôt des garnisons; — l'évocation au Grand Conseil des procès des officiers de la Chambre des Comptes (1661); — provisions de connétable de Fougères pour Th. Le Bigot, écuyer; de gouverneur de Carhaix pour René de Canaber, sieur de Kerlouet; — lettres de naturalisation et d'honneur; — établissement d'une nouvelle garnison à Guérande et au Croisic avec permission de lever 3,000 livres sur les contribuables pendant l'année 1661; — lettres d'intermédiat accordées à Jérôme du Roscouet, conseiller au Parlement, à Fr. d'Argouges, premier président, Guy de Coëtlogon, tous officiers du Parlement; — contrats d'abonnement pour les impositions de la province; — arrêts de régistrature et de vérification, etc. — Tables des matières.

B 83. (Registre.) — Grand in-folio, 275 feuillets, papier.

1666-1671. – Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, arrêts, déclarations portant érection du marquisat de Blain pour la dame de Rohan (1660); du marquisat de Pontcallec au profit d'Alain de Guer (1657); — création de six foires et marchés au bourg de Perrec, pour la dame de Rohan (1666); de cinq foires au bourg de Chemèré-en-Retz, pour les religieux de Saint-Serge (1669); — érection de la châtellenie de Lescouet sous Lesneven au profit d'Alain Barbier (1656); de la châtellenie de Kervegant au bourg de Scaezre au profit de V. Le Borgne de Lesquiniou (1665); — fixation du prix des charges de la Chambre et du Parlement avec le droit annuel de la Paulette (1665); — affranchissement des terres de Truscat et de la Motte-Rivault, île de Rhuis, pour le sieur de Francheville (1643); — anoblissement de Charles de Montgogué, fils naturel du duc de la Meilleraie; — provisions de gouverneur de Bretagne pour le duc de Chaulnes et de lieutenant général pour le marquis de Lavardin; de connétable de Fougères pour F. Bernard de Beaumont; — légitimation du fils de Simon Giraud de la Cassemichère et lettres de naturalisation obtenues par divers étrangers; — vérification de l'abonnement de la ville de Port-Louis fixant à 300 livres sa redevance annuelle pour tous devoirs de boissons (1670); — lettres d'amortissement et de confirmation octroyées aux hospitalières de Rennes, aux Ursulines de Rennes et d'Hennebont, à l'ordre des Pères Chartreux, aux Visitandines de Rennes, aux Jésuites de Nantes, (1667) aux Carmes de Vannes, aux religieuses de Sainte-Catherine de Dinan; — donations de droits de rachat et de déshérence appartenant au Roi; — confirmation du droit d'annate revendiqué par le chapitre de Saint-Pol-de-Léon; permission aux États de Bretagne de contracter des emprunts pour satisfaire au paiement du don gratuit; — contrats d'abonnement des dits États réglant l'annuité à payer au fisc royal; — bail des revenus des ports et hâvres; — édits fixant la quotité de l'impôt des garnisons et ordonnant sa répartition; — lettres d'honneur, d'institutions de charges et de pensions, etc. — Tables des matières.

B 84. (Registre.) — Grand in-folio, 306 feuillets, papier.

1671-1673. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de naturalisation obtenues par des Flamands, des Hollandais, des Savoyards, des Anglais, des Irlandais, des Lorrains; — anoblissements accordés à René Monneraye, sieur de la Meslée, avocat, à Louis du Bouëxic du Val, à Pierre Gleet, sieur du Breil, Louis Le Mercier, J. Charpentier, sieur de Lessac, M. Chauveau de la Mulonnière; — établissement de foires et marchés aux bourgs de Molac et de Serant (1665); — provisions de connétable de Rennes pour J.-B. Louvel de la Chauvellière; — relief d'omission de qualité pour René Marquez, Espagnol, contenant les lettres de naturalisation délivrées à leur trisaïeul par le roi Philippe II (1568); — lettres d'amortissement et de confirmation délivrées aux Chartreux d'Auray (1660); aux Oratoriens de Nantes (1672); aux Ursulines de Vannes (1668); aux Jésuites de Nantes (1671); aux Bénédictines de Machecoul, fondées par le duc et la duchesse de Retz (1672); à l'abbé Lévesque, fondateur de la communauté des prêtres de Saint-Clément (1671); aux Carmes Déchaussés de Carhaix (1658); — rétablissement de justice haute en la terre de Trésiguidy (1643); — union de fiefs dans les paroisses de Gevezé et de la Mezière, au profit des Lescu de Beauvais;

— de fiefs dans la vicomté de Grenedan (1653); — lettres patentes portant donation des matériaux et de l'emplacement du château de Morlaix en faveur de la demoiselle de la Marche (1670); — maintenue en jouissance du moulin au Duc à Dinan, pour J. Lambert (1671); — don d'une perrière d'ardoise en la montagne de Chateaulin en faveur de M. de Lançon, lieutenant des gardes (1671); — transport des moulins de Trevalray sous Auray au sieur de Galisson (1671); — serment de fidélité de Louis de Vautorte, évêque de Vannes; — institution de Jean de la Salle dans les fonctions de conservateur des fortifications de la ville et du château de Nantes; — mutation du nom de Davy en celui de Boisdavid; — don de gouesmon coupé dans les temps prohibés et confisqué par sentence du siège de Lesneven; — permission au sieur du Plessis-Guénégaud d'arrenter certaines terres de la seigneurie de Rieux (1670); — ratification du contrat de rétrocession des parties démembrées du duché de Penthièvre, consenti par le Roi, en faveur de la duchesse de Vendôme, auquel sont annexés: le contrat de vente par les commissaires royaux des seigneuries de Lamballe, de Moncontour, Guingamp, île de Bréhat et sécheries de Cornouaille (1666), l'arrêt et les lettres patentes d'autorisation, la quittance de 1,171,304 livres; — mandement d'enregistrer les lettres patentes qui conservaient la dignité de duché de Penthièvre, malgré le démembrement (1658); l'érection du comté de Penthièvre en duché (1569), et l'arrêt de régistrature de la Chambre des Comptes, etc. — Tables des matières.

B 85. (Registre.) — Grand in-folio, 272 feuillets, papier.

1674-1676. — Livre des mandements et édits enregistrés dans les séances des semestres. — Donation du vaisseau espagnol nommé le Saint-Antoine, en faveur du marquis de la Coste, lieutenant général des évêchés de de Saint-Brieuc, de Cornouaille, de Léon et de Tréguier (1674); — des droits de rachat dus pour les terres de Bougon et de Quilfistre en faveur d'Éloy Rossignol, prévôt du régiment royal d'infanterie; — anoblissement des terres du Moulin-Robert au Pont-Saint-Martin pour François Forcheteau (1626) et enregistré à la requête de M. Guyton de la Rairie, écuyer, adjudicataire (1674); — union de fiefs pour écuyer François Botterel dans la paroisse d'Irodouer et circonvoisines (1674); pour la dame du Parc en la paroisse de Gouray avec érection de foires (1642); — érection de la seigneurie de Langan en châtellenie à la requête de Gilles de Boisbaudry (1674); — concessions d'octrois à diverses villes; — lettres d'honneur et d'intermédiat délivrées à plusieurs conseillers maîtres à la Chambre des Comptes; — contrats d'abonnement des États de Bretagne; — naturalisation de Hollandais et d'Irlandais; — validation des gratifications votées par les États de Bretagne au profit du grand prévôt de Bretagne; — lettres d'amortissement concédées au séminaire de Quimper (1671), aux Calvairiennes de Rennes (1671), aux Bénédictines de Machecoul (1675); — institutions de Simon Loyseau dans la charge de receveur général alternatif des finances de Bretagne, de Nic. Magon de la Chipaudière dans l'office de connétable de Saint-Malo; de René de Lohéac, dans les fonctions de conseiller maître des Comptes; — ratification des contrats passés entre l'évêque et le chapitre de Saint-Malo et les syndic et miseur de la même ville à propos de la construction d'une maison de ville (1675); — confirmation des privilèges accordés aux chevaliers du Papegault de Châteaubriant (1674); — requête des conseillers secrétaires auditeurs à la Chambre des Comptes, demandeurs en règlement d'attributions; arrêts d'interprétation et de règlement, etc. — Tables des matières.

B 86. (Registre.) — Grand in-folio, 274 feuillets, papier.

1676-1681. — Livre des mandements et édits enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de confirmation, d'établissement et d'amortissement, obtenues par les Ursulines de Montfort, de Rennes, de Landerneau (1680), de Lesneven, de Malestroit, de Sarzeau, de Quimper, par les Cordelières de Quimper, par les Pénitentes de Nantes, par l'Hôpital-Général de Rennes (1679), par les Dominicains de Morlaix, par le collège des Pauvres Clercs de Vannes (1660), par les séminaires de Tréguier (1681), de Rennes (1662); — rétablissement de la justice de Saint-Renan à Brest (1681); — légitimation, anoblissement et naturalisation de Jean et Jacques Henry, de Michel-Ange Corsier, Romain, de J. Le Meilleur, Jean Le Menant, Fr. Martin, D. Knoules, Irlandais, Jacob Debie et Jean Otten, Hollandais, Justus Beyerman, P. Galpin, Savoyard, de Jean Aulnette, de P. et Thomas Trublet; — ordonnance en forme de règlement intérieur pour la Chambre des Comptes (1681); — érections de châtellenies et unions de fiefs sous les noms des seigneuries de Hilliguit, de Pontbriand, du Loup, de Mauron, de Guichen, de Laillé, de Princé, de la Hunaudais en Chantenay, de la Vallée en Louisfer (1679), de la Prévallaie-Matignon à Rennes, de Beaubois en Drefféac, de Romilley, de Roussignolière, de Beauchêne en Langrollay, de la Braye, des Landes en Saint-Meloir (1680), de Beaubois en Bourseul, de la châtellenie de Bréhand du Coudray sous Hédé; — permission de bâtir sur un boulevard, entre les portes de la ville d'Hennebont pour J. Geffroy, écuyer, sieur de Kerispers (1655); — provisions de gouverneur des châteaux de Dol, de Guérande et du Croisic, de Saint-Malo, de Dinan, délivrées à Ph. Thoreau, P. Bonnier de la Chapelle-Coquerie;

au marquis du Guémadeuc, à G. Marot de la Garais ; — commission à l'intendant Béchameil pour dresser procès-verbal de l'état des archives du château de Nantes et de la Chambre des Comptes (1679) ; — donation à L. de Vage, maréchal des logis aux mousquetaires du Roi, des biens confisqués sur N. Béranger de Beaulix et J. Creton ; — permission aux bourgeois de Rennes de lever 12,000 livres pour l'entretien de leur hôpital ; — lettre de cachet ordonnant de transférer le sieur de la Motte-Metrie des prisons du Bouffay au château de Nantes ; — confirmation d'une concession de terrain faite à M. Renouard de Villayer par les bourgeois de Rennes (1678) ; — institutions de charges et quittances des droits divers payés par les titulaires ; — anoblissement de terres en Orvault pour le sieur Lemarié de la Garnison (1681) et liquidation de l'indemnité payée ; — provisions de gouverneur du château de Nantes et de la tour de Pirmil délivrées à Sébastien de Rosmadec, etc. — Tables des matières.

B 87. (Registre.) — Grand in-folio, 298 feuillets, papier.

1681-1685. — Livre des mandements et édits enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de confirmation, d'établissement et d'amortissement pour les religieuses Ursulines, les Bénédictines de Saint-Malo et les Hospitalières de Carhaix, pour les Visitandines de Nantes, les Filles de la Croix, les Hospitalières et les Ursulines de Tréguier ; les Filles de la Sainte-Vierge à Rennes, les Récollets de Lesneven, les Ursulines de Redon, du Faouet, de Nantes, de Dinan, de Saint-Malo, de Lannion et de Musnillac, les Récollets de Port-Louis, les Carmélites de Nantes, les religieuses de N.-D. de Miséricorde de Quimper ; — érection d'un hopital général à Saint-Malo (1683), à Vannes (1682), à Ploërmel (1685), à Dinan (1685) ; — du séminaire des Jésuites à Brest (1686) ; du séminaire de Saint-Brieuc (1664) ; — anoblissement et déclaration de la terre de l'Abbaye en la paroisse de Bohal, appartenant à P. Henry, sieur de la Noue (1680), de la terre des Croix, en la paroisse de Saultron, au profit de J. Fremon du Bouffay, écuyer (1682) ; confirmation des privilèges honorifiques et utiles dont jouissait le seigneur de la Prévallaie à la cohue de Rennes (1680) ; — unions de fiefs pour l'érection des châtellenies de Guer (1678), de Pontual (1681), des Clos au ressort de Jugon (1682), de Langan en Gevezé (1681) ; lettres pour l'augmentation des terres de Montgazon, de Trans et de Piré, près Rennes, de la terre de Beauvais, ressort de Hédé (1680), de la terre du Bois de la Roche, en Commana (1662), de la terre de Nevet, ressort de Quimper (1681) ; de la Vallée-Pleumaudan, ressort de Dinan, à la requête de Françoise de la Motte (1683), de la terre du Désert, en Chantepie (1678) ; la désunion de fiefs dépendant du marquisat de Pontcallec, à la requête de Ch. de Guer, comte de la Porte-Neuve (1682) ; — l'érection du marquisat de la Guerche, paroisse de Saint-Brevin (1682) ; — permission d'ouvrir des mines à Yves de Lescouet (1685) ; — confirmation des foires de Pouldavid, et augmentation de la seigneurie de Nevet (1652) ; des foires de Meriadec-Couëssal (1684) ; — de Saint-Renan (1685) ; — provisions de procureur à la Chambre des Comptes de Bretagne octroyées à Louis de Ronseray (1683) ; de garde du trésor des chartes de Bretagne à G. Lory (1683) ; de receveur des fouages de Vannes à J. Thoumin (1684) ; de payeur des gages de la maréchaussée à René Fresneau (1685) ; de médecin de la communauté de Nantes à René Merlet (1686) ; de l'office de conseiller maître des Comptes à Fr. Guyton de la Foubretière (1686) ; — permissions au sieur François Perret, écuyer, sieur de Lezonnet d'ajouter celui de la Tronchaie à son nom (1678) ; — aux frères Pierre et Yves Jouan de la Garenne et de la Ville-Jouan le nom de Pennanech (1675) ; — à René Lohéac, maître des Comptes, de porter la particule *de* (1683) ; — naturalisation de N. Galpin, Joseph Charet, J. Pierre Brunier, Cl. de Robon, Savoyards, de Josse d'Haweloze, Flamand ; — contrats d'abonnement des États de Bretagne, quittances, arrêts de régistrature, etc. — Tables des matières.

B 88. (Registre.) — Grand in-folio, 325 feuillets, papier

1687-1691. — Livres des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État portant union de justice pour dame Renée de Penancoët de Keroual (1686) ; — confirmation des privilèges accordés aux religieuses des Couëts près Nantes (1687) ; — union de fiefs pour l'érection de la vicomté de Rezé au profit de M. Yves de Monty (1672) ; — réunion au domaine des biens des consistoires, des ministres et des adhérents de la Religion Prétendue Réformée (1688) ; — permission aux Cordeliers de Vannes de disposer d'un petit éperon (1687) ; — reconnaissance de l'établissement des hôpitaux d'Ancenis (1687) et de Saint-Malo (1688) ; des pères Capucins de l'Hermitage en Chantenay (1688) ; du séminaire de Quimper (1689) des Carmes déchaussés de Brest (1654) ; — des Hospitaliers d'Auray (1689) ; — permission aux apothicaires de Nantes d'établir un jardin des Plantes (1688) ; — union de fiefs et de justice de la baronnie de Becherel à ceux de la baronnie de Beaumanoir (1679) ; — confirmation des démembrements de la baronnie d'Ancenis consentis par le duc de Vendôme (1688) ; — rétablissement du Parlement de Bretagne en la ville de Rennes et création d'un président à mortier et de six conseillers (1689) ; — donation des biens meubles et immeubles saisis sur divers

religionnaires sortis du Royaume (1688); — donation d'un terrain aux Visitandines de Vannes (1689); — autorisation de transférer le couvent des Carmes de Carhaix en la ville de Rennes (1690); — homologation du concordat des procureurs de la Chambre des Comptes (1690); — confirmation d'anoblissement pour Claude Roussel, écuyer (1689); — naturalisation d'un Hollandais, de deux marchands savoyards; continuation de la perception de droits d'octroi pour les villes de Malestroit, du Croisic, de Léon, de Concarneau, de Port-Louis, de Quimperlé, de Dol et autres; — création de seize grands maîtres des Eaux et Forêts (1689); — augmentation du prix des charges d'auditeurs à la Chambre des Comptes (1687); — attribution aux receveurs généraux de 6 deniers pour livre sur la recette des ventes de bois (1685); — nomination de tuteur du duc de Richemond pour accepter la donation de la duchesse de Porstmouth, sa mère (1687); — concession de pensions, lettres d'honneur, donation de rachat de succession, quittances, lettres d'intermédiat, de surannation; — permission à Julien, Exupère et Vincent de Larlan d'ajouter à leur nom celui de Kercadio (1687); — érection de la terre d'Ardaine en marquisat de Romilly au profit de François de Romilly (1641) et lettres de surannation (1680), création d'une corderie à Brest avec un quai (1688), etc. — Tables des matières.

B 89. (Registre.) — Grand in-folio, 290 feuillets, papier.

1691-1694. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Institutions de charges aux noms de René Dupé, receveur des octrois d'Ancenis (1690); de J. Gorsse, premier huissier de la Chambre des Comptes (1690); de Madelain de la Mercerie, receveur alternatif des deniers d'octroi de Tréguier (1690); — de Louis Geuffray, procureur postulant à la Chambre des Comptes (1691); — de Benjamin de Ravenel, sieur du Bois-Teilleul, connétable de la ville de Rennes (1691); — de Claude de Cornulier, pourvu de l'office de président en la Chambre des Comptes (1691); — de Nectaire Cohadon, mesureur à sel à la Fosse de Nantes; — d'Olivier Busson, conseiller maître des Comptes (1692); — lettres d'intermédiat obtenues par François de La Grée, après sa nomination de conseiller au Parlement de Bretagne (1692); — édits, lettres patentes, arrêts portant augmentation de 500 livres de gages à chacun des gardes sceaux du Parlement (1690); — création d'un office de conseiller chevalier d'honneur en chaque Présidial (1691); — confirmation des privilèges octroyés aux maires échevins des principales villes (1691); — don au sieur Évrard de Cherville de la cargaison d'un vaisseau anglais naufragé sur la côte de Plouescat (1690); — don de 4,000 livres de pension au comte de la Rivière, guidon des gendarmes de la Reine (1689); — création d'une juridiction des Traites pour juger des contraventions aux droits d'entrée et de sortie (1691); — confirmation des aliénations du Domaine, à la charge de payer le Dixième (1691); — autorisation d'exploiter des mines de plomb dans les évêchés de Quimper et de Saint-Brieuc (1692); — lettres de naturalisation aux noms de Fr. Dugist, Savoyard, de W. Cruice, de Jean, Patrice et Richard Morphy, de G. Dougan, Irlandais, de Jean Willemsen, Flamand; — règlement pour l'usage du papier et du parchemin timbrés (1691); — le monopole de la vente du café, du thé, du sorbet et du chocolat (1692); — création de foires et marchés au bourg d'Elven, à la requête de Toussaint de Cornulier (1690); — concessions d'octroi aux villes de Guérande (1691), de Lamballe (1690), de Brest (1691), de Quintin (1691); — création de sept sièges d'amirauté en Bretagne (1691); — concession d'enfeu dans l'église de Saint-Léonard de Fougères au profit de S. Frain de la Ville-Gontier, écuyer (1691); — création de la charge de commissaire aux revues et logement des gens de guerre dans chaque ville (1692); — confirmation de traité conclu pour le dessèchement des marais de Buzay entre l'abbé de Caumartin et le sieur Moquart (1690); — de l'établissement des hospitalières de Lannion (1675); — de l'établissement des prêtres de la congrégation de la Mission en la ville de Saint-Pol-de-Léon (1691); — du couvent des dames de N.-D. de Kerlot en la ville de Quimper (1687); — de l'annexion du prieuré de la Bretonnière au collège des Jésuites de Quimper (1691); — de l'établissement des Pères Capucins de Brest (1692); — des hopitaux généraux de Fougères (1683); de Clisson (1687) et de Brest (1691); — quittances, arrêts de régistrature, etc. — Tables des matières.

B 90. (Registre.) — Grand in-folio, 258 feuillets, papier.

1694-1697. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, édits, arrêts du Conseil, déclarations portant concession aux habitants de Vannes des deux dernières tours en ruine du château de l'Hermine afin d'en employer les matériaux à la construction d'un quai dans la rue de Calmont (1697); — confirmation d'une foire et d'un marché au bourg de Saint-Servan pour M. de Beringhen (1696); — donation à perpétuité de l'emplacement de l'ancienne halle de Rennes à Jean Le Cas, architecte et entrepreneur de la ville, en récompense des augmentations qu'il a faites à la halle neuve (1696); — union de fiefs en la paroisse de Pacé à la requête de Julienne de Carné (1680) et établissement du séminaire de Rennes, à la requête de Jean-Jacques Blouet de Camilly, supérieur des séminaires de

la congrégation de Jésus et de Marie (1696) ; — érection du marquisat de Château-Fromont pour M. de Cornulier (1683) — amortissement de fond pour les Calvairiennes de Saint-Brieuc (1694) ; — translation du bureau des Finances de Rennes à Vannes (1694) et du couvent des P. P. Récollets de l'île de Cézambre dans le faubourg de Saint-Malo dit *Solidor* (1694) ; — remise des droits de lods et ventes aux habitants de Nantes à la charge de payer 200,000 livres qu'ils recouvreront à l'aide d'une taxe de 6 deniers par pot de vin vendu en détail et des avances faites par les propriétaires (1694) ; — anoblissement de Nicolas Magon, sieur de la Chipaudière, connétable de Saint-Malo (1695) ; — anoblissement de 500 personnes dans le royaume (1696) ; — création d'une Chambre et bureau des Finances en Bretagne (1694) ; — établissement d'une taxe sur les propriétaires qui jouissent de dérivations de cours d'eau navigables ou non navigables (1694) ; — provisions de lieutenant des maréchaux de France au comté de Nantes pour Henri de Ghaisne (1695) ; — saisie réelle sur les charges du sieur Desraoul de la Moisandière, payeur des gages des officiers de la Chambre (1695) ; — donation de droits de rachat à la comtesse de Mornay (1694) ; au marquis de Molac (1693) ; à la dame de Kerfili (1694) ; au sieur de Guigues l'un des barbiers du Roi (1693) ; au sieur Ménager du Plessis (1694) ; au fils du marquis de Vesins (1695) ; aux sieurs Pernost et Dorval (1695) ; aux enfants de M. de Sourdéac, au prince de Soubise (1696) ; — institutions de charges aux noms de G. Thomé, receveur ancien des octrois de Guingamp, de Pierre du Cassia de la Houssaie, conseiller maître des Comptes (1693), de Henri Le Brigan, receveur ancien et alternatif de Lesneven (1696), de Michel Raymond, trésorier des mortes-paies (1690), et d'autres ; — déclaration concernant la légitimation et naturalisation des étrangers et bâtards (1697) ; — quittances, arrêts de régistrature, etc. — Tables des matières.

B 91. (Registre.) — Grand in-folio, 289 feuillets, papier.

1697-1700. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés pendant les semestres. — Arrêts du Conseil, lettres patentes, déclarations portant érection du comté de Quintin en duché au profit du maréchal de Lorges (1691) ; — amortissement du temporel des religieuses du Colombier et de la Visitation de Rennes, des Ursulines de Dinan (1697) ; établissement d'une communauté de filles de l'Union Chrétienne à Brest (1698) ; — permission d'arrenter et d'afféager des terres vaines et vagues au duc de la Trémoille (1697) ; — donation de rachat de la succession du président de Pontual au capitaine de Pontual, son petit-fils (1698) ; — réunion au corps des Trésoriers de France des offices de conseillers commissaires généraux, trésoriers de France pour la vérification des comptes des Étapes (1698) ; — réunion de fiefs à la juridiction de Pensez, paroisse de Taulle, diocèse de Léon, au profit de Louise Le Meneust (1684) ; — autorisation d'aliéner la taxe de 6 deniers par pot de vin débité à Nantes afin de subvenir à l'établissement des lanternes (1698) ; — approbation de l'aliénation des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville de Rennes à J.-B. Gigon (1698) ; — concession du lieu du Bottier à l'hopital de Blain (1696) ; — fixant à deux ans le délai après lequel aucune répétition ne sera admise contre les fermiers généraux (1699) ; — augmentation de finance pour les titulaires de divers offices (1699) ; — pancarte des devoirs de cloison perçus aux barrières de Rennes (1697) ; — tarif pour les vacations des contrôles de tous les actes de notaires royaux et apostoliques (1699) ; — anoblissement et confirmation de noblesse pour L. Gérard de la Haye (1697) ; François Bechenec, sieur de Fougerais (1697), J. Gardin, sieur de la Chesnaye (1697) ; J. du Fournel, sieur de Servigné (1697) ; François Glet, sieur de la Hurlays (1697) ; G. Lechat, sieur de la Lande (1698) ; Fr. Lasne, sieur de l'Efficerie (1698) ; Ch. Olyman de Kernegues (1698) ; David Pezron, sieur de Pennelan (1699) ; P. Jouan de la Garenne de Pennanech (1698) ; J. Pezron de Leslé, écuyer (1699) ; Al. Guillermo de Condest (1700) ; Louis et Jean Boutouillic (1699) ; L. Droualen de Querazan (1699) ; J.-B. de Querviche, sieur de l'Armor (1700) ; Jacques du Bois Lebon, sieur de l'Échange, Valentin de Coulombe, écuyer (1698) ; — institutions de charges aux noms de Michel de Barberé, conseiller maître (1697) ; d'Urbain Jouye, receveur ancien des octrois à Morlaix (1698) ; d'Antoine de Montigny, receveur et payeur des gages des officiers du bureau des Finances et Chambre du Domaine en Bretagne (1698) ; de Jean Robiou, receveur à Hédé (1690) ; de Blaise Bonnescuelle, receveur ancien des fouages de Saint-Brieuc (1698) ; de Jean de Riberolles, trésorier de France au bureau des Finances à Vannes (1699), etc. — Tables des matières.

B 92. (Registre.) — Grand in-folio, 378 feuillets, papier.

1700-1706. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés pendant les semestres. – Lettres de noblesse, d'honneur et de naturalisation obtenues par G. Boutouillic (1699), Jean Lelivec (1700), Anne Mallebranck femme de Nicolas Géraldin (1698), Jean fils Gerald, Irlandais (1695), André Raffigné natif de Savone, Italie (1699), René Berthelot, sieur de Boumois, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes (1700) ; Étienne Mauduit (1701) ; Anne Hamel, sieur de la Bothelière et du Val (1701) ; Georges Eudot, sieur de Kerrohet (1701) ; J. Louis, écuyer, sieur du Vivier (1699) ; Ch. Danisy, sieur de Bogat, Bernard du

Préau (1701), J. Jaudonnet (1702); Marguerite Martin femme d'André Luzeau (1701); P. Vanderbuken, garçon raffineur en sucre (1702); G. Lenlein, marchand allemand (1702); J. Nansembec, du diocèse de Cologne (1702); Vincent Jan, sieur du Plessis-Madeuc (1702); J. Cassard, sieur de Pontveix (1702); J. des Cazeaux, écuyer, sieur du Hallay (1702); M. Fouquer de Kersalio (1702); Blaise Pangolo, Italien (1703); Silvestre Clinton, Irlandais (1703); Maurice Guyet, écuyer, sieur de Kerlin (1704); G. Vanasse, Liégeois (1704); Jean Stapleton et sa femme, Irlandais (1698); Cl. Marion, sieur du Val (1704); Jean Le Paige, sieur de Sainon, de Kerougat et de la Bernardière (1700), Thomas Macnemara, Irlandais (1705); — lettres patentes portant permission au duc d'Humières, Louis de Crevant, de rechercher et d'exploiter des mines de charbon en Bretagne dans les paroisses de Pordic et de Plerin (1704); — don d'un emplacement au port de Brest à Blaise Pangolo, constructeur de vaisseaux dans cet arsenal (1703); — confirmation de l'établissement des hôpitaux de Chantepie (1701), de Quimper (1701) de Châteaulin (1702); — transfert du titre de marquisat de la Galissonnière sur les terres possédées par M. Barrin, capitaine de vaisseau (1700); — permission d'afféager accordée à Madeleine du Halgouet, duchesse de Coislin (1701); — lettres de connétable en la ville de Rennes pour Jacques Desclos (1700); — conversion du droit de chauffage exercé en la forêt de Lanvaux par les PP. Chartreux d'Auray, en une rente de 200 livres (1702); — confirmation d'un arrentement de terrain concédé aux Madelonnettes sur le Port Communau de Nantes par la municipalité (1702); — union du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes au séminaire de Rennes (1703); — déclaration portant que les offices de chevalier d'honneur restant à vendre pourront être possédés par des personnes qui auront vécu noblement, encore qu'ils ne soient d'extraction noble (1703); — engagement à P. du Breil de Pontbriand de divers droits féodaux à exercer dans les paroisses de Pleurtuit et de Saint-Briac (1704); — édits de création, de réunion et de suppression de charges, de création et d'augmentation de gages; — institutions d'offices, arrêts de régistrature, etc. — Table des matières.

B 93. (Registre.) — Grand in-folio, 288 feuillets, papier.

1705-1708. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Déclarations, édits, lettres patentes, arrêts du Conseil concernant la perception des droits de contrôle des bans de mariage, des droits des contrôleurs des affirmations, le recouvrement des débets, des droits d'amortissement; — l'établissement du droit de contrôle sur les perruques, le règlement à suivre pour l'apposition du sceau sur les actes de notaires; — le changement du nom du duché de Quintin en celui de Lorges (1706); — l'augmentation des gages attribués aux officiers vétérans et aux veuves (1705); — l'exercice du droit de bourgeoisie et les privilèges dont jouiront ceux qui seront pourvus de lettres du Prévôt des marchands (1705); — portant autorisation pour le duc de Quintin d'afféager les terres vaines et vagues de ses domaines jusqu'à concurrence de 150,000 livres (1704); — continuation de l'abonnement de 300 livres fixé pour toute redevance sur les boissons dans la ville de Port-Louis, à la demande du duc de la Meilleraie (1705); — provisions et installation de M. de Lavau dans l'office de conseiller auditeur (1706); — confirmation du chapitre de Saint-Brieuc dans le droit de jouir du revenu de l'évêché pendant le siège vacant (1705); — liquidation du compte des fermiers des Grands et Petits Devoirs des États (1706); — ordonnance pour la levée de l'impôt des garnisons; — main levée de la saisie mise sur les toiles, farines et marchandises diverses transportées à Saint-Domingue par le chevalier de Lannion et réclamées par la comtesse, sa mère, après sa mort (1706); — provisions de lieutenant général de police de Guérande délivrées à Ch. Morvan de Kerpondarm (1705); — don d'aubaine sur divers étrangers morts sur les vaisseaux du Roi, au profit du sieur Gobert, ci-devant intendant des bâtiments du Roi (1706); — lettres de naturalisation pour Luc O'Shiell et G. O'Brien, Irlandais (1705); — quittances de finances; — provisions de subdélégué de l'intendance et de greffier de cette administration; — lettres de dispense d'âge et de parenté; — confirmation de noblesse aux maires et échevins en charge depuis 1687 (1706); — adjudication du produit des lods et ventes, cens et rentes dus au Roi dans les paroisses de Saint-Sébastien, de Vieillevigne et de Vertou, aux sieurs Guilbaud de la Turmelière pour le prix de 8,000 livres (1703); — union de fiefs à la seigneurie de Tizé, pour M. Hay des Nétumières, paroisse de Cesson (1702); — union de l'un des 90 offices de capitaines généraux gardes-côtes à la terre de Crozon, pour le maréchal de Château-Renault (1706); — adjudication des droits seigneuriaux du Roi en la paroisse de Mégrit, au profit d'Anne Legouz, marquise d'Espinay (1697); etc. — Table des matières.

B 94. (Registre.) — Grand in-folio, 281 feuillets, papier.

1708-1709. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Adjudication des droits de haute et basse justice dans la paroisse de Pleurtuit au sieur de la Ville du Nepveu; — translation du jour de la foire de Sainte-Anne à Pontivy au 9 septembre (1707); — établissement de séminaire en la paroisse de Saint-Servan et dans le prieuré de Notre-Dame près Dol

(1707); — don d'une place nommée le Creux de la Chambre en la paroisse de Saint-Servan à N. Lhostellier; — érection en comté de la terre et seigneurie du Plessis-Bertrand et du marquisat de Châteauneuf pour Louis de Beringhen (1702); — brevet d'emplacement pour la veuve Cottard de Belle-Isle; — lettres de noblesse accordées à René Moreau de Maupertuis; — édits portant création des augmentations de gages pour être réparties aux officiers vétérans du Royaume et à leurs veuves; attribution de droits de quittance à divers comptables; réunion des offices de receveurs triennaux des finances aux anciens et alternatifs; suppression des offices de contrôleurs généraux des bois et de conservateurs des eaux; règlement pour le recouvrement des droits d'amortissement et de nouvel acquêt; — déclarations concernant le paiement des gages des chancelleries présidiales, la perception des droits d'insinuation, le contrôle des poids et mesures des moulins, le franchissement des redevances et rentes dues sur le Domaine; — contrat d'abonnement des États de Bretagne et lettres de ratification; — commission à Guy Thébaud pour faire le paiement des gages du Présidial de Rennes; — lettres d'intermédiat accordées à G. de Montigny, à la veuve de J. Mabit et à M. Bedeau; — provisions de charges et réceptions de Louis Luette, subdélégué à Châteaubriant, de Charles Raoul de la Guibourgère, conseiller au Parlement; de Jean de la Faille, receveur alternatif des octrois à la Roche-Bernard; de Germain Laurencin, conseiller secrétaire près le Parlement de Bretagne; de Jean-Baptiste Lelong du Dreneuc, conseiller au Parlement; — quittances de finances payées par divers officiers; — dispense d'âge pour G. Bouin; — donations de droits de rachat et de lods et ventes à Mad^e de Thianges, à la maréchale de Créqui, au duc de Villeroy; — contrat de substitution en faveur du prince de Léon des biens que possédait en Bretagne le duc de Rohan son père; etc. — Tables des matières.

B 95. (Registre.) — Grand in-folio, 289 feuillets, papier.

1709-1710. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de naturalisation et de noblesse obtenues par Georges Kerenedicq, Irlandais de Dublin, Marc Cranisbourg et sa femme; — édits et déclarations concernant la création de deux offices de Trésoriers de France, généraux des Finances en Bretagne, la réunion des offices de maires alternatifs aux anciens, l'établissement d'un hôpital pour les invalides de la Marine (1709); l'augmentation des gages des commissaires de la Marine; la suppression du contrôleur visiteur des suifs; la création de deux lettres de maîtrise dans chaque corps de métier; la concession de la noblesse à 130 commissaires des guerres (1709), etc.; — provisions, réceptions, institutions de charges au profit de J. Tocrin, chevalier, lieutenant des maréchaux de France à la Roche-Bernard; de C. Faget, avocat au Présidial de Quimper; de Ch. Boux, chevalier d'honneur au siège présidial de Nantes; de Corentin de Carné, lieutenant d'épée à Brest; de François de Farcy, président aux requêtes du Palais du Parlement à Rennes; de P. Phelipot, sénéchal à Saint-Brieuc; de M. Roger, conseiller-rapporteur du point d'honneur à Guérande; de François Visdelou, sieur de Bienassis, président aux Enquêtes du Parlement; de B. Hardy, huissier à la Chambre des Comptes; — saisie de la charge de receveur des fouages de Vitré, sur Jean Arot; — lettres d'intermédiat pour la veuve de M. Luzeau du Perray; — concession d'un octroi aux habitants de Vitré (1710); — érection d'une paroisse dans la ville de Lorient; — suppression de la capitainerie du Gâvre (1708); — permission d'afféager accordée au duc de la Trémoille; — union d'une capitainerie à la terre de Crozon pour le maréchal de Château-Renault (1706); — établissement d'un petit séminaire à Rennes (1708); etc. — Tables des matières.

B 96. (Registre.) — Grand in-folio, 187 feuillets, papier.

1711-1712. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Édits portant suppression des offices de jurés contrôleurs essayeurs-visiteurs des huiles, des offices de receveurs alternatifs et triennaux des Amortissements, Francs-fiefs et Nouveaux-Acquêts; création de deux contrôleurs receveurs généraux des Épices en chacune des Chambres des Comptes; rétablissement des propriétaires des greffes consulaires dans la jouissance de ces greffes; suppression du siège général de l'Amirauté et Table de Marbre à Rennes; augmentation de gages héréditaires aux commissaires et greffiers des inventaires, création de cent nouvelles lettres de noblesse (1711); aliénation de 214,000 livres de rentes sur les Fouages de Bretagne; — arrêts du Conseil portant que les actes de la Reformation des Domaines seront déposés à la Chambre des Comptes, attribuant 1,000 livres de pension aux doyens et aux sous doyens de la Chambre; — lettres patentes gratifiant le sieur Louis Dupuis du droit d'aubaine prélevé sur la succession mobilière et immobilière de Girard Piter, hollandais; — permettant à Jacques Poster, chambellan du Roi d'Angleterre et à ses associés de continuer dans la paroisse de Carnoët, évêché de Quimper, l'exploitation des mines d'étain ou de plomb ouvertes par Yves de Lescouet en 1682; — contrat d'afféagement des revenus du domaine de Rhuys montant à 15,000 livres, en faveur de la princesse de Conty, arrêté par les Commissaires gé-

néraux du Roi (1711); — déclaration en faveur des veuves des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit; — provisions de gouverneur de Savenay octroyées à Antoine Luzeau de la Touchelais; de major pour le Roi de la ville et paroisse de Minihy, de Saint-Pol-de-Léon, de Roscoff et de l'île de Batz à J. du Dresnay, chevalier, seigneur des Roches; de gouverneur de Daoulas au sieur Constant des Escures, enseigne de vaisseaux; d'inspecteur général des Fermes générales dans le ressort de la direction de Nantes à Nicolas du Buc; de lieutenant de Grand Prévôt de maréchaussée en Bretagne, au sieur Legrand de la Griollais; de sénéchal au siège de Jugon, à Louis-Jean Brunet; — bail des Francs-Fiefs adjugé aux sieurs Senant et Coste; — quittances de finance; — lettres de surannation; — lettres de concession et de reconnaissance de noblesse obtenues par Luc Trouin de la Barbinais et René Trouin du Guay, par Jacques Sarsfield, chevalier, dont le père était Irlandais et les ancêtres pourvus de hautes charges; — lettres de prorogation d'octroi accordées à diverses villes de Bretagne; — institution de Jean-Baptiste Houet, en une charge d'avocat au Présidial de Vannes; — lettres patentes d'érection de la terre d'Artois en vicomté pour le maréchal de Château-Renault (1679); etc. — Tables des matières.

B 97. (Registre.) — Grand in-folio, 400 feuillets, papier.

1712-1716. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du Conseil concernant l'établissement du séminaire et de l'hôpital de Saint-Servan (1711); — l'érection de la châtellenie de la Chasse, sollicitée par M. d'Andigné (1707); — la jouissance de l'étang de Barbin concédée aux Chartreux de Nantes; — l'établissement de l'hôpital de Port-Louis (1712); — portant création ou suppression d'offices et réduction de gages; — expliquant les attributions des huissiers et sergents créés par l'édit de juin 1708; — le supplément de finance imposé aux engagistes des Domaines du Roi; — les emprunts à contracter par les États de Bretagne; — l'imposition du Dixième sur tous les biens du Royaume; — l'afféagement de l'île de Ruys à Made de Conty; — l'afféagement de certains cantons de landes sis en la paroisse du Pont-Saint-Martin à M. Pierre Martin, sieur de la Plesse; — la reconstruction de l'enceinte de Saint-Malo (1714); — l'érection de la châtellenie de Bouin en baronnie (1714); — la concession d'un terrain situé sur la place du Port-au-Vin à Nantes, demandée par Marc de la Brouillère, marchand; — l'abonnement fixé à la ville de Port-Louis pour être rédimée de tout impôt sur les boissons; — l'abonnement des paroisses comprises dans les Marches du Poitou; — la création d'une charge de surintendant des Postes et Relais de France (1715); — l'établissement d'une Chambre de Justice pour réprimer les malversations; — les articles du réglement arrêté pour le Contrôle général des Finances; — lettres de naturalisation, de maintenue et de concession de noblesse décernées à Philippe Martens, natif d'Anvers, à Daniel Phelan, prêtre irlandais, au sieur de Ravenel, à Philippe Melo, prêtre originaire de Brabant, à Patrice de Cusac, prêtre irlandais; — permission d'afféager un petit domaine accordée aux Bénédictins de Rennes; — confirmation de l'existence du duché pairie de Penthièvre au profit du comte de Toulouse, prince légitimé (1715), suivant l'érection de 1697 transcrite à la suite; — lettres de provision, de commission, d'intermédiat au profit de Mathurin Bertrand de Saint-Pern de Ligouyer, de François de Kercadio de Rochefort, conseillers originaires au Parlement de Bretagne, d'Hyacinthe Dondel de Kergonano, second président au siège présidial de Vannes, de Joseph Ollimand de Kernegues, avocat, bailli de la juridiction de Carhaix; — ordonnances d'enregistrement des maîtres des Comptes; etc. — Tables des matières.

B 98. (Registre.) — Grand in-folio, 249 feuillets, papier.

1716-1720. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Contrats d'aliénation de tous les droits féodaux et seigneuriaux du Roi dans les paroisses de Rezé et de Bougenais; des domaines de Lesneven, de Quimper, de Quimperlé, de Carhaix, de Ploermel, de Dinan, d'Hennebont et d'Auray à M. le comte de Toulouse pour le prix de 230,000 livres; — permission d'afféager accordée à M. de Carcado; — abandon du retrait féodal de la baronnie de la Roche en Nort à M. le duc de Bourbon; — dons de confiscations aux enfants du comte de Talhouet et de Bonamour, au chevalier de la Berraie; — renouvellement des privilèges accordés aux habitants de Saint-Jean de Luz, par Louis XIV (1719); — quittances de finances au nom de Jean Gaubert, du marquis de Charost, d'Athanase Jolif, d'Alain Porée de la Touche, de Pierre Castel, conseiller secrétaire du Roi, de la veuve Laurencin, etc.; — édits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil concernant l'adjudication par décrets des immeubles de la Chambre de Justice, la suppression des offices de contrôleurs des octrois; — la conservation des privilèges de l'Université de Nantes (1716), des Pères Capucins et des Minimes en France; — la suppression de la Chambre de Justice, de toutes les recettes des Fermes, de tous les offices municipaux; — l'établissement d'une compagnie de commerce sous le nom de *Compagnie d'Occident* (1717); — les privilèges des Dominicains de Rennes et de Quimperlé; — l'érection du marquisat de la Bourdonnaie (1717); — des donations de rachat,

de lods et ventes, de gages intermédiaires ; — confirmation des privilèges des chevaliers du papegaut de Morlaix, de l'érection du marquisat de Rosmadec sous le titre de marquisat de Pontecroix au profit d'Alexis Le Senéchal, comte de Carcado (1719) ; — lettres de noblesse et de naturalisation obtenues par André Poiret, Josselin Gardin de Chesnaie, le sieur White, par Jean Piou, et Nicolas Dupuy ; — lettres d'honneur, de provision, d'institution, de commission obtenues par G. Pericard, essayeur de la Monnaie de Rennes, par le sieur Vanasse, interprète au siège de l'amirauté de Nantes, par J. Bourdon, huissier visiteur lesteur et délesteur de l'amirauté de Tréguier à Morlaix, par Jean Chauvel, archer de la Maréchaussée ; et autres. — Tables des matières.

B 99. (Registre.) — Grand in-folio, 371 feuillets, papier

1720-1725. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Contrat d'inféodation de la Compagnie des Indes (1720) ; — ratification du contrat d'échange du marquisat de Belle-Isle (1718) ; — don de confiscation par contumace des biens du chevalier de Coscro en faveur de la marquise du Plessis-Bellière (1720) ; autres dons semblables en faveur du sieur de la Houssaie ; de Marie-Anne Simon de Kerbringal, au sieur Marcel de Groesquer de Kerhallon ; — permission d'afféager accordée aux religieuses de Saint-Georges de Rennes ; au duc de Lorges ; - aliénation de la Traite domaniale de Nantes au maréchal de Berwik ; de la Traite par terre de Nantes au profit des enfants du marquis de Cany ; — inféodation de terrain aux chanoines de Vannes ; — confirmation des privilèges de la Compagnie des Indes (1725) ; — commission de commandant en chef en Bretagne délivrée au maréchal d'Estrées ; — lettres de reconnaissance et de concession de noblesse décernées à André Boussineau, à Th. Darcy, à G. Gervais de la Mabonnaie et à Th. Gervais du Tertre, à G. Lebrun de la Franquerie, aux sieurs Poulain, à Jean-Baptiste Garnier de Fougeray ; — lettres de naturalisation obtenues par N. Collin, tonnelier, Chrestien Gordebeck, M. Ryan Louis Vella, natif de Malte ; — règlements et constitutions de la Congrégation des prêtres du grand séminaire de Rennes et des prêtres séculiers établis sous le titre de Jésus et Marie, dans plusieurs diocèses (1722) ; et lettres de confirmation (1722) ; — tarif des droits du parquet ; — brevet de pension viagère de 500 livres pour M. de la Gibonnais ; — commissions pour la levée de l'impôt des garnisons ; — édits, lettres patentes, arrêts du Conseil, déclarations confirmant l'établissement des religieuses de la Miséricorde à l'hôpital de Fougères (1679) ; approuvant l'agrandissement de la ville de Saint-Malo (1721) ; — continuant les pouvoirs des maires de Nantes pendant deux ans ; — ordonnant la réédification de la Bourse de Nantes (1721) ; — confirmant les Jacobins de Nantes et de Guérande en possession des rentes à eux assignées sur le Domaine ; — ratifiant les termes de l'acte d'établissement des hôpitaux de Pornic (1721) et de Bourgneuf (1712) ; — augmentant les revenus éventuels de la caisse des Invalides de la Marine ; — rétablissant les offices municipaux ; — ordonnant que les acquéreurs des agrandissements de Saint-Malo soient exempts de l'action en retrait lignager et féodal ; — fixant les constitutions de rente au denier trente ; — limitant à 250 le nombre des conseillers secrétaires du Roi ; — lettres de provision de charge, de dispense d'âge et de parenté, d'honneur, d'intermédiat décernées à divers ; — union des fiefs de la seigneurie de Quengat sous Châteaulin à la demande de Fr. de Kergorlay (1723) ; — arrêts de vérification et d'enregistrement, etc. — Tables des matières.

B 100. (Registre.) — Grand in-folio, 400 feuillets, papier.

1726-1741. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du Conseil portant augmentation de gages aux officiers du Parlement ; — confirmant les privilèges de l'ordre du Saint-Esprit (1725) ; — réglant les formes à suivre pour les actes de foi et hommage à fournir par le Clergé (1725) ; — révoquant la levée du Cinquantième en nature de fruits ; — portant règlement pour la levée des Fouages ; — ordonnant l'exemption des arrêts d'abonnement obtenus par les États pour divers droits ; - renouvelant les franchises du Clergé de France à propos de la levée du Cinquantième, réduisant le taux des rentes viagères ; — érigeant la terre du Pont en fief de la Ville-Jegu (1724) ; — homologuant le contrat passé entre M. de Saint-Aignan et les religieux de Villeneuve ; — confirmant les privilèges des officiers et ouvriers de la Monnaie de Nantes (1727) ; — accordant des délais à divers comptables ; — réglant les attributions des officiers du Parquet à la Chambre des Comptes, et des officiers de la chancellerie près les Cours, les questions d'incompatibilité, le paiement des gages ; — renouvelant les franchises concédées aux habitants de l'île de Bréhat et des marches communes franches de Poitou et de Bretagne (1730) ; — instituant la communauté des Filles Pénitentes de Nantes en monastère régulier sous le titre de religieuses de Sainte-Madeleine (1731) ; - rétablissant les offices des hôtels de ville ; — approuvant l'établissement d'un collège à Dol par Louis du Bouchet de Sourches, évêque comte de Dol (1727) ; — réunissant la buvette au corps du Parlement de Rennes ; — fixant l'étendue de la mouvance des arrière-fiefs dans le périmètre de la ville de

Rennes qui fut incendié ; — créant un corps de communauté à Lorient ; — règlement pour les officiers de la ville et communauté de Morlaix ; — érection de la châtellenie de la Vinouyère, à Montreuil-le-Gast (1727) ; — du marquisat de Becdelièvre (1717) ; — mutation de nom de la terre de Villeneuve en comté de Crévy (1697) ; — pour François Roger de Villeneuve qui a obtenu des lettres de surannation (1731) ; — permission d'afféager accordée au prince de Léon, au duc de Lorges, à Louis de Neuville, duc de Villeroy ; — réunions de justices à la terre de Cargrois en Remungol (1736) ; — à la terre de la Gacilly (1739) ; — à la châtellenie du Pallet ; — lettres de renoncy à la noblesse pour Olivier de la Plécisière ; — lettres de maintenue et de concession de noblesse et de partage noble octroyées au sieur Harington, au sieur du Laurent de la Barre, à Jean Stapleton, originaire d'Irlande, à Nicolas Luker, à J. du Velaer, à François Vedier, trésorier de France, général des Finances, à Louis Jouan, à Louis du Breil du Buron, à R. Leray du Fumet ; — lettres de légitimation, de confirmation de nom, de naturalisation obtenues par Th. White, par François Lequin de Merville, natif de la Havanne, par Julien, Louis et André Charet, originaires de Savoie naturalisés en 1683, par Pierre Chenuau, par les enfants de J.-B. Rohan du Polduc, par M. Shée, Irlandais, par Gabriel de Sarrant, originaire de Guyenne, G. Equer, Allemand, par R. Butler ; — lettres d'amortissement accordées à Raoul Lefevrier, curé de Fontenay-aux-Roses ; — lettres patentes maintenant le comte de Rieux et ses successeurs, barons de la Hunaudais, dans le droit d'entrée et de séance aux États (1740) ; — lettres de dispense d'âge et de parenté, d'honneur, d'intermédiat, de provisions, de survivance, de surannation, de commission accordées à divers officiers de la Chambre des Comptes et du Parlement, etc. — Tables des matières.

B 101. (Registre.) — Grand in-folio, 303 feuillets, papier.

1741-1749. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de noblesse délivrées à Nicolas Ameline, sieur de Cadeville, noble d'extraction, à Al. Guillermo de Darun, à R. Butler, à A. de Peillac, à G. Michel, à N. Legros, à René Darguistade, maire de Nantes, à André Boucher, général des Monnaies de France, à P. Carde de Saint-Germain ; — permission de partager noblement accordée à MM. de Valleton, d'ajouter le nom de Forges à celui de Bras ; de changer le nom de Billoart en celui de Lagadec ; — lettres de naturalisation accordées à André Balcon, Milanais, à J. Porter, Anglais, à Joseph et Hubert Thierry, à plusieurs Irlandais, à Éléonore de Glascoc, épouse de Jacques Macnemara de Chateauville, à J.-B. Jouneaux du Breil-Housoux ; — lettres de dispense de service, de parenté, d'âge, de survivance, d'alliance, d'honneur, d'institution de charge délivrées aux noms suivants : Claude-Marie de Langle de la Boullaie, président à mortier au Parlement de Bretagne ; François Porée du Parc, avocat général, René Souvestre de Villemin, contrôleur des deniers communs de la ville de Saint-Brieuc, François Chereil de la Rivière, conseiller au Présidial de Rennes, Pierre Lagarde, receveur des Fouages de l'évêché de Nantes, J. Guillet de la Brosse, conseiller honoraire au siège présidial de Nantes ; Guy Gardin du Bois-Hamon, contrôleur général des bois et domaines de Bretagne ; le comte de Carcado-Molac, gouverneur de Quimper, Vincent Poitou, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et autres ; — déclarations, édits, lettres patentes, arrêts du Conseil homologuant un traité conclu entre les Jésuites et la ville de Brest au sujet de l'église Saint-Louis (1740) ; — autorisant des prorogations de levée d'octrois au profit des villes de Rhuis, de Tréguier, de Pontivy, de Brest, de Nantes, etc. ; — réunissant au corps de ville les offices de contrôleurs et receveurs des octrois à Nantes ; — réunissant dans le même auditoire les juridictions de Fourneaux, de la Barre, des Moûtiers, de la Motte, de Princé et de Poué à la demande de Pierre Grout de Moûtiers (1741) ; — approuvant l'élection des députés des États de Bretagne ; — autorisant les États à contracter plusieurs emprunts ; — homologuant les termes du contrat de mariage du comte de Montmorency avec Mlle Le Pelletier, et le contrat de substitution signé par les parents de la mariée ; — anoblissant le domaine de la Haie-Lévêque en faveur de Marguerite Cosnier ; — établissant des écoles chrétiennes et charitables à Brest (1746) ; — confirmant l'érection du marquisat de Châteauneuf (1746) ; la création d'un hôtel de gentilshommes à Rennes (1748) ; l'érection de la seigneurie de la Salle, paroisse de Fresnay, en châtellenie (1681) ; — l'établissement de l'hôpital de Paimbœuf auquel on octroie le privilège de vendre les châsses pour les morts (1716-1745) ; droits de vérification, etc. — Tables des matières.

B 102. (Registre.) — Grand in-folio, 300 feuillets, papier.

1749-1756. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de reconnaissance, de maintenue et de concession de noblesse décernées à M. le marquis de la Vieuxville, à Jean-Baptiste Dachon, avocat du Roi au Présidial de Nantes ; aux enfants du sieur d'Esclabissac, originaire d'Auvergne, marié en Bretagne avec Mlle de Lohéac ; à M. Pepin de Belle-Isle, au sieur Walsh, au sieur Méance, huissier de la Chambre des comptes, au sieur de Montigny de Lorient,

au sieur Pinot du Clos, au sieur O'shiell ; — lettres de naturalisation au nom de Monique Linech, du sieur Frenel, Irlandais, de Jean Ramin, du sieur de Tollenare, négociant à Nantes, de Paul Creagh, Irlandais, A. Simonis, à J. Frinche ; — permission à l'évêque de Léon de démolir plusieurs bâtiments de son évêché ; — donation au duc de Rohan de plusieurs droits seigneuriaux pour en jouir pendant 20 ans ; — nomination de commissaires pour vérifier l'échange fait entre le Roi et M. de la Vieuville ; — déclaration pour interpréter l'édit de 1750 portant création d'une noblesse militaire ; — établissement des foires de Guérande (1750), de Bintin (1751), de Lieusaint (1753) ; — approbation de la translation des foires de Nantes de la place Bretagne à la place Viarmes (1752) ; — permission au duc de Richelieu et au duc de Duras d'afféager divers domaines ; — règlement de l'hôpital général de Morlaix ; — homologation de traités conclus entre la ville de Nantes, les Chartreux et l'évêque (1752) ; — entre M. le duc de Villeroy et M. de Juigné au sujet de l'acquisition des châtellenies de la Hunaudais, de la Sicaudais, de Vue et de 928 arpents de landes (1751) ; — déclarations, édits, lettres patentes, arrêts du Conseil réglant les attributions du premier président de la Chambre des Comptes en matière de déduction de comptes ; — ordonnant la continuation de la perception des droits du Domaine appelés *barrage*, poids-le-Roy, etc. ; — permettant au marquis de Molac d'afféager ses landes ; — contenant et homologuant les statuts et règlements de l'hôtel des Gentilshommes établi à Rennes (1752) ; — décrétant la réunion du bénéfice du collège du Loroux-Bottereau à l'hôpital de la même ville (1748) ; — confirmant l'érection du comté de Plouer (1747) ; — portant augmentation de divers droits ; — supprimant divers offices ; — créant à Paris une école militaire pour 500 gentilshommes (1751) ; — institutions de charges, provisions, commissions, lettres d'intermédiat et d'honneur et de survivance délivrées à Ange Tual, huissier de la chancellerie près le Parlement de Bretagne, à Sébastien Goguet, auditeur à la Chambre des Comptes, au sieur Palasne, receveur ancien des fouages de l'évêché de Saint-Brieuc, à M. Bourdeau de Boislambert en une charge de greffier à la Chambre des Comptes, à M. Guillon de Stanguablen, sénéchal de Carhaix, à M. de Longuejoue, lieutenant du Roi au gouvernement de Rennes ; à M. de Penanster, maître des Eaux et Forêts, à M. de Carné de Marein, lieutenant général d'épée à la sénéchaussée de Brest; brevet de don d'une partie de la corderie de Brest, pour le sieur Hocquart, intendant de la Marine ; etc. — Tables des matières.

B 103. (Registre.) — Grand in-folio, 296 feuillets, papier.

1756-1762. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de confirmation des donation et substitution graduelle et perpétuelle portées au contrat de mariage du prince de Guémené ; — permission à la ville de Quimper d'acheter quelques terrains pour élargir son quai (1756) ; — don de gages intermédiaires à Mme Normand du Hardas, à M. Rocquand de Ponsbureau ; — prorogation de levée d'octroi au profit de diverses villes ; — approbation de la suppression de l'écluse de Vertou et de la construction d'une écluse et tarif des droits de navigation qui seront perçus (1750) ; — édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil relatif aux droits sur les cuirs ; — ordonnant le logement des archives de la Chambre des Comptes au couvent des Cordeliers (1759) ; établissant des foires au bourg de Vallet, sur la demande de M. Barrin de la Galissonnière (1759) ; — supprimant un office de conseiller non originaire au Parlement de Bretagne ; — confirmant l'érection du marquisat de la Galissonnière (1760), les privilèges et l'institution de l'hôpital général de Nantes ; — ordonnant la levée d'un nouveau Vingtième ; — permettant au sieur de la Roche-Durand d'arrenter les terrains d'Orgères aux entrepreneurs de la mine de Pontpéan (1764), à Simon Jarry d'exploiter les mines de charbon de terre de la paroisse de Nort (1746) ; — supprimant et rétablissant les courtiers dans le Bordelais ; homologuant les statuts de la confrérie du Saint-Sacrement de Nantes (1756) ; — provisions, commissions, brevets, dispenses d'âge, institutions de charges aux noms de Michel Portier de Lantimo, conseiller secrétaire du Roi, de Benoist Marsollier, écuyer, sieur des Vivetiers, contrôleur ancien des deniers patrimoniaux de Rennes, de Placide-Anne de Saint-Pern du Lattay, lieutenant des maréchaux de France à Quimper; de M. Picot de Peccadeuc, commissaire aux enquêtes, près le Parlement ; de M. Le Gommeriel de Benazé, payeur des gages au siège des Traites de Fougères, du sieur Trochon, clerc du Roi au mesurage à sel de la Fosse de Nantes ; du sieur Perrier, garde des Archives de la Chambre des Comptes ; de M. de Serrant, sieur de la Ville-Guerrie et de Beaulieu, gouverneur de l'Ile de Rhuis ; — aliénation des domaines de Fougères, de Bazouge, d'Antrain et de Quimperlé à M. le duc de Penthièvre pour le prix de 622,800 livres, engagement de droits domaniaux aux États de Bretagne ; — lettres de naturalisation délivrées à Jean Blake, à Silvestre Geleagh, à Thadée Phelan, Irlandais, à Jacques Fitz Simons ; — lettres de reconnaissance et de maintenue de noblesse au profit de M. Eudo, sieur de Kerdroux, lieutenant-colonel au régiment de dragons, de François et Michel Crosnier, des sieurs Gilagh, de Nicolas Roche, de V. Jourdain, lieutenant de l'Amirauté à Brest ; etc. — Tables des matières.

B 104. (Registre.) — Grand in-folio, 298 feuillets, papier.

1762-1766. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Provisions d'offices, commissions, institutions de charges, brevets aux noms de M. de Marbœuf, lieutenant de Roy aux évêchés de Rennes, de Vannes, de Dol et de Saint-Malo; de M. Robert de Grandville, receveur des fouages au tablier de Saint-Brieuc, de M. Le Bouvier des Mortiers; conseiller maître à la Chambre des Comptes de Bretagne, de Vincent Boucher, receveur des octrois de la Roche-Bernard; de Jean Hervé de Silguy, grand bailli d'épée en la sénéchaussée de Quimper, de M. du Bourgblanc de Kermanach, conseiller originaire du Parlement; du duc de Lorges, maire ancien alternatif de Quintin; du duc de Praslin, lieutenant général de huit évêchés en Bretagne; du sieur Boudet, interprète de l'Amirauté de Nantes; de Jacques Lehoux de la Bernardière, garde-marteau des Eaux et Forêts à Nantes; — lettres patentes et arrêts du Conseil approuvant la reconstruction de la Chambre des Comptes à Nantes (1762); — portant établissement de foires pour le comte de Plouer (1762); fixant l'abonnement des États de Bretagne au troisième Vingtième et le montant de l'imposition des Garnisons; — autorisant plusieurs villes à contracter des emprunts; — affranchissant du droit d'aubaine les habitants d'Aix-la-Chapelle (1764); — supprimant la formalité des baux à rachat; — permettant aux propriétaires de marais de faire tous les dessèchements nécessaires (1764); — fixant les délais dans lesquels les trésoriers et payeurs des gages devront rendre leurs comptes; - lettres de reconnaissance de noblesse, et d'anoblissement concédées à Louis et Noël Richard Hay, à Malo Sohier de Vaucouleurs, à Augustin-Marie Poullain, professeur de droit français à Rennes, à M[lle] Gourcun, épouse du sieur Guilloton de Kererer; — édits et déclarations du Roi supprimant les offices de président dans les bailliages et sénéchaussées du Royaume; — portant que les habitants des îles sous la dénomination d'ordre de Malte, seront tenus pour regnicoles; — lettres de naturalisation à Antoine Palme, natif de Bohême, Gaspard de Campo-Redondo, Espagnol, Jean Odea, Irlandais, à François de Vogan, Irlandais, à Mac-Mahon Gillach, prêtre irlandais; — autorisation à l'évêque de Nantes et à son chapitre d'afféager toutes leurs terres vagues; — contrat d'acquisition de l'île d'Ouessant conclu au nom du Roi pour être affectée au service de la Marine royale (1764), et lettres patentes d'approbation; -- lettres de survivance, d'honneur, de surannation, de dispense d'âge et de parenté accordées à divers officiers; etc. — Tables des matières.

B 105. (Registre.) — Grand in-folio, 350 feuillets, papier.

1766-1770. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Commissions, provisions, institutions de charges et réceptions aux noms du sieur Trinquart, trésorier, garde des chartes du château de Nantes, du sieur Hervé de la Bauche, secrétaire à la Chancellerie, du sieur Lombart, avocat général à la Chambre des Comptes, du sieur Lacour, contrôleur des consignations à Rennes, du vicomte de la Rivière, gouverneur de Saint-Brieuc, de Jonathas de Kergariou, gouverneur de Lannion, du sieur Leroux des Ridellières, receveur et garde du dépôt des sels à Nantes, du sieur Verry, président du siège des Traites à Ancenis; — lettres d'honneur décernées à M. Latour de la Villeneuve, conseiller maître à la Chambre des Comptes, François Vollaige de Verdigny, auditeur; — traités d'affranchissement du droit d'aubaine conclus avec le duc des Deux Ponts, avec l'Autriche, avec l'électeur Palatin, l'électorat de Trèves, la ville de Francfort, la Bavière, l'évêque de Spire; — arrêts de redressement des villes de Quimper et de Landerneau; — permissions aux États de Bretagne d'emprunter au denier 25; — aux religieuses Madelonnettes de Nantes d'acquérir deux jardins pour agrandir leur clôture; — aux maire et échevins de Nantes, d'emprunter 120,000 livres; à la ville de Rennes de vendre les terrains qu'elle a acquis de la dame Budes (1767); — érections de foires au bourg de Saint-Egonnec (1765); — du marquisat de la Gervaisais (1765); de la châtellenie de Cheffontaine (1680) confirmée en 1766; — lettres d'octroi et de reconnaissance de noblesse décernées à Tobie Clarke, Irlandais, au sieur Meslé de Grand Clos, à MM. Delée, au sieur de Rossy, capitaine au régiment royal corse; à Léonard Joubert du Collet, maire de Nantes, au sieur Le Chapellier; — lettres de relief et de surannation accordées à divers; — cession consentie à la ville de Lorient de plusieurs terrains par le prince de Rohan, et lettres de confirmation (1766); déclaration du Roi concernant les délais accordés aux receveurs et payeurs des gages des Cours et Compagnies; — lettres patentes et arrêts du Conseil portant union de fiefs et de justices au bourg de Bannalec pour le marquis de Tinteniac (1765); — confirmant l'établissement du séminaire des Irlandais à Nantes (1765); — approuvant les nouveaux plans d'alignement des villes de Quimper, de Landerneau, de Brest; — portant augmentation de gages pour l'horloger et l'organiste de la ville d'Hennebont; — prorogeant des concessions d'octroi aux villes de Fougères, de Josselin, de Dol, d'Auray, de Nantes, de Brest, etc.; — approuvant l'afféagement de la Grenouillère de la Fosse par l'évêque de Nantes; - établissant un corps de commu-

nauté dans la ville de Port-Louis (1769) ; – autorisant le partage noble entre les héritiers de M. Moricaud de la Haie ; ratifiant la substitution du comté de Rieux et la donation de la veuve du marquis de Rieux (1769); — dons de gages intermédiaires accordés à M. Viard de Jussé, président à la Chambre des Comptes, au sieur Le Mintier de la Motte-Basse, etc. — Table des matières.

B 106. (Registre.) — Grand in-folio, 306 feuillets, papier.

1770-1776. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Provisions de l'office de procureur général au Parlement de Bretagne décernées à J. Raoul de Caradeuc de la Chalotais (1763), et ordonnance d'enregistrement de novembre 1770 ; — de l'office de président à la Chambre des Comptes à Pierre Gardin du Boisdulier ; — de l'office de maire ancien et mitriennal de la ville de Vannes à François Gillot de Kerharden ; — d'un office d'huissier au Parlement de Bretagne à François Janvier de la Motte ; — de l'état d'imprimeur du Roi à Nantes à Nicolas Vatar ; — de l'office de conseiller au Présidial de Nantes à Germain Marcé ; — de l'office de receveur et contrôleur ancien alternatif et mitriennal des deniers communs et patrimoniaux de la ville de Redon, à François Boullay ; — lettres de naturalisation décernées à Joseph Perret, natif de Savoie, à Corneille Mac-Curtain et à Jean Mac-Brady, Irlandais ; — lettres de noblesse octroyées à Jean-Marie Le Saulnier, sieur de la Ville-Helio, à Laurent Bourgeois, armateur à Lorient, et fermier général des États de Bretagne ; à François Castagny, lieutenant-colonel au régiment d'Aunis, chevalier de Saint-Louis ; à Yves Foucaut, avocat et négociant à Lorient, au sieur Varin du Colombier, lieutenant général en la sénéchaussée de Rennes ; au sieur Bergevin, procureur du Roi à la sénéchaussée de Brest ; — lettres d'anoblissement pour Guillaume Buisson de la Vigne, ancien capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes ; — érection du marquisat d'Euzenou (1775), de la baronnie de la Colinière (1776), du marquisat de la Gascherie (1775) ; — lettres patentes, arrêts du Conseil portant réunion du faubourg Saint-Servan à la ville de Saint-Malo ; — autorisant les États de Bretagne à emprunter et le duc de Rohan à afféager pendant 20 ans ; — règlant la situation des huissiers ordinaires du Roi en ses conseils ; — confirmant l'établissement du Bon Pasteur, à Nantes (1771) ; — permettant à la ville de Nantes d'emprunter 300,000 livres ; — maintenant l'hôpital de Saint-Brieuc en possession du droit de papegaut ; — déclarations du Roi et édits supprimant plusieurs offices au Parlement, prorogeant la levée des deux Vingtièmes, la perception de divers octrois dans des villes ; — lettres d'honneur de greffier en chef à la Chambre des Comptes de Bretagne pour M. Bourdeau ; — lettres de prélation en faveur du marquis du Hallay ; — confirmation des afféagements du duché de Retz et de l'évêché de Dol ; — concession des alluvions du lit de la Loire à la communauté de Nantes ; — établissement de foires à Pontchâteau en faveur de M. le comte de Menou (1772) ; — union de fiefs à la seigneurie du Breil, paroisse de la Haie, et déplacement de justice à la demande de M. de Bruc de Monplaisir (1772) ; arrêts de vérification et d'enregistrement, etc. — Table des matières.

B 107. (Registre.) — Grand in-folio, 298 feuillets, papier.

1776-1780. — Livre des édits et mandements royaux du règne de Louis XVI enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de naturalisation au nom de Martin O'Meagher, prêtre irlandais ; — lettres de noblesse accordées à Louis Drouin, négociant à Nantes, à Rolland Tiercelin, à Jean-Marie David de Saint-Clair, sous-lieutenant de la première compagnie des gardes du corps ; à Marin Baugeard, trésorier général des États de Bretagne ; à Laurent Mauger, ancien capitaine de dragons à Saint-Domingue ; — lettres patentes portant continuation d'octroi pour les villes de Guingamp, de Nantes, de Quintin, d'Hennebont, de Vannes ; — érection du marquisat de Caradeuc (1776) ; — autorisation d'emprunter 30,000 livres pour la ville de Redon, exemption du droit d'aubaine pour diverses principautés, approbation d'un tarif de péage à percevoir par les Bénédictins de Vertou sur les bateaux qui passeront par l'écluse à construire sur la Sèvre à la place de leur moulin (1777) ; — autorisation pour les officiers de la ville de Rennes de vendre une portion de terrain ; — permission au duc de Coigny d'afféager ses domaines de Bretagne ; et aux Minimes de Nantes d'aliéner une partie de leur enclos (1777) ; — confirmation des privilèges du chapitre de la cathédrale de Saint-Brieuc (1778) ; — concession de terrain, nommé l'île Pivin, à madame de Cœuvre ; — lettres de provision et d'honneur au profit de divers officiers de la Chambre des Comptes et des villes de Bretagne ; — arrêts du Conseil approuvant des inféodations et des accensements de domaines situés dans la rade de Bourgneuf, à la Porte Sauvetout de Nantes, à Vannes, à Chantenay, à Morlaix, à la Chapelle-Bassemer, à Mauves, à Rezé, à Saint-Sébastien ; — lettres patentes sur arrêt du Conseil portant aliénation de l'hôtel de Serquigny à Brest en faveur du sieur Mallassis, imprimeur ; — suppression de la mense abbatiale de Saint-Melaine et réunion de ses revenus à l'évêché de Rennes (1779) ; — confirmation des privilèges de l'Université de Nantes (1779) ; — déclarations du Roi concernant la comptabilité des receveurs généraux des Domaines supprimés par

l'édit de 1777, et les formes à suivre par tous les comptables des deniers royaux ; — édit supprimant le droit de mainmorte et de servitude dans les domaines du Roi ; — institutions de charges et réceptions au nom de divers officiers des sièges d'Amirauté et des Eaux et Forêts, des Présidiaux, de la Chambre des Comptes, des sénéchaussées royales, du Parlement ; — lettres patentes confirmant l'établissement de l'Hôpital général de Quintin (1738); etc. — Tables.

B 108. (Registre.) — Grand in-folio, 301 feuillets, papier.

1780-1782. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances de la Chambre. — Lettres patentes portant translation des séances de la Chambre des Comptes de Bretagne en la ville de Redon, déclaration conforme et autre déclaration rétablissant le siège de la dite Chambre à Nantes (1780) ; — abolissant la question préparatoire, convertissant les tenues de Chesine, de la Touche, de Bouvet en terrains roturiers à Nantes au profit des sieurs Perissel, Chaurand, Libault et Graslin ; — réunissant l'office de lieutenant général de police de la ville de Nantes au corps municipal et investissant le maire seul des attributions (1770) ; — réunissant au corps municipal de la ville de Saint-Malo les offices de connétable, de capitaine du guet et de colonel de la milice bourgeoise (1781); - établissant les fonderies de l'île d'Indret près Nantes pour le service de la Marine (1781); — approuvant les afféagements du prince de Montbazon et du prince de Rohan; — établissant une maison de charité au bourg de Vallet par la réunion du collège (1781) ; — transférant le siège de la Chambre des Comptes du couvent des Cordeliers au nouveau palais; — abolissant le droit d'aubaine; — arrêts du Conseil et contrats d'inféodation ou d'accensement de terrains situés dans le lit de la Loire, dans les paroisses de Musillac, de Chantenay, de Vannes, de Nantes, de Couëron, de Rennes, de Brest, de Sené, de la Chapelle-Bassemer, du Pellerin, de Pleurtuit, de Pludihen, du Gâvre, de Moigné; — lettres de noblesse au nom du sieur Madec de Quimper ; — provisions d'offices et réceptions au nom de Gratien de Saint-Maurice, conseiller secrétaire à la Chancellerie de Bretagne; de Talmon de Keromaud, receveur des octrois de Pontivy, de M. Pasquiou, maire de Tréguier, de M. Chardevel, procureur du Roi à Ploërmel, de Jean Luette de la Pilorgerie, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes, d'Alexandre Merlet du Paty, secrétaire auditeur à la dite Chambre; du sieur Brun, seul imprimeur du Roi à Nantes, du sieur Peloteau. contrôleur au mesurage des sels à la Fosse de Nantes, du sieur Hamart de la Chapelle, greffier des requêtes du Palais à Rennes, du sieur Parcelle de Saint-Cristau, miseur de Nantes, du sieur Baco de la Chapelle, procureur du Roi au Présidial de Nantes et autres ; — édit du Roi énumérant les privilèges accordés aux Suisses ; — arrêts de prorogation d'octrois pour diverses villes ; — brevet de lieutenant de Roi à Brest pour M. Moynier de Saint-Blancard ; — remontrances au Roi pour obtenir l'affranchissement du centième denier au profit des six généraux de finances ; — contrats d'abonnement des États de Bretagne, etc. — Tables des matières.

B 109. (Registre.) — Grand in-folio, 300 feuillets, papier.

1782-1785. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances de la Chambre. — Arrêts du Conseil et contrats portant aliénation à titre d'afféagement de terres sises dans les paroisses de Rezé, de Vertou, du Bignon, de Bouguenais, de Saint-Brevin, de Guérande, de Nantes, du Croisic, de Blain, de Saint-André, de Saint-Aignan, de Sené ; — de diverses alluvions sises dans le lit de la Loire, des ruines du château de Fougères en faveur de M. de Pommereul (1784); — réintégration du prieur de Saint-Louis de Brest en possession du Parc ar Cornou ; — arrêt du Conseil maintenant le sieur du Bois en possession d'un petit bras de mer nommé le Dieg de Crehen (1784); — lettres de survivance, réceptions, commissions et institutions de charge aux noms de François de Coene receveur et garde des dépôts de sels, de François Bernard de la Peccaudière, conseiller maître des Comptes de Bretagne, du sieur Turquety de Cohigné, huissier au Parlement, du sieur Bidard, miseur de Rennes, du sieur Pineau du Pavillon, conseiller au Présidial de Nantes, de Jean-Marie Viard de Mouillemuse, trésorier de France, général des Finances en Bretagne, du sieur Le Tanneur, garde marteau de la maîtrise des Eaux et Forêts de Fougères, du sieur Hue de Montaigu au Parlement, du sieur Legendre, receveur ancien des fouages et garnisons de l'évêché de Quimper et d'autres ; — lettres d'anoblissement au profit de Jean-Baptiste Bécard, négociant à Saint-Malo, du sieur Lenormand, maire de Brest, d'Alain Dordelin, du sieur Esnou des Châtelets ; — édit de règlement pour les offices de grands maîtres des Eaux et Forêts (1784) ; — lettres patentes concernant les nouveaux anoblis dans les Colonies (1782) ; — lettres de confirmation de la maison et des écoles charitables de Saint-Charles en la paroisse de Saint-Donatien de Nantes; des démembrements de la baronnie de Retz et de la baronnie d'Ancenis ; — lettres de prorogation d'octrois délivrées aux villes de Guimgamp, de Concarneau, de Saint-Brieuc, de Guérande, de Lorient, de Landerneau, de Port-Louis, de Quimperlé, de Dinan et autres; — arrêts du Conseil et lettres patentes autorisant la construction d'une salle de spectacle à Nantes dans le

quartier Graslin et certains changements dans le plan des embellissements de la ville (1784) ; — autorisant pour 15 ans la création d'une verrerie à Nantes par le sieur de la Haie du Ménil (1783) ; — réglement des charges ordinaires et annuelles de la ville de Rennes ; — lettres de naturalisation pour Catherine Rutledge, Anglaise ; — lettres patentes autorisant les États de Bretagne à faire les canaux et autres ouvrages nécessaires pour préparer une communication entre la ville de Rennes et celle d'Angers (1783) ; — commission de commandant en Bretagne pour M. de Montmorin, etc. — Tables.

B 110. (Registre.) — Grand in-folio, 299 feuillets, papier.

1785-1788. — Livre des mandements et édits royaux enregistrés dans les séances des semestres. — Arrêts du Conseil d'État autorisant l'afféagement de divers terrains domaniaux situés dans le lit de la Loire, paroisse de Basse-Goulaine ; sur la côte de Batz, dans les paroisses de Saint-Sébastien, de Saint-Aignan, d'Indre, de Thouaré, du Pellerin, à Lorient, à Nantes, à Rennes, etc. ; et contrats passés par les commissaires généraux du Conseil ; — engagement de droits honorifiques dans l'église de Maxent en faveur du comte de Gaspard de Lys ; — lettres d'anoblissement octroyées à M. Painparay, négociant à Nantes, à Rodolphe Baron, sieur du Taya, avocat au Parlement, sénéchal de la baronnie de Quintin et maire titulaire de la même ville, à Mathieu Le Termellier, officier de marine, aux frères Robinet de Rennes ; — autorisation de partager noblement les biens de la succession d'Athanase Hallouin de la Penissière, ceux de sa femme et de leurs enfants ; — lettres d'érection de la terre de Mouros en châtellenie en faveur de M. Perrier de Salvert (1682) ; — lettres de conversion de biens nobles en roture, au profit de M. Talhouet de la Grationnaie ; — abolition réciproque du droit d'aubaine conclue avec l'Angleterre et la Russie (1788) ; — confirmation des diverses aliénations de droits seigneuriaux et de mouvances féodales dépendants de la baronnie de Retz consenties par M. de Brie-Serrant à MM. Gazet de la Noë, Talhouet de la Grationnaie, du Bois-Chevalier, Danguy de Vue ; — arrêt du Conseil et lettres patentes ratifiant la vente faite au Roi par le duc et la duchesse de Liancourt des forêts de Camors et de Floranges près Lorient (1785) ; — concessions d'octrois avec prorogation à diverses villes de Bretagne ; — réceptions du sieur Beaumont pourvu de l'office de miseur alternatif mi-triennal de Morlaix, de Charles-Marie Luette de la Pilorgerie, pourvu de l'office de conseiller maître à la Chambre des Comptes de Bretagne ; — de M. Sarrebourse d'Audeville pourvu de l'office de général des Finances, etc. ; — brevet de commandant en Bretagne pour le comte de Thiard ; — permission aux États de Bretagne d'emprunter un million, etc. — Tables.

B 111. (Registre.) — Grand in-folio, 234 feuillets, papier.

1788-1790. — Livre des mandements, des déclarations, édits et ordonnances enregistrés dans les séances des semestres. — Édits établissant des grands bailliages dans tout le Royaume, supprimant les tribunaux d'exception, instituant une cour plenière, chargée de vérifier et d'enregistrer les décisions législatives et administratives ; — déclarations du Roi sur les vacances de la Chambre des Comptes de Bretagne, sur les modifications à faire à l'ordonnance criminelle ; — afféagements de terrains sis à Vannes, à Rennes, à Guérande, à Lanmeur ; — concession d'octroi à la ville de Guingamp ; — lettres de naturalisation délivrées à deux prêtres irlandais ; — confirmation du traité conclu entre la ville de Nantes et les Capucins pour l'acquisition de leur enclos (1788) ; — provisions de conseiller au Présidial de Vannes présentées par Jérôme de la Chasse, avocat en Parlement ; de conseiller au Présidial de Nantes, par M. Cathelinays ; — autorisation d'établir une forge sur l'étang de Jugon, une fabrique d'outils aratoires, de robinets de fonte à Nantes ; — lettres patentes ratifiant le contrat d'abonnement des États de Bretagne pour les impositions de 1789 ; défendant de recevoir à titre d'étrennes aucune gratification, vin de ville, etc. — Promulgation des décrets de l'Assemblée nationale et enregistrement au greffe de la Chambre jusqu'au 25 septembre 1790. — Tables des matières.

B 112. (Registre.) — Petit in-folio, 288 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Table des mandements et édits royaux contenant le relevé de tous les actes enregistrés, classés par ordre des pages en suivant l'ordre successif des trente-cinq premiers volumes de la collection. En supplément, on a placé en tête les tables des deux *Livres noirs* et des deux *Livres des Édits*, rédigées de la même manière.

B 113. (Registre.) — Petit in-folio, 173 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Table des mandements et édits royaux contenant le relevé de tous les actes enregistrés, classés par ordre alphabétique des matières, en suivant l'ordre successif des volumes, depuis le onzième jusqu'au vingtième. En supplément, on a ajouté, à la fin, la table du *Livre des Édits* rédigée de la même manière ; — et la copie d'une ordonnance du duc François II relative aux *briefs de mer* (1469).

B 114. (Registre.) — Petit in-folio, 430 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Table des mandements et édits royaux contenant le relevé de tous les actes enregistrés dans les trente-sept premiers volumes de la collection, classés par ordre alphabétique des matières en suivant l'ordre successif des volumes. En supplément, on a ajouté, à la fin, la table du *Livre des Édits*.

B 115. (Registre.) — Petit in-folio, 365 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Table des mandements et édits royaux comprenant le relevé de tous les actes enregistrés depuis 1694 jusqu'en 1790, classés comme les précédents, par ordre alphabétique des matières d'une manière continue, en épuisant la même lettre dans toute la série, avant de passer d'un volume à un autre (copie moderne).

B 116. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, parchemin.

1455-1542. — Recueil de chartes et ordonnances concernant l'organisation et le personnel de la Chambre des Comptes. — Commission du duc Pierre de Bretagne pour la réformation du Domaine (1455) ; — lettres du duc François II déchargeant les maîtres des Comptes des frais de robe (1460) ; de l'obligation de comparaître aux montres (1488) ; — lettres patentes et mandements des rois Charles VIII et Louis XII et de la reine Anne concernant la tenue des Grands Jours, les fouages, le billot et les frais de justice (1492) ; la réunion de toutes les aliénations du Domaine ; la suppression et la réduction des dons des produits éventuels (1493) ; l'exécution des jugements de la Chambre nonobstant toutes les appellations (1496) ; les fonctions des procureurs près des sénéchaussées, la nomination du personnel des conseillers maîtres et l'assignation de leurs gages (1498) ; le ressort de la Chambre sur tous les comptables (1501) ; l'administration des Finances et le jugement des comptes (1504) ; la révision des exemptions de fouages, les attributions des maîtres des comptes (1513) ; la ferme des ports situés entre le Couesnon et l'Arguenon (1513) ; — lettres de François Ier, de la Régente et de Henri II, dauphin, confirmant les privilèges de la Chambre des Comptes, accordant une augmentation de gages, réduisant les ouvertures des séances à deux (1536) ; réglant les réceptions des hommages, la vérification des redevances, les déports, le jugement en dernier ressort des comptables. — Instruction générale dressée pour les commissaires chargés de la réformation du Domaine, etc.

B 117. (Registre.) — Grand in-folio, 270 feuillets papier.

1559-1589. — Premier livre des édits royaux, contenant des édits, des déclarations et des arrêts du Conseil concernant l'administration des Domaines et des Finances de la Justice, la création et la suppression des offices en France et surtout en Bretagne, la création de l'office de Général des Finances en Bretagne lequel fut séparé désormais de l'office de Trésorier des Finances (1537) ; — d'une charge de maître des Comptes, de deux collecteurs des Finances en chaque recette générale, de deux offices de notaires en la cour du Parlement de Bretagne (1568), de treize offices de conseillers au Parlement, d'un contrôleur général aux ports et hâvres de Bretagne (1570) ; — de deux présidents, de huit maîtres des Comptes et dix auditeurs à la Chambre des Comptes (1572) ; — suppression d'un office d'avocat du Roi à la Chambre des Comptes, de l'office de Trésorier receveur général en Bretagne exercé par Florimont Le Charron ; — de l'office de contrôleur alternatif en chaque chancellerie de France, de l'office de grand maître et général réformateur des Eaux et Forêts de France (1575) ; — révocation de la pension du capitaine de Fougères et de l'aliénation de l'étang de Rouzault, sous la barre d'Hennebont ; — érections du comté de Penthièvre en duché (1569) ; de la seigneurie de Guémené en principauté (1570) ; de la seigneurie de Cucé en châtellenie (1570) ; — de la seigneurie de Texue en châtellenie (1570) ; — des terres de la Chesnaie, Marigné et les Coudraies en châtellenie, sous la baronnie de Fougères (1572) ; — ordonnance de Charles VIII portant réduction de l'impôt des fouages en Bretagne, à la demande des États de Rennes et de Redon, et prescrivant d'employer certaines recettes au parachèvement de la nef dite la *Maréchale* en construction à Morlaix (1496) ; — règlement des séances de la Chambre des Comptes et des vacances (1575) ; — homologation de la pancarte des *briefs de mer* (1579) ; — commissions pour aliéner le produit de l'impôt, les greffes des cours souveraines, certains domaines royaux, etc. ; — édit contenant la formule du serment de l'Union contre les hérétiques, que prêtèrent et signèrent les officiers de la Chambre des Comptes (1588) ; — tarif des droits à percevoir pour l'audition et l'examen des Comptes ; — transcription de l'acte de fondation de l'abbaye de Villeneuve au diocèse de Nantes (1201) ; — édit de création d'une chambre criminelle au Parlement de Bretagne « qui sera appellée la *Tournelle* » (1575) ; etc. — Table des matières.

B 118 (Registre). — Grand in-folio, 278 feuillets, papier.

1587-1680. — Second livre des *Édits royaux* conte-

nant des édits, des déclarations et des arrêts du Conseil concernant l'administration des Finances et des Domaines : — Exemption de la taxe imposée pour l'entretien de cinquante mille hommes, accordée à la Chambre des Comptes (1587) ; — lettres de jussion à la Cour des Aides pour l'enregistrement, et au Parlement de Paris lequel délivra un arrêt de vérification (1591) ; — défense d'imposer aucuns deniers sans lettres patentes (1593) ; ni d'employer le produit de la taxe de trois et de six écus mise sur chaque pipe de vin entrant et sortant en Bretagne (1596) ; — traité des conditions de la soumission du duc de Mercœur (1598) ; et articles secrets ; — ordre du rétablissement de la Chambre des Comptes à Nantes (1598) ; — règlement pour l'examen des Comptes des États (1599) ; — édits de réformation des formes de la Justice (1668) et de l'administration des Eaux et Forêts (1669) ; — défense aux sujets du Roi de s'établir en pays étrangers (1669) ; — règlement pour les offices de judicature, l'ordre des finances, l'admission aux charges des Cours supérieures, l'enregistrement des hypothèques (1673), l'enregistrement des édits et déclarations concernant les affaires du Roi dans les Cours supérieures ; le paiement des droits féodaux, etc. ; — édit de l'érection d'une chambre souveraine à Rennes pour la réformation du papier terrier des Domaines (1672) ; — tarif de la taxe des formules établies sur papier timbré ; — règlement pour la nourriture des prisonniers (1680) ; etc. — Table des matières.

B 119. (Registre.) — Petit in-folio, 158 feuillets, parchemin.

1153-1653. — Livre des édits, arrêts du Conseil du Roi et des déclarations des règnes des rois Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, concernant les privilèges et les attributions de la Chambre des Comptes, appelé *Premier livre noir*. — Charte de fondation de l'abbaye de Lantenac par Eudes, comte de Porhoet (1153), et chartes du duc Jean V concédant aux religieux diverses exemptions (1420-1423) ; — extrait des délibérations du Parlement tenu à Rennes en 1315, au sujet de l'exercice du droit de *régale* sur les évêchés bretons (f° 26) ; — catalogue des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XVI ; — ordonnance du roi Philippe VI réglant les serments dus à la réception des officiers comptables, pp. 69-76 (1338) ; mandement du duc de Bretagne François II portant règlement pour l'assiette de l'impôt des fouages (1466) ; — saisies du temporel de l'évêché de Vannes, de l'abbaye de Buzay et du prieuré de Léon, prononcées sous le règne de Louis XII (1510-1512) ; — ordonnances générales de Henri II sur la recette et l'administration des finances en Bretagne (1546) ; — sur la suite des appels interjetés en matière de comptabilité, la réduction des lods et ventes, sur la juridiction du receveur général de Bretagne, sur la recette des taux et amendes, sur le recouvrement des décimes, emprunts, dons gratuits ; sur les formes à suivre pour bailler à ferme le produit des impôts ordinaires et du devoir du billot ; — lettres et déclarations du roi Charles IX concernant les absences des comptables, la révision des jugements, la prestation des hommages, les récusations, la confirmation des privilèges, l'administration du domaine congéable, l'audition des comptes, la compétence du Parlement en matière de finance ; — l'apurement des comptes à présenter par les receveurs des deniers de la solde des francs-archers levés pendant les dernières guerres ; — arrêts du Conseil du roi Henri III portant règlement de conflit entre la Chambre et le Parlement de Bretagne (1581) ; entre la Cour des Aides et la Chambre des Comptes de Normandie (1596) ; entre les officiers du Châtelet de Paris et la Chambre des Comptes de Paris (1603) ; — arrêts du Conseil du Roi Henri IV sur la comptabilité des deniers levés par les États de Languedoc et sur le droit de nommer ses huissiers réclamé par la Chambre des Comptes de Bretagne ; — lettres patentes de Louis XIII portant confirmation du corps des officiers de la Chambre des Comptes, et arrêts de son Conseil concernant la juridiction de la Chambre des Comptes de Languedoc (1611) ; le recouvrement des épices, les conclusions du procureur général ; la réception des officiers triennaux ; les droits de préséance, la rectification d'un aveu produit par le marquis du Thymur (1622) ; les privilèges des officiers de la Cour des Aides de Paris (1638) et ceux de la Chambre des Comptes de Bretagne ; — arrêts du Conseil du roi Louis XIV concernant la réformation des Domaines royaux, les formes à suivre pour les conférences arrêtées entre les États de Bretagne et la Chambre, réglant divers conflits de juridiction et de préséance ; etc. — Table des matières.

B 120. (Registre.) — Grand in-folio, 99 feuillets, parchemin.

1654-1707. — Livre des actes concernant la Chambre des Comptes appelé deuxième *Livre noir*. — Arrêts du Conseil privé, du Grand Conseil, du Parlement renvoyant Jean Le Roy, conseiller et maître à la Chambre, pour être procédé contre lui par forme de correction (1656) ; — portant que la succession d'Yves Lelou sera partagée noblement entre Anne Crocelay, veuve de Michel Lelou, et autres (1660) ; — adjugeant la préséance à un maître des Comptes contre un juge royal (1662) ; — déchargeant un conseiller maître de la taxe de 2 sous 8 deniers pour livre du loyer des maisons de la ville d'Angers (1662) ; — renvoyant au Parlement de Toulouse les causes des officiers du Parlement de Provence (1662) ; — renvoyant au Grand Conseil

les procès de la Chambre des Comptes de Bretagne (1663); — assignant le sénéchal d'Hennebont devant un maître des requêtes au sujet de violences faites à un conseiller maître (1663); — attribuant à la Chambre la connaissance du procès pendant entre la dame du Levier et le marquis du Cambout, et de diverses autres causes (1661); aux officiers du Parlement de Bretagne le produit des droits accordés aux secrétaires du Roy (1659); — renvoyant la veuve d'un fermier du domaine de Carhaix devant la Chambre des Comptes pour lui être fait droit (1666); — adjugeant le droit de *régale* à la Chambre des Comptes (1669); — homologuant l'accord intervenu entre la Chambre, l'évêque et le chapitre de Nantes au sujet de l'usage des chaires de la cathédrale les jours de cérémonie (1670); — annulant toutes les procédures faites à la Chambre contre le sieur de la Motte-Mettrie, et renvoyant le procès en dernier ressort devant l'intendant Béchameil et les officiers du Présidial de la Rochelle (1679); — réglant la marche des officiers du Présidial de Nantes et de l'Université aux processions générales (1686); — faisant fonds de la somme de 1800 livres pour menues nécessités et dépenses extraordinaires de la Chambre (1685); — portant décharge de la taxe imposée sur les huissiers de la Chambre (1699); — lettres patentes de confirmation des privilèges des maîtres des Comptes (1659); — mémoire instructif sur les règles suivies autrefois dans la perception des congés de mer appelés *Brieux*, et les mesures à prendre par l'adjudicataire des cinq grosses fermes (1685); etc. — Tables des matières.

B 121. (Registre.) — Grand in-folio, 369 feuillets, papier.

1407-1580. — Recueil des lettres ducales et royales relatives aux droits utiles et honorifiques de la Couronne. — Mandements de Jean V et du duc François II prescrivant aux procureurs établis près des juridictions de rendre compte de l'expédition des procès (1407-1466); — extraits des comptes de la recette de Ploërmel, de la châtellenie de Touffou, des sécheries de Cornouaille, du trésorier de la garde-robe du duc François II (1478), du trésorier des guerres (1488-1509), du trésorier de la Dauphine, de la recette de Dinan (1465), de la recette des ports, des brefs de mer, et de la traite des bêtes vives (1580). — Extraits des livres de reformation de feux concernant la noblesse prétendue par V. Tanouarn, Olivier Rocaz, Gilles de Marches. — Extraits d'actes concernant le droit de *régale*. — État de comparaison de la valeur des mesures particulières de chaque recette; — règlements sur la levée, la solde et la revue des Francs-Archers (1554); la convocation du ban et de l'arrière-ban (1557); — pancarte des droits perçus au tablier de la Prévôté de Nantes; — commissions de recherche et d'expédition, etc. — Table des matières.

B 122. (Registre.) — Grand in-folio, 48 feuillets, papier.

1606-1622. — Livre des dons faits par la Reine Marie de Médicis et par les rois Henri IV et Louis XIII. — Lettres patentes concédant à la Reine la jouissance de tous les deniers provenants des droits de rachat, de sous rachat, de lods et ventes, d'aubaine, de confiscations pendant neuf années (1605); — déclaration de la Reine portant qu'elle entend réserver, comme par le passé, le tiers du dit produit aux pensions des officiers de la province (1607); — commission de receveur des deniers casuels pour André Duval (1606); — remise de lods et ventes de la terre de la Bonnaudière accordée au sieur Toublanc, avocat général au Parlement; de la terre de Lignières à Charles du Bellay, sieur de la Feillée; — de la terre de Jasson et Malnoë au sieur Gazet, conseiller au Parlement (1608); — des terres d'Avaugour, Goëllo et Clisson au comte de Vertus; de la châtellenie de Largouet et Carnac en Vannes; — de Ploubalanec, Quérity et Perros en Goëllo au marquis de Mirebeau; — de la terre de la Motte au vicomte G. Ruellan, écuyer, sieur du Rocher; — des fiefs de la Touche-Huet et de la Championnière sous Hédé à Bonnabes Byet (1611); — déclaration du roi Louis XIII au sujet de l'assignation du douaire de la Reine dont le détail est spécifié (1612), etc.; — arrêts de vérification des maîtres des Comptes enregistrés à la suite de chaque don.

B 123. (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1275-1574. — Chartes ducales et royales d'intérêt général. — Concordat de Jean I, dit le Roux, portant qu'il renonce au *droit de bail* qu'il exerçait sur les domaines des juveigneurs jusqu'à 20 ans, et qu'en échange il percevra, sous le nom de *droit de rachat*, une année de revenu sur chaque succession seigneuriale (copie de 1385); — attestation d'hommage pour Jean d'Acigné, chevalier, acquéreur des biens de Robert Richart légués à Olivier de Saffré en la paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine (1385); — mandement du duc Jean V au sénéchal de Cornouaille de faire une enquête sur les exactions commises par les receveurs des fouages dans la paroisse de « Ploudeznet » (1409); — lettres patentes du duc Jean V réglant le tarif des droits que paieront les navires étrangers chargés de sel, de blé, de vin, dans la baie du Croisic; la pratique du devoir de guet dans les forteresses de Guérande et de Batz; — érigeant deux foires au Croisic et établissant des étaux publics pour la vente du poisson (1420); — remise de recette au sergent fieffé de Saint-Goustan d'Auray et fixation de ses émoluments pour l'avenir (1431); — extrait des archives

de la famille du Hallay-Coëtquen contenant la transcription de 20 pièces du duc Jean V concernant le chambellan Raoul de Coëtquen (1405-1441) ; — lettres du duc Pierre II rappelant les privilèges accordés aux habitants du territoire de Guérande et les confirmant (1457) ; — lettres du duc François II contenant le tarif du droit de *tolleau* qui se levait sur les foires et marchés du pays de Léon, et mandement à ses officiers d'en faire la recette et de décharger Even et Catherine Kermeryan de cette sergentise (1460) ; — prescrivant de procéder au curage des douves de la Grande-Brière, près Saint-Nazaire, afin de rendre les chemins praticables (1461) copie ; — commissions et ordres d'arrestation contre divers criminels ; — lettres patentes du roi Charles VIII octroyant aux habitants de Nantes, divers privilèges publics et privés (mars 1491) ; — lettres patentes au nom de Maximilien d'Autriche et d'Anne « roy et reyne des Romains », ducs de Bretagne, exemptant les habitants du Croisic de toute imposition personnelle, copie (1491, 18 avril). — Don par François Ier à Guyon de Talhoët, sieur de Kermenech, des terres et seigneuries tombées en rachat après le décès de sa femme Isabeau Esmes, en récompense de ses services dans les campagnes d'Italie (1523) ; — lettres patentes de Henri II ratifiant les privilèges concédés aux bourgeois de Nantes (1556) ; — lettres de Charles IX concédant à G. Morin, secrétaire du sire de Martigues, et à Claude Levitte, serviteur du sieur du Fresne, la somme de 1,000 livres à prendre sur le rachat des successions de Chr. Sauvage des Clos, de X. Brignon, de Fr. de Lorgeril et de A. de la Motte-Basse (1567), visas du général des Finances et des gens des Comptes ; — autres lettres d'Henri III conférant à Catherine de Médicis tous les pouvoirs d'une régente, et ordonnant à tous les officiers et à toutes les cours souveraines de lui obéir comme au Roi (1574).

B 124. (Liasse.) — 12 pièces parchemin ; 9 pièces papier.

1146-1492. — Lettres patentes et chartes des ducs et duchesses de Bretagne portant mandement, donation et concession d'amortissement au profit des églises et abbayes suivantes : au chapelain de Cugand, les droits de voirie, de seigneurie et de complant appartenants au comte de Nantes Geoffroy en cette paroisse (1221) ; — aux religieux de l'abbaye Saint-Aubin-des-Bois avec lesquels le duc a conclu accord sur les droits de juridiction qui leur appartiendront respectivement (1313) ; — au chapelain de Saint-Sauveur de Dinan amortissement pour son temporel (1366) ; — au prieur et à la prieure de Locmaria de Quimper qui ont obtenu ordre d'enquérir à propos d'une rente à eux due sur le *vinage* de cette ville en échange des moulins dont ils furent dépossédés par Jean Le Roux (1382) ; — à Jean Roussel, abbé de Saint-Mathieu pour diverses acquisitions ratifiées par Jean IV (1385) et Jean V (1414) ; — au prieur de Saint-Goual, lequel a obtenu une enquête sur l'étendue de sa juridiction sous le ressort d'Auray (1401) ; — aux religieux de Bon-Repos la jouissance de quatre tonneaux de vin et de cinq cents merlus de rente (1420) ; — aux religieux de l'abbaye de Villeneuve concession de deux moulins en la paroisse de Saint-Julien de Concelles à la charge de célébrer un anniversaire sans percevoir une rente de 4 livres sur la forêt de Nantes (1436). — Lettres du duc de Bretagne Jean V portant confirmation et transcription des lettres de privilège et de concessions accordées aux religieux de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé par le duc Conan (1146) ; par le duc Jean (1272) et par le duc Jean IV (1397). — Mandement de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, à ses officiers d'envoyer lesdits religieux en possession de la succession de Jeanne, fille naturelle d'un Anglais, Jacques Roux, épouse d'Alain de la Roche, attendu qu'ils jouissent du droit de déshérence (1402) ; — bail à rente d'un hôtel sis à Quimperlé, rue du Gorquer par un Anglais nommé Hochequin Torpe, (1419) ; — mandement du duc Jean V à ses officiers de laisser lesdits religieux jouir du droit de déshérence sur les étrangers, bien qu'il y ait trace d'entreprises contraires sur les successions des Anglais nommés Torpe, Pronde et Dalten (1421) ; et enquête favorable instruite à Quimperlé (1422) ; — don de huit tonneaux de froment de rente sur la recette de Rhuis au profit des Carmélites du Bondon (Vannes) et des religieuses de Nazareth (1469) ; — franchise d'une maison voisine de la chapelle de Notre-Dame-du-Bon-Garant, en Saultron, pour Jean Charrette, prêtre, recteur de ladite chapelle (1469) ; — accords contenant la reconnaissance de deux recteurs de Plouanaz, évêché de Léon, lesquels s'obligent envers les ducs Jean V (1418) et François II à célébrer une messe de *requiem* pour le paiement d'une emprise de terrain qu'ils ont faite (1478) ; — concession aux religieuses de l'abbaye de la Joie (Hennebont) d'un marais et d'un bras de mer nommé Staer en Bouest *(hodie Strebouet)*, pour y faire un moulin (1485) ; — confirmation par le roi Charles VIII de la fondation de 200 livres de rente accordée aux religieux de Redon par le duc François Ier.

B 125. (Liasse.) — 66 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

1391-1532. — Lettres patentes des ducs et duchesses de Bretagne portant concession de franchise et d'anoblissement, réel et personnel, à vie ou à perpétuité, pour G. André, miseur des œuvres de Saint-Malo (1426) ; — pour Th. Angier de Plenest (1455) ; — pour Fr. Avignon, secrétaire du duc François II (1475) ; J. Avril de Saint-Elein (1468) ; G. Babouin, valet de chambre du duc

Jean V (1440); O. Barbete de Treven (1466); Denis Baye (1391); Jean Baye, écuyer (1432); Guillaume Becdelièvre, secrétaire du duc Jean V (1428); autre Guillaume Becdelièvre de la ville de Lohéac (1442); G. Bérard, écuyer de bouche de la duchesse Anne de Bretagne (1498); Jean Besie de la Chapelle du Loup (1439); G. Bessart, valet de chambre du duc Jean V, possesseur du domaine de la Bessardais en Cordemais (1441); — pour Éon Bigarré, « maître de la charpenterie du duc et son faiseur d'engins », et son hôtel de Taupont (1445); — pour P. Bino et son hébergement de Rest en Grandchamp (1447); — pour J. Blanchet et sa maison du Vivier en Nozay (1453); — pour Éon Boësel; — pour P. de Bonabry et son hébergement de Pancé (1433); — pour J. Bonnier de la paroisse d'Ercé; — pour G. de la Boscherie et sa métairie de la Boscherie en Ercé (1476); — pour J. Bouëdrier et pour ses deux métairies de Saint-Mervé et de Vitré (1445); — pour A. de Bremel, secrétaire du duc, et une tenue en Pleucadeuc (1463); — pour J. Bretagne, secrétaire du duc (1440); — pour G. Bretel et son hébergement de la Fresnaie, en Saint-Grégoire-des-Foulgerais (1454); — pour G. Brion de Plouvara (1436); — G. Cailler de Beton (1445); — pour Yvon, Henri et Giquel Caradec, Olivier Éon, Rolland et Guion de Carné, possesseurs de terres dans les paroisses de Guérande, de Sucé, du Port-Saint-Père et d'Ambon; — pour R. Cartier (1444), J. Changehostel; — pour J. de Chateauderec, chevalier, maître d'hôtel de Louis XII (1510); — pour H. du Châtel, chambellan de Jean V (1440); — pour P. de Cherhal et sa maison de Nozay (1442); — pour P. du Cornilz et sa métairie de la Boutardière en Couëron (1441); — actes d'information justifiant que Guillaume Berthelot était fils de Simon et de B. Morel (1528); que les ancêtres de Rolland Carmouet ont été anoblis en qualité d'armuriers (1532); etc.

B 126. (Liasse.) — 66 pièces parch.; 2 pièces papier.

1417-1541. — Lettres patentes des ducs de Bretagne portant concession d'anoblissement réel et personnel avec franchises d'impositions pour J. Daragonais, marchand génois (1436); — G. Declin et son fils aîné, de la paroisse de Guer (1439); — pour les marais et les héritages de M. Deniel et G. Cramezel sa mère, au pays de Guérande (1489); — pour J. Dignes et son logis d'Ercé (1441), pour P. Dorel de la paroisse de Longaulnay (1433), pour P. du Douet et son hébergement de la Carantesche en Auverné (1444); — pour G. du Dreyzeuc et ses héritages en Guérande (1451); — pour M. Drolay et P. Vrot et leurs héritiers, au sujet desquels une enquête fut ouverte à Moncontour en 1510; — pour G. Dyonis, premier valet de chambre du duc François II, et sa métairie de la paroisse de Fay (1485); — pour Ch. Even ou Eneven et ses héritages de Quimper Guezenec (1417); pour G. Éonnet d'Herbignac; — pour J. de l'Espinay, trésorier receveur général des finances en Bretagne et ses métairies de Plessé (1513); — pour H. Fajaust, notaire; — pour Th. Felinet son logis d'Éréac (1440); — pour l'amiral du Fou, chambellan du duc Jean V, et pour une maison à Quimper (1442); — pour Alain du Fou et ses héritiers (1447); — pour P. Fresnay, cuisinier et serviteur des princesses Anne et Isabeau de Bretagne, et son logis de Logerais, en Joué (1485); — pour Robin Dufresne; — pour H. de la Frette, écuyer, et son hôtel de la Boulière, en Rannée (1443), pour J. de la Frette, originaire du Maine, marié à Ancenis (1439); — pour J. Gaillard, chirurgien du duc François II, et sa métairie de la Gravate, en Orvault (1486); — pour J. Gaingnart, maître d'œuvres des forteresses du maréchal de Montauban (1445); — pour Étienne Garnier, écuyer, seigneur de la Barrelière, premier panetier de la duchesse, et son hébergement du Plessis-Brouart, en Mouzillon (1460); — pour J. Gauscher de la Perrière (1452); — pour J. Gaulay et son domaine de la Baratière en Vitré (1445); — pour Hervé Geffroy, Laurent Gégou, Denis des Genestais, G. Giquel, Jean Gladonnet, écuyer, P. Glequin, Jean Gondas et ses héritiers, J. Gouéal de la Rivière, Pierre Gouéon, écuyer (1434); — G. Gramezon, valet de chambre du duc Jean V (1426), M. Grégoire, M. Guibert, J. Guillon et son hébergement de Saint-Cyr-en-Retz (1445), J, Guihart, garde des sceaux, et son domaine du Plessis-Guinio (1491) et J. Guinot et son hébergement du Chesnay en Saint-Grégoire (1438); — enquêtes concernant la descendance de Geoffroy Gibet (1510), d'Olivier Geffraest et de Jean Le Flô (1511); — et l'anoblissement de Thomas et Robin Milon de la paroisse de Saint-Gilles (1541); — autres chartes d'anoblissement pour Perrin de la Haye et son hôtel de la Cochaie en Bedesq; — pour Pierre de la Haie de Taupont (1440); — pour Jean et Guillaume Hacquet (1445); — pour J. Hemeri de Lanmeur et ses héritiers, G. Hervé de Broladre; — pour J. de la Henrière et Guyonne de la Chevasnerie, pour son domaine de la Chevasnerie « en Saint-Giron » (Saint-Géréon 1430); — pour P. Hommeix de Maroué (1462); — pour L. Houdri (1425) J. Hucet et son hôtel sis au bourg de Sion, et la veuve d'Et. Hus; — réductions de fouages aux paroisses susdites.

B 127. (Liasse.) — 76 pièces parchemin; 3 pièces papier.

1421-1543. — Lettres patentes des ducs de Bretagne portant concession d'anoblissement personnel et réel avec franchise de fouage pour G. Jahon, avocat, et pour ses deux hôtes de Laillé et de Chartres (1433); —

R. Jalaye de Lescouet (1426), lequel a prouvé que son fils Eon a servi en armes; — pour J. et P. Jocelin de Guémené-Penfau; — pour Pierre Jocet, lequel a prouvé qu'il était fils de Guillemin, en la paroisse de Planguenoal (1526); — pour O. Jolivet et son hôtel de la Touche en Néant; — pour Denis Jollan et ses salines de Guérande (1433); — pour J. Josses de Guer, J. Johan de Batz (1428), J. Jouguet et sa postérité, de Landehen; — pour Samson Jubin et son domaine du Verger, en Compénéac (1444); — pour G. Kerangoez, G. Kerderin (1426); — pour Louise et Yvonne Kermeno et leurs héritages en Guérande (1489); — pour J. Kermeson et son hôtel en Plougonven, Jean Kermoël, Jean Kerrays et son fils; — pour les sergents établis par Jean Labbé, chambellan du duc François I, dans les paroisses des Touches et de Couffé (1448), lequel fut nommé gouverneur du comté de Montfort-l'Amaury et des terres de Neaufle et Houdant en 1450; — pour J. Lambert, praticien de cour, G. de la Lande, procureur général du duc François II, et son sergent de la Cour de Bouée; — pour Pierre de la Landelle, commensal du duc Pierre II, et pour ses terres de Saint-Mesme (1450); - pour G. Le Baillif et la métairie de Sule en Surzur; pour Raoul Le Barbier de Saint-Brieuc (1425); Th. Lebart, écuyer et son hébergement de Barre-Sauvage, J. Le Bastart de Carantoir; - pour P. Lebel et ses domaines de l'Esbaupin en Maisdon (Maedon 1459) et de la Jahellière en Montrelais; — pour P. Le Boutellier, conseiller du duc Pierre, et son hébergement des Cherbonnières en Orvault (1454); Jean Le Cappitaine et sa maison de Gourin où il pourra vendre 10 pipes de vin par an en franchise, lui et ses hoirs (1440); — pour G. et R. Le Caux (1426), Raoulet Le Charpentier, « très artificieux et expert oupvrier méchanique en l'art et science de charpenterie » (1437); — pour J. Leclerc et sa maison du Ronceray en Varades; Pierre Leclerc, secrétaire du duc François I, et son hôtel d'Aubigné; Henri Le Coente et son hôtel de Kaerelemarch en Ploucrois; Pierre Lecomte et sa métairie de la Belourderaie en Saint-Étienne-de-Montluc; — pour J. Le Cras et sa maison de Goumenech, diocèse de Tréguier, J. Le Dihoars de Surzur, Jean Leduc, l'un des ouvriers monnayeurs du duc, et son hébergement du Tertre en Guer (1421); — pour Collet Lefebvre et son fils de Pluduno; — pour Jean Le Felle, lequel a prouvé sa noblesse et la franchise de ses domaines en Erqui (1457); Jean Lefeubvre, maréchal-ferrant, J. Le Gallouedec, J. Legault, Perrot Le Gentil de Pordic, Gilles Le Gentil et ses domaines de Guérande, G. et P. Le Grand, A. Le Moulnier, Pierre Le Peletier de Hénon; — pour J. Le Pennec, Tristan Le Pennec, seigneur de Louvrignac (1543), A. Lermite et son hôtel de Nozay (1443), G. Le Rousic, secrétaire du duc Jean V, seigneur de Querrobert (1438); Thomas Le Roy de Pleyben, Jean Le Roy et sa métairie de la Théardière en Ligné (1475), Éon et Jean Lesage, secrétaire et chapelain du duc François; — pour Yvonnet de Lesarnent, fermier des impôts à Malestroit, auquel le tuteur de la duchesse Anne a accordé un rabais (1488); Hervé et G. Lesaux; - pour Olivier de Lescouet, écuyer, sommelier de la duchesse Anne et sa maison de la Nobilière, en Sainte-Luce; – pour Éon Le Tabarec. sa femme et ses enfants (1439); — pour Éonnet Le Tenours, valet de chambre du duc François; Jean Le Tourneur, épicier et apothicaire à Nantes, et sa métairie de la Chapelle-sur-Erdre; — pour Jean Lirot et sa maison d'Auverné; — pour Charles du Lisquoet, lequel pourra vendre trente pipes de vin en franchise dans sa maison de Quintin; — pour Jean Loaisel, et sa maison de la Busardière en Saint-Domineuc (1463); — pour J. Lohaer, chantre de Tréguier, archidiacre de Penthièvre (1428); G. Lorees, Jean Loret et son receveur de la Ville-Davy, en Mauron; Jean Loaisel, sénéchal de Rennes, et ses métairies du Teill et d'Essé (1445); — pour J. de Loyon, écuyer du duc François I[er], et sa tenue de Plouay; — pour Éonnet Lucas, pieux paroissien de Guillac, lequel a montré un grand zèle dans la construction de la chapelle de Notre-Dame, de Saint-Mandé et Saint-Sébastien et a raconté au duc, lors de son pèlerinage, plusieurs événements extraordinaires survenus de jour et de nuit (1442); — procès-verbaux d'information, d'attestation et arrêts de vérification des maîtres des Comptes.

B 128. (Liasse). — 47 pièces parchemin.

1426-1521. — Lettres patentes des ducs de Bretagne portant concession à vie et à perpétuité d'anoblissement réel et personnel avec franchise d'impositions pour J. Mabie et son hébergement de Fougeré (1442), Th. Macé, valet de chambre du duc Pierre II, et son manoir de la Barbelaie en Savenay (1453); P. Mahé, maître des Comptes de la duchesse Anne, et sa maison de Plumieuc (1489); Jean Malgonne, serviteur de la dame de Derval, Jean Mangier, avocat, et ses maisons de Montdol, Clément Mauvoisin, secrétaire du duc Jean V; Gillet Mauvy, huissier de chambre, P. Mazette, J. Meno, P. Michel, M. Michiel d'Ancenis, J. de Miniac, Éon Mochet de Plélan, G. Morel de Saint-Cast, J. Morice de Loyat; — autres franchises pour Pierre Olive et P. Cadiou d'Acigné (1442), J. Olivrit, Gilles Ost, valet de chambre du duc François I, Jamet Ousimont de Bréal (1441); Jean Paige, dit Kerperennez, P. Pailtan, *charstier* de la garde-robe de François II (1487); et sa maison de la Noye en Chantepie; — pour J. Patenostre d'Étables, lequel a prouvé sa descendance par enquête (1526); Jean Patier, cuisinier du comte de Montfort (1436); G. de Pengréal, écuyer, et son manoir de Kerdrien, en Moréac; A. Périer et sa maison du Rheu (1455); J. Perri-

guel, P. Pesteill d'Ivignac, G. Phelipot, de la paroisse d'Yvias, R. Picart, J. Pichier, P. Pillet de Breteill, Julien Pillet et la borderie de la Sorerie, en Montrelais (1485) ; G. Pinchart de Lanouée, en Porhoët ; G. Pineau, valet de chambre du duc François I (1453) ; pour Yvon Pommerit, à l'occasion duquel une information fut ouverte à Plouguen (1511) ; Patry Prévost, écuyer et maréchal de salle de la maison de François II, et pour le domaine de Bois-Guillaume, en la paroisse de Jans (1486) ; J. Prezeau, bourgeois de Nantes, et son domaine de la Tahalière en Orvault (1448) ; et Jean Prise, de la paroisse de Plessala, à l'occasion duquel deux informations furent ouvertes en 1525 et en 1531, au profit de son fils Jean ; — arrêts des maîtres des Comptes portant vérification et réduction de fouages auxdites paroisses.

B 129. (Liasse.) — 42 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1386-1510. — Lettres patentes des ducs de Bretagne portant concession de franchise et d'anoblissement à vie ou à perpétuité réel et personnel au profit de Jean et Éon Quello de Batz (1437) ; de G. Quilly du Fresne, de Caro, de G. Quinio (1426) ; de P. Raboceau, pour ses hébergements de Doulon, de Bouvron et d'Orvault (1453), de Saint-Donatien (1463) ; de G. Raborin et ses héritiers, de J. Rado, d'Alain Raesmont, secrétaire de Jean V ; de Gilet Rame, écuyer et serviteur de l'évêque de Saint-Malo, avec faculté de vendre en franchise 20 pipes de vin dans sa maison de Saint-Malo (1437) ; de J. Riaillé, apothicaire, fruitier et épicier du duc François I ; — de P. Richard, valet de chambre du même prince ; — de Jean de la Rivière, chevalier, chancelier de Bretagne, et son hôtel de Panlivart en Pludihen (1451) ; de J. Robert de Cordemes (1428) ; Armel Robert, concierge et garde du manoir de Lestrenic, et son hébergement de Claes ; de Jean Rocaz hôte du duc de Nozay (1444) ; du sire de la Roche, pour son manoir de la Rivière en Couffé (1466) ; du vicomte et de la vicomtesse de Rohan pour les débitants de vin de Noyal et pour les trois foires de la vicomté de Rohan (1432) ; — de Louis de Rosnyvinen et son tenement de Ploumanaz ; de René Rouault, écuyer, pour son tenement d'Esquaré, en Avessac (1455) ; — de R. Rouxeau, pour le tenement de l'Ile-Gaudin en Sainte-Croix de Machecoul (1437) ; — informations sur la descendance d'Olivier Rouxel (1510) ; d'Olivier Rolland et sur la réduction des feux de Lanvollon ; — franchise de l'hôtel de Randren appartenant à Colin Ruellen (1436) ; — anoblissement et franchises pour J. Saevin de Meniac, près Becherel ; J. Samson de Montoir, J. Savary du Bois, Martin Thébaud, secrétaire du duc Jean V, et ses métairies de la Barre et de Saint-Michel (1436), pour G. Thomas de Loyat, Jean Thomas, cuisinier de la dame de Châteaubriant (1444) ; J. de la Touche, maréchal de Salle du duc Jean V, pour sa mère Catherine Gouridenou et ses héritages de Guérande (1433) ; Ét. Tirel du Tertre de la paroisse d'Etrelles (1386) ; Nic. Tréguier, chevalier, et son domaine de Villeneuve en Nozay (1453) ; — H. et A. Trobel, et Yvon Tinczeau de Brasparz (1427) ; pour Jean de Vay, auditeur de la Chambre des Comptes, et ses domaines de Marsac (1459) ; pour Jean de Vannes, conseiller du duc, procureur et contrôleur général pour la seigneurie de Scolpon, en Bignan (1439), et ses domaines de Sené (1450) ; pour Perrot Vivien et l'hôtel de la Galopinière en Carquefou, Guillaume Vivien, fermier du devoir de billot en la baronnie de Fougères, pour l'indemniser d'un procès soutenu contre le chevalier du Tiercent (1472) ; lesdits actes portant réduction de fouages pour les paroisses susdites.

B 130. (Liasse.) — 23 pièces parchemin.

1385-1504. — Lettres patentes des ducs de Bretagne portant concession gratuite de faveurs réelles et personnelles à des serviteurs et familiers de la cour ducale. — Don par Jean IV à Laurent Coupegorge de la terre de la Bretesche en Maisdon (1385) ; — cession d'une maison sise à Nantes, rue de la Chaussée, au profit de Gilles Jacques, à la charge de payer « une carte d'hypocras » (1386) ; — remise d'une redevance d'une paire d'éperons dorés due par Abraham, sergent de Clisson (1416) ; — mandement de maintenue pour Jean Niel, acquéreur de l'hébergement du Bois-Cresoit au Gâvre, grevé de la charge de sergentise à lui vendue par le sire de Clisson (1416) ; don à Jean Petit, son cordonnier, d'une maison sise à Nantes, rue de la Chaussée, à la charge de cinq sous de rente (1418) ; — à Alain de Kermelec de la jouissance de la ferme des sceaux de la cour de Guérande par la reine Jeanne de Navarre et son fils Jean V (1418-1421) ; — à Henri du Parc son chambellan, des droits de rachat de la succession de Catherine de la Roche-Jagu et de Tronguidy (1419) ; — trois dons de Jean V à son chambellan Jean Angier, seigneur de Montrelais, qui l'avait secouru pendant sa captivité à Chantoceaux, de biens saisis sur les traîtres complices d'Olivier de Blois, comprenant savoir : 1° la terre et l'hôtel de la Roche du Pont-de-Louan et les terres que possédait le seigneur de la Tour en Saint-Julien-de-Concelles saisies sur Jean Bonnet et Ponthus de la Tour, 2° la terre de la Sénéchallière détenue injustement par Marguerite de Clisson et son père sur le dit chambellan ; 3° quittance des créances actives que Guillaume Simon de Clisson, traître, possédait contre le même (1420) ; — autre charte de Jean V portant don de six mille écus à Pierre de Rieux, maréchal de Bretagne, pour l'aider à ra-

cheter sa terre de Ranrouet (Herbignac), qu'il avait engagée pour sa rançon (1431); — lettres de Gilles de Bretagne, seigneur de Chantocé, de Châteaubriant et de Beaumanoir mandant de décharger son chambellan, Alain Labbé, des sommes qu'il a avancées pour achat de salpêtre et la confection d'un bénitier, d'une aiguière et de six gobelets d'argent qu'il lui a donnés (1445); — lettres du duc Pierre II cédant une place vague en la ville neuve de Rennes, à son chambellan P. de la Marzelière, capitaine de Hédé (1448); — allouant à son secrétaire O. Baud, receveur d'un fouage en l'évêché de Nantes, la somme de 20 écus d'or neufs qu'il lui avait promis (1457); — lettres de François II octroyant à Henri Coëtqueveren qui l'avait accompagné en France, la remise des droits de rachat de la succession de son père, Jean (1472); — lettres de la duchesse Anne portant pour le sire de Pont-Labbé, don de 400 livres à prendre sur la recette du droit de billot pour l'aider à réparer ses forteresses (1491); — don de 4,000 écus en faveur de Pierre de Saint-Gilles, seigneur de Bécon et du Bois-Geffroy, son écuyer, à l'occasion de son mariage, avec ordre de payer, en attendant, 800 livres de rente, lettres de jussion et confirmation de Louis XII (1501); donation à P. Pineau, son sommelier, de la *maison dite des Lions* sise à Nantes près la *Porte Communau* qu'occupait Jean Lucas, garde des Lions, visa du général des Finances et ratification de Louis XII (1504).

B 131. (Liasse). — 61 pièces parchemin. 5 pièces papier.

1225-1488. — Lettres patentes des ducs de Bretagne portant réduction de fouages et concession de franchises perpétuelles ou temporaires d'impositions au profit des paroissiens d'Assérac (1456); de Batz, du Croisic et du Pouliguen (1487); de Bonnœuvre et de Saint-Malo l'olivier (1456); de la Bourdinière (hodie Pannecé), de l'île de Bréhat (1423); de Cambon, de la Chapelle-Launay (1456), de la ville de la Chèse (1432), de Couëron (1455), d'Erbray, d'Essé, de Fay, de Fégréac, du Gâvre, de Hedé (1407); d'Herbignac (1456), d'Indre, de Jugon, de Juigné, de Lavau, de Liffré, de Marsac, de Montfort (1436); de Nozay, de Ploërmel (1407), de Rezé, de Roche-Morice en Goëllo; de Saint-André-des-Eaux, de Saint-Aubin-des-Châteaux, de Saint-Aubin-du-Cormier, (1225-1450); de Saint-Malo (1446); de Saint-Donatien-lès-Nantes, Saint-Gildas-des-Bois, de Saint-Julien-de-Vouvantes, de Saint-Père-en-Retz, de Saint-Philbert-de-Grand-lieu; — de Saint-Renan-du-Bois, à la charge de faire une procession autour de l'église et de célébrer une messe chaque dimanche (1408-1442); — des paroissiens de Savenay, de Sion (1456), de Vue, de plusieurs paroisses des châtellenies de Quimper, de Conq, Fouesnant et Rosporden en l'évêché de Quimper (1407); et plégement entre les paroissiens de Tourch et Jean de Tréanna, receveur desdites châtellenies (1408). Autres franchises concédées aux religieux de l'abbaye de Savigny pour leurs possessions de Bretagne en 1429 et 1435; — affranchissement du domaine du Faill en Saint-Didier, donné à l'hôpital Saint-Yves, près Vitré, par Béatrix de Cornillé (1444); du domaine de la Hingaudaie, paroisse de Crehen, que Charles du Dresnay, son conseiller, voulait donner à l'hôpital du Guildo (1440); — mandement du duc François II à ses conseillers et maîtres des requêtes de son hotel, de procéder d'urgence à la répartition des 20,000 livres qui restent à prélever sur l'évêché de Nantes dans l'emprunt voté par les États réunis à Nantes et, en attendant le recouvrement, de réunir les notables de Nantes et de les inviter à se cotiser entre eux pour avancer ladite somme à son trésorier avant le 10 août (22 juillet 1488). — Demande en décharge de prix de fermage présentée par les fermiers du tierçage des blés de l'île de Quiberon *(Queberoen)*; — mandements d'ouvrir une enquête sur les pertes qu'ils ont subies et ordonnances de décharge (1419-1438).

B 132. (Registre.) — Petit in-folio, 358 feuillets, papier.

1383-1747. — Recueil de pièces composé par M. Retau de la Budorière en vue d'établir les attributions et les privilèges des receveurs payeurs des gages et épices des officiers de la Chambre des Comptes. — Lettres patentes, édits, arrêts concernant les exemptions accordées par le roi Charles VI et ses successeurs, provisions et confirmations d'offices par la duchesse Anne et Charles VIII; — règlement pour la fonction des charges de receveur des consignations (1669); — règlement de la Cour pour les saisies réelles (1690); — création de receveurs des amendes et des épices dans toutes les Cours (1691), d'offices de gardes et dépositaires des archives des Parlements, Cours des Aides, Grand Conseil, Chambre des Comptes, Bureaux des Finances, etc. (1708); — édit concernant les registres journaux qui doivent être tenus par les comptables (1716), les effets qui sont dans les bureaux des receveurs des Consignations et des Commissaires aux saisies réelles (1721); — répression des abus commis à l'occasion des variations d'espèces, etc. — Mémoires instructifs sur la régie des droits d'Amortissement, Francs-fiefs et Nouveaux-Acquêts, sur les attributions et le fonctionnement des officiers de la Chambre des Comptes; etc. — Table des matières.

B 133. (Liasse.) — 51 pièces papier.

1661-1712. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil expédiés par le Roi à la Chambre des

Comptes de Nantes sur les objets suivants : réforme de la justice, réforme de l'administration des Eaux et Forêts (1669), établissement et révocation de la Chambre de Justice, réunion au Domaine des biens des consistoires et des religionnaires fugitifs (1688) ; — création de seize grands maîtres des Eaux et Forêts (1689) ; — rétablissement du Parlement à Rennes avec un président et six conseillers de plus (1689) ; — création de sept sièges d'amirauté ; de divers offices de notaires royaux dans chaque évêché pour être exercés par des notaires apostoliques (1691) ; — organisation des corps de garde-côtes (1705) ; — création d'une maréchaussée en Bretagne (1708) ; — ouverture d'une loterie de rentes viagères au profit des États de Bretagne (1711) ; etc.

B 134. (Liasse.) — 80 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1712-1725. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil expédiés à la Chambre des Comptes par le Roi sur les objets suivants : renonciation du duc d'Orléans, du duc de Berry à la couronne d'Espagne; renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France (1712) ; création de supplément de finance et de gages pour les possesseurs d'îles, îlots et remparts, les greffiers gardes conservateurs et contrôleurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, les contrôleurs des exploits, les gardes-scels des chancelleries présidiales ; — traité de paix entre la France et le Piémont (1714) ; — suppression des maires, vente des offices triennaux et quatriennaux; création de la charge de surintendant des Postes (1715) ; — réduction des rentes, établissement d'une chambre de Justice (1716) et d'une compagnie de commerce de l'Occident (1717), engagement des Petits Domaines; échange du marquisat de Belle-Isle-en-Mer cédé par le maréchal Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, pour le comté de Gisors (1718), et inféodation à la Compagnie des Indes (1720), etc.

B 135. (Registre.) — 75 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1731-1777. — Édits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil concernant les donations, les amendes des Eaux et Forêts (1734), les évocations et les règlements de juges (1737), la reconnaissance des écritures et signatures en matière criminelle (1737) ; les testaments, la délimitation des fiefs de la ville de Rennes (1738) ; la levée du Dixième du revenu des biens du Royaume, les taxations appartenant aux officiers des Élections et des Greniers à sel (1747) ; le rétablissement des droits imposés sur les suifs, les papiers et cartons, la poudre et la cire, la réunion des juridictions royales ; — la ratification du contrat d'abonnement conclu entre les États de Bretagne et les Commissaires du Roi ; — la reconstruction de la Chambre des Comptes de Nantes (1762) ; l'homologation et la publication du traité de commerce conclu avec la ville de Hambourg par le roi de France (1769) ; etc.

B 136. (Liasse.) — 76 pièces parchemin.

1778-1790. — Lettres patentes et déclarations expédiées à la Chambre des Comptes par le Roi sur les objets suivants : abolition du droit d'aubaine, comptabilité des receveurs généraux des Bois et Domaines, les privilèges accordés à la Course contre les ennemis de l'État, aux fonderies de Ruelle, de Forge Neuve et d'Indret (1781) ; révocation des délaissements de terrain abandonnés aux gardes des forêts, la concession des alluvions d'Indret consentie à M. d'Aux de Bournay (1785), cantonnement et bornage respectif des fiefs directs du Roi et de l'abbaye de Saint-Georges à Rennes, l'acquisition des forêts, landes et taillis de Camors et de Florange, sous la barre de Vannes (1786) ; — autres lettres patentes homologuant des décrets de l'Assemblée Nationale sur la constitution des municipalités, sur le code des peines ; etc.

B 137. (Liasse.) — 108 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1790 (Février à septembre). — Lettres patentes et déclarations du Roi homologuant les décrets de l'Assemblée Nationale relatifs à la tenue des assemblées primaires, à la forme de recouvrement des contributions, à la formation des listes de citoyens actifs, aux déclarations à faire par les ecclésiastiques, à la prohibition des vœux monastiques, aux délibérations des assemblées représentatives, à la division de la France en départements, à la suppression de divers droits qui frappaient certaines marchandises et du régime féodal ; au paiement de la contribution patriotique, à la réforme de la procédure criminelle, à la vente des quatre cent millions de Domaines Nationaux, à la mise en activité des nouveaux corps administratifs, etc.

B 138. (Registre.) — Petit in-folio, 29 feuillets, papier.

1563-1601. — Livre contenant la transcription des lettres missives adressées à la Chambre des Comptes de Bretagne par le Roi et par divers personnages, sur la vérification et l'enregistrement des lettres patentes et déclarations adressées au greffe, sur la recherche de ceux qui se prétendent exempts de fouages ; la vente du domaine de Rhuis, et des biens temporels du clergé ; la reddition des comptes, l'exécution des lettres octroyant au sieur de Sanzay, gouverneur de Nantes, les reliquats de comptes dus par les trésoriers et receveurs des ducs et duchesses de

Bretagne (1563); l'envoi de l'inventaire des titres du Trésor des Chartes de Bretagne, rédigé par R. de Bourgneuf, sire de Cucé (1566); — la punition des méfaits commis dans le service des Eaux et Forêts; — l'expression de la volonté formelle du Roi au sujet de la création de l'office de contrôleur général et provincial des guerres en Bretagne (1578); — la réunion et le rachat des greffes et autres offices engagés à vil prix (1581); etc.

B 139. (Registre.) — Petit in-folio, 508 feuillets et 3 pièces, papier.

1670-1675. — Recueil de procédures concernant le règlement des attributions et des droits des auditeurs des Comptes contre les prétentions des maîtres de la même Chambre. — Observations sommaires pour les présidents et maîtres ordinaires; — lettres de commission pour assigner les susdits au Conseil privé, conclusions, productions des auditeurs, requête de leurs contradicteurs et arrêt du Conseil privé portant règlement des attributions et des droits des auditeurs à la Chambre des Comptes (1675).

B 140. (Registre.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1716-1717. — Livre contenant la transcription des lettres écrites de Paris par MM. de la Gibonnais et de la Valtière, députés en Cour par la Chambre des Comptes, pour régler les affaires relatives au conflit de la Chambre avec le Parlement, aux réformes à faire dans l'administration des Domaines, aux emprunts des États, aux retards qui suspendent le paiement des gages, à l'application des privilèges de l'Anjou, à l'inhumation de M. de Beauvau, évêque de Nantes, etc. Le total des frais de voyage et de séjour s'élève à 7223 livres.

B 141. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1609-1650. — Livre des ordonnances délivrées par la Chambre des Comptes aux particuliers; avec l'indication des fonds sur lesquels elles sont assignées: à M. Monnier, receveur des épices, 450 livres sur A. Guibourt, commis à la recette des deniers destinés aux bâtiments de la Chambre (folio 2); à M. du Pont, avocat général, 300 livres à lui versées par R. Loppin, payeur des gages (folio 4); — à R. Rolland et L. Bourbelon, plombiers, 97 livres, 19 sous à valoir sur le compte de leurs travaux (folio 8); — à Michel Desvignes, clerc du greffe, 26 livres, pour ses services et écritures extraordinaires (folio 29); — à G. Martin, trésorier et receveur général, 25 livres pour son « droit de jettons d'argent » à lui dû à cause de sa réception (folio 37); — aux chantres de la cathédrale, 25 livres de gratification, pour avoir répondu en musique à la messe du Saint-Esprit (folio 41); — à H. Berthaud, premier huissier, 75 livres pour fourniture de 15 rames de papier (folio 72); — aux Pères Minimes de Nantes, 60 livres d'aumône (folio 84); — à Adam Martinet, buvetier, 675 livres pour un semestre; à Ch. du Bouchet et à P. Mercier, correcteurs, 50 livres, pour cinq années de leur droit de traite (folio 104); — à M. Constantin, conseiller maître de la Chambre, 300 livres, montant de la somme qu'il avait avancée pour les besoins de la Chambre (folio 105); à Sébastien Dorion, imprimeur à Nantes, 11 livres, pour la publication des privilèges des officiers de la Chambre non originaires (folio 109); etc.

Papiers du Parquet du Procureur général

B 142. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1538-1719. — Lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil d'Etat concernant les règles à suivre pour les prestations de foi et hommage (1538), le paiement du *douzième denier* par les possesseurs de biens arrentés et afféagés (1644); — la compétence des Trésoriers généraux des Finances en Bretagne (1653); — le paiement des taxes établies sur les abbayes et les prieurés pour la subsistance des religieux lais dans l'Hôtel des Invalides à Paris; — le recouvrement des taxes mises sur les biens d'église rachetés; — la création d'offices de conseillers, trésoriers et contrôleurs généraux anciens et alternatifs des Domaines en la Chambre des Comptes de Nantes (1676); — la forme à observer pour la décharge des débets et souffrances; — les profits attribués aux receveurs généraux des Domaines sur les ventes de bois; — le bail des terres et seigneuries tombées en rachat (1688); — la création de charges héréditaires de jurés experts dans les principales villes du Royaume; — le recouvrement des droits d'amortissement sur les fabriques paroissiales et les gens de mainmorte, des droits d'usage sur les communautés d'habitants, des droits de franc-fief et de nouvel acquêt; — la suppression de divers offices en Bretagne; — la révocation des édits et arrêts pour l'aliénation des droits honorifiques des églises (1701); — la réunion des offices de syndics perpétuels au duché de Penthièvre et aux domaines de Jugon et de Lannion pour 54.500 livres payées par le comte de Toulouse; — la création de charges de conservateurs des domaines aliénés, d'inspecteurs des bâtiments, d'officiers de maréchaussée en Bretagne; — les délais d'apurement imposés à chaque comptable; — l'affranchissement des rentes dues au domaine royal; — le rachat et l'amortissement de l'annuel et du prêt (1709); — les règles à suivre pour la levée du Dixième (1710); — les profits attribués au commissaire abienneur général aux

saisies féodales; — la réunion de juges-gruyers en Bretagne; — le tarif des droits à payer aux greffiers gardes minutes; — l'acquittement du devoir de foi et hommage par les vassaux de la couronne; — la vente et l'engagement des Petits Domaines du Roi (1717); — la validité des billets des receveurs généraux des Finances; — le règlement rédigé pour le Contrôle général des Finances, etc.

B 143. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1720-1790. — Lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil d'État concernant les délais réclamés par les engagistes des Domaines pour la représentation de leurs titres, l'exercice du droit de chasse par le régisseur des Domaines, la perception de divers droits de contrôle, d'insinuation, de Cinquantième (1725); — le remboursement par les États des offices créés de 1694 à 1702, le contrôle des baux des communautés de mainmorte et des aveux (1728); — la levée du Dixième à partir du 1er janvier 1733; — la reconstitution des archives de la Chambre des Comptes de Paris après l'incendie d'octobre 1737; — le remboursement des frais de Milice; — l'établissement du Vingtième et de la caisse générale des amortissements des dettes de l'État (1749) et d'une subvention générale dans le Royaume pour le soutien de la guerre et l'acquittement de ses charges (1759); — le renouvellement des baux et la prorogation des fonctions d'économe séquestre; — la réunion des domaines et droits domaniaux ci-devant aliénés aux États de Bretagne (1771); — la révocation des privilèges de l'exemption du paiement des droits dans la mouvance du Roi; — la ratification des échanges conclus entre le Roi et divers particuliers; — la suppression et la création de plusieurs charges dans le service de la Marine; — le règlement général à suivre pour la régie des Fermes, l'aliénabilité des domaines de la Couronne, la repression des abus commis dans les bois et forêts du Roi; — la suppression de la Gabelle; — l'acquisition des Domaines Nationaux (1790), etc.

B 144. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1588-1759. — Relations de la Chambre des Comptes avec la Cour. — Lettre de Catherine de Médicis reprochant aux Gens des Comptes leur mauvais vouloir à son endroit et leur opposition à l'enregistrement des lettres de décharge qu'ils ont reçues pour elle (1588); — procès-verbal d'une députation envoyée à Paris pour protester contre les faveurs accordées à Louis Massuau à propos des débets de quittance (1610); — félicitations adressées à M. de Châteauneuf, garde des sceaux (1630); — lettres de cachet contenant des instructions sur les communications de pièces; les égards dus au premier président, les moyens de rétablir le bon accord entre les membres de la Chambre des Comptes; les amendes à infliger aux comptables en retard; le règlement des embarras causés par la réduction des augmentations de gages (1716); les prorogations de délai accordées au clergé pour la prestation des actes de foi et hommage et les redditions d'aveux; — la publication d'un recueil des règlements particuliers à chaque province; la tarification des épices; la place qui appartient au procureur général à la cathédrale de Nantes; la subordination des procureurs du Roi près des Présidiaux au Parquet de la Chambre; le jugement des contestations entre le Parlement et la Chambre; — le paiement du salaire des huissiers, l'exécution des saisies sur les vassaux du Roi; l'abonnement à règler avec les États de Bretagne pour la production des aveux roturiers; la célébration de plusieurs *Te Deum;* l'enregistrement des déclarations et édits du Roi; — commissions pour représenter le Roi aux séances des États de Bretagne délivrées à M. de la Tullaie, procureur général, etc.

B 145. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1760-1789. — Relations de la Chambre des Comptes avec la Cour. — Lettres de cachet et lettres des ministres concernant l'enregistrement des lettres patentes adressées à la Chambre; le versement des retenues à faire sur les gages, la nécessité de presser la reddition des comptes de gestion; la reconstruction du Palais de la Chambre (1763); — l'envoi de documents domaniaux et financiers, la solution à donner à diverses réclamations de comptables, la communication des archives du château de Nantes, aux Domaines et aux particuliers; — la célébration des prières publiques, la réparation d'une injure commise envers le procureur général par le sieur Andrieux; etc.

B 146. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1578-1785. — Rapports de la Chambre des Comptes avec les États de Bretagne. — Lettres patentes du roi Henri III désignant des commissaires pour juger les comptes des États de Bretagne (1577); — traité entre les États et la Chambre fixant à 32,000 livres l'abonnement des épices dues à cette compagnie (1728); — mémoire des États contre les prétentions de la Chambre qui réclamait de nouvelles épices sur les comptes des impôts nouveaux, et réponses à l'appui du supplément de 8.625 livres demandé (1756); — requête en paiement de 6.900 livres pour vacations des comptes de la trésorerie des États par Bidon, procureur à la Chambre, chargé de la

reddition de ces comptes (1763) ; — gratification demandée par D. de Kermasson, substitut (1768); — compensation demandée par le principal commis de greffe, lequel a été lesé par l'engagement contracté par la Province ; — excuses du trésorier des Etats dans l'impossibilité d'aller à Nantes rendre ses comptes (1785); — communication de pièces demandées par A. Le Fourbeur, docteur ès droits, procureur syndic général des États (1573); — remontrances au Roi pour justifier le refus des Gens des Comptes de vérifier le bail des Aides du Royaume ; — accord sur le compte du prêt de 200,000 écus accordé à Sa Majesté lors de sa venue en Bretagne (1608) ; — contrat d'abonnement pour les impositions de la province (1639) ; — traités conclus entre les États et la Chambre sur les cas où les comptables seront exempts de l'obligation de produire leurs comptes, et sur la forme à suivre pour la prestation des aveux et des actes de foi et hommage (1615-1645) ; — mémoires et remontrances des Gens des Comptes pour revendiquer le droit de mettre les scellés chez le trésorier des États (1763); adresse de l'ordre de la Noblesse envoyée au Roi pour justifier sa conduite et insister sur le rappel du Parlement (1766) ; mémoire produit à propos du droit d'enregistrement réclamé par le greffier sur les contrats des États ; — protestations contre la levée de nouveaux impôts (1767), et contre la prétention de la Chambre d'avoir le droit de vérifier les arrérages d'un emprunt contracté pour l'acquisition des domaines (1769) ; — opposition des États à la prestation des aveux par les terres roturières et réponses (1744) ; — défenses des officiers de la Chambre contre les États qui refusaient de les comprendre sur le rôle de capitation de la Noblesse; et demande en décharge de 25.776 livres que ceux-ci réclamaient (1775) ; — délibérations et placet des États au Roi pour revendiquer le droit de désigner des députés chargés d'assister à la reddition de leurs comptes (1784) ; etc.

B 147. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1512-1775. — Rapports de la Chambre des Comptes avec les États de Bretagne. — Adjudications des baux des Devoirs, de la ferme du tabac et de la marque de l'étain ; — vérification du tarif de la pancarte des droits perçus à la Prévôté de Nantes ; — concessions d'un octroi de 5 sous par pipe de vin passant sous les ponts de Nantes au profit du Chapitre de la cathédrale (1612 et 1626) ; mémoire sur la rédaction de la pancarte et extraits de comptes remontant à 1436 ; — mémoire contre les exactions du sous-fermier de la Traite Foraine en Bretagne, avec la pancarte de 1512 ; — information pour établir que les habitants de l'île de Groye ne doivent que demi-devoir d'impôt et de billot (1603) ; — procédures du Trésorier des États contre le fermier des Devoirs de l'évêché de Rennes (1676) ; — mémoires du procès fait aux intéressés dans la sous ferme des Devoirs par l'un des sociétaires (1697), observations sur le mémoire d'un distillateur contre les Fermiers généraux (1756) ; — précis présenté par le procureur général des États contre les conclusions des engagistes des droits d'entrée sur les boissons (1746) ; — déclaration ordonnant la levée d'un droit d'entrée en Bretagne sur les boissons (1710).

B 148. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1539-1780. — Rapports de la Chambre des Comptes avec le Parlement de Rennes. — Procuration des habitants de Nantes pour poursuivre l'établissement du Parlement à Nantes et non à Rennes (1560); — mémoires concernant la compétence et les attributions du sénéchal et des conseillers du Présidial de Nantes, le remboursement de la finance des offices d'enquêteurs aux scellés et inventaires appartenant au Présidial de Nantes ; les règlements appliqués par le même siège en matière domaniale ; la rivalité survenue entre le Présidial de Rennes et la communauté des procureurs à propos des règlements de taxes de dépens ; — productions, mémoires, remontrances, arrêts, règlements de compétence sur divers conflits survenus entre la Chambre des Comptes et le Parlement de Rennes, à propos d'une accusation de faux, d'injures et de violences commises envers des sergents ; d'apurements de comptes, de contraintes, de réparations de bâtiments, de malversations, d'injonctions faites aux officiers de la Chancellerie ; des usages suivis au Parquet, des immunités, etc.; — arrêts communiqués par les parlements de Provence, de Bourgogne; — arrêt de mainlevée de saisie de gages au profit des officiers du Présidial de Quimper (1647) ; — plaintes du Parlement contre les entreprises des officiers du Présidial de Nantes qui prétendaient porter la robe rouge (1665) ; correspondance, réquisitions et arrêts concernant le procès criminel instruit contre Jacques de la Motte, sieur de la Mitrie, et J. Heudelor du Plessis, accusés de faux, de soustraction et d'altération de titres, à la poursuite du procureur du Roi (1679) ; — autres mémoires concernant la question des appels interjetés des saisies féodales mises sur des maisons de la ville de Nantes pour défaut d'aveu (1731) ; et la question des saisies à mettre sur les biens des comptables; — état des procès pendants au Parlement au sujet des droits domaniaux; — remontrances contre l'augmentation du nombre des officiers du Parlement (1766) ; — lettre au Roi sur le rappel du Parlement (1769) ; note sur la juridiction de la Chambre en matière d'enregistrement (1780) ; — provisions de X. de la Bintinaye, institué dans la charge de conseiller au

Parlement (1779); — édit du Roi déterminant les matières de la compétence des gens du Conseil de Bretagne (1539); règlement pour les droits de chauffecire (1612); mémoire, arrêts et lettres patentes concernant le paiement des droits de sceau exigibles par la Chancellerie (1679) et plaintes des États contre l'augmentation des tarifs (1740).—Recueil imprimé contenant l'édit en forme de règlement de 1582; l'arrêt de levée de conflit de 1625, et le traité passé avec les députés des États sur les différends relatifs aux comptes des deniers employés en don gratuit, en acquits de dettes; aux hommages et aveux à rendre par les vassaux (1613) et aux épices des comptes du trésorier des États et des miseurs des villes (1728).

B 149. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1621-1786. — Administration des villes de Bretagne. — Correspondance et mémoires adressés au Procureur Général contenant des observations et des renseignements sur les comptes des miseries, la franchise de port de la Poste aux lettres, la suppression des offices municipaux, les prescriptions du mois d'août 1764; — une dénonciation contre le sieur Haicault de la Jambuère, receveur de la ville de Châteaubriant (1718); — le bail des Devoirs dus aux Présidiaux par la ville d'Hennebont (1681); — le droit du miseur de participer à l'adjudication du bail des octrois de Lamballe (1760); — la mouvance féodale de l'Hôtel de Ville de Montfort revendiquée par Madame de Cintré contre le Domaine (1760); — l'indépendance du fief de la Prévôté de Nantes, les exemptions et privilèges des habitants; le recouvrement du droit de confirmation qu'ils payaient à chaque avènement, les réparations des ponts de Pirmil, un projet d'échange de terrain situé dans la Prairie-au-Duc que les hôpitaux de Nantes voulaient acquérir (1762); — la répartition de la taxe des Présidiaux entre les juridictions subalternes de la sénéchaussée de Ploërmel et les baux qui ont été adjugés pour cette recette de 1657 à 1681; — les griefs de la ville de Pontivy au sujet du casernement (1782); — l'exemption des lods et ventes revendiquée par les habitants de Quimper, en échange d'une rente de 24 livres perçue sous le nom de *Taille de Mai* sur les habitants du faubourg de la Terre-du-Duc (1681); — l'apurement des comptes de la ville de Rennes et la justification de son trésorier, M. Le Boucher de la Pilletière (1781).

B 150. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1492-1784. — Offices du Procureur général de l'avocat général et des substituts. — Mémoires, requêtes, productions de pièces, arrêts du Conseil, lettres patentes à l'appui de contestations survenues à propos des attributions du Procureur général à l'occasion des saisies féodales; de la désignation des huissiers; de l'avis à donner dans les conflits de la Chambre et dans les délibérations; des recherches à faire aux archives; de la vérification des comptes, de la poursuite des comptables, des droits et prérogatives attachés au titre de vétéran; de l'emploi du reliquat des deniers du Roi; du règlement des droits de parquet; de la poursuite des vassaux du Roi, de la réparation d'une insulte commise envers le Procureur général de la Tullaie par un officier de la milice bourgeoise; — autres pièces concernant le rachat par les États des droits à payer au Parquet pour les actes de foi et hommage; l'enregistrement des lettres de pension et de droit de chauffage obtenues par les sieurs Rousseau et Morice, procureurs généraux; — réclamations d'émoluments sur les casuels des domaines et les fonds des États par M. de la Tullaie; — provisions de la charge d'avocat général décernées à Guillaume de Francheville avec défense de cumul (1575), à G. Calloët (1646), à Jean Reynes, substitut (1709); — dossier de M. Olivier de Kermasson, écuyer, substitut, demandeur en règlement d'attributions contre les avocats généraux, et mémoires sur ce conflit (1771).

B 151. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 73 pièces, papier.

1319-1788. — Privilèges, compétence et provisions des maîtres et auditeurs des comptes. — Listes nominatives des officiers de la Chambre de 1492 à 1727. — Traité d'acquisition de trois charges de correcteur et d'auditeur entre l'adjudicataire des offices créés et J. Constantin, maître des comptes (1632); — extinction d'une charge moyennant 24.000 livres; — provisions, lettres d'honorariat, de vétérance aux noms de Dupont, de Juchault, de Blanchard, de Boux, de Rousseau, de Le Gouvello, d'Arthur, d'Artaud, de Guillermo; procès verbaux de réception; — édits, déclarations, lettres patentes, arrêts portant exemption d'ost et de francs-fiefs pour les clercs de la Chambre des Comptes de Paris (1383); affirmation que le payeur est du corps de la Chambre (1492), institution de tous les officiers sous les règnes de Charles VIII, de la reine Anne et de François Ier, et confirmation des titulaires; — exemption du logement des gens de guerre, des subventions, emprunts et subsides; — concernant l'observation des empêchements de parenté; — le pouvoir de recevoir les aveux et prestations d'hommage à l'exclusion des juges royaux (1662); — lettres patentes de confirmation de tous les rois de France; — mémoires sur l'exercice du droit d'exemption de tutelle et son étendue; édits de création de nouveaux gages, de nouvelles attributions et de nouvelles charges (1704 et 1708);

lettres de faveur rappelant que chaque cour souveraine a la faculté d'acquérir quatre dispenses d'un degré de service pour obtenir la noblesse au premier degré et annonçant que les officiers de Nantes ont refusé la dispense, mais qu'ils ont acquis une augmentation de gages (1707) ; — requête pour obtenir la conservation de la juridiction de la Chambre sur tous les comptables (1764) ; — protestation de la Chambre contre la suspension de ses séances (1788) ; etc. — Recueil d'édits et d'arrêts imprimés comprenant diverses pièces concernant plusieurs Chambres des Comptes de 1319 à 1714. — État et mémoire des droits de sceau dus au président de la Chambre.

B 152. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 57 pièces, papier.

1570-1766. — Offices, attributions, prétentions, honneurs, préséances des conseillers maîtres, des correcteurs et des auditeurs. — Procédures poursuivies au Conseil par les auditeurs demandeurs en règlement d'attributions contre les correcteurs (1665-1675) ; — mémoires et instances des officiers de la Chambre contre M. Blanchard de la Musse au sujet du partage des fonds appelés *deniers casuels* (1680). — Copies de plusieurs relations indiquant le cérémonial suivi à la Cour, aux États, dans les fêtes et les réunions publiques à l'égard du Roi et des grands personnages ; — ordre observé par les gentilshommes de la Chambre du roi Henri III ; — dissertation sur l'emploi des titres de messire, de chevalier et d'écuyer par rapport aux officiers des cours souveraines ; — relation de la séance où MM. de Chamillart et de Molac apportèrent les ordres du Roi ; — débats de préséance et de rang à la cathédrale et aux Cordeliers entre les officiers de Chambre et ceux du Présidial, et les chanoines de Saint-Pierre ; entre les auditeurs et le greffier ; — mémoire spécial pour réfuter les prétentions des auditeurs dans le partage des fonctions ; — exemples de la pratique du droit de députation exercé par la Chambre au XVII[e] siècle. — Observation sur l'application de l'édit de 1764 en Bretagne.

B 153. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 93 pièces, papier.

1580-1785. — Pensions, épices, gages, jetons, exemptions et privilèges. — Mémoires, requêtes au Roi, inventaires de pièces produits par les officiers de la Chambre à l'appui d'une demande de rétablissement du fonds de 6,600 livres assigné sur les deniers casuels du bail des Domaines pour le service de leurs pensions ; et d'un autre fonds de 7,600 livres lequel a été retranché sur l'état de 1680. — États au vrai et comptes en recette et dépense des jetons d'argent distribués aux conseillers à l'occasion de l'avènement de Louis XIV. — Mémoire des arrêts de la Chambre relatifs au même objet et quittance ; — arrêt du Conseil confirmant les immunités et exemptions octroyées aux officiers de la Chambre et affranchissant le président Ferron du droit de lods et ventes pour la terre du Ronceray (1641) ; et arrêt du Parlement prononçant l'enregistrement après avoir visé tous les privilèges honorifiques et utiles concédés aux mêmes par les Rois (1666) ; — arrêt de confirmation du Parquet dans la jouissance du droit de 4 livres sur chaque prestation d'hommage (1724) ; — compte du produit rendu en 1739 par le receveur payeur des gages, réclamations en décharge du premier huissier et du garde des livres et archives. — Pouvoirs donnés par la Chambre à deux députés pour négocier avec le Roi les bases et conditions d'une augmentation de gages et d'attributions, et projet de lettres patentes (1619) ; — compte en recette et dépense du commis à la recette des menues nécessités de la Chambre (1649) ; — mémoires, requêtes concernant des règlements de gages et de pensions ; — procès-verbal de compulsoire parmi les cahiers des archives afin de constater comment se payaient les épices (1693) ; — quittance de la somme de 352.600 livres payée par les officiers de la Chambre pour jouir d'une augmentation de gages de 22.037 livres (1703) ; — homologation de l'abonnement des taxes et épices réglées pour la réception des aveux et hommages (1723) ; — demande de révision du tarif des procédures (1785). — Tableau du personnel et des augmentations de gages attribuées à chacun. — Rôles de la Capitation des officiers de la Chambre et de leurs domestiques et demandes en modération de taxes (1735-1762).

B 154. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1738-1760. — Droits et émoluments des officiers du Parquet. — Mémoires concernant les épices, l'abonnement des droits du Parquet, la jouissance du sol pour livre des casuels du Domaine du Roi en Bretagne revendiquée par le Procureur général ; état de recette de tous les émoluments attachés à la même charge ; états semestriels des droits de parquet dus par les procureurs à la Chambre des Comptes pour les affaires qu'ils ont expédiées de 1738 à 1760.

B 155. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1568-1787. — Offices subalternes. — Mémoires, notes, observations, arrêts du Conseil du Roi et de la Chambre, déclaration du Roi concernant la prise de possession du greffe de la Chambre par F. Papellart (1673) ; les émoluments assurés aux greffiers en chef des Cours

souveraines par l'édit de création ; — la concurrence qui leur est faite par les commis greffiers de la Réformation des Domaines dans la délivrance des expéditions (1717) ; le recolement des dossiers des archives (1730) ; une contestation survenue entre les greffiers et les procureurs à l'occasion des droits de collationné, de comparution et d'enregistrement réclamés par les greffiers ; — déclaration portant que le premier huissier de la Chambre jouira des mêmes privilèges que les autres officiers de la Chambre, notamment du privilège de noblesse (1754) ; — enquête sur le paiement du droit d'hommage et sentence arbitrale sur le partage des honoraires (1760) ; — instructions et observations pour le règlement des vacations des huissiers, l'exercice de leurs devoirs dans les saisies, les exploits, les significations ; tarifs des droits d'introduction et de chambellenage ; baux de la buvette de 1654 à 1751 ; — requête du sieur Meneust, concierge, garde et administrateur des titres de la Chambre des Comptes, en faveur de la résignation de son office, et nomination de son fils par les maîtres des Comptes (1568) ; — plaintes et réclamations de J. Gicqueau, concierge et garde des papiers de la Chambre, contre les usurpations commises au préjudice de ses droits réels et honorifiques (1674), demande d'augmentation de traitement par M. Chereau, concierge du palais de la Chambre (1787).

B 156. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1383-1780. — Comptables et payeurs des gages. — Provisions de l'office alternatif de payeur des gages de la Chambre octroyées à M. Lenfant-Dieu (1580), et quittance de finances ; — procédures contre la veuve de J. Perrier, huissier, commis à la recette des restes et débets des comptes rendus à la Chambre (1680) ; relevés de comptes remontant à 1632 ; — requêtes et mémoires des procédures suivies contre Félix de Beauvais, payeur des gages, qui se plaignait d'avoir été emprisonné en 1729 ; inventaire des papiers trouvés à son domicile (1745) ; — consultation sur le point de savoir si le dit payeur doit remettre au commissaire aux saisies réelles les gages des officiers saisis entre ses mains à raison des emprunts nombreux qu'ils ont été obligés de faire (1748) ; — sommation au receveur de la Prévôté de Nantes de payer au receveur des épices 500 livres pour deux annuités des droits de signature de *brieux de mer* (1682) ; — copies de lettres patentes, de déclarations et d'arrêts du Conseil de 1383 à 1747, produites par le même comptable pour établir son droit de participer aux immunités et exemptions de la Chambre ; — réquisitions contre le sieur Retaut, retardataire (1767) ; — arrêt du Conseil renvoyant devant le Parlement l'affaire de la saisie mise sur les biens du même (1776).

B 157. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1580-1788.— Administration intérieure, règlements et discipline. — Motifs des arrêts d'interdiction et de rétablissement du sieur Leroy de Keralno, conseiller maître, convaincu d'avoir supposé et mis au greffe des lettres lui attribuant une pension de 600 livres, et altéré un acte produit dans une contestation de noblesse entre M. Le Fauhé, écuyer, sieur d'Isson, et Math. Trevelec, son beau-père, instigateur de l'avocat général (1656) ; — réquisitions contre la réception d'un postulant querelleur ; contre le sieur Le Meneust des Islettes ; — défense au garde des archives de louer aucun appartement à des étrangers dans la maison que la Chambre lui a concédée pour son habitation ; — observations sur l'arrêt rendu dans l'instance des États contre les Généraux des Finances accusés de malversations (1653) ; — récusations pour cause de parenté ; — mémoire sur le point de savoir si la Chambre est compétente pour se prononcer sur les ordonnances des Généraux des Finances ; — règlement d'ordre intérieur ; — et représentations au Roi par les officiers de la Chambre des Comptes tombée en disgrâce et transférée à Redon à propos des injonctions qu'elle avait adressées au miseur de la ville de Nantes et de l'ordre d'emprisonnement qu'elle avait lancé contre un sergent de police, porteur des ordres du Roi ; extraits des registres des délibérations de la municipalité et des registres de la Chambre, arrêts de cassation et d'injonction ; — autres remontrances relatives à la suppression de 48 offices de receveurs généraux avec établissement d'un nouvel ordre (1780) ; — arrêté de la Chambre contenant une longue protestation contre la suspension de ses séances et son expulsion du Palais (1788).

B 158. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 135 pièces, papier.

1559-1787. — Comptables des Domaines, des Finances et des villes. — Extraits des liasses d'acquits de 1596 et 1606 ; état de la recette et dépense présenté par R. Gérard, receveur ordinaire du domaine de Nantes (1611) ; extraits et requête concernant la recette de Quimper, sommations, ordonnances, remontrances concernant la liquidation des comptes, la suppression des charges, la nomination des régisseurs ; — extrait du compte de la recette générale de 1577 à 1582 ; — mémoires concernant la saisie-arrêt mise sur les biens du sieur Varenne, receveur général des Finances, et les scellés apposés chez le sieur Leroux (1784) ; — arrêts du Conseil et de la Chambre, conclusions, extraits concernant l'apurement des comptes des comptables chargés du recouvrement des restes en souffrance, des reliquats de la taxe des étrangers, des

deniers du taillon et du trésor des guerres ; — arrêt de mainlevée de deux souffrances sur le compte du quart du trésorier des États (1768) ; — productions diverses relatives aux comptes des miseries de Hedé, de Morlaix, de Quintin, de Pontivy, de Rennes et de Vannes ; — réclamation par Yves Morice, procureur général à la Chambre des Comptes, d'une pension sur la recette de Ploërmel et exécutoire de 248 livres contre le syndic de cette ville (1679) ; — état des comptables du ressort de la Chambre ; — états des comptes jugés ; — remontrances des receveurs et contrôleurs des fouages sur la question du remboursement de leurs offices par les États (1712) ; — instructions sur diverses questions de comptabilité ; — pièces des poursuites intentées à Clément Emmerez de Charmoy, receveur des gages des officiers du Parlement (1757) ; — mémoire des restrictions portées dans l'enregistrement des lettres d'honneur décernées à J.-B. Bouchaud de la Pignonnerie, général des Finances (1786) ; — lettres de jussion du roi Henri III ordonnant l'enregistrement immédiat de l'édit de création de deux contrôleurs généraux du Domaine en Bretagne malgré les observations des États (1585) ; — appel interjeté au Conseil par les contrôleurs généraux des Finances d'un arrêt du Parlement qui les déboutait du privilège de noblesse (1680) ; — mémoires sur la nécessité de conserver les charges de contrôleur des Domaines et de receveur particulier des Domaines dans chaque juridiction. État des juridictions pourvues d'un procureur du Roi.

B 159. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1600-1785. — Administration des Domaines. — Lettres patentes instituant une Chambre de réformation du domaine royal en Bretagne (1660) ; mémoires sur la nécessité de procéder à cette opération, sur les plaintes que provoque le maintien de la dite Chambre (1685), et mémoire de l'inspecteur des Domaines, Baud, insistant sur les avantages du renouvellement de cette opération, sur ses difficultés et sur les moyens à employer pour empêcher les usurpations qui sont, dit-il, hardies, car elles ont réduit le produit du domaine de Nantes de 128,000 livres à 40,000 ; — consultations et mémoires sur la question de savoir si les duchés pairies sont exempts de rachats ; — sur la question de savoir si les terres anoblies sont sujettes au droit de rachat comme les terres nobles ; — sur les formes à suivre pour produire les aveux, justifier les déclarations et présenter les actes de foi et hommage ; — notes et observations relatives à l'édit des francs-fiefs et nouveaux acquêts ; à la perception du droit d'indemnité sur les acquisitions du Clergé, sur les contraintes adressées à Louis Charpentier, possesseur de l'Abbaye en Chantenay (1711), aux Ursulines de Guérande (1776) ; — à la perception du droit de lods et ventes sur les arrière-fiefs de la baronnie de Fougères contestée au Roi par S. Gefflot, chevalier, seigneur des Alleux (1707) ; — aux conséquences des afféagements de domaines consentis par les seigneurs ; — à une soumission déposée par M. de Saint-Pern du Lattay pour acquérir des domaines afféagés au duc de Penthièvre, sous le domaine de Dinan (1739) ; — état des domaines royaux engagés en Bretagne dressé sous Louis XIII ; — arrêt du Conseil ordonnant l'aliénation des terres vaines et vagues appartenantes au Roi (1736) ; déclaration de la Reine portant que sur la jouissance des deniers casuels qui lui appartient par don du Roi, elle entend en réserver le tiers pour l'acquit des pensions (1607) ; arrêts de vérification des lettres portant assignation du douaire de la Reine Mère sur les domaines de Bretagne (1611-1613) ; — cahier des délibérations du bureau chargé de l'évaluation des domaines du Roi en Bretagne assignés en douaire à la Reine (1643-1644), états des charges, instructions de la Reine au sieur Vincent sur le recouvrement des deniers casuels ; sur les moyens de rétablir en peu de temps les revenus du Domaine et des Forêts.

B 160. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1585-1775. — Administration des Domaines. — État sommaire de la valeur des domaines d'Auray et de Quiberon (1632) ; extrait d'aveu produit par les fabriqueurs de Pluvigner ; — et mémoire sur la mouvance de quelques terres de Pluneret que revendiquait le seigneur de Talhouet Sallo (1766) ; — requête en reception d'hommage par les héritiers de Claude Monod, dame de Lescoat, et de François Le Mayer, sieur de la Villeneuve (1753) ; — mémoire sur l'origine de la baronnie de la Hunaudais et ses agrandissements érigée en 1487 (s. d.) ; — sur l'engagement des moutaux de Fouesnant au sieur Aubin dont on contestait les droits ; — mémoire sur les droits respectifs du Roi et l'évêque de Saint-Malo sur cette ville (1691) ; — état de réparations nécessaires au domaine du Roi en la châtellenie de Fougères, liste de rentiers, notes sur les fiefs de Beaucé, liste de ceux qui doivent fournir aveu ou hommage ; mémoire sur l'importance de la terre de Linière sous la baronnie de Fougères, et extraits d'actes (1775) ; — liste des aveux rapportés par le notaire Buard pour la sénéchaussée de Guérande ; — procès-verbal des réparations à faire aux prisons de Hédé (1644) ; aux moulins et halles de Jugon (1642) ; — états des titres et domaines du président Le Pelletier, sous la mouvance de Lannion, et des revenus de la Motte, en Pommerit-le-Vicomte ; — mémoire pour la réformation du papier

terrier du domaine de Morlaix (1641); — état et mémoire des titres de M. M. de Cintré au soutien de la propriété et seigneurie de la ville de Montfort, comme représentant les anciens comtes; des aveux de la terre de Lambilly, paroisse de Taupont; — aveu du domaine du Merdy en Plouaré, sous la barre de Quimper (1752); — procédure contre le sieur Le Roy accusé d'avoir détruit des titres pour s'exonérer de la sergentise féodée de la forêt de Carnoet (1659); — état des titres relatifs à la mouvance de la terre noble du Temple du Cerisier prétendue par le Roi et par le seigneur de Cicé; copies d'aveux de la Tivinais à la baronnie de Bossac (1535-1710).

B 161. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 43 pièces, papier.

1462-1781. — Administration des domaines de la sénéchaussée de Nantes. — Procès-verbaux de visite constatant les réparations à faire aux prisons, maisons, moulins, pêcheries, chaussées et halles dépendant du domaine du Roi dans les diverses sénéchaussées de Bretagne (1643 et 1652); — état des réparations à faire au bâtiment de la Chambre des Comptes (1750); — aveux et contrats concernant l'étendue des droits du Roi et des sires de Retz sur la châtellenie de Vue, le fief du Pont en Vertais, trois maisons sises à Nantes, une tenue à Héric, des terres de Vertou; — mémoires relatifs à l'enregistrement du bail du fermier des Domaines Réunis; — l'afféagement du terrain de Gastedeniers en Chantenay à M. Bonnier de la Chapelle (1778); — les acquisitions de Graslin à Nantes (1781); — l'acquisition de la seigneurie du bourg de Pont-Saint-Martin avec le droit de justice foncière et l'opposition formée par le Procureur général pour défaut de lettres de confirmation (1765); — cahier des deniers casuels perçus par le contrôleur du Domaine de Nantes (1641); — adjudication de deux boutiques à la Saulzaie de Nantes (1729); — proposition d'échange avec le Roi faite par M. Binet de Jasson pour les fiefs du Pellerin, de Cheix et de Rouans.

B 162. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1610-1692. — Administration des Domaines. — Assignations, procès-verbaux de saisies rédigés par les huissiers de la Chambre, états récapitulatifs des opérations, mémoires, requêtes et productions sur la question des saisies féodales; rôles des terres saisies dans les ressorts de chaque sénéchaussée royale.

B 163. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1704-1782. — Administration des Domaines. — Assignations, saisies, répits, consultations et procédures; — notes remises aux huissiers par le Parquet, listes nominatives etc.

B 164. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1739-1785. — Contrats de mutation. — Extraits d'actes de vente produits par les notaires des juridictions royales de Brest, de Châteaulin, de Châteauneuf, de Concarneau, de Dinan, de Fougères, de Gourin, de Guérande, de Hédé, de Jugon, de Lannion, de Lesneven et de Morlaix. États récapitulatifs indiquant la date des contrats et la situation des biens.

B 165. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1708-1787. — Contrats de mutation. — Extraits d'actes de vente produits par les notaires des juridictions de Nantes, Loyaux et Touffou, ses annexes, de Ploërmel, de Quimper, de Rennes, de Rhuis, de Saint-Brieuc et de Vannes. États récapitulatifs des contrats de mutation conclus avec l'indication des notaires, des contractants et de la situation des biens.

B 166. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1558-1789. — Recherches, inventaires et récolements. — Inventaire de quelques liasses de titres déposés à la Chambre des Comptes (1558); — commissions à René de Bourgneuf, seigneur de Cucé, premier président de Bretagne, pour procéder à l'inventaire des titres de Bretagne conservés au château de Nantes; procès-verbaux d'exécution et d'assignation des gardiens chargés des clefs (1566); — lettres de Marie de Médicis sur la jouissance de tous les deniers casuels de Bretagne qui lui a été cédée pendant neuf ans et dont elle entend se réserver le tiers (1607); — commissions du roi Louis XIV à divers pour se transporter aux archives du château de Nantes et en faire l'inventaire ou le récolement, pour en extraire les titres relatifs au duché de Retz et en délivrer expédition au duc de ce pays (1668); pour répondre aux demandes du marquis de Molac (1670); — procès-verbaux d'ouverture et de récolement dressés au château de Nantes et à la Chambre des Comptes; — mémoire des officiers de la Chambre sur les causes du désordre qui règne dans les Archives; inventaire des titres trouvés chez P. du Mollinet, commissaire général chargé des réformations de

Bretagne (1684); — mémoire sur la nécessité de rédiger des expéditions des réformations de la noblesse pour parer aux incendies (1760); instances dans le même sens du ministre Malesherbes, à la demande des États de Bretagne (1776); — correspondance relative au transport des titres conservés au château de Lambroise (Anjou) et provenant de la succession d'un receveur général des Domaines (1778).

B 167. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1584-1788. — Communications aux officiers du Parquet par diverses cours souveraines sur diverses questions de cérémonial, de privilège, de franchise, d'attributions. — Arrêts, lettres et documents divers envoyés par les Chambres des Comptes de Bourgogne et Bresse, de Dôle, de Dauphiné, de Montauban, de Montpellier, de Paris et par les Parlements de Rennes, de Paris et de Flandre, remontrances ; etc.

B 168. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1535-1787. — Communications diverses au Parquet. — Mémoires sur le droit de Régale et les prérogatives de la Chambre des Comptes en pareille matière (s. d); sur les libertés de l'Église Gallicane en matière d'élection et de nomination aux bénéfices ecclésiastiques (1680); — extrait d'un livre de mesures et de singularités contenant le texte de la formule du serment des Ducs de Bretagne lors de leur couronnement à Rennes, et du cérémonial suivi dans cette circonstance (copie de 1535); — réponse contradictoire à une thèse sur la doctrine de l'infaillibilité du Pape (s. d.); — oraison funèbre du roi Louis XIII (1643); — conclusions sur un livre ayant pour titre *Examen de quelques passages de la traduction française du Nouveau Testament;* — discours de rentrée prononcés par M. de la Tullaie, procureur général; — articles du traité de paix conclu entre le duc de Mercœur et le Roi (1598); — extraits concernant le régime adopté pour les Marches de Poitou; — extraits de la recette des taxes perçues sur les anoblis dans l'évêché de Nantes (1669); — mémoire pour la ville de Nantes servant de réponse à celui de Saint-Malo, au sujet du port franc (1736); — mémoires sur la formation d'une compagnie du guet à Nantes (1785); sur les droits de propriété des chevaliers du Papegault sur le terrain de la butte du tir (1787); — commentaires de plusieurs articles de la Coutume de Bretagne.

B 169. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1700-1779. — Correspondance adressée au Procureur général de la Chambre des Comptes par les miseurs des villes, les receveurs des Domaines et des Finances, les procureurs du Roi près les sénéchaussées de Bretagne par les huissiers chargés des significations et par les particuliers contenant des demandes de délai pour produire des comptes et des déclarations de consistance, de foi et hommage, des sollicitations d'enregistrement de lettres patentes, des explications sur un dépôt de titres domaniaux conservés en Anjou au château de Lambroise (1770); — lettres signées du maréchal de Château-Renault (1710); du commandant de la Fare (1746); de M. Leveau, directeur des Domaines (1747); de M. de la Chalotais (1752); de Paris-Duverney, l'un des associés de l'entreprise des mines de Pontpéan (1762), de M. de Peillac, l'un des délégués de la Chambre des Comptes à Paris, pour l'affaire de la reconstruction du Palais de la Chambre des Comptes à Nantes (1762); au duc de Penthièvre (1770); du comte de Lubersac de Livron, créancier de la faillite Leroux, excaissier des États de Bretagne (1770), etc.

B 170. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1780-1789. — Correspondance adressée au Procureur général de la Chambre des Comptes concernant une méprise commise par un huissier, envers M. de Saint-Maudé-Frogeray, subdélégué de l'Intendance de Bretagne à Quimperlé (1781); — la mouvance de la métairie noble du Temple, paroisse de Saint-Jacques de la Lande près Rennes; — les demandes de délai produites par le chevalier Dondel pour l'aveu de la terre de Kerauguet; par M. de Quelen, lieutenant des gardes du Corps, pour la terre de Quelen en Duault; par M. de Rospiec-Trevien fils, lieutenant des vaisseaux du Roi, pour les terres de Kergonan et de Keranquelven; par M. de Pontual pour la seigneurie de Pleurtuit (1784); — relative à la conduite de M. Fournier de la Pommeraie envers l'huissier Hamard (1786); à une gratification demandée par Madame Fleury, veuve d'un ex-greffier; aux rivalités de la Chambre des Comptes et du Parlement de Bretagne; aux recommandations sollicitées par divers aspirants aux charges; — à l'enregistrement d'une commission de directeur et receveur général des domaines corporels; — à des recherches généalogiques faites par M. de la Tullaie pour son cousin M. le vicomte de la Houssaie (1787); — à la succession de Jean-Marie Dorier, boulanger à Guérande, dont les parents habitent le Lyonnais, etc.

B 171. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1721-1779. — Livres de correspondance du Parquet contenant la transcription des lettres écrites par le

Procureur général à la Cour, aux Ministres, aux procureurs du Roi, et à divers, au sujet des droits exigés dans les sénéchaussées lors de la publication des aveux, de l'enregistrement des édits et lettres patentes, de l'exploitation de la mine de Pontpéan, des retards des comptables, du rappel du Parlement, des contestations de préséance, etc. — Minutes de quelques lettres. — Notes particulières à l'usage du Parquet sur la procédure des saisies, les frais de signification et de publication.

MINUTES DES AUDIENCES.

B 172. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1587-1607. — Minutes. — Arrêts de renvoi des aveux présentés par J. Merceron, marchand, Alain Gledel, P. Aymon, écuyer, sieur de la Maisonneuve (1588), R. Liard, J. Peschard, écuyer, sieur de la Bottellerays, (1600); Louis Jousseaume, écuyer, sieur de Coubourcau, le président Harpin de Marigny (1601), la prieure de Thelouet, François de Kergroises (1602), Math. de Montallais, sieur de Chambellé (1603), Pierre de Saint-Martin, sieur de Kerpondarm (1604), R. Gouezel, sieur de la Riotelais (1605), G. de Rosmadec, vicomte de Mesneuf, François de Maillé, sieur de Peillac (1606); Yves de Kergouet, sieur de Revelo (1607) et autres; — information, procuration, certificat d'infirmités produits à l'appui de l'acte de foi et hommage dû par Goulven Meastryne, sieur de Kervelegan, à raison de la terre de Kerderne, sous le ressort de Saint-Renan (1603); etc.

B 173. (Liasse.) — 221 pièces, papier.

1609. — Minutes. — Requêtes suivies de renvois d'aveux présentés par R. Cocquelin, recteur de Chauvigné, P. Ribertière, sieur de la Hamelinaie, R. de Speaux, baron de Beaumanoir, S. Le Gac, sieur de Kersanton, S. Mahé, sieur de Trehuen, et autres; — information de vie et mœurs sur le placet de G. Gomès, docteur en médecine à Nantes, et d'Hélène Mendès, natifs de Lisbonne, poursuivant la vérification de leurs lettres de naturalisation, visa et ordonnance de taxation (1609) — exécutoire de 35 livres sollicité par les paroissiens de Saint-Léonard de Nantes contre le miseur de la ville qui était redevable de cette somme à raison de la démolition d'une maison de la fabrique prise pour la construction du fort de terre du Port-Communau (1609); — placet des habitants du Croisic tendant à obtenir l'enregistrement de la prorogation des droits d'octroi qu'ils ont obtenue pour 9 ans, etc.

B 174. (Liasse.) — 434 pièces, papier.

1610, janvier-mai. — Minutes. — Requête de Ch. Goulart du Pan, pourvu de l'office de receveur ordinaire des aides des villes et gros bourgs de Bretagne non contribuables aux fouages, poursuivant sa réception, enquête de vie, mœurs et catholicité, opposition d'Yves Fyot, trésorier, receveur général des Finances, conclusions, arrêt d'enregistrement; — requête de Jean et Patrice Hirœ, irlandais, enquête sur leurs mœurs et leur catholicité, conclusions et visa de la Chambre; — requête de Georges Desmelliers, prisonnier, demandeur en décharge d'une somme de 1,200 livres mise au rôle des restes à recouvrer à sa charge, arrêt d'élargissement; — arrêt de délai de paiement accordé à J. Cousin de la Marière, receveur général des Finances en Bretagne; — enquête de vie, mœurs et catholicité instruite à Saumur sur Jean Jousselin, pourvu de l'office de conseiller maître en la Chambre des Comptes; — arrêt de renvoi d'aveu présenté par les détenteurs du Quartron du Trouessard en Saint-Philbert-de Grand'lieu; — procuration de M. d'Angennes, abbesse de Saint-Sulpice de Rennes, pour prêter foy et hommage à sa place, etc.

B 175. (Liasse.) — 347 pièces, papier.

1610, juin. — Minutes. — Requêtes de présentation d'aveux suivies d'arrêts de renvoi devant les sénéchaussées pour être publiés; — arrêt permettant à Ch. du Liscouet, évêque de Cornouaille, de faire hommage de son temporel par procureur; — arrêt de répit accordant un délai d'un an à Henri de Gondy, duc de Retz, marquis de Belle-Isle, pour faire hommage de ses terres; — arrêt de production de pièces sur une répétition de créance poursuivie par les héritiers de J. Vincent, commis de P. Le Charon, trésorier provincial des Guerres, contre S. Leber, trésorier provincial des guerres; — autre arrêt ordonnant l'ouverture réelle des portes, fenêtres et coffres d'A. Brizoual, ci-devant receveur des fouages, à la requête de P. Olivier, aussi receveur des fouages de Cornouaille, son créancier; — arrêt de réception des sieurs Foyneau et Odion en qualité de greffiers de la Chambre; — autre arrêt condamnant Guillaume de Montigny, abbé commendataire de Saint-Gildas-de-Rhuis, à faire déclaration des revenus qu'il a reçus pendant la vacance, et à faire exécuter les réparations nécessaires à l'entretien des édifices, etc.

B 176. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1610, novembre-décembre. — Minutes. — Arrêts per-

mettant de faire hommage par procureur ou d'user de délais sur des requêtes présentées par frère J. Dehoris, prieur de la Madeleine de Dinan. par la veuve de V. de Kergorlay, la veuve de Jean Tourboul, J. Talhoat, R. de Spaulx, baron de Beaumanoir, Jeanne Gouzillon, dame douairière de Kerjean et autres ; — ordonnance de paiement de 124 livres pour frais de députation sur le fonds de 600 livres fixé par la Reine ; — arrêt de réduction sur la remise de droits de rachat accordée par la Reine à H. de Schomberg, héritier du marquis d'Espinay ; — arrêt d'évocation de cause rendu à la requête de M. Allard, sieur du Bignon, capitaine du château de Fougères sous le duc de Mercœur, défendeur contre le fermier des moulins de Fougères dont il avait dépensé les revenus ; — arrêt de vérification des écritures présentées par Jean Loriot, trésorier des États de Bretagne ; — protestation des procureurs postulants à la Chambre contre deux nouvelles réceptions de procureurs ; — informations de vie et mœurs et catholicité sur les lettres de naturalisation obtenues par plusieurs portugais ; — arrêt d'enregistrement de lettres de rétablissement de parties rayées dans le compte présenté pour les dépenses de Jean du Mats, sieur de Montmartin, maréchal des camps et armées du Roi, faites au siège de la Guerche, etc.

B 177. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1611, janvier-avril. — Minutes. — Arrêts sur requêtes portant permission de faire hommage par procureur pour Tenguy Penfeuntenyo, sieur de Kermorvan, Jean du Cambout ; — concessions de répit pour faire hommage et présenter aveu devant la Chambre ; — injonction aux héritiers de Jean Hauguemart, receveur du domaine de Fougères, de payer ses dettes ou d'abandonner sa succession ; — main levée de saisie prononcée sur Ét. Richeux, laboureur, l'un des forestiers de Touffou ; — sommation de produire les pièces du compte des dépenses faites par J. Laillier, sieur de Lespinay, pour les réparations du château de Brest ; — commission pour informer de la consistance, valeur, droits de justice et prééminence, nombre de vassaux et étendue des terres composant la châtellenie de Boiséon ; — décharge d'amende pour M. Jacopin, receveur du domaine de Rennes ; — vérification et enregistrement de la prorogation d'octroi accordée aux habitants de Vitré pour la réparation des murailles de la ville, « mesme la brèche qui fut faite lorsque le duc de Mercœur battit ladite ville à coups de canon » ; — homologation et transcription des chartes de privilèges et de règlement octroyées aux notaires du royaume depuis Louis XI (1461) jusqu'à Henri IV ; etc.

B 178. (Liasse.) — 360 pièces, papier.

1611, mai-juin. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts concernant diverses taxations des frais réclamées par des huissiers et des conseillers chargés de commissions ; — des renvois d'aveux présentés par M. de Kerlazrec, sieur de Botuellec, Laurent du Drenec, écuyer, sieur de Kerourien, H. de Kergadiou, écuyer, G. Raimon, écuyer, sieur de Keriber, par la veuve d'Yves du Rest, écuyer ; — une contrainte de 288 livres contre Ph. d'Argentré, sieur de Gosne, au profit du fermier du domaine de Rennes ; — la réception de Guy Hus, en qualité de receveur des fouages de Saint-Malo ; — l'anoblissement de Pierre Leduc, sieur du Petit Bois, lieutenant au Présidial de Rennes, de Jean Perret, sieur du Pas aux Biches, pour lesquels on a fait une information de vie et mœurs ; — une décharge de recherches sollicitée par A. Guibourt, receveur des droits de sceau à la Chambre des Comptes, à propos de l'exercice de sa charge ; — une taxation de frais de voyage réclamée par J. de la Marqueraie, conseiller maître à la Chambre, avec procès-verbal à l'appui ; la tenue des registres de la Chambre par les greffiers ; — la naturalisation d'Antoine Blanche, originaire d'Italie ; — le règlement des comptes de J. Bascher, écuyer, sieur du Jallot, capitaine d'une compagnie en garnison à Moncontour du maréchal d'Aumont ; — le service d'une rente de 500 merlus sur la recette de Conq à l'abbaye de Langonnet.

B 179. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1611, novembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le compte de gestion de Yves Lesné, commis à la recette du domaine du Roi au ressort de Morlaix ; — la naturalisation de G. Sconliège, flamand ; — l'octroi concédé aux habitants de Vannes pour la réparation des quais du port ; — l'exécution du contrat d'acquisition du domaine et de la juridiction de Rhuis au profit de René de Talhouet, demandeur contre Louis de Montigny, gouverneur du château de Sucinio ; — la communication des comptes de Jean Roger, trésorier, receveur général des Finances en Bretagne ; — le règlement imposé aux greffiers de la Chambre ; — une action en responsabilité intentée aux héritiers de Maurice et Alain Fanigo, cautions de Julien Fanigo, receveur des fouages de l'évêché de Saint-Brieuc ; — les épices réclamées par les officiers du Présidial de Rennes ; — l'exécution d'un décret de prise de corps rendu par le Parlement contre le sergent royal Malboise et suspendu par la Chambre ; — une décharge d'amende sollicitée par H. Legall, chargé de la recette de 5,739 écus à lever dans le pays de Léon ; etc.

B 180. (Liasse.) — 249 pièces, papier.

1612, janvier-mars. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant les réceptions de R. Leclerc des Roches, Jean Fourché, conseillers maîtres à la Chambre des Comptes, J. Doudard, receveur général du taillon de la Gendarmerie, P. Garnier, auditeur à la Chambre des Comptes, J. Meignen, contrôleur des mortes-paies; B. Dujardin, receveur des fouages de Saint-Brieuc, lesquels ont produit des informations de vie, mœurs et catholicité et des déclarations d'ancêtres ; — la communication des pièces comptables, déposées aux Archives, aux commissaires du Roi, chargés de la vérification des déports ; — une augmentation de gages réclamée par U. de Cornulier Lucinière, grand maître des Eaux et Forêts ; — le paiement des gages dus à Ch. Boylesve, conseiller au Parlement ; — le règlement des épices dues au juges présidiaux de Rennes; — une décharge sollicitée par P. de la Gravière, indûment taxé à 230 écus sur le rôle des officiers de finance ; — la liquidation des comptes de A. Le Haste, commis par le duc de Mercœur à la recette et dépense des deniers destinés à la construction de la Ville-Neuve de Nantes, de M. Poulain, trésorier des États, de J. Le Heulle, commis par le trésorier des États, Loriot, à la recette des subventions du parti du duc de Mercœur dans les évêchés de Léon et de Cornouaille ; etc.

B 181. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 380 pièces, papier.

1612, avril-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant une taxation de 30 livres réclamée par A. Macé, garde des livres et papiers de la Chambre à l'agent du baron de Châteaubriant pour recherches ; — le règlement des arrérages de rente dus à V. Brezal, écuyer, sur la recette des fouages de Léon ; — les aveux et déclarations produits par J. de Saint-Meen, écuyer, sieur de Saint-Gondran ; et O. Dubois, écuyer, seigneur de Dourdu ; les justifications à produire par les P. P. Jésuites et le recteur du collège de Saint-Thomas de Rennes, après leur aveu de temporel comprenant les prieurés de Brégain, Noyal et Saint-Thomas, annexés audit collège ; — le sursis accordé à Guy de Rieux, sire de Châteauneuf et du Plessis-Bertrand, en considération de ce qu'il a perdu tous ses titres pendant les dernières guerres « les habitants de la ville se révoltant contre le service du Roy auroient en mesme temps pillé et ravagé ses biens, meubles, papiers etc., mesmes le sieur duc de Mercœur auroit assiégé sa maison et icelle faict desmanteler et tellement ruyner qu'il n'y est rien demeuré » ; — informations de vie, mœurs et catholicité instruites sur les personnes de D. Herbert, receveur du domaine de Dinan, de Fr. Proust, contrôleur du mesurage à sel de la Fosse de Nantes, de J. Blanchard de l'Essongère, procureur général à la Chambre, de R. Lesaige, contrôleur des travaux à faire aux châteaux et fortifications de Brest et de Saint-Malo ; — sur des demandes de légitimation et de naturalisation présentées par divers étrangers ; — autorisation de faire hommage à la Chambre par procureur, etc.

B 182. (Liasse.) — 365 pièces, papier.

1613, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes présentées par des comptables pour obtenir mainlevée d'injonctions ; — par les habitants des villes de Malestroit, de Concarneau, de Rennes, de Nantes, demandeurs en homologation de concessions d'octroi et de franchise ; — par les habitants francs de l'Ile de Rhuis pour être taxés en vue des réparations à faire aux clôtures des parcs de Sucinio et de Cliscouet ; — par les PP. Jésuites auxquels Henri IV avait concédé pour la dotation du collège de la Flèche le produit des devoirs de Papegault à prendre en Bretagne ; — par Jean de Goulaine, sieur du Faouet, lequel a été condamné à produire la déclaration des ordonnances de recettes qu'il a signées pendant les troubles de la Ligue ; — par les habitants de Quimper demandeurs en décharge de tout compte des blés et farines consommés par les gens de guerre en 1595 et 1597 ; — commission de délivrance d'extraits obtenue par Pierre Leber, pourvu de la prévôté de Vertou; — mandement de procéder aux réparations des bâtiments de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis ; — information de vie, mœurs et catholicité instruite sur la personne de J. Lebreton, acquéreur de la moitié du greffe de la Chambre des Comptes ; — articles accordés entre les officiers des Chambres des Comptes de France pour faciliter l'exercice de leur charge et le service du Roi, etc.

B 183. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1613, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes relatives à des demandes d'extraits de titres de la Chambre présentées par J. du Verger, sieur de la Boujardaie, Marguerite du Pontavice et autres ; — à la franchise de lods et ventes dont jouissaient les habitants de la Terre au Duc, à Quimper et qui fut établie par une enquête ; — au paiement d'un don de 4,000 livres promis à Jean de Mazoges, sieur de la Villeserin, écuyer de la Reine ; — à l'enregistrement des provisions d'architecte des fortifications décernées à Jean Guilbaud ; — à l'autorisation de faire hommage par procureur accordée à Jean de Bréhant, sieur de l'Isle ; — à une demande d'extraits formée contre le pré-

vôt de Vertou par P. de Touvois, seigneur des Montils-Ferruceaux ; — à des décharges de debet produites par les fermiers des impôts ; — à l'évaluation du domaine de la Reine pour laquelle a été délivrée une commission ; — exécutoires délivrés au profit du sieur Foyneau, receveur des deniers casuels, sur divers particuliers ; — réception de Pierre Brethe, écuyer, en qualité de maître des Comptes, lequel a produit déclaration de ses ancêtres avec information de vie et mœurs, etc.

B 184. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1614, janvier-mai. — Minutes; — Arrêts sur requêtes et production de pièces concernant la présentation des lettres patentes obtenues par les bourgeois de Saint-Malo pour être déchargés de compter des sommes dépensées pour l'armement de quatre navires destinés à la reprise de Belle-Isle ; — un rétablissement de taxe due à Macé Derquen, huissier ; — l'apurement des comptes de B. Guillermo, fermier du domaine de Guérande ; — une demande d'extrait par S. Sansier ; — une assignation envoyée au fils de R. Labbé, prétendu comptable, commis par le duc de Mercœur, en la paroisse de Peuton ; — un exécutoire sollicité par le receveur de la juridiction d'Auray contre plusieurs débiteurs ; — la délivrance du produit des terres appartenant à G. Keraldanet après hommage entre les mains de son fermier ; — un délai de paiement des fouages accordé aux habitants de Belle-Isle ; — les injonctions à faire aux héritiers du sieur Avril, receveur des fouages de Cornouaille, resté débiteur au Trésor; — la vérification d'une franchise d'impôts réclamée par Jullo.

B 185. (Liasse.) — 297 pièces, papier.

1614, juin-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le règlement du compte des fouages de la paroisse de Bréhant-Moncontour; — la réception de Ph. Varice en qualité de maître des Comptes, lequel a produit une liste d'ascendants et une enquête de catholicité ; — une instance en apurement de compte poursuivie par les habitants de Quimper contre les héritiers de A. Chevillard, leur miseur; — la vérification des lettres d'octroi obtenues par les habitants d'Hennebont ; — la décharge de commission délivrée aux fermiers des biens saisis sur G. Billouart ; — un exécutoire de 297 livres sollicité par le procureur de l'hôpital de Rennes contre O. Broust, receveur des fouages ; — l'apurement du compte présenté par F. de Cherancy, commis à la recette des tailles en l'Élection d'Avranches, sous le duc de Mercœur; — les délais d'apurement de comptes sollicités par plusieurs receveurs des fouages; etc.

B 186. (Liasse.) — 316 pièces, papier.

1615, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le paiement d'une aumône de 75 livres due aux Franciscains de Cezambre près Saint-Malo ; — la liquidation de la succession de M. Pitouays, receveur du domaine royal, et la renonciation de ses héritiers ; — le rabais accordé aux fermiers de la traite de Vitré ; — la suppression d'un office de procureur à la Chambre, et la réception de F. Moreau, huissier, lequel a produit une enquête de catholicité et une caution ; — la réception de J. Le Tourneux, receveur des fouages de l'évêché de Léon, lequel a produit une information de vie, mœurs et catholicité ; — la détention prononcée contre plusieurs notaires et sergents pour défaut de paiement ; — une contrainte envers les fermiers du moulin au Duc, sollicitée par J. Barguil, receveur du domaine de Quimperlé, pour la somme de 100 livres qu'il devait à la caisse des épices de la Chambre chaque année ; — la décharge de rachat accordée à la veuve de Ch. d'Avaugour ; — les corrections à faire à l'aveu de la seigneurie de Gouezbriand de Coatcazer et autres sous la juridiction de Lanmeur ; — la jouissance du don de tous les deniers revenant bons au Roi de la plus value du surhaussement des monnaies, en faveur du duc de Montbazon; etc.

B 187. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1615, juin-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le remboursement des avances faites par F. Grandamy, auditeur des Comptes, pour frais de députation à Paris ; — la réception de J. Viau, maître des Comptes, et de R. de Bregel, sieur du Haut-Bois, en la même qualité, lesquels ont produit une information de vie et mœurs et une nomination d'ancêtres et un procès verbal de perquisition dans les livres de déductions ; — l'apurement des comptes de J. Rochereul, fermier du greffe de Guérande ; — la vérification d'un octroi d'un écu par tonneau de vin octroyé aux bourgeois de Dol ; — une demande d'élargissement sollicitée par J. M. Maucquedec, tanneur à Vannes, débiteur envers le miseur de Vannes ; — décharge de débet accordée à R. Marot et J. Hamon, conseillers du duc de Mercœur; etc.

B 188. (Liasse.) — 344 pièces, papier.

1616, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une répétition de deniers envers le tuteur des enfants de G. de la Choue, commis à la recette des francs archers de l'évêché de

Saint-Malo en 1572; — l'enregistrement des lettres de naturalisation de F. la Montaigne, Espagnol, lequel a produit une information de vie et mœurs; — la réception de J. Odion, contrôleur général des restes de Bretagne, et de plusieurs maîtres et auditeurs des Comptes ; — une donation de rachat accordée à S. de Rosmadec, baron de Mollac, pour la succession de son aïeul ; — une exemption d'aides continuée aux habitants de Morlaix ; — plusieurs exécutoires contre le receveur des épices de la Chambre ; — la responsabilité des cautions de J. Cousin, receveur général des finances ; — le dépôt du prix de l'office de payeur des gages à la Chambre par M. Lopin afin de régler les dettes de son prédécesseur ; — les poursuites exercées par les sous-traitants des débets à recouvrer en Bretagne contre divers comptables ; etc.

B 189. (Liasse.) — 336 pièces, papier.

1616, juin-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le délai accordé au miseur de Vannes pour la reddition du compte des matériaux de démolition du château de l'Hermine, pour raison de santé ; — une réclamation de créance présentée par les héritiers de F. Sabatier au trésorier des États ; — une remise de droit de rachat sur la succession du baron de Vezins ; — l'apurement des comptes de Fl. Avril, fermier des amendes du Parlement et des Présidiaux, et de divers autres receveurs ; — un exécutoire demandé par le traitant des debets à recouvrer contre le sieur Morel, commis par le duc de Mercœur à la trésorerie des gens de guerre pendant le siège de Vitré ; — inventaire de papiers déposés dans l'étude de J. Blanchet, procureur à la Chambre ; — état des dépenses à faire par le receveur général Y. Fiot ; etc.

B 190. (Liasse.) — 247 pièces, papier.

1617, janvier-février. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'enregistrement des lettres patentes portant érection en châtellenie de la terre du Boisorcant au profit de la dame de Poigny ; — la réception de P. Lelou, receveur général triennal à laquelle les États ont formé opposition, ainsi que le receveur général des finances ; — la réception d'Isaac de Lescouet, sieur du Bochet, pourvu de l'office de trésorier de France général des finances ; — la vérification de la pension de 400 livres octroyée à G. de Briolay, avocat du Roi au Présidial de Nantes ; — le paiement des ordonnances assignées sur l'état du Roi pour l'entretien des garnisons ; — un accord conclu entre les États et la Chambre à propos du droit perçu sur l'examen des comptes, et les prestations d'hommage ; etc.

B 191. (Liasse.) — 295 pièces, papier.

1617, mars-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et reproductions de pièces concernant une décharge de poursuites, sollicitée par J. Mercier, greffier de la commission des débets ; — une exemption de tous emprunts et subsides aux habitants de Vitré ; — la donation du Roi aux Franciscains de Fougères comprenant dix arpents de terres et bois ; — le rétablissement de plusieurs dépenses rayées sur le compte du fermier des domaines de Dinan ; — plusieurs renvois d'aveux présentés par G. Pouriel, P. de la Haye et autres ; des délais demandés pour faire hommage par l'abbé de Redon, la dame de la Trémoille et autres ; — la confirmation des privilèges des habitants de Rhuis ; etc., — inventaire des titres et registres trouvés chez R. Girard, receveur du domaine du Roi à Nantes.

B 192. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1617, du 1er juin au 16. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de J. Avril en qualité d'auditeur à la Chambre, lequel a nommé ses ancêtres et produit des perquisitions dans le livre des déductions de la Chambre ; — la licence de résider à Concarneau obtenue par M. Richer, chirurgien italien, en récompense des soins donnés à la garnison pendant trente ans ; — la suppression d'un office de procureur à la Chambre et l'opposition formée par le corps des procureurs ; — la présentation de divers aveux par le sieur de Carné, P. Rado du Maz, écuyer, P. Kersaudy, écuyer, et autres ; — des permissions de prêter serment par procureur ; — un délai de six mois accordé pour faire hommage à J. de Bréhant, sieur de la Roche-Saint-Éloy, à Fr. de la Marzellière, baron de Bonne-Fontaine, et autres ; etc.

B 193. (Liasse.) — 421 pièces, papier.

1617, 17 au 30 juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le renvoi et la publication devant leur juridiction de divers aveux présentés par G. Le Texier, écuyer, sieur de la Lande, Ch. Porcon, sieur de la Hacherie, J. Gouyon, sieur de Vaudoré, Y. de la Marche, écuyer, sieur de Kerforces, J. Prioul, J. Tournemouche, prieur de Saint-Mathieu de Morlaix, L. de Kergadalan, sieur de Drevers, etc., — des permissions de faire hommage par procureur demandées par Y. Legac, écuyer, sieur de Ker-an-Provost, Chr. Desnos, sieur de la Motte-Thouraude, le prieur de Saint-Martin de Morlaix, par la prieure de Publien ; — des demandes d'extraits collationnés ; — une condamnation

contre le fermier du domaine de Quimperlé, débiteur de 400 livres envers son commis; des demandes de délais pour faire aveu accordées à A. Merlet, docteur en théologie, à X. de Francheville, écuyer, à G. de Cresolles, sieur de la Villeneuve; — des exécutoires sollicités par divers comptables.

B 194. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 305 pièces, papier.

1617, juillet-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le renvoi et la publication devant leur juridiction de divers aveux présentés par Y. Lestang, S. du Harel, dame de Kerroux, Fr. Henry, sieur du Val, J. Le Quinio, sieur de Kerbistoul, etc; — la jouissance du droit de chambellenage confirmée au premier huissier de la Chambre et l'opposition des autres huissiers; — la réception de F. Moreau, receveur du domaine du Roi à Nantes, de J. Frotet, maître des Comptes, de J. Bernard de Bellanton, receveur des gages à la Chambre, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres et des informations de vie et mœurs; — les poursuites intentées par le baron de Mollac à un huissier chargé de le saisir; — l'apurement de divers comptes; — les permissions de faire hommage par procureur jointes à des informations de maladie et indisposition; etc.

B 195. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

1618, janvier-février. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la permission de faire hommage par procureur demandée par Cl. de Lannion, chevalier, lequel a produit une information d'âge et de maladie et une procuration; — une plainte portée par Fr. Grandamy, auditeur des Comptes, contre L. Myron, conseiller maître; — un exécutoire de 14,000 livres sur la trésorerie des États au profit des officiers de la Chambre; — le paiement d'une pension de 400 livres à Fr. Lefèbvre, sieur de Laubrière, président des enquêtes au Parlement; — l'enquête à faire sur l'érection du marquisat de Rosmadec; — le rétablissement sur le compte du domaine de Dinan d'un crédit de 108 livres au profit du chapelain du bénéfice de Sainte-Catherine de Dinan; — la réception de G. Madeleneau pourvu d'un office d'auditeur des Comptes, lequel a produit une enquête de vie et mœurs; — arrêt de règlement pour les receveurs des fouages en Bretagne; — procédures relatives à la liquidation du compte des amendes jugées contre les sergents qui ont fait défaut aux audiences de la sénéchaussée de Nantes, et du compte des deniers perçus pour l'évacuation du lac de Grand-Lieu; etc.

B 196. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 453 pièces, papier.

1618, mars-avril. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le renvoi et la publication devant leurs juridictions de divers aveux présentés par P. Parisy, G. Le Douleze, L. Blanchard de la Vigne, H. Le Louarne, M. Richard et autres; — la liquidation du compte des deniers levés dans la ville de Craon sous le duc de Mercœur, par N. Poipail; — la décharge de 120 écus sur les Aides accordée aux bourgeois de Vitré; — une permission de faire hommage par procureur obtenue par la veuve de Lancelot du Verger, écuyer, par J. Gohin; — la liquidation du compte de la vente des matériaux provenant de la démolition du château de l'Hermine à Vannes; etc.

B 197. (Liasse.) — 493 pièces, papier.

1618, mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'apurement des comptes de Fr. de Kererault, receveur des fouages de l'évêché de Tréguier; — la réparation d'une injure commise envers P. Fenice, procureur à la Chambre, par P. de la Gravière; — le paiement d'une amende infligée à N. Le Garrec pour défaut de présentation d'un état de la ferme du domaine de Morlaix, et exigée de sa fille; — une mainlevée de saisie apposée sur les terres de Jeanne Fleuriot, héritière de B. Fleuriot, sieur de Kereven; — un délai d'apurement demandé par le trésorier des États de Bretagne; — des présentations d'aveux avec renvois à leurs juridictions par Ch. Piron, Fr. de Sesmaisons, P. Noblet de la Motte, Jeanne du Plessix, J. Bourdon et autres.

B 198. (Liasse.) — 381 pièces, papier.

1618, 12 à 22 juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le renvoi et la publication devant leurs juridictions de divers aveux présentés par T. du Boisadam, écuyer, Françoise de Trémigon, dame de Loptière, Marie Lemoine, G. de Keranguel, écuyer, J. de Serant, Fr. de Lambilly, Marie du Tertre, A. Le Chaussec, sieur de Kermadec, etc; — des demandes de délai sollicitées par R. de Boderu, prieur d'Ars, S. de Rosmadec, G. de Keraldanec, écuyer, R. du Breil de Pont-Briand, et autres; — l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Nicolas et Vast Ogier, choriste et diacre à la cathédrale de Rennes; — des lettres d'érection du marquisat de Rosmadec; etc.

B 199. (Liasse.) — 361 pièces, papier.

1618, 22 au 30 juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux par Bernard de Kergariou, A. Taillefer de la Brunaie, Cl. du Boisbaudry, J. de Bannes, écuyer, sieur de la Barre, Ambroise de Goué, P. de Saint-Martin, sieur de Kerpondarm, écuyer, P. Farcy, sieur du Pressec ; — l'opposition à une adjudication de bois en la forêt de Touffou formée par le seigneur de Souché ; — le règlement du compte d'un curateur à une succession vacante ; — des demandes de délai pour faire aveu présentées par Claude de Lesmais, Cl. de Boiséon, Ch. de Nassau, douairière de la Trémoille, Anne Pépin, dame de la Mandardière, R. de Bourgneuf, seigneur de Cucé, J. du Masle, sieur de Carvallo ; — les lettres patentes autorisant le duc Henri de Montmorency à aliéner des bois et des terres pour mettre ordre à ses affaires; — le remboursement des frais de commission dépensés par V. Binet de Montifroy pendant la reformation des Domaines et les actes d'arrentement qu'il a conclus ; — une décharge d'amende infligée aux officiers de la barre de Quimperlé sous prétexte de négligence dans leurs fonctions ; — une mainlevée de saisie pour défaut d'hommage, sollicitée par les bourgeois de Morlaix ; — diverses taxations de frais sollicitées par des huissiers ; — l'apurement du compte de Jean Loriot, trésorier des Etats de Bretagne, etc.

B 200. (Liasse.) — 349 pièces, papier.

1618, novembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le renvoi et la publication devant leurs juridictions de divers aveux présentés par J. Jouin, Fr. de Kerbihan, écuyer, sieur de Gluizargant, L. de Troumelin, sieur de Kerberiou, R. Lavocat, prieur de Saint-Sauveur de Dinan ; — l'enregistrement des lettres ordonnant la fortification de Port-Louis ; — une décharge d'amende de 300 livres accordée à J. Bonfilz, substitut du procureur général en la juridiction de Dinan, et l'apurement du compte du receveur des domaines de la même ville ; — la justification de l'acquisition de 120 livres de rente dues au Roi par les habitants de Moncontour ; — la réception de P. Lemasle, en qualité d'auditeur des Comptes ; — une récusation produite contre un conseiller maître par le traitant des restes à recouvrer sur les comptables, dans un procès en inscription de faux poursuivi contre A. Morel des Bretonnières, commis par le duc de Mercœur aux deniers des gens de guerre employés au siège de Vitré.

B 201. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1619, janvier-février. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant un extrait de titres demandé par les religieux de Noirmoûtier pour faire valoir contre le prieur de Sainte-Croix de Nantes ; — l'enregistrement des lettres de noblesse obtenues par Salomon Rufflet, sieur de la Villebeau, sénéchal de Saint-Brieuc ; — l'apurement des comptes de Michel Prier, sieur du Bot, receveur des Aides ; — le rétablissement d'une somme de 100 livres rayée sur le compte des taux et amendes des Eaux et Forêts ; — un règlement de salaires dus à M. Derquy, huissier à la Table de marbre de Rennes ; — la réception de Ch. de Rollée, sieur de Champoury, maître des Comptes, lequel a produit une liste d'ascendants et une information de vie et mœurs ; — etc.

B 202. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 301 pièces, papier.

1619, mars à mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et production de pièces concernant la liquidation du compte de Fr. Moreau, receveur des domaines à Nantes; — la réception de E. Moucheron, auditeur des Comptes, lequel a produit une liste d'ascendants, une information de vie et mœurs ; une déclaration de majorité, un procès-verbal de perquisition et des provisions; — la vérification d'un aveu rendu par J. Escouflart, sieur de Gaillon, à propos de ses prééminences dans l'église de Toussaint de Rennes; — le paiement des épices de P. Monnier, auditeur des Comptes; — des mainlevées de saisie apposées sur divers domaines pour défaut d'aveu ; — une enquête sur les malversations commises dans la régie des octrois de la juridiction d'Hennebont; — la permission de construire des orgues à la cathédrale de Nantes sur les fonds de l'entretien de l'édifice; — l'établissement des Carmélites de Rennes; — une décharge de reliquat obtenue par A. Gouicquet, sieur de Vaupatry, chargé de la conduite de 300 arquebusiers sous le duc de Monpensier, en 1592; etc.

B 203. (Liasse.) — 310 pièces, papier.

1619, juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une mainlevée de saisie de temporel accordée à J. Bouchard, abbé de Prières; — l'enregistrement des lettres de concession d'usage dans la forêt de Touffou obtenues par Louise de Talensac, veuve de R. de Machecoul, seigneur de Bougon; — la réception de J. Lemercier, auditeur des Comptes; de J. Barrin, sieur de la Galissonnière, premier président de la Chambre des Comptes; — la naturalisation de

Cornélius Odriscol, irlandais; — la répression des attentats et violences des officiers du Parlement contre les huissiers de la Chambre; — les usurpations de terrain commises dans le quartier de la Villeneuve à Nantes; — des renvois d'aveu présentés par Fr. de la Pinelaie, capitaine de 50 hommes d'armes; Alain du Couëdic, sieur de Kergoualler; J. du Guiny, sieur de la Garoullaie, écuyer; J. Robinault, sieur de la Houssaie et autres.

B 204. (Liasse.) — 204 pièces, papier.

1619, novembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de L. de Harouys, écuyer, sieur de la Rivière, président à la Chambre, lequel a produit une liste d'ancêtres; — une demande d'élargissement produite par J. Grimaud, sergent royal, lequel avait obtenu remise de toutes les amendes lors de l'entrée du Roi à Nantes en 1614; — la prestation de serment de P. Lucas, prieur de l'abbaye de Quimperlé; — une décharge de reliquat sollicitée par Fr. Le Boulloing, fermier des halles de Lannion; — une enquête à faire sur les lettres d'érection du marquisat de la Marzellière; — des demandes de délai pour faire aveu et hommage adressées par divers; — le paiement d'une rente due par les collecteurs de la Roche-Derien à Gabrielle de Carné, dame de Kersalio; etc.

B 205. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 350 pièces, papier.

1620, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'apurement des comptes rendus par M. Poullain, trésorier des États de Bretagne; par le sieur Lepelletier, receveur des fouages de l'évêché de Nantes; par J. Frollo, receveur des fouages de l'évêché de Léon; — l'enregistrement des lettres d'érection du marquisat de la Marzellière; — des réceptions d'aveux produits par O. de Quelen, sieur de Saint Bihy, pour la châtellenie de Lourcière et Trésigneau; par G. de la Vallée, dame de Bon-Espoir, les religieux de Pontlevoy et autres; — l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Th. Pringuel, Écossais; — la prestation de serment de J. Legentilhomme chargé de la recette des restes à recouvrer; — le paiement de la pension du chapelain du château de Sucinio; — la vérification des lettres d'octroi obtenues par les habitants de Redon, Port-Louis et de Nantes; — la réception de J. Moynard, receveur et payeur des gages et droits des officiers de la Chancellerie; etc.

B 206. (Liasse.) — 395 pièces, papier.

1620, juin-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'élargissement de J. Bourges, redevable de 300 livres sur la recette du domaine de Conq; — la réception de Fr. Noblet, receveur des fouages de l'évêché de Rennes; — une pension de 1,200 livres réclamée par Cl. de Marbeuf, seigneur de la Pilletière, président au Parlement; — une remise de droit de rachat accordée à Fr. de Quelen, veuve du marquis de Kerjan; — une franchise de contribution revendiquée par les habitants du Croisic; — une décharge de 1,000 livres accordée à G. Verdon, greffier des Eaux et Forêts du comté de Nantes, et une réduction accordée aux fermiers de Lesneven; — des demandes de délai pour faire aveu présentées par L. de Coëtlogon, écuyer, sieur de la Saudrais; par Fr. de Kercoant, seigneur de Kergournadech, et autres.

B 207. (Liasse.) — 347 pièces, papier.

1621, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation de J. Turpin, de sa femme et de son gendre, Anglais, d'A. Ribbe, Italien; — la réception de M. Gallinière, auditeur des Comptes; — l'élargissement de plusieurs habitants de Belle-Isle, détenus pour refus de payer les fouages; — la délivrance des sceaux à apposer sur les brefs de mer, réclamée par le fermier des ports de Bretagne; — une réduction demandée sur le compte des étapes de 1616 par J. Blanchet, chargé de la solde des régiments des gardes du Roi; — la vérification des prééminences de la comtesse de Maure dans les églises paroissiales de ses terres; — l'apurement des comptes de O. Broust de la Rivais, receveur des fouages à Rennes; — le paiement des gages réclamés par Fr. de la Garde, contrôleur des domaines et fortifications de la ville et du château de Nantes; etc.

B 208. (Liasse.) — 355 pièces, papier.

1621, juin-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception des hommages prêtés par J. de Rieux, marquis d'Assérac, par R. de Rieux, évêque de Léon, lequel a obtenu mainlevée du temporel de son évêché; — le renvoi des aveux produits par J. Salomon de Crafel et Christ. Desnos, sieur de la Motte et autres; — l'enregistrement de plusieurs concessions d'octrois à diverses villes; de plusieurs lettres de naturalisation accordées à des étrangers; — l'institution de J. Martin de la Guéraudais, dans la charge d'auditeur des Comptes; — la décharge générale réclamée par Cl. Le Picard pour la comptabilité de Ch. Couriolle, commis par le duc de Mercœur à la recette des impôts de l'évêché de

Saint-Brieuc ; — une mainlevée de saisie mise sur la seigneurie de la Blanchardais en Vue, au détriment de la veuve d'Alb. de Rousselet ; — l'élargissement de M. Butet, receveur des fouages à Nantes, détenu par ordre du contrôleur général des finances ; —

B 209. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 377 pièces, papier.

1622, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'apurement des comptes de la misérie de Quimper-Corentin par les héritiers d'Yves Allanou, miseur ; — la production des titres justificatifs de la moyenne justice et des prééminences dénombrées dans l'aveu de la maison noble de Pontfily en Pleurtuit ; — une décharge de responsabilité dans la liquidation de la succession de Ch. Couriolle, receveur des fouages et impôts de l'évêché de Saint-Brieuc, sous le duc de Mercœur, en faveur d'A. Le Picard ; — la permission donnée à J. Le Gentilhomme de présenter un remplaçant pour exercer son office de procureur à la Chambre ; — l'institution de L. Roger dans la charge d'huissier à la Chambre des Comptes ; de R. Cotineau dans l'office de contrôleur au mesurage à sel de la Fosse de Nantes, et autres ; — un rabais demandé par le fermier de l'octroi du sol pour pot-de-vin à percevoir à Malestroit ; — un exécutoire avec saisie de meubles décerné contre M. Poullain, sieur de Gesvres, trésorier général des États de Bretagne, à la requête du procureur général des États pour le contraindre à rendre ses comptes ; — l'exécution d'une contrainte obtenue contre J. Chedanne, fermier des étaux et boutiques de la cohue de Vannes ; — le règlement des omissions commises dans son compte par G. Belon, receveur des fouages de l'évêché de Nantes, etc.

B 210. (Liasse.) — 366 pièces, papier.

1622, juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant une réclamation de salaire sur la succession de J. Giffard, receveur des fouages à Vannes, par P. Fenice, procureur à la Chambre, lequel s'était chargé de rendre ses comptes ; — l'enregistrement d'un legs aux Carmes du Guildo par J. d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent ; — les réserves à faire pour la conservation des droits du Roi sur la résignation d'office consentie par R. Sain, receveur général des finances ; — des demandes de délais pour produire aveux ; — un rétablissement de crédit au profit de J. Cordier architecte à Rennes, adjudicataire des réparations à faire aux prisons ; — une surséance de poursuites demandée par M. Jacopin, receveur du domaine à Rennes, contre J. Avenel, fermier de la geôle de Rennes, etc.

B 211. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1622, novembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la permission de faire serment de fidélité par procureur sollicitée par le cardinal de Richelieu, abbé de Redon ; — un exécutoire de 755 livres décerné au payeur des gages des officiers du Parlement contre Ch. Champion, conseiller non originaire au Parlement et divers autres officiers ; — un autre exécutoire contre les fermiers des octrois de Morlaix au profit du miseur de la ville, G. Le Diouguel ; — des productions d'aveux par E. Barré, prieur de Lamballe, René Landreau, J. Foucher et autres ; — une surséance de poursuites et de saisie sollicitée par J. Le Denmat, receveur du Domaine de Quimperlé ; — l'apurement des comptes de J. Vincent, commis à la recette de l'extraordinaire des guerres ; — l'institution de Ch. Thibault dans la charge de receveur et payeur des gages et droits du prévôt des maréchaux de France, de Fr. Noblet dans l'office de receveur général au taillon en Bretagne, etc.

B 212. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1623, janvier-février. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une réclamation de gages pour vacations par les officiers des Eaux et Forêts ; — une décharge d'amende sollicitée par Fleury Avril, commis à la recette des amendes pour fol-appel au Parlement ; — l'enregistrement de lettres d'affranchissement obtenues par P. de Caradeuc, sieur de la Chalotais, connétable de Rennes pour sa terre de Guicher en Acigné ; — des délais et souffrances sollicités par divers comptables ; — la reddition et correction de l'aveu de Pinieuc en la paroisse de Limerzel par Cath. de la Pignelaie ; — le déport du rôle des restes à recouvrer du montant des droits de lods et ventes du contrat de la baronnie de la Roche-Bernard vendue en 1612 par la dame de la Trémoille à M. et Mme de Fervaques pour le prix 188,000 livres et le transfert de la recette de 22,500 livres sur la recette du domaine de Nantes ; — la correction et la recharge du compte des amendes jugées par les Eaux et Forêts ; — l'enregistrement de la naturalisation d'Alexandre et Ferdinand Marbais, Liégeois ; — la réception de R. Lefèbvre, auditeur des Comptes, etc.

B 213. (Liasse.) — 343 pièces, papier.

1623, mars-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception du contrôleur du domaine et des octrois de Fougères, et du rece-

veur des fouages de Léon ; — des présentations d'aveux par Jean de la Haie, prieur de Sévérac, Fr. Garreau, P. Olivier du Vignau, J. Rogon, l'abbé de Villeneuve ; — les délais pour faire aveu demandés par la comtesse de Maure, J. de Kerguiziau, par A. de Monty, sieur de la Vairie, en Vertou, avocat, J. Dorléans, sieur de la Grelière, et autres ; — le règlement des salaires dus aux huissiers chargés des saisies ; — la vérification de plusieurs dons gratuits et faveurs ; — la mainlevée de saisie mise sur le temporel de la commanderie de Carantoir, pour Ch. Chenu du Bas-Plessis; — l'apurement des comptes de la ville de Saint-Malo au sujet des sommes dépensées pendant la peste de 1622 ; — l'octroi d'une aumône de 100 livres par la Chambre aux Pères Recollets de Nantes à l'occasion de la construction de leur couvent; — la naturalisation de Cl. Petit-Jean, marchand mercier de Lorraine ; — le remboursement des avances faites par le duc de Montbazon, lieutenant général du Roi, pour les réparations du château de Nantes, etc.

B 214. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 401 pièces, papier.

1623, juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux et des demandes de délais par L. Le Vayer, J. de Rimaison, G. Guinement, écuyer, sieur de Lesmabon, Cl. de Lesmaye, dame de Penhouet, J. de Carné, Fiacre Bahezre, dame de Kerfechan, J. Joullain, A. de la Touche ; — une décharge d'injonction obtenue par les bourgeois de Vannes ; — la saisie de la terre de Saint-Aubin-des-Châteaux relevant de la baronnie de la Roche en Nort, après le décès d'Esther du Bouchet ; — la vérification des lettres d'octroi obtenues par les bourgeois de Rennes pour les réparations des portes, des ponts et des pavés de la ville ; — le remboursement des sommes avancées par M. Monnier, auditeur des Comptes, commis à la recette des épices de la Chambre ; — l'approbation du compte des taxes de nécessité levées par les bourgeois de Saint-Malo pour subvenir d'urgence au traitement des malades de la peste et rôle nominatif des habitants avec l'indication des cotisations, etc.

B 215. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1623, novembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le rechargement du compte de l'extraordinaire des guerres produit par les héritiers de feu Jean Vincent, commis à ce service ; — une réclamation de gages par Tanguy de Quelen, président au Présidial de Quimper ; — l'enregistrement du don d'un fonds d'amendes de 5,250 livres au profit de Pierre Mahé, valet de chambre du Roi ; — une délivrance d'extraits de titres sollicitée par l'évêque et le chapitre de Saint-Malo ; — le remboursement des chanoines de Saint-Pierre de Nantes qui ont avancé 1,800 livres pour les travaux de la cathédrale sur la recette de l'octroi de 6 deniers par pot-de-vin ; — des présentations d'aveux pour des domaines situés dans les paroisses de Crossac, de Lothey, de la Guerche, de Pléchâtel ; etc.

B 216. (Liasse.) — 418 pièces, papier.

1624, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une décharge de fouages sollicitée par les habitants de la trêve de Hermonstouer contre les ceux de la trêve de Kergrist, en la paroisse de Nulliac ; — l'opposition des Minimes de Nantes aux constructions des Bénédictines sur la tenue de Malvoisine ; — la justification des droits de banalité prétendus par René de Keralbaud, écuyer, sieur de Kerdelan, sur les paroissiens de Baden, pour son moulin du Pontneuf ; — l'opposition des États de Bretagne à la création d'un bureau des Trésoriers de France Généraux des Finances, analogue aux bureaux des autres provinces ; — l'aveu du temporel de l'évêque de Léon ; des terres de Kercabu et de Bogat en Guérande ; — la réception de Antoine Calloët, écuyer, sieur de Lanidy, avocat à la Cour, en qualité d'avocat général à la Chambre ; — la confirmation des prééminences d'église revendiquées par la comtesse de Maure dans les évêchés de Rennes et de Nantes ; — l'institution d'Yves de Monty, de R. Apvril, de P. de Kerboudel dans une charge de conseiller maître des Comptes, lesquels ont produit un procès-verbal de compulsoire des livres de déductions, une information de vie et mœurs, une nomination de témoins, une déclaration d'ancêtres ; — renvois d'aveux à publier, etc.

B 217. (Liasse.) — 392 pièces, papier.

1624, juin-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une décharge de 50 livres sollicitée sur son compte par O. Brehier, commis au greffe de la Chambre des Enquêtes au Parlement de Bretagne ; — une action en paiement de 24 livres de gages intentée au receveur du domaine de Nantes par J. Lévesque, greffier criminel au Présidial de Nantes ; — des décharges d'amendes sollicitées par divers comptables en retard ; — des institutions de charges en faveur d'O. Le Goux, receveur des fouages de Tréguier, de J. Guy, sieur de la Passaye, receveur des fouages de Fougères et de Vitré ; — l'opposition de Julien Charette, écuyer, seigneur d'Ardennes et de Guémené en Couëron, à la délivrance de certains extraits relatifs aux villages de la Guénonnière et de la Picarderie en Couëron, à J. Le Meignen

son vassal ; — l'enregistrement des lettres de noblesse accordées à M. Porée, sieur du Parc, procureur fiscal à Saint-Malo, lequel a produit un dénombrement de ses possessions en Bretagne, une information de vie, mœurs, catholicité, d'extraction et de facultés ; — l'injonction faite au trésorier des États de produire les acquits de ses comptes dans le délai d'un mois, etc.

B 218. (Liasse.) — 267 pièces, papier.

1625, janvier-mars. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'anoblissement de Seb. Frain, avocat en Parlement ; — l'exemption de péage revendiquée par les Augustins de Vitré; — la réception de G. Serizay, en qualité de receveur des fouages de Dol ; — la légitimation de P. Rouxeau, sieur de l'Épine, fils naturel de J. Rouxeau, sieur d'Igné, maître apothicaire à Fougères ; — une action en remboursement de 4,000 livres avancées par J. Guillart, concierge des prisons de Rennes, pour la nourriture des prisonniers, contre M. Jacopin, receveur du Domaine, qu'il accuse de négligence dans le recouvrement des amendes; — la présentation de divers aveux de domaines situés dans les paroisses de Bouguenais, de Plouzané, de Plouanaz, de Parigné, et autres ; — l'apurement des comptes du miseur des deniers communs et d'octroi de Vannes, etc.

B 219. (Liasse.) — 391 pièces, papier.

1625, avril-juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'affranchissement de plusieurs métairies sises dans les paroisses de Vallet et de Mouzillon au profit de M. Barrin de la Galissonnière, lequel fut condamné à indemniser les paroissiens ; — l'anoblissement d'A. Drouillard, écuyer, sieur de la Barre de Mauves; — des demandes de délais pour faire aveu par R. de Talhouet, seigneur de Boisorhant et de Sévérac, gouverneur de Redon, Cl. Robert, prieur de Sainte-Anne de Rohart, J. Fromont, sieur de la Minée, J. Joret, chapelain de la Grossière de Trans ; — l'enregistrement des lettres d'octroi accordées aux bourgeois de Saint-Brieuc pour subvenir aux frais de clôture de la ville ; — la réception de Pierre Ernaud, en qualité de procureur en la Chambre des Comptes ; — une modération d'amende infligée au miseur de Lantréguier, pour retard dans la présentation de ses comptes ; — le règlement du tarif des devoirs à percevoir sur les vins bretons et étrangers vendus en détail ; etc.

B 220. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 165 pièces, papier.

1625, juillet-décembre. — Minutes sur requêtes et productions de pièces concernant des demandes d'extraits de titres par le prévôt de Vertou, les religieux de Prières, Jean Derval ; — une réclamation de gages par les forestiers de Saint-Aubin-du-Cormier et de Liffré, par J. Verdereau, employé à l'enquête sur les abus et malversations commis dans le service des Eaux et Forêts du comté nantais par J. Chevalier, sieur de la Huttière, lieutenant général des Eaux et Forêts ; — un exécutoire de 4,800 livres obtenu contre les bourgeois de Rennes par G. Martin, receveur général des Finances ; — le délai demandé par M. de Lesquellen, procureur syndic de Morlaix, pour rendre les comptes de la ville ; — des présentations d'aveux par Y. Noblet, prieur de Saint-Martin-de-Morlaix, les chanoines de Notre-Dame-de-Nantes, Y. Courtois, écuyer, sieur de Poullec; — l'apurement des comptes présentés par J. Odion, contrôleur général des restes à recouvrer ; etc.

B 221. (Liasse.) — 404 pièces, papier.

1626, janvier à mai. — Minutes d'arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une décharge d'amende obtenue par A. Boullain, sieur de la Sansonnière, contrôleur du Domaine du Roi à Rennes ; — la réception de François Ramaceul en l'office de contrôleur des Finances ; — la gestion des deniers employés par le sieur Le Corre pour la construction du couvent des Capucins de Morlaix; — l'exemption de la charge de fabriqueur à Saint-Nicolas de Nantes sollicitée par A. de Bourgues, sieur des Rivières, auditeur des Comptes ; — le délai d'un an accordé pour présenter son aveu à René de la Motte, abbé de Saint-Gildas-des-Bois ; — l'élargissement de J. Bernard de Bellanton, détenu comme caution de G. Bouvet, receveur des fouages de l'évêché de Rennes ; — des présentations d'aveux par J. Gueguen, écuyer, sieur de Kerjiezequel, A. Bouyère, Suzanne Beaucé, René de la Bintinaie, A. du Couëdic, écuyer, sieur de Kergoualhezre ; et autres; procurations, procès-verbaux ; etc.

B 222. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 332 pièces, papier.

1626, juin-décembre. — Minutes d'arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par divers étrangers ; — des présentations d'aveux pour les terres du Breil-Saint-Melaine, de Cantizac, de la Motte du Rheu ; — la permission de faire hommage par procureur accordée à Pierre du Lion, sieur de la Cave, abbé de Saint-Melaine de Rennes; — une décharge d'apurement de tout compte demandée par le fils de François Touzé, receveur du Domaine de Ploërmel, lequel a perdu tous ses papiers et sa maison pendant les guerres civiles ; — des demandes

de délais réclamés pour faire aveu par O. de Guer, sieur de la Porte-Neuve, R. Morice, sieur de Saint-Saudien, Ch. de Maillé, chevalier, seigneur de Camson, Ph. de Querret et autres ; — une décharge d'assignation demandée par Nicolas Leclerc, sieur de la Grange, lieutenant au siège royal de Saint-Brieuc, à propos de la gestion de la ferme du devoir de Pontrieu ; etc.

B 223. (Liasse.) — 402 pièces, papier.

1627, 1er semestre. — Minutes d'arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le remboursement d'une rente sur les fouages de Vannes entre les mains d'Alexandre du Rocher, écuyer, sieur de Beaulieu, comme tuteur de ses enfants ; — une mainlevée de gages saisis sur Fr. Busnel, sieur de la Monniais ; — la réception de l'aveu des terres et seigneuries de Barach, de Kerusec et de Cabatous présenté par Fr. de Coskaer ; — l'apurement des comptes de Gabriel Hus, sieur de la Bouchetière, trésorier général des États, et la responsabilité de ses héritiers ; — les réclamations du maréchal de Bassompierre, donataire des débets et apurements de J. Cousin, receveur général des finances, contre ses héritiers et cautions ; — la décharge de poursuites sollicitée par le procureur et le miseur de la ville de Quimper ; — le rabais demandé par les fermiers du devoir de 30 sous par pipe de vin entrant au port de la même ville ; etc.

B 224. (Liasse.) — 326 pièces, papier.

1627, 2e semestre. — Minutes d'arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la déclaration du temporel du prieuré de Montrelais et les usurpations de la comtesse de Maure ; — la réception de N. de Rollée dans la charge de maître des Eaux-et-Forêts de Rennes, Liffré et Saint-Aubin ; — l'injonction aux héritiers de P. Monter, de compter des deniers par lui reçus pour la rançon des habitants de Batz et du Croisic qui furent emmenés à Redon pendant les derniers troubles, par le sieur Grésil de la Tremblais ; — la réception de R. Tabary, receveur des droits de la prévôté de Nantes au bureau d'Ancenis ; — l'enregistrement des lettres de franchise obtenues par les Carmes de Rennes pour le passage de 20 tonneaux de vin destinés à leur couvent ; etc.

B 225. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 426 pièces, papier.

1628, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'administration des forêts et la gestion de Jean Cornulier, écuyer, sieur de Lucinière, grand maître des Eaux et Forêts, auquel il est défendu de vendre par an plus de la centième partie des bois de la province ; — une réclamation de gages par R. Busnel, écuyer, sieur de la Touche, grand prévôt de Bretagne ; — la perception de certains devoirs sur la Vilaine au passage de Rieux par le fermier de la seigneurie de Rieux ; — l'apurement des comptes du miseur de Quimperlé ; — le recouvrement d'une créance de 34,000 livres cédée à H. de Rohan, duc de Montbazon, sur A. Morel, commis par le duc de Mercœur, en 1589, à la gestion des étapes du siège de Vitré, dont le compte est resté en souffrance ; — l'amortissement des acquisitions faites par les Capucins de Nantes ; — le paiement des lods et ventes de la terre de Cremeur, en Guérande, achetée, en 1605, par Jean de Rieux de Jean de Carné ; — des demandes de délais et de réceptions d'aveux ; — des décharges d'amendes ; etc.

B 226. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 342 pièces, papier.

1628, avril-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux pour les terres de Serdigny, en Guérande ; du Grado, en Saint-Patern de Vannes ; de Port-Thoreau en Vertou ; — l'amortissement des domaines compris dans le couvent des Ursulines de Ploërmel ; — la répression des rébellions et violences commises contre les huissiers des arrêts de saisie ; — l'exécution d'un don au profit d'Ant. Ribé, maître de la verrerie de Nantes, devenu héritier par deshérence de Aug. Le Fer, maître de la verrerie de Héric ; — l'étendue des droits de propriété de la ville de Rennes sur les loges et terrains du Champ-Jacquet ; — un délai pour faire aveu demandé par Louis Chohan, sieur de Keranbartz ; — l'anoblissement de la terre des Mortiers en Saint-Étienne-de-Montluc ; — le recouvrement des restes dus aux États sur le compte de leur trésorier, G. Hus ; etc.

B 227. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

1628, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant un remboursement d'avances faites par le procureur syndic des habitants de Dinan ; — le paiement de la solde de la garnison de Josselin, commandée par le sieur Josso de Lespinay ; — l'enregistrement de l'octroi accordé aux habitants de Becherel pour les réparations de leurs murailles ; — l'apurement des comptes de feu Th. Texier, receveur des taux et amendes de fol-appel au Parlement ; — la réception de René Ferron, écuyer, sieur de la Villaudon, en qualité de président à la Chambre, lequel a produit une déclaration d'ancêtres ; de J. Jan, sieur de la Haie, pourvu

d'une charge d'avocat général à la Chambre, lequel a produit une attestation de bonnes vie et mœurs à lui délivrée par la municipalité de Pontivy; — une décharge d'amende accordée à Jean Denis, ci-devant sergent royal, à raison de son indigence; — une demande de rabais sollicitée par Th. Janvier du Plessis et Jean du Bois, fermiers de l'octroi de Redon; etc.

B 228. (Liasse.) — 375 pièces, papier.

1629, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant un exécutoire de 2,606 livres poursuivi par J. Macé, commis à la recette des épices, contre les héritiers de G. Hus, trésorier des États de Bretagne; — le règlement d'un conflit d'attributions entre la Chambre et le Parlement; — l'apurement du compte de feu J. Ravilly, audiencier en la chancellerie de Bretagne; — une mainlevée de saisie apposée sur le domaine de Coatangar, sous Morlaix, pour défaut d'aveu, par A. Toulcoët; — l'érection en corps de paroisse du trait de Saint-Michel en Plelan, et la séparation des rôles des fouages, à la requête de François Gouyon, sieur de la Ville-Roux; — le rétablissement de diverses parties rayées sur les comptes de la ville de Rennes; — la réduction des débets portés sur l'apurement du compte de Jean Frollo, receveur des Fouages de l'évêché de Léon; — la réception de J. Raguideau, huissier collecteur des Finances; — l'amortissement des acquisitions faites par les Bénédictins de Saint-Malo; — l'enregistrement des lettres d'octroi obtenues par les Carmes de Ploërmel pour la réédification de leur couvent; etc.

B 229. (Liasse.) — 328 pièces, papier.

1629, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la radiation des rentes rachetées sur les fouages de l'évêché de Saint-Malo; — des décharges demandées par le fermier de l'octroi du sol pour pot-de-vin vendu en la ville de Saint-Pol, aux bourgs de Penpol et de Santec; par le fils de feu Jean Lhonoré, commis à la recette des deniers provenant de la pancarte établie par les habitants de Quimper; — la présentation des aveux des terres de Keraer, de Runfaou, de la Templerie, de Kergroas et autres; — l'apurement du compte de Chr. Ollivier, commis à la recette des biens saisis d'autorité du duc de Mercœur sur ceux du parti du Roi; — la réception d'Adrien de Crespy, conseiller maître à la Chambre des Comptes, de Denis Poilpré, receveur des droits de la prévôté de Nantes; — l'obligation de délivrer des copies de contrats de mutation en triple expédition, à laquelle les notaires royaux de la juridiction de Rennes ont été condamnés; — le paiement d'une annuité six mille livres aux Jésuites par la municipalité de Rennes pour la construction de leur église; etc.

B 230. (Liasse.) — 288 pièces, papier.

1630, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant les lettres de naturalisation obtenues par A. Vaz, Portugais, établi à Nantes, à l'enregistrement desquelles ont formé opposition les marchands de la Fosse et les maire et échevins à raison du grand nombre d'étrangers qui viennent s'installer à Nantes, et aussi afin d'exercer des représailles; — la réception de J. Couperie en qualité de contrôleur général du taillon en Bretagne; — l'adjudication du bail des droits et devoirs des ports et hâvres du duché de Bretagne; — la présentation de divers aveux par Catherine du Roscouet, pour les enfants d'Yves Le Gac, par Gaspard Boffin, prieur de Batz, par J. Bigarré de la Landelle; — des décharges d'amendes sollicitées par divers comptables; — le paiement des vacations dues à P. Fenice, procureur à la Chambre des Comptes en qualité d'adjoint aux commissaires de la réformation du rôle rentier de la sénéchaussée de Guérande; — l'exécution du rôle des amendes à percevoir par le receveur des taxes des Eaux et Forêts du comté de Nantes, malgré l'opposition des pêcheurs de Basse-Indre; — la radiation de gages prononcée contre le bailli et le substitut du procureur général à Morlaix, coupables de contravention aux règlements relatifs à la perception des impôts et devoirs de billot; etc.

B 231. (Liasse.) — 309 pièces, papier.

1630, juin-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une décharge d'amende infligée à J. Marion, caution de J. Frequet, commis à la recette du domaine de Brest; — un délai pour faire aveu demandé par G. Le Prestre, évêque de Cornouaille et prieur de Landugen; — le remboursement des avances faites par feu Jean Lohéac, miseur de la ville de Quimperlé; — la réception de J. Masureau, en l'office d'huissier; — la nomination de certains commissaires pour collationner des extraits de titres pris dans les archives de la Chambre; — la réception et la publication de divers aveux pour des domaines situés sous les juridictions de Jugon, de Quimper, de Châteauneuf, de Lannion, de Guérande, de Carhaix, de Vannes, etc.; — la permission de faire hommage par procureur demandée par Julien Freslon, écuyer, sieur de la Freslonnière; — l'enregistrement des lettres de naturalisation de Jean Dubois, maître cordonnier allemand; — une réclamation de frais

de séjour aux États de Bretagne par le procureur syndic des habitants de Lannion sur la base de cent sols par jour au lieu de quatre livres; etc.

B 232. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1631, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le délai demandé par le procureur de Charlotte d'Escoubleau, dame douairière de Carmau, pour faire aveu; — les revendications du duc de Vendôme, donataire des reliquats à recouvrer sur les comptables; — un remboursement d'avances poursuivi par Jean Louvel de la Chauvelière, procureur syndic de la communauté de Rennes; — l'apurement des comptes de la misérie du Croisic dans lesquels il est fait mention d'une rançon de 30,000 livres payée au capitaine de la Tremblays; — le paiement du droit de rachat de la terre de Souche en Saint-Aignan dont René de la Rochefoucault a été déchargé; — la permission de faire hommage par procureur accordée à J. de Couaisnon, sieur de Trelan; — des présentations d'aveux par Noël Chauchart, sieur de la Vicomté, J. de Quilfistre, Yves du Tremen, écuyer, J. de Kercouent, écuyer, sieur du Bois-Ruault, Ph. Perrot, Cl. de Rollon, écuyer, et autres.

B 233. (Liasse.) — 393 pièces, papier.

1631, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux par Fr. Larcher, écuyer, sieur de Lescoublère, R. Morice de Saint-Saudien, G. Billy, sieur de Poignant, J. de Tregouet, écuyer, sieur de Beaulieu; — la saisie mise sur le temporel du prieuré du Pellerin par le procureur fiscal des juridictions de Tharon, Limur et Bougon, et la mainlevée prononcée; — la fixation de plusieurs taxes réclamées pour vacations par des greffiers, des conseillers, des huissiers; — la réception d'Alphonse de Seel en qualité de trésorier des mortes-paies; — le compte à rendre par l'économe du séquestre de la Régale de l'évêché de Saint-Malo pendant la vacance; — une contrainte en paiement décernée contre quatre bourgeois de Nantes qui se sont permis de construire par usurpation quatre magasins sur la contrescarpe du fossé Saint-Nicolas; — le paiement d'une gratification de 1,500 livres à la duchesse de Brissac sur la miserie d'Hennebont, qui fut rayée, puis rétablie; — la justification des droits énumérés par Claude du Masle, écuyer, sieur de Trelan et de Kerruhel, en Mesquer; etc.

B 234. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 257 pièces, papier.

1632, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de l'aveu du lieu noble de l'Hermitage, paroisse du Pellerin, par Cl. Le Borgne, écuyer, sieur de la Chollière; — le paiement d'une augmentation de gages à G. Huchet de la Bedoyère, procureur général au Parlement; — la reconnaissance d'une mutualité de mur entre l'édifice de la Chambre des Comptes et le couvent des Cordeliers; — les excuses présentées par Bertrand de la Vallée, sieur de la Comunais, substitut du procureur du Roi au Présidial de Rennes, et la mainlevée d'arrêt sur ses gages; — la liquidation du compte de feu J. Le Botey, commis à la recette des devoirs de la pancarte établie dans l'évêché de Saint-Brieuc sous le duc de Mercœur; — une décharge de responsabilité réclamée par Isabelle de Santo-Domingo, veuve de J. Julliot, sieur de la Biliais, lequel passait pour caution d'un sergent, garde des chasses et bois, condamné à une amende; — l'anoblissement de P. Henry, sieur de la Chesnaie, avocat au Présidial de Rennes; — la délivrance des extraits de titres demandés contre la veuve de François Preseau, écuyer, sieur de Loiselinière, par les paroissiens de Gorges; — la correction d'un aveu rendu par H. de Gondy, duc de Retz, pour les terres et seigneuries de Bodister et Plougasnou; etc.

B 235. (Liasse.) — 352 pièces, papier

1632, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant les réceptions de M. Symon, en qualité d'auditeur à la Chambre des Comptes; de G. de Tuomelin, sieur de Kerliviry, en qualité de président; de M. Boutin, conseiller maître, de Ch. du Bouchet, de P. Lemercier, correcteurs, et autres; — des présentations d'aveux et des demandes de délais par Fr. Becdelièvre, écuyer, sieur du Boisbasset; Cl. Fleuriot, écuyer, sieur de Kerlouet, la comtesse de Maure, dame de la Sénéchallière, Fr. de Saffré et autres; — la légitimation de François de Bien; une accusation de faux portée par les États de Bretagne contre le Chapitre de la cathédrale de Nantes; — le délai de 6 mois accordé pour faire hommage du prieuré de la Trinité de Clisson à Jacques Ollier, abbé de Pébrac, comte de Brioude, lequel envoya sa procuration qui ne fut pas acceptée; — l'exécution des lettres octroyées au marquis de Rosmadec, donataire de l'excédent des rachats dus sur la succession du sieur de Kergournadech; — le remboursement des avances faites à la communauté de Rennes par J. Louvel, sieur de la Chauvelière, procureur syndic; etc.

B 236. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

1633, janvier-mars. — Minutes. — Arrêts sur re-

quêtes et productions de pièces concernant une remise de droits de rachat accordée à Jacques d'Angennes, sieur de Poigny, sur la succession de Marguerite de Thierry, sa mère; et l'estimation des biens de la défunte; — la revendication d'un droit d'aubaine sur la succession de Jean de la Badye, dit le Béarnais, par René de Coëtlogon et l'enquête faite sur la nationalité de cet étranger; — l'enregistrement des lettres de naturalisation de Jean Fos, Anglais; — la réception de Jean Coroller, receveur des fouages de l'évêché de Léon; — l'amende de 10 livres infligée à plusieurs auditeurs de la Chambre, coupables de désobéissance; — une autorisation d'employer les deniers d'octroi au traitement des malades atteints de contagion à Hennebont; — la réception de J. Chereau, receveur général des taux et amendes des deffauts des Eaux et Forêts de Bretagne; etc.

B 237. (Liasse.) — 269 pièces, papier.

1633, avril-juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le paiement d'une rente annuelle de 80 livres avec les arrérages dus à P. Monnier, chapelain du bénéfice de Sainte Catherine, desservi en Saint-Similien; — la réception de R. Laurans, sieur de Pacé, trésorier de France, général des Finances; d'Ant. Barillier, auditeur à la Chambre, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres; — le délai accordé à Ch. de Beaumanoir, évêque du Mans, prévôt de Vertou, pour faire aveu de son temporel; — l'apurement des comptes de J. Bréchart, sous fermier des greffes civils et criminels de la cour de Hédé; — une prorogation d'octroi accordée aux habitants de Fougères; — une permission d'afféager et d'aliéner ses terres de Bretagne sollicitée par le duc de Rohan, pair de France; — des mainlevées de saisies apposées sur le temporel de divers bénéfices et sur divers domaines; etc.

B 238. (Liasse.) — 380 pièces, papier.

1633, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la concession d'un emplacement situé à Rennes, nommé Cartage, au président de Claye; — la détention prononcée contre Th. Le Mouel, syndic des habitants de Berné, faute de paiement d'une somme de 86 livres; — une taxation demandée par H. Bertaud, premier huissier, chargé d'une saisie dans le ressort de Fougères; — la location des logements des Franciscains de Quimper aux officiers du Présidial de cette ville et le paiement des frais; — une décharge d'amende sollicitée par J. Morice, sieur de la Foucauldière, fermier du domaine de Vannes; — une prorogation d'octroi obtenue par les habitants de Morlaix et le rabais accordé au fermier; — la réception de René Pinard, conseiller maître des Comptes, de J. Huteau, trésorier de France, général des Finances; — la nomination de P. Petiot en qualité d'huissier à la Chambre; — le délai d'un an sollicité pour faire aveu par Ch. Cybouault, écuyer, sieur de la Villefregon; etc.

B 239. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 425 pièces, papier.

1634, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux par Calliope d'Argentré, veuve de Jean Roger, sieur de Villeneuve, par O. du Bois-Baudry, sieur de Trans, par Yvorée Le Goff, Charlotte Allaire, G. Le Corno, chapelain de Saint-Symphorien lès Vannes, par R. Gaultier de la Boucharderie; — les institutions de charges et les provisions décernées à J. Blanchard de Lessongère, premier président; à N. Forcheteau, huissier collecteur des Finances; à P. Maunoir, greffier à la Chambre; à L. Sanguin, receveur général des Finances; à Cl. de Sesmaisons, conseiller maître des Comptes; à Cl. Bidé, contrôleur général des Finances; à R. Drouet, auditeur; — l'enregistrement d'une franchise d'aides accordée aux bourgeois de Quimper; — l'ingérence du sergent Chevalier dans la perception des amendes de la juridiction des Eaux et Forêts; — le paiement d'une pension de 1,200 livres à Chr. Fouquet, sieur de Challain, président au Parlement de Bretagne; — une commission donnée au président Blanchard pour procéder à la reformation du Domaine de Nantes; — les récusations portées par J. Cornulier, grand maître des Eaux et Forêts, contre le président du Pont dans un procès relatif à l'exercice de sa charge; — le procès-verbal à dresser pour la clôture de la chapelle des sœurs tertiaires de Saint François, bâtie dans l'enclos de la Chambre; — le rabais accordé à Bachelier, fermier de l'île d'Indrette; etc.

B 240. (Liasse.) — 349 pièces, papier.

1634, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le paiement d'une rente de 40 livres aux religieux Minimes de Nantes pour l'entretien de leur couvent; — la réception d'aveux présentés par le prieur de Saint-Martin de Pontchâteau, J. du Bois de la Salle, écuyer, sieur des Ferrières, J. Bidart des Loges; — des demandes de délai ou de faire aveu par procureur par Fr. Le Toux, sieur de Kerbourhis, P. de Lantivy, P. de la Touche, sieur de Kerrolland; — le rabais demandé par M. Mesnage, fermier du devoir établi au port de Dinan pour subvenir aux frais de coupure du rocher

de la Corbeure; — des contraintes de recouvrement de taxes de lods et ventes adressées à divers huissiers; — l'apurement des comptes de la miserie de Rennes en ce qui touche l'octroi du devoir de Cloison; — la réunion de la chapelle des Franciscaines au domaine et enclos de la Chambre; — l'enquête à faire sur l'état du pont de Louan pour la réparation duquel le marquis de Goulaine réclame une somme de 1,000 livres sur la recette des ponts de Nantes; — la marche à suivre pour les réparations de l'hôtel de ville et de la halle de Morlaix; — l'apurement des comptes examinés par Ysaac de Lescouet, vicomte du Boschet, général des Finances; etc.

B 241. (Liasse.) — 294 pièces, papier.

1635, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une mainlevée de saisie poursuivie par J. Roserch, écuyer, sieur de la Forest, détenteur d'héritages en Ergué-Gaberic; — le renvoi d'un aveu des maisons de la Corvairie et de la Brosse à la barre de la juridiction de Hédé pour être publié; — une délivrance d'extraits de titres poursuivie par Pierre de Kerispertz, écuyer, sieur de Traoustang, contre les paroissiens de Plouguiel; — le règlement du droit de rachat dû sur la succession de Guillaume de la Motte, écuyer; — une réclamation de salaires dus à G. Liart, charpentier, chargé des réparations du château de Saint-Malo; — une décharge d'amende sollicitée par G. Merault, receveur des deniers destinés au bâtiment du palais à Rennes; — les remontrances faites par J. Amproux, procureur général des Eaux et Forêts, sur l'abus des surséances; — l'amortissement des terrains acquis par les Clarisses de Dinan pour l'augmentation de leur couvent, etc.

B 242. (Liasse.) — 380 pièces, papier.

1635, juin-juillet. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des exécutoires décernés à la requête des receveurs des Domaines contre R. de Carné, sieur de Cremeur, J. de Carné, sieur de Castelan, J. Le Clerc et autres; — des présentations d'aveux par Y. de la Marche, sieur de Kerfors, J. Le Boudoul, sieur de Kerallan, Fr. Blesvin, écuyer, sieur de Couëtbruc; Y. du Menez, écuyer, H. Le Picard, Cl. Le Masle, écuyer, sieur de Treslan, M. Cramezel, J. Le Mitrailler et autres; — une décharge de commission d'abienneur accordée à Louis Febvrier, l'un des six portiers de la ville de Nantes, lequel était exempt et avait été préposé à la garde du domaine de Grand-Grillau; — une irrégularité commise par le substitut du procureur général du Roi en la juridiction de Morlaix en matière de comptabilité; — un délai demandé par Ph. de Mazoyer, sieur de Villeserin, pour faire aveu de ses terres de l'Abbaye et du Fonteny, en Chantenay; — l'enregistrement des lettres d'octroi obtenues par les bourgeois de Dol pour la construction d'un hôtel de ville et l'entretien d'une fontaine; — le paiement des gages de J. Foyneau, l'un des archers du prévôt des maréchaux; — les suites d'un exécutoire décerné contre l'adjudicataire d'un navire brisé sur la côte d'Hoedic, à la requête du receveur du domaine de Rhuis; etc.

B 243. (Liasse.) — 335 pièces, papier.

1635, août-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'entretien et les réparations des prisons de Dinan que les bourgeois de la ville voulaient laisser à la charge du geôlier; — des présentations d'aveux par Anne de la Villette, écuyer, J. Denyé, P. Chotard, la curatrice des enfants de Samuel de la Chapelle, R. Geffroy, R. Le Picard, J. de Francheville, écuyer, Hervé Pichon et autres; — l'apurement des comptes d'octroi de la ville de Saint-Brieuc; et des comptes du receveur et payeur des gages du prévôt des maréchaux de Bretagne; — l'enregistrement du bail des revenus des ports et hâvres adjugé pour trois ans à B. Gaudon, sieur de Paulmard; — la mouvance de la terre de Beauvais, en Bouguenais, que revendiquait G. de Machecoul, comme seigneur de Bougon; etc.

B 244. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

1636, 1er trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'apurement du compte de M. Lopin, payeur des gages des officiers de la Chambre des Comptes; — le règlement des dettes contractées par la ville de Rennes pour la construction du Palais de Justice et le couvent des Jésuites; — le paiement des travaux de réparation exécutés au château de Nantes et à la Tour de Pirmil par Fr. Richard, maître architecte, adjudicataire du marché; — des présentations d'aveux par J. de Romelin, écuyer, sieur des Loges, Louis de Saint Perran, écuyer, sieur de Rosengar, P. Huguelin, J. Séguin, le prieur de Bedesq, G. Autret, écuyer, sieur de Missirien, tuteur des enfants de G. de Kergonnan, O Le Pelletier; — l'enregistrement de lettres de concessions et de faveurs octroyées à des villes et à des particuliers; — la mainlevée des deniers saisis par les Pères Jésuites chez les fermiers de l'octroi en vertu d'une sentence du Présidial pour la construction de leur collège; — des décharges d'amendes; — des réceptions d'officiers pourvus de charges; etc.

B 245. (Liasse.) — 294 pièces, papier.

1636, 2e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la justification des droits de la terre de Chauvigny dans la forêt de Villecartier ; — des présentations d'aveux pour les terres des juridictions de Rennes, de Nantes, de Fougères, de Guérande, de Vannes, d'Auray ; — la réception de plusieurs officiers de la Chambre ; — la nomination de P. Perier, en qualité d'huissier à la Chambre ; — l'hommage fait par J. de Trémic, écuyer, au lieu et place de Claude de Chibau, douairière de Kerambiguette, retenue par une indisposition ; — une réclamation de gages par Th. Guyhard, écuyer, sieur des Jamais, lieutenant de maréchaussée ; par Jean Annes, archer de la maréchaussée, dont la nomination était contestée ; — l'enregistrement des lettres d'octroi accordées aux Calvairiennes de Morlaix pour reconstruire leur couvent incendié ; — l'apurement du compte de la recette des octrois de Port-Louis adjugée à 3,000 livres pour l'année 1621 ; etc.

B 246. (Liasse.) — 321 pièces, papier.

1636, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la levée d'une saisie apposée sur le manoir de Kerbullic, paroisse de Ploemeur, au détriment de Marc Duault, écuyer ; — un délai demandé par Jean de Sauvaget, chevalier, seigneur des Clos, guidon des gens d'armes de la Reine ; — la réception de Jean Gravé, receveur général des Finances en Bretagne ; — le paiement des droits de lods et ventes de la terre de Berhet, en Guérande, dont la mouvance était revendiquée par le seigneur de Campzillon ; — une communication d'extraits demandée par Y. Fyot, sieur des Rambergères, receveur général des Finances ; — la nécessité pour les habitants du Croisic d'entretenir quatre navires de guerre pour se protéger contre les « pirates et les voleurs » et l'autorisation d'y employer leurs deniers communs ; — l'amortissement des terrains acquis par les Hospitalières de Vannes ; — le paiement des rentes acquises par Seb. Baril sur la recette des fouages de Léon ; — la question de savoir si les héritiers des comptables sont recevables à prendre par bénéfice d'inventaire une part dans la liquidation des deniers publics ; — à propos du procès de M. Leclerc contre les habitants d'Audierne ; etc.

B 247. (Liasse.) — 449 pièces, papier.

1637, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le paiement de 454 livres dues à J. Macé, receveur des épices de la Chambre, par P. Coroller, miseur de la ville de Morlaix ; — l'imputation des fonds d'une pension de 500 livres au profit de G. Blanchard, sieur de la Chapelle, procureur du Roi au Présidial de Nantes sur les deniers provenant des rachats et lods et ventes ; — le remboursement des offices des juridictions royales de Touffou, de Loyaux et du Gâvre par le Présidial de Nantes, lequel a cédé au Roi les juridictions de Penestin, de Saint-Nazaire, de Batz et du Croisic pour composer la barre de Guérande ; — la réception de René Spadine en qualité de trésorier et garde des chartes du château de Nantes ; — l'observation des règlements relatifs au secret des délibérations de la Chambre et au déplacement des archives ; — le rétablissement des diverses dépenses rayées sur le compte des États de Bretagne ; — la surséance des poursuites intentées par les Carmes de Saint-Pol-de-Léon au procureur syndic de la ville, pour avoir paiement de l'allocation destinée à leur couvent ; — un remboursement de 3,900 écus avancés par feu Claude de Querquesay, capitaine et gouverneur de Guingamp, lors de la capitulation de la ville sous le duc de Mercœur, pour encourager la garnison au service du Roi ; etc.

B 248. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1637, juillet-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des délais pour faire aveu accordés, ainsi que des autorisations de faire hommage par procureur, à Jean du Tertre, écuyer, sieur de Kernien, Paul de Gondy, abbé de Quimperlé, Bernard de Sarin, abbé de Penpont, Silvestre Herman, sieur de la Mothe ; Gilles de Garmeaulx, écuyer, sieur de Bourgneuf ; — les suites du don des deux vieilles tours de Saint-Germain-de-Rennes fait à Yves Perdrix, lequel fut astreint à rembourser un arrentement ancien consenti par le duc François ; — des présentations d'aveux par Silvestre Harman, seigneur de la Mothe, la prieure de Sainte-Radegonde du Loroux, R. d'Andigné, écuyer, seigneur de Maineuf, R. de la Bintinays, écuyer, seigneur de la Grignonnays ; etc. ; — l'apurement du compte de G. Serisay, seigneur du Ruzy, miseur de la ville de Dinan ; — l'enregistrement d'une concession de foires à la ville de Ploërmel ; — la justification de la mouvance de la terre de la Noë-Brondineuf, paroisse de Broons, revendiquée par P. Lesné, sieur du Pin ; — les dépenses extraordinaires votées par le corps de ville de Vannes lequel voulait astreindre le miseur à fournir 4000 livres pour les solennités de la translation des reliques de saint Vincent, malgré ses grandes avances ; etc.

B 249. (Liasse.) — 265 pièces, papier.

1637, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux par Fr. Frollo, sieur du Reste, R. de Landren, écuyer, sieur de Brenilleau, J. Trublet, J. Lohéac, sieur de la Villeneuve, O. Tiennard, sieur de la Cornillère, Ch. de Penfenntenio, écuyer, sieur de Kermoruz, J. de Québriac, J. de Senedavy, et autres ; — le paiement des gages réclamés par Bertrand du Glesquin, écuyer, conseiller au Parlement de Bretagne, depuis ses provisions ; — l'institution de Bon de la Font dans l'office de contrôleur des Finances en Bretagne ; — des exécutoires décernés contre M. Lenoir, Chr. Guibellin, G. de la Bigne; — un versement de reliquat de 796 livres à faire par J. Clarel de la Potinais, ci-devant miseur de Redon, à son successeur, à la requête du procureur syndic; — la nomination d'un commissaire pour vérifier le droit de dîme revendiqué par J. Gentilhomme, pour la terre de l'Épine en Couëron ; — les frais de logement réclamés par Ph. du Matz, écuyer, sieur de Montmartin, gouverneur de Vitré ; etc.

B 250. (Liasse.) — 409 pièces, papier.

1638, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de R. de Pontual en l'office de procureur général à la Chambre; de J. de Robien, conseiller maître, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres et des informations de vie et mœurs ; — les suites d'un don du Roi aux sieurs d'Artaignan et de Kervegan, mousquetaires à cheval de sa garde, portant cession des deniers qui furent levés par les prévôts et abbés de la confrairie de la Trinité de Morlaix, sous prétexte d'un droit de visite sur les texiers ; — la plainte portée par le receveur des fouages de Cornouaille contre les particuliers qui s'ingèrent dans la cueillette des impôts sous prétexte de commission ; — le remboursement des avances faites par M. du Cambout, gouverneur de Brest, pour les réparations du château de cette ville ; — une contrainte décernée contre les fermiers de l'octroi de Vannes au profit du miseur de la ville ; — la présentation de divers aveux pour les terres de Bellerit, de Pengal, de Besidel, sous Auray, la vicomté de Dinan et la Bellière, pour les domaines de Talhouet-Sallo, de Closquellen en Pleurtuit ; — la répression des contraventions du Parlement et de ses empiètements sur les attributions de la Chambre ; etc.

B 251. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1638, juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des mainlevées de saisies et des délais demandés par le prieur de Ballac, l'abbé de Prières, le sieur Turquant, G. Chenu, écuyer, sieur du Bas-Plessis, P. Botherel, écuyer, sieur de Mouillemuse, Guy de Lopriac, écuyer, sieur de Kermassonet, le prieur de Béré, Prosper Colloisseau, écuyer, et autres ; — un exécutoire sur les gages de Jean de Montigny, gouverneur du château de Sucinio, débiteur envers P. Noury, hôte à la Fosse de Nantes ; — la réception de P. Madeleneau, sieur de la Templerie, auditeur des Comptes ; — la vérification de divers aveux concernant les domaines de Kerforn, de la Ragotière, de Kerrien, de Quéhéon ; — le règlement d'une créance de 12 livres 10 sous de rente due aux paroissiens de Couëron sur la recette des fouages, en raison de l'anoblissement de la terre du Fossé-Neuf ; etc.

B 252. (Liasse.) — 295 pièces, papier.

1638, juillet-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux par Ch. Labbé, écuyer, sieur de la Trochardais, Marc Gourvinec, écuyer, sieur du Bezit, O. Lharidon, P. du Bot, écuyer, L. de Tréouret, Fr. Thomas de la Ribaudière, écuyer, et autres ; — l'amortissement du fond de terre acquis par les religieuses de la Visitation de Nantes ; — la validation du paiement des gages de Jean Le Vayer, sieur de Clais, président aux enquêtes du Parlement de Bretagne ; — le rabais demandé par P. Gastechair, fermier des Devoirs de Josselin ; — la réception de K. Lebrun en qualité de conseiller auditeur des Comptes ; — une mainlevée de saisie du temporel de la prévôté de Vertou réclamée par François de Malesset, lequel affirmait que ce bénéfice à la nomination de l'abbé de Saint-Jouin n'était pas sujet à la Régale ; — une décharge pour les fermiers des biens saisis sur feu D. Herbert, receveur du domaine de Dinan; — un règlement de compte pendant entre le commis à la recette du domaine de Nantes et les héritiers de Renée de Bocenit, épouse de Pierre de Touvois, sieur de la Roche du Pont de Louan, et de Chr. des Ridellières ; etc.

B 253. (Liasse.) — 356 pièces, papier.

1638, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'apurement du compte du receveur du domaine de Ploërmel ; — la recette des deniers provenant de l'aliénation et affranchissement des feux de fouages ; — des présentations d'aveux par J. Foliart, écuyer, sieur de Kerdavy, V. Symon, Ch. Robert du Moulin-Henriet, Ch. Corbec de Locmaria, F. Dano, dame de la Couldraie, et autres ; — un exécutoire de 700 livres sur le fermier des octrois de Morlaix décerné

au miseur de cette ville Y. Guillouzou ; — un paiement de salaires dus aux archers par P. Petiot, payeur des gages de la Maréchaussée ; — une surséance sollicitée par Pierre Coquart, miseur des deniers de Guérande, condamné à une amende pour retard dans la production de son compte ; — la location d'un auditoire à Carhaix pour les assises des juges royaux ; — un délai de six mois accordé à Ch. de Quernesné, marquis de la Roche, baron du Luz, pour faire hommage de ses terres ; etc.

B 254. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1639, 1er trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des nominations de commissaires pour collationner des extraits à délivrer ; — des présentations d'aveux et des demandes de délai par les chanoines de Saint-Pierre de Vannes, O. Le Goux, Fr. de Sesmaisons, Françoise d'Erbrée, dame de Biragues; J. de Laage, écuyer, G. Huchet de la Bedoyère ; le prieur de Saint-Guenaël et autres ; — le paiement de la pension du procureur général à la Chambre; — les empêchements qui obligent Yves Le Gouadic à faire hommage par procureur; — le règlement des vacations dues aux deux maîtres des comptes députés pour faire inventaire des livres confiés au garde des archives ; — une contrainte sollicitée par le traitant des offices de nouvelle création contre les cautions de M. Lopin, payeur des gages à la Chambre ; etc.

B 255. (Liasse.) — 346 pièces, papier.

1639, 2e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux pour des terres situées dans les paroisses de Saint-Sébastien, de Saint-Philbert-de-Grandlieu, de Trans, de Ploubihan, de Guipavas, de Noyal, de Grandchamp, de Carhaix; — la répression des usurpations du sénéchal et du procureur fiscal de Vitré qui ont tenté de s'ingérer dans la vérification des comptes de cette ville; — le paiement d'une créance de 50 livres de rente exigée par Jean Potier sur la recette des fouages de Nantes ; — la désignation d'un commissaire pour assister au recolement des meubles de la buvette ; — la réception de Jean Hayet, sieur du Fayet, pourvu de l'office de receveur du domaine de Saint-Renan; — l'homologation des aliénations et afféagements permis par le Roi au duc de Rohan ; — le délai d'un an demandé par le marquis du Tymeur pour faire aveu ; etc.

B 256. (Liasse.) — 298 pièces, papier.

1639, juillet et août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la conclusion du traité à passer pour la reconstruction de l'auditoire de Carhaix ; — la reconnaissance des droits de haute justice des religieux de Villeneuve dans les paroisses du Bignon, de Saint-Colombin, de Saint-Lumine-de-Coutais et de Saint-Étienne-de-Corcoué; des droits d'usage de bois qu'ils ont acquis des sires de Machecoul, les publications et les jugements des oppositions ; — une remise de droits de lods et ventes à Vincent du Parc, sieur de Locmaria, sur la terre de Penault en Pleyben; — des présentations d'aveux par P. du Couëdic, sieur de Keredet, Jean Lestang, Fr. Le Provost, écuyer, sieur de Saint-Marc, J. Le Saige, P. Le Carpentier, écuyer, sieur de Pineville et autres.

B 257. (Liasse.) — 398 pièces, papier.

1639, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces portant mandement de procéder à la réformation des domaines de Lesneven, de Brest, de Saint-Renan ; — remise de droits de lods et ventes à François de Kergroadès pour la terre de Gouerbihan ; — condamnation de payer 2,036 livres à Ch. Lohéac, miseur de Quimperlé, contre son prédécesseur ; — vérification des lettres d'exemption accordées aux habitants de l'île de Groys ; — exécutoire de 600 livres au profit de la veuve du receveur général des Finances sur J. Loysel, seigneur de Brie ; — délai d'un an aux enfants de René de Quermeur, conseiller au Parlement de Bretagne, pour faire aveu de leurs biens ; — renvoi aux habitants d'Hennebont des lettres autorisant A. Baurin, écuyer, sieur de Mouhon, à construire une halle couverte sur la place Notre-Dame ; — réception de Jean Luzeau, conseiller auditeur des Comptes ; — liquidation du compte de J. Loaiselet et G. Penhouet, miseurs des deniers de Rennes ; — injonction aux chanoines de Saint-Pol-de-Léon de produire l'aveu de leur temporel ; etc.

B 258. (Liasse.) — 329 pièces, papier.

1640, janvier-avril. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux par L. de Kerveno, écuyer, sieur de la Pipelaie, O. du Boisbaudry, les Carmélites de Vannes, Renée Peschard, épouse de R. de Tournemine, dame de la Botelleraie, J. Le Baillif, écuyer, sieur de Saint-Martin ; — l'enregistrement de lettres de pension, de dons des États à des officiers, de concessions de droits de lods et ventes, des provisions de Jean de Saint-Pern, sieur du Lattay, maître des Comptes ; — des expéditions d'extraits de titres demandées par S. de Lespinay, écuyer, sieur du Chaffault, par J. Le Bigot, G. du Foc et autres ; — le règlement d'une

créance de l'hopital Saint-Yves sur la recette des miseurs de Rennes; — l'apurement du compte du fermier du domaine de Conq et de Fouesnant; — l'opposition faite par le procureur du Roi au Présidial de Vannes à la nomination d'un médecin appointé par la communauté de ville de Vannes sur les deniers d'octroi; etc.

B 259. (Liasse.) — 268 pièces, papier.

1640, mai-juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des prestations d'hommage par procureur demandées par Jean du Fresne, écuyer, sieur de la Vallée, R. Le Corvasier, sieur de la Ville-Gontier, Yvon Rozo, François Lustin, écuyer, sieur de la Forest, la veuve de M. Lhonoré, écuyer, sieur de Kergostiou et autres; — des prestations d'aveux pour les terres situées dans les ressorts des sièges royaux de Lannion, de Vannes, de Nantes, d'Hennebont, d'Auray, de Ploërmel; — des demandes de délais pour faire aveu ou hommage; — une allocation de 100 francs au couvent des Capucins de Morlaix par les habitants de cette ville sur la recette municipale, pour les réparations de la maison; — le rétablissement sur le compte du miseur de Quintin d'une dépense de 93 livres qui fut affectée aux feux de joie faits à l'occasion de la grossesse de la Reine; — le refus du miseur de Vannes opposé aux réclamations de paiement présentées par les héritiers de J. de la Chaussée lequel vendit à la ville de Vannes le domaine du Cosquer pour en faire une maison de santé; — la liquidation du compte de l'économat de l'évêché de Saint-Brieuc; etc.

B 260. (Liasse.) — 302 pièces, papier.

1640, juillet-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'enregistrement et la vérification des lettres d'octroi obtenues par les bourgeois de Rennes et l'opposition des chanoines de la cathédrale demandeurs en rectification à leur profit; — un exécutoire de 2400 livres décerné sur la succession de Ch. de la Noë au profit de la veuve de N. Fyot, receveur général des Finances en Bretagne; — des présentations d'aveux par P. Lehir, J. Quenouatz, écuyer, sieur de Patrion, N. de Talhouet, écuyer, sieur de Kerservant, J. Perrin, L. Mesbon, sieur de Keraudren, G. Beschart, écuyer, sieur de la Chaponnière, la veuve de G. Juignet, veuve de J. Vivien, sieur de Brethierry et autres; — la réforme d'un aveu présenté sous le titre de marquisat de Kerveno, par Louis de Bourbon, époux de Charlotte de Kerveno; — la vérification d'une quittance déposée par Th. Le Coq, sieur de la Freuzière, receveur des fouages à Vitré, pour jouir d'une augmentation de gages; — le paiement d'une allocation de 200 livres aux religieuses de la Visitation du Croisic pour la construction de leur couvent; etc.

B 261. (Liasse.) — 266 pièces, papier.

1640, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une mainlevée de saisie apposée sur la terre de la Talmellière, paroisse de Saint-Brieuc-des-Ifs; — le visa de la quittance présentée par J. Guy, contrôleur des fortifications en Bretagne, pour jouir d'une augmentation de gages; — l'exécution des engagements pris par la ville de Vannes envers les Jésuites; — des présentations d'aveux pour les terres du Parc, de Crabis, de Kergroguen, de Couëdor, du Pont de Rostrenen, du Guflly de Lothey, de Crecharsault, de la Porte-Caric et autres; — des désignations de commissaires, des taxations d'officiers chargés de vacations; — l'exécution du contrat passé entre les États et les commissaires du Roi pour la réduction du bail des deniers casuels; — l'enregistrement des lettres d'érection de la seigneurie de la Roche en Nort en baronnie; — la jouissance des gages intermédiaires de la charge de conseiller au Parlement octroyée à la veuve de R. Martin; — la levée des parties restées indécises dans le compte du miseur de Ploërmel; etc.

B 262. (Liasse.) — 326 pièces, papier.

1641, janvier-avril. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la vérification de l'édit de création des officiers d'amirauté; — le paiement des annuités dues au chapitre de la cathédrale de Rennes pour la construction des tours et du portail de leur église; — la réception de P. Guy, de Chr. Bretaigne en qualité d'auditeur des Comptes, lesquels ont fourni des déclarations d'ancêtres; — des présentations d'aveux par J. de Québriac, écuyer, sieur du Flachay; Jeanne Le Gallic; G. du Margaro, écuyer, sieur de la Ruays, Bertrand Geslin, écuyer, sieur de Richeville; et autres; — le remboursement des avances faites par les commissaires préposés à la saisie de la terre de Lesquian, en Languidic, qu'ils n'ont pu affermer par suite de l'opposition de la châtelaine d'Espinefort; — la délivrance de plusieurs exécutoires à la requête du receveur des amendes des Eaux et Forêts; — le délai de 6 mois accordé à J. de Serizay, prieur de Saint-Melaine près Lamballe, pour faire aveu de son bénéfice; etc.

B 263. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

1641, mai-juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes por-

tant sur des présentations d'aveux par I. Rabuan de la Brière, H. Perrin, Cl. Gouault, dame de Saint-Onen, Marie Bonnier, dame de la Ville-ès-Blancs, Louise de Coatanscours, douairière de Rosallec; — sur des délivrances d'extraits de titres à Louise de Chansé, mère de R. Robinault, écuyer, à G. Macay, à Math. Duval; — sur des délais demandés pour faire aveu par la douairière de Camore, L. de Quéhéon, X. Freslon, écuyer, sieur de la Touche; — sur une décharge d'amende encourue par J. Duval, receveur des fouages de Saint-Brieuc; — sur des réclamations de pensions non payées à des officiers; — sur des autorisations de faire hommage par procureur octroyées à J. Jounan, notaire, B. Pinel, sieur de Chaudebœuf, à Fr. Le Coczic; — sur l'apurement des comptes de la miserie d'Auray; — sur le paiement des frais de geôle de plusieurs prisonniers condamnés par le siège de Vannes, etc.

B 264. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 333 pièces, papier.

1642, juillet-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'anoblissement de Jean Bossart, sieur de la Fresnais, lequel a produit une déclaration d'ancêtres, une information de vie et mœurs; — la réception de P. Petiteau en qualité d'auditeur des Comptes, de Jean Potier en qualité d'huissier; — un délai d'apurement sollicité par la mère de G. Le Meneust, receveur du domaine de Fougères, assassiné; — des présentations d'aveux par G. Le Métayer, écuyer, sieur de Saint-Laurent, O. de Kervenozaël, écuyer, sieur de Runaules, J. Pascaud, chirurgien, J. Hervé, sieur de Kergoff; — le paiement d'une somme de 800 livres aux héritiers de P. Le Masle, sieur de Juigné, auditeur des Comptes, chargé de recherches et de copies dans le Trésor des chartes du château de Nantes; — un délai d'aveu demandé par Jean de Coëtnours, sieur du Grannec; — une levée de saisie apposée sur les biens de Jean de Sauvaget, baron du Clos; etc.

B 265. (Liasse.) — 309 pièces, papier.

1641, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la concession du droit de bâtir des halles dans l'enceinte de la ville d'Hennebont aux bourgeois, sans tenir compte du privilège accordé au sieur de Mouchon, capitaine de Guémené; — la réception de X. Pillavoine en qualité de contrôleur au mesurage à sel de la Fosse de Nantes; — une permission de faire hommage par procureur accordée à Louis de Kersauson, écuyer, en raison de son âge et de son éloignement; — une levée de saisie apposée sans raison sur le village de la Justière, en Sainte-Pazanne, dont la mouvance appartenait à la terre d'Ardenne; — un rabais demandé par P. Gastechair, fermier des Devoirs établis à Josselin, en raison des maladies contagieuses; — le paiement d'une fourniture de 21 casaques aux archers de la maréchaussée dont le prix s'élève à 2835 livres; — la présentation d'aveux divers pour les terres de la Roche en Nort, de Kerlazen, de Coatavy, de la Belinière, de Launay-Milon, de Kerantelinezre, de Menehy; — la gestion du domaine de Touffou, — et l'apurement des comptes du Domaine de Nantes; etc.

B 266. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1642, 1er trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'injonction faite à Et. de Moucheron, auditeur des Comptes, de produire les titres de la terre de la Pichonnays, paroisse de la Celle-en-Coglais; — l'enregistrement des lettres d'intermédiat accordées à René de Lanjamet, conseiller au Parlement; — la jouissance d'une franchise d'impôts par J. de Chegaray, bourgeois de Quimper, pour leur maison; — la concession d'un délai d'un an sollicitée par M. Collomban, baron de Quimerch; — l'extrait de titre collationné à délivrer à T. de Perrien, chevalier, seigneur de Breffeillac; — la vérification des lettres de privilège et de donation octroyées aux religieux de Prières par les ducs de Bretagne et les rois de France; — la présentation de divers hommages et aveux par J. Bellec, Marguerite Prampart, épouse de P. Perrier, écuyer, Isaac du Creux, L. Péan, écuyer, sieur de Coatlus, et autres; la réception de M. Merel, pourvu de l'office de receveur du domaine de Ploërmel; — l'exécution des règlements concernant la gestion des deniers provenant des feux anoblis et affranchis; — des désignations de commissaires et de délégués; etc.

B 267. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1642, 2e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des délivrances d'extraits à collationner pour Cl. Goujon, écuyer, sieur de la Houdinière, M. François, sieur de Beau-Soleil; J. Macé, sieur de la Roche, auditeur des Comptes; J. de Bodoyer; — les délais pour faire hommage ou aveu concédés à Marc du Perrier, sieur du Mené, à T. du Châtel, seigneur de Mezle, X. de Kerlech, sieur du Rusquec, J. de Lescu, sieur de la Mancellière; — la taxation de divers officiers demandeurs en paiement de vacations; — la mouvance du prieuré de Lochrist indûment revendiquée par le procureur général contre le titulaire, demandeur en mainlevée de saisie; — l'exécution des lettres portant donation des revenus de l'évêché vacant de Quimper au nouveau titulaire René du Louet, chanoine de Léon; d'autres lettres validant un don de 12,000

livres fait par les États à Cl. de Marbeuf, baron de Blazon, pour indemnité des pertes subies par son père pendant la Ligue; — la reddition des comptes de la ville de Carhaix; — le paiement du loyer des locaux occupés par le Parlement dans le couvent des Franciscaines de Rennes; etc.

B 268. (Liasse.) — 295 pièces, papier.

1642, juillet-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant le paiement des dégâts et travaux de réparation occasionnés au couvent des Carmes par la tenue des Etats de Bretagne; — une mainlevée de saisie mise sur la terre de Blebehan, au préjudice de Jean de Carné; sur la terre de Monceaux, en Saint-Philbert de Grandlieu, appartenant à Samuel de Lespinay et du Chaffaut; sur la terre de Talhouet, possédée par Charl. d'Escoublau, comtesse de Maillé; — la réception de l'hommage de Louis de la Motte, écuyer, sieur de la Roche-Plumauden, agissant pour son neveu; — l'apposition des scellés chez J. Collombel, miseur de Vannes; — des décharges d'amendes et de commissions sollicitées par divers; — des présentations d'aveux pour des terres sises dans les paroisses de Pleyben, de Fresnay, d'Esquibien, de Mazallon; — la réception de G. Calloët en la charge d'avocat général à la Chambre; — le rétablissement de diverses parties rayées sur des comptes; etc.

B 269. (Liasse.) — 369 pièces, papier.

1642, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant les justifications produites par le maire et les échevins de Nantes pour obtenir le rétablissement de parties rayées sur le compte de leur miseur au chapitre des dépenses de bouche et de réception; — des levées de saisies demandées par A. du Parc, douairière, veuve de P. Harscouet, R. de Carné, seigneur de Cohignac, par L. de Coëtlogon, vicomte de Mejussaume, J. Garnier, Gillette Hay, dame de Kerolain, le baron de Molac; — la réception de M. Regnault Le Gouvello en qualité de maître des Comptes; — les contraintes à décerner contre le fermier général des Devoirs des États à la requête du trésorier des États, demandeur en paiement de 16,000 livres; — la réfection des ponts de Quimperlé; — l'opposition formée au bail des devoirs de Saint-Malo par A. Lebreton, sieur du Demaine; — l'enregistrement des lettres de naturalisation de P. Chassot, natif de Tarentaise; — la correction de l'aveu du prieuré de la Bretonnière annexé au collège des Jésuites de Quimper; etc.

B 270. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1643, 1er trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la propriété de l'office de receveur des fouages de Rennes revendiquée par P. Le Page contre la veuve Jean Gauté; — le rétablissement des gages de A. Nidelet, miseur, et X. Rapion, contrôleur des deniers de la ville de Nantes, sur le compte de la dite ville; — la concession d'un logement en ruines voisin du château de Vannes, à Séb. de Rosmadec, chevalier; — des présentations d'aveux par L. de Bourbon, P. Pinart, écuyer, sieur du Val, Fr. de Rosmar, dame de Kerlast, J. Le Rouge, dame de Lochrist, Jean Turquant, baron d'Aubeterre, Cl. du Rochazre, J. du Chastel, H. du Bouëxic, douairière du Mollant; — la mouvance de la terre de Kernabat adjugée à B. du Liscouet contre P. du Poirier, écuyer; — le rabais sollicité par les fermiers de l'octroi établi sur les vins vendus en détail dans la ville de Redon; — l'apurement du compte des miseurs de la ville de Rennes; — la vérification des lettres autorisant le duc de Brissac à aliéner, afféager ou arrenter ses terres de Bretagne; — le paiement privilégié de 2,000 livres réclamées par les Franciscains de Rennes sur la recette des amendes du Parlement; — la réception de Jean Heliand, auditeur des Comptes, lequel a produit une enquête de vie et mœurs, une déclaration d'ancêtres; — l'échange de l'île d'Indrette conclu avec le sieur du Plessis-Genouville, etc.

B 271. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 256 pièces, papier.

1643, 2e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux pour les terres de Kerorentin, de Tourbihan, du Merdy, de Kerairiou, de Cozquer, de Keroual; — l'enregistrement des lettres portant donation au marquis de Pontcourlay des droits de rachat perçus sur la succession de la dame du Rocher-Portail; — la réception de Jean Artaud, pourvu de l'office de maître des Comptes; — la nomination de J. Perrier, huissier de la Chambre; — la délivrance de plusieurs exécutoires à la requête des Cordeliers et Clarisses de Nantes; — le remboursement des avances faites par Yves Lochet, ancien procureur syndic de la ville de Saint-Brieuc; — des permissions de faire hommage par procureur accordées à G. de Talhouet de Keravéon, J. Becdelièvre, écuyer, sieur de Boisbasset, Guillemette de Launay, veuve Audren, dame de Pratmeur, Cl. de Kergorlay, dame de Kersauson; — une réclamation de taxes et de vacations poursuivie par J. Raguideau, huissier collecteur des Finances, contre Fr. Larcher, receveur des Domaines à Rennes; — la procédure à suivre par le receveur général des Finances envers les receveurs particuliers pour les contraintes; etc.

B 272. (Liasse.) — 486 pièces, papier.

1643, 3e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux par J. Briant, J. Le Gouazre, sieur de Kervelegan, Y. Le Guen, H. de Gondi, Rodolphe de Kersaint-Gily, écuyer, J. Le Diouguel, P. Corbé, G. Rougeul, Louise Raison, N. Lepape ; — des autorisations de prêter serment et de faire hommage par procureur ; — l'obligation imposée à G. Piault, marchand, d'accepter malgré lui les fonctions de receveur des amendes des Eaux et Forêts de Rhuis ; — la conversion d'une pension en gages ordinaires pour M. Marbeuf ; — des demandes de rabais de prix par le fermier des devoirs de Ploërmel ; — des décharges d'amendes accordées à divers miseurs en retard ; — la production des titres d'exemption de fouages obtenus par les habitants de Belle-Isle ; — l'examen des faux commis dans la comptabilité du Croisic ; — la suspension des poursuites intentées au tuteur de R. Leprestre, sieur de Lezonnet, lors de la mort de son père, etc.

B 273. (Liasse.) — 260 pièces, papier.

1643, 4e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux des dispenses d'hommage personnel pour des terres sises dans les paroisses de Langrolay, de Lanmeur, de Plounevez, de Plougoulm, de Trégunc ; — rétablissant la somme allouée sur les comptes de la ville de Rennes au nom de Paul de Volant, écuyer, sieur de Keriaval, ci-devant procureur syndic de la communauté ; — condamnant G. Choart, trésorier alternatif des régiments, au département de la Haute Bretagne, à produire ses provisions avant de toucher ses gages ; — P. Lehéraut, ci-devant miseur de Malestroit, à verser 1978 livres à son successeur ; — désignant des commissaires pour informer sur l'âge de N. du Plessis, écuyer ; — déchargeant Jean Mahé, ci-devant syndic de Guingamp, d'une amende encourue par des retards dans la reddition de ses comptes ; — ordonnant l'enregistrement de plusieurs remises de droits de rachat et de lods et ventes ; — approuvant le paiement d'une indemnité de logement de 300 livres réclamée par P. Rogier, sieur du Crevist, capitaine et gouverneur de Malestroit ; — autorisant les Carmélites de Nantes à prélever 1200 livres par an sur le produit de l'octroi perçu pour l'œuvre de la cathédrale de Nantes, suivant les lettres patentes qu'elles ont obtenues ; etc.

B 274. (Liasse). — 305 pièces, papier.

1644, 1er trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant une enquête sur une demande de rabais présentée par G. Dulouet, fermier des deniers d'octroi de la ville de Guingamp ; — l'enregistrement des provisions de Math. Bedeau, auditeur à la Chambre des Comptes, lequel a produit une liste d'ascendants ; — condamnant P. Lepaige, sieur des Cormerais, receveur ancien des fouages à Rennes, à payer à P. Goudé les gages qui lui sont dus à raison de son office de receveur des fouages alternatif ; — arrêtant les taxes dues pour vacations à des huissiers, greffiers et conseillers ; — renvoyant devant le réformateur des Domaines Tanguy Penfeuntenio, écuyer, sieur de Kermorvan, qui demandait à se désister des fonctions de prévôt sergent féodé dans les paroisses de Saint-Mahé, de Lochrist et de Plougouvelen ; — autorisant Bernard Éon, sieur de la Chapelle, à faire hommage par procureur pour son manoir de Ponthail en Plouer ; etc.

B 275. (Liasse.) — 360 pièces, papier.

1644, avril-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des prestations de foi et hommage et des aveux à fournir par Méance Le Vayer, dame de Coëtsalon, Hervé Moreau, J. Durant, Fr. Anger de Crapado, M. Quetier de la Vigne, Cl. Crétien, écuyer, sieur de Pommoriou, G. Coupé, sieur de la Salle ; — l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par A. Thépalus, écuyer, sieur des Oliviers, docteur médecin ; de l'institution de charge de M. Geffrard, auditeur des Comptes ; — l'homologation du changement de nom autorisé pour la terre de Folideu, en Saint-Igneuc, laquelle s'appellera Lorgeril ; — l'augmentation de la pension des PP. Jésuites de Quimper sur les fonds de la miserie ; — la vérification des lettres d'octroi délivrées aux habitants de Lamballe, pour subvenir aux travaux de parage, à la réfection du clocher de Saint-Jean et à l'acquittement des dettes ; — la nomination d'un huissier et d'un garde des livres de la Chambre ; — la surséance de saisie et de contrainte accordée à la requête des États à tous les vassaux de la Couronne, jusqu'à la majorité du Roi ; etc.

B 276. (Liasse.) — 319 pièces, papier.

1644, juin-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes portant règlement pour les fonctions de garde des livres et registres de la Chambre ; — renvoyant devant le siège de Guérande l'aveu produit par Marie Le Pelletier, veuve Arthur ; — autorisant Marguerite de Quistinic, dame du Pan, à faire hommage du château de Bécherel par procureur ; — enjoignant aux notaires et greffiers de la juridiction de Quimper de délivrer au receveur du Domaine les copies des contrats qu'ils rapporteront et le rôle des ca-

suels échus; — ordonnant l'enregistrement des institutions de charges de P. Davy de la Botardière, conseiller maître des Comptes, de J. Lemercier, correcteur, de J. Sauvat, trésorier provincial des régiments de Haute-Bretagne; — approuvant le paiement d'une pension de 800 livres accordée à G. Huchet de la Bedoyère, procureur général en Parlement; — homologuant les lettres d'exemption d'impôts accordées à l'évêque et aux chanoines de Tréguier, aux Dominicains de Rennes; etc.

B 277. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1644, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant une enquête sur les causes qui empêchent Fr. Le Gualen, dame de Kercaradec, épouse de Louis Rogon, de faire hommage du lieu noble de Kerasran; — autorisant J. de Kerguisiau, prêtre, à faire hommage par procureur; — taxant les vacations de plusieurs commissaires chargés de dresser des inventaires, d'apposer et de lever des scellés; — défendant aux substituts du Procureur général de se faire rendre des aveux ni d'exiger aucuns deniers sous ce prétexte; — confirmant la détention infligée à Louis Perel, commis à la recette du domaine de Vannes; — ajournant une saisie prononcée contre G. Calvez, miseur de Saint-Pol-de-Léon; — validant un exécutoire obtenu par le commis à la recette du Domaine d'Auray contre le fermier du même Domaine; — rétablissant sur le compte du miseur de Morlaix les sommes portées au nom des Jacobins de cette ville; etc.

B 278. (Liasse.) — 247 pièces, papier.

1645, 1er trimestre. — Arrêts sur requêtes commettant Cl. Juchault à la collation des extraits demandés par Cl. de Marbeuf; — déchargeant de tout débet M. Kernatous, fermier du domaine de Brest; — condamnant J. Le Calvez, fermière de la terre de Kervegant, à solder les arrérages de son compte; — ordonnant l'enregistrement des provisions d'office de J. Leroy, maître des Comptes, de Fr. de Lavau, contrôleur des fortifications du château de Nantes, de P. Noblet, architecte des fortifications en Bretagne; de A. Gellouard, maître des Comptes, lesquels ont produit des enquêtes de vie et mœurs et des déclarations d'ancêtres; — maintenant les gages de Fr. Botherel, sieur du Vertin, juge criminel à Vannes, sur la caisse du payeur des gages des Présidiaux; et l'augmentation due aux officiers du Présidial de Nantes; — ratifiant les lettres de légitimation après enquête, obtenues par Hélye et Marguerite du Bonnet; — portant homologation de l'érection de la vicomté de la Jannière pour M. de la Galissonnière, malgré les oppositions longuement motivées de Guy de Lesrat, seigneur des Briottières et du Plessis-Guéry; etc.

B 279. (Liasse.) — 364 pièces, papier.

1645, avril-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la liquidation des dettes de la ville de Rennes; — la réception de J. Jacquetel dans la charge de receveur du Domaine à Fougères; de Fr. Guischard, maître des Comptes; — la continuation des privilèges et lettres d'octroi sollicités par les habitants de Quimper, de Saint-Pol-de-Léon, d'Auray, de Nantes, de Rhuis, de la Guerche; — des délivrances d'extraits de titres de la Chambre à collationner; — des présentations d'aveux par la veuve de Jean Loiseau, Fr. de Kergorlay, G. Combot, P. du Bourblanc, écuyer, sieur de Guermel, J. Boloré, écuyer, sieur de Gouellen, A. Perennes, G. de Lambray, sieur de Champferron; — les réfections à opérer à la tour des Champs, sur la proposition des habitants de Saint-Malo; — le projet d'érection en châtellenie de la terre du Disquiou; — le paiement d'une taxe de 100 livres au receveur des épices par Yves Le Cozic, écuyer, sieur de Kermellec, acquéreur de la seigneurie de Bodister; — la permission de faire hommage par procureur demandée par J. d'Hillerin, conseiller au Parlement de Paris, prieur de Saint-Julien-de-Concelles; — la concession d'un rabais sollicitée par M. Bonfils, fermier du bail des Devoirs levés à Dinan; etc.

B 280. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1645, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant le renvoi et la publication de divers aveux aux sièges de Lesneven, de Morlaix, de Guérande, de Rennes, de Brest, de Gourin, de Nantes, de Conq; — le paiement des frais de vacation et de voyage dus à R. Le Gouvello, commissaire envoyé pour relever l'état des digues de Dol; — prononçant l'élargissement de J. Le Guen, commis à la recette du domaine de Quimper; — homologuant les lettres de privilège obtenues par les habitants de Liffré; — agréant la réception de Louis Letort, huissier, de Fr. Letourneux, de J. Jaudonnet, auditeurs des Comptes, de G. Bigarré, receveur des fouages à Vannes; — enjoignant au miseur de Saint-Brieuc, M. Rouxel, sieur de Kerfichart, l'obligation d'apurer les comptes de ses prédécesseurs; — accordant un délai d'un an à Marie du Poulpry, douairière de Guenegat, pour faire hommage de ses terres; — approuvant des lettres de continuation d'octroi; etc.

B 281. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1646, 1er trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la justification des comptes de G. Piault, marchand, commis à la recette des taux et amendes des

Eaux et Forêts de Vannes et de Rhuis; — des présentations d'aveux et des demandes de délais par Cleden Michellet, R. de Maynière, écuyer, sieur du Porthoreau, G. Perrot, prieur de Sainte-Catherine de Lanchaillou; Christophe Ropartz et autres; — la vérification de la levée extraordinaire de deniers accordée aux États; — des lettres de noblesse, octroyées à Louis de Chaussay, sieur du Bodou; — des lettres d'hôtellerie franche à Guingamp pour O. Falgan, et G. Le François à Dinan; — la levée des arrêts mis sur les gages de certains officiers; — l'allocation annuelle de 500 livres réclamée par les religieuses tertiaires de Saint François pour le bâtiment de l'hôpital d'Auray; — l'ingérence du procureur du Roi au Présidial de Rennes dans les affaires de comptabilité et ses abus de pouvoir contre R. de la Marqueraie, syndic de la ville de Rennes, demandeur en récompense de 400 livres pour ses frais de députation; — la levée des indécisions mises au compte de la miserie de Moncontour et de plusieurs scellés apposés chez des comptables ; — l'évaluation des domaines laissés par le Roi à la Reine pour l'assignation de son douaire; etc.

B 282. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1646, 2e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant une décharge d'amende accordée au trésorier de l'église Saint-Pierre de Rennes; — des commissions à collationner délivrées à la requête de Seb. de Rosmadec, de G. Salaun, de la dame de la Porte-Neuve, de P. Ferré, des paroissiens de Tinténiac, de Gabriel de Goulaine ; — l'enregistrement de plusieurs institutions de charges ; — la reconstruction de l'auditoire de Lantreguier à Lannion; — la présentation de divers aveux; — des autorisations de prêter foi et hommage par procureur; — un rabais de ferme sollicité par G. Bascher, sous-traitant des octrois de Moncontour ; — imposant à J. Jegou l'obligation de remplir les fonctions de receveur du Domaine à Guérande ; etc.

B 283. (Liasse.) — 292 pièces, papier.

1646, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de G. Calloet et de J.-B. Becdelièvre en qualité d'avocats généraux à la Chambre ; de H. Chenu, écuyer, sieur de Clermont, conducteur des réparations des châteaux et places fortes de Bretagne; de P. de Trégouet, auditeur des Comptes ; — la levée des scellés apposés sur les biens de Fr. Allano, receveur du Domaine à Auray ; — la vérification de lettres de don, de continuation d'octroi, de lettres de naturalité, d'intermédiat ; — une information à ouvrir sur des malversations commises dans la réformation du Domaine ; — une décharge d'amende au profit de M. Blohio, miseur de Quintin ; — des présentations d'aveux par la dame de Kermadio, le prieur de Guermiton, I. Ellez, P. de Serent, écuyer, sieur de la Rivière, et autres ; — des réclamations de gages produites par divers officiers ; — l'autorisation de prêter serment de fidélité demandée par F. de Servien, abbé de Saint-Jouin de Marnes ; — exécutoires nombreux adressés à des huissiers à la requête de divers comptables ; etc.

B 284. (Liasse.) — 313 pièces, papier.

1647, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes nommant un commissaire pour informer sur la vie et les mœurs de Jean Grimaudet, sieur de la Lande, lequel a obtenu des lettres de noblesse; — validant certains contrats de féage conclus par S. de Rosmadec ; le don des fruits de l'abbaye de Bon-Repos à l'archevêque d'Aix, la nomination de J. Gicqueau à la charge de garde des archives de la Chambre ; et l'amortissement concédé aux Carmes d'Auray pour leurs acquisitions ; — enjoignant à René Heliand de remplir promptement les fonctions d'auditeur ; — ordonnant que les arrérages des pensions dues à G. Le Meneust, seigneur de Bréquigny, président au Parlement de Bretagne, lui seront payés sur les deniers revenant bons au Roi du compte des gages des officiers du Parlement; — réglant les taxes dues à divers pour des vacations et commissions ; — instituant J.-B. Babin, dans la charge de trésorier de France, général des Finances ; — frappant d'opposition la levée des deniers destinés à la réfection du pont Augan jusqu'à la délibération des États de Bretagne; — jugeant plusieurs combats de mouvance féodale ; etc.

B 285. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1647, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes enjoignant au miseur de Rennes de payer à P. Monneraye, sieur du Breil, et à R. Even, sieur du Puy-Mauger, députés aux Etats de Nantes, leurs frais de voyage et de résidence ; — aux PP. Feuillants de Paris d'abandonner à G. Pierre, l'un des cochers du duc d'Orléans, la jouissance d'une maison qui leur fut donnée, en 1631, à Nantes, sur la motte Saint-Nicolas, pour y établir un monastère ; — prononçant l'exclusion de la Chambre pendant la fin de la session contre deux auditeurs ; — imposant aux bourgeois de Lesneven l'obligation de payer 400 livres par an aux Récollets pour l'achèvement de leur couvent ; — approuvant la réception de l'aveu présenté par Louis de la Bouëssière, écuyer, sieur de Rosniguen; — ordonnant la délivrance d'un extrait de compte du Domaine de Nantes à J. Yvic-

quel, écuyer, sieur de la Bourance; — condamnant la veuve Delorme-Peschart à payer les lods et ventes d'un contrat de son mari à J. de Charon, écuyer, sieur de Saint-Ange, maître d'hôtel de la Reine; — suspendant les poursuites intentées aux habitants de Port-Louis au sujet d'un reliquat de 600 livres dû sur le produit de la ferme des Devoirs ; etc.

B 286. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1648, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'enregistrement de l'anoblissement de G. Phelipot, sieur des Champvaux, des provisions de Laurent Rousseau, auditeur des Comptes, de G. du Pressouer, receveur du Domaine à Dinan; — l'opposition formée par les habitants de Lannion aux allocations accordées aux Augustins sur le produit de leur octroi pour la réparation de leur couvent ; — la réception d'André Drouet en qualité de receveur des fouages de Rennes; — la restitution des fruits du temporel du prieuré cure de Saint-Maudé saisis sur frère G. Chesnel, Augustin ; — l'apurement du compte du domaine d'Auray par B. Lauzer, demandeur en poursuites contre les héritiers de Fr. Allano, fermier du même Domaine, débiteur; — le règlement des taxes dues à divers officiers ; — la décharge de commission de receveur du Domaine à Guérande demandée par J. Jego, écuyer, sieur de la Bellaudays, par ce motif que ses ancêtres ont toujours vécu noblement; etc.

B 287. (Liasse.) — 244 pièces, papier.

1648, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la continuation de l'octroi de 4 livres par pipe de vin et de 10 sous par pipe de cidre concédé aux bourgeois de Vitré; — des règlements de gages dus à des officiers et à des archers de la maréchaussée ; — une décharge d'amende sollicitée par Jean Le Clezre, commis à la recette du domaine de Châteaulin ; — l'amortissement du fonds donné aux Ursulines de Quimper par le marquis de Rosmadec ; — le délai de trois mois accordé à J. Huillard, miseur de la ville de Lesneven ; — la réception de Fr. Robin, sieur du Préau, en qualité de receveur et payeur des gages à la Chambre ; — la liquidation des dettes de P. Coroller, ci-devant receveur des fouages de Léon, sur l'adjudication de sa charge ; — la restitution à A. Ollivier, sieur du Vignau, receveur des fouages de Cornouaille, par Cl. du Disquay, conseiller au Présidial de Quimper, d'une somme de 600 livres ; — le dépôt d'un aveu du temporel de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés par O. de Blanchefort ; — la publication des lettres d'érection de la châtellenie du Lattay ; — le remboursement d'une somme de 3000 livres sur la caisse des États à J. Constantin, sieur de Montriou, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; — la participation de la ville du Croisic aux frais d'entretien des arches et ponts de Saillé ; etc.

B 288. (Liasse.) — 306 pièces, papier.

1649, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant une délivrance d'extraits de titres accordée à la requête du procureur spécial des paroissiens de Guipavas ; — le paiement des aumônes dues aux Carmes de Ploërmel à la condition qu'ils ne déplaceront pas les tombeaux des ducs Jean II et Jean III ; — le règlement des taxes de vacations remplies par divers maîtres des Comptes ; — l'apurement des comptes de plusieurs receveurs du Domaine et de plusieurs villes ; — l'enregistrement des provisions de Ph. Guillermo, de J. Bourdin, auditeurs des Comptes, de Cl. de Santo Domingo, receveur général des Finances, d'Yves Morice, avocat général à la Chambre des Comptes ; — la nomination de Fr. Rouillé à la charge de premier huissier; — la fixation des gages de J. Fleury, sieur des Vaux, connétable de Dinan ; — une décharge d'amende de 40 livres encourue par S. Giraud, receveur général du taillon de Bretagne ; — le paiement d'une gratification de 15 livres aux choristes et chantres de la cathédrale qui ont assisté à la messe du Saint-Esprit ; — les contraintes à exercer contre les sous-fermiers des ports et hâvres de Bretagne ; etc.

B 289. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 212 pièces, papier.

1649, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant les explications à fournir par les paroissiens de Saint-Tremeur de Carhaix, à propos des frais faits pour le presbytère et le portail de leur église ; — une décharge d'amende encourue par P. Galliot, abienneur d'une maison nommée le *Chapeau-Rouge* à Pontivy ; — l'expédition d'extraits nécessaires aux usagers d'une lande située dans les paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Sauveur-des-Landes, demandeurs contre le seigneur de Chaudebœuf ; — l'adjudication du bail à ferme du produit des octrois établis à Fougères et à Saint-Brieuc ; — une mainlevée de saisie sollicitée par O. Le Gouz, sieur de Kermerien, receveur des fouages de Tréguier ; — une réclamation des habitants de Dinan contre les prétentions des Généraux des Finances qui demandaient des vacations exagérées pour les baux des Devoirs ; — les usurpations de juridiction commises par les officiers du Parlement ; — le délai de six mois réclamé par G. Quentin, receveur du domaine de Rhuis, pour rendre ses comptes ; etc.



B 290. (Liasse.) — 332 pièces, papier.

1650, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de Pierre Bocan, de J. Pelaud, de S. Le Meneust, de Th. de Rollée, de R. Le Prestre, de L. Dupas, de N. du Perrier, de J. Fleury, de R. Guyton, officiers de la Chambre des Comptes, lesquels ont produit des listes d'ancêtres et des informations de vie et mœurs; — la correction des comptes de la miserie de Rennes; — la vérification d'un don de terre aux religieux de l'abbaye de Rillé; — le rétablissement de plusieurs parties rayées sur le compte du receveur du Domaine à Nantes; — la jouissance des lettres d'intermédiat obtenues par A. Ferry, trésorier provincial des régiments en Basse-Bretagne; — le délai de compter réclamé par les habitants de la Guerche; — le règlement de diverses taxes dues à des officiers de la Chambre pour leurs vacations; — confirmation des habitants de Rennes dans la possession du Champ-Jacquet et des rentes qu'ils en retiraient; etc.

B 291. (Liasse.) — 293 pièces, papier

1650, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes condamnant M. Le Meneust, receveur du Domaine à Fougères, à produire ses comptes dans le délai de deux mois; — renvoyant devant la juridiction de Huelgoet pour être publié, l'aveu de la terre de la Haie-Douar présenté par A. de Coatanscours, écuyer; — maintenant les attributions d'Étienne Gorge, fermier des casuels du comté de Nantes, contre les entreprises de J. Mercier, receveur du Domaine; — déchargeant Th. Le Cocq, receveur des fouages à Fougères, d'une amende de 150 livres; — enjoignant au receveur général des Finances de verser le semestre ordinaire au payeur des gages de la Chancellerie, afin qu'il puisse régler les échéances; et au receveur du Domaine de Rennes de payer les arrérages d'une rente de 50 livres qui n'a pas été touchée depuis 1644; — l'aliénation des biens de feu Fr. Mancel, receveur du domaine de Rhuys, jusqu'à concurrence du reliquat de son débet; — la réintégration des titres du Domaine de Dinan communiqués avec inventaire à René Ferron, seigneur de la Villaudon, etc.

B 292. (Liasse.) — 331 pièces, papier.

1651, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'allocation de 300 livres par an aux Carmes d'Hennebont, pour la réfection de leur maison sur les deniers communs de la ville; — l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Renaud Deffotherbie, Anglais, en considération des services rendus par son père au roi Henri IV; — une mainlevée d'arrêt mis sur les deniers de la vente de la charge de Jean Mellou, sieur de Kersainteloy, maître des Comptes, à la requête de sa femme; — le paiement des dettes de la ville d'Hennebont envers le baron de Pontchâteau; — l'injonction faite au payeur des gages des officiers de la chancellerie de se pourvoir devant les Généraux des Finances contre le receveur général des Finances qui ne lui verse pas les fonds ordinaires; — la réception de Ch. Landais, receveur des fouages à Saint-Brieuc; — la vérification des lettres d'économat de l'abbaye de Saint-Maurice de Carnoet obtenues par J. Mallet; — état de ce qui a été reçu de la ferme du domaine de Ploërmel pendant six années; — livre du contrôle des deniers casuels et extraordinaires échus en la juridiction de Rennes en 1649; etc.

B 293. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 306 pièces, papier.

1651, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes condamnant le miseur des deniers de la ville de Vitré à payer 3240 livres à Jean Lemoyne, écuyer, sieur de la Maisonneuve, député par les habitants catholiques avec le religieux R. Hodemon, pour le déplacement du temple protestant érigé près de l'église principale; — désignant des commissaires pour informer sur la gestion de J. Jarnou, fermier du Domaine du Gâvre; — renvoyant le conseiller-maître Bidé de Ranzay devant les États pour obtenir le remboursement de ses vacations pendant l'opération du plantage des bornes de la Prévôté au trépas de Saint-Nazaire; — annulant le bail du rachat de la terre de Souché, en l'île de Bouin; — nommant J. Perier à la charge de receveur et payeur des gages des officiers de la Chambre; — arrêtant que G. du Pressouer, receveur ordinaire du domaine à Dinan, ne rendra ses comptes que tous les trois ans; — enregistrant le bail à ferme des Devoirs de la Prévôté de Nantes; — décernant plusieurs exécutoires à la requête de divers comptables; — refusant un extrait demandé par P. du Chalard, gouverneur de la tour de Cordouan, afin de poursuivre le procureur syndic des États au Parlement; — élargissant sous caution P. Lepage, receveur des fouages à Rennes, détenu pour son débet; — frappant d'un décret de prise de corps deux Généraux des Finances accusés d'abus et malversations; — état du revenu certain et incertain du domaine du Roi à Hédé; etc.

B 294. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1652, 1er trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la forme des vêtements que les officiers de la Chambre devaient revêtir pendant les séances; —



la mouvance féodale de la terre de Kerriou revendiquée par le seigneur de la Roche-Goumard; — des mainlevées de saisies au profit de l'abbé de Bon-Repos et de Claude Fontenay; — la liquidation des comptes du commis à la recette du Domaine à Jugon et le remboursement des frais de procédure avancés par Ch. Lanézart, écuyer, sieur des Fontenelles, substitut du procureur du Roi; — le paiement des gages de greffier de la maréchaussée de Bretagne réclamés par H. de Rohan, duc de Monbazon, propriétaire de l'usufruit du greffe; — le recouvrement des épices dues par le trésorier général des États au receveur des épices de la Chambre; — une décharge d'amende encourue par les héritiers de Nic. Simon, receveur du droit de sceau à la chancellerie du Présidial de Nantes; — l'institution de Fr. Chastenay dans la charge de trésorier des régiments de Basse-Bretagne; — le droit des chanoines de Saint-Pierre de Nantes de nommer un commis à la recette des deniers destinés à l'entretien de la cathédrale; etc.

B 295. (Liasse.) — 254 pièces, papier.

1652, 2e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant les remontrances faites par les créanciers de la ville de Rennes à propos des vérifications du compte du miseur; — l'autorisation de poursuivre et de faire saisir tous les vassaux du Roi qui n'auront pas fait leur aveu; — la demande en paiement de 524 livres introduite par P. Henry, marchand de Morlaix, qui en avait fait l'avance à G. Calvez, miseur de Saint-Pol de Léon; — le maintien de Louis du Pas de Crevy, écuyer, en possession du greffe des présentations de la Prévôté de Nantes; — la conservation des privilèges des paroissiens de Paimpont; — l'adjudication du retrait-lignager de la terre de la Bouvardière au président Blanchard de la Musse; — la réception des hommages par procureur offerts par M. Maingart, sieur de Saint-Guinou, J. Le Bris, H. Couetodon, J. Flabel; — le renvoi devant leur juridiction des aveux produits par P. Le Penher, V. Gravé, J. Le Mayer, J. Bidois, H. Jagou, J. Pinczon, sieur de Cacé; etc.

B 296. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 454 pièces, papier.

1652, juillet-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de charges de G. Henry, sieur de Bellestre, de P. Le Gouvello, maîtres des Comptes, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres et des informations de vie et mœurs; de l'autorisation donnée aux Dominicains d'établir un couvent de leur ordre à Plancouet; de l'anoblissement de P. Charpentier, sieur du Tertre; — ratifiant le transport d'une créance sur la recette générale des Finances au compte de la succession de Julien et René Laurens, sieurs de la Noë et Passay; — frappant d'une amende de 200 livres P. Feillet, sieur de Baudouet, prévôt de Nantes; — accordant un délai de six mois pour faire aveu à Jeanne Charette, épouse d'Al. Billy de la Brianczaie; — autorisant Marie Le Pelletier, veuve Arthur, à faire hommage par l'intermédiaire de sa fille; — renvoyant pour être publiés par leurs juridictions les aveux présentés par J. Gicquel, J. de Marbré, J. Jouan, écuyer, J. Colichet, Jeanne Le Calvez, G. Rigaud de la Guérinière, P. Brelet, G. Serizay, sieur du Ruzy, René Aubin, écuyer, sieur de Trémondet, etc.

B 297. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

1652, septembre-octobre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la publication des aveux présentés par N. Le Postec, Alain Cario, J. Roger, sieur de Cardevilly, Cath. de Kergus, J. Jego, J. Le Gouz, maître-peintre, J. de Farcy; — des demandes de délai de faire aveu et de mainlevée de saisie par Ph. de la Presse, sieur de la Salmonnière, J. Fruglays, écuyer, sieur de Lourmel, P. Le Carno, chapelain d'un bénéfice à Guérande, R. de Coëtlogon, J. Le Texier, le cardinal de Raiz, Léonard de Salornay, prieur de Gaël, et des autorisations de faire hommage par procureur à J. de Brezal, Fr. du Bouays, écuyer, sieur du Bois-Robert, A. Perrot, prieur de Taupont, R. de la Haie, Fr. Leffroy, sieur des Touches, Anne du Cosquer; etc.

B 298. (Liasse.) — 400 pièces, papier.

1652, novembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes vérifiant l'anoblissement de la terre et maison de Kerlevenan au profit de M. Le Gouvello de Keriaval; la nomination de G. Rabut à la charge d'huissier; la continuation des privilèges octroyés aux Augustins de Vitré; — l'enregistrement des provisions de Fr. Ramaceul, pourvu de l'office de contrôleur des Finances; — défendant à toutes personnes de comparaître aux enchères pour les monnaies à Rennes ou à Nantes, sous peine d'amende; aux receveurs des Finances de produire des états aux généraux des Finances; — autorisant les bourgeois de Guérande à continuer la perception de leur octroi, bien que les lettres de continuation ne soient pas délivrées; — enjoignant au sieur Bourcard, miseur des ponts de Nantes, de verser 2,500 livres à A. Nidellet, miseur de Nantes, afin de payer les dettes de la ville contractées pour la nourriture des prisonniers Espagnols et pour la dernière tenue des États; etc.

B 299. (Liasse.) — 408 pièces, papier.

1653, janvier-février. — Minutes. — Arrêts sur re-

quêtes concernant la mouvance du moulin de Cancaval, en la paroisse de Pleurtuit, pour lequel G. Le Vendeur a produit un contrat d'acquisition de 1627; — une décharge de la recette des amendes et taux des forêts de Vannes accordée à Michel de Baubes, notaire royal; — une mainlevée de gages déportés au profit de Quentin Ticier, maître chirurgien de l'hôpital de Nantes; — le traité passé entre la ville du Croisic et le duc de la Melleraie, propriétaire des Devoirs perçus sur les vins dans l'Évêché de Nantes; — la prestation d'hommage due au Roi par Ch. de la Paluelle, seigneur de Pontavice, pour son domaine; — l'apurement des comptes de la miserie de Vannes; — des présentations d'aveux par Louise Nedelec, douairière du Rest, Fr. Quetier, écuyer, sieur de la Martinais, Math. Rouxel, Jacquette des Landes; etc.

B 300. (Liasse.) — 340 pièces, papier.

1653, mars-avril. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des provisions d'un huissier, de J. Guiton, auditeur des Comptes, de l'amortissement des terres acquises par les Ursulines de Fougères; des lettres de naturalisation obtenues par P. François; — l'autorisation de faire hommage par procureur demandée par G. de la Haye-Durand, écuyer, sieur du Fresne, M. Tubeuf, Y. Leborgne, Marie Bernicot, G. Verron, J. Le Tortu, A. Le Voyer de Paulmy, commandeur de la Guerche; — des renvois d'aveux devant les juridictions de la Province pour les terres de Servigné, de Saint-Jean-des-Prés, de la Fichonnerie, de Keraudiern, de Pencluz, de la Sauldrais, de Villerose; — le règlement des épices des correcteurs des Comptes; etc.

B 301. (Liasse.) — 336 pièces, papier.

1653, mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant une information dans toute la Bretagne au sujet de certaines malversations imputées à des huissiers de la Chambre; — le paiement d'une rente de 1316 livres due à l'hôpital de N.-D. de Miséricorde, fondé au faubourg Saint-Marcel de Paris; — condamnant le fermier des octrois de Guérande à rembourser au miseur les avances qu'il a faites pour la nourriture de 22 prisonniers Espagnols; — renvoyant devant leur juridiction les aveux présentés par P. de Kermeno, chevalier, seigneur de Kerallio, G. de France, seigneur des Touches, J. Le Mercerel, écuyer, sieur de Chasteloger, P. de Couesplan, Nic. Le Garo, P. de Serent et autres; — contenant des instructions pour la réédification de l'auditoire et des prisons de Quimper; etc.

B 302. (Liasse.) — 294 pièces, papier.

1653, juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des lettres d'anoblissement de Louis et Charles Bodin, sieurs de la Roullaie et de Vauvert; — renvoyant devant leur juridiction les aveux produits pour des terres situées dans le ressort des domaines de Rhuis, d'Hennebont, de Ploërmel, de Quimper, d'Auray, etc.; — réglant les épices dues à G. Henry, écuyer, sieur de Belestre, maître à la Chambre des Comptes; — accordant un délai de six mois à P. Poullain, seigneur du Val et de Tramaine, pour faire son hommage; — validant les emprunts des États de Bretagne; etc.

B 303. (Liasse.) — 503 pièces, papier.

1653, juillet. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des mainlevées d'opposition à des publications d'aveux; — la communication de l'aveu de la terre du Boberil à H. d'Argentré; — des prorogations de levées de droits d'octroi; — le versement du rachat des domaines de la Roche-Giffard par l'adjudicataire au receveur des Domaines; — la présentation de divers aveux par les habitants de Châteauneuf-du-Fou; Yvon Guihomarch, Maurice Querré, G. Laurens, J. Le Moal, M. Bizien, G. Le Du, J. Gourlaouen, V. Le Gouasquen, etc.; — l'apurement des comptes de la ville de Guérande; etc.

B 304. (Liasse.) — 326 pièces, papier.

1653, août-septembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant un réglement de conflit d'attributions entre les officiers de Fougères et ceux de Bazouges; — une expédition d'exécutoire réclamée par le député de Landerneau contre le miseur qui lui devait 678 livres; — une levée de saisie sur la métairie de Langanon, paroisse de Caulne, à la requête de J. Brunet, dame de la Foltière; — une instance en rabais de ferme portée aux requêtes du Palais à Rennes par le sous-fermier contre le fermier général des ports et hâvres de Bretagne; — des liquidations de taxes réclamées par des officiers et des huissiers; — des productions d'aveux par Louise de Bertrand, épouse de J. Charloxit, J. Le Faou, G. Mendée, Simon Le Maumur, J. du Fresne, dame de Kercado; etc.

B 305. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1653, 4e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'exécution de l'édit de création des Généraux des Finances; — l'enregistrement du don d'une île en Loire

à Claude Fouré, écuyer, sieur de la Cheminandais; du don des revenus de l'abbaye du Rellec à l'abbesse de Fontevrault et l'opposition des religieux; — divers paiements de gages et de pensions dus à des religieux et des particuliers; — l'élargissement de Michel Marchais, sergent royal; — des délais et des mainlevées de saisie demandés par Charles Penfentenio et Ch. de la Moussais; — des prestations d'hommage par procureur; — des présentations d'aveux par P. Legal, M. Le Cosqueric, J. Sourain, O. du Croezquer, chevalier, etc.; — des délivrances d'extraits de titres collationnés; — l'apurement des comptes de plusieurs miseurs en retard; etc.

B 306. (Liasse.) — 417 pièces, papier.

1654, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant le renvoi et la publication des aveux présentés par Y. Le Gras, G. Marot, seigneur des Alleux, vicomte de Tadaïn, M. Le Louarn, Silvie Despinay, comtesse de Tonquedec, Jean Kerhervé, Ursule du Kergoet, et autres; — l'enregistrement des provisions de Ch. de Kernezné, marquis de la Roche, gouverneur de la Roche; de B. de Poulpiquet, président à la Chambre des Comptes; — de plusieurs lettres de naturalisation; — l'envoi des mandements de répartition des fouages; — l'apurement des comptes de la municipalité de la Guerche; — le paiement de diverses aumônes réclamées par des couvents sur les fonds des villes; — la réception de l'hommage offert par procureur par Guy Le Guallès, sieur de Kerson; — le rétablissement de l'indemnité de logement due sur les comptes de la ville de Malestroit au gouverneur Roger du Crevy; — la défense de rien prendre pour la publication des aveux; etc.

B 307. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

1654, juin-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes confirmant Morice du Perrier, seigneur du Mené, dans la jouissance de l'étang et du moulin du Gludic, en Servignac, concédés, en septembre 1486, à Morice du Mené, capitaine des archers de la garde de François II, avec une rente de 110 sous, pour récompense de ses services; — accordant mainlevée de saisie et délai de six mois pour faire aveu à Cl. Cornulier, abbé de Blanche-Couronne, prieur d'Illifau; — déboutant G. de Bonnant de la mouvance du lieu de Kerbouzars en Commana; — ordonnant la publication des aveux présentés pour les domaines de Kerannou, de Treulan, du Boisdenas, de Kerversiou et la franchise du Gâvre; pour les terres de Coatbizien, de Chefdubois, de Kerguinio, de la Forêt, etc.; — homologuant les lettres d'octroi de Lamballe, les lettres de pension de 1000 livres du sieur B. Poulpiquet du Halgoet; — désignant des commissaires pour vaquer à la délivrance de divers collationnés; — permettant aux bourgeois de Guérande de se pourvoir au Conseil pour être autorisés à lever sur les habitants du territoire de Guérande des cotisations pour éteindre leurs dettes qui se montent à plus de 15,000 livres par suite des frais de séjour des Espagnols; — approuvant la réception de René Lefèbvre, auditeur des Comptes; etc.

B 308. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 273 pièces, papier.

1654, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant le versement du fonds des menues nécessités (2,900 livres) par le receveur payeur des gages des officiers de la Chambre; — la vérification des aveux présentés par G. Le Petit; René d'Andigné, J. Le Noblet, écuyer, R. Dagron, Et. Lecoz, P. Le Goasquer, M. Gonazdé, L. Aoustin, J. Marquer, J. de Kergroas, écuyer, sieur de Penverin; — la réception de G. de la Sauldraie, maître des Comptes; — la gérance du greffe de la maréchaussée de Bretagne appartenant au duc de Monbazon et la suspension de ses gages jusqu'à ce qu'il ait nommé une personne capable de cette fonction; — les irrégularités commises par le général des Finances, Guydo, et la nullité des ordonnances de paiement signifiées par lui au receveur des fouages de l'évêché de Vannes; — la délivrance du produit de l'octroi de Lamballe aux mains du procureur syndic par l'adjudicataire du bail, malgré les ordres contraires du général des Finances; — la cessation des poursuites intentées devant les Présidiaux par le fermier général des Devoirs contre des débitants de vins de M. du Trest; — l'anoblissement concédé à Jean Monneraye, syndic de Rennes, lequel a produit un état de ses biens et une information de vie et mœurs; — la répression des usurpations commises par les officiers de Fougères contre les officiers de la juridiction de Bazouge; etc.

B 309. (Liasse.) — 396 pièces, papier.

1655, janvier-avril. — Minutes. — Arrêts sur requêtes présentées par J. du Breil, procureur postulant à la Chambre; — par Louis Gourmelen, J. Becdelièvre, seigneur du Bois-Basset, par le baron de Tournemine, le chapelain de la Trinité en Bizienne (Guérande), G. Guenart, Fr. Le Sicourmat, J. Clouet, P. Noblet, écuyer, sieur du Bois-Rochefort, afin d'obtenir la ratification de leurs aveux; — par Marguerite de Portzmoguer, laquelle réclamait la permission de faire hommage par procureur; — par M. Moussaint, architecte, lequel a produit un contrat d'arrentement d'un terrain sis aux Lices de Vannes; — par Gilles de Ruellan, baron du Tiercent, lequel a obtenu l'union de plusieurs fiefs à sa terre de Balluc; — par Ch.

Gérard, sergent royal, demandeur en décharge d'amende; — par Cl. Le Loueze, commis à la recette du domaine à Morlaix, lequel a obtenu la condamnation des concierges des prisons de Morlaix et de Lanmeur; — par J. Lebreton, adjudicataire des octrois de la ville de Saint-Brieuc, demandeur en rabais de prix, à raison des pertes qu'il a subies par suite des « pirateries des Biscayens et Donquerquoys qui ont tant fait de voleries aux costes des environs et à cause des guerres de Bourdeaux qui ont empesché la liberté du commerce »; etc.

B 310. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1655, mai-juillet. — Minutes. — Arrêts sur requêtes présentées par J. Farault, sieur de la Ville-Planson, juge ordinaire du comté de Porhouet, lequel demandait à faire hommage par procureur; — par plusieurs conseillers maîtres des Comptes, demandeurs en règlement de taxes; — par les tenanciers de l'île de Quiberon qui se plaignaient de vexations de la part du fermier du Domaine à Auray; — par M. Jonin, procureur en la Chambre, lequel voulait être subrogé aux droits d'A. Le Corvaisier dans la jouissance d'un contrat sur les fouages de l'évêché de Nantes; — par J. Guérin, sieur de la Roche-Pallière, lequel a produit un aveu du moulin turquois de la Madeleine, en Pontchâteau; — par les héritiers d'Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard, auxquels le receveur des Domaines avait causé préjudice en saisissant les terres du comté de Nantes; — par M. Furet, receveur général des taux et amendes des Eaux et Forêts, poursuivant en paiement un sergent royal chargé d'un rôle de recouvrement; etc.

B 311. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1655, août-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la connaissance des cas de bris de navires laquelle est interdite aux officiers de la juridiction de Saint-Malo; — la réception de G. Gleet, écuyer, en qualité de connétable de Rennes; — le paiement d'une somme de 3,000 livres due par le receveur des octrois de Rennes à R. Racappé, sieur de la Feillée; — la fixation d'une taxe de vacations de 150 livres à J. Arthaud, désigné commissaire pour dresser procès-verbal du bâtiment des Jésuites de Rennes; — la vérification de l'aveu de Ch. du Bochet, sieur du Couëdic, possesseur de nombreux marais salants à Guérande et à Assérac; — la répression des entreprises des juges d'Hennebont contre les maîtres des Comptes et l'annulation d'un décret de prise de corps lancé contre G. de la Sauldraie; — le rétablissement d'une somme de 1,300 livres sur le compte de J. Mercier, receveur du Domaine au comté de Nantes; — l'établissement des Carmes Déchaussés à Brest; — le remboursement de 1,233 livres aux héritiers de J. Flabel, miseur des bourgeois de Hennebont; etc.

B 312. (Liasse.) — 373 pièces, papier.

1656, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement de l'institution en charge de Chr. Juchault, de R. Berthelot, de M. Simon, auditeurs des Comptes, lesquels ont fourni des déclarations d'ancêtres; — la création de foires et marchés au bourg de Saint-Malon pour M. de Saint-Pern; — les lettres de naturalisation de Jean Vanophem, natif de Bruxelles; — des exemptions et franchises octroyées aux paroissiens de Painpont et de la forêt de Brécillien; — des présentations d'aveux par Hervé de Coëtandon, Th. Hervé, sieur de la Pitardière, P. Martin, Cl. de Querléan, J. Locain, J. Madec, Fr. Le Guillou, P. Aubrée, Gillette Porée, G. Connan, B. Le Dinezat, J. Aubin de Trémondet, écuyer; — la jouissance de gages intermédiaires accordée à Ch. de la Moussaie, conseiller au Parlement; — une instance en remboursement de deniers poursuivie par la veuve de R. Tabary, syndic de la ville d'Ancenis, contre les fermiers de l'octroi; — la réception de Georges Chevalier en qualité de payeur des gages de la maréchaussée; — la résiliation d'une entreprise de vitrerie adjugée à J. Rolland, « maître vitrier peintre », pour deux chapelles neuves que feu Hélie Brosset, maître architecte-entrepreneur, devait faire exécuter derrière le chœur de la cathédrale de Nantes; — liste des assignations à signifier dans toute la province; arrêt réglant l'exercice du droit de patronage de la dame de Rohan sur les bénéfices ecclésiastiques situés dans l'étendue de ses domaines et dénommés sur une liste; etc.

B 313. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1656, juillet-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la taxe des vacations dues à deux maîtres des Comptes chargés de collationner des expéditions de comptes pour les États; — une assignation de pension de 800 livres au profit d'André Huchet, vicomte de Loyat; — des présentations d'aveux, des demandes de mainlevée de saisie et de délai; — des autorisations de faire hommage par procureur aux noms de Ch. de Jaureguy, écuyer, sieur de la Forest, des enfants de J. Denoual, sieur de Launay, de R. Lechet, sieur de Saint-Ducat, de Jeanne Cybouault, veuve du Fretay, de L. de Chefdubois, d'Alain de Tréouzet, sieur de Penfeulic, de René et de Françoise du Liorzou, frère et sœur, de P. Chesné, abbé de Saint-Maurice de Carnoet; etc.

B 314. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1656, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes prononçant un ajournement personnel contre le sénéchal et le substitut du siège royal de Hédé; — autorisant M. du Poulpiquet, président en la Chambre, à s'absenter pour vaquer à ses affaires; — homologuant le bail des domaines assignés en douaire à la reine-mère, et la continuation d'octroi accordée aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes pour l'entretien de la cathédrale; — ordonnant une information avant de procéder à l'enregistrement des lettres de noblesse de Jean de la Noë, sieur du Bouchet; — autorisant des prestations d'hommage par procureur sur le vu de plusieurs certificats produits par les demandeurs, etc.

B 315. (Liasse.) — 317 pièces, papier.

1657, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant le renvoi et la publication de divers aveux produits par Noël Tardif, G. de la Motte, R. Dubois, écuyer, sieur de la Saugère, G. de Marbré, sieur du Bas-Vezin, Fr. Teven, prêtre, sieur de Gourannou, J. Cousturet, Fr. de Lesparler, G. de Trogoff; — la saisie privilégiée d'une somme de 660 livres appartenant à R. Laurent, sieur de Passay, sur la recette générale des Finances au profit des Minimes de Nantes, créanciers du même; — les délais demandés pour faire aveu par Louis de Bretagne, comte de Goëllo, N. Paget, abbé de Villeneuve, A. du Cambout de Coislin, Ph. de la Trémoille, marquis de Royant; — l'anoblissement de J. de la Noë, sieur du Boschet; — l'amortissement du fonds acquis par les Carmes de Sainte-Anne d'Auray; — des communications de pièces, des délivrances de collationnés et d'exécutoires; — les plaintes portées par F. Larcher, receveur ordinaire du Domaine à Saint-Aubin, contre le substitut du même siège et le greffier qui lui refusent la production des rôles du casuel et les extraits des contrats d'aliénation d'héritages; etc.

B 316. (Liasse.) — 376 pièces, papier.

1657, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la nomination d'un receveur du Domaine de Rhuis auquel Jean Destinbrieuc, écuyer, sieur de Vallesme, offre de payer les lods et ventes d'un contrat; — l'érection du marquisat du Bordage et l'opposition soulevée par la dame de la Dobiaie; — une répétition de créance par J. Gabard, seigneur de la Moricière, contre le payeur des gages de la maréchaussée; — la réception de J. Cohue dans la double charge de receveur des fouages de Saint-Malo; — l'entrée en jouissance du Fief-au-Duc, paroisse de Saint-Herblain, concédé pour une rente de six livres à Jean de Bruc, procureur général syndic des États de Bretagne; — le renvoi et la publication des aveux produits par Guillaume Nicolazo, sieur de la Grée, E. Baston, sieur de Bonne-Fontaine, P. Goubin, H. Perrin; — l'apurement de plusieurs comptes; — la confirmation d'une aumône annuelle de 50 livres aux Cordeliers de Rennes pour la récitation d'un *Pater* et d'un *Ave Maria* chaque jour, aux intentions du Roi; etc.

B 317. (Liasse.) — 391 pièces, papier.

1658, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes portant règlement d'attributions entre la Chambre et les officiers des Eaux et Forêts; — injonction au greffier de la Table de Marbre de fournir à M. Furet, receveur des taux et amendes, les rôles d'amendes et les jugements contenant condamnation; — extrait de la pancarte des devoirs perçus au port de Redon; — vérification de lettres de naturalisation; — dépôt des observations du sieur de la Rabastière sur l'aliénation du Fief-au-Duc en Saint-Herblain; — enregistrement des provisions de Fr. Simon, procureur postulant à la Chambre des Comptes, de l'érection de la baronnie de Mauron, du bail de la buvette; — injonction aux bourgeois de Guérande de procéder à la nomination de commissaires pour examiner l'état au vrai du miseur; — prescriptions pour l'exécution de l'édit relatif aux engagements des droits domaniaux; — défense au sénéchal d'Ancenis d'exiger aucuns deniers pour sa prétendue députation aux États; — maintenant la terre de Beauchêne dans la mouvance de la seigneurie de Goulaine et donnant mainlevée de saisie à Ch. du Bois de la Ferronnière; etc.

B 318. (Liasse.) — 365 pièces, papier.

1658, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement d'un don de 10 journaux de terre aux Franciscains de la forêt de Fougères; — de plusieurs lettres de continuation d'octroi à diverses villes; — le renvoi et la vérification de plusieurs aveux présentés par G. Le Gualen, Fr. de Kersulguen, J. Verdier, G. Laragon, Fr. de Ploësquellec, seigneur du Boisriou, G. du Bahuno, Cl. Collin, écuyer, sieur de Poulcras; — un délai de six mois pour faire aveu demandé par H. de Cosnoal, seigneur de Saint-Georges; — une instance en justification poursuivie par le procureur général contre le sieur Bouchaud, huissier, lequel fut condamné à produire le procès-verbal de toutes ses saisies; — une décharge d'amende au profit de R. Rouget, syndic de la ville de Hédé

et miseur, lequel n'a pu produire ses comptes faute de lettres de continuation d'octroi ; — le règlement de la dépense de la reconstruction du pont de Locmaria à Quimper emporté par une inondation ; — l'institution de J. Mercier dans la charge de receveur du Domaine à Nantes ; — une expédition de titres collationnés sollicitée par J. Blanchard, prieur d'Indre ; etc.

B 319. (Liasse.) — 402 pièces, papier.

1659, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'érection de la châtellenie de Lesnarvor pour Nic. de Gonandour et Cath. de Marchallach, sieur et dame de Querorantin ; — la vérification de l'aveu de la terre de Beaubois sous Dinan présenté par B. du Liscouet, dame de Nevet ; — le délai de trois mois accordé à la veuve de Jean Miniac, sieur du Bois-Thomelin, pour apurer les comptes du fils de J. Taillefer, receveur du Domaine à Dinan, dont son mari était tuteur ; — le règlement des gages de Fr. Chomart, sieur de Trenoust, grand-maître des Eaux et Forêts ; — la publication des lettres établissant un marché tous les vendredis dans la ville de Sarzau ; — la levée des scellés apposés chez J. Mercier, receveur du Domaine à Nantes ; — la permission de faire hommage par procureur accordée à Marie Guydo, dame de Bégasson, veuve de Cl. de Bégasson ; — la consignation des gages de conseiller au Parlement appartenant à Fr. Boux, seigneur de la Varenne ; — le délai de six semaines accordé à J. Pigeard, sieur de Pommelin, receveur des amendes de fol appel au Parlement ; — l'exécution d'une commission délivrée à J. Tabourdel et J. Rouxeau, institués abienneurs sur le domaine de Mesguen en l'île de Rhuys, etc.

B 320. (Liasse.) — 416 pièces, papier.

1659, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la présentation de divers aveux par J. Guillerin, P. Le Gruyer, sieur de Couhourdé, Guy Geslin, J. Gourlaouen, M. Gareau, M. Bourdic, J. Le Moal ; — une mainlevée de saisie sollicitée par les abienneurs des revenus du prieuré de Mohon ; — la taxation des frais de voyage dus à M. Forcheteau, greffier de la Chambre ; des frais de vacation dus à R. Branlard, huissier ; — une décharge d'amende encourue par Fr. de Godet, dame de Launay, tutrice des enfants de son mariage avec Jean Gravé, receveur général des Finances en Bretagne ; — la production des états au vrai des recettes du Taillon pendant les années 1647 à 1655 ; — la mouvance de la terre du Plessis-Quenquis en Ploumoguer, revendiquée par Ch. de Kernesnez, marquis de la Roche ; — l'apurement des comptes de S. Nicolas, sieur du Bignon, syndic de la ville de Vannes, de Cl. Perrineau de la Bourgeaudière, miseur de la ville d'Ancenis ; — le paiement d'une pension de 500 livres réclamée par Fr. Boux, seigneur de la Varenne, garde-scel de la Chancellerie de Bretagne ; — l'enregistrement de lettres d'anoblissement et d'institutions de charges ; etc.

B 321. (Liasse.) — 321 pièces, papier.

1660, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des provisions de R. Bidé, conseiller maître à la Chambre des Comptes ; de Jean Leduc, receveur du domaine de Lesneven ; des lettres de gouverneur des évêchés de Haute-Bretagne, décernées à R. de Coëtlogon ; — le recouvrement des droits d'octroi dus par les cabaretiers de Saint-Pol-de-Léon au miseur de la ville et le paiement des arrérages de rente dus aux Ursulines ; — l'apurement des comptes de la ville d'Auray et la réduction du débet du miseur Le Métayer ; — la confirmation des franchises accordées aux habitants de Quiberon et de Belle-Isle ; — la publication des aveux présentés par G. Legal, O. de Racinoux, écuyer, sieur de la Geraudais, P. Trouillot ; — l'enquête à faire contre les adjudicataires des coupes de la forêt du Gâvre et sur les malversations commises ; — la distribution de deniers à faire aux créanciers du comte de Maillé sur la saisie de la terre de Campson ; etc.

B 322. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1660, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant une enquête à faire sur une plainte pour injures portée contre un procureur à la Chambre ; — la mouvance de la terre de la Villeneuve, revendiquée par Pierre de Crezolles, écuyer ; — une réclamation de gages produite par G. Savary, archer de la maréchaussée, contre la veuve de J. Chevalier, payeur des gages ; — une délivrance d'extraits collationnés à la requête de Vincent de Beaujouan, sieur de Kermadio ; — la jouissance d'une rente de 50 livres léguée sur la recette des fouages de l'évêché de Nantes aux gouverneurs des pauvres par M. Guichard, écuyer, sieur de Langle ; — la publication de l'aveu présenté par le tuteur des enfants de J. de Quenouatz pour le domaine de Patrion ; etc.

B 323. (Liasse.) — 293 pièces, papier.

1661, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des provisions de gouverneur du château du Taureau à Morlaix délivrées à Fr. de Gouyon,

écuyer, sieur de Beaucorps, lieutenant d'artillerie, auquel le Roi a donné le pouvoir d'affermer le devoir de billot à lever en cette ville pour couvrir ses frais de garnison, et de prendre 10,000 livres pour ses appointements; des provisions de P. Couaisnon, de V. de Beaujouan, de J. Rousseau, Julien Denort, Ch. Lamoureux, officiers de la Chambre; et des franchises accordées au roi du papegault à Montfort; — la vérification de l'aveu de la terre de Villeneuve en Guérande, produit par écuyer J. de Sécillon, sieur du Blanc; — la suppression du droit de bois de chauffage, dont jouissaient les Récollets de Fougères; — la répression des abus de pouvoir commis par les officiers de la juridiction de Dinan en matière de prestation d'aveu et d'hommage; — la compétence de la Chambre en matière de *Régale* et d'économat de bénéfices vacants à propos de la saisie du temporel de l'évêché de Rennes; — l'injonction signifiée aux notaires de Bazouges et d'Antrain d'avoir à fournir au receveur du Domaine à Fougères les extraits des actes qu'ils ont rapportés; — une répétition de 1,800 livres de gages introduite par les héritiers d'André Desboys, maître des Eaux et Forêts de Fougères, contre Fr. Jacquetel, receveur du Domaine; etc.

B 324. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 277 pièces, papier.

1661, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant les usurpations de pouvoir du Parlement de Paris sur les attributions de la Chambre en matière de *Régale*; — la réception de G. Dondel en qualité de maître des Comptes, de Fr. Leroy, en qualité de receveur du Domaine à Nantes; — l'érection du marquisat de Coislin pour Armand du Cambout; — la vérification du don des revenus de l'évêché de Dol à M. Thoreau, nouveau titulaire; des provisions de gouverneur de Carhaix délivrées à R. Canaber, sieur de Querlouet, des lettres de continuation d'octroi obtenues par les bourgeois de Ploërmel et du Croisic; — la distribution des deniers de la succession de J. Mercier, receveur du Domaine à Nantes, entre tous ses créanciers; — la jouissance d'un droit de bois de chauffage à prendre dans les forêts de Rennes, de Liffré et de Saint-Aubin, montant à vingt cordes, octroyé à Ch. Fouquet, président au Parlement; — la répression des entreprises des officiers du duché de Retz sur les attributions de la Chambre dans la paroisse de Pont-Saint-Martin; etc.

B 325. (Liasse.) — 349 pièces, papier.

1662, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant une taxe de frais de députation et de voyage réclamée par Y. de Monty, seigneur de la Chalonnière, doyen des maîtres des Comptes; — la publication de l'aveu présenté par R. du Breil, chevalier, seigneur du Pin-Pontbriant; — la mouvance de la terre des Montils-Ferruceaux et la Ferrière, maintenue au seigneur de Goulaine; — la concession d'une aumône de 200 livres aux Cordeliers du couvent de Nantes à l'occasion de leur chapitre provincial qui réunira environ 400 religieux; — l'enregistrement des lettres d'intermédiat obtenues par J. Barrin, sieur de la Guerche, conseiller au Parlement; — le paiement des gages de Pierre Perret, exécuteur de la haute justice à Nantes, lequel se plaint de mourir de faim par suite des refus du receveur du Domaine; — la permission de faire hommage par procureur demandée par L. de Rochechouart, comte de Maure; — la manière de procéder contre les comptables en retard et les devoirs des huissiers à leur égard; etc.

B 326. (Liasse.) — 295 pièces, papier.

1662, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la mouvance de la terre du Chesne-Cottereau, paroisse de Saint-Sébastien d'Aigne, prétendue par J. Labbé; — l'enregistrement de plusieurs lettres de naturalisation obtenues par des étrangers; — les contraintes à décerner contre les débitants de vin de Ploërmel qui n'ont pas versé leur octroi entre les mains des miseurs; — l'institution de J. Perrier dans la charge de receveur et payeur des gages des officiers de la Chambre; — la jouissance des lettres d'octroi accordées aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes et la protestation du maire et des échevins de la ville demandeurs en partage du produit de l'octroi pour subvenir aux frais de construction d'un hôpital; — l'exécution du contrat d'afféagement des halles et du four à ban des villes d'Antrain et de Bazouge à G. de RueHan; — la publication des aveux présentés par J. Tranchant, écuyer, sieur du Treff, M. Le Lozrec, J. Le Bastard, J. Hardouin; — la mainlevée de saisie de la terre et seigneurie du Hallay accordée avec un délai de six mois à Louis du Hallay; etc.

B 327. (Liasse.) — 383 pièces, papier.

1663, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification et l'enregistrement des lettres d'érection du marquisat de la Galissonnière; des provisions de P. Rinsay, receveur et payeur des gages des officiers de la maréchaussée de Bretagne; des lettres de naturalisation de G. Hugonier, chirurgien, d'André Laitté, natifs de Savoie; — des demandes de délai, des présentations d'aveux, des prestations de foi et hommage par Jean de Guer, écuyer, sieur de Tronchasteau, V. de Larlan, seigneur de Lanitré, Jeanne Nouvel, veuve Huby; J. Le Rousseau, écuyer, Ig. Furic, écuyer, sieur de Kergorand; B. Le Val-

lois, I. de Lespine, sieur de la Ville-ès-Méro; — le prélèvement de 6,000 livres sur les fonds de la miserie des ponts sollicité par le maire et les échevins de Nantes; — la liquidation des comptes de gestion de J. Coué, fermier des deniers d'octroi et miseur de la ville de Vannes, détenu en prison ; etc.

B 328. (Liasse.) — 332 pièces, papier.

1663, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des délivrances d'extraits de titres collationnés à la requête de F. de Saint-Meen, écuyer, sieur de Luraigné, G. de Ruellan, sieur du Tiercent; — la réunion de la prévôté de Ploudiner au domaine de Lesneven; — l'occupation des terrains vagues du Croisic par les cordiers et le paiement par eux d'une rente de 20 livres; — l'apurement des comptes de la communauté de ville de Carhaix; — un règlement de taxe de vacations réclamé par frère Claude Macée, tertiaire franciscain au service des pauvres renfermés de la maison de santé de Rennes, ex-commissaire chargé de la réformation du domaine de Rennes; — une compétition aux fonctions de greffier de la Chambre pendante entre G. Guyton et M. Forcheteau; — une information ouverte contre P. du Verger, sénéchal d'Hennebont, à la requête de M. V. de Beaujouan, maître des Comptes; — l'institution de J. Caris en la charge de contrôleur général des Finances; etc.

B 329. (Liasse.) — 386 pièces, papier.

1664, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux par R. Noguet, J. Provost, Fr. du Coskaer, J. Le Page, J. Goulhezre, écuyer, sieur de Tremet, G. Frain, Fr. de Kersulgar, la dame de Nevet, le prieur de Saint-Gildas du Gâvre, en Plouhinec; — la continuation des octrois concédés à la ville de Carhaix; — l'érection de la châtellenie de Tréambert en Mesquer; — la cessation des poursuites intentées à Th. Bourgoing, receveur du Domaine à Quimperlé, pour les reliquats de ses prédécesseurs; — la jouissance des lettres d'intermédiat accordées à R. Lechat, conseiller au Parlement; — les obligations du seigneur de Queblen à l'égard de la forêt de Carnoët et de la répression des délits qui s'y commettent; — l'enregistrement des lettres de naturalisation de Fr. Arson, Portugais; — la réception de J. Gazeau, en qualité de maître des Comptes; — l'amortissement des fonds acquis par les confrères de Sainte-Barbe de Balazé; — la vérification des droits attachés à la baronnie de la Roche en Nort;

B 330. (Liasse.) — 386 pièces, papier.

1664, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la liquidation du compte de gestion de J. Lorans, sieur du Breil, miseur de Lamballe; — la publication des aveux présentés par A. Ganachau, charpentier, G. Le Glinec, R. Pontais, J. du Bouays, écuyer, sieur de Langouet, R. Depoys; — le règlement des frais dus à J. Gicqueau, garde des livres de la Chambre, par le receveur des menues nécessités; — le paiement des vacations dues à S. Bidé de Ranzay, maître des Comptes, chargé de l'arpentage de plusieurs terres; — la mainlevée de saisie sollicitée par H. Gouyon, marquis de la Moussaie; — la délivrance d'un extrait collationné sollicitée par H. de la Trémoille, baron de Vitré; — la validation du don de 19,000 livres de gratification consenti par les États à Luc du Bouëxic, écuyer, sieur de la Ferronnays, lieutenant général en la maréchaussée de Bretagne; — la nomination de M. Chartier en qualité d'huissier à la Chambre; etc.

B 331. (Liasse.) — 281 pièces, papier.

1665, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification des franchises accordées aux habitants de Locronan par le duc Pierre et les autres ducs de Bretagne; — la présentation de divers aveux par J. Ollivier, I. Furic, écuyer, sieur de Kergorand, L. Guenegou; — une délivrance d'extraits collationnés demandée par la veuve Cassard du Brossay; — l'enregistrement des provisions d'A. de Lavau, contrôleur général des Finances; — le paiement des gages dus à J.-B. Cornulier, conseiller au Parlement de Bretagne; — l'autorisation de faire hommage par procureur demandée par Fr. Gérard, sieur du Bois de Pacé, ancien médecin de la ville de Rennes; — la saisie opérée sur un office de notaire royal appartenant à J. Labbé; — l'information à poursuivre sur les malversations commises sur les deniers d'octroi de Morlaix; etc.

B 332. (Liasse.) — 378 pièces, papier.

1665, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de M. Maunoury dans la charge d'avocat général, de F. Simonnet, receveur ordinaire du Domaine à Guérande, de J. Pezron, conseiller maître à la Chambre des Comptes, lesquels ont produit une déclaration d'ancêtres, une information de vie et mœurs, un procès-verbal de perquisition dans les livres des comptables demeurés redevables; — les remontrances faites par les États de Bretagne à propos de la réunion des devoirs d'*Impôts* et *Billots* et *Poids le Duc* au domaine de la Cou-

ronne, après la révocation de l'engagement qui en avait été fait; — la liquidation de la succession de J. Mercier, receveur du domaine du Roi, au comté de Nantes; — un règlement de compte entre G. Lemasle, sieur de la Saltière, administrateur des menues nécessités de la Chambre et M. Forcheteau, greffier en chef; — des présentations d'aveux par G. Cosson, H. Lanuzel, Fr. Authon, R. Le Provost, Cl. de Tredern, Cl. de Sesmaisons; — les assignations à comparoir au Parlement signifiées au receveur des épices de la Chambre; — l'exécution des condamnations prononcées contre divers notaires royaux des juridictions de Morlaix et de Lanmeur à la requête du receveur du Domaine; etc.

B 333. (Liasse.) — 298 pièces, papier.

1666, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des lettres de connétable de Rennes obtenues par J. de Caradeuc, écuyer; un contrat d'abonnement des États de Bretagne conclu avec les commissaires du Roi pour le montant des impositions de la Province; des provisions de Fr. Boux, auditeur des Comptes; — le règlement de la dette contractée par les bourgeois de Quimper envers les Jésuites pour la construction de leur collège; — une délivrance d'extraits collationnés demandée par les Carmes de Saint-Pol-de-Léon; — les corrections à faire sur le compte de Cl. de Santo-Domingo, receveur général des finances; — la publication de l'aveu rendu par H. de Ruays, écuyer, sieur de Léraudière; — la concession d'un délai de six mois demandée par Fr. Pinart, sieur de Cadoullan, pour faire ses redevances; etc.

B 334. (Liasse.) — 290 pièces, papier.

1666, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la publication de divers aveux présentés par P. Lambert, P. Colin de la Biochais, G. Leroux, écuyer, Cl. Gouyon de Tourande, G. Rouxel, écuyer, sieur de Ranléon, J. Deshays; — l'érection du marquisat de Pontcallec, à la requête d'Alain de Guer; — le règlement du compte de Fr. Mottelay, fermier des ports de Morlaix et de Léon; — l'autorisation de faire hommage par procureur accordée à François Chaton, écuyer, sieur des Vaux, pour le moulin de Quillouri sous Jugon; — la mouvance du moulin et des terres de Malabri, en Beuzec-Conq, maintenue au profit de Fr. Cherpentier, écuyer; — l'amortissement des terrains occupés par les religieuses hospitalières de Rennes; — l'élargissement sous caution de L. Jarry, sieur de la Touche, fermier des ports et hâvres de Bretagne, détenu comme redevable de la somme de 43,000 livres; — la validation des dépenses d'étapes réclamées avec pièces à l'appui par Fr. Houet, sieur du Chesne-Vert, syndic de Ploërmel; — l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Cl. Bassot, peintre, originaire de l'évêché de Toul, établi à Rennes; — la justification de la conduite de V. Touzé, sieur de la Ville-Tual, procureur syndic de Josselin; etc.

B 335. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1667, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'érection de la châtellenie de Kervegant à la requête de V. Leborgne, seigneur de Lesquiniou; — une expédition de titres de famille collationnés demandée par Morin Collobel, écuyer, sieur du Bot, afin de faire ses preuves de noblesse; — des présentations d'aveux par J.-B. Leziart, écuyer, sieur du Bois-Daniel, Louis Le Saux, Tanguy du Trenou, P. Davy de la Botardière, J. Lemoine, P. Duval, G. Lebon; — une mainlevée de saisie demandée pour la terre de Coindelor par Calliope d'Argentré, veuve d'H. de Bourgneuf, seigneur de Cucé; — une répétition de deniers par les créanciers de G. du Pressouer, receveur des Domaines à Dinan et à Jugon, contre Et. Anger, substitut au siège de Dinan; — l'injonction de compter signifiée à Th. Jehenne, receveur des devoirs de l'ancienne coutume au hâvre de Pontrieux, lequel a produit son livre de 1657; etc.

B 336. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 275 pièces, papier.

1667, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement de l'édit portant réunion à la Couronne de tous les domaines aliénés; des lettres d'érection du marquisat de Blain; des lettres de naturalisation de Fr. Martin, Espagnol; — des représentations de quittances demandées par A. de Lavau, contrôleur général des Finances; — la mouvance de la terre de Berreuc prétendue par G. de Lopriac, seigneur de Quermassonnet; — la mainlevée de la saisie mise sur le temporel du prieuré de la Madeleine de Malestroit; — l'institution de Fr. Hermonet dans l'office de receveur des Domaines de Rennes, de Saint-Aubin, de Liffré et de Hédé; — une décharge de l'office receveur des amendes jugées au Présidial de Nantes contre les sergents deffaillans aux plaids généraux, et cahier remontant à 1661, remis aux huissiers Branlard et Chartier demandeurs; — une réclamation d'honoraires présentée par J. Barais, veuve de Thugal Caris, architecte de la cathédrale de Nantes; — diverses lettres de cachet adressées aux Gens des Comptes et au Parquet; etc.

B 337. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1668, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes

concernant l'établissement du couvent de la Visitation de Rennes dont le terrain a été arpenté par procès-verbal d'un maître des Comptes; — une demande de réduction présentée par le fermier du devoir de 5 sous par pipe de vin hors du cru nantais, passant sous les ponts de Nantes; — l'institution de P. Godet dans la charge de maître des Comptes; — la réception du serment de fidélité prêté par Fr. de Coëtlogon, évêque de Cornouaille, et la mainlevée de saisie de son temporel; — la continuation des droits d'octroi accordée aux villes de Saint-Pol-de-Léon et de Quimperlé; — l'établissement de six foires au bourg de Perret, à la requête de la duchesse de Rohan; — la concession d'une prime de 100 livres au chevalier de l'arquebuse qui abattra le papegault à Montfort; — la publication de divers aveux présentés par G. Le Vaillant, R. Lesquen, sieur de la Ménardais, Laurent Goret de la Talmachère; — la vérification des lettres de légitimation pour Simon Giraud, sieur de la Cassemichère, et l'opposition des frères Symon de la Villeneuve et de la Bretaignerie; etc.

B 338. (Liasse.) — 364 pièces, papier.

1668, juillet-octobre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant les conditions auxquelles le maire et les échevins de la ville de Nantes ont consenti à l'établissement des PP. Jésuites; — la publication de divers aveux présentés par Louise Portzmoguer, douairière de Kerneyen; Louis de Boudoul, sieur de Baudoury; R. de Lantivy, sieur de Kerveno; les religieux de l'abbaye de la Vieuville; — la permission de faire hommage par procureur accordée à L. de Sécillon de Kerfur, l'établissement des Carmes Déchaussés à Vannes; — une décharge d'amende encourue par P. Pommeret, sieur des Haies, syndic de la ville de Saint-Brieuc; — de nombreuses expéditions d'extraits des rôles de réformation de la noblesse demandées par la veuve de Th. Le Minsier, J. Le Ségaller, J. de la Bouëxière, J. de Lescu, Ch. Champion de Cicé, O. du Verger, M. du Tressay, sieur du Resto; etc.

B 339. (Liasse.) — 307 pièces, papier.

1668, novembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des nominations de commissaires pour collationner des extraits de titres demandés pour la réformation de la Noblesse par Fr. du Brandouier, sieur de Kergiquel, G. Visdelou, seigneur du Hilguy, G. Rouxel, sieur de Ranléon, G. du Boisbaudry, R. Le Campion, Cl. Jegou, seigneur de Kerjean, J. de Larlan, seigneur de Kercadiou; — la continuation de l'octroi accordé aux bourgeois du Croisic et de Vannes; — des permissions de faire hommage par procureur demandées par M. des Hommeaux, veuve du président Cornulier; Ch. Danisy, sieur de Lessart; — la rédaction d'un état des noms de ceux qui ont payé les droits de francs-fiefs et nouveaux-acquêts pour être envoyé à la commission de la recherche des usurpateurs des titres de Noblesse; etc.

B 340. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1668, décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la réparation des dommages causés à Fr. Jacquetel, receveur du Domaine à Fougères, par G. Desboys, contrôleur du Domaine qui l'avait fait emprisonner; — la délivrance des extraits de titres demandés par J. des Salles, J.-B. Lelay, sieur de Kerham, L. de Kergus, J. du Plessis, H. Kerozuen, Y. Quelo, sieur de Gadouzan; J. Chaignon, sieur de la Valchaire, J. de la Porte, sieur du Bois-Cornillet, et autres.

B 341. (Liasse.) — 277 pièces, papier.

1669, janvier. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement de lettres d'intermédiat obtenues par le frère de P. Ayraud, conseiller au Parlement de Bretagne; de la continuation d'octroi accordée aux bourgeois de Josselin; — des expéditions de titres collationnés demandées pour la réformation de la Noblesse, par R. Leroy, sieur du Vaulhérault; G. Le Goff, sieur du Quellenec; Fr. David, sieur de Kerdrandreau; Cl. Costard, sieur de la Cucuère; la veuve d'Arthur Persevaulx, sieur de la Guerche; G. des Melliers, sieur de la Porcherie; Cl. Le Noblet, dame de Carné; J. Le Lugadec, sieur de Mezedern; J. Taillart de la Villegourye, et autres.

B 342. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

1669, février. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation de Fr. Fressen, marchand, natif de Bergopzoom en Brabant; — le renvoi hors de cause des héritiers de J. Vaurain auxquels le receveur du Domaine à Nantes réclamait le droit d'aubaine; — la délivrance de divers extraits collationnés demandés pour la réformation de la Noblesse par B. de Saint-Pern, sieur de Cohan, Ch. Le Cardinal, sieur de Kermer, N. Lorvelaux, sieur de Tremen, B. Guymarho, sieur de Kersalo, A. de la Teste, sieur du Clenyou, Fr. Chauvin, sieur du Moustoir, et autres.

B 343. (Liasse). — 294 pièces, papier.

1669, mars. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'amortissement du fonds acquis par les religieuses

de Sainte-Catherine de Dinan; — l'élargissement de L. Pilavoine, huissier collecteur des finances; — les réclamations adressées à J. Le Levier, dame de Talhouet, engagiste de la seigneurie de Rhuis, par le commis à la recette du Domaine; — des délivrances d'extraits de titres collationnés à produire aux commissaires de la réformation de la Noblesse par H. de Coatandon, A. de Landrein, A. de Trolong, J. Raison, sieur de la Villebasse, Fr. de Brèhant et autres; — la vérification des lettres d'octroi obtenues par les bourgeois de Malestroit; etc.

B 344. (Liasse.) — 458 pièces, papier.

1669, avril-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Th. Clancy, prêtre hibernois; — l'élargissement demandé par Simon Giraud de la Cassemichère, receveur général des Finances de Bretagne; — la publication de divers aveux présentés par J. des Grez, sieur de Mezaubel; par le prieur de Saint-Nicolas de Montfort, El. Jordelan, veuve I. de Mescam, J. Kerriou et autres; l'expédition d'extraits collationnés pour être produits à la réformation de la Noblesse par Fr. Jegou, M. de Kergroas, sieur de Kerhoual, P. de la Forêt, H. Thepault, sieur de Trefalegan, Fr. Le Berruyer, sieur de la Fontaine, R. de Kerlech, seigneur de Tresiguidy, et autres; — les contraintes à exercer contre les receveurs des domaines royaux qui négligent de rendre compte de leur gestion; etc.

B 345. (Liasse.) — 243 pièces, papier.

1669, juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant de payer 46 livres à Ch. Barbier, maître serrurier, pour solde du compte des serrures qu'il a posées aux armoires de la Chambre des Comptes; — déboutant les bourgeois de Saint-Malo d'une demande de crédit de 310 livres pour payer les frais de deux maîtres d'armes employés à faire manœuvrer les habitants pour la garde de la ville; — condamnant P. Le Chapelier, sieur de la Grassaye, syndic et miseur de Moncontour, à payer le montant des épices dues sur le compte de la dite miserie; — désignant des commissaires de la Chambre pour collationner des extraits de titres demandés pour justifier leur noblesse par A. Dourdu, sieur de Coatirez; G. Robichon, B. Le Couriault de la Villeneuve, I. de Kergrist, sieur de Kermoal, et autres.

B 346. (Liasse.) — 335 pièces, papier.

1669, juillet-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'établissement des Ursulines de Rennes; — l'exécution d'une levée de taxes d'étapes ordonnée par le Roi pour l'entretien des garnisons du Croisic et de Guérande; — la délivrance des pièces réclamées par J. Notin, receveur du Domaine à Vannes, pour la production de son compte; — désignant des commissaires pour collationner des extraits demandés par la dame de Lesmel, O. de Penchoadic, R. de Saint-Gouesnou, J. Mahé, douairière de Lanneguy, R. Huon, sieur de Kerloho et autres; — déboutant Cl. de Santo-Domingo, receveur général des Finances, de son refus de payer à L. Dautail une rente de 215 livres sur la recette des impôts et billots, etc.

B 347. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1669, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes validant une aumône de 100 livres faite aux Capucins de Nantes et aux Récollets par la municipalité; — décernant un exécutoire de 180 livres contre les fabriqueurs de Notre-Dame d'Hennebont, au profit du miseur de la ville; — ordonnant le renvoi devant leur juridiction des aveux présentés par Fr. Calvez et Ch. Le Mouez, pour des terres sises dans les paroisses de Poullaouen et de Trelevern; — approuvant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues après information par Isaac Monod, Suisse; et des provisions de gouverneur de Bretagne décernées au duc de Chaulnes; — ordonnant le renvoi au Conseil des réquisitions portées par le procureur général contre les officiers de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts du comté de Nantes; — accordant mainlevée de saisie aux religieux de Saint-Mathieu de Finistère; — ratifiant l'institution de J. Lemercier en la charge d'auditeur des Comptes, sur le vu de sa déclaration d'ancêtres, de son information de vie et mœurs et des perquisitions faites dans les livres des déductions; — bail des épices concédé au sieur Paulus; etc.

B 348. (Liasse.) — 380 pièces, papier.

1670, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant le délai demandé par Marguerite de Gondi, duchesse de Brissac, pour faire aveu de la terre et seigneurie du Châtel; — le règlement de la taxe due à l'huissier chargé de faire opposition aux foires que Ch. de Conigan, seigneur de la Roussellière, voulait établir au bourg de Frossay; — l'enregistrement des provisions de Jean Luzeau, auditeur des Comptes; — la réception et la publication des aveux rendus pour le prieuré de Saint-Pierre d'Igné, par les religieux de Pontlevoy; par les religieux de Saint-Gildas-des-Bois, par le prieur de Châtel-Audren, par la prieure de Kerléano; — l'exécution des ordonnances rendues par les officiers du siège de la Table de Marbre

de Rennes; — l'institution de J. Herreau, dans la charge d'avocat général; — l'anoblissement de Ch. de Montgogué, fils naturel du maréchal de la Meilleraie et de Cath. Fleurie, commandant au fort du Port-Louis; — l'autorisation à deux commissaires abienneurs de se rembourser de leurs avances sur le produit de la vente des héritages du sieur Salmon-de Kerblois; — la décharge de prise de corps prononcée contre René Fourier, sergent général et d'armes; etc.

B 349. (Liasse.) — 431 pièces, papier.

1670, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de légitimation obtenues pour Simon Simon, fils naturel de Simon Giraud; — l'opposition du fermier des Domaines à la validation des lettres portant don à F. du Gouray, marquis de la Coste, d'un navire naufragé sur l'île de Molène; — une mainlevée de saisie apposée sur la terre de Briord pour le duc de Retz, comme châtelain des Huguetières; — l'interdiction dont fut frappé M. Forcheteau, greffier de la Chambre, et les motifs de sa disgrâce; — les formes à suivre pour les saisies apposées sur les biens des comptables; — l'apurement du compte d'Olivier Locquet, sieur de la Falaise, ex-miseur de Lamballe, malgré les oppositions de François Regnault des Landes, syndic; — la réception de J. Brochard en qualité de maître des Comptes; — la délivrance de divers extraits collationnés à la demande de Yves Josom, sieur de Quistillic, Fr. Dubé, sieur de la Garenne, Fr. Duparc, seigneur de Kergadou, V. Marant, M. Depoix et autres.

B 350. (Liasse.) — 353 pièces, papier.

1671, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par des étrangers originaires d'Irlande, de Hollande, de Lorraine; des provisions de conseiller auditeur à la Chambre des Comptes, obtenues par J. Léonard; du relief d'omission de noblesse commise au préjudice des enfants de René de Marques, écuyer, sieur de la Verrerie; — le délai de six mois pour faire hommage au Roi, accordé à Ch. de Lys, seigneur de Beaucé; — des délivrances d'extraits de titres collationnés demandées par Fr. de Kermellec, Fr. Lebrun, écuyer, sieur de la Harderie, Fr. de Tremigon, J. Corre, sieur de Laurion, X. de Tanouarn, et autres; — la vérification de l'état au vrai du receveur du Domaine à Nantes par les généraux des Finances et la production de son compte devant la Chambre; — l'amortissement des terres acquises par les Chartreux d'Auray; — la confirmation du droit d'*Annate* au Chapitre de Saint-Pol-de-Léon; — l'exercice de la juridiction de la Chambre sur les comptables des Eaux et Forêts; — l'injonction faite aux abienneurs du temporel de l'évêché de Léon de procéder au bail de l'économat; etc.

B 351. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 304 pièces, papier.

1671, juin-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement de lettres de naturalité obtenues par des Flamands et des Hollandais; — autorisant Exupère de Rougemont, sieur des Morandières, capitaine au régiment de Champagne, à faire hommage par procureur de la métairie noble du Pé; — homologuant l'aveu rendu par Jean de Kervenozaël, sieur du Cozquer, écuyer; — prescrivant au Procureur général d'enjoindre aux possesseurs de domaines royaux engagés de produire leurs titres de concession; — permettant à G. Dondel de Pendreff d'exercer conjointement par semestre les deux charges de conseiller au Parlement et de maître des Comptes; — condamnant le syndic de la ville de Concarneau à payer 305 livres aux héritiers de M. Belon, huissier de la Chambre, qui les avait avancées pour les épices du compte; — portant vérification de l'anoblissement de René Monneraie, sieur de la Meslée; — prescrivant un supplément d'information sur la mouvance de la terre de Tréanna; — ordonnant l'enregistrement du don d'une carrière d'ardoise située sur la montagne où était le château de Chateaulin, avec le droit de l'exploiter, pour le sieur de Lançon, lieutenant des gardes du Corps; — suspendant l'exécution d'un rôle de cotisation dressé pour les réparations de l'église Sainte-Croix et comprenant des officiers privilégiés; etc.

B 352. (Liasse.) — 330 pièces, papier.

1672, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts rendus sur des demandes d'extraits présentées par A. du Coudray, Ch. de Querbouric, sieur de la Vieuville, P. Macé, Jacquemine Gouyon, dame de la Trochardaie; — sur un délai de six mois sollicité par N. Themoy, sieur du Haut-Moulin, pour rendre compte des amendes jugées en la maîtrise de la forêt de Boquien; — sur l'institution de Jean de la Salle en l'office de contrôleur des fortifications de la ville et du château de Nantes; — sur diverses nominations d'huissiers à la Chambre; — sur des exécutoires réclamés par des comptables; — sur l'apurement des comptes de G. du Pressoir, receveur des Domaines à Dinan et à Jugon; — sur des aveux produits par J. du Hallay, chevalier, J. Lestobec, J. Coupé, sieur des Croix, et autres; — sur l'enregistrement de lettres de naturalisation et de légitimation; — sur la réception de divers officiers de la Chambre des Comptes; — sur l'établissement des

Jésuites à Nantes dans la rue de Briord, et non dans les faubourgs; etc.

B 353. (Liasse.) — 373 pièces, papier.

1672, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant les corrections à faire à l'aveu de la terre de Tréanna par Maurice de Tinténiac, lieutenant de cavalerie au régiment de Quimper; — l'autorisation de faire hommage par procureur demandée par Gillette de Meur, dame de Kergueron; — l'apurement des comptes de la ville d'Auray; — les justifications à produire par la veuve de P. Veller, fermier des domaines royaux de Carhaix, Châteauneuf, Uhelgouet et Landeleau; — les règles à suivre pour le renvoi des aveux devant les juridictions royales; — la réception de Jean de Taillefer, écuyer, sieur de Bellelle, en qualité de connétable de Dinan; — la confirmation de noblesse obtenue par Louis du Bouëxic et P. Gleet, sieur du Breil; — la publication de l'aveu produit par J. Chevrier, bourgeois de Rennes, pour la Haie de Pan; — une décharge de la fonction d'abienneur accordée à J. Balagué, docteur en médecine, à la charge d'indiquer une autre personne à sa place; — la délivrance des pièces réclamées par les comptables pour presser le compte rendu de leur gestion; — l'établissement des Calvairiennes de Machecoul par P. de Gondy, duc de Retz; — la révision des titres de toutes les villes qui prétendent jouir du droit de *papegault*; — des délivrances d'extraits réclamées par R. Charmoy, J. Goret, sieur de la Tandourie; — le délai obtenu pour faire hommage par Yves du Poulpry, lequel a produit une copie de l'arrêt de la Chambre de réformation de la Noblesse concernant sa famille; etc.

B 354. (Liasse.) — 276 pièces, papier.

1673, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'étendue des droits des PP. Jésuites de Quimper sur le prieuré de Locamand annexé à leur collège, et pour lequel ils éprouvent des vexations de la part du sénéchal de Conq; — l'enregistrement de la commission donnée à S. Loiseau pour exercer la charge de receveur général des Finances; — l'institution de J. Charette de Montbert dans l'office de premier président en la Chambre des Comptes; - la permission de faire hommage par procureur demandée par J. Larlan, chevalier, seigneur de Kercadio, Louis d'Avaugour, seigneur de Mauves, R. de Nevet, Fr. Charpentier, Renée du Louet, dame de Kerdreo, François comte de Boiséon; — la publication des aveux produits par Fr. Le Meilleur, L. Vendange, A. Descartes, dame de Thouaré, I. de Tréouret; — des délivrances d'extraits demandées par René de Menou, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem; — une opposition formée par Renée de Pennanech à l'enregistrement des lettres de noblesse données sous le nom de Claude Le Dall; etc.

B 355. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1673, juin. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des autorisations de prêter serment de fidélité, de faire hommage par procureur demandées par J. du Boschet, Louis de Langle, L. Le Gogat, D. de Gennes, J. Cosson, Th. Dondel de Brangolo, H. Rivière, Th. Guymar et autres; — des délivrances d'extraits collationnés; — des présentations d'aveux par J. Le Livec, J. Malherbe, sieur de la Moricière, Fr. Douart, écuyer, sieur de la Morinaie, R. Yviquel de Saint-Goustan, M. Guillaudeu, sieur de Lespayère, Yolande de Goulaine; — l'établissement du séminaire de Saint-Clément de Nantes; etc.

B 356. (Liasse.) — 271 feuillets, papier.

1673, juillet. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux par J. Bodin, Fr. du Hallay, dame de Bouteville, R. Le Boteuc, J. Guerot, Fr. Le Meilleur, G. Le Menant, sieur de la Cherre, A. Gefflot, veuve de Lespinay, J. Lucas du Pé, et autres; — l'enregistrement des lettres de noblesse de Math. Chauveau, sieur de la Mulonnière, gentilhomme servant de la Reine Mère; — une décharge d'assignation envoyée au procureur de la juridiction de Dinan, avec rappel à ses devoirs; — la vérification de plusieurs lettres de naturalisation; — la réception d'A. Meusnier en qualité de receveur des fouages de l'évêché de Nantes; — la taxe des frais de voyage et de députation dus à R. Le Gouvello, maître des Comptes; etc.

B 357. (Liasse.) — 232 pièces papier.

1673, août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement de lettres de naturalisation obtenues par A. Borneu, de Rotterdam, Nic. Lée, Irlandais, E. Procter, Anglais, établi à Morlaix; — des sursis et des permissions de faire hommage au Roi par procureur demandés par R. Ledoulx, prieur de Locoal, G. Libor, sieur de la Bissonnière, Marguerite Gouyon, la veuve Coudé, J. Le Levier, épouse de Louis de Talhouet, gouverneur de Redon, A. Rogon de Couesquel, Servanne de Tremigon et autres; — une mainlevée de saisie sollicitée par Marie Foucher, dame de la Menardais; par la veuve de Prigent du Cosquer, receveur des fouages de Léon; — des présentations d'aveux; — la répression des abus commis par les huissiers à propos des poursuites ordonnées contre les vassaux du Roi; etc.

B 358. (Liasse.) — 266 pièces papier.

1673, septembre 1 au 15. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des délivrances d'extraits collationnés réclamées par H. de Kergoët, écuyer, sieur de Kerestat, P. Thébaud, sieur de Grasse-Vache, R. de Sesmaisons, les Carmes d'Auray, le marquis de la Musse, S. de Coëtlogon, Fr. de Mallet de Graville, prieur de Macérac; — des présentations d'aveux par la veuve Hervouet, la veuve Lanuzel, L. Sollimant, J. Chauchart, écuyer, seigneur de la Vicomté; M. Couillaud du Breil, marchand de draps de soie; J. Duval, J. de Villiers, Fr. Le Diouguel; — la réception des hommages et serments de fidélité de Cl. du Tremblay, abbé de Beaulieu, Ig. Chauvel, seigneur de la Boullaie, conseiller au Parlement de Bretagne; — la décharge d'amende encourue pour défaut d'hommage par Marguerite de Bastelart, veuve d'écuyer J. de Chardonnet; — l'exercice de la charge d'abienneur dont M. Ingrand, sieur d'Orléac, doyen des apothicaires de Morlaix, a été exempté à la condition de fournir un remplaçant solvable dont il serait responsable; etc.

B 359. (Liasse.) — 351 pièces papier.

1673, septembre 16 au 31 octobre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des publications d'aveux par Fr. Charriau, sieur de la Cormeraie, Ch. Le Douarin, sieur du Mezo, la veuve de J. de Kerven, Cl. de Poulpiquet, chevalier, seigneur de Kerment, Fr. Rouxel, Jeanne Le Borgne; — des prestations d'hommage par la veuve de J. Gouin, J. de Saint-Belin, B. Le Bescont, notaire royal; — diverses mainlevées de saisies sur des héritages dont les propriétaires avaient négligé de faire aveu ou hommage; — l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par A. Vancheulen, natif de Groningue, malgré sa qualité de protestant; — des extraits de titres de la Chambre collationnés demandés par I. Fournier, sieur de la Pinsonnière, B. de Saint-Germain, M. Biré de la Sénegerie; et autres.

B 360. (Liasse.) — 308 pièces, papier.

1673, novembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des provisions de Fr. Bouin, conseiller maître des Comptes, lequel a produit un procès-verbal de perquisition dans les livres de déductions, des listes de témoins et d'ancêtres; — des lettres d'amortissement concédées aux Carmes de Carhaix; — des extraits collationnés de titres demandés par J.-B. Cornulier de Lorière, R. Bobet, fermier du Domaine à Quimper; Fl. Karadreux, M. de Montbourcher, seigneur de la Magnanne, Th. de Cossé; — le rétablissement de la haute justice de Tresiguidy; etc.

B 361. (Liasse.) — 326 pièces, papier.

1674, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification du contrat d'abonnement des États de Bretagne; — l'enregistrement de plusieurs lettres de faveur; d'une pension de 2,000 livres pour J. Charette de Montbert, premier président en la Chambre des Comptes; — la publication de divers aveux présentés par S. Giraud, sieur de la Cassemichère, A. Ganachaud, maître charpentier, J. Le Gubaer, douairière du Val de Kersulguen, P. Gicquel, P. Le Mareuil, prêtre, L. Solimant, marchand; — des concessions de délais pour faire hommage et aveu accordées à J. Dreux, chanoine de l'église de Paris, prieur de Saint-Martin de Morlaix; — l'élargissement de P. Le Clerc, sieur de la Vigne, commis à la recette des amendes de fol-appel; — l'apurement des comptes de P. Jouan de la Garenne, fermier du domaine du Roi; etc.

B 362. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1674, juin-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des productions d'aveux par J. et G. Labbé, G. Libor de la Bissonnière, J. Fleury, sieur des Vaux, écuyer, Perrine Oren, veuve Tanguy, P. du Bois-Hamon, écuyer, sieur du Plessis, J. Jocet, recteur de la Landec, Th. Vannier; — l'enregistrement des lettres de naturalisation de Fr. White, et de R. Roch, Irlandais; des provisions de Simon Loyseau, receveur général des Finances; de M. Laigle, receveur des fouages de Léon, de R. de Lohéac, seigneur de Trevozec, maître des Comptes; — la validation des gratifications accordées par les États au sieur Le Gal de la Porte, grand prévôt de Bretagne; — la réserve mise sur les gages du président B. Poulpiquet du Halgouet par sa veuve Fr. d'Aiguillon; — la mainlevée de saisie apposée sur la terre de la Roussignolière, appartenant à Fr. de Lescu de Beauvais; — des permissions de faire hommage par procureur demandées par A. Guérin de Parigny, J. Le Flô de Kertanguy; — l'opposition formée par Louise de la Mark au don de droits de lods et ventes accordé au chevalier de Lestang; — l'établissement du séminaire de Quimper; des Calvairiennes de Rennes; — les modifications à faire sur l'aveu de la terre de Tresiguidy; etc.

B 363. (Liasse.) — 429 pièces, papier.

1675, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la taxation de diverses vacations réclamées par

des officiers de la sénéchaussée de Rennes; — le renvoi et la publication d'un aveu présenté par Marie Lemercier, veuve Sauvaget; — la délivrance d'un extrait de titre réclamé par Ch. du Boispéan; — la vérification de l'édit de création des augmentations de gages; — la permission de faire hommage par procureur accordée à Guyonne de Montbourcher, dame de Cahideuc; – l'enregistrement des lettres d'octroi concédées aux bourgeois de Quimper, et de Carhaix, et de diverses donations de droits de rachat à prendre sur des successions nobles; — la jouissance d'un délai d'un an concédée à Ch. Guezno, commis à la recette des amendes de la maîtrise des Eaux et Forêts de Cornouaille, pour rendre ses comptes; — l'exercice de la charge de contrôleur général sur les pièces de la Recette générale des Finances; — la réception d'un huissier, de deux receveurs des fouages, du payeur des gages de la Chambre; etc.

B 364. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1675, juillet-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des renvois et des publications d'aveux produits par P. Belot, veuve Imbert de la Patouillère, J. Le Bannier, P. Louazence, J. Bégasse, R. Bernard de la Turmelière, Fr. de Kersulguen, sieur de Kerlozrec; — des demandes de délais par J. du Hallay, le prieur de Pirmil, A. de Guer, Suz. Litoux, J. Tuffin, Louis Jousseaume de la Bretesche, J. Boterel; — l'enregistrement des lettres d'octroi obtenues par les habitants de Châteaubriant; — la nomination de H. Reliquet, adjudicataire de la charge d'huissier à la Chambre des Comptes; etc.

B 365. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1675, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des demandes de délai pour faire aveu et des mainlevées de saisies par la marquise d'Assérac, M. Lelou, H. de Bastelard, J. Constantin, J. Savin, G. Bocquier, l'abbé de Pontron, R. Cottineau, Fr. Le Bouteiller, J. Ragon; — le paiement d'une vacation réclamée au miseur de Quimper par M. Jouin, procureur à la Chambre; — le renvoi et la publication des aveux produits par les Jacobins de Guérande, R. Le Rousseau, Cl. Lenoir, Cl. de Lannion; — des extraits de titres collationnés; — des permissions de faire hommage par procureur; — l'enregistrement des lettres d'octroi obtenues par la ville de Rennes; — d'un don des droits de rachat à prendre sur la succession de Champion de Cicé; etc.

B 366. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 330 pièces, papier.

1676, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la nomination des commissaires chargés de la reformation du Domaine dans les diverses juridictions royales; — une exemption de cotisation dans la paroisse Sainte-Croix de Nantes réclamée par J. Regnier, en qualité d'auditeur des Comptes; — un délai pour faire aveu demandé par Math. de Baud. veuve Loisel de Brie; — la délivrance d'un extrait de titres sollicitée par la veuve de Ph. de Clerembault, châtelain de l'Ile de Bouin; – la conservation des privilèges attribués aux officiers de la Chambre; – l'institution de J. Salomon, de G. V. de Saint-Pern, de G. Lair, sieur de Lessongère, de J. Le Gouvello, de J. Langlois, d'Al. Symon, de Fr. Ravenel dans diverses charges à la Chambre des Comptes; — une mainlevée de consignation de 7,000 livres accordée à Jacquette Le Flô, veuve de J. Leroy de Keralno, maître des Comptes, chargé de la réformation du domaine de Lesneven; — la validation de plusieurs dons; — la vérification et l'enregistrement du contrat d'abonnement des États; etc.

B 367. (Liasse.) — 391 pièces, papier.

1676, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des publications d'aveux présentés par J. Saulnier du Ménil; Jeanne Priou, veuve Fouré; par Fr. Baron, chanoine de Rochefort, P. Jehanneau, J. Fournet, sieur de Servigné, L. de Carné, — des demandes de délai pour faire aveu par R. Buon, prieur du Pallet, N. Despinel, Alain de Guer, A. de Lesperonnière, sieur de la Roche-Bardoul, par la dame de Penanvern; — la répression des usurpations de fonctions commises au préjudice de J. Aumont, receveur des deniers de la reformation du domaine de Fougères; — le paiement des vacations dues à B. Fenice, procureur à la Chambre des Comptes, pour la gestion de l'office de payeur des gages des officiers de la Chambre; — la mainlevée d'une saisie apposée sur le temporel du bénéfice de Saint-Jacques relevant de la terre du Chaffaut en Saint-Philbert; — l'enregistrement de lettres d'honneur obtenues par J. de Moayre, auditeur des Comptes; — des lettres d'octroi accordées aux habitants de Guingamp, du Croisic; – de l'institution de P. Bouchaud en qualité de procureur à la Chambre; de plusieurs donations de droits de lods et ventes; des lettres de naturalisation obtenues par M. Ange Corsier; etc.

B 368. (Liasse.) — 288 pièces, papier.

1677, 1er semestre. – Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la permission de faire hommage par procureur sollicitée par Y. Jouan, dame de la Ville-Planson, veuve Farault, pour la veuve de Séb. de Querantem; — un délai pour faire aveu obtenu par R. de Pontual; — la vérifi-

cation d'un don de lods et ventes concédé à J. de Keralbaud, écuyer, sieur de Cardelan; — le renvoi des aveux produits par J. Guerraud, recteur de Sainte-Colombe; J. Le Marec, David Pezron, J. Girard, F. Duval; — l'anoblissement de Jean Le Meilleur, sieur du Goisvert, conseiller honoraire au Présidial de Vannes; — la délivrance d'un extrait de titres demandée par Séb. Gefflot des Alleux; — la répression des entreprises des officiers royaux du siège de Fougères, sur les attributions des commissaires des Domaines; etc.

B 369. (Liasse.) — 278 pièces, papier.

1677, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la liquidation du compte de Jean Peccot, sieur de la Duchays, et la responsabilité de ses héritiers; — et du compte de Jean Mesnard, tous deux miseurs de la ville de Redon; — l'institution de Fr. Daniel dans la charge d'auditeur des Comptes; de Math. Bedeau dans la charge de conseiller maître; — la justification des droits de mouvance appartenants à la duchesse de Rohan sur l'abbaye de Lantenac; — la réception de J. Le Corvaisier, receveur des fouages de Saint-Malo; — la publication de l'aveu produit par le chapelain du bénéfice de N.-D. de Pitié desservi à Machecoul; — le délai de six mois pour faire aveu accordé à P. Gaurays, sieur du Parc; — la continuation des fonctions de commissaires abienneurs du temporel de l'évêché de Nantes imposée à M. Le Courbe, notaire, et à Armel Moricet, boulanger; — le paiement des frais de députation et de voyage dus par le miseur de Nantes à J. Regnier, maire de Nantes; etc.

B 370. (Liasse.) — 288 pièces, papier.

1678, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant des permissions de faire aveu par procureur sollicitées par le prieur de Saint-Symphorien de Martigné, par Jeanne Le Boteuc, veuve Le Fauhé; — l'exécution immédiate des jugements rendus par les commissaires de la réformation des Domaines; — la vérification des lettres de noblesse obtenues par Fr. Martin, sieur de Beaulieu; par Pierre du Pas, sieur de la Grée, gentilhomme servant du Roi; des lettres de naturalisation accordées à deux Hollandais, à un Irlandais; — la publication de divers aveux présentés par le prieur de Saint-Clair de Saillé, le prieur de la Trinité de Clisson, P. Rozé, G. Visdelou, chevalier, seigneur du Hilguy, Math. Bourdic de Boisbilly et autres; — l'institution d'Aug. Picot dans la charge d'auditeur des Comptes; — la vérification de l'état des archives déposées au trésor des chartes du château de Nantes; — l'expédition de divers extraits de titres demandés par Jeanne de Rieux, J. Pavageau, Louise Le Meneust, Rolland Rigaud; — le paiement des vacations dues à N. Themoy, pour la gestion de la recette de la réformation du domaine de Rennes; etc.

B 371. (Liasse.) — 377 pièces, papier.

1678, juillet-septembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification et l'enregistrement d'un don de rachat au duc de Lesdiguières, d'un don de lods et ventes au sieur Ancel, contrôleur de la Marine; — l'apurement des comptes du miseur de Redon; — les informations à poursuivre sur les prétentions de H. de Bastelard, sieur de la Salle et de la Noë, en Fresnay, à l'égard de plusieurs villages; sur les droits respectifs du Roi et du seigneur de Bougon, dans les prairies des vallées de Couëron; — l'établissement des Ursulines de Quimper par le marquis de Rosmadec; — l'institution de J.-B. Becdelièvre en qualité de premier président à la Chambre; — un don de lods et ventes au maréchal de Créquy; — une mainlevée de saisie sollicitée par L'Amiraut, prieur de Saint-Denis de Derval; etc.

B 372. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1678, octobre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de Fr. Martineau et G. Arthaud dans une charge de maître des Comptes; de Cl. Amyaud, dans une charge d'auditeur; — une décharge de commission d'abienneur des fruits de la terre de Poilley obtenue par G. Cador; — la publication de l'aveu produit par René de Norois, sieur de Claye, gendarme de la garde du Roi, pour la terre du Drouillay en Vertou; — la mainlevée de saisie accordée aux Carmélites du Bouloi de Paris sur la terre du Fontenay-sous-Rennes à elles délaissée par le duc de Brissac en paiement d'une dette de 120,000 livres; — la délivrance d'un grand nombre d'extraits de titres à collationner; — des concessions de délai pour faire aveu devant la Chambre; etc.

B 373. (Liasse.) — 341 pièces, papier.

1679, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de J. Lesimple dans l'office de contrôleur général des Finances; de J. Rousseau de Saint-Aignan dans la charge de président des Comptes, de B. de la Couldraie dans une charge d'auditeur; la nomination de I. de Frondat en qualité d'huissier; de J. Geffrard, en qualité d'auditeur des Comptes; — la délivrance d'extraits de titres demandés par A. du Cambout, René des Noës, V. de Larlan, R. Minier; — les poursuites criminelles in-

tentées au sieur de la Motte-Metrie pour falsification d'actes dans les archives de la Chambre; — des publications d'aveux présentés par Ex. de Rougemont, major des milices du pays de Retz, J. Girard, orfèvre, Olive Pasquier, veuve Lemintier, Séb. Lebreton, veuve de Compludo, par l'abbé Rouillé, prieur de N.-D. de Donges; — la validation d'une ordonnance des États au profit de Ch. Huchet de la Bedoyère; — la vérification des lettres d'honneur délivrées à I. Arthaud, ci-devant maître des Comptes; — le règlement du prix de l'office de garde des livres de la Chambre acquis par Fr. Denis; etc.

B 374. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1679, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant une information de vie et mœurs sur la naturalisation de Jean Galpin, Savoyard; — l'enregistrement d'un don de rachat au sieur Porcé sur la succession du sieur de Querissac; — la réception de l'aveu rendu par Fr. du Kergouet, sieur du Quilly, pour la terre et seigneurie de Trohemboul, sous Châteaulin; — défendant au garde des archives de la Chambre d'affermer aucun appartement de son logement sans la permission des officiers de la Chambre; — autorisant l'expédition de certains extraits de titres demandés par M. Marin de Moncan, Yves de Kermel, J. Buisson, J. Chantrel; — approuvant l'érection de plusieurs seigneuries, l'établissement de diverses communautés religieuses; — maintenant la dame châtelaine de l'Ile de Bouin dans la mouvance des héritages de la chapellenie de la Madeleine desservie à la Marne; etc.

B 375. (Liasse.) — 326 pièces, papier.

1680, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par H. de Graeff, natif de la Haie en Hollande, exerçant la profession d'imprimeur et libraire à Nantes; — l'institution de Jean Arol, receveur des fouages de Vitré et de Fougères; — la délivrance d'un extrait de titre demandé par Anne de Keranflen; — un délai de six mois sollicité par les religieuses de Fontevrault pour la production de leurs lettres de privilège; — la liquidation des comptes de la miserie de Vannes; — le rétablissement des parties rayées sur le compte du receveur miseur de la ville de Saint-Malo; — les poursuites intentées par le procureur général contre Fr. Bodin, lieutenant au siège de Lannion, pour usurpation de pouvoir sur les attributions de la Chambre; etc.

B 376. (Liasse.) — 438 pièces, papier.

1680, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la publication des lettres d'érection de la vicomté d'Artois; — la délivrance d'un exécutoire de 106 livres au profit de L. de Ronseray, procureur à la Chambre, en paiement des vacations à lui dues par la ville de Lannion; — une décharge d'hypothèque sollicitée par Fr. Gasnier, acquéreur d'une maison de la succession de R. et M. Lopin, receveurs payeurs des gages de la Chambre; — une décharge d'assignation et de débet obtenue par P. Rinçay, receveur payeur des gages des officiers de la maréchaussée; — l'apurement des comptes de feu P. Veller, fermier des Domaines des juridictions royales de la Basse-Bretagne; — l'institution de J. Touzé et de J. Lebrun dans les charges de maître correcteur et d'auditeur des Comptes; — la vérification des lettres de légitimation et de naturalisation délivrées à J. Pierre et Th. Trublet, à J. Berens Bernard, natif de Brème en Allemagne; etc.

B 377. (Liasse.) — 411 pièces, papier.

1681, janvier-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'apurement des comptes de J. Perier, payeur des gages de la Chambre; — le délai de six mois pour faire aveu demandé par Gabriel de Boisgeslin, chevalier, seigneur de Maineuf; — la mainlevée de saisie apposée sur la baronnie d'Ancenis pour défaut d'hommage par Armand de Béthune; — une décharge de débet accordée à Michelle Herbert, veuve de M. Merel, receveur du Domaine à Ploërmel, poursuivie par le commis des restes à recouvrer sur les comptes du Roi; — la publication des lettres d'érection de la seigneurie de la Prévallaie-Matignon; — l'enregistrement des lettres de naturalisation de Van den Driessche, natif de Gand; — les justifications à produire par la dame de Bougon pour la mouvance qu'elle prétendait avoir sur la Bastardière; — l'institution de Luc Guillay dans la charge d'auditeur des Comptes; etc.

B 378. (Liasse.) — 332 pièces, papier.

1681, juin à septembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'établissement des couvents des Ursulines à Landernau, et à Lesneven; — l'institution de G. Guillermo en la charge de conseiller auditeur des Comptes; — le délai de trois mois demandé par M. Guillou, sieur de Kerdern, syndic de la ville de Morlaix, pour rendre ses comptes; — la vérification des lettres portant augmentation de gages pour Cl. de Lannion, gouverneur des villes de Vannes et d'Auray, portant confirmation des droits de prééminences des seigneurs de Quernao, Lescoet, Quergo et du Folgo dans les paroisses de Duault et de Lesneven; — la mainlevée de saisie indûment apposée sur la seigneurie du Haut-Bois, en Saint-Jacques de la Lande près Rennes,

dont la mouvance appartenait à l'évêque de Rennes ; — le renvoi à la juridiction de Carhaix de l'aveu du manoir de Kerforn présenté par René du Dresit ; — la vérification de l'union du prieuré de Saint-Jean-de-la-Roche-Derrien au séminaire de Tréguier ; etc.

B 379. (Liasse.) — 455 pièces, papier.

1681, 4e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la permission de faire hommage par procureur sollicitée par Cl. Freslon, chevalier, seigneur de la Freslonnière ; — l'enregistrement des lettres d'octroi concédées à la ville de Brest ; — la délivrance d'un exécutoire de 1362 livres contre le sieur Le Mezec au profit de Fr. de la Pierre, receveur des fouages de Vannes ; — la réception de l'hommage à faire au Roi par Ch. de Lys, chevalier, seigneur de Beaucé, Anne de Goulaine, Cl. Guerry, seigneur de Saint-Aubin et du Bois-Hamon ; — la publication des aveux présentés par Julien Serizay, sieur des Clos, Ch. de Nyau, sieur de Cangé, N. Paulus, sieur du Fonteny, miseur de la ville de Nantes ; — la publication des lettres d'érection de la châtellenie de Pontual ; — une décharge des poursuites intentées par le commis au recouvrement des restes à payer sur les deniers du Roi à J. Cadio, prêtre ; — l'enregistrement d'une permission de lever 12,000 livres pour l'Hôpital général de Rennes ; etc.

B 380. (Liasse.) — 343 pièces, papier.

1682, 1er trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification et l'enregistrement de plusieurs dons de droits de rachats et de lods et ventes, des lettres d'érection de la châtellenie de Bréhant ; — l'exécution de la condamnation prononcée contre Y. Tanguy de Kernesné, ci-devant syndic de Landernau, redevable de 4,533 livres sur sa gestion ; — l'établissement du couvent des Ursulines de Carhaix ; — l'apurement des comptes de Claude et Yves de Santo Domingo, receveurs généraux des Finances depuis 1649 ; — l'institution de Joachim Gencian, seigneur de Rigné, dans l'office de maître des Comptes ; — la délivrance d'une copie d'aveu de la terre de Lezergué sous Quimper, demandée par le sieur de Charmoy ; etc.

B 381. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1682, 2e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de Salomon de la Tullaie dans la charge de procureur général à la Chambre des Comptes ; — l'enregistrement de la fondation du couvent des Hospitalières de Carhaix ; — la réception des aveux et hommages présentés par Claude de Plœuc, douairière, Fr. Pihan, sieur de Quernerhault, Louise et Perronnelle Lezot, Guillemette de Trevelec ; — une décharge de poursuites intentées par le commis des restes à recouvrer à Louis de Lespine, procureur au Présidial de Rennes, à propos de l'arriéré laissé par son père ; — des délivrances d'extraits sollicités par H. de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Trevaly ; J. de Coskaer, chevalier, seigneur de Rosambo ; D. Dumoulin, sieur du Lavoir ; — la liquidation du prix de la charge de garde des livres de la Chambre vendue par J. Gicqueau lequel était redevable d'un certain nombre d'aveux manquants dans les archives pour lesquels arrêt fut mis sur une partie des fonds à verser à ses héritiers ; etc.

B 382. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1682, 3e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes admettant à la prestation de foy et hommage J. de Kergariou, veuve Lefeu, Cath. Guégant, douairière de Muzillac, J. Regnaud de Barres, abbé de Blanche-Couronne ; — déchargeant le fils d'Hervé de Coniac, seigneur de Toulmen, de la restitution de 466 livres de gages intermédiaires qu'aurait touchés son père en prenant la charge de conseiller au Parlement ; — ordonnant la publication et la réception des aveux présentés par les Chartreux d'Izeron, P. Lebigre, sieur de la Rochelle ; Suzanne Lebel, épouse de G. Pioger, sieur de Champtradou ; René de la Vallée, écuyer, et autres ; — confirmant l'apurement des comptes de G. Le Meneust, receveur du Domaine de Fougères, et rejetant les poursuites du commis au recouvrement des debets contre ses héritiers ; — délivrant un exécutoire de 275 livres à recouvrer sur R. Crestien pour J. Le Prestre, syndic de Tréguier ; — approuvant l'institution de P. Macé en la charge de maître des Comptes, etc.

B 383. (Liasse.) — 333 pièces, papier.

1682, 4e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes, conclusions et productions ordonnant mainlevée de la saisie apposée sur les terres de la Sangle et de la Thébaudière, au profit de Louis de la Grue, seigneur de la Guerche ; — l'institution de Guillaume Bedeau, dans la charge de conseiller maître des Comptes ; — portant règlement pour le droit d'apostille du garde des archives ; et pour la perception du droit de *malfoy* par les préposés de J. Buisson, fermier général des Domaines ; — permettant à Julienne de Carné de faire hommage par procureur de la terre et seigneurie de Pacé ; — annulant la procédure introduite devant les juges d'Hennebont contre les héritiers de J. Carré, receveur du Domaine ; etc.

B 384. (Liasse.) — 331 pièces, papier.

1683, janvier-février. — Minutes. — Arrêts sur requêtes et productions concernant une mainlevée de saisie délivrée à R. Ferré, sieur de la Ville-ès-Blancs, pour le lieu noble de la Noë, en Plenée-Jugon; — un délai pour rendre aveu de la terre et seigneurie de la Vannerie, en Haute-Goulaine, réclamé par la marquise Yolande de Goulaine; — l'autorisation de construire un moulin sur la Rance, en Plouer, demandée par M. de la Belinaie, dame de la Herviais; — l'addition de nom de Penanec'h à celui de Jouan de la Garenne; — l'érection du marquisat du Chastel, paroisse de Balazé; etc.

B 385. (Liasse.) — 334 pièces, papier.

1683, mars-mai. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de P. de Nantrieul, sieur des Chesnaies, receveur des fouages de l'évêché de Rennes; — la réception de l'aveu présenté par Fr. Compain, prieur de Saint-Sauveur de Guingamp; — une mainlevée de saisie au profit de Chr. Fouquet, sieur de Chalain, pour la métairie noble des Landelles, en Thorigné; — la réception de l'hommage dû au Roi pour un canton de lande, paroisse de Bouaye, par J. Boucher, J. Beziau et consorts; — la délivrance d'une foule d'extraits de titres; — la vérification des lettres d'amortissement obtenues par les Récollets de Port-Louis; etc.

B 386. (Liasse.) — 343 pièces, papier.

1683, juin-août. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement de lettres d'anoblissement, d'érection de terres; d'institutions de charges, de nominations de présentations d'aveux, d'actes de foi et hommage; — des délivrances d'extraits, des renvois d'aveux devant leurs juridictions propres pour être publiés; — des surséances de saisies, des décharges de poursuites pour reliquats de paiement; — corrigeant l'aveu de la châtellenie de la Dobiais, produit par P. Bonnier, chevalier, seigneur de la Cocquerie, lequel fut débouté du droit de pêche dans la rivière de Couasnon; etc.

B 387. (Liasse.) — 271 pièces, papier.

1683, septembre-décembre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de Fr. Visdelou, sieur de Bienassis, gouverneur de Quimper, de diverses érections de terre; — la publication et la réception des aveux et hommages présentés par P. du Botdern, sieur du Plessis, Suzanne Le Baillif, veuve Le Gubaër, Louis de Léon, sieur de Bourgerel, et autres; — l'institution de Louis Billot de la Galmelière dans la charge de correcteur à la Chambre des Comptes; — autorisant l'établissement de l'Hôpital général de Fougères; — homologuant une confirmation de droits honorifiques en l'église de Prinquiau obtenue par O. de France, épouse de François de Besné; etc.

B 388. (Liasse). — 342 pièces, papier.

1684, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'expédition des extraits demandés par les religieux de Saint-Gildas de Rhuis, G. Le Tanneur, sieur de la Provostière; d'un certificat constatant que le second avocat général à la Chambre a droit de se placer à la cathédrale près de son confrère; — l'enregistrement des lettres d'octroi d'Hennebont et de Hédé; des lettres de naturalisation obtenues par Joseph Charet, Savoyard, par Josse d'Haveloose, Flamand; des lettres d'amortissement des Bénédictines de Dinan; — la réception et la publication des aveux présentés par Pierre de Saxe, Fr. de Farcy, Olivier de Trenant, J. Le Melorel, L. du Louet du Boisrion, Guy de la Lande, seigneur du Lou, Renaud d'Espinose, seigneur de Frossay; — la mainlevée d'une demi année de gages saisie par le commis au recouvrement des débets sur Al. Symon, sieur de la Chambre, maître des Comptes; — d'une saisie mise sur la terre de Tissue, acquise par Eustache du Han, lequel a obtenu surséance pour faire aveu; — permettant d'employer une somme de 600 livres aux réparations des pavés de la Guerche; etc.

B 389. (Liasse.) — 455 pièces, papier.

1684, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant la réception de Gabriel Lory dans l'office de garde du trésor des chartes du château; — autorisant les échevins de Nantes à employer une somme de 300 livres, à poursuivre un procès en Parlement contre le Domaine; — autorisant les huissiers de la Chambre à poursuivre un sergent général et d'armes de Saint-Aubin qui s'est permis d'usurper leurs attributions; — ordonnant la réception des hommages et des aveux présentés par G. Boizard, Anne de la Porte, Exupère de Rougemont, la veuve Reboux, Guy d'Alloigny, J. Mahé de Quercadou; — l'enregistrement de donations de droits de lods et ventes; — la délivrance de nombreux extraits de titres déposés aux archives; — l'institution de plusieurs officiers dans les fonctions de leurs charges; — des décharges de saisie féodale et d'assignation en reddition de compte; etc.

B 390. (Liasse.) — 418 pièces, papier.

1685, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Cl. de Robon, originaire de Savoie; des provisions de Fr. Nepveu, maître des Comptes; de J. Jamoays, sieur de la Muce, receveur des fouages de l'évêché de Rennes; — le renvoi et la publication des aveux présentés par Louis Henry, Malo Lemoine de Trévigny, M. Pestel de la Maisonneuve; la mainlevée de saisie des forges et de la forêt de Brécilien (aliàs Penpont) afféagées à A. de Farcy et consorts par le duc de la Trémoille, comte de Montfort; — la vérification des lettres d'amortissement et d'union de fiefs obtenues par les Ursulines de Saint-Malo et Chr. de Rosnyvinen, seigneur de Piré, René de Derval, seigneur de Blouan; etc.

B 391. (Liasse.) — 376 pièces, papier.

1685, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement d'un don de droit de rachat obtenu par J. Mercier sur la succession de R. Gouéon, sieur de la Bouétardais; des provisions de Louis de Romilly, marquis de la Chesnelaie, gouverneur de Fougères; des lettres de naturalisation délivrées à Eust. Prince, natif de Pologne; — la délivrance des extraits de titres demandés par Françoise Janvier, dame de Senac, B. de la Coudraie, J. Madec, sieur du Poulduc; — la mainlevée apposée sur plusieurs convenants au préjudice de J. du Coskaer, chevalier, seigneur de Rosambo; — la publication des aveux présentés par J.-B. Gillot, sieur de Croyal, N. Lancelot, adjudicataire des baux judiciaires des terres saisies sur la dame de Villeneuve; — enjoignant aux abienneurs de la tenue de la Rinais, en Saint-Brevin, de continuer leur charge pour la gestion de ladite terre; etc.

B 392. (Liasse.) — 332 pièces, papier.

1686, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de plusieurs officiers de la Chambre des Comptes; — homologuant le concordat passé entre les huissiers de la Chambre pour l'exercice de leur charge; — déboutant le premier président d'une assignation de pension qu'il prétendait toucher sur le débet clair du compte général des Domaines; — prescrivant de surseoir à la réception de l'aveu produit par Louis du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriant; — renvoyant devant leurs juridictions pour être publiés les aveux produits par Nic. Thomas, G. de Trecesson, Fr. Preteseille, sieur de la Thébaudière, H. de Saint-Pern; — commettant des auditeurs des Comptes pour collationner des extraits demandés par J. Artur de la Gibonnais et autres.

B 393. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1686, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant la réception de Marc Dondel dans un office de trésorier de France, général des Finances; — l'enregistrement des lettres d'honneur obtenues, après 37 ans de service, par P. Bocan, écuyer, sieur de la Hégronnière, auditeur à la Chambre des Comptes; — la publication des aveux produits par Guy de Charmoy, sieur de Kerazret, Cl. Dupont, les religieux de Saint-Gildas de Rhuis, et autres; — le dépôt au greffe du brevet portant don des lods et ventes de la seigneurie de la Roche en Nort invoqué par le maréchal de Créquy contre le chevalier de Merville; — la délivrance des extraits de titres demandés par le duc de la Trémoille, Marguerite Pigeart, F. Girault de la Bellière et autres.

B 394. (Liasse.) — 229 pièces, papier.

1687, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de M. Lenfant-Dieu, de J. Guyton, de Chr. Le Tourneulx, auditeurs des Comptes, de René Morin, payeur des gages des officiers la Chancellerie, de J. Reliquet, receveur des fouages de Nantes, de J. Boussineau, maître des Comptes, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres, des informations de vie, mœurs et catholicité et des procès-verbaux de compulsoire des livres de déductions; — maintenant les maire et échevins de Nantes dans la propriété de la glacière établie par le duc de Chaulnes, près la motte Saint-Nicolas, sur la contrescarpe des fossés; — ordonnant de nombreuses délivrances d'extraits de titres collationnés, des renvois et des réceptions d'aveux et d'hommages, etc.

B 395. (Liasse.) — 284 pièces, papier.

1687, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant la délivrance d'extraits demandés par J. du Parc, L. de Cornouaille, A. Potier de Novion, le prieur de Penbé, J.-B. du Trevou, Fr. de la Rivière, O. Picaud, sieur de Quehéon; — la publication et la réception des aveux produits par J. Girard de Grandour, Gabrielle de Kerbihan, B. de Ravenel, M. Lambert, sieur de Lorgeril, L. de Saint-Gilles; — la continuation de la charge imposée en qualité d'abienneur à N. Ricard, bourgeois de Quimper, sur les manoirs de Kerouent et de Kerven en Plomeur, de Kerlieu en Loctudi; — permettant à J. Le Corvaisier, écuyer, sieur

de Saint-Valay, de faire hommage au Roi par procureur pour le domaine de Saint-Valay, paroisse de Tadain ; — prononçant des mainlevées de saisies au profit de Françoise Furic, dame de Kerbiguet, de César de Madaillan ; etc.

B 396. (Liasse.) — 319 pièces, papier.

1688, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant le renvoi, la publication et la réception des aveux présentés par J. de la Villegontier, G. Le Borgne, veuve Coroller, Y. du Menez, sieur de Lesurec, Renan de Beaudiez, sieur de la Motte, Fr. Berthou, marchand ; — le dépôt du refus signifié aux juges du Présidial de Quimper par J. Goueznou, sieur de Kervern, lequel avait été nommé, à son insu, consignataire des deniers destinés à la construction du nouveau palais du Présidial ; — la vérification du don du rachat d'une succession fait en faveur du lieutenant de la Barre ; — déboutant S. Legouez, capitaine au régiment de Vivonne, de ses prétentions à la jouissance des lods et ventes de la terre de Kergouet dont le sieur de la Meusnerie était également donataire ; — ordonnant le paiement des gages réclamés sur la recette générale des Finances par Jean Fouchard, sieur de la Grée, doyen des facultés de droit canon et de droit civil à l'Université de Nantes ; etc.

B 397. (Liasse.) — 485 pièces, papier.

1688, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant le renvoi, la publication et la réception des aveux présentés par Tristan Leduc, P. Lestoubec, Ch. Olimand de Kernegués, Jeanne Thebredais, les Carmes de Josselin, Fr. Angebaud, J. Gabart, chevalier, seigneur de Rolieu ; — la délivrance des extraits de titres demandés par G. Robion, l'abbé de Saint-Gildas des Bois, L. Legal, P. Jouan de Penenech ; — l'institution de plusieurs officiers dans leur charge ; — la vérification des lettres d'établissement des Carmes de Brest, d'un hôpital général à Morlaix ; de la création du Jardin des Plantes des apothicaires de Nantes, au lieu de la Butte près la Motte Saint-Nicolas, où se tenaient les tirs des chevaliers de l'arc ; — l'enregistrement des lettres d'établissement des R. P. Capucins au couvent de l'Hermitage à Chantenay, sur le vu du procès-verbal de consistance du terrain, lequel est annexé au dossier ; — approuvant l'emploi de 900 livres sur la recette de Saint-Pol de Léon pour les travaux les plus urgents ; — fixant la taxe due au conseiller de Saint-Pern pour ses vacations ; etc.

B 398. (Liasse.) — 315 pièces, papier.

1689, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'apurement des comptes de Cl. de Santo-Domingo, receveur général des Finances de Bretagne ; — l'enregistrement des lettres d'établissement des religieuses de la Charité de Vannes ; — la réception d'un procureur postulant à la Chambre ; — le renvoi, la publication des aveux présentés par Renée Le Pape, veuve Boisbaudri, Olive Morio, Nazaire Mollé, J.-B. de Sauvaget, Fr. Le Houarzel, J. Le Huedé ; — déchargeant J. Jamoays, sieur de la Muce, receveur des fouages de l'évêché de Rennes, de toute répétition de la part du commis au recouvrement des débets des comptables à raison des reliquats de son prédécesseur ; — condamnant S. Loyseau, receveur général des Finances, à payer un reliquat d'augmentation de gages aux héritiers de G. Martin de la Vernade, son prédécesseur ; — ordonnant la validation de plusieurs dons ; — l'expédition de divers extraits de titres de la Chambre ; etc.

B 399. (Liasse.) — 247 pièces, papier.

1689, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement de plusieurs provisions de charges, de lettres patentes d'amortissement, d'érection de foires ; — le renvoi, la publication et la réception des aveux produits par L. Le Huédé, Marc Thibault, le chapelain du bénéfice de Bon-Secours desservi à Machecoul, Fr. Leproux ; — maintenant M. Lesquen, seigneur de l'Argentaie, dans le droit d'exiger le salut de tous les bateaux passant devant sa maison, dans la rivière de l'Arguenon ; — déchargeant plusieurs comptables des poursuites du commis au recouvrement des débets en souffrance ; — réduisant le débet du compte du miseur de Dol ; etc.

B 400. (Liasse.) — 228 pièces papier.

1690, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des lettres de continuation d'octroi obtenues par la communauté des habitants d'Hennebont, des lettres d'amortissement du séminaire de la Mission de Quimper, et d'autres couvents, des provisions de charge de plusieurs officiers, qui ont produit des déclarations d'ancêtres ; — le renvoi et la publication des aveux et des hommages produits par I. Hedelin, prieur de Sainte-Catherine de Grillau, B. Farcy, fermier receveur des devoirs des États de Bretagne, V. Legal, sieur de Kerlinou, Y. du Menez, le chapelain de Saint-Jean-de-la-Grossière, R. Gérard de Portaguy, les Carmes de Josselin,

R. de la Marche ; — des délivrances d'extraits de titres et d'exécutoires ; — condamnant le commis des restes à recouvrer à faire une ample information des biens laissés par T. Bridon, greffier de la ville de Quimper, avant de poursuivre la rentrée d'une amende de 600 livres infligée à trois habitants pour avoir favorisé « l'évasion de certains Rochelais » ; — ordonnant aux syndics et greffiers de la ville de Montfort, à leurs veuves et leurs héritiers de déposer au greffe toutes les pièces qu'ils ont empruntées aux archives ; — déchargeant plusieurs comptables des assignations du commis au recouvrement des reliquats à payer sur les deniers du Roi ; etc.

B 401. (Liasse.) — 272 pièces papier.

1690, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant des délivrances de fonds au receveur des menues nécessités de la Chambre ; — la restitution d'une somme de 542 livres à G. Dagorne, sieur des Clos, ancien syndic de la ville de Quintin ; — l'enregistrement des lettres d'amortissement obtenues par les religieuses de la Visitation de Vannes ; — déboutant Cl. Frotin, commis au recouvrement des restes des ventes de bois faites de 1667 à 1669, de ses demandes de décharge ; — ordonnant l'enregistrement des provisions de plusieurs receveurs des droits d'octrois ; — la réception des hommages et des aveux présentés par I. de Lespinay de Briord, H. de Quatrebarbes, marquis de la Rongère, P. Cassard, écuyer, sieur du Broussay ; B. de Castellan, J. Larcher de la Ramée, Urbain de la Jaille et autres.

B 402. (Liasse.) — 462 pièces papier.

1691, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement de l'acquisition de la charge de premier huissier à la Chambre des Comptes payée 10,500 livres par J. Gorse, et la commission de receveur des menues nécessités à lui délivrée ; — l'institution de J. Sorin dans l'office de conseiller maître à la Chambre des Comptes ; — le renvoi et la publication des aveux produits par Michel Laguiton, chirurgien à Rennes, Anne Louvel, P. Roger, sieur de la Hamonnière, E. Pelard, René Amoureux et autres.

B 403. (Liasse.) — 414 pièces, papier.

1691, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la réception des aveux et hommages présentés par H. Lebon de la Poupardais, J. Maignan, Fr. Henri, dame des Champs-Perrin, G. Boucher, sieur de la Maisonneuve, J. de Cahideuc, sieur du Bois de la Motte, Cl. Boursault ; — des délivrances d'extraits demandés par S. Loyseau, receveur général, V. Le Charpentier ; — la délivrance de plusieurs exécutoires à des comptables ; — ordonnant mainlevée de saisie du temporel du prieuré de la Trinité au profit de G. de la Vieuxville, abbé de Saint-Maurice-de-Carnoët ; de la terre et seigneurie de la Mollière au profit de J. Robinault ; — l'enregistrement des lettres portant à 4,000 livres la pension de M. le comte de la Rivière, gouverneur de Saint-Brieuc et de la tour de Cesson ; des lettres de continuation d'octroi obtenues par les habitants de Lamballe ; etc.

B 404. (Liasse.) — 377 pièces, papier.

1692, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant annulation des modifications prescrites à Jean Silguy, écuyer, pour son aveu du manoir de Poullesque ; — règlement de compte de liquidation d'arriéré entre J. Piquet, écuyer, sieur de la Motte, greffier et payeur des gages au Parlement, et la veuve du sieur Ferret, son prédécesseur dans la charge de payeur des gages ; — l'enregistrement des provisions de receveur des deniers d'octroi des villes de Bretagne ; de la caution baillée par R. Fresneau de la Couronnerie, payeur des gages des officiers de la Maréchaussée de Bretagne ; — la publication et le renvoi des aveux produits par F. de la Rochefoucault-Bayers, commandeur du Temple, près Clisson, J. Boulogne, Marie Corollec, veuve Allain de la Marre ; — la réception d'André Querro dans la charge d'imprimeur libraire à Nantes, lequel a fourni une information de vie, mœurs et catholicité ; — la décharge de Nic. Paulus pour ses recettes d'épices ; — l'apurement du compte de Jean Hayet, sieur de Basseville, receveur du Domaine à Brest ; etc.

B 405. (Liasse.) — 316 pièces, papier.

1692, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'institution de J. Billon, J. Imbert de la Patouillère, Olivier Busson dans la charge de conseiller maître correcteur des Comptes ; de deux présidents de la Chambre, et de deux auditeurs des Comptes ; — la correction d'une irrégularité commise par le miseur de Morlaix ; — l'enregistrement des lettres patentes d'érection de l'hôpital général de Fougères et de la transaction passée avec l'abbé de Rillé à propos de cet établissement ; — une décharge au profit de Ch. Boulanger, écuyer, receveur général des Finances en Bretagne, à propos d'une assignation du payeur des gages des officiers de la Chancellerie ; — des délivrances d'exécutoires à divers comptables ; — le renvoi et la publication d'aveux produits par M. de Kersulguen, chevalier, seigneur de la Boixière, par la veuve

d'Abel Trébuchet, écuyer, sieur des Brices, pour la terre de la Ville-Goyat en Taupont; etc.

B 406. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1693, 1er trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant une décharge pour la veuve d'un comptable; — la liquidation du compte de J. du Val, syndic de la ville de Landerneau; — l'enregistrement de lettres de naturalisation et de provisions de charges, des lettres maintenant le comte de Rezé en possession du fief de la Jaguère; des lettres de concession et de confirmation de droits d'octroi à diverses villes; — la réception des aveux et des hommages présentés par G. Prudhomme, sieur de Fontenay, Nic. Ricard, Fr. Ouvrard, J. Lelarge, J. Baco, Ch. Tranchant, sieur du Ré, Donatien Lusson, la veuve Montaudouin; — le renvoi devant le Roi de M. Le Courbe, greffier en chef de la ville de Nantes pour lui être fait fonds de 150 livres pour ses gages de garde des archives; — la mainlevée d'une saisie mise sur le presbytère de la Chapelle-Janson, au profit de l'abbesse de Saint-Georges de Rennes; — confirmant la qualité d'écuyer revendiquée par Cl. Gabart, sieur de Téhillac et du Plessis; etc.

B 407. (Liasse.) — 323 pièces, papier.

1693, 2e trimestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant la production des contrats d'afféagement consentis à divers habitants de Brest pour le terrain de Keravel par le commissaire général de la Marine de 1670 à 1686, avant l'enregistrement des lettres de confirmation obtenues en 1693, lesquels actes sont annexés à l'arrêt au nombre de 26; — la délivrance d'un exécutoire de 295 livres 18 sous au profit de Marie Fallegan, veuve et donataire d'Yves Taillart, écuyer, sieur de Kerello; — l'institution de G. Martineau dans une charge de correcteur à la Chambre; — la délivrance d'un extrait de titres à Gervais de la Mabonnais pour produire à l'appui de sa qualité de noble; — le renvoi et la publication des aveux présentés par P. Sesbouez, sieur du Planty, M. Ertaud, maître boulanger, G. Brellet, maître boucher, P. Bossard, écuyer, sieur de la Rossignolière; etc.

B 408. (Liasse.) — 307 pièces, papier.

1693, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes confirmant la teneur d'une déclaration de Cl. du Chaffaut, sieur du Plessis de Besné, sur le vu de beaucoup de titres et en ordonnant la réception aux archives de la Chambre; ordonnant l'enregistrement de lettres d'intermediat obtenues par J. Boschier, conseiller au Parlement; — la réception du serment de fidélité prêté par A. de Bréhant, prieure de Saint-Georges de Plougasnou; — le paiement de J. Huchet, huissier, sur le pied de quatre livres par saisie pour ses vacations; — la délivrance d'extraits de titres demandés par I. de Santo-Domingo, Fr. Guillois; — la publication des aveux présentés par l'abbé de la Vieuxville, Cath. Guégant, dame de Muzillac; — le rétablissement de P. Lesné, sieur de Beauregard, dans la qualité d'écuyer; — l'institution de Ch. Lefèbvre dans l'office d'auditeur des Comptes; etc.

B 409. (Liasse.) — 403 pièces, papier.

1694, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de P. Moisan, auditeur des Comptes, de J. Bidé, correcteur des Comptes; — des lettres d'établissement des Récollets de Saint-Malo; — de l'institution de P. Lejeune dans la charge de receveur des amendes; de la remise des droits de lods et ventes dus au Roi par la marquise de Martel; — de la remise de l'amende de 50 livres infligée aux 46 notaires royaux du comté de Nantes, aux 54 notaires de la sénéchaussée de Rennes; — de la liquidation des dettes de la succession de L. Meusnier, sieur de Quatre-Mars, miseur de la ville de Morlaix; — de la publication et du renvoi des aveux présentés par M. Meneust, Fr. Perrodo, J. Gomain, Marg. Kerlan, veuve Goiret, G. Olivier, G. Ledreau; etc.

B 410. (Liasse.) — 301 pièces, papier.

1694, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant les corrections à faire sur les comptes du sieur Legac de l'Armoricque, syndic de la ville de Brest; — le dépôt des titres d'acquisition et de donation du séminaire de Rennes; — l'institution de J. Gérard dans la charge d'auditeur des Comptes; — la délivrance d'une décharge de 8,000 livres au fils de Fr. Noblet de Lespau, receveur général du Taillon en Bretagne et des fouages de l'évêché de Rennes; — la réception et la publication des aveux présentés par François de la Bourdonnaie, Fr. Ernaud, sieur du Colombier, Marie Blanchard, veuve d'Havelooze; etc.

B 411. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1695, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de Jean Cadio, sieur de la Villegonau, dans la charge de trésorier de France et général des Finances; — la justification des droits de juridiction du sire de Clisson sur le bourg de Cugan; — la publica-

tion et l'enregistrement des lettres de noblesse obtenues par Nicolas Magon de la Chipaudière, connétable du château de Saint-Malo, lequel a produit une déclaration de biens et des certificats de publication à Plouballay, à Saint-Servan, à Saint-Malo ; — la réception des aveux présentés par Gab. de Quernerien, sieur de Vaudeguy, J. du Rocher, sieur du Parga, Y. Frollo, veuve de François de Tremic, le prieur de Saint-Jacques de la Roche-Bernard, J. de la Bourdonnaie, le tuteur des enfants de Ch. du Boispéan, sieur de la Rouaudière, I. Pedron et autres.

B 412. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1695, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification des lettres de don de droits de rachat ; — les taxations dues au procureur P. Bidon, pour le règlement des comptes de la ville de Nantes ; et à l'huissier Lesimple pour son voyage à Landernau ; — des délivrances d'extraits de titres à Florimonde de Caradreux, dame du Coscro, au sieur de Cailly de Comartin ; — la réception d'un aveu produit par J. de Moëlien, sieur de Lanhoulou, pour la terre de Leslan ; — l'enregistrement des provisions de lieutenant du gouverneur du comté de Nantes obtenues par Ch. de Sévigné ; de Trésorier de France au bureau des Finances à Vannes délivrées à Jean Helo, à J.-B. Jazier, à I.-Fr. de Varennes, à P.-A. Jazier, à Chr. Ragot et à Julien Cohier ; — une mainlevée de scellés apposée chez le conseiller Jean Salomon, seigneur de Bréafort, maître des Comptes, pour faire la distraction des papiers concernant le service du Roi ; etc.

B 413. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1696, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de J. Charette de la Colinière, de P. Godet, de P. Bouchaud dans les charges d'auditeur et de correcteur des Comptes ; de N. Lhostelier et de Joseph Gaultier, dans la charge de Trésorier de France ; — la réception de l'aveu présenté par la veuve de Jacques du Bouëtiez, écuyer, pour la terre du Bouëtiez, paroisse de Saint-Gilles ; — la délivrance de plusieurs exécutoires à J. Grignon, sieur des Noës, receveur des deniers d'octroi de la ville de Montfort, contre divers particuliers ; — l'enregistrement de dons de droits d'aubaine, de rachat, de lods et ventes ; — la réception du serment de fidélité de dom Jacques Lesné ; — la délivrance d'extraits de titres ; — la démission de Cl. de Cornulier, président à la Chambre des Comptes, en faveur de son fils, etc.

B 414. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1696, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes portant règlement de compte entre les héritiers de Noblet de Lespau et le commis au recouvrement des débets des comptables ; — assignation et amende contre le sieur Morvan de Kerliviny, syndic de la ville du Croisic et directeur de la construction de la halle, et contre ceux qui ont signé l'arrêté de vérification de l'état des recettes et dépenses ; — déchargeant M. Sauvageau, sieur des Burons, procureur au Présidial de Vannes, d'un exécutoire de 200 livres décerné contre lui ; — ordonnant la réception d'un aveu de temporel fourni par les religieux de Saint-Gildas-des-Bois ; — accordant des délais à plusieurs comptables ; — confirmant les habitants du Croisic en possession des droits et privilèges du jeu du Papegault ; etc.

B 415. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1697, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant une décharge au profit de Louis Desraoul, sieur de la Moisandière, receveur et payeur des gages de la Chambre ; — la liquidation du compte de feu P. Caris, sieur de Bougon, receveur des fouages de l'évêché de Nantes, de Jean Sesbouez, receveur des fouages de l'évêché de Vannes ; — l'enregistrement des provisions de Jean Rousseau, receveur des octrois de Fougères ; d'un don de droits de lods et ventes accordé au baron de Beauvais, capitaine des chasses du Roi ; — la publication et le renvoi des aveux présentés par Fr. Vivien de la Renardière, G. des Haies de la Godelinais ; — des délivrances d'extraits demandés par les chanoines de Rennes, le sieur Périgault et autres ; — l'institution de M. de la Bérange, maître de camp de cavalerie, dans la charge de gouverneur du château de Fougères ; etc.

B 416. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1697, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'institution de J. Bazillais dans la charge de greffier en chef de la Chambre ; — le maintien des procureurs du Roi et des syndics des villes dans le droit d'assister à l'examen des états de recette et de dépense des deniers patrimoniaux et d'octroi des villes ; — le dépôt du compte du receveur des deniers d'octroi de Nantes entre les mains des commissaires des États, malgré l'opposition de René Dachon, sieur du Plessis, procureur syndic ; — l'enregistrement des lettres d'octroi de la ville de Josselin ; des provisions de charge de M. de Barberé, maître correcteur des Comptes, de J. Martin, auditeur de la même Cour ; — déléguant des commissaires pour collationner des extraits de titres demandés par S. Le Ponto, les religieux de Melleray, le sieur Pépin de Martigné ; — homologuant l'anoblissement de Louis Gérard de la Haie, écuyer, sieur du Pellem ; etc.

B 417. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 172 pièces, papier.

1698, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant une prolongation de délai pour rendre ses comptes demandée par la veuve du sieur de Kergonnant, receveur des deniers d'octroi de Morlaix ; — des délivrances d'extraits de titres demandés par les sieurs de Kerlein, Guyet du Teil, L. Guyhard, recteur de Blain, Ferd. Giraud, seigneur de la Bellière ; — une accusation de détournement de pièces portée contre le maire de la ville de Montfort ; — des poursuites intentées à divers comptables par le commis au recouvrement des deniers du Roi en souffrance ; — l'enregistrement de plusieurs provisions de charges, de lettres de faveurs ; — la réception des aveux présentés par Silvie Lemoyne de Trévigny, dame de Kerfily, A. Boussineau de la Patissière ; — le paiement d'une rente de 16 livres sur les Aides de Redon reclamé par Marguerite de Kernerien, dame de Lanjamet; — autorisant la veuve du sieur de la Pierre, receveur des deniers communs de Pontivy, à le faire remplacer pendant une année par le sieur Blouet, à la condition qu'elle sera responsable de sa gestion ; etc.

B 418. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1698, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de donation de gages, de droits de lods et ventes ; de l'anoblissement de J. Glet, sieur de la Hurlaie, de lettres d'octroi obtenues par des villes ; — l'institution de Luc Guillay dans l'office d'auditeur des Comptes, à la place de son père, de J. Robiou, dans l'office de receveur de Hédé ; de L. de la Hautonnière dans la charge de gouverneur de Rennes ; — des délivrances d'extraits de titres au sieur de Coëtanlem, à O. Hernouin, au marquis du Bois de la Musse, à J. de Guiheneuc, seigneur de Vouvante ; — le paiement des frais de députation dus à deux conseillers maîtres des Comptes chargés d'une mission à Paris ; — l'apurement des comptes de Tobie de Gennes, receveur des octrois de Guingamp ; — une mainlevée de contrainte accordée à Jean Jan, sieur de Belle-Fontaine, miseur de Vannes ; — la réception de l'aveu de Tréhambert, rendu par J.-B. Becdelièvre, seigneur de la Bunelaie ; etc.

B 419. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 169 pièces, papier.

1699, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la liquidation des taxes et dépens adjugés à P. Calvé de Morinay et aux héritiers de Maudé Le Queré de Lisle-Bouchard ; — la délivrance des extraits de titres demandés par G. Lair, Chr. de Bourgues, R. Baëllec de Kermoal; — la production d'une pièce fausse par le payeur des gages des officiers de la chancellerie de Bretagne et l'amende qui lui fut infligée ; — l'enregistrement de l'institution de J. Blouet dans la charge de receveur des deniers d'octroi de Pontivy ; des provisions de quatre offices de greffiers des minutes et expéditions délivrées à la chancellerie de Bretagne, obtenues par A. Guihou ; — la réception des hommages d'Auguste de Boiséon, de J. de la Pommeraie ; de l'aveu présenté par Gabriel de la Fons, prieur de Saint-Lazare de Montfort ; — la vérification des lettres d'amortissement des Visitandines de Rennes et des lettres de noblesse obtenues par Fr. Lasne de Lefficerie ; etc.

B 420. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1699, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la liquidation des comptes de feu Jean Guillorè, sieur de Kerlan, administrateur des deniers destinés au bâtiment de la tour de Batz ; — les poursuites intentées à divers comptables et les justifications produites ; — l'enregistrement de lettres de noblesse, de naturalisation, de dons de lods et ventes ; de l'institution de Fr. de Lavau dans un office d'auditeur des Comptes ; de lettres d'amortissement et de confirmation de noblesse; de lettres d'érection et de permission d'afféager, la réception des aveux et hommages présentés par L. de Saint-Malon, sieur du Fresne ; — procès-verbal des espèces d'or et d'argent et de l'état des fonds trouvés dans la caisse du sieur Branlard, receveur des deniers d'octroi de Nantes ; etc.

B 421. (Liasse.) — 315 pièces, papier.

1700. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de charge de N. Paulus, auditeur des Comptes, de L. de Kercadio, receveur des fouages de l'évêché de Vannes ; de lettres de naturalisation, d'anoblissement et d'érection de terres en seigneuries ; — la délivrance d'un extrait du rôle de la réformation de la noblesse invoqué par G. de Lisle, écuyer, sieur du Fief, contre Paul Cassard, juge criminel à Nantes, qui se prétendait noble ; — le retrait des lettres de don de biens en deshérence provenant du sieur de Sicqueville, et attribués indûment à P. d'Argentré ; — la restitution de diverses pièces réclamées par M. Jouye, sieur du Breuil, receveur des octrois de Morlaix ; — la liquidation des sommes dues aux Jésuites sur les comptes de la miserie de Quimper, pour la continuation de leurs bâtiments ; — l'inscription d'une somme de 792 livres sur les comptes de la même ville pour arrêter la procédure poursuivie par l'évêque

contre les habitants de Quimper à propos du droit de lods et ventes ; etc.

B 422. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1701, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de J. Halna de Bosquilly, receveur des octrois de Lamballe, de Ch. Marion, receveur des octrois de Lesneven ; — déboutant les officiers municipaux de Montfort de leur refus d'entendre les comptes de l'octroi présentés par J. Grignon de la Noë, leur receveur ; — délivrant mainlevée de saisie de deux œillets de marais en Escoublac, au profit de J. Cario, prêtre ; — ordonnant de dresser procès-verbal des biens laissés au Roi, faute d'héritiers, par H. de la Place et Daniel Isaac de Coatreczon, et donnés au sieur Parmentier, lieutenant au régiment de Bretagne ; — désignant les commissaires chargés de collationner les extraits demandés par les habitants d'Auray, Fr. Gasse, fermier général des Domaines ; — approuvant la réception de l'hommage fait par procureur au nom des enfants d'Adrien Roger, sieur de la Riboisière, au nom de J. Moulin, sieur de Lespine, et autres.

B 423. (Liasse.) — 189 pièces papier.

1701, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la publication et la réception des aveux présentés par I. Legrand, sieur du Vallessais, G. Loussouarn, Fr. Le Mailloux ; — l'enregistrement de plusieurs institutions de charges ; — le remboursement des avances faites par Math. Le Courbe, greffier de la ville de Nantes, pour la rédaction des procès-verbaux qu'il a dressés ; — la confirmation de noblesse de Ch. Danisy ; — les suites de l'exécutoire obtenu par le miseur de Moncontour contre les bourgeois de la ville ; — la délivrance des extraits de titres demandés par le sieur Jegou de Paulle, Fr. Julliot, écuyer, sieur de la Billiais ; — le paiement d'une somme de 200 livres réclamée par J. Boucel, vainqueur du papegault, sur la recette des octrois de Montfort, pour parfaire le prix de 300 livres qu'il a gagné ; etc.

B 424. (Liasse.) — 267 pièces, papier.

1702, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la mouvance d'un fief, en Chantenay, qui fut conservé à Y. Guillon, écuyer, sieur de Teillé ; — l'institution de P. Rochard, sieur de Landebergère, dans un office de secrétaire auditeur des Comptes ; — le remboursement des frais de réparation de la Chapelle au Duc, sise à Châteaubriant avancés par A. Maillard, chanoine ; — l'exécution d'une contrainte prononcée contre plusieurs bourgeois de Moncontour, ordonnateurs d'une dépense d'étapes qui fut rayée par la Chambre ; — le paiement des gages dus au sieur Et. du Verger, maire perpétuel de Vitré, par le receveur des octrois ; — la permission de faire hommage par procureur sollicitée par Cl. de Chardonnay, seigneur de la Marne, Anne de Goulaine, J. de Lespinay, B. Phelipot de la Pignelaie ; — la transmission des pièces comptables de la miserie de Dol par le sieur de Gouville, miseur, au receveur des octrois ; etc.

B 425. (Liasse.) — 169 pièces, papier

1702, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la publication et la réception des aveux présentés par Renée Meslin, veuve Roger, J. Dreux, prieur de Saint-Martin de Morlaix, Fr. Renard veuve de Louis Texier de Saint-Simon ; — l'ouverture d'un crédit de 120 livres pour l'habillement d'un sergent de ville sur la demande des bourgeois de Lesneven ; — l'enregistrement d'une commission délivrée à J. Geslin, pour faire fonctions de receveur général des Domaines ; — la délivrance d'un exécutoire de 800 livres au profit du receveur des octrois de Guingamp ; — l'ouverture de deux crédits sollicités par les bourgeois de Châteaubriant pour l'entretien de l'horloge et le logement du régent ; — la vérification des lettres de naturalisation obtenues par P. Van den Buken, garçon raffineur en sucre, natif d'Aix-la-Chapelle ; de lettres d'amortissement et de faveur ; etc.

B 426. (Liasse.) — 260 pièces, papier.

1703, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des provisions de gouverneur de Redon octroyées au marquis de Chateaurenault ; d'un brevet de pension de 3,500 livres obtenu par le président Becdelièvre ; de lettres de don de rachat ; — la levée des scellés mis au domicile de Ch. Boulanger, receveur général des Finances ; — l'institution de Joseph Rimay dans une charge de secrétaire auditeur des Comptes ; — la permission de faire hommage par procureur sollicitée par René de Vaucouleurs, Julien Le Mezec du Parco, J. Breget ; Anne Colbert, duchesse de Mortemart, et autres ; — le remboursement des sommes avancées par Sal. Guyto, syndic de la ville de Saint-Brieuc ; — des délivrances d'extraits de titres aux noms de Guespin de la Forterie, d'Achille Barrin, seigneur du Pallet ; etc.

B 427. (Liasse.) — 176 pièces papier.

1703, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes

concernant l'institution de Nic. Le Diouguel, sieur de Penanru, receveur des fouages de l'évêché de Léon; — la délivrance d'un exécutoire de 60 livres au profit de J. Lesimple, huissier à la Chambre; — des prestations d'hommage par J. de Gohier, sieur de Banville, recteur de Domalain, François Delaunay, sieur de la Garenne, écuyer; — une mainlevée de saisie apposée, pour défaut de paiement des lods et ventes, sur L. Leroy, marchand; — le paiement des gages réclamés pour les grosses expéditions par L. Marchand, secrétaire greffier de l'hôtel de ville de Châteaubriand; — l'enregistrement des lettres d'octroi délivrées à la ville de Landerneau; — la collation de plusieurs extraits de titres demandés par les bourgeois de Rennes; — l'union d'un prieuré au séminaire de Rennes; — la publication et la réception des aveux présentés par Gillette Richer, Françoise Buzart, P. Dauguet et autres.

B 428. (Liasse.) — 375 pièces, papier.

1704. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur un dépôt de cautionnement par le commis de la recette de la maréchaussée de Bretagne; — sur une production de quittance pour l'hôtel de ville d'Auray; — sur une apposition de scellés chez feu M. Laigle, receveur des fouages de Léon; — sur un don de rachat aux frères Kercado, brigadiers des armées du Roi, et au sieur Coettanscoure; — sur des continuations d'octrois aux villes de Châteaubriant et de Guingamp; — sur des lettres d'érection de la terre et seigneurie du Plessis-Bertrand en comté; de la terre et seigneurie de Châteauneuf en marquisat pour L. Beringhen; — sur des lettres de confirmation de noblesse pour M. Guyot, sieur de Kerlin; — sur des lettres de naturalité de G. Vanasse; — sur un règlement de dépenses de voyage et d'avances réclamées par les héritiers de J. Guilloré, sieur de Kerlan, aux habitants du Croisic; — sur une correction d'aveu par Jeanne Gouriou; — sur des lettres de provisions pour O. Guilloré, sieur de Kerdréan, receveur de l'octroi du Croisic; L. Marchand, greffier de la ville de Châteaubriant; N. Le Diouguel, sieur de Penanru, receveur des fouages de Léon; etc.

B 429. (Liasse.) — 455 pièces, papier.

1705. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur l'anoblissement de C. Marion, écuyer, sieur du Val; — sur des provisions de charges obtenues par J. Bunouf, avocat au Parlement; J. Bouchaud, auditeur des Comptes; N. Truchet, sieur de Monbagé, receveur des épices de la Chambre; H. Bazillays, greffier en chef des Comptes; L. Rouillé, maître des Comptes; — sur des demandes d'extraits de titres par le prieur et les religieux de l'abbaye de Geneston; écuyer Guillon, seigneur de Teillé, auditeur des Comptes de Bretagne; — sur un don de rachat pour le sieur de Mauron; — sur des lettres de noblesse pour J. Le Paige, sieur de Sainnom; — sur un procès-verbal constatant le mauvais état de la chaussée du moulin Gillet en la rivière d'Erdre; — sur des prestations d'hommage par J. Botmeur, chevalier; — sur des lettres de naturalité du sieur T. Macnemara, Irlandais; — sur une demande de pension pour le sieur J. Aumont, sieur de la Villeblanche, sénéchal de Nantes; — sur une mainlevée de saisie pour la terre, maison et métairie de Renazé-Robin, paroisse de Domloup; etc.

B 430. (Liasse.) — 365 pièces, papier.

1706. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une dénonciation d'irrégularité portée par le procureur syndic de la municipalité de Nantes contre le miseur et les officiers municipaux; — sur des présentations de lettres de provisions par A. de Lavau, auditeur des Comptes; F. Cosnuel, sieur de la Gaignerie, receveur des octrois de la ville de Châteaubriant; J. Ballet de la Chenardière, président en la Chambre des Comptes; R. Brillaud de Laujardière, et J. Poullain, correcteurs des Comptes; — sur le maintien des droits du seigneur de Lossulien dans les paroisses de Lambezellec et de Brest; — sur une union de fiefs à la seigneurie de Goulaine, demandée par A. de Goulaine; — sur une permission d'afféager des landes présentée par G. de Durfort, duc de Quintin; — sur une confirmation de privilège obtenue par le Chapitre de Saint-Brieuc; — sur une réclamation d'honoraires présentée par frère G. Monneraye, cordelier, pour ses prédications; — sur des lettres de naturalité présentées par G. O'Brien, Irlandais; — sur le procès-verbal de la correction des comptes du sieur Caramour, receveur des fouages.

B 431. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1707. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage; — sur une demande de décharge de reliquat par la veuve de Louis de Montfort, sieur de Penquer, commis à la recette de Lannion; — sur le rachat de la succession de la marquise de Courboyer accordé au sieur de Kerangar, brigadier des mousquetaires du Roi; — sur des

contre les habitants de Quimper à propos du droit de lods et ventes; etc.

B 422. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1701, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de J. Halna de Bosquilly, receveur des octrois de Lamballe, de Ch. Marion, receveur des octrois de Lesneven; — déboutant les officiers municipaux de Montfort de leur refus d'entendre les comptes de l'octroi présentés par J. Grignon de la Noë, leur receveur; — délivrant mainlevée de saisie de deux œillets de marais en Escoublac, au profit de J. Cario, prêtre; — ordonnant de dresser procès-verbal des biens laissés au Roi, faute d'héritiers, par H. de la Place et Daniel Isaac de Coatreczon, et donnés au sieur Parmentier, lieutenant au régiment de Bretagne; — désignant les commissaires chargés de collationner les extraits demandés par les habitants d'Auray, Fr. Gasse, fermier général des Domaines; — approuvant la réception de l'hommage fait par procureur au nom des enfants d'Adrien Roger, sieur de la Riboisière, au nom de J. Moulin, sieur de Lespine, et autres.

B 423. (Liasse.) — 189 pièces papier.

1701, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la publication et la réception des aveux présentés par I. Legrand, sieur du Vallessais, G. Loussouarn, Fr. Le Mailloux; — l'enregistrement de plusieurs institutions de charges; — le remboursement des avances faites par Math. Le Courbe, greffier de la ville de Nantes, pour la rédaction des procès-verbaux qu'il a dressés; — la confirmation de noblesse de Ch. Danisy; — les suites de l'exécutoire obtenu par le miseur de Moncontour contre les bourgeois de la ville; — la délivrance des extraits de titres demandés par le sieur Jegou de Paulle, Fr. Julliot, écuyer, sieur de la Billiais; — le paiement d'une somme de 200 livres réclamée par J. Boucel, vainqueur du papegault, sur la recette des octrois de Montfort, pour parfaire le prix de 300 livres qu'il a gagné; etc.

B 424. (Liasse.) — 267 pièces, papier.

1702, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la mouvance d'un fief, en Chantenay, qui fut conservé à Y. Guillon, écuyer, sieur de Teillé; — l'institution de P. Rochard, sieur de Landebergère, dans un office de secrétaire auditeur des Comptes; — le remboursement des frais de réparation de la Chapelle au Duc, sise à Châteaubriant avancés par A. Maillard, chanoine; — l'exécution d'une contrainte prononcée contre plusieurs bourgeois de Moncontour, ordonnateurs d'une dépense d'étapes qui fut rayée par la Chambre; — le paiement des gages dus au sieur Et. du Verger, maire perpétuel de Vitré, par le receveur des octrois; — la permission de faire hommage par procureur sollicitée par Cl. de Chardonnay, seigneur de la Marne, Anne de Goulaine, J. de Lespinay, B. Phelipot de la Pignelaie; — la transmission des pièces comptables de la miserie de Dol par le sieur de Gouville, miseur, au receveur des octrois; etc.

B 425. (Liasse.) — 169 pièces, papier

1702, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant la publication et la réception des aveux présentés par Renée Meslin, veuve Roger, J. Dreux, prieur de Saint-Martin de Morlaix, Fr. Renard veuve de Louis Texier de Saint-Simon; — l'ouverture d'un crédit de 120 livres pour l'habillement d'un sergent de ville sur la demande des bourgeois de Lesneven; — l'enregistrement d'une commission délivrée à J. Geslin, pour faire fonctions de receveur général des Domaines; — la délivrance d'un exécutoire de 800 livres au profit du receveur des octrois de Guingamp; — l'ouverture de deux crédits sollicités par les bourgeois de Châteaubriant pour l'entretien de l'horloge et le logement du régent; — la vérification des lettres de naturalisation obtenues par P. Van den Buken, garçon raffineur en sucre, natif d'Aix-la-Chapelle; de lettres d'amortissement et de faveur; etc.

B 426. (Liasse.) — 260 pièces, papier.

1703, 1er semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des provisions de gouverneur de Redon octroyées au marquis de Chateaurenault; d'un brevet de pension de 3,500 livres obtenu par le président Becdelièvre; de lettres de don de rachat; — la levée des scellés mis au domicile de Ch. Boulanger, receveur général des Finances; — l'institution de Joseph Rimay dans une charge de secrétaire auditeur des Comptes; — la permission de faire hommage par procureur sollicitée par René de Vaucouleurs, Julien Le Mezec du Parco, J. Breget; Anne Colbert, duchesse de Mortemart, et autres; — le remboursement des sommes avancées par Sal. Guyto, syndic de la ville de Saint-Brieuc; — des délivrances d'extraits de titres aux noms de Guespin de la Forterie, d'Achille Barrin, seigneur du Pallet; etc.

B 427. (Liasse.) — 176 pièces papier.

1703, 2e semestre. — Minutes. — Arrêts sur requêtes

concernant l'institution de Nic. Le Diouguel, sieur de Penanru, receveur des fouages de l'évêché de Léon; — la délivrance d'un exécutoire de 60 livres au profit de J. Lesimple, huissier à la Chambre; — des prestations d'hommage par J. de Gohier, sieur de Banville, recteur de Domalain, François Delaunay, sieur de la Garenne, écuyer; — une mainlevée de saisie apposée, pour défaut de paiement des lods et ventes, sur L. Leroy, marchand; — le paiement des gages réclamés pour les grosses expéditions par L. Marchand, secrétaire greffier de l'hôtel de ville de Châteaubriand; — l'enregistrement des lettres d'octroi délivrées à la ville de Landerneau; — la collation de plusieurs extraits de titres demandés par les bourgeois de Rennes; — l'union d'un prieuré au séminaire de Rennes; — la publication et la réception des aveux présentés par Gillette Richer, Françoise Buzart, P. Dauguet et autres.

B 428. (Liasse.) — 375 pièces, papier.

1704. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur un dépôt de cautionnement par le commis de la recette de la maréchaussée de Bretagne; — sur une production de quittance pour l'hôtel de ville d'Auray; — sur une apposition de scellés chez feu M. Laigle, receveur des fouages de Léon; — sur un don de rachat aux frères Kercado, brigadiers des armées du Roi, et au sieur Coettanscoure; — sur des continuations d'octrois aux villes de Châteaubriant et de Guingamp; — sur des lettres d'érection de la terre et seigneurie du Plessis-Bertrand en comté; de la terre et seigneurie de Châteauneuf en marquisat pour L. Beringhen; — sur des lettres de confirmation de noblesse pour M. Guyot, sieur de Kerlin; — sur des lettres de naturalité de G. Vanasse; — sur un règlement de dépenses de voyage et d'avances réclamées par les héritiers de J. Guilloré, sieur de Kerlan, aux habitants du Croisic; — sur une correction d'aveu par Jeanne Gouriou; — sur des lettres de provisions pour O. Guilloré, sieur de Kerdréan, receveur de l'octroi du Croisic; L. Marchand, greffier de la ville de Châteaubriant; N. Le Diouguel, sieur de Penanru, receveur des fouages de Léon; etc.

B 429. (Liasse.) — 455 pièces, papier.

1705. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d' gistrement rendus sur l'anoblissement de C. Marion, é sieur du Val; — sur des provisions de charges ob par J. Bunouf, avocat au Parlement; J. Bouchaud teur des Comptes; N. Truchet, sieur de Monbagé, re des épices de la Chambre; H. Bazillays, greffier en chef des Comptes; L. Rouillé, maître des Comptes; — sur des demandes d'extraits de titres par le prieur et les religieux de l'abbaye de Geneston; écuyer Guillon, seigneur de Teillé, auditeur des Comptes de Bretagne; — sur un don de rachat pour le sieur de Mauron; — sur des lettres de noblesse pour J. Le Paige, sieur de Sainnom; — sur un procès-verbal constatant le mauvais état de la chaussée du moulin Gillet en la rivière d'Erdre; — sur des prestations d'hommage par J. Botmeur, chevalier; — sur des lettres de naturalité du sieur T. Macnemara, Irlandais; — sur une demande de pension pour le sieur J. Aumont, sieur de la Villeblanche, sénéchal de Nantes; — sur une mainlevée de saisie pour la terre, maison et métairie de Renazé-Robin, paroisse de Domloup; etc.

B 430. (Liasse.) — 365 pièces, papier.

1706. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une dénonciation d'irrégularité portée par le procureur syndic de la municipalité de Nantes contre le miseur et les officiers municipaux; — sur des présentations de lettres de provisions par A. de Lavau, auditeur des Comptes; F. Cosnuel, sieur de la Gaignerie, receveur des octrois de la ville de Châteaubriant; J. Ballet de la Chenardière, président en la Chambre des Comptes; R. Brillaud de Laujardière, et J. Poullain, correcteurs des Comptes; — sur le maintien des droits du seigneur de Lossulien dans les paroisses de Lambezellec et de Brest; — sur une union de fiefs à la seigneurie de Goulaine, demandée par A. de Goulaine; — sur une permission d'afféager des landes présentée par G. de Durfort, duc de Quintin; — sur une confirmation de privilège obtenue par le Chapitre de Saint-Brieuc; — sur une réclamation d'honoraires présentée par frère G. Monneraye, cordelier, pour ses prédications; — sur des lettres de naturalité présentées par G. O'Brien, Irlandais; — sur le procès-verbal de la correction des comptes du sieur Caramour, receveur des fouages.

B 431. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1707. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregist[illegible] [illegible]us sur des prestations d'hommage; [illegible] ır [illegible] le décharge de reliquat par la [illegible] ıtfort, sieur de Penquer, com[illegible] on; — sur le rachat de la suc[illegible] e Courboyer accordé au sieur de [illegible] res du Roi; — sur des

productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Nouvoitou, Saint-Armel ; — sur des demandes d'extraits de titres ; — sur une mainlevée de saisie mise sur la maison noble du Bois de Pacé ; — sur le paiement des gages dus au sieur de la Bourdonnays, seigneur de Liré, président au Parlement, et d'une pension à J. Descartes, doyen du Parlement ; — sur des présentations de lettres de provisions par C. Locquet, écuyer, sieur de Grandville, conseiller du Roi, général de ses finances en Bretagne ; — P. Viard, receveur des octrois de Rennes ; — C. Robert, sieur de la Bellangeraie, L. Bidé, maîtres des Comptes ; — sur une union de fiefs à la seigneurie de Tizé demandée par P. Hay, chevalier, seigneur des Nétumières ; — sur l'union d'une capitainerie générale à la terre de Crozon ; etc.

B 432. (Liasse.) — 341 pièces, papier.

1708. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage ; — sur une réclamation de gages par J. de la Pierre, seigneur de la Forest, grand maître des Eaux et Forêts ; — sur une suspension de paiement pour défaut de fonds proposée par G. Fresneau, receveur des épices de la Chambre ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Moëlan, Fercé, Grehaigne, Pleslin, Buhulien, Paramé ; — sur une demande d'extrait de titres par F. Louais, seigneur de la Saudrais ; — sur des lettres de donation de rachat en faveur de la marquise de Thianges ; — sur le bail des octrois de la ville de Rennes ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Le Normant, correcteur des Comptes ; P. La Bouëxière, sénéchal de Guérande ; H. Dondel, président au Présidial de Rennes ; J. Thomé, maire de Lannion ; — sur une plainte portée par le maire de Lesneven contre le miseur ; — sur une production de quittances par les officiers de la sénéchaussée de Ploërmel, acquéreurs d'un office de juge, et par F. Feudé, sieur du Fonteny, lieutenant général et criminel à Saint-Brieuc, lequel a réuni à son office celui d'auditeur des comptes du receveur des consignations, pour la somme de 4,000 livres ; etc.

B 433. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1709. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Rospez, Arzal et Limerzel ; — sur des demandes d'extraits de titres ; — sur l'anoblissement du sieur Moreau de Maupertuis ; — sur des productions de quittance par l'évêque et le chapitre de Nantes, et le clergé de Dol ; — sur des présentations de lettres de provisions par G. Bouin, sieur de Cacé, G. Bedeau de l'Écochère, maîtres des Comptes ; M. de Gennes, receveur des fouages de Saint-Malo ; — sur l'homologation de l'acquisition de la charge de receveur des octrois par la municipalité de Guérande ; — sur la forme à suivre par les comptables pour la reddition de leurs comptes et les observations présentées par eux ; etc.

B 434. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1710. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des permissions de faire hommage par procureur ; — sur une demande de mainlevée de saisie par la veuve de Simon Faget, receveur des octrois de Quimper ; — sur une réclamation présentée au receveur des gages du Présidial de Vannes, par Anne Garnier, épouse séparée de biens de J. Le Vaillant, conseiller audit siège ; — sur des productions d'aveux ; — sur la levée des scellés apposés chez J. Piquet, sieur de la Motte, receveur des gages du Parlement ; — sur des demandes d'extraits de titres par P. Hay, chevalier, seigneur des Nétumières, et autres ; — sur une accusation de faux intentée à M. Ménard, sieur des Bourelières ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Reynes, substitut en la Chambre des Comptes ; N. Guitteau, sieur du Latté, correcteur des Comptes ; F. Visdelou de Bienassis, président aux requêtes du Parlement ; — sur le règlement des intérêts d'un emprunt contracté par la ville du Croisic envers les Ursulines de Guérande ; — acte de vente de la terre noble de Querneau, en la paroisse de Paule, par M[me] du Plessis-Bellière, à J. Le Fol ; produit à propos d'une question de rachat ; etc.

B 435. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1711, 1[er] semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des permissions de faire hommage par procureur ; — sur des concessions d'octrois à diverses villes ; — sur une instance en paiement de vacations dues au sieur Ozanne, huissier des États ; — sur une production de quittance par les Bénédictins de Lantenac ; — sur un conflit d'attributions entre l'avocat général Guiho et le substitut à la Chambre des Comptes, Reynes ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Lionnet, contrôleur au mesurage à sel de la Fosse de Nantes ; A. Pequet, auditeur des Comptes ; O. Kermasson, commissaire abienneur général aux sai-

sies féodales ; G. Rousseau, maître des Comptes ; N. Hemery de Charmoy, payeur des gages au Parlement : — sur la production des lettres de noblesse des frères Luc et René Trouin, sieurs de la Barbinais et du Gué, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres, des informations de vie et mœurs, des listes de témoins ; — sur une autorisation d'appliquer un fonds de 200 livres, inscrit au chapitre des réparations de pavés, au rétablissement de la halle de Hédé ; — sur la liquidation du compte de la recette des fouages du pays de Léon ; etc.

B 436. (Liasse.) — 288 pièces, papier.

1711, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Guy de Lopriac de Coatmadeu pour la terre et seigneurie de Rosporden, paroisse d'Elliant ; — sur des productions d'aveux par les Carmélites de Rennes ; par J. du Botmeur, chevalier ; par U. de Lys, dame de Kermoël ; par B. Fouquet, chevalier, seigneur de Chalain ; — sur des productions de quittances par J. du Dresnay, chevalier, seigneur des Roches ; par les officiers de l'hôtel de ville de Saint-Brieuc ; par le clergé de Quimper ; par les officiers de Brest ; — sur des présentations de lettres de provisions par Hercule de la Roche, gouverneur à Landerneau ; H. Dondel de Quergoneno, président au Présidial de Vannes ; C. de la Motte Piquet, sieur de Montreul, greffier en chef au Parlement de Bretagne ; F. Keradot de Bouteville, gouverneur des îles d'Ouessant ; C. de Bremoy, chevalier de la Morinière, lieutenant de Roi aux îles d'Ouessant ; J. Le Jay de Kerdaniel, lieutenant de Roi à Concarneau ; — sur des lettres de permission d'exploiter des mines de plomb et d'étain pour Mre Poster, vice-chambellan du roi d'Angleterre ; — sur un don fait par A. de Goulaine, dame du Plessis, pour partie de fondation du couvent de Notre-Dame de la Charité de la ville de Vannes, consistant en logements, terre, moulin, etc., dans le bourg de Noyalo ; — sur un bail concédé à J. Senant, intéressé dans les affaires du Roi, sous-fermier général des droits d'amortissement, de nouveaux-acquêts, francs-fiefs et usages de cette province de Bretagne ; — sur une confirmation de noblesse pour J. Sarsefield, chevalier ; etc.

B 437. (Liasse.) — 269 pièces, papier.

1712, 1er semestre.— Minutes.— Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. Fouscher, sieur de Brandeau ; G. Durand, sieur du Tertre, avocat à la Cour du Parlement ; A. Piquet, écuyer, sieur de Melesse ; J. de Launay ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Fontenelle, Sulniac, Saint-Sébastien, Sené, Plouenan ; — sur des demandes d'extraits de titres par S. Billette, sieur de Kerustum, ancien syndic de la ville de Quimper ; le général des paroisses du Bignon et de Couëron ; F. Moricaud, avocat au Parlement ; M. du Couldray, écuyer, sieur de la Grand'Cour ; — sur des présentations de lettres de provisions par M. de Quelen, procureur du Roi à Saint-Brieuc ; J. Michau de Montaran, trésorier général des États de Bretagne ; C. du Buc, écuyer, conseiller secrétaire des Comptes ; le comte T. Andrault de Langeron ; F. Le Fer, écuyer, sieur de Beauvais, conseiller secrétaire près le Parlement ; — sur des additions à fournir pour l'aveu de la terre de Lauvergnac en Guérande ; — sur une expédition du bail des droits d'amortissement et franc-fief ; — sur l'établissement d'un hôpital en la ville de Saint-Malo ; etc.

B 438. (Liasse.) — 416 pièces, papier.

1712, 2e trimestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par H. de Guihéneuc, chevalier, seigneur de Vouvantes, dom Plancher, prieur de Sainte-Croix de Nantes, R. Leroy, sieur de la Brosse ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouray, Landéan, Parigny, Noyalo, Sulniac ; — sur des demandes d'extraits de titres par le général de la paroisse de Bréhant-Moncontour, par le prieur de l'île Tristan, S. Gillet, sieur de Pérouze, le général de la paroisse de Marsac ; — sur une décharge de poursuites intentées au sieur Leray par les fermiers du droit de franc-fief ; — sur des lettres de naturalisation, de faveur, d'octroi et d'amortissement accordées à des étrangers, à des villes et des communautés religieuses ; — sur l'érection d'un hôpital à Saint-Servan par J. Prévost et Julienne Danican, sieur et dame de la Roche ; etc.

B 439. (Liasse.) — 419 pièces, papier.

1713. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Guihéneuc, chevalier, seigneur du Bois-Hue ; J. de Rougemont, sieur des Morandières ; B. de la Bintinays, chevalier, seigneur de la Grignonnaye ; A. Symon, seigneur de la Chambre ; G. de Rougé, marquis du Plessix ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Sulniac, Elven, Villamée, Gevezé, Pluneret, et au marquisat de la Guerche ; — sur des demandes d'ex-

traits de titres par S. de la Haye, chevalier; L. Bascher, sieur de la Ville-Éon ; T. de Cornulier, marquis de Château-Fremont; F. Gazon, sieur de Champeaux, échevin de la ville de Rennes, etc.; — sur des présentations de lettres de provisions par P. des Caseaux du Hallay, conseiller au Parlement; A. Pequet, auditeur des Comptes; A. Borgnet, huissier; M. Baron, garde-marteau en la maîtrise des Eaux et Forêts de Rennes; — sur les additions à fournir pour l'aveu de la vicomté de Kerambourg et de la châtellenie de la Forêt par André et Sébastien de Robien, devant la barre d'Auray, et la mainlevée prononcée par la Chambre; — sur les droits d'amortissement à payer par les Calvairiennes de Nantes; — sur une taxe de franc-fief réclamée à raison de la terre de l'Abbaye en Chantenay aux héritiers de Nicolas Le Charpentier, sieur de l'Abbaye, ancien trésorier de la confrérie de Bon-Secours, lequel devait être exempt en sa qualité de bourgeois de Nantes; etc.

B 440. (Liasse.) — 297 pièces, papier.

1714. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par G. de Rougé, chevalier, seigneur du Plessix; P. Martin, sieur de la Plesse, conseiller du Roi à Nantes; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Sainte-Pazanne, de Port-Saint-Père, Landevant, Elven, Pacé, Pluneret, Tréguier; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Peillac de la Hibaudière; X. de Kerveguen, de Kergariou; H. Roussel, recteur de Morlaix; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Besnard, sieur de la Cocquetière, receveur des octrois de Fougères; F. Boussel, juge criminel de Quimper; — sur une opposition formée à l'érection du comté de Madaillan suivie de lettres d'évocation obtenues par le marquis de Lassay contre P. de Becdelièvre, marquis d'Hocqueville, et sur le règlement des dépens; etc.

B 441. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

1715. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une réduction du prix de la ferme des héritages de G. de Trévelec, seigneur de Kerolivier, accordée à sa veuve Anne Milsent; — une décharge de taxe de franc-fief obtenue par la veuve de J. Vesler, sieur de Croixmen; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Nantes, Taden et Thouaré; — sur des demandes d'extraits de titres par F. Bernard, seigneur de Grandmaison, conseiller du Roi; J. Martin, sieur de la Chapelle; B. de Kermelec, prêtre, archidiacre de Quimper; J. Leray, sieur des Guillardais, avocat; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Legrand de la Coustais, auditeur des Comptes; J. Raguideau, sénéchal de Carhaix; F. de la Tullaye, procureur général en la Chambre; J. Blain, avocat au Présidial de Rennes; — sur des lettres d'afféagement accordées aux Bénédictins de Rennes; — sur la mouvance de la seigneurie de Beaulieu dans la paroisse de Saint-Léger; etc.

B 442. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1716. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par M. Corentin de Fleury, seigneur de Lossuliez, gouverneur de la ville de Quimper; X. Leroy, écuyer, sieur de Keralno, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Rennes, Guérande, Bouguenais, Ploubezre; — sur des demandes d'extraits de titres par E. Croizet, fermier général des Domaines de Bretagne; F. Becdelièvre, chevalier, seigneur de Tréhambert; les directeurs du séminaire de Rennes; N. de Gourdan de Quevel; — sur des présentations de lettres de provisions par L. Cicoteau de la Touche, auditeur des Comptes; C. Gouyon de Marcé, conseiller au Parlement; F. Hervé de Kergoff, maire de Saint-Pol-de-Léon; J. Guillard, juge de la Monnaie de Rennes; C. Morin, conseiller à Quimper; — sur l'aliénation de plusieurs domaines royaux au profit du comte de Toulouse; — sur des demandes en décharge de franc-fief, à cause de la maison de Sissable en Guérande, par R. Perrault de la Richardière, lequel a produit l'acte d'aliénation de 1689; par F. Morvant, afféagiste du moulin de Lavadeur, paroisse d'Irvillac, lequel a produit son acte de 1697; — sur la liquidation des droits de rachat dus par Ignace de Tournemine, seigneur de Campzillon; etc.

B 443. (Liasse.) — 390 pièces, papier.

1717. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. de la Pommeraye, seigneur de Kerambar; J. Martel du Ponceau; R. Martel, écuyer, sieur de la Ville-Martel; G. Barazer, sieur de Lannurien, bourgeois de Morlaix; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouenan, Plouzané, Vannes, Loqueffret, Plougar, etc.; — sur des demandes d'extraits de titres par L. Quintin, avocat en Parlement; C. de Sesmai-

sons, chevalier, F. de Becdelièvre, chevalier, seigneur de Tréhambert; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Macé de la Morandais, maître des Comptes; F. de Larlan de Kercadio; A. Lebreton de la Plussinais; G. Moreau, sieur de la Primeraie, conseillers au Parlement; etc.

B 444. (Liasse.) — 312 pièces, papier.

1718. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. Rousseau, seigneur de Saint-Aignan, conseiller du Roi; N. de Neuville, duc de Villeroy, pair de France; J. Burot, sieur de Carcouet; A. Barrin de la Gallissonnière, conseiller du Roi; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Vannes, Escoublac, Cléder, Saint-Herblon, Saint-Sébastien, Nantes; — sur des demandes d'extraits de titres par Guy Le Cuziat, prêtre; G. de Ruellan, sieur du Tiercent; J. Verger, sieur du Cosquer, directeur des Domaines à Auray; J. Gibon, seigneur de Pargo, conseiller au Parlement; — sur des présentations de lettres de provisions par P. Belon; M. Guyton de la Vairie; F. de la Vieuville; C. Maillard de la Souchais, correcteurs et auditeurs des Comptes; T. de Robien de Kerambourg, président au Parlement; — sur l'érection du marquisat de la Bourdonnaye; etc.

B 445. (Liasse.) — 372 pièces, papier.

1719. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. de Bruc de Monplaisir; L. de la Roche-Saint-André; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Chantenay, Pellerin, Cordemais, Rezé, Taulé, Saint-Herblain, Fresnay; — sur des demandes d'extraits de titres par L. Quintin, avocat au Parlement; J. Clenet, directeur du séminaire de Nantes; R. de Seuché, recteur de Sainte-Croix à Vitré; J. de Launay, sieur des Longrais, avocat au Parlement; — sur des présentations de lettres de provisions par F. de Kercadio de Rochefort, président en Parlement; R. de Cornulier, comte de Largouët, conseiller au Parlement; L. Legrand, sieur de la Lyrais, auditeur des Comptes; E. Camus, sieur des Roussières, procureur du Roi au siège de police à Vitré; B. du Bouëxic, sieur de Pinieuc, conseiller au Parlement; — sur les corrections à introduire dans les déclarations des membres du comté de Largouet par René de Cornulier; etc.

B 446. (Liasse.) — 337 pièces, papier.

1720. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plessé, Saint-Sébastien, Saint-Herblain, Le Pellerin, Le Bignon, Nantes, Blain. — sur des demandes d'extraits de titres par C. Huchet de la Bedoyère, procureur général au Parlement; F. Dondel. sénéchal de Vannes; J. de Madaillan de Lesparre de Chauvigny; Boux de Bougon, conseiller au Parlement; — sur des présentations de lettres de provisions par E. de Nort du Perray, auditeur des Comptes; F. Guinolet de Montalambert, conseiller au Parlement; J. Michel de Grilleau, trésorier garde des chartes du château de Nantes; P. Barnabé de la Papotière, général des Finances; L. Tiercelin de la Fardière, auditeur des Comptes; J. Le Bonnetier de la Bareille, correcteur des Comptes; — sur l'établissement des religieuses hospitalières de Fougères; — sur la confirmation de noblesse d'André Boussineau; etc.

B 447. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1721. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par M. Pinsonneau, seigneur de Keraudy; J. Euzenou, chevalier, seigneur de Kersalaun; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Vannes, Saint-Sébastien, Blain, Nantes; — sur des demandes d'extraits de titres par M. Lanty, prieur de Plœmeur, L. de Lavergne de Tressan, évêque de Nantes; J. de Volvire du Bois de la Roche, lieutenant pour le Roi, en Bretagne; — sur des présentations de lettres de provisions par F. Normant de la Baguais, I. Symon de Creil; J. Robert, sieur des Essertons, correcteurs et auditeurs des Comptes; B. Viard, receveur des deniers d'octrois de Rennes; O. de Kermasson substitut; G. Durand de la Penezais, sénéchal à Dinan; — sur la réunion du prieuré Saint-Laurent à l'hôpital général de Bourgneuf; — sur l'anoblissement du sieur G. Le Brun de la Francquerie; — sur des demandes en décharge de droits de franc-fief présentés par les Hospitalières de Fougères, E. Souchay, la demoiselle L. Bescond et autres.

B 448. (Liasse.) — 266 pièces, papier.

1722. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commissions, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par

J. Sevère, sire de Rieux, baron de la Hunaudais ; F. Ferret, chevalier, seigneur du Tymeur ; F. Besnard, sieur de la Coquetière, procureur au siège royal de Fougères ; L. Jousseaume, chevalier, seigneur de la Bretesche ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Vertou, Blain, Guisseny ; — sur des demandes d'extraits de titres par F. Philipot de la Piquelaye ; N. Petitjean, sieur de Demenque ; R. de Vallois, sieur de Séréac ; J. Léonard, écuyer, sieur de la Rablais, auditeur des Comptes ; H. Gouin, sieur du Fief ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Malo de Coëtquen, comte de Combourg, gouverneur de Saint-Malo ; C. Marias, sieur de Beaumeny, contrôleur général ancien des Finances de Bretagne ; F. de Marbeuf, commissaire aux requêtes ; R. Reliquet, sieur de Lépertière, receveur des fouages de l'évêché de Nantes ; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Quintin et de Rennes ; — sur l'établissement des hôpitaux généraux de Bourgneuf et de Pornic ; — sur une permission de contracter alliance par F. Lair, seigneur de Lessongère ; — sur le don de la grève de la Saulzaie à Nantes, en faveur de la municipalité ; etc.

B 449. (Liasse.) — 254 pièces, papier.

1723. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. Michau de Montaran, conseiller au Grand Conseil ; R. d'Andigné, chevalier, seigneur de la Chasse, etc. ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Piré et de Saint-Julien-de-Concelles ; — sur des demandes d'extraits de titres par X. de France, sieur de Landal ; les maire et échevins de Nantes ; les religieux Minimes de Nantes, et les Carmes déchaussés de Rennes ; — sur des présentations de lettres de provisions par F. Besnard, sieur de la Cocquetière, receveur de Fougères ; F. Bidon, procureur à la Chambre ; F. Briend, sieur du Gazil, auditeur, et J. Martin de la Plesse, correcteur des Comptes ; T. Miniac, sieur de la Villeneuve, receveur des deniers d'octrois de la ville de Saint-Malo ; B. de Bonnefons, receveur général des Domaines et Bois de Bretagne et des Eaux et Forêts des maîtrises de Nantes et de Rennes ; N. Emmerez de Charmoy, receveur et payeur des gages des officiers du Parlement, etc. ; — sur des contrats d'aliénation de la traite par terre et des droits de traite domaniale conclus avec les enfants du marquis de Cany, et avec le maréchal de Berwik ; etc.

B 450. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1724. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Bougrenet, sieur de la Tocquenais, garde-côtes de la capitainerie de Pornic ; J. Desclos, écuyer, conseiller secrétaire du Roi ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Sébastien, Héric, Le Pellerin ; — sur des demandes d'extraits de titres par X. Bouraine, directeur des Domaines du Roi ; J. Cacheteux de la Gobertière ; J. Quintin, greffier de la juridiction royale de Quimperlé ; J. de Caulet, aumônier du Roi, chantre de l'église cathédrale de Nantes ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Keranfors, sieur de Forville, receveur des deniers d'octroi de Morlaix ; J. Badereau, auditeur des Comptes ; F. Lecoq, receveur des deniers d'octroi de la ville de Vitré ; — F. Gouin de la Quemerais, correcteur, I. Badereau de la Saminière, et G. Letourneux, sieur des Aulnais, auditeurs des Comptes ; — sur une réunion de terres et de justices pour F. de Kergorlay ; — sur une déclaration de temporel faite par l'économe du grand séminaire de Rennes et les règlements de la maison ; — sur une concession de terrain faite aux chanoines de Vannes ; etc.

B 451. (Liasse.) — 358 pièces, papier.

1725. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Luzeau, sieur de la Touchelais, gouverneur pour le Roi à Savenay ; G. de la Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Blossac ; R. Montaudouin, écuyer, sieur de la Clartière, conseiller secrétaire du Roi ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Saint-Sébastien, Château-Thébaud, Ploumaguer ; — sur des demandes d'extraits de titres par F. Boutouillic, sieur de la Porte, conseiller au Présidial de Vannes ; par les Carmes déchaussés de Rennes ; X. Thierry de la Prévallaye ; R. Martel, sieur de la Ville-Martel ; — sur des présentations de lettres de provisions par C. Luzeau, sieur de Bazilleul, correcteur des Comptes ; J. Hoisnard, sieur de Loresse, receveur des fouages à Vitré et Fougères ; O. Bonnet de la Verdière, auditeur, et J. Proust, sieur du Port-la-Vigne, maître des Comptes ; J. Dorré, sieur de Laurière, avocat général à la Chambre ; — sur une sentence des Commissaires de la réformation du Domaine de Fougères pour la terre et seigneurie de Marigné en Saint-Germain de Coglais ; etc.

B 452. (Liasse.) — 256 pièces, papier.

1726, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de récep-

tion et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. de Penandreff, sieur de Keranstret ; B. Sarrebourse, sieur de Larry, seigneur du Tertre ; B. Coëzard du Guesclin, seigneur de la Roberie ; C. de la Haye, sieur du Pellem, conseiller du Roi au siège royal de Carhaix ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guérande, Nantes, Couëron, Carhaix, Saint-Sébastien, Loqueffret ; — sur des demandes d'extraits de titres par X. de la Gourhandays ; les religieuses des Couëts ; J. Raguideau, sénéchal de Carhaix, M. Orieulx, sieur de la Porte, receveur des Domaines du Roi ; O. de Kermasson, substitut à la Chambre des Comptes ; — sur des présentations de lettres de provisions par N. Polly, auditeur des Comptes ; F. Trébillard, sieur de la Bellaudière ; A. Éveillon, sieur des Fauconneries, auditeurs des Comptes ; E. Langlée, sieur de la Gaillardière, conseiller au Présidial de Rennes ; C. de Charmoy, receveur payeur des gages au Parlement de Bretagne ; etc.

B 453. (Liasse.) — 249 pièces, papier.

1726, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommages par F. Le Métayer, écuyer, sieur de Vauboissel ; L. de Sécillon, seigneur de Kerfur ; J. Michel, sieur de Grilleau, trésorier des chartes au château de Nantes ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Carhaix, Fercé, Herbignac, Assérac, Guérande, Scaer, Port-Saint-Père ; — sur des demandes d'extraits de titres par J. de Castellan ; J. Bonnemer, sieur du Bois, receveur des fouages de l'évêché de Tréguier ; C. de Mausson, lieutenant des vaisseaux du Roi ; — sur des présentations de lettres de provisions par T. de Cornulier, président à la Chambre ; F. Abrahamet de la Villenizan, miseur des deniers d'octroi de la ville de Saint-Pol-de-Léon ; M. Bernard des Grez, sénéchal de Ploërmel ; B. Martin, sieur de la Plesse, R. Glotain, sieur de la Morandais, correcteurs des comptes ; etc.

B 454. (Liasse.) — 407 pièces, papier.

1727. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Gicquel, écuyer, sieur du Nodo ; A. Legrand, écuyer, gentilhomme ordinaire de la Grande Vénerie ; R. Marin du Boberil ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouzané, Plounevez-du-Faou, Rieux, Muzillac, Plouguin, Saint-Gildas-des-Bois ; — sur des demandes d'extraits de titres par X. de la Bourdonnaye, conseiller du Roi ; X. du Fresne, prieur de la Chapelle-Glain ; J. Boschier de la Gavaudière ; A. Le Bigot, écuyer, sieur de Kerjegu, procureur du Roi au siège royal de Châteaulin ; — sur des présentations de lettres de provisions par F. Macé de la Cour, F. Trippier de la Fresnays, F. de la Pierre du Henan, correcteurs des Comptes ; J. Fresneau, trésorier de France, général des Finances en Bretagne ; F. Nicolas de Lavau, auditeur des Comptes, etc. ; — sur la confirmation de noblesse du sieur Harington ; — sur la confirmation des privilèges des officiers de la Monnaie de Nantes ; etc.

B 455. (Liasse.) — 359 pièces, papier.

1728. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par C. Perrot, prêtre, curé de la paroisse de Plouzané ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brest, Pleyben, Plouzané, Carhaix, Machecoul, — sur des demandes d'extraits de titres par X. de la Haye-Saint-Hilaire ; J. Courault du Palus, C. de Cornulier, conseiller au Parlement ; C. Maillard, seigneur de la Souchais, conseiller et maître des Comptes ; — sur des présentations de lettres de provisions par N. Peillac, sieur de la Souchais ; R. Davy, sieur de Vaux, correcteurs des Comptes ; T. Sohier, sieur de la Marche, trésorier receveur général du taillon de Bretagne, etc. ; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Blain et de Fresnay ; — sur une confirmation de noblesse accordée à écuyer A. du Laurent, de la Barre ; etc.

B 456. (Liasse.) — 444 pièces, papier.

1729. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. de Langle, chevalier, seigneur de Kermorvan, président au Parlement ; H. Dondel, seigneur de Kergonano, conseiller au Présidial de Rennes ; G. Freslon, chevalier, seigneur de la Ville-Boterel, etc. ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouguerneau, Brest, Berrien, Guérande, Guipavas, Milisac, Carhaix, etc. ; — sur des demandes d'extraits de titres par A. Plantier, sieur de la Sennetière ; F. du Parc de Locmaria, auditeur des Comptes ; J. Stapleton, chevalier, seigneur des Dervalières ; F. Boullé de la Chesnaie ; — sur des présentations de lettres de provisions par P. Moulin, receveur des fouages de Quimper ; J. Morisset, sieur de la Remaudière ; M. Per-

rault de Lessart, auditeurs, et T. Richard de Beauchamps, correcteur des Comptes; G. Le Gall, sieur de Meneguen, trésorier-receveur du Parlement de Rennes; etc.

B 457. (Liasse.) — 403 pièces, papier.

1730, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. du Guiny, chevalier, seigneur de Kerhoz, conseiller au Parlement; J. Pépin, sieur de Quillihermen; F. Becdelièvre, président à la Chambre des Comptes; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brech, Tramain, Landevant, Guidel, Cléguer, Brest; — sur des demandes d'extraits de titres par G. Renaud du Boisgeslin, seigneur de Cucé; P. Chessée, notaire et procureur en la juridiction de Guérande; J. Picquet, seigneur de la Motte, conseiller au Parlement; J. Bessard, écuyer, sieur du Parc, auditeur des Comptes; etc.; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Alquier, sieur du Mezerac, receveur ancien des octrois de la ville de Vannes; J. Duportal, receveur ancien des octrois de Tréguier; R. Marquis, sieur des Places, conseiller correcteur des Comptes; J. d'Etcheverry, sieur de Montauzer, receveur ancien des octrois de Nantes; J. Badereau, sieur de la Caffinière, auditeur des Comptes; — sur l'érection du marquisat de Becdelièvre; — sur la fondation de la chapelle de la Ville-Tual, paroisse de Pleugriffet, par Raoul Lefévrier, en 1719, et l'amortissement du terrain nécessaire, dont l'arpentage est annexé au dossier; etc.

B 458. (Liasse.) — 441 pièces, papier.

1730, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. de Rollon, vicomte de la Chataigneraie; Bernard du Bouëxic, chevalier, seigneur du Pinieuc, conseiller au Parlement; H. Henry, seigneur de Bohal, de Villeneuve etc.; B. du Breil, seigneur de Rays; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Ploërmel, Brech, Plouguin, Plouzané, Guisseny, Brest, etc; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Marzin, sieur de Launay; A. de Lezlay, écuyer, seigneur de Keranguenel; F. de Trevegat, conseiller au Parlement; F. de Bretagne, baron d'Avaugour, seigneur de Château-Laudren; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Danguy, trésorier de France, général des Finances en Bretagne; F. Badereau, sieur du Buttais; Y. Ollivier, sieur de la Plecisière, auditeurs des Comptes; H. Guiho, sieur du Chaffaut, avocat général à la Chambre des Comptes; etc.

B 459. (Liasse.) — 413 pièces, papier.

1731, janvier-mars. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. Gaultier, sieur de Rontonnaye, avocat au Parlement; C. de Cleuz, chevalier, seigneur du Gage; F. du Haffont, seigneur de Querescant; etc. — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Dinan, Plouhinec, Nantes, Landevant, Auray, Saint-Hilaire-des-Landes, Poilley; — sur des demandes d'extraits de titres par X. Fayet, commandant à Lorient; P. Labbé, seigneur de Pontavice; — sur des présentations de lettres de provisions par R. de Caradeuc de la Chalotais, avocat général au Parlement; J. de Francheville, président à Mortier au Parlement; — sur le procès-verbal de correction du compte des gages de la Chambre, rendu par le sieur de Beauvais, pour l'année; — sur une modération de capitation pour N. Peillac, seigneur de la Souchaie, maître des Comptes; etc.

B 460. (Liasse.) — 475 pièces, papier.

1731, avril-décembre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. du Plessix, chevalier, seigneur de Grenedan; J. Luc de Kernesné, marquis de la Roche; J. Larzel, receveur des fouages de l'évêché de Léon; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Nantes, Quimper, Beuzec, Brest, Bannalec, Châteaulin, Auray; — sur des demandes d'extraits de titres par F. Nicolas de Lorgeril, écuyer; R. de Cornulier, P. de Robien, présidents au Parlement; J. de Montigny, seigneur de Gaël; — sur des présentations de lettres de provisions par B. Le Boucher, sieur de Létardière, avocat général à la Chambre; J. Martin, écuyer, sieur de la Chapelle, lieutenant des maréchaux de France; C. de la Bourdonnaie de Montluc, président aux enquêtes du Parlement; F. Becdelièvre, conseiller au Parlement; — sur la confirmation des privilèges concédés aux habitants des marches communes de Poitou et de Bretagne; etc.

B 461. (Liasse.) — 262 pièces, papier.

1732, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de récep-

tion et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. Le Provost, écuyer, sieur de la Touche ; G. Gillart, écuyer, seigneur de Larchantel ; Y. du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriand ; F. l'Estic, sieur de Kerraoul ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plougouvelen, Nantes, Quimper, Redené, Plougastel, Melven, Beuzec ; — sur des demandes d'extraits de titres par P. Bourdic, sieur de Brehet ; le général de la paroisse de Questembert ; les religieuses Ursulines de Guérande ; X. de la Morandaye, Le Vayer, recteur de Tinténiac ; — sur des présentations de lettres de provisions par C. Vollaige, sieur de Vaugirault ; J. Deschamps, sieur du Méril, auditeurs des Comptes ; — R. Lavocat, sieur de la Crochais, lieutenant des maréchaux de France, à Châteaulin ; F. Brevet de Lagau, receveur des octrois d'Auray ; — sur la légitimation de P. Chenuau, sieur de Bellecour, capitaine de cavalerie ; etc.

B 462. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1782, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par I. Furic, sieur de Kergouraut, avocat à la Cour ; J. Briant, sieur de Kervagat ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Mellac, Dinan, Brest, Guillers, Fougères, Saint-Sébastien, Carhaix ; — sur des demandes d'extraits de titres par X. Brichet de Kereffaven, receveur du Domaine à Lesneven ; J. Archambault, négociant à Nantes ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Biaille, sieur de Langibaudière, greffier en chef de la Chambre ; F. Le Vicomte de la Houssaye, M. Le Bigot de Neufbourg ; C. Lechat de Vernée, conseillers au Parlement ; C. de Martel, seigneur de Renac ; — sur la mutation du nom de la terre de Villeneuve en comté de Crevy ; etc.

B 463. (Liasse.) — 319 pièces, papier.

1783. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par J. Cordier, sieur de Kerouallan ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Lesneven, Dinan, Carhaix, Hennebont, Quimper, Rennes ; — sur des demandes d'extraits de titres par les religieux de l'abbaye du Rellec ; A. du Fresnay, seigneur du Faouet ; Y. Le Beau, sieur du Bignon, procureur fiscal de la baronnie d'Ancenis ; M. Mesnard, sieur des Loges, ancien directeur des Domaines en Bretagne ; — sur des présentations de lettres de provisions par René Le Bouvier, sieur des Mortiers, L. Fresneau, B. Talour de la Carterie, J. Langlois, sieur de la Roussière, F. de Becdelièvre, officiers de la Chambre des Comptes ; T. Auffret de Kergoniou, receveur ancien des fouages de l'évêché de Quimper ; L. de Kercadio, receveur des fouages de l'évêché de Vannes ; — sur une reconnaissance de noblesse en faveur de Nicolas Luker ; etc.

B 464. (Liasse.) — 307 pièces, papier.

1784. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. Leziard, écuyer, sieur du Dezerseul ; J. Périchon, sieur de Kervezaut ; P. Coloigner, sieur de la Hautaye ; Y. Lharidon, recteur de la paroisse de Lannédern ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Garlan, Berrien, Quimper, Lesneven, Carhaix, Saint-Aubin-du-Cormier, Ploërmel ; — sur des demandes d'extraits de titres par le général de la paroisse de Pordic ; X. Guillory de la Thomazière ; J. d'Andigné, conseiller au Parlement de Bretagne ; F. Bernard de Grand-Maison, conseiller maître des Comptes ; — sur des présentations de lettres de provisions par F. Allain, receveur ancien des deniers d'octrois de la ville de Carhaix ; J. Chiron, sieur de la Casinière ; S. Goguet, sieur de Boisheraud, auditeurs des Comptes ; F. du Gouyon, sieur de Carcouet ; Stanislas Allain, écuyer, sieur de Kervoinec, receveur des fouages de l'évêché de Treguier ; — sur des lettres de noblesse pour F. Vedier, général des Finances de Bretagne ; — sur une dispense de parenté sollicitée par J. Mosnier, seigneur de Thouaré, conseiller maître des Comptes ; etc.

B 465. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1785. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouescat, Gosné, Saint-Maudet, Querrien, Plouzané, Mellac, etc. ; — sur des demandes d'extraits de titres par X. du Breil, seigneur de Pontbriand ; C. Chancerel, sieur de la Haye ; G. Bedeau de l'Écochère, maître des Comptes ; R. de Saint-Malon, supérieur du séminaire royal des Jésuites à Brest ; — sur des présentations de lettres de provisions, par C. de Guer, sieur de Boisjolin, procureur du Roi au siége des Eaux et Forêts du comté de Nantes ; J. Mazureau, sieur de Launay, procureur à la Chambre ; Y. Queneau de Sainze, receveur ancien des octrois de la ville de Ploërmel ;

P. Bellanger, contrôleur général ancien des Finances de Bretagne ; F. de Beauvais, receveur payeur des gages de la Chambre ; — sur un procès-verbal de naturalisation de Mathias Shée, natif d'Irlande ; etc.

B 466. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 198 pièces, papier.

1736. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. de Launay, sieur de l'Estang ; C. de Moëlien, écuyer, sieur de Scanjoly ; J. de Penandref, chevalier, seigneur de Kermaonet ; A. Le Borgne ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Kernilis, Lannilis, Plougouvelen, Ploudalmezeau, Pleyben, Plouider ; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Picot de la Closrivière ; A. Meusnier, capitaine au régiment de la Ferté-Imbault ; J. Patour, sieur de Kerambellec ; B. Lanier, procureur au Parlement de Bretagne ; — sur des présentations de lettres de provisions par B. Duclos, receveur des fouages de l'évêché de Rennes ; F. Valleton ; J. Le Jeune, sieur de Grand-Maison ; P. Moysan de la Corbinais, officiers de la Chambre des Comptes ; etc.

B 467. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1737. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par C. Marion, épouse d'Antoine de Coisy ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Redené, Plouzané, Trefflaouenan, Peumerit ; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Hamon, sieur de Kernisan ; F. Le Vayer, écuyer, sieur de Poulconcq ; J. Huchet, seigneur de Cintré ; E. de la Bourdonnaie, chevalier, seigneur de Blossac ; J. de Renouard, seigneur de Villayer ; — sur des présentations de lettres de provisions par P. Moullin, sieur de Boissulan, receveur ancien de l'évêché de Quimper ; N. Bouchaud de la Pignonnerie, trésorier de France, général des Finances ; M. Macé, sieur de la Lande ; J. Jannet, sieur de la Jarrie ; F. de la Ville, sieur de la Tourière, maîtres et auditeurs des Comptes ; G. Mouraud, receveur ancien des fouages de l'évêché de Nantes ; — sur le procès-verbal de naturalisation de J. White, natif d'Irlande ; — sur l'établissement d'un collège à Dol ; — sur la réunion de la buvette du Parlement de Bretagne ; — sur la justification des droits de prééminence de la dame du Higui et de Pratanros, dans les paroisses de Plougastel, Penhars et autres.

B 468. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1738. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer Jean Rolland ; F. Crozat, maréchal des camps et armées du Roi ; etc. ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guillers, Plouzevedé, Ergué, Mahalon, Ploërmel, etc. ; — sur des demandes d'extraits de titres par P. Yviquel, sieur de Saint-Goustan ; J. de Marnière, seigneur de Guer, conseiller au Parlement ; le sieur Couppé du Portblanc ; — sur des présentations de lettres de provisions par R. Robard, sieur de la Serainerie ; J. Angevin, sieur de la Maillardière ; J. Guérin, sieur de la Métairie-Neuve, auditeurs des Comptes ; C. Gillot, sieur de Boutigny, maître des Comptes ; F. de Beauvais, receveur payeur des gages de la Chambre ; etc.

B 469. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1739. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par S. Frain, seigneur de Villegontier ; P. le Paige, écuyer, sieur de Kerougat ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brest, Lanmeur, Daoulas, Le Pallet, Vallet, Mouzillon, Plouzané ; — sur des demandes d'extraits de titres par J. de Talhouet, conseiller au Parlement ; X. Tanoarn, seigneur du Plessis-Bardoul ; V. Bernard, notaire royal de Ploërmel ; X. Launay, procureur au Présidial de Vannes ; — sur des présentations de lettres de provisions par B. Duclos, sieur des Aulnais, receveur des fouages de Rennes ; B. de Bonnefons, écuyer, receveur général des Domaines et Bois de Bretagne ; S. Doublard du Vignau, correcteur des Comptes ; M. du Gouyon, écuyer, sieur de l'Abbaye, trésorier des Finances en Bretagne ; F. Gautreau, correcteur des Comptes ; — sur une demande de partage noble accordé à Louis et à Jean Dubreil, frères, etc. ; — sur les rectifications à ajouter au dénombrement de la terre de Guichen ; etc.

B 470. (Liasse.) — 227 pièces, papier.

1740. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. de Vienne, capitaine des vaisseaux du Roi ; A. Bigeaud du Quellennec, commis des Fermes ; — sur une permission d'afféager les domaines du duché de Retz accordée au duc

de Villeroy; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guillers, Plouzané, Lanmeur; — sur des demandes d'extraits de titres par X. de Coëtlogon, chanoine de l'église cathédrale de Vannes; Baltazar Simon, écuyer, sieur de Galisson; R. Perraud, recteur de la paroisse de Mesquer; M. de Bourbon, duc de Penthièvre; – sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Brest et Lambezellec; — sur des présentations de lettres de provisions par L. Le Lardic, écuyer, sieur de la Ganrie; M. Poulain, sieur de Bretignolle; P. Fresneau; A. Boucher, sieur de la Bazillère, correcteurs et auditeurs des Comptes; — sur la naturalisation du sieur Richard, Irlandais; — sur une demande de partage noble accordé à R. Leray, écuyer, sieur du Fumet, ancien maire de Nantes; — sur l'observation d'un règlement d'ordre de succession entre les officiers municipaux de la ville de Morlaix; etc.

B 471. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 214 pièces, papier.

1741. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Duclos, sieur de la Moinnerie, avocat au Parlement; P. Froger, chirurgien major sur les vaisseaux du Roi; F. Crozat, seigneur du Châtel, maréchal des camps et armées du Roi; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guillers, Plouzané, Brest, Plouarzel, Saint-Renan, Plougoumelen; — sur des demandes d'extraits de titres par X. de Montigny de Kerispert; X. Marigo de Guermeur; P. de Cadaran, écuyer, seigneur de Saint-Mars; F. Jego, sieur de la Fleuriais, avocat au Parlement; — sur des présentations de lettres de provisions par F. Allanic, sieur de Kermabon, receveur des fouages de l'évêché de Nantes; J. Langlais de la Roussière, président en la Chambre des Comptes; G. Terrien, secrétaire auditeur des Comptes; R. Gilles, sieur de la Cheurière, ancien contrôleur au mesurage à sel de la Fosse de Nantes; — sur la naturalisation d'Éléonore de Glascoc, femme de J. Macnemara; etc.

B 472. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1742. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brest et de Milisac; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Soreau, procureur au siège de Guérande; P. Mollier, receveur de la ville de Rennes; H. Thierry, chevalier, seigneur de la Prévalaye; A. Guillermo, écuyer, seigneur de Darun, capitaine d'infanterie, etc.; — sur des présentations de lettres de provisions par G. Gardin, écuyer, sieur du Bois-Hamon, contrôleur général des Domaines et Bois de Bretagne; J. Legrand, sieur de Beaumont; M. Guitton, sieur de la Rairie, correcteurs des Comptes; F. Provost-Douglas, écuyer, sieur de Boisbilly, président à la Chambre des Comptes; — sur l'anoblissement de N. Ameline, sieur de Cadeville; etc.

B 473. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1743. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plougonvelen, Cast, Quemenevent, Brest, Saint-Brieuc; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Bidaud, J. Lantivy, écuyer, sieur de Kerveno; écuyer J. Baudran; le général de la paroisse de Saint-Jean de Bouguenais; Talhouet de Lantivy; — sur l'apurement des comptes de Félix de Beauvais, payeur des gages de la Chambre; — sur des présentations de lettres de provisions par P. Sarrebourse d'Audeville, curé de Sainte-Croix de Nantes; B. Merlaud, sieur de la Clartière, procureur du Roi à l'amirauté de Nantes, écuyer; J. Luzeau, sieur de la Grand'Noë, ancien auditeur; J. Guillet de la Brosse, conseiller honoraire au Présidial de Nantes, etc.; — sur une autorisation d'emprunt de 2,400,000 livres par les États de Bretagne; — sur des règlements de comptes pour les receveurs des fouages; — sur des partages nobles en faveur de M. Menardeau, seigneur du Perray, et F. de Valleton, écuyer, sieur du Désert, auditeur honoraire des Comptes; etc.

B 474. (Liasse.) — 144 pièces, papier

1744. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par N. Seré, écuyer, sieur de la Ville-Marterre; – sur des demandes d'extraits de titres par X. de Montigny, le sieur Stephan, négociant au Port-Louis; T. de la Pierre de Fremeur, brigadier des armées du Roi; T. de Maupeaux, seigneur de la Sablonnière; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Moullin, receveur des fouages de l'évêché de Quimper; N. Boullemer, avocat en Parlement; B. Duval, sénéchal de Brest; J. de Grimaudet de Rochebouët, A. de Verdier de Genouilhac, conseillers au Parlement de Bretagne; etc.; — sur l'anoblissement de Richard Butler, et sur la maintenue de noblesse des an-

cètres d'André Boucher, écuyer, général des monnaies de France; etc.

B 475. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1745. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par J. comte de Marbeuf, lieutenant général des armées du Roi ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouzané, Plouer, Guiller et autres ; — sur des demandes d'extraits de titres par G. Le Délivre, sieur de Kerohan, avocat en Parlement; X. Gerbier, sieur de Vauloger, avocat en Parlement; F. de Foucher, sieur de la Fillière, conseiller au Parlement de Bretagne ; — sur des présentations de lettres de provisions par G. Le Pontoys, sieur du Hautbourg, receveur des fouages ; F. Guilloteau, conseiller à l'amirauté de Nantes ; B. Arnauld, receveur général des Domaines et Bois de Bretagne ; L. Chotard de la Louairie, maître en la Chambre des Comptes ; S. Palasne, conseiller référendaire en la Chancellerie, près le Parlement de Bretagne ; — sur la liquidation des comptes de Louis Rivet de l'Étang, receveur des deniers d'octroi de Lamballe, et sur ses attaques contre la Communauté de ville ; etc.

B 476. (Liasse.) — 299 pièces, papier.

1746. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. Drouin, capitaine de navires; J. Viard, écuyer, sieur de Mouillemuse ; J. Pion, seigneur de Saint-Gilles, écuyer; R. de la Barre, écuyer, sieur du Châtellier ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Chantenay, Saint-Sébastien, Nantes, La Remaudière, Saint-Aignan, Cléder ; — sur des demandes d'extraits de titres par X. Varsavaux de Kerjestin ; — le comte J. de Menou, brigadier des armées du Roi ; F. Guy de Kersaingilly, seigneur de Saint-Gilles ; dom Alexis Brenugat, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur; — sur les corrections à faire à l'aveu de la châtellenie de Launay-Piquet, sénéchaussée de Rennes ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Bascher, lieutenant particulier en l'amirauté de Nantes ; F. Jonchet de la Villalays, sénéchal de Rhuis ; F. Rufflet, sieur des Alleux, procureur du Roi en la juridiction de Saint-Brieuc ; G. Duportal, miseur ancien de la ville de Tréguier ; — sur une concession du droit de prélation ou retrait féodal pour R. de Caradeuc de la Chalotais, avocat général au Parlement ; — sur des lettres de confirmation du marquisat de Châteauneuf en faveur de M. de Baude de la Vieuville ; etc. — sur un brevet de commandant au comté de Nantes et pays nantais pour M. le comte de Menou, brigadier des armées du Roi ; — sur des lettres de naturalisation obtenues par Jacques et Thomas Collin frères, Irlandais ; etc.

B 477. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1747, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer L. Buttet de la Pannetière ; L. Lamoureux, sieur de Couëdo, capitaine de la compagnie garde-côtes de la paroisse de Piriac ; J. Le Breton, sieur du Pontneuf, administrateur de l'Hôtel-Dieu du Croisic, etc. ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Fougeray, Assérac, Guérande, Vertou, Nantes ; — sur des demandes d'extraits de titres par l'abbesse de Saint-Sulpice de Rennes ; J. de la Bourdonnaie, seigneur de Cocandé, conseiller au Parlement de Bretagne ; B. Le Moyne de Talhouët, recteur de la paroisse d'Assérac ; — sur des présentations de lettres de provisions par R. d'Andigné, A. du Fresne de Virel, conseillers originaires au Parlement de Bretagne; J. Michel, sieur de Grilleau, secrétaire du Roi à la Chancellerie de Bretagne; F. Baudry, sieur du Plessis, L. de la Roche-Saint-André, seigneur de la Salle, correcteurs des Comptes ; — sur des lettres de naturalisation obtenues par J. Thierry ; — sur l'établissement d'un hôpital général à Paimbœuf ; etc.

B 478. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1747, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Prévôt, sieur de la Maisonneuve, écuyer ; F. Girault, seigneur de la Bellière, chevalier de Saint-Louis; J. Goret de la Mézangère, maître particulier des eaux et forêts de Fougères ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Cléder, La Remaudière, Sainte-Pazanne, Gevezé, Domagné ; — sur des demandes d'extraits de titres par X. de Gaillande, prieur commendataire de Locminé ; par les Carmes du Bondon ; Hilarion de Forsans du Houx ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Bernard Labbadye, receveur des octrois de Morlaix; P. Barre, receveur des fouages de Rennes ; A. Goullin, sieur de la Brosse, avocat du Roi au Présidial de Nantes ; R. Caillard, auditeur des Comptes;

— sur le serment de fidélité prêté par M. Dalby, prêtre, prieur commendataire du prieuré de Saint-Laurent et de Notre-Dame du Loroux-Bottereau ; — sur des lettres de naturalisation obtenues par M. Walsh, Irlandais ; etc.

B 479. (Liasse.) — 345 pièces, papier.

1748, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer L. Picot. sieur de Beauchêne ; A. Morel, sieur de la Haye, lieutenant de Roi de la ville de Fougères; J. Aubert, seigneur de la châtellenie du Lou en Trégomain ; R. de Champeaux, chevalier de Saint-Louis ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pleurtuit, Bréal, Rimou, Sainte-Pazanne, Plouzané, Châtillon-sur-Seiche ; — sur des demandes d'extraits de titres par F. de Bruc de Monplaisir ; V. de Coatanscoure de Kerjan, chevalier de Saint-Louis ; — F. Laurens de Kercadio, receveur des fouages ; — sur des présentations de lettres de provisions par R. Ollivier, sieur de la Plesse, A. Bachelier de Bercy, maîtres des Comptes ; F. Le Jeune, receveur des fouages de l'évêché de Léon ; J. Annibal de Farcy, seigneur de Cuillé, conseiller au Parlement de Bretagne ; — sur l'anoblissement de N. Le Gros et G. Michel ; — sur l'établissement de l'hôtel des gentilshommes à Rennes ; etc.

B 480. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1748, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par E. de Bréal, seigneur des Chapelles ; J. Solier, secrétaire de l'intendance de Bretagne ; G. Frain, abbé de la Ville-Gontier ; R. Le Vallois, seigneur d'Arzal ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pacé, Rheu, Mordelle, Pleurtuit, Chantenay, Basse-Goulaine, Guérande ; etc. ; — sur des demandes d'extraits de titres par J. de Partenay ; J. Campa, prêtre, recteur de la paroisse de Langourla ; Micheu de Kermusson ; R. Rannou, conseiller du Roi ; etc. ; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Pellerin, Anetz, Saint-Jean-de-Boiseau, Lavau, Saint-Sébastien d'Aigne, Couëron, Nantes, à Bernard, écuyer, sieur de la Turmelière ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. comte de Goyon, écuyer ; J. Quernafflen de Quergos, avocat du Roi en l'amirauté de Quimper ; N. Polly, écuyer, et L. Biaille, sieur de la Milletière, auditeurs en la Chambre des Comptes ; J. Burot, sieur de Carcouet, maître des Comptes ; J. Frey, sieur de Neuville, avocat du Roi au Présidial de Rennes ; — sur la consistance de la terre de la Salle, paroisse de Fresnay, pour son érection en châtellenie ; — sur des lettres de naturalisation obtenues par des Irlandais ; — sur la jouissance du domaine de la Jaguère, en Rezé, laissée au comte de Monti ; etc.

B 481. (Liasse.) — 382 pièces, papier.

1749. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. du Bellay, sieur de Monthallay ; B. Tarcher, sieur des Salles ; C. de Monti, comte de Rezé ; écuyer C. Rolland, seigneur de Noday ; F. de Kerpoisson, sieur de Keralan ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guérande, Vertou, Maure, Fresnay, Augan, Pleurtuit, Pacé, Domagné ; — sur des demandes d'extraits de titres par les habitants de la ville de Carhaix ; F. Magouët du Mont des Ormes ; J. Robert, négociant ; J. Rouxel, sieur de Langostière ; Mélanie Lebel, veuve de Fr. du Guiny, seigneur du Breil ; — sur des présentations de lettres de provisions par V. Jourdain, lieutenant général en l'amirauté de Brest ; J. Rocquand de Pontbureau ; C. Chalumeau, correcteurs ; N. Bizeul de la Hutonnière, auditeur des Comptes ; B. Blanchard du Bois de la Musse, conseiller originaire au Parlement de Bretagne ; — sur des lettres de naturalisation obtenues par J. Porter, natif d'Angleterre et J. Butler, prêtre, natif d'Irlande ; — sur les lettres patentes portant érection de l'hôpital général de Paimbœuf ; — sur le serment de fidélité prêté par le général de la paroisse de Saint-Aubin de Guérande ; etc.

B 482. (Liasse.) — 341 pièces, papier.

1750. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par G. de Boisgeslin, marquis de Cucé ; J. de la Motte, écuyer, seigneur de Bois-Tomelin ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Taupont, Guérande, Ploubalay, Augan, Noyal-sur-Seiche, Pleurtuit, Ploërmel ; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Besnard, prêtre ; Mauduit, capitaine au régiment royal dragons ; G. Bon, écuyer, capitaine d'infanterie ; — — sur des présentations de lettres de provisions par G. Guillard, greffier en chef au siège présidial de Rennes ; écuyer J. Morisset, sieur de la Remaudière ; G. Charault, sieur de Merionnec ; L. Bouhier, sieur de Beauregard, auditeurs des Comptes ; — sur l'établissement à

Rennes de l'hôpital des Trente-Gentilshommes; — sur l'érection d'un hôpital au Loroux-Bottereau ; — sur le procès-verbal d'érection de la terre de Plouer en comté ; —sur la liquidation de la succession de Félix de Beauvais, payeur des gages de la Chambre ; etc.

B 483. (Liasse.) — 310 pièces, papier.

1751. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. de Kerret, seigneur de Coatlus; B. Mazurié, écuyer, gentilhomme de la Grande Venerie du Roi ; G. Pichard, sieur de Kermersiau, capitaine garde-côtes de Léon ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guérande, Berrien, Ploubalay, Romagné, Pleneuf; — sur des demandes d'extraits de titres par le général de la paroisse de Saint-Louis de Brest ; — écuyer H. Baude, seigneur de Saint-Père ; Bigot, procureur fiscal du prieuré de Ballac; écuyer X. des Champsneufs, seigneur de la Blanchardaye ; — sur des présentations de lettres de provisions par G. Bretton des Chapelles, trésorier de France et général des Finances en Bretagne ; A. Tripier de la Fresnays et A. Libault de la Barossière, officiers de la Chambre des Comptes ; P. de la Lande, receveur des fouages à Rennes ; etc.

B 484. (Liasse.) — 430 pièces, papier.

1752, janvier-mai. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer M. Rogon, sieur de la Ville-Eon ; M. Picot, écuyer, seigneur de Prémesnil ; F. Jourdain, avocat au Parlement ; C. de Kerjan, enseigne des vaisseaux du Roi ; L. Goyon de Vaudurant, évêque de Léon ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Mégrit, Gevezé, Malestroit, Bréal, Campel, Brech, Taupont ; — sur des demandes d'extraits de titres par M. de Noual, sieur de la Ville-Guimont ; R. Troffiquet, laboureur ; P. du Mont ; F. du Bauchet ; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Nantes et de Rennes ; — sur des présentations de lettres de provisions par R. de la Porte, huissier au Parlement ; A. Le Roy, conseiller secrétaire du Roi ; Ch. Viard, écuyer, sieur de Mouillemuse, trésorier de France, général des Finances ; etc.

B 485. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 359 pièces, papier.

1752, juin-décembre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par G. Nouël, sieur du Héder ; H. Mauduit de Kerléau, major général, garde-côtes de la capitainerie du Port-Louis ; écuyer A. Le Gouvello, seigneur de Keryaval ; - sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Sené, Plouzané, Brech, Ploëmeur, Primelin, Elliant ; — sur des demandes d'extraits de titres par écuyer H. Dubois de la Rongère, officier au régiment de Berry ; B du Thoya, négociant à Landerneau ; C. Cocaud de la Villauduc, L. Rolland Le Moine, sieur de Boizeaux, etc. ; — sur des présentations de lettres de provisions par A. du Bois, lieutenant général de l'amirauté de Saint-Brieuc, et P. de la Lande, receveur des fouages ordinaires de Rennes ; — sur l'établissement de l'hôpital général de Guérande ; — sur un échange de droits de haute justice en Saint-Servan entre le Roi et A. Baude de la Vieuville, marquis de Châteauneuf ; etc.

B 486. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1753, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Le Gouvello, seigneur de la Porte ; G. Guesdon de Kermoizan, juge et magistrat criminel au siège présidial de Quimper ; P. Duval, sieur de la Poterie, contrôleur général des Fermes du Roi ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Briec, Languidic, Brest, Escoublac, Beuzec, Riantec, Batz ; — sur des demandes d'extraits de titres par L. de Durfort, comte de Lorges, lieutenant général des armées du Roi ; L. Péan, seigneur de Pontphily ; Y. Travaillé, recteur d'Orvault ; X. de Cornulier, chevalier de Saint-Lazare ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Gaudin, receveur des fouages de l'évêché de Rennes ; P. Bascher, auditeur des Comptes ; F. Chereil de la Rivière, président à la Chambre des Comptes ; A. de la Mothe, contrôleur des octrois de Brest ; J. Guillemot, receveur des octrois de la ville d'Auray ; — sur un contrat d'échange entre le Roi et le marquis de Châteauneuf pour des fiefs en Saint-Servan ; — sur l'érection de la seigneurie de Tréanna en la paroisse d'Elliant ; productions et justifications ; etc.

B 487. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1753, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Maillard, négociant ; M. de Rozily, con-

seiller au Parlement de Bretagne ; S. Fleuriot, seigneur de Langle ; M. du Breil, chevalier, seigneur de Rays ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Savenay, Beuzec, Goulven, Elliant, Plounevez, Plouguin ; — sur des demandes d'extraits de titres par C. Coquebert, sieur de Neuville ; écuyer, G. Gilart, sieur de Larchantel ; P. Martin ; P. Guichart, laboureur ; - sur un acte d'afféagement de terrain situé dans la paroisse de Vue ; — sur des présentations de lettres de provisions par B. Guilbaud de la Boutinière, auditeur des Comptes ; J. de la Bourdonnaye, sieur de Blossac, conseiller au Parlement de Bretagne ; R. Drillet, contrôleur des octrois de Morlaix ; J. Le Merel, huissier au Présidial de Quimper ; — bornage et arpentage de l'étang de Barbin, à Nantes ; etc.

B 488. (Liasse.) — 271 pièces, papier.

1754, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Y. Le Géron, prêtre, recteur de la paroisse de Trefléan ; J. du Rocher, seigneur de Beauregard ; M. Picot, écuyer, seigneur du Guildo ; B. Le Denais du Guémadeuc ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouzané, Brest, Châteauneuf, Cesson, Berrien, Lanmeur ; — sur des demandes d'extraits de titres par P. du Chesne, laboureur ; B. Chaillou, seigneur du Crouezac, conseiller du Roi en la Chambre des Comptes ; X. Pécard, receveur du Domaine à Quimperlé ; — sur des présentations de lettres de provisions par R. Le Bouvier, écuyer, sieur des Mortiers ; Bonnet de la Verdière, auditeurs des Comptes ; J. Chauvet, contrôleur des octrois de Pontivy ; L. Le Page, sieur de Varancé, contrôleur général de la Prévôté et du mesurage des sels de la Fosse de Nantes ; — sur un traité fait entre le maire et les Chartreux de la ville de Nantes pour la concession des étangs et marais de Barbin ; etc.

B 489. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1754, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. Jouraud, procureur du Roi au siège de Lannion ; écuyer G. de Coëtgourden, sieur de Kermatheau ; L. de Brossard, sieur de la Mazure ; A. Barbier, comte de Lescoat ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Ploërmel, Brech, Plouguer, Mellac, Brest, Campel, Meslan ; — sur des demandes d'extraits de titres par B. Petit, bourgeois de Paris ; N. Saffray, architecte du Roi à Brest ; H. Mauduit, sieur de Kerleau ; L. Bouëdan, recteur de Mâsserac ; L. du Bot de Talhouet, lieutenant au régiment du Roi infanterie ; — sur des présentations de lettres de provisions par C. Gagon, receveur miseur de la ville de Dinan ; J. Haran, écuyer, sieur de Borda, contrôleur des octrois de Nantes ; J. de Lavau, maître des Comptes ; L. Gaucher, duc de Châtillon, lieutenant général en Bretagne ; — sur l'homologation du traité fait entre le maire, les échevins et l'évêque de Nantes à cause des moulins de Barbin ; — sur le serment de fidélité prêté au Roi par l'abbé de Geneston ; — sur un règlement proposé pour l'hôpital général de Morlaix ; etc.

B 490. (Liasse.) — 308 pièces, papier.

1755. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Reboux, sieur de la Barbotais ; P. Durocher, seigneur de la Villeneuve ; A. de Grimaudet, seigneur de Coatcanton, enseigne au régiment des Gardes Françaises ; P. de Kergor, avocat en Parlement ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouzané, Pleurtuit, Ploubezre, Berrien, Lanmeur, Ploujean ; — sur des demandes d'extraits de titres par L. du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet ; X. Caillé, procureur fiscal de Goulaine ; P. Fourché de Quéhillac, conseiller au Parlement de Bretagne ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Bocandé, sieur de Kerrollan, receveur et miseur de la ville du Croisic ; A. Fremon, sieur du Motay, auditeur des Comptes ; A. Forestier de Kermeno, receveur et miseur de la ville d'Hennebont ; Pélage de Coniac, conseiller au Parlement de Bretagne ; — sur des lettres de naturalisation obtenues par P. Creagh, irlandais ; etc.

B 491. (Liasse.) — 227 pièces, papier.

1756. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. de la Lande, chevalier, seigneur de Calan ; la veuve Louis Cotten ; — sur un don de 20.000 livres à prélever par Pélagie Gardin de la Glestière, épouse du sieur Emmerez de Charmoy, payeur des gages au Parlement, sur le produit de la vente des meubles de son mari et ses émoluments ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pacé, Cléden, Tremeven, Moëlan, Lanfains, Plounevez ; — sur des demandes d'extraits de titres par L. Becdelièvre, marquis de Que-

villy; I. Moriceau, sieur de la Bretèche; Freslon de la Freslonnière, conseiller au Parlement; H. Lorin, directeur des Domaines à Rennes; — sur un acte d'afféagement de terrain situé dans la paroisse d'Elliant; — sur des présentations de lettres de provisions par A. Richard de Beauchamp et R. Normand du Hardas, maître des Comptes; J. Gouyon de Vaudurand, lieutenant des Maréchaux de France; F. Le Roy, lieutenant général de l'amirauté de Tréguier; par Isaac Boissière, trésorier de France, général des Finances, Génevois, lequel obtint ses lettres de naturalisation; etc.

B 492. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1757, 1[er] semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer J. Lesquen, seigneur de Kerohan; écuyer A. Jouan, seigneur de Kerodevin; P. Malmanche, architecte au port de Brest; J. Moûtier, sieur de Longchamps, lieutenant des vaisseaux du Roi; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Berrien, Merlevenez, Cléden, Elliant, Landeleau, Brech, Saint-Renan; — sur des demandes d'extraits de titres par Cl. de Kerguelin, seigneur de Kerbiquet; P. Dugué, capitaine de navires; J. Giraud; — sur des présentations de lettres de provisions par écuyer F. Badereau, procureur du Roi au Présidial de Nantes; J. Borye, sénéchal de Vannes; R. Budan, secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Bretagne; A. Beritault de la Bruère, auditeur des Comptes; B. Marsollier des Vivetières, contrôleur des octrois de la ville de Rennes; etc.

B 493. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1757, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Labbé, avocat au Parlement de Bretagne; L. Kergoet, chevalier, seigneur du Refuge; M. de Poulpiquet, écuyer; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plounevez, Guipavas, Plougoulm, Melven, Brest, Plouzanné; — sur des demandes d'extraits de titres par la dame Gobert de Kerharo; F. de la Monneraye, seigneur de Bourgneuf; C. de Montbourcher, président au Parlement de Bretagne; C. Gallet, sieur de la Berie, procureur fiscal de la châtellenie de Crossac; — sur des présentations de lettres de provisions par C. de Saint-Pern du Lattay, lieutenant des maréchaux de France; — sur des lettres de naturalisation obtenues par S. Gelagh, Irlandais; etc.

B 494. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1758, 1[er] semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. de Cornouailles, chevalier; A. Le Gouvello, écuyer, seigneur de Keryaval; E. de Rosily, conseiller au Parlement de Bretagne; A. Crozat, baron de Thiers; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Goulven, Guillers, Plougouvelen, Briec, Brest; — sur des demandes d'extraits de titres par S. Roussel, prêtre; P. Guyho de Kerlegan; X. Mellier, directeur du domaine du Roi à Fougères; J. de Malfont; — sur des présentations de lettres de provisions par A. Leloup de la Biliais et B. Picot de Peccadu, conseillers originaires au Parlement de Bretagne; F. Campion, huissier audiencier au siège Présidial de Quimper; etc.

B 495. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1758, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer J. du Laurens, receveur des Domaines du Roi; A. Perrier de Salvert, lieutenant des vaisseaux du Roi à Toulon; J. de Feydeau, chevalier, seigneur du Plessis; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouzevedé, Ploujan, Languidic, Guipavas, Buhulien, Trélevern; — sur des demandes d'extraits de titres par J. du Boisgeslin, dame de Kerberso; Favre, notaire et procureur à Vannes; F. Robert, sieur de Grandville; — sur des présentations de lettres de provisions par P. Moreau de la Mussetière; H. Duval; J. Jaunet, écuyer, sieur de la Jarie, correcteur et auditeurs des Comptes; F. Lemasson, huissier à la même cour; etc.

B 496. (Liasse.) — 339 pièces, papier.

1759. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Guerriff, chevalier, seigneur de Launay-Kerosay; C. Regnault, sieur du Mesny, procureur à Morlaix; L. du Couëdic, chevalier, seigneur de Keroury; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses

de Brest, Châteaulin, Gourin, Plounerin, Motreff, Berrien; — sur des demandes d'extraits de titres par le général de la paroisse de Saint-Guinon ; C. Varsavaux, avocat en Parlement ; — sur des présentations de lettres de provisions par F. Jamont, conseiller au Présidial de Nantes ; F. Foucquer de Kersalio, R. Macé ; T. Bessard du Parc, correcteurs et auditeurs des Comptes ; — sur un procès-verbal de correction des comptes de la miserie ordinaire de Vannes, rendus pour les années 1749 à 1755, par M. du Plessix-Baudry ; — sur une reconnaissance de noblesse pour écuyer N. Roche ; — bail de la buvette de la Chambre des Comptes de Bretagne pour neuf ans, qui commenceront le 22 février 1760, pour finir à pareil jour de l'année 1769 ; — procès-verbal des réparations à faire à la Chambre des Comptes conclu le 14 avril 1759 ; etc.

B 497. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1760. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Le Grand, avocat au Parlement de Bretagne ; la veuve L. Bazille, sieur du Morier ; M. Picot, écuyer, sieur de Closrivière ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Naustang, Cléder, Guérande. Pleurtuit, Corseul, Vertou ; — sur des demandes d'extraits de titres par G. Gobien, armateur à Pleurtuit ; J. Dreux ; B. Tripier de Laubrière ; R. Huchet, seigneur de Quenetain ; — sur des présentations de lettres de provisions par L. Chanu, sieur de Keredein, lieutenant général en l'amirauté de Vannes ; E. Brundeau, de la Gaullerie, correcteur des Comptes ; F. Bergevin, lieutenant particulier en l'amirauté de Brest ; — sur l'anoblissement de V. Jourdain, lieutenant général de l'amirauté de Brest ; etc.

B 498. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 168 pièces, papier.

1761. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer J. de Poulmic, seigneur de la Haie ; F. du Rozel, seigneur de Beaumanoir, capitaine des vaisseaux du Roi ; écuyer B. Le Demour, seigneur de Kernilien, chevalier de Saint-Louis ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brest, Pleurtuit, Plenée, Crehen ; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Locquet de Grandville, écuyer, conseiller secrétaire du Roi ; X. Gaisnel, procureur au Parlement de Bretagne ; F. Charette de la Colinière ; — sur des présentations de lettres de provisions par S. Palasne, sieur de Champeaux, receveur des fouages à Saint-Brieuc ; R. Prégent ; A. Maillard, maîtres des Comptes ; J. Hévin, sieur de la Thébaudais, conseiller au Présidial de Rennes ; etc.

B 499. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1762. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par N. Magon, chevalier, seigneur de la Gervaisais ; F. de Calloet, seigneur de Lannidy ; J. Paris Potier, marquis de Gesvres ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guillers, Plougonven, Cléder, Merlevenez, Broons ; — sur des demandes d'extraits de titres par R. Aufray, seigneur du Gué-Lambert, écuyer ; B. Viard, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bretagne ; A. Dardennes, avocat au Parlement ; — sur des présentations de lettres de provisions par B. de Gennes, receveur des fouages ; P. Lucas de la Championnière ; T. Le Bouvier, sieur des Mortiers ; et F. Gautreau, conseillers correcteurs des Comptes ; M. Frostin, lieutenant particulier en l'amirauté de Saint-Malo ; etc.

B 500. (Liasse.) — 280 pièces, papier.

1763. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Dupont-Anthony, chirurgien juré en la ville de Brest ; B. Le Vacher de Vaubrun, trésorier de la marine à Brest ; R. Constant de Montigny, procureur ; J. Hévin, seigneur de la Thébaudais, maire de Rennes ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guérande, Hédé, Brech, Plouenan, Elliant, etc. — sur des demandes d'extraits de titres par F. Anger, écuyer ; G. Le Bannier, prêtre, titulaire du prieuré d'Iff ; Charles Le Bihan ; le sieur Vinay, commis au contrôle des actes à Brest ; Jean Le Queré ; — sur des présentations de lettres de provisions par G. Chauvière de la Pagerie, conseiller correcteur des Comptes ; G. de Choiseul, duc de Praslin, lieutenant général de huit évêchés en Bretagne ; H. Duval de Chassenon, président à la Chambre des Comptes ; le sieur Abrieu, gouverneur de Carhaix ; — sur une autorisation d'emprunt de 150,000 livres par la ville de Rennes ; — sur l'anoblissement de L. Malo Sohier de Vaucouleurs, écuyer ; etc.

B 501. (Liasse.) — 289 pièces, papier.

1764, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de ré-

ception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. Baillon, chevalier, seigneur de Servon ; S. Gazon, receveur des fouages ; F. de Coëtlosquet, seigneur des Isles ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pleurtuit, Scaër, Kerlouant, Servel, Brest ; — sur des demandes d'extraits de titres par G. de Lopriac, vicomte de Donges ; G. Botorel ; J. Benoist de Bruc, chevalier, seigneur de la Bourrelière ; — sur des présentations de lettres de provisions par A. Letourneux, auditeur des Comptes ; J.-B. de Cornulier de Lorière, conseiller au Parlement de Bretagne ; P. Le Grand de Beaumont de Saint-James, maître des Comptes ; V. Roger, lieutenant général en l'Amirauté de Nantes ; — sur des lettres de naturalisation obtenues par A. Palme, Bohémien ; — sur une autorisation d'emprunt de 300,000 livres par la ville de Nantes ; — sur l'anoblissement de M. Poullain, avocat au Parlement de Bretagne, etc.

B 502. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1764, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par H. Allain, sieur de Launay, miseur de la ville de Carhaix ; R. Auffray, sieur du Guélambert ; écuyer F. Pierre de Villeneuve ; L. Bellanger, procureur à Lamballe ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plounevez, Plouzané, Briec, Trevon, Brest ; — sur des demandes d'extraits de titres par écuyer H. de Marigo de Keramel ; R. de Kerbourdel, seigneur de la Courpéan ; X. Lavocat, seigneur de la Crochais ; C. Guillo, chapelain de Saint-Herbaud, paroisse de Plounevez ; — sur des présentations de lettres de provisions par A. Merlaud de la Clartière, conseiller maître correcteur, et J. Razeau de Beauvais, auditeur des Comptes ; — L. Mat de Kermouël, lieutenant du Roi à Pontivy ; etc.

B 503. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1765. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Jouan, seigneur de Kervenoaël ; E. Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarmes ; Cl. Mol, seigneur de Guernelé, lieutenant des vaisseaux du Roi ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guerlesquin, Ploëmeur, Brest, Riantec, Briec ; — sur une demande d'extrait de titres par J. Grée, sieur de Villeneuve ; — sur des présentations de lettres de provisions par P. Fresneau, trésorier de France, général des Finances de Bretagne ; F. Fournel, lieutenant du Roi à Fougères ; Pinot de la Gaudinais, président à la Chambre des Comptes ; etc.

B 504. (Liasse.) — 1 plan, 1 pièce, parch. ; 184 pièces, papier.

1766. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer M. Picot de Boisfeuillet ; P. Petit, écuyer, conseiller secrétaire du Roi ; — sur une concession de terrain, place d'Aiguillon, à Nantes, en faveur de Fr. Cacault, architecte, lequel a produit un plan ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plougonven, Créhen, Briec, Trévoux, Lanmeur ; — sur des demandes d'extraits de titres par P. Thorin, recteur de la paroisse de Brech ; R. Martel, seigneur du Pé ; écuyer G. du Liëpvre du Bois de Pacé, directeur et receveur général des Domaines ; — sur des présentations de lettres de provisions par P. Viard de Jussé, président en la Chambre des Comptes ; R. Drouet, trésorier de France, général des Finances de Bretagne ; H. Proust de la Gironnière, conseiller maître des Comptes ; L. Trinquart, garde des archives du château de Nantes ; F. Lombart, avocat général ancien, en la Chambre des Comptes ; — sur des lettres de naturalisation obtenues par J. Mac-Mahon Gillach, prêtre, natif d'Irlande ; — sur une autorisation d'emprunt de 150,000 livres par la ville de Rennes ; etc.

B 505. (Liasse.) — 239 pièces, papier.

1767. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Louis de Rogon, chevalier, seigneur de Kercaradec, Nic. Eon, seigneur de Vieuxchâtel ; — le rétablissement de M. de Lantivy, seigneur de Talhouet, dans la qualité de chevalier ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses d'Erdeven, de Brest, de Kerlouant, de Briec, de Plouguer, de Cleder ; — sur des demandes d'extraits de titres par C. Le Millioch, écuyer, seigneur de Kerloret, le général de la paroisse de Saint-Sauveur de Redon, J. de Rospiec, seigneur de Trevien, A. Macé, Espagnol ; — l'adoption d'un nouveau plan pour les villes de Quimper et de Landernau ; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Cady de Pradroy, maître des Comptes, C. Le Mercier, sieur de la Morière, F. Seigneur, vicomte de la Rivière, gouverneur de la ville de Saint-Brieuc, Prigent de Keryeven, receveur des octrois de Lannion ; — sur les conditions de l'établissement des prêtres irlandais à Nantes ; etc.

B 506. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1768. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par R. Boux, seigneur de Bougon; F. du Haffont, enseigne des vaisseaux du Roi ; J. de la Chesnardaie, avocat au Parlement, A. de Talhouet, seigneur de Sévérac ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Meslé, Goudelin, Guipavas, Guerlesquin, Locunolé ; — sur des demandes d'extraits de titres par P. Bréhier, sieur de la Riotelaye ; A. du Gouyon, colonel d'infanterie; G. de la Croix, avocat au Parlement; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Sainte-Luce et de Carquefou ; — sur des présentations de lettres de provisions par R. Vollaige de Vaugirault, correcteur ; L. Guerry, auditeur des Comptes ; M. Cornic, receveur des fouages de Léon ; P. Aubin Le Vicomte, conseiller au Parlement de Bretagne ; — sur l'anoblissement de J. Meslé de Grandclos, armateur de Saint-Malo ; — sur l'érection du marquisat de la Gervaisais pour N. Magon, etc.

B 507. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1769. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Leloup, prêtre, seigneur de la Pommeraye ; N. Magon, vicomte du Boschet, seigneur de la Giquelaie ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Lambezellec, Plenée-Jugon, Guérande, Treveron, Taden ; — sur des demandes d'extraits de titres par le chevalier de Keratry; écuyer Nicolas Macé ; J. de Rosily, seigneur de Meros ; — sur des présentations de lettres de provisions par R. Blouïn ; M. Arnault de la Motte ; F. Trébillard, écuyer, sieur de la Relandière, auditeurs des Comptes; J. Monnier, avocat général ancien en la Chambre des Comptes ; — sur l'érection de la châtellenie de Cheffontaine et la consistance des droits qui en dépendaient ; — la ratification d'un afféagement consenti par l'évêque de Nantes au bas de la Fosse, au lieu dit la Grenouillère, en faveur de B. Bernard de la Turmelière et de Th. Leroy, son épouse, et de la veuve Le Veyer, capitaine de vaisseau, terrain où leurs auteurs avaient fait construire une manufacture de verrerie et dont ils jouissaient par bail emphytéotique par contrat du 22 août 1685; etc.

B 508. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1770. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par B. Benoist de Bruc, chevalier ; — sur une production d'aveu relatif à des terres sises dans la paroisse de Riantec ; — sur des demandes d'extraits de titres par B. Mellier du Verger, receveur du Domaine à Fougères ; H. Moricaud, écuyer, sieur de la Haye ; V. Binet, seigneur de Jasson; écuyer P. Bridon, procureur en la Chambre des Comptes ; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Sainte-Luce, de Carquefou, et autres ; — sur des présentations de lettres de provisions par L. Bourgeois, receveur et contrôleur des octrois de Port-Louis ; J. Biaille de la Milletière, auditeur honoraire, L. Panou de Faymoreau, maître-correcteur ; P. Gardin de Boisdulier, président en la Chambre des Comptes ; etc.

B 509. (Liasse.) — 218 pièces, papier.

1771. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par écuyer A. Mezanger des Harlais, conseiller secrétaire du Roi, en la Chancellerie de Bretagne ; — sur des dons de gages intermédiaires obtenus par les sieurs Beritaut et Marquis; — sur des demandes d'extraits de titres par T. Le Tohic, praticien ; J. Rousseau, recteur de la paroisse de Bouguenais ; V. Barrin de la Galissonnière ; F. Bidé, seigneur des fiefs de Taron, Limur et Bougon, au pays de Retz ; — sur des présentations de lettres de provisions par N. Faure de la Cormeraie, greffier en chef au Parlement de Bretagne ; F. Maussion, sieur du Joncheray ; A. Le Pays de Bouillé, René de Lavau ; R. Richard, sieur des Petits-Champs ; J. Beritault, sieur de la Contrie, et T. Hardouin d'Argenté, auditeurs et maîtres des Comptes ; — sur un état estimatif des pertes occasionnées par une inondation dans la paroisse de la Trinité de Clisson ; etc.

B 510. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1772. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer P. Le Bastard, seigneur de Villeneuve; J. Le Couriault, seigneur du Guillio, chevalier de Saint-Louis ; — l'établissement par les Pénitentes d'une maison de charité à Nantes sous le titre de *Bon-Pasteur* ; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Taden et de Sené ; — sur des demandes d'extraits de titres par R. de Hercé, évêque et comte de Dol ; J. Rolland, capitaine de navires à Penerf ; F. de Melient, cha-

noine de Nantes; C. Dupas, seigneur de la Templerie-Bourdinière; L. de Lambilly, J. Bondaud, procureur fiscal de la seigneurie de Bougon, en Bouguenais; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Caron de la Morinais, receveur et contrôleur de Hédé; P. de Becdelièvre, premier président de la Chambre des Comptes; par B. Felloneau, maître particulier des Eaux et Forêts du comté de Nantes; R. Chrétien de la Musse, conseiller au Parlement de Bretagne; — sur une autorisation d'emprunt par les villes de Nantes et d'Hennebont; etc.

B 511. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1773. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. de Langle, baron de Beaumanoir; — sur l'anoblissement de F. Castagny, lieutenant-colonel au régiment d'Ancenis; — sur des demandes d'extraits de titres par N. Trecourt, abbé de Châteaudun; écuyer J. du Boislebon, sieur de la Choltais; P. Barré, ancien avocat général de la Chambre des Comptes; R. de Chevigné, seigneur du Bois-Cholet; — sur des actes d'afféagement relatifs à des terrains du Pont-Saint-Martin; relatifs au commun de la Grande-Bruyère, situé dans les marais de Dol; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Blanchard, marquis du Bois de la Musse, président au Parlement de Bretagne; P. Planchenault, auditeur des Comptes; J. Perret, contrôleur de la Prévôté et du mesurage des sels de la Fosse à Nantes; J. Berthelot de la Bernardais, maître des Comptes; — sur les lettres de naturalisation obtenues par J. Perret, natif de Savoie; etc.

B 512. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1774, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Boissière, trésorier de France, général des Finances de Bretagne; écuyer L. Mosnier, seigneur de Thouaré; J. Langlois, seigneur de la Roussière; écuyer R. Biré, seigneur de la Sénégerie; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Rezé, du Pellerin, Basse-Goulaine, Saint-Julien-de-Concelles, Saint-Sébastien; — sur des demandes d'extraits de titres par R. Beguyer, docteur médecin à Ancenis; J. Le Prêtre, chevalier, comte de Châteaugiron; J.-B. de Belllouan; J. de l'Estourbillon, seigneur de Bois-Joubert; — sur des présentations de lettres de provisions par le baron de Bruyères, gouverneur de Morlaix; J. Gilles Ruault de Saint-Nicolas, contrôleur des deniers d'octroi de la ville de Vitré; F. Le Déan, sieur du Glascoat, receveur des fouages de l'évêché de Quimper; F. Dubuisson, sieur du Vieuchâtel, procureur au siège de l'amirauté de Morlaix; — sur une autorisation d'emprunt de 12,000 livres par la ville de Fougères; etc.

B 513. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1774, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer P. Maublanc, négociant; J. Bretin, sieur de Laubinière; L. Leclerc, marquis de Juigné; J. Tessier, lieutenant d'infanterie et armateur à Nantes; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Vertou, Chantenay, Bouguenais, Scaër, Montebert; — sur des demandes d'extraits de titres par A. de Cumon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; J. Gillot, sieur de Grandchamp, écuyer; R. de Sécillon, seigneur de Beaulieu; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Chauvet, contrôleur et miseur de la ville de Pontivy; L. Dupin, receveur ancien des fouages de l'évêché de Nantes; J. Ernoul des Châtelets, maire de la ville de Lorient; L. Falloux, auditeur des Comptes; T. Laënnec, lieutenant particulier de l'amirauté de Quimper; — sur une autorisation d'emprunt de 60,000 livres par la ville de Morlaix; etc.

B 514. (Liasse.) — 485 pièces, papier.

1775, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par G. Chaigneau, capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes; M. Calvé de Barjulé; F. du Boisbilly, écuyer, seigneur de Beaumanoir; J. Feydeau, chevalier, seigneur du Plessis; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Fresnay, Blain, Le Pellerin, Brest, Chantenay; — sur des demandes d'extraits de titres par écuyer E. Gouïn du Vivier; R. de la Belinaye, colonel du régiment d'infanterie de Condé; par les religieuses de la Visitation de Vannes; — sur des présentations de lettres de provisions par M. Tiercelin de la Planche-Miraud, conseiller maître des Comptes; L. Salomon de la Tullaye, procureur général en la Chambre des Comptes de Bretagne; F. Cottineau, contrôleur général ancien des Finances en Bretagne; — sur le serment de fidélité dû au Roi par le prieur et les religieux Carmes du couvent de Sainte-Anne d'Auray; etc.

B 515. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 380 pièces, papier.

1775, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer G. Julliot, seigneur de Benazé, écuyer; E. de la Marzelle, sieur du Coudray; R. de Launay, seigneur de la Brochardière; P. Chassin, sieur de Keraudren, avocat au Parlement; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Saint-Julien-de-Concelles, Guillers, Le Bignon, Château-Thébaud, Chantenay; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Cady, seigneur de Pradroy, maître des Comptes; le comte de Boisgeslin, chevalier; A. Fourneau; — sur des présentations de lettres de provisions par F. Gaudin, sieur du Plessis, auditeur en la Chambre des Comptes; F. Charette, chevalier, seigneur de la Colinière et de la Chesnaie, conseiller au Parlement; H. du Bourblanc, chevalier, seigneur de Kermanac, avocat général au Parlement; A. de Farcy, chevalier, seigneur de Pont-Farcy, conseiller au Parlement. — sur l'anoblissement d'écuyer Y. Foucaud, avocat du Roi en la ville de Lorient, et J. Varin du Colombier, lieutenant général civil et criminel de la sénéchaussée de Rennes; — bail de la terre et seigneurie de Belle-Isle-en-Mer consenti à A. de Barjolle pour le prix de 32,000 livres; etc.

B 516. (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 186 pièces, papier.

1776, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Bourdon, sieur de la Piverdière; V. de Langle, ancien capitaine des vaisseaux du Roi; J. de Trevelec, seigneur de Keryergon; L. Charet, négociant et capitaine de milice bourgeoise à Nantes; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guipavas, Blain, Vertou, Betton, Bouguenais, de Pleven et autres; — sur des demandes d'extraits de titres, par A. Merlaud, seigneur de la Clartière; les Ursulines de Guérande, J. Espivent de la Ville-Guevray; — sur des présentations de lettres de provisions, par F. Dumaz, conseiller au Parlement de Bretagne; S. Goguet de la Salmonière, auditeur honoraire des Comptes; L. Morineau, receveur ancien des deniers d'octroi de la ville de Concarneau; N. Beritault de la Chesnaie, correcteur des Comptes; — sur une autorisation d'emprunt sollicitée par la ville de Guérande; etc.

B 517. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 234 pièces, papier.

1776, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J.-B. Renaud Le Vicomte, chevalier, comte de la Houssaye, président au Parlement de Bretagne; G. de Moucheron, tuteur des enfants d'Armel de Moucheron et de Renée Le Gouverneur; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brest, Maure, Château-Thébaud et Vertou; — sur des demandes d'extraits de titres par X. Regnier; les héritiers Poizvara, Anne Boutouillic; — sur la réunion de deux offices de maire à la ville de Redon; — sur des lettres de naturalisation obtenues par O' Meagher, prêtre irlandais; — sur des présentations de lettres de provisions par F. de Cornulier, président à mortier au Parlement de Bretagne; F. Chanu de Kerhedein, lieutenant général au siège de l'amirauté de Vannes; T. Guibert, sieur de la Salle, lieutenant général de l'amirauté de Brest; — sur des lettres de noblesse obtenues par G. Buisson de la Vigne, commandant du port de Lorient; etc.

B 518. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 288 pièces, papier.

1777, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer G. Auffret, sieur de Cosquer, capitaine d'infanterie; C. du Pas, écuyer, capitaine de cavalerie; P. Blanchard, procureur fiscal du marquisat de Goulaine; J. Brisson, capitaine de navires; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pluneret, Sené, Baden, Plouzanné, Chantenay et autres; — sur des demandes d'extraits de titres par Jean Fleuriot, seigneur de l'Angle; A. de Rommilley, chanoine de l'église de Rennes; F. de Robineau, seigneur de Bougon; A. de Rossy, major d'infanterie; — sur l'établissement d'un marché à Ancenis, à la requête du duc de Charost; — sur des présentations de lettres de provisions par Ch. Réal des Perrières; J. Pannetier de Baillé, auditeurs des Comptes; P. Le Couëdic, avocat du Roi près la municipalité de Quintin; — sur un emprunt de 30,000 livres par la ville de Redon; — sur une augmentation des droits de passage à l'écluse de Vertou, prétendue par les religieux de Saint-Martin de Vertou, et la validité de la pancarte qui leur fut concédée; etc.

B 519. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 308 pièces, papier.

1777, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer M. Picot, seigneur de Gallinée;

J. Loquet de Grandville, écuyer, conseiller secrétaire du Roi; C. de Robien, président à mortier au Parlement de Bretagne; P. Bréart, écuyer, seigneur de Boisanger; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Montebert, Chantenay, Saint-Père-en-Retz, Lambezellec, Kerlouan; — sur des demandes d'extraits de titres par Ch. Letourneau; J. Cady, seigneur de Pradroy; P. de Boisboissel, chanoine et vicaire général de Tréguier; — sur un afféagement de terrains situés dans la paroisse de Saint-Sébastien d'Aigne; — sur des présentations de lettres de provisions par M. Guillon, correcteur des Comptes; H. Gouyquel, seigneur du Plessis-Bocozel, procureur; — sur la prestation de serment de B. Mioulle, receveur des domaines du Roi à Nantes; — sur l'anoblissement de L. Drouin, négociant à Nantes, d'écuyer J. David de Saint-Clair, chevalier de Saint-Louis; etc.

B 520. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 286 pièces, papier.

1778, janvier-février. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. de Gouyon de Coipel, seigneur de Péchateau; F. Guérin de la Grasserie; C. Bazin de la Bintinays, avocat au Parlement; J. Barbin de Kerno, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plogoff, Augan, Cleguer, Merlevenez, Nantes, Fresnay, Bourgneuf; — sur une demande d'extraits de titres par la veuve du Plessix-Grenedan; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Nantes et de Concarneau; — sur des présentations de lettres de provisions par L. de Frebourg, chevalier de Saint-Louis; J. Marion, clerc au mesurage à sel de la ville de Nantes; écuyer, Fr. de la Ville, contrôleur ordinaire des guerres; J. Tangui Yvonnet, sieur du Run, avocat au Parlement; etc.

B 521. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 345 pièces, papier.

1778, mars-décembre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. de Kerpoisson, seigneur de Kerivallan, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi; les religieux bénédictins du prieuré de Saint-Jacques de Nantes; F. Le Gouvello; A. de Guergorlay, maréchal des camps et armées du Roi; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Saint-Julien-de-Concelles, Saint-Père-en-Retz, Château-Thébaud, Chantenay, Fresnay; — sur des demandes d'extraits de titres par V. de la Moussaye; J. Dachon, seigneur de la Billière, chevalier de Saint-Louis; F. Bridon; A. Maillard, seigneur de la Gournerie; — sur un acte d'afféagement de terrain situé dans la paroisse de Sené; — sur des présentations de lettres de provisions par F. de Launay et J. Pannetier, auditeurs des Comptes; M. Beaugeard, trésorier général des États de Bretagne; A. Le Blanc, ancien capitaine au régiment de Bourbon, infanterie; etc. — Discours de M. l'avocat général en forme de mercuriale prononcé en l'assemblée des semestres du 1er juillet 1778; etc.

B 522. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1779. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. Deshayeux, seigneur de Kerennevel; X. Eon, seigneur de Vieuxchatel; H. Darcy, capitaine des vaisseaux du Roi; G. Boutin de la Bazinerie, procureur; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Montauban, Crach, Vertou, Maure, Saint-Herblain, et Penhars; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Espivent, seigneur de la Ville-Guevray; J. de Kerguelen, seigneur de Tremarec; L. Quentin de Richebourg, marquis de Champcenetz; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Nantes, Mauves, Chantenay et Ploërmel; — sur des présentations de lettres de provisions par J. Baudry de la Bretinière, J. Poupart, auditeurs des Comptes; le comte de Lespinasse-Langeac, gouverneur de Guérande; — sur l'établissement de l'hôpital de Quintin; — et l'inventaire des effets du supérieur des Irlandais à Nantes; etc.

B 523. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 137 pièces, papier.

1780, 1er semestre. -- Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Le Valois, écuyer, seigneur de Séréac; C. Guérin, sieur des Vigneaux, avocat au Parlement; écuyer B. Duplessix; H. de Franquetot, duc de Coigny, lieutenant général des armées du Roi; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Chantenay et Melven; — sur des demandes d'extraits de titres par Cl. Bréhier; J.-B. du Boisbéranger, lieutenant sous-aide major au régiment des Gardes Françaises; Vve Maufuric; J. Fleury-Jamet, négociant; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Rennes, Saint-Sébastien, Moigné, Nantes; — sur des présentations de lettres de provisions par Fr.

Chaillou, commis-juré au greffe de la Chambre des Comptes de Bretagne; L. Gratien, écuyer, sieur de Saint-Maurice, conseiller secrétaire du Roi; P. Le Boucher, trésorier de la ville de Rennes; J. Hugues, contrôleur en la chancellerie près le Parlement de Bretagne; — cahier des charges de l'adjudication des droits de quintaine à Nantes et du produit de la taxe établie sur les pêcheurs de la Loire; etc.

B 524. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1780, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. de Trevellec, seigneur de Keryergon; L. du Couëdic, seigneur de Kergueleven; P. Danguy des Déserts, procureur au Présidial de Quimper; P. Marzin; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plovant et de Fouesnant; — sur des demandes d'extraits de titres par H. Autheil, recteur de Guiclan, Y. du Maugoar, sieur de Tromeret; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Carquefou, de Rennes, du Gâvre; — sur la naturalisation obtenue par A. Staud, originaire de Mayence; — sur des présentations de lettres de provisions par P. Duportal de Launay, receveur de la ville de Tréguier; J. Talmon de Keromand, receveur des octrois de Tréguier; R. Luette de la Pilorgerie, correcteur des Comptes; P. Guyomar de Kerminou, receveur de Guingamp; etc.

B 525. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1781, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur la jouissance des droits honorifiques de la paroisse du Pont-Saint-Martin revendiqués par Me Picot de Limoëlan; — sur un secours de 1,000 livres accordé aux incendiés de la ville de Dinan; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Saint-Mathieu, Ploëmeur, Kervignac, Chantenay; — sur des demandes d'extraits de titres par C. de Robien, président au Parlement; T. de la Pierre, marquis de Fremeur, maréchal des camps et armées du Roi; J. Le Bastard; Michelle Le Gron; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses du Pellerin, de Pludihen, la Chapelle-Bassemer, Saint-Sébastien, Pleurtuit; — sur l'anoblissement de René Madec, colonel d'infanterie; — sur des présentations de lettres de provisions par P. de Lavau, président à la Chambre des Comptes; Al. Merlet du Paty, auditeur; Antoine Espivent, conseiller au Parlement; P. Bergevin, procureur du Roi au siège royal de Brest; J. Brun, imprimeur du Roi à Nantes; etc.

B 526. (Liasse.) — 228 pièces, papier.

1781, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par N. Lefranc, correspondant à Quimper de la Commission intermédiaire des États de Bretagne; Fr. Le Gac, colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis; B. comte de Saint-Pern, lieutenant général des armées du Roi; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses d'Erdeven, Lanmeur, Lambezellec, Montauban, Pouldergat, Briec; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Le Prestre, seigneur de Château-Giron; Michel Le Guyader et autres; — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Basse-Goulaine, Saint-Sébastien, la Chapelle-Bassemer, Sené, Saint-Donatien; — sur des présentations de lettres de provisions par Raoul de Caradeuc de la Chalotais, conseiller au Parlement; J. Thomas et J. Boutillier de la Cheze, maîtres des Comptes; Fr. Jogues, écuyer, conseiller secrétaire du Roi; R. Courcier de Sehensey; — procès-verbal de visite du nouveau palais à l'occasion de l'arrêt du Conseil et des lettres patentes qui ordonnent la translation de la Chambre et de ses archives; — autre procès-verbal rapporté par M. le comte de Goyon, commandant en Bretagne, envoyé par le Roi, en la Chambre, pour y faire lire et enregistrer la déclaration du 1er juin précédent concernant les octrois; etc.

B 527. (Liasse.) — 329 pièces, papier.

1782, janvier-mars. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par G. de la Pommeraye de Kerambar; Fr. Le Du, chevalier, seigneur du Bot; Fr. de Quilfistre, comte de Bavalan; Al. de la Landelle; Chr. d'Argy, chevalier, seigneur de Châtres; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Briec, Baden, Crach, Pleyben, Clohars; — sur des prorogations de concessions d'octrois à diverses villes de Bretagne; — sur des demandes d'extraits de titres par F. Le Poupon; J. Lefièvre, écuyer, sieur de Lebeaupin, conseiller à l'amirauté de Nantes; Lemoine de Giraudais; le marquis du Dresnay, sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi; — sur des concessions de terrains dans la ville du Croisic; — sur des afféagements de terrains situés à Brest et dans la rivière de Loire, paroisse du Pellerin; de l'île de Pratbian

à Saint-Renan; d'un terrain vague dans la paroisse de Sené; — sur une décharge d'hypothèque obtenue par J. Varenne, receveur général des Finances; — sur des présentations de lettres de provisions par Fr. Fouquier de Kersalio, maître des Comptes; X. Le Saulnier de la Ville-Hélio, avocat; J. Fleury, conseiller secrétaire du Roi en la Chancellerie de Bretagne; J. Laboureau des Bretesches, auditeur des Comptes; etc.

B 528. (Liasse.) — 379 pièces, papier.

1782, avril-décembre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. Guillenec; F^se Jouenne, veuve de M. Beaussier de l'Isle, chef d'escadre des armées navales; Hervé de Rospiec, chevalier, seigneur de Cremarch, chef de la division des canoniers gardes-côtes de Crozon; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Kervignac, Elliant, Moëlan; — sur une demande d'extraits de titres par un maître canonier de la Marine royale; — sur des contrats d'afféagement et d'arrentement relatifs à des terrains situés dans les paroisses de Basse-Goulaine, Chantenay, Machecoul, Gahard, Mauves; — sur des présentations de lettres de provisions par L. Fleury, procureur postulant à la Chambre des Comptes; J. Le Bastard de Mesmeur, lieutenant général en l'amirauté de Quimper; P. Gautreau du Fresne, correcteur des Comptes; Fr. de Coëne, juge-garde et receveur au dépôt des sels à Nantes; etc.

B 529. (Liasse.) — 367 pièces, papier.

1783, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Halna, seigneur du Fretay, capitaine des vaisseaux du Roi; Élie, comte de Moulins-Rochefort, ancien lieutenant de vaisseau; M. David de Talhouet; A. de Rossy, capitaine au régiment royal Corse; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Kervignac, Elliant, Brech, Nizon; — sur des demandes d'extraits de titres par Me Dorvo, procureur au Présidial de Rennes; G. Le Cornou; René des Merliers, chevalier, seigneur de Longueville; B. de Perrien, seigneur de Crenan; — sur l'aliénation de l'atterrissement des Taras en Loire, de l'île Lemaire au bas de la Fosse de Nantes et de terrains en Muzillac; — sur la fixation des charges ordinaires de la ville de Rennes; — sur des présentations de lettres de provisions par P. Mazeau, receveur des fouages à Rennes; F. Poulpiquet du Halgouet, conseiller au Parlement de Bretagne; A. Bernard de la Pécaudière, maître des Comptes; J. Reconseille, conservateur des minutes de la Chancellerie de Bretagne; etc.

B 530. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1783, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Fr. de la Forest d'Armaillé, seigneur de la Bourbansaye; C. de Vauferrier; Luc du Bouëxic de la Driennais; Vincent Morice, sieur de Lérin, avocat; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Briec, Guidel, Moëlan, Languidic, etc.; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Huet, recteur des Touches; B. Champion de Cicé, évêque d'Auxerre; — sur l'anoblissement de Jacques Lenormand, maire de Brest, lequel a produit un état de ses biens et facultés; — sur un afféagement de terrains, paroisse de Saint-Brevin; — sur une aliénation de terres et landes, paroisse de Saint-Aignan; — sur des présentations de lettres de provisions par J. de la Cour; René Budan de Beauvoir, président en la Chambre des Comptes; R.-M. Le Tanneur, garde-marteau à la maîtrise des Eaux et Forêts de Fougères; L. Lenoir, lieutenant général de la juridiction de Saint-Brieuc; L. Forget, correcteur en la Chambre des Comptes; etc.

B 531. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1784, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Ange Saget, seigneur de la Jonchère; P.-M. Beaugeard, écuyer, trésorier des États de Bretagne; Ch. Tuffin et M. de la Croix, son épouse, sieur et dame de Sesmaisons; B. Eude, architecte; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Languidic, Pacé, Limerzel, Moëlan; — sur des demandes d'extraits de titres par L. Le Prestre, seigneur de Châteaugiron, C. Bossard, seigneur du Grador; J. Templé; A. de Lahaye, sieur de la Chambaudière; C. Jousseaume, comte de la Bretesche; — sur une autorisation d'emprunter 300,000 livres pour la construction d'une salle de spectacle à Nantes; — sur le procès-verbal du toisé de la dorure et peinture faites dans la salle d'audience dite grand bureau du palais de la Chambre des Comptes; — sur des présentations de lettres de provisions, par L. Rocquet de la Brunière, conseiller maître des Comptes; H. de Malfilastre; Bertrand de Saint-Pern, conseiller originaire au Parlement de Bretagne; J. de Guerry, président à

mortier au Parlement ; X. Sébire des Saudrais, conseiller secrétaire du Roi en la Chancellerie; etc.

B 532. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1784, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Mesnard, marquis, seigneur de Touchepès; A. Baude, seigneur, marquis de la Vieuxville; J. Le Harivel, sieur de la Maison-Neuve; F. Le Bouteiller; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Domagné, de Noyal-sur-Seiche, de Louvigné-du-Désert, de Châteaubourg; — sur des demandes d'extraits de titres par J. Hercule de Rohan, lieutenant général des armées du Roi; J. Le Prestre, seigneur de Château-Giron; messire de la Croix, chanoine de l'église cathédrale de Rennes; Ch. du Hardas, marquis d'Hauteville; — sur des lettres de noblesse obtenues par MM. J. Esnou des Châtelets, maire de Lorient, administrateur de l'Hôtel-Dieu, et A. Dordelin, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau; — sur des présentations de lettres de provisions par F. Le Lasseur, avocat général à la Chambre des Comptes; L. Lelièvre de la Touche, I. Buhigné de Grandval, auditeurs; P. Baudry du Plessis, maître des Comptes; etc.

B 533. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1785, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des présentations de lettres de provisions par L. du Couëdic, sieur de Kergoalcze, grand maître des Eaux et Forêts; Doublard du Vigneau, correcteur des Comptes; A. Merlaud de la Clartière, maître honoraire; A. Le Tourneur, auditeur honoraire des Comptes; A. Cornet, receveur ancien des Fouages; — sur des prestations d'hommage par H. de Nevet, chevalier, seigneur du Breil; A. de Châteaubriant, chevalier; A. Annibal Morel, chevalier, seigneur de la Motte; Ch. Tuffin, marquis de la Rouërie; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Romagné, Cleden, Melguen, Sené, Brech, Vezin, Pleyben, Vannes, Rennes, Merlevenez, Coësmes, Briec, Elliant, Ergué-Armel, Nizon, Pacé; — sur des demandes d'extraits de titres par H. de Rohan, prince de Rohan et de Guémené, pair de France; le duc de Penthièvre; F. de Bruc, marquis de la Guerche; — sur l'afféagement de la seigneurie de l'Etang; de l'île Dorion ou Aguesse, paroisse de Basse-Goulaine; de deux cantons de terre, paroisse de Batz, de terres et landes, paroisse de Saint-Aignan; etc.

B 534. (Liasse.) — 218 pièces, papier.

1785, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Ch. Bertin de la Hautière, sous-lieutenant de maréchaussée à Redon, Martin Motais des Rogues, chirurgien à Antrain; J. Salmon de la Morinais; Élie Camus de Pontcarré; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Cléguer, Quimper, Plogoff, Saint-Meloir des Ondes, Brehulien; — sur des demandes d'extraits de titres par S. de la Haye de Larré, J. Le Harivel, J. de Pluvié, le tuteur des enfants de Rougé; — sur des afféagements d'alluvions en Loire à Vincent d'Aux de Bournay et René de Martel; — sur une acquisition de droits féodaux dépendants de la baronnie de Raiz; — sur des afféagements de terrains vagues en Kernevel, en Blain, en Saint-Sébastien; — sur l'anoblissement de Guillaume Paimparay, négociant à Nantes; — sur des présentations de lettres de provisions par Ch. Beaumont, receveur des octrois de Morlaix, J. Goupilleau, courtier conducteur de navires, Ch. Gandon, substitut du procureur général à la Chambre des Comptes, Séb. Sarrebourse d'Audeville, trésorier de France, général des Finances; etc.

B 535. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1786, 1er semestre.— Minutes.— Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des présentations de lettres de provisions par B. Bouchaud de la Pignonnerie, J. Razeau de Beauvais, auditeur honoraire des Comptes; — sur des prestations d'hommage par J. Cahideuc, seigneur, marquis du Bois de la Motte; Bertrand de Langle, commandant au régiment Dauphin (dragons); J. Chauchart, seigneur de la vicomté du Mottey, écuyer; F. White d'Albiville; J. Dubois du Haut-Breil, secrétaire du Roi; H. Le Mercerel, seigneur de Chasteloger; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pleine-Fougères, Noyal-sur-Seiche, Romagné, Domagné, Le Loroux, Clohars, Saint-Colomb; — sur des demandes d'extraits de titres par le prieur de Saint-Clair de Saillé; C. de Robien, chevalier; V. Binet, seigneur de Jasson; — sur des lettres de noblesse obtenues par le baron du Taya et M. Le Turmellier; — sur des lettres de naturalisation délivrées à Antoine Duarte Lisboa; — sur une plainte des huissiers de la Chambre des Comptes contre une ordonnance des généraux des Finances; — sur une injonction au marquis de Brie-Serrant, baron de Raiz, de produire tous ses titres d'aliénation; etc.

B 536. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1786, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des présentations de lettres de provisions par écuyer L. Guillet de la Brosse, conseiller secrétaire du Roi; J. Ballan, avocat en Parlement, trésorier de France, général des Finances en Bretagne; écuyer M. Bourgeois, trésorier receveur des octrois de la ville de Port-Louis; A. de Goyon du Taillis, conseiller originaire au Parlement de Bretagne; — sur des prestations d'hommage par C. d'Andigné, chevalier, seigneur de Saint-Germain; Auger, lieutenant au siège d'Antrain; Ch. marquis du Chilleau, chevalier, baron de Moings; M. du Boberil, chevalier, seigneur de Cherville, procureur général syndic des États; — sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Paramé, d'Orgères, de Meslé et de Beaucé; — sur des demandes d'extraits de titres par L. Leziard, chevalier, seigneur du Dezerseul et chevalier de Saint-Louis; Henri de Kermadec, officier au régiment de Rohan-Soubise; — productions sur une liquidation de compte de la ville de Pontivy; — sur l'afféagement de l'île du Grand-Jacquet, paroisse du Pellerin; de l'île Furet, paroisse de Thouaré; de l'île Massereau, paroisse de Frossay; d'un terrain au bourg de Batz près le corps de garde de la Dillane, à la veuve Chellet; etc,

B 537. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 137 pièces, papier.

1787, 1er semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de réception, d'enregistrement rendus sur des demandes d'extraits de titres par Célestin Thépault, seigneur de Breignon, les Bénédictins de Vertou, J. de Tinténiac, marquis de Quimerch, G. Le Gentil, marquis de Parvy, Ch. de Beauchesne; — sur des présentations de provisions par Luc-Marie du Bouëxic, conseiller au Parlement de Rennes; par Louis-Marie Le Paillon, sieur de Boblaie, auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne; Th. Nouvel de la Flèche, maître particulier des Eaux et Forêts à Carhaix; P. Fresneau, général des Finances honoraire; Ch. Choblet, receveur général des Domaines et Bois du Roi à Rennes; par le comte de Thiars, commandant en chef de la province; — sur des contrats concernant l'acquisition des droits féodaux de la baronnie de Retz à percevoir dans les paroisses de Sainte-Marie, de Saint-Michel, de la Plaine et des Grandes-Landes; de 20 journaux de terre vague au Croisic; — sur des prorogations de levée de droits d'octroi; — sur des productions et des corrections d'aveux relatifs aux domaines de la Villeneuve en Moëlan, de la Ville-Cunan en Plenée-Fougères, du Portail en Romagné, de Táhun en Saint-Sauveur-des-Landes, de la Masure en Louvigné; — sur des prestations d'hommage par Fr. Le Marchand, sieur du Pommier; par P. Thierry de la Prévalaie, capitaine de vaisseau, par la veuve de P. Pantin, J. Labbé, par J.-B. Artur, seigneur de la Villarmois; par François-Anne Le Pays, seigneur de la Riboisière; — sur l'érection de la châtellenie de Mouros sous Concarneau; — sur une conversion de terres nobles en roture; — sur les taxes à mettre sur diverses assignations ; — sur les lettres d'anoblissement obtenues par Charles et François Robinet ; procurations, informations de vie, mœurs et catholicité, déclarations d'ancêtres, procès-verbaux des biens, des facultés et du nombre des enfants des postulants; etc.

B 538. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1787, 2e semestre. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de réception, de renvoi, d'enregistrement rendus sur des demandes d'extraits de titres présentés par les Carmélites de Ploërmel, J. Le Prestre, comte de Château-Giron, Jh Euzenou, seigneur de Kersalaun, G. du Breil, chevalier de Rays, Bertrand de Saint-Pern, seigneur de la Tour, Jh Le Roy, sieur du Bourbonnier; — sur des présentations de provisions par P. de Cadaran, conseiller au Parlement, T. Briot de la Gautrais, sieur de la Mallerie, conseiller garde des sceaux en la Chancellerie, J. Allain de Launay, miseur de Carhaix; M. Legris, contrôleur des octrois de Landerneau, et autres; — sur des prestations d'hommage par P. Daumoix, J. Feudé, avocat au Parlement, M. Vissaiche, avocat au Parlement, G. Poulain, seigneur des Châteaux, M. Melchior Solier de la Touche, J. Anne de la Croix, prestre licencié de Sorbonne, A. Perier de Salvert, F. de la Bourdonnaye, chevalier, comte de Claye; — sur des productions et corrections d'aveux relatifs à des domaines situés dans les paroisses de Mordelles, d'Assérac, de Plouballay, de Sené, de Cléden et de Ploërmel; — sur une demande de partage noble présentée par A. Hallouin de la Pénissière, M. Le Pays, sieur du Guilly, F. du Haffond; — sur une indemnité de 2,000 livres de rente assignée au duc de Rohan pour la privation de la justice maritime dans la principauté de Léon; – sur une permission d'emprunter, accordée aux États de Bretagne; — assignations et réquisitoire sur un abus de pouvoir commis par les généraux des Finances; — procurations; etc.

B 539. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1788. — Minutes. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, d'enregistrement rendus sur des

demandes d'extraits de titres présentées par Louis du Couëdic de Kergoalerze, grand maître des Eaux et Forêts; S. de la Tullaie, seigneur de Belle-Isle et du Plessis-Tison, par l'administrateur général des domaines du Roi, par le régisseur du marquisat de Pontcroix, et autres; — sur des présentations de provisions par J.-B. Talhouet de Bonamour, par Louis du Plessis-Grenedan, conseiller au Parlement de Bretagne et autres; A. Prigent de Keraudren, conseiller référendaire en la Chancellerie établie près le Parlement de Rennes; — sur l'apurement des comptes de la ville du Croisic; — sur des prestations d'hommage par F. Colin, A. Evalet, R. Coupel de Messac, Françoise Le Forestier de la Villeshue, Al. marquis de Brie-Serrant, les frères Maillard de la Morandais; — sur des contrats de cession de terrain conclus entre la ville de Nantes, les Cordeliers et les Capucins; — sur le démembrement de la baronnie de Retz; — sur l'adjudication des atterrissements de Bourgneuf, consentie à MM. Doré du Perron, Corneillis Jacobsen de la Crosnière, et Pierre Mourain, receveur du Domaine; — sur des productions et corrections d'aveux relatifs aux terres d'Orgères, de la Mandardière en Pacé, aux métairies de la Godelinais en Meslé, de la Petite-Garenne en la Bazouge-du-Désert, aux châtellenies de Bréhant et du Châtellier, en Vieuviel, à la châtellenie de Champagné, au bailliage de la Ville-Cunan, paroisse de Pleine-Fougères; — sur la levée des scellés apposés en la demeure de Laurent du Pin, receveur alternatif des Fouages à Nantes; — sur l'autorisation de construire une forge avec un fourneau sur l'étang de Jugon, accordée à René de Guéheneuc, comte de Boishue; — procès-verbal sur une question de préséance; — autres procès-verbaux relatant l'entrée des commissaires du Roi dans la salle des séances de la Chambre des Comptes chargés de faire enregistrer sans délai l'ordonnance du Roi relative à l'administration de la justice et de suspendre les séances de la Chambre; — cahier des protestations et remontrances des maîtres des Comptes assemblés; etc.

B 540. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 207 pièces, papier.

1789-1791. — Minutes. — Requêtes aux fins d'enregistrement présentées par F. Maingant, sénéchal de Landerneau, afféagiste de terrains vagues en Ploudalmezeau; par N. Albert, huissier visiteur au siège de l'Amirauté de Nantes; J. Pradel, greffier en chef du Consulat de Nantes; Yves Guillo de Lohan, sénéchal de Morlaix; A. Normand, greffier de la juridiction de Guérande, présentant leurs provisions; — demandes de mainlevée de corrections faites aux aveux des terres de Kergonnan et Kerloix sous Auray, de la terre de Kermainguy sous Vannes, et justifications; — commissions sur diverses expéditions d'extraits des archives de la Chambre, demandées par divers solliciteurs; — arrêts d'enregistrement, de renvoi et de réception sur les affaires ci-dessus et sur un afféagement de relais de mer dans les paroisses de Saint-Cyr, Bourgneuf et Fresnay.

B 541. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1623-1641. — Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

B 542. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1641-1653. — Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

B 543. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1653-1665. — Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

B 544. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1665-1676. — Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

B 545. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1676-1692. — Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

B 546. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1692-1715. — Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

B 547. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1715-1750. — Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

B 548. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1750-1790. — Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

B 549. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1577-1578. — Livre plumitif des audiences de la Chambre.

B 550. (Registre.) — Petit in-folio, 259 feuillets, papier.

1583-1585. — Livre plumitif des audiences de la Chambre.

B 551. (Registre.) — Petit in-folio, 283 feuillets, papier.

1587-1591. — Livre plumitif des audiences de la Chambre.

B 552. (Registre.) — Petit in-folio, 422 feuillets, papier.

1591-1597. — Livre plumitif des audiences de la Chambre.

B 553. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1609-1625. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 554. (Liasse.) — 12 pieces, papier.

1625-1631. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 555. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1631-1637. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 556. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1637-1644. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 557. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1644-1651. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 558. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1651-1659. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 559. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1659-1669. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B. 560. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1669-1677. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 561. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1677-1689. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 562. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1689-1701. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 563. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1701-1715. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 564. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1715-1731. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 565. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1731-1750. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 566. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1750-1770. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

B 567. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1770-1791. — Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

Audiences de la Chambre

B 568. (Registre.) — Petit in-folio, 216 feuillets, papier.

1524-1532. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes contenant les arrêts, rendus sur des requêtes

et des conclusions relatives au paiement d'une rente de 100 livres assise sur la recette des ports de Bretagne par la duchesse Anne, en faveur des religieuses de Redon auxquels elle avait emprunté, en 1489, un calice et 30 marcs d'argent non monnayé (1525); – aux frais d'entretien des armes et munitions déposées au château de Nantes (1526); — à un don de 200 livres à prendre sur la succession du seigneur de Montrelais, Jean Anger, par Fr. de Champeaux, archer de la garde du Roi, qui perdit une main à Pavie et fut fait prisonnier (f° 37); — aux dépenses de charpenterie faites au château de Toufou (f° 44); — à une modération de fouages accordée aux habitants de N.-D. de Minihy en Léon (f° 64); — à la saisie des biens de Jean de Lespinay, receveur général des Finances de Bretagne (f° 70); — à la distribution des feux de l'évêché de Vannes (f° 88); — à une allocation de 120 livres nécessaire aux réparations de la tour de Pirmil (f° 91); — à l'exécution des travaux demandés par le sénéchal de Loyaux pour l'entretien de la cohue et du four à ban de Saint-Père-en-Retz (f° 185); — à la tenue d'un dial pour marquer les conseillers présents aux séances de la Chambre et les absents (f° 200); — à la vérification du don de la prairie de Bièce à Nantes, en faveur de Jeanne Cazault, veuve d'Olivier Baraton, maître d'hôtel du Roi (f° 208); — transcription d'un accord entre Jean Parajau, trésorier et receveur général, et maître Olivier Harouys l'un des clercs de la trésorerie (1527); et des lettres envoyées au Roi au sujet de la gestion des finances (f° 69); etc.

B 569. (Registre.) — Petit in-folio, 192 feuillets, papier

1529-1532. — Livre des audiences de la Chambre contenant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions relatives à l'apurement des comptes de Pierre Le Royer, receveur des fouages de l'évêché de Nantes; — à un réglement de taxes et salaires réclamé par les commis contrôleurs des hâvres de Quimperlé, de Conq et d'Auray; — à la saisie des biens de Pierre de Kerverec, receveur ordinaire de Vannes (f° 89 bis); — à une assignation obtenue par le procureur des paroissiens de Moréac contre Jean et Louis Kermoy (f° 116); — au dépôt de la procuration de Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, et usufruitière de la succession du prince d'Orange son fils (f° 134); — à la délivrance d'un exécutoire au profit d'Ant. du Montbourcher du Plessis-Bordage, contre le receveur de Jugon (f° 144); — à l'allocation d'une aumône journalière de 20 sous pour contribuer à la nourriture des pauvres qui affluent à Nantes par suite de la famine (26 février 1532); — au versement des papiers de la Chambre aux Deniers de la duchesse Anne réclamé à G. Babin, clerc de feu A. Baron, contrôleur (f° 153); — à l'élargissement de Guillaume de Lespinay héritier de Jean de Lespinay, receveur général des Finances, lequel a produit pour caution Chr. Brecel, seigneur de la Seilleraie (f° 159); — à l'emploi de la somme de 1200 livres assignée par le Roi sur la recette du billot de Cornouaille, pour les réparations de la chaussée de Roscoff et « pour la seurté des navires qui y afluent » (f° 161); etc.

B 570. (Registre.) — Petit in-folio, 194 feuillets, papier.

1532-1535. — Livre des audiences de la Chambre rapportant le sommaire des causes déférées à sa barre et les arrêts rendus sur l'apurement du compte de feu Jacques de Guenegat, fermier du droit de convoi, et garde des provisions du château de Brest, et les délais demandés par son fils (f° 1); — la détention prononcée contre Ch. Jouhan, receveur des fouages de Léon, et les sommations adressées aux Carmes de Nantes lorsqu'il se réfugia dans leur église en invoquant la franchise du lieu (f° 21); — l'enregistrement des lettres de naturalisation de Jean de Victoria, originaire d'Espagne (f° 28); et de l'octroi sur les vins vendus en détail obtenu par les États de Bretagne (f° 35); — la réception de Joachim de Villeneuve, seigneur du Bois-Grolleau, dans la charge de maître des Eaux et Forêts de Fougères (f° 37); — sur les usurpations commises par Tristan de Carné, chevalier, sur la gestion des salines de Guérande, malgré l'édit de réunion (f° 42); — l'apurement du compte de Jean Hux, receveur ordinaire de Nantes (f° 45); — une réduction de fouage demandée par les paroissiens de Loudéac; — les poursuites à exercer contre les vassaux du domaine de Fougères redevables à la recette des rentes (f° 170); — le règlement des frais de vacation et de déplacement dus aux huissiers chargés d'aller à Rennes chercher la formule du serment que prêtaient les ducs de Bretagne le jour de leur couronnement (f° 175); etc.

B 571. (Registre.) — Petit in-folio, 383 feuillets, papier.

1534-1537. — Livre des audiences de la Chambre relatant les arrêts rendus sur le paiement d'une somme de 1200 livres assignée à J. de Guenegat sur le produit des droits de rachat échus au Roi sur la succession de Jeanne de Langournez (f° 9); — le règlement des gages dus à Pierre Le Sapier, commis à l'artillerie de Bretagne, et le remboursement des avances qu'il a faites, en 1522, pour fourniture de poudre et de boulets (f° 10); — les suites de l'assignation en reddition de compte adressée à Perrine de Lanville, veuve de Guillaume Courson, curatrice de son fils Olivier, à raison de la charge de receveur de Goëllo qu'exerça son mari de 1499 à 1531 (f° 17); — l'entéri-

nement des lettres de coadjuteur de l'évêché de Saint-Malo remises à François Bohier, aumônier du Roi (f° 29); — l'exécution du bail à ferme de la terre et seigneurie de Toufou, évêché de Nantes, conclu par Fr. de Bretagne, comte de Vertus, avec A. Hervouet, demeurant à la Bauche-Tuelou, paroisse de Pont-Saint-Martin (f° 36-38); — la répartition des feux supprimés sur les paroisses pauvres; — l'opposition manifestée par X. Byno à la vente des biens de Yvonnet de la Barre, comptable en debet (f° 117); — les remontrances et protestations produites par le Procureur général lors de la réception à la Chambre des Comptes de Jean de Plédran, doyen de Nantes, conseiller au Parlement de Bretagne, en qualité de second président (f°s 178-180); — la tenue des séances de la Chambre suivant un mandement de 1537 (f°s 220-221); — la réduction de feux accordée aux habitants de Crozon et de Roscanvel (f° 263); etc.

B 572. (Registre.) — Petit in-folio, 365 feuillets, papier.

1535-1549. — Livre des audiences de la Chambre des comptes rapportant les arrêts rendus sur l'enregistrement de diverses lettres patentes de provision, de dons de rachat, de gratification; — sur le classement des 38 pipes de comptes qui furent expédiées de Vannes à Nantes sous la conduite de Guy Meneust, garde des archives de la Chambre (f° 114); — la nécessité d'ouvrir une enquête sur l'usement de Broërec en ce qui regarde les aliénations, avant de continuer la reformation du domaine de Rhuis (f° 115); — l'information à poursuivre avant de procéder au bail à ferme de l'emplacement d'un moulin à foulon près le bourg de Cesson (f° 181); — la contestation survenue avec Claude de Maure, seigneur de Landal, à propos de la sergentise féodée de Romagné qui, suivant lui, était attachée à la terre de Chasseboeuf, et non à celle de Saint-Étienne (f°s 182, 183); — la vérification de l'exemption de quatre feux prétendue par les paroissiens de Trémain; — les réparations à faire aux deux tours qui servent de bureau pour la Prévôté de Nantes, et l'achat de 3 aulnes de drap pour servir de tapis au tablier de la recette (f° 240); — sur une plainte portée par les fermiers de la Prévôté de Nantes contre J. Denis, marchand, qui conduisait son sel à Clisson par la Sèvre (f° 246); — sur une demande en résiliation de ferme présentée par les fermiers des pêcheries des Grands Deffais de Nantes sous prétexte que les câbles des galères du Roi amarrées à la Fosse les empêchaient de pêcher (f°s 251 252); — l'inventaire des papiers et deniers à dresser à Brest au domicile du receveur Ch. Jouhan, décédé (f° 289); etc.

B 573. (Registre.) — Petit in-folio, 429 feuillets, papier.

1537-1540. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur la vérification des privilèges accordés aux religieux de l'abbaye de Savigny (f° 5); — l'apurement des comptes d'une foule de receveurs; — les termes assignés à chaque comptable pour produire ses registres à la Chambre (f°s 68-71); — le prélèvement d'un fonds spécial pour construire à Nantes des prisons, un auditoire et des archives domaniales, selon la demande du sénéchal Brecel (f° 88); — la vérification du don de droits de rachat et sous rachat accordé à la veuve de François de la Noë, seigneur de Chavanes (f° 84); — la vente des biens saisis sur la succession de Jean du Vernay, fermier des ports de Saint-Brieuc et de Tréguier (f° 102); — la perception des droits de méage, de pavage et du denier pour livre concédés aux bourgeois de Nantes (f° 110); — le remboursement des frais de voyage déboursés par le Procureur général de la Chambre chargé de la poursuite de plusieurs affaires à Rennes (f° 210); — la fermeture des portes de la Chambre au moyen de deux clefs dont l'une sera remise au garde des Archives, l'autre à un conseiller (f° 222); — la réformation du rôle des vassaux nobles du Roi dans le ressort de chaque recette (f° 250); — les réparations à faire au logis de l'exécuteur de la haute justice près le Bouffay de Nantes (f° 271); — la confirmation des prétentions à la noblesse d'Yves Racine lequel invoquait des lettres de 1482 en faveur de Guillaume Racine et ses enfants (f° 279); etc.

B 574. (Registre.) — Petit in-folio, 379 feuillets.

1540-1543. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur la fuite et les détournements de Julien Bertho chargé des restes à recouvrer sur les comptables en debet (f°s 41 et 42); — l'exercice de la charge de miseur des réparations des châteaux et places fortes de Bretagne confiée à M. Moysant (f° 48); — l'estimation de la terre de Coëtmeur, sous la juridiction de Landeleau, donnée à Luc Vento, seigneur de Lescamp, écuyer de la reine Claude (f° 81); — la mainlevée des oppositions formées à la vente des biens de Jean-Baptiste de Serny, receveur des impôts de l'évêché de Dol (f° 91); — les poursuites à exercer contre les paroissiens de Plougoulm et de Plouzané lesquels négligeaient de répartir leurs fouages (f°s 121, 122); — les réclamations des paroisses surtaxées en l'évêché de Tréguier après la « brullerie faicte par les Angloys à Morleix » en 1522 (f° 128); — l'apurement des comptes de Guillaume Juzel, trésorier receveur général de Bretagne (f° 143); — la responsabilité

de la veuve du sieur de Montejan, lequel tenait en usufruit la seigneurie de Fougères et avait négligé d'entretenir les édifices, les chaussées et les ponts (f°s 171, 172) ; — adjudication et prisage de la terre de la Chauvinière en Saint-Herblain (f°s 203-209) ; — lettres de cachet ordonnant de cesser toute opposition au don du produit de tous les rachats, lods et ventes en arrière depuis trente ans, concédé d'abord au duc d'Albanie et ensuite à J. Mareschal, son secrétaire (f°s 244, 245); etc.

B 575. (Registre.) — Grand in-folio, 227 feuillets, papier.

1543 - 1546. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur le bail à rente des prés du Boisbuy, paroisse du Pellerin, contesté à Jean Richardeau, fermier (f°s 4 et 5); — l'estimation de la maison de messire G. Droillart, archidiacre de Nantes, que les maîtres des Comptes voulaient acquérir pour l'agrandissement de la Chambre (f°s 13 et 14), les réparations des moulins et de l'auditoire de Lesneven (f° 41); — une répétition de deniers signifiée à Blanche Coznual à raison de son mariage avec G. du Bois de la Salle, receveur du domaine de Rhuis (f° 50); — la taxe des vacations dues à G. Charruyer à raison des écritures qu'il a expédiées pour le compte de la Chambre (f°s 60 et 61); — la saisie et la criée des héritages saisis sur la succession de Jean Desnoës, marchand à Saint-Malo, fournisseur des vivres de cette place, qui n'avait pas rempli ses engagements (f° 75); — l'exécutoire demandé par J. Le Bégassoux, commis à la recette de Dinan, contre P. Le Gaignoux, fermier du tabellionnage (f° 77); — le conflit survenu entre le procureur du Roi et Jean de Machecoul, seigneur de Vieillevigne, à propos de la vente de Macée Boccan (f° 94); — les commission à délivrer pour procéder à la reformation des Domaines ; — la réduction des fouages réclamée par les habitants de Belle-Isle parce que les « Angloys y sont encore de présent prennent et emportent leurs biens et mys-partie d'eulx à ranczon » (f° 171); — le paiement des gages dus aux mortes-paies de la place de Conq par R. Main, trésorier des Guerres (f° 183); etc.

B 576. (Registre.) — Grand in-folio, 231 feuillets, papier.

1546-1550. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur un dépôt de quittances fait par le premier président (f° 5) ; — la taxation de l'indemnité de voyage due à Jean Dalesso, seigneur de Leveau, maître des Comptes, député à la Cour, pour presser l'expédition de certaines affaires (f° 7) ; — les remontrances faites par le sénéchal de Loyaux sur la nécessité de lui installer des prisons pour arrêter les malfaiteurs de sa juridiction (f° 14) ; — la réception de G. de Callac dans les fonctions de secrétaire auditeur des Comptes (f° 16) ; — les dépenses occasionnées pour la réduction du tarif du prix des avoines et des vins dus à la recette de Fougères (f° 29) ; — les réclamations contre les rôles des fouages produites par les paroissiens de Meillac, de Saint-Grégoire, de la Chapelle-des-Fougerais (f° 40) ; — les moyens d'améliorer les revenus du domaine de Rhuis « dont les habitans sont pouvres gens à tiltre de louaige » (f° 42) ; — la vérification du don du produit de l'adjudication d'une barque confisquée sur J. Cameriau et J. de Goulven, coupables d'avoir transporté du blé de Bretagne en Portugal, malgré les défenses (f° 61) ; — sur la gestion de Fr. de Guémadeuc, seigneur de Beaulieu, fermier des salines du Roi dans le pays de Guérande (f° 67) ; — la saisie mise sur les domaines du Plessis de Ver, de Château-Guy et des Dervallières appartenant à Philbert Tissart et à Anne de Cardonne, et les injonctions faites à leurs héritiers (f° 99 et 100) ; — les plaintes formulées par les habitants de la Roche-Bernard contre les procédés suivis dans la paroisse de Nivillac pour la répartition des fouages par frairies (f° 230) ; etc.

B 577. (Registre.) — Grand in-folio, 260 feuillets, papier.

1550-1552. — Livre des audiences de la Chambre relatant les arrêts rendus sur une demande en décharge de fouages présentée par les paroissiens de Plomodiern (f° 2) ; — les réparations à faire aux chaussées des marais de Bourgneuf, à la suite d'une tempête (f° 64) ; — la réintégration de Anne de la Tronchaie, dame de la Sauldraie, dans le banc qu'elle possède en l'église de Saint-Grégoire, évêché de Rennes (f° 72) ; — la réception du premier président Marc Fortiat (f° 75) ; — l'apurement des comptes des décimes de l'évêché de Saint-Brieuc et l'assignation envoyée à l'évêque François de Mauny (f° 77) ; — le bail à rente d'une vieille masse de moulin sise au Rellerin, à la requête du receveur du domaine de Loyaux (f° 81) ; — l'enregistrement des provisions de receveur des taux et amendes du Parlement décernées à Th. Texier (f° 133) ; — le remplacement de la porte qui fut démolie à la Chambre des Comptes lors de la visite du Roi, par ordre du sieur de Saint-Germain, son architecte (f° 142) ; — la contestation soulevée par N. Pernisy lors de la mort de Francisque de Vymercat, Milanais, abbé commendataire de Coatmalouan, dont il se disait héritier (f°s 161-164) ; — copie de l'arrentement consenti par le Roi à François Bertho des terres vaines et vagues appelées le Parc de Duault, pour le prix annuel de 488 livres (f°s 179-180) ; — lettres de confirmation de mars 1552, avis, requêtes, enquête (f°s 231-239) ; etc.

B 578. (Registre.) — Grand in-folio, 209 feuillets, papier.

1553-1554. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes relatant les arrêts rendus sur la continuation du paiement d'une rente de 12 sous réclamée par le recteur de Saint-Denis de Nantes sur la maison de la Porte-Blanche (f° 19) ; — une demande d'élargissement sollicitée par P. Lemoine, receveur ordinaire d'Hennebont, poursuivi indûment par le commis de la Recette générale au moment où il arrivait à Nantes pour rendre ses comptes (f° 21) ; — la délivrance d'un extrait de titres requis par les paroissiens de Bréhant (f° 37) ; — les lettres de surséance obtenues par les marchands casseurs d'acier de la ville de Nantes contre le fermier de la Traite établie sur la ferronnerie (f° 50); — le recouvrement d'une taxe de 1500 écus et les suites de la saisie d'un navire sur O. Madec, marchand d'Auray, par G. Partenay chargé des restes à recevoir sur l'emprunt de 2000 écus imposé par le Roi, en 1542, sur la sénéchaussée d'Auray (f° 98) ; — l'interprétation des lettres portant don à Fr. Grimault, écuyer, seigneur de Procé, des revenus de la terre d'Acigné en Cordemais (f° 105); — la vérification des écritures de Jean Le Gourhaut, chargé des restes à recouvrer sur l'emprunt demandé aux habitants de Morlaix (f° 151-152) ; — la saisie mise sur les biens de feu G. Chevallerie, adjudicataire de la ferme des ports et hâvres de Bretagne (f° 173-174); — sur les oppositions formées à l'arrentement des terres vagues de la baronnie de Fougères (f° 188); — les oppositions soulevées par la résignation de l'office de second président de la Chambre en faveur de son fils (f° 208); etc.

B 579. (Registre.) — Grand in-folio, 255 feuillets, papier.

1554-1556. — Livre des audiences de la Chambre relatant les arrêts rendus sur des demandes de réduction de fouages produites par diverses paroisses ; — l'injonction à signifier au prévôt de Vertou pour lui rappeler l'obligation de présenter un acte de foi et hommage (f° 12) ; — l'enregistrement des provisions de garde du sceau des contrats de la Cour de Rennes, obtenues par Gilles Lezot (f° 19) ; — l'apurement des comptes de Jean Louvre, receveur des Domaines à Pont-Labbé, Capcaval et à Porzec (f° 35) ; — l'exécution des réparations à faire aux moulins, à la chaussée et au pont de Pontsabiec (f° 62) ; — la perception d'un devoir de coutume sur le taux d'une maille par somme de bête passant sur le Pont-Rousseau dont la recette était partagée entre le seigneur de Rezé et le prieur de Pirmil (f° 67) ; — la poursuite du procès intenté aux héritiers du général des Finances, Ph. Tissart, et les instances faites par le Roi (f° 76) ; — l'opposition formée à l'installation de Fr. de Quermenguy pourvu de la charge de second président aux Comptes ; — la vérification des titres d'exemption d'une maison nommée le Temple en la paroisse de Saint-Jacques-de la-Lande (f° 138) ; — une surséance de paiement d'amende réclamé à Gabrielle Baujé, dame de la Bouchetière, veuve de Jean Hux (f° 156); lettre de cachet ordonnant de rechercher les titres dont la marquise de Rothelin a besoin pour plaider contre la comtesse de Tonnerre (f° 158) ; — articles de la formule du serment que doit prêter le Procureur général de la Chambre le jour de son installation (f° 105 et 106); etc.

B 580. (Registre.) — Grand in-folio, 286 feuillets, papier.

1556-1558. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes relatant les arrêts rendus sur l'installation de J. Bernard dans la charge de receveur et payeur alternatif des gages des maîtres des Comptes et les obligations qui lui sont imposées (f° 58); — la correction de l'aveu rendu pour le temporel de l'abbaye de Beaulieu par Simon de Mailly, archevêque de Tours (f° 60) ; — les conséquences de l'entérinement des lettres de privilège dont la confirmation est demandée par les religieux de l'abbaye de Savigny (f°s 66 et 67) ; — les demarches à faire près du Parlement séant à Nantes pour délibérer sur le fait des Traites foraines (f° 73) ; — la liquidation des droits de rachat dus sur la succession d'Alain Avril et de Marthe de la Grée, à raison de la terre de la Grée en Nivillac (f° 74) ; — la prorogation de diverses lettres d'octroi accordées à des villes de Bretagne ; — la saisie et la mise en vente des héritages saisis sur Th. Le Texier, receveur des amendes (f° 88) ; — les combats de mouvance soulevés entre le Roi et le seigneur de Rohan à propos de l'aveu de l'abbaye de Daoulas, et du dénombrement de ses domaines (f° 95); — entre le Roi et l'évêque de Saint-Brieuc à propos de l'aveu de temporel exigé des chanoines de la cathédrale (f°s 107-108) ; — entre le Roi et le seigneur de Clisson, Odet de Bretagne ou sujet de la présentation de l'aveu du prieuré de la Trinité de Clisson par le titulaire René de Bretagne (f° 144); — les formalités à remplir pour la rédaction de l'inventaire du Trésor des Chartes de Bretagne (f° 164) ; etc.

B 581. (Registre.) — Grand in-folio, 280 feuillets, papier.

1558-1560. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes relatant les arrêts rendus sur les vacations réclamées par Guillaume Meneust, garde de la Chambre (f° 18) ; — l'aliénation d'une rente de 200 livres sur la recette des Aides de Redon par Ch. Lefrère, seigneur de

Belle-Isle, commissaire du Roi, à François Couriolle, Marc de Préaubert et consorts (f° 20); – l'homologation d'un acte d'adjudication de deux maisons sises à Nantes, rue de la Juiverie, ayant appartenu au prince d'Orange, en faveur de Bernard de Monty (f° 22-24); – la vérification d'un don de 2500 livres à prendre sur le produit de la vente de deux vieilles maisons de la même rue en faveur de Ant. Ruscou, gentilhomme milanois, pour le récompenser de services qu'il a rendus au Roi comme ambassadeur (f° 26-27); — l'apurement des comptes d'Aignen de Cailly, receveur général alternatif des Finances en Bretagne (f° 53-56); — la délivrance d'un don de 2,000 livres sur le rachat de la succession du seigneur de Vesins, que contestait le receveur de Goëllo (f° 79); — les poursuites à exercer contre G. Drouet et J. Tireau, fermier des pêcheries de la Broche, près les ponts de Nantes, pour défaut d'entretien (f° 87-88); — la saisie à mettre sur les biens de feu R. de Plusquellec, receveur des pays de Goëllo (f° 211); — les obligations imposées aux procureurs des comptables lorsqu'ils rempliront leur office à la Chambre (f° 221); – l'exécution des clauses du bail de la Prévôté de Nantes dont les fermiers Y. Rocaz et A. Ruys étaient redevables de 2,400 livres (f° 275, 276); etc.

B 582. (Registre.) — Grand in-folio 275 feuillets, papier.

1560 - 1562. — Livre des audiences de la Chambre relatant les arrêts rendus sur la reception de J. Guillopé en qualité de greffier et auditeur de la Chambre, et l'opposition formée par Yves de la Tullaie, secrétaire-greffier en fonctions (f° 8); — le recouvrement d'un debet de 4,125 livres sur les héritiers de Pierre Becdelièvre, trésorier des guerres de Bretagne (f° 42); — les poursuites à exercer contre les héritiers de Ph. Tissart, général des Finances, pour obtenir la liquidation de ses comptes (f° 55 - 60); — la consignation à exiger d'Olivier de Courson avant l'examen du compte qu'il doit rendre des deniers reçus par son père Guillaume, et répartis dans le pays de Goëllo pour la rançon du Roi, du Dauphin et du duc d'Orléans en 1531 (f° 73 - 74); — une décharge des fouages réclamée par les paroissiens de Montiol à raison des dommages que leur cause la mer en obstruant leurs cours d'eau (f° 98); — l'entretien et la jouissance du jardin de la Chambre que G. Meneust, garde et concierge, revendiquait contre les prétentions des conseillers maîtres (f° 101 - 102); — le refus de payer les droits de brefs de mer essuyé par le fermier général dans différents ports et principalement à Saint-Malo, et la communication des pancartes anciennes qui devaient l'aider dans ce recouvrement (f° 160 - 163); — la liste des non-valeurs à déduire du rôle des Décimes de l'évêché de Saint-Malo comprenant le dénombrement des chapellenies, hopitaux et aumôneries non érigés en bénéfices (f° 179-181); — le règlement de l'indemnité accordée aux héritiers de Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, injustement persécuté (f° 192); — sur les prétentions du Parlement à la connaissance des affaires domaniales (f° 248-249); etc.

B 583. (Registre.) — Grand in-folio, 260 feuillets, papier.

1562-1564. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur une demande en décharge de fouages présentée par les paroissiens de Saint-Julien-de-Concelles dont les terres sont dévastées par les inondations de la Loire depuis trois ans (f° 14); — les rabais sollicité par les fermiers du billot de l'évêché de Nantes (f° 40); — la vérification du compte de feu Pierre Hervouet, chatelain receveur du domaine de Touffou (f° 45); – la liquidation des recettes et dépenses de feu maître Florimond Le Charron, receveur général des Finances, dont la veuve, Marie Symonnot, était poursuivie par le Procureur général (f° 53-59); — le paiement des honoraires dus à J. Poisson, prêtre, serviteur des messes de Saint-Antoine de Padoue (f° 71); — la saisie de deux métairies de la paroisse de Vallet, provenant de la succession de René de la Boucherie, seigneur de Fromenteau (f° 78); — les poursuites à exercer contre le vicomte du Besso pour répondre des malversations commises dans la forêt de Jugon (f° 90); — la nomination des commissaires chargés d'ouvrir une enquête sur la diminution des ressources et des habitants de la paroisse de Saint-Jacut, évêché de Vannes (f° 99); — Articles des remontrances que les Commissaires de la Chambre présenteront au Roi (juin 1563); — injonction à l'abbé de Blanche-Couronne de réformer son aveu de temporel en indiquant les limites des terres et les charges de l'abbaye (f° 211); — défense aux habitants de Vitré de continuer la perception des taxes d'octroi sans avoir fait viser leurs lettres patentes (f° 232); etc.

B 584. (Registre.) — Grand in-folio, 367 feuillets, papier.

1565-1567. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes rapportant les arrêts rendus sur la gestion des biens meubles, artillerie et munitions de guerre déposés dans les châteaux de Brest et de Guérande dont le sieur Marc de Carné avait la garde (f° 14); — la contestation pendante entre la veuve de Signan de Cailly et Jean Delorme, architecte du Roi, au sujet du compte des réparations exécutées dans plusieurs places fortes (f° 17); — l'achèvement de la reformation du Domaine de Nantes (f° 52); — la saisie-arrêt mise sur les gages de J. Morin, M. Boutin, J. Méchinault, A. de Brenezay, docteurs régents

en l'Université de Nantes, par le receveur du droit de confirmation pour défaut de paiement de cette taxe (f° 56, 57); — l'injonction adressée à G. Gaudin, greffier criminel de Nantes, d'avoir à restituer les registres et papiers dont il a eu le dépôt (f° 90); — la tenue que devront revêtir les procureurs pour accompagner la Chambre quand elle ira au devant du Roi (f° 125); — la prise de possession d'une tenue à domaine congéable sise en la paroisse de Landeleau, adjugée à Jean Guillaume (f° 136); — l'énumération des remontrances à faire au Roi au sujet de l'administration de ses domaines en Bretagne (f°s 137-146); — le rabais de 20 tonneaux de froment demandé par le fermier des moulins de Rhuis (f° 215-216); — l'aliénation des moulins de Joué, diocèse de Rennes, dans la mouvance de l'abbesse de Saint-Georges de Rennes (f°s 239-241); — la décharge de fouages demandée par les paroissiens de Saint-Jagu, évêché de Vannes, à raison des inondations et éboulements qui ont empêché l'exploitation de leurs carrières d'ardoise « qui y sont en grand nombre » (f°s 245-246); — la confirmation des religieuses des Couëts dans la jouissance d'un droit d'un quartau de sel à la Prévôté de Nantes, à la charge d'entretenir les balises de la Loire depuis « Bottie jusques à autre endroit nommé Trentemou » (f° 264); etc.

B 585. (Registre.) — Petit in-folio, 295 feuillets, papier.

1567-1568. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes relatant les arrêts rendus sur les ajournements à signifier aux vassaux nobles de la juridiction de Quimperlé (f° 1); — une rectification de droits de lods et ventes perçus par P. de Boisgeslin, seigneur de Kersalio, sur la vente de la terre de Coetmen au préjudice du receveur de Goëllo (f° 16); — la sommation adressée aux maîtres conseillers par B. de Girard, seigneur du Haillan, secrétaire du duc d'Anjou, d'avoir à lui délivrer copie de certains comptes (f°s 21-26); — le récolement des meubles à livrer par J. de Corbières, veuve de J. Berthelot, concierge au château de Nantes (f° 34); — la délivrance des expéditions demandées par Jean des Haies, commis au contrôle de la Recette générale par G. Harouys, notaire et secrétaire du Roi, troublé dans la jouissance du domaine de Tillé (f°s 55-56); — la liquidation du compte des travaux faits aux fortifications de la province (f°s 89-90); — l'exécution des mesures relatives à l'expédition des comptes en souffrance (f° 119); — la décharge de 3,327 livres accordée aux héritiers de Gilles Dufresne, receveur des fouages de Dol, somme qui lui avait été volée (f° 167); — l'enquête à ouvrir sur la demande de rabais de ferme présentée par J. Loisel, fermier général des impôts et billots de Bretagne, sous-traitant (f°s 205-208); — la surséance de paiement accordée aux paroissiens du Reu pour l'acquit de leurs fouages (f° 209); — la vérification des lettres de gratification de rachat obtenues par les héritiers du connétable de Montmorency (f°s 282-285); etc.

B 586. (Registre.) — Grand in-folio, 286 feuillets, papier.

1568-1569. — Livre des audiences de la Chambre relatant les arrêts rendus sur l'exécution des lettres de mainlevée de saisie du temporel de l'abbaye de Penpont, accordées à l'abbé G. Vaillant de Quelis (f° 9); — les modifications à introduire dans la concession de franchise de billot obtenues par les habitants de Conq et les chevaliers de l'arquebuse (f° 25); — l'instance en reddition de compte du rachat de la terre d'Apigné poursuivie par G. Meneust, contrôleur du domaine du Roi à Rennes, donataire de 460 livres sur le dit éventuel, contre J. Gasche, commis à la recette ordinaire de la barre de Rennes (f° 44-47); — l'expédition et la recherche des extraits demandés par les procureurs des comptables en vue de hâter le recouvrement des debets (f° 84-88); — la vérification du don de 812 livres accordé à Ambroise Paré, premier chirurgien du Roi, sur les lods et ventes de la terre de Rimou (f° 89); — l'application des lettres ordonnant la destitution des officiers et comptables « qui sont de la prétendue religion nouvelle » (f° 108); — l'examen des comptes des deniers dus au Roi par les « Gens des trois États » (f° 126); — un exécutoire de 60 livres de rente décerné au profit de J. Beligaut, ex-greffier de la juridiction de Brest, sur la ferme du domaine de Lesneven (f° 159); — les moyens à prendre pour signifier rapidement les ajournements aux comptables de Basse-Bretagne malgré les troubles de la guerre civile; — l'arrêt mis sur l'avoir de B. et Ph. Metteyngs par P. Tollet, docteur en médecine à Lyon, leur créancier (f° 198); — la délivrance de 600 livres à Jérôme de Carné, capitaine de Brest, pour les réparations et le ravitaillement de la place (f° 210-211); etc.

B 587. (Registre.) — Grand in-folio, 289 feuillets, papier.

1569-1570. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les conclusions du Procureur général et les arrêts rendus sur une contestation pendante entre les fermiers de la Prévôté de Nantes et plusieurs marchands d'Ancenis, au sujet du tarif des droits imposés sur les vins d'Anjou (f°s 2 et 3); — le refus d'Abel Girault, comptable des deniers levés pour les francs archers et élus de l'évêché de Nantes, de produire ses pièces devant la Chambre (f° 20); — l'expédition des extraits à prendre dans les pancartes de tarifs des ports et hâvres de Bretagne à la requête du fermier général poursuivant en paiement le sieur J. Dubois de Pontrieu (f° 24); — l'enquête à ouvrir sur l'indigence des habitants de la paroisse de Saint-Germain, à la requête de

Ch. de Néant, receveur des fouages de l'évêché de Saint-Brieuc (fº 48); — la faculté de recevoir ses gages sans pièces justificatives réclamée par l'avocat général J. Rogier (fº 95); — une mainlevée de saisie de terres dépendantes du domaine de Grand-Cleux, sises en la paroisse de Montoir, à la requête de P. Gaultier, sieur de Kerfur (fº 113); — le règlement des gages dus aux conseillers du Parlement qui ont remplacé les conseillers exclus par leur attachement à la nouvelle religion (fºs 121-122); — la répartition des émoluments de la Chancellerie entre les notaires et secrétaires de cette Cour (fº 159); etc.

B 588. (Registre.) — Grand in-folio, 237 feuillets, papier.

1570-1571. — Livre des audiences de la Chambre relatant les conclusions du Procureur général et les arrêts rendus sur l'apurement des comptes de G. de Pempoullou, receveur ordinaire de Carhaix, et les poursuites intentées à ses cautions P. du Vieux-Châtel, Fr. du Dresnay, écuyer, et autres (fºs 4-8); — des délais pour faire aveu sollicités par M. Quatrans, chapelain du bénéfice du Saint-Sépulcre, desservi à la cathédrale de Nantes par Fr. de Gaignon, abbé de Blanche-Couronne (fºs 11 et 12); — une décharge de 514 livres réclamée par J. Le Floch, fermier du Domaine de Vannes, qu'on voulait rendre responsable de négligence dans les réparations des moulins et cohues de Vannes (fº 15); — l'obligation de rapporter à la Chambre tous les papiers et registres dont Yves de la Tullaie était détenteur, imposée à son fils Alexandre pour qu'il profite de la résignation du père (fº 60); — le jugement de plusieurs différends survenus entre le premier président et J. Guillopé, auditeur des Comptes, à propos du partage des épices et du réglement de ses vacations de greffier (fº 71); — la recherche et l'expédition à faire dans les greffes de Rennes et de Dinan pour procurer à A. Ruys, fermier général de la traite des bêtes vives, les pancartes et tarifs dont il a besoin pour la foire prochaine de Guibraie (fº 76); — l'exécution de la commission délivrée à J. Hervé, notaire, commis au gouvernement des biens saisis sur P. du Vieux-Châtel, caution de P. Estienne, receveur du Domaine à Carhaix, et le règlement de ses vacations (fºs 107-108); etc.

B 589. (Registre.) — Grand in-folio, 355 feuillets, papier.

1571. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus, les conclusions du Procureur général et les requêtes relatives aux créances des religieux de Redon, comprenant une rente de 120 livres assise sur la Recette générale, en récompense d'un calice d'or qu'ils prêtèrent à la duchesse Anne, et une rente de 240 livres provenant des legs pieux des ducs de Bretagne (fº 6); — à la saisie des biens de Pierre Le Mezec, receveur des deniers provenant de la traite des blés à tirer du pays d'Hennebont, et à la mainlevée réclamée par sa fille débitrice envers le Fisc (fº 12); — à la désignation des commissaires de la Chambre et du Parlement chargés de juger par revision les doléances de ligne de compte (fº 21); — à la présentation et au jugement du compte de Jean Donge, receveur des amendes au Parlement (fºs 31-33); — à la production des pièces justificatives du compte des deniers de la taxe imposée sur les nobles de l'évêché de Saint-Brieuc qui ont manqué aux montres de l'arrière-ban (fº 57); — au délai demandé pour faire aveu au Roi, par Jeanne Boterel, veuve de Jean de Boisgelin, et le curateur d'Amaury de Boisgelin (fº 74); — à l'élargissement de G. Josset, fermier des restes à recouvrer sur les amendes de la Cour du Parlement et des quatre sièges présidiaux, plaignant et demandeur en dommages et intérêts contre Fr. Myron, receveur général des Finances (fº 91); — à la production des titres d'un devoir de Loire légué aux Chartreux de Nantes, et pour lequel ils ont obtenu des lettres d'amortissement, et à la jouissance provisoire de ce legs (fº 113); etc.

B 590. (Registre.) — Grand in-folio, 411 feuillets, papier.

1572. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant l'apurement du compte des taux et amendes du Parlement à rendre par Th. Texier, et les poursuites intentées à ses cautions et à leurs héritiers (fº 10); — la délivrance du procès-verbal de l'état de la galère nommée l'*Espérance*, réclamée par le capitaine Fouquet de Altenitis avec l'inventaire des meubles et ustentiles (fº 23); — les mesures à prendre pour réparer le pont de Cesson près la ville de Rennes, très endommagé, bâti à neuf depuis dix ans environ (fº 28); — le paiement des frais de justice réclamés par Riou de Kerguelen, greffier criminel à Quimper, à H. Toulanlen, commis à la recette des frais de justice, défendeur (fº 43); — les justifications demandées aux héritiers de Chr. Sauvaget, sieur des Clos, capitaine des francs archers de l'évêché de Saint-Brieuc, à propos de l'emploi des armes de sa compagnie, et les défenses du curateur de son fils aîné, lequel a exposé que « ledit deffeuct auroit esté notoirement bon et fidelle serviteur et exposé sa personne et biens librement et l'eust faict et continué de plus en plus n'eust esté la mort qui l'a prévenu » (fº 49); — le reliquat de compte de 1202 livres retenu par Fr. de Coatenezre, receveur de la solde des francs archers de l'évêché de Cornouaille, lequel se justifie en disant qu'en 1571 « les troubles et séditions estoient si grandes et débordées en ce pais de Bretagne qu'il n'estoit loisible à aul-

cun aller par païs sans grande compaignie et en armes ; et plusieurs ont esté saccagez et vollez, mesmement entre le Temple et Pontchasteau qu'est le chemin dudict Cornoaille à la ville de Nantes » (f°s 74-76) ; etc.

B 591. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier.

1573. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et des requêtes concernant des présentations de comptes, des prestations de foi et hommage ; — les formalités préalables à remplir par L. d'Espinay, sieur de la Marche, avant de jouir du don des revenus saisis sur Jacquemine du Boisriou, sa belle-mère, condamnée pour maléfices avec Briand de Chasteaubriant (f° 4) ; — la réception de l'aveu de la seigneurie du bailliage de Godelin présenté par Guillaume de la Noue, écuyer, sieur de Villecades, et le paiement des lods et ventes (f° 26) ; — les négligences des fermiers du Domaine à l'égard de l'entretien des édifices de leur ressort ; — l'acquittement d'une somme de 863 livres due par Jean Loisel pour acquisition de bois dans la baronnie de Fougères, et pour laquelle sa veuve fut condamnée (f° 52) ; — la mauvaise administration de la ministrerie de la Trinité de Sarzau dont les gouverneurs ont tellement « dissipé la fondation que, après en avoir allienéplusieurs calices, croix d'argent et aultres meubles, richesses estans en la dicte ministrerie, ont pareillement alliéné et dissipé plusieurs maisons » (f°s 77-78) ; — la liquidation des produits du rachat des terres appartenantes au comte de Montfort, d'Andelot, et dont la jouissance fut donnée au comte de Laval, et les poursuites intentées au fermier Couriolle (f°s 96-106) ; — la taxation des frais de vacation dus à l'huissier Huet chargé de saisir les biens de R. Lorvelloux, caution de Chr. Guyot, fermier du domaine du Roi à Auray, demandeur en paiement de 70 sous par jour pour lui et les hommes de pied qu'il a emmenés de Nantes à Vannes, à trois reprises différentes (f° 167) ; etc.

B 592. (Registre.) — Grand in-folio, 379 feuillets, papier.

1574. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes relatives à l'exécution du sequestre mis sur les revenus du prieuré de Livré pendant la vacance du bénéfice, lequel vaut 3000 livres par an : « cella est cause que plusieurs se trouvent prêts et prompts à le désirer mais ne se presente ung seul qui face le debvoir ny spirituel, ny temporel, dissipant et dillapidant chacun jour... sans tenir aulcune hospitallité » (f°s 9 et 10) ; — au jugement des oppositions formées à la vente d'une maison sise à Quimperlé et appartenante à Jean Le Balch, commis à la recette des deniers imposés pour la solde de cinquante mille hommes de guerre (f° 19) ; — à la vérification des lettres autorisant J. Charles, contrôleur des mortes paies de Bretagne, à se faire remplacer pendant sa détention par un personnage capable d'assister aux montres et de contrôler la solde (f° 35) ; — au délai demandé par la veuve de Prigent Persevaulx, fermier du domaine royal de Brest, pour apurer les comptes de son mari (f° 44) ; — au paiement des gages des officiers de la Monnaie de Nantes, et le refus de payer opposé par le fermier du Domaine sous prétexte que cette charge incombait aux maîtres des Monnaies ; — à une levée de saisie mise sur le Devoir de Montigné perçu au bureau de la Prevôté de Nantes et revendiqué par P. de la Motte, écuyer, sieur de l'Onglée (f° 113) ; — au jugement de la mouvance des prés de Montoir dépendants de la chapellenie de la Rive, desservie à la Collégiale de Nantes (f° 129) ; — à la vérification des quittances produites par M. Prier, receveur des Aides du Roi en Bretagne, et à l'appel en garantie adressé au procureur des habitants de Guingamp (f° 275) ; etc.

B 593. (Registre.) — Grand in-folio, 251 feuillets, papier.

1575 - 1576. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général, et les requêtes concernant la répartition d'une somme de 1852 livres entre les officiers de la Chambre, à valoir sur les taxes de leurs vacations (f° 4) ; — la suppression et le remboursement d'une charge de président récemment créée (f° 6) ; — la vérification des pièces produites à l'appui de sa gestion par A. Ménart, garde des munitions du château de Saint-Malo, à la requête du sieur de Bouillé, capitaine de la place (f° 8) ; — la gestion du greffe criminel de Quimper dont Riou de Kerguelen était fermier titulaire (f° 13) ; — la décharge d'amende encourue par les fermiers des seigneuries de Tinténiac et de Bossac appartenantes à l'amiral de Coligny (f° 26) ; — les changements autorisés dans l'ordre des séances de la Chambre et l'approbation des maîtres correcteurs et auditeurs présents (f° 29) ; — sur les protestations déposées par le comte René de Sanzay, sieur de Saint-Marsault, donataire d'une somme de 20,000 livres sur les produits de la pêcherie des Moreaux, contre son concurrent le sieur de Bouillé, doté d'une gratification sur le même fonds (f° 32) ; — les poursuites encourues par B. Picaud, receveur de Ploërmel, à propos des lods et ventes de l'acquisition des terres et seigneuries de Couesbo, d'Allerac et de la Gacilly par J. Avril de Lormaie (f° 50) ; — l'apurement des comptes à rendre par les préposés à l'économat des biens saisis sur « ceulx de la nouvelle religion » en la juridiction de Ploërmel (f° 58).

B 594. (Registre.) — Grand in-folio, 395 feuillets, papier.

1576. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général, et des requêtes concernant l'installation du sieur G. Morin dans les fonctions de trésorier receveur général des Finances de Bretagne, et la production du quitus de son administration de la recette générale de Poitiers (f° 2-4); — la prestation de foi et hommage due au Roi par N. de Tyouarlan, chevalier, seigneur de Guilgiffin et de Kercaro; — les conditions auxquelles les chanoines de Saint-Brieuc auront mainlevée de la saisie de leur temporel pour défaut de serment de fidélité et pour omission de justification d'une recette de 1800 livres opérée en 1562; — la mise en vente des biens meubles saisis sur G. Drouet, receveur des deniers communs et d'octroi de la ville de Nantes, et dépositaire des récoltes et biens meubles du domaine de Portric (f° 92); — une surséance d'apurement accordée à J. Gasche et J. Deshayers, receveur des deniers de la ville de Rennes (f° 120); — l'injonction adressée au curé de Saint-Clément de Nantes d'avoir à restituer au chapelain de Saint-Antoine de Padoue les ornements et objets précieux appartenants à son bénéfice (f° 116); — le paiement des gages de commissaire des guerres réclamé par Fr. de Monterfil aux héritiers de Ph. de Merveilles, trésorier des guerres et mortes-paies de Bretagne (f° 171); — la perception des fruits de *malfoy* sur les vassaux de la Couronne qui ont omis de produire leurs aveux et leurs actes d'hommage à l'occasion de l'avènement du Roi au Trône (f° 177); — le procès-verbal de visite à dresser de la situation de la maison du Saint-Esprit d'Auray, à la requête de Louis de Botdereu, chevalier du Saint-Esprit (f° 246); — le délai demandé par le prieur de Saint-Pierre de Vertou pour produire le dénombrement de son temporel, attendu que pendant les guerres civiles « l'église de Vertou où estoient les lettres, tiltres et enseignements dudit prieuré estant bruslée, auroient esté perdus » (f° 229); etc.

B 595. (Registre.) — Grand in-folio, 368 feuillets, papier.

1577-1578. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et des requêtes concernant un arrentement de terre sis à la Fosse de Nantes sollicité par N. Mosnier, entre la contrescarpe et la rivière (f° 32); — la validation et l'exécution du don de 5250 livres accordé à la dame de Piollant, femme de chambre de la Reine, et payable sur les fonds des gages des officiers des Monnaies de Nantes et de Rennes (f° 48); — une instance en paiement de lods et ventes poursuivie contre J. Tournemine, sieur de Montmoréal, et Anne de Montbourcher, à raison de la terre de Guer, à la requête de Chr. du Breil, donataire d'une somme de 5000 livres sur le fonds des droits susdits, et du Procureur général (f° 61); — les explications fournies par les procureurs sur les difficultés qui les empêchent de présenter les comptes des receveurs, et les modifications à introduire dans le service des auditeurs et la tenue des séances (f° 83); — le délai accordé pour apurer son compte, à François Le Guyriec, fermier du Domaine du Roi à Quimper, et commis à la recette du même lieu (f° 93); — la saisie apposée pour défaut de serment de fidélité, sur le temporel du doyenné de Châteaubriant, et le jugement de l'instance suivie par le fermier contre le doyen G. Nicole, lequel soutenait que son temporel relevait uniquement des barons de Châteaubriant (f° 100); — les productions exigées de J. Mabille, fermier des impôts et billots de l'évêché de Saint-Malo, à l'appui de sa demande de rabais contre les poursuites du receveur général des Finances (f° 136); — les reproches encourus par le garde de la Chambre, G. Godet, lequel laissait entrer le public dans les bureaux et souffrait dans les salles des « dances, jeuz et esbatz contre l'honneur et au mespris de l'autorité de la dite Chambre » (f° 188); etc.

B 596. (Registre.) — Grand in-folio, 389 feuillets, papier.

1578-1581. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et des requêtes concernant une accusation de faux poursuivie par P. Roger de la Pérouse contre R. Poulain de Gesvres, receveur des fouages en l'évêché de Vannes (f° 45); — la vérification des privilèges du jeu de Papegault octroyés aux habitants de la ville de Vannes (f° 52); — le paiement immédiat de 2,500 livres réclamé par Paul-Émile de Fiesque, capitaine de l'une des galères du Roi, sur les deniers affectés au rachat de la rente de Paris (f° 59); — le bail à ferme des revenus de l'abbaye de Bon-Repos, malgré l'opposition de N. Drouin, soi-disant économe (f° 71); — le jugement des oppositions formées à l'aliénation des domaines royaux consentie au sieur de Piennes pour la rente annuelle de 20,000 livres (f° 116); — la gestion de 264 livres montant de la cotisation imposée sur les paroissiens de Riec pour les frais de garnison de 17 hommes d'armes et 23 archers de la compagnie du sieur de Malicorne à Quimperlé, en 1570 (f° 138); — la production de l'aveu de la terre de Pontcorhant, paroisse de Guenrouet, par Pierre de Lespinay, écuyer, seigneur du Chaffault (f° 181); — la gestion des munitions de Saint-Malo remise au sieur de Bouillé et la production de l'état des frais faits par lui pour la conduite de l'artillerie en Normandie (f° 252); — les ajournements signifiés à divers

comptables en retard, les saisies à mettre sur les recettes en souffrance; — l'apurement de tous les deniers d'aide alloués aux habitants de Morlaix pour la construction du fort du Taureau (1543), la fortification de leur ville, la restauration des ponts, chaussées et moulins (f° 373); etc.

B 597. (Registre.) — Grand in-folio, 367 feuillets, papier.

1581-1583. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes relatives à la mise en liberté de Lucas Trocheu, greffier des Comptes, détenu à propos de certains enregistrements (f° 23); — à la contrainte sollicitée par la veuve de François Pain, conseiller au Parlement de Rennes, contre les receveurs et payeurs des gages des officiers de la Cour qui refusaient de lui payer 800 livres (f° 28); — au délai de 6 mois accordé à M. Symon, clerc étudiant en l'Université de Poitiers, titulaire du prieuré de Saint-Saturnin de Nozay, pour produire son aveu de temporel (f° 44); — aux engagements souscrits par René Bonfils en prenant la charge de receveur des menues nécessités de la Chambre au lieu et place de G. Godet, résignataire de la charge (f° 76); — à la nécessité de dresser procès-verbal des ruines et dégâts causés à l'abbaye de Melleray et à ses bois, par la négligence et l'incurie (f° 94); — au refus de Jean Apvril, trésorier des États de Bretagne, de produire les comptes de sa gestion devant la Chambre après avoir compté devant les États (f° 117); — à la continuation d'une rente de 7 livres 4 sous constituée sur le tabellionage des contrats de la Cour de Rennes par la duchesse Anne, en 1488, au profit de Jean Feillée et réclamée par Perr. Chauchard, veuve du sieur de Kerpondarm (f° 156); — à l'élargissement de P. Lopin, trésorier des réparations, détenu au Châtelet de Paris aux frais du sieur de la Louberie, donataire des restes à recouvrer sur le fonds des réparations, et à l'apurement des comptes de son emploi (f° 239); etc.

B 598. (Registre.) — Grand in-folio, 254 feuillets, papier.

1583 - 1585. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant la vente des fouages adjugés à André Rhuys lequel a déclaré qu'il était seulement le prête nom de Vital de Contour (f° 95); — le rétablissement des parties déportées sur le compte du receveur général au nom du reformateur général des Eaux et Forêts, lequel a justifié les 213 écus de vacations qui lui ont été payés (f° 107); — le délai demandé pour faire aveu des terres de Bain et de la Hardouinaie par Guy de Speaulx, comte de Chemillé, attendu que ses titres sont dans le château de Beaupreau, occupé de force par le sieur de Saint-Phal (f° 133); — la taxe des vacations requises par P. Gautier, conseiller en la Chancellerie de Bretagne, pour le temps qu'il a passé à rédiger l'inventaire du Trésor des Chartes du Château de Nantes, et pour les frais de collation et de transcription de trois exemplaires (f° 160); — la radiation d'une rente de 20 livres sur la recette des fouages de Tréguier, au nom de Jean Le Chenoir et son remboursement (f° 170); — le délai demandé par le tuteur des enfants de Jean Lestic, fermier des subsides des juridictions de Saint-Brieuc, de Dinan et de Ploërmel, à raison de la contagion régnant à Chatel-Audren (f° 188); — la rivalité des receveurs des fouages de Tréguier et de Cornouaille au sujet de la recette d'une cotisation de 3000 livres sur les habitants de Morlaix (f° 252); etc.

B 599. (Registre.) — Grand in-folio, 306 feuillets, papier.

1585-1587. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant le renvoi à la Cour d'une requête de Me Chr. Henry, maître du navire *l'Hermine* de Brest, et de J. Legal, maître du navire *le Lyon*, demandeurs en paiement de leurs gages et de ceux de leurs mariniers employés devant le siège de Brouage par le vice-amiral de Guyenne, le sieur de Lansac (f° 11); — une allocation de 10 écus au prédicateur de Saint-Pierre de Nantes (f° 17); — la délivrance d'un exécutoire de 200 écus contre G. Le Goaz, fermier des juridictions de Quimper, Pontlabbé, Capcaval et Pontcroix, au profit de P. Morin, receveur général des Finances (f° 26); — les récusations présentées par le président Le Mignot contre plusieurs conseillers à propos des difficultés du compte de Gilles Blandin (f° 50); — l'apurement des comptes de Pierre Houet, pourvu de l'office de clerc à l'audience de la Chancellerie de Bretagne (f° 60); — l'injonction faite aux huissiers d'assister à la procession du Sacre en habits décents, leur verge à la main, devant Messieurs de la Chambre (f° 64); — la procédure à suivre pour le jugement des comptes du Trésorier des États et de celui des deniers d'octroi (f° 98); — le paiement des lods et ventes du contrat de la terre de Kerpinis réclamé à René Desportes, sieur de Saint-Georges, par P. Leroy, receveur de la juridiction d'Hennebont (f° 151); — la délivrance de plusieurs extraits des rôles de la noblesse requise par Jean de Saint-Cire, sieur du Parc, et consorts pour répondre à une instance des habitants de Dinan (f° 190); etc.

B 600. (Registre.) — Grand in-folio, 312 feuillets, papier.

1587-1589. — Livre d'audience de la Chambre rap-

portant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant le retrait des pièces de la reformation du Domaine d'Auray des mains de P. Ryo (f° 6); — la vérification des sommes dépensées pour la démolition du château de Montaigu, par François de Cambout, baron de Pontchâteau, lequel a été déchargé de compter par le menu (f° 16); — le paiement des vacations dues au procureur Jean Loyson par les héritiers de G. Garnier, receveur du Domaine à Rennes (f° 26); — la sommation de présenter leurs comptes à la Chambre adressée aux receveurs et miseurs de Rennes Jean Farcy et Fr. Le Jambu; — la poursuite intentée par R. Guynet, ex-commis du greffe de la Chambre, à Fr. Rhuis, veuve de J. Morin, pour avoir délivrance d'une commission qui lui est demandée à l'appui de son compte (f° 66); — l'allocation d'une somme de 200 livres accordée aux habitants du Pouliguen pour la réparation, l'entretien et le curage de leurs salines (f° 86); — la reddition du compte de gestion de la terre de la Vallée-Plumaudan saisie pour défaut d'hommage sur Adrienne Lenfant (f° 103); — le paiement des gages et des avances à faire à Ambroise Durbin, capitaine architecte, commis par le duc de Mercœur à la conduite des travaux de la Ville Neuve de Nantes (f° 119); — le recollement des titres et registres de la Chambre (f° 274); — la délivrance du droit de jetons d'argent dû à J. de Beaujouan, auditeur des Comptes, à l'occasion de sa réception (f° 287); etc.

B 601. (Registre.) — Grand in-folio, 267 feuillets, papier.

1589-1593. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant l'homologation d'un constitut de 583 écus un tiers de rente consenti par le Roi au profit de Jean du Perray, bourgeois de Paris, et l'opposition faite au moment de la présentation avec hypothèque sur les fouages de l'évêché de Nantes (f° 3); — le remboursement de 1200 écus de rente avancés par J. Rocaz, trésorier receveur général des Finances, au nom de Vital de Contour (f° 13); — les motifs de la détention infligée à René Bonfils, garde de la Chambre (f° 41); — le rappel à l'ordre adressé aux procureurs et aux huissiers de la Chambre (f° 49 et 50); — la justification d'une aumône versée par le greffier criminel du siège de Nantes aux mains d'un évêque d'Arménie exilé de son siège, et d'un Cordelier de Jérusalem (f° 54); — la réception du serment de fidélité de R. Le Peigné, chapelain du bénéfice du Saint-Sépulcre, desservi à la Cathédrale de Nantes, sous la réserve qu'il présentera son aveu (f° 88); — le jugement des récusations présentées par J. de Rouvres, jadis receveur du Domaine de Nantes, contre trois maîtres des Comptes (f° 120); — les excuses présentées par J. Compadre, huissier des Comptes, pour se dispenser de remplir l'intérim de garde des archives de la Chambre, à la place du sieur Bonfils, détenu (f° 151); — l'augmentation de prix sollicitée par P. Hillarin, maître plombier, sur le marché qu'il a conclu pour les réparations du logis de la Chambre, par ce motif que le plomb a beaucoup enchéri depuis les troubles de la guerre civile (f° 238); etc.

B 602. (Registre.) — Grand in-folio, 417 feuillets, papier.

1590-1593. — Livre des audiences de la Chambre transférée à Rennes par le Roi et établie au couvent des Carmes, rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant la nomination et la réception des nouveaux officiers; — le paiement de la rétribution de 30 écus due au théologal de la cathédrale de Rennes, en sa qualité de prédicateur des Avents, et l'assignation de cette taxe sur les revenus de l'évêché, suivant l'usage (f° 6); — l'emploi des deniers libres dans chaque recette au paiement des gages des officiers (f° 26); — l'exécution d'une commission du prince de Dombes au sénéchal de Nantes, ordonnant la levée d'une solde pour la garnison établie à Saint-Mars-la-Jaille (f° 53); — la délivrance des états au vrai de la Recette générale des Finances sollicitée par J. Mérault, pour l'aider dans l'exercice de sa charge (f° 75); — le règlement des taxations fixées pour les gages des officiers fidèles au Roi (f° 97); — l'accord conclu entre la Chambre des Comptes et le Parlement pour mettre fin à leurs différends (f° 115); — la communication des états généraux des gens de guerre et garnisons à la solde du prince de Dombes réclamée par Fr. Catillon, contrôleur ordinaire des Guerres en Bretagne, demandeur à l'encontre du commis à la recette de l'Extraordinaire des Guerres (f° 148); — la semonce adressée aux fermiers généraux des billots et impôts de Bretagne dont la recette fut concédée par la Reine mère pour sept années (f° 188); — le règlement des vacations et des gages dus à divers officiers; — la continuation de la tenue des séances de la Chambre les jours de lundi, mercredi et vendredi (f° 213); — la vérification des comptes de la Prévôté de Nantes dont le bureau de recette a été transféré aux ponts de Cé (f° 240); etc.

B 603. (Registre.) — Grand in-folio, 418 feuillets, papier.

1593 - 1597. — Livre des audiences tenues à Rennes par la Chambre des Comptes pendant la Ligue et rapportant les arrêts rendus sur l'opposition formée à la vérification des lettres instituant D. Boullé dans la charge de contrôleur des Guerres (f° 38); — sur une décharge de 753

écus allouée à J. Roger, receveur général des Finances (fº 53); — sur la pénalité rigoureuse qui sera infligée à tous les receveurs en retard (fº 66); — le remboursement de 1233 écus dépensés par le marquis de Coesquen, capitaine de cinquante hommes d'armes, pour la garnison mise au château d'Uzel, en 1592 (fº 88); — sur une remise de 250 écus allouée sur les restes à recouvrer à P. Le Pelletier, receveur des fouages de l'évêché de Nantes, à raison des troubles de la Ligue (fº 122); — sur le dépôt des noms des cautions présentées par les comptables avec l'agrément de Cl. de Cornulier, trésorier de France, général des Finances (fº 162); — l'arrêt mis sur les assignations appartenantes à Anthoine de Rocquefort, sieur de Bastenay, sur les recettes de Bretagne jusqu'à ce qu'il ait payé 2200 écus dus au fisc royal (fº 240); — la conversion d'un mandement de l'Épargne levé pour le paiement des garnisons et imputé irrégulièrement sur la Trésorerie des États et non sur la Recette générale des Finances (fº 284); — les mesures d'interdiction à prendre contre un sieur Launay, soi-disant trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, qui se vantait de manier les fonds des garnisons sans déposer sa commission ni bailler caution (fº 306); — l'observation des règlements qui obligent les receveurs généraux à soumettre leurs récépissés, assignations et rescriptions à l'examen des contrôleurs généraux des Finances (fº 363); etc.

B 604. (Registre.) — Grand in-folio, 328 feuillets, papier.

1593-1596. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes relatives à la gestion de Louis Ravallec, commis à la recette ordinaire du Domaine dans les ressorts de Quimper, Pontlabbé, Capcaval, Capsizun et Pontcroix, et les injonctions adressées à sa veuve (fº 4); — une instance en restitution de gages poursuivie par Ch. Giron, contrôleur général de la Prévôté de Nantes, demandeur à l'encontre d'A. Giraud, son prédécesseur, dans la même charge (fº 10-12); — la délivrance des extraits de titres demandés par Fr. Doussin, sieur de Bourgérard (fº 41); — la production des états au vrai imposés aux fermiers du Domaine du Roi, et la fixation des délais dont pourront user les comptables; — la levée d'un *nota* apposé sur les comptes des gouverneurs des pauvres de l'hopital de Nantes (fº 89); — la restitution d'une somme de 200 écus due par Jeanne Marteaulx, dame des Brétesches, à G. Belon ex-receveur du Domaine à Nantes (fº 103); — la vérification des lettres du duc de Mercœur portant donation des revenus de l'évêché de Dol pendant sa vacance à Melchior de Marconnay, évêque élu (fº 123); — le paiement d'un supplément de gages alloué à Ét. Maillard, auditeur à la Chambre des Comptes, pour la gérance du greffe, sur les comptes de la Recette générale (fº 157); — la délivrance des états du revenu ordinaire, casuel et extraordinaire du ressort de Fougères à G. Meneust, receveur du Domaine, par les fermiers du même ressort et les officiers de cette barre (fº 209); etc.

B 605. (Registre.) — Grand in-folio, 164 feuillets, papier.

1596 - 1597. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes établie par le duc de Mercœur à Nantes rapportant les arrêts rendus dans chaque séance, et ordonnant que la fourniture d'avoine faite aux chevaux des gens de guerre envoyés à Fougères en novembre 1591 sera passée au compte de Fr. Chevallier à raison de 16 sous le boisseau (fº 28); — qu'il sera décerné acte à Ch. Giron, ex-contrôleur général de la Prévôté de Nantes, du dépôt de ses registres (fº 40); — que Jean Louaison, commis au paiement des gens de guerre de la garnison de Dol, poursuivra le recouvrement des sommes déportées sur son compte (fº 41); — qu'Anne de Bray tante de J. Hinsselin, ex-receveur du Domaine de Fougères, produira ses procédures contre G. Meneust, successeur de son neveu dans la même charge, pour recouvrer les debets qu'elle réclame (fº 54); — qu'il sera délivré copie des rôles rentiers du Domaine d'Auray aux préposés de la même recette (fº 65); — que François Desvignes, serviteur de la buvette de la Chambre, recevra 6 écus pour le nettoyage des bureaux et les tapisseries qu'il a tendues (fº 101); — que Jean et François Carré seront appelés pour rendre compte de la saisie de la terre de Querlinio à la requête d'Olivier Lhermite, receveur du domaine du Roi à Hennebont (fº 135); — que Fr. Adam, auditeur des Comptes, sera dispensé pendant un an d'assister aux réunions de la Chambre pour pouvoir continuer ses études (fº 145); — que le conseiller Et. Maillard reprendra ses fonctions d'auditeur à condition de dédommager son remplaçant de ses déboursés (fº 161); etc.

B 606. (Registre.) — Grand in-folio, 493 feuillets, papier.

1597-1600. — Livre des audiences de la Chambre commencé à Rennes continué à Nantes après le 3 juin 1598, rapportant les arrêts rendus sur la taxe du déplacement réclamée par Trajan de la Coussaie, député à Nantes vers MM. du Conseil pour régler les affaires du Roi (fº 54); — la vérification des lettres octroyant à R. Marec, sieur de Montbarot, gouverneur de la ville de Rennes, le produit des impôts mis sur les marchandises transportée sur la Vilaine, comme en jouissaient alors ceux qui ont entrepris de la rendre navigable (fº 57); — une retenue de 1,600 écus sur la ferme des impôts et billots de l'évêché de Nantes

réclamée par R. Fleuriot, trésorier de l'Extraordinaire à Nantes (f° 73) ; — le règlement des frais de transport avancés par D. Cordelier, garde des livres et comptes de la Chambre, chargé de faire l'inventaire du dépôt de Rennes et d'en opérer la translation à Nantes (f° 92) ; — l'ajournement du paiement des gages réclamés par Cl. Burignot, apothicaire aux armées du Roi (f° 97) ;— la délivrance d'un extrait du compte des deniers levés sur les paroisses riveraines de la Loire pour l'entretien de la compagnie du marquis de Belle-Isle, afin de poursuivre les paroissiens de Château-Thébaud taxés à 250 écus 57 sols (f° 119) ; — la suspension des contraintes exercées contre P. Pelletier, receveur des fouages de l'évêché de Nantes, par D. Mathon, médecin du Roi, et Julien Portemont, chirurgien, tous deux attachés au service de l'armée de Bretagne (f° 147) ; — la saisie et le bail à ferme des biens d'Ol. Corvasier, commis à la recette de 16,000 livres levées pour la réparation des digues et levées du Couesnon (f° 197) ; — un projet d'aliénation de domaine de la Couronne auquel les États de Bretagne se sont opposés (f° 305) ; — la restitution des revenus des terres de la Rousselière et de la Guidonnière confisquées sur Guy de la Chapelle et Charlotte Heaume son épouse, sieur et dame de la Clartière, de Saint-Mars et de la Rousselière, adhérents de la Réforme (f° 365) ; etc.

B 607. (Registre.) — Grand in-folio, 392 feuillets, papier.

1600 - 1601. — Livre d'audience de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes relatives au règlement des épices dues au receveur des gages de la Chambre sur les comptes des juridictions engagées au sieur de Piennes depuis 1589 (f° 13); — au jugement de l'instance poursuivie par J. de Rouvres, ci-devant receveur ordinaire du Domaine, contre son successeur Martin Germont, dans le ressort de Nantes, à propos du recouvrement des amendes infligées aux sergents généraux et particuliers (f° 17); — à la délivrance d'un exécutoire de 500 écus sur la veuve de G. Bonfils, fermier de l'abbaye de Saint-Jacut, poursuivie par la veuve de G. Hamon, commis à la recette des biens saisis sur les serviteurs du Roi, en la juridiction de Dinan (f° 41) ; — à l'exécution du marché passé entre le duc de Mercœur et Nic. Hallé pour la fourniture de 34 chevaux d'attirail et de marche (f° 62) ; — à la fin de non recevoir opposée aux capitaines Bourdin, Saintonges et Rousardière, demandeurs en paiement de 777 écus sur les paroisses de l'évêché de Saint-Brieuc ou sur la caisse de G. Aufray, receveur des impôts de ce pays, et à la décharge accordée à ce comptable (f° 110); — à une accusation de prévarication portée contre P. Davy, commis de la Prévôté de Nantes au tablier d'Ancenis (f° 231); etc.

B 608. (Registre.) — Grand in-folio, 371 feuillets, papier.

1601-1604. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant l'aveu de la terre de la Jeleusie sous Guérande, dû par écuyer Pierre de Saint-Martin, sieur de Kerpondarm (f° 122) ; — le règlement des droits de lods et ventes de la terre et seigneurie de Sévérac acquise, en 1592, par Fr. de Talhouet, gouverneur de Redon, pour le prix de 10.300 écus, lequel refusait de payer plus de 500 livres de droits en s'appuyant sur les contrats antérieurs (f° 131) ; — le règlement d'une taxe de 300 livres réclamée par un huissier au Grand Conseil, lequel, assisté de deux sergents et d'un homme de pied, avait été chargé d'amener de Paris à Nantes R. Robichon, trésorier provincial des Guerres, pour le contraindre à rendre ses comptes (f° 175) ; — l'homologation de l'engagement des ports de Blavet, d'Hennebont, de l'île de Groys et de leurs revenus au sieur Paul Chouart (f° 181); — le rétablissement des gages du receveur général des Finances, Myron, déportés sur le compte de 1601 (f° 190) ; — la justification des dépenses faites pour le pont de Saint-Goustan par le receveur du domaine du Roi à Auray (f° 210); — les réclamations adressées par le commis de la recette des fouages de l'évêché de Nantes, en 1591, à Jean de Montauban, seigneur du Goût, gouverneur de la place de Blain pendant la Ligue, les doléances du même relatent le sac de la place par les Espagnols, et la rançon qu'il paya à Nantes (f° 240 — 242); etc.

B 609. (Registre.) — Grand in-folio, 367 feuillets, papier.

1604-1605. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant les réclamations portées par les bourgeois de Vannes contre leur miseur qui prétendait recharger son compte d'avances remontant à 30 ans (f° 3); — l'évaluation des domaines engagés au sieur de Piennes et des charges qui lui incombaient (f° 21); — le paiement des gages dus au sieur Le Gaigneur, comme acquéreur de la charge de greffier du Prévôt des Maréchaux (f° 38); — la délivrance d'un exécutoire de 719 écus contre G. Moro, receveur des fouages de Saint-Malo, au profit du receveur général des Finances (f° 60); — la restitution d'une somme de 170 écus due à Jean de Vaubcrel, commandant pour le Roi de la garnison de Chastillon, par R. Lasnier commis à la recette des deniers extraordinaires en l'évêché de Nantes (f° 97); — le jugement d'une radiation opérée sur le compte

du trésorier des États sous le duc de Mercœur, au préjudice de J. de Lestel, écuyer, sieur de la Boulle, lieutenant de la Fontenelle, gouverneur de Douarnenez, lequel demandait ses appointements montant à 233 écus un tiers (fº 103); — une surséance de paiement d'arriéré sollicitée par les cautions et associés de Al. Bedeau, fermier de l'impôt de billot en Bretagne, en 1596 (fº 143); — le règlement des vacations dues aux commissaires chargés de la revente des greffes de Bretagne (fº 158); — commission à MM. Lelou et de la Tullaie pour dresser procès-verbal des écluses et bateaux servant à la navigation de la Vilaine (fº 304); etc.

B 610. (Registre.)— Grand in-folio, 366 feuillets, papier.

1605-1607. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant la poursuite de certains comptables passibles de contraintes; — la délivrance d'un exécutoire sollicité par Chr. de Saint-Cire, veuve de Guillaume Hamon, commis par le duc de Mercœur au paiement des gens de guerre de la garnison de Dinan, contre les héritiers des capitaines préposés à la garde de la ville (fº 8); — l'élargissement de prison demandé par R. Le Corvaisier, lequel était détenu au Bouffay pour défaut de paiement de la taxe de 345 livres mise sur les financiers (fº 22); — la liquidation du compte de Merceron, receveur et miseur des deniers communs et d'octroi de la ville de Nantes, lequel avait fait beaucoup d'avances pour diverses dépenses et notamment pour apaiser les soldats du château qui voulaient se révolter (fº 56); — le paiement des gages dus à Jean Le Gaigneux, acquéreur propriétaire d'une moitié de l'état de la Maréchaussée de Bretagne (fº 104); — les justifications à produire par Pierre de la Gravière, commis du trésorier des États de la Ligue (fº 135): — le délai demandé par René de Mésangé, seigneur de Château-Fromont, pour rédiger et présenter l'aveu de ses domaines (fº 174); — le remboursement des avances faites par René de Rieux, seigneur de Sourdéac, pour les fortifications et munitions du château de Brest pendant la Ligue (fº 206); — le rétablissement sur le compte de la Recette des Finances de plusieurs sommes dépensées par le sieur de la Pardieu pour l'entretien des garnisons du château de Machecoul et de Belle-Isle, de 1600 à 1605; etc.

B 611. (Registre.) — Grand in-folio, 369 feuillets, papier.

1607-1608. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant l'apurement des comptes de G. Rouxeau, receveur et miseur des deniers communs et d'octroi de la ville de Nantes, et l'instance poursuivie par lui contre le maire et les échevins au sujet des avances (fº 6); — l'acquit des charges imposées au domaine de Rhuis dont jouissait temporairement François de Talhouet (fº 16); — l'appel en recours interjeté contre le sieur de Bouillon qui avait omis de remettre au trésorier des Guerres la montre des arquebusiers à pied qui tenaient garnison au château de La Latte, en 1597 (fº 29); — les réclamations de gages présentées par J. Thomas et J. Leclerc, établis surveillants des ouvriers employés aux fortifications de Vannes en 1597 (fº 50); — l'observation des règles prescrites pour l'adjudication des baux à ferme des droits de rachat, et la plainte portée par le procureur général de la Reine contre les receveurs et fermiers du Domaine (fº 59); — la surséance de saisie accordée à Pierre Martin, sieur de Broises, lequel refusait de faire aveu pour la métairie des Épinais en Piré (fº 188); — la vérification d'une quittance produite par le garde-magasin établi au château de Moncontour (fº 204); — la réduction des gages et vacations de J. Denis, sergent et garde de la rivière de Loire, lequel réclamait 4 livres par jour (fº 241); — la saisie mise sur les terres du seigneur François Goesbriant, à propos d'un exécutoire de 2698 écus obtenu contre lui par le trésorier de l'Extraordinaire des guerres qui voulait le rendre responsable dans la gestion des deniers destinés à la garnison de Morlaix en 1595 (fº 303); etc.

B 612. (Registre.)— Grand in-folio, 444 feuillets, papier.

1608-1609. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant la vérification et la correction de l'aveu de la terre de Gosnes présenté par Ph. d'Argentré, écuyer (fº 13); — l'appel en recours interjeté par la veuve de G. Le Gouais, fermier du Domaine à Quimper, contre ses enfants majeurs et les sous fermiers pour la reproduction de l'état au vrai de la ferme de son mari (fº 30); — le compte de gestion des terres et seigneuries d'Oudon, de Chantoceaux et autres appartenantes au duc de Montmorency, et confisquées pendant la Ligue, et les injonctions adressées au fermier (fº 41); — la décharge de 4773 livres accordée avec élargissement à A. Brizoual, receveur des fouages de Cornouaille, par ce motif que ladite somme se rapportait à des paroisses inhabitées (fº 54); — la reprise de 960 écus rayée sur le compte de G. Hus de la Bouchetière, trésorier des États, et réclamée à Fr. Le Prestre de Lezonnet, fils du gouverneur du château de Conq (fº 79); — la punition et l'amende infligées à Jean Juhel et à son sergent pour avoir suivi une procédure injurieuse envers un maître des Comptes (fº 94); — la correction d'un aveu rendu par les tenanciers du Cartron, en la paroisse de Sainte-Pazanne,

qui se disaient vassaux du Moulin-Henriet (f° 109); — la réception des enchères d'une maison sise en la ville de Dol et saisie sur la succession de Jean Chevalier, commis à la recette des saisies de la juridiction de Dol (f° 137); — les radiations opérées sur le compte du trésorier des guerres à propos des gages de la compagnie d'arquebusiers à pied du capitaine Papillon établie en garnison à Fougeray, et la mainlevée accordée au commandant A. de Cahideuc (f° 190); etc.

B 613. (Registre.) — Grand in-folio, 227 feuillets, papier.

1609-1610. — Livre des audiences de la Chambre rapportant, sur des conclusions et des requêtes, divers arrêts ordonnant que les extraits de titres demandés par I. Moisan, E. Robert, seront collationnés; — que les huissiers Robo et Bousget, chargés d'appréhender J. Fanigo, receveur des fouages de l'évêché de Saint-Brieuc, seront remboursés de leurs frais de voyage et payés de leurs vacations sur les deniers consignés par les cautions (f° 10); — que Ch. Martineau révisera les comptes de Marc Boué, fermier de divers devoirs établis à Redon sur le sel et le vin, en vertu d'une commission du maréchal de Brissac de 1596, laquelle fut révoquée par le Parlement et le receveur condamné à restitution (f° 14); — que la somme de 4700 écus sera allouée en reprise pour non jouissance sur le compte de Aug. Aureaulx, sous fermier des ports et hâvres de la Cornouaille (f° 23); — que la Chambre tardera à délibérer sur l'édit portant création dans chaque Généralité d'un office de receveur des rentes constituées sur les Recettes générales et particulières jusqu'à ce qu'il ait été présenté aux États de Bretagne (f° 40); — que dame Anne de Harrouys, veuve de Georges Morin, sieur du Chapeau, maître des Comptes, receveur des deniers destinés aux réparations des places fortes de Bretagne, versera 300 livres 15 sous sur le débet dudit compte (f° 89); — que défense est faite aux Généraux des Finances de procéder, sans lettres patentes duement vérifiées, à aucun arrentement du domaine du Roi (f° 109); — que Moricette de Goulaine, dame de Ploeuc, jouira d'un délai de six mois pour faire aveu de ses domaines (f° 158); — que Fr. Jarsalle, collecteur de la paroisse de Noyal-Musillac, sera déchargé des amendes jugées contre lui (f° 192); — que Gillette Delaunay fera saisir entre les mains du receveur des fouages de Tréguier les deniers dus aux rentiers jusqu'à concurrence de 3002 livres que son père avait avancées en 1577 (f° 201); etc.

B 614. (Registre.) — Grand in-folio, 391 feuillets, papier.

1610-1611. — Livre des audiences de la Chambre rapportant, sur des conclusions et des requêtes, divers arrêts ordonnant que frère Jean de Horis, prieur de la Madeleine de Dinan, étudiant à Paris, pourra prêter serment de fidélité par procureur (f° 4); — que les Généraux des Finances seront entendus sur la plainte portée contre eux par M. Jacopin, receveur du Domaine à Rennes, à propos d'assignations irrégulières faites sur sa recette (f° 29); — que P. Leduc, sieur du Petit-Bois, lieutenant au Présidial de Rennes, produira déclaration des noms de ses père et mère, du nombre de ses enfants et de ses biens, avant d'obtenir enregistrement de ses lettres de noblesse (f° 39); — que la somme de 1765 écus sera rétablie sur le compte de G. Brizoual, receveur des fouages de Cornouaille, après la reconnaissance d'une signature de J. Daradon, sieur de Quinipily, auquel il avait versé ladite somme pour la solde de la garnison de Hennebont en 1591 et 1592 (f° 79); — que les acquits des sommes employées aux réparations du château de Brest seront joints au compte de R. Sain, parce que J. Lailler, écuyer, sieur de Lespinay, en sera garant (f° 103); — que la barrique de vin saisie au Port-Maillart de Nantes au préjudice de P. Le Vallet, huissier à la Chambre, par J. Caris, fermier des devoirs, lui sera restituée en franchise (f° 112); — que J. Moulnerie sera déchargé du reliquat à payer sur le bail de son beau-père, autrefois fermier du domaine du Roi à Rennes (f° 143); — que Fr. Thierry de la Prévallaie et consorts paieront à la Recette générale 22821 livres comme détenteurs des biens de la succession de Jean Hauguemard, receveur du Domaine à Fougères (f°s 245 et 246); etc.

B 615. (Registre.) — Grand in-folio, 294 feuillets, papier.

1612-1617. — Livre des audiences de la Chambre rapportant, sur des conclusions et des requêtes, divers arrêts concernant la liquidation des frais de la saisie mise sur les biens de Charles et François Baye (f° 10); — les réclamations adressées par Louis de Montigny, capitaine au château de Succinio, à René de Talhouet, écuyer, usufruitier du domaine de Rhuis (f° 14); — l'ordre à établir entre les créanciers de feu Math. Caris, commis à la recette des fouages au tablier de Châteaubriant (f° 40); — la contrainte signifiée par le receveur général des Finances aux maire et échevins de Nantes qui refusaient de payer 5000 livres pour la contribution aux travaux de la Ville-Neuve (f° 46); — le règlement d'un différend pendant entre Jean Loriot, trésorier des États pendant la Ligue, et son commis J. Le Heulle (f° 53); — la justification des droits invoqués par Ch. de Lespinay, sieur de Vaucouleurs, lequel jouissait d'une exemption de rachat remontant à la guerre de la succession, à raison de la garde du château de Léhon, (f° 99); — la représentation

des lingots et plaques d'argent saisis sur des faux monnayeurs qui les avaient tirés de certains vases sacrés volés dans l'église de Sarzau (f° 179); — le rétablissement d'une allocation de 120 écus sur le compte d'Henri Le Gal pour le paiement des frais de députation de Hamon Le Jacobin, écuyer, sieur de Kermengoiz, envoyé vers le Roi, en 1598, par les États du pays de Léon (f° 189); — articles accordés entre les officiers des différentes Chambres des Comptes de France pour faciliter l'exercice de leurs charges (f° 195); etc.

B 616. (Registre.) — Grand in-folio, 378 feuillets, papier.

1612-1615. — Livre des audiences de la Chambre rapportant, sur les conclusions et les requêtes, divers arrêts concernant la vérification des comptes de gestion du temporel de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis pendant le séquestre (f° 6); — la condamnation encourue par B. de la Touche, substitut à la barre d'Auray, pour avoir joui des biens saisis sur J. Maupertuis, receveur du Domaine d'Auray, en 1579 (f° 21); — la mainlevée de saisie accordée aux enfants de Georges de Moucheron, receveur des fouages à Vitré, après leur renonciation à sa succession (f° 32); — les poursuites en responsabilité intentées à R. Marec de Montbarot comme caution d'Alex. Bedeau, fermier de la taxe de 4 écus par pipe de vin (f° 47); — les versements à faire par M. Lenfantdieu, receveur et payeur des gages de la Chambre, au conseiller chargé de la distribution des épices; — le jugement des reprises exercées contre le commis du greffe criminel du Présidial de Rennes par la veuve de G. Perras, receveur du Domaine à Rennes, à propos du réglement des frais de divers procès (f° 91); — l'annulation d'un arrêt du Parlement qui met obstacle au recouvrement des rentes dues au Roi dans le ressort du Domaine de Guérande (f° 96); — l'exclusion de l'avocat général de la Chambre du rôle de distribution des épices (f° 111); — les poursuites à intenter pour le recouvrement des casuels échus au Roi dans la juridiction de Brest (f° 137); — la vérification des acquits conservés dans le bureau de René Sain, receveur général absent, et son remplacement (f° 150); — la taxe des vacations dues au procureur général Blanchard pour le temps qu'il a passé à rédiger l'inventaire des titres des terres de Montafilant, de Plancouet et de Chemin-Chaussée, séquestrées sur le feu sire de Chateaubriand (f° 206); etc.

B 617. (Registre.) — Grand in-folio, 294 feuillets, papier.

1615-1616. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant les dépenses de guerre, de munitions et de fortifications faites par les habitants de Quimper en 1597, et l'apurement du compte de leur miseur (f° 6); — la liquidation des comptes de Fr. Thébaud, receveur des fouages de l'évêché de Dol, et de son successeur J. Duchesne, auquel il avait résigné sa charge (f° 34); — l'acquittement des rentes assignées sur les fouages de Rennes et la production des quittances fournies à Cl. Vallée, receveur (f° 57); — la délivrance d'un exécutoire de 1028 livres demandée par le tuteur des enfants de feu J. du Mocazre, fermier du Domaine de Lesneven, contre les héritiers de J. de Turmelin, sénéchal, et J. Desportes, substitut du procureur général au même ressort (f° 77); — le jugement d'une intervention du sire de Sourdéac dans une réclamation adressée à Yves Cadiou, garde de l'artillerie du château de Brest, par le duc de Montbazon, donataire des deniers de plus value provenant du renchérissement des monnaies (f° 85); — la vérification des réductions de fouages obtenues par les paroissiens de Coismieuc, et les erreurs de comptes qu'elles ont pu occasionner (f° 115); — les irrégularités commises par G. Le Prestre, évêque de Cornouaille, lorsqu'il invita l'économe de son temporel à lui rendre compte de sa gestion (f° 167); — une continuation de délai accordée à Jean du Groesquer pour justifier ses prétentions aux droits honorifiques de la terre de Tresigneau en l'église paroissiale (f° 249); etc.

B 618. (Registre.) — Grand in-folio, 291 feuillets, papier.

1616-1617. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes rapportant, sur des conclusions et des requêtes, divers arrêts ordonnant que la fille de Lucas Trochu, ancien greffier de la Chambre, sera déchargée de plusieurs liasses de papiers qui seront mis en sacs et scellés (f° 14); — que les biens de Hélène Lesourd, femme de M. Pitouais, receveur du Domaine à Ploermel, seront vendus, et que P. Monnier, commis à la recette des épices de la Chambre, sera payé de la somme de 650 livres (f° 19); — qu'Olivier Broust, receveur des fouages de l'évêché de Rennes, paiera 140 livres d'arrérages de rentes à A. Davy, sieur de la Diacrays (f° 95); — que les officiers de la Chambre qui manqueront à la procession générale du *Sacre* perdront la moitié de leurs épices (f° 110); — que Ch. Laurent, receveur des fouages de l'évêché de Tréguier, sera déchargé des amendes qu'il a encourues pour n'avoir pas produit ses comptes de 1615 (f° 124); — que Yves Kerguelen, fermier de la terre de Quistinic pendant l'année du rachat, jouira de son bail, malgré le procès intenté aux héritiers de Marie de Quelen par Chr. d'Aradon, baron de Camors (f° 161); — que Yves Barguil jouira de deux mois de délai pour rendre ses comptes de la recette au Domaine de Quimperlé (f° 197); — qu'André Morel des Bretonnières, commis aux vivres et

aux étapes des gens de guerre occupés au siège de Vitré, en 1599, produira ses justifications et répondra aux poursuites du fermier des restes à recouvrer sur les comptables (f° 211); — que les parties déportées sur le compte d'Yves Cam, fermier des deniers communs de la ville de Pontrieu, seront rayées pour être recouvrées sur les marguilliers de la même ville (f° 225); etc.

B 619. (Registre.) — Grand in-folio, 292 feuillets, papier.

1617-1618. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes ordonnant que les religieux Franciscains de Rennes recevront les trois mille livres à eux accordées pour les réparations de leur couvent (f° 36); — que les habitants de Nantes seront tenus en souffrance pour un an du paiement de 11,720 livres, montant de leur taxe pour les Aides, à la condition de se pourvoir de lettres patentes (f° 50); — que les commissaires chargés de l'enquête relative à l'érection du marquisat de Belle-Isle auront un an de délai pour exécuter leur mission (f° 68); — qu'il y aura exécutoire de 294 livres contre Et. Foyneau, commis à la recette des Casuels, au profit de Ant. Guibourt, sieur de Launay (f° 80); — que Chr. Desnos, greffier de la ville de Saint-Malo, présentera un état de la recette et de la dépense de 384 livres (f° 102); — que la saisie sera apposée sur tous les fiefs, terres et seigneuries relevant du Roi dans le ressort de Jugon, pour lesquels on a négligé de produire les hommages et aveux (f° 104); — que les habitants de Rhuis feront mettre en bon état les parcs de Liscouet et de Succinio comme ils y sont tenus par leurs chartes de privilèges (f° 120); — que Fr. Coustureau, sieur de la Jaille, conseiller maître des Comptes, recevra 450 livres pour ses frais de voyage et de séjour à Paris (f° 154); — que J. de Jaurreguy, sieur de Kercoëtlen, gendre de Jean de Lohéac, fermier du Domaine, sera contraint de payer 400 livres au receveur du même ressort (f° 165); — que Fr. Fulques, commis à la garde des prisonniers de la conciergerie du Bouffay de Nantes, justifiera les dépenses dont il réclame le remboursement à la veuve de R. Girard, receveur du Domaine à Nantes (f° 201); etc.

B 620. (Registre.) — Grand in-folio, 381 feuillets, papier.

1618-1619. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et sur diverses requêtes, ordonnant qu'Antoine Macé, garde des livres de la Chambre, touchera 600 livres pour ses gages (f° 6); — que les frais de voyage à Paris du président de la Coussaye seront réglés à 300 livres (f° 19); — que copie de l'aveu de la maison noble du Bois-Tillac, paroisse du Pellerin, sera délivrée à René Bonfils, auditeur des Comptes, pour la défense de ses droits (f° 48); — que Jean Cothorel, gendre de Jean de Vannes, commis à la recette des deniers destinés aux fortifications de Vannes, aura un délai de trois mois pour compter de cette gestion (f° 63); — que G. Sallou, curateur aux biens vacants de la succession de Fr. Lochet, receveur du Domaine à Saint-Brieuc, sera déchargé de tout compte, et que le Procureur général fera appeler les cautions de ce comptable (f° 91); — que Renée Godard, veuve de Jean Busnel, sieur de Gripée, et son fils, seront renvoyés hors d'assignation pour la justification du paiement de 10,000 livres qui leur est demandée comme adjudicataires de la maison de la Touche-Raoul (f° 112); — que la fille de Gilles Angelard, commis à la vente des bois des forêts de Carhaix, aura mainlevée de la saisie mise sur ses héritages (f° 129); — que le premier président Auffray de Lescouet recevra 75 livres pour la fin des indemnités à lui dues pour ses voyages en Cour (f° 164); — que les acquéreurs de 120 livres de rente due au Roi par les habitants de Moncontour déposeront leur déclaration entre les mains du receveur des Aides pour être jointe à son compte d'apurement (f° 221); etc.

B 621. (Registre.) — Grand in-folio, 375 feuillets, papier.

1619-1620. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions du Procureur général et des requêtes présentées par des comptables ou des vassaux de la Couronne, ordonnant que les habitants de Rennes seront autorisés à prélever 6,000 livres pendant trois ans sur leur octroi pour acquérir le terrain nécessaire à l'établissement d'un couvent de Carmélites (f° 9); — que la somme de 522 écus sera rayée au rôle des restes à recouvrer et que les héritiers d'Abel Gouicquet, sieur de Vanpatry, en seront déchargés, parce qu'il est avéré que ce capitaine a nourri à ses frais la compagnie de 300 arquebusiers à pied qui composait la garnison de Paimpol en 1592, et cela jusqu'à la fin des guerres, sans autre compensation que le titre de chevalier de l'ordre du Roi (f°s 17); — que les héritiers de Julien Hervouet, receveur et châtelain de la seigneurie de Touffou, produiront l'apurement du compte de ce domaine avant d'obtenir décharge de leur débet (f° 37); — que M. de Cornulier, Général des Finances, commettra un autre intérimaire que le sieur Sain à l'exercice de la recette générale des Finances, après la démission d'Yves Fyot (f° 51); — que Jean de Trevelec, écuyer, ajoutera à son aveu l'indication des tailles auxquelles il est sujet à raison de ses terres du pays guérandais (f° 87); — que la défense sera

faite au sénéchal de Nantes de commettre à la recette des deniers provenant de ventes et de successions vacantes d'autres comptables que le receveur du Domaine (f° 143); — sommations à divers fermiers de verser les termes échus de leurs baux au trésorier des États de Bretagne; ajournements, taxations de vacations; etc.

B 622. (Registre.) — Grand in-folio, 396 feuillets, papier.

1620-1622. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions du procureur général et des requêtes présentées par des comptables ou des vassaux de la Couronne, portant que le procureur général interviendra au Conseil du Roi avec le conseiller R. Héliand de la Touche, auditeur des Comptes, pour empêcher qu'il ne soit assigné au Parlement de Paris pour un débat de préséance soulevé à Château-Gontier (f° 4); — que le receveur général des Finances paiera, sur le fonds des réparations aux places fortes, la somme de 1,100 livres au sieur Benesteau, maître maçon (f° 21); — qu'il sera informé sur les contraventions aux règlements commises par les officiers de la barre de Fougères (f° 40); — que J. Desportes, substitut du procureur général à Lesneven, sera renvoyé à l'exercice de sa charge avec injonction d'observer à l'avenir les ordonnances (f° 40); — que les habitants du Croisic seront déboutés d'une requête demandant l'exemption de la taxe des étapes (f° 70); — que les habitants de Belle-Isle paieront leurs fouages depuis l'expiration de leur dernière exemption (f° 101); — que les extraits demandés par J. Marion, commis à l'économat de l'évêché de Léon, lui seront délivrés pour ses poursuites contre les habitants du bourg de la Madeleine, appelés *les gens de la loi*, autrement *sexta legis* (f° 170); — commission à J. Fourché, conseiller maître, pour procéder à l'inventaire des meubles et papiers de la veuve de Gabriel Hus, trésorier des États de Bretagne (f° 274); etc.

B 623. (Registre.) — Grand in-folio, 285 feuillets, papier.

1622-1623. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes, ordonnant que Madeleine Le Mareschal, veuve d'Albert de Rousselet, sieur de la Pardieu, sera déchargée de la somme de 2,100 livres qui lui est indûment réclamée pour les lods et ventes des terres de Vue et de la Blanchardais (f° 1); — que Jean Commandoux, fermier de l'impôt du sol pour pot de vin vendu à Malestroit, sera tenu en surséance pour la somme de 2,080 livres, mais qu'il produira des extraits des cahiers des clercs marqueurs jurés de Ploërmel et de Malestroit, du vin vendu pendant les six dernières années (f° 14); — que les héritiers de Jean Bricquet, maître architecte en Bretagne, seront appelés à la Chambre et qu'il sera défendu aux huissiers de faire aucune exécution contre M. Regnaudin, commis à la recette du Domaine aux ressorts de Morlaix et Lanmeur (f° 18); — que les députés des États de Bretagne, pour assister au jugement des comptes de leur trésorier, seront payés de leurs vacations à raison de 15 livres par jour (f° 86); — que le miseur de la ville de Quimperlé paiera, à la recette générale des Finances, les arrérages de la moitié de la rente de 80 livres adjugée au Roi par arrêt du Parlement (f° 103); — que le substitut du procureur général à Morlaix poursuivra le bail à ferme et ensuite la vente des héritages saisis sur Noël du Tertre et ses héritiers, redevables au Roi de 3,675 livres sur le bail du billot de l'évêché de Léon (f° 116); — que J. Cordier, maître architecte de la ville de Rennes, adjudicataire du bail des réparations des prisons du Parlement, sera payé de la somme de 600 livres, mais qu'il sera fait défense aux commissaires du Parlement de dresser aucun procès-verbal ou passer aucun bail pour les édifices royaux, les ponts et passages (f° 144); etc.

B 624. (Registre.) — Grand in-folio, 256 feuillets, papier.

1623-1624. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions, des requêtes et divers arrêts ordonnant que J. Guy, procureur postulant, sera payé par les héritiers ou cautions de R. Juhault, receveur du Domaine à Rennes, de la somme de 202 livres (f° 2); — que suivant la requête du procureur syndic des États de Bretagne, es héritiers de Jean Vivaru, commis à l'Extraordinaire des Guerres, paieront 150 livres au trésorier des États (f° 21); — que les extraits requis par J. Barrin, seigneur de la Galissonnière et de la Jannière, lui seront délivrés pour plaider contre Renée Le Maire, dame du Plessis-Guérif et du Pemion (f° 22); — qu'il sera sursis pendant 6 mois au jugement du compte de Fr. Madeléneau, receveur des fouages de l'évêché de Vannes, pour qu'il fasse avertir les rentiers du ressort de se présenter à son tablier (f° 36); — qu'il sera de nouveau procédé au bail à ferme des biens de feu Claude de Lannion tombés en rachat, attendu que le premier a été adjugé frauduleusement (f° 60); — que la saisie mise sur la terre de Kerduallec, en la paroisse d'Aradon, sera levée au profit de G. de Talhouet, écuyer, sieur de la Villeneuve (f° 122); — que les habitants de Vannes seront déchargés de l'injonction à eux faite de se pourvoir de lettres vérifiées avant de procéder au bail de leurs devoirs (f° 134); — que J. Fascheu et J. Bastard, fermiers généraux des devoirs des ports et hâvres de Bretagne, présenteront l'état au vrai de la re-

cette de leur ferme, avant de jouir de leurs lettres de rabais (f° 177); etc.

B 625. (Registre.) — Grand in-folio, 258 feuillets, papier.

1624-1625. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes, ordonnant que Jacques Barrin, premier président, sera, suivant sa demande, dispensé du service qu'il doit au Roi dans ses fonctions (f° 10); — que J. Bouchet, receveur des deniers destinés aux réparations de la ceinture de Châteaubriant, comptera devant les habitants de cette ville, à la charge d'envoyer un double de son compte à la Chambre (f° 11); — que la veuve de Fr. Le Goff, receveur d'une pancarte établie à Vannes pendant la Ligue, reversera 112 livres au miseur de Vannes, J. Hervouet (f° 25); — que Ch. de Bourgneuf, seigneur de Cucé, premier président au Parlement, paiera 200 livres à B. de Santo-Domingo, receveur des fouages de l'évêché de Saint-Malo (f° 39); — que Jean de Rosmadec, écuyer, seigneur de l'Espinay-Josseau, recevra la pension pour laquelle il est inscrit sur les états de la recette générale des Finances (f° 54); — que René de Keralbaud, écuyer, sieur de Cardelan, produira la charte du duc François qui lui concède le droit de monture sur les vassaux de la Couronne dans la paroisse de Baden, et dont il a obtenu confirmation en 1617 (f° 66); — qu'il sera ouvert une information sur le préjudice causé au fermier des deniers communs de la ville de Quimper par les courses des garnisons de Crozon, de Conq et de Douarnenez, de 1595 à 1598 (f° 77); — qu'il sera fait défense aux habitants de Dinan de divertir leurs deniers d'octroi de l'emploi assigné par leurs lettres de concession (f° 112); — que les arrérages de la rente de 50 livres assise sur les fouages de Tréguier au profit de Jeanne Pinart, douairière de Goulaine, seront payés à son héritier, Jean de Carné, baron de Blaizon (f° 195); etc.

B 626. (Registre.) — Grand in-folio, 266 feuillets, papier.

1625-1626. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes, ordonnant que René Busnel, écuyer, seigneur de la Touche, grand prévôt de Bretagne, représentera le rôle de sa compagnie de maréchaussée devant le commissaire des Guerres et le contrôleur pour le faire signer, et que ces officiers indiqueront dessus la cause de leur refus de signer (f° 2); — que le fermier du devoir des États cessera de poursuivre J. Bidé de Ranzay, contrôleur général des Finances, attendu qu'il est exempt à raison de son office (f° 38); — que Jean Guégan, commis à la recette du Domaine à Jugon, sera élargi des prisons royaux de Jugon à la charge de rendre son compte dans le délai de 6 mois (f° 81); — que procès-verbal sera dressé de la situation de l'église du Bignon, diocèse de Nantes, avant d'y placer le banc et les armoiries de Guillaume Landaz, acquéreur de la terre du Bignon de G. de Lesrat, écuyer, sieur de Lancrau, le 11 mai 1621 (f° 121); — qu'une enquête sera faite sur les causes de la diminution du produit de l'impôt de 6 deniers par pot de vin vendu à Tréguier, et les dommages qu'a subis le fermier Pierre Gaultier (f° 135); — que Marguerite de Coëtlogon, dame de Lesquiou, rapportera acte de la publication de l'aveu de la terre de Lesquiou sous Hennebont (f° 145); — que les geôliers des prisons royaux seront tenus de recevoir sans caution les comptables condamnés à la détention (f° 171); — qu'un conseiller maître se transportera à Pontorson pour informer de la quantité de deniers levés pour être employés aux frais de démolition du château de cette ville (f° 202); etc.

B 627. (Registre.)— Grand in-folio, 276 feuillets, papier.

1626 - 1627. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes, ordonnant que de très humbles remontrances seront faites au Roi à propos de l'arrêt obtenu par les paroissiens de Saint-Nicolas de Nantes contre les réglements de la Chambre (f° 9); — que P. Boylesve, greffier de la Chambre, se retirera près du Roi pour obtenir la réduction de bail qu'il réclame (f° 18); — que Guy Le Faucheux, sieur de la Cocherie, miseur des deniers communs et d'octroi de la ville de Vitré, jouira d'un délai de cinq semaines pour présenter son compte (f° 42); — que les gendres et les filles de Philippe de Buch, étranger, seront mis en possession de ses biens, quoi qu'ils soient échus au Roi par droit d'aubaine (f° 59); — que, suivant la requête de François de Kersaint-Gilly, procès-verbal sera dressé des intersignes féodaux qui sont dans l'église de Kerlouan (f° 80); — que les quatre régents de la Faculté de Droit en l'Université de Nantes recevront leurs gages du receveur général des Finances, auquel ils remettront leur acte de nomination et leur prestation de serment (f° 93); — que N. Desportes, député par le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État de l'évêché de Léon, pour recevoir le remboursement du prêt de 200,000 écus fait en 1598, procédera sans délai à la répartition des fonds (f° 110); — que l'exécutoire décerné contre J. du Rocher, sieur de la Prévôtais, sera valable contre Al. du Rocher, sieur de Beaulieu, pour la somme de 222 livres (f° 159); — que les juges ordinaires devront faire mention sur les aveux des dates de leur renvoi et de leur publication (f° 203); — que les sceaux seront apposés en la demeure de P. Ollivier, receveur des fouages de Cornouaille (f° 227); etc.

B 628. (Registre.) — Grand in-folio, 293 feuillets, papier.

1627-1628. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant le délai d'un mois demandé par Jean de Lescu, prieur de Croist, pour présenter son aveu (f° 37); — le maintien de Ch. Chauvet dans la charge de receveur général des devoirs de la Prévôté de Nantes, malgré l'opposition de J. Girard, fermier des devoirs de la même Prévôté (f° 45); — l'apurement des comptes de Julien Aulnette, sieur du Boismeleuc, adjudicataire du bail à ferme du temporel de l'évêché de Saint-Malo (f° 52); — l'application des règlements relatifs aux deniers casuels dans le ressort de Lannion, et les obligations imposées aux officiers de la juridiction (f° 58); — une contestation de mouvance entre Gabriel de Goulaine, seigneur de Saint-Nazaire, et Pierre de la Bouëxière, écuyer, seigneur de la Motte-Almant (f° 71); — la gestion de l'économat de de l'évêché de Saint-Brieuc et la révision de compte demandée par A. Le Porc de la Porte, évêque dudit siège (f° 113); — la délivrance de la terre de Bréal, acquise par Louise, comtesse de Maure et de Mortemart, et le paiement des ventes (f° 138) — la décharge d'amende sollicitée par Yves Carion, fermier du Domaine au ressort de Quimper (f° 159); — le respect des privilèges des habitants de la presqu'île de Rhuis et l'exécution de leurs devoirs par rapport à l'entretien du parc de Liscouet (f° 177); — la réception du serment de fidélité de Jean Le Meignen, prieur recteur de Saint-Martin de Corcept (f° 198); — les contraintes exercées envers Jean Prier, sieur du Bot, héritier d'Alain du Bot, sénéchal de Guérande, pour rendre compte des deniers imposés sur les habitants du Croisic (f° 213); etc.

B 629. (Registre.) — Grand in-folio, 295 feuillets, papier.

1628-1629. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les requêtes, les conclusions et les arrêts concernant l'amortissement des terrains acquis par les Ursulines de Ploërmel et la représentation de leurs contrats d'acquisition (f° 5); — les sommations à adresser aux communautés religieuses qui s'accroissent sans lettres patentes de permission (f° 17); — l'enregistrement des lettres d'octroi obtenues par les habitants de Bécherel et les autorisant à lever une taxe de 4 deniers par pot de vin (f° 27); — la vérification du compte des sommes employées pour la réédification du couvent des Carmes de Ploërmel, entièrement ruiné pendant les dernières guerres civiles (f° 32); — l'entretien de la garnison envoyée à Josselin sous les ordres du sieur Josso de Lépinay aux frais du Roi et non aux frais de la ville (f° 44); — la vérification des titres en vertu desquels la dame du Rocher-Portal réclamait un droit de chauffage en la forêt de Villecartier, à raison de son domaine de la Ballue (f° 56); — l'enquête à faire sur un projet de halle proposé par la Mairie de Nantes, près de la Monnaie, et sur les inconvénients de la bâtisse commencée (f° 72); — la remise d'une amende prononcée contre un sergent indigent (f° 84); — les usurpations de compétence commises par le Parlement au préjudice de la Chambre, et les protestations à envoyer au Roi (f° 94); — la séparation des rôles de fouages à rédiger pour les paroisses de Saint-Michel et de Plélan-le-Petit, dans l'évêché de Saint-Malo (f° 105); — la mouvance féodale d'une pièce de terre entourée de fossés appelée la *Prouère*, paroisse de Maumusson, laquelle était revendiquée par Jeanne de Boisjourdan, dame de la Perrière, et par Étienne Raoul, seigneur châtelain de Maumusson, qui soutenait qu'elle relevait de lui et, en supériorité, de la Motte-Glain (f° 249); etc.

B 630. (Registre.)— Grand in-folio, 298 feuillets, papier.

1629-1631. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les requêtes, les conclusions et les arrêts concernant la vérification des lettres d'octroi obtenues par les bourgeois de Vannes (f° 30); — le paiement de l'annuité de 6,000 livres due par la municipalité de Rennes aux Jésuites pour la construction de leur collège (f° 43); — l'inventaire des biens meubles de deux habitants de Cendres décédés sans hoirs, et l'envoi en possession au profit de J. Mahault, avocat au Conseil du Roi (f° 48); — la restitution du droit de rachat perçu sur la succession de Samuel de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart, concédée par la Reine mère au profit de Marguerite Tillon, mère du défunt (f° 61); — la correction de l'aveu de la seigneurie de Guémené, en Couëron, présenté par M. Charette, sieur d'Ardennes (f° 63); — la nécessité de rappeler les receveurs ordinaires du ressort de Rennes à l'observation des réglements (f° 77); — l'arrestation de G. Le Gallic, coupable de violences envers un huissier de la Chambre chargé de signifier un exploit à sa sœur, veuve de Jean Quellenec (f° 98); — la répétition de 1,025 livres intentée aux héritiers de Fr. Moeam, conseiller au Présidial de Quimper, par J. Troussier de Pontménard, héritier du sieur Avril de Lormois, trésorier des États de Bretagne (f° 106); — la surséance accordée à Louise de Coatanscoure, dame de Couatmeur, pour faire hommage de son domaine, avec défense de la saisir (f° 109); — l'usurpation de ressort commise par un sergent du Châtelet de Paris, envoyé en Bretagne pour contraindre F. Noblet, receveur général du Taillon, au paiement de 12,800 livres (f° 225); — une dé-

charge l'amende obtenue par M. Luhendre, miseur de Quimperlé, coupable de désobéissance envers la Chambre (fº 271); etc.

B 631. (Registre.) — Grand in-folio, 284 feuillets, papier.

1621-1622. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la vérification des lettres d'octroi obtenues par la ville de Guérande pour l'aider à réparer un grand pan de sa muraille qui est tombé (fº 12); — le remboursement des avances faites par feu Jean de Procé, sieur du Pas, au nom de la ville de Vannes, pour suivre différentes affaires à la Cour, et la correction des comptes du miseur Chr. Laurent (fº 19); — la répression des séditions qui troublaient la ville de Nantes le jour des élections municipales et de l'installation du maire et des échevins (fº 31); — la liquidation du compte des deniers levés sur les habitants de Batz et du Croisic, en 1598, pour le paiement des 10,000 écus par eux dus au sieur Grezil de la Tremblaie, et le règlement de l'indemnité payée à divers habitants retenus prisonniers à raison de cette dette (fº 46); — la réception de l'hommage de la terre de Landrescar offert par Louis de Lantivy, sieur de Cassero (fº 62); — les prétentions du seigneur de Tharon, Lymur et Bougon sur le prieuré du Pellerin (fº 73); — l'autorisation d'ajouter à l'aveu des religieuses de Saint-Sulpice de Rennes qu'elles possèdent les îles de Saint-Nicolas de Corbière, en la paroisse du Pellerin (fº 94); — la justification des droits de juridiction et de prééminence portés dans son aveu par Yves Léon, sieur de Bourgerel, pour les paroisses de Locarn et de Burturel (fº 133); — la conservation des droits de la Chambre sur le jugement du compte des fermiers de la régale de l'évêché de Saint-Malo à l'exclusion de la Chambre des Comptes de Paris (fº 143); — autre arrêt portant que la comtesse de Maure présentera l'aveu de sa terre de la Sénéchallerie, en Saint-Julien-de-Concelles, suivant les anciens titres, et visant une foule d'actes remontant à G. Sabran, seigneur de la même terre en 1308 (fºs 279-280); etc.

B 632. (Registre.)— Grand in-folio, 275 feuillets, papier.

1622-1624. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant l'enquête à faire sur les moyens de faux à invoquer contre des lettres d'octroi obtenues par les chanoines de Saint-Pierre de Nantes (fº 21); — la durée des vacances que prendront les maîtres des Comptes (fº 38); — le jugement des comptes de Guy Pitouays, miseur d'Hennebont, et le remboursement des sommes qu'il a avancées (fº 38); — l'adjudication du bail à ferme du *devoir* concédé aux habitants d'Audierne, attendu que les précédents fermiers n'ont pu entrer en jouissance « à cause des incursions et désordres en la coste par les Anglais et autres ennemis de Sa Majesté » (fº 45); — les additions avantageuses à porter sur l'aveu de Louis d'Avaugour pour la terre du Bois et de Faye en Carquefou (fº 69); — l'observation des préséances réglées pour les cérémonies auxquelles les officiers de la Chambre prennent part (fº 103); — le paiement d'une rente de 82 livres réclamée par la veuve de P. Robin, sieur de la Baronnerie (fº 120); — les décharges de recouvrement demandées par J. Bréchart, sous-fermier des greffes civil et criminel de Hédé (fº 146); — la production des titres de la mouvance du prieuré de Saint-Laurent de Bourgneuf, pendante entre le Roi et le sire de Retz (fº 163); — l'enquête à faire sur les lettres de naturalisation obtenues par Jean de la Moussaie, écuyer, originaire de Lorraine, et Marie Ruelle, sa femme (fº 188); etc.

B 633. (Registre.) — Grand in-folio, 284 feuillets, papier.

1624-1625. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant l'état de la chapelle bâtie par les religieuses tertiaires de Saint-François et abandonnée après leur translation au Marchix (fº 12); — l'habillement que les officiers de la Chambre devront porter dans leurs fonctions, au sermon, et dans les processions (fº 20); — l'ingérence des officiers du siège de Quimper dans la gestion des deniers communs et d'octroi de la ville (fº 24); — la suspension de paiement de gages réclamée par un archer de la Maréchaussée dont les provisions étaient contestées (fº 44); — le jugement d'un combat de mouvance pendant entre le Roi et le seigneur de Rosernou à propos de la terre de Kervenic en Dineaul (fº 50); — une décharge de poursuites en recouvrement de débets, sollicitée par P. Le Gouvello, procureur du Roi en la juridiction d'Hennebont (fº 70); — les réparations à faire à la chapelle des Minimes de Nantes et les secours que les religieuses réclamaient sur les fonds du Domaine (fº 72); — les informations à prendre sur les pertes subies par le fermier du devoir levé en la ville de Dinan et le rabais à lui accorder (fº 86); — les répétitions exercées par le procureur général syndic des États de Bretagne contre les héritiers et cautions d'Al. Bedeau, fermier du devoir de billot, en 1597 (fº 109); — la réception de Pierre Ernaud en qualité de greffier de la Chambre (fº 119); — la marche à suivre pour exécuter les réparations nécessaires à l'hôtel de ville de Morlaix (fº 123); — le paiement des gages de greffier de la maréchaussée de Bretagne à H. de Rohan, duc de Monbazon, demandeur comme acquéreur de cet office (fº 131); etc.

B 634. (Registre.) — Grand in-folio, 245 feuillets, papier.

1635-1636. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant la taxe réclamée par le premier président pour ses vacations de la réformation des Domaines (fº 8); — le remboursement des avances faites par Jean Louvel pour la construction de la maison de santé fondée à Rennes en 1607 (fº 15); — la délivrance des extraits et rôles des casuels que réclamait L. Henry, commis à la recette du Domaine à Auray (fº 35); — le versement de 5,537 livres montant d'une demi-année de la ferme de la Prévôté de Nantes, due par le fermier J. Ravenel à Ch. Chauvet, receveur général, qui le réclamait pour le paiement des gages des officiers (fº 49); — l'annulation d'une saisie mise sur le temporel de l'évêché de Léon par un huissier du Parlement de Paris (fº 51); — la désignation des commissaires qui procéderont sans retard à la confection d'un nouveau terrier du domaine des sénéchaussées de Lesneven, de Saint-Renan et de Brest (fº 60); — les détournements de destination commis par les habitants de Dinan sur leurs deniers d'octroi (fº 64); — le paiement par le fermier des octrois de Vannes de la somme de 3,840 livres, reliquat de l'allocation promise aux Jésuites pour l'entretien de leur collège (fº 97); — l'apurement des comptes de J. Laurivain, fermier du Domaine de Hédé (fº 110); — le jugement des poursuites intentées à G. Henry de la Motte, payeur des gages du Parlement, par la veuve de R. Godart, conseiller à ladite Cour (fº 190); — le règlement de mouvance de la terre de Brehet ou Berhet, en Guérande, entre le seigneur de Campzillon et le receveur du Domaine (fº 204); etc.

B 635. (Registre.) — Grand in-folio, 291 feuillets, papier.

1636-1638. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant la conservation des franchises accordées au Chapitre de Vannes en faveur de son sergent de Plouvara (fº 14); — l'information à suivre sur une demande de mainlevée présentée par Françoise d'Acigné, à propos de la saisie de la terre de Tronguidy (fº 17); — le recouvrement des créances de la ville de Quimperlé sur les anciens miseurs, et le remboursement des avances du sieur Jean Lohéac, sieur de Trevozec (fº 32); — le rétablissement de divers crédits extraordinaires votés par les habitants de Dinan pour subvenir aux frais des démarches à faire pour la concession de foires franches, la création d'un présidial à Dinan et l'entretien de la compagnie du sieur de la Hunaudais (fº 41); — la prestation d'aveu du prieuré de Montrelais, dont la mouvance était revendiquée par la marquise de Mortemar (fº 43); — la délivrance du don des lods et ventes de la terre de Lescoat accordée à Cl. de Kergroades, veuve du sieur de Kerliviry (fº 49); — la justification de l'emploi de 3,900 écus pris sur les deniers de la capitulation de la ville de Guingamp pour être versés aux six compagnies de gens de pied établies par le prince de Dombes (fº 52); — le jugement des poursuites intentées par les Carmes de Saint-Pol-de-Léon pour obtenir l'aumône annuelle de 800 livres à eux promise pour la réfection de leur couvent (fº 66); — le remboursement des dépenses faites par Ch. Gouyon de la Moussaie pour l'entretien de 25 cuirasses et de 47 arquebusiers à cheval dans le château de Tonquédec de mars 1589 à mai 1591 (fº 145); etc.

B 636. (Registre.) — Grand in-folio, 158 feuillets, papier.

1638. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant la publication des lettres de gratification portant remise des droits de lods et ventes de la terre de Pinault en Pleyben, au profit du marquis de Locmaria (fº 3); — le rétablissement sur le compte du Domaine de Quimperlé d'une somme de 90 livres pour les vacations dues au sénéchal Jean Lohéac, qui avait passé le bail des réparations des prisons de cette ville (fº 5); — la production du bail à ferme de la terre de Clisson tombée en rachat après le décès de Ch. de Bretagne, la concession de l'excédent du rachat accordé par le Roi à la duchesse de Montbazon, et la rétrocession consentie par celle-ci à son frère Louis de Bretagne (fº 11); — le recouvrement par le procureur général syndic des États d'une somme de 1,550 livres sur la succession de Fr. Caris, commis à la recette des fouages de l'évêché de Nantes, propriétaire de la maison du Jeu de Paulme de Richebourg à Nantes (fº 17); — le versement du prix du bail du temporel de la Prévôté de Vertou, adjugé pour 10,150 livres à V. Marsolle, entre les mains de Jean Mercier, receveur du Domaine à Nantes (fº 26); — la saisie mise sur les gages de Gilles Juhel, sieur du Rocher, lieutenant du grand prévôt des maréchaux de Bretagne, par sa veuve Olive de Querien, et le jugement des oppositions formées par les autres créanciers (fº 39); — l'étendue des droits de Claude Leborgne, écuyer, sieur de la Chollière, sur les passagers du Pellerin et du Port-Launay (fº 51); etc.

B 637. (Registre.) — Grand in-folio, 272 feuillets, papier.

1638-1640. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes rapportant des arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant la conservation des privilèges accordés aux officiers de la Chambre, même dans la ville d'Angers (fº 2); — la levée des indécisions mises

sur le compte de J. Mérel, receveur du Domaine à Ploërmel, à propos de la jouissance de la terre de Bois-au-Loup tombée en deshérence après la mort de G. Dalbret (f° 4); — la levée des scellés mis sur les coffres et armoires de Jean Dumolley, receveur général du Taillon, à la requête de sa veuve, Angélique Luzeau (f° 24); — la concession d'un délai d'un an aux habitants de Morlaix pour obtenir délivrance de lettres de continuation d'octroi (f° 48); — les justifications demandées au sénéchal de Saint-Brieuc à propos de la gestion du temporel de l'évêché de cette ville (f° 55); — l'application des amendes des Eaux et Forêts aux frais de poursuites entamées par J. Amproux de Lorme, procureur général des Eaux et Forêts de Bretagne (f° 74); — la répression des usurpations de juridiction commises par les officiers du Parlement, à propos de l'emploi des fonds destinés au bâtiment de la Cour (f° 105); — la nécessité de procéder sans retard à la réformation des rôles rentiers des Domaines de Vannes, Auray, Hennebont et Quimperlé (f° 124); — l'obligation imposée aux notaires royaux des juridictions de Duault et de Carhaix de délivrer copie des contrats qu'ils passeront aux bureaux du Domaine pour la conservation des droits du Roi (f° 236); etc.

B 638. (Registre.) — Grand in-folio, 358 feuillets, papier.

1640-1641. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant l'abus de pouvoir commis par les juges d'Hennebont envers le miseur de la ville, qu'ils avaient condamné à payer 293 livres pour la subsistance des troupes du régiment de la Couronne, malgré ses nombreuses avances (f° 9); — l'apurement du compte du receveur du Domaine de Rhuis, qui était surchargé de 17 tonneaux de froment et de 10 tonneaux et demi de seigle (f° 30); — le paiement de la maison du Cozquer, acquise par la ville de Vannes pour y établir une maison de Santé et dont le prix était réclamé par le fils de J. de la Chaussée au miseur municipal (f° 44); — l'information à poursuivre pour connaître d'une façon précise le nombre et la valeur des vaisseaux qui ont été saisis et dont le produit figure dans les comptes du casuel du Domaine de Nantes de 1637 et 1638 (f° 85); — les restrictions imposées aux notaires subalternes pour l'expédition des aveux et contrats relatifs aux terres sises dans la mouvance du Roi (f° 137); — une mainlevée de saisie de la terre de Garlan en Plougonnec, requise par Jean de Nevet (f° 144); — le règlement d'une dette de 8,000 livres, contractée en 1630 par la ville de Nantes envers Michel, François, Claude et René Sauvaget pour une fourniture de blé (f° 169); — les excuses présentées par Jacques Courtois à propos d'une omission d'emprunt dans le compte de Jean Allain, miseur de Dol, lequel était mort de la dysenterie (f° 208); — le jugement des motifs allégués par les habitants de Lesneven pour ajourner le paiement de l'allocation qu'ils avaient promise aux Récollets, lesquels réclamaient 1,400 livres (f° 317); etc.

B 639. (Registre.)— Grand in-folio, 103 feuillets, papier.

1641-1642. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la franchise d'un feu de fouage concédée à Th. Lefranc pour sa terre de la Forest, en la paroisse des Ifs (f° 2); — un remboursement de 380 livres réclamé par le fermier des devoirs de Josselin, à raison des maladies contagieuses qui ont affligé la ville (f° 8); — le rétablissement d'une partie rayée de 6,619 livres sur le compte de Ch. Lohéal, miseur de Quimperlé, à raison de ce que les dits deniers avaient été employés pour les frais des maladies contagieuses et autres dépenses (f° 9); — la répression des abus de pouvoir commis par les juges de Carhaix en matière de comptabilité (f° 23); — l'opposition des États aux baux à ferme adjugés à deux fermiers pour la perception des devoirs d'issue et d'entrée dans les ports de Bretagne (f° 29); — la levée des poursuites intentées aux héritiers de Jean Lamolen, miseur de Quimperlé, en 1594, parce que les pièces comptables ont été détruites par les gens de guerre du sieur de la Meignanne et par les Espagnols (f° 30); — le règlement et la liquidation des gages dus à Fr. de la Garde, contrôleur des fortifications du château de Nantes, demandeur à l'encontre des trésoriers généraux, du receveur des Domaines et du collecteur des Finances (f° 42); — la répartition des fonds de l'œuvre de Saint-Pierre de Nantes entre les entrepreneurs architectes René Meunier, J. Malherbe et consorts (f° 49); — les règles à suivre pour le renvoi des aveux devant les juridictions (f° 54); — le remboursement des frais de procédure criminelle avancés par le greffier de Nantes J. Robin (f° 81); — le rétablissement d'une dépense rayée au préjudice de René Chenu, sieur de Clermont, gouverneur du château d'Oudon, lequel avait dépensé plus de 4,000 livres pour s'opposer aux exactions des commis des Traites foraines (f° 102); etc.

B 640. (Registre.) — Grand in-folio, 104 feuillets, papier.

1642. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la production des comptes de la miserie de Josselin, afin d'apurer la gestion de Jean de Lespine (f° 12); — le règlement des dettes contractées par les États de Bre-

tagne envers les Carmes de Nantes, pour la location de leur couvent pendant leurs tenues (fº 19); — le paiement d'une casaque achetée par un archer de la Maréchaussée chez le sieur Bougret, marchand (fº 20); — l'inventaire des papiers de J. Collobel, miseur de Vannes, dont la succession a été abandonnée, et l'apposition des scellés (fº 24); — la vérification d'une concession d'emplacement à Hennebont pour y construire une halle au faubourg Notre-Dame et les réclamations des habitants (fº 33); — le nettoiement de la rivière d'Erdre au-dessus du moulin des Halles à Nantes (fº 35); — la prestation d'aveu du prieuré de Saint-Honoré de Héric, dont la mouvance était indûment revendiquée par la juridiction de Blain (fº 54); — le versement des fonds votés pour l'œuvre du Palais du Parlement à Rennes, et les dépenses de la santé publique (fº 84); — les mesures à prendre pour la réfection des ponts de Quimperlé emportés par une inondation (fº 89); etc.

B 641. (Registre.) — Grand in-folio, 40 feuillets, papier.

1642-1643. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions et les requêtes concernant la conservation des droits de la veuve de J. Gaudé, receveur des fouages de l'évêché de Rennes, dans l'exercice de la charge de son mari, et le préjudice que lui causait l'autre receveur, P. Lepage (fº 2); — l'admission des productions faites pour la justification du compte du quart de la ferme des Devoirs des États par Éléonore de Féal, veuve de René Sain, intendant et contrôleur général des vivres des armées (fº 4); — la mouvance de la terre de Kernabas, dont la propriété fut reconnue à B. du Liscouet malgré l'aveu fait à la Chambre par P. du Poirier (fº 12); — le rabais accordé aux fermiers des devoirs de billot établis sur les vins vendus en détail à Redon, à raison de la stérilité des vignes (fº 13); — l'ajournement personnel signifié à M. Le Meneust, receveur du Domaine à Fougères, pour répondre des injures et violences qu'il a commises envers le sergent Rouget (fº 17); — l'attribution de plusieurs salines de la paroisse d'Ambon à la mouvance de la seigneurie de Bavallan (fº 21); etc.

B 642. (Registre.) — Grand in-folio, 220 feuillets, papier.

1643. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la levée des scellés apposés sur la porte du bureau de la Recette générale (fº 4); — la reconstruction de l'auditoire de Morlaix et l'emploi de l'octroi spécial accordé pour cet effet (fº 9); — l'opposition formée par les chanoines de Nantes au partage des deniers qui leur étaient octroyés pour leur cathédrale et dont les chanoines de Rennes réclamaient à leur tour la jouissance (fº 16); — les sommations préalables auxquelles le receveur général sera tenu d'avoir recours envers les receveurs particuliers avant de décerner contre eux des contraintes (fº 35); — une décharge de 1,000 livres sollicitée par G. de Talhouet, sieur de Boisorhant, gouverneur de Redon, à raison du rachat de la terre de Quelenec, qui cependant relevait directement de la seigneurie de la Gacilly (fº 36); — les aliénations faites par le sire de la Trémoille et la production des contrats passés depuis 1608 (fº 50); — la continuation du bail des deniers d'octroi de la ville de Redon concédé à J. Juhel et D. Alliot avec certaines réductions (fº 62); — une remise d'amende de 100 livres infligée à Guy Cam, sieur de Kerastour, greffier du siège de Morlaix, qui avait commis une erreur dans une éventillation de contrat d'acquêt (fº 88); — une enquête à poursuivre sur des irrégularités commises dans la gestion des deniers de Morlaix (fº 96); etc.

B 643. (Registre). — Grand in-folio, 264 feuillets, papier.

1643-1645. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant l'autorisation requise par les habitants de Dinan de continuer les travaux de leurs égouts pour débarrasser la ville de ses immondices (fº 9); — le paiement d'une indemnité de logement de 100 livres par an due par les habitants de Malestroit à P. Rogier, sieur de Crevist, gouverneur de la ville (fº 11); — l'intervention du Parlement dans le règlement des comptes des deniers levés dans les paroisses des Marches (fº 20); — les excuses valables présentées par Ch. Brellivet, laboureur de la paroisse de Plevenez, pour être déchargé de l'office de commis à la recette du Domaine de Châteauneuf (fº 26); — le jugement d'une réparation d'injures et violences commises envers J. Le Goazic, sieur de Kersuelegan, conseiller au Présidial de Quimper, par J. Costé, commis à la recette du Domaine, à propos du paiement de ses gages (fº 42); — le renvoi du jugement du compte des deniers patrimoniaux et de la dépense afférente aux frais de luminaire du service funèbre de Louis XIII célébré à Rennes (fº 51); — les autorisations préalables imposées au garde des Archives pour les communications qui lui seront demandées (fº 54); — l'apurement du compte de J. Le Desduyer, marchand, miseur de Saint-Pol-de-Léon, auquel il était dû 4,272 livres d'avances (fº 62); — la confection et la distribution de 173 marcs et demi de jetons d'argent aux 79 officiers de la Chambre par les soins du receveur général des Finances (fº 67); — les justifications à produire

pour la mouvance des terres de Bodister, Plougasnou et Kerbrigent (fº 126); etc.

B 644. (Registre.) — Grand in-folio, 103 feuillets, papier.

1645. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des requêtes, des conclusions et des arrêts ordonnant que les extraits demandés par les religieuses de la Miséricorde de Rennes seront collationnés par J. Ragaud puis communiqués au Procureur général et rapportés au bureau (fº 4); — que la demande de rabais de J. Farault, fermier des devoirs de Josselin, sera communiquée à la communauté de ville (fº 14); — que Paul Hay des Nétumières, écuyer, conseiller au Parlement, percevra seulement une partie des gages auxquels il avait droit depuis la résignation de Jean Hay (fº 20); — que G. Calvez, miseur de Saint-Pol-de-Léon, paiera l'annuité de 800 livres réclamée par les Carmes de cette ville (fº 33); — autorisant les habitants d'Hennebont à emprunter 2,000 livres à rente constituée du prévôt de l'hôpital pour réparer leurs quais (fº 40); — que les prêtres de Vitré recevront, sur la recette de Vitré, 750 livres, bien que le miseur allègue que la duchesse de la Trémoille « a retenu presque tous les deniers d'octroi pour employer au bastiment d'un temple qu'il est permis aux religionnaires de faire bâtir » (fº 95); — le jugement d'un combat de mouvance soulevé à propos de la terre de Kervezo, en la paroisse de Bourgpaule, sous le ressort de Vannes, possédée par feu André du Bot (fº 101); etc.

B 645. (Registre.) — Grand in-folio, 115 feuillets, papier.

1646. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des requêtes, des conclusions et des arrêts ordonnant que Pierre Guy, auditeur des Comptes, sera dispensé de service pour huit jours (fº 8); — qu'il sera interdit aux communautés de ville de continuer la perception de leurs octrois au-delà de leur concession sans avoir obtenu des lettres de prorogation (fº 10); — que l'abbé Fr. Huart, trésorier de l'église de Rennes, aura mainlevée de la saisie mise sur son temporel à propos de l'apurement du compte de son père, receveur des amendes criminelles au Parlement (fº 15); — que le fermier des octrois de Vannes paiera le montant de son adjudication à Th. Authueil, miseur de la même ville (fº 18); — que les habitants de Lannion auront communication des lettres autorisant la reconstruction de l'auditoire royal et attribuant le tiers des recettes de l'octroi à cette dépense (fº 35); — que G. Le Cardeux, fermier de l'entretien de la grande pompe de Rennes, recevra 50 livres pour les travaux de réparation qu'il a exécutés (fº 41); — que René du Trevon, sieur de Kersauson, sénéchal de Tréguier, sera déchargé de son assignation et remis en possession de ses gages, parce qu'à l'avenir il observera les règlements (fº 55); — que les religieux Récollets de Cuburien, près de Morlaix, seront payés de la somme de 600 livres qui leur a été allouée par la municipalité par forme d'aumône, en 1645 (fº 83); etc.

B 646. (Registre.) — Grand in-folio, 187 feuillets, papier.

1647-1648. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions, des requêtes et des arrêts ordonnant qu'un exécutoire de 255 livres sera délivré à Y. Le Guyader, commis à la recette du Domaine de Carhaix, sur le fermier du dit Domaine (fº 4); — que défense sera faite au sénéchal d'Hennebont et aux collecteurs des deniers de l'imposition de 11,900 livres de procéder à la répartition des cotisations destinées à la reconstruction du Pont-Augan, ruiné depuis plus de cent ans, sans le consentement des États (fº 5); — que l'aveu rendu au Roi pour la terre de Bavalan en la paroisse d'Ambon sera réformé, et que M. de Champbalan se reconnaîtra vassal du Roi pour les marais de Broël et la métairie de Rouserault (fº 14); — que le trésorier des États paiera 4,800 livres à Louis Hamon, sieur de la Gouvaye, pour les gages dus à son grand-père Jean Hamon, écuyer, sieur de la Fardelays, prévôt général des armées du Roi en Bretagne (fº 20); — que Morice Bonfils, sieur de Clermont, adjudicataire des devoirs de Dinan, aura un rabais de 5,800 livres sur son traité (fº 34); — que les juges de Vannes connaîtront de la répétition de deniers de J. Sesbouez, receveur des fouages de l'évêché de Vannes, contre Fr. Sesbouez, sieur du Petit-Bois (fº 50); — que les religieux Feuillants de Paris restitueront à G. Pierre, l'un des cochers du duc d'Orléans, les fermages de la maison dont ils jouissaient à Nantes sur la Motte de Sauvetout (fº 69); etc.

B 647. (Registre.) — Grand in-folio, 245 feuillets, papier.

1646-1649. — Livre des audiences de la Chambre rapportant, sur des requêtes et des conclusions, des arrêts concernant le paiement des arrérages d'aumônes réclamés à la communauté de ville par les Carmes de Saint-Pol-de-Léon (fº 12); — les modifications à intercaler dans la rédaction de l'aveu de la Maillardière en Vertou, au chapitre des exemptions et franchises (fº 15); — l'opposition formée par les États de Bretagne à la levée des taxes destinées à la construction du pont d'Aucquefer sur la Vilaine et à la répartition projetée sur les paroisses riveraines (fº 23); — l'imposition forcée de 110 livres mise, sur la recette municipale de Nantes, au profit des Capucins qui avaient éprouvé un refus (fº 33); — l'absence prolongée

de René Héliand, auditeur des Comptes, et les injonctions qu'il fallut lui adresser (f° 35) ; — les délais demandés par Pierre Illixant, sieur de Kerguelen, miseur de Lannion, pour produire ses comptes (f° 60) ; — l'interdiction prononcée contre le conseiller Jean Mellon pour irrégularités commises pendant la réformation des Domaines de Châteauneuf, Landeleau, L'helgouet et Gourin (f°s 76-79) ; — une décharge d'amende encourue par Pierre, Jean et René Maillard, miseurs de la ville du Croisic (f° 119) ; — le débornement et l'estimation des terres acquises par les Ursulines de Quimper pour former leur enclos (f° 122) ; — la liquidation des biens provenant de la succession Vincent Bernard (f° 133) ; — l'autorisation de prélever 3,000 livres sur la miserie des ponts de Nantes pour être employées à la nourriture des prisonniers de guerre espagnols envoyés à Nantes par le Roi (f° 138) ; etc.

B 648. (Registre.) — Grand in-folio, 271 feuillets, papier.

1649-1650. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions, des requêtes et des arrêts concernant le jugement d'une contrainte poursuivie par P. Chesneau, fermier général des ports et hâvres de Bretagne. envers ses sous-fermiers qui réclamaient un rabais (f° 2) ; — la franchise de devoirs que revendiquaient les officiers de la Chambre pour le transport de leurs vins de la campagne à Nantes (f° 8) ; — le paiement de 466 livres de gages dus aux héritiers de Fr. de la Garde, contrôleur du Domaine et des fortifications à Nantes, à raison de ses fonctions pendant les années 1637 à 1643 (f° 16) ; — la saisie mise sur l'abbaye vacante de Saint-Maurice de Carnouet, et l'opposition des religieux à l'installation de l'économe du temporel (f° 43) ; — le règlement des arrérages de chefrentes dus sur les terres de Coëtconan, de Kerourguy et de Raspiec, par A. de Tréouret, écuyer, sieur de Penfoulic, et la condamnation qu'il encourut faute de représenter ses quittances (f° 76) ; — l'opposition de la Chambre à la réception des lettres de dispense d'âge obtenues par Jean Gabory, pourvu d'un office d'auditeur à l'âge de 21 ans 9 mois (f° 95) ; — l'exécutoire décerné à M. Forcheteau, receveur des épices de la Chambre, contre J. Chéreau, receveur des amendes des Eaux et Forêts, débiteur de 1,800 livres (f° 107) ; — le règlement des sommes dues sur la recette générale à J. Ozanne, architecte, entrepreneur des réparations du château de Brest, pour le prix de 24,500 livres (f° 118) ; etc.

B 649. (Registre.) — Grand in-folio, 258 feuillets, papier.

1650-1652. — Livre des audiences de la Chambre rapportant, sur des conclusions et des requêtes, des arrêts ordonnant que le compte de feu J. Guérin, commis à la recette du domaine de Jugon, sera examiné en l'état qu'il est (f° 22) ; — que les héritiers de Jean Peschart, conseiller originaire au Parlement de Bretagne, reverseront 300 livres au payeur des gages de cette Cour (f° 28) ; — que désormais les procureurs des receveurs des fouages ne seront pas admis à inscrire dans les comptes des frais de publication et d'avertissement pour les rentes assignées sur ces recettes (f° 36) ; — qu'une information sérieuse aura lieu pour tous les contrats d'affranchissement de feux qui ont été passés en 1638 et 1640 (f° 55) ; — que les habitants de Saint-Malo pourront dépenser 6,000 livres pour armer des navires en guerre contre les pirates « Ostandoys, Biscains qui escument et ravagent tout, bruslent les bateaux de ceux quy n'ont le moyen de les rachepter » (f° 69) ; — que les clercs à la Prévôté de Nantes, chargés du mesurage à sel, seront appelés à la Cour pour prêter serment ; — que les meubles de B. Poullain, trésorier des États de Bretagne, seront mis en vente, faute par ses héritiers d'avoir fourni caution pour la sûreté des deniers du Roi (f° 107) — que des commissaires spéciaux s'assureront que les archives de la Chambre sont dans l'ordre indiqué par les inventaires et que les répertoires seront mis à jour (f° 112) ; — que le greffier de la Chambre aura paiement des vacations du voyage qu'il fit à Saint-Nazaire pour planter le poteau des limites du trépas de Saint-Nazaire et graver une clé sur l'un des poteaux de l'église dudit lieu pour marquer l'endroit où sont dus devoirs de trépas (f° 135) ; etc.

B 650. (Registre.) — Grand in-folio, 297 feuillets, papier.

1652-1654. — Livres des audiences de la Chambre rapportant des requêtes, des conclusions et des arrêts ordonnant que les chanoines de l'église cathédrale de Nantes auront le droit de commettre un receveur à la perception des deniers à eux octroyés pour l'œuvre de Saint-Pierre (f° 4) ; — que les officiers de la Chambre seront tenus de venir de chez eux à la Cour en robe et en bonnet, à l'exclusion des bottes, des canons blancs et manches ouvertes (f° 9) ; — que défense sera faite aux receveurs des fouages de s'entremettre pour la levée des deniers des garnisons, malgré l'ordonnance de P. Guydo, général des Finances (f° 18) ; — que les vassaux du Roi sous la barre de Dinan seront déchargés de l'assignation en reddition d'aveu qui leur a été signifiée de la part des juges de cette juridiction (f° 35) ; — que G. Glet, écuyer, sieur de la Hurlaie, pourvu d'un office de connétable à Rennes, sera débouté de l'effet de ses lettres, attendu qu'elles sont surannées (f° 48) ; — que le miseur de Redon paiera 90 livres d'arrérages de salaire à Louis Jozelle, messager ordinaire des

villes de Nantes, Redon et Ploermel, à raison de 30 livres par an pour un voyage par semaine (f° 57) ; — que les bourgeois de Châteaubriant continueront de lever les deniers de leur octroi pendant 6 mois, pourvu qu'ils obtiennent lettres de validation (f° 70) ; — que P. Feillet de Bodouet, juge prévôt de Nantes, paiera une amende de 200 livres pour refus d'accepter le greffier des présentations (f° 83) ; — que des remontrances seront adressées au Conseil sur la procédure irrégulière adoptée pour le bail des monnaies de Rennes et de Nantes, et les usurpations de juridiction de la Cour des Monnaies de Paris (f° 124) ; etc.

B 651. (Registre.) — Grand in-folio, 298 feuillets, papier.

1654-1656. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des requêtes, des conclusions et divers arrêts ordonnant que défense sera faite à J. Mercier, receveur du Domaine à Nantes, de comparaître à l'assignation qui lui a été envoyée devant le siège de Nantes par le fermier général des Domaines (f° 3) ; — que J. Davy, pauvre laboureur, l'un des forestiers de la forêt de Touffou, sera déchargé de l'amende qu'il a encourue, vu son indigence (f° 11) ; — que les greffiers de la juridiction de Fougères délivreront les rôles des casuels échus au Roi, à Fr. Jacquetel de la Barre, receveur du Domaine (f° 15) ; — qu'estimation et rapport sera fait sur un projet d'arrentement de terrain vague voisin du château de Brest, demandé par M. Marion, veuve Kerdaniel (f° 16) ; - que le baron d'Ancenis sera ajourné pour produire les titres de ses prétentions sur le prieuré de Saint-Martin de Varades (f° 23) ; — que G. de Bouvant, écuyer, sieur du Bois de la Roche, sera débouté de la mouvance du lieu de Kerbouzar-Bras, en la paroisse de Commana (f° 28) ; — que l'adjudicataire des devoirs d'octroi de la ville de Lamballe versera le prix de son bail au miseur, J. Chauvel des Clos (f° 73) ; — que les entreprises des officiers de Fougères sur les attributions du siège de Bazouge seront annulées (f° 122) ; — que les vacations de Séb. Bidé de Ranzay, conseiller maître des Comptes, commissaire délégué pour vérifier l'état du collège des Jésuites de Quimper et les démolitions de l'ancien auditoire, seront réglées à 384 livres (f° 140) ; — que Cl. Geslin, fondeur, sera payé de la somme de 2,022 livres qu'il réclame pour la refonte de 3 cloches destinées à la Cathédrale de Nantes (f° 150) ; etc.

B 652. (Registre.) — Petit in-folio, 287 feuillets, papier.

1656-1658. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions, des requêtes et des arrêts ordonnant que commandement sera fait à Gillette du Bois-de-la-Salle, veuve Brisset, de payer 1,468 livres à J. Mercier, receveur du Domaine à Nantes (f° 5) ; — que la seconde charge d'avocat général à la Chambre jouira de 1,800 livres de gages qui seront déposés entre les mains du receveur des gages (f° 11) ; — que N. Dugast, commis à la recette du Domaine à Gourin, sera déchargé de l'amende de 40 livres qu'il a encourue par ses retards (f° 20) ; — que la municipalité de Vitré fera établir l'ordre de ses créanciers sans tenir compte de la sentence du commissaire du Parlement et qu'il sera fait défense au miseur en charge de se dessaisir de ses deniers autrement que suivant l'ordre arrêté (f° 34) ; — que les notaires du ressort d'Hennebont délivreront copie en bonne forme des contrats qu'ils ont rapportés sous le fief du Roi au commis de la recette du Domaine (f° 42) ; — que les lettres d'érection de la vicomté de la Driennaie obtenues par J. du Bouexic seront lues et publiées aux prônes des grandes messes et aux marchés des paroisses comprises dans son ressort (f° 56) ; — que le sénéchal et le substitut du procureur général au ressort du siège royal de Hédé seront assignés pour répondre de leur conduite envers les abienneurs de terres saisies (f° 69) ; — que J. de Cleguenec, seigneur de Lantillac, aura mainlevée de la terre de Culléac, sauf à prouver qu'elle relève du comté de Largouet (f° 73) ; — que les Minimes de Nantes seront payés des arrérages de rentes qui leur sont dus (f° 96) ; etc.

B 653. (Registre.) — Grand in-folio, 301 feuillets, papier.

1658-1660. — Livre des audiences de la Chambre rapportant, sur des conclusions et des requêtes, divers arrêts ordonnant que Grégoire Rousseau, sieur de Kerdoret, maître particulier des Eaux et Forêts de l'évêché de Vannes, produira les comptes des taux et amendes du siège de son ressort (f° 9) ; — que la ville de Guérande désignera des commissaires pour vérifier l'état au vrai de Th. Coquard, syndic et miseur (f° 16) ; — que R. Bobet, fermier des octrois de Quimper, sera contraint par corps de payer les sommes qu'il doit au miseur de la ville et auxquelles il a été condamné sans pouvoir recourir au siège ordinaire (f° 24) ; — ratifiant l'allocation de 100 livres accordée par le maire et les échevins de Nantes aux religieux Capucins par ce motif que « les plus notables qui ont des maisons aux champs et desquels les suppliants ont l'habitude de recevoir les plus grandes charités s'absentent en cette saison » (f° 45) ; — que P. Pinot, adjoint au grand maître des Eaux et Forêts pour les visites qu'il a faites en 1648, justifiera les frais de déplacement et de vacations qui lui sont dus (f° 58) ; — que J. Chedanne, miseur de la ville de Vannes, versera par provision 8,000 livres entre les mains de son successeur, G. Kerviche, en attendant qu'il apure ses comptes de cinq années (f° 87) ; —

que les officiers de la Chambre n'entreront en fonctions pendant le Carême qu'après 9 heures du matin « pour avoir le temps d'assister aux prédications » (f° 117); — interdisant aux officiers de la juridiction de Dinan de recevoir aucuns aveux et autres redevances des vassaux du Roi (f° 290) ; etc.

B 654. (Registre.) — Grand in-folio, 282 feuillets, papier.

1660-1661. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant une délivrance de divers aveux produits devant le ressort de Guérande par les ancêtres de Jacques Legal, écuyer, sieur de la Porte, grand prévôt de Bretagne, lequel en avait besoin à l'occasion de son mariage avec X. Martin (f° 5) ; — l'exploitation de la forêt du Gâvre et l'exécution de l'adjudication des coupes à J. Lebourg et J. Cochetel (f° 10) ; — le paiement de divers frais de geôle avancés par Fr. Merienne, geôlier des prisons de Fougères, et refusés par J. Fr. Jacquetel, receveur du Domaine (f° 13) ; — le remboursement de diverses sommes avancées par Th. Le Cocq, sieur de la Penrière, syndic de la ville de Vitré, pour les réparations des remparts (f° 24); — les excuses présentées par Y. Lozach, miseur de Carhaix, lequel attendait le retour des députés en Cour pour rendre son compte, et alléguait que la ville avait été chargée de gens de guerre qui ruinaient le pays (f° 38) ; — le jugement d'une contestation relative à la propriété des corderies du Croisic, que la ville revendiquait contre J. Lebaud et R. Lerat (f° 58) ; — l'estimation d'un terrain sis en la ville d'Hennebont et dont les Carmes de ce lieu demandaient l'afféagement (f° 88) ; — la répression des usurpations commises en matière domaniale par les officiers de la barre de Dinan (f° 118) ; — les remontrances à faire au Roi au sujet des empiétements de la Chambre des Comptes de Paris en matière de régale pendant la vacance de l'évêché de Rennes (f° 127) ; — règlement des habits que porteront les officiers de la Chambre pour aller saluer le Roi aux États de Bretagne convoqués pour le 16 août 1661 (f° 231) ; etc.

B 655. (Registre.) — Grand in-folio, 276 feuillets, papier.

1661-1663. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant le jugement d'une contestation pendante entre M. Chauvel, trésorier provincial des guerres, et Y. de Santo-Domingo, receveur général des Finances (f° 4) ; — l'annulation d'un bail des octrois de la ville de Saint-Brieuc adjugé sans la participation des Trésoriers généraux (f° 7); — la mainlevée d'une saisie indûment mise sur la terre des Montils-Ferruceaux, paroisse de Goulaine, laquelle relevait de la châtellenie de Goulaine par la terre de la Vennerie, suivant des titres remontant à 1402 (f° 12); — les mesures à prendre contre les comptables en retard et les subterfuges qu'ils emploient pour se soustraire aux poursuites des huissiers (f° 28) ; — la restitution de la terre de Lanurien, usurpée au préjudice de François du Châtel pendant sa minorité par Cl. Le Ciet, receveur du Domaine à Lesneven (f° 58) ; — la répression des abus commis par les receveurs des fouages lesquels exigent « mille droits imaginaires à la surcharge des sujets du Roy » malgré les termes du règlement de 1618 (f° 60) ; — l'autorisation pour les habitants de la Guerche de prélever 500 livres sur la recette des octrois pour soulager le grand nombre de pauvres qui affluent chez eux (f° 64) ; – les difficultés qui empêchent le syndic miseur de la ville de Hennebont de satisfaire aux réclamations des créanciers (f° 85) ; – les raisons invoquées par le procureur fiscal des juridictions de la Savarière et du Chesne-Cottereau pour revendiquer la mouvance de la maison du Pressoir-Cottereau, sise au bourg de Saint-Sébastien d'Aigne, évêché de Nantes (f° 95) ; — l'estimation de baules situées dans le Trait du Croisic et dont l'afféagement était sollicité par D. Texier et Jean Le Besson (f° 277); etc.

B 656. (Registre.) — Grand in-folio, 275 feuillets, papier.

1663-1666. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la charge imposée aux seigneurs de Queblen d'exercer les fonctions de garde de la forêt de Carnoët, et les sommations envoyées au sieur Leroy, accusé de malversations (f° 11) ; — la responsabilité des enfants de G. du Pressouer, receveur des Domaines de Dinan et de Jugon, dans les conséquences de l'apurement de ses comptes (f° 39) ; — l'enquête à faire sur les terres assignées en dotation de la confrérie de Sainte-Barbe de Balazé, par m^re M. Allou, prêtre, recteur de Balazé (f° 44); — l'apurement des comptes de G. Bigarré, sieur de Lano, miseur et syndic de la ville de Vannes, et de son successeur J. Coué, détenu (f° 47) ; — la production de l'état au vrai de la gestion des deniers de Lamballe devant les commissaires de la municipalité, par le syndic Lorans (f° 66) ; — le paiement d'une somme de 405 livres, solde d'une fourniture de cierges faite par Y. Aillery, marchand cierger, au receveur des menues nécessités de la Chambre à l'occasion de la Chandeleur (f° 81) ; — l'obligation pour les fermiers des octrois de Nantes de remettre le produit de leur bail entre les mains du miseur sans céder à aucune contrainte des créanciers (f° 92) ; — la délivrance de certains titres réclamée par les paroissiens de Couëron pour

plaider contre les habitants de Chantenay et de Saint-Herblain (fº 115) ; — les malversations commises à Morlaix, sous prétexte de réparations à faire aux murailles et aux chaussées, et les mesures à prendre contre le retour de pareils abus (fº 150) ; etc.

B 657. (Registre.) — Grand in-folio, 283 feuillets, papier.

1666-1668. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les requêtes et les conclusions concernant l'exécution des lettres de concession d'octroi obtenues par les habitants de la Roche-Bernard pour subvenir aux frais d'entretien d'un régent, d'une horloge, et pour la réparation des pavés (fº 17) ; — le remboursement d'une somme de 21,000 livres volée sur la route de Rennes à Nantes au préjudice du receveur du Taillon de Saint-Brieuc (fº 25) ; — la liquidation du compte des abienneurs de la terre de Kernescon, lesquels étaient redevables de 2,718 livres au receveur des fouages de Léon (fº 28) ; — la taxe des frais de voyage dus à G. Henry, écuyer, sieur de Belestre, conseiller maître à la Chambre des Comptes (fº 37) ; — une poursuite en détournement de fonds intentée à un procureur syndic de la ville d'Hennebont (fº 54) ; — la perception du Petit Devoir établi sur les toiles et denrées vendues à Vitré par les soins de la municipalité pendant un an, en attendant que le bail général de tous les Devoirs soit adjugé à un seul régisseur (fº 72); — les publications préalables à faire, à l'occasion de l'érection du marquisat de Blain, pendant trois dimanches consécutifs, dans toutes les paroisses de ce ressort (fº 175); — la désignation d'un commissaire chargé de procéder à l'arpentage de l'enclos de la Visitation de Rennes (fº 204); — les obligations imposées aux Contrôleurs généraux établis dans les Recettes générales, en ce qui touche la description des espèces de monnaies et le mouvement des fonds (fº 282) ; etc.

B 658. (Registre.) — Grand in-folio, 284 feuillets, papier.

1668-1669. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant les déductions du compte rendu par R. Hindré, syndic miseur de la ville de Montfort, et le versement qu'il avait à faire à son successeur (fº 12) ; — la nécessité de rappeler aux parties qu'elles ne doivent prendre d'autres titres que ceux qui leur appartiennent (fº 22) ; — la vérification de deux actes produits par le maître particulier des Eaux et Forêts du comté de Nantes, et contre lesquels le procureur général s'est inscrit en faux (fº 28 et 34) ; — les omissions à réparer dans le compte du receveur de la ville de Dinan par rapport au fermage des corps de garde (fº 42) ; — une décharge de 5,000 livres obtenue par Jacques Perrier, commis à la recette des épices (fº 46) ; — la production des titres en vertu desquels le seigneur du Moulin-Henriet a établi deux foires à Sainte-Pazanne (fº 61) ; — le jugement d'une contestation survenue entre Fr. Jacquetel, sieur de la Barre, receveur ordinaire de la juridiction de Fougères, et Guy Desbois, contrôleur du Domaine, à propos du règlement des gages de ce dernier (fº 95) ; — la rédaction d'un catalogue de ceux qui ont payé les taxes de franc fief, suivant les ordres du Roi (fº 96) ; — la délivrance des extraits de rôles sollicités par Pierre Courson, sieur de la Ville-Costio, au soutien de sa qualité de noble (fº 220) ; — le règlement des vacations dues à Cl. Macé, commis à la réformation du papier terrier du Domaine de Rennes, avec M. de Saint-Pern, par Gilles de Lépine, receveur des deniers provenant de la Réformation (fº 228) ; etc.

B 659. (Registre.) — Grand in-folio, 294 feuillets, papier.

1669-1671. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les requêtes et les conclusions concernant la décharge de l'obligation d'aveu pour le prieuré d'Escoublac accordée aux religieux de Saint-Florent (fº 29) ; — l'injonction de versement signifiée à J. Perrier, commis à la recette des restes (fº 33) ; — la délivrance d'un extrait de la réformation des fouages de la paroisse de Médréac entre les mains de Jacques de Caradeuc de la Chalotais et consorts pour défendre leur qualité noble (fº 51) ; — les conditions auxquelles le bail des épices de la Chambre fut adjugé à N. Paulus, miseur de Nantes (fº 72) ; — les poursuites à exercer contre Firmin Simonnet, receveur ordinaire du Domaine de Guérande, et les mesures à prendre pour la conservation de ses biens (fº 85) ; — la production des titres de l'abbaye de Saint-Mathieu au soutien de ses droits sur la tenue de Guillimadeuc comprenant la terre de Kervastoué, et la confirmation d'un arrêt de la cour ducale de 1395 (fº 105) ; — la délivrance d'une copie des titres saisis chez B. Poullain de Gesvres, trésorier des États de Bretagne, requise par son neveu M. Chauvel, trésorier de l'Extraordinaire des guerres (fº 123) ; — la révision des comptes présentés par Guy Desboys, contrôleur du Domaine à Fougères, et le remboursement de diverses sommes rayées au préjudice de Fr. Jacquetel, sieur de la Barre, receveur du Domaine dans le même ressort (fº 126) ; — le jugement d'une contestation de mouvance relative à la terre de Briord, paroisse de Port-Saint-Père, pendante entre le Roi et le sire de Retz (fº 181) ; etc.

B 660. (Registre.) — Grand in-folio ; 298 feuillets, papier.

1671-1675. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la conservation des immunités accordées aux officiers des Chambres souveraines (fº 4) ; — les publications préalables à faire pour la création et la translation des foires de Pouldavid (fº 16) ; — l'étendue des droits attachés à l'office de receveur général, vendu par Cl. de Santo-Domingo, sieur de Villeneuve, à L. Sanguin, sieur de Veigron (fº 38) ; — le paiement d'une caution de 634 livres, pour laquelle Nic. Forget, procureur, s'était engagé au lieu et place de Firmin Simonnet, receveur du Domaine à Guérande (fº 62) ; — la vérification de la mouvance de la terre de Tréanna et de l'aveu rendu par A. Le Couriault, épouse de M. de Tinténiac (fº 83) ; — les poursuites intentées à l'abbé Brochard, recteur à Saint-Julien-de-Concelles, lequel refusait aveu au Roi pour son temporel et encourut une amende de 40 livres pour rébellion (fº 92) ; — la prorogation d'une pension en faveur de M. André Huchet, sieur de la Bedoyère, procureur général au Parlement de Rennes (fº 99). — une décharge d'abiennement imposé à Jean Balagué, docteur en médecine à Saint-Brieuc, pour la gestion des biens du comte de Vertus, parce qu'il fournira un remplaçant solvable (fº 111) ; — la mainlevée de saisie accordée à Pierre Dieuleveut, commis à la recette du Domaine à Gourin, à la charge de rendre son compte dans trois mois et de payer les frais de son geôlage (fº 146) ; — le jugement d'un différend pendant entre P. Jouan, sieur de la Garenne, fermier des Domaines du Roi aux évêchés de Cornouaille et de Léon, et S. Loyseau, receveur général (fº 211) ; etc.

B 661. (Registre.) — Grand in-folio, 179 feuillets, papier.

1674-1677. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant les précautions à prendre pour défendre la mouvance du Roi contre les usurpations et les fausses déclarations de fiefs (fº 19) ; — l'apurement des comptes de B. Ferret, receveur et payeur des gages des officiers du Parlement (fº 26) ; — la consignation des deniers provenant de l'adjudication des offices de J. Perrier, payeur des gages des officiers de la Chambre (fº 38) ; — l'élargissement de J. Leturnec, abienneur de la maison de Brenudel au ressort de Rhuis (fº 43) ; — les publications préalables à faire avant de procéder à l'enregistrement de diverses lettres patentes ; — la confirmation du titre de chatellenie revendiqué pour la terre de Quilfistre par H. de Sesmaisons, seigneur de Trévaly, sous le ressort de Guérande (fº 68) ; — les diligences à faire pour juger les comptes des Domaines en souffrance (fº 89) ; — la réception du serment de Vincent de Saint-Pern, conseiller maître des Comptes (fº 100) ; — la représentation des actes reçus par J. Leray, sieur de Keralno, maître des Comptes, chargé de la reformation du papier terrier de Lesneven (fº 113) ; — les dissensions intérieures de la Chambre et le règlement des prétentions des auditeurs (fº 122) ; — l'institution de Jean Chevalier dans la charge de greffier de la Chambre (fº 137) ; — l'enquête à ouvrir sur les malversations commises par les huissiers dans l'étendue de la Province (fº 162) ; etc.

B 662. (Registre.) — Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

1677-1680. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant les règles à suivre pour expédier rapidement la réformation du papier terrier des Domaines royaux, et le tarif des frais qui seront alloués aux commissaires (fº 3) ; — la mention à inscrire sur le compte des amendes infligées aux usurpateurs de la noblesse au profit de Joseph Le Meilleur, lequel obtint lettres de noblesse après avoir été condamné à 880 livres (fº 11) ; — le rabais sollicité sur sa ferme par Laurent Bernard, bourgeois d'Hennebont, adjudicataire d'un octroi à percevoir sur les quais, à raison des troubles causés, en 1675 et 1676, par la présence des Hollandais devant Port-Louis (fº 33) ; — la visite à faire au château de Nantes dans un appartement incendié pour vérifier l'état des archives (fº 40) ; — le paiement des vacations dues à l'huissier P. de Fagondo pour la saisie du temporel de l'abbaye de Villeneuve, dans les paroisses de Saint-Colombin, Saint-Lumine et autres (fº 55) ; — les recherches à faire sur l'étendue de la mouvance royale de la vicomté de Loyaux dans les paroisses du Port-Saint-Père et de Sainte-Pazanne (fº 63) ; — les formalités préalables à remplir avant l'enregistrement des lettres portant érection de la châtellenie de la Salle au profit de Samuel de Bastelart (fº 96) ; — la confirmation des usages établis à Châteaubriant pour la nomination d'un syndic et de délégués chargés de vérifier les comptes des deniers d'octroi et patrimoniaux (fº 131) ; etc.

B 663. (Registre.) — Grand in-folio, 276 feuillets, papier.

1679-1683. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant un abus de pouvoir commis par F. Bodin de la Villeneuve, lieutenant du Roi au siège de Lannion, à propos du compte de gestion du receveur de Lantreguier (fº 8) ; — la responsabilité de Jacquette Robert,

veuve de J. Perrier, commis à la recette, des restes à recouvrer sur les comptes rendus à la Chambre, dans l'apurement des comptes de son mari (fº 18) ; — l'inscription d'hypothèque prise sur les biens de feu P. Caris, sieur de Bougon, receveur des fouages de Nantes, et la mainlevée sollicitée par ses héritiers (fº 29); — la publication des lettres d'amortissement et de confirmation obtenues par les Ursulines de Landerneau, dont la fondation remontait à 1650 (fº 44); — les répétitions exercées par G. Lescuriot, chargé du recouvrement des créances du Roi, contre Cl. de Santo-Domingo, ci-devant receveur général des Finances (fº 53); — la production des pièces sur lesquelles le sieur de la Galissonnière se fonde pour revendiquer la mouvance de la terre de la Bidière (fº 94) ; — la saisie mise sur la prairie des Divettes, acquise par les Jésuites de Nantes sous la mouvance du marquisat de Goulaine, et l'injonction adressée à la dame de Goulaine (fº 137) ; — la préférence accordée à B. Hautebert, procureur syndic de la ville d'Ancenis, pour l'emploi des deniers provenant du bail des octrois, à l'exclusion du fermier (fº 147); — la constatation des droits honorifiques appartenants à la terre de Lanhala dans les paroisses de Plounéour-Trez, de Locrist-Plougonvelen, dans l'abbaye de Saint-Mathieu, etc. (fº 186); — les règles à suivre par les fermiers du Domaine lorsqu'ils voudront traiter du montant des rachats, lods, ventes et sous-rachats, ou intenter des actions aux débiteurs du Roi (fº 194); etc.

B 664. (Registre.) — Grand in-folio, 317 feuillets, papier.

1682-1687. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant une décharge de poursuites accordée à Anne Sanguin, veuve de G. Raoul de la Guibourgère, à propos des comptes de son père, Louis Sanguin, receveur général de Finances (fº 12) ; — la publication des lettres d'érection de la baronnie de Plelo, présentées par Maurille de Bréhand (fº 22); — une restitution de gages réclamée à Ch. de la Corbière, conseiller au Parlement, par le traitant des restes à recouvrer (fº 41) ; — le refus des maîtres et auditeurs des Comptes nouvellement reçus de participer au règlement des dettes de la Chambre (fº 65) ; — l'étendue des droits de juridiction de la seigneurie de la Motte-Pilaudel, en la paroisse de Pleudihen, appartenante à J. Jolif de Limoilon, bourgeois de Saint-Malo (fº 121); — la délivrance de divers aveux du lac de Grandlieu à Marguerite de Machecoul, marquise de Fougeray (fº 156); — une surséance de poursuites pour défaut de déclaration, et une mainlevée de saisie accordée à Guy de Kerguezec (fº 190) ; — le règlement des dépenses de la buvette de la Chambre et la communication des livres du receveur des menues nécessités demandée par les Auditeurs (fº 207) ; — le remboursement par exécutoire d'une somme de 2,172 livres, avancée par E. Le Goavant, sieur de Tromelin, miseur de Landerneau (fº 219) ; — l'interprétation des règlements de la Chambre en matière de députation (fº 242) ; — la continuation du bail des épices de la Chambre en faveur de Nic. Paulus (fº 299) ; — la désignation des commissaires chargés de signer les brefs de mer (fº 302); etc.

B 665. (Registre.) — Grand in-folio, 331 feuillets. papier.

1688-1693. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant les formalités à observer par les auditeurs chargés de délivrer des collationnés de titres déposés dans les archives lorsqu'ils remarqueront des altérations (fº 8) ; — le paiement d'une somme annuelle de 120 livres à J. Fouchard, professeur de droit à l'Université de Nantes (fº 14); — la surséance réclamée par Ch. de Guer, marquis de Pontcallec, pour faire hommage de ses terres de la Porte-Neuve et de Kerimel (fº 26) ; — l'autorisation de fournir un homme vivant et mourant pour les dames religieuses Ursulines de Dinan en attendant qu'elles aient des lettres d'amortissement (fº 42) ; — une décharge de poursuites intentées par le traitant fermier des restes à recouvrer à L. Trotereau, veuve de J. Morin, chevalier, sieur de la Roche du Tret, à propos des gages intermédiaires qu'aurait touchés leur aïeul R. Morin, en qualité d'avocat général (fº 62); — l'apurement des comptes de C. de Santo-Domingo, receveur général des Finances, et les corrections valables à admettre (fº 71) ; — l'enregistrement et la publication préalable des lettres d'érection de 1575 présentées par Marie Geslin, veuve d'Anne Guérin, sieur de Saint-Brice, pour la foire de la Fontaine tenue au Bourg-Roger, près la chapelle de Saint-Gourgouez (fº 95); — le paiement des lods et ventes du contrat de la terre de Kerveno vendue en 1616, et les réclamations adressées par le contrôleur des restes à recouvrer à Jeanne de Rosmar (fº 133) ; — transcription de deux contrats de rentes constituées au profit des Ursulines de Nantes et de M. de la Tullaie par la Chambre, et montant en capital à 11,000 livres (fºs 160-162) ; etc.

B 666. (Registre.) — Grand in-folio, 148 feuillets, papier.

1692-1697. — Livre d'audiences de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant la réception de J. Lebreton de Villeneuve dans la charge d'auditeur à la Chambre des Comptes et sa renonciation à la succession des sieurs Lebreton, du Fresne, Pavageau et Regnault, trouvés redevables envers le Roi (fº 2) ; — la

liquidation du reliquat dû par Françoise Trouillot, veuve de B. Ferret, receveur et payeur des gages des officiers du Parlement (fº 5); — les qualifications nobles que Ch. Gabart, sieur de Téhillac, était en droit de porter (fº 8); — le logement dû par la ville de Nantes au marquis de Sévigné, pourvu du commandement de la ville et du comté de Nantes (fº 20); — le paiement des frais de la sépulture du comte Marot de la Garais, gouverneur de la ville de Dinan, décédé à Coutances, sur la caisse du miseur de Dinan (fº 34); — l'apposition des scellés sur les papiers de M. Salomon de Bréafort, maître des Comptes, après son décès (fº 84); — les règles à suivre pour l'installation des Trésoriers de France, généraux des Finances (fº 93); — l'enregistrement des provisions de plusieurs officiers; — la nécessité d'appeler les correcteurs d'un semestre d'avance pour vérifier les comptes déposés sans retard (fº 111); — les dispenses de service sollicitées par divers maîtres des Comptes; — la révision et la correction des erreurs commises dans les comptes du miseur du Croisic (fº 128); — l'obligation pour les villes de communiquer l'état au vrai des recettes et des dépenses au Procureur du Roi établi par l'édit de juillet 1690 (fº 147); etc.

B 667. (Registre.) — Grand in-folio, 421 feuillets, papier.

1697-1711. — Livre des audiences de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant l'apurement du compte du miseur de la ville de Montfort et les accusations portées contre le maire R. Hindré (fº 14); — le paiement des arrérages d'une rente de 16 livres due sur les Aides de Redon à Marguerite de Kerverier, veuve de G. de Lanjamet (fº 17); — la confirmation et la jouissance de l'exemption de fouages accordée par le duc Pierre II, en 1453, au sergent féodé de la juridiction de Saint-Nicolas de Redon (fº 21); — le retrait d'une copie du bail des octrois de Lesneven imposée au fermier Y. Lesnerre avec obligation de payer 6 deniers pour livre du produit du bail (fº 42); — la levée des poursuites intentées à Julienne des Haiers, veuve d'André Drouet, écuyer, sieur des Rochelles, receveur des fouages à Rennes, par L. Vincent, chargé du recouvrement des restes en souffrance (fºs 87-90); — la suppression des offices composant le corps du bureau des Trésoriers de France et de la Chambre du Domaine établis à Vannes (fº 116); — la nomination des répartiteurs d'épices, l'enregistrement des divers édits; — la ratification des emprunts contractés par la Chambre (fº 314); — le rachat de la capitation pour tous les officiers de la Chambre (fº 332); — le jugement des répétitions exercées contre R. Le Prestre de Lezonnet, ci-devant trésorier général des Etats de Bretagne, par G. de Coëtlogon, procureur général syndic des mêmes Etats (fº 335); — une contestation de préséance pendante entre les présidents Le Meneust des Treilles et Cornulier du Pesle (fº 346); etc.

B 668. (Registre.) — Grand in-folio, 247 feuillets, papier.

1711-1721. — Livre des audiences de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur la reconnaissance d'une rente de 2000 livres due à René Saguier, chevalier, sieur de Luigné, pour deux contrats de constitut souscrits par la Chambre en 1689 (fº 1); — l'instance en paiement poursuivie par le fermier général des Domaines contre les créanciers de la succession abandonnée par Renée Bourguignon, veuve Provost (fº 14); — le remploi du fonds des épices qui avait été appliqué au paiement des gages des officiers (fº 22); — la conclusion d'un emprunt de 97.000 livres qui sera consacré à la suppression du tiers des charges de présidents, maîtres, trésoriers et receveurs généraux et contrôleurs des épices (fº 28); — la désignation des commissaires chargés de porter à M. l'Intendant les sujets de plainte de la Compagnie (fº 47); — la communication et l'expédition des pièces conservées dans les archives de la Cour (fº 126); — les pouvoirs donnés au Trésorier des États pour toucher les augmentations de gages qui sont dues aux officiers de la Chambre sur le Trésor royal (fº 127); — les délais accordés aux vassaux de la Couronne pour prêter serment avec acte de foi et hommage, à l'occasion de l'avènement du Roi au trône (fº 137); — l'exécution de l'inventaire du papier terrier de la réformation des Domaines et son dépôt à la Chambre (fº 143); — l'élargissement du sieur J. Grignon de la Noë, miseur de la ville de Monfort, à la charge d'apurer ses comptes (fº 157); — l'impression du règlement de 1681 (fº 175); etc.

B 669. (Registre.) — Grand in-folio, 381 feuillets, papier.

1721-1742. — Livre des audiences de la Chambre relatant les requêtes, les conclusions et les arrêts rendus sur le dépouillement des arrérages des augmentations de gages (fº 8); — les obligations imposées au premier huissier lorsque la Compagnie se rend à la messe (fº 18); — l'expédition des copies du papier terrier de la réformation des Domaines destinées au Louvre (fº 46); — l'exécution des saisies féodales (fº 95); — le partage d'une somme de 3,000 livres provenant du sol à livre, en nature d'épices (fº 105); — la délivrance des extraits requis aux régisseurs du droit de confirmation (fº 109); — les réparations à faire à la maison où demeure le garde de la Chambre (fº 166); — la mise à jour des répertoires des aveux de chaque juridiction (fº 173); — les réceptions de prestations de serment; — la rédaction des rôles de capitation de la

Compagnie (f° 234) ; — la suppression d'un livre intitulé : « liste de nosseigneurs de la Chambre des Comptes » tendant à mettre le trouble dans le sein de cette Cour (f° 239); — la réception des offres du bail de la buvette (f° 249) ; — l'assignation des places du chœur de la cathédrale à chaque officier (f° 278) ; — le procès intenté par le procureur général aux officiers de la Prévôté de Nantes (f° 298) ; — la désignation des répartiteurs des épices chaque semestre ; — le jugement des excuses présentées par les absents ; — la nomination des commissaires chargés de poursuivre la délivrance des extraits ; — les contraventions commises par les receveurs des fouages et des villes, et les moyens de les réprimer (f° 350) ; — les poursuites à exercer contre Félix de Beauvais, receveur et payeur des gages (f° 353) ; etc.

B 670. (Registre.) — Grand in-folio, 224 feuillets, papier.

1743-1758. — Livre des audiences ordinaires de la Chambre des Comptes rapportant les arrêts rendus sur l'apposition des scellés à mettre sur les meubles et les logis de F. de Beauvais, payeur des gages de la Chambre (f° 4) ; — les contraventions commises par le receveur ancien et mi-triennal des octrois de la ville de Lamballe, qui s'est immiscé dans les fonctions de l'office de receveur alternatif et mi-triennal (f°s 13 et 14) ; — l'obligation imposée aux huissiers de tenir un registre de la délivrance de leurs exploits (f° 29) ; — l'installation de J. Gabriel Le Tourneux, sieur d'Avrillé, dans la charge de maître des Comptes (f° 58) ; de M. Guy Grou de Bellesme dans les fonctions de président, office qu'il a consenti à hypothéquer avec toutes les charges de la Chambre aux dettes existantes qu'elle a pu contracter (f° 67) ; — la taxe des vacations dues à divers officiers ; — l'encombrement des armoires renfermant la comptabilité et la nécessité de transporter aux greniers les pièces antérieures à 1700 (f° 84) ; — le procès-verbal des réparations à faire au bâtiment des archives de la Chambre (f° 86) ; — les justifications à produire par le miseur de Morlaix au chapitre de son compte relatif à la réédification de l'hôpital (f° 128) ; — la rédaction du tarif des droits de chambellenage que pourront prélever les huissiers (f°s 144-145) ; — les formalités à remplir pour les convocations des semestres et les avertissements à envoyer aux conseillers ; etc.

B 671. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1758-1767. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes rapportant les conclusions du procureur général, les présentations de pièces, les comparutions de comptables, les élections de députés et commissaires, l'obligation imposée aux huissiers de garder à la cathédrale le banc des officiers de la Chambre des Comptes (f° 4) ; — les alarmes que cause l'état de ruine des bâtiments des séances et des archives de la Chambre (f° 11) ; — la révocation du sieur Morel, ci-devant chargé de toucher les arrérages d'une rente qui appartient à la Chambre sur les Aides et Gabelles (f° 68) ; — le projet d'acquisition par les hôpitaux de Nantes de 21 journaux de terre en la Prairie-au-Duc (f° 72) ; — le choix de l'architecte Ceineray pour la préparation des plans de reconstruction du palais de la Chambre et le traité conclu avec lui à cet effet (f°s 79-80) ; — la conservation du pouvoir de mettre les scellés chez les comptables décédés, de dresser l'inventaire des meubles, et de procéder à la vente, s'il y a lieu, par les délégués de la Chambre (f° 96) ; — le tarif des frais d'assignation que paieront aux huissiers les vassaux du Roi assignés à comparaître pour les aveux et hommages (f° 115) ; — le remboursement des emprunts de la Chambre (f° 147) ; — l'intervention à poursuivre au Parlement de Paris contre le sieur Walsh, qui a fait injure à la Chambre en contestant publiquement la noblesse d'un de ses membres en pleine audience de la sénéchaussée d'Angers (f° 162), etc.

B 672. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1767-1776. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes rapportant le sommaire de chaque séance, les noms des assistants, les installations d'officiers ; — les arrêts rendus et les remontrances produites sur les inconvénients des gens de mainmorte dans les villes, et les injonctions à signaler aux frères de Saint-Yon (f° 7) ; — les contraintes à exercer contre le sieur Retau de la Budorière, receveur et payeur des gages de la Chambre, pour obtenir la reddition de ses comptes ; — la punition à infliger à l'huissier Drapron pour contravention aux règlements de la Chambre (f° 8) ; — l'enregistrement des lettres d'amortissement obtenues par les religieuses Pénitentes de Nantes (f° 14) ; — les usurpations de prééminence commises par le marquis Blanchard de la Musse dans les églises de Saint-Herblain et de Chantenay (f°s 23 et 28) ; — l'application des nouveaux règlements édictés en matière de comptabilité pour limiter les délais (f° 32) ; — les félicitations à transmettre au Parlement sur son retour à Rennes (f° 58) ; — la vérification du texte des lettres patentes du 4 novembre 1770 dont la grosse n'est pas conforme à l'original (f° 94) ; — la violation des règles du parquet enfreintes par le substitut Kermasson, et les remontrances de l'avocat général à ce sujet (f° 108) ; — la prorogation des vingtièmes et la levée de nouveaux sols pour livre sur les droits des Fermes (f° 113) ; etc.

B 673. (Registre.) — Grand in-folio, 379 feuillets, papier.

1776-1788. — Livre des audiences de la Chambre des Comptes rapportant les arrêts rendus sur la jouissance des prééminences dans l'église du Pont-Saint-Martin et le rejet des prétentions du sieur Roche (f° 1); — l'enregistrement d'un édit portant établissement d'un dépôt public de papiers des colonies à Versailles (f° 3); — sur la nomination de plusieurs députés pour être envoyés à la Cour; — la perception des droits de pancarte à prélever sur les bateaux passant à l'écluse de Vertou (f° 7); — sur l'installation de M. l'évêque de Nantes, Fretat de Sarra, appelé par sa dignité à faire partie de la Chambre des Comptes (f° 9); — sur les poursuites en réparation d'injures à exercer contre le sieur Roche, coupable d'avoir rétabli son banc dans l'église de Pont-Saint-Martin (f° 19); — sur le règlement du droit du chambellenage dû aux huissiers (f° 27); — sur la suppression des receveurs généraux des Bois et Domaines (f° 31); — les assignations à envoyer aux vassaux du Roi pour les inviter à faire hommage (f° 38); — les injonctions à faire aux comptables pour leur rappeler l'obligation de fournir leurs comptes; — la suppression des papiers inutiles (f° 74); — la réception des serments prêtés par divers annoblis; — sur les amendes encourues par les huissiers; — sur la publication d'un mémoire de la communauté de ville de Nantes injurieux pour la Chambre; — protestations de la Chambre contre l'arrestation des députés de la Noblesse et l'établissement des nouvelles cours de justice (juillet 1788); etc.

B 674. (Registre.) — Grand in-folio, 28 feuillets, papier.

1788-1790. — Livre des audiences de la Chambre relatant les noms des assistants de chaque séance; le dépôt des comptes des États et l'entrée des députés chargés d'assister à l'audition, le discours et les protestations du procureur général syndic des États sur l'observation du cérémonial, les observations échangées à ce sujet avec le Parquet de la Chambre; — la désignation des commissaires chargés de la répartition des gages; — le serment prêté par deux Irlandais naturalisés de reconnaître le Roi de France comme leur suzerain; — l'ajournement prononcé sur la présentation du compte de la miserie de Vannes; — la lettre écrite au Roi pour le supplier de convoquer les États de Bretagne en vue de nommer les délégués qui représenteront la nation bretonne aux États Généraux (16 mai 1789); — la désignation de divers commissaires; — les remontrances adressées au Roi à propos des règles nouvelles appliquées à la comptabilité des Domaines; — l'approbation d'un emprunt proposé pour soutenir les hôpitaux de Nantes, etc.

Domaines

B 675. (liasse.) — 20 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1402-1544. — Domaines de la sénéchaussée d'Auray. — Arrentements. — Mandement de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, au sénéchal d'Auray de mettre aux enchères le bail à rente d'une maison sise à Auray provenant de la succession en deshérence de Lucas Damelet, affermée auparavant par Henri Le Parisi, chevalier, pour la rente annuelle de 50 sous (1402); et adjudication; — autre mandement du duc Jean V à son sénéchal de procéder à l'accensement des terres vaines et vagues de son ressort d'Auray (1425); — baux à rente de terrains situés à Auray, rue du Boullat, près de la porte Saint-Yves, rue de la Cohue, près la chapelle Saint-Thomas, rue au Mezec, entre les moulins Thenouenroux et le Pont-Halec; dans les paroisses de Kaer, de Crach, de Saint-Goustan, d'Erdeven, de Trelo et de Plouharnel, adjugés à Eon Le Drigou, O. Guillemin, Éon et Olivier Riou, Éon Le Motennec (1430), J. de Cranou, Éon Botyernou, J. Le Soing, A. de Talhouet (1432), Éon Le Tyec, M. Guillas, A. Kerserhou (1458); J. Le Guiader et J. Le Bidau; — ratification par le duc Pierre II d'un arrentement de terre en l'île de Quiberon, au profit d'écuyer Jean de Layec (1451); — échange de terres en Séné et Crach conclu entre le duc Pierre et Jean de Malestroit, chevalier, seigneur de Kaer et de Beaumont (1454); — concession viagère des revenus des terres d'Auray et de Quiberon à B. Le Voyer, seigneur de la Court, par le Roi (1520); — bail à domaine congéable d'une tenue et maison sise en Plouharnel en faveur de Pol Le Corroyec (1544).

B 676. (Registre.) — Petit in-folio, 182 feuillets parchemin: 1 pièce parchemin.

1486-1497. — Domaines des sénéchaussées de Brest et de Saint-Renan. — Dial des baux à féages consentis par Rolland de Villéon, sénéchal de Hennebont, et maître O. du Rest, lieutenant du procureur général en Basse-Bretagne, et Morice de Kerloeguen, auditeur des Comptes, commençant par une commission du duc François II du 18 octobre 1486. Les afféagements sont consentis à J. Bras, Y. Kerbescat, H. Bohic, G. Measculan, J. du Halgouet, P. Cloarec, H. Keroullas, Y. du Quean, H. Nedellec, B. Hamon, E. Kerrioul, Y. Gouriou, S. Kermerien, D. Ledu, Y. Tanguy, J. Cornouaille, seigneur de Kerguern, J. Foucault, pour des terres sises dans les paroisses de Plousané, de Plougoumelen, de Plouanan, de Lambezellec, de Brest, de Milisac, de Guiler, de Botgarz et de Saint-Goeznou. — Permission à Jean Perrot, marchand au bourg de Saint-Renan, de

faire édifier un porche en saillie sur la rue, à la charge de payer 15 sous de cens (1497).

B 677. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1425-1558. — Domaines des sénéchaussées de Carhaix, de Conq, Fouesnant et Rosporden. — Actes d'accensement et d'arrentement comprenant une pièce de terre sise sur l'emplacement du vieux château de Kerahès (Carhaix) concédée pour une paire d'éperons dorés par an à Th. Guillart (1422) ; — un tènement en la paroisse d'Ellient à G. Lescouarn (1425) ; le parc de Lisle à B. Lelan (1465) ; — un emplacement de maison près du petit château de Conq à G. Amyron (1497) ; — une pièce de terre le long du mur de Conq à M. Gourmellan (1509) ; — un emplacement dans l'intérieur de Conq à J. Laurens (1527); — aliénations de domaines congéables, en la paroisse de Fouesnant, par le général trésorier de France, R. de Troyes, à G. Le Saudenez, sieur de Rubien, pour le prix de 288 livres (1558).

B 678. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1429-1452. — Domaines de la sénéchaussée de Dinan. — Arrentement de divers emplacements situés dans la ville de Dinan et dans sa banlieue à J. Jarniguen, à G. Bernard, à J. Lefèvre et à M. Lenoir.

B 679. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1432-1558. — Domaines de la sénéchaussée de Fougères. — Lettres patentes de François de Bretagne, seigneur de Fougères, concédant aux vassaux des aumôneries de Saint-Nicolas et de Roger établis aux faubourgs de cette ville le privilège de bourgeoisie, attendu qu'ils participent à toutes les charges des habitants de la ville close, avec dénombrement des étagers qui jouiront des exemptions et des héritages qui seront assujettis aux rentes accoutumées (1432) ; — anoblissement des terres de la Touche et de la Fourairie appartenantes à Jean de Rolon, écuyer ; réduction d'un tiers de feu pour les paroissiens de Laignelet (1444), et transport d'assiette de rentes foncières sur d'autres héritages (1445) ; — arrentement de pièces de terre sises dans la banlieue de Fougères, au profit d'Amaury Guiho, P. Buzart et Jean Le Corvaisier (1456) ; — adjudication du bail à rente du moulin et de la coutume de Cesson, près Rennes, au profit de J. de Bourgneuf, chevalier, seigneur de Cucé (1553) ; — procès-verbal des réparations à faire à la cohue à poisson et à sel de Fougères, et arrentement au profit de J. Le Marchand pour une rente de 49 livres (1558).

B 680. (Cahier.) — Petit in-folio, 17 feuillets, parch. ; 5 feuillets, pap.

1519-1520. — Domaines de la sénéchaussée de Fougères. — Sommaire des baux à rente concédés par M. Baud et M. Bigot, maître et auditeur des Comptes de Bretagne, comprenant des maisons, des terres et des héritages en deshérence dans le ressort de Fougères, au bourg de l'Échange, au Bourgneuf, à Landéan, dans les garennes de Bazouge et de Marcillé ; — l'étang de la Rambaudais en la paroisse de Fontenelle.

B 681. (Cahier.) Id. — Petit in-folio, 183 feuillets, papier.

1602-1608. — Domaines de la sénéchaussée de Fougères. — Sommier du produit des parties affermées du domaine de Fougères pendant six ans et des revenus casuels comprenant les articles suivants : le revenu certain et ordinaire, rentes de froment rouge, rentes d'avoine menue, nommées *bran à chiens* ou *bernaiges*, rentes de vins, rentes de Rennes, rentes de Fougères, rentes de Saint-Melaine, nouvelles baillées, devoirs de coutume, greffes, sceaux et tabellionage, moulins, lods et ventes, rachats et sous-rachats, amendes et confiscations.

B 682. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1413-1570. — Domaines des sénéchaussées du Gâvre et de Guérande. — Arrentement par le chatelain, écuyer P. Le Berruyer, de la pièce de terre nommée la Haie-de-Trémar, en Plessé, à O. Rialen (1426), et commission du duc Jean V à cet effet (1419) ; — baux à rente du Clos-au-Prêtre en Escoublac, à J. Le Tessier (1413) ; du lac de Linigou, au Croisic, à Raoul Chauvette ; d'une maison à Saillé, de baules à salines en Mesquer, d'une venelle à Saillé, de baules voisines de Bolomer en Guérande, d'un canton de sable près du Pouliguen (1419) ; — confirmation de plusieurs concessions en Mesquer, avec affranchissement pour les salines qui seront construites (1415) ; — adjudication par P. Gaultier, sieur de Kerfur, maître des Comptes, à J. Tonnelle, marchand et maître de navires à Kerden, d'un emplacement sur le quai du Pouliguen pour 9 sous de rente (1570) ; — arpentage et arrentement de terres à Ollone, près le Croisic, de 135 aires de marais près la saline de Terroden (1555). — Sommier des pièces de terre arrentées dans l'île du Croisic par J. du Verger, alloué de la cour de Guérande, à J. Connan, J. Jouhan, G. Le Texier, G. Brestin, à G. Marcraie, J. Le Rouxeau, J. Le Bozec, G. Hilari, O. du Drezeuc, J. André, P. Debray, J. Bouchard, J. du Verger, J. Le Teixero, J. Legliff, J. Le

Talruz, O. Rio, etc. — Liste des parcs clos dans la paroisse de Batz (1475).

B 683. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1446. — Domaines de la sénéchaussée d'Hennebont. — Arrentement par H. du Val, chevalier, seigneur du Val, prévôt féodé du duc à Saint-Gilles, et Rolland Fournier, receveur, à Guillaume Poëdras, d'une pièce de terre en la douve d'Hennebont, voisine de la porte Broërec, pour une redevance annuelle de 15 sous.

B 684. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1461. — Domaines de la sénéchaussée de Jugon. — Arrentement d'une masure avec courtil en la rue de Pouldouvre, ville de Jugon, par le receveur de cette cour, à Olivier de Boisbily, et bannies.

B 685. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 plan ; 1 pièce, papier.

1687-1688. — Domaines de la sénéchaussée de Lannion. — Procès-verbal de l'adjudication de l'arrentement de la lande de Servelle, paroisse de Servelle, par les commissaires du Roi, à Pierre Busson, qui s'était engagé à payer 15 livres de rente annuelle et perpétuelle au receveur du domaine de Lannion. Plan de ladite lande.

B 686. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier, et 73 feuillets, parchemin.

1486-1687. — Domaines de la sénéchaussée de Lesneven. — Arrentements. — Commissions du duc François II constatant que, par suite de la négligence de ses officiers, les tenanciers roturiers du ressort de Lesneven, appelés *mottiers*, ont abandonné leurs terres pour passer dans les fiefs voisins, ordonnant de faire l'arrentement de leurs domaines le plus avantageusement possible, exemptant de la servitude de motte les nouveaux tenanciers et chargeant les anciens prévôts féodés de la collecte des deniers, s'il y a lieu ; — procès-verbal d'estimation pour les terres de Kernilis et sommier descriptif des arrentements conclus dans les paroisses d'Ellestreuc, de Kernilis, de Kernouhez, de Saint-Fregan, de Plouziny, de Kerlouan, de Plonéour-Trez. — Baillées à cens de terres dans l'enceinte du château de Lesneven (1486). — Adjudication de l'engagement des droits de mouture, de district de moulin et de banalité, appartenants au Roi dans le même ressort, à B. Bigeaud et à Marie de la Pierre, son épouse, pour une rente annuelle de 1210 livres (1687).

B 687. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1428-1514. — Domaines de la sénéchaussée de Loyaux. — Arrentement d'un moulin situé au Pellerin pour le prix de 7 livres de rente annuelle que Gabriel de Guer et Alliette de Corbière, sa femme, se sont engagés à payer à la recette du Domaine (1430) ; — acte auquel est annexée une commission du duc Jean V à Th. Moreau et G. Barbe, receveur et contrôleur de la cour de Nantes (1428) ; — bail à rente d'une alluvion sise en Loire, entre l'Ile de Bois et le Pineau, à Pierre Renaudin, notaire de la cour de Nantes, après l'exponse de C. Lemaître, qui la tenait de Colin et d'Olivier Martin (1514).

B 688. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1670-1679. — Domaines de la sénéchaussée de Morlaix ou Lanmeur. — Procès-verbaux de débornement et d'arpentage de la muraille de la ville close de Morlaix, des porches et saillies sur le quai de Tréguiré, et des divers quartiers de la ville, en suivant la division des paroisses faite en 1455.

B 689. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin.

1390-1487. — Domaines de la sénéchaussée de Nantes. — Mandement de Jean IV, duc de Bretagne, à son receveur, et arrentement de la masse nommée Belle-Ile, sise en Loire, entre le Migueron et la Tranchée, à J. Gaulterau dit Corbière, pour une rente de 16 livres (1390) ; — liste d'arrentements faits à Nantes et au Pellerin ; — autres arrentements concernant le droit de pêche dans le Seil nantais de l'écluse de Pecheloaye et du petit rotereau de Bièce (1409) ; — le droit de prendre attache au mur de « l'ancienne forteresse de la dite ville » (1413), des emplacements de maisons en la grande-rue de la Chaussée, à la Saulzaie, au Bouffay, en Vertais, près de la motte Saint-Nicolas et du grand chemin de Sauvetout (1414) ; — des alluvions de l'Erdre situées entre les moulins Constans et les moulins de Barbin (1415) ; — des buzats en Loire, paroisse de Chantenay ; — une île en face du bourg de Saint-Sébastien, entre l'Ile Pinte et l'écluse du Saut-Chevreuil, à Jean de Goulaine (1437) ; — de l'Ile Gloriette et trois accroissements voisins de Nantes, à Jean Chauvin, auditeur des Comptes (1426) ; — des accroissements d'îles au delà de Couëron, aux nommés Lecomte, Bodin et Le Paigne du Pellerin.

B 690. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1507-1688. — Domaines de la sénéchaussée de Nantes. — Baux à rente perpétuelle de diverses maisons sises à Nantes, rue de la Barillerie, près des Carmes, près le pont d'Erdre, rue des Salorges, rue de la Grosse-Tour-Saint-Léonard, près les Tertiaires de Saint-François (1528) ; — d'un accroissement appartenant aux Hospitaliers de Sainte-Catherine, près la Roche-Maurice, à M. Binet (1509) ; — de l'île Mauvoisin, paroisse de Chantenay ; — d'une île voisine de la métairie de Quiriole, en Saint-Étienne-de-Montluc ; — au-dessous du port de Launay (1528), et près de Cordemais. — Actes d'aliénation et d'engagement de la queue de Belle-Ile en Loire, chargée d'une rente au profit de la recette du Pellerin, payable par Pierre de Saffré qui céda ses droits à J. Guichard (1542) ; — des pècheries des Ponts, de Gloriette, des Grands et Petits-Deffais de Nantes (1580), de diverses boutiques autour du Bouffay, des halles et boucheries (1580), de la XVII[e] boutique de la porte de Sauvetout (1688). — Lettres patentes ordonnant le mesurage des terrains à exproprier pour les fortifications de la ville neuve, estimations et règlement des indemnités à payer (1579-1588) ; — bail de la terre de Château-Fromont tombée en rachat pour la somme de 133 écus tiers (1584).

B 691. (Registre.) — Petit in-folio, 850 feuillets, papier.

1629-1640. — Domaines de la sénéchaussée de Nantes. — Procès-verbaux des opérations accomplies par la réformation du Domaine dans chaque paroisse comprenant des arrentements de boutiques sises à Nantes, de terres sises dans la paroisse de Saint-Aignan et des îles en Loire ; des bannies, des assignations, des enquêtes sur les fiefs relevant du domaine royal ; — condamnations contre les vassaux débiteurs d'arrérages de rentes ; injonctions, sentences de saisie et de mainlevée prononcées par les commissaires réformateurs ; productions de titres, état de recouvrement d'arrérages dressé en 1630.

B 692. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

1529-1537. — Domaines de la sénéchaussée de Nantes. — Sommier du produit des baux à ferme se rapportant à des îles de la Loire, aux étangs d'Erdre, aux pêcheries de l'île d'Indrette, des ponts de Nantes, des Grands-Deffais ; étaux des drapiers, des bouchers de Nantes, et des cordonniers de la prairie de Bièce ; de la traite du poisson et de la ferronnerie ; de la coutume de la porte Saint-Pierre et de la porte Poissonnière ; de la traite des fardeaux ; etc.

B 693. (Registre.) — Petit in-folio, 167 feuillets, papier.

1569. — Domaines de la sénéchaussée de Nantes engagés par le Roi. — Lettres patentes portant des instructions pour les commissaires chargés des aliénations et emprunts, Nicolas de Troyes, Fr. Gandart, maître des Comptes à Paris, et le sénéchal de Nantes, désignant les commissaires qui se partageront les ressorts et la répartition des cotisations qu'ils auront à percevoir ; — actes d'aliénation de la juridiction du Pont en Vertais, des prairies et des pêcheries d'Indrette, des châtellenies du Gâvre et de Touffou, de diverses alluvions en Loire, de 100 livres de rente sur les fouages de Nantes, de la terre et seigneurie de Loyaux, etc. ; — actes d'emprunts contractés envers P. de Francheville, sieur de Kergo, G. Lebret, sieur de la Brandaisière, Fr. Carverò sur la recette des fouages de Nantes, actes de versement et de remboursement ; — état abrégé des sommes à payer aux acquéreurs du Domaine ; — sommier des ventes et aliénations consenties par les commissaires royaux.

B 694. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1424. — Sénéchaussée de Ploërmel. — Arrentement de douze journaux de terre situés près de l'étang de Ploërmel à Jean de Lembilly, seigneur de Lembilly, consenti par le duc Jean V pour une redevance de 60 sous, et envoi en possession par le receveur de la dite cour.

B 695. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1442-1556. — Domaines de la sénéchaussée de Quimper. — Arrentement du parc de la montagne de Cozan, paroisse de Briziac, à G. et A. Porchel (1442) ; — de la maison des poids et balances en la rue Obscure, à G. de Lesmays, chapelain du duc Pierre, en la ville de Quimper (1456) ; — de deux vieilles masures à Quimper à J. Le Carn (1486) ; — de divers tènements au village de Kerrozec, paroisse de Tremahec, à Gabriel de la Coudraie (1486), et ratification du duc François II ; — procès-verbal de réformation du domaine royal dressé dans les paroisses des recettes de Quimper, de Pont-Labbé, de Capcaval et de Pozec, contenant des assignations, des enquêtes, des condamnations et des baillées, suivant la commission du Roi de 1539. — Cahier de la recette des deniers provenant des aliénations (1556). — Bail à ferme du rachat de la terre du Pont et de Rostrenen (1543).

B 696. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1466-1503. — Domaines de la sénéchaussée de

Quimperlé. — Arrentements de parcelles de terre sises dans le parc de Carnoët, paroisses de Moëllan et de Clohal, à Jean Le Briz, J. Riou et consorts (1466); — du manoir des Moulins et dépendances du Plessis-Orgueilleux à Jean Riant, en la paroisse de Banalec (1503).

B 697. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin.

1408-1445. — Domaines de la sénéchaussée de Rennes. — Baux à rente perpétuelle de terres situées dans les paroisses de Saint-Armel-des-Boschaux, d'emplacements de maisons situées à Rennes, rue de la Bourcerie, aux douves de la Vieille-Muraille (1433), près la porte Jacquet, rue Saint-Jacques, près le four Saint-Thomas, au Change du Duc (1440), rue de la Parcheminerie, en la cité, près la motte du châtel de Rennes, dans la ville Neuve, sur les murailles de la cité, à la tour Blanche et en la rue Neuve; — lettres de commission et de ratification adressées au receveur de Rennes.

B 698. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1453-1460. — Domaines de la sénéchaussée de Rennes. — Baux à rente perpétuelle de divers terrains situés à Rennes le long des vieux murs de la cité, rue Tréjetin, entre la porte Vilaine et la porte Esvière, près la chapelle Saint-Denis, près des moulins Saint-Martin, près l'hôpital Sainte-Anne, sous la Mercerie au territoire de Saint-Thomas; — à Noyal-sur-Vilaine, près le carrefour du bas des Forges, en faveur d'Olivier de Coëtlogon (1453), de Jean de Guite, valet de chambre du duc Pierre (1453); de J. de Villeblanche, son chambellan (1454); de J. du Périer, sieur du Plessis-Balisson (1460), etc.; lettres de commission et de ratification.

B 699. (Cahiers.) — Petit in-folio, 31 feuillets, parchemin.

1468-1524. — Domaines de la sénéchaussée de Rennes. — Terriers des arrentements adjugés par les commissaires du duc François II et du Roi pendant les années 1468, 1509, 1516 et 1524, comprenant la description des emplacements et des terres, les portions de l'ancienne muraille de Rennes, les concessions situées au Bourg-Lévêque, dans les faubourgs, rue aux Foulons, carrefour de la Charbonnerie, au Pont-Saint-Martin et rue Saint-Melaine.

B 700. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1449-1455. — Domaines de la sénéchaussée de Rhuys. — Lettres ducales de François I portant donation à Lorens Droilart, son secrétaire, d'une pièce de terre nommée Boet-en-Goenec, entre le bourg de Sarzeau et l'étang de Marre, à la charge de payer une paire de gants blancs (1449); — du même prince confirmant les précédentes, et mandement aux gens des Comptes de le mettre en possession et de révoquer la baillée qu'ils ont faite à divers habitants de Sarzau pour 20 livres de rente, sous prétexte que les États n'avaient pas approuvé le dit don, et publication au Grand Conseil (1450); — du duc Pierre imposant silence au procureur de la juridiction de Rhuis qui, malgré les lettres précédentes, tentait de réduire la donation du côté de la chapelle de la Madeleine sur les instances de plusieurs habitants, et transportant la même terre en toute propriété à L. Droilart, à la charge de payer deux gros de vieil or au prix de 64 marcs par an, et publication en Parlement général à Vannes (1452); — procès-verbal d'estimation, sentence des plaids généraux de Rhuis rejetant les conclusions contraires du procureur, et envoi en possession dudit Droilart (23 mars 1452).

B 701. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1417. — Domaines de la sénéchaussée de Saint-Aubin-du-Cormier. — Arrentement après bannie d'une maison avec hébergement, sise à Saint-Aubin-du-Cormier, rue du Châtel, au profit de Jean Aude, à la charge de payer 22 sous de rente annuelle.

B 702. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1409-1551. — Domaines de la sénéchaussée de Touffou. — Arrentements en forme de notice et d'attestation de diverses parcelles de terre dans les paroisses du Bignon, de Montebert, de Pont-Saint-Martin, de Saint-Aignan, par Jean de Polhay, capitaine châtelain de Touffou (1409), par son lieutenant Th. Goheau (1420), B. de Quercy et Jean de la Rivière, officiers du même lieu (1449); — déclarations des recettes et dépenses faites; — sentence des plaids généraux de Nantes confirmant l'arrentement du domaine de Bois-Benoît, paroisse de Bouaye, consenti par lettres ducales du 27 mai 1418 au profit de Th. Goheau (1421); — bail à rente à Marie de Rochefort, dame du Chaffault, d'une pièce de terre dite la Houssaie, en Rezé, près du chemin nantais qui va au Port-Saint-Père (1451); — enchères de divers arrentements de terres situées dans les paroisses de Vertou, de Château-Thébaud et de Montebert (1551).

B 703. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1404-1688. — Domaines de la sénéchaussée de

Vannes. — Arrentements d'emplacements de maisons dans la ville de Vannes près la rue Calmont, près la porte de Guerguinié, rue Saint-Symphorien, près des Lices, consentis par Jean de Talhouet, procureur de Broërec (1405), par le duc Jean V, par les maîtres des Comptes (1544); par le général des Finances G. Arbaleste, sieur de la Borde (1549); — vente de la maison du Château-Gaillard à Vannes, au profit de J. Botrel de Kermourault, alloué de Vannes, moyennant 700 livres et une rente de 12 deniers (1554). — Enchères et afféagement d'un emplacement rue du Mené (1683), et aliénation de terrain sur la contrescarpe près la porte Saint-Patern (1688).

B 704. (Cahier.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1556-1571. — Afféagements conclus sous les ressorts des sénéchaussées de Carhaix, de Huelgoët, de Châteauneuf, de Gourin et de Landeleau. — Lettres patentes des rois Henri II et Charles IX supprimant la servitude du domaine congéable établie en Bretagne dans certains ressorts et en autorisant le rachat et la conversion en baux à féage de toutes les tenures de cette sorte. Bannies et adjudications de baux à féage de nombreuses tenues situées dans les paroisses de Landeleau, de Berrien, de Châteauneuf, de Huelgoët, de Gourin, de Cléguen et de Plonevez du Fou.

B 705. (Registre.)— Grand in-folio, 308 feuillets, papier.

1555-1571. — Aliénations du domaine royal. — Livre de transcription contenant les contrats relatifs à la vente du revenu de la prairie de Bièce à Nantes, de la traite du poisson vert et salé dans la ville de Nantes, des impôts et billots de la paroisse de Saultron, de trois feux de fouage en la paroisse d'Escoublac, de la taille des toiles à Morlaix, de diverses salines dans le pays guérandais, du devoir de l'ancienne coutume, des ventes et gardes de navires, de 140 livres de rente sur la recette des fouages de Châtel-Audren, du revenu du sceau de la Chancellerie de Bretagne ; — arrentement d'un éral de terre voisin de la halle de Saint-Père-en-Retz; — bail des étangs et moulins de la juridiction de Saint-Aubin-du-Cormier ; — assignation de 51,000 livres de rente sur les impôts de Bretagne au profit du prévôt des marchands de la ville de Paris ; — actes de validation et sentences des maîtres des Comptes portant vérification des dits actes. — Conditions du contrat de mariage traité entre G. de la Trémoille, seigneur de Royan, et Madeleine de Luxembourg, contenant la cession de 1,000 livres de rente faite sur le château d'Aspremont par le comte de Penthièvre à la dite dame (1563), etc. — Table des matières.

B 706. (Registre.) — Petit in-folio, 213 feuillets, papier.

1557-1558. — Administration des domaines et des finances de Bretagne. — Journal des opérations et de la correspondance de Nicolas de Troyes, seigneur de Bois-Regnault, trésorier de France, général des Finances en Bretagne, contenant les instructions et les lettres missives qui lui furent adressées par le Roi et le trésorier de l'Épargne pendant sa mission en Bretagne, ainsi qu'aux commissaires chargés des emprunts et des aliénations de domaines ; — les commissions et les ordonnances émanant de son bureau ; — états de reliquats de créances passives dues aux banquiers, évaluations de revenus, de domaines aliénés ; — état de répartition de cotisations à lever sous forme d'emprunt dans les divers ressorts ; — abrégé des recettes et dépenses de la recette générale de Bretagne, en 1557, pour divers quartiers ; — sommiers d'aliénations et d'emprunts ; — aliénations adjugées dans le ressort de Fougères.

B 707. (Cahier.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1570-1571. — Aliénations de domaines et emprunts. — Commissions et instructions adressées par le roi Charles IX à Ant. Charreton, sieur de Monteilles, maître des Comptes en Bretagne, pour procéder à l'aliénation de son domaine dans le ressort du présidial de Quimper. — Procès-verbaux de transport et d'adjudication des recettes et domaines de Huelgoët, Landeleau et Châteauneuf-du-Fou, et du domaine de Rosporden ; — relatant les opérations des commissaires dans chaque ville, les difficultés qu'ils éprouvaient pour trouver des gens riches disposés à acquérir des parties de domaine ou à prêter des fonds ; l'indifférence ou la mauvaise volonté des contribuables, les instances faites près des officiers pour obtenir la liste des habitants aisés, les réclamations des cotisés, les contraintes décernées contre les récalcitrants ; — édit du roi fixant la cotisation de chaque généralité dans l'emprunt projeté de 1,200,000 livres, et imposant à la Bretagne 240,000 livres (1570) ; — constitutions de rentes sur les fouages.

B 708. (Cahier.) — Petit in-folio, 108 feuillets, papier.

1571. — Administration des domaines et emprunts. — Procès-verbaux de réformation, d'enquête, de visite, d'arpentage et d'adjudication se rapportant à des terres, des prés, des moulins et des landes situés dans les ressorts des juridictions de Rhuis et de Fougères, dressés par A. Matharel, lieutenant général au bailliage d'Alençon, maître des requêtes de la Reine, commissaire du Roi délégué en Bretagne.

B 709. (Cahier.) — Petit in-folio, 211 feuillets, papier.

1572. — Administration des Domaines. — Commission du roi Charles IX à R. de Bourgneuf, seigneur de Cucé, premier président en Bretagne, à L. Braillon, président en la Chambre des Comptes, et à P. Cornulier de la Touche, général des Finances ; — procès-verbaux de situation, de consistance et d'adjudication dressés à l'occasion des baux à ferme des domaines de Nantes, de Guérande, d'Auray, d'Hennebont, de Rennes, de Jugon, etc. ; — actes de caution, actes de la réception des papiers rentiers de la juridiction d'Hennebont ; — baux à ferme.

B 710. (Cahier.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.

1575-1576. — Administration des Domaines.— Procès-verbaux d'enquête sur les abus et malversations des comptables, des fermiers des impôts et des adjudicataires; des réparations à faire aux édifices des Domaines dressés dans les divers ressorts de Bretagne par François Myron, général des Finances. Commission du roi Henri III et arrêt du Conseil privé ordonnant de rétablir l'ordre partout.

B 711. (Cahiers.) — Petit in-folio, 281 feuillets, papier.

1576-1580. — Domaines engagés. — Lettres patentes du roi Henri III portant cession des terres et seigneuries d'Auray, de Brest, de Carhaix, de Châteaulin, de Dinan, de Hennebont, de Jugon, de Lannion, de Morlaix, de Ploërmel et de Vannes, avec tous leurs revenus, au profit de Charles Halluvin, sieur de Piennes, gouverneur de Metz et du pays messin, qui avait aliéné son patrimoine jusqu'à la valeur de 120,000 livres afin de venir en aide au roi Charles IX, et qui n'avait reçu qu'une compensation insuffisante de 10,000 livres de rente (1576); remontrances du Parlement sur les conséquences de ces lettres ; commissions, mandements et lettres de jussion adressées aux gens du Parlement et des Comptes à la requête du sieur de Piennes; actes de validation d'envoi en possession, arrêts de vérification ; — compilation des baux et comptes antérieurs à 1576 ; états abrégés de la valeur des deniers casuels excédant 500 livres dans chaque ressort ; — procès-verbaux d'évaluation, de visite, de consistance, et d'envoi en possession.

B 712. (Cahier.) — Petit in-folio, 57 feuillets, papier.

1580-1581. — Administration du Domaine. — Commission du roi Henri III aux trésoriers généraux du bureau des Finances de Nantes de procéder à la réunion des parties du domaine aliéné ; — procès-verbaux de transport dans chaque ressort, de visites, de saisies; — état de consistance du domaine aliéné et non aliéné ; — état des deniers casuels dus au Roi en la juridiction de Vannes excédant les 500 livres appartenantes au fermier du domaine du Roi à Vannes ; — requêtes et réclamations portées devant les Commissaires.

B 713. (Registre.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1576-1599. — Administration du Domaine et des Finances. — Estimation générale des revenus et des charges de la Bretagne en 1589, comprenant le détail des paroisses contribuables aux fouages dans chaque évêché ; — mandement du roi Henri III au duc de Mercœur, aux lieutenants généraux du gouvernement de Bretagne, aux présidents du Parlement et des Comptes, aux généraux des Finances, aux receveurs et contrôleurs généraux des Finances, de convoquer les États de Bretagne à Rennes et de les inviter à voter 7 livres 7 sous par feu (1588); — réponse des États; — commission des généraux des Finances au receveur des fouages de l'évêché de Nantes (1588) ; — lettres de cachet aux sénéchaux de chaque ressort ; — déclaration du Roi prescrivant l'observation de ses édits, l'union des sujets catholiques et portant rémission de toutes les contraventions (1588) ; — mandement aux receveurs des Décimes d'envoyer les deniers à la recette générale ; — lettres missives relatives au million d'or accordé par le Clergé, à la saisie des biens des Réformés, au paiement des dépenses ; — à une avance de 30,000 livres sur le premier terme des fouages ; — sommier des Décimes de Bretagne ; — état des droits à payer pour l'audition et l'examen des comptes à la Chambre. — Règlement de conflit d'attributions entre le Parlement et la Chambre des Comptes (1581) ; — édit établissant une taxe sur les résignations d'offices (1596); — réception de M. de Cornulier, général des Finances (1592) ; — convocation des généraux des Finances à l'assemblée de Compiègne (1596) ; etc.

B 714. (Cahier.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier.

1591-1606. — Domaines engagés. — Édit du roi Henri IV ordonnant de vendre à perpétuité certaines parties du domaine royal jusqu'à concurrence de 120,000 écus de rente annuelle (1591) ; déclarations, lettres de jussion, arrêts d'enregistrement et commission pour procéder à l'aliénation. — Procès-verbal des enchères et des adjudications dressé par Jean de Bourgneuf, sieur de Cucé, premier président au Parlement, Fr. Harpin de Marigné et J. Loaisel, sieur de Brye, conseillers à la même Cour, Fr.

Miron, général des Finances, députés pour la vente du Domaine, relatant les oppositions, les bannies faites à Guérande, à Nantes, à Rennes et dans les autres ressorts.

B 715. (Cahier.) — Petit in-folio, 107 feuillets, papier.

1612-1614. — Administration des Domaines royaux. — Procès-verbal d'évaluation des Domaines dans l'étendue des ressorts de Nantes, de Rennes, de Fougères, de Saint-Aubin-du-Cormier, de Liffré, de Hédé, de Jugon, de Guérande et du Gâvre ; — enquête sur la nécessité de procéder à la réformation du papier terrier de Nantes ; — remontrances sur les aliénations faites, sur l'état des édifices et les charges assignées sur les casuels.

B 716. (Registre.) — Petit in-folio, 318 feuillets, papier.

1621-1622. — Administration des Domaines.— Livre de transcription des 158 contrats d'afféagement conclus pour les terres et domaines congéables de la seigneurie de Rochefort, par Pierre de Lespinasse, au nom de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, dans l'étendue des paroisses de Limerzel, de Pluherlin, d'Ambon, de Malensac et de Mollac.

B 717. (Registre.) — Petit in-folio, 249 feuillets, papier.

1627-1628. — Administration des Domaines. — Livre de transcription des 115 contrats d'afféagement conclus pour les terres et domaines congéables de la seigneurie de Rochefort, conclus par Pierre de Lespinasse, au nom du duc d'Elbeuf, dans l'étendue des paroisses de Pluherlin, de Questambert, de Larré, de Péaule, de Mollac, et de Noyal-Muzillac.

B 718. (Cahier.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1626. — Domaines engagés. — Procès-verbaux des enchères et des adjudications qui ont eu lieu en Bretagne pour l'aliénation des greffes de toutes les cours et juridictions civiles et ecclésiastiques comprenant l'édit d'aliénation, les arrêts de vérification et le consentement des généraux des Finances, la commission délivrée à J. Loaisel de Brie, à R. Le Meneust de Bréquigny, à J. Gédouin de la Dobiais et à Cl. de Marbeuf de la Pilletière, présidents au Parlement de Rennes et commissaires délégués à cette opération.

B 719. (Cahier.) — Petit in-folio, 16 feuillets, papier.

1641. – Administration des Domaines. — Sommier des afféagements consentis et adjugés en l'auditoire de Carhaix, comprenant divers étangs et cantons de terre situés dans les paroisses de Berrien, de Rosporden, de Mezle, d'Huelgoat, d'Elliant, de Duault, de Lennon, de Poullaouen ; — et l'engagement en bloc des domaines congéables des ressorts de Conq, de Châteaulin, de Gourin, de Carhaix, de Huelgoat, de Landeleau, de Lannion, de Lesneven et de Morlaix.

B 720. (Registre.) — Petit in-folio, 205 feuillets, papier.

1643-1644. — Procès-verbal d'évaluation des domaines de Bretagne délaissés à la Reine mère régente pour parvenir à l'assiette de la somme de 70,000 livres à elle promise pour son douaire, dressé par César Auffray Blanchard de la Musse, premier président à la Chambre des Comptes, R. Morin du Trest, Ph. de Varice, sieur de Valières, Y. de Monti de la Chalonnière, maîtres des Comptes, Cl. Juchault du Perron, auditeur, et R. de Pontual, procureur général à la même Cour ; — lettres patentes de commission délivrées aux précédents, et injonction des commissaires à tous les greffiers, fermiers et receveurs des Domaines d'envoyer sans délai les actes dont ils sont détenteurs et qui peuvent permettre d'établir les recettes et les charges de chaque juridiction.

B 721. (Registre.) — Grand in-folio, 346 feuillets, papier.

1668-1669. — Administration des Domaines. – Sommier de la représentation des contrats produits devant les commissaires du Roi par les engagistes du Domaine depuis 1536, comprenant le résumé de chaque acte et les assignations envoyées aux détenteurs des parcelles du Domaine et les défauts adjugés contre eux aux fermiers du domaine royal dans toute l'étendue de la Bretagne.

B 722. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1638-1749. — Papiers du Parquet. — Correspondance adressée à M. de Montrion, maître des Comptes, commissaire chargé de l'évaluation des domaines assignés en douaire à la Reine (1643), et au Procureur général par les Procureurs généraux des autres Chambres des Comptes de France pour se renseigner sur les usages adoptés à Nantes en diverses circonstances ; — par les procureurs du Roi établis près des sièges royaux des divers ressorts de Bretagne pour avoir des instructions sur des cas particuliers de saisie domaniale, de réception d'officiers, de paiement de gages, d'apurement de comptes ; — extrait d'une lettre de M. le chevalier Trumball, envoyé d'Angleterre à M. de Croissy pour se plaindre des pillages et des violences commis par les gens de guerre envers les An-

glais et notamment chez un sieur Bruce, négociant établi à Nantes, qui a déjà perdu plus de 12,000 livres (1685) ; etc.

B 723. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1750-1759. — Papiers du Parquet. — Correspondance adressée au Procureur général par Madame de la Guibourgère pour obtenir un délai de prestation d'aveu ; — par le procureur du Roi à Carhaix, réclamant des poursuites contre les nouveaux seigneurs qui font naître des questions de mouvance ; — par le substitut de Morlaix expliquant les moyens d'opposition qu'il a fournis contre les héritiers du sieur de la Cornillère, à propos de leurs prétentions féodales et prévôtales sur la censie de Lanmeur ; — par M. d'Achey de Serquigny exposant qu'il tient le lieu de Kermalguen roturièrement en indivision avec M. de la Tour, lieutenant de vaisseau, embarqué pour le Canada sur la frégate *la Comète* (1757) ; — par l'abbé Cesson, docteur en théologie, pour démontrer que son domaine de Creach-Burguy est un convenant congéable dépendant du château de Brezal ; — demandes de sursévance de poursuites en reddition d'aveu et prestation d'hommage par le vicomte du Boisgelin, lieutenant de vaisseau, pour son frère alors en Bohême ; par le curateur de M. de Penguily, alors en Allemagne ; par Mme Le Bigot de Chiffrevast pour son mari, capitaine de vaisseau, occupé au service du Roi et autres.

B 724. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1760-1779. — Papiers du Parquet. — Correspondance adressée au Procureur général par le sieur Hévin. maire de Rennes, à propos des rigueurs qu'il était obligé d'employer contre le receveur des octrois pour obtenir la production de son « état au vrai » ; — par M. Varin du Colombier, lieutenant au Présidial de Rennes, demandant la marche à suivre pour l'apurement des comptes des gages des officiers de cette compagnie (1764) ; — par M. Delamarre, procureur du Roi à Hédé, pour obtenir les moyens de résister aux prétentions de M. du Chatellier ; — par le procureur du Roi à Saint-Brieuc, au sujet de l'arrentement d'un moulin détruit à Plougonver ; — par M. Billiard de Villefresne réclamant des recherches de titres à la Chambre sur la succession de Mme de Kernilis Ansquer ; — par M. de Kerdrel sur la généalogie de sa famille et les motifs qui empêchèrent de produire leurs titres de noblesse à la Réformation de 1668 ; — par M. Le Bouvier des Mortiers, au sujet de la réunion des offices de substituts (1775) ; — par le directeur des Domaines à Rennes réclamant l'appui de la Chambre pour la confirmation de l'afféagement des îles Glenan auquel les Bénédictins de Rhuis avaient formé opposition (1775) ; etc.

B 725. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1779-1783. — Papiers du Parquet. — Correspondance concernant l'administration du domaine royal en Bretagne ; — la tournée de l'inspecteur Baud dans divers ressorts de la province ; — les exploits des huissiers Lamballais et Chauveau, lesquels adressaient périodiquement l'état de leurs assignations avec des observations ; — les usurpations du président de Robien dans le domaine d'Auray dénoncées par l'abbé de la Ville-Gonan (1780) ; — la mouvance de la métairie noble du Temple en la paroisse de Saint-Jacques de la Lande ; — les détournements de titres originaux commis aux archives de la Chambre et dénoncés secrètement par M. de la Bintinais (1781) ; — le mémoire rédigé par M. Girard, avocat, sur la suppression du francfief ; — les recherches généalogiques demandées par le colonel marquis de Vauborel, et par M. Le Goff du Quellenec ; — l'exercice de la juridiction de la Ville-Alais en la paroisse de Bazouge-sous-Hédé, revendiquée par l'abbesse de Saint-Georges-de-Rennes contre le procureur de la juridiction de Hédé ; etc.

B 726. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1784-1789. — Papiers du parquet. — Correspondance adressée au Procureur général, à la suite d'assignations d'huissiers de la Chambre par le marquis de Kergariou, M. Gouyon de Beaufort, le marquis de la Gervaisais, Mme Goyon de Sesmaisons, le chevalier de Langle, M. Anneix de Souvenel, M. de Chantelou et autres ; — pour réclamer des délais en vue de préparer des actes de foi et hommage et des déclarations de domaines ; — par M. du Halgouet dénonçant les Bénédictins de Saint-Mathieu comme des envahisseurs et des usurpateurs de domaines (1784) ; — par les religieux de l'abbaye de Lanvaux déclarant que leur meunier a été saisi indûment ; — par M. Gandon, acquéreur de l'office du substitut du Procureur général, pour obtenir délivrance de ses provisions à Paris ; — par l'Intendant de Rennes pour presser l'expédition d'un titre nécessaire au jugement d'un procès relatif à la seigneurie de Lorient ; — par la duchesse d'Elbeuf, née de Rougé, pour recommander Mlle Beschard, accablée d'infortunes, et dont les titres ont été perdus ou brûlés ; — par M. de Talhouet-Grationnaie, acquéreur de divers fiefs et seigneuries au pays de Retz, réclamant l'enregistrement des lettres patentes de confirmation (1786) , etc.

BIENS DE MAINMORTE. — DÉCLARATIONS

B 727. (Cahiers.) — Petit in-folio, 104 feuillets, parchemin.

1575. — Aveu du temporel de l'évêché de Dol produit par messire Charles d'Espinay, évêque et comte de Dol; le prélat déclare qu'il possède le droit de bris sur les navires échoués, le droit de prendre la totalité des poissons royaux tels que les esturgeons et les saumons, plus la moitié des gros poissons tels que baleines et morhons, le droit de surveiller l'entretien des douves et marais, le droit de présider, comme premier évêque du pays, les États de Bretagne, etc. (Deux exemplaires du même aveu.)

B 728. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1542-1585. — Aveu du temporel de l'évêché de Rennes produit par Claude Dodieu, évêque du diocèse, lequel déclare qu'il exerce le droit de bouteillage et d'étalonage sur les marchands de vin, le droit de manger sur les paroissiens de Poligné; qu'il reçoit un quartier de mouton de chaque boucher de Bruz, à l'Ascension, à la Saint Jean, à l'Assomption et à la Toussaint, et deux pains des boulangers aux mêmes fêtes. — Attestation du serment de fidélité prêté entre les mains de P. de Gondy, évêque de Paris, maître de l'oratoire du Roi, par Ch. du Liscouet, évêque de Cornouaille, et mainlevée de saisie accordée par le roi Henri III (1585).

B 729. (Cahiers.) — Petit in-folio, 17 feuillets, parchemin.

1541-1556. — Aveux du temporel de l'évêché de Saint-Malo produits par François Bohier, évêque du diocèse, lequel déclare : qu'il est en droit de jouir des prérogatives de baron, que la ville de Saint-Malo lui appartient, sauf le château construit par François II et sa fille Anne, et sauf les fortifications; — que le connétable institué par le Roi doit jurer de défendre les droits et privilèges de l'église de Saint-Malo; qu'il exerce la haute justice dans toute la ville, et que, le jour de son entrée, le seigneur de Maure doit l'attendre à pied à la porte de la ville et tenir sa hacquenée par la bride « avec une ceinture ou lacs de soye », pour le conduire jusqu'à l'endroit où sont les chanoines de la cathédrale, l'aider à descendre, puis lui garder sa monture, etc.

B 730. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1515-1578. — Aveux du temporel de l'évêché de Tréguier produits par Antoine de Grignaulx (1515), Jean des Ursins (1552), Baptiste Le Gras, évêque du diocèse de Lantriguer, lesquels déclarent qu'ils sont en possession du droit de quillage sur chaque vaisseau étranger abordant au hâvre; qu'ils perçoivent des redevances sur les chargements de froment et de sel; qu'ils reçoivent au minihy de Saint-Tugal les criminels qui viennent s'y réfugier, pourvu qu'après avoir sonné la cloche du minihy ils fassent une entière confession du délit, etc.

B 731. (Cahiers.) — Petit in-folio, 37 feuillets, parchemin.

1556-1576. — Aveux des chanoines du chapitre de Dol contenant le dénombrement de tous les domaines dépendants des dignités, prébendes et chapellenies de leur église, situés dans les paroisses de Saints, de Montdol, de Hirel, de Baguer-Pican et du Vivier.

B 732. (Cahiers.) — Petit in-folio, 159 feuillets, parch. ; 26 feuillets, papier.

1557-1620. — Aveux des chanoines du chapitre de Rennes comprenant le dénombrement des domaines dépendants des dignités, prébendes et chapellenies de leur église, situés dans les paroisses de Toussaint, de Saint-Laurent-des-Vignes, de Saint-Grégoire, de la Chapelle des Foulgerais et de Cesson.

B 733. (Cahiers.) — Petit in-folio, 116 feuillets, parchemin.

1582-1652. — Aveux des chanoines du chapitre de Saint-Brieuc comprenant le dénombrement des domaines dépendants des dignités, prébendes et chapellenies de leur église, situés dans la ville de Saint-Brieuc et en la paroisse de Plérin.

B 734. (Cahiers.) — Petit in-folio, 74 feuillets, parch. ; 1 pièce, pap.

1541-1677. — Aveux des chanoines du chapitre de Saint-Malo, comprenant le dénombrement des domaines et rentes dépendants des dignités, prébendes et chapellenies de leur église. Ils déclarent qu'ils ont le droit de députation aux États, droit de foire et de four à ban à Saint-Servan ; qu'ils exercent avec l'évêque la justice haute et basse dans toute la ville de Saint-Malo, etc.

B 735. (Cahiers.) — Petit in-folio, 25 feuillets, parchemin.

1514-1572. — Aveux des chanoines du chapitre de Tréguier, comprenant le dénombrement des possessions de leurs seigneuries de Plouguiel et Plougrescant à eux constituées en dotation par le duc de Bretagne Jean V, à la charge de célébrer tous les jours une grand'messe dans la chapelle où il fut enterré.

B 736. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1635-1682. — Aveux des chanoines du chapitre de Vannes, comprenant le dénombrement de leur fief de Saint-Salomon à Vannes, qui leur fut donné par le duc Alain, de la seigneurie de Plouvara, en Goëllo, à eux donnée par le duc Jean V, et de la métairie de Coëtergarff, en la paroisse de Granchamp.

B 737. (Liasse.) — 8 pièces et 58 feuillets, parchemin ; 2 pièces papier.

1516-1736. — Aveux de Morice et Yves de Guycaznou, archidiacres de Poher, chanoines de Cornouaille, à raison de leur prébende de Landeleau, fondée en l'église de Cornouaille (1541-1552) ; — de Jean Clérici, évêque de Macerate, auditeur de Rote, à raison de son archidiaconé de Plougastel, en l'évêché de Tréguier (1543) ; — de l'archidiacre de Rennes, seigneur temporel de Saint-Jean-sur-Couesnon et de Montfoucher, pour ses maisons et jardins situés près l'église Saint-Sauveur de Rennes (1516) ; — de G. Briçonnet, chanoine de l'église Notre-Dame de Chartres, archidiacre du Désert, au diocèse de Rennes (1556). — Sentences de réception et d'ajournement des maîtres des Comptes. — Autre aveu de l'archidiacre Marquer pour un logis au bourg de Nouvoitou (1618).

B 738. (Liasse.) — 6 pièces parchemin ; 5 pièces, papier.

1542-1666. — Église collégiale de N.-D. de Folgoët, en la paroisse d'Ellestreuc, évêché de Léon. — Aveux et dénombrements du temporel de la dite église, dotée, par le duc Jean V, de foires, d'exemptions et de privilèges, produits par Guillaume Kerlezroux, prêtre, gouverneur et procureur-syndic de la chapelle (1542) ; par les doyens Jean Postel, Isaac Fouquet, R. Cupif et Denis Colson, clerc du diocèse de Paris.

B 739. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1697. — Église collégiale de Saint-Aubin de Guérande, fondée par le roi de Bretagne Salomon en 867. — Aveu des chanoines, lesquels déclarent que leur église a toujours été « le premier siège épiscopal du diocèse après Saint-Pierre de Nantes, et que c'est pour cette raison et autres qu'ils ont droit de prendre la première séance, le premier pas, et donner les premiers suffrages dans tous les synodes et assemblées du Clergé, immédiatement après le chapitre de la Cathédrale » : dénombrement des rentes et domaines composant le temporel, visa du procureur de la sénéchaussée de Guérande [1].

B 740. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1482-1692. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes — Aveux des chanoines pour un moulin à eau et une pêcherie qui leur furent donnés par le duc François II sur les ponts de Nantes, à la charge de célébrer une grand' messe tous les samedis ; collationné du titre primitif, ordonnances de renvoi et de réception.

B 741. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1696. — Collégiale de Saint-Guillaume de Saint-Brieuc. — Supplément à la déclaration faite par les chanoines, en 1681, pour la confection du papier terrier comprenant une rente d'un tonneau de froment à prendre en Plérin.

B 742. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1577-1655. — Chapitres en dehors de la Bretagne. — Aveux des chanoines de la cathédrale de Saint-Maurice d'Angers pour l'île Pineau, sise en Loire, paroisse du Pellerin (1628) ; — des chanoines du chapitre de Luçon pour le prieuré de Boussay, et le prieuré de Frénic en la paroisse de Montoir, diocèse de Nantes.

B 743. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1700-1747. — Cures, églises, bénéfices et chapellenies du ressort de la sénéchaussée d'Auray. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les recteurs de Saint-Goustan d'Auray, de Bels, de Crach, de Plouharnel, de Mendon et le doyen de Pontbels, par les procureurs et miseurs des chapelles de Notre-Dame du cimetière d'Auray, de Sainte-Barbe de Plouharnel, des confréries du Rosaire de Bels, de Crach, de Locmariaker, et par l'un des prêtres de la communauté d'Erdeven ; arrêts et sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 744. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1482-1758. — Cures, églises, bénéfices et chapellenies du ressort de la sénéchaussée de Brest. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les recteurs des paroisses de Guiller, de Guipavas, de Milisac, de Plousané,

1. La collégiale de N.-D. de la Tronchaie, à Rochefort, fondée en 1498 par le maréchal de Rieux, faisait aveu, au XVIIIe siècle, pour un droit d'ancrage dans la Basse-Loire qu'elle tenait sans doute de ce seigneur.

de Ploumoguer et de Portspoder; par les procureurs des fabriques de Plougouvelen, de Plouanaz, de Coatméal et de Saint-Renan, de Quilbignon, par le desservant de la chapellenie de Kergof dont le temporel était situé en Guipavas, (1742); — par le titulaire de la chapellenie de la Duchesse fondée en l'église de Locronan, lequel jouissait de 123 œillets de marais salants en Mesquer et en Saint-Molf (1548); — par le titulaire de la chapellenie du Pennec, desservie en l'église de Guillar, et par le directeur du séminaire de Tréguier, titulaire de la chapellenie de Pontrouzault, de laquelle dépendait un droit de bac entre la ville de Lantréguier et la Roche-Derrien; — arrêts et sentences de vérification et de réception.

B 745. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1544-1789. — Cures et bénéfices de la sénéchaussée de Carhaix. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le titulaire de la chapellenie de Sainte-Catherine, en la paroisse de Mezle, et par un marguillier de Sérignac, pour le presbytère de la paroisse; arrêts et sentences de renvoi, de vérification et de réception.

B 746. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1696. — Cures de la sénéchaussée de Châteaulin. — Aveux produits par les paroissiens de Cast et de Quemeneven pour le presbytère.

B 747. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1509-1700. — Cures et bénéfices du ressort de la sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou. — Aveux et déclarations de temporel produits par les titulaires de la chapelle de Saint-Herlaud: Le chapelain Jouan de Penanech, en 1700, déclare qu'il a « droit de guet et garde au temps du grand pardon et de la grande foire qui durent huict jours, lequel guet les seigneurs du Rusquec, pour cause de la terre et seigneurie du Faou, ont accoustumé de fournir. Le chapelain présente une paire de gants neufs et un denier que le capitaine reçoit, et ensuite les soldats du guet entrent dans l'église et se mettent en haie des deux costés, depuis la grande porte jusques au balustre de l'autel, où le capitaine se rend entre ses soldats, baize la patène, et ensuilte il se retire avec le guet qui continue à veiller jusques au lendemain de la grande foire. »

B 748. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 2 sceaux.

1454-1777. — Cures et bénéfices du ressort de la sénéchaussée de Dinan. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les marguilliers de Bobital (1730), de Saint-Énogat, pour le presbytère de la paroisse, et par les prévôts de la confrérie du Saint-Esprit, fondée en l'église de Saint-Malo de Dinan, par les confrères du Saint-Sacrement de Pleurtuit (1730); — par les titulaires de la chapellenie de Sainte-Cécile de Chaufecon, fondée en l'église Saint-Sauveur de Dinan, par G. Legeart et Olive de Saint-Cyr (1454); — par les paroissiens de Saint-Sauveur, pour diverses rentes foncières assises sur des maisons de Dinan; — par le titulaire de la chapellenie de Grillemont, paroisse de Lanvallay (1777); — par le recteur de la paroisse de Saint-Maden, près Dinan (1516).

B 749. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1541-1712. — Cures et bénéfices du ressort de la sénéchaussée de Fougères. — Aveux produits par le titulaire de la chapellenie de Saint-Christophe, desservie en l'église Saint-Léonard de Fougères; — par le desservant de la chapelle Saint-Aubert, en la paroisse de Romagné, et par les recteurs de l'Écousse pour le presbytère; — par le recteur de Saint-Georges-de-Reintembault, pour le lieu de Mouline (1683); — arrêts et sentences de renvoi, de vérification et de réception.

B 750. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1481-1774. — Cures et bénéfices du ressort de la sénéchaussée de Guérande. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le sacriste de l'église de Batz (1692); — par le marguillier de l'église du Croisic (1749); — par les titulaires des chapellenies de Notre-Dame-de-Pitié, de Saint-Yves et de Sainte-Catherine de Sienne, desservies en l'église du Croisic; — par les chapelains des bénéfices de Notre-Dame et de Saint-Nicolas du Pouliguen (1652); — des bénéfices de Saint-Marc de Kervalet (1752), de la Trinité de Saint-Jacques (1696) et de Notre-Dame-du-Murier, fondés en la paroisse de Batz; — par le recteur de la paroisse de Camoël pour son presbytère; — par le chapelain du bénéfice de Saint-Vincent desservi en l'église de Saint-Michel de Guérande; — arrêts et sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 751. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1459-1776. — Bénéfices du ressort de la sénéchaussée de Guérande. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les titulaires des chapellenies de Saint-François en Bizienne, de Saint-Louis et de la Madeleine, de la Trinité, de Saint-Nicolas (1696), de Saint-Jean de Larloc, de Sainte-Catherine de Crémeur, de Saint-Georges de Que-

nouet, de Sainte-Anne, de Saint-Patern, de Notre-Dame du Puy ou de Beaulieu, de Saint-Antoine de Prévoir, de Notre-Dame (1494), fondées en l'église collégiale de Saint-Aubin de Guérande ; — par le titulaire de la chapellenie de Penhouet en Piriac (1753); — par le recteur de Saint-André-des-Eaux pour son presbytère ; — par le chapelain de Saint-Cosme et de Saint-Damien ou de la Motte-Alman, paroisse de Saint-Nazaire (1658) ; — par le titulaire de la chapellenie fondée par la duchesse Anne en la paroisse de Locronan sous l'invocation de saint René (1548).

B 752. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1696-1760. — Cures et bénéfices du ressort des sénéchaussées de Landeleau et de Lesneven. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le procureur terrien de la paroisse de Landeleau pour le presbytère (1698) ; — par le vicaire perpétuel de Beuzit pour la maison presbytérale (1696) ; — par les procureurs des paroissiens de Brevennou et de Commana pour le presbytère ; — par le trésorier de la paroisse d'Ellestrec pour la maison presbytérale de Guiquelleau, pour les héritages dépendants de la fabrique de Saint-Vellé, patron de la paroisse et de la confrérie du Rosaire (1727) ; — par le titulaire de la chapellenie de Penmarch desservie en l'église tréviale de Saint-Frégou, paroisse de Guiserny (1728) ; — par les trésoriers de l'église paroissiale de Guiclan et Goulven, pour le presbytère ; — par Michel Lepape de Liscoat, en qualité de fondateur de la sainte chapelle de Notre-Dame-du-Moguer, dépendante de son manoir de Liscoat, paroisse de Kernilis (1730) ; — par les marguilliers de l'église de Lanhouarneau ; et par le recteur de Languengar, chapelain du bénéfice de Trongarun ; — sentences de renvoi, d'approbation et d'impunissement, conclusions.

B 753. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1541-1765. — Cures et bénéfices du ressort de la sénéchaussée de Lesneven. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les procureurs des paroissiens de Lanilis, de Lesneven, de Pleiber, de Saint-Thégonnec, de Plabennec, de Ploneour-Menez, de Plouénan et de Saint-Goulven, pour des fondations pieuses, pour leurs églises et leurs presbytères ; — par le titulaire de la chapellenie d'Yves Bosséno, desservie en l'église de Plounéour-Istrez (1727) ; — par le marguillier des confréries du Très-Saint-Sacrement et des agonisants, en l'église de Croisbatz, au port de Roscoff, paroisse du Minihy de Léon, à Saint-Pol (1727) ; — par le desservant de la chapellenie de Saint-André, fondée par G. Gouzillon, vers 1520, en l'église de Saint-Pol-de-Léon (1541) ; — de la chapellenie de Lescoët, fondée en l'église de Notre-Dame de Lesneven (1541) ; — par le titulaire de la chapellenie Nicol, paroisse de Plougourvest (1726) ; — de la chapellenie de Cosquermeur, en l'église tréviale de Trésilidé (1735) ; — conclusions, sentences de renvoi et d'approbation.

B 754. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1509-1728. — Cures et bénéfices du ressort de la sénéchaussée de Nantes. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les recteurs de la paroisse de Saint-Pierre de Cugan (1638-1691) ; — par A. Landays, prêtre chapelain de l'aumônerie de Toussaints sur les ponts de Nantes (1629) ; — par les chapelains du bénéfice du Saint-Sépulcre, *aliàs* de la Maillardière, fondé et desservi dans l'église Saint-Pierre de Nantes (1622-1675) ; — par N. de Saint-Antoine, chapelain d'un bénéfice fondé à l'autel de Saint-Sébastien, en l'église de Sainte-Opportune en Raiz (1509) ; — par les titulaires des chapellenies des Doussinets et de Gloriette, dont le temporel était situé paroisse de Saint-Père-en-Raiz ; — par le recteur de Fresnay pour les prés de la cure ; — par les chapelains du bénéfice des Rondeaux desservi à Fresnay et du bénéfice de Saint-Gilles, *aliàs* des Camus, desservi en l'église de Saint-Cyr-en-Raiz, et du bénéfice de N.-Dame de Bon-Secours, desservi en la chapelle de Saint-Nicolas de Machecoul (1623-1688) ; — par le titulaire de la chapellenie des Meuriers, *aliàs* de la Pintière, fondée en l'église de Vieillevigne ; — par le chapelain royal de Saint-Jean de la Grossière, en la paroisse de Trans (1688) ; — par le chapelain de Sainte-Anne de Ville-au-Chef, paroisse de Nozay (1633) ; — par les recteurs du Loroux-Bottereau et de Saint-Sébastien d'Aigne ; — par le titulaire de la chapelle de la Madeleine des Chambons, en l'île de Bouin (1628) ; — par le titulaire de la chapellenie de la Chaussée, paroisse de Montbert (1702) ; — par les marguilliers de Saint-Nicolas de Nantes (1541) ; — par le chapelain du bénéfice de Saint-Christophe, desservi en l'église Saint-Laurent de Nantes (1512) ; — par Jean de Listre, recteur du Port-Saint-Père (1522).

B 755. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1536-1775. — Cures et bénéfices des juridictions de Ploërmel et de Quimper. — Dénombrements de temporel produits par le desservant de la chapellenie de Malleville, *aliàs* Gourhère, fondée par Jean Leroy en l'église de Ploërmel (1536) ; — par les marguilliers de Mahalon (1752), de Locamand (1775) ; sentences de publication et de renvoi à la Chambre des Comptes.

B 756. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1457-1732. — Cures et bénéfices du ressort des sénéchaussées de Rennes et de Saint-Aubin. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les recteurs d'Amanlix, d'Andouillé, de Neufville (1502) et de Château-Giron (1457) ; — par les chapelains de Notre-Dame de Maroué et de Saint-Barthélemy de Lamballe (1527); — par les recteurs de Liffré, de Louvigné (1492) ; de Montreuil-le-Gast (1471) ; de Pacé (1540) ; par le doyen de Plumaudan (1511), et par le titulaire du bénéfice de la Gaillardière, possesseur de la Guérinais, paroisse de Liffré (1732).

B 757. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1399-1696. — Cures et bénéfices du ressort de la sénéchaussée de Rennes. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le prieur-recteur de Romillé ; — par le recteur de l'église paroissiale de Toussaint de Rennes ; par les chapelains de Saint-Jacques de la Cohue, de la Madeleine, de Saint-Symphorien (1413) ; — par le recteur et les paroissiens de Sainte-Colombe (1502), et de Saint-Guinon ; — par les trésoriers de la paroisse de Saint-Servan pour le bailliage de la fabrique (1657) ; — par le prieur curé de Saint-Pern et par le recteur de Traan (1399) ; — par le chapelain de Saint-Laurent de la Feuillée (1696) ; — par les paroissiens d'Yvignac possesseurs d'un fief avec juridiction et des rentes (1506) ; — sentences de publication, de renvoi, de vérification et arrêts de réception.

B 758. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1506-1726. — Cures et bénéfices du ressort des sénéchaussées de Saint-Brieuc et de Vannes. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le recteur de la paroisse de Cesson, pour son presbytère (1696) ; — par le recteur de Rieux ; — par le titulaire de la chapellenie fondée par Élisabeth Perrin, pour des maisons et des héritages situés en la ville de Muzillac (1725) ; — par O. Méaude, diacre de Saint-Pierre de Vannes, pour deux maisons sises en la ville de Vannes (1506) ; — par le titulaire de la chapellenie de Notre-Dame et de Saint-Vincent fondée en l'église Saint-Pierre de Vannes (1537) ; — par V. Le Clanche, chapelain de la chapellenie de Notre-Dame de Chartres, fondée par le duc Jean, en la chapelle de Notre-Dame-des-Lices, située à Vannes, devant le château de l'Hermine (1543).

B 759. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1408-1708. — Séminaires. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le supérieur de la communauté des prêtres de Notre-Dame-de-Lorette, établis à Nantes, faubourg Saint-Clément, pour le prieuré du Bas Pontscorff, sous la sénéchaussée d'Hennebont (1685) ; — par le supérieur et les pauvres écoliers du petit séminaire de Rennes, pour le fief de Bintin s'étendant dans les paroisses de Bruz, Chartres, Saint-Erblon, Chatillon et Laillé (1707) ; — par le supérieur et le procureur de la congrégation de la Mission, établie au séminaire de Tréguier, pour le moulin à eau de Arrel et ses dépendances en la paroisse de Penvenan (1705) ; — par le prieur de Notre-Dame-du-Vinceint, près Vannes, pour les domaines de son prieuré, lequel fut annexé au séminaire de Vannes (1653) ; — par les titulaires du prieuré de Saint-Thomas de Rennes (1408), réuni au collège ; — par le supérieur de la communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes, à laquelle était annexé le prieuré du Bas-Pontscorff, en la paroisse de Cléguer, évêché de Vannes (1685).

B 760. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1478-1726. — Aumôneries et hôpitaux. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les titulaires de la chapelle et de l'aumônerie de Saint-Julien, en l'île de Bouin, évêché de Nantes (1677-1684) ; — par les directeurs de l'hôpital de Sainte-Anne de Carhaix, évêché de Quimper (1726) ; — par le chapelain de Notre-Dame de l'hôpital du Croisic, paroisse de Batz, évêché de Nantes (1478) ; — par les aumôniers de la maladrerie de la Madeleine, près Fougères (1540-1691) ; — par le directeur de l'hôpital général de la même ville (1691) ; — par dom P. de Margaro, chapelain de l'hôpital de Sainte-Catherine de Sérignac, évêché de Quimper (1556) ; — par les dames hospitalières de Saint-Yves de Rennes (1683) ; conclusions, arrêts de renvoi et de réception.

B 761. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier, et 119 feuillets, parchemin.

1357-1730. — Abbaye de Notre-Dame de Beaulieu, paroisse de Mégrit, évêché de Saint-Malo, fondée en 1224. — Aveu sommaire de temporel avec déclaration d'obéissance, fourni par l'abbé Guillaume Boutier (1467) ; — autre aveu général pour diverses rentes possédées par les chanoines sous le ressort de Goëllo, dans lequel se trouve un vidimus de la charte d'amortissement à eux concédée par le duc Charles de Blois en août 1357. — Aveux et dénombrements comprenant la totalité du temporel produits par les abbés M. Glé (1543), Symon de Maillé (1552), M. de Rorthais (1583), Ph. Leclerq (1638), et J. François Boterel de la Bretonnière (1723). — Autres aveux rendus pour le tem-

porel des prieurés de Saint-Maur de Plancoët, de Saint-Jouan en Saint-Maudé, et de Saint-Georges de Trédias en la paroisse de Tréméur.

B 762. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1545-1655. — Abbaye de Notre-Dame de Beaufort, fondée en 1202 en la paroisse de Plouezec, diocèse de Saint-Brieuc. — Aveux et dénombrements des domaines situés sous le ressort de Goëllo produits par les abbés G. Quimper (1545), Simon de Maillé, évêque de Viviers (1552) ; Claude de Vanelle de la Roche-Pozay (1582) ; Nicolas David (1618) ; Louis Chasteigner (1627) ; et Anne Chasteigner (1655) ; y compris la déclaration du temporel du prieuré de Notre-Dame des Fontaines, en la paroisse de Plougat, évêché de Tréguier.

B 763. (Liasse.) — 187 feuillets, parchemin ; 143 feuillets, papier.

1681-1688. — Abbaye de Beauport. — Aveu et dénombrement général des rentes et domaines et droits seigneuriaux composant le temporel de ladite abbaye produit en double exemplaire par Alexandre de la Rochefoucauld, docteur en théologie, contenant un sommaire des aliénations de temporel faites au XVIᵉ siècle, un résumé des charges de la maison, et une mention des chartes concédées aux chanoines par Alain de Goëllo et les ducs Jean I et Jean V de Bretagne, en 1266 et 1429.

B 764. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1557-1676. — Prieurés de l'abbaye de Beauport. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les prieurs de N.-D. du Tertre de Chatel-Audren, comprenant des dîmes dans les paroisses de Plouagat, de Lanleff et de Ploubalanec ; — par le prieur de Saint-Macaire, diocèse de Dol ; — sentences de réception.

B 765. (Liasse.) — 4 pièces et 62 feuillets, parchemin.

1414-1580. — Abbaye de Bégard, en la paroisse de Pluscoat, évêché de Tréguier, fondée en 1130. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la Chambre des comptes de Bretagne par les abbés Guy X. (1414) ; Guillaume Lespervier (1510) ; Pierre de Kerleau (1515) ; Claude de Kernevenoy (1567), et Pierre de la Baume, évêque de Saint-Flour (1580).

B 766. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1458-1666. — Abbaye de Blanche-Couronne, ordre de Cîteaux, en la paroisse de la Chapelle-Launay, diocèse de Nantes. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Sainte-Catherine de l'Angle-Chaillou, en la paroisse Saint-Donatien de Nantes, nommé d'abord le fief d'Er, produits d'abord par les abbés, puis par les prieurs Pierre de Moayre (1543), Arthur Avignon, chanoine de Nantes (1556), Jean Blaiseau (1623), Gilbert Perrot (1641), Pierre d'Asquemie, religieux de la Chaume (1666) ; ces aveux comprennent également l'île de la Tranchée sise en Loire. — Autres aveux pour le temporel du prieuré du Tertre s'étendant dans les paroisses de Savenay, de Lavau et de Bouée, produits par René Biré, écuyer (1627) ; — pour le temporel du prieuré de la Madeleine d'Iff ou d'Eff, situé en la forêt du Gâvre, paroisse de Plessé, appartenant à Antoine Moreau, chanoine de Nantes, en 1638. — Acte d'évaluation, d'enchères et d'adjudication du domaine du Port-Lambert, en Saint-Donatien, acheté par M. André, sieur de Champeaux, avocat au Parlement, pour 1780 livres, en présence du sénéchal de Nantes, commissaire du Roi, chargé de l'aliénation des domaines ecclésiastiques (1563).

B 767. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1474-1603. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Aveux et dénombrements généraux de temporel, comprenant une maison au village de Clis, des marais salants en la paroisse de Guérande, et plusieurs rentes qui se payaient tous les ans au cimetière Saint-Michel de Guérande ; plus les îles de Pullant et de la Tranchée en Cordemais, et tous les prieurés déjà cités.

B 768. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1451-1686. — Abbaye de Notre-Dame de Bon-Repos, ordre de Cîteaux, située en la paroisse de Saint-Gelvin, évêché de Quimper. — Aveux et dénombrements de temporel comprenant le village de Kergrist, en la paroisse Saint-Michel, près Guingamp, produits par les abbés Henri le Barbu (1451) et par Guillaume Lefèvre (1506) ; — autres comprenant l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Silfiac, de Cléguérec, de Séglien, de Langouclan, de Mellionec, de Laniscat, de Plusulien, de Corlay, etc., sous la sénéchaussée de Ploërmel. — A la fin de l'aveu de 1686 sont rappelées les fondations et concessions de Josselin et d'Alain de Rohan, et du duc Jean IV de Bretagne.

B 769. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1407-1687. — Abbaye de Notre-Dame de Boquen, ordre de Cîteaux, fondée en 1240 en la paroisse de

Plenée-Jugon, évêché de Saint-Brieuc. — Aveux et dénombrements de temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Plenée, de Gouray, produits par les abbés Jean Bonnel (1434), Jean Gounart (1477), Maurice de Commacre (1549), Samson Bernard (1577), et Pierre Le Chapellier (1687); — autres comprenant des rentes et des domaines dans les paroisses de Broon, de Bécherel, de Lanvalay, de Sérignac et de Dinan, sous la sénéchaussée de Rennes, produits six fois de 1407 à 1501 ; — autre aveu du prieuré de Saint-Meleuc en Plenée-Jugon (1478).

B 770. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1467-1513. — Abbaye de Notre-Dame-de-Buzay, ordre de Cîteaux, fondée par le duc Conan, en 1136, en la paroisse de Rouans, évêché de Nantes. — Aveux et dénombrements de temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses du Pellerin, de Beauvoir, de Saint-Gervais, de Saint-Hilaire-de-Chaléons, de Vue, de Saint-Père-en-Retz, de Saint-Léger, de Savenay, etc., produits par les abbés Imbert Boulay (1467) ; Odet de Rivière, abbé de Saint-Sauveur de Redon (1480) ; Jean Bohier (1499), et Jean X. (1513).

B 771. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1497-1730. — Abbaye de Saint-Maurice-de-Carnoët, ordre de Cîteaux, fondée en 1170 par le duc Conan IV, en la paroisse de Clohars-Carnoët, évêché de Quimper. — Aveux et dénombrements de temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Clouhal, de Moëlan, produits par les abbés Bizien de Kérampuil (1497); Jean Eude, sieur du Vivier (1577); Guillaume Riou (1635); Pierre Chevé (1673) ; et B. Grantin, prieur (1730).

B 772. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1543-1678. — Abbaye de Notre-Dame-de-la-Chaulme, fondée vers 1055 par Harscouet de Retz, en la paroisse de Sainte-Croix de Machecoul, évêché de Nantes. — Aveux et dénombrements des rentes et dîmes que les religieux possédaient dans la paroisse de Fresnay, produits par les abbés Jacques de la Porte (1543) et Guy de Lopriac (1678).

B 773. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1677-1695. — Abbaye de Coëtmalouan, ordre de Cîteaux, fondée en 1142 par Conan IV, en la paroisse de Saint-Gilles-Pligeaux, diocèse de Quimper. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Saint-Conan, de Bourbriac, du Vieux-Bourg de Quintin, de Tresigneau, de Plérin, de Botqueho, produits par François Gobelin, docteur en théologie, aumônier du Roi (1677) ; et par Pierre Auger de Canovas (1693).

B 774. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1509-1689. — Abbaye de la Madeleine de Geneston, ordre de Saint Augustin, évêché de Nantes. — Aveux et dénombrements de temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Port-Saint-Père, de Montebert, de Saint-Colombin, du Bignon, de Mormaison, de Rezé, de Saint-Lumine de Clisson, produits par les abbés Jean Goheau (1509) ; François de Gaignon (1563) ; François Grignon (1598) ; Le Sénéchal de Carcado (1684) ; — par Étienne Chastelain, prieur de Saint-Symphorien de la Bruffière (1675) ; — par G. Guy (1577) et François Fouet, chanoines, prieurs du prieuré de Saint-Jean de la Bouvre, en la paroisse de Saint-Pierre de Bouguenais.

B 775. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1628-1677. — Abbaye de Sainte-Croix de Guingamp. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Louis Lobineau (1628), Pierre Lobineau (1636), Laurent de Bresacier (1652), prieurs commendataires du prieuré de Saint-Jean de la Roche-Derrien, évêché de Tréguier ; — par Louis de Valles, prieur de Saint-Georges de Trédias, en Trémeur, évêché de Saint-Malo.

B 776. (Liasse.) — 221 feuillets, parchemin.

1576-1726. — Abbaye de Landevenec, ordre de Saint Benoît, en la paroisse de Landevenec, évêché de Quimper, fondée au VIe siècle. — Aveux et dénombrements de temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses d'Edern, de Landrevarzec, d'Argol, de Telgruc, de Crozon, de Saint-Nié, produits par les abbés Maurice de Commacre (1576), Pierre Tanguy (1639), et par Philippe de Varennes, chapelain du Roi (1726).

B 777. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1459-1780. — Abbaye de Landevenec. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Saint-Guinolé et de Notre-Dame du bourg de Batz, évêché de Nantes, produits par Alain de Kergus (1459), Michel Legal, chantre de la collégiale de Guérande (1579), Maurice Brescien, docteur en théologie, correcteur de la bibliothèque du Saint Père (1600), Félicien et Gaspard Boffin (1648), Hum-

bert Servien, camérier secret du Roi (1678); — du temporel du prieuré de Notre-Dame de Camfront, aussi nommé l'Hôpital, paroisse de Hanvec, évêché de Quimper, par S. Marbeuf (1653) et Claude Berthier (1730), dont les provisions et la procuration sont annexées au dossier; — du temporel du prieuré de Châteaulin, évêché de Quimper, par Alain Pencoët (1541) et Guillaume Gérard (1640); — du temporel de la chapelle Saint-Guénolé au village de Loquenolé en Moëlan (1726); sentences de réception.

B 778. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1578-1725. — Abbaye de Notre-Dame de la Joie, près Hennebont, ordre de Cîteaux, évêché de Vannes, fondée en 1252. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Caudan, Riantec, Quirvignac, Naustang, Erdeven, Bels, Mendon, Plouharnel, Brech, Crach, etc., par les abbesses Françoise Omnès (1578), Louise Robert (1630), et Jeanne de Faye d'Athyes de Cilly (1725).

B 779. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1691. — Abbaye de Notre-Dame de Kerlot, ordre de Cîteaux, à Quimper. — Procès-verbal de consistance et de mesurage de l'enclos de la communauté des religieuses, lequel fut estimé valoir 250 livres de rente.

B 780. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 sceau.

1493-1625. — Abbaye de Notre-Dame de Langonnet, ordre de Cîteaux, fondée en 1137, paroisse de Langonnet, évêché de Quimper. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la sénéchaussée d'Hennebont pour des domaines situés dans les paroisses de Prisiac et de Plouray; —devant la sénéchaussée de Quimperlé, pour des domaines sis dans les paroisses de Querien et de Moëlan, par les abbés Vincent de Kergoët (1493); et Yves de Bouteville (1535). — Déclaration de l'abbé Paul de Bonacoursy portant que le receveur du domaine de Conq doit à l'abbaye chaque année, à la Saint-Jean-Baptiste, 500 merlus secs (1625).

B 781. (Registres.) — In-4°, 228 feuillets, parchemin.

1550. — Abbaye de Langonnet. — Aveux généraux présentés par les religieux devant la sénéchaussée de Carhaix pour leurs domaines situés dans les paroisses de Tréaugan, de Pleguin, de Saint-Hernin, de Motreff et de Carhaix; — devant la sénéchaussée de Gourin pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Langonnet et de Gourin. — Déclaration des charges de l'abbaye faite par l'abbé Laurent de Bonacoursy.

B 782. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1149-1638. — Abbaye de Notre-Dame-de-Lantenac, paroisse de la Chèze, évêché de Saint-Brieuc. — Aveu et déclaration de temporel produit devant la barre de Ploërmel par Guillaume du Pont, aumônier du Roi, pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Loudéac, de la Prenessaie, indiquant les prieurés de Lanfains, de Saint-Thelot et du Clos, en la paroisse de Saint-Samson (1638), sentence de réception. — *Vidimus* de la cour de Porhoët, comprenant la transcription des actes suivants: 1° une donation de dunes par le comte Eudes de Porhoët (1149); 2° trois chartes du duc de Bretagne Jean V, accordant aux religieux la jouissance de 5 quartiers de blé sur la terre du Griffet (1420); l'amortissement de 50 livres de rente à prendre sur les revenus de la forêt de Loudéac (1420), et la permission d'acquérir des domaines jusqu'à 30 livres de rente (1424).

B 783. (Cahier.) — 17 feuillets, parchemin.

1541.— Abbaye de Notre-Dame de Lanvaux, ordre de Cîteaux, paroisse de Grandchamp, diocèse de Vannes, fondée en 1138. — Aveu et dénombrement de temporel produit devant les barres d'Auray, d'Hennebont et de Vannes par Bertrand de Brouel, abbé du monastère, pour l'abbaye et ses dépendances.

B 784. (Registre.) — 182 feuillets, papier.

1639. — Abbaye de Lanvaux. — Aveu et dénombrement de temporel comprenant les maisons, jardins et rentes appartenants aux religieux dans les paroisses de Pluvigner et de Grandchamp, produit par Melchior Rouxel, abbé commendataire, et les religieux.

B 785. (Cahiers.) — 5 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1684-1728. — Abbaye de Lanvaux. — Aveux et dénombrements de temporel produits par l'abbé Ph. du Caurel de Tanneguy (1684) et P. Collas, prieur du monastère (1728), devant les barres d'Auray et de Vannes.

B 786. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1453-1683.— Abbaye de Saint-Jacques de Montfort, ordre de Saint Augustin, paroisse de Bedesq, évêché de Saint-Malo. — Aveux et dénombrements du temporel de

l'abbaye et de ses dépendances situées paroisses de Quédillac, Merdréac, la Chapelle-Blanche, de Breteil, de Montfort, de Talansac, d'Irodouer, de Saint-Tual, de Langan, de Cintré, d'Iffendic, de Painpont, produits devant la sénéchaussée de Rennes par les abbés Robert Hubert (1453), Bertrand de la Douesnelière (1474), Gilles de Guébriac (1495), Bertrand de la Douesnelière (1496), Roland de la Vieufville (1567), Jacques Dobeilh, évêque d'Orange (1683).

B 787. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1455-1688. — Prieurés de l'abbaye de Montfort. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Rennes par G. Piédevache (1496) et Jean Motays pour le prieuré de la Bretonnière et ses dépendances situées dans les paroisses de Pacé, Lhermitage, Vern, Pacé, Saint-Ellier, Montgermont, etc. ; — par Pierre Pigeon (1497) et Pierre Hubert (1461), Pierre Lecroc (1685), prêtre recteur, pour le prieuré et le presbytère de Baullon. — Requête à la Chambre des Comptes d'Anne de Brullon, chevalier, seigneur de la Musse, prétendant à la mouvance du prieuré, et production de trois aveux rendus aux seigneurs de la Musse, depuis 1455.

B 788. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1460-1677. — Prieurés de l'abbaye de Montfort. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Rennes par P. Tizon (1460), P. de Monterfil (1493), Pierre Lepetitgars (1652), et Jean Michault (1669), pour le prieuré de Monterfil ; — par A. du Boisjagu pour le prieuré de Romillé (1502) ; — devant la barre de Ploërmel par O. Penbouc (1577), Ch. Garel (1654), R. Moulineau (1676), chanoines, prieurs et recteurs de Saint-Mallon, évêché de Saint-Malo ; — et par Jean du Breil, prieur commendataire d'Iffendic, de Saint-Jean près Montfort et de Monterfil (1540).

B 789. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1461-1685. — Prieurés de l'abbaye de Montfort. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Ploërmel par J. Mignot, prieur de Saint-Goulay (1461); — par N. Larchier, prieur de Saint-Mauganet de Montertelo (1461); — devant la barre de Rennes, par G. Piédevache (1496), J. Delafont (1626), I. Desnoës (1678), titulaires du prieuré et bénéfice de Saint-Mauran, desservi à la cathédrale de Rennes, et dont la chapelle était rue de la Cordonnerie ; — par N. Amyot (1507) et Olivier Gilles (1676), prieurs et recteurs de Tréfumel, évêché de Saint-Malo.

B 790. (Liasse.) — 15 pièces parchemin ; 2 pièces, papier.

1443-1678. — Abbaye de Notre-Dame de Melleray, ordre de Cîteaux, paroisse de Moisdon, évêché de Nantes. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Nantes pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Moisdon, de Joué et d'Abbaretz par les abbés Jean Labourel (1443), Guillaume Moricet (1495), Pierre de la Haye (1540), Louis Buet (1577), Jean Giraud, chanoine de Nantes (1606), Claude Herlat (1629), Antoine Binet, archidiacre de Nantes (1677) ; — devant la sénéchaussée de Guérande, pour 72 œillets de marais salants dans les paroisses de Batz et de Guérande.

B 791. (Liasse.) — 10 pièces parchemin ; 6 pièces, papier.

1501-1689. — Abbaye de Notre-Dame de Paimpont en la forêt de Brocelian, évêché de Saint-Malo. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Rennes par les abbés Michel Le Sénéchal (1501) et Louis du Tertre (1523), pour leurs possessions sises dans les paroisses de Messac, Lohéac, Saint-Germain, Guipry, Guignen et Saint-Malo-de-Fily ; — devant la barre de Ploërmel par les abbés François de Laval (1537), Germain Vaillant de Guellis, conseiller au Parlement de Paris (1568), Bernard de Sariac (1638), Fr. Robert (1688), pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Mauron, Néant, Bruc et Messac.

B 792. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1460-1644. — Abbaye de Paimpont. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Ploermel par les prieurs de Saint-Barthélemy de Boussac, paroisse de Maure, et de Tréhorenteuc, de 1567 à 1631 ; — par les prieurs de la Madeleine de Bréal, de 1460 à 1556 ; — par les prieurs de la Lande, de 1508 à 1618, paroisse de Bruc ; — par les prieurs de Saint-Barthélemy du Bouis, en la paroisse de Guiller, de 1521 à 1644.

B 793. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1445-1692. — Abbaye de Paimpont. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Nantes par les prieurs de Guémené-Penfao, 1466 à 1679 ; — devant la barre de Rennes par les prieurs curés de Saint-Martin de Lassy, de 1682 à 1692 ; — par les prieurs de Chantereine, paroisse de Guipry, de 1445 à 1496.

B 794. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1443-1719. — Abbaye de Sainte-Marie-de-Pornic,

ordre de Saint Augustin, évêché de Nantes. — Aveux et dénombrements du temporel produits devant les sénéchaussées de Loyaux et de Nantes, par les abbés Pierre Sauvaing (1443), Charles Davaugon (1465), Jean Hubert (1573), Balthazar de Rousselet (1653) et Christophe Monnier, doyen de Saint-Gengoul (1719), pour la métairie du Port, en la paroisse de Sainte-Opportune-en-Retz ; — la moitié des coutumes des ponts du Port-Saint-Père, et des dîmes et rentes à prendre en la paroisse de Sainte-Pazanne ; — par J. Gagnard (1548), Marc Ranchet, chanoine à Avignon (1628), J. Huart (1676), prieurs de Sainte-Catherine de Guermiton, paroisse de Frossay ; — par G. Pineau (1579), L. Galliot, oratorien de Paris (1676), Louis Barbier du Metz (1679), prieurs de Sainte-Anne de Rohart, en la paroisse de Savenay ; — par S. Pageot, chanoine de la cathédrale de Nantes, prieur d'Aisne en la paroisse de Montoir (1658) ; sentences de réception.

B 795. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1444-1685. — Abbaye de Notre-Dame de Prières, ordre de Cîteaux, fondée en 1251 en la paroisse de Billiers, évêché de Vannes. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Guérande par les religieux pour l'hébergement de Lanclis et diverses salines dans les paroisses de Guérande et de Batz (1444) ; — devant les barres de Rhuis et de Vannes par les abbés Charles de Hangest, évêque et comte de Noyon (1502), Jean Jouaud (1642), Hervé du Tertre (1678), Melchior de Serrant (1685), pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Bourg-Paul, de Noyal-Musnillac, de Questembert, de Marzan, d'Arzal, de Saint-Patern, d'Elven, d'Arzon, de Sarzau, de Limerzel, de Péaule ; — devant la barre de Guérande pour des possessions dans les paroisses de Piriac, Saint-Molf et Saint-Nazaire. — État des biens constituant le temporel de la mense capitulaire (1678).

B 796. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1496-1550. — Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, fondée en 1029 au diocèse de Quimper. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant les barres de Châteaulin, de Gourin, d'Auray, de Conq et de Quimperlé, par les abbés Sébastien du Pou (1496), et Daniel de Saint-Alouarn (1550), pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Bannalec, de Trevenou, de Querien, de Moëlan, de Clouhal, de Guizeny, de Kernevel, de Saint-René-du-Bois, etc.

B 797. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1581-1680. — Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Sainte-Catherine de Grilleau, paroisse de Chantenay, évêché de Nantes, produits par G. Hamon (1581), Jean Giraud (1601), chanoines de Nantes, et P. Hedelin, prêtre, prieurs commendataires.

B 798. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1545-1726. — Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Saint-Gunthiern de Doualan, en la paroisse de Clouhar-Carnoët, évêché de Quimper, présentés par François du Vieuxchâtel, trésorier de l'église de Cornouaille (1545), Th. Le Vestlé (1556), R. Magdelon de Saint-Offange (1697), J. Gaubert, profès de l'ordre de Saint Benoît (1726), tous prieurs commendataires.

B 799. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1541-1726. — Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Saint-Jean de Lantugen, en la paroisse de Duault, évêché de Quimper, présentés devant la barre de Carhaix par François de Launay, religieux de Quimperlé (1541), François Langlois (1697), J. Suduirau (1726), prieurs commendataires.

B 800. (Cahiers.) — 2 cahiers, 28 feuillets, et 4 pièces, parchemin.

1520-1557. — Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la juridiction de Conq par les prieurs du prieuré de Locaman, paroisse de Fouesnant, évêché de Quimper, de 1520 à 1549 ; — devant la barre de Gourin par les titulaires du prieuré de Saint-Gilles de Pontbrient de 1541 à 1547 ; — devant la barre de Châteaulin par les prieurs de Saint-René du Bois, de 1550 à 1557.

B 801. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1496-1777. — Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la juridiction d'Auray par les prieurs de Locmariaquer de 1541 à 1664 ; — par les prieurs de Loctivy, en la presqu'île de Quiberon, de 1575 à 1684 ; — par les prieurs de Saint-Cado de Lisle, en la paroisse de Belz, de 1496 à 1634 ; — devant la barre d'Hennebont par les prieurs du prieuré de Sainte-Nennec ou de la Nenec, en la paroisse de Ploëmur, de 1663 à 1777, pour des domaines et rentes situés dans l'évêché de Vannes.

B 802. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1452-1608. — Abbaye de Saint-Sauveur de Redon, ordre de Saint Benoît, fondée en 832 dans la paroisse de Sixt, évêché de Vannes. — Aveux et déclarations de temporel produits devant la sénéchaussée de Nantes par les religieux (1452), par les abbés Yves Le Sénéchal (1460), Odet de la Rivière (1476), pour les possessions situées dans les paroisses de Moaye, Marsac, Avessac, Fégréac, Massérac, Ballac et Couëron; — devant la barre de Guérande pour leurs possessions de Guérande, de Piriac, de Batz et de Mesquer, de 1460 à 1478; — devant la barre de Ploërmel pour leurs possessions de Guer, de Caro, de Maxent, de Plélan, de Tréal, de Ruffiac et de Saint-Just (1460). — Autre aveu comprenant des marais, beaucoup d'écluses dans la Vilaine, des maisons et des terres dans les paroisses de Bain et de Langon, des droits de pêche, produit par P. Hector Scotty (1580), et sentence de réception de la sénéchaussée de Rennes (1608).

B. 803. (Registre.) — Grand in-folio, 156 feuillets, papier.

1580. — Abbaye de Redon. — Aveu, dénombrement et déclaration des maisons, fiefs, juridictions, privilèges, droits et dîmes, rentes, domaines et métairies composant le temporel de l'abbaye, produits par Paul-Hector Scotty, comte de Vigolen, abbé commendataire. Cet aveu comprend la liste des chapellenies, prieurés et cures sur lesquels l'abbé avait droit de collation et de provision.

B 804. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1543-1688. — Abbaye de Redon. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de N.-D. de Ballac, en la paroisse de Pierric, évêché de Nantes, produits devant la barre de Nantes par M. Boutin, chanoine de Nantes (1543); par P. Becdelièvre (1576); par R. Mériaud, recteur de Fougeray (1628); par M. du Breil (1641), et par Louis du Breil (1688), tous prieurs commendataires; — du prieuré de Saint-Pierre des Moûtiers et de Saint-Étienne-du-Clion, produits par Jean Hux (1574); — du prieuré de Saint-Martin de Marsac, produits par Cl. de Bardy, chanoine de Rennes (1560); par P. Bertin, Oratorien (1629); par Et. de Beauvais, conseiller au Parlement de Rouen, abbé de Montmorel (1678), tous prieurs commendataires.

B 805. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1451-1687. — Abbaye de Redon. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Saint-Benoît de Massérac, évêché de Nantes, produits devant la barre de Nantes par Guillaume Lebrun (1576), Ch. Symonnot de Choiseau (1628), prieurs commendataires; — du prieuré de N.-D. de Toutes-Joies, à Nantes, produits par G. du Bois-Marquier (1470); J. Denis, chanoine de Nantes (1513); J. Lescouble, protonotaire apostolique (1539); et par Jacques Martin, supérieur de l'Oratoire de Nantes, principal du collège Saint-Clément (1636); — du prieuré de N.-D. de la Roche-Bernard et de Penbé, en Assérac, produits par R. de la Chasse (1464); par dom Anselme Thénart (1661); dom Louis Orion (1687); — du prieuré de Saint-Nicolas de Redon produits par G. Collobel (1451), Jean de Fontenio (1465) L. de Penmarch (1503) O. Challot (1573), J. Regnaud (1581), M. Ernaut (1608), N. Barbolain (1629), et Pierre Voullegeard (1683), tous prieurs commendataires.

B 806. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1628-1675. — Abbaye de Redon. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Goal, en la paroisse de Locoal, évêché de Vannes, produits devant la juridiction d'Auray par Jean Bouchard, abbé de Prières (1628), et Rémond Le Doulx, vicaire général de Vannes (1675).

B 807. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1466-1678. — Abbaye de Redon. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Ploërmel par J. du Fresne, recteur de Riantec (1556), B. Huchet (1633), et Ch. Fernel (1678), tous prieurs commendataires du prieuré de Ruffiac; — par G. du Bois-Marquer (1466), J. de Plédran, doyen de Nantes (1518), et P. Porcher (1623, tous prieurs de Saint-Malo de Maxent, au diocèse de Saint-Malo.

B 808. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1618-1726. — Abbaye de Redon. — Aveux et dénombrements du temporel situé sous la juridiction de Carhaix par Étienne Dausse et Guillaume Raoul, prieurs de Saint-Nicolas de Carhaix.

B 809. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1398-1668. — Abbaye de Redon. — Aveux et dénombrements du temporel situé sous la juridiction de Rennes par G. Goduz (1398), J. du Breil (1474), J. Le Ralle (1503), H. Colezon (1516), prieurs commendataires du prieuré de Châteaubourg; — par J. du Guini (1424), H. de Pontbrient (1463); J. Tempéran (1527), Noël de la Re-

gneraie (1601), prieurs commendataires, pour le prieuré de Pléchastel s'étendant dans la paroisse de Bourg-des-Comptes; — par G. de Bellouan (1495), et Louis Bossart (1682), prieurs commendataires de Saint-André-de-Lohéac.

B 810. (Cahier.) — 45 feuillets, papier.

1566. — Abbaye de Notre-Dame-de-Relecq, en la paroisse de Plounéour-Menez, évêché de Léon. — Aveu produit devant la barre de Morlaix par Louis Le Bouteiller, docteur en théologie, aumônier de la Reine, abbé commendataire du monastère, par le prieur et les religieux, pour les possessions sises dans les paroisses de Plouérin, Plougonnin, Serignac, Berrien, Comanna et autres.

B 811. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1406-1758. — Abbaye de Saint-Pierre de Rillé, près Fougères, fondée au XIe siècle, évêché de Rennes. — Aveux et dénombrements généraux du temporel de l'abbaye, produits par devant la cour de Fougères par les abbés Jean de Rennes (1406), Jean le Bigot (1541), Sébastien Thomé (1556), René de la Haie (1572), pour leurs possessions sises dans les paroisses de Romagné, de l'Escousse, la Celle et Saint-Germain-en-Coglais, Landéan, Cendres, Villamer, etc.

B 812. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1540-1663. — Abbaye de Rillé. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Fougères, produits par les prieurs de Bazouges-la-Pérouse (1543 à 1711); — de Saint-Pierre de Landéan (1663); — de Notre-Dame du château de Fougères, de 1540 à 1640; — de Saint-Melaine de Montours, de 1541 à 1664.

B 813. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1452-1700. — Abbaye de Rillé. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Ploërmel, produits par R. Hamon, prieur de Bossac (1507); par P. de Moaire, chanoine de Nantes, recteur de Malestroit (1544), J. Roze (1576) et A. Perrot (1664), Ch. Barantin, abbé de Vaas (1684), tous prieurs commendataires de Saint-Nicolas de Taupont, évêché de Saint-Malo; — autres aveux de temporel situé sous la juridiction de Rennes, produits par J. Gérard (1452), R. de Montigné (1558), E. Le Sénéchal de Carcado, abbé de Geneston (1677), E. de Renouard, sieur de la Rubromme (1700), tous prieurs commendataires d'Apigné, — par Yves Pinago, prieur commendataire de Sens (1506); — par les prieurs de Saint-Remy-du-Plain, de 1517 à 1658; — par Jean Guy, prieur de Saint-Denis de Rennes (1475).

B 814. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1313-1683. — Abbaye de Notre-Dame de Saint-Aubin-des-Bois, ordre de Cîteaux, en la paroisse de Plédéliac, évêché de Saint-Brieuc. — Accord conclu entre le duc Jean et les religieux pour déterminer leurs privilèges judiciaires et ceux de leurs vassaux (1313); — promesse d'obéissance conforme au contrat, baillée par l'abbé Olivier (1454); — Aveux et dénombrements de temporel produits par Guy Leclerc, abbé de la Roë (1504), G. de Lignières (1541), Jean Picault (1583), E. Vallot (1656) et Cl. de La Fayette (1683), abbés commendataires. — Autre aveu rendu par Aufroy Le Voyer, prieur de Notre-Dame-de-Vitré (1516).

B 815. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1455-1682. — Abbaye de Saint-Georges de Rennes. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Rennes par les abbesses Perrine du Feu (1455), Françoise de La Fayette (1633), Madeleine de La Fayette (1665) et les religieuses du couvent, pour les rentes, les dîmes et les domaines qui dépendent de l'abbaye et de ses prieurés.

B 816. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1475-1692. — Abbaye de Saint-Georges de Rennes. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Fougères produits par Isabelle de la Ville-Éon (1653) et Pétronille Becdelièvre (1692), religieuses prieures de la Chapelle-Janson; — autres aveux de temporel situé sous la juridiction de Lannion par Jeanne de Montbourcher (1475), Suzanne de Trémigon (1507), Madeleine de Poys (1533), Marie de Kercabin (1632), et Marguerite de la Fresnaye (1665), religieuses prieures de Saint-Georges de Plubihen, évêché de Tréguier; — sous la barre de Lanmeur par Geneviève de Boisgeslin (1633), Madeleine de La Fayette (1658), et Marie du Halgouët (1685), prieures de Saint-Georges de Plougasnou, évêché de Tréguier. — Arrêt du Parlement maintenant l'abbesse de Saint-Georges de Rennes dans le droit de haute et basse justice pour le prieuré d'Ars.

B 817. (Cahier.) — 78 feuillets, papier.

1575. — Abbaye de Saint-Georges de Rennes. — Aveu et dénombrement des rentes, fiefs, héritages et juridictions dépendants du temporel du prieuré de Tinténiac

produit devant la Chambre des Comptes par Jeanne de Montbron, religieuse prieure.

B 818. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1458-1726. — Abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, ordre de Saint Benoît, au diocèse de Nantes. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Nantes par Charles d'Espinay, évêque et comte de Dol, abbé commendataire, pour l'abbaye et ses dépendances, en la paroisse de Piriac, et pour le temporel des prieurés de Penestin, de Missillac et d'Herbignac (1575) ; — par Pierre du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans (1685), et par Ignace de Brancas, évêque et comte de Lisieux (1726), tous deux abbés commendataires ; — pour le prieuré de Saint-Cyr d'Herbignac, aliéné en 1571, et possédé en 1628 par G. Micheu et consorts ; — pour le prieuré de Notre-Dame-de-Beaulieu, paroisse de Nozay (1458) ; — pour les prieurés de Pénestin (1683-1726) ; — de Saint-Jacques de la Roche-Bernard (1693) ; — de Saint-Jean de Sévérac (1580).

B 819. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1472-1676. — Abbaye de Saint-Jean-des-Prés, ordre de saint Augustin, fondée en la paroisse de Guillac, au diocèse de Saint-Malo. — Aveux et dénombrements de temporel produits par P. Foulle (1567) ; P. Pigray (1605) ; Cl. Blondeau (1635) ; O. de Blanchefort, chanoine de Sens, (1644) et Sébastien du Guémadeuc (1653), tous abbés commendataires, pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Loyat, de Josselin, de Guillier, avec l'indication des prieurés qui en dépendaient. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les prieurs de Guillier (1578-1652) ; — de Loyat (1558-1618) ; — et de Saint-Symphorien, en la paroisse de Saint-Patern (1472-1676).

B 820. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1429-1703. — Abbaye de Saint-Jacut de Lisle, en la paroisse de Landouar, évêché de Dol. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Guillaume Millon (1429), Bertrand de Brons (1465), Jean X., archevêque de Tarse (1500), Jean des Coignets (1517), Georges du Guémadeuc (1526), Louis de Saint-Meloir (1574), Hercule de Francheville (1658), et René Fouquet, prêtre, aumônier du Roi (1703), pour des domaines, droits et rentes à prendre dans les paroisses de Landouar, de Lancieux, de Pleurtuit, de Ploubalay, de Trégon, de Créhen, de Corseul, de Jugon, de Miniac, de Saint-Cast, de Monbrun, d'Hilion, de Langrolay et de Plouer, dans le ressort de la barre de Rennes, comprenant la nomenclature de onze prieurés, dont deux étaient situés en Angleterre.

B 821. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1502-1683. — Abbaye de Saint-Jacut de l'Isle. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Saint-Clair de Bodieuc, en la paroisse de Mohon, évêché de Saint-Malo, produits par J. de Launay (1577), G. de Kerguezec, étudiant en l'Université de Pont-à-Mousson (1605), J. Dreux (1643) ; — du prieuré de Hénansal, diocèse de Saint-Brieuc, produits par S. Benion (1502), J. Lefèbvre (1511), B. Leclerc (1527), E. Desprez (1638) ; — du prieuré de Notre-Dame de Kernitron, en la paroisse de Lanmeur, évêché de Dol, produit par O. du Louet, seigneur de la Rive, comte de Poher, archidiacre et chanoine de Cornouaille (1676) ; — du prieuré de Kermaria-an-Draon, près Lannion, diocèse de Tréguier, par G. de Guicaznou, chanoine de Tréguier (1506), M. Lhoste (1619), A. Moreau, chanoine de Rennes (1636), et Cl. Ferret, docteur en théologie (1683) ; — de la Madeleine de Lézardrieux, paroisse de Plémeur-Gautier, diocèse de Tréguier, par Fr. Le Vicomte (1618), Malo Raoullet (1634), P. Lecoq (1652), G. Bessin (1678), religieux bénédictins.

B 822. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1445-1725. — Abbaye de Saint-Jacut. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Saint-Cadreuc, en la paroisse de Ploubalay, évêché de Saint-Malo, produits par J. Lefeubvre, religieux profès (1618) ; — du prieuré de Saint-Léau, paroisse de Plemieuc, diocèse de Saint-Brieuc, produits par Yves Nouvel (1540), J. Guillart (1578), L. Bourdier (1652), et P. Collin de la Biochaie (1664) ; — du prieuré de Saint-Sauveur de Dinan, évêché de Saint-Malo, produits par B. Mauvoisin (1445), Gurval de la Bourdonnaie (1493), Bertrand Leclerc, archidiacre de Dinan (1523), et J. Ferron (1556) ; — du prieuré de la Trinité de Porhoët, évêché de Saint-Malo, produits par A. de Neufville, abbé de Saint-Just (1631), J. Bouvier, premier commis des brefs de Sa Sainteté, abbé de Val-Benoit (1667), Collin de la Biochaie (1685) et J. des Hayers (1725) ; — arrêts de renvoi, de soit communiqué, et de réception.

B 823. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1479-1686. — Abbaye de Saint-Mathieu, paroisse de Saint-Mahé, diocèse de Léon. — Aveux et dénombrements de temporel des abbés et des religieux pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Plougonve-

lin, de Lochrist, de Plouzané, de Guiller, de Plourin, de Plougourvest, de Ploumaguer, de Plousezmy et au Minihy de Saint-Paul. — Aveux des possessions du prieuré de Breventec, en la paroisse de Ploubennec produit par Léger de Mathuzière, titulaire (1685); — du prieuré de la Madeleine de Malestroit produit par l'abbé Jean Brunet (1506); — du prieuré de Saint-Mathieu de Morlaix, produit par Jean Tournemouche (1619) et Michel Lefeuvre (1682), titulaires du prieuré; — du prieuré de Saint-Renan, produit par Olivier de Kerroulas (1479) et René Rocquet, religieux bénédictin (1669).

B 824. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1460-1687. — Abbaye de Saint-Meen de Gaël, diocèse de Saint-Malo. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Saint-Meen, de Saint-Liry, de Concoret, de Merdrignac, de Lanrelas, etc., produits par Robert de Coëtlogon (1460), Robert Guibé, évêque de Tréguier (1498), Jean Juvénal des Ursins (1540), le cardinal Charles de Bourbon (1574), Jean Heluys (1585) et Ferdinand de Champlais (1685), abbés commendataires.

B 825. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1476-1684. — Abbaye de Saint-Meen. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Crouais, évêché de Saint-Malo (1653); — du prieuré de Gaël possédé par Fr. de Compludo (1542), Hervé Bahuau (1555) et G. Hamon (1567); — du prieuré de Saint-Samson d'Illifaut, évêché de Dol (1677); — du prieuré de Montreuil, en Montauban, évêché de Saint-Malo (1643); — du prieuré de Saint-Meen-sur-Loire, en la paroisse du Cellier, évêché de Nantes possédé par R. de Coëtlogon (1476); Jean Juvénal des Ursins (1540) et autres ; — du prieuré de Saint-Uniac, diocèse de Dol (1652-1684).

B 826. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 48 feuillets, papier.

1495-1682. — Abbaye de Saint-Mélaine de Rennes, ordre de Saint-Benoît. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances, produits par Olivier de Broon (1495), René Boursault (1544), Math. de Montallays (1578), Pierre du Lyon, seigneur de la Cave, conseiller du Roi, maître des requêtes de l'Hôtel (1627) et Jean d'Estrades, conseiller du Roi, ancien évêque de Condom (1682). — Aveux du temporel de l'aumônerie de l'abbaye, situé en la paroisse de Montgermont (1518-1544).

B 827. (Cahier.) — 120 feuillets, papier.

1782. — Abbaye de Saint-Melaine de Rennes. — Déclaration des maisons, terres, rentes, fiefs, seigneuries, revenus et droits composant le temporel de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, produit pour la réformation du papier terrier par l'abbé commendataire Martin du Bellay et comprenant le dénombrement minutieux des possessions sises dans les quartiers de Saint-Martin, de la Reverdiais, de Saint-Laurent, de la Porte-aux-Foulons, de Saint-Aubin, de la rue aux Foulons, de Vasselot, de Saint-Just, de Richebourg, de la Houblonnière, de Saint-Symphorien et de Saint-Hellier, en la ville de Rennes; — des possessions sises dans les paroisses de Pacé, de Thorigné et de Melesse.

B 828. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 2 sceaux.

1400-1684. — Abbaye de Saint-Melaine de Rennes. — Aveux et dénombrements de temporel des prieurés de la Sainte-Trinité de Beauchesne (1573-1684); — de Saint-Martin de Betton (1403-1678); — de Sainte-Croix de Château-Giron, produits par Pierre de Lespinay (1400), G. Boutier (1451), J. Jamoays (1531), Cl. Dodieu (1573); — du prieuré de Notre-Dame de Hédé, produits par O. de Lespinay (1403), R. Loustelier (1454), Briend Le Sénéchal (1510), Ch. Tournemine (1557) et autres; — du prieuré de Noyal-sur-Vilaine, produits par Pierre de Saint-Gilles (1456), E. du Cellier (1502), Sébastien Thomé, abbé de Rillé, chanoine de Rennes (1557); — du prieuré de Saint-Gilles, produits par frère Raoul de Coëtlogon, aussi prieur de Beauchesne et de Saint-Caradeuc (1502), par P. Gautier (1542) et autres, tous ces prieurés situés dans l'évêché de Rennes.

B 829. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1493-1777. — Abbaye de Saint-Melaine de Rennes. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les prieurs de Saint-Pierre de Bedesq (1543-1683) ; de Notre-Dame-des-Brulais, en la paroisse de Comblessac (1493-1631) ; — de Saint-Grégoire-en-Dolais, paroisse de Miniac (1500-1528); — de Notre-Dame-de-Montreuil, en la paroisse de Montauban (1520-1777); — de Saint-Nicolas de Montfort-la-Canne, produits par Bertrand Bouan (1529), J. du Breil (1549), Germain du Val, lequel a produit un inventaire des titres de son prieuré (1619), les dits prieurés ci-dessus situés dans l'évêché de Saint-Malo.

B 830. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 4 sceaux.

1453-1692. — Abbaye de Saint-Melaine de Rennes.

— Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Saint-Melaine-lez-Lamballe, en la paroisse de Maroué, produits par E. Lhermine (1453), Jean Basin (1508), Ch. Regis (1523), Bertrand Leclerc (1527), G. d'Argentré (1589); — du prieuré de Saint-Michel de Moncontour, produits par Ch. Delaunay (1471), Fr. Gougeon (1504), Joseph de la Motte (1551), G. Thébaud (1618), J. de la Lande, seigneur de Castan (1691); les dits prieurés situés dans l'évêché de Saint-Brieuc; — du prieuré de la Trinité et de Saint-Sauveur de Guingamp, possédé par Tristan de la Vallée (1495), G. de Bintin, chanoine de Dol (1533), Tristan de Lescu, prieur claustral de Saint-Melaine (1618), Gennade Gaillard, procureur d'Innocent de Louvencourt, religieux profès (1652) et Fr. Compain (1683).

B 831. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1584-1685. — Abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, ordre de Saint Benoît, paroisse de Saint-Goustan, évêché de Vannes. — Aveux et dénombrement du temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Sarzau, d'Arzon, et des îles Glenan, au diocèse de Quimper, produits par Jean-Baptiste de Gadaigne (1584), Michel Ferrand, aumônier du Roi (1655), et Emmanuel de Roquette, docteur en Sorbonne (1685), tous abbés commendataires de ladite abbaye ; — arrêts et sentences de renvoi, de soit communiqué et de réception ou de correction.

B 832. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1456-1705. — Abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré d'Ambon possédé par frères Léon de la Gravelle (1456) et Jean Girard (1601); — du prieuré de Locmaria d'Arzon en l'île de Rhuys (1546-1661) ; — du prieuré d'Ars possédé par Louis de Botderu (1540), Jérôme Lefèvre de Laubrière, conseiller au Parlement de Paris, chanoine de la Sainte-Chapelle (1666) ; — du prieuré de Saint-Gildas d'Auray (1574-1705) ; — du prieuré de Baud possédé par J. Le Mauscauff (1494) ; — du prieuré de Saint-Guenaël de Caudan (1637-1683) ; — du prieuré de Saints en la paroisse de Grandchamp, possédé par dom P. Chohan (1490), V. Buisson (1637) et R. Ledoulx, recteur de Saint-Patern de Vannes (1689), tous les dits prieurés situés dans l'évêché de Vannes ; — arrêts et sentences de renvoi, de soit communiqué, de publication, de correction et de réception.

B 833. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1520-1688. — Abbaye de Saint-Gildas de Rhuis. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Langlenec, en l'île de Rhuis, possédé par J. Vivien (1558), frère J. de Gandart, infirmier de l'abbaye (1573), et P. de Montigny (1639) ; — du prieuré de Saint-Melaine de Rieux possédé par B. Justinien, évêque de Sion (1520), et par J. Huart (1680) ; — du prieuré de Saint-Sauveur de Locminé, possédé par G. Lefloch, trésorier de l'église de Vannes (1574) et G. de la Brunetière du Plessis de Gesté, évêque de Saintes (1688) ; — du prieuré de Saint-Gildas du Gâvre, en la paroisse de Plouhinec, possédé par Dom Fr. Riant (1678) ; du prieuré de Saint-Clément de Quiberon (1540-1683) ; — du prieuré de Saint-Vincent du Hézo, paroisse de Surzur, possédé par B. de Fortia, abbé de Montboucher (1684) ; — du prieuré de Saint-Guen-lès-Vannes, dédié à Saint-Clément, possédé par L. du Bolderu (1540) et par V. Gainche (1603).

B 834. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1560-1720. — Abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Notre-Dame de Merquel, situé paroisse de Mesquer, diocèse de Nantes, possédé par les prieurs R. Moricet (1560), Olivier Guillemot (1570), Jean Demanent, chanoine de Limoges (1652), J. de Cordes (1619), et J. Nugent (1719). Ce dernier débute ainsi : « le lieu et circuit de Mesquer où a esté autrefois l'église prieurale dudit prieuré de Mesquer où paroissent plusieurs vestiges et murailles ruinées et encore debout un grand pillier de ladite église, le tout fait de pierres de taille, sur lequel il y a de l'écriture gautique de l'an mil deux cent soixante et dix-huit. »

B 835. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1392-1667. — Abbaye de Saint-Sulpice de Rennes. — Aveux et dénombrements généraux produits après la mort de l'abbesse Guibourg (1392), par l'abbesse Jeanne Millon (1395), et à son décès, en 1407 ; après le décès de Jeanne de Quédillac (1462) ; par A. Boullonneau en 1500 et 1517, par Alice du Pont-Bellenger et les religieuses (1542) ; par Jeanne de Harcourt (1556), G. du Morais (1584), M. d'Angennes (1654) et Marguerite de Morais (1666), pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Saint-Médard-le-Blanc, de Mouazé, de Betton, de Saint-Suliac et de Vitré. — Liste des bénéfices dont les religieuses ont la présentation et la collation, comprenant le prieuré de la Madeleine en Angleterre, de la Fontaine Saint-Martin, évêché du Mans, de la Foulgereuse, évêché de Maillezais, plus 23 prieurés en Bretagne et 12 vicairies.

B 836. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1577-1684.— Abbaye de Saint-Sulpice de Rennes.— Aveux et dénombrements de temporel des prieurés de Notre-Dame de Kerléau en la paroisse de Crach, de Kerléano, paroisse de Brech, et de Locmaria, en la paroisse de Plumellec, diocèse de Vannes; — du prieuré de Saint-Michel de Lesneven (1684) et du prieuré du Grand-Locmaria près Quimper (1665).

B 837. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1459-1675.— Abbaye de Saint-Sulpice de Rennes.— Aveux et dénombrements de temporel produits par Guillemette Legal pour le prieuré des Couets, paroisse de Bouguenais (1459); — par J. de Montbourcher, prieure d'Estival, paroisse d'Avessac (1476), par Lancelotte Le Vayer (1494) et G. Provost (1521), prieures de Saint-Honoré de Héric (Yhéric) — par M. Caradreuc (1654) et N. Gaudé, prieures de l'Isle-Fleurie, paroisse de Saint-Erblon de la Rouxière ; par M. des Vaux (1575), M. de Grimonville (1628), M. de Morais, abbesse de Saint-Sulpice (1664), prieures de Sainte-Radegonde près Barbechat, en la paroisse du Loroux-Bottereau, tous lesdits prieurés situés au diocèse de Nantes. — Autre aveu relatif à deux prés sis dans la paroisse du Pellerin, en l'île de Bois, nommés les patureaux de Saint-Nicolas-de-Corbière, avec une chapelle sise dans la même île (1631).

B 838. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1397-1656. — Abbaye de Saint-Sulpice de Rennes. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de la Ville-aux-Nonnains, paroisse de Châteauneuf (1397) ; — du prieuré de Sainte-Catherine-de-l'Hôtellerie, paroisse de Princé (1654) ; — du prieuré de Saint-Germain de Lohéac possédé par G. Audigier (1406), S. de Buris (1460), Jeanne Le Vayer (1579), M. de Rabestan (1588), Lucrèce Bonnier (1654) ; — du prieuré de Thelouet, paroisse de Paimpont, possédé par Françoise Estourbeillon (1540) et Marie Fleuriot (1631) ; — prieurés situés dans les évêchés de Saint-Malo et de Rennes ; — arrêts et sentences de renvoi, d'impunissement, de vérification et de réception.

B 839. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1457-1685. — Abbaye de Notre-Dame du Tronchet, ordre de Saint Benoît, en la paroisse de Plerguer, évêché de Dol. — Aveux et dénombrement des possessions de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Baguer-Morvan, de Miniac, de Plurtin, de Pluguenec, de Pleine-Fougère, etc., produits par les abbés Gilles Raguenel (1457), Tristan de Vendel (1499), François de Laval, évêque de Dol (1541) et J. de Goth d'Espernon, conseiller et aumônier du Roi (1685) ; les prieurés dépendants de l'abbaye sont : Saint-Lunaire de la Barre, en Plerguer, Saint-Nicolas du Vieuxchâtel, en Saint-Coulomb, de la Roche-Montboucher en Cugnen, de Saint-Paul-de-Roz, de la Chartière et les suivants.

B 840. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1470-1687. — Abbaye du Tronchet. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Notre-Dame de l'Hôtellerie, en la paroisse de Pludihen, possédé par frère L. Salmon (1527), Fr. de Montigné (1618), dom Pl. Roussel (1653) et Fr. Quenet (1687) ; — du prieuré de Saint-Petreu, en la paroisse de Plerguer, possédé par frère Maurice de Chasné (1556) et dom Cl. Turmenie (1687) ; — du prieuré de Saint-David de la Mare, en la paroisse de Marc-en-Poulet, possédé par R. Chauvel (1470), J. Paulmier (1500), Th. de la Boullaie (1505), frère Alain de Saint-Jean (1528) et Louis Dupont du Grippel (1657).

B 841. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1460-1692. — Abbaye de Notre-Dame de la Vieuxville, ordre de Cîteaux, paroisse d'Épiniac, évêché de Dol. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances, produits par Thébaud Le Petit (1460), Jacques Hus (1468), Guy du Chalonge (1540), Fr. Thomé (1552), Amaury Le Guidart (1601), dom Guillaume Cherruel (1668) et Joseph Bidal d'Asfeld (1692), abbés commendataires ; — arrêts et sentences de renvoi, de publication, de correction et de réception.

B 842. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1410-1566. — Abbaye de Villeneuve, ordre de Cîteaux, fondée en 1155 en la paroisse du Bignon, évêché de Nantes. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances, situées dans les paroisses de Saint-Philbert de la Marne, de Saint-Colombin, de Saint-Aignan, de la Chevrolière, du Pont-Saint-Martin, de Rezé, de Bouaine, d'Aigrefeuille, de Remouillé, de Château-Thébaud, de Vertou, de la Haie, de Monnières, etc., produits par les religieux et les abbés (1441-1455). — Aveu de l'abbé Martin Roger et des religieux, comprenant un devoir de prévôté consistant en une taxe de 2 sous 2 deniers à prendre à Nantes sur chaque chalan chargé de 6 muids de sel (1566). — Aveu de l'hébergement de

la Hougardière et des rentes qui en dépendaient en la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, produit par le procureur de l'abbaye après le décès de l'abbé Jean Durand, devant la cour de Nantes (1410); autre aveu de l'abbé Jean de Loyon et de ses religieux, produit devant la cour de Loyaux (1507).

B 843. (Cahiers.) — 148 feuillets, parchemin.

1540-1578. — Abbaye de Villeneuve. — Aveux et dénombrements de temporel comprenant l'île de Dun sur le bord du lac de Grand-Lieu, et plusieurs îles en Loire, produits par les abbés et les religieux.

B 844. (Cahiers.) — 174 feuillets, parchemin; 5 pièces, papier.

1638-1774. — Abbaye de Villeneuve. — Aveux et dénombrements des rentes, terres, fiefs et obéissances composant le temporel du monastère, produits par les religieux en 1638 et en 1675; — par l'abbé commendataire Jean d'Estrées (1681). — Aveu du domaine de la Hougardière en Saint-Lumine-de-Coutais, présenté par l'abbé commendataire Fr. Lizarde de Radonvilliers (1774).

B 845. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1508. — Abbaye de Pontoctran, diocèse d Angers. — Aveu de l'abbé et des religieux, comprenant une rente de 4 livres setiers de sel à prendre sur la recette des droits de méage d'Ancenis; — plus une autre rente de deux muids de sel à eux due par le prieur de Sainte-Croix de Nantes; — plus une autre rente de 4 livres sur la recette des droits de méage d'Oudon.

B 846. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1141-1682. — Abbaye de Notre-Dame-de-la-Roë. — Aveux des prieurs d'Arbrissel, Jean de la Barre dit Malescot (1402), Jean Lemaire (1474) et Louis de Villeblanche (1499); — des prieurs de Saint-Michel, Sainte-Madeleine et Saint-Lazare du château de Rennes, comprenant un collationné de la fondation de Conan III de 1141; — et des prieurs de Chancé de 1500 à 1682, lesquels prieurés sont tous situés au diocèse de Rennes.

B 847. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1402-1693. — Abbaye de Saint-Aubin d'Angers. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les prieurs de Saint-Aubin d'Oudon, de 1573 à 1693; — par les prieurs de Saint-Clair de Saillé, paroisse de Guérande, 1459 à 1677; — par les prieurs de Saint-Jean de Saint-Nazaire de 1619 à 1684; — et par le prieur de Sainte-Opportune de Raiz ou Saint-Brevin, 1676, tous les dits prieurés situés au diocèse de Nantes; — et par le prieur de la Selle-Guerchoise au diocèse de Rennes, de 1402 à 1540.

B 848. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1543-1702. — Abbaye de Saint-Florent. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les titulaires des prieurés de Bonnœuvre de 1563 à 1618; — de Saint-Pierre d'Escoublac réuni à la mense abbatiale de 1543 à 1640; — et de Saint-Erblon de la Rouxière, de 1576 à 1702; tous les dits prieurés situés dans le diocèse de Nantes.

B 849. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1398-1692. — Abbaye de Saint-Florent de Saumur. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les titulaires des prieurés de Notre-Dame près Dol (1541-1686); et du prieuré de Brégain, en la paroisse de la Boussac, au diocèse de Dol (1527-1573); — par le cardinal du Vergy (1398), Jean évêque d'Ostie (1407), Jean de Vaily, évêque élu et confirmé de Poitiers (1461), Tristan de la Vallée (1474), Ch. May (1508), Jean Leclerc, auditeur de Rote (1543), Pierre Ferron (1556), Jean de Horès (1613) et Florent Mareschau (1654), tous prieurs commendataires du prieuré de la Madeleine du Pont-de-Dinan; — par les titulaires du prieuré de Romazy (1606); — du prieuré de Saint-Brice-en-Coglais (1541-1680); — du prieuré de Saint-Jean-sur-Couesnon (1687); — du prieuré de Saint-Martin du Tremblay (1557-1692), au diocèse de Rennes; — arrêts et sentences de renvoi, de publication, de correction et de réception.

B 850. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1628-1670. — Abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le prieur de Saint-Mars-la-Jaille (1628), diocèse de Nantes et par le prieur de la cure de Saint-Pern, évêché de Saint-Malo (1670).

B 851. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1462-1746. — Abbaye de Toussaints d'Angers. — Aveux et dénombrements de temporel produits par G. de Vallée (1462), J. Danielo (1524), A. Cousturier de Fornoue (1746), prieurs de la Madeleine des ponts de Nantes;

— par V. Josset, prieur curé de la Chapelle-Glain (1556) ; — par François de Ciral, prieur et baron de Roche-Mantru (1577) ; — par M. du Coudray, prieur de Vriz (1475), au diocèse de Nantes ; — et par les prieurs de Saint-Étienne-en-Coglais, au diocèse de Rennes; de 1543 à 1704.

B 852. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1493-1683. — Abbayes du Ronceray d'Angers et de Fontevrault. — Aveux et dénombrements de temporel des prieures Renée de Villiers (1523) et Marie de la Barre de Saunay (1682), comprenant les prieurés de Notre-Dame du bourg des Moûtiers, de Notre-Dame-de-Bois-Garand en Sautron, et de Saint-Cyr et Sainte-Julitte à Nantes, dépendants du Ronceray ; — du prieur du Val de Morière, paroisse de Touvois (1520) ; — des prieures de la Regrippière, pour la chapelle et le domaine de Saint-Laurent de Branche-Courbe, paroisse de Montbert, comme pour le prieuré de la Regrippière et ses dépendances, en la paroisse de Vallet de 1493 à 1511 ; — de Renée de Bourbon, abbesse de Fontevrault, pour le domaine de l'île de Ver, paroisse de Couëron, la franchise du passage d'un bateau de sel et diverses rentes foncières (1523).

B 853. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1455-1690. — Abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Briend de Dompierre (1555), Pierre Savary (1517) et Jacques Lemercier (1602), prieurs de Saint-Jacques de Clisson ;— par J. Olier, abbé de Pibrac, comte de Brioude (1634), et Louis Pertat de Ville-Mareuil, aumônier de la duchesse de Montpensier (1682), prieurs de la Trinité de Clisson ; — par Ph. Quenouart (1518), Vincent Le Clenche, chanoine de Nantes (1540), Pierre Bintin, recteur de Saint-Clément (1578), Nicolas Contesse, écuyer, sieur de la Vaumartin (1686), et Claude Boursault (1690), prieurs commendataires de Saint-Thomas de Château-Thébaud.

B 854. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 piece, papier.

1453-1656. — Abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Denis de la Lohérie (1453), Jean Mucet (1458), G. Droillart (1521), et J. Cheminart (1602), prieurs de Saint-Laurent du Loroux-Bottereau ; — par Nicolas Suireau, prieur de Saint-Étienne du Pallet, lequel déclare que « les escoles sont et appartiennent audit prieur qui les donne à qui bon lui semble » (1498) ; — par frère Jean Musset (1462), Fr. Richard, protonotaire apostolique, chanoine de Nantes (1527), Léonard de Quermenguy (1543), Tristan Guilmier (1577), et Louis de Bassin (1655), prieurs de Saint-Jacques de Pirmil, paroisse de Saint-Sébastien.

B 855. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1452-1677. — Abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Jean Amisset (1464), Philippe du Bec, évêque de Vannes (1565), Pierre Mariau, chanoine de Paris (1579), prévôts de Vertou ; — par l'abbé Bernard (1452), par frère François de Villiers (1543), frère Julien Tasson (1575), frère Placide Chouquet (1666), dom Gabriel Pouget (1675), titulaires du prieuré de Saint-Pierre de Vertou.

B 856. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1541-1678. — Abbaye de Notre-Dame-la-Royale de Poitiers. — Aveux et dénombrements de temporel de J. Bardoul (1541), de R. Pinel (1553), Jean Argentré (1561), Jean Aubert, interprète du Roi ès langues grecques et latines, principal du collège de Laon à Paris (1634), et Guy de Lopriac de Coëtmadeuc, docteur en Sorbonne, grand chantre de l'église de Cornouaille (1676), tous prieurs commendataires du prieuré de la Dauphinaie, en la paroisse de Romaigné, diocèse de Rennes.

B 857. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1399-1688. — Abbaye de Saint-Michel-en-Lherm. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frère Louis Jousseaume (1399), J. Robin (1465), Louis Prévost (1479), René de la Bouscherie (1511), Pierre Dubois (1578), titulaires du prieuré de Saint-Léonard d'Izeron, paroisse de Vallet, lequel fut réuni au couvent des Chartreux de Nantes. Ces religieux firent aveu en 1673 et en 1688.

B 858. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1624. — Abbaye de Notre-Dame-de-Lieu-Dieu de Jard. — Aveu et dénombrement du temporel du prieuré de Fontaine-Hanouy, en la forêt de la Guerche, paroisse de Drouge, évêché de Rennes, produit par Henri de Béthune, abbé commendataire.

B 859. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1543-1693. — Abbaye de Marmoutier-lès-Tours. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Léon Rouillé, clerc tonsuré, prieur de Notre-Dame de Donges (1683) ; — par A. Lescaff (1543), Fl. Le Charron (1569), Fr. de Gérard (1635), J.-B. de Paris (1640) et Jean Re-

gnier (1656), prieurs commendataires du prieuré de Sainte-Croix de Nantes, auquel est annexé celui de la Madeleine-en-Bois, paroisse de Carquefou ; — par J. Clément (1543) et J. Bedeau, chanoine de Nantes, recteur de Vallet, prieurs commendataires de Saint-Georges de Nort, diocèse de Nantes ; — arrêts et sentences de renvoi, de publication, de correction et de réception.

B 860. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1409-1692.— Abbaye de Marmoûtier. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Jean Talhouet (1480), P. de Moayre, chanoine de Nantes (1543), A. Avignon (1556), M. Leroy (1586), P. Boucaud, bachelier en théologie (1671), tous prieurs commendataires de Notre-Dame du Pellerin; — par A. Lescaff (1543), N. de Courlery (1579), J. Pageau, religieux de Marmoûtier (1630), et dom Vincent Humery (1682), tous prieurs de Saint-Martin de Pontchâteau, diocèse de Nantes ; — par frères Ph. de Beaumont (1409), G. du Matz (1470), Jean et François du Matz, Jacques du Vernh (1506), Jean Jamoays (1527), et Pierre Le Camus, conseiller ordinaire du duc d'Orléans (1684), tous prieurs de Saint-Sauveur de Béré, près Châteaubriant, lesquels ont déclaré posséder le domaine de la Franceule, en la paroisse de Saint-Martin de Janzé, diocèse de Rennes.

B 861. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1541-1701. — Abbaye de Marmoûtier. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les prieurs de Saint-Martin de Morlaix, évêché de Léon (1639-1701) ; — par les prieurs de l'Ile-Tristan et de Douarnenez, évêché de Quimper (1541-1643) ; — par les prieurs de la Madeleine de Malestroit, évêché de Vannes (1578-1692), membres dépendants de l'abbaye de Marmoûtier.

B 862. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1467-1704. — Abbaye de Marmoûtier. — Aveux et dénombrements de temporel produits par P. Danielo, archidiacre et chanoine de Vannes, prieur commendataire du prieuré de la Trinité de Fougères (1542) ; — par Guillaume de Villeblanche, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé (1467), J. Belenneau, archidiacre de Rennes (1507) ; Robert d'Espinay, chantre et chanoine de Rennes (1566) ; R. Gervaise (1638), tous prieurs commendataires du prieuré de Gahard ; — par frère Yves Thébaud, prieur de Martigné (1498) ; — par S. Thomé, abbé de Rillé (1556), A. Guyon, docteur en théologie (1603), J. de Bragelonne (1674), tous prieurs commendataires du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, et par le supérieur et les prêtres du séminaire épiscopal de Rennes (1703) ; — et par frère Christophe du Verdier, titulaire du prieuré de Sainte-Croix de Vitré (1574), tous les dits prieurés situés dans l'évêché de Rennes, dépendants de l'abbaye de Marmoûtier.

B 863. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1404-1730. — Abbaye de Marmoûtier. — Dénombrements de temporel produits par frères Alain Macé (1404), J. Le Trancher (1455), prieurs ; — par Jean Nouell, abbé de Saint-Mahé (1475), François Hamon, évêque de Nantes (1519), R. d'Espinay, chantre et chanoine de Rennes (1541), Ph. Riollan, abbé de Flavigny (1639), tous prieurs commendataires de Saint-Jacques de Bécherel ; — par Fr. d'Acigné (1506), François Hamon, évêque de Nantes (1519), Pierre d'Acigné, trésorier de l'église de Nantes (1543), Anne de Lachenal de Bellaygue (1558), G. Jocet, chanoine de Saint-Malo (1662), tous prieurs commendataires de la Trinité de Combourg; — par les prieurs de Saint-Marc-lès-Dinan (1528-1693); — par frères Yves Corollez (1459), B. de la Chapelle (1508), prieurs claustraux ; par J. Leclerc, évêque de Macerate, auditeur de Rote (1543), J. de la Touche (1545), Fr. d'Acigné (1556), Fr. de Saint-Cyr (1570), G. Ruelle, chanoine de l'église de Paris (1625), Ch. Dadonville, prêtre de la congrégation de la Mission (1729), tous prieurs commendataires du prieuré de Saint-Malo de Dinan et de Sougeal, évêché de Saint-Malo ; arrêts de renvoi, de publication, de correction et de réception.

B 864. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1419-1688. — Abbaye de Marmoûtier. — Dénombrements de temporel produits par Philbert et Alain Bonin, prieurs commendataires du prieuré de Saint-Martin-de-Josselin (1572-1607) ; — par frère G. de Launay, prieur de la Nouée (1459) ; — par Raoul Pollo, prieur de Léhon (1419), par le cardinal d'Estouteville (1460), Fr. de Moulins, grand aumônier de France (1524), François Hamon, évêque de Nantes (1527), Pierre d'Acigné (1543), prieurs commendataires de Saint-Magloire de Lehon ; frère Gervais de Goin, religieux profès (1557), Loys Cuillart, évêque de Châlons (1559), Jean de Haugest, chanoine de Paris (1565), frère Claude de Saintes (1568), Simon Robineau, clerc du diocèse de Paris (1576), et Ch. Bruslart, chanoine de l'église de Paris (1586), aussi titulaires du même prieuré ; — par N. Dubois (1562) et Nicolas Thomas, seigneur des Roncières, chanoine de l'église de Tours (1686), prieurs commendataires de Saint-Nicolas de Ploërmel et de Saint-Martin de Trédion son annexe, tous les dits prieurés situés dans le ressort de l'évêché de Saint-Malo, sauf celui de Trédion, qui était dans l'évêché de Vannes ; — arrêts et sentences de publication, de vérification et de réception.

B 865. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1475-1637. — Abbaye de Marmoûtier. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frère M. Roussigneul (1475), Math. Rouxel (1577), Fr. Auffray, chanoine de Saint-Brieuc (1636), prieurs de Notre-Dame de Jugon, membre de l'abbaye de Marmoutier, au diocèse de Saint-Brieuc.

B 866. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1450-1782. — Abbaye de Marmoûtier. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frère Alain Macé, prieur (1450), Rolland Le Cozic, docteur en théologie, inquisiteur de la Foi en France (1465), Jean le Cozic, abbé de Bonneval (1494), J. Chevalier (1550), lequel fit instruire une enquête sur les droits de coutume appartenants à son bénéfice en 1551 ; — Pierre Andouart (1555), M. Porin (1580), L. Bourdon (1584), E. Barre (1622), et par Xavier des Michels de Champorcin, comte de Toul, prince du Saint-Empire (1778), tous prieurs commendataires de Saint-Martin de Lamballe, membre de l'abbaye de Marmoûtier, au diocèse de Saint-Malo.

B 867. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1517-1681. — Abbaye de Saint-Julien de Tours. — Aveux et dénombrements de temporel produits par J. Belonneau, archidiacre de Rennes (1517), R. d'Espinay, chanoine de Rennes (1541), Clément Aumaistre (1627), P. de Montreuil (1658), et par dom Léonard Chastel, bénédictin de la congrégation Saint-Maur (1679), prieurs commendataires du prieuré de Saint-Cyr de Rennes ; — transaction entre le prieur et les religieuses Calvairiennes établies sur une partie de l'enclos du prieuré ; — arrêts et sentences de renvoi, de correction et de vérification. Le premier aveu, qui est daté de 1441, a été biffé par un commissaire du Roi en 1680.

B 868. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1561-1691. — Abbaye d'Évron au Maine. — Aveu produit par Ambroise de Boisberenger, titulaire du prieuré simple de Laignelet, évêché de Rennes, dont les dépendances s'étendaient dans la paroisse de Fleurigné (1561), et par Cl. de Ricouard de Montgobert, prieur de Saint-Pavin-des-Champs, diocèse du Mans (1691); actes de publication du siège de Fougères.

B 869. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1555-1658. — Abbaye de Pontlevoy, diocèse de Chartres. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Pierre d'Igné, au bourg d'Iré, près Fougères, produits par les religieux de l'abbaye qui en jouissaient comme d'une annexe de la table conventuelle ; — transaction entre Ph. Hurault, abbé de la dite abbaye, et les religieux, portant règlement pour la part qui leur reviendrait dans les revenus, afin de subvenir à leur entretien (1599), arrêts et sentences de renvoi, de vérification, et addition d'aveu relative aux vassaux du bourg de l'Écousse.

B 870. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1652-1654. — Abbaye de Notre-Dame de la Blanche, près Mortain, diocèse d'Avranches. — Aveu et déclaration de la métairie de la Haute-Choltaie, sise en la paroisse de Louvigné, sous le ressort de la baronnie de Fougères, produit par le procureur d'Henriette de Querlain, abbesse du monastère ; requête, attestation de serment de fidélité, arrêt de renvoi devant la baronnie de Fougères et visa du sénéchal.

B 871. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1475-1494. — Abbaye de Savigny, diocèse d'Avranches. — Aveux généraux de l'abbé Nicole, rendus au duc François II et au Roi pour toutes les possessions de l'abbaye en Bretagne, sans indiquer aucun domaine, et désignant des procureurs pour en passer actes particuliers.

B 872. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1494-1620. — Abbaye du Mont-Saint-Michel, au diocèse d'Avranches. — Aveux et déclaration du temporel du prieuré de Loc-Michaël Rocquillas, en la paroisse d'Elliant, évêché de Quimper, produits par dom Regnault de Vitré, recteur de Persay (1551) ; — du prieuré de Saint-Brolabre, paroisse de Saint-Marcan, évêché de Dol, produits par frère Gérin Laure, aumônier de l'abbaye, dont la procuration est annexée (1494); par G. de Lignières (1541) et Pierre Bardoul, prêtre (1620), prieurs commendataires.

B 873. (Liasse.) — 21 pièces parchemin ; 2 pièces, papier.

1020-1681. — Abbaye du Mont-Saint-Michel. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Méloir, comprenant le domaine et seigneurie de Languedé, qui s'étendait dans les paroisses de Cancale, de Saint-Colomb, de Pleurtuit, de Saint-Méloir et de Saint-Benoît-des-Ondes ; — plus le domaine et la seigneurie de Mont-Rouaud, en la paroisse de Pleine-Fougères, pro-

duits par l'abbé Robert (1414), le cardinal d'Estouteville, abbé commendataire (1459), par les abbés André X. (1483), G. de Lamps (1501); par J. Le Veneur, évêque de Lisieux (1527), par le cardinal Jacques d'Annebaud, prieur commendataire de Saint-Méloir (1556), et par le prieur claustral et les religieux, en 1681 ; — lesdits actes comprennent sept *vidimus* de la charte de fondation du duc Alain III, laquelle concède aux religieux le domaine de Rouaud (*villa Rodhel*) avec le marais qui en dépend; la terre de Vaud (*Laval*) avec son moulin; une autre terre nommée Mont-Rouaut (*Mons Rohalt*) et la moitié du moulin; et confirme les donations de son père Geoffroy auquel l'abbaye était redevable du village de Cancale (*Cancanena*), avec son port au pays d'Aleth (*Pooheleth*), de l'église de Saint-Méloir (*Semmeler*), du village de Languidé (*Lande Guedhay*), et d'une franchise complète d'impôts (1030).

B 874. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1506-1681. — Abbaye du Mont-Saint-Michel. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Martin de Villamée, au diocèse de Rennes, produits par G. du Chesnay, religieux (1506), René de la Haie (1553), Louis de Vion, religieux de l'abbaye de Saint-Denis (1624), frère Nic. Ruault (1641), et par dom Fulgence de Chabannes (1681); — arrêts et sentences de renvoi, de publication et de vérification devant la barre de Fougères.

B 875. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1462-1679. — Abbaye de Bourgdieu, diocèse de Bourges. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré d'Indre (*Aindre*), produits par Denis de la Lohérie, évêque de Laodicée (1462), J. de Mirande (1540) et J. Blanchard, chanoine de la cathédrale de Nantes (1658), prieurs commendataires; — du prieuré de Montrelais, produits par frère Jean de Maubost (1509) et l'abbé Sébastien Mahé (1573); — du prieuré de Saint-Géréon, produits par frère Pierre Viau, religieux de Cunault (1500), Jacques Viau, écuyer, seigneur de la Cour-aux-Maillets (1556), Gilles de Gaudz, évêque de Rouenne, suffragant de Nantes (1557), prieurs commendataires; par G. Bidier, prieur résident (1577), et par Fr. Vinot, docteur en théologie au collège de Navarre à Paris (1677); tous lesdits prieurés situés au diocèse de Nantes.

B 876. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1523-1682. — Abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Germain de Vay, produits par G. Bastard, chanoine de la collégiale de Nantes (1523), et frère P. Piat, religieux bénédictin (1681); — visas de publication du siège de Nantes et sentences de vérification.

B 877. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1575-1750. — Abbaye de Saint-Philbert de Tournus, diocèse de Mâcon. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Philbert du Cellier, diocèse de Nantes, produits par G. Lebrun (1579), Fr. Feillet (1635) et Al. Bellanger (1749), prieurs commendataires; arrêt de renvoi, visas de publication et sentences de vérification; — du prieuré de Saint-Philbert de Grand-Lieu, diocèse de Nantes, produits par E. Nolihannes (1575) et Max. Grangier (1679), abbé de Liverdys, docteur en Sorbonne, prieurs commendataires; état du temporel aliéné en 1565, visas de publication et sentences de réception.

B 878. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1559-1652. — Chartreux de Saint-Michel d'Auray, diocèse de Vannes. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la sénéchaussée d'Auray par les religieux et le prieur du couvent pour leur monastère et ses dépendances situées dans les paroisses de Brech, d'Auray, de Crach, de Locmariaker, de Ploemeur, de Plouharnel, d'Erdeven, de Belz, de Mendon, de Landevan, de Pluvigner, de Grandchamp, etc.; — devant la barre de Guérande pour diverses salines en la paroisse de Batz.

B 879. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1576-1670. — Chartreux d'Auray. — Titres de propriété de diverses acquisitions de terres faites dans les paroisses de Landaule, de Pluvigner, de Locmariaker, de Brech, de Plumergat et de Mendon par les religieux; acte d'acquisition de la terre et seigneurie de Keraudran située dans la paroisse de Pluvigner, et de ses dépendances dans les paroisses de Landaule et de Landevant, vendue aux religieux, en 1659, par Fr. de Kermeno, seigneur de Lanouan, transaction à propos de la mouvance avec J. de Robien, vicomte de Kerambourg (1670); — assiette d'un legs de 100 livres de rente consentie sur une tenue de Kercadoret, en Locmariaquer, par J. Botterel fils d'Olivier Botterel et de Françoise du Cambout, sieur et dame du Vertin.

B 880. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1682-1688. — Chartreux de Nantes. — Aveu du prieur et des religieux comprenant les deux métairies

nobles de la Pitardière, sises en la paroisse de Saint-Père-en-Retz, évêché de Nantes, lesquelles furent acquises par eux de R. Reliquet, sieur de la Corbinais ; sentences de publication et de vérification devant le siège présidial de Nantes ; arrêts de renvoi et de réception.

B 881. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1644-1699. — Carmes de Saint-Hernin, près Carhaix. — Fondation de Toussaint du Perrien, chevalier, seigneur de Brefvillac, en faveur des religieux Carmes de la province de Paris auxquels il donne pouvoir de bâtir un monastère près de la chapelle de Saint-Sauveur, en la paroisse de Saint-Hernin, diocèse de Quimper, et leur concède à cet effet 3 journaux de terre et mille livres de rente à la condition d'avoir privilège de sépulture et d'armoiries dans leur église, et approbation épiscopale (1644) ; augmentation de 1000 livres de rente (1646), transaction avec Toussaint Lemoine, chevalier, marquis de Trévigné, héritier du fondateur, lequel a consenti à la translation du monastère dans la ville de Carhaix, a cédé à cet effet aux religieux le temporel de la chapellenie fondée à Carhaix par les seigneurs de Kerantelinaire, se réservant le droit exclusif d'enfeu dans le chanceau de l'église, et a assigné les terres de la Motte et de Kermatret, en Gourin, pour hypothèque de la dotation (1661) ; — acquisition de la terre et seigneurie de Grannec, sise dans les paroisses de Landeleau, de Plounevez du Faou et de Cleden, pour emploi du fonds de 40,000 livres cédé aux religieux en une obligation pour amortir ladite rente (1669) ; — procès-verbal d'estimation de la terre du Grannec à la requête des maîtres auditeurs de la Chambre des Comptes (1673) ; — aveu et déclaration des religieux comprenant le monastère et ses dépendances sises dans les paroisses ci-dessus indiquées, renvoyé devant la juridiction de Landeleau (1674), et ordonnance des maîtres des Comptes prescrivant de rayer le droit de prééminence dans les paroisses d'Huëlgoat et de Collorec (1677) ; — arrêts du Parlement rendus sur diverses instances du commissaire chargé de la confection du papier terrier des domaines royaux, réglant des questions de mouvance et d'arrérages.

B 882. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1692-1693. — Carmes du couvent du Guildo, paroisse de Crehen, évêché de Saint-Malo. — Aveu et déclaration de temporel comprenant le couvent et ses dépendances dans les paroisses de Corseul, de Ploubalay, de Landebia, de Saint-Potan, de Saint-Cast, de Pluduno, de Plourhan et de Pleneuf ; — sentences de publication, de vérification, de renvoi, et arrêt de réception à la Chambre des Comptes.

B 883. (Liasse.) — 3 pièces parchemin ; 1 pièce, papier.

1639-1675. — Carmes de Sainte-Anne en la paroisse de Pluneret, évêché de Vannes. — Procès-verbal de consistance du domaine de Bojuste, en la paroisse de Plumergat, acquis de Alain et René de Kermeno (1639) ; — aveux et déclarations de temporel comprenant le monastère et ses dépendances situées dans les paroisses de Brech, de Plougoumelin, de Pluvigner et autres, avec l'indication de toutes les fondations faites en faveur des religieux ; sentences de la sénéchaussée d'Auray.

B 884. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1685-1730. — Carmes de Rennes. — Aveu et déclaration de temporel des religieux comprenant des héritages et des rentes en la paroisse de Venefle, évêché de Rennes ; — sentence de vérification et de renvoi de la sénéchaussée de Rennes et arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant que les religieux se pourvoiront de lettres d'amortissement ; — et aveu de deux pièces de terre en Saint-Martin de Baillé, et visa du siège de Fougères (1730).

B 885. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1673-1775. — Carmes de Vannes. — Aveu de la maison et terre noble de Kerstefanic, en la frairie de Saint-Jacques, paroisse de Sarzeau, visas de la sénéchaussée de Rhuis (1673) ; — déclaration de la terre de la Guicharderie, paroisses de Tréal et de Réminiac, évêché de Saint-Malo (1775).

B 886. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1675-1781. — Carmélites de Ploërmel. — Aveux et déclarations de temporel des religieuses comprenant le manoir et domaine noble de Nescadec, en la paroisse de Plouguerneau, évêché de Léon, sous la juridiction de Lesneven ; — leur couvent de Bethléem, faubourg des Forges à Ploërmel, et ses dépendances autour de la ville ; — sentences de publication, de vérification, de renvoi, arrêts de réception.

B 887. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1710-1757. — Carmélites de Rennes. — Aveu des religieuses de Notre-Dame-du-Mont-Carmel du monastère du Saint-Sépulcre établi au faubourg de la Reverdiais,

paroisse de Saint-Jean de Rennes, comprenant le lieu, maison et métairie de la Jaulnais, paroisse du Rheu, évêché de Rennes; visas de publication au siège de Rennes et sentence de renvoi à la Chambre des Comptes de Bretagne.

B 888. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1542-1704. — Carmélites de Nazareth près Vannes. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le couvent et ses dépendances situées au faubourg de Saint-Yves, des maisons en ville, la maison noble de Kercare en la paroisse de Saint-Patern, les métairies de Botlouet et de Beau-Marais en Grandchamp, plus deux tenues dans les paroisses de Plumergat et de Plescob; la terre et seigneurie de Kerguelo, paroisses de Plaudren et de Grandchamp, le domaine du Hallennier, paroisse d'Elven, et la métairie noble du Moustoirien, paroisse de Sené, visas de la sénéchaussée de Vannes et arrêts de réception.

B 889. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1542-1647. — Carmélites de Nazareth près Vannes. — Aveux et déclarations des dîmes, rentes, chefrentes, cens, convenants provenants de la dotation de Françoise d'Amboise en la paroisse de Plouagat et en la trêve de Lanrodec, évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc, sous le ressort de Goëllo.

B 890. (Cahiers.) — In-4°, 1 rôle et 54 feuillets, parchemin.

1524-1541. — Carmélites des Couëts, paroisse de Bouguenais, évêché de Nantes. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le couvent avec ses dépendances consistant en maisons, terres, moulins, vignes, dîmes et rentes situées dans les paroisses de Monnières, du Pallet, de la Haie, du Loroux, de Saint-Herblain, de Saint-Aignan, de Pont-Saint-Martin, de Château-Thébaud, d'Aigrefeuille, de Maisdon, de Vertou, plus un droit d'usage dans la forêt de Touffou, des droits de pêche dans la Loire et dans la Chenau, trois îles en Loire et des maisons à Nantes. Les aumônes du couvent consistaient en un setier de seigle par semaine.

B 891. (Cahiers.) — 102 feuillets et 2 pièces, parchemin.

1558-1611. — Carmélites des Couëts. — Aveux et déclarations de temporel produits par Françoise de Brée (1558) et par Catherine Le Cornu (1605). — Aveu spécial concernant la redevance d'un carteau de sel qu'elles ont droit de prendre au port de Nantes sur chaque barque venant de la mer, à la charge de baliser le chenal du fleuve entre l'île Botie et l'île de Trentemoult.

B 892. (Cahiers.) — In-f°, 54 feuillets, papier.

1678. — Carmélites des Couëts. — Déclaration et dénombrement des terres, maisons et héritages nobles produits devant les commissaires chargés de la confection du papier terrier des domaines royaux sous la signature de la prieure Marie de Compludo et de Marie de Kerpoisson, procureuse.

B 893. (Cahiers.)— In-4°, 45 feuillets, parchemin; 49 feuillets, papier.

1679-1719. — Carmélites des Couëts. — Aveux et dénombrements de temporel du couvent et de ses dépendances produits par Marie de Kerpoisson (1679), et par Pélagie de Rosmadec-Molac (1719), prieures.

B 894. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1730-1781. — Cordeliers de la forêt de Fougères. — Aveu et déclaration de temporel comprenant le couvent et ses dépendances situées paroisse de Landéan, sous la juridiction de Fougères; — visa de publication et arrêt de réception.

B 895. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1673-1736. — Aveux et déclarations de temporel produits par les Dominicains de Nantes pour 15 œillets de marais en Mesquer dont ils jouissaient par suite d'un don d'Odet d'Aydie, comte de Comminges; — par les Dominicains du couvent de Saint-Yves de Guérande dont la fondation remontait à l'année 1408, pour divers œillets de marais salants (1696); — par les Dominicains de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rennes, dont le temporel comprenait la Motte-Beaucé, sise dans les paroisses de Vezins et de Pacé (1675); — par les Dominicains de Morlaix pour le manoir noble de Kerrest, paroisse de Lanmeur; — par les Dominicains du couvent de Saint-Vincent de Vannes pour leur maison et ses dépendances sises dans la paroisse de Saint-Patern (1687).

B 896. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 8 pièces, papier,

1603-1725. — Aveux et déclarations de temporel produits par les Minimes du couvent de Saint-Antoine de Nantes, pour des œillets de marais salants, sis en la paroisse de Mesquer, pour le domaine de la Baronnie en Chantenay, et pour le couvent de Nantes, sis près Riche-

bourg, fondé par le duc François II et accru par les dits religieux.

B 897. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1631-1692. — Jésuites de Quimper. — Aveux et déclarations du temporel dépendant du prieuré de Saint-Étienne de la Bretonnière, situé paroisse de l'Hermitage, évêché de Rennes, distrait de la juridiction de l'abbaye de Montfort et annexé à la résidence des Jésuites de Quimper, produits par les PP. Jean Broussault (1631) et Ant. Poncet (1691), recteurs du collège ; — procès-verbal d'estimation et de l'état d'avancement des travaux exécutés à l'église des Pères à Quimper, dressé à l'occasion des lettres qui les autorisaient à continuer de percevoir 3,200 livres pendant 6 ans sur la recette des deniers d'octroi (1692).

B 898. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1609-1664. — Jésuites de Rennes. — Aveux et déclarations du temporel dépendant des prieurés de Notre-Dame de Livré, près de Saint-Aubin du Cormier, *nullius diocesis;* du Brégain, paroisse de la Boussac, évêché de Dol ; de Noyal-sur-Vilaine, et de Saint-Thomas, près la Porte-Blanche de Rennes, produits par Jacques Pérard, recteur (1609), Claude Noirel et Guillaume Thomas, prêtres (1626), et Guillaume Ayrault, recteur de la Compagnie de Jésus établie au collège Saint-Thomas, fondé, le 9 octobre 1606, par les bourgeois de Rennes et auquel furent annexés lesdits prieurés.

B 899. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1644-1731. — Jésuites de Vannes. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le parc de Lestrenic en la paroisse de Sené ; — les maisons, métairies nobles, fiefs, juridiction et seigneurie de la Ville-Dené, paroisses de Ploermel, de la Chapelle et de Monterin, produits par les PP. Nicolas de Sainte-Geneviève (1644), Jean de Grieu (1683) et Pierre Renault (1731), recteurs du collège.

B 900. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1636-1726. — Oratoriens de Nantes. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes en l'île de Saint-Michel, paroisse de Plœmeur, évêché de Vannes, annexé au collège de Saint-Clément de Nantes, produits par les PP. Jacques Martin (1636) et Louis Fremon (1726), supérieurs de l'Oratoire de Nantes ; — visa de la sénéchaussée d'Hennebont et arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant de retrancher de l'aveu les droits de ports et hâvres, les droits d'entrée de 4 pots de vin à lever sur chaque vaisseau portant 9 pipes de vin et d'un minot de sel sur chaque vaisseau chargé de sel ; et le droit de garde du jalon des mesures à vin.

B 901. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1718-1775. — Visitandines des couvents de Rennes et de Vannes. — Aveux comprenant des domaines situés aux villages de Saint-Christophe et de Belle-Fontaine, en la paroisse d'Elven ; la métairie de la Touche-Alard, paroisse de Melesse ; et le domaine de la Jandière, en la paroisse de Montreuil-le-Gast, acquis par les dames de Rennes de M. de Pontual, en 1734, etc.

B 902. (Liasse.) — 9 pièces parchemin ; 10 pièces, papier.

1645-1777. — Ursulines. — Aveux et déclarations de temporel comprenant l'enclos des Ursulines de Dinan (1684-1703) ; les terres nobles de la Basse-Tulais, en la paroisse de Saint-Germain-en-Coglais ; du Pont, en la paroisse de l'Écousse, le tout dépendant du couvent de Fougères ; — diverses salines situées dans les paroisses de Guérande, de Batz et de Saint-Molf, appartenantes aux Ursulines de Guérande et dépendantes en partie des chapellenies de Saint-Michel et de Saint-René (1652 et 1777) ; — deux petites maisons à Hédé, dépendantes du couvent de la même ville, sentences de publication et arrêt de réception.

B 903. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1639-1774. — Ursulines. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le domaine de Kerguillerm, paroisse de Lanmeur, appartenant au couvent de Morlaix ; — le couvent, l'enclos de Ploërmel, les métairies nobles de Saint-Malo et du Clos-Hazay en dépendantes ; le couvent de Quimper, le manoir noble de Greyen et des terres dans la paroisse de Penhars.

B 904. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1682-1756. — Religieuses. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les Calvairiennes de Quimper pour le convenant de Kermabiven-Bihan, en la paroisse de Guiller, évêché de Léon (1729) ; — par les hospitaliers de Carhaix pour leur couvent et ses dépendances (1727) ; — par les religieuses de Sainte-Catherine de Dinan, pour leur couvent et ses dépendances, au lieu

dit *Chauffepied*, en la paroisse de Saint-Sauveur (1729); — par les filles du séminaire de la Retraite de Rennes, pour la terre et seigneurie de Bintin, paroisse de Cintré, qu'elles avaient acquises des enfants de Charles de Brissac (1701); — par les Hospitalières de Saint-Nicolas de Fougères, pour la métairie de la Courbe en Parigné (1697), les métairies de la Pichardais et de Méguérin, en Villamée, et la métairie de Saint-Étienne en Romagné (1731); — par les dames hospitalières de l'hôpital de Saint-Yves de Rennes, pour leur maison conventuelle nommée l'hôtel de la Costardaie, autrement *la garde robe du Duc*, en la paroisse de Toussaint, et la métairie noble du Pré-Garnier, en la paroisse de Melesse (1756); — sentences de publication, de renvoi, de vérification et arrêts de réception.

B 905. (Cahiers.) — In-4°, 7 pièces, parchemin.

1492-1692. — Commanderies du Temple de Clisson et du Bois-Ferré au Loroux-Bottereau. — Aveux et dénombrements de temporel des commandeurs J. de Chateau-Challon (1492), Gilles de Razilly (1562), Jean du Puyvert (1574), François d'Appelle-Voisin (1601), J. du Liège (1619), François de La Roche-Foucault-Bayers (1685), chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, comprenant la Madeleine de Clisson avec ses dépendances dans les paroisses de Cugand, de la Bruffière, de Gétigné, de Treize-Setiers, de la Bernardière, de Boussay, de Gorges, de Vallet, de Mouzillon, de Château-Thébaud, de Maisdon, de Saint-Hilaire-du-Bois, de Saint-Hilaire-de-Loullay, de Chavagne, de Torfou, de Tiffauges; — plus la Templerie du Bois-ferré avec ses dépendances dans les paroisses du Loroux, de Barbechat, de Saint-Julien-de-Concelles et de la Chapelle-Basse-Mer; — sentences de publication, de renvoi, de vérification et arrêts de réception.

B 906. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1446-1550. — Commanderies de Saint-Jean et Sainte-Catherine de Nantes, du Temple-Maupertuis et de Faugaret, en Assérac. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frères Philbert de Lesgue, prieur d'Aquitaine (1446), Charles de Vauray (1492), Jean Aubin de Malicorne (1529), Yvon Buffeteau (1539), chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour les domaines et les rentes dont ils jouissaient dans la ville de Nantes et dans la plupart des paroisses de l'évêché de Nantes.

B 907. (Cahiers.) — In-4°, 41 feuillets, parchemin; 125 feuillets, papier.

1575-1580. — Commanderie de Saint-Jean et Sainte-Catherine de Nantes et ses annexes. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Robert de Chazé, pour toutes les possessions dont il jouissait dans le ressort des sénéchaussées de Guérande et de Nantes.

B 908. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1520-1678. — Commanderie du Temple de Carantoir, évêché de Vannes et ses annexes. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frères Jean Briolus (1520), J. Pelletier (1574), G. du Buisson (1624), Ch. Laurencin (1652) et René Chevrier (1677), chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour les possessions dont ils jouissaient dans les paroisses des évêchés de Saint-Malo, de Vannes, de Rennes et de Saint-Brieuc, comprenant le temporel des hôpitaux de la Coifferie, paroisses de Messac et du Quessoy.

B 909. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1409-1577. — Commanderie de l'hôpital du Quessoy, évêché de Saint-Brieuc. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frères G. Faruau (1409), F. Beaupoil (1444), J. Joubert (1506), V. Ricordeau (1551) et Jean Le Pelletier (1574), tous chevaliers et religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour les possessions de leur maison s'étendant dans les paroisses de Dol, de Plaintel, de Plenuchaud, de Saint-Suliac, de Pleslin, de Fougères, de la Chapelle-Chaussée, de Ploërmel, y compris l'hôpital de la Croix-Huis, près de Matignon, en la paroisse de Saint-Cast; — visas des publications faites aux barres de Ploërmel et de Saint-Brieuc, sentences de vérification et de renvoi à la Chambre des Comptes.

B 910. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1497-1527. — Commanderies des hôpitaux de la Couefferie, paroisse de Messac, de la Guerche et de Lannouée, paroisse d'Yviniac, évêchés de Saint-Malo et de Rennes. — Aveux généraux produits par frères Jean de Chelles (1497), André Desmier (1517), Ph. de Kerleau (1526), et J. Briolus (1527), chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour les possessions sises dans les paroisses de Plumaugat et de Lanrelas sous la barre de Rennes, et de Plaintel sous la barre de Goëllo.

B 911. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1513-1577. — Commanderies de la Feuillée, évêché de Quimper, du Palacret, paroisse de Saint-Laurent, et de Pontmelvez, évêché de Tréguier. — Aveux et déclarations de temporel produits par frères Jean de Moussy (1513), P. de la Forest (1539), Ch. Hesselin au nom d'Aymé Du-

chesne (1574), commandeurs de la Feuillée; — Jacques Aymer (1532), et J. de Barro (1540), commandeurs de Pontmelvez, de Quimper et de Beauvoir, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de Rhodes, pour les possessions dont ils jouissaient dans les paroisses de Commana, de Scrignac, de Locpezre, de Hanvec, de Louargat, de Plonéour-Menez, de Ploucroix, de Plounevez, de Locquirec, de Lannion, de Pommerit-le-Vicomte, de Pédernec et autres, dans les diocèses de Quimper et de Vannes.

B. 912. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin, et 2 pièces, papier.

1697-1698. — Commanderie de la Feuillée et ses annexes. — Aveu et dénombrement général des maisons, manoirs, églises, chapelles, moulins, dîmes, terrages, champarts, bois, landes, terres, rentes, fiefs et juridictions dont jouissait Léonor de Beaulieu de Becthomas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, bailli et grand'croix de l'ordre.

B 913. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1684-1696. — Prieurés de l'ordre de Malte. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Gabriel de Lafont, prêtre, prieur de Saint-Lazare de Montfort et de la chapelle de Saint-Laurent de Talensac (1685); — par G. Allain, prêtre, prieur et seigneur de Saint-Barthélemy-lèz-Lamballe, en la paroisse de Maroué, évêché de Saint-Brieuc (1696); — par J. Lepeintre de Marigny, archidiacre de l'église de Tours, prieur de Saint-Nicolas de Château-Giron, paroisse de la Madeleine (1684); — sentences de publication à la barre de Rennes, de renvoi, de vérification et arrêts de réception.

B 914. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1516-1730. — Ministrerie des Trinitaires de Saint-Jacques de Brecel, ville de Dinan. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le couvent, l'hôpital, l'église et quelques pièces de terre, plus le prieuré de Dinart, en Saint-Énogat, évêché de Saint-Malo, produits par les ministres M. Théaudin (1516), A. Aubert (1528), Ch. Virot (1670), N. Le Prestre (1684) et J. des Vaux, prieurs de Dinan, Jean de Lance, prieur de Dinart (1527), religieux de l'ordre de la Trinité; — sentences de la sénéchaussée de Dinan et arrêts de réception.

B 915. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1466-1680. — Ministrerie des Trinitaires de Rieux. — Aveux de temporel comprenant le prieuré de Saint-Julien de Cadoudal, en la paroisse de Plumellec, dépendant dudit couvent, dont les titulaires étaient frères Henri X... (1466), J. Camus (1641), et N. Leprestre (1678), prêtres, religieux Rédemptoristes; — sentences de publication et de renvoi, arrêts de réception.

B 916. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1573-1686. — Ministrerie des Trinitaires de Sarzeau. — Aveux et déclarations de temporel comprenant l'hôpital, les maisons, les terres et les rentes qui en dépendaient en l'île de Rhuis, évêché de Vannes, produits par les ministres J. Le Jobieux (1573), L. Hullin (1602), M. Brayer (1638), A. Leduc (1685); — sentences de publication, de vérification et de renvoi de la sénéchaussée de Rhuis; arrêts de réforme et de réception.

B 917. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1575-1728. — Commanderie du Saint-Esprit d'Auray. — Aveux et déclarations de temporel comprenant la maison, l'église, l'enclos et les dépendances, le manoir du Moustoir-au-Chevalier, en la paroisse de Crach, des tenues dans les paroisses de Locmariaker, de Brech et de Ploemeur, produits par Louis du Botderu (1575), G. de Fromont (1583), chevaliers du Saint-Esprit, et A. Delbayne, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Villedieu (1635), et Michel de France de Vaudeuil, prêtre, chanoine régulier et hospitalier de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier (1726); — sentences de publication, de vérification et arrêts de réception.

B 918. (Registre.) — In-f°, 220 feuillets, papier.

1554. — Livre des déclarations de temporel faites devant le sénéchal de Nantes par les titulaires des bénéfices non sujets aux décimes dont les noms suivent : la chapellenie de Saint-Jean de Mouzillon, la confrérie du Saint-Sacrement, en la paroisse de Sainte-Croix de Nantes, la confrérie de la Chandeleur, en la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, l'Université, la Congrégation du Tiers-Ordre de Saint-François, la chapellenie de Saint-Louis en la paroisse de Sainte-Croix de Machecoul, les couvents des Couëts, des Cordeliers et des Chartreux de Nantes, la chapellenie de Sainte-Agnès en la paroisse du Loroux, etc.

B 919. (Registre.) — In-f°, 180 feuillets, parchemin; 3 pièces papier.

1563-1569. — Aliénations de biens de mainmorte dépendants des églises et des abbayes, faites dans les divers diocèses de Bretagne en exécution de l'édit de Charles IX de décembre 1563. Compte en recette et

dépense produit par J. Thevyn, trésorier receveur général des finances du Roi. — Vente du pré de la Canche (Doulon), à B. de Monty, et ratification du nonce du Pape (1569).

Domaines royaux de Bretagne

B 920. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1522-1775. — Sénéchaussée d'Auray. Paroisse de Baden. — Aveux et dénombrements produits pour la maison noble et le domaine de Boisbas par Michelle Lucas, dame douairière de Cambrigo (1619), Grégoire Le Douaran, écuyer (1644) ; Fr. le Meilleur, conseiller au Présidial de Vannes (1675) ; Jos. Le Meilleur, seigneur de Kerhervé, conseiller au Parlement (1684), Vic. Legris (1752), L. de la Chasse, conseiller au Présidial de Vannes (1775) ; — pour le manoir et le domaine nobles de Bourgerel, produits par O. Salomon (1540), P. Salomon (1604), Jacquette Salomon, veuve de Ph. Guydo, écuyer, sieur de Kerdavy, (1657), Ph. Guydo (1673) et Thérèse Bigaré, sa veuve (1681), Ch.-François Guydo, écuyer, sieur de Bourgerel (1725) ; — pour le manoir, domaine et seigneurie de Cardelan, par Grég. de Quéralbault, chevalier (1678), par l'enfant mineur de Jean-Paul de Quéralbault (1753) ;— pour les manoir, terre et seigneurie de Kergonnano, par Fr. de Loënan, écuyer (1638) ; P. Dondel de Quéranguen, sénéchal au Présidial de Vannes, veuf d'Hyacinthe de Loënan (1696) ; — pour la métairie noble de Kerhaleguen, par Guill. de Keralbault (1540) ; par les enfants de P. Folliart et de Perrine Le Gouvello (1634), Séb. Nicolas (1645), Catherine Nicolas et les enfants de Vincente Nicolas, épouse d'Olivier Chevicart (1682), Grég. de Keralbaud, chevalier (1702) ; — pour la maison noble de Toulvern, par Pierre, fils et héritier de Jean de Louenan (1522) ; par Jean, fils de Pierre de Louenan (1540) ; par Fr. Le Toux, sieur de Kerbourhis, lequel avait acquis la dite terre de Jean de Montigny, écuyer, et d'Anne Cadoret (1621) ; — par Jacquette de Peillac, représentée par Cyprienne de Rohan, sa fille aînée, pour des terres, des salines, des moulins et des pêcheries, pour des salines en Guérande (1541) ; — pour la métairie de Brechaforêt, par Vincent de Louenan (1540) ; — pour la tenue de Craffel, par Cl. Gatechair, époux de Marie Salomon (1666) ; et par les héritiers de Louis Guillon des Brûlons (1774) ; — sentences de lecture, de renvoi, de publication, de réception, de correction ; certificats, quittances de paiement de rachat.

B 921. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1484-1787. — Paroisse de Belz. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour les manoir et domaines de Kerguen par P. Lelivec (1624), Julien Lelivec (1673), par les enfants de Chr. Lelivec (1702) ; — pour les manoir et domaine de Kerlutu, par Raoul de Rosmadec et Marg[te] Urgouez, héritiers de Pierre Urgouez (1475), Jean et Louise de Rosmadec (1547), par le comte Séb. de Rosmadec, chevalier, maître de la garde-robe du duc d'Orléans (1702) ; — pour les manoir et domaines de Keryargon et leurs dépendances dans les paroisses de Saint-Goual, d'Erdeven et du Merlevent, par Jean, héritier d'Alain Guymarho (1540) ; Bertrand, héritier d'écuyer G. de Guymarho, conseiller, lieutenant-général au Présidial de Vannes (1634), sa sœur Françoise (1664), J. de Trévelec, acquéreur, seigneur de Bréhet (1675) ; et J. Jules de Trévelec (1753) ; — pour la maison de Penhair, et ses dépendances dans les paroisses de Brech, de Crach, de Mendon et de Quiberon, par Ch. Gouyon de la Rivière (1658), Julie de Bodoyec, veuve de Jean-Louis Gouyon de Vaudurant, décédé en 1711, par Louis de Goyon de Vaudurant, évêque de Léon, héritier de son frère Guy-Anne-Jules, son frère aîné, décédé en 1749, tous deux fils de J. Louis (1752), lequel a fait aveu aussi pour les domaines de Kercadic et de Kerverec ; — pour la maison noble et la métairie de la Porte, par J. Le Gouvello, seigneur du Trémeur, héritier d'Henri Le Gouvello, son aïeul (1673) ; — pour la métairie noble de Bodoiec, par Silvestre (1540) et Cl. de Bodoiec, écuyer (1643), par Fr. Pihan, sieur de Querverhaut, marchand (1686) ; — pour des tenues roturières possédées par A. des Fontaines (1434), A. Le Goff (1479), Jean Lemeignan (1540) et autres ; — pour des tenues nobles, par Françoise de Larlan (1541), J. du Rohelo (1541), par les héritiers de Françoise Le Mezec, comtesse de Talhouet (1775), et ceux de Gertrude Le Toullec du Rougouet (1782) ; — sentences de renvoi et de réception, etc.

B 922. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1471-1788. — Paroisse de Brech. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le manoir et domaine du Cronic, *aliàs* Crennic, par Gilles, fils et héritier de Louis Le Bleiz (1541), Pierre, fils et héritier de Bertrand Le Boudoul, écuyer, sieur du Baudoury (1635) ; Louis Le Boudoul (1663), Joseph (1702), François-Marie Le Boudoul (1752) ; par les héritiers de Julienne Micquelard, veuve Quimper (1773) ; — pour le manoir et domaine noble de Bothuellen (1673), par Fr. Lamollen, veuve de Jean Briant, héritière de Thomasse Lelivec, sa mère (1636), par la veuve et les enfants de J. Briant (1673), J. Briant, prêtre, sieur du Lescoët, par les héritiers de Jeanne Briant, veuve Mauduit du Plessis (1712), par Fr. J. Briant de Kervagat, procureur au siège des Eaux et Forêts de Cornouaille établi à Carhaix (1752) ; — pour

le manoir et métairie de Bezidel, par Louise Delaunay, dame de Kergelin et de Trevallot (1540) ; J. Le Boudoul, (1635) ; — pour la maison noble et métairie de Kerbois, par J. Lelivec, sieur de Kervihan, avocat (1689), et Fr. Lelivec, veuve de B. de la Coudraie, écuyer (1701) ; — pour la maison et le domaine noble de Kerdrein, y compris quelques terres dans les paroisses de Crach, de Plouharnel, d'Erdeven, par Julien Bino, sieur de Couëtroz (1601), Henri de Villiers (1653) ; par Joseph Guyet de Keransquer, écuyer, chevalier de Saint-Louis, et son frère, capitaine au régiment d'Anjou (1783) ; — pour les domaine et seigneurie de Kerrivalen, *aliàs* Carivalen et Kerallan, par Henri Le Parisy, seigneur de Sévérac et de Spinefort, comme héritier de son père (1471), par Jeanne, fille de François Le Parisy, décédé à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et son époux Gauvain de Langueouez (1492), les héritiers de Nicolas de Langueouez, seigneur de Sévérac (1520), par Nic. Auffret et ses sœurs, pour la métairie noble de Kerallan (1799) ; — pour le lieu et manoir de Kermoëllo, par P. Lemaignan (1541), Ant. Lemétayer de Launay (1675), J. David Pezron, sieur de Penlan (1699), le tuteur des enfants de Jos. de Talhouet de la Grationnaie (1707), R. Lemoine de Boiseaux (1756) ; etc.

B 923. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1434-1788. — Paroisse de Brech. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour les métairies nobles de Léaulet, produits par M. Buron (1637), Jeanne du Fresne, douairière de Kercado (1638) ; Henri Le Mezec (1657), Marie du Port, veuve d'Henri Le Verger de Kerorben, J. Le Gouvello, seigneur de Trémur, J. du Fresne de Saint-Gilles, écuyer, Françoise du Fresne, veuve Perrier (1675), J.-M. Millon, notaire, (1758) ; — pour le manoir et domaine noble de Limellec, par M. Augereau, recteur de Carnac (1640), J. Augereau (1657), Chr. Lelivec de Quernault (1680), J. Lelivec de Kergal, écuyer (1753), V. Lelivec (1775) et Thérèse Lelivec, veuve de Louis Guermeur, seigneur de Penhoat (1782) ; — pour la métairie noble de Pengal, par Cl. de Langle, écuyer, seigneur de la Boullaire, et Michelle Le Boudoul, son épouse (1675) ; J. de Langle (1695), Hélène de Langle, sa veuve (1715), Cl. de Langle, conseiller au Parlement (1727), et Louise-Monique de Langle (1752) ; — pour la métairie noble de Saint-Degan, par P. Le Marouil, prêtre, Renée Tual (1675) ; — pour des tenues nobles appartenantes à G. du Botderu (1540), à Thérèse de Langle, dame de la Falluère (1776) ; — pour divers convenants et tenues roturières possédés par Ch. Chanu de Kerhedin et ses sœurs (1725), Th. Dumains, chevalier de Saint-Louis, brigadier des ingénieurs du Roi, seigneur de Rivot et de Roudoumer (1725) ; pour une maison et des terres au village de Kervasou, par Perrot Letro, héritier d'Alix Kerleau (1434), etc.

B 924. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1434-1777. — Paroisse de Crach. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le domaine et le manoir de Kerantreiz possédés par Lancelot Pérou, fils aîné de Guillemette de Broërech (1434) ; B. de Quilfistre, seigneur de Trémoubarn (1552), J. Le Gouvello, écuyer, seigneur de Rosmeur (1623), Marie Le Gouvello, veuve de J. Gouyon, sieur de Kerambartz, sénéchal d'Auray (1693) ; Alexis Le Gouvello (1694), Paul Le Gouvello, chevalier, seigneur de Kerantré, lieutenant de dragons au régiment de Monsieur (1777) ; — pour le manoir de Kereven, possédé par feu Pierre du Cellier (1473) ; — pour les manoirs et seigneuries de Kerglevirit, du Placze-Cazre et de Brunet, par les héritiers de François de la Porte (1483) ; Louise de Villeneuve (1542), Julien Le Gouvello, mari et procureur de François Le Toux (1643), les héritiers de Marie Le Gouvello, dame de Rosambo (1722) ; — pour le domaine de Kerguirionnez, par Jean fils d'Olivier du Quirisec (1455), par Bertrand fils de Jean du Quirisec (1504) ; Fr. du Barnys et Gillette du Quirisec (1570) ; — pour la terre et seigneurie du Plessis-Kaër, par René de Malestroit (1570), J.-Nic. Le Meneust, héritier de Nic. Riaud, chevalier (1718) ; — pour le domaine et seigneurie de Rosnarho, par Jérôme Chohan, écuyer, et Nic. du Breil, sa mère (1603) ; par J. de la Bourdonnaie, seigneur de Braz, de l'Écuraye, de la Turmelière, etc. (1694) ; — sentences de renvoi et de réception.

B 925. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1434-1781. — Paroisse de Crach. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray concernant des pièces de terre nobles situées aux villages de Kerhern, de Kergouet, de Kerfourn, de Kerhelin, de Kerdreffuen, d'Angledeguir, de Lomarec, de Kerbenen, de Cozquer, de Querediguiach, le moulin à mer de Bequerel ; — pour des héritages roturiers situés aux villages de Keriouzec, de Kerherno, de Cosquer, de Kerourin et de Kergouet, etc.

B 926. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1470-1789. — Paroisse d'Erdeven. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour les domaines et manoir nobles de Kercadio avec leurs dépendances dans les paroisses de Plouharnel, de Ploërmel et de Saint-Goal, par Guillemette fille de Guillaume de Kercadio (1541), Julien de Larlan, conseiller au Parlement

(1704) ; — pour le manoir et les métairies nobles de Kerguguec *aliàs* Kergouriec, par P. Gicquel (1576), Pierre fils de P. Giquel, écuyer, et de Renée Gouyon, seigneur et dame du Nedo (1673) ; Fr. Giquel, écuyer (1716), Cl. Giquel, chevalier, colonel d'infanterie (1773), — pour le manoir et le domaine noble du Lez, par Jean Le Priolic, (1541), V. Le Priollic, veuve de Jean de Kerpezdron (1640), P. Boullé et Yves Le Priollic (1681), les héritiers de René Le Mezec (1756), Anne de Saint-Pern, veuve de J.-B. du Plessis, conseiller au Parlement (1782) ; — pour la terre et seigneurie de Kerdelin, par Jacques fils de Jean Rolland (1479) ; — pour les manoirs de Kerredon, par les héritiers de Pierre de Broërech (1470) ; — pour la métairie noble de Kervasic, par P. Giquel, dame de Kerbourbon (1640) ; Chr. Lelivec, sieur de Kerrenault (1683) ; — pour le lieu et manoir noble de Keravéon, par J. de Talhouet (1540), Bertrand (1553) et Guillaume de Talhouet (1583), René, fils de Jean de Talhouet (1699), par les enfants de J. de Talhouet, conseiller au Parlement, au moment de la profession religieuse de René-Marie de Talhouet au monastère de la Trappe (1715) ; y compris la Villeneuve en Brech, Bottalan en Landevant, en 1557 ; etc.

B 927. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1484-1777. — Paroisse d'Erdeven. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour diverses tenues nobles et roturières situées aux villages de Kerdelen, de Saint-Germain, de Loperhel, de Kerguemartz, du Lez, de Kerouriec, de Kerhillio, de Penester, de Kendeure-la-Madeleine, du Kerminihy et autres ; — sentences de renvoi, de publication et de réception, avis des receveurs des Domaines.

B 928. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1436-1702. — Paroisse de Landaule. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le manoir, le domaine et seigneurie de Kerambartz, par J. Guillemin (1436) ; Guyon, fils de Jean de Kerambartz (1540), Julienne de Kerambartz (1560), Jean Le Gouello et Louise de Kerambartz, son épouse (1585), Agnès Baud, veuve de Séb. Gouyon des Rochettes (1694) ; — pour le château, le domaine et la seigneurie de Kerambourg, *aliàs* Kerenboule, par Fr. de Malestroit, sire de Kaer (1524), par Math. de Montallais, seigneur de Chambellé, lequel a fait aussi aveu pour la terre du Plessis-Kaer et la châtellenie de Pluvigner (1602) ; et Th. de Robien, comte de Kerambourg (1694) ; — pour la terre et le manoir de Kergano, par Louise, sœur de feu René des Portes, écuyer, dame de Saint-Georges et de Kersabiec (1603) ; — pour diverses tenues et des rentes appartenantes aux enfants de Jean de Quelen (1451) ; à Jean du Tressay, son fils (1478) ; — à Olivier du Combout (1540), et à Françoise de Keraudren (1551) ; etc.

B 929. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1488-1783. — Paroisse de Landevant. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le manoir et le domaine de Botlmedat, par L. Tredaso (1540) ; — pour le manoir et la métairie noble de Bellerit, par J. Le Boulhic (1540), par David Pezron, seigneur de Penlan (1677) ; — pour le manoir et le domaine de Boisdallan, par B. Jourdain, seigneur de Coëdor (1675), Louis Eudo, seigneur de Keronnic (1713) ; — pour le domaine et le manoir de la Demi-Ville, par Jérôme du Bahuno (1619), par J. Visdelou et Marie de Lohéac, tutrice de G. de Bahuno, son fils (1636), lequel fit aveu en 1656, Thérèse du Verger, veuve de Guy de Bahuno (1704) ; René Geffroy, chevalier, seigneur de la Ville-Blanche, époux de Cath. de Bahuno (1729) ; – pour le manoir et la métairie de Kerbodo, *aliàs* Kerambodon, par Symphorien fils de Jean de Kermoro (1488), H. Guillemot (1541), I. Lelivec (1624), Jeanne du Leven, veuve de Julien Lelivec (1664) ; — pour le manoir et le domaine de Kerfraval, par G. Desfontaines et Jeanne Lemoine (1618), René Montel (1666), Jean Dubois (1674), Jeanne de Coué, veuve de Jean d'Argy de la Châtre, chevalier, seigneur de Roquinvez, de Kergroix, de Lezcvin, de Kerfraval, laquelle fit aveu aussi pour les métairies de Treavrech et de Kersassin dans les paroisses de Landaule, de Brech, et de Pluvigner (1782) ; — pour la métairie noble de Kerlairan, par Cécile Paulou, veuve du sieur Segaud de Kerjego (1729) ; — pour le manoir et lieu noble de Kerrouault, par Yvonne de Quelen, veuve de Fr. de Montigny, chevalier, seigneur de Beauregard ; — pour la métairie noble de Kersaux, par Fr. Adam (1622), les héritiers de Jean Lhermite (1696), Ant. Hurel (1752) ; R. Fougeroux, ancien chirurgien des vaisseaux de la Compagnie des Indes, trésorier de l'hôpital de Port-Louis, et Jean Jehanno (1782) ; etc.

B 930. (Liasse.) — 51 feuillets et 9 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1464-1757. — Paroisse de Landevant. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le domaine, le manoir, le moulin et la seigneurie de Lanouan, par J. de Kermeno et Guyonne de Keraudren, héritiers de Guillemette de Lanouan, sœur d'Isabeau de Lanouan, au-

trefois dame de Lanouan et de Locmaria en Hoët (1519), Guyonne de Keraudren (1542), laquelle fit aveu aussi pour les seigneuries et terres de Locmaria-er-Couet, de Keraudren, de Bojust et de Kergoff (1577) ; — pour une métairie noble et des terres sises aux villages de Locmaria-er-Couet, de Keruzart, de Lennic, de Coëtrival, de Kerverch, par Jeanne Eudo, veuve de J. de Perrien, chevalier, seigneur de Keringant (1707), et Marie Le Malliaud (1756) ; — pour le manoir, le domaine, la seigneurie et les moulins du Val, possédés par Louis du Val (1524), avec diverses tenues dans les paroisses de Landaul et de Pluvigner, en 1540 et 1547 ; — pour diverses tenues possédées dans les paroisses de Pluvigner et de Landevant, par Hervé de Lanouan, héritier d'Aliette du Garo, sa mère (1464) ; — par Jean d'Aradon et Perrine Redoret après le décès de Jean de Redoret (1475) ; Jean, fils de Guillaume du Botderu, seigneur du Rungoet (1540) ; par les enfants de Georges Boutouillic, écuyer, sieur de Kergatouarne (1726) ; etc.

B 931. (Liasse.) — 68 feuillets et 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1521-1702. — Comté de Largouet. — Aveux et dénombrements des maisons, terres, héritages, rentes et devoirs dépendants de la châtellenie de Largouet, sous la barre d'Auray, dans les paroisses de Carnac, de Mendon, de Plumergat, de Ploeren, de Plougoumelen, de Baden et de Pluneret, produits par Cl. de Rieux, sire de Rochefort et de Largouet, après le décès du maréchal de Rieux, qui arriva le 9 février 1519 (1521), par Suzanne de Bourbon, dame de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis, comtesse de Harcourt, vicomtesse de Donges (1542), les héritiers de Louis de Tremereuc (1689) et par Toussaint de Cornulier, chevalier, marquis de Château-Fromont, veuf d'Anne-Louise de Tremereuc (1702).

B 932. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1481-1776. — Paroisse de Locmaria en l'île de Quiberon. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour des métairies et lieux nobles de Kerguillay appartenants à Jacquette Josso (1481) ; — pour la métairie de Rochzu, par Jean Le Bihan (1541) ; — pour le lieu et métairie de Kerguilla, par Jean de Kerguezec ; — pour le lieu noble de Kerbrunnec, par Jacques Le Bihan et les héritiers de Fr. et Jean Belz (1644) ; — pour diverses autres tenues nobles et roturières possédées par Fr. Le Toullec, Corentin Perrodo, G. Belz, B. Loho, Louise Clément, et autres.

B 933. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1423-1784. — Paroisse de Locmariaker. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le lieu, manoir et domaine de Coëtcourseul y compris la métairie de Loquidy, produits par Eon, fils de Eon de Couetgoursout (1423), Jean, fils de Eon de Couetcourseult (1474) ; — pour la maison noble et les dépendances du Moussoir, par les héritiers de Pierre Pero, écuyer, sieur de Crenantec (1686), P. Le Gouvello de Keriaval (1703) ; Louis Henry, notaire royal à Auray (1783), Jeanne de Talhouet, veuve d'Yves Thébaut du Brignon (1784) ; — pour des convenants et tenues roturières, par J. Farault, les sœurs Avril, Vincent Le Gryl, sieur du Guern, les héritiers de Jacques Le Verger de Kergrosse, par B. Bonin, chevalier, seigneur de la Ville-Bouquais, possesseur de la métairie de Kerherec et de la moitié de la métairie noble de Leze, en la paroisse d'Erdeven (1784) ; — pour la tenue de Kerdaniel appartenante à la confrairie du Rosaire de Locmariaker (1777) ; etc.

B 934. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1434-1783. — Paroisse de Locoal-Mendon. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour la métairie noble de Botorhan, par V. Boutouillic (1682), P. de Villiers (1686), copropriétaires, Rolland Lemoine, sieur de Bouëzaux (1751) ; — pour le manoir, domaine et seigneurie de Brenho, *alias* Branhoc, par Jean Boynet, écuyer, et Louise Bourdin, son épouse (1603) ; Jean Le Gouvello (1639), la veuve d'Alexis Le Gouvello de Kérantré (1711) ; — pour le domaine de Kerguen, par Simon du Besit, écuyer, et son fils François, héritier de sa mère Louise du Quérisec (1525) ; P. du Bois de la Salle (1540) ; — pour le domaine de Kerrio-Talhouet, par Jean Josso (1474), B. du Talhouet et Jeanne du Val (1540), G. de Talhouet, écuyer (1624), autre G. de Talhouet (1653), Henri Guéheneuc, chevalier, seigneur du Boishue, son héritier (1694), Radegonde de Villiers, veuve de noble homme Jean Lauzer (1699), Vincent Lauzer, sieur de Kervilio, avocat (1753), les frères Boullé, négociants (1783) ; — pour le manoir et la métairie noble de Keruzel *alias* Keruaël, par René de Saint-Pezran (1541), Louis de Saint-Pezran, sieur de Kervilzic et de Rosengar (1634), J.-B. Jouaud, lieutenant au siège de l'Amirauté de Vannes (1699), René Le Coz, écuyer, sieur du Quillio, lieutenant-général de Maréchaussée (1725), Vincente Jouaud, veuve de Louis de Toulboudoux, seigneur de Trevera (1752 ; — autres aveux concernant des tenues nobles et roturières situées aux villages de Boterchan, de Kerverzault, de Kerdenot, du Maënnec, de Lezre, du Mané, de Botergaulez, etc.

B 935. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1481-1783. — Paroisse de Ploëmel. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le manoir et domaine de Coëtquirintin et un manoir au bourg de Brech, par I. de Chef du bois, écuyer, sieur de Tymat (1540), P. de Larlan et Olive Champion (1541), Fr. Le Gouvello de la Porte, écuyer (1726), propriétaire de terres dans les paroisses environnantes ; — pour le domaine et le manoir de Kerberennès, par Bertrand de Coëtcandec, écuyer, (1540), René de la Touche (1653), J. de la Touche (1717), Jean Lelivec, écuyer, seigneur de Kergal (1754) ; — pour la terre et seigneurie de Kerestes, par les enfants de Jean Kergouriou (1481), Pierre Lemeignan (1550), Jean François de la Monneraie, écuyer, seigneur de Bourgneuf (1758) ; — pour le domaine et la seigneurie de Kerverrec, par Ch. de Bodoyec (1541) ; — pour le domaine et la seigneurie de Locmaria, par Pierre de Trevegat (1540), Jean de Trevegat (1603), Jeanne du Botderu, sa veuve (1640), Fr. de Trevegat (1663), R. François de Trevegat, seigneur de Limoge, et J. Le Gouvello, seigneur de la Cormerais (1709) ; — pour la terre noble de la Porte-Cousin possédée par Jean Guérot, marchand, (1673), J. Mazé (1694), Jeanne et Françoise Mazé (1753), J. Vincent Glain, sieur de Saint-Avoy, doyen des notaires d'Auray, ancien maire d'Auray (1782) ; etc.

B 936. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1400-1789. – Paroisse de Ploëmel, *alias* « Plumer et Plomel ». — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour diverses tenues nobles, par les héritiers d'Olivier de la Lande (1400 ?), par Jean de la Bouère, écuyer, seigneur de Thenouen-en-Gouff, après le décès de Eon de Quellen, son frère (1473), par Pierre Peron, après le décès de sa mère Catherine de Ponsal (1479), par J. Pero, fils de Marion Le Meignan (1479), Fr. Hus (1539), J. de Larlan (1541), M. Madec, Perrine Lesaulx, veuve Nicolic et Ol. de Kermeno (1540) ; — autres aveux pour des tenues roturières situées aux villages de Kergal, Kereret, Izel, Kervernic, Querezan, Keraudran, Poulguenan, Kerlivio, Poulblay, etc.

B 937. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1540-1783. — Paroisse de Plouharnel. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour la métairie, le manoir et le moulin de Kerloeguen, par Guyon de Kermadio, héritier de son père Jean, décédé 35 ans auparavant (1540) ; — pour le manoir et la métairie noble de Brevantec, par G. Pero (1551), Pierre Gaboriau (1695), Jean Gaboriau et consorts (1773) ; — pour la métairie noble de la Porte-Pero, par Fr. Guillon, sieur de Brullon (1673), et Louise Mat, veuve de François Guillon, sieur de Craffel (1729), — pour le manoir et le domaine noble de Kergonnan, par P. Perennès lequel jouissait aussi de la sergentise féodée du manoir de Lesio (1541) ; J. Perennès et Jeanne Le Gouvello (1619), Ch. Cadio du Parc (1673), J.-B. Cadio (1709), Jean-Hélène-François de Boutouillic, chevalier, seigneur de la Villegonnan, Kerloix, etc., et Armande de Coynard, son épouse, lesquels possédaient aussi les terres et seigneuries du Lizo en Quiberon, de Kerloix en Pluvigner (1782) ; etc.

B 938. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1540-1787. — Paroisse de Plouharnel. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour des tenues nobles situées à Runestaut, Kersculvient, au bourg ; — pour des tenues roturières situées aux villages de Brevantec, de Quergazec, du Henlez, de Kergavat, de Saint-Antoine, de Kererock, de Kerherno, Kerhellegant, du Cozquer, de Gleuhenay ; etc.

B 939. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1540-1783. — Paroisse de Plumergat. — Aveux et dénombrements de terres produits devant la barre d'Auray pour le manoir et domaine de Baizy, par Alex. Chaigneau, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau à la compagnie des Indes (1777) ; — pour la métairie noble de Canquis, *alias* Quenquis, par Henri de Kereveno, seigneur de Kerarlan et de Pestivien, par Vincent Boutouillic et Marguerite Le Bourhis, comme propriétaires de la terre de Kerlan ; — pour la métairie noble du Clud par Marg. de Bréhant, veuve de Chr. de Puluvyan, écuyer, seigneur de Kerallic (1665), — pour diverses tenues, maisons et héritages possédés au bourg trévial de Mériadec, des tenues en Pluneret, par Joseph du Haffond, chevalier, capitaine au régiment de Chartres, et Jean-Marie du Haffond, chevalier, capitaine au régiment de Boulonnois (1782) ; et par Paul-François-Marie du Haffond, ancien lieutenant de vaisseau (1783) ; — pour la maison et métairie noble du Pratel, par Ch. Le Gril, sieur du Penhouet, prêtre, (1682), Ph. Le Gril (1711), par les héritiers de N. Richard de la Marre (1774) ; — pour le manoir et domaine de Saint-Nerven, par Charlotte d'Escoubleau, veuve de Charles de Maillé, marquis de Carman, et leurs enfants (1639) ; — pour le manoir, la terre et la seigneurie de Trongof, par Jean de la Bouère (1541), Jérôme du Botderu, écuyer, Renée du Louet, veuve de Paul de Botderu (1673) et le chevalier du

Botderu, capitaine des dragons de la Reine (1759) ; — pour divers héritages possédés par Louis de Noyal, seigneur de Kersappez (1542), Jeanne Le Briz (1540), Jacquette Le Crossec, dame de la Guittonnière (1668), Jean et Guillaume Boutouillic (1704) ; etc.

B 940. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1455-1783. — Paroisse de Pluneret. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le domaine et le manoir de Bransquel, par A. Rosmadec, seigneur de Tyvarlan, de Pontcroix, et de Gromel (1541) ; — pour le manoir de Crabyar, par Ch. Eudo et Françoise Bresdan, seigneur et dame de Bourguygnault (1541), par les héritiers de Seb. Gicquel, seigneur du Nedo, et de Marie-Anne de Lorveloux (1712) ; — pour le lieu et manoir du Crano, par Jérôme de Langle, seigneur de Poulfanc (1638), Julien du Rohello, écuyer, René Baëllec, sieur de Kermoal (1751), les enfants de Aug. de Bahellec (1782) ; — pour le lieu, maison et tenue roturière de Kergroguen, par Louis Le Métayer, écuyer, sieur du Halgouet (1712) ; — pour la terre et le manoir noble de Kerisper, par François de Montigny, mineur (1712), François-Marie de Montigny, chevalier, seigneur de Kerisper et de Trevien (1753) ; — pour le manoir et domaine noble de Kermadio, par Pierre, fils de François d'Auray (1472), Jean d'Auray (1568), Julien d'Auray (1576), Cl. de Couëtdro, écuyer, sieur de Lescaouet (1602), Marie du Breil, veuve de Jean de la Bourdonnaie, chevalier, seigneur de Bratz (1694) ; Bon. de la Pierre, seigneur de Fremur, héritier de sa mère Louise Eudo (1712) ; — pour la métairie noble de Lessadin, par Daniel Botherel de Quintin, chevalier, seigneur de Saint-Denac (1758) ; — pour le manoir et lieu noble de Lesquibé, par Ch. Le Douarin, sieur du Mero (1673) ; — pour le manoir et la métairie de Penhaër, par Fr. Le Bleiz (1550) ; et par Jean de Bodoyec, écuyer, sieur de Kervilio, et Jeanne Le Bleiz (1603), lesquels possédaient d'autres terres en Belz, Plumergat et Mendon ; — pour le lieu et manoir et moulin de Pencoëssal, par Jean Lodic (1455), Françoise de Bodoyec, dame de Kervillio (1676), Jean Jouhannic (1709), Paul Jouhanic, écuyer, capitaine de grenadiers au régiment de Maillé (1712) ; — pour le manoir et domaine de Couëtsal et ses dépendances en Plumergat et Mériadec, par Joseph de Robien, chevalier, seigneur de Campson (1718) ; — pour le manoir et domaine noble de Quenhuen, par J. du Rohello, écuyer (1653), Ch. fils de Julien du Rohello, J.-B. du Rohello, chanoine de la cathédrale de Vannes (1687) ; — procès-verbal de l'état de la chapelle Saint-Roch dépendante de la terre de Quenhuen (1653), enquête sur la chapelle Saint-Gervais, sise au bourg de Pluneret, et sur les droits de prééminence des mêmes seigneurs dans les églises paroissiales de Pluneret et de Plumergat (1658) ; etc.

B 941. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1459-1784. — Paroisse de Pluneret. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le lieu et manoir noble de Treulan, par V. Boutouillic (1654), V. de Robien (1700), I. Th. de Robien (1753), Julien-Louis de Robien (1783), lequel a ajouté le dénombrement de la terre de Kerembar, en la paroisse de Landaul, de Saint-Nerven, en Pluvigner et Plumergat ; — pour la terre et seigneurie de Talhouet, par le curateur de François de Ust (1459), Olivier d'Ust (1519), Pierre de Kercabus et Marie d'Ust (1560), Jean de la Bourdonnaie, écuyer, et Jeanne d'Ust (1604) ; Jean de Marin, chevalier, capitaine au régiment de Champagne, et Françoise Le Gouvello, seigneur et dame de Moncam et de Talhouet-Salo (1636), lesquels déclarent que le château a été entièrement démoli et ravagé pendant la dernière guerre civile, que le propriétaire René de Calon, écuyer, fut enlevé de nuit et mis à mort ; — pour la métairie du Salo, par Fr. Louis de Marin (1699) ; — pour le moulin Conan, pour des tenues situées aux villages de Kernabat, de Stan-Alan et de Kerleau ; etc.

B 942. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1493-1776. — Paroisse de Pluvigner. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour les terres et rentes qui furent à Yolande de Laval et dont son fils, le comte de Laval, fit la déclaration (1493) ; — pour la métairie de Lenoret, par Louise de la Forest (1540) ; — pour la terre et seigneurie de Keraudran aliénée au profit des Chartreux d'Auray, en 1659, par Fr. de Kermeno, sieur de Lanouan, sous faculté de rachat, et déclarée par Charles de Kermeno, son fils (1673) ; — pour le domaine de Kerbastard, par J. de Languenoez, veuve de Guillaume de Kerouallen (1541) ; Jacob de Canquoet (1602) ; Marie de Rosmar, héritier de Cl. de Rosmar, marquis de Cancouet (1692) ; Pierre Dymas de Thierry, chevalier, seigneur de la Prévallaie (1774) ; — pour le domaine de Kerdesarouet, par Fr. de Kermadec, écuyer, seigneur de Kerboulart (1634), B. de la Coudraie, écuyer, auditeur à la Chambre des Comptes (1687) ; — pour la seigneurie, le domaine de Kerdros, par Julien de la Bourdonnaie, écuyer (1641) ; — pour la métairie noble de Keros, par François de Lestin, écuyer, sieur de la Forest (1640) ; — pour le manoir, le moulin et la métairie de Kerlois, par Marie du Botderu curatrice de Louis de Lesterlin, son mari, seigneur et dame de Kerlois et de Kerisper ; — pour le manoir et la seigneurie de Keresse, par J. de la Bourdonnaie, seigneur de

Keroset (1694); — pour le manoir et la seigneurie de Kerronnic, par Jérôme Eudo (1653), Louis Eudo, prêtre (1683); Pierre-Baptiste Charpentier, chevalier, seigneur de Lenros, conseiller au Parlement de Bretagne (1775) ; etc.

B 943. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1521-1777. — Aveux collectifs présentés devant la barre d'Auray par les enfants mineurs de Charles Bidé, chevalier, seigneur de la Grandville (1697), François de Coué (1697), Ch. de Coué (1777), François et Ol. Cadio (1540), H. Cado (1541), I. Champion, M. Coriton, Julien de Couëtro (1543) ; — Laurent du Fresque et Françoise de la Porte, héritiers de P. de la Porte et de Marie de Kerembars (1540) ; Louis Gaboriau, Ol. Geffroy, Noël Guyho, écuyer, seigneur de la Grandville, (1524) et Claude, fille de Louis Guyho (1541), Jean Guillart, seigneur de Pontdeloc, écuyer (1521) ; — H. de Langle, veuve de J. de Kermadec, écuyer, sieur du Moustoir (1710), Perrine de Kermeno (1540) ; — Hélène de Langle, dame de la Boulaie (1726), Vincent Larlan de Kercadio, et les enfants de J. Larlan de Kercadio de Rochefort (1725), Louis Le Bleiz, écuyer, sieur de Kermalhuezen, et I. de Kernaadec, époux de Françoise Le Bleiz (1540) ; — R. Kerguiriz et Vincente Le Gouello et les héritiers de P. Le Gouello (1541) ; — Jean-Pierre Lelivec, Hyacinthe Lelivec de Limelec, capitaine d'infanterie et Anne Lelivec de Kerguen, son épouse (1757), — Jeanne Le Saulx, épouse de G. Lemaignan, et la veuve d'Olivier Le Saulx, (1540), François Le Mezec et Julien Le Mezec, écuyer, sieur de Saint-Jean (1701) ; P. Le Roch, écuyer, seigneur de Loguynyec et Marie de Coëtmagoër, propriétaires de terres en Naustang, sous le ressort d'Hennebont, et en Pluvigner ; —François et Jean Le Roux, Guillaume de Lopriac, seigneur de Pararguen et de Kermagouet (1541), Jean Lorveloux, écuyer, seigneur de Trevient (1541); propriétaire de métairies en Baden, Plumergat, Mendon, et de la métairie noble de Kerhinio en Sarzau.

B 944. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1456-1776. — Aveux collectifs présentés devant la barre d'Auray par Jean du Dresnay et Jeanne de Quelen, son épouse, seigneur et dame de Lohouac, (1473), par le tuteur de Jean de Quirisec après le décès d'Olivier de Quirisec (1456), Th. Segallo (1473), Adrien Ségallo, écuyer (1540), par les héritiers de Pierre Thomas (1541) ; par Yvon Tual ; — Jean de Talhouet, héritier de H. Le Douarain, veuve d'Alain Le Talhouet (1475), G. de Talhouet, écuyer (1603) ; Nic. de Talhouet, chevalier, seigneur de Kerfernant (1635), Jean-Joseph de Talhouet de Boishorand, époux de Françoise Le Mezec (1757), Vincent-Marie de Talhouet-Grationnaie, chevalier (1776).

B 945. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 133 pièces, papier.

1726-1775. — Aveux collectifs produits devant la barre d'Auray pour diverses tenues roturières situées dans les paroisses de Belz, d'Erdeven, de Ploëmel, de Locmaria, de Locoal-Mendon, de Plumergat, de Pluneret, de Plouharnel, de Quiberon, de Landevant, possédées par la veuve de Fr. Authueil, sieur de Rostevel, Cath. Gouzon, les enfants de R. Le Couas et de G. Le Port, Yves Quillay, G. Le Bail, M. Bellego, Jeanne Rohu, J. Le Chapelain (1726), G. Le Bihan, J. Jouaud, B. Le Calvé, G. Le Diraison, B. Madec, prêtre, J. Le Métayer, recteur de Crach (1729), D. Gaboriau, la veuve de Vincent Le Verger, P. Plumer, Anne Lauzer, Jean-Louis de Gouyon de Vaudurand, évêque, comte de Léon (1756), Louise de Robien, épouse de Gilles du Menez de Lezurec, sénéchal d'Auray (1767) ; etc.

B 946. (Registre.) — Grand in-folio ; 498 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la réformation du Domaine d'Auray. — Déclarations et dénombrements de maisons, de terres, de seigneuries, de fiefs, de rentes et d'héritages produits devant les commissaires réformateurs du Roi, par les habitants de la ville d'Auray, demeurants rues du Belzic, du Poulprat, du Marché-du-Bois, du Pavé, du Sablon, de Notre-Dame, des Halles, du Tripot, du Château, du Placître, etc. Les déclarants sont : Fr. Guillon, sieur des Brûlons, marchand ; Anne Le Boudoul, veuve de Ph. Gellouard, écuyer, sieur du Guern (f° 107) ; Louise du Moustoir (f° 149) ; Ch. Mouton, procureur (f° 221) ; Urbain de Tréouret (f° 295) ; etc.

B 947. (Registre.) — Grand in-folio ; 386 feuillets, papier.

1679-1684. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations et les dénombrements d'héritages produits par les habitants d'Auray dont les noms suivent : les frères Grandvallet, armuriers, rue du Saint-Esprit (n° 8) ; — Jean de Lozenay, sieur de Couëtorven, procureur postulant au siège d'Hennebont, pour une maison, rue Saint-Yves (n° 19) ; — Nicolas Riaud, chevalier, seigneur de Galisson, pour le four banal nommé le Four Mollet, dépendant de la terre de Kermadio (n° 26) ; — Perrine Le Vigouroux, pour une maison sise rue du Marché-du-Bois (n° 47) ; — Fr. Chedasne du Renusto, pour un logis rue de l'Hôpital (n° 74) ; le prieur de Saint-

Gildas d'Auray, pour le temporel de son bénéfice (nº 99); — les enfants mineurs de Ch. de Villiers, sieur de Kerdrain, pour un emplacement de terrain (nº 171) ; — sentences de correction ; etc.

B 948. (Registre.) — Grand in-folio ; 369 feuillets, papier.

1679-1682. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations et dénombrements d'héritages, de domaines, de fiefs et de rentes possédés sous la mouvance du Roi par divers paroissiens de Saint-Goustan-lez-Auray, habitant rue du Petit-Port, rue du Grand-Port, rue du Port-Baril, rue Saint-Sauveur, de Lanello, rue Neuve, vis-à-vis Saint-René; etc. — Aveux de la terre et seigneurie de Couëtsal, en Pluneret, y compris les dépendances dans les paroisses de Brech et de Plumergat, par Jean de Robien (fº 305) ; — de la terre et seigneurie de Bojuste en Plumergat, par les religieux Carmes de Sainte-Anne-d'Auray (fº 335); — sentences de correction et de réception des commissaires réformateurs, etc.

B 949. (Registre.) — Grand in-folio ; 561 feuillets, papier.

1679-1683. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs, par M. Joly, docteur en Sorbonne, prieur de Notre-Dame de Locmariaquer, pour le temporel de son bénéfice (fº 1) ; — par les Chartreux de Saint-Michel-lez-Auray (fº 17) ; — par J. Larlan de Kercadio, pour diverses tenues dans la paroisse de Locmariaquer (fº 79) ; — par la prieure de Kerléano, pour le temporel de son bénéfice, en la paroisse de Crach (fº 325) ; — par Louis Gaboriau, pour la métairie noble de Guéricgaech, en ladite paroisse (fº 419); — les enfants de M. Rio, P. Le Gohebel, Marguerite du Dresit et autres propriétaires d'héritages dans la paroisse de Crach; et sentences de correction et de réception.

B 950. (Registre.) — Grand in-folio ; 465 feuillets, papier.

1679-1683. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs par les possesseurs d'héritages de la paroisse de Ploërmel, *alias* Plumer, dont les noms suivent : le procureur de la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, pour les biens composant le temporel de cette chapelle (nº 1) ; — René de Trevegat, chevalier, seigneur de Limoge, Trevegat, etc., pour le domaine et la seigneurie de Trevegat (nº 19) ; — Jacquette Le Gril, veuve Cadio du Parc, pour le moulin de Kerbernès (nº 24) ; — M. Querzerho, pour une maison et des terres aux villages de Kereven et de Kerraullin (nº 27) ; — P. Le Bagousse, pour une tenue au village de Saint-Laurent; — Julien Thomas, pour une tenue « vêtue » au village de Cado-Rohello (nº 57) ; — Ant. Levisage, pour une tenue au village de Kervernic (nº 69) ; — J. Le Renigo, pour des logis et des terres au village de Kermelgant (nº 78) ; — Henriette de Kermadio, agissant pour Jeanne de Querpezdron, sa mère, pour une tenue au village de Queriscoharn (nº 86) ; etc.

B 951. (Registre.) — Grand in-folio ; 388 feuillets, papier.

1679-1684. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs par les possesseurs d'héritages de la paroisse de Ploërmel *alias* Plumer, dont les noms suivent: H. Le Quinio, sieur du Madon, pour une tenue au village de Keraudran (nº 3); — Jacquette de la Touche, veuve Le Roch, pour des maisons et des terres situées au village de Trelusson (nº 20); — Germain Le Couas, pour une tenue au village de Kerran (nº 35); — par divers autres propriétaires, pour des tenues situées aux villages de Kergal, de Kerbartz, de Kerevelen, de Lomicquel, de Kerbascouet, de Quermelgant et autres.

B 952. (Registre.) — Grand in-folio; 605 feuillets, papier.

1679-1684. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs pour des héritages situés dans la paroisse de Plouharnel, au bourg et dans les villages de Quersivien, de Sainte-Barbe, de Hentlez, de Querbasquic, de Kerberen, de la Villeneuve, de Cozquer, de Querarnault, de Glevenhay; par le procureur de l'église (nº 1) ; Vincent de Larlan, chevalier, seigneur de Lanitré (nº 5) ; Anne Le Toullec (nº 10) ; J. Quillay (nº 15) ; J. Lelivec (nº 24); P. Le Portz (nº 27) ; Françoise Guilleven (nº 44) ; Jean Madec (nº 49) ; Pierre et Armel Le Bail (nº 52) ; Nic. de Lorvelloux, chevalier, seigneur de Trevien (nº 58) ; Marie Mahieu, G. Nogues, M. Conquer, François Pihan, sieur de Kerverhault, marchand à Auray (nº 110) ; et autres.

B 953. (Registre.) — Grand in-folio ; 720 feuillets, papier.

1679-1684. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs par les tenanciers et possesseurs

d'héritages en la paroisse d'Erdeven, au bourg et dans les villages de Kergrosse, de Penhouet, de Kerlevart, de Botbenal, de Kerhilio et des Septs-Saints par le recteur de la paroisse (nº 1) ; — les Chartreux d'Auray (nº 3); Chr. Lelivec, alloué d'Auray (nº 6) ; par le procureur de la chapelle de la Vraie-Croix, au village de Kerguehennec, la communauté des prêtres de Saint-Gildas d'Auray (nº 60) ; par Julien de Larlan, chevalier, pour le lieu noble de Kercadio (nº 4) ; par P. Giquel, écuyer, seigneur du Nedo, pour le pavillon de Kergruguec et la chapelle de Saint-Michel (nº 16) ; — Anne de Goulaine, veuve de Rosmadec, pour diverses tenues aux villages de Kerjosselin et de Saint-Germain (nº 17) ; — Paul-Michel Sorel, chevalier, seigneur du Laz (nº 21) ; — J. de Langle, seigneur de la Boulaie, agissant pour Michelle Le Boudoul, sa mère, pour la métairie noble de Kerouriec (nº 23) ; — Jos. Le Milloch, sieur de Brangolo, lieutenant civil et criminel au siège d'Hennebont (nº 73) ; — René de Marin, chevalier, seigneur de Moncam (nº 83) ; — Pierre Le Diraison (nº 145); et autres.

B 954. (Registre.) — Grand in-folio ; 431 feuillets, papier.

1679-1684. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs par les tenanciers et possesseurs d'héritages situés en la paroisse de Belz, au bourg et dans la campagne, dont les noms suivent : le recteur de la paroisse (nº 1); le doyen de Pont-Belz (nº 3); Pierre Lollivier de Lochrist, chevalier, seigneur de Saint-Maur, possesseur du temporel du prieuré de Saint-Cado (nº 4) ; — Gabriel de Rosmadec, chevalier, propriétaire du lieu et manoir noble de Kerlutu (nº 5) ; — Anne Le Boudoul et Guillemette Gillouard, sa fille, pour les métairies de Querclément et de Bodéac (nº 7) ; — Jacques de Trevelec, seigneur de Bréhet, pour la terre et seigneurie de Keryargon (nº 9) ; — Jean-Louis Gouyon de la Rivière, chevalier, pour le lieu et manoir noble de Penhair (nº 11); — Th. de Francheville, chevalier, seigneur de la Motte-Rivault (nº 36) ; — Gilles Bellego, Louis Le Cranic, Jacques le Runigo, Ant. Le Crom, recteur de Sauzon, J. Lelayec, P. Le Floch, etc., pour diverses tenues nobles et roturières.

B 955. (Registre.) — Grand in-folio ; 666 feuillets, papier.

1679-1684. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine dans la paroisse de Brech, par le recteur (nº 1) ; la prieure de Kerleano (nº 2); les religieux de Lanvaux (nº 3) ; — J. Kerguiris, sieur du Baizit, pour une tenue au bourg (nº 5) ; — Pierre Le Marouil, prêtre, et consorts, pour des héritages sis au village de Saint-Degan (nº 8) ; — les Chartreux d'Auray (nº 10) ; — Jean de Talhouet, pour le manoir et le lieu noble de la Villeneuve (nº 11) ; — Louis Le Boudoul, pour le domaine et manoir du Cranic (nº 13) ; — Séb. de Robien, pour le domaine de Kerrivalan (nº 17); — Chr. Lelivec, pour la terre noble de Limelec (nº 25) ; — les économes de l'Hôtel-Dieu de Vannes, pour la tenue de Treulen (nº 48) ; — Gilles Le Dantec, Gillette de la Mulottière ; — le chapelain du bénéfice Saint-Laurent, desservi dans la chapelle de Notre-Dame du cimetière d'Auray (nº 92) ; — J. Chedanne de Kerbourbon, pour le domaine de Kerguiris (nº 103) ; — le chapelain de Saint-Silvestre, bénéfice desservi en l'église de Saint-Gildas d'Auray (nº 115) ; — le prieur de la commanderie du Saint-Esprit d'Auray (nº 156) ; et autres.

B 956. (Registre.) — Grand in-folio ; 407 feuillets, papier.

1679-1683. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine dans la paroisse de Mendon par les procureurs de l'église et des chapelles paroissiales (nº 1) ; par la confrairie du Rosaire (nº 3), le presbytère (nº 4), les Chartreux et le doyen de Pontbelz ; — Bertrand de Chohan, chevalier, seigneur de Coëtcandec, pour la sergentise féodée de la paroisse, le lieu et manoir de Rosnarho (nº 7) ; — Julien Lelivec, sieur de Kervihan, pour diverses tenues et un moulin (nº 8) ;— Pierre de Villiers, pour la moitié de la métairie noble de Botorhan (nº 15); — P. Le Gouvello, sieur de Kerentreich, pour la maison et terre noble de Branhoc-Yzel (nº 18) ; — Bertranne Le Moing veuve Leguedec, pour une tenue au village de Clozo (nº 33) ; — Paul Le Gouvello de la Porte, vicaire perpétuel d'Auray, pour un convénant près Loqueltas (nº 41) ; — Jacques de Kermadec, écuyer, sieur du Moustoir, pour diverses tenues aux villages de Kersquer et du Moustoir (nº 92) ; etc.

B 957. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier.

1679-1684. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine dans la paroisse de Pluneret, par les fabriqueurs de la paroisse (nº 1), le recteur pour le presbytère (nº 2), le procureur de la chapelle de Sainte-Avoye (nº 3) ; – la communauté des Carmes de Sainte-Anne (nº 4) ; – Pierre Riau, chevalier, seigneur de Saint-Quanton, pour les moulins de Tréaubray (nº 5) ; —

par Ch. Le Douarain, seigneur du Mezé, pour le manoir de Lesquibé et ses dépendances (nº 7); — Charles du Rohello, sieur du Queuhuen, pour le lieu et le manoir noble de Queuhuen (nº 8); – Louise Hamon, dame de Monsigny, pour le domaine de Querisper (nº 9); — par V. Boutouillic, pour le domaine et manoir de Treulan (nº 10), — par divers paroissiens, pour des maisons et des terres au bourg, aux villages de Keredan, du Gouëhic, de Kergoho, de Kerospic, de Kermabentat, de Torerhouet, etc.

B 958. (Registre.) — Grand in-folio, 345 feuillets, papier.

1679-1684. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies par devant les commissaires réformateurs du Domaine dans les paroisses de Plumergat et de Landevant par P. Le Tallec, recteur de Plumergat (nº 1), les Chartreux d'Auray (nº 2); — par Jean de Robien, pour le manoir et domaine de Kergouvello (nº 3); — par P. du Botderu, pour le manoir et domaine de Trongoff (nº 4); — par divers propriétaires, pour des tenues et des métairies sises aux villages de Rosconval, du Quinquis, de Querrouxel, au bourg trévial de Mériadec, aux villages de Meslain, au Grand Coperit; — pour les manoirs de la Demi-Ville, du Baizit, de Kerfraval, de Boisdalan, etc.

B 959. (Registre.) — Grand in-folio; 438 feuillets, papier.

1679-1684. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs en présence de notaires de la même cour dans les paroisses de Locoal et de Landaulle, par le prieur commendataire de Saint-Goal (nº 1); le vicaire perpétuel de la paroisse (nº 2); Jean de Talhouet de Keravéon (nº 3); Marie Le Gouvello (nº 5); Padern Coudon (nº 13); les frères Hervoche (nº 19); B. Ezano (nº 40); Fr. Pailpré, marchand (nº 52); les enfants d'Yves Le Tallouedec, P. Le Berre (nº 64); Jacques de Langle, chevalier, seigneur de la Boullaire (nº 91); etc.

B 960. (Registre.) — Grand in-folio; 685 feuillets, papier.

1679-1682. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs en présence de notaires de la même cour, dans la paroisse de Pluvigner, pour le presbytère, pour les terres et domaines de Quergo, de Kerloix, de Kerbaoulle, de Kerbastard, de Kerrouan, de Kerronic, de Kerdezerouet, de Kerguero; — pour des tenues sises au bourg et dans les villages de Branbis, de Couetmagouer, de Kerhillias, de Kerpenihuel; — aveux des religieux Carmes d'Auray et des Cisterciens de Lanvaux, etc.

B 961. (Registre.) — Grand in-folio; 150 feuillets, papier.

1679-1682. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine dans les paroisses de Ploëren et Plougoumelen, de Baden et de Carnac, par les recteurs, pour leurs presbytères (nº 1); — par J. Botherel de Quintin, pour trois moulins à mer dépendants de la seigneurie de Pontsal (nº 2); — par Th. Bigaré, pour le manoir et la terre de Bourgerel (nº 6); — par Fr. Le Meilleur, pour la maison noble et la métairie de Boisbas (nº 7); — par G. de Keralbaud, écuyer, pour le lieu et le manoir de Cardellan (nº 8); — par P. Dondel, écuyer, pour la terre et seigneurie de Kergonnano (nº 10); — par M. Sorel, chevalier, seigneur du Laz, pour un moulin à mer près du Laz (nº 31); — par Jean Collet, pour un convenant et des terres au village de Bourgerel (nº 35); etc.

B 962. (Registre.) — Grand in-folio; 484 feuillets, papier.

1682-1684. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par Madeleine de Castille, veuve de Nic. Fouquet, surintendant des Finances, pour le comté de Largouet comprenant les terres et seigneuries du Laz, de Beaumer, de Bourgerel, de Treffurat, etc., (1); et pour la terre, seigneurie et marquisat de Belle-Isle (2); — par Nic. Riaud, chevalier, seigneur de Galisson, baron de Ker, pour le manoir et le domaine du Plessis de Ker (3); — par André de Robien, chevalier, pour la terre et seigneurie de Kerambourg, en la paroisse de Landaule (4); — par Séb. de Robien, pour la châtellenie et juridiction de Pluvigner (5); — par Fr. de Marbeuf, veuve de Jean du Han, pour les terres et seigneuries du Val et de Coëtcoursault, en les paroisses de Locmariaker et de Landevant (6 et 7); — par Fr. de Marin, seigneur de Moncam, pour la terre et seigneurie de Talhouet-Sallo, en la paroisse de Pluneret (8); — par Françoise de Marbeuf, pour les masures du manoir de Querestes et ses dépendances en la paroisse Ploemer, etc.

B 963. (Registre.) — Grand in-folio; 648 feuillets, papier.

1679. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Locmaria, île de Quibe-

ron par les propriétaires suivants: Jean Le Toullec, prêtre, vicaire perpétuel de la paroisse (1), le prieur de Saint-Clément dépendant de Saint-Gildas de Rhuis (2) ; — Jacquette Le Gril, veuve Cadio, pour l'emplacement de la maison du Lezo et la sergentise féodée (3) ; — Vincent Perrodo, pour un logis et des terres au bourg (7); — Jean Guilleven, du village de Kerdaby (51); — Germain Moderan, marin du village de Kerenhay (64); — J. Lemarchant, du village de Kermorvan (73); — Moricette Le Bihan, du village de Kernahuestre (94); — François Le Bidan, marin du village de Kernescob (102), Guillaume Loho, du village de Kervihan (114); etc.

B 964. (Registre.) — Grand in-folio ; 570 feuillets, papier.

1679-1682. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par divers possesseurs d'héritages situés en l'Ile de Quiberon, aux villages du Grand Rohu, de Keroustin, de Portivy, de Port-Halliguen, de Kerbrunec, de Kerrault, de Locmaria, du Mané-Meur, de Rohu, de Runaron, de Rochennault, de Saint-Julien ; — par divers propriétaires de presses à sardines ; etc.

B 965. (Registre.) — Grand in-folio ; 164 feuillets, papier.

1679-1692. — Papier terrier de la barre d'Auray contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par J. Le Gril, sieur de Penhouet, pour une maison rue du Petit-Port, paroisse de Saint-Goustan (1) ; — par Yves Le Priollic, pour une tenue au village de Kerourio, paroisse de Brech (2) ; — par la veuve de Nic. Fouquet, pour les lieux et manoirs du Laz, de Kerveller, de Quelhuezen, de Kermalhuen, de Beaumer, de Bourgerel, de Kercado, de Couëteralan, de Kermau, de Pontsal et leurs dépendances composant le domaine du comté de Largouet (1682) ; — par Toussaint de Cornulier, marquis de Château-Fromont, et Anne de Tremereuc, héritière de Louis de Tremereuc, qui avait acquis le comté de Largouet par contrat du 10 janvier 1686 ; — par Julienne Le Pendu, pour une maison avec jardin au bourg de Plouharnel ; — par les Chartreux d'Auray, pour diverses tenues dans la paroisse de Crach ; — par le prieur de Saint-Clément de Quiberon, pour le temporel de son bénéfice ; — par les Carmes d'Auray, pour la métairie noble du Boisguy, en la paroisse de Plumergat ; etc.

B 966. (Registre.) — Petit in-folio ; 466 feuillets, papier.

1682-1683. — Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine d'Auray et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Marguerite du Drezit, propriétaire d'une maison rue Belzic, à Auray ; — Yvonne Comelin, veuve Coret, laquelle a été condamnée à payer 7 sous de rente pour les logements du Tripot, même ville (117) ; etc.

B 967. (Registre.) — Petit in-f° ; 335 feuillets, papier.

1682-1684. — Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, d'enregistrement et de correction rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine d'Auray, et le visa de tous les titres produits par les déclarants : Ant. Le Clech a comparu pour une maison rue du Saint-Esprit, à Auray, et a été maintenu à la charge de payer un sol de chefrente (1) ; — P. Riaud, chevalier, seigneur de Saint-Canton, pour le four banal sis près la Commanderie du Saint-Esprit, et a été maintenu à la charge de payer 48 livres de rachat dû au décès du seigneur de Galisson, son frère (25) ; — Louis Champoing, pour un jardin avec pavillon sur la montagne de Manéguen, en la paroisse de Saint-Gildas, lequel a été chargé d'un sol de chefrente (34) ; etc.

B 968. (Registre.) — Petit in-folio ; 295 feuillets, papier.

1682-1683. — Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, d'enregistrement et de correction rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine d'Auray et le visa de tous les titres produits par les déclarants de la paroisse de Saint-Goustan : Jean Mayé, marchand, a déclaré une maison sise en face de la chapelle de Saint-René, paroisse de Saint-Sauveur (n° 20) ; — Françoise Rio, dame de Queredan, gouvernante des biens de la confrérie du T.-S. Sacrement en l'église de Saint-Sauveur, a déclaré une maison (121) ; — sentence rendue sur l'aveu du domaine et de la seigneurie de Coëtsal, visant des titres du XV° siècle se rapportant aux paroisses de Plumergat, de Pluneret, de Plouarin, de Baden et de Plougonvelen (134) ; — les titres produits par les Carmes d'Auray, à propos de leur manoir et domaine de Bojuste, remontent à 1403 (135) ; etc.

B 969. (Registre.) — Petit in-folio ; 284 feuillets, papier.

1682-1684. — Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, d'enregistrement et de correction rendues par les commissaires réformateurs du Domaine d'Auray et le visa de toutes les inductions des

déclarants des paroisses de Locmariaker et de Crach. Le tuteur des enfants de Fr. de Broël, chevalier, seigneur de Lanigry, et d'Anne de Rohan, a été condamné à payer 50 livres pour la tenue de Kermornoux (nº 17) ; — Louise Coëthuhan, veuve de Vincent Lesage, a été maintenue dans la jouissance de sa tenue de Kerpenhir, à la charge de payer 5 sous de rente (nº 38) ; — Bertrand de la Couldraie, écuyer, a déclaré un convenant au village de Kercadoret, pour lequel il a produit des actes remontant à 1603 (nº 43) ; — Madeleine Le Coigneux, abbesse de la Joie, à propos de rentes en grain à percevoir sur diverses paroisses, a produit un mandement du duc Jean IV, du 6 janvier 1386 (nº 91) ; — Louis de Langle, chevalier, seigneur de Langle, a été maintenu en possession de diverses tenues en la paroisse de Crach (nº 96) ; — Henri de Roquette, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, a été condamné à payer 3 sous de chefrente pour la métairie de Loqueltas (nº 131) ; etc.

B 970. (Registre.) — Petit in-folio ; 353 feuillets, papier.

1683-1684. — Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine d'Auray et le visa des inductions des déclarants de la paroisse de Ploëmel dont les noms suivent : les fabriqueurs de l'église paroissiale, Julien du Fossé, Julien Lelivec (7), Julien de Bodoyec, sieur de Guerrec, « d'antienne extraction noble » (14) ; — René de Trevegat, chevalier, seigneur de Limoge, a été débouté, dans son aveu de Locmaria, du droit de prééminence dans la chapelle de Notre-Dame (19) ; — Pierre Le Prado, sieur de Kergoff, a été condamné à reconnaître qu'il tient la maison de Kergo à foi, hommage et rachat, et à payer 200 livres, à ce titre, plus 315 livres pour les lods et ventes de 1659, et 512 livres pour un contrat antérieur non acquitté (nº 23) ; etc.

B 971. (Registre.) — Petit in-folio ; 579 feuillets, papier.

1683-1684. — Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine d'Auray et le visa des inductions des détenteurs d'héritages dans les paroisses de Plouharnel et d'Erdeven dont les noms suivent : Jérôme Le Portz, recteur de Plouharnel (2), Pierre Le Bail (9), J. Le Bayon (17), P. Guezel (36), Anne de Goulaine (47), Bon. Boutouillic, sieur du Cozquer (97), J. Couttin (161), Georges Paissel, chapelain du bénéfice de N.-D. fondé en la chapelle du cimetière d'Auray par Jeanne Lelivec, dame du Boisterff (230) ; etc.

B 972. (Registre.) — Petit in-folio ; 552 feuillets, papier.

1683. — Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine d'Auray et le visa des inductions des détenteurs d'héritages dans les paroisses de Belz et de Brech dont les noms suivent : Julien Lelivec, sieur de Kervihan, avocat à la Cour, lequel a produit un acte de partage de son père, Pierre, et de sa mère, Aug. Le Thouer, du 22 juin 1665 (13), Ant. Le Métayer, écuyer, sieur de Launay (45), les religieux de Lanvaux (109), Paul Le Gouvello, chapelain de la fondation faite par Michelle Leroux le 3 avril 1625 (241) ; etc.

B 973. (Registre.) — Petit in-folio ; 339 feuillets, papier.

1682-1684. — Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine d'Auray et le visa des inductions des détenteurs d'héritages dans les paroisses de Mendon et de Pluneret dont les noms suivent : les procureurs des chapelles de Notre-Dame, au bourg de Mendon, de Saint-Gildas à Loqueltas, de Saint-Paul, de Saint-Léonard, de Sainte-Marguerite, de Saint-Pierre, de Notre-Dame-de-Pitié, de Saint-Vincent-du-Moustoir, à la charge de reconnaître le Roi pour patron (1) ; — Bertrand Chohan, chevalier, seigneur de Coëtcandec, propriétaire de Rosnarho, a été débouté du droit d'enfeu dans l'église de Crach, faute d'avoir justifié ses prétentions (6) ; — B. Le Bayon, procureur de la chapelle de la Sainte-Trinité, au village de la Paule, en Mendon (34), Jean de Saint-Giron (71) ; Jacques Tual, économe de l'Hôtel-Dieu d'Auray, a été chargé d'une rente d'un sou tournois sur la tenue de Kerrion (100) ; — les Carmes de Sainte-Anne d'Auray ont produit divers contrats de fondation qui sont visés dans les considérants de leur sentence (104) ; etc.

B 974. (Registre.) — Petit in-folio ; 509 feuillets, papier.

1683.— Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine d'Auray et le visa des inductions des détenteurs d'héritages situés dans les paroisses de Plumergat, de Landevant, de Locoal, de Landaule et de Pluvigné dont les noms suivent : André de Robien, chevalier, vicomte de Kerambourg (13) ; — Fr. Delaunay, sieur de Keroustin, lieutenant de Pontivy (27) ; — Charlotte de Maillé, veuve de René Bariot, chevalier, marquis de Mousy, dame de Saint-Nerven, a été

déboutée du droit de chapelle, de banc et d'enfeu dans l'église de Plumergat (44) ; — Marie Le Gouvello, dame de Rosambo, a été condamnée à payer 300 livres pour les lods et ventes de 3 tenues en Landevant dont elle n'a pas produit les titres d'acquêt (67) ; — Vincent Boutouillic, sieur de Kerbrezel, a été condamné à payer 1 sou de chef-rente pour 4 tenues en Locoal, plus à contribuer au paiement de 4 livres de rente due au Roi par le général de la paroisse (152) ; etc.

B 975. (Registre.) — Petit in-folio, 249 feuillets, papier.

1682-1684. — Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du Domaine d'Auray, et le visa des inductions produites par les détenteurs d'héritages situés dans les paroisses de Baden, de Carnac et de Locmariaker. Autres sentences rendues sur les déclarations produites par la veuve de Nicolas Fouquet pour la seigneurie de Largouet, et par P. Riaud, chevalier, seigneur de Saint-Canton, principal créancier de la succession de son frère, le seigneur de Galisson, pour la seigneurie du Plessis de Kaer dont le titulaire fut débouté de la qualité de baron. Les inductions des deux dernières sentences comprennent une longue énumération de titres remontant au XVe siècle, etc.

B 976. (Registre.) — Petit in-folio ; 458 feuillets, papier.

1682. — Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine d'Auray et le visa des inductions produites par les détenteurs d'héritages situés dans l'île de Quiberon dont les noms suivent : Jean Le Toullec, vicaire perpétuel de Quiberon (1), J. Lepage (32), Fr. Mahé (76), Jean Le Quellec (97), G. Loho, marin (114), J. Kerguiris, sieur du Bezit, lieutenant civil et criminel au siège d'Auray, Jean Levisage, maréchal au village de Saint-Julien, et autres.

B 977. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1680-1684. — Sentences rendues par J.-B. de Cornulier, chevalier, seigneur du Bois-Maqueau, président en la Chambre des Comptes de Bretagne, commissaire député pour la réformation du papier terrier du Domaine d'Auray sur des demandes en réduction et en décharge de droits de rachat et de droits de lods et ventes présentées par J. Chedanne, J. Kergozien, Louis de Langle, Urbain de Tréouret, Jean Lelayec, Joseph Geffroy et autres.

B 978. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1684-1690. — Sentences de rétablissement en possession, de réduction et de décharge de taxes rendues par le même commissaire député sur les demandes présentées par Vincent Boutouillic, Jean du Bois, Jean Lauzer, Jean Le Glas, Jeanne de Kerpezdron, Pierre Lucas, maître architecte, Jean Loho, lequel a obtenu décharge de rachat en prouvant que son père et sa mère existaient toujours, Jacques Chouquet et Marie Leroy, lesquels ont obtenu décharge de 50 livres en prouvant leur filiation avec Béatrix André, leur aïeule, Ant. Guydo, écuyer, sieur de Kervazo, Julien Lelivec, sieur de Kervihan, patron d'une chapellenie fondée par sa tante Jeanne Lelivec, en 1652, lequel fut condamné à produire des lettres d'amortissement ; etc.

B 979. (Cahier.) — 95 feuillets, papier.

1691-1696. — Sentences des commissaires réformateurs du Domaine d'Auray sur l'aveu du comté de Largouet, produit par Toussaint de Cornulier, président à mortier au Parlement de Bretagne, et Anne-Louise de Trémereuc, son épouse, propriétaire de la seigneurie de Largouet, dont ils ont fait voir les titres remontant au XVe siècle, et dénombrement des articles dont ils ont été déboutés. — Arrêts du Parlement de Bretagne réformant les sentences rendues par les commissaires de la Réformation du papier terrier, modérant l'amende infligée au prieur de Saint-Clément de Quiberon (1691) ; — condamnant le fermier des menues coutumes d'Auray, prélevées sur les bois merrains, à produire la pancarte déposée à la Chambre des Comptes ; — maintenant le baron du Plessis de Kaer dans la mouvance de diverses tenues dont il avait été débouté (1693).

B 980. (3 Cahiers.) — 80 feuillets, papier.

1687-1725. — Domaine d'Auray. — Poursuites contre les vassaux défaillants. — Assignations adressées à la requête du Procureur général par les huissiers de la Chambre des Comptes, et procès-verbaux des saisies faites dans les villages.

B 981. (Registre.) — in-4o, 128 feuillets, parchemin.

1545. — Domaine d'Auray. — Réformation du rôle rentier de Quiberon. — Extrait de l'édit du Roi de 1538 relatif à l'administration du Domaine en Bretagne ; — commission de la Chambre des Comptes à deux auditeurs ;

— mandement de maîtres P. de Callac et B. Rocaz, de faire les publications nécessaires à Auray, à Saint-Goustan et à Saint-Gildas (1545), bannies et assignations des sergents convoquant les vassaux du Roi en l'île de Quiberon, pour recevoir leurs déclarations d'héritages, de contenance, de franchise ou de décharge. — Procès-verbal du transport des commissaires à Locmaria contenant l'énumération des tenanciers sujets au tierçage, la contenance de leurs biens, la déclaration du temporel des deux prieurés de Lotivy et de Locmaria. La plupart des habitants sont venus déclarer que leurs titres avaient été brûlés pendant les guerres, et qu'ils avaient besoin de délais pour faire leurs déclarations, de même que ceux qui naviguaient sur mer.

B 982. (Registre.) — 236 feuillets, parchemin ; 46 feuillets, papier.

1537-1560. — Domaine d'Auray. — Livre de réformation du terrier contenant : 1° des lettres patentes du roi François Ier, en forme d'ordonnance générale, prescrivant les mesures nécessaires à la répression des usurpations, à l'administration des terres vaines et vagues, et à la réception des actes de foi et hommage (Moulins, 13 février 1538, n. s.) ; — commission de la Chambre des Comptes à deux auditeurs, P. de Callac et Bernard Rocaz, de vaquer à l'office de réformateur (1545) ; — rôle rentier de la ville d'Auray et des héritages de la campagne, des bourgs et paroisses de ce ressort (1545) ; — saisie des possessions de Claude de Malestroit, sire de Kaer, et de Guillaume du Plessis, seigneur du Plessis-Josso, d'Alain de Couëtsal, de Pierre Chohan et de Guyon de Kerambarz, tous prévôts féodaux du domaine d'Auray, qui n'ont pas comparu à l'assignation des commissaires ; ordonnances des rois Henri II (1559) et François II (1560), prescrivant de démolir le château d'Auray, d'employer les matériaux à la construction du fort de Belle-Isle, sous la surveillance du sieur de Sourdeval, capitaine, d'aliéner l'emplacement ainsi que les terres vagues de la forêt de Lanvaux ; — commissions de la Chambre des Comptes, procès-verbal de transport et d'adjudication par voie d'enchères, et rôles des nouveaux tenanciers (1560).

B 983. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1686-1777. — Domaine d'Auray. — Contrats d'acquisition de terres, de maisons et d'héritages divers situés dans les paroisses d'Auray, de Baden, de Belle-Isle, de Belz et de Brech, déposés entre les mains du receveur des Domaines pour la perception du droit de lods et ventes, de 1771 à 1777, après le retrait de l'engagement concédé aux Etats de Bretagne en 1758. Quelques contrats antérieurs se rapportent à la maison noble et seigneurie de Tréverat, en Baden, acquise par J. de Keralbaut de Cardelan (1686) ; — à la maison noble de Kerdrain, en Brech, acquise par R. Lemoyne, sieur de Coëtdic (1694) ; — au passage de Kerlutu, sur la rivière d'Etel, acquis par M. H. de Rosmadec, seigneur de Kerlutu, d'un passager qui l'avait pris à féage du Roi, vers 1680, (1695).

B 984. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1704-1777. — Domaine d'Auray. — Contrats d'acquisition de terres, de maisons et d'héritages divers situés dans les paroisses de Carnac, de Crach, d'Erdeven, de Landaule, de Landevant, de Locmariaker, de Locoal, de Mendon, de Ploëmel, de Plouharnel, de Plougoumelen, de Plumergat, de Pluneret, de Pluvigné et de Quiberon, pendant la période de 1771 à 1777. — Quelques contrats antérieurs se rapportent aux terres nobles de Kermadio, en Pluneret, de Rosnarho, en Crach (1704) ; — à deux fours à ban, en Pluvigné, et au moulin à vent de Bottueno, en Pluvigné, vendu par les Chartreux d'Auray à Th. de Robien, seigneur de Kerambourg, seigneur châtelain de Pluvigné (1704), etc.

B 985. (Registre.) — 118 feuillets, papier.

1574-1784. — Domaine d'Auray. — Inventaire des comptes, baux à rente, minus, aveux et déclarations féodales produits devant la barre d'Auray et expédiés au greffe de la Chambre des Comptes pour être déposés aux archives.

SÉNÉCHAUSSÉE ROYALE DE BREST ET SAINT-RENAN

B 986. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1726-1764. — Ville de Brest. — Aveux et déclarations pour des maisons et des terrains situés dans la ville de Brest, rues des Jésuites, de Saint-Louis ou de la Vieille-Corderie, rue de Siam ou de Saint-Pierre, produits par Louis-Jacques Guillery, sieur de Marguerin, écrivain ordinaire de la Marine au port de Brest (1727) ; — Marie Lars, veuve de François Lestobec, sieur du Plessis, ancien maire de Brest (1727) ; — Renée Nail, veuve d'écuyer Joseph Legreffier, sieur du Bois-Launay (1727) ; — J.-Philippe Froger, chirurgien-major sur le Triton, ses frères et sœurs (1741) ; — Pierre Malmanche, architecte du Roi (1757), et autres.

B 987. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1725-1763. — Ville de Brest. — Aveux et déclarations pour des maisons et des terrains situés dans les rues de la Rampe, du Cimetière, du Creff, de la Filerie, des Malchaussées, sur le quai et aux environs, produits par J. Robelin, dessinateur des fortifications (1727) ; — R.-Raymond de Radonay, chevalier de Saint-Louis, commissaire général d'artillerie à l'Arsenal de Brest (1737) ; — Adrien Ozane (1739) ; — Gaspard Audiffret, apothicaire (1752) ; Ant. Choquet, sieur de Lindu, ingénieur en chef de la Marine (1763), et autres.

B 988. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1727-1789. — Ville de Brest. — Aveux et déclarations de maisons et de terrains situés rues du Château, de Saint-Yves ou des Carmes, rues des Sept-Saints et du Four, possédés par les filles de Mathieu Gourhant (1727) ; — Yves Tanguy, maître voilier ; — René Urfien, sieur de Mondol ; Yves Lunven, « chirurgien remeteur, entretenu par sa Majesté » (1727) ; — René Tayrand, écuyer, sieur de la Goudronnière, enseigne de vaisseau (1728) ; — Charles Febvrier, ancien maire de Brest (1780 ; — Laurent Jégou, écuyer, sieur de Tromeur, enseigne de vaisseau, et Louise Pâris du Lac, son épouse, et les co-héritiers de dame Anne Pâris du Lac (1727), et autres ; — sentences du siège royal de Brest.

B 989. (Liasse.) — 72 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1725-1763. — Ville de Brest. — Aveux et déclarations de maisons et de terrains situés dans la Grande Rue, paroisse de Saint-Louis, possédés par Claire Pangallo, épouse séparée de biens de P. Lemaistre, sieur de la Porte (1725) ; la veuve de Claude Olivier, écuyer, commissaire de la Marine, agissant pour ses deux fils (1725) ; Louis Gohier, maître arquebusier (1727) ; la veuve de Pierre Betbeder, sieur de Bordenave, lieutenant de vaisseau (1727) ; Marie-Anne du Mescam, veuve de J. Chr. de Sévigné, chevalier, capitaine de vaisseau (1726) ; le tuteur du fils de Nic. Carré, écuyer, sieur de Luzançay, commissaire ordonnateur de la Marine (1728) ; — L. François d'Achey, chevalier, sieur de Serquigny, lieutenant de vaisseau (1741) ; Hilarion Josselin, comte du Guay, chef d'escadre des armées navales (1751) ; Elisabeth Verdier, veuve de Denis Fustel, garde-magasin des vivres de la Marine (1763) ; et autres. Procurations, ordonnances de publication et de renvoi à la Chambre des Comptes par les officiers du siège royal de Brest ; — sentences de publication et de réception.

B 990. (Liasse.) — 97 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1693-1763. — Ville de Brest. — Aveux et déclarations de maisons et de terrains situés rue de Keravel ou de Ville-Neuve, sous la mouvance du Roi, par les propriétaires dont les noms suivent : Gilles Desnos, chevalier, seigneur de Champmellin, capitaine de vaisseau (1693) ; — la veuve de Jean Riot, sieur de Roslan, Madeleine et Claude Fredericsen (1725) ; les héritiers de René Perrot (1727) ; — Ant. Pelardy, écuyer, officier du duc d'Orléans (1729) ; Claude de Kerléan, chevalier, sieur de Lisle, capitaine de vaisseau (1731) ; — Louis Glou (1752) ; — l'abbé Graveran et ses sœurs (1757) ; — Marie Rolland, veuve Ropars (1763), et autres ; — ordonnances de publication et de renvoi.

B 991. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1450-1775. — Ville de Brest. — Aveux et dénombrements des maisons et héritages possédés, sous la mouvance du Roi, dans la trève de Trenivez ou de Saint-Marc, paroisse des Sept-Saints, par les propriétaires qui suivent : Jean Geoffroy, pour sa mère, O. Calvetz (1450) ; H. Leroux (1497) ; P. Leroux (1540) ; Louise Kerrousault (1540) ; A. Taillart, écuyer, sieur de Kergean (1631) ; Ol. de Toutanoutre, seigneur de Penanrun (1681) ; Anne Desbois, veuve d'écuyer François-Michel de Conflans (1728) ; la fille de Gilles de Rollon (1729) ; Pierre Fournier, chirurgien, et ses frères (1774), et autres ; — sentences de publication et de renvoi, conclusions du siège royal de Brest.

B 992. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1540-1764. — Paroisse de Gouesnou. — Aveux et dénombrements des terres composant, sous le ressort de la barre royale de Brest, le domaine de Kergroas, possédé par les fils de Prigent Gozillon (1540), par François Gouzillon, écuyer, représenté par sa mère (1606), Louise Le Jacobin, veuve de Guillaume Gouzillon (1663) ; G. Pinart, chevalier, seigneur de Cadellan (1697), les héritiers de Jos. Pinart, chevalier, seigneur, comte de Cadoalan (1754) ; Louis-Philippe de Saint-Germain, prêtre, vicaire-général de l'évêché d'Avranches, cousin germain du précédent (1764), etc. ; — le domaine et moulin de Mesléan, possédé par Joach. des Cazaux, écuyer, seigneur du Gué-au-Voyer, des Haies-Gasselin et autres lieux (1725) ; — sentences de publication, de renvoi et de réception.

B 993. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1446-1775. — Paroisse de Bohars, ou *Botgars*, trève de Guilers. — Aveux et dénombrements des terres et héritages composant, sous le ressort de la barre royale de Brest, le domaine de Kerguisiau, possédé par Jean, fils de Jean Kerguisiau (1446), Henri Kerguisiau (1481), lequel fit aveu aussi pour le manoir de Coëtmeur, en Beuzit, sous la juridiction de Lesneven, Olivier du Louet, père et garde naturel de son fils, François, seigneur de Kerguisiau (1541) ; — des terres et des rentes possédées par Marguerite, fille d'Yvon Kernezné, épouse de Jean Kerlozrec (1457) ; Pierre du Val, écuyer (1540) ; Marie du Val, dame de Kergonaneuc (1541), les héritiers de Marie-Josèphe de Kerguisiau (1772), etc. ; — sentences de publication et de réception.

B 994. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1447-1775. — Paroisse de Guilers. — Aveux et dénombrements des rentes, terres et héritages, droits réels et honorifiques composant, sous le ressort de la barre royale de Brest, les domaines et seigneuries qui suivent : Coatirbescont, possédé par Yvon Parscau (1447), Val. Silguy (1540), G. Silguy, écuyer (1656) ; — le lieu noble de Kergariou, possédé par les enfants de P. Malbec, sieur de la Villeneuve (1731) ; A. Roger, chevalier, seigneur de Campagnole (1751) ; — le manoir de Kermerien, possédé par P. Le Maucazre (1540), Julien Jouhan et Cath. Rodellec (1623), Marguerite de Rospiec (1693) ; — le domaine et la seigneurie de Kerrouazle, possédés par Val. Pennancoët (1475) et François son fils (1540), le tuteur de René P. (1553) et Guillaume de P., lequel a fait aveu aussi pour les terres de Penanech, de Villeneuve, de Kerboronné, de Coëtsalion et de Trenen, en Plousané ; — sentences de publication et de réception.

B 995. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1475-1759. — Paroisse de Guilers. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, héritages, droits réels et honorifiques composant les seigneuries et lieux nobles qui suivent, sous le ressort de la barre royale de Brest : Keruzaval, possédé par la fille de Jean Le Louarn (1540) ; Jeanne de Kerouartz, veuve de G. de Vienne, capitaine de vaisseau (1740) ; Franc. de Kerouartz (1753) ; — Leshengant, par Guill. Bidamour (1478) ; H. du Val (1540) ; Fr. de Lesguen, écuyer, sieur du Tromeur (1680) ; A. Labbé, avocat à Brest (1759) ; — Le Loch, par écuyer Jérôme de Kergoët, sieur de Kerestal (1673) ; — Mesnoallet, possédé par Marie Rioual1en, grand'mère de François Mesnoallet (1540) ; Jean de Penfentenio, écuyer, seigneur de Kermorus ; Charles de P. (1655) ; — Penker, possédé par R. Kermorvan (1540) ; J. de Moëllien (1696) ; — Pennuknech, par A. Le Normant (1475) ; — Villeneuve, par J. Mesnoallet (1478) ; Fr. Pennancoët, seigneur de Kerrouazle (1543) ; — sentences de publication et de réception.

B 996. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1428-1774. — Paroisse de Guilers. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes et de manoirs nobles tenus à foi et hommage, sous la mouvance du Roi, par B. Jouhan et Annette Kervasseuc, sa femme (1428) ; le fils d'Yvon Labbé (1448) ; H. Penancoët (1461) ; Hervé Trefen (1468) ; Henri Courtes (1476) ; Nic. Le Louarn (1478) ; Hervé Plenneuc (1481) ; les filles de G. Gozern (1509) ; Jeanne Kerlech, dame de Lescoet, tutrice de Marc Barbier, son fils (1540) ; la veuve de Jean de Mesconval, Marie Kerengar, Michel Le Quinquis, Jeanne Le Maugazre, Julienne Penancoët, Mahé Talec (1545) ; les héritiers de Françoise de Kerven, épouse de H. de Castel, comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans (1740), et autres ; — ordonnances de publication, de vérification et de renvoi.

B 997. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1479-1776. — Paroisse de Guilers. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, rentes et héritages nobles situés dans la mouvance de la barre royale de Brest, au village de Keréonès, tenus à foi et à hommage par Jean, Guillaume, Sébastien et Fiacre Measgoff, les héritiers de G. Labbé, notaire et ancien maire de Brest (1776) ; — au village de Coëtanio, tenus par Valentin Le Well (1495) ; G. Ropartz (1642) ; H. Prigent, sieur de Cosquer, receveur des fouages de l'évêché de Léon (1662) ; — au village de Keralan, par Valentin Kerengar et Marguerite Quilbignon, seigneur et dame de Penandreff ; Alix, fille d'Hervé Kerengar (1540), et Olivier de Gouzabat, écuyer, sieur de Kerropartz (1727) ; — au village de Kerverziau, par Jean et Olivier Guillou (1479) ; Gueguen Bloas (1506) ; Prigent Les Cazval (1509) ; Tanguy Penandreff (1512) ; P. Maryre et Marie Gallic, femme d'Henri Halgoët, et autres ; — ordonnances de publication, de vérification et de renvoi.

B 998. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1674-1775. — Paroisse de Guilers. — Aveux et dé-

nombrements de terres tenues roturièrement, sous le ressort de la barre royale de Brest, par la veuve Prigent, dame du Cosquer (1674) ; les enfants Richard, la veuve Le Gourguen (1727) ; Séb. Perrot, expert, Cl. Ropartz et consorts (1728); Et. Meslier, chirurgien-major de la Marine royale (1730) ; la veuve Hervé Legleau (1775) ; — sentences de publication et de réception.

B 999. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1478-1779. — Paroisse de Guipavas, ou Plouanatz. — Aveux et dénombrements des terres, rentes et héritages composant, sous le ressort de la barre royale de Brest, les domaines suivants : le Can ou Kerjaouan, avec son moulin possédé par la veuve de Jos. de la Marche, sieur de Kerfort, et ses enfants (1735) ; Yves Tourot, orfèvre (1752) ; Christ. Kerouanton, propriétaire du moulin (1752) ; — Coatanguy, possédé par la veuve de J. Caret du Tertre (1727) et les héritiers de J. Le Dall, veuve de François Helein (1743) ; — Coataudon, possédé par Henri Coataudon (1478), la fille de J. Fr. Coataudon (1742), J.-B. de Coataudon et son frère, enseigne de vaisseau, lesquels ont fait aveu aussi pour les domaines et manoirs de Keramon, de Kervethir, de Kerdouric, de Penancoât, de Penancreach et de Kermeur (1753) ; — Coatjestin, possédé par Tanguy Goff (1479), Louis Le Gac (1540), Fr. Le Gac (1629), Jacques de Kerviliau, seigneur de Gouesnou et de Coatjestin (1747) ; — le lieu noble de Créach-Burguy, possédé par J. de Kersauson, chevalier (1714), Françoise Cesson, dame de Thuault (1751) ; — Feunteunanan, possédé par O. Encuff, écuyer, sieur de Measgrall (1540), Jean Penfeuntenio (1610), le tuteur de Fr. de Penfeuntenio, chevalier, seigneur de Measgrall (1750) ; — Forestic, possédé par Marguerite Touronce (1503), Hervé Portzmoguer, écuyer (1543), Jean du Cambout (1603) ; — Froutven, ou *Froutguen*, possédé par Fr. Rivalen (1540), Renée Huon, tutrice des enfants de son mariage avec Gab. Le Chaussec, sénéchal de Léon (1732), J.-B. de Coëtaudon, époux de M. Anne Le Chaussec (1771) ; — sentences de publication et de réception.

B 1000. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1464-1775. — Paroisse de Guipavas, — Aveux et dénombrements des rentes, terres et héritages composant les domaines et seigneuries dont les noms suivent, sous le ressort de la barre royale de Brest : le moulin de Keranfur, exploité par Prigent Léal (1752) ; — le domaine et manoir de Ker-an-Marchant, possédé par Guillaume Lesguen (1476) ; Tanguy Lesquen (1540) ; Anne du Mescam (1757) ; — le lieu et manoir noble de Kereller, possédé par B. Leny, veuve d'Olivier Keraudy (1482) ; J. Tuormily (1542) ; Prigent Leny (1624) ; — le lieu et manoir de Kergor, possédé par le fils d'Yvon Queneléan (1464), par Tanneguy Queneléan (1506) ; — le domaine et manoir de Kermeur, possédé par écuyer Prigent du Val (1540) et les héritiers de Cath. de Keroullas, épouse de Fr. de Coataudon (1708) ; — le lieu et domaine de Lanarec, (*Lanhoazrec*), possédé par Y. Le Roux (1477) ; Prigent Le Roux (1508) ; Y. Lysac, sieur de Poulquijean (1705) ; Y. Lebreton (1750) ; Franc.-Jos. de Rosily, chevalier, chef d'escadre (1773) ; — le lieu noble de Lanrus, possédé par Edelise Jullou (1618) ; Jean Le Diouguel, sieur de Kercalvez (1642) ; Jean du Thoya, négociant à Landerneau (1726), et Anne Larzel, sa veuve (1756) ; — le domaine et la seigneurie de Lossulien, possédé par Guillaume de Cornuaille, seigneur de Kerguern (1512) ; J. de Guengat, seigneur de Lyvinot, héritier de Franc. de Cornuaille (1587) ; Anne Kerannon, veuve d'écuyer Louis Fleury, seigneur de Keranreun (1683) ; Marie-Jeanne de Kergroadès, épouse et tutrice à l'interdiction du marquis Séb. de Kerouartz (1753) ; — sentences de publication et de réception.

B 1001. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1454-1776. — Paroisse de Guipavas. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques, de manoirs nobles tenus à charge de foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Brest, avec les dénominations suivantes : le lieu noble de Penanguer, possédé par J. Alex. Le Grand, écuyer, gentilhomme de la Grande Vénerie de France (1716), Louis Le Grand (1754) et par ses filles, épouses de P. de Kersaint-Gilly et de Jacques de la Motte-Vauvert, par ses fils (1776) ; — le manoir, la seigneurie du Questel et son domaine, possédés par Jean de Talhouet (1540) ; Jacques T. (1610) ; Renée Blenchant, veuve de Nic. Marye, et consorts (1682) ; Ant. de Coisy, inspecteur général des manufactures de Bretagne, tuteur des enfants issus de son mariage avec M. Charlotte Marion (1757) ; — des maisons et des terres au village de Relecq, possédées par Hervé Guéguen (1454), les héritiers de Jean Azenor (1460), Azelice Guezenec et consorts (1496), Goulhen Kerrouanton (1540) ; — le lieu et manoir de Runcom, possédé par Hervé Keranguen (1478) ; — des maisons et des terres au village du Rody, possédées par Hervé Le Guenel (1478), Guillaume Gil et L. Briant, sa femme (1481), Jean Le Toullec et ses enfants (1540), Jeanne Le Bourhis ; — le lieu noble du Rody, possédé par les enfants de René Taillart, écuyer (1629), Fr. Lesguen, écuyer, sieur du Tromeur (1673), V. Huon de Kermadec (1713) ; — le parc et domaine de

Saint-Tudon, possédé par O. de Cornuaille (1511), Anne Labbé, veuve Lelayer (1763), les enfants Pichon (1774); — le lieu noble de Tourbihan, possédé par Guillaume Keranguen, écuyer, sieur de Kerdenez (1618), Marie Keroullas, sa veuve et ses filles (1641), Isaac Monod, lequel possédait aussi le lieu de Kerhallé, en Lambezellec, pour lequel il a fait déclaration (1673); — le manoir et domaine de Vigeac, possédé par Fiacre Kerliviry, nièce et héritière de Guillaume Kerliviry, seigneur du Vigeac (1540), la fille d'Yvon Kerliviry (1561), le fils aîné de Ronan Mol, chevalier, seigneur de Kerjean (1711); — sentences de publication et de réception.

B 1002. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1446-1777. — Paroisse de Guipavas. — Aveux et déclarations de rentes, de moulins, de terres, de manoirs et d'héritages nobles possédés, sous le ressort de la barre royale de Brest, par la fille de feu Bernard de Coëtivy (1446), A. Thépault (1478), H. Leroux, Salmon Le Billaut (1496), Y. Le Voyer (1476), Bernard Latour, écuyer, seigneur de la Tour (1740); Jean Le Penneguès, Marie Meassouflem, veuve de Jean Kersangily, seigneur de Kerouhant; Yvon Kerengar, seigneur de Kerengar; Jeanne de Coëtivy, propriétaire du manoir de Kertanneau (1540); Jean Kerbrieuc, écuyer, seigneur de Keranstrahet (1546); François du Louet et Jacquette Le Gac, seigneur et dame du Plessis-Coëtjunval (1643); Joseph, fils de Jean Le Dourguy, écuyer, sieur de Laumeval (1728), les enfants de Jean Salion, propriétaires des moulins à eau de Stangallas (1775); — sentences de publication, de vérification et de renvoi à la Chambre des Comptes.

B 1003. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1672-1776. — Paroisse de Guipavas. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes et d'héritages tenus en roture, sous le ressort de la barre royale de Brest, par Jacques Le Guillou (1672), Françoise Coroller, dame de Kerguellen (1703); René Le Pape, sieur de Kermorvan (1727); les enfants de Jean Le Guell, Goulven Kerjean et Jeanne Mathezou, sa femme, Yves Le Brenneur, V. Talhouet de la Grationnaie, chevalier, capitaine au régiment de Touraine (1727); Julitte de Kerguelen, veuve d'Hervé de Keroulas, écuyer (1772); B. de Jacquelot, chevalier, seigneur de Bois-Rouvray (1776), et autres; — sentences de vérification et de réception.

B 1004. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1508-1767. — Paroisse de Lambezellec. — Aveux et dénombrements des terres, héritages, rentes, droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, des domaines et seigneuries dont les noms suivent: le lieu et convenant du Bot, possédé par B. Le Chaussec (1623), J. Ollez (1636), J. du Mescam (1716); — le manoir et lieu noble de Keravel, possédé par P. Le Dymoine (1541); — le lieu et moulin noble de Kerenou, ou *Kerarnou*, par Hervé de Cornouaille (1540), Guillaume de C. (1620), la veuve de René de C. (1705), Marie-Charlotte de C., veuve Leborgne (1753), lesquels ont déclaré aussi être en possession des offices de voyer prévôt, et de sergent féodé de la ville de Brest, à raison de la dite terre; — le domaine et manoir noble de Keranroué, ou *Villeray*, possédé par J. Guillou (1675), J.-B. Guillou (1729), sa veuve et ses enfants (1757); — le domaine, le moulin et le manoir de Kerleguer, possédés par G. Kergroazés (1508), Fr. du Mescam, écuyer (1653), ses enfants mineurs (1670), les enfants de J. du Mescam (1731), René de la Chapelle (1731), la veuve de Vincent Labbé, maire de Brest (1747), la veuve de Tanneguy Labbé de Pennalen et ses deux filles (1763), etc., — sentences de publication et de réception.

B 1005. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1479-1778. — Paroisse de Lambezellec. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, héritages, droits réels et honorifiques dépendants de la seigneurie, du manoir et lieu noble de Quijac, possédé par Jean Foucault (1479), François du Louet, aussi seigneur de Kerguiziau, en Bohars, dont il a donné la déclaration (1605); O. du Louet, seigneur de Coëtjunval (1627); Robert du L. (1676), Renée Le Borgne de Lesquiffion, comtesse de Béthune, veuve du précédent, remariée à Fr.-A. de Béthune, chef d'escadre (1685); Franc. de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, lieutenant-général des armées du Roi (1751); — le lieu et manoir de Tréornou, possédé par Yvon Kerdaniel (1540), Yves K. (1603), Marie Bourdilleau, veuve de Jean K., écuyer, sieur de Tréornou (1638), Gab. de Bouvens, chevalier, seigneur du Bois de la Roche (1702); André de B. (1739), J.-B. Mazurié, écuyer, gentilhomme de la Grande Vénerie (1752); J. Robert (1777); — le lieu et convenant noble de Traoujoly, possédé par G. Delaroche, marchand (1631); Th. Le Mayer, sieur de la Villeneuve (1677); etc.

B 1006. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1478-1777. — Paroisse de Lambezellec. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes et d'héritages nobles situés sous le ressort de la barre royale de Brest,

au bourg, dans les villages de An Forestou, An O Guell, An Poul, de Keredern, de Kerguerec, de Kerhallé, de Keraudren, de Kergonnan, de Kerancoasen, aux garennes de Measpaul, de Kergaradec ; — aveux du moulin de Traon-Stivel et autres produits par A. de Kergorlay et Franc. de Kerguisiau, son épouse (1540), Ol. de Toultanoultre (1678), Jean Le Cholenec (1478), Jeanne du Val, veuve G. Pennandreff, douairière de Kerbezrent (1540), la veuve de Jean de Mareil, écuyer, sieur de Penfont, laquelle a déclaré avoir des prééminences dans les églises des Sept-Saints et de Saint-Yves, à Brest (1631), Thomas Courtois, écuyer (1540), Guillaume Coëtaudon, écuyer (1540), et autres ; — sentences de publication et de réception.

B 1007. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1446-1776. — Paroisse de Lambezellec. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres et d'héritages nobles situés dans le ressort de la barre royale de Brest, aux villages de Keraulan, Keranfuruz, Kerinou, Kerlineuf et Kerrouaud, possédés par Jean Cadoudal (1497), François de Raznic (1540), les héritiers de Françoise de Kerlech, comtesse de Tronchâteau (1705) ; — aux villages de Liavéan, de Lostrat, de Lanmouron, de Lanredec, de Messedon et de Maison-Blanche, possédés par Yves Touronce, seigneur de Coëtmanach (1540), Guillaume du Châtel, au nom de sa fille Anne, dame de Kerazouet (1546), les héritiers de Jean Le Mevel (1642) ; — aux villages de Penargartz, de Pontanezen, de Penarvally, de Penanrun, de Parc an Guerch, possédés par G. du Kermeur (1482), B. Cadoudal (1540) ; — aux villages du Grand Spernot, de Tréverguel, de Restec, possédés par Jean Le Normant (1446), les enfants d'Hervé Fleury (1645), et autres.

B 1008. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1642-1777. — Paroisse de Lambezellec. — Aveux et dénombrements de terres, rentes et héritages, tenus roturièrement, sous le ressort de la barre royale de Brest, dans l'étendue des territoires du Poul, de Kerellé, de Kerbernard, de Keredern, de Measrioual, de Penancreach, de Traonbihan, de Penanreun, de Kerigonan, par Jean Le Stobec (1642), François Le Barsic (1699), Gilles des Nos, seigneur de Champmeslin, capitaine de vaisseau (1704) ; François Kadot, chevalier, seigneur de Boutteville, capitaine de vaisseau, et Jeanne de Kerezéon, son épouse (1726) ; Cl. de Quilleveré, écuyer, sieur de Kervelegan, et Jeanne Pâris du Lac, son épouse (1734) ; la veuve de J.-B. Guillou de Keranroy, avocat, et autres.

B 1009. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1477-1576. — Paroisse de Lanildut. — Aveux et dénombrements des terres, rentes et héritages, droits réels et honorifiques dépendants de la seigneurie et du domaine de Gouverbihan, possédé par Riou de Rosmadeuc, Marguerite, sa fille, et François de Boiséon, son gendre (1477), par Marguerite de R., dame de Boiséon (1514) ; par Claude de Boiséon, seigneur de Boiséon, de Coëtrenan et de Penhoët (1541) ; par Isabelle de la Boissière, dame de Kermorvan, douarière de Coëtinisan, tutrice de son fils, Pierre de Boiséon ; — sentences de publication, de visa et de réception.

B 1010. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1728-1757. — Paroisse de Lanrivoaré. — Aveux et déclarations des terres composant le lieu et convenant noble de Pentoullec ; — le lieu roturier de Penanguear, possédés par Ph. Leleyer (1728), René du Poulmic, écuyer, seigneur de Traonhuel (1740), Yves Quemeneur (1757).

B 1011. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1721-1754. — Paroisse de Larret. — Aveux et dénombrements des terres et héritages composant le domaine noble de Saint-Denec, possédé par les héritiers de Marie du Poulmic, religieuse hospitalière à Quimper (1721) ; Jean Taden, marchand ; François Haouel (1733), les héritiers de Budoc Mathieu, capitaine de vaisseaux marchands (1754) ; etc.

B 1012. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1448-1777. — Paroisse de Milisac. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques dépendants du domaine et manoir noble de Keraudy, possédé par Anne de la Forest, laquelle en céda l'usufruit à Prigent du Châtel, seigneur de Coëtivy (1540) ; par Vincente de Rohan, dame de la Châtaigneraie, tutrice de Maurice de Plusquellec (1540) ; par Jos. Thépaut, chevalier, seigneur du Breignon, et ses frères cadets (1750) ; Hervé Thépaut, comte de Breignon, inspecteur des haras pour les Etats de Bretagne (1774) ; — du domaine et manoir de Kergoleau, ou *Kerhourlé*, possédé par Charles de Roscerf (1505), Rolland du Liscoet (1540), son pupille, Pierre du L. (1556), Bonaventure, fille de Jacques du L., et son mari, Jean de Nevet (1637), Marie de Nevet, veuve de René Le Rouge, seigneur de

Trolain (1673), la marquise douairière de Nevet (1722) ; — du convenant de Keromnès, possédé par Cl. Kerbic, sieur de Kerrault et du Menec, et Marie Bergoet, héritiers d'Yves Bergoet de Kerallion, écuyer (1632), par les filles du précédent (1662); Marie, fille de Jean Fouquet, écuyer, sieur du Cosquerun, et de Marg. de Kerbic (1741) ; — du lieu et manoir de Tresléon, possédé par Even, fils d'Yvon Treffléon (1448), Pierre Tresléon et Marie Kervizin, sa mère (1540), René, fils d'Alain de Kerguiziau, chevalier, seigneur de Tresléon (1720) ; — autres déclarations concernant des terres nobles, sises aux villages de Lannic, de Kerdenouarn, de Botiguer, de Penancoat ; — des terres roturières occupées par Y. Quemeneur, les enfants de Jean Kerbaul, et autres ; — sentences de publication et de réception.

B 1013. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1541-1777. — Plouarzel. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de maisons, de droits réels et honorifiques dépendants du manoir et du domaine de Langalla, possédés, sous la barre royale de Brest, par Yvon de Langalla, seigneur de Langalla (1541) ; Claude Kerlech (1610), Claude de Kerlech, seigneur de Kergougar, de Kerbraslouen (1652) ; — de divers héritages situés aux villages de Kerescar, de Keranponçon, de Rubian, de Rumeur, possédés noblement ou roturièrement par François de Kerjean, écuyer, et Jeanne de Coëtquellen, son épouse (1673) ; par la veuve de Pierre de Clamorgant, écuyer (1728), par les enfants d'Yves Kerebell, par les sœurs Legleau, et autres ; — sentences de publication et de réception.

B 1014. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin.

1410-1494. — Paroisse de Ploudalmezeau, *alias* Guitalmezeau. — Aveux et dénombrements d'héritages, de rentes, de terres, de droits réels et honorifiques, tenus noblement à foy et hommage, sous le ressort de la barre royale de Brest, par Yvon de Saint-Goueznou, écuyer, prévôt féodé de la sergentise paroissiale (1410), François de Saint-Gouezou, seigneur de Breignon (1476) ; — de divers villages, par Morice de Campir et les héritiers de Mahaut de la Fosse (1420), Ol. Campir (1445), Amice Le Vayer (1447), Cath. du Châtel, épouse de Prigent de Coëtivy (1452), Mahé Calvarin (1462), G. Le Gouezou (1473), Y. Boulch (1476), P. Kerguizin, V. Heussaff (1479), Nedelech Penkaer (1494) ; — sentences de publication et de réception.

B 1015. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1500-1699. — Paroisse de Ploudalmezeau. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes et d'héritages tenus noblement, sous le ressort de la barre royale de Brest, par Jeanne du Fou (1500), Hamon de Kerdalohez (1540), Jeanne Kerengar, dame de Lestang, veuve du Val, G. Campir, seigneur de Campir et de Kerozal (1540) ; J. Le Borgne de Keraliou, époux de Marie Ploeuc (1619) ; François, fils d'Hervé Teven, écuyer, seigneur de Gourannou (1655), Christ.-Thomas de la Lande (1696), et autres.

B 1016. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1475-1775. — Paroisse de Ploudalmezeau. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honoriques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, du domaine noble de Coatarguruet, possédé par H. Bizien (1728), les enfants Jestin (1749), Michel Le Guell (1774) ; — du domaine et de la seigneurie de Coëtmeur, possédés par Cath. de Kerimel, héritière d'Alain de Plusquellec (1480), Alain de Tournemine (1505), Fr. de Tournemine (1542) ; — du domaine de Kerguer ou Kerver, possédé par Hamon de Kergroazès (1475) et François de K. (1540), Maurice de Kersauson, chevalier, seigneur de Goasmelquin, lieutenant de vaisseau (1775) ; — du domaine de Kerlech, possédé par Robert, fils de Prigent Kerlech (1462)) ; Cath. Penhoëdic, tutrice de Tanguy Kerlech (1509) ; Franc. K. (1540) et Cl. de Kerlech (1562) ; — sentences de publication et de réception.

B 1017. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier

1476-1776. — Paroisse de Ploudalmezeau. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, du domaine de Kerlozreuc, ou *Kerloret*, possédé par Maurice Kerlozreuc, écuyer, seigneur de Kerlozreuc (1501), Jean K., seigneur de Penancoët (1540), Jean de K. (1610) et Gabrielle Leny, sa veuve (1635), François, fils de Jean de Kersulguen, seigneur de Forestic et de Penancoët (1655) ; Joseph de K. (1683), Laurence de K., héritière de Françoise, marquise de Kersulguen (1773) ; — du domaine de Kerneyen, possédé par J. Mathezou, écuyer, seigneur de Kerpeoch, officier d'artillerie (1727) ; Françoise Jourdain et sa veuve, Louise de Coninck (1776) ; — du domaine de Kertanguy, possédé par O. Hamon (1476), Prigent Knech-Querault (1540), Cl. Thomas (1763) ; — du domaine de Keruzou,

possédé par Even Talleuc (1476), Isabelle Kernizin (1540), Tanguy de Mathezou, écuyer (1736), et sa veuve, C. Jeslin ; — du domaine de Kervasdoué, possédé par J. du Mescam, écuyer (1653), Eléonore Torledan, sa veuve (1667), et autres ; — sentences de publication, de renvoi et de réception.

B 1018. (Liasse.)— 184 feuillets, 27 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1466-1774. — Paroisse de Ploudalmezeau. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, du domaine de Landegaro, possédé par Hervé de Cornouaille, seigneur de Kerenou (1543); Jos. Damesme (1720), Vinc. Damesme, chevalier, seigneur de Kernatoux, lequel fit aveu aussi pour Monrepos et Kerbihan (1773); — du domaine de Lesideuc, ou *Lasideuc*, possédé par la femme d'Yves Medeuc (1541); Prigent Parsevaux (1557), la mère d'Alain Parcevaux (1566), G. Kermeydec, écuyer (1624); — du manoir de Lestenen, possédé par Bernard Lesteanan (1476), Louise du Ros, dame douairière de la Pallu (1618); Gabriel de Kergariou (1729), les héritiers de Cl. Stephan (1756); — du domaine de Lestremeur, possédé par Nic. Gouschet (1494), Jacob Rosnivinen (1507), Jeanne Lorieux (1540), Jean Lesguen, écuyer, et Marguerite Touronce, sieur et dame de Lestremeur (1610), Jos. de Kermenguy, chevalier (1741); — du domaine et de la seigneurie de Mesnault, possédés par les héritiers de Christ. de Coëtivy (1466), et d'Olivier de Coëtivy (1480), par Jean de Kergorlay, seigneur de Kersalaun et de Trousily (1683); — du domaine de Pratmeur, possédé par Tanguy Rannou (1540), René de Sauzay, baron de Thays (1619); — du domaine de Penanech, possédé par Suzanne de Carné (1540), Michel Picot de Prémenil, seigneur de Kerliver (1756); — du domaine des Salles, possédé par Ch. de Ploeuc, seigneur de Sécusson, et Marie de Saint-Goueznou (1540), le tuteur de Vincent de P. (1561); Françoise de Coëtnempren, veuve de M. Floch, seigneur de Messilly (1728); Anne de Sauzay (1774); — du domaine de Stanganeol, possédé par Azelice Soleil, veuve G. Kergroazès (1500); Hervé du Val (1540), Charlotte de Kerléan (1728); — sentences de publication, de renvoi et de réception.

B 1019. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1718-1777. — Paroisse de Ploudalmezeau. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages nobles et roturiers, produits devant la barre royale de Brest par divers propriétaires établis dans les villages de Poulbarquet, de Kerdiallez, de Mesmerot, de Kerras, de Kermibin, de Gourannou, de Mesmorgant, de Redehiny, de Porsal, de Kerzunet et autres dans les territoires de Saint-Pabu, de Guichellé de l'Aber-Benoît. — Olivier Sallion fait aveu pour le moulin Provost (1763); — sentences de publication et de réception.

B 1020. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1410-1757. — Paroisse de Plougonvelen. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques, tenus noblement à foi et hommage du duc de Bretagne et des rois de France, sous le ressort de la barre royale de Brest, sous les noms suivants : le domaine et manoir de Berbourbier possédé par J. Kerouartz, veuve G. Heussaff (1540); Marguerite, fille de Jean Kernatous, écuyer (1717); — le manoir de Keranrozet possédé par la veuve de M. Siviniant (1734); — le manoir et lieu noble de Kerancleuz possédé par Fr. Le Rodellec, dame douairière de Keruzon, curatrice de François de Kermorvan, son fils (1643), la veuve d'Ol. Le Déauguer, chevalier, seigneur de Kerantret (1752); — le convenant et lieu noble de Kerprat possédé par H. Le Garo, écuyer, sieur de Kerredec (1540), M. Kernatous, écuyer, sieur de Kerprat (1645), les enfants de Mathieu Delafont et J. du Bois-Guéhenneuc, seigneur de Kermenguy (1752); — le manoir et lieu noble de Kervezennec possédé par François Le Veyer, écuyer (1652), René du Moëlien, chevalier, seigneur de Gonandour, lieutenant de vaisseau (1756); — le domaine et manoir de Kerredeuc possédé par Jean An Ostis (1507), Rob., fils de Jean Kerlech, sieur de Quenquis (1540), Jean, fils de Robert K. (1553); — le manoir et lieu noble du Plessis, possédé par R. de Kermoisan, baron de Trésiguidy (1701), Jonathas de Kergariou, héritier de la demoiselle de Trésiguidy, sa cousine germaine (1747); — le manoir et lieu noble de Poulbrouen possédé par Tanneguy Penfeuntenio, sénéchal de Brest, et Cath. Kermorvan, son épouse (1631); — le manoir et domaine de Poulherbet possédé par René Le Verge (1669), Jacques Le Verge (1696); — le manoir, les fiefs et la seigneurie de Saint-Haouen possédés par Olivier Mol, chevalier, seigneur de Kerjean, et Thérèse de Kerouartz, son épouse (1730), lesquels ont ajouté la déclaration des fiefs et de la seigneurie de Vigeac, en Guipavas (1730); — autres déclarations des rentes et domaines dépendants de la prévôté féodée de Plougonvelen produites par Yvon Kermorvan (1410), Yvon K. (1476), François K. (1501), etc.; — sentences de renvoi et de publication.

B 1021. (Liasse.) — 87 pièces, parchemin.

1444-1542. — Paroisse de Plougonvelen. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons et d'héritages nobles tenus à foi et hommage des ducs de Bretagne et des rois de France sous le ressort de la barre royale de Brest, et possédés par Robert, fils d'Yvon Kermorvan (1444), Richard, fils de Tanguy Mol (1449), Jean Le Barbu (1450), la fille et le gendre de Jean Kerviguigan (1458), Y. Hamon (1459), Jean Kerdoniou (1462), Yvon Huon (1468), Even Le Sarracin (1467), Tanguy Kermorvan (1475), Rob. de Kerlech, B. Le Dréanneuc (1475), Christ. Le Maucazre (1476), J. Heusaff et Cath. Touronce, H. de Kerlech (1478), B. Mol (1497), Jean Portzmoguer (1499) ; — Christ. Le Maucazre et Méance Kerscau (1500), Fr. Kermorvan (1506), Aufray Elez (1540), A. Quonyam, B. Le Podenestean (1540), Y. Le Barsic, J. Kerdeniel, les enfants de Guillaume Le Belou, Séb. Kerouartz (1540), Rob. Kermorvan (1542) et autres ; — sentences de renvoi et de publication aux plaids généraux.

B 1022. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1646-1758. — Paroisse de Plougonvelen et sa trève de Treflis. Aveux et dénombrements de rentes, de maisons et d'héritages nobles tenus à foi et hommage du Roi sous le ressort de la barre royale de Brest, et possédés par Ol. Beligant, seigneur de Kerbabu (1646), G. Lanuzel, sieur de Keriven, (1673), Y. Le Gac, prêtre, Jean Masson (1698), René Le Gleau (1727), les enfants de Tanguy de Kersoulla, écuyer, et de Jeanne Floch (1701), Val. Mazé, constructeur de barques, Renée Mol, veuve de P. de Penfeuntenio, écuyer, tutrice de ses enfants (1728), Philippe Mesgoff, maître de barque (1753), Michel Penfeuntenio, seigneur du Lannou (1753), J.-B. Fyot de Kerouanen (1758) ; et autres.

B 1023. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1655-1776. — Paroisse de Plougonvelen. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres et de maisons tenues roturièrement et à simple obéissance du Roi, sous le ressort de la barre royale de Brest, dans les territoires de Poulherbet, de Penanquer, de Cozquer, du Menigot, en la trève de Trefflilez, par Ol. Fontenay, écuyer, sieur de Kerprat (1655), Auffray Bras (1673), Ph. Lelayer (1717), Fr. Léveillé de Beaumont, chirurgien de la Marine (1727), Fr. Floch, notaire royal (1732), les héritiers de G. Siviniant (1739) et autres ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1024. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1436-1774. — Paroisse de Plougonvelen, trève de Lochrist. — Aveux et déclarations de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du Roi, dans le ressort royal de Brest, sous les dénominations suivantes : le manoir noble de Birlou, possédé par les enfants mineurs de Fr. de Kersulguen et de Marie-Thérèse de Kerléan, seigneur et dame de Birlou (1748) ; — la terre et le fief de Gorreconq possédé par Jean Mol (1475), Fr. Huon, écuyer, sieur de Kermadec (1618), P. Audren, chevalier, seigneur de Kerdrel, et Marie du Mescam (1757) ; — le lieu et manoir noble de Kerandion, possédé par Noël Le Déauguer (1540), Fr. de Gouzabatz, écuyer, et Marie Le Déauguer (1698) ; — Guillaume Mol, sieur de Kerjean (1540), Maurice de Kersauson, propriétaires d'une maison et lieu noble au territoire de Kerandron (1774) ; — le lieu et manoir noble de Kerrinou, possédé par Bernard, fils d'Yvon Le Dreneuc (1436), Prigent Aucguin (1497), Y. Riou (1540), Cath. Prigent, veuve Le Verger (1715), Marie Moal, veuve Provost (1729), Marc Duboscq (1754) ; — des maisons et des terres au village de Kergueny ou Kerviny, possédées par J. Michel (1475), G. Kerasquer, H. Langolian (1476), H. Michel (1540), Fr. Le Vayer, H. Huon (1540), Prigent, fils d'Olivier Michel, écuyer, sieur de Kervenny (1701), Marie Michel (1752) ; — le manoir, le domaine et la seigneurie de Poulconq, possédés par H. Le Verger (1476), J. Le V. (1540), Fr. Poncelin, H. Kermorvan (1540), Fr. Lescoet, Lancelot Le Veyer (1606), Nic. Le V. (1653), Jean, fils d'Alain Le Veyer, écuyer (1734), etc.

B 1025 (Liasse.) — 72 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1446-1771. — Paroisse de Plougonvelen, trève de Lochrist. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, d'héritages, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi, sous la barre royale de Brest, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Boulliot ou Poulliot, possédé par M. Le Barzic, sieur de Keranstiffel (1634), Cor. de la Garde, dame du Stang (1727), G. Loudin, prêtre (1752) ; — le manoir et lieu noble de la Roche-Durand, possédé par G. Mol (1540), G. de Poulpiquet (1603), Bernard de P. (1646), Luc-Sévère, fils de Jean de Poulpiquet, son frère aîné (1751) ; — les manoirs et lieux nobles de Traouezern, de Turgozern et Tuoufern possédés par Mahé Le Dymoine (1494), Ol. Le D. (1540), Madeleine de Portzmoguer (1663), G. du Drenec, veuve d'Urbain de Tinténiac (1673), G. Mazé

(1716), les héritiers du marquis Gabriel du Poulpry, maréchal de camp (1726); — divers héritages situés au village de Trouvern; — le manoir et lieu noble de Trémaria, possédé par Noël Heusaff, sieur de Kerezlen (1669), les enfants de Tanguy de Keroullas (1741); — divers héritages possédés par Hervé Keriezre (1446), Yvon Mol (1475), Yvon Le Gac (1486), Marguerite Le Dymoine, femme du Ros (1500), Claude Le Ny, douairière de Kerautret (1664); — autres déclarations concernant des maisons et des terres sises au bourg du Conquet, possédées par la veuve de V. Laurent, J. Poncelin, Jean Audren (1540), Alain Boudic, écuyer (1540), Eléonore Le Masson, veuve d'écuyer Alain Le Vayer (1753); — autres déclarations de terres et de maisons tenues roturièrement aux lieux dits Mesmeulegan, Port-Milin, Mesguezel, Penanguer, Toulbroch, au bourg de Lochrist et aux environs.

B 1026. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1423-1772. — Paroisse de Plouguin. — Aveux et dénombrements d'héritages, de rentes, de terres, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement à charge de foi et hommage, sous la barre royale de Brest, avec les dénominations suivantes : la garenne de Kermanic, possédée par les enfants de Goulven Goachet (1721), de Marguerite Bergot (1757); — la garenne de Pontquelliant, par Jean Jaffrèz et consorts (1752); — le lieu noble du Streajou, possédé par les héritiers de Fr. Quemeneur (1750); — le manoir, le domaine et la seigneurie de Tronsily ou *Tuonsilic*, situés en la trève de Locmajan, possédés par Jeanne du Quelenec, veuve de Guillaume de Launay (1423), Thomine de Poulmic, veuve d'Olivier de Tournemine (1451), Olivier de T. (1478), René de Kerlech (1540), Louis de Kergorlay (1702), Alain de K. (1736); — autres aveux de terres nobles et roturières situées aux villages de Quinquis, Kerangall, de Kerlaouenan, de Cruguellou, de Kerneveno, possédées par G. Lesguen (1475), Tanguy Lesguen, écuyer (1507), Françoise Le Nobletz, curatrice d'écuyer Lancelot Le Chenoir (1632), Jul. Le Chaussec, sieur de Kermadec (1652), Pierre Lesné, écuyer, sieur de Saint-Jean (1729), Jean Huon de Kermadec, chevalier (1747), les vassaux du marquis de Querhoent, afféagiste des droits domaniaux du Roi dans les paroisses de Ploudalmezeau et de Plouguin (1772); etc.

B 1027. (Liasse.) — 112 feuillets et 19 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1505-1757. — Paroisse de Plouguin. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, d'héritages, de droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, des lieux et domaines nobles dont les noms suivent : le manoir noble de Plouguin possédé par Guillemette Kerscau, religieuse de la Joie d'Hennebont (1540), Hervé Kerlech, sieur de Kerascouet, (1540), Ch. Kernoch, curé de la paroisse (1720), R. de Kermorial, écuyer, seigneur de Penarvan (1752); — le fief noble de Campir, par les héritiers de Guill. Luchandre (1734); — le manoir de Kerdeniou et ses droits de prééminence en l'église de Locmajean, occupé par Prigent Derian (1505); — le lieu noble de Kernizan possédé par Y. Mazé (1728); — le domaine et manoir de Kernevené par Jeanne de Kerlech, dame de Lesguern (1558), Alain Le Chaussec (1618); — le manoir et lieu noble du Lez par Marie du Cambout, veuve de F. Le Viger, seigneur du Conquet (1728), Franc. de Kerjean, enseigne de vaisseau, seigneur de Kerjean (1752); — la seigneurie, le domaine et manoir de Mesnault, possédés par Marie du Juch, dame douairière du Châtel, du Juch et de Coëtivy (1541); Charles-Louis de Kergorlay, lequel a fait déclaration comprenant aussi les terres et fiefs de Tronsily et de Kerdiniou (1705), sa veuve Marie-Françoise des Nos (1724), laquelle a fait aveu pour les droits de moutaux appartenants au Roi dans toute l'étendue du ressort de Brest (1724); etc.

B 1028. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1475-1774. — Paroisse de Ploumoguer, et sa trève de Lambezre. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres et d'héritages tenus noblement sous le ressort de la barre royale de Brest, à la charge de foi et hommage, par Cl. Pilguen (1540), Marie du Châtel, épouse d'Alain du Couëdic, écuyer, sieur et dame de Kergoaller (1617), Jean du Couëdic (1653), Jean-Corentin du Couëdic (1717), les enfants mineurs d'Aug. Lelarge d'Ervau, chevalier, seigneur d'Anzan, capitaine de vaisseau (1764), propriétaires du lieu noble de Branterch; — par Marie Keroullas, tutrice de Tanguy du Bois, son fils (1540), Yves du Poulpry, chevalier, seigneur de Lavengat, sénéchal au siège de Lesneven, fils de René du P. et de Claude du Bois (1673); Guillemette du Poulpry, baronne de Kersauson (1696), la veuve d'Alain du Poulpry (1740), tous propriétaires du lieu et manoir noble de Keranaouet; — par Hervé de Kerbescat (1475), Marguerite Kerbezcat (1543); — autres aveux concernant des terres nobles situées dans les villages de Kerdervé, de Kerlogué, de Kerbiriou, produits par Madeleine et Marguerite de Tournemine (1540), Gabriel du Châtel, chevalier, seigneur de Coatangars; Yvon Le Moine, seigneur de Trevinguer (1540), Marie Kerbriec, dame de Keranstrat (1617), Paul Gourio, écuyer, sieur du Refuge (1737); Ildut Moyot (1752); — autres

aveux concernant des biens roturiers situés au bourg, aux lieux dits Penanvern, Landonouy, Kerlogué, Kerzeloc, possédés par Franc. Meastrivel, écuyer, sieur de Kervelegan (1673), la veuve du comte de Boiséon (1708), les filles d'Yves du Bois, sieur de Tronjolly (1726); Marg. de Portzmoguer (1728), les filles de Tanguy Labbé de Pennalen, bailli de Brest (1774) ; etc.

B 1029. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1420-1757. — Paroisse de Plourin. — Aveux et dénombrements des terres, héritages, manoirs, droits réels et honorifiques, possédés noblement sous le ressort de la barre royale de Brest, dont les noms suivent : le château, manoir et seigneurie de Kergroadès déclarés par Marie-Jacq. Fleury, veuve de Robert de Kergroadès, chevalier, maître de camp de cavalerie (1714) ; — le manoir de Lanlen et ses dépendances par la mère d'Hervé Keranvrays, sieur de la Fosse, mineur (1540), aussi propriétaire d'An ty Coz (1574), la fille de Cl. Penchoadic, épouse de Vinc. du Louet, vicomte de Plédran (1621) ; — le manoir du Kermeur avec ses dépendances possédé par Guillaume du Kermeur, aussi propriétaire de Measmelour (1505), Guillaume de K., petit-fils d'autre Guillaume (1540), la fille de Cl. Gab. de Kerléan, seigneur de Kermerien, épouse de Fr. Garicq, écuyer, sieur de Kervasiou (1721), Gab. O. L'Ilès et consorts (1751) ; — le domaine et la seigneurie de Keroullas possédés par la veuve d'Hervé Keroullas (1420), Hervé K. (1500), Tanguy de Keroullas, écuyer (1540), Marie, fille de François K. aussi propriétaire du manoir de Keralan (1563), François, fils de Jean K. (1636), Guillaume de Keroullas, chevalier, seigneur aussi de Touronce, de Quellenec et de Messelou (1673) ; — le lieu noble du Menegou par le tuteur des enfants de Servais Briand (1751) ; autres aveux concernant trois garennes.

B 1030. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin.

1427-1478. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages et de maisons nobles tenus et possédés sous le ressort de la barre royale de Brest, à devoir de foi et hommage du duc de Bretagne, par Yvon, fils de Marguerite Mesnoalet (1427) ; Even Kerléan, époux de Jeanne Quilbignon (1446), Yvon Le Guenel (1458), Yv. Le Doc et Marguerite de Kerloasou, sa femme, héritiers de Cath. Lovenan (1462) ; Guill. Dubois, Nic. Le Saulx, H. Quémeneur, détenteur de biens à Penanclus ; Tanguy Rolland (1463), Alain, fils de Jean Le Quelleuc, Olivier Le Dreneuc (1464), Hervé Kerdaniou, Paul, fils de Guill. Jouhan (1468), H. Kerriezre (1475), Jean du Cozquer, Y. Le Coëttan, Even Le Taniou (1476), G. Le Cloëstic, G. Kerlannou (1478), Y. Lescazoal, H. Hamon, P. Torledan, Jean Le Jaudour, Y. du Halegoet, tuteur de son fils Jean (1478) ; et autres.

B 1031. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin.

1480-1498. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, d'héritages et de maisons nobles tenus et possédés noblement, sous le ressort de la barre royale de Brest, par Guillaume du Bois (1480), les héritiers de G. Le Bras, Jean Boucaran, Yvon Le Gludic, Nic., fils de Jean Masson (1486) ; — par Guyon, fils de J. Prigent (1493), J. Garric et Jeanne Kersangily, héritiers de Isabeau Penandreff (1494), Perric Le Tremen, petit-fils de Catherine Kervezezon (1494), Perric, fils de Bernard Kersangily (1498), et autres.

B 1032. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1500-1516. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et d'héritages nobles situés sous le ressort de la barre royale de Brest et possédés, à charge de foi et hommage, par H. Poulpiquet, Jean Le Jaudour, Yvon Kerernech (1500) ; Nic. Le Menez, Paul Jouhen, Rob. Moysan, L. Le Coattan (1501), Y. Le Saulx, Nic. Kerdonion (1507), Y. Pezron (1509), Nouël Boulonce (1504), Michel Perenez (1514), et autres.

B 1033. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1540-1548. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et dénombrements de terres et d'héritages nobles situés dans le ressort de la barre royale de Brest et possédés par Yves, fils de Tanguy Touronce, écuyer, seigneur de Coatmonach, tuteur de son fils Jean, Catherine Kerlech, tutrice de Jean Jouan, fils d'autre Jean, Jean Jouhan, seigneur de Kernyvigan, fils de Guyomarch et d'Amice Kervazec, Marguerite de Tremen, Jeanne Kerscao, dame de Penancoat, mineure ; Goulhen du Halegoët, sieur de Deellec ; Ch. de Penmarch et Jeanne Quilbignon, seigneur et dame de Coëtlestremeur et de Coatdenès, Fr. Ryoalen, seigneur de Mesléan, Anne, fille d'Yves du Tremen, écuyer, curatrice de Françoise de Keroulas ; — ordonnances de la Chambre des Comptes portant renvoi à la barre de Brest, et certificats de publication et d'homologation.

B 1034. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1603-1678. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres et de maisons situées sous le ressort de la barre royale de Brest et tenues no-

blement à foi et hommage par Guillaume Keranguen, écuyer, sieur de Kersaosoun (1603), G. Kergadiou, écuyer, sieur de Tromabihan (1603), Franç. du Louet, sieur du Dresnec (1618), Franç. Penmarch, seigneur de Coatenès (1624), Fr. Le Rodellec, écuyer, et Cath. Le Vayer, sieur et dame de Portzic (1644), propriétaires du convenant et lieu noble de Kernevent, par Hervé Jahouen (1646), G. Charles, sieur de Kerineuf (1652), Jean du Tremen, écuyer, sieur du Tertre (1654), Françoise Le Saulx et Noël Fontenay, écuyer, pour Cath. Le Saulx (1655), Hamon Pochat (1656) et autres ; — sentences de publication et de réception.

B 1085. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1410-1775. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, d'héritages et de droits divers, tenus à simple obéissance ou à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Brest, dans les lieux dits Le Cun, Kerveguen, Coatguellen, Kerleven, Villeneuve, Keralgus, Cozquer, Penfeunten, Kermao, Kernon, Kerambellec, Kerguestec, Coatmellen, Coatenez et Quilimerien, par les héritiers de Franc. Le Gac, sieur de la Porte-Blanche (1697), Christ. de Portzmoguer (1712), Al. Alexis Jouan, écuyer, sieur du Timotter, major général des côtes du département de Crozon (1727); la veuve de Jean Mol, écuyer, sieur de Kergus (1728), Y. Le Veyer, écuyer (1729) ; la sœur de François Lesparler, chevalier, seigneur de Coatcaric, enseigne de vaisseau (1741) ; Jos. de la Fruglaie, chevalier, seigneur de Kervers (1747) ; le frère de René Mittern, sieur de Rimeur, avocat, sénéchal du Châtel (1750), Ol. Le Borgne, chevalier, seigneur de Coëtivy, Rob. Le Veyer, veuve de Cl. de Guer, marquis de Pontcallec (1751) ; — autres aveux concernant des terres nobles et roturières situées dans la trêve de Locmaria aux lieux dits Kerberez, Keraméan, Keralguy, Kerilleau, Goulven, produits par Tanguy de Kerret, écuyer, sieur de Kerrouazle, et Marg. du Tremen, son épouse (1673); Christ. Creach (1751), la veuve d'Urbain-Hervé de Quelen, chevalier, seigneur de Querhoent (1752), Jacques Lamotte et consorts, receveur des octrois à Brest (1764) et autres ; — déclarations des terres, rentes, droits réels et honorifiques dépendants de la prévôté ou sergentise fieffée de Plouzané, possédée, en 1410, par J. du Halegoët, en 1478, par Yvon du Halegoët.

B 1086. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1475-1776. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de manoirs, de droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, des domaines et seigneuries dont les noms suivent : le domaine et manoir du Bois (*an Coat*), possédé par H. Poulpiquet (1478), Catherine, fille de J. P. et d'Anne Keranrays, seigneur et dame du Halegoët (1550), J. Kerguisiau, prêtre (1618) ; — la métairie et le convenant noble de Coatedern possédé par Le Vayer (1508), Marg. fille de G. Touronce, écuyer (1610), la veuve de B. Perrot et ses enfants (1662), Yves Perrot, prêtre (1713), M. Termillier et consorts, J. Denis (1740) ; — le manoir et lieu noble de Coatglas, possédé par H. Jacquel (1567), J. du Bois, écuyer, sieur de Kergaradec (1619), les héritiers de Séb. Gourio, sieur de Lannoster (1698), les héritiers de Marg. Gourio (1731) ; — le manoir et lieu noble de Coatguillé, possédé par Franc. Le Rodellec, écuyer, seigneur de Portric, et Cath. Le Vayer (1657), les enfants mineurs de René Le Rodellec et de B. de Plœuc, sieur et dame de Kernevent (1673) ; Gabrielle de Keroulas, veuve de Y. Le R. (1711), Ronan Le R. pour ses frères et sœurs (1758) ; — le lieu et convenant noble de Hellegoc, possédé par Cath. Le Ru, veuve Le Run, Mathieu Le Run (1703) et Franç. Le Run (1727) ; — le lieu et manoir noble de Langolian, possédé par Tanguy Kerriezre (1510), Franc. de Kerriezre (1540), son fils Robert Kerriezle (1603), François Mol, écuyer, et Anne Kerriezre, son épouse (1632), Ronan Jaoua du Beaudiez, héritier de Jos. Mol (1757) ; — le lieu et manoir de Languilforch, possédé par H. Corpell (1478), Ol. Le Roux, écuyer (1618), Guillaume Le R. (1665), M. du Poulpiquet, héritier de l'abbé Leroux (1755) ; — le manoir de Lanhevel, possédé par H. du Halegoët (1540), fils de Guillaume du H. et de Marie de la Motte, Hervé du H. (1611), Louise du Halegoet, épouse de Fr. Le Ny (1709), Jean du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais, capitaine de vaisseau (1753), les afféagistes du moulin (1757) ; — le lieu et manoir noble de Lescas, possédé par moitié par M. de Penfeuntenio, sieur de Lisle (1739), et par Anne de Kernezné, marquise de la Roche (1757), etc. ; — sentences de publication, de renvoi et de réception.

B 1087. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1475-1777. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et déclarations de rentes, de maisons, de terres, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Brest, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de Kerarnier possédé par J. Le Coat et consorts (1704), Y. Quemeneur, sieur de Kerazret, et Gab. Le Coat (1728) ; Fr. Corric (1752), Cl. de Poulpry, veuve de Fr. Kerguisiau, chevalier de Kervasdoué, lieutenant de vaisseau (1764) ; — le manoir et

lieu noble de Keraulan possédé par Jean Le Roux (1540) ; — le lieu et manoir de Kerebreust possédé par G. Le Garric (1475), P. Kerropartz (1476), Th. Garric (1506), R. Gilart, sieur de Keranroux (1603), les enfants du précédent (1642), Jeanne Floch, épouse de Ch. Fyot, sieur de Kerrouanez (1669), B. de Massiac, écuyer, ingénieur à Brest (1701), la veuve et les enfants de J. Torrec de Bassemaison (1777) ; — le manoir et lieu noble de Kerdivizien possédé par J. Jouhan (1476), J. Jouan et Fr. Poncilin (1603), Anne Mesgoff, veuve Jacob (1697) ; — le lieu noble de Kergueguen possédé par Y. Le Sarracin (1477), Laur. Gestin (1495), Fr. Fyot, veuve d'Ol. de Portzmoguer, sieur de la Villeneuve, et leurs enfants (1763) ; — le lieu noble de Kerguillerm possédé par J. Le Chaussec (1644), sa veuve Cl. Gouzillon (1652), Luc du Bouëxic (1751) ; — le lieu et manoir de Kerhourleau possédé par Cl. Deneuf, écuyer, (1639), P. Deneuf (1722), Hervé de Chateaufur et Marie Deneuf (1729) ; — le lieu et manoir de Keryergarz possédé par Is. Kerouartz, veuve d'Y. Quilbignon, seigneur de Coetdenez (1540), Noël Kerrannou, écuyer, et M. de Poulmic, sieur et dame de Kereznant (1642), G. Huon de Lanhouardon, prêtre (1716), Marguerite Huon (1728), T. de Matejou, sieur de Kerunou (1742) ; — le lieu et manoir de Keribin par Even Kerernech (1477), H. Rolland (1540), G., fils de Gab. Rolland (1639), Gilles de Trécesson (1749) ; — le lieu et manoir de Kerlannou par T. Kerguisiau et Jacq. du Halegoet (1540), Fr. de Lescoet, veuve de L. Kerguisiau (1631), Ch. fils de Fr. de Kerguisiau (1730) ; — le lieu et manoir de Kerlevezen par H. Nedellec (1501), O. Le Heder, écuyer (1540), J. Le Heder, sieur de Kerlambert (1603), Y. Le H. (1637), Chr. Gourio, sieur de Menmeur (1735), Ch. Gourio, chevalier (1764), son fils Gabriel, lieutenant au régiment de Berry (1775) ; etc.

B 1038. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1416-1765. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et déclarations de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Brest, sous les dénominations suivantes : deux manoirs à Kermahezre, possédés par J. Bihan (1476) et G. Le Corre (1477) ; — le manoir et lieu noble de Kerropartz, possédé par M. Le Veyer, épouse de B. de Portzmoguer (1540) ; les hoirs de Louis Desloges du Mesguen (1732), Séb. Desloges (1741), R. Ferret, sieur de Tronjoly (1757) ; — le manoir et lieu noble de Kersalaun, possédé par A. de Kergorlay et Fr. de Kerguisiau (1540), Franc. Nouel, veuve de Cl. de Kergorlay, et ses enfants (1669), Noël Le Vasseur, contrôleur de la Marine à Toulon (1700), L. Beaussier, sieur de Lisle, capitaine de vaisseau (1752) ; — le manoir, le lieu noble et la seigneurie de Keruzas, possédés par Annette de Dinan, aïeule de Eon Foucaut, seigneur de Lescoulouarn (1416), Jeanne du Pont, dame de Kerlizien (1469), Gauvain de Langueoez (1500), les curateurs de Jean de Langueoez, seigneur de Sévérac (1503) ; — le manoir et le lieu noble de Kervalaënec, possédé par L. Hubac (1664), Y. Le Gac, sieur de l'Armorique (1699), sa veuve Anne Hubac (1716), El. Le Gac, leur fille (1752) ; — le manoir et lieu noble de Kervizien, possédé par le fils de J. Le Bris (1540), René Lanuzel (1673), les héritiers d'André du Laurent, écuyer, et de Marie Le Paige (1753) ; — le lieu et convenant noble de Keryven-Bras, possédé par G. Caouce, sieur de Mesellec (1646), G. Nouel, sieur du Heder (1673), G. Nouël (1752), J.-B. Montier, pensionnaire du Roi (1763), etc. ; — sentences de publication, de renvoi et de réception.

B 1039. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1476-1752. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc et du Roi, sous le ressort de la barre de Brest, et composant les domaines et seigneuries dont les noms suivent : Lesconvel possédé par Guimarch Kervazeuch (1477), Bernard K. (1540), Isabeau K. autorisée de son mari, Pr. Pezron, Jean Pezron (1637), M. du Mans, écuyer, sieur du Chalais (1737), Ch. de Clairambault, écuyer, seigneur de Lesconvel (1752) ; — le lieu et convenant noble de Mescam ou *Kervogar*, possédé par H. Le Harquin (1623), Cl. Harguin, sieur de Kerouzien (1655), Fr. Le Harquin, veuve de Séb. Le Barbier, chevalier, seigneur de Kerjean (1678), Cath. Ollivier, veuve de P. de Fayet, capitaine de vaisseau (1744) ; — le manoir et lieu noble de Neizvran possédé par B. Jouhan (1603), Cl. Carn, écuyer, sieur de Keryven (1643), Franç. de Coataudon, veuve de Cl. de Silguy (1707), Marie-Anne Betbeder, veuve de Jean de la Jaille, chevalier, capitaine de vaisseau (1750) ; — le manoir et lieu noble du Nevent possédé par Noël Le Vayer (1540), J. Verduc (1696), Cath. Verduc, veuve de Cl. Olivier, écuyer, et consorts (1729) ; — le lieu et manoir noble de Penanpont possédé par Marg. Mol, veuve de Guy Kerannou, sieur de Leseroutte (1618), Fr. de Kermenou, écuyer, et Marie de Kerannou (1652), les enfants de Tanguy de Kersauson et d'Anne de Penfeuntenio (1696) ; — le manoir de Penvern possédé par la veuve de M. Huon, écuyer, seigneur de Kerhuon (1728) ; — le lieu et manoir noble de Toulbroch possédé par B. Kersangily (1480), Guill. de Kerchantenan, écuyer (1652), Louise Touronce (1727) ; — le manoir, les fiefs et la seigneurie de Tremen possédés par Em. Le Tremen (1477), P., héritier de Guyo-

march Le T. (1501), P. Le T. (1504), Yv. Le T (1540), Françoise, fille d'Yves Le Tremen (1673), son fils René de Mesnoalet (1694), la veuve de Rob.-Jean, comte de Marbeuf, qui a fait aveu pour Kerallan, en Plouzané, et le Louch, en Guilers (1746) ; — le lieu noble de Tremaidic possédé par Guih. Poulpiquet (1477), Yv. Kerazret (1509), Ol. Caramour (1696) ; — le manoir et lieu noble de Tronhaezre possédé par Margilie Jac (1476), Paul Jouhan, héritier de H. Hémery (1478), Rob. Le Saulx (1540) et ses enfants.

B 1040. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1620-1727. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons et d'héritages tenus roturièrement à simple obéissance, sous le ressort de la barre royale de Brest, dans les villages de Keranguen-Isellaf, Keriell, de Keralan, Kersalaun, Keralguy, Kerlannou, Trouharé, Kerivoal, Measbigodou, Laurivinic, Keryven, Kerneiz, Penancleuz, Kerezon, possédés par Louis Le Douget, écuyer, sieur de Kerdanezre (1644), Jean Le Déauguer, écuyer, sieur de Keraultret, et ses enfants (1675), Mathieu Le Map (1706), Jean Le Mayer, écuyer, commissaire de la Marine (1705), Jean Loseach, sieur de Trévarguen, J. Mazé, G. Le Hir, P. Lalla, et autres.

B 1041. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1727-1777. — Paroisse de Plouzané. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons et d'héritages tenus roturièrement à simple obéissance, sous le ressort de la barre royale de Brest, dans les lieux dits Mescam, Queralguy, Kervaer, Toubelena, Guezenmeur, Keriouarn, Kerfezen, Penhars, Perrosjar, Kerveguen, Tregannan, Goulven, Kervizien, etc. ; par Anne Querannaouet, veuve Labbé ; Marie Carn, veuve de Jean Mol, seigneur de Saint-Haouarn (1727), Louis de Mesnoalet, écuyer (1728) ; Y. Kervajan, Fr. Kerriguy (1739), René Gourio, prêtre, abbé du Menmeur, recteur de Brest (1743), François Gahaignon (1772), Marguerite Carquet, épouse d'Yves Le Dall-Queréon de Mesrivoal, enseigne de vaisseau (1775), et autres.

B 1042. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1730-1776. — Paroisse de Porspoder. — Aveux et dénombrements de terres situées sous le ressort de la barre royale de Brest et possédées par François Jourdren (1730) et consorts, les héritiers de Joseph Jourdain (1774), Marie-Anne Leizour, Hervé Jourdain, prêtre, et Marie Jourdain, veuve d'écuyer François-Marie Jouan, sieur de Kerrohic, propriétaires aux villages de Pratjorou, de Lanargrahet et du Mazou.

B 1043. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1451-1758. — Paroisse de Quilbignon. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, héritages, droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, du domaine et manoir de Lanhenguer possédé par Françoise Dalamot, épouse de Clair Michel, sieur de Kerhorre, avocat (1741), la veuve de René Dalamot (1753), Benj. de Signay, sieur de la Goupillière, et Franç. Dalamot, son épouse (1758) ; — dépendants du domaine de Larchantel possédé par B. Girard (1506) ; Guillaume Gilard, écuyer, fils de Nicolas (1610), René Girard, écuyer (1629), Guillaume G. (1639), François G. (1687), Gabriel G. (1731), François Gil et ses enfants (1698).

B 1044. (Liasse.) — 228 feuillets, 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1455-1750. — Quilbignon (Saint-Pierre). — Aveux et dénombrements des terres, héritages, rentes, droits réels et honorifiques dépendants de la seigneurie du Châtel dont le siège était à la Motte-Tanguy, possédée, sous le ressort de la barre royale de Brest, par François, fils d'Olivier, seigneur du Châtel, chevalier (1455) ; Olivier du Ch. et Marie du Poulmic (1480), Tanneguy du Ch., seigneur de Poulmic, de Lestrenic et de Kersalio, et Marie du Juch (1500), tutrice de Claude du Ch., baron de Marcé (1542), par les héritiers d'Antoine Crozat, chevalier, commandeur des ordres du Roi, et Marie Legendre, son épouse, lesquels ont compris dans leur aveu les seigneuries de Pont-Mauny, de Kerouazle, de Mesnoalet, de Coëtlezeviry, de Lesvorn, (1743 et 1750), avec leurs dépendances dans les paroisses de Larret, Lanildut, Milisac, Brest, Saint-Renan, Ploumoguer, etc.

B 1045. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1445-1768. - Paroisse de Saint-Renan. — Aveux et déclarations concernant le minage et la cohue de la ville de Saint-Renan, nommée d'abord l'*hôtel du Minage*, qu'occupait Guillaume Coëtmanach (1445), Olivier Coëtmanach (1486), Bertrand, fils de Prigent Coëtmanach (1540), Marie-Charlotte de Poncilin, épouse de R. de Troëlin, seigneur de Kerjean (1701), écuyer, François. — Ch. de Troerin (1739), le devoir de minage consistant en la vingt-quatrième partie des froments, seigles, fèves, pois et orges vendus au marché. — Autres aveux et dé-

nombrements de maisons et de terres possédées par Yvon Kerscau (1475), Tanguy Touronce (1505), Jeanne Kergollan (1506), Yvon Mao (1540), Nic. Le Gac, sieur de Kerconstantin (1637), Gabriel Le Blant, maître chirurgien (1727), Jacques Jourdain, lieutenant général civil et criminel au siège de l'Amirauté de Léon, à Brest (1728); Gabrielle de Bouvens (1728), les héritiers de Gabriel Salaün (1732), Françoise de Portzmoguer, dame de Kermarchar (1752), Françoise du Dresit, veuve d'écuyer Louis de Cohars (1752), et autres vassaux de la mouvance du Roi; réquisitions, sentences de publication, de réception et de renvoi du siège royal de Brest à la Chambre des Comptes.

B 1046. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1696-1729. — Paroisse de Tréglonou et îles de l'Océan. — Aveu et déclaration des maisons, terres, rentes, droits divers relevants du Roi, sous la barre royale de Brest, et composant le lieu noble de Kervoa, possédé par Charles Touronce, prêtre, héritier de sa tante, Ursuline à Saint-Pol-de-Léon (1729); — publication aux plaids généraux, conclusions du procureur du Roi, sentence de renvoi à la Chambre des Comptes et arrêt de réception; — autres aveux rendus pour l'île, le château et la seigneurie d'Ouessant, par René de Rieux, marquis d'Ouessant (1696); — pour l'île de Molène, par les enfants mineurs du marquis et de la marquise de Coatanscoure (1708).

B 1047. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1419-1777. — Aveux collectifs produits devant la barre royale de Brest pour des rentes, des maisons, des héritages nobles et roturiers situés dans diverses paroisses de ce ressort et possédés par Y. Le Drenneuc après le décès de sa mère Mathelit de Languenoez (1419), la mère d'Yvon Foucaut, sieur de Lescoulouarn (1450), H., fils de Rob. de Kergroazès (1463), Hervé Leroux et J. Coippel, son épouse (1473), J. du Bois, possesseur de Keramonet (1475), Fr. de Saint-Gouesnou, écuyer, sieur de Saint-Breignon, possesseur du manoir de Sallou en Ploudalmezeau et d'un autre en Plouguin avec des dépendances nombreuses (1476), Y. Rivallen, écuyer, et Cath. Jourdain (1479), Guill. Kerannou et Jeanne Keroullas (1498), Y. Le Dreneuc, écuyer, sieur de Kerouziau (1506), Y. Rolland, possesseur de Keryven en Plouzané (1509), Fr. de Boiséon, chevalier (1697), la veuve de Luc de Kernezné, chevalier, marquis de la Roche (1700), laquelle a fait aveu pour les seigneuries et domaines de Curu, de Penanech, de Kerbozrec, de Kercharles et de Keruzas, en Milisac et Plouzané, la veuve de Fr. Lestoubec, sieur du Plessis, afféagiste de trois moulins (1708), les héritiers d'Alain du Mescam, écuyer, et de son fils (1717), J. de Rosily, écuyer (1717), la veuve du marquis de Cheffontaine (1719), Renée de Boiséon (1734), les fils d'Yves Quemeneur, sieur de Kerazret (1749), Math. de Rosily, Michel Fr. Jouan, chevalier, seigneur de Kervenoaël, veuf de Marie Guillon de Keranray (1777); — autres aveux produits par les prévôts féodés des paroisses de Bogars, de Gouesnou, de Guipavas, de Lambezellec et de Trenivez nommés Robert de Kernezné (1483), Th. Le Vayer (1484), J. Le Mercier (1540); — autres aveux produits par Jeanne de Nevet, fille de Jeanne Coëtmanach, pour un devoir de 5 sous qu'elle levait sur chaque navire étranger abordant au port de Brest (1478); — par Chr. Carbonnet pour un hôtel dont la situation n'est pas indiquée (1510).

B 1048. (Registre.) — In-4°; 227 feuillets, parchemin.

1542-1548. — Rôle rentier du Domaine de Brest et de Saint-Renan divisé par prévôtés, contenant une commission de la Chambre des Comptes à deux conseillers maîtres pour vaquer à la réformation dudit domaine et pour enregistrer les déclarations de tous les vassaux; puis l'énumération des vassaux et tenanciers avec l'indication des chefrentes, cens et féages dont ils étaient chargés et l'indication de leurs immeubles, les contenances et les débornements. Dans la seconde partie se trouvent des procès-verbaux d'enquête, d'estimation, de bannies et d'adjudication concernant l'arrentement ou la location de terres vaines et vagues et de moulins. A la page 152, il est relaté que depuis le jardin de V. Marec jusqu'à la porte du château de Brest « y avoit encienement et par avant le temps des guerres, maisons et habitations bien édiffiées, lesquelles maisons fit abattre et desmollyr le cappitaine Carreau estant en garnison audict chasteau pour le roy Charles qui fut depuis mary espoux de Anne, duchesse de Bretaigne »; etc.

B 1049. (Registre.) — Petit in-f°; 233 feuillets, papier.

1610-1678. — Livre des sentences de réception rendues à la Chambre des Comptes lors de la prestation des aveux des domaines de Kerebrest (1), de Menesprat (10), de Laulen (21), de Feunteunanan (34), de Keribin (46), du Bot (75), de Langollien (89), de Keriartz (100), de Keromnès (120), de Coataudon (154); etc.

B 1050. (Registre.) — Grand in-folio; 343 feuillets, papier.

1680-1687. — Papier terrier de la barre royale de

Brest contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans la ville et la paroisse de Saint-Renan et en la trève de Trenivez, paroisse des Sept-Saints, par Gillette de Penmarch, dame douairière de Kervasdoué, veuve de Ch. de Kerguisiau (nº 65); François de Penfeuntenio, chevalier (nº 71), les marguilliers de la chapelle Saint-Sébastien (nº 73), René de Kernezné, chevalier, vicomte du Curru (nº 78), les gouverneurs de l'hôpital Saint-Yves (nº 79), Ch. du Kergoet, seigneur de Tronjoly (nº 80), Cl. Le Coatlosquet (nº 102), Jean Bertouloux, maître sculpteur à Brest (nº 110), et autres.

B 1051. (Registre.) — Grand in-folio; 788 feuillets, papier.

1680-1687. — Papier terrier de la barre royale de Brest contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Lambezellec et de Guipavas, par Chr. de Portzmoguer, seigneur de la Villeneuve (fº 83), Fr. de Betz, chevalier, seigneur de la Harteloire, capitaine de vaisseau, et Anne Dollet, son épouse (267); Rob. du Louet, chevalier, seigneur de Quijac (273); Fr. de Lesguen, seigneur du Tromeur (345); René-Louis de Cornouaille, chef de nom et d'armes de l'ancien comté de Cornouaille (403); Fr. de Rollon, écuyer, sieur de Grandmaison (655), Anne de Kerannou, veuve de Louis Fleury, écuyer (679); Alex. de Rieux, marquis de Sourdéac (753), Jos. de Kersulguen, sieur de Kereller (775); Hervé de Coataudon, seigneur de Coataudon (783); et autres.

B 1052. (Registre.) — Grand in-folio; 630 feuillets, papier.

1680-1682. — Papier terrier de la barre royale de Brest contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Plouzané, par Hervé de Trégouet pour le domaine et le manoir de Lanhevel (1); — par G. Gillart, écuyer, sieur de Keranflech, pour une maison et des terres au village de Kerangoff (3); — par Anne du Tremen, dame du Timeur, pour le convenant de Kerguilleau et le lieu de Penchear (5); — par Yves Le Gloannec, prêtre, recteur de Quilbignon, pour des maisons et des terres au village de Kerascouet (50); — par Bernard-Cl. de Kergorlay, pour le lieu et manoir noble de Kersalaun (94); — par Fr. Le Veyer, écuyer, sieur de Kerdivez, pour des terres au village de Kerbaleach (105); — par les enfants de François Mol, écuyer, pour le lieu et manoir de Langolian (117); — par Cath. Jouan, veuve d'écuyer Jean Pezron, pour la terre et seigneurie de Kernivigan (133); etc.

B 1053. (Registre.) — Grand in-folio, 515 feuillets, papier.

1680-1687. — Papier terrier de la barre royale de Brest contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Plouzané, par Fr. de Penancoet, seigneur de Quilimadec, pour le convenant noble de Kereslern (6); — par les religieuses de la Miséricorde de Jésus établies à l'Hôtel-Dieu de Lantreguier, pour une maison et des terres à Penandour (25); — par Ursule du Kergoet, curatrice de Fr. du Bois, écuyer, pour le lieu et manoir de Coatglas (41); — par Françoise du Tremen, dame de Keralan, pour le manoir noble de Tremen (44); — par Cl. de Kerchoantenan, dame de la Salle, pour le manoir et lieu noble de Toulbroch (46); — par Tanguy de Kersauson, écuyer, et Anne de Penfeuntenio, pour le manoir de Penanpont (64); — par François de Pentrez, écuyer, et Marguerite de Mesnoallet, pour le convenant noble de Kerdomas (83); — par Renan du Beaudiez, seigneur de la Motte, pour une maison et des terres près du bourg de Locmaria (103); — par Marie-Françoise de Penmarch, dame du Parc et de Coatenez, laquelle déclare qu'elle possède plusieurs tombes élevées dans l'église de Plouzané, et qu'elle est fondatrice de la chapelle de Notre-Dame de Mezarées, bâtie par son aïeule Barbe de Kerlech (124); etc.

B 1054. (Registre.) — Grand in-folio; 692 feuillets, papier.

1680-1682. — Papier terrier de la barre royale de Brest, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Plougonvelen par Anne de Penfeuntenio, veuve de François de Launay, écuyer, sieur de Pentreff, pour le manoir de Poulbreven (5); — par Christ. de Guernisac, seigneur de Kercham, pour le convenant noble de Kernaffrant (97); — par T. de Keroullas, seigneur de Kerrescar, pour le manoir et lieu noble de Trémaria auquel appartenaient les prééminences et droits honorifiques dans l'église tréviale de Lochrist (474); — par Jos. Lazou, sieur de Guerlesquer, pour une maison, rue Neuve, au bourg de Conquet, (484); — par Val. Michel et Cath. Perrotin, pour des maisons et des terres au village de Poulherbet (520): — par Eléonore Torledan, dame douairière de Mérivoal, pour une maison au Conquet (560); — par Ol. Michel, sieur de Kervenny, pour le manoir et lieu noble de Penanguear, auquel appartenaient divers écussons armoriés dans l'é-

glise tréviale de Lochrist, au pignon de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, dans le retable de l'autel et en la chapelle de Notre-Dame de Poulconq (580) ; — par Louis de Poulpiquet, chevalier, seigneur du Halegoët, pour le manoir et domaine noble de la Roche-Durant (594) ; etc.

B 1055. (Registre.) — Grand in-folio ; 544 feuillets, papier.

1680-1687. — Papier terrier de la barre royale de Brest contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Ploudalmezeau, par Vinc. de Penmarch, chevalier, pour une maison au bourg de Ploudalmezeau (1) ; — par Anne, fille de G. de Coatnempren, écuyer, seigneur de Creachengar, pour le moulin à eau des Salles (2) ; — Anne de Kerbic, veuve Damesme, pour le lieu noble de Landegarou (11) ; Jean Le Borgne, écuyer, sieur de Trévidy, pour le lieu noble de Kerdanguy (77) ; — par Ch. de Kerven, écuyer, sieur de Kerezrec, pour le convenant noble de Gouranou (80) ; — par A. du Plessis, curatrice de J. Denis, sieur de Rungoadou, son beau-frère, pour l'emplacement et les ruines du manoir et lieu noble de Tréompan (87) ; — par G. Leroux, écuyer, sieur de Bruscanvel, pour le manoir de Lesidecq (88) ; — par les RR. PP. Jésuites du collège de Quimper, pour le lieu noble de Lesidec, lequel leur était advenu par donation de Marie Ledreux, dame de Kerillas, et du baron de Kerliver, en octobre 1649 (nº 93); et autres.

B 1056. (Registre.) — Grand in-folio ; 491 feuillets, papier.

1680-1687. — Papier terrier de la barre royale de royale de Brest contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Guilers, de Milisac, de Plouarzel, de Porspoder, de Landunnez, de Ploumoguer, de Plouguin et de Lanrivoaré par Cl. de Kergoet, écuyer, sieur du Louch, pour son domaine noble du Louch (2) ; — par Ol. de Ternant, pour le lieu noble de Kerlaouenan (45) ; — par le marguillier de la fabrique de Notre-Dame de Guiprovel pour divers parcs de terre acquis, en 1673, du seigneur de Vigeac (63) ; — par Jeanne de Kergariou, pour le manoir et lieu noble du Lez (64) ; — par Ch. Touronce, seigneur du Leuzre, pour le lieu noble de Kervoa (66); — par René de la Bigotière, seigneur de Parchambaux, pour le convenant du Quistinit (71) ; — par Jeanne de Cahideuc, dame douairière d'Andigné de la Chasse, pour deux îles appelées Quémenès et Le Devès entre le Conquet et l'île de Molènes (130); — par Guillemette du Drenec, dame douairière du Bodillio, laquelle a décrit tous ses droits honorifiques dans les églises de Notre-Dame du Val en Trébabu, de Saint-Goulven, en Plouzané, de Saint-Jean et de Saint-Yves, en Plougonvelen, etc.

B 1057. (Registre.) — Grand in-folio ; 424 feuillets, papier

1680-1692. — Papier terrier de la barre royale de Brest contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du domaine dans les paroisses de la ville de Brest, par Françoise Le Bleiz, veuve de J. Le Mouden, et ses enfants, pour une maison, rue Saint-Yves (13) ; — Jean Bertouloux, pour une maison rue du Four (37) ; — P. Machereau, sieur de Lespinay, pour une maison derrière l'église des Sept-Saints (60) ; — Michel Perrot, pour un emplacement dans les dépendances du lieu de Tronjoly (99) ; — par Cl. du Val, épouse d'écuyer Mathieu de Blanc, sieur de Piedsec, capitaine au régiment de Normandie, pour une maison sise rue du Château (131) ; — Jean Le Mayer, sieur de Kerigonan, bourgeois, pour une maison rue des Sept-Saints (155) ; — par G. Salasc, chirurgien entretenu par le Roi au port et à l'arsenal, pour une maison près Frontven (307) ; — par Isaac Monod, sieur du Chesne, maire de Brest (309), et autres.

B 1058. (Registre.) — Grand in-folio ; 608 feuillets, papier.

1686-1700. — Papier terrier de la barre royale de Brest contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les religieux et l'abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Mathieu, comprenant un château et un monastère situé « sur une pointe de rocher advançant dans la grande mer océane », des droits réels et honorifiques, des domaines, des rentes et des dîmes en diverses paroisses (nº 1) ; — par Ch. de Taillefer, bibliothécaire du prince de Condé, titulaire du prieuré de Lambaol (3) ; — par Alex. de Rieux, pour le marquisat d'Ouessant (4); — par J. de Kergorlay, chevalier, seigneur de Kersalaun, pour le manoir de Tronsilit (6) ; — par les enfants de François Le Diouguel, écuyer, et d'Anne Guillouzou, sieur et dame de Lanrus, pour le lieu noble de Lestremeur auquel appartenaient des tombes et armoiries dans l'église de Ploudalmezeau (7) ; — par Luc de Kernezné, marquis de la Roche, pour les terres et seigneuries de Curru, de Keruzas, de Penanech, de Langueouez, lequel a été débouté du droit de vicomté, les lettres d'érection par lui représentées n'ayant pas été enregistrées (12); etc.

B 1059. (Registre.) — Grand in-folio ; 577 feuillets, papier.

1686. — Papier terrier de la barre royale de Brest contenant la déclaration et le dénombrement des châteaux, manoirs, maisons, métairies, domaines, convenants, rentes, chefrentes, prééminences et droits honorifiques, fiefs et droits de justice composant la terre et seigneurie du Châtel et ses dépendances appartenantes à Louise-Renée de Penancoet, dame duchesse de Portsmouth et d'Aubigny, comtesse de Farnham, baronne de Petersfield, dans les paroisses de Plouarzel, de Ploudalmezeau, de Guipavas et autres.

B 1060. (Registre.) — Grand in-folio ; 672 feuillets, papier.

1682-1689. — Papier terrier de la barre royale de Brest contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Plouzané, de Ploudalmezeau, de Plourin, de Guilers, etc. par Jos. de la Béraudière, chevalier, baron de l'Ile-Rouhet, pour la terre et seigneurie de Lescoat (1) ; — par Julien Verduc, docteur en médecine, pour le manoir et lieu noble de Nevent, qu'il avait acquis judiciairement après la saisie mise sur les biens de Franc. Le Veyer, écuyer, en 1688 (4) ; — par le marquis Aug. de Sanzay, chevalier, pour le manoir de Pratmeur (5) ; — par l'évêque de Léon, pour le fief épiscopal de Goueznou, lequel déclare qu'il est aussi seigneur supérieur de toute la paroisse de Lampaul-Guitalmezeau (7) ; — par Ol. de Keroullas, chevalier, seigneur de Keroullas (12) ; — par Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, pour la vicomté de Coetméal, membre de la principauté de Léon (15) ; — par François de Kergroadez, chevalier, pour le château, la seigneurie et le domaine de Kergroadès (17) ; — par la duchesse de Portsmouth, pour les terres et seigneuries de Kerrouazle (18), et de Mesnoalet (19) ; etc.

B 1061. (Registre.) — Petit in-folio ; 397 feuillets, papier.

1680-1688. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier, du Domaine de Brest et le visa de tous les titres produits par les déclarants : Jeanne Le Pontois, veuve de Charles, sieur de Kerrinou, a produit un contrat de partage passé entre les enfants de Marie Bellec en 1663 (2) ; — les gouverneurs de l'église de Notre-Dame de Saint-Renan ont produit divers actes de fondations pieuses (32) ; — Fr. Taillart, sieur de Keraret, a produit un contrat d'évaluation et de récompense conclu entre Marie Kerengar et écuyer Jean Taillart, sieur de Coatenez, du 31 octobre 1599 (87) ; — Hervé de Coataudon, prêtre, a produit un aveu fourni par Rob. Kergroezès, chevalier, le 20 août 1422 (104) ; — Franç. Brigitte de Ploeuc, veuve Le Rodellec, a été condamnée à modifier sa déclaration en ce qui touche le passage de Kervenent (219) ; etc.

B 1062. (Registre.) — Petit in-folio ; 392 feuillets, papier.

1688-1694. - Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Brest et le visa de tous les titres produits par les déclarants. Marie Le Moign, veuve Huicton, propriétaire d'une maison à Brest, a été condamnée à payer 400 livres pour les lods et ventes de son immeuble (31) ; — Jean Le Mayer, sieur de Kerigonan, propriétaire d'une maison à Brest, a déclaré qu'il la tient par contrat de subrogation de Claude Le Dall (61) ; Fr. Bernier, propriétaire à Brest, a produit un contrat d'acquisition de 1639 (155) ; — Jean Roignant, prêtre, vicaire perpétuel de Brest, a dénombré le temporel de son bénéfice et cité un décret épiscopal portant érection du vicariat en rectorerie au détriment de Lambezellec, 18 janvier 1686 (272) ; etc.

B 1063. (Registre.) — Petit in-folio ; 423 feuillets, papier

1688-1690. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Brest et le visa de tous les titres produits par les parties suivantes : Alain du Chastel, chevalier, seigneur de Kerlech, Luc de Kernezné, Joseph de la Beraudière, chevalier, Aug. de Sanzay, Renée de Penancoet, l'évêque de Léon, Ol. de Keroullas, Louis de Rohan, l'abbé de Saint-Mathieu, ont produit des inductions très développées qui comprennent le dépouillement de toutes les archives des terres de Curru, de Kernezné, de Penanech, de Langueouez, de Kerlech, de Kerusas, de Lescoat, des Salles, de Nevent, du Chastel, de Keroulas, des réguaires de Gouesnou et du temporel de l'abbaye de Saint-Mathieu, etc.

B 1064. (Registre.) — Petit in-folio ; 449 feuillets, papier.

1689-1697. — Livre de sentences rendues sur appel de sentences antérieures dont la réformation était poursuivie pour des réductions et des décharges d'amendes, de droit de rachat, de lods et ventes, par Jacques Lisac,

notaire (7), Françoise, fille de T. Beuzit (11), Françoise de Lochan (18), Laurent Le Segallen (32), Jean de Tremic (46), et autres, tous plaidant contre Ch. Bougis, chargé de la confection du papier terrier ; — sentences maintenant le seigneur de Coatmaël dans la mouvance du manoir de Tremazen et dans l'emplacement de l'ancien manoir du Roz (51) ; — suspendant l'exécution d'une sentence de 1689 jusqu'après le jugement du procès pendant au Conseil au sujet de la prétention du sieur de Kerenou au droit de lods et ventes sur les maisons de Brest, en qualité de voyer (52) ; etc.

B 1065. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 118 pièces, papier.

1739-1778. — Domaine de Brest. — Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition, d'arrentement et d'échange se rapportant à des héritages, des domaines et des seigneuries sujets aux droits de rachat, de lods et ventes et dont le duplicata a été déposé entre les mains des receveurs des Domaines par les propriétaires de maisons sises dans les diverses rues de la ville de Brest.

B 1066. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1692-1777. — Domaine de Brest. — Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition, d'échange et d'arrentement se rapportant à des héritages nobles et roturiers situés dans les paroisses de Guilers, de Guipavas, de Lambezellec, de Lanrivoaré, de Milisac, de Pleyber-Christ et de Ploudalmezeau et dont les propriétaires ont déposé le duplicata entre les mains des receveurs des Domaines pour la perception des droits de rachat, de lods et ventes. A l'année 1698, se trouve le contrat de vente des terres et seigneuries de Kerlech et de Kerosan achetées pour le prix de 160,000 livres par Achille du Harlay, comte de Beaumont, conseiller d'Etat ; — à l'année 1715, vente du convenant noble de Kergariou à Al. Baret, sieur de la Vallée, bourgeois de Brest ; — en 1754, vente du lieu noble de la Courbihan à G. Perrot, et autres.

B 1067. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 177 pièces, papier.

1688-1777. — Domaine de Brest. — Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition, d'échange, d'arrentement se rapportant à des héritages nobles et roturiers situés dans les paroisses de Plougonvelen, de Plouguin, de Ploumoguer, de Plourin, de Plouzané, de Quilbignon et de Saint-Renan dont les propriétaires ont déposé le duplicata entre les mains des receveurs des Domaines pour la perception des droits de rachat et de lods et ventes. En l'année 1707, vente des terres et seigneuries de Kergroadès et de Tromanoir à Robert de Kergroadès, chevalier, marquis dudit lieu, colonel d'infanterie, pour le prix de 111,200 livres ; — en 1714, vente du manoir noble de Kerbrat et ses dépendances à Gabrielle de Laffont, veuve de Pierre Leduc ; — en 1775, vente à Maurice de Kersauson, chevalier, seigneur de Goasmelquin, lieutenant de vaisseau, du manoir noble de Kerandiou, etc.

B 1068. (Registre.) — Petit in-folio ; 178 feuillets, papier.

1518-1752. — Domaine de Brest et de Saint-Renan. — Recueil contenant : 1° un inventaire d'aveux remis, en 1518, au greffe de la juridiction de Léon, par le fils de feu Jean Le Mescam, greffier ; — 2° un inventaire dressé en 1576, par G. Godet, garde des archives, en présence de deux commissaires de la Chambre des Comptes et arrêté en 1606 ; — 3° un autre inventaire des aveux envoyés de 1727 à 1752.

B 1069. (Registre.) — Petit in-folio ; 73 feuillets, papier.

1628-1784. — Domaine de Brest et de Saint-Renan. — Inventaire des aveux déposés de temps à autre au greffe de la Chambre, en vertu de commissions spéciales, lesquelles sont consignées par intervalle sur le registre pour fixer la responsabilité du garde des archives.

SÉNÉCHAUSSÉE ROYALE DE CARHAIX.

B 1070. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1540. — Paroisse de Calanhel. — Aveu rendu devant la barre royale de Carhaix par Rolland de Kergorlay, seigneur du Cleuzou et de Keryanyly, héritier de Jean de K., son père, lequel possédait divers héritages situés dans les villages de Keruhel, de Rimener et de Kerploux.

B 1071. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1445-1765. — Paroisse de Carnoët. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et à hommage du Roi, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Carnoët possédée par Jeanne de Maure, dame douairière du Pont et de Rostrenen, tutrice de Ch. du Quellenec, son fils, dont le père Jean du Q. était usufruitier de ladite terre (1553) ; — le lieu et manoir de Kerantem possédé par Pierre de la Boëxière, veuf d'Amice de Kerazret et tuteur de son fils aîné Charles (1494) ; François de Lesaudenez, seigneur du Stang et de la Boissière (1543), lequel fit aveu aussi pour Locmaria et Stangyer,

même paroisse ; — le lieu et manoir de Kersalaun situé en la trève de Saint-Corentin, possédé par Paul Pinart, écuyer, seigneur du Val, Lezarazien, Loumenen, etc (1644), héritier de Perrine Le Sénéchal, dame du Val ; le tuteur des enfants de Jean-René Veller, sieur de Chef du Bois (1758) ; — les lieu et manoir de Poulmic, possédés par Jean de Poulmic (1445), par Jeanne, fille et héritière de Pierre de Kerantem, son père, et de son frère Joseph de K., épouse d'Auffray-Louis de Kermerchou (1731), par J. Claude de Kermerchou, sieur de Kerantem, héritier de Jeanne de Kerantem, sa mère, agissant pour ses frères et sœurs (1764); — le manoir et le domaine de Trélan, possédé par X. Jourden (1540), Michel de Clevedé, écuyer, sieur de Chef du Bois (1630), lequel a fait aveu aussi pour la Salle, en Scrignac ; etc.

B 1072. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1435-1781. — Paroisse de Duault. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, d'héritages, de droits réels et honorifiques dépendants, sous la barre royale de Carhaix, des lieux nobles dont les noms suivent : le lieu et manoir noble de Blezrin possédé par Madeleine de Kerprigent, épouse de F. Cotennec, écuyer (1540), par Yvonne, fille de feu P. de Maupetit, écuyer, sieur du Gué (1689) ; par Louise Maupetit, dame du Vauboissel, sa sœur, épouse de Fr. Le Métayer (1715), après son décès ; — le lieu et manoir de Cozporz, possédé par Jean de Coëtreux, écuyer, seigneur de Kerguillay et de Cozporz (1540) ; — le lieu et manoir noble de Follezou possédé par la veuve de Rolland Le Foulaezou (1435), Bertrand du Vieux-Châtel, héritier de Jeanne Le Follezou, sa mère (1470), Hélène du V. (1540), Renée Daltouity, épouse d'Alain Barbier (1641), Cl. Ant. Barbier de Lescoët, héritier de Cl. Barbier, comtesse de Jallais (1706), Aug. Barbier de Lescoët, chanoine de l'église de Lyon (1777) ; — le lieu et manoir de Goazannaman, possédé par Louis Stephan, écuyer (1540), Mathias Le Guillard de Guerzozic (1758) ; — le lieu et manoir de Kerampuil possédé par Pierre, fils de Guillaume Saisi et de Méance Tremedern (1445), Pierre fils de Pierre Saisi (1462), Jean fils de Pierre de Keranpuill, écuyer (1517), Jean de Ker. (1542), les enfants mineurs de Pierre de K. et petits-enfants de Henri de K. (1641) ; — le lieu et manoir de Kerdrain, possédé par Michel Olymant, sieur de Kervenou (1617), J.-B. de Penandreff, chevalier (1684) ; — le lieu et manoir de Kerféchan, possédé par Pierre fils de P. de la Bahezre (1528), G. Bahezre, écuyer (1540), Cl. Fleuriot et Fiacrée Bahezre (1624) ; — le lieu et manoir de Kergournet, possédé par Pierre de la Boissière, seigneur de Kernournezet (1532), P. de la B., écuyer (1540), François de la B. (1559) ; — le lieu et manoir de Kerhamon possédé par P. Hernault, fils de Pierre (1440), Pierre H. (1461). Pierre H. (1476) ; — le lieu noble de Kermarec, possédé par Marie et Marguerite de Kerbouric (1676) ; — le lieu noble de Kermatehanauf, possédé par Yves Coatgoureden, héritier de Pierre son père (1617), Louis P. de Coatgoureden, écuyer, et ses sœurs (1758) ; — le manoir et lieu noble de Kerprigent, possédé par Pierre, fils de Jean de Kerprigent (1442), Jean fils de P. de K. (1494) ; Christ. Le Bigot, écuyer, et Mad. de K. (1541), Yves, fils de Renault de Léon (1628) ; — le lieu et manoir noble de Kerrivoalen, possédé par Jeanne du Mescam, veuve de Maurice de Kergroix, écuyer, sieur de Treusguern (1540), Yv. de K. (1562), lesquels ont fait aveu aussi pour la Salle, paroisse de Moëllou, par Franc. Thomas (1628) etc. ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1073. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1428-1777. — Paroisse de Duault. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : le lieu et manoir noble de Lanledan possédé par Olivier fils de Jean Kerdren (1428), par Ol. fils de Jean Kerdren (1541) ; — le lieu et manoir de Lesmabon, possédé par Hervé Even (1540), C. Guynemant (1623) ; — le lieu et manoir de Lespoul, par Ch. Jehan et Marg. Lerouge, sieur et dame de Kerbabu, héritiers de Jeanne Kergroas (1638) ; — le lieu, manoir et seigneurie de Loquevel par Jean fils de Geffroy de Quelen (1443), et par Morice fils de Franc. de Quelen (1525 et 1543), Anne de Kercoent, héritière de son père, Hervé de Kercoent, épouse de Jean Le Borgne, écuyer, sieur de Kervennec (1655) ; — la terre et seigneurie du Parc de Duault, possédées par les mêmes (1655), et par Ch. R. d'Andigné de la Chasse (1695), comprenant divers convenants qui furent déclarés par les tenanciers de 1727-1777 ; — le lieu et manoir de Quenquistillic, possédé par Yvon de Bahezre (1540) ; — le lieu, le manoir et la seigneurie de Quelen, possédés par Conain fils d'Yvon de Quelen (1399), puis par Yvon son fils, seigneur de Quelen et de Vieuxchâtel (1443), Marie de Rosmadec, tutrice de François de Q. petit-fils de Jean Q. (1475), Jean fils d'Olivier de Q. (1541), François fils de Jean (1547), Louise de Lannion, baronne de Carcado, veuve de H. Le Sénéchal, fille cadette de Ch. de Lannion, baron de Malestroit (1705), dont la déclaration porte les détails suivants : « la dame de Carcado a un droit de devoir de manger sur le voyage de Carhaix à 24 chevaliers, qui se doit au mois de janvier… et doivent les dits chevaliers et lieutenants estre servis par levoyer de la manière

qui ensuilt, que le voyer dudit Carhaix doit donner le dit devoir de manger au seigneur de Carcado, les chevaliers ou leurs lieutenants dans une belle salle convenable, recevoir où il y aura belle cheminée et de beau feu de charbon, sans fumée qui fasse nuisance au dit seigneur de Carcado ny à ses chevaliers, et doit la dite salle estre suffisament jonssée de paille fraische ». — Autre aveu de la même terre produit par Louis-Gabriel Le Sénéchal, chevalier, comte de Carcado, sénéchal féodé de Bretagne dans la vicomté de Rohan, colonel du régiment de Bresse (1757) ; — autres aveux du lieu et manoir de Trégonval produits par M. Mengoret, épouse de Jean Le Grant (1540) ; — du lieu et manoir de Trouangle par Bon. du Liscouet, dame de Nevet, veuve du baron Jean de Nevet, laquelle a fait aveu aussi pour le manoir de Roscat en Trébrivan ; etc.

B 1074. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1414-1777. — Paroisse de Duault. — Aveux et dénombrements de terres nobles possédées dans le ressort de la barre royale de Carhaix par Jean de Kerdréan, héritier de Jeanne de Pestivien (1414), Yvon de Guervarpin, héritier de Marie Moëllou (1461), Jean fils de Y. Rolland (1461), G. du Quelenec, veuve d'Yvon Le Saux (1482), la veuve de G. du Bois, François du Bois, écuyer, seigneur de Kermabilon (1540), les frères Maurice et Charles de la Boissière (1540-1544) ; Yvon, fils et héritier de Maurice du Dresnay, seigneur de Kergourtois et de Penehoc (1543), Franc. du Liscoët, écuyer, et Marg. de Penhoët, son épouse (1540), Pierre de la Haie, propriétaire de la métairie noble de Keranroux (1540) ; Claude de Rison et Ch. de Kerampuil, chevalier, seigneur de Saisy, propriétaire du moulin de Bourgneuf (1714) ; — Nicolas Loz, chevalier, comte de Beaucours, propriétaire de la métairie de Saint-Nicodème ; — autres aveux produits par les détenteurs de divers convenants et de terres tenus roturièrement aux villages de Quelenec, de Quernoguen, de Kervern, de Bourgneuf, de Kervenel, de Kerdaguet, de Quilaeron ; etc.

B 1075. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1640-1779. — Paroisse de Glomel. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de droits honorifiques et réels tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Bodeno par Jacques fils de Tanneguy Le Trancher, écuyer (1640), Cl.-Fr. de Robien, sieur du Poul, héritier collatéral de son frère René de R., sieur du Pontlo (1778) ; — plusieurs parcs de terre formant la censive de Touroullic, possédés par Nicolas, fils de Louis du Bot, écuyer, et consorts (1726).

B 1076. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1441-1761. — Paroisse de Kergrist-Moëlou — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort royal de Carhaix et dépendants des domaines dont les noms suivent : le manoir et lieu noble des Isles par Pierre fils d'Olivier de Pontquellec, écuyer (1480), Jean de P., mineur, fils de Pierre et de Catherine de Sclizon (1497), Jean de la Rivière, seigneur de la Chauvelière (1540), René Angier, sieur de Crapado, de la Rivière de la Caraterie etc, héritier de Jean de la R., son oncle maternel (1548), Louise des Scepeaux, veuve du précédent (1559) ; — le lieu et manoir de Pontquellec possédé par Olivier fils de Pierre de Pontquellec (1446) ; — la terre et le manoir de la Salle possédés par Anne de la Chapelle, veuve de Jean Rosmadec (1516), Yves Delaunay (1617), Joseph Floyd (1760), etc ; — autre aveu de Vincente de Rohan, tutrice de Morice de Plusquellec, seigneur de Bruillac, de Kermanan et de Seizploë, comprenant divers héritages, des rentes, des tenues, des convenants, des édifices, des privilèges, des droits réels et honorifiques et des domaines aux villages de Kermorvan, de Saint-Guillaume et aux alentours (1540) ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1077. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1435-1691. — Paroisse de Locarn. — Aveux et dénombrements des droits dépendants des manoirs et domaines suivants, tenus à foi et hommage du Roi, dans le ressort de la barre de Carhaix : le manoir de Locpugen possédé par Guillaume fils de Henri de Beaucours (1435), Jeanne Toupin, veuve de G., tutrice de leurs enfants (1441) ; — le manoir de Goez an Vot, possédé par Jean fils de Daniel Kerprigent (1442) et par les héritiers de Seb. de Kerampuil, écuyer (1691).

B 1078. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1495-1777. — Paroisse de Maël-Carhaix. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi, dans le ressort de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : le lieu et manoir de Kerforn, possédé par Ch. du Drésit, écuyer (1540) ; — le lieu et manoir de Kerjezequel, possédé par Yvon Guéguen, écuyer (1540), Jean Guéguen (1617), Fr. de Saint-

Noay, écuyer, et Fiacre Guéguen, son épouse (1653) ; la veuve du précédent (1683), Jos.-Louis de Tréouret, seigneur de Kerstrat et autres lieux (1752), Ph. Billonnois (1761) ; — le lieu et manoir de Keroguiou, possédé par Mahé fils de Jean Quevenec (1498), Rolland Quevenec, seigneur de Keroguyou (1540), Th. fils d'Olivier de Lesmaës (1618), Jean Fr. de Lesmaës, chevalier (1753), Claudine Conan, veuve douairière de Jean de Lesmaës (1764) ; — le château et la seigneurie de Mesle possédés par Henri du Châtel, fils de Louis (1495), par Jean fils de Jean du Châtel (1538), Auffray du Châtel, chevalier, seigneur de Mesle et de Chateaugal, lequel a fait aussi aveu pour la terre et seigneurie de Rosquijeau (1619) ; — le lieu et manoir de Penanech, possédé par François le Bigot, héritier par sa femme de V. Guynement, son beau-frère (1618) ; — aveux de divers héritages nobles produits par Jeanne de Lesongar, dame douairière de Lés Drouallen, épouse de Guillaume du Fresne, et tutrice de son fils François (1540) ; par Jean Bahulost, écuyer, sieur de Kermatheman (1540), Henri Loës, sieur de Kerguidem (1544) ; par François du Dresnay, et Louise de Kergorno, seigneur et dame de Coëtlès (1544) ; B. Furoch, sieur de Kerbouron (1618), Jos. Le Guillou de Stangalen (1758) ; — autres déclarations relatives à des terres roturières situées aux villages de Kermain, du Quilliou, de Kervin, de Roscoat, de Keroguiou, de la Forest, de Goat an Gol, de Sinibic, de Kermarec et autres ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1079. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1415-1755. — Paroisse de Motreff. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement dans le ressort de la barre royale de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : la terre et seigneurie de Brunolo, possédée par Ch. de la Rivière, chevalier, seigneur de Saint-Germain(1688) ; — le lieu et manoir de Kerantelynaire possédé par Jeannette, fille de Henri Le Prévost (1415), Henri fils d'Yvon de Coëtgoureden, écuyer (1540), Alain fils de Charles Euzeno, son frère (1645) ; — le lieu noble de Kerbizien, possédé par Fr. Quillerou (1754) ; — la terre et seigneurie de Kergorlay possédée par le sire de Chauvigny, héritier de Catherine de Laval, dame de Chauvigny (1450), Anne de Laval, veuve de la Fr. de la Trémoïlle (1543) ; — le lieu et manoir de l'Isle, possédé par les héritiers deJeanne de Baudrimon mère de Louis Le Nouenel (1466), Jean Le Rouge, écuyer, lequel a compris dans sa déclaration les terres de Penker-Pennanjun, et de Cozquer-Hus (1640) ; — le manoir et les dépendances de Prat an Groahic, possédés par Louis fils de Pierre Trouvenel (1472), les héritiers de Louis Tr. (1474), Guyon Le Rouge, sieur de Trébryent, et Marie Lorans, ladite dame héritière de Jeanne de Trouvenel (1510 et 1540), François Le Rouge (1575), T. de Kermellec (1653), Marie Pitouays, veuve de Jean Veller, sieur du Croixmen, conseiller au siège de Carhaix (1726), et autres.

B 1080. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1453-1540. — Paroisse de Paule. — Aveux et dénombrements des rentes et tenues à convenant possédées, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, par la veuve de Charles Lescauff, seigneur de Dréorz, tutrice de son fils Alain Lescauff, écuyer (1453), par Jean, fils du précédent (1495), Gilles, fils de Jean L. (1497), Pierre, fils de Gilles L. (1540).

B 1081. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1694. — Paroisse de Pestivien. — Aveux et dénombrements des maisons, des terres, des rentes, des droits réels et honorifiques dépendants de la châtellenie de Pestivien et de la seigneurie du Cludon y comprise, possédée, sous le ressort de la barre royale de Carhaix, par Jacques-Cl. de Kergorlay, marquis de Cludon, dont la veuve Pélagie d'Espinay signa la déclaration.

B 1082. (Liasse.) — 93 pièces parchemin ; 61 pièces, papier.

1443-1773. — Paroisse de Plouguer et ville de Carhaix. — Aveux et dénombrements de maisons, de jardins, de rentes, de terres, de parcs situés dans la campagne, dans les faubourgs de la ville de Carhaix et dans les rues du Pavé, des Augustins, du Fil, de la Fontaine, de la Moutarde, au petit Carhaix, près des Halles, et possédés par Marguerite, fille d'Yvon Le Pennec (1443), Guyon Coëtref, fils et héritier de Jeanne de Keranborgne et de Philippe C. (1449), les enfants et héritiers de Louis du Pays, sieur de Kerelan (1696), J. du Pays (1726), Bernard Vignard, les héritiers de François Tremeur (1727), la veuve de Pierre de Launay, écuyer, sieur du Kerguiffio, Ph. Em. Le Coz du Bourgerel, sieur du Plessis, et sa sœur (1727); Fr. Laporte, maître chirurgien, Marguerite Adès, épouse d'écuyer Nic. Suret, seigneur des Nos, lieutenant de cavalerie (1729), Anne Lebreton, veuve Turgot (1731), et autres ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1083. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 16 pièces papier.

1485-1777. — Paroisse de Plouguer. — Aveux et

dénombrements de manoirs, de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : le lieu et métairie noble de Crech-Renan possédé par J. Bertrand, sieur de Saint-Hervé (1653), M. Anne de Toulgoat, veuve de Th. Bertrand (1700), J.-Th. de Saint-Pezran (1777) ; — le manoir de Kergorno, possédé par Bizien, fils aîné de Yvon Kaergorno (1441), Yvon, fils de Bizien K. (1445), Jean, fils de Guillaume de Kergorno, écuyer (1540) ; — le lieu et manoir noble de Kergourtois, possédé par H., fils de Guillaume du Dresnay (1464), Henri, fils de Charles, écuyer, seigneur de *Kergontès* (1495), Charles, fils de H. du D., son frère aîné (1496), Yvon du D. (1543), Olivier Geslin, sieur de Kereslan, acquéreur des droits de Marguerite du Dresnay, épouse de Cl. de Bragelonne (1630) ; — le manoir et lieu noble de Kerledan, possédé par Françoise du Mur, veuve d'Amaury Leroux (1540), et propriétaire aussi du domaine de Stangier ; — le lieu et manoir de Kerléon, possédé par Cath. de Beud, veuve de Guillaume Kerléon (1468), Catherine, fille de Bertrand (Henri), écuyer (1540) ; — des convenants et tenues situés au village de Kernabat, les moulins du manoir de Kergoet possédés par Guillaume, fils de G. de Kergoet et sa mère, Plesou du Coëtquevran (1494), par Marie de Kergoet, épouse de Jean de Quelen, héritière de Guillaume de Kergoet (1541), Cath. de K. (1548), sa sœur, Jeanne du Quelennec, sœur de Jean du Q , seigneur de Kergoet (1603) ; Toussaint de Perrier (1630), Pierre du Pays, fils du sieur du Poulloudu, déclarant du manoir de Kernabat (1698) ; — le lieu et manoir de Kerneguez possédé par G. Nedellec, fils de Jeanne de Kerneguez (1435), Henri, fils d'Alain de Kerneguez, écuyer (1538) ; Ph. Em. Olymant (1653), Ch. Olymant (1688), Jos. Olymant, écuyer, époux de Renée des Cognets, dont l'aveu comprend les dépendances des terres de Kerourio, de Kerdaniel, de Kerenor et de Kerdutal (1728) ; Mauricette Olymant de Kerneguez, veuve de Toussaint des Cognets, agissant pour ses enfants et ses gendres (1765) ; etc.

B 1084. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1429-1777. — Paroisse de Plouguer. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du Roi, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : le lieu et manoir du Pellem, possédé par Pierre de Kermerien, héritier de Jeanne de Munillac (1443), V. Rouxel, seigneur du Cranno (1540), L. Rouxel, seigneur de Kermerien (1558), Louise Desportes, dame de Saint-Georges, héritière d'Anne Rouxel, sa mère (1603) ; — le manoir et lieu noble de Rochazre possédé par G., fils de Guillaume de Rochazre (1494), P. de R., écuyer (1540), H. Olymant, veuve d'Antoine du R. (1624), Ch. du R., écuyer (1653), Françoise du R., veuve de René Le Bigot, écuyer, sieur du Boisglé (1683), et Charles le B. son fils (1710) ; — le lieu et manoir de Stangier, possédé par Isabeau du Leslay, veuve de Ch. Le Bothon (1540), J. du Bothon, écuyer (1617), Gab. Gilart, écuyer, sieur de Larchantel (1754), Jean-Fr. G., chevalier, lieutenant de vaisseau (1764), les héritiers d'Hervé de Tremic (1776) ; — le lieu et manoir de Tuonjoly ou Tronjoly possédé par Marie du Mesné, dame de Lesguen (1540), J. Bertrand, sieur de Saint-Hervé (1640), les enfants de René-Louis B. (1713) ; les frères et sœurs de Marie Furic (1777) ; — autres aveux concernant le moulin du Ster et divers héritages nobles possédés par Jean de Rosmadec, fils et héritier d'Amice Olivier (1443), Christ. de Rosily, écuyer, seigneur de Mezros (1540), Jacq. du Bouëtiez, héritier de Jean du B., écuyer, son frère aîné (1619) ; — autres aveux relatifs aux lieux nobles de Prat-en-Goazic et de Kerdidré, en la trève de Saint-Quijeau ; — autres aveux concernant des terres roturières, situées dans la même paroisse.

B 1085. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1384. — Paroisse de Plouguernezel. - Aveu de diverses rentes dont jouissait de son vivant, sous la barre royale de Carhaix, Jean de Monteville, produit par Bizien, son fils.

B 1086. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1384-1777. — Paroisse de Plounevezel. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques désignés, sous le ressort de la barre royale de Carhaix, avec les dénominations suivantes : le lieu noble de Coëtgoureden, possédé par Louise Le Ledan, veuve de Ch. de Pestivien, héritière de son père, Ph. Le Ledan (1542) ; — la terre et le manoir de Kerambastard, possédés par Pierre Lohou et Anne Le Tily, tuteurs des enfants de Jeanne Le Tily et de Yvon Melon (1540) ; — le manoir de Kerconval, possédé par Yvon de Quelen, héritier de Jeanne de la Roche-Huon, sa mère (1440) ; — le lieu de Kernevez, possédé par Jean de Kerdreffec, seigneur de Tremillyeau (1541), et par Geoffroy de K., écuyer, héritier de Henri de K., seigneur du Staër, son père (1544) ; — la terre et seigneurie de Lamprat avec ses dépendances, possédées par Cl. Lamprat, écuyer, seigneur de Lamprat (1623), René de Lopriac, chevalier, seigneur d'Assérac (1688) ; — le manoir et la

métairie de Penanlan, possédés par H. Gouzabaz et Th. Rolland, son épouse, héritiers de M. Rolland et de Jeanne de Coëtquevran (1540), Ol. Gouzabatz, seigneur de Kerropartz (1664), Rob. du Châtel, veuve de Gab. G. (1695) ; — autres aveux produits par Jeanne de Pestivien, veuve de J.-B. de Tavignon, écuyer, sieur de Keraly (1777), Jeanne Daniel et autres.

B 1087. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1434-1777. — Paroisse de Plourach. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi dans le ressort de la barre de Carhaix, sous les titres suivants : l'hébergement et lieu de Coëtblouc possédé par Jean, fils de Morice Knechcan (1435) ; — la terre et seigneurie de Coëtrescar avec ses nombreuses ligences sur les manoirs et domaines de Restaubic, du Merdy, de Kerloet, de Penanvern, de Kreachysac, de Kerlosquet, de Kergadoret et les prééminences dans l'église de Botlazec, possédée par Guill. du Mené, fils de Morice du M. (1434), Morice du M., chevalier, fils de Guillaume du M. (1478), Jean du Perier, héritier de Cath. du Mené (1514) ; J. du P., seigneur du Toulgoet et du Mené (1540), Ch. Le Lagadec et Constance du Perier (1619) ; — le lieu noble de Cozlouet, possédé par Olivier, fils de Morice Stangier (1489), Vincent Stancyer (1540) ; — des tènements au village de Kergonan possédés par Guill. fils d'Yvon Stancyer (1443), Morice, héritier de Guillaume St. (1460) ; — le manoir et lieu noble de Kerlosquet, possédé par Marie de Pestivien, veuve de Charles de Glevedé, tutrice de son fils (1531), Tanguy G., écuyer, tuteur de Jean Glevedé, seigneur de Coetbihan (1541), Jean Euzenou, seigneur de Kersalaun, agissant pour ses frères et sa sœur (1774) ; — le lieu et manoir noble du Merdy, possédé par Jean de Cleuz, conseiller au Parlement de Metz, et Charlotte de la Boissière, son épouse (1642) ; etc.

B 1088. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1437-1541. — Paroisse de Plusquellec. — Aveux et dénombrements des maisons, terres, rentes, droits réels et honorifiques de la seigneurie et du domaine de Callac ou Plusquellec, tenus à foi et hommage du Roi, dans le ressort de la barre de Brest, et possédés par Morice, fils d'Alain de Plusquellec (1437), par Morice, héritier d'Olivier de Pl., lequel avait les « sieuries de Callac » (1443) ; — Jean de Pl., écuyer, héritier de Morice de Pl., son oncle (1469) ; — Jean du Pont, tuteur de Marguerite du Pont, fille de Jeanne de Plusquellec, dame dudit lieu et de Trongoff, lequel déclare le château et la forteresse de Callac, avec ses féages et ses convenants, le château de Kernormant (1477) ; — par Jean de la Villeblanche et Cath. du Châtellier, sieur et dame du Plessis du Châtellier (1499) ; X. de Villeblanche, lequel a déclaré le château et la ville de Callac, les jardins, le colombier, les étangs, la cohue, la halle, le martray, les foires et marchés de cette ville, plus la motte et l'emplacement du château de Ker an Normant, des rentes, convenants, féages et diverses redevances (1541).

B 1089. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1453-1541. — Paroisse de Poullaouen. — Aveux et dénombrements des maisons, terres, fiefs, seigneuries, moulins, bois, rentes, héritages, droits réels et honorifiques, tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, et dépendants de la terre et seigneurie de Tymeur, laquelle s'étendait dans les paroisses de Plouguer-Carhaix, de Cleguen, de Kerglof, de Plounevezel, de Plévin, de Motref, de Paule, de Trébrivan, produits par Guillaume fils de G. de Plœuc, écuyer (1453 et 1478) ; par Vincent de Plœuc, seigneur de Suguzou, du Plessis et de Kerguégant, héritier de son frère aîné, Louis, décédé en 1531 (1541) ; — cet aveu contient la peinture des armes de la famille de Plœuc.

B 1090. (Registre.) — 248 feuillets, parchemin.

1561. — Paroisse de Poullaouen. — Aveu et dénombrement complet des terres, moulins, rentes, revenus, héritages, juridictions, seigneuries, obéissances, fiefs et arrière-fiefs, privilèges et prééminences d'église dépendants de la seigneurie et du domaine de Tymeur possédé à foi, hommage et rachat, sous le ressort de Carhaix, par Ch. de Plœuc, seigneur de Plœuc, de Sécussou, de Kerguégant et du Plessis, héritier de son frère Vincent, décédé en 1548.

B 1091. (Registre.) — 283 feuillets, parchemin.

1620. — Paroisse de Poullaouen. — Aveu et dénombrement complet des terres, rentes, héritages, seigneuries, juridictions, fiefs et arrière-fiefs, privilèges, droits réels et honorifiques compris dans la mouvance directe et indirecte de la seigneurie de Tymeur, tenue à foi et hommage du Roi par Sébastien de Plœuc, seigneur de Plœuc, lequel a compris dans sa déclaration les fiefs qu'il tient en ligence savoir ; les lieux et manoirs nobles du Plessis, de Keranlouet, de Coatlès, de Coatmeur, de Rosanhech, de Lamprat, de Kerrolland, de Lan, de Kersal, de Stangier, de Kergorlay et autres.

B 1092. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1460-1756. — Paroisse de Poullaouen. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage dans le ressort de la barre royale de Carhaix et produits sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble de Goasvennou, possédé par Pierre, fils aîné de Henri Goezguenou) (1481), V. de G. (1540), héritier de Marie Knechconnezre ; Pierre Goasvennou, écuyer (1623), P. de G., héritier de Charles de G., écuyer, décédé 50 ans auparavant (1653), Yves de Lesquelen, écuyer (1726), Yves de L., seigneur de Coatquinec, Kerambellec, Le Fao et autres lieux (1755) ; — le manoir et la métairie noble de Kercoat possédés par Ol. fils d'Ollivier Toupin, sieur de Kerveniou (1491), Anne de Coatsoaff, veuve d'Ol. T. (1496), Fr. fils de François T. (1539), Anne Toupin (1581), Al. Berregarre, prêtre (1663) ; — le manoir et lieu noble de Kernegues possédé par P. fils de Jean Kernegues et sa mère, Blanche du Plessis, douairière (1460), H. de K., écuyer, héritier d'Alain (1541) ; — le manoir et lieu noble de Kernavès possédé par Ch. Grantugen, tuteur de son fils Pierre après le décès de son épouse, Jeanne Guillou, dame de Kernavez (1540), Pezron Grantugen, lequel se reconnait obligé de fournir un sergent féodé alternativement avec le seigneur de Goazvennou (1618) ; — le manoir, la terre et la seigneurie de Kerivoal possédés par Bernard, fils de Jean de Canaber, écuyer (1641) ; — le lieu et manoir noble de Kerniguynen possédé par Yvon Jourdren et Anne de Locrist, seigneur et dame de Kerverzic et de Lostenguern (1540) ; — le lieu et manoir noble de Kerjegu, possédé par Henri fils d'Yvon Le Bigot (1468), Pierre, fils d'Yvon Le B. (1534), Pierre du Bigot (1540), François le Bigot et Mauricette Guynement, sieur et dame de l'Angle, de Kerancalvez (1618) ; - le lieu et manoir noble de Kerrolland possédé par G. du Rochazre, fils d'Isabeau Hamon et de Jean du R. (1474), Hervé du R. (1540) et Marguerite du Cambout, son épouse, lesquels ont fait aveu aussi pour les manoirs et domaines de Penfeunteun en Poullaouen et le Rochazre en Plouguer (1556), Marie du Rochazre (1755), etc. ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1093. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1471-1700. — Paroisse de Poullaouen. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi, sous le ressort de la barre de Carhaix et produits sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble de la Lunec possédés par Henri Daniou, écuyer (1540), Silvie Le Moyne de Trévigny, épouse de Claude de Cerrent, chevalier, seigneur de Kerfilly (1686) ; — le manoir et lieu noble de Penfeunteum, possédé par Guillaume du Combout, héritier d'Yvon du Tuou, son oncle maternel, mort en 1524 (1540) ; Tanguy de Rochazre, écuyer (1623) ; — le lieu et manoir noble de Restihouarn possédé par Louis du Rochazre (1540), Cl. du R. agissant pour ses frères et sœurs (1641), Yves Ferrière et Louise Nuz (1673) et leurs héritiers (1700) ; — le lieu et manoir de Rosquijeau, possédé par Louis du Châtel, sieur de Mezle et de Châteaugal, héritier d'Isabeau de Kermellec, veuve d'Henri du Ch. (1471), Jean du Ch. (1546), par Antoine, frère et héritier du précédent, lequel a fait aveu aussi pour le manoir et domaine de Landreuvezec (1555) ; — le lieu et manoir de Toull an Roudoez possédé par Yvon Quintin, écuyer, sieur de Treffidy, héritier d'Is. Nicolas, sa mère (1540) ; etc.

B 1094. (Liasse.) — 88 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1464-1547. — Paroisse de Poullaouen. — Aveux et dénombrements d'héritages, de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, par Auneau de Botmeur, héritier d'Amice Touppin (1463), Jean de Botmeur (1540), Gilles de B. (1547) ; — Yvon Guillon (1464), Jacques du Parc, seigneur du Parc de Locmaria (1540), Jean de Botmeur (1540), Louis du Bothon, écuyer, seigneur de Broëllou, Fr. du Combout ; — Constance, Yvon et Marguerite Leroux (1540) ; — Mahé, Yves, Vincent, Guillaume et Pierre Le Foll (1540) ; par Pezron Riou et Pierre Ledu, Pierre Le Parcheminier, O. Lerest, V. Parcou, A. Guégant, Etienne et Jean Laour, Fiacre Prigent, Yvon Urgoix, Morice du Bois, écuyer, sieur de Guergué, Louis Le Lagadec, sieur de Mesedern, possesseur du lieu et convenant noble de Trocoat (1540) ; et autres possesseurs de terres aux villages de Cozquer, de Lemburel, du Quellenec, de Hellès-Bras, du Guilly, de Kergadiou, de Kerdu et autres.

B 1095. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1644-1777. — Paroisse de Poullaouen et trêve de Saint-Tudec. — Aveux et dénombrements produits devant la barre royale de Carhaix par Barbe Elye, dame de Kerascouet (1644), Joseph Berregarre, prêtre (1755), pour le lieu noble de Kergay ou Guergay ; — par Louis Le Guellaff et ses sœurs, pour des terres au village de Kerrolland (1775) ; — les héritiers Hourman et Urvoaz, pour le lieu noble de Kernanvez (1755) ; — autres aveux

concernant des terres nobles et roturières situées aux villages de Quen Cadarer, du Liorzou, de Guer-Lagatjar, de Trohoat, de Coadigou, de Rest-Parcou, de Kernaour, de Ploustern, de Le Mezec-Huellaff, de Goaz an Rest, de Kerbaol, de Lavalot, de Kerouel et autres.

B 1096. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1441-1703. — Paroisse de Rostrenen. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre de Carhaix, et composant la terre et seigneurie de Rostrenen, possédée par Jean du Pont et Marguerite de Rostrenen, héritiers de Pierre de Rostrenen décédé le 13 août 1440 (1441), Louise, fille de Jean du P. (1508), Jeanne de Maure, dame douairière du Pont et de Rostrenen, tutrice de Charles du Quelenec, son fils, baron desdits lieux (1555), les héritiers de Louis de Lantivy, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Florimonde de Caradeuc, son épouse, comprenant les dépendances situées dans les paroisses de Kergrist-Moëllou, de Plouguernevel, et des ligences dans celle de Plounevez-Quintin (1701).

B 1097. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1443-1704. — Paroisse de Saint-Hernin. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, héritages, censives, convenants, maisons, droits réels et honorifiques composant le domaine et la seigneurie de Coetquevran, tenus à foi et hommage du duc et du Roi, sous le ressort de la barre royale de Carhaix, par Jean fils de Morice de Coetquevran (1443), Henri de C., écuyer, héritier du précédent (1460), Marie du Port, veuve de Henri fils de Jeanne de Kaer et de Jean de C., tutrice de son fils Jean (1491) ; par Jean de Coetquevran, lequel déclara, en 1540, les hypothèques suivantes : Jean de Beaurepaire seigneur de Bouharnet 20 l. de rente, Valence de Coetquevran 20 l., héritiers Jeanne de C. 20 l., Marguerite de Coetquevran, héritiers Henriette de C. et de Etienne de C., les seigneurs de Kergoet, du Staer, de Pratuloch, de Kerdudon, de Rochazre, de Kerhyr et autres issus de la dite maison ; et le seigneur de Kergroazès ayant droit sur 40 livres de rente ; — autre déclaration produite par Malo-Joseph Le Moyne, chevalier, seigneur de Trévigny, de Kergoet, de Coetquevran, de Kermoyne, de Langonneau, de Kermartret, du Mengueouet, de la Motte, de Lesmais, de Plestin etc, héritier de Toussaint Le Moine de Trévigny, chevalier, lequel a compris dans son aveu les domaines et manoirs de Saint-en-Coat (4), de Kerhorre (7), de Kerdaffrec (14), divers convenants en Plouguer, en Maël Pestivien (24), en Spezet (35), — le manoir et domaine de Kerantelinaire en Motreff (1684) ; — autre aveu des terres et seigneuries de Coetquevran et de la Lunec produit par Hervieu de Gourmon, chevalier, seigneur de Coussy, et M. Anne de Saint-Simon, son épouse (1704).

B 1098. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1444-1777. — Paroisse de Scriniac et trèves de Coatqueau et de Botlazec. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Carhaix sous les titres suivants : la terre et seigneurie de Kerbrat ou Kerprat possédée par Jacques fils de Jean de Kerrimel, chevalier, seigneur de Coetinisan (1485), Guillaume fils de Jean de K. (1540), Guillaume de K. (1556), Isabeau de la Boissière, veuve de Pierre de Boiséon, tutrice de son fils, héritier de Pierre et Yves de Boiséon et de G. de Kerrimel, son oncle maternel (1575), le marquis Nicolas de Plœuc, héritier de sa sœur (1774) ; — le manoir de Kersech ou Kerysac, possédé par Henri fils de Riou Kerenour (1444), Yvon du Dresnay, écuyer, fils de Jean, seigneur de Troubodec (1492) ; — le manoir noble de Kervern ou Troquerven possédé par Guy de la Tour, seigneur de la Tour, qui le tenait de Yvon de Launay, par voie d'échange (1540), les filles d'Alexandre de Goaffrec, écuyer, seigneur de Kerven (1758) ; — autres déclarations relatives à diverses terres nobles et roturières possédées par Pierre du Combout, fils et héritier de Catherine Le Clerc (1495), Tanguy Henry, fils de Jean H., et de Françoise Le Jeune, sieur et dame de Saint-Malo, de Hallez, etc. (1578) ; Marguerite Derien, dame de Roscerff (1540), Yvon Le Hallez (1540), Guillaume de la Roche, écuyer, sieur de Kergrach (1540), les héritiers de Cath. Le Merer, dame du Plessis de Kermel (1729), etc.

B 1099. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1414-1777. — Paroisse de Spezet. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, sous les titres suivants : le château de Spezet avec la châtellenie et la vicomté de Pommerit possédés par Jean du Chatellier, vicomte du Pommerit, héritier de Marguerite de Mauguy (1495) ; Vincent, héritier dudit Jean (1498), Anne du Quelenec, veuve de Roch Gérard, sieur de Penhay et de Champagne, dame de la châtellenie et vicomté de Pommerit autrement Gourarmet, héritière de sa mère Catherine de Kereret qui l'avait acquise de G. de Guéma-

deuc (1628); — le manoir de Keransérec possédé par René de Saint-Alouarn, curateur de Gillette de Kergoat, sa fiancée, héritière de G. de K., son père, seigneur de Quilly et de Trohemboul (1540), François de K., héritier de Fr. de Kergoet et de Louise du Liscouet (1653), René du K., chevalier (1694); — le lieu noble de Kerouas possédé en partie par Cath. du Vieuxchâtel, veuve de Jean Denis (1540), les héritiers de Jean Le Tibran (1542); Louis Le Coent, Henri Le Grand et consorts, détenteurs du convenant noble de Kerouas (1756); — le manoir du Leslé possédé par Jean de Lantivy (1540); — le lieu et manoir noble de Lesnevez, possédé par Nic. Lisay (1540); — le manoir de Lisquidic, possédé par la veuve de Jean Le Gogal (1696); — le lieu et manoir noble de Pellahez, possédé par Marguerite Camus, veuve Rolland Penlahez, tutrice de ses enfants (1414), par X. du Vieuxchâtel (1540), par Fr. de Kerourfil, veuve de Marc du V., tutrice de Louis, son fils (1587); — autres déclarations de terres nobles et roturières produites par Guillaume, fils de G. Le Voyer (1450), Alain de Lesmaës (1472), par G. Le Bothon, procureur de Catherine Thépault (1500), Jeanne Provost, dame du Guern (1541), Blanche Le Troëdec, épouse de Ch. de Coëtquevran, héritière de Ch. Salaun (1540), Louis, Ch. et J. Le Guen, Jean de Kerlouarnec, sieur de Lisquidic; — par Cath. Guégant, dame douairière de Musnillac, propriétaire de plusieurs convenants nobles (1689); etc.

B 1100. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1436-1773. — Paroisse de Trébrivan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Duc de Bretagne et du Roi de France, sous la barre royale de Carhaix, avec les titres suivants: le lieu et manoir noble de Brunault, possédé par Louise, fille de Guillaume du Vieuxchâtel, épouse de J. du Botigneau (1527); par les mêmes en 1541, lesquels ont compris le manoir et lieu noble de Follezou, en Duault, et une sergentise féodée en la paroisse du Maël, en vertu de laquelle ils peuvent, au lieu du Louch, prélever, le jour de la foire du Commandeur, un quartier de mouton, deux quartes de vin, deux faucilles, huit deniers de pain, deux chapeaux de paille et des meilleurs, ils peuvent même « prendre tous les chappeaux de paille qu'ils trouveront sur les testes de toutes gens audit Louch, ledit jour, si l'on ne leur donne congé de les porter » ; — le manoir et lieu noble de Kerbascuezen, possédé par Louis Le Marech et Françoise Botylieau, héritière de Morice B., son père (1540), Morice Le Marec, écuyer, et Françoise du Rochazre, sieur et dame de Kerbazguen (1661) ; — le manoir et lieu noble de Leinhon, possédé par Guillaume, fils de Jean de Pestivien, écuyer (1481); Marie de Pestivien, épouse de Guillaume du Tyvaraulen, dame de Guiliguifflin (1540), Claude Guégant, écuyer (1666), fils de Jean (qui les tenait de la succession de Cath. de Clevedé et de Marie de Pestivien), lequel a compris dans son aveu la terre de Kerlosquet, en la paroisse de Plourach ; Marie-Anne Euzenou de Kersalaun, dame de Lainhon, héritière de J. Euzenou, chevalier (1773); — le manoir et lieu noble de Létang ou du Stang, possédé par Henri, fils de Guillaume du Quelenec (1436), Guillaume du Q. (1477), Anne du Q., héritière d'Hervé du Quelenec, son père (1543), Pierre de Boiséon, pour Louise de Quelen, son épouse (1555), Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, lieutenant général pour le Roi en Bretagne (1694); Marie-Anne de Rosmadec (1701); etc.

B 1101. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1471-1775. — Paroisse de Trébrivan, et sa trève du Moustoir. — Aveux et déclarations de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous la barre royale de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : le lieu et manoir noble de Lochrist possédé par Marie de Kèrprigent, veuve de Prigent de Lochrist, seigneur de Lochrist et de Kerhamon, tutrice de son fils Morice (1526) ; Morice de Lochrist, écuyer (1534), René de L. lequel a fait aveu aussi pour les domaines de Quenquis et de Kerhamon, en la paroisse de Duault (1559); — par Yves Lollivier, seigneur de Lochrist-Keramon, Coatamour, la Villeneuve, le Rascouet, etc (1639); Pierre Lollivier, chevalier, seigneur de Saint-Maure, Locrist, etc., dont la déclaration comprend les lieux nobles de Rosnaec en Trébrivan, de Keroudren en Plounevezel, de la Salle en Scrigniac, de la Garenne en Carnoët (1683); par Agathe de Volvire, veuve de Sébastien Lollivier, chevalier, comte de Saint-Maure, major du régiment royal des Cravates, tué au combat de Spire (1704); — le manoir et lieu noble de Lostancoët, possédé par Prigent fils de Pr. de Coëtmenech (1447), par Ch. de Coëtmenech, frère de feu Pierre de C., seigneur de Coëtmenech (1471), Cyprienne de Rohan, dame du Gué de Lisle, de Pihiriac (1540), par François de Rieux, chevalier, et Renée de la Feuillée, sieur et dame d'Assérac, du Gué de Lisle et de l'Isle-Dieux, la dite Renée héritière de Cyprienne de R. sa mère (1547); — autres déclarations de terres diverses produites par Yvon, fils de Ch. Touppin (1477), Guillaume, fils de J. Canaber (1496), Hervé Touppin (1545), Jean Coëtgoureden, écuyer, seigneur de Keraufret (1540), Seb. de Moëlien, chevalier, sieur de Tronjoly (1726); et autres.

B 1102. (Liasse.) – 18 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1310-1777. — Aveux collectifs ou indéterminés produits pour des héritages nobles, des rentes et droits divers, situés dans le ressort de la barre royale de Carhaix, par Geoffroy, fils de Pierre Cabornais (1456), G. de Cabornais, écuyer, héritier de Jean de C., seigneur de Kerlogonan (1509), J. de C., écuyer (1540), possesseurs de terres dans les paroisses de Mesle, de Carhaix et de Trébrivan, de Plouguer et du manoir de Bourgezel ; — Jean Veller du Croixmen, possesseur de maisons à Carhaix, des domaines de Kerguidegen, de Lanoennec et de Stang-bihan en Plouguer, de Goaresmou en Plounevezel, de Kerouas en Spezet (1687) ; — Françoise Jégou, épouse de Henri de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, brigadier des armées du Roi, dame du château de Glomel, des terres et seigneuries de Kersaint-Eloy, de Paule, de Kerjean, de Penpoulloc, de Kerloguennic (1690) ; — par le marquis Malo de Nevet, chevalier (1700) ; — la veuve de Joseph de la Couldraie, chevalier, seigneur de Kerdezarouet (1758) ; — Gilles-René Conen, chevalier, seigneur de Saint-Luc (1775) ; — Marie de Kerguz, épouse du comte A. de Roquefeuil (1777) ; — autres aveux de terres et de rentes produits par Eon de Kergorsoth, de la paroisse de Carhaix (1310) ; Guy de Mollac (1392), l'héritier de Marguerite de la Boulaie (1441), Jean de Bouteville, fils de Jeanne de Quelen (1434), Ol. fils de P. Ruffault et de Perronnelle de Bouteville (1440) ; Jean, seigneur d'Estuer, fils d'Aliette de Bouteville (1444), Jean de B., seigneur du Faouët, Jean de Bouteville, tuteur de François de B., sieur de Coëtcouravel (1540) ; — Guillaume Botdrimon, fils d'Olive Breneau (1444) ; — Jean, fils de J. Kergroës (1467) ; — Henri, fils de Guillaume Botlazen, possesseur d'un manoir en la trève de Quelen (1517), Dubois, seigneur de Kermabilou (1541) ; Alain Rosmadec et Jeanne du Châtel, seigneur et dame de Rosmadec, de Tyoarlen, de Pontcroix, de Glomel, de Kerlaouenan, de Prat an Stang, héritiers de Jean Rosmadec (1541). — Déclaration de Pierre Roul, sergent féodé énumérant les profits et les charges de son office. Il percevait entre autres droits : deux œufs sur chaque maison le lundi ou le mardi de Pâques. En retour, il devait fournir un instrument pour avertir les habitants de se rendre à l'office des Ténèbres le Jeudi saint, et à l'adoration de la Croix le Vendredi saint. De plus, il était tenu de fournir à manger au sieur de Vieuxchâtel et à 24 chevaliers une fois l'an, entre Noël et Carême prenant, dans une salle « où il y aura feu sans fumée » (1541).

B 1103. (Registre.) — Petit in-folio, 151 feuillets, parchemin.

1421-1541. — Domaine de Carhaix. — Réformation du rôle rentier à laquelle ont vaqué G. Bricaud et Fr. Bertho, auditeurs des Comptes, en vertu d'un mandement du roi François Ier dont le texte est inséré en tête du volume, et d'une commission de la Chambre des Comptes de Bretagne. Publications, relevé des recettes ordinaires comprenant la ferme des coutumes et du cohuage de Carhaix, du four à ban, des moulins à foulon et à blé de Pontsabiec, de Poullaouen et de Tronglevian, du trépas de Duault, des sceaux et papiers de la cour de Carhaix, avec les épaves et gallois ; — révocation de toutes les prises et locations d'étaux dans la halle ; — listes des contribuables à la taille de mai ; des cens de la Saint-Mahé, des rentes et chefrentes payables en janvier à Carhaix ; — enquête sur l'assiette de certaines rentes en souffrances (f° 33) ; — estimation nouvelle de maisons, de jardins et d'emplacements ; et enchères comprenant les terrains usurpés et spécialement l'emplacement du château et des douves de Carhaix (f° 48) ; — autres baillées à rente d'anciens héritages dans les paroisses de Spezet, de Poullaouen (f° 67), de Scriniac (f° 80), de Duault (f° 82), de Motreff (f° 99), de Mezle (f° 99) ; — autres arrentements de terres vaines et vagues (f° 116) ; — enrôlement d'autres baillées à rente de divers héritages et de terres non cultivées dans diverses parties du ressort de Carhaix dont les enchères ont eu lieu en 1541 (f°s 125 à 151). Au f° 10, on a transcrit un mandement du duc Jean V à son trésorier Jean Droniou, du 6 mars 1421 (n. s).

B 1104. (Registre.) — Petit in-folio, 134 feuillets, papier.

1640-1645. — Domaine de Carhaix. — Rôle rentier de la sénéchaussée de Carhaix comprenant le nom de tous les vassaux redevables au Roi à raison de leurs héritages ou de leurs constructions sur les places publiques et murailles de la ville de Carhaix ; — les noms des seigneurs et propriétaires des péages, pancartes et devoirs qui se lèvent dans le même ressort ; l'énumération des chefsrentes dues sur les terres nobles, et des censives dues par les terres roturières afféagées.

B 1105. (Cahiers.) — 79 feuillets papier.

1640-1641. — Domaine de Carhaix. — Livre des audiences tenues au siège royal de Carhaix pour la réformation du Domaine par Jean de Robien, seigneur de la Villeneuve, maître des Comptes, et Ol. de Lamprat, sénéchal de la même juridiction, contenant des condamnations contre les contribuables en retard, contre des usurpateurs, portant décerné acte pour des dépôts de pièces et ordonnant des enquêtes.

B 1106. (Registre.) — Grand in-folio, 557 feuillets, papier.

1678-1680. — Papier terrier de la barre royale de Carhaix contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires des maisons de la ville de Carhaix et des faubourgs dont les noms suivent : les Augustins pour leur couvent et leur église (f° 1) ; — Louise Le Nevez, dame de Kersalaun, tutrice de ses enfants, pour une maison rue des Augustins (f° 7) ; — Louis Le Gogal, pour un immeuble rue du Fil (f° 46) ; — Charles Touchard, maître chirurgien, pour une maison rue du Pavé (f° 77) ; — les marguilliers de l'église collégiale de Saint-Trémeur, pour plusieurs pièces de terre (f° 115) ; — Marie Lorans, pour une maison rue du Stair (f° 179) ; — Louise Prévost, dame de Penanguer, pour une maison place du Marché (f° 222) ; — Jos. Lebars, prêtre, et consorts, pour une maison rue de la Moutarde (f° 252) ; — J. et Marie Daniel, pour une maison noble, sise près la rue du Tour du Château (f° 298) ; — Ol. Plemeur, pour une maison, place aux Charbons (f° 370) ; — Nic. Tanguy, prêtre, pour une maison, rue de la Fontaine-Blanche (f° 424) ; — Julien Leclerc, pour une maison avec jardin, rue Viniech (f° 540) ; etc.

B 1107. (Registre.) — Grand in-folio, 571 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Carhaix contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Plouguer, par les propriétaires de diverses maisons, de parcs et de terres situés dans la banlieue de Carhaix, rue Cazuguel, près de la Madeleine, au bourg de Croix-Lochou, au Petit Carhaix, à Trouglevian et ailleurs, dont les noms suivent : G. Le Menez, sieur de Kerdeleau, gouverneur de l'église de Sainte-Anne (f° 13) ; — les Ursulines de Carhaix (f° 21) ; — Gauvain Guillou (f° 37) ; — Yves de Launay, écuyer, sieur de la Salle (f° 64) ; — Marguerite Veller, veuve Le Moal (f° 140) ; — par Marie Menel, épouse de L. Morin, sieur du Hilly, pour les domaines de Kerouriou, de Kernabat, de Kergallet et de Stangbihan (f° 274) ; — par René de Kermellec, écuyer, sieur du Pratan-Groahic (f° 322) ; — Marie Desvaux, épouse de J. Bertrand de Coatanhu, pour les manoirs et lieux nobles de Crech'Renan et de Tronjoly (f° 402) ; — J. Veller de Croixmen, pour le manoir et lieu noble de Kerdigen (f° 434) ; — les héritiers de Ph. Olimant de Kerneguez (f° 444) ; — par Cl. Guégant, chevalier, pour le domaine noble de Leinhon (f° 496) ; — par Louis Le Gogal, sieur de Penanech, pour la tenue Savin en la paroisse de Trébrivan (f° 552) ; etc.

B 1108. (Registre.) — Grand in-folio, 494 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Carhaix contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Trébrivan, de Plounevezel, de Plusquellec et de Carnoët par les propriétaires dont les noms suivent : Françoise Vatant, épouse de René du Dresit, écuyer, sieur de Kerallain, pour le domaine de Stangmeur (f° 17) ; — P. Lollivier de Saint-Maure, pour le château et domaine de Lochrist, ses bois et dépendances, sa chapelle seigneuriale et une autre chapelle dédiée à saint Clou, vulgairement saint Quillan (f° 59) ; — Ol. Gouzabat, chevalier, pour la terre et seigneurie de Pananlan (f° 117) ; — H. de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, pour la châtellenie de Glomel, s'étendant dans plusieurs paroisses et à laquelle appartient la présentation de trois chapellenies en l'église cathédrale de Quimper fondées par Jean Lespervier, évêque de Quimper, seigneur de Glomel, et confirmées par ses héritiers en 1507 (f° 147) ; — l'abbé et les religieux de Sainte-Croix de Quimperlé pour la châtellenie de Callac et Plusquellec, acquise par échange d'Albert de Gondy, duc de Retz, pair et maréchal de France, au lieu de l'île de Belle-Isle en Mer, en 1572 (f° 473) ; etc.

B 1109. (Registre.) — Grand in-folio, 562 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Carhaix contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent : Ch. Fleuriot, chevalier, pour le lieu et manoir noble de Langle, paroisse de Carnot (f° 13) ; — Florimonde de Caradreux, veuve de Lantivy, pour les ruines du château fort de Rostrenen, en la paroisse de Rostrenen, autrefois Kergrist-Moëllou et ses dépendances (f° 17-240) ; — Charlotte de la Boissière, épouse de J. Le Sénéchal, pour la terre et seigneurie de Kermorvan ou Bruillac, en Kergrist-Moellou (f° 241) ; — Yves de Launay, écuyer, pour le manoir de la Salle (f° 289) ; — Fr. du Parc de Kercadou, chevalier, pour la terre et seigneurie de Coatrescar, s'étendant dans les paroisses de Plourach, de Scrignac et de Botlazec (f° 307) ; — Jeanne Le Bihan, dame douairière de Saint-Germain, pour la terre et seigneurie de Bronollo (f° 467) ; — Barthélemy Ferret, écuyer, pour le lieu et manoir noble de Rosquijeau (f° 545) ; etc.

B. 1110. (Registre.) — Grand in-folio, 437 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Carhaix contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par la veuve de Michel Le Rouge, seigneur de Kerdavid, pour le manoir noble de Kergo, en la paroisse de Poullaouen (fº 1) ; — par le marguillier de l'église paroissiale audit lieu pour l'église, le reliquaire, le clocher, le cimetière et le presbytère (fº 49) ; — par Jean Bizouarn et consorts pour un convenant au village de Coadigou, même paroisse (fº 91) ; — par G. de Lesguellen, écuyer, seigneur de Coëtquinec, héritier de P. de Goazvennou, pour le lieu noble de Goazvennou (fº 161) ; — par Yves Ferrière et Louise Ruz, pour le lieu et manoir noble de Restihouarn (fº 211) ; — par P. du Rochazre, pour le manoir de Kerolland (fº 231) ; — par Alain du Perrier, chevalier, pour la terre et vicomté de Pommerit, autrement Gouar ar Armel, en Spezet (fº 241) ; — pour la terre et seigneurie de Leslech et partie de celle de Pellahé (fº 329) ; — par Jean Veller du Croixmen, pour le manoir noble de Kerouaz (fº 369) ; — par J. de Muzillac, chevalier, seigneur du Tymeur, pour le manoir de Kermenguy en Spezet (fº 413) ; et autres.

B. 1111. (Registre.) — Grand in-folio, 548 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Carhaix contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par S. de Musuillac, chevalier, pour le manoir et lieu noble de Cran en la paroisse de Spezet (fº 1) ; — Françoise du Pays, épouse de G. Caussel, pour la métairie noble de Pellahé (fº 7) ; — par la veuve de P. Bertrand, sieur de Tronjoly, pour le moulin de Lisquidic (fº 17) ; — par J. Alain, sieur de la Mare, pour les châteaux, domaines et seigneuries de Kerbrat, de Hellez et dépendances de Montaplant (fº 53) ; — par le recteur de la paroisse et le marguillier de Scrignac, pour le presbytère et le moulin de Lesnevez (fºs 249 et 259) ; — par Marie-Anne Thépault, pour le manoir du Querven (fº 265) ; — par M. Mahé, chevalier, seigneur de Kermorvan, pour le lieu et manoir noble de Coatqueau, en la dite paroisse (fº 311) ; — par J. Haufroy, titulaire du prieuré de Landugen, pour le temporel de son bénéfice comprenant des parcs de terre, des convenants et droits seigneuriaux (fº 323) ; — par Seb. de Kerhoent, chevalier, seigneur de Coetanfao, pour les lieux et manoirs nobles de Loquevel et du parc de Duault (fº 353 ; — par H. Le Sénéchal, chevalier, baron de Carcado, pour la terre et seigneurie de Quellen, paroisse de Duault (fº 437) ; par J. de Maupetit, pour le lieu et manoir noble de Blezrin (fº 467), et autres.

B. 1112. (Registre.) — Grand in-folio, 499 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Carhaix contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par le recteur de la paroisse de Duault pour les églises tréviales de Locarn, de Burtullet et de Saint-Nicodème dont le seigneur de Quellen se disait fondateur (fº 1) ; — par Seb. Barbier, châtelain de Lescoat, pour le manoir et la métairie noble du Follezou (fº 3); — par O. de la Rivière, marquis du Plessis de Plœuc, pour le lieu et manoir noble de Kergroas (fº 15) ; — par Malo de Nevet, chevalier, pour le domaine et la seigneurie de Trouangle (fº 33) ; — par Fr. de Coëtgoureden, écuyer, sieur de Kermathéan (fº 59) ; — par Marie et Marguerite de Kerbouric, pour le lieu et manoir noble de Kermarec (fº 73) ; — par divers tenanciers des villages de Saint-Derien, de Kerpourhiet et de Fol-Bras en Duault (fº 89) ; — par Fr. de Queremar, épouse de Ch. Le Gonidec, chevalier, seigneur de Toulbourson, pour le manoir et la métairie noble de Lopven (fº 230) ; — par Cécile de Kerroignant, religieuse de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, prieure de Querléan, paroisse du Maël-Carhaix, pour le temporel de son bénéfice comprenant une église, un cimetière et des terres (fº 313) ; — par Ch. de Lesmaës, pour le domaine et manoir de Kerouguiou (fº 481); et autres.

B 1113. (Registre.) — Grand in-folio, 558 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Carhaix contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine par Julienne Le Bigot, dame douairière de Kermorvan, pour le lieu et manoir noble de Penanhech (fº 1) ; — par J. Henry, pour une maison et des terres au villages de Sinibic, en Maël-Carhaix (fº 23) ; — par Cl. du Guermeur, écuyer, Louis Le Grall, P. Le Poupon et consorts, pour la tenue Guellahen (fº 91) ; — — Jean Guillet, marchand, pour le lieu de Runtunic et ses dépendances (fº 103); — par les enfants de Ph. du Drésit, écuyer, pour le manoir et la métairie noble de Kerforn (fº 183) ; — par divers tenanciers pour le convenant de Fiacre Le Garec, au village de la Forest (fº 253) ; — par la veuve de Th. Guillon pour le lieu et manoir noble de Penanguer (fº 277) ; — par Fiacre Guéguen, dame douairière de Kergourant, pour le manoir et la métairie

noble de Kerjezequel (f° 287) ; – J. Le Bosec, Ch. Gueznou, prêtre, et consorts, pour le lieu noble de Goaz-an-Golen (f° 333) ; — par Seb. de Moëlien, seigneur de Gonandour, pour la tenue du Corre an Roscoat, en la paroisse de Maël-Carhaix et autres.

B 1114. (Registre.) — Grand in-folio, 387 feuillets, papier.

1678-1692. — Papier terrier de la barre royale de Carhaix, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par Rolland Loz, chevalier, baron de Beaulieu, pour la masure du château, au bourg de Loch (f° 85) ; — par les religieux de l'abbaye de N.-D. du Rellec, pour le manoir et lieu noble de Tremuelt, en Scrignac, pour la montagne de la Brusque, partie en Tréguier, partie en Cornouaille, et un fief de terre tenue en *quevaise*, dont les tenanciers sont sujets à un régime particulier, amplement indiqué dans l'aveu (f° 139) ; — par Malo Lemoyne de Trévigny, chevalier, pour la terre et seigneurie de Coetquevran, en la paroisse de Saint-Hernin (f° 145) ; – par A. du Perrier, ehevalier, pour la seigneurie de Toulgoat, en Plonguer-Carhaix, y compris le manoir de Trébrivan (f° 171) ; — par Guillaume de Kerampuil, écuyer, pour le manoir et la métairie noble de Kerampuil (f° 217) ; — l'abbé Etienne Dausse, pour le prieuré de Carhaix, dont les prééminences honorifiques comprenaient le titre de seigneur spirituel de la ville, et celui de curé primitif de l'église collégiale de Carhaix, le droit d'être le premier nommé aux synodes de l'évêché, le premier appelé aux assises générales de la sénéchaussée (f° 265) ; — par les religieux de Langonnet pour le temporel de leur abbaye comprenant des moulins et des tenues en Plevin, en Gourin, en Saint-Hernin, Glomet et Tresgan ; — par René Jegou, chevalier, seigneur de Paulle, pour le lieu et manoir noble de Saint-Anaon (f° 323) ; et autres.

B 1115. (Registre.) — Grand in-folio ; 462 feuillets, papier.

1678-1685. — Papier terrier de la barre royale de Carhaix contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers, fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par Seb. de Rosmadec, marquis de Rosmadec, de Pontcroix et de Tyvarlen, baron de Molac, du Juch et de Serrent, pour les terres et seigneuries de Lestang, de Brunot et de Lostancoat (f° 1) ; — par Armand-Jean du Plessis, chevalier, seigneur duc de Richelieu et de Fronsac, pour la terre et seigneurie de Carnot (f° 230) ; — par les divers tenanciers des terres comprises dans l'étendue du parc de Duault ; — par Lucas Tréanton, pour le convenant Coutellier, au village de Goazanneau, paroisse de Spezet (f° 429) ; — par Marie Quemener, veuve Fr. Le Bosec, pour la tenue de Marie Briant, au village de Kerbourou, paroisse de Mezle (f° 441) ; — par Yves Lochou, sieur de Quercharo, pour une maison ruinée, sise au Martray de Carhaix (f° 459) ; et autres.

B 1116. (Registre.) — Grand in-folio ; 464 feuillets, papier.

1681-1692. — Papier terrier de la barre royale de Carhaix, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par Marguerite Leny, épouse de Fr. Marec, écuyer, seigneur de Launay, pour des maisons et des terres en Plourach (f° 1) ; – par la veuve de J. Lebrun, écuyer, sieur de Kerprat, pour les dépendances du manoir de Poulmic en Carnot, et Plourach (f° 3) ; — par François le Coz, pour le lieu de Bourgerel, en Plourach (f° 53) ; — par L. de la Bourdonnaie, chevalier, comte de Coëtion, pour la maison de Restourhan, au faubourg de Motreff, près la ville de Carhaix (f° 71) ; — par J. de Kergorlay, marquis de Cludon, baron de Pestivien, pour les ruines du château, la métairie noble et les dépendances de la seigneurie de Pestivien (f° 87) ; — par Charles Fleuriot, chevalier, seigneur de Langle, pour les lieux et manoirs nobles de Landrouezec, en Plounevezel (f° 133) ; — de Kerjegu en la trève de Saint-Tudec, paroisse de Poullaouen (f° 163) ; — par Séb. Fleuriot de Langle pour les lieux et manoirs de Kerfeschant (f° 203), de Quenquistilles (f° 226) et de Kermabon, (f° 232), en Duault ; — par Louis de la Bourdonnaie de Coëtion, pour le manoir du Helegouet et ses dépendances, en Scrignac (f° 323) ; — par Alain du Perrier, pour le manoir et domaine de Bois-Garin, en Spezet (f° 339) ; et autres.

B 1117. (Registre.) — Grand in-folio ; 396 feuillets, papier.

1679-1682. — Livre des sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Carhaix et le visa de tous les titres produits par les suivants les Augustins de Carhaix, sont condamnés à prendre des lettres d'amortissement pour tous les acquêts faits par eux depuis 1673 (f° 1) ; — Françoise Vatant est déchargée de 21 livres pour le rachat de Marie Briand, lequel se trouvait prescrit parce que le décès remontait à février 1637 (f° 112) ; — Marguerite Courant, propriétaire de la XIe maison rue des Augustins, à Carhaix, a été condamnée à payer les

arrérages d'une rente de 4 sous et les lods et rentes de l'acquisition d'une moitié de sa maison, montant à 11 livres, 15 sous (f° 170) ; — Jeanne Quinion, veuve Bertrand, propriétaire de la maison de la Villedé, a produit des contrats remontant à 1661, et ses héritiers ont été inscrits au rôle rentier pour la somme de 66 sous 4 deniers (f° 221) ; — Charles Touchart, maître chirurgien à Carhaix, a produit des titres remontant à 1592 et a été enrôlé pour 8 sous de chefrente (f° 253) ; — les religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, établies à l'Hôtel-Dieu de Carhaix, ont produit des titres remontant à 1664, et ont été enrôlées pour payer chaque année 42 sous de rente, puis condamnées à se procurer des lettres d'amortissement (f° 333) ; etc.

B 1118. (Registre.) — Grand in-folio ; 399 feuillets, papier.

1679-1683. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Carhaix et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Pierre Macé, demeurant au lieu de Quéribin, propriétaire d'une maison avec jardin dans les faubourgs de Carhaix (f° 39); — P. Simon, sieur de Crechkenan, pour deux pièces de terre au village de Lanoenec, paroisse de Plouguer (f° 96); — P. Legan et Jeanne Didel, pour une maison à Trouglevian, plus une rozière nommée *Roz en Berre* (f° 141) ; — Jean Le Coz, pour une maison au Petit-Carhaix, dont le rachat a été liquidé à 12 livres à raison du denier vingt de la valeur (f° 231) ; — Marie Menel, veuve de Louis Morin du Hilly, propriétaire des manoirs de Querouriou et de Kernabat (f° 267) ; — Ph. Geslin, chevalier, qui fut condamné au paiement du rachat de Jean Geslin, son frère aîné, mort possesseur du manoir de Pelem (f° 295) ; — Marie Desvaux, veuve Bertrand de Coatanhu, laquelle fut maintenue dans la noblesse des lieux et manoirs de Tronjoly et de Crech-Renan, et déboutée des prééminences qu'elle prétendait dans la chapelle de Saint-André en la collégiale de Tremeur (f° 311) ; — P. Lollivier, chevalier, seigneur de Saint-Maure et de Locrist, lequel a produit des titres remontant à 1488 (f° 374) ; et autres.

B 1119. (Registre.) — Grand in-folio ; 400 feuillets, papier.

1679-1683. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Carhaix et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Louise Lenevez, veuve Veller, laquelle fut déchargée de tous droits de rachat et de lods et ventes (f° 5) ; — l'abbé et les religieux de Sainte-Croix-de-Quimperlé, lesquels furent maintenus dans le droit de haute et basse justice, comme seigneurs de Callac, eu égard à un minu de 1477 (f° 13) ; — H. de Volvire, chevalier, comte de Ruffec, lequel a été maintenu dans la noblesse du lieu de Kerleron et débouté des effets d'un afféagement de la tenue du Cotton (f° 67) ; — Ch. Le Gall et H. Le Menez, propriétaires d'une partie du village de Ploustern, contenant 14 journaux (f° 157) ; — Maurice Mahé, chevalier, seigneur de Kermorvan, et Renée Le Bigot, propriétaires et détenteurs de la terre et seigneurie de Coatqueau et du lieu de Mezelcaff (f° 309) ; — H. Le Sénéchal, chevalier, baron de Carcado, lequel a revendiqué les prééminences de la chapelle de Saint-Servais, en Duault, et produit une pièce de 1438 (f° 321) ; — Louis de Léon, écuyer, sieur de Bourgerel et de Kerprigent, lequel a été débouté du droit de juridiction qu'il prétendait exercer à raison de la terre de Kerbournet (f° 331) ; et autres.

B 1120. (Registre.) — Grand in-folio ; 401 feuillets, papier.

1679-1683. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception, d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Carhaix et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Toussaint Loz, sieur de Rochleuz, Isabelle et Charlotte Loz, propriétaires de la métairie de Saint-Nicodème, dont la déclaration a été reçue à la charge de payer la somme de 100 livres (f° 5); — les détenteurs de quatre tenues au village de Trefflay, paroisse de Duault (f° 13) ; — Marie Blot, veuve Jean Guillart, écuyer, sieur de Kersausic, laquelle a été condamnée à payer 375 livres, plus 150 livres, pour un droit de lods et ventes et un rachat, faute d'avoir justifié la propriété et possession du manoir de Goaz an Aman depuis 40 ans (f° 35) ; — les détenteurs du convenant Huellaff, au village de Kervern, qui ont été déchargés de 29 années d'arrérages de rentes (f° 83); — les détenteurs de la tenue Bozec, au village de Kermarec, en la paroisse de Maël-Carhaix, dont les droits de rachat ont été liquidés à la somme de 200 livres faute à eux d'avoir déclaré la part et portion appartenant à chacun (f° 109) ; — les détenteurs des villages de Kernostis et du Blech dont les actes de partage et les titres de familles sont longuement énumérés (f° 379) ; et autres.

B 1121. (Registre.) — Grand in-folio, 172 feuillets, papier.

1682-1683. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistre-

ment rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Carhaix et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Thomas, François Derval et consorts, détenteurs et propriétaires de la tenue du Marchand de Forest, en Maël-Carhaix, chargés de 6 deniers de chefrente envers la recette ordinaire (f° 11) ; — Louis du Bot, écuyer, Nicolas Clech et consorts, détenteurs du convenant Touroullé, en Glomel, lesquels ont été enrôlés pour 15 sous de rente (f° 31) ; — Jean Le Deuff, Jean Rochou, R. Lespec, propriétaires d'un convenant de Kerfaven, en Maël-Pestivien (f° 51) ; — H. de Nevet, chevalier, propriétaire de deux convenants au bourg paroissial de Maël-Pestivien, lequel a payé 69 livres, faute d'avoir rapporté la quittance du rachat acquis au Roi par le décès de Bonaventure du Liscoët (f° 61) ; et autres.

B 1122. (Registre.) — Grand in-folio ; 396 feuillets, papier.

1684-1694. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Carhaix et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, lequel a justifié ses prétentions au moyen de nombreuses inductions, remontant à 1489 et a été débouté du droit de présentateur et fondateur de la paroisse de Trébrivan (f° 1) ; — les détenteurs de nombreuses tenues créées dans le parc de Duault ; — Armand du Plessis, duc de Richelieu, propriétaire de la seigneurie de Carnot, lequel a été débouté de nombreuses mouvances (f° 153) ; — les marguilliers de l'église tréviale de Botlazec dont le temporel a été constitué en 1626 (f° 184) ; — Mauricette de Plœuc, veuve en premières noces du marquis de Carman et en secondes noces de Ch. de Persin, propriétaire de la terre et seigneurie de Tymeur, érigée en marquisat en 1616, dont la sentence porte que le titre de marquisat sera rayé comme étant tombé en quenouille, qu'il sera fait état d'un aveu rendu en 1620 lequel paraît suspect « par l'addition de quelques feuillets, les cahiers d'icelluy étant inégaux et écrits de différentes mains » ; — que d'après un procès-verbal du lieutenant de Carhaix du 30 août 1597, les archives de Tymeur ont été trouvées dans une cave, mouillées et noircies, dans « un coffre en fuz de pipe et une barique comme ayant esté dans l'eau à la hauteur d'un pied et demy », (f° 236) ; et autres.

B 1123. (Cahier.) — Petit in-folio, 62 feuillets, papier.

1687. — Réformation du domaine royal de Carhaix. — Procès verbal d'arpentage et de mesurage des maisons, jardins, places et héritages situés dans l'étendue de la ville et des faubourgs de Carhaix, rapporté par O. Joubault, greffier, auquel on a ajouté l'arpentage des parcs, pièces de terre, courtils, vergers, prés et prairies formant la censive de Carhaix.

B 1124. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1629-1715. — Obéissances féodales de la cour royale de Carhaix. — Contrats de vente et d'échange concernant diverses maisons de la ville de Carhaix, acquises par J. Coz, J. Bertrand, J. Liscouët, R. Dassuet, Thomas Desvaux ; deux courtils, voisins du *cimetière des Martirs* et de la chapelle Saint-Quijeau à Carhaix (1639) ; — deux tenues au village de Menguent, en la paroisse de Glomel, vendues à G. Bobes par le marquis Gabriel de Goulaine (1635) ; — le domaine et la seigneurie de Coetquevran, qui fut cédée par René de Kergorlay, chevalier, seigneur du Cludon, à T. Perrien, chevalier, seigneur de Breffillac, contre la terre et seigneurie de Querouern, en Ploubezre (1636) ; — des terres du parc de Duault, acquises par Marie Le Gonidec, douairière de Kermathéan (1639) ; — la terre et seigneurie du Plessis et du Rest, aux paroisses de Pleguen et de Paule, vendues par Pierre de Lannion, chevalier, gouverneur de Vannes, à son frère Jean, capitaine du ban et de l'arrière-ban de la Noblesse, en l'évêché de Tréguier (1639) ; — la métairie noble de Kerveau, paroisse de Paule, acquise par J. Fol de Kerambellec (1700) ; — la terre et seigneurie de Loquevel, acquise par Jacques de Varennes du Condat, écuyer (1704) ; — la terre et seigneurie de Kerlouet, en Motreff, acquise par J. Aymart de Roquefeuille (1715) ; et autres.

B 1125. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier.

1768-1774. — Obéissances féodales de la Cour royale de Carhaix. — Contrats de vente, d'échange d'afféagement et de transaction concernant divers héritages situés au village de Kergus et au bourg de Trébrivan, par Guy Laizet, ménager (1771) ; — une maison sur la place aux charbons de Carhaix, acquise par Jos. Huet (1772) ; — deux pièces de terre au village de Kervoazou, en la trève de Saint-Quijeau, paroisse de Plouguer, acquises par G. Rivoal et P, Le Follezou (1772) ; — une partie de la métairie du Ty-Len, en la trève de Burtulet, acquise par René Thomas (1773) ; — les droits immobiliers possédés au village de Kermogotton, en la trève de Botmel, par Fr. Chenel (1773) ; — la conversion de plusieurs convenants à Kerguevarec en Plounevezel, en un afféagement, consentie par Renée de Carbonnel de Canisy,

marquise de Pontcroix, en faveur de P. Connan, ménager (1773) ; — la terre et seigneurie de Loquevel, en Duault, acquise par J. Sébastien Fleuriot, chevalier, comte de Langle, de Charlemagne Fleuriot, vicomte de Langle (1773) ; — le manoir et la métairie noble de Penfeunten, en la paroisse de Poullaouen, acquis par Patrice d'Arcy, chevalier, colonel du régiment de Lally, et ses associés dans l'exploitation des mines de Poullaouen (1773) ; et autres.

B 1126. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier.

1775-1777. — Obéissanços féodales de la cour de Carhaix. — Contrats de vente, d'échange, concernant une maison et des pièces de terre, au village de Launay-Sousin, en la trève de Bosmel, acquises par Jean Philippe (1775) ; — un emplacement de maison au village de Kerdu, trève de Saint-Tudec, acquis par Fr. Godefroy (1775) ; — des terres sises aux villages de Kermoysan et de Kergonan, en la trève de Treffrin, paroisse de Plouguer, échangées entre Joseph et Yves Le Troadec (1775) ; — différentes maisons, avec des terres acquises par Alexis de Belleville, André Grévin, Gérard Richard, inspecteurs aux mines de Basse-Bretagne, en résidence à Poullaouen (1776) ; — une métairie à Guenharic, paroisse de Trébrivant, acquise par Toussaint des Cognets, chevalier, comte de Correc (1776) ; — une masure et des terres au village de Garotoulan, en Duault, acquises par René de Coatgoureden, chevalier (1776) ; — la moitié de la prairie de Prat-ar-Floch, au village de Kerconval, trève de Sainte-Catherine, en Plounevezel, acquise par G. et J. Monfort (1777) ; — la moitié du parc de Pont-Herbaut, près Carhaix, acquise par Louis Suret des Noes, ancien capitaine de grenadiers (1777) ; — la baronnie de Rostrenen, acquise par le prince de Rohan-Guémené, pour la somme de 723.000 livres de Mad. la duchesse d'Elbeuf (1777) ; et autres.

B 1127. (Registre.) — Petit in-folio ; 88 feuillets, papier.

1590-1784. — Domaine de la barre royale de Carhaix. — Inventaires des aveux déposés dans les archives de la Chambre des Comptes, exécutés par deux commissaires de la Chambre désignés à cet effet, continués et mis à jour périodiquement en présence du garde des Archives.

Sénéchaussée royale de Chateaulin

B 1128. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1540. — Paroisse de Brasparts. — Aveu produit devant la barre royale de Châteaulin par G. Leborgne et consorts pour plusieurs parcs de terre.

B 1129. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1472-1765. — Paroisse de Briziec. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques dépendants du domaine et de la seigneurie de Trégain possédés par Jean, fils de Jean Trégain (1472) ; Guillaume de Trégain, écuyer (1620) ; René-Guy Meslou (1710), Louise-Madeleine du Bouays de Couesbout, veuve de Guy-René Meslou de Trégain, tutrice des enfants de leur mariage (1753). Le seigneur de Trégain déclare qu'il est en possession d'avoir ses armes en l'église de Saint-Vesnec..... « en laquelle chapelle se font plusieurs assemblées de peuple, même de marchandises sur lesquelles ledit seigneur a droit de prandre scavoir sur chacun des taverniers un pot de vin et sur chaque estal un sol ». — Autres aveux produits par Aug. Le Floch et Yves Le Pétillon pour des héritages roturiers situés aux villages de Garzansant et de Lestrevet Drein.

B 1130. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1464-1756. — Paroisse de Cast. — Aveux et dénombrements d'héritages nobles possédés sous la barre royale de Châteaulin par Jean de Lescuz, seigneur de Lescuz, héritier de Méance de Lescuz (1466), Olivier fils d'Yvon de Quelen et de Jeanne du Châtel (1476), Jean fils d'Hervé, seigneur du Rible (1494), Yvon fils de Rion de Keranvel, écuyer (1518), Françoise de Kerfouyt, dame de Kerfouyt et de Kergrus (1540), Anne de Languenoez, dame de la Forest (1540), Louis de Tyvaraulen, dame douairière de Pontlez, Catherine de la Marche, dame du Rible, Bertrand Coëtsquiriou et son épouse, seigneur et dame de Boullguern, Louis de Coëtquevran, écuyer, seigneur de la Haie, héritier de Catherine Le Gentil, sa mère (1540) ; Nic. de Talhouet et Françoise Le Beguec, sieur et dame de Penanech (1643) ; Louis de la Garde et Isabelle Housman, sieur et dame de Leurgadoret (1653) ; — G. Becdelièvre et Françoise Le Nobletz (1705) ; Olivier, fils de Pierre Jouan, écuyer, sieur de la Varenne (1709), les héritiers de Yves Jouan de Kernotter (1751) ; autres déclarations produites pour le domaine de Penbodennec *(Penboguennec)* ou Chefbocage, par Jeanne de Cornouaille, veuve d'Hervé de la Villeneuve (1464), Pierre du Leslay, écuyer, sieur du Run (1642), Ch. du Leslay, chevalier, seigneur de Kergudon (1756) ; — pour le domaine et le manoir de Kermaou, par Toussaint Le Bihan, seigneur de Penellès (1703) ; Jacques Le Bihan (1756) ; — pour le domaine et le manoir de Lescast, par H. Le Campion (1473) ; Bernard Kerpaen (1540) ; — pour le domaine et le manoir de Tréouret, par René Le Bihan, écuyer (1684), Toussaint

Le B. (1733) ; — pour le manoir et domaine de Trolevenez, par Jeanne Kerret, dame de Keravel, tutrice de sa fille Marie Le Dymoine (1639) ; par la même, en 1653, après le mariage de sa fille avec Chr. de la Ville-Estienne, procureur au Parlement de Rennes, qui consentit à lui en laisser l'usufruit ; et par Marie de Keravel (1662) ; etc.

B 1131. (Liasse.) — 37 pièces parchemin ; 15 pièces, papier.

1467-1777. — Paroisse de Cast. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes et d'héritages tenus roturièrement du Roi dans le ressort de Châteaulin et situés dans les villages de Quellan, de Botguennec, de Cozlan, de Penanrun, de Keresloe, du Guern, de Tregoallec, de Leleach, de Grannec, de Port-Richard, de Lincoulin, de Porauhen, de Penan-Choat, de Pouloupri, de Kerleurec, etc.

B 1132 (Liasse.) — 55 pièces parchemin ; 14 pièces, papier.

1433-1777. — Paroisse de Châteaulin. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement des ducs de Bretagne et des rois de France, sous le ressort de Chateaulin, par les héritiers de Marguerite Landebaec, veuve de Guillaume du Guern (1433), de Tiphaine Saint-Juzel (1443), d'Isabeau des Ferrières, veuve d'Yvon Kersaliou (1444), d'Hervé Lannouan (1445), d'Hervé de Juch (1462), d'Henri de Bennerven (1468), d'Hervé Riou Keranmaer (1470) ; par Jeanne de Bennerven, épouse de Charles de Lescoet (1540) ; — par G. Le Gentil, écuyer, et Cath. de Kergadou pour le manoir de Mesanbelec et ses dépendances (1540) ; — par Hervé Kerperennès (1540) ; Catherine du Parc, veuve Vandorp, héritière d'Anne Salaun (1777) ; — autres dénombrements produits pour le domaine de Kerhelbert par Tristan Lescauff et Claude de Guer, seigneur et dame de Panlivec (1540) ; — pour le domaine de Kerstrat, par Joseph-Louis de Tréouret, chevalier (1752) ; — pour la terre et seigneurie de Lanthon, par Charles Saulx (1626) et son fils Michel Saulx, écuyer, (1640) ; — pour le lieu et manoir de Peren, par Jean de Kerliver, chevalier (1652), Jerôme-René Jouan, écuyer, sieur de Kervenoaël, agissant pour ses frères et sœurs (1731) ; — pour les moulins de Coatnabat, par les enfants de Thomas Dumains, ingénieur des fortifications en Bretagne (1747) ; — pour les moulins de Launay, par Marie Le Scauff (1752) ; etc.

B 1133. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 39 pièces papier.

1652-1777. — Paroisse de Châteaulin. — Aveux et dénombrements d'héritages, de rentes, de maisons tenues roturièrement sous la barre royale de Châteaulin dans les villages de Quinquis, de Treverec, de Prathir, de Stangforn, de Leindour, de Toul an Rodou, de Mes an Belec, de Quiffit, de Kerjean, de Penpont-Corentin, de Stangyven, de Pennanrun, de Kermoalien, de Laeron, etc. — Autres aveux concernant diverses maisons sises rue Villy, rue Neuve, au Port-Launay, à Châteaulin, possédées par Jean Fittement (1663), Claire de Trévelec (1751), François Gestin, notaire (1772), les héritiers de A. Bigeaud des Clos (1773) et de Guillaume Jamet (1773).

B 1134. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1443-1771. — Paroisse de Dinault. — Aveux et dénombrements d'héritages, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement sous la barre royale de Châteaulin et dépendants des domaines ci-après : Keranbastard possédé par François-Hyacinthe Visdelou, chevalier, seigneur de Bienassis (1698) ; — Kermeur possédé par R. de Penguern, héritier de son frère Jean (1443) ; Alain Le Moël, héritier de Havoise du Guern, veuve d'Yvon Le Moël (1464) ; — le lieu et manoir noble de Kervynic possédé par Jean de Kerguiziau, seigneur de Kerscao (1650), Jacques de Kersauson, chevalier (1714), le marquis Jean-Jacques de Kersauson (1745) ; — autres aveux de terres nobles produits par J. Gousné (1474), J. Gourmellon (1476), les héritiers d'Alain Le Correoc (1735), de J.-B. de Penfeuntenio (1752) ; — autres aveux de terres roturières possédées par Fr. Guillou, Y. Le Gourlay, Yves Riou, les enfants de Louis Le Tharo et autres. — Autres déclarations produites par Hervé de Kersausen et Y. de Pontplancoet, héritière de Jean Keranrès (1470), Jean de Kersausen, seigneur de Rosarnou, pour diverses possessions au village du Guilly (1500), et par Jean de Kersausen, seigneur de Rosarnou, sergent féodé de la voirie de Châteaulin, à raison de diverses terres en Châteaulin et Dinault et de divers droits de voirie qui sont énumérés et qui comprennent la perception de 8 deniers sur chaque navire, les coutumes des foires, 5 sous par prisonnier ferré, à la charge de garder les prisonniers, de fournir des bancs et tapis pour les audiences, de faire les semonces et de bailler gaule aux juges (1540).

B 1135. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1509-1778. — Paroisse d'Edern. — Aveu de plusieurs parcs de terre déclarés par Jean et Guillaume Le Cosqueric et leurs sœurs (1509). — Dénombrement de la terre, de la seigneurie et du manoir de la Boixière et de leurs dépendances possédés par Catherine-Claude-Remy

de Bauve, veuve de Toussaint-Marie de Pennandreff, chevalier, seigneur de Keranstret et de la Châtaigneraie, capitaine de frégate (1772).

B 1136. (Liasse.) — 21 pièces parch ; 8 p. papier.

1446-1775. — Paroisse de Gouezec. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort de Châteaulin sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Kerdréanec possédé par Pierre de Kerdréanec, tuteur de sa fille (1540) ; — le manoir de Kerguelen et ses dépendances possédé par B. Poulmic (1475), Hervé de Poulmic, écuyer (1540), le comte de Goualt, lieutenant de vaisseau (1775) ; — le manoir de Kerjezequel, possédé par Raoul Pierres (1543), Marie-Anne Betbeder, veuve de Jean de la Jaille, chevalier, capitaine de vaisseau (1741), aïeule et tutrice d'André-Charles de la Jaille (1753) ; — le manoir et lieu noble de Kerriou, possédé par Tanguy, seigneur de Kermaouen et de Seizploë (1463), cédé par Gabriel de Goulaine, seigneur de Faouet, à Vincent de Ploeuc et Mauricette de Goulaine par contrat de 1587 ; possédé encore par la veuve de Gabriel Richer, sieur de Champripault (1695) ; — le lieu et manoir de Roscanou, possédé par Gilles, fils d'Alain de Lesmaes (1480), Jean de L. écuyer, (1541), Jean du Guermeur, écuyer (1639), les héritiers de Christophe du G. (1697), les enfants de Guillaume de Keryaouen (1754) ; — le manoir, la terre et la seigneurie de Rosneguen possédés par Hervé de Poulmic, lequel a fait aveu pour diverses autres terres (1475), Louis de la Boissière, écuyer, (1639), — le manoir de Tréguron, possédé par la veuve d'Alain Queré, sieur de Kerjegu (1699) ; etc. — Autres déclarations faites par Riou Lesmaës (1446), Yvon Porchel (1447), la fille de G. Olivier (1463), les frères Le Scantec (1502), Nouel Jouhen et Jean Le Ferec (1540).

B 1137. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1474-1782. — Paroisse de Hanvec. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble de Keraliou possédé par Jean Kerguenec, écuyer, et Béatrix Keralliou (1474), Renée Leborgne de Lesquifflou, veuve de Robert du Louet, chevalier, seigneur de Cogenval, du Plessis-Kerancoat, vicomte de Pledran (1683), Jean Euzenou, chevalier, seigneur de Kersalaun, capitaine de vaisseau (1774) ; — le lieu de Measlosquet dépendant du domaine de Roudouhir, possédé par Fr. de Kersulguen, seigneur de Kerlozrec (1655), Jos. de Kersulguen (1683) ; — le manoir et lieu noble de Quillifel possédé par Nic. Kerlivier, seigneur de Carpont (1618), Jean de Kerliver, chevalier, seigneur de Kerbriant, de Carpont et de Kerverziou (1652) ; — le manoir et lieu noble du Val possédé par Jean de Kerliver, écuyer (1483), Jean de Kerlivier (1540), Jacques-Louis de Quelen, chevalier (1749) ; — autres déclarations d'héritages divers possédés par Jean Saliou (1444), Guillemette de Kerloguen, dame de Keranroué (1540), Tanguy Guycaznou, seigneur de Roudouhir (1540), Michel-Colomban Le Rousseau de Lanveaux, chevalier (1683), Louis-Pierre de Lorgeril, chevalier, seigneur de Lorgeril, ancien officier de marine, et Julie-Renée Hay des Nétumières (1778) ; — sentences de renvoi, de vérification et de réception.

B 1138. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1475-1777. — Paroisse de Lanedern. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus des ducs de Bretagne et des rois de France dans le ressort de Châteaulin sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Crechalan possédé par Henri du Dreuzit, chevalier, sieur de Kerforn (1759) ; François et Jeanne Guiomarch (1774) ; — la Garenne des Tourelles et le convenant de Barcham possédés par Perceval de Lesourmel, écuyer, seigneur de Kerlostant (1510), Louise de la Marche, dame des Tourelles, fille de Guillaume de la M., écuyer (1540) ; Perceval Lesormel, seigneur de Lesormel, de Tourelles et de Beaumont (1542), Nicolas et René Parquault, sieur des Tourelles (1741), François Pastour, chevalier, seigneur de Kerjean, de Lesormel, des Tourelles, de Kerambellec (1777). — Autres aveux produits pour divers domaines par G. Berre (1475), Bertrand fils de Jean Le Rusquec (1480), par Louise du Rusquec pour le lieu de Lesnès (1540), par Françoise Gueguen, Pezron Corroller, François de Rochazre, seigneur de Kerladren, Henri de Penguilly, Jean de Botmeur, fils de Anceau et de Catherine Kersauson (1540), Tanguy Kerniher, seigneur de Drener (1549), les propriétaires des moulins au Duc (1740), les enfants de Jérôme Le Gaouyat (1776) ; et autres.

B 1139. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1432-1782. — Paroisse de Lennon. — Aveux et déclarations de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage, dans le ressort royal de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le manoir du Bot possédé par Pierre, fils de Jean du Bot (1432) ; — le lieu et manoir de Kermargon possédé par Marguerite Kerdeffrec, douairière de Penan-

run (1540) ; — le manoir et lieu noble de Kernechcadec possédé par Jacques de Kerferriguyn et Marie de Coëtforn (1541); Marie de Méabe veuve de René de K., écuyer (1639) ; — le manoir et lieu noble de Kerguidu possédé par G. de Kerfloux et Margilie de Tuoumelin ('484); — Mathieu Furic et Marie Jouhan, sieur et dame de Kergorant (1638) ; Ignace Furic, procureur du Roi au siège de Châteaulin (1663), Mathurin de Stanchingant et Marie Furic, seigneur et dame de Sconhel (1676) ; Joseph-Ignace Furic de Kergourant, avocat (1732), la veuve de Louis Armand, conseiller au Conseil Supérieur des Iles de France et de Bourbon (1781) ; — le lieu et manoir de Kerguelen, possédé par les héritiers de Isabelle des Ferrières, épouse d'Yvon de Kersaliou (1444), la veuve de G. Périchon, sieur de Kerversault (1700), Joseph Perichon (1773) ; — le manoir et lieu noble de Kergoniou, possédé par I. Kerdeffrec (1540), G. de Kerdeffrec, écuyer, seigneur du Staer (1544); Fr. de Penmarch, tuteur des enfants de Cl. Le Véier du Staer (1639) ; — le lieu et manoir de Kerezec, possédé par Louis de « Rochan », seigneur de Montauban et de la Roche-Moisan (1477), Yvon du Dresnay et Françoise de Keraer copropriétaires avec Jean de Kergoniou, héritiers de Louis de Keraer (1543), Nicolas Kervilier et Anne Keryar, sieur et dame de Leslouch et de Kerverziou (1610) ; Joseph-Marie de la Fruglaie, chevalier, seigneur de Kervern (1752) ; — le manoir et lieu noble de Tymen ou Tymaen, possédé par G. fils de Guenolay de Kersausen et d'Anna de Saint-Goueznou (1493), Isabelle de K. (1540), Madeleine Keranrays (1548), Jean-Marie de Kerleau, chevalier (1752) ; — le lieu et manoir de Trohenboul, possédé par Gillette de Kergoet, dame du Guilly, représentée par son fiancé, René de Saint-Alouarn (1539).

B 1140. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1441-1777. — Paroisse de Lennon. — Aveux et dénombrements d'héritages, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques possédés, sous la barre royale de Châteaulin, par Alain de Kermerien (1441), P. Le Bihan (1464), G. Le Saudenez (1469) ; Jeanne de Coetforn, veuve de Jean Le Bleuhec (1482), G. Le Gallou (1513), Jean Coetgoureden, écuyer, seigneur de Kerauffret (1540), Marguerite Le Glas, épouse de Jacques Tuourmily, sieur et dame de Kerellec (1542), Marie Le Gallou (1540), A. Huon, seigneur de Kerauffret (1652), Marie Billoart, veuve Furic (1668), et autres, pour des terres sises dans les villages du Cleuziou, de Crech an Groas, du moulin de Bodoa, de Quilivinec, de Quilliverien, de Brenhelliet, d'An Neffnec, de Kerarguidu ; etc.

B 1141. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1443-1511. — Paroisse de Logonnay. — Aveux et dénombrements d'héritages, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus des ducs de Bretagne, dans le ressort de Châteaulin, par Riou de Quelennec (1443), Plaesou Le Maesconval, sa veuve, tutrice de leur fils Yvon, (1459), Yvon Gall (1447), Jean Le Canaber veuf d'Isabelle Le Bigot (1479), Jean de Bennerven, écuyer, seigneur de Toul an Congar, lequel fait aveu aussi pour des terres sises aux villages de Keriahan, de Prat an Graffure, de Penanros en la paroisse de Châteaulin.

B 1142. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1500-1774. — Paroisse de Lothéy. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de moulins, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage dans le ressort de la barre royale de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le domaine et la seigneurie du Guilly s'étendant dans les paroisses de Châteaulin, de Saint-Ségal, de Dineaul, de Quemeneven, de Lennon, de Cast, de Plounevez du Fou et de Landeleau, possédés par Guillaume, fils de G. de Kergoet (1500), Fr. de Kergoet, sénéchal de Cornouaille, lequel se déclare fondateur de l'église paroissiale de Lothéy, seul prééminencier, avec droit de placer ses armes en la maîtresse vitre, dans les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Sauveur, au-dessus du portail d'entrée, au pignon méridional de la sacristie, « aux quatre quarrés du clocher » sur tous les bois de l'église et sur la croix du cimetière (1639), François de K. (1694), les enfants de François-Jean-Baptiste de K. (1726) ; — autres aveux concernant des terres, des maisons et des héritages situés dans les villages de Kerhabry, de Kerlouenan, de Penanvern, de Toranmenez, de Poulhazer ; et autres.

B 1143. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1447-1775. — Paroisse de Pleyben. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de villages, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi dans le ressort de Châteaulin sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble de Birit ou Berrit, possédé par la douairière Marguerite de Kerguern, veuve de François Kerperennès, tutrice de son fils (1540), par les enfants de Fr.-Marie Aleno, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn, lieutenant de vaisseau (1775) ; — le lieu et manoir noble de la Boissière possédé par Derrien, fils d'Yvon de la Boissière, sous

réserve du tiers pour sa mère Havoise de Guengat (1456), Derrien, fils d'autre Derrien de la B. (1527), Derrien de la B. et Jeanne Rolland son épouse (1540) ; Jacques de la Boissière, fils des précédents (1551), François Lesparler, écuyer, seigneur de Coatgaric (1653), Pierre L. (1684) ; M.-Anne-Charlotte de Marigo, veuve de Jean-Marie de Lesparler, chevalier, seigneur de Coatcaric (1752) ; — le lieu et manoir noble de Coatpont, possédé par Catherine Coatpont, veuve d'Henri Barcham, après le décès de G. Coatpont (1447), Jean Geffroy (1511), G. Geffroy (1540), Guillaume Le Bescont (1642), les héritiers de Gilles Le B. (1737) et Jean Guillier du Marnay (1744).

B 1144. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1473-1782. — Paroisse de Pleyben. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de bois, de moulins, de convenants, de rentes et d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort du siège royal de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Drevers, possédé par Yvon Kergadalen (1473), autre Yvon K., écuyer (1540), Catherine Omnès, tutrice de Louis Kergadalen, écuyer, son fils (1602), Louis de K., écuyer, frère et héritier de Yves de K. (1617), Catherine Oriot, veuve Louis de Botloy, héritière de Mad[e] Avril de la Chauvière (1727) ; le baron Louis de Penmarch, chevalier, et Marie de Botloy, son épouse (1750), Marie-Jeanne du Boisgelin (1764), Ch.-Eugène de Boisgelin, chevalier, capitaine de frégates (1781) ; — le lieu et manoir noble de Kerlan ou de Keranclauf, possédé par Jacques du Bouëtiez, écuyer (1617), autre Jacques du B., lequel se réserve d'augmenter ou de diminuer sa déclaration parce que l'abbaye de la Joie où il avait fait déposer ses archives, a été pillée et ruinée deux fois (1653) ; Marie Ermar, veuve de Jacques du B., écuyer, tutrice de leurs enfants (1688), Jacques du Bouëtiez, chevalier (1755) ; — la métairie noble de Kerdanet, possédée par P. Le Jacobin, chevalier, seigneur de Keramprat (1695) ; Joseph de Roquefeuille, capitaine de vaisseau (1753) ; — le manoir et métairie noble de Kernarbret, possédés par Joseph de Talhouet, chevalier, seigneur de la Grationnaie (1708) ; — le lieu et manoir noble de Kergueguen ou Kerveguen possédé par Jean de Kerperennès, docteur en droit, seigneur de Boisgarin (1541), M. Logan et consorts (1639) ; — le manoir de Kervern possédé par I. Poulmic et Cath. Saliou, son épouse (1478) ; Hélène de Boisgelin, dame de Kerberzo (1758) ; — le lieu et manoir de Kerviliou possédé par P. Hemery (1541), M. Mouchet (1639) ; — les fiefs et seigneuries du Lun et de Kerguillo possédés par Philippe du Liscouet, chevalier (1703) ; etc.

B 1145. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1454-1770. — Paroisse de Pleyben. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de maisons, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort du siège de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Lesguen possédé par Jean de Kerlozrec, seigneur de Penancoat (1540) ; — le lieu et manoir noble de Linlouet possédé par Yvon de Leinlouet, écuyer, héritier de son père Jean (1540) ; Guy de Bresal, chevalier, seigneur de Coatlan, et Suzanne de Pentrez, son épouse (1647), les frères Frabolot, prêtres (1652), G. Le Borgne et ses frères (1752) ; — le lieu, le manoir et la seigneurie de Pennault possédés par Yvon de Coëtrediez ou *Quoethedrez*, écuyer, fils et héritier de Margilie de Tyvaraulen (1454), par sa veuve Jeanne de Poulmic, tutrice de son fils (1471), Rolland de C. (1540), Pierre de *Coittedrez* (1602), lequel revendique le patronage de plusieurs chapelles ; Olivier du Louet, seigneur de Coëtjunval, héritier de Renée du Parc, sa mère (1653), Robert du Louet, chevalier (1676), les héritiers de Louise de Harlay, comtesse de Beaumont (1751) ; — le lieu, le manoir et la seigneurie de Quillien ou *Quillian* possédés Olivier fils de Jean Quilien (1465), Marguerite Keramanach, veuve de Anxeau Quillian (1530), Philippe de Kerret, écuyer (1631) ; Jean-René fils de René de Kerret, chevalier, seigneur de Quillien (1706) ; — le lieu et manoir de Stéréon possédé par J. Geffray, lequel tenait aussi Coatpont (1477), Bernard Omnès, écuyer (1540), Marie-Jeanne de Boisgelin (1755) ; — le manoir, le domaine et la seigneurie de Trésiguidy possédés par Jean Trésiguidy, après le décès de Jean de Kerimerch, chevalier, seigneur de Trésiguidy (1466), Paul de Kerlech du Châtel, chevalier (1683), René de Kermoisan, chevalier, seigneur du Leslech (1701), lequel déclare, en 1725, que, du temps de la Ligue, Fr. de Kerlech du Châtel, son bisaïeul, tenant le parti du Roi, fut forcé d'abandonner son château que les Ligueurs brulèrent avec tous ses titres (1725), Marie-Jeanne de Kermoisan (1741), Jonathas de Kergariou, chevalier, seigneur de Kervegant (1765) ; etc.

B 1146. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1443-1776. — Paroisse de Pleyben. — Aveux et dénombrements d'héritages nobles et roturiers, de rentes, de terres, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort du siège royal de Châteaulin, par Jean de Rusquec, fils et héritier de Béatrix Le Chever (1463), Louis du Châtel, sieur du Mesle (1472), Jean fils d'Olivier

de Roscerf, écuyer (1479), Chr. de Rosmadec et Françoise de Buhen son épouse (1481), Anceau de la Marche (1482), Hervé de Tréanna (1498), Catherine de Penmorvan, veuve de Henri de Tréanna, seigneur de Tressaul (1515), Françoise de Rosnyvinen, veuve de Anceau Rusquec, seigneur de Rusquec (1523) ; Ch. de Roscerff, héritier d'Alain de Kerminihy et de Catherine de Roscerff (1524), Marie de Kergoat, femme de Jean de Quelen (1540), Jean Le Veyer, écuyer, sieur de Besidou (1655), Marie du Châtel, veuve Avril de la Chauvière (1752), Ch. de Boisgelin (1772). — Autres déclarations de diverses tenues par Jean fils de Raoul de Mescoual (1443), Henri Le Glas (1443), Jean Paige (1473), Ch. Quevé (1510) et autres.

B 1147. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1470-1475. — Paroisse de Ploësal. — Aveu et dénombrement des terres et dépendances du lieu et manoir de Kernestolet produit par Amice de Tuoulong, veuve d'Yvon Denis, tutrice de son fils (1470) ; — autre aveu des biens de la succession de Jean Benoît, baillé par son frère (1475), le tout sous la juridiction royale de Châteaulin.

B 1148. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1507-1764. — Paroisse de Plomodiern. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, convenants, héritages, droits réels et honorifiques tenus noblement, sous la barre royale de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble de Coatbihan possédé par G. Pentrez, seigneur de Tremedic (1507) ; Jean Kerbenguy, écuyer, après la mort de Perronnelle Pentrez, sa mère (1540), Jean Lestang (1639), Marguerite Lestang, veuve de Jacques Leroux, sieur de Kerqueban (1683) ; — la terre et seigneurie de Lescuz, relevant immédiatement de la juridiction de Landevennec, possédée par Alain de Kerloeguen, seigneur de Crecheuzen, de la Boissière, etc., lequel a fait une déclaration spéciale pour ses droits de prééminence et de juridiction (1623), puis par Ch. de Kerloeguen lequel a fait un dénombrement complet en 1639 ; par Joseph du Quengo, chevalier, comte de Crenolle (1764).

B 1149. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1470-1540. — Paroisse de Ploubihan. — Aveux et dénombrements produits pour des héritages situés dans le ressort de la barre royale de Châteaulin et nommés l'hôtel au Four, les pièces de Kerbellec et de Lesmedot, des tenues aux villages de Garz an Goff et de Quenquis appartenantes à Anceau Le Glas, écuyer, seigneur de Kerourchant (1540).

B 1150. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 14 pièces papier.

1461-1748. — Paroisse de Plounevez-Porzay. — Aveux et dénombrements de terres et de rentes, de convenants, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort de la barre royale de Châteaulin sous les dénominations suivantes : le manoir et les dépendances de la Cage, dans les paroisses de Cast et de Quemeneven, possédés par Jean de Languenoez, seigneur de Lescoulouarn et de Languenoez (1463), par Gauvain son fils (1472) ; — le manoir et la métairie de Kerdoutoux possédé par Jean Saint-Juzel (1474), et son fils Jean (1539) qui ajouta l'aveu de Keronvec en Beuzec-Capsizun ; Sébastien de Moëlien, sieur de Moëlien et de Gonandour (1686), Guy de Moëlien 1694 et 1730 ; — le manoir, la terre et la seigneurie de Lezargant possédés par Jean, fils d'Hervé de Nevet (1494) ; autre Jean de Nevet, seigneur de Pouldavid, de Trégonguen, de Lessac, de Brelevenez etc., lequel déclare qu'il a ses prééminences dans l'église de Locronan « tant en la grand'vitre de la chapelle de monsieur Saint Ronan qu'au lieu plus éminant du tombeau du dit saint après le Roy », avec de nombreuses ligences sur les manoirs de Keranmarec, de Rosanguen, de Parc Tréanna, de Kerhascouet, de Queroureden (1638) ; le marquis Malo de Nevet, chevalier, héritier d'Henri-Anne de Nevet, colonel du ban et de l'arrière ban de la noblesse de l'évêché de Quimper, capitaine général des gardes-côtes (1700) ; — le manoir, la terre et la seigneurie de Leshascouet possédés par P. Talcoaet et Jeanne de Languenoez héritiers de Nicolas de Languenoez, seigneur de Lescoulouarn et de Leshascouet (1519), la veuve de Jacques de Kergorlay, marquis du Cludon, curatrice de leurs enfants (1694), Jacques de Cleux, chevalier, marquis du Gage (1748) ; — le manoir du Plessis-Porzay et ses dépendances, possédé par Henri de Kersausen (1540), Françoise du Disquay, dame de Kermeno (1689), Marie-Josèphe du Disquay (1744) ; — le lieu et manoir du Quenquis possédé par Hervé Kersausen et Marguerite Guillout, héritiers de Catherine de la Palue (1461), Ronan Kersausen, écuyer, seigneur de Kerguent (1495) ; — le manoir et la seigneurie de Moëlien possédés par Marie du Juch, dame du Juch, de Coëtivy, de Kersymon, etc. (1541) ; — le manoir de Romy possédé par Rolland de Lesongar (1540) ; le manoir du Run possédé par J. Le Barbu, veuve de Christ. du Juch (1470) ; — le manoir et lieu noble de Trobeux possédé par Guy-Guillaume de Moëlien (1746), et baillé à domaine congéable pour 900 livres en 1702.

B 1151. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1446-1774. — Paroisse de Plounevez-Porzay. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage, dans le ressort du siège royal de Châteaulin, dans les villages de Kerdouallan, Kersallé, Tresquibien, Treffantec, Lansent, Kerrien, etc., par P. de Nevet, tuteur d'Henri de Nevet après le décès d'Hervé de Nevet, son père (1446), Jeanne de Rosmadec, veuve de Jean de Tuovenel, seigneur de Tuovenel (1480), Jean Penanros (1539), Jean Furic, seigneur de Keranmanoir (1549), Jean du Bois, écuyer, sieur de Tresseaul, du Rest, de Lestrivignon, etc. (1619); — aveux d'héritages tenus à simple obéissance par Ursule de Kergoat, épouse de Fr. du Bois de Tresseaul (1653), Jacques de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, héritier de Marie de Kersulguen, sa cousine (1758) ; — sentences de publication, de correction et de réception.

B 1152. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1473-1756. — Paroisse de Quemeneven. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Coëtsquiriou, possédé par B. fils d'Olivier Coëtsquiriou (1498), Charles Coëtsquiriou, écuyer (1528), Jean de C. fils du précédent (1542) ; — le lieu et manoir de Kerlegonan, possédé par Mahé fils de Jean Soubis (1479-80) ; — le lieu, le manoir et la seigneurie de Pontlés, possédés par Yvon fils de Geffroy Poullés (1473), Jean Le Gentil (1540), Louis Le Gentil, héritier de son frère aîné (1569) ; Alain du Châtel, chevalier, héritier de sa tante Marie-Gabrielle de Lescu, marquise d'Acigné (1715), Joseph et Elisabeth du Châtel (1735), Marie-Josèphe fille d'Alain du Châtel, veuve Avril de la Chauvière (1752), laquelle a fait aveu aussi pour le manoir et la seigneurie de Kercaradec, à raison de laquelle elle est tenue de desservir une sergentise féodée dans les paroisses circonvoisines de Plouneven, de Locronan et de Coatnevel (1752); — le lieu et manoir de Pouldu possédé par Hervé fils de Pierre Tréouret, écuyers (1520), par Jean Kergadiou et Françoise de Tréouret sa femme, seigneur et dame de Kergadiou et de Tréouret (1540), Jeanne de Coëtsquiriou (1639), Jean Le Bihan, seigneur de Pennelle, Tréouret, etc. (1653) ; — le lieu et manoir de Treffry possédé par Jean Le Ferrec (1473), Yvon Le Ferrec (1503), Jean Le Ferrec et consorts (1540), René-Louis de Keroullas, seigneur de Kerversio (1756) ; etc.

B 1153. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1443-1774. — Paroisse de Quemeneven. — Aveux et dénombrements de maisons, de rentes, de tenements, de terres chaudes et froides, tenus noblement à foi et hommage, dans la juridiction de la barre royale de Châteaulin, dans les villages de Bourglan, de Branguennec, de Kergavel, de Kerymanton, de Kermenguy, de Kerconan, de Kercaradec, de Keredern, de Keroviou, de Kerliniou, de Kerqueban, de Kercariou, et autres. Les déclarants sont G. de Launay, écuyer (1540), Anne Kernaffen, veuve de J. Ernothon, écuyer, sieur de Pratglas (1667), Yvon Kergadallan (1473), Ol. Gueguen (1540), Hervé et Jean Le Ferec (1523) et autres.

B 1154. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1466-1777. — Paroisse de Quemeneven. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de rentes tenues noblement à foi et hommage et aussi à simple obéissance, sous la juridiction de la barre royale de Châteaulin, dans les villages de Guern, de Leslia, de Languen, de Lesnidu, de Pouldu, de Penfront, de Poulpry, de Pontigou, de Trefry et autres, par les détenteurs suivants : Nedellec Guengat (1480), Jean Kerrimel (1474), Etiennette Nedelec, veuve Yvon de Launay (1475), Pierre Le Gouvello (1653), G. Jolec (1540), François de Brieuc (1549), A. de Kergorlay (1540), Jean fils d'Alain Foucault (1466) et autres.

B 1155. (Liasse.) — 89 feuillets et 16 pièces, parch. ; 17 pièces, papier.

1466-1782. — Paroisses de Quimerch et de Rosnohen. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort du siège royal Châteaulin, par les détenteurs dont les noms suivent : Yvon Buzic, écuyer, seigneur de Kerdoullas, pour un moulin et des terres en Quimerch (1454) ; — Gilles Lesaux, fils de Gilles pour le lieu et le manoir de Coativoric, paroisse de Rosnohen (1540) ; — le vicomte Jean du Fou, seigneur de Quelenec (1524) ; le baron du Pont, Jean vicomte du Fou, sire de Rostrenen, du Quelenec, du Pontou, etc. (1543), les enfants de Louis-Bretagne de Rohan-Chabot, prince de Léon, et de Charlotte de Châtillon (1754), pour la vicomté du Fou et ses dépendances situées dans les paroisses de Quimerch, de Braspaz, de Loqueffret et autres ; — J.-B. de Lory pour le lieu noble du Rozan (1752) ; — Jean du Menez et Anne Buzic (1540), Nicolas Saulx, écuyer, et Marie du Menez (1602), Marie Le Gall, veuve de J. Jacques Le

Saulx, sieur de Toulancoat (1757), pour le lieu et manoir de Kervennan ; — Jean du Parc (1476), Jean, fils de Henri du P. (1479), Jean du P. (1483), J. du Parc, écuyer (1540), G. Le Veyer (1704), Roberte Le Veyer, veuve du marquis Claude de Pontcallec (1751), pour la terre et seigneurie du Parc ; — Alain fils d'Henri de Penmarch (1466), Jacob du Bot (1476), Yvon Kermodiern (1511), les héritiers de Jean Goulard (1775), Rolland de Kerhoas (1776), détenteurs d'héritages situés aux villages de l'Abbaty, de Kerverson, de Treuxcoat et autres ; — Jean du Bot, écuyer, possesseur de ligences sur divers manoirs (1540).

B 1156. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1638-1774. — Paroisse de Saint Coulit. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus roturièrement et noblement, dans le ressort de la barre royale de Châteaulin, dans les villages dont les noms suivent : Coatigras, Trobois, Goazarbic, Kerroué, Leuriou, Coatigonan, Kerviliou, Perennou, Poulmarch, Penancoat, Rouantelès et autres. Les principaux détenteurs sont : Cl. Marigo, écuyer, sieur de Villeneuve (1638), Marie-Anne du Marigo (1752), possesseurs du lieu et manoir de Coatigras ; Jean de Kersauson, chevalier, seigneur de Goasmelquin (1774), Yves Le Gourlay (1652), et autres.

B 1157. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1466-1777. — Paroisse de Saint-Ségal. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort de la barre royale de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Kerandourguzet possédé par Marguerite Nedellec (1511) ; — le lieu et manoir de Kerbriant possédé par Alain de Keraer, fils de Marguerite Kerbriant (1475), par Louis, fils de Jean de Keraer, écuyer, sieur de Kerversiou (1515), Yvon du Dresnay, et Françoise de Keraer, son épouse (1543), Nic. Kerlivier et Anne de Kergar (1611), Jean de Kerliver, chevalier (1652), Math. de Brésal, veuve de Fr. de Carné (1698), Math. de Carné, comtesse de Kermeno (1729) ; — le lieu de Kerascouet possédé par Claude et Marie Aultret (1639) ; — autres aveux concernant les possessions nobles et roturières de Laurent Le Saux (1478), Alain de Moëlien, écuyer, procureur de Jeanne de Kergoet (1522), Seb. Quelenec, écuyer, seigneur de Quelenec (1540), J. Le Saux (1541), Michel Saulx, écuyer, sieur du Loch (1653), Jeanne de Tregoazec, dame douairière de Musnillac (1726), Jacques de Musnillac, chevalier (1754). — Aveux de terres roturières situées dans les villages de Campoul, de Rospiriou, An Rest, Kerascouet, Kerilis, Croixmaen et autres.

B 1158. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1466-1776. — Paroisse de Saint-Thoix et autres paroisses de la juridiction de Châteaulin. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, héritages, seigneuries et juridictions composant le domaine et la mouvance du château de Roch er Gomarch possédé par Pierre, fils de Joachim de Sévigné, seigneur de Vigneu (1551), Anne de Robien, veuve de Luc de Kernezné, chevalier, marquis de la Roche (1700). — Aveux collectifs produits par G. fils de Jean de la Villeneuve (1470), Jean Trégain du Guern (1466), Jean Deryen (1470), Jean Saliou (1473), Jeanne Guengat veuve Quéré et consorts pour des héritages situés dans les paroisses de Châteaulin, de Pleyben, de Lothey, de Saint-Ségal, de Saint-Coulit ; — par René de Saint Alouarn, Jean de Tréanna détenteurs de la seigneurie de Kergantem en Tréoultré, et de divers biens dans les paroisses de Ploëmeur, de Pleyben et de Plounevez (1540) ; — par Th. Juquel, J. de Kerperennès, Ph. du Quelenec, seigneur de Kerguegan, Ch. de la Marche, seigneur de Bodiec (1542), possesseurs de terres dans les paroisses de Châteaulin, d'Edern, de Cast ; — par François de Kergouet, possesseur de la terre de Lessaufve en Saint-Segal ; des manoirs de Lescat en la paroisse de Cast, de Trohemboul en Lennon, de Stang-an-Calenec, en Plounevez du Fou, et de différentes terres dans les paroisses de Landeleau, de Quemeneven, de Châteaulin (1638) ; — François de Kergoet, chevalier, seigneur du Guilly, possesseur des terres et manoirs de Lesaon, de Trohenboul, de Coetsquiriou en Quemeneven, et de différents héritages dans les paroisses de Lothey, de Dineault et autres déjà nommées (1677) ; — par Sébastien Kerjaouen possesseur des lieux et manoirs de Kerbullut, de Roscannou et de Liorzou dans les ressorts de Quimper, de Châteaulin et de Châteauneuf (1712), Marie du Haffond, dame de Trevien (1774), Guillemette Le Minor de Kergadio, propriétaires en plusieurs paroisses (1776) ; — par Hilarion de Becdelièvre, possesseur du manoir de Rosveguen en Gouezec et de divers héritages dans les paroisses de Cast, de Lennon et de Pleyben.

B 1159. (Registre.) — Petit in-folio, 321 feuillets, parchemin.

1538-1545. — Domaine de Châteaulin. — Livre de réformation contenant 1° : une ordonnance de François 1er, roi de France, prescrivant aux notaires et procureurs royaux de tenir un registre annuel exact de toutes les mutations, des rachats, des redevances, du casuel et de tous les produits appartenant à la couronne ; — aux officiers des cours de procéder en conscience à l'adjudication des lots de grains amassés dans les recettes aux époques les

plus convenables ; — aux comptables de produire leurs comptes sans retard ; — aux maîtres des comptes de poursuivre les usurpations de domaine et de procéder sans retard à de nouvelles baillées ; — et d'exiger de tous les vassaux la prestation des actes de foi et hommage (1538); — 2° déclaration du Roi portant confirmation des droits acquis et consacrés par l'usage en fait de terres vaines et vagues dans les seigneuries tenues en arrière fief, mais affirmant les droits de la couronne sur les terres dépendantes de toute ancienneté du domaine ducal de Bretagne, concédant 20 jours de délai pour faire hommage et 20 jours de plus pour produire un aveu (1538); — 3° autre déclaration explicative enjoignant aux greffiers des juridictions de tenir le registre d'ordre des mutations et autorisant l'emploi d'un crédit de 500 livres pour les frais de recherche et d'enquête (1539); — 4° mandement du dauphin Henri II, duc de Bretagne, au trésorier général des Finances de payer au receveur des gages de la Chambre ladite somme de 500 livres (1540); — 5° nomination de deux commissaires par la Chambre avec ordre de vaquer exactement à l'adjudication des terres vagues (1540) ; — 6° mandement des commissaires prescrivant les bannies et les assignations à faire dans le ressort de Châteaulin dans chacune des paroisses (1543); — 7° procès-verbal du transport des commissaires en février 1544, à l'auditoire de Châteaulin, et ensuite dans chaque paroisse, et relation de toutes les reconnaissances des tenanciers ; — 8° procès-verbaux d'adjudication de différentes terres. — Table des villages cités dans le registre.

B 1160. (Registre.) — Petit in-folio, 157 feuillets, papier.

1629-1656. — Domaine de Châteaulin. — Livre de la réformation du papier terrier et rentier de cette juridiction royale contenant les bannies et convocations signifiées aux vassaux ; — les injonctions faites en vertu de l'arrêt de la Chambre des Comptes du 9 janvier 1644, par Regnault Le Gouvello, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Bretagne, par l'entremise du procureur du Roi avec l'assistance de maître H. Berthaud, premier huissier de la Chambre ; — copie de l'arrêt du Conseil d'Etat qui maintient les députés de la Chambre des Comptes en possession du droit de vaquer à la réformation du Domaine, malgré les oppositions du Parlement (1629) ;— les réquisitions du procureur du Roi ; — le procès-verbal du transport sur les lieux, les déclarations d'arpentage, les engagements de chaque tenancier ; — les listes de redevances et d'arrérages à payer dans chaque paroisse du ressort.

B 1161. (Registre.) — Grand in-folio ; 504 feuillets, papier.

1678-1680. — Papier terrier de la barre royale de Châteaulin contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par dom Talour, prieur de Saint-Idunet de Châteaulin, autrement *Saint-Youet*, lequel jouissait dans le principe de toute la pêche des saumons pris aux écluses de Châteaulin (1-24); — par les propriétaires de maisons sises dans la rue de Villy; — par les détenteurs de parcs, de garennes, de pièces de terre situés dans les villages de Penanpont-Corentin, de Stangyven, de Kerguestec, de Runanpuns, de Pratguimarch et autres, en la paroisse de Châteaulin ; — par les détenteurs de divers héritages situés aux villages de Penahoat, de Rosluez, de Kerandré, de Coatigonan, de Kertanguy et autres, en la paroisse de Saint-Coulit.

B 1162. (Registre.) — Grand in-folio ; 516 feuillets, papier.

1678-1680. — Papier terrier de la barre royale de Châteaulin contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par Cl. Marigo, écuyer, sieur de Villeneuve, pour la terre et seigneurie de Coatigras (f°s 19-36); — par Yves Jouan, écuyer, sieur de Goazambrun, pour divers héritages au village de Kergalliou (f° 46), en la paroisse de Saint-Coulit ; — par René Feillant, pour des prés et gagneries au village de Poulannac (f° 204) ; — par Jean Le Bihan, seigneur de Penelle, pour les droits de prééminence de la seigneurie du Tréouret et le manoir de Kernaou, en la paroisse de Cast (f°s 294-301) ; — par Yves Le Ferec pour une maison et des terres en Kerdieuzet, paroisse de Lothey (f° 362) ; — par Marie de Trégain, dame de Kersaint-Eloy, pour le manoir et domaine de Trégain, paroisse de Briziac (f° 404) ; — par François de Carné, chevalier, baron de Kerliver, pour la terre et seigneurie de Kerbriant, en la paroisse de Saint-Ségal (f° 484) ; etc.

B 1163. (Registre.) — Grand in-folio ; 462 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Châteaulin contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par le prieur de Châteaulin, pour le lieu et village de Kerandraon (f° 17) ; — par Yves Le Guillou, pour le village de Kerascouet en la paroisse de Saint-Ségal (f° 29), — par Jean Guillou, « fabrique de l'église paroissiale de Dineaul », pour le temporel de l'église paroissiale (f° 53) ; — par Fr. de Kerguisiau, chevalier, seigneur de Kerscao, pour le lieu et manoir de Keroinic (f° 57) ; — par les détenteurs d'héritages aux vil

lages de Rosconnec et de Ker-an-Mauguen, en la paroisse de Dineaul ; — par le titulaire du prieuré de N.-D. de Camfront, en la paroisse de Hanvec, dépendant de l'abbaye de Landevenec (f° 279) ; — par Fr. de Carné, pour le lieu et manoir de Quillifel (f° 285) ; — par les seigneurs de Measlosquet, de Keralio et divers autres des paroisses de Hanvec et de Quimerch ; — par Jacques de Musnillac, pour la terre et seigneurie du Nezertz en Loqueffret (f° 351) ; — par J. Tanguy, prêtre, abbé commendataire de l'abbaye de Landevenec, pour le temporel de son abbaye comprenant le manoir du Penety et des dépendances dans les paroisses d'Argol, de Gouezec, d'Edern, de Logonna et autres (f°s 359-442) ; — par le marquis de Rosmadec (f° 445) ; etc.

B 1164. (Registre.) — Grand in-folio ; 507 feuillets, papier.

1678-1683. — Papier terrier de la barre royale de Châteaulin contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Jacques de Kergorlay, marquis du Cludon, pour la seigneurie, le lieu et manoir de Leshascouet, avec ses dépendances s'étendant dans les paroisses de Plounevez-Porzay, de Plouaré et autres circonvoisines sous le ressort de Châteaulin et dans les paroisses de Crauzon, de Meillar, d'Esquibien, de Goulhen, de Cléguen et de Lababan, sous le ressort de Quimper (f°s 1 à 97) ; — par Louis du Breil, chevalier, tuteur d'Henri de Nevet, chevalier, pour la terre et seigneurie de Lesargant, pour les manoirs de Parc de Tréanna et de Kercaradec (f° 99) ; — par V. de Kerediern, écuyer, pour le manoir et lieu noble de Kerdoutoux, en Plounevez-Porzay (f° 135) ; — par Fr. du Bois, écuyer, seigneur de Tresseaul, pour des parcs et des convenants, même paroisse, avec l'indication des armes peintes dans les vitraux des églises de Locronan et de Saint-Renan du Bois (f° 145) ; — par le titulaire du prieuré de Saint-Renan du Bois (f° 183) ; — par Jean Le Nobletz, écuyer, sieur du Bois, en Plomodiern, pour les prééminences dépendantes de la terre de Lescu (f° 213) ; par Ch. de Kerneznć, chevalier, pour le marquisat de la Roche-Goumarch (f° 227) ; et autres.

B 1165. (Registre.) — Grand in-folio ; 502 feuillets, papier.

1678-1683. — Papier terrier de la barre royale de Châteaulin contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par H. Robin, sieur de Kerec, avocat, pour le lieu et le manoir noble de Coatimoric, en Rosnohen (f° 1) ; — par Marie de Chauvincourt, veuve de G. Guégant, écuyer, sieur de Kerdu, pour la tenue du Cravec, au village de Kerilis, paroisse de Edern (f° 83) ; — par P. Postec pour le lieu de Kergus-Morvan, paroisse de Lanedern, (f° 242) ; — François de Kerléan, écuyer, sieur de Kerassel, pour le manoir et les dépendances de Tymen, en la paroisse de Lennon (f° 415) ; — par P. Lesparler, seigneur de Coatcaric et de la Boëxière, pour le manoir noble de Kerguelen, même paroisse (f° 475), et autres.

B 1166. (Registre.) — Grand in-folio ; 486 feuillets, papier.

1678-1683. — Papier terrier de la barre royale de Châteaulin contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Laurent de Lannion, chevalier, baron de Camor, pour le lieu et manoir noble du Bot, paroisse de Lennon (f° 15) ; — par François le Baron, Ant. Le Mandir et consorts, détenteurs des terres du lieu de Coatguezenec (f° 111) ; — par Mathias Plouzennec, Yves Le Gaillart et consorts, pour les terres du village de Creach-Cribin, en la paroisse de Pleyben (f° 169) ; — par Ch. Frabolot et Ch. Vigouroux, prêtres, et consorts, pour le manoir et lieu noble de Leinloet (f° 215) ; — par Louis Derien, Noël Rannou et consorts, pour les terres du village de Henguer (f° 407) ; — par Jacques de Lestel et Françoise de Beaujouan, seigneur et dame de Kerlevené, Couetourment, la Ville-Basse et autres lieux, pour les terres et rentes dépendantes du manoir de Kernarbret, en la trève du Cloistre, paroisse de Pleyben ; etc.

B 1167. (Registre.) — Grand in-folio ; 392 feuillets, papier.

1678-1687. — Papier terrier de la barre royale de Châteaulin contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par les seigneurs et détenteurs des domaines, des manoirs et des seigneuries de Trésiguidy (f° 1), de Keranclauff (f° 25), de Quillien (f° 40), de Drevers (f° 70), de la Boëxière (f° 78), du Lun et de Kerguillé (f° 108), de Penaut, de Kernarbret (f° 190), de Kerdanet (f° 214), de Pontley (f° 313) ; — par le seigneur du Guilly, pour divers domaines situés dans les paroisses de Lothey, de Saint-Ségal, de Quemeneven, de Castre, de Dinaul, de Lennon et de Châteaulin (f° 349) ; — par l'abbé et le prieur de l'abbaye du Relecq dont les étagers et sujets étaient tenanciers de leurs terres à titre de *Quevaise* dans les paroisses de Braspartz, de Loqueffret, de Pleyben et de Gouezec (f° 54) ; etc.

B 1168. (Registre.) — Grand in-folio ; 220 feuillets, papier.

1678-1689. — Papier terrier de la barre royale de Châteaulin contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Jean Le

Biban, seigneur de Penellé, pour les dépendances de Tréouret comprenant les villages et manoirs de Pouldu, de Kerligonan, de Kerast, de Kerbigodou, paroisse de Quemeneven (f° 1); — par Sébastien de Toulguengoat, diacre, et ses sœurs, pour le manoir et les terres de Treffry (f° 39); — par Jean Le Coffec, priseur et arpenteur royal, pour les terres du village de Landaviou (f° 69); — par René Allenod et Urbaine Jouhan pour le lieu de la Boëxière en Lennon (f° 105); — par Fr. Alleno, écuyer, sieur de Kersallic, pour le lieu et manoir noble du Manach-Ty paroisse de Gouëzec (f° 113); — par François Le Visdelou, chevalier, sieur de Bienassis, pour les dépendances de la terre et seigneurie du Rible, dans les paroisses de Dineaul, de Cast, de Quemeneven, de Loguionnet avec des prééminences dans les églises de Plomodiern, de Saint-René-du-Bois, et autres (f°s 136 à 157); etc.

B 1169. (Registre.) — Grand in-folio; 401 feuillets, papier.

1680-1696. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Châteaulin et le visa de tous les titres produits par les déclarants : les Bénédictins de l'abbaye de Landevenec sont condamnés à payer pour le prieuré de Saint-Idunet de Châteaulin 500 livres d'amende et 6,200 livres d'arrérages (f° 8); — François Rochel est déchargé de la somme de 36 livres qui lui est réclamée pour droits de lods et ventes sur des héritages sis à Châteaulin (f° 14); — Fr. de Kergoat, sieur du Guilly, est débouté de la mouvance du Port de Launay, montagne et frostage y joignant, et condamné à rapporter 60 livres indûment perçues (f° 76); — les détenteurs du village de Kermallien sont rechargés de 3 sous par journal sur l'excédent du village (f° 107); — les détenteurs du village de Gouënach, en Saint-Coulit, sont convaincus d'avoir usurpé 20 journaux de terre sur un afféagement et rechargés d'une rente de 29 livres pour un total de 40 journaux (f° 226); — les détenteurs du village de Roudoubarer, en Cast, ont été déchargés de divers arrérages de rentes (f° 284); etc.

B 1170. (Registre.) — Grand in-folio; 400 feuillets, papier.

1680-1695. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Châteaulin et le visa de tous les titres produits par les déclarants : les héritiers de Claude Riou sont condamnés à payer 67 livres pour droit de lods et ventes et 24 livres de rachat (f° 44); — les détenteurs du canton de terre appelé *Guern* de Dineaul sont déchargés des arrérages et accroissements de rentes de 180 journaux et 70 cordes, et sont taxés à raison de 3 sous le journal pour le surplus (f° 52); — une rente de 15 livres sur le village de Kersadiou, paroisse d'Hanvec, est classée comme pure censive roturière au profit de Colomban Le Rousseau, seigneur des Diarnelles (f° 175); — les productions du seigneur de Lesascouet contiennent de nombreuses pièces et citent des lettres de sauvegarde du roi Charles VIII de 1492 (f° 205); — les productions de Henri-Anne de Nevet, chevalier, seigneur de Lesargant, citent un arrêt du duc de Bretagne du 23 juillet 1474 qui reconnaît à Jean de Nevet, chevalier, le droit d'écussons dans l'église de Plounevez-Porzay jusqu' « en la tombe de Monsieur Sainct Renan » (f° 211); — plus loin un accord de 1309 passé entre Hervé, sire de Nevet, et Hervé sire de Léon, réglant leur droit de chasse dans la forêt de Nevet (f° 215); — Charles de Kernezné, chevalier, cite les lettres d'érection de son marquisat de mars 1576 (f° 239); — les détenteurs du village de Goadré sont déchargés de 3 sous par journal sur l'excédent de leur village, paroisse d'Edern (f° 337); etc.

B 1171. (Registre.) — Grand in-folio; 400 feuillets, papier.

1680-1684. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Châteaulin et le visa de tous les titres produits dans les paroisses de Lanedern, de Pleyben, de Lennon, par G. de la Boixière (f° 37), la veuve de Jean de la Goublaie (f° 59); Corentin Le Pape, écuyer, sieur de Kermorvan, lequel en qualité de détenteur de la terre et seigneurie de Kerezec, en Lennon, a cité un aveu de 1476 rendu par Louis de Rohan (f° 64); — le village de Kerouannec possédé par Math. de Rosily a été déclaré roturier, fauté d'avoir été employé dans les partages nobles et les inféodations (f° 72); — les productions relatives à la terre de Trésiguidy remontent à 1391 et sont très développées (f°s 329-336); — la sentence relative aux terres et seigneuries du Lun et de Kerguillay vise des lettres de Charles VI, datées de Nantes 17 mars 1416, octroyées à Yves de Roscerff, son chambellan, et des lettres de sauvegarde délivrées par François Ier à Louis de Roscerff, du 25 juillet 1515 (f° 358); etc.

B 1172. (Registre.) — Grand in-folio; 182 feuillets, papier.

1681-1695. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Châteaulin et le visa de tous les titres produits par les propriétaires des villages de Béche-

rel, en Lennon, de Leur an Tourch, en Quemeneven; de Cozquerou en Saint-Ségal et autres. La sentence relative à la seigneurie de Coatsquiriou vise des lettres de concession de justice patibulaire à Pierre de Kergoat, par la duchesse Anne de Bretagne, du 1er août 1505 (fo 15). — Les productions du seigneur du Rible contiennent la mention d'un acte de 1399 et de plusieurs titres du XVe siècle (fos 101-104).

B 1173. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1679-1701. — Domaine de Châteaulin. — Arrêts du Parlement de Bretagne rendus sur des appels interjetés par Fr. du Kergoët, chevalier, seigneur du Quilly, Gab. de Kersauson, sieur de Rosarnou, l'abbé de Landevenec, les détenteurs du village de Cloziou-meur, Joseph Lepape de Kermorvan, Urbain de Tréouret, écuyer, sieur de Kerstrat, et le titulaire du prieuré de Saint-Idunet de Châteaulin. — Arpentage de la ville de Châteaulin (1679); — procès-verbal des domaines congéables (1681), et sentences de réception définitive de divers aveux.

B 1174. (Cahier.) — 41 feuillets, papier.

1581. — Domaine de Châteaulin. — Enrôlement des colons, domaniers, convenanciers des villages situés dans la mouvance du Roi avec l'indication des redevances en argent et en nature auxquelles ils ont été taxés. Le total s'élève à 297 livres, 10 sous, à 213 briques et demie d'avoine et à 215 gelines.

B 1175. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 185 pièces, papier.

1694-1777. — Domaine de Châteaulin. — Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition et d'échange concernant les terres et seigneuries de Roscannou (1699), de Kerdanet (1720), le marquisat de Pontcroix (1753), la terre de Kerguidu (1773), un jardin sis au lieu de Kerharnel, paroisse de Lannedern (1776); une maison au port de Launay, le village de Menezguen, en la paroisse de Pleyben, un parc de terre chaude au lieu de Kernasquirec, en Pleyben (1776); dix journaux de terre froide dans une frostage nommée *yeun-meur*, paroisse de Dineaul (1777); et autres.

B 1176. (Cahier.) — 58 feuillets, papier.

1600-1784. — Domaine de Châteaulin. — Inventaires des aveux, minus et déclarations produits par les détenteurs d'héritages nobles et roturiers situés dans ce ressort, et mentions des recolements, et actes de dépôt faits par les députés de la Chambre des Comptes envoyés pour vérifier le greffe.

SÉNÉCHAUSSÉES RÉUNIES DE CHATEAUNEUF, HUELGOAT ET LANDELEAU

B 1177. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1540-1776. — Paroisse de Berrien. — Aveux et dénombrements des terres, des rentes, des maisons, des droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous la barre royale de la cour de Châteauneuf avec les dénominations suivantes : le manoir et domaine noble de Botmeur, possédé par Jean fils d'Anceau de Botmeur et de Catherine Kersauson (1540); Gilles de B., seigneur de Botmeur, de Kerinezre et de Kerobezan (1547); Marie du Quelenec, mère et tutrice d'Yves de Botmeur (1572), Jacques de B., chevalier (1705), Marie-Anne de Botmeur, veuve de François de la Marche, chevalier, seigneur de Kerfort et de Lesquiriou (1754); — le domaine et manoir du Faou possédé par Jean de Kersaintgilly, seigneur du Coz-Kerou et son fils (1540); Louis de Lesquelen, écuyer, et B. de Kersaintgilly, seigneur et dame de Coatginnec (1618); avec une enquête sur les droits de prééminence des seigneurs de Coatguinec dans l'église de Saint-Yves de Huelgoat (1633). — le lieu et manoir de la Haie-Douar, possédé par Jean Kervesques, héritier de sa mère, Jeanne Menguy (1540); Alex. de Coatanscoure, seigneur de Coatanscoure, de Kerdu et Kergaradec (1650), Maurice Touronec, prêtre, écuyer, sieur de la Haie (1700), René de Poulmic, écuyer, seigneur de Traonhuel (1750); — le manoir et domaine de Kerambellec possédé par Jean Desvasse et Suzanne de Kerpaen, sieur et dame de Kersaintygeau (1652); François de Lesquelen, chevalier, seigneur de Goasvennou (1757); — le lieu et manoir du Lergoat possédé par Armand Le Bigot de Kerjegu, procureur du Roi à Châteaulin (1724); Jean de Danneville, chevalier, seigneur de Chiffrevast, capitaine de vaisseau (1755), époux d'Anne Le Bigot; — le lieu et manoir de Locmaria, possédé par Marie de Kergoet, épouse de Jean de Quelen, seigneur de Vieuxchâtel et de Kergoet, après le décès de G. de Kergoet, son père (1540), Jeanne du Quelenec, dame de Kerjolly, du Kergoet, de Chef du Bois, de Mengueffnet (1603); Georges de Kerret, prévôt de N.-D.-du-Mur (1743); — le manoir et lieu noble de Menec possédé par les enfants de François Guillaume et G. Laugée, sieur et dame de Kervegant (1754); — manoir et lieu noble de Quillimelin, possédé par Marguerite de Kerriec, veuve d'Hervé du Quelenec, docteur en droit, seigneur du Stang (1543); le sieur de Kergournadec (1576), les enfants de Jean Ferret, conseiller au parlement de Bre-

tagne (1711), Louis de la Bourdonnaie, comte de Blossac, époux de Fr. Ferret (1723) ; — le domaine et manoir de Saint-Guynec possédé par Guillaume de Belle-Isle, seigneur de Kerenborgne et de Saint-Guynec, et Catherine de Barrach, son épouse (1540), Yves Botherel (1653), Pierre Macé (1754) ; — le manoir et lieu noble du Squiriou, possédé par Guillaume Provost (1653), par la veuve et les enfants de Fr. Guillaume (1727), Marie-Anne Siméon et ses sœurs (1774) ; etc.

B 1178. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1542-1777. — Paroisse de Berrien. — Aveux et dénombrements d'héritages, de maisons, de terres, de rentes, de biens nobles et roturiers sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf du Faou dans la paroisse de Berrien, comprenant les trèves de Locmaria et de « Uhuelgoet », possédés par Jean Le Gac (1652), Jacques du Botmeur, chevalier (1723), Louis Bizouarn (1653), la veuve Bocher (1772), Yves et Pierre Le Floch (1774), Joseph Laurent et Jeanne Le Devedec, son épouse (1731), Henri Plassart (1776), Maure Guégant et Françoise Prévost, sieur et dame de Kerbiguet, propriétaires du manoir de Ty an Prévost, au bourg d'Huelgoat (1542), Hervé Yvenat, prêtre (1653), les enfants et héritiers de Joseph de Rison, écuyer, propriétaires des moulins à eau, de l'étang et du four à ban de la ville de Huelgoat (1729) ; — Hervé Le Barazer (1776) ; — et autres.

B 1179. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Châteauneuf du Faou. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques produits devant la barre royale de Châteauneuf sous les dénominations suivantes : le manoir et domaine noble de Keranmoal possédé par G. du Botmeur et Marie du Quelenec, seigneur et dame de Kerniezre (1540), V. Lharidon, sieur de Keralan, écrivain de la Marine (1754), Cl. du Pays, sieur de Kerjegu (1759), J. Dieulangar (1772) ; — le manoir et lieu noble de Kerverziou possédé par Françoise de Kaer, épouse d'Yvon du Dresnay, seigneur de Kercourtois (1543), Jean de Kerliver, chevalier, seigneur de Carpont et de Lesloch (1652), Mathurine de Brezal, veuve du comte François de Carné, chevalier, baron de Kerliver (1698), Math. de Carné, veuve du comte Charles de Kermeno, chevalier, baron de Garlot (1726) ; Suzanne de Carné, héritière de sa sœur (1732) ; — le manoir de Lesneven et ses dépendances possédé par P. de Kerperennès, docteur en droit, seigneur de Boisgarin, (1541), les enfants de P. Bernard (1739) ; — autres déclarations relatives à des immeubles de la ville de Châteauneuf possédés par les enfants de Jacques Lozechmeur, sieur de Kermadec, avocat (1697), Ch. Hubert de Belingant, chevalier, seigneur de Kerbabu (1715), R. Hamon, écuyer, sieur du Cozhir (1740), Charlotte Guillouroux (1754), l'abbé Maurice Queré, sieur de Tréguron, prêtre, missionnaire décédé au Canada (1755) ; — autres déclarations d'héritages tenus noblement à foi et hommage par les enfants de Jean Cravec (1540), Auffray de Kergoet, écuyer, seigneur de Tronjoli (1542) ; Eléonore de Trégain, épouse et coadjutrice de son mari, Jean de Kergonniou (1545), René Lesquen, écuyer, sieur de Largentais (1685), T. de Crechquérault (1756), Constance Lesquen (1757) ; — autres déclarations d'héritages tenus roturièrement par les habitants placés hors du bourg de Châteauneuf (1652), les étagers des villages de Fornguen, de Kergastric et autres. — Procès-verbal de mesurage et d'arpentage du censif de Châteauneuf (1681).

B 1180. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Cleden-Poher. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, d'héritages tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et de Landeleau, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de la Haie-Prévost possédé par Louis de Coëtquevran, écuyer (1541), Maure Guégant et Jeanne Provost (1544) ; Louise de Kergrist, veuve de Ch. de Kerampuil, sieur de Boisriou (1641), Catherine Guégant, dame douairière de Musnillac (1687), Nic. de Fresnay, chevalier, baron de Faouet (1694) ; — le lieu et manoir noble de Pratuloch possédé par Jean du Glas, écuyer (1540), Catherine du Glas, fille du précédent (1602), J. de Trégoazec, veuve de René de Musnillac, chevalier (1719), J. de Musnillac (1744) ; — le lieu et manoir noble de Stair ou *Staer* possédé par Henri Kerdeffrec (1541), Geoffroy K. (1544), François de Lantivy, chevalier (1740), Aug. de Lantivy, veuve du comte de Carné (1756), Louis de Carné, vicomte de Coëtquevran (1759). — Autres déclarations produites pour des terres tenues noblement par Jeanne Provost, dame du Guern (1540), par Anne de Lesongar (1540), Isabeau de Keramanach (1540), Alain Le Guern (1652), la veuve de Jean de Kereraut, écuyer (1754), et autres.

B 1181. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1652-1777. — Paroisse de Cleden-Poher. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de convenants, de villages tenus à simple obéissance sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau,

dans les lieux ci-après nommés : Kerlaudrain, le Roch, Poulpry, Bodic, Botaval, Kergonnan, Kerhervé, Rospec, Trémilleau et autres.

B 1182. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1541-1777. — Collorec trêve de Plounevez. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf, avec les dominations suivantes : le manoir et le lieu noble du Cleuziou possédé par Jean de Porzbozven, seigneur de Kergueguen et du Cleuziou (1541), Jonathan de Kergariou, héritier de Marie Toulcoat, sa mère (1662), Jos. de Kergariou, chevalier (1699), Vincent de K. (1725) ; — le manoir et lieu noble de Penanguern ou Penanvern possédé par M. Gauguet, épouse de G. Kerautem, écuyer (1541), Pétronille Le Gardien, veuve de Franc. de Kerantem (1730); — la métairie noble du Rest possédée par Th. Salaun (1686), Charles Salaün (1704), Jeanne Salaun, veuve Corret (1751); — le manoir du Rodozmeur possédé par G. Ansquer, écuyer, lequel était aussi propriétaire du lieu de Rest (1541) ; — autres déclarations pour des terres tenues à simple obéissance aux villages de Botlazy, de Respidal, de Penancoat, de Kervaro, de Crechgourer, du Cravec, du Magor et autres.

B 1183. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Landeleau. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, héritages, droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage dans le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Châteaugal possédé par Jean du Châtel, seigneur du Mezle et de la Roche-Droniou (1544) ; Ant. du Châtel (1555) ; Marie Lescaff, sa veuve, tutrice de leurs enfants (1571) ; Auffray du Châtel, chevalier (1619), François Hay, chevalier, seigneur de Tizé (1742) ; Aug. Hay (1750), Ch. Hay, comte des Nétumières, veuf de Jeanne Hay (1756) ; — le manoir et lieu noble du Cloître possédé par Jean de la Rivière, seigneur de la Chauvelière, des Isles, de la Chabocière, etc., héritier de Nicolas de Pontquellec, son cousin germain (1540) ; René Angier, sire de Crapado, héritier du précédent, son oncle (1548), Louise Despeaulx, veuve dudit René et tutrice de leurs enfants (1559) ; — le manoir du Grannec et ses dépendances possédé par G. de Coettanezre, chevalier, et Béatrix Kerourfil (1540) ; — le manoir de Kerbrullueuc possédé par Alain Auffray (1540); — le manoir et lieu noble de Kermarquer possédé par Guyon de la Boissière, écuyer (1541), Yves Lohou, sieur de Kerharo (1662), Michel-Louis de Kerguern, écuyer (1754) ; — autres déclarations produites par R. de Saint-Alouarn, tuteur de son épouse Gillette de Kergoet, dame du Guilly et de Trohemboul (1539) ; I. de Kerperennès, docteur en droit, seigneur de Bois-Garin (1540, Cath. Guégant (1687) ; et autres.

B 1184. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1652-1777. — Paroisse de Landeleau. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants tenus à simple obéissance sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, par divers habitants des villages de Kerbizien, de Coatbihan, de Menez-Balan, de Kerbalaven, de Lansiliat, de Keravalon, du Stanguhellauff, de Kerdudal, de Lanlech, du Guern, de Penanech, de Kerret ; etc.

B 1185. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1540-1758. — Paroisse de Loqueffret. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Keraznou possédé par Jean de Quelen, seigneur de Vieuxchâtel (1541), François de Q. (1547), Alain du Châtel, chevalier, seigneur du Rusquec (1717), Julien de Bégasson, chevalier, seigneur de la Lardays (1750) ; lequel fut débouté du droit de foire le jour de Saint Julien, du droit de pêche dans l'étang de Huelgoat et du droit de haute justice ; — les manoirs et lieux nobles du Rusquec et de la Salle possédés par Jean du Rusquet, écuyer, seigneur du Rusquet (1540), Alain du Châtel, chevalier (1717), El. et Reine du Châtel (1735), Marie-Josèphe du Châtel, veuve Avril de la Chauvière (1752) ; etc.

B 1186. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1540-1758. — Paroisse de Plounevez-du-Faou. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Kerladren possédé par Fr. du Rochcazre et Louise de la Villeneuve (1540) ; — le lieu et manoir noble de Keransquer possédé par M. Guégant (1542) ; - le manoir et lieu noble de Mezros possédé par Chr. de Rosily, écuyer (1540), Alain de la Marche, écuyer, sieur de Kerfors (1630) ; Jos. de Rosily, chevalier (1711) ; — le lieu et manoir noble de Poullez appartenant à Anceau Leglas (1541) ; — le manoir

de Querndaniel et ses dépendances appartenant à Raoul Pierre, écuyer (1543) ; — le manoir et le domaine de Restidonval appartenant à Henri Kerdegazre, écuyer (1541), Claudine Moreau, veuve de Marc Huon de la Boixière, écuyer (1757) ; — le manoir et domaine noble de Rosconnec possédé par Marie de Kergoet, épouse de Jean de Quelen (1541), Ch. Corbet (1631), ayant cause de Cl. de Lesmais, René de Kermabon, chevalier (1711) ; — le lieu et manoir de Rosmeur possédé par Anceau de Botmeur (1541); — le lieu et manoir de Troellur ou Troyleur possédé par les filles de Nic. Guéguen (1540), Alain du Châtel (1717), et Marie-Josèphe du Châtel, veuve Avril de la Chauvière (1752) ; — le manoir et domaine noble de Trohemboul possédé par Fr. de Kergoet, président au Présidial de Quimper (1677), Marie-Josèphe du Châtel de Kerlech, veuve de François de Kergoet, chevalier, seigneur du Guilly (1732) ; — autres déclarations produites par René de Saint-Alouarn et Gillette de Kergoet, seigneur et dame de Guilly (1540), et par Cath. de Kergoet, dame de Mengueffnet (1541), pour des héritages situés aux villages de Kernevez, de Rosernec, de Kerrouez, de Henguer et autres.

B 1187. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 183 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Plounevez-du-Faou. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, d'héritages tenus à foi et hommage ou à simple obéissance, sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, par les vassaux dont les noms suivent : Yves Leroux, seigneur de Kerbrezellec (1540), Guillaume et Louis Ansquer, écuyers, Jean et G. de Kedeffrec, écuyer, Isabeau de Keranmanach, Guyonne de Lesongar, douairière tutrice de L. de Penguilly, Jean de Quelen, Ch. de la Marche, Alain Le Saudenez (1543) ; Jean de Lesmaës, écuyer, possesseur du manoir de Liorzou (1541), Mahé Le Forestier, seigneur du lieu noble de Kervazin (1541), B. Le Forestier, possesseur du lieu de Roscoet (1541); Marie-Josèphe du Châtel, veuve Avril, propriétaire du domaine d'Helven (1752), la veuve de Robert de Kerhoas, écuyer, seigneur de Coetcoulouarn, propriétaire du manoir et lieu noble de la Villeneuve-Gourneau (1754) ; — autres déclarations produites pour des héritages situés aux villages de Collorec, de Kerambron, de Kerhoadon, de Keransault, de Kervenuz, de Quistillic, de Kerbalaven, de Lan an Quilliou, de Coatlosquet, de Croix an Roux et pour des maisons au bourg de Plounevez ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1188. (Liasse.) — 76 feuillets ; 8 pièces, parchemin ; 10 pièces, pap.

1541-1704. — Paroisse de Saint-Hernin. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, convenants, droits réels et honorifiques dépendants du domaine, du manoir et de la seigneurie de Kergoet tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, par Marie de Kergoet, épouse de Jean de Quelen (1541), Cath. de Kergoet (1548), Jeanne de Quelenec (1603), Toussaint de Perrien, chevalier (1630), Joseph Lemoyne, chevalier, seigneur de Trévigny (1684), Marie-Anne de Saint-Simon, dame de Coussy, héritière de Silvie Lemoine de Trévigny (1704). L'aveu de 1684 comprend les manoirs et lieux nobles du Guern, de Leinanvez, de Quergof, de Querguz, de Kerseziou, de Guernazou, de Kerambellec, et de Kerboure. Il a été reçu à la charge par l'avouant de produire des titres à l'appui des droits de pêcherie dans les rivières de Daoulas, d'Hiar et de Gouarnec, et justifier ses prétentions sur la chapelle de Saint-Sauveur.

B 1189. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin 14 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Saint-Hernin. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble de Cusulbic possédé par Yvon de la Villeneuve (1541) ; — le lieu et manoir noble de Goaravec possédé par H. du Rochazre et Marguerite du Combout (1556), Clément du Rochazre, écuyer, sieur de Restihouarn, agissant pour ses frères et sœurs (1642) ; les enfants de Philippe Demeur, chevalier, seigneur de Keréan (1776) ; — le manoir et lieu noble de Keraliou possédé par Y. Guéguen, écuyer, seigneur de Kerjezequel (1540) ; — le manoir et lieu noble de Kervisec possédé par Jean du Rochazre et M. Le Gentil (1540) ; — le manoir et lieu noble de Keryvon possédé par Bernard du Kergoat (1697) ; — la métairie noble de Rumoal possédée par feu François Lollivier, seigneur de Tronjoly, recteur de Leuhan (1714), Fr. Lollivier, chevalier, seigneur de Langoëlan, de Rumoal et de Tronjoly (1764) ; — autres déclarations concernant des lieux situés aux villages de Kerblous, de Kerlaudrin, de Kerhor, du Launay et de Litibran.

B 1190. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1544-1777. — Documents collectifs. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques produits devant la barre royale de Châteauneuf et Landeleau par les vassaux dont les noms suivent : Rolland de Kernevenoy et Marguerite de Kerriec, seigneur et dame de Kergaric et de

Keroriou, pour le manoir de la Haie (1544) à cause duquel ils doivent fournir à la cour un homme capable de remplir l'office de sergent, c'est-à-dire d'aller au logis du juge, de le conduire à l'auditoire une gaule à la main, de tapisser son siège et de recevoir les rentes dues par les vassaux; dans le ressort de Châteaulin pour diverses possessions en la paroisse de Pleyben ; — dans le ressort de Carhaix pour diverses possessions dans la paroisse de Scrinyac ; — la veuve de G. Lharidon, pour divers biens situés dans les ressorts de Châteauneuf et de Châteaulin (1699) ; — la veuve d'Alain Quéré, sieur de Kerjegu, pour les manoirs de Kerdeniel et ses dépendances en Plounevez du Faou ; — le manoir de Lesneven, la halle, le moulin neuf et le moulin du Duc, en Châteauneuf, les moulins du Goff et de Gloédic, en Landeleau, et pour la maison noble des Jouhens en la ville de Châteauneuf (1699) ; — François de Lesquelen, chevalier, sieur de Goasvennou et du Fao, en la trève d'Huelgoet, pour la terre et seigneurie de Kerambellec, en Locmaria, paroisse de Berrien (1755) ; — Math. de Rosily, pour les terres de Meros, de Rosily et autres dans les paroisses de Châteauneuf et de Plounevez (1758) ; — Michel Jegou pour diverses métairies dans les deux paroisses ci-dessus (1771) ; — le marquis Innocent de Roquefeuille, époux de Marie de Callan, pour la métairie de la Haie-Douvart, des rentes foncières et des chefrentes (1777) ; etc.

B 1191. (Registre.) — Petit in-folio ; 285 feuillets, parchemin.

1538-1542. — Rôle rentier des domaines des sénéchaussées réunies de Châteauneuf, Huelgoat et Landeleau comprenant le texte de l'édit de François Ier, roi de France, portant règlement pour la réformation du domaine royal (Moulins 1537) ; deux mandements royaux adressés en forme de commission aux Maîtres des Comptes à Nantes, le procès-verbal de transport de G. Bricaud et J. Bolomer, auditeurs, la liste des rentes foncières et féodales dues à la recette de Huelgoat, le rappel des précédentes baillées de terres faites avant 1540, et divisées par termes d'échéances, les nouvelles baillées de terres vagues; le rôle rentier de la recette de Châteauneuf du Faou et les baillées de terres situées dans le même ressort, le rôle rentier de la recette de Landeleau, les baillées antérieures et les baillées nouvelles de terres vagues. A la fin du registre se trouve un tableau comparatif des mesures usitées et nommées *écuellées*, *crublées*, *renées*, *bigotées*, *policanées* et *quatron*.

B 1192. (Registre.) — Grand in-folio ; 530 feuillets, papier.

1678-1683. — Papier terrier de la barre royale de Châteauneuf contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Jacques de Musnillac, chevalier, pour la maison noble de la Salle à Châteauneuf (fº 17), et une autre maison place du marché de seigle (fº 105) ; — les enfants de G. Rouzault, pour le manoir de Bourgneuf et divers héritages situés aux villages de Kerouriou, de Kerambron, de Kerdaniou et de Kerquenquis, en Plounevez (fº 115) ; — Louis Le Moing, pour les héritages ruraux situés au village de Kermargant (fº 299) ; F. Lesquen, écuyer, pour les convenants de Pontpaul et de Penaustang (fº 433); — Math. de Rosily, seigneur de Mesros, pour les convenants de Penamprat et de Coatibidic (fº 441) ; — François de Carné, chevalier, pour le manoir et lieu noble de Kerverziou, à raison duquel il était premier seigneur prééminencier après le Roi dans l'église de Châteauneuf, (fº 455) ; etc.

B 1193. (Registre.) — Grand in-folio ; 439 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Châteauneuf contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par M. de Rosily, pour le manoir et domaine de Mezros (fº 33) ; — par Jonathan de Kergariou, pour le lieu et manoir du Cleuziou (fº 57) ; — par G. Cariou, sieur de Kerléan, conseiller au Présidial de Quimper, pour les villages du Stang, de Quermeur, de Cozquer, en la paroisse de Châteauneuf (fº 89) ; — M. de Rosily, pour le domaine de Kervazain en la paroisse de Plounevez (fº 137) ; — par Yves Le Soultré, Jean Corre et consorts pour le village de Kernagoff-Biban (fº 197) ; — par G. Corbet, veuve de Fr. de Kermabon, pour le manoir et lieu noble de Rosconnec (fº 225) ; — par V. Le Bolsec, pour un convenant au village de Com (fº 317) ; — par G. Bouloign, sieur de Kerbayec, écuyer, pour le lieu et manoir de la Villeneuve (fº 339) ; etc.

B 1194. (Registre.) — Grand in-folio ; 210 feuillets, papier.

1686-1692. — Papier terrier de la barre royale de Châteauneuf contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par I. Cravec et C. Botorel, pour des terres au village du Magor (fº 1); — par Y. Henauff, curé de la paroisse de Plonnevez du Faou, et consorts, pour le moulin du Rosbras (fº 39); — par Y. Le Henauff et consorts, pour les terres du village de Cravec (fº 55) ; — par Michel Alline, pour le manoir noble de Kerdeniel et ses dépendances (fº 61) ; — par J. Le Duff et consorts, pour le convenant Nedellec, au village de Kerveguen (fº 103), — par G. Lannuzel et consorts pour les villages de Menezmeur et de Kerroignant (fº 161); etc.

B 1195. (Registre.) — Grand in-folio; 625 feuillets, papier.

1678-1681. — Papier terrier de la barre royale de Huelgoat comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine pour des maisons situées dans la ville de Huelgoat, place du Marché, rues du Pont au Four, des Cendres, de Notre-Dame-des-Cieux, sur la Grande Place, dans la banlieue; — pour la maison noble du Squiriou, en Berrien, par Jeanne Brenichon, veuve Guillaume (f° 327) ; — pour les manoirs de la Haie et de la Salle-Provost, par G. Touronce, écuyer (f° 375); — pour la terre et seigneurie de Botmeur, par Marie Malescot, veuve de J. de Botmeur, chevalier (f° 443) ; — pour le convenant de Kerangouarch, en la trêve de Locmaria, paroisse de Berrien, par O. Ruelen et consorts (f° 547) ; — pour le lieu noble de Traondenet, même paroisse, par les enfants d'Hervé Lescoure et Marie Madec (f° 555) ; — pour le lieu noble de Saint-Guinec par R. Bothorel (f° 571) ; etc.

B 1196. (Registre.) — Grand in-folio ; 338 feuillets, papier.

1678-1689. — Papier terrier de la barre royale de Huelgoat comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Al. de Coëtanscoure, chevalier, seigneur de Kercaradec, pour le manoir et lieu noble de la Haie-Douar, en la trêve de Locmaria (f° 21); — par B. Ferret, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, pour le lieu et manoir de Quinimillin (f° 61) ; — par Cl. du Châtel, baron de Kerlech, pour le manoir et la métairie noble du Rusquec, en la paroisse de Loqueffret (f° 107); — par Renée de Lannion, baronne de Kerlech, pour le lieu et manoir de Keraznou, même paroisse (f° 159); — par G. Ollivier et consorts pour les convenants Ollier et Baud composant le corps du lieu noble de Fao, paroisse de Berrien (f° 321) ; etc.

B 1197. (Registre.) — Grand in-folio ; 430 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Landeleau comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Jean Le Scoarnec pour le convenant Auguet situé au bourg de Landeleau (f° 1) ; — par Jacques de Musnillac, chevalier, pour le manoir et la métairie noble de Pratuloch, en la paroisse de Cleden-Poher (f° 7) ; — par Julienne du Louet, dame de Kerdréan, épouse de Louis de Musnillac, chevalier, pour la terre et seigneurie de Coëtmeur (f° 21) ; pour le manoir de Châteaugal, pour les seigneuries du Cloître et des Isles (f°s 39-115) ; — par la demoiselle du Plessis, pour des maisons et des terres au lieu de Restannaux (f° 116) ; — par les tenanciers des villages de Kerouen (f° 121) ; du Stang Uhellay (f° 159), de Kerrivoal (f° 165), du Lannach (f° 185), de Penancoat (f° 253) ; — par J. de Musnillac, pour le manoir et le domaine de la Haie, etc.

B 1198. (Registre.) — Grand in-folio ; 405 feuillets, papier.

1679-1689. — Papier terrier de la barre royale de Landeleau comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par les religieux Carmes déchaussés de Saint-Sauveur, paroisse de Saint-Hernin, pour le château et domaine du Grannec, en Landeleau, à eux advenus par acquisition du 12 octobre 1669 (f°s 1-39) ; et pour le couvent fondé par Toussaint de Perrien, chevalier, seigneur de Brefillac, le 22 septembre 1644 ; — par Louise Le Nevez, dame douairière de Kersalaün, pour le manoir de Lesnevez (f° 47) ; — par Malo Lemoine de Trevigny, chevalier, pour les terres et seigneuries de Kergoet et de Coetquevran (f°s 61-278) ; — François Le Jacobin, chanoine de Quimper, pour le manoir des Salles (f° 191) ; — par Michel Demeur, écuyer, pour le manoir et lieu noble de Goaravec (f° 213) ; par Cath. Guégant, dame douairière de la Haie-Provost (f° 304) ; — J. de Lantivy, seigneur de Ruillac, pour le manoir du Stair et ses dépendances (f° 310), etc.

B 1199. (Registre.) — Grand in-folio ; 340 feuillets, papier.

1682-1696. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Châteauneuf, le visa de tous les titres produits par François de Rosily, sieur du Moustoir, recteur de Châteauneuf, pour son presbytère et ses dépendances situé rue Saint-Michel (f° 6) ; — Jacq. de Lozechmeur, sieur de Kermadec, avocat, détenteur de plusieurs maisons en la ville de Châteauneuf (f° 16) ; — les enfants de Gilles Rouzault, sieur de Bourgneuf, détenteurs du lieu noble de Bourgneuf, d'un moulin à vent et de plusieurs héritages dans les paroisses de Plounevez et de Châteauneuf (f° 55) ; — le procureur et « *fabrique* » de la chapelle de la Trinité en Châteauneuf (f° 79); — Jonathas de Kergariou, chevalier, seigneur de Kergrist, propriétaire de la terre du Cleuziou qui, après avoir été débouté, fut maintenu en appel dans la seigneurie de ramage sur le manoir de Kerdaniel-Bras et sur le village de Kerdaniel-Bihan, après avoir retrouvé ses titres (f° 201) ; etc.

B 1200. (Registre.) — Grand in-folio ; 186 feuillets, papier.

1687-1701. — Livre de sentences contenant les

ordonnances de correction, de reception, d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Châteauneuf, le visa de tous les titres produits par les propriétaires du village du Ruguel en Plounevez, lesquels ont été condamnés à rayer les mots de féage et chefrente à propos de la rente due à la seigneurie de Roudoumeur (fº 23) ; — par G. Morvan et consorts, propriétaires d'une moitié du village de Crechiven an Ponthou (fº 35) ; — par Louis de la Haye, sieur de Kergomar, pour une tenue située au village du Herlan dont le rachat a été liquidé à la somme de 60 livres (fº 55) ; — Mathurin de Rosily, seigneur de Mezros, lequel fit appel au Parlement et obtint un arrêt qui détermine le district de son moulin du Goff et le maintient dans le droit de pêche sur la rivière d'Aulne (fº 58) ; — Jean Kerleroux, propriétaire du lieu de Pratonigou (fº 105) ; — les tenanciers des terres de Boteguineau, appelants du taux fixé à leur charge pour le paiement du rachat et des droits de lods et ventes (fº 120), Paul Jouan de Penanech, prêtre, chapelain de Saint-Erbaud, recteur de Guiscriff, possesseur du revenu de la chapellenie de Saint-Erbaud s'étendant dans diverses paroisses (fº 183); etc.

B 1201. (Registre.) — Grand in-folio ; 240 feuillets, papier.

1685-1691. — Livre de sentences contenant les ordonnances rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Châteauneuf, sur diverses requêtes : décharge de rachat au profit d'Alain du Châtel, seigneur de Kerlech, confirmation du droit de basse justice pour la terre du Rusquec et des prééminences dans l'église de Loqueffret (fº 97) ; — décharge de lods et ventes pour Cath. de Botmeur, épouse de R. Le Bigot de Kerjegu, écuyer, propriétaire du manoir noble de Lergoat-Ligolennec, en la paroisse de Berrien (fº 131) ; — modération de rachat avec décharge de lods et ventes pour les détenteurs du lieu noble de Fao, en la trêve d'Huëlgoet (fº 153) ; — autre décharge obtenue par Vincent de Kermabon, chevalier, propriétaire de la terre de Rodoumeur, sur la représentation de nombreux titres remontant à 1541 (fº 169) ; etc.

B 1202. (Registre.) — Grand in-folio ; 322 feuillets, papier.

1687-1691. — Livre de sentences contenant les ordonnances de restitution, de liquidation, de décharge et de modération rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Châteauneuf au profit de J. de Kergariou, propriétaire de la terre du Cleuziou, lequel a produit un aveu de 1488 fourni à Jean Porzboissens, sieur du Cluziou, par Jean de Keraer, écuyer, sieur de Kerverziou, pour le manoir de Kerdaniou (fº 45) ; — des enfants de P. Laurent, lesquels avaient été condamnés à payer le droit de lods et ventes bien que leur héritage fût tenu à domaine congéable (fº 91) ; — de René de Com et consorts, propriétaires du village de Keroignant, en la trêve du Moustoir (fº 197) ; — de Marie Quimper, veuve du Bouet, laquelle réclame la jouissance du droit de haute justice pour sa seigneurie de la Haie (fº 213) ; — des héritiers de Jean Cochard, prêtre, propriétaires à Rozbihan (fº 311) ; etc. Les requêtes sont jointes à chaque sentence.

B 1203. (Registre.) — Grand in-folio ; 380 feuillets, papier.

1679-1690. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine d'Huelgoat avec le visa de tous les titres produits par Nic. Citel, propriétaire de la maison du Bethon, sur le Martray du Huelgoet (fº 5) ; — par Jean Bizouarn et consorts pour le convenant Plassart, au village de Rousourion (fº 167) ; — par G. Touronce, écuyer, pour les manoirs de la Haie et des Salles (fº 193) ; — par Alain Bernard pour le Parc-an-Groas en la paroisse de Berrien (fº 221) ; — par Louise Lollivier pour le Parc Cattou, dans la forêt du Roi (fº 245) ; — par Gillette Corbet, dame douairière de Kerprigent, veuve Fr. de Kermabon, laquelle obtint du Parlement la confirmation de ses droits de prééminence dans l'église tréviale de Locmaria (fº 253) ; — par R. Bothorel et consorts, détenteurs de la maison noble de Saint-Guinec et de ses dépendances (fº 275) ; — Yves Philippe et consorts, détenteurs du village de Kergollic (fº 369) ; et autres.

B 1204. (Registre.) — Grand in-folio ; 228 feuillets, papier.

1681-1699. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Landeleau au profit de Julienne du Louet, dame de Kerdréan, pour le manoir et lieu noble de Coatmeur et ses dépendances, laquelle a produit des lettres patentes de 1516 obtenues par Luc Vento, seigneur de Lescamp, écuyer de l'écurie ordinaire de Claude reine de France (fº 5) ; — de la veuve Cloarec et consorts, propriétaires du village de Stang-Huellaff (fº 24) ; — de Louis et Antoine Ponthou pour le village de Pencoat-Nevez (fº 60) ; — d'Yves Laneval et consorts, pour le village et convenant de Lauzanec (fº 93) ; — de Malo Lemoyne de Trevigny, pour la terre et seigneurie de Kergoet, lequel a été confirmé en possession du droit de haute justice (fº 136) ; — autre arrêt déboutant Henri de Nevet, chevalier, de certaines mouvances qu'il prétendait posséder à raison des manoirs nobles de Kerruniou et de Kerbaulet (fº 226) ; etc.

B 1205. (Liasse.) — 278 pièces, papier.

1698-1771. — Domaines de Châteauneuf, Huelgoet et Landeleau. Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition, d'échange et d'aliénation produits à l'état d'extraits, pour la période antérieure à 1692 et *inextenso* pour les années suivantes par Joseph de Rison, propriétaire de divers moulins (1698), les Carmes de Rennes (1726), Ch. de Vielchâtel, écuyer (1734), le marguillier de l'église de Cleden (1737), Fr. d'Aubenton, écuyer, commissaire de la marine à Brest (1747), Armand Le Bigot de Kerjegu, acquéreur du lieu noble du Squiriou (1752), Yves Le Dilasser (1763); Alain Le Clech (1767), René Prigent de Penvern, contrôleur des actes (1769), Jean Barré, négociant à Auray (1771), et autres.

B 1206. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 278 pièces, papier.

1772-1777. — Domaines de Châteauneuf, Huelgoet et Landeleau. Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition, de subrogation, d'échange et d'aliénation concernant des héritages situés dans la mouvance du Roi : cession à titre de convenant par le marquis de Rosily du moulin de Stervei à son fermier habituel, à la charge de payer 200 livres de rente et 18 canards (1772) ; — acquisition par ledit marquis de la terre et seigneurie de Châteaugal (1773); — du lieu et métairie du Plessis-Quinquis, en la paroisse de Châteauneuf par Ambroise Sallaunic, ménager (1774) ; — d'une maison avec jardin à Huelgoet par Simon Le Coursonnais, caissier des mines de Basse-Bretagne (1776) ; — d'une maison noble nommée la *Croix Blanche*, située à Chateauneuf, par Pierre Le Rouxeau, chevalier, seigneur de Rosencoat, et Julienne Le Seigneux, son épouse, avec plusieurs pièces de terre (1777) ; etc.

B 1207. (Registre.) — Petit in-folio ; 31 feuillets, papier.

1600-1767. — Domaines de Châteauneuf, Huelgoet et de Landeleau réunis. — Inventaires des aveux et déclarations déposés par les vassaux de la couronne de France au greffe de la Chambre des Comptes de Bretagne, et actes de dépôt signés par les commissaires de la Chambre à diverses époques d'addition.

SÉNÉCHAUSSÉES DE CONQ, FOUESNANT ET ROSPORDEN.

B 1208. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1540-1785. — Paroisse de Beuzec-Concq. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Coetcoff, ou Coatconq possédé par Jean fils, de Ch. du Quelenec, baron du Pont (1543) ; Jeanne du Quelenec, dame de Kerjolis et de Kergouet (1601) ; Toussaint de Perrien, chevalier, seigneur de Breffeillac (1630), héritier de Claude de Lesmais ; — le lieu et manoir de Forestic possédé par Alain Le Rousseau, écuyer (1643), Rolland Le Rousseau et ses sœurs (1673), les héritiers de René Rannou (1773) ; — le manoir de la Grande-Maison et ses dépendances possédé par Fr. de Pezron (1752), M. et Mme de Villéon (1754), Franc. Guyardet, capitaine de canonniers (1784) ; — le manoir et lieu noble de Kerriolet possédé par I. Trenarre (1540), Jean-Fr. Billette, sieur de Kerouel, ancien maire de Concarneau (1752); Jean-Pierre Billette (1763), — le manoir et lieu noble de Lain possédé par Raoul de Lanros, seigneur du Menguen (1541), Jean Calvez (1639), Thomas de Mauduit, écuyer, seigneur du Coscro (1753) ; et autres.

B 1209. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1496-1785. — Paroisse de Beuzec-Concq. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations suivantes : le manoir et domaine noble de Langoët possédé par A. Kernafflen, veuve de J. Ernothon, écuyer, sieur de Pratglas, curatrice de son fils François (1667) ; Hervé Théphault, chevalier, seigneur comte du Breignon, et Henriette de Baude, son épouse (1782) ; — le manoir et lieu noble de Lesnevars possédé par Th. Kermorial (1541), Alain du Moulin (1623), Marie Bigeaud, veuve Ferrière (1702), Ant. Raby, négociant à Brest (1730); Simon Raby (1764) ; Charles Lemarié, capitaine gardecôtes (1782) ; — le manoir et lieu noble de Meniguen possédé par H. de Kersaussen, aussi propriétaire de la terre de Kerbiguet (1540), les enfants de Fr. Besnard (1756) ; — le manoir et lieu noble de Portz-an-Bartz possédé par Guillaume Caillebotte, écuyer, sieur de Kerléano (1623) ; — le manoir et lieu noble de Stang-Bihan possédé par Raoul Lestangbihan (1497), Fr. Le Divin (1667), la veuve de Brochereul (1774) ; — le manoir et lieu noble de Stang-Martin possédé par Pierre de Kerynisan, écuyer, (1540), P. du Quellenec (1696), Jeanne Geffroy (1752) ; — autres déclarations d'héritages et de moulins situés aux villages du Dorlot, de Nezart, du Colguen, de Kerantrecher, de Kerveach possédés par H. du Bot (1496), Jean de Coëtreziou, écuyer, sieur de Kerdallaës (1653), L. Le Floch (1698), les héritiers de Louise Cotten (1758), et autres.

B 1210. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1433-1781. — Paroisse de Clohars-*Crozoal* ou Corzual. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Botigneau possédé par Jean de Botigneau lequel déclara plusieurs héritages qui lui venaient de sa mère Jeanne de Tréanna (1541) ; — le manoir et la seigneurie de Gueriven possédés par Adelize du Juch, dame douairière de Gué de Lisle et de la Provostaie (1541), Amaury Gouyon, baron de la Moussaie (1604) ; — le manoir et domaine noble de Kergoët-Fouesnant possédé par Guillaume de Kergoet, fils d'Yvon de K. (1433) ; Tanguy, tuteur de son fils Jean de Lanros (1541) après le décès de son frère aîné Bertrand ; Charles Penfentenio, lequel a ajouté à son aveu celui de Lanrion en la paroisse de Fouesnant (1655) ; — le manoir et lieu noble de Quergos possédé par maître François de Kernaflen, procureur du Roi au siège de l'amirauté de Quimper (1758) ; — le manoir et lieu noble de Squividen possédé par G. de Lesongar, tutrice de H. de Penguilly (1541), Méry Guesdon, bourgeois de Quimper (1685), Pierre Audouyn, sieur de Restinays, lieutenant à la sénéchaussée d'Hennebont (1732) ; Yves Quemeneur du Plessis, procureur du Roi au siège royal de Morlaix (1781), etc.

B 1211. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1744-1782. — Ville de Concarneau en Beuzec. — Aveux et dénombrements des maisons et jardins possédés sous le ressort de la barre royale de Conq par Jacquette Corant, veuve Brunet, les héritiers d'Alexis Pezron, écuyer (1748) ; René Le Guiffaut (1750), Thérèse Liscouet, veuve Tacren, propriétaire de la *Maison du Diable* (1752), Pierre Galabert, négociant, agissant pour G. Burguerie, négociant à Nantes, pour le manoir de la pointe de Guilvinec et une presse à sardines (1754) ; Louis Le Bourhis (1773), Guénolé Paubert (1775, Jean Galabert, pour une maison au faubourg de Penerof (1782) ; et autres.

B 1212. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1447-1777. — Paroisse d'Elliant. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous la barre royale de Conq, avec les dénominations suivantes : le manoir, le domaine et la seigneurie de Botpodern possédé par Jacques Guengat, sieur de Livinot, (1587) ; J. Claude de Kergorlay, chevalier, marquis du Cludon, héritier de René de Lanloup, seigneur de Kercabin (1692), Guy-Marie de Lopriac, chevalier, seigneur de Donges (1725) ; — le manoir et lieu noble de Coëtcanton possédé par Jean du Perrier, fils de Tiphaine de Keranraës (1449) ; Louis Cotten (1696), Louis Cotten (1755) ; — le manoir et lieu noble de Dioullan possédé par Guillaume Caillebotte, écuyer (1624), Jean Taniou (1664), Nic. Ricard (1688), Fr. Boë, écuyer, sieur du Bois (1713), Antoine du Laurent, écuyer, sieur de la Barre (1730) ; — le manoir de Keramoillic possédé par Seb. de Landanet (1700) ; — le manoir et lieu noble de Kerangoumarch possédé par B. Mahault (1540) ; — le manoir et lieu noble de Keredec, possédé par Jean Kerredec (1448), Jean de Keredec, écuyer, seigneur de Kergonoyou (1540), P. du Couëdic, sieur de Squividen (1636), Anne du Couëdic, dame de Baregan, épouse de G. du Fresnay (1669) ; — le manoir et lieu noble de Kerlennic possédé par Marguerite de Trégouet, veuve de J. Le Goazre (1685) ; — le manoir et domaine de Kermartret possédé par Alain Le Gentil, seigneur de Rosmorduc (1749), copropriétaire avec Marie Guermeur, G. Le Beux (1763) ; — le manoir de Kerouant possédé par J. Bosse (1695) ; — le manoir de Kerverniou possédé par G. Lesmaës (1447), par A. Lesmaës (1538), Jean Harquin, écuyer (1653) et Gilles Harquin (1694) ; etc.

B 1213. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1492-1782. — Paroisse d'Elliant, trève de Rosporden. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq, Fouesnant et Rosporden avec les dénominations ci-après : le manoir, la terre et seigneurie de Kerminihy possédés par Henri, frère aîné de feu Raoul de Kerminihy (1492), Pierre du Plessis, écuyer (1575), Auffray du Châtel et Renée de la Marche (1619), Marie Lelivec, veuve Lepape (1694), P. Lepape, sieur du Leslau (1731), Anne Lepape, veuve Fr. de la Marche (1752), François de Kerjean, ex-capitaine de vaisseau (1778) ; — autres déclarations concernant les tenues de Keranlvez-Bras de Penanpont, des maisons dans la ville de Rosporden avec des jardins.

B 1214. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1446-1785. - Paroisse d'Elliant. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi

et hommage dans le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et la métairie noble de Landanet possédés par Henri Landanet (1540), le fils d'Yves de la Lande de Calan (1738), François de la Lande, prêtre (1747) ; — le manoir et lieu noble de Mesaler possédé par Hervé Kerperennès (1540), et Catherine Le Torrec (1540), Louis de Keratry, écuyer (1619) ; Fr. de K. (1643), Françoise de Keratry (1690) ; — le lieu noble de Rochantic possédé par Françoise Kernaflen, dame douairière de Rochantic (1655), les filles de Fr. de Coëtsquiriou (1655), Fr. de Kersulgar, écuyer, sieur de Mesaulez (1663), Marie Billoart, veuve Kersulgar (1682), — de Meherenc de Saint-Pierre, chevalier, et Marie de Kerengar, son épouse (1752) ; — le manoir de Rochelou appartenant à J. François (1785) ; — le manoir, la terre et la seigneurie de Tréanna possédés par Jean et Yvon de Tréanna (1446); Jeanne de Ploeuc. veuve de Ch. de Tr. décédé le 5 octobre 1492 ; — François Kercoant (1624), Maurice de Tinténiac, chevalier (1663), Jacques de Musnillac, chevalier, lequel a ajouté à son aveu la déclaration de terre de Kerverniou (1729) et le comte François de Musnillac, chevalier, capitaine de vaisseau (1777) ; etc.

B 1215. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1540-1782. — Paroisse d'Elliant, trève de Saint-Ivy. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et lieu noble de Hirberz ou Hilberz possédé par Marguerite de Lanros, tutrice de Germain de Kersalaun son fils, écuyer (1541), laquelle a déclaré aussi le manoir de Treffynec ; Alain Euzeno, seigneur de Kersalaun (1619); P. du Couëdic, seigneur de Kergoualezre (1694) ; — le manoir et lieu noble de Mezaven-Bras possédé par Alain Furic, laboureur (1676), René Le Meur (1775) ; — le manoir et domaine noble de Toulgoët possédé par Yvon Salou (1540), Françoise de Lanros, veuve de Louis Salou, curatrice de son fils, laquelle a joint la déclaration de Keriaval (1573), le prince Charles d'Aremberg, époux de la comtesse de Lamark, et G. de Rosnyvinen, marquis de Piré copropriétaires des terres et seigneuries de Toulgoët, du Moustoir et du Treff en Saint-Evarzec (1752) ; — autres déclarations concernant les lieux nobles de Kerordrenyc, de Kerguiniou, de Kervellec, de Keremblaye, de Kerconnec et de Corbidon ; sentences de publication, conclusions du procureur du Roi et sentences de réception.

B 1216. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1447-1777. — Paroisse d'Elliant, trève de Locmaria. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, d'héritages tenus noblement sous le ressort de la barre royale de Conq par Juquel Kermezhoent (1447), Yvon fils de Jean Salou (1447), Bertrand fils de Thébaud de Lanroz et de Plesou de Rosmadec (1447), C. de Kerfors (1488), René fils d'Alain de Kerloeguen, écuyer, seigneur de Quenecheuzen, de Toulgoët et de la Salle (1533), Guillaume Sallou et consorts (1540), Jean de Kermoisan, seigneur de la Villeneuve (1540), Françoise de Lanros, veuve de J. Provost, seigneur de Treberon (1540), Alain de la Garde, écuyer, sieur de Kernevenan (1663), Noël de Kermellec (1711), Charles de Saisy, chevalier, propriétaire de terres et convenants dépendants de la terre et seigneurie de l'Estang (1748) ; Jean d'Esclabissac, lieutenant de vaisseau (1775), Ant. du Laurent, écuyer (1777), détenteurs de biens dans les villages de Queneguen, de Rochan, de Penguern, de Kerjezecaël, de Penfoenec, de Kerricauff, du Mengleuz et autres ; — autres déclarations de terres tenues roturièrement aux villages de Botaniel, du Cleux, de Penancouet, de Quenech-Hervé, de Penanslen, de Kerbellec, de la Villeneuve et autres.

B 1217. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1490-1561. — Paroisse de Ergué-Armel. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de maisons, de droits réels et honorifiques, tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq avec les dénominations ci-après : le manoir et lieu noble de Kergonan possédé par V. de Kergonan, écuyer (1540) ; — le manoir et lieu noble du Plessis possédé par Vincent, héritier de Guillaume de Plœuc, seigneur de Plœuc et de Tymeur (1490), Charles de Plœuc, lequel a déclaré avoir toutes les prééminences en la chapelle Sainte-Anne (1561); — le village de Keransquer possédé par Prigent Kerniher et sa femme (1540).

B 1218. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1464-1784. — Paroisse de Fouesnant. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de parcs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et la métairie de Brengolou possédés par Marguerite Le Dymanach, dame de Lesgongar, tutrice de J. de Kerrouant, son fils (1540) ; — — le manoir et la métairie de Coëtconan possédés par Guillaume Le Goff (1540) ; — le manoir, la seigneurie et la métairie du Henven possédés par A. Gouyon de Marcé, baron de la Moussaie, héritier de sa mère, Claude du Châtel (1604) ; — le manoir de Kergantel et ses dépendances

possédé par les héritiers de Jeanne de Beaujouan (1700); — le manoir et le domaine du Henguez possédé par Louise du Mur, tutrice de Christophe du Juch, son fils, laquelle atteste par certificat qu'elle a joui du tiers de la succession de son mari (1464), par Jean du Juch, héritier de Louise du Mur, par représentation de dame Eléonore du Juch, fille et héritière de la dite dame, sa mère, qui décéda en 1487 (1493); — par Marie du Juch (1541); — le manoir de Kersansel possédé par Eléonore du Plessis (1496); — le manoir et la métairie noble de Kerancloarec possédés par Jean, fils de Jean Prigent, écuyer, sieur de Coëtglenarec (1576), Jean de Tréouret, écuyer, sieur de Penfoullic (1673), François Boé, écuyer, sieur du Bois, héritier de Nic. Ricard (1730), Louis Aubin du Plessis, capitaine de vaisseaux (1749), Marguerite Leborgne de Kermorvan, veuve Laxalde, dont la déclaration comprend aussi les manoirs et lieux nobles de Penpoullic et de Kerconan (1779); — les manoirs et lieux nobles de Kercaradec et de Brecholu possédés par René d'Aradon, héritier de Louise de Langueouez, sa tante maternelle (1540), Jean de Kerrouant, sieur de Kernuz (1573); Ch. Lohéac, veuve d'Esclabissac, héritière de Françoise de Plœuc par sa mère, la dame Riou (1759), Marie d'Esclabissac, veuve J. Doudal, capitaine au régiment de Berwick (1780); etc.

B 1219. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1653-1776. — Paroisse de Fouesnant, trève de la Forêt. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes dépendants d'un manoir et lieu noble situé au bourg et possédé par P. Le Canuel, marchand (1653), et Joseph Ansquer, sieur de Kernilis (1775); — de la seigneurie et tenue de Kergantel possédés par V. Beaujouan, écuyer, sieur de Kermadio (1653); situés dans les villages de Kergilles, de Penancap-Bras, du Loch, de Rosnabat, de Kerstangal, de Ponterec, de Keran-Quilfinent, du Grand et du Petit-Poirier, du Bot et de Kergoredan; — autre déclaration du manoir et lieu noble de Penanster possédé par Fr. de Guernisac, sieur du Stang (1718); etc.

B 1220. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1466-1783. — Paroisse de Fouesnant. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations suivantes : le manoir noble de Lanrion ou Portz-Lanrion possédé par Jean fils de Jean du Menez (1465), Alain de Rospiec et Hélène de Clisson, sieur et dame de Kermabon (1624); Jean Prouhet (1644), Jean Prouhet, sieur de Kerergon, avocat (1682), Cl. de Querquelin, seigneur de Kerbiguet (1754); — le manoir et lieu noble de Lespont possédé par Chr. Le Diglorec (1540), P. Le Diglorec et Azelice Mahaut aussi propriétaires du manoir de Mennhelou en Melven (1573), Isaac Froment, écuyer, sieur de Mouchy-le-Vicomte (1693); — les dépendances du manoir de Penfoullic possédées par G. Le Rouxeau et M. Kersalaun (1541), héritiers de Germain Kersalaun et Cath. Bodigneau; — le manoir et lieu noble du Plessis possédé par Hervé fils d'Yvon Kerareiz (1446), Jean K. (1496), Jeanne de Saint-Alouarn, veuve d'Hervé K. et tutrice de sa fille Jeanne Kerareiz dont l'institution de tutelle est annexée sous la date de 1534; Jean de Lanros (1548), Nicolas de Le Saudenez, écuyer (1617); — le domaine de Poulfanc, sis au bourg de Fouesnant, appartenant aux demoiselles Perrault (1781); — autres déclarations concernant divers héritages possédés noblement et roturièrement par J. Prigent, écuyer, seigneur de Coëtglemarhec (1541), Anne Le Goëzec, sa veuve (1549), Alain de Rosmadec, seigneur de Tyvaraulen (1540), Yves Le Baud (1550), la veuve Landanet (1617), Y. Nedellec, recteur de Perguet (1640), Jean Thoban (1656), Y. Le Helloret (1662), et autres.

B 1221. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1541-1774. — Paroisse de Gouesnach ou *Gounenech*. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et lieu noble de Kersaluden possédé par Olivier de Cornouaille et Fr. de Lanros, son épouse, seigneur et dame de Kerguen, Locjulien et autres lieux (1541), Jeanne de la Pallue, dame de Lanros (1575), les filles de Guy de Keraldanet, seigneur de Kerveniou, de Lestremeur, et de Marguerite de Coëtnempren (1633), lesquelles se disaient dames patronesses des chapelles de Sainte-Barbe et de Saint-Guénolé; le comte Jean d'Acigné (1664), Louis François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, et sa sœur (1715); — le manoir et lieu noble de Lanhuron appartenant à René Bobet, lieutenant civil et criminel au Présidial de Quimper (1683); H. Juliot, tutrice de ses enfants (1743); — autres déclarations concernant des tenues situées aux villages de Kerdilès, de Lantecost, de Kersavina, de Kernotter, de Kerelis, de Kercaradec appartenantes à Henri de Kerdegacze, écuyer (1541), P. du Leslay, écuyer, sieur du Run (1645), Renault Le Baron, écuyer, sieur de Kerleau, lieutenant du Roi au siège royal de Conq (1653), Louise Nedellec, dame douairière du Rest (1653), J. Halna du Fretay (1756), et Jean-Marie Geslin (1758), tous deux enseignes de vaisseaux, et autres.

B 1222. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1540-1778. — Paroisse de Kernevel. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous la barre royale de Conq, avec la dénomination suivante : le manoir et lieu noble de Garlot possédé par Anne Quelenec, dame du Stang et de Garlot (1543), Olivier Kercoent, seigneur de Kergournadech, tuteur de son fils François, héritier de Marie de Ploeuc, sa mère (1574), et par les enfants de Fr. de Guernisac, seigneur du Stang, héritier du comte Ch. de Kermeno (1730) ; — autres déclarations concernant des maisons et des terres situées aux villages de Nenartz, de Parc ar Sault, etc.

B 1223. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1496-1781. — Paroisse de Lanriec. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et la métairie noble de Chef du Bois avec sergentise féodée, possédés par Phelippe du Quelenec et Françoise du Thominec, seigneur et dame de Kerjoli, de la Ferté et de la Boixière (1541), Jeanne du Quelenec, héritière de son frère (1601), J.-B. du Coatlosquet (1716), Adrien Mauduit du Plessis, major général des garde-côtes de Port-Louis (1732), Ant. Mauduit, seigneur de Kerleau (1743), Th.-Jean Mauduit, seigneur du Coscro, capitaine au régiment royal Dragons (1752). En qualité de sergent féodé, ledit seigneur a droit, dit-il, de garder les clefs de la prison de Concarneau, il est obligé pour les exécutions capitales de fournir des gens et des cordes, de conduire les condamnés jusqu'au bateau et de les faire traverser jusqu'à la pierre dite *Men an Laer* ; il doit jauger les mesures à blé et à vin, et en échange, il perçoit des droits sur les marchandises et les bateaux. — Autres déclarations concernant le domaine et manoir noble de Kervichart possédé par Raoul Kerguegant, écuyer, seigneur de Kerbuzart, héritier de Jeanne de Tréanna, sa mère (1496), Françoise de Kerguégant, dame de la Porte-Neuve et de Heznant (1540), Catherine de Quelen, tutrice de Ch. de Guer, son fils (1573), le marquis Isaac Duquesne, chevalier (1698) ; — le manoir, la terre et seigneurie de Moros possédés par Jeanne de Plœuc, veuve de Charles de Tréanna, tutrice de son fils Jean après la mort d'Yvon de Tréanna, écuyer, seigneur de Moros (1497), par Jacob Duquesne, écuyer (1653), Abraham Duquesne, chevalier (1688), Antoine du Perrier de Salvert, lieutenant de vaisseau (1739) ; — une rente de 8 livres 10 sols et cinq merlus sur le passage de Porzenbris due à Marie de Macarthy, veuve J. de Geraldin, écuyer ; par la veuve de Louis d'Esclabissac (1740) ; — le lieu noble de Porzenbris, sur le passage de la ville de Concarneau, possédé par Jean Cassaigne, négociant à Bordeaux (1758), et la veuve de J. Torrec de Bassemaison écuyer (1772) ; — autres déclarations concernant des héritages situés aux lieux de Kerblais, de Kergoulous, de la Corderie et près du passage de Concarneau.

B 1224. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1480-1777. — Paroisse de Melgven. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de convenants, de fiefs, de moulins, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : la métairie du Bourg-Boutier appartenant à Azeline Coetforn (1540) ; — le manoir et la métairie de Coallaven appartenant à B. de Jacquelot, seigneur de Bois-Rouvray, agissant pour lui et ses frères et sœurs (1775) ; — le manoir et lieu noble de Coatcanton possédé par Jean du Perrier, écuyer (1480), Ant. du Perrier (1494), B. Fouquet, chevalier, seigneur comte de Chalain (1693) ; — le manoir et lieu noble de Coëtforn possédé par Jeanne de Kerbic, dame douairière de Kerguicher, veuve de Chr. de Kerbleizec, tutrice de leurs enfants (1624), Guy Visdelou et Fr. de Kerbleizec, seigneur et dame de Hiliguy (1656), Fr. Robert, intendant de la Marine, aussi propriétaire des manoirs de la Motte, du Bouëttier et de la Villeneuve, avec Fr. Visdelou et son épouse (1730), Toussaint de Pennandreff, seigneur de Keranstrat, capitaine de frégate (1771) ; — le manoir, le domaine et la seigneurie du Fresque possédés par Chr. de la Villeneuve, écuyer, héritier de Pierre Lescauff, son oncle maternel (1540), Chr. Foucault, écuyer, lieutenant de la capitainerie de Conq (1575) ; Th. Gouyquet, chevalier, seigneur du Plessis-Bouzel, Joseph Gouyquet, officier au régiment de Béarn (1777), énumérant des droits de ligence sur les lieux nobles de Lannorgard et de Kerliougard (1752) ; — sentences de publication, de renvoi et de réception.

B 1225. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1514-1577. — Paroisse de Melgven. — Aveux et dénombrements de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : les droits de Charles Gouin, écuyer, sieur de Keranevel, en Melven, en Nizon et en

Tregunc (1653) ; — le manoir, le domaine et la seigneurie de Kergoat, possédés par Pierre Dronyou, écuyer (1540), Julien de la Jumelaie, écuyer, et Jeanne Piron (1653) ; René de la J. (1681), Claude de Querquelen, seigneur de Kerbiguet (1757) ; — le manoir de Maucam possédé par G. Jouvel (1755) ; — le manoir de Meros et ses dépendances possédés par Guillimin, acquéreur, en 1638, de Julien du Rocher (1639) ; Alain du Bois Guéhenneuc (1665), Jean du Bois Guéhenneuc, seigneur de Kermainguy (1752) ; — le manoir et lieu noble de Minuello possédé par Louis Mahault, écuyer, seigneur de Menezuhelou (1540), Mauricette de Quellen, veuve du Couëdic (1711), Ol. du Couëdic, sieur de Kerrouzy (1731), Th. du C. (1755) ; — le manoir et lieu noble de la Motte, appartenant à H. de Tronguidy, écuyer (1540) ; — le manoir et lieu noble de Quenechidern, possédé par Tanguy Glevedé, écuyer, tuteur de son fils (1541) ; — autres déclarations concernant la tenue de Penamprat, des terres sises à Drogan, à Villeneuve, au bourg de Melgven et à Leyn-Raoul.

B 1226. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1465-1776. — Paroisse de Nevez. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de métairies, de tenues, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et le domaine noble du Heznant possédé par Jean de Cornouaille (1465), Ch. de Guer, seigneur de la Porte-Neuve, héritier de Françoise de Kerveguant, sa mère (1572), Catherine de Quelen, dame douairière de Kervichart, tutrice de Charles de Guer, neveu du précédent (1575), François de la Pierre, écuyer, sieur des Salles (1691), Fr. de la P. (1727), Jean Euzenou, chevalier, époux de Catherine de la Pierre (1773) ; — le manoir et lieu noble du Poulguin comprenant des colombiers, des garennes, possédé par Bizien, fils de Louis de Rinquier ou Riquier, écuyer (1540), François de R. (1548), Ch. de Sauvaget, chevalier (1671) ; — le manoir et la métairie noble du Parc ou Kergouric possédés par Charles Louail, chevalier, seigneur de la Saudraie (1748), — autres déclarations concernant des héritages situés aux villages de Keranmeguen, de Kerouréau, de Kerlosquet.

B 1227. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1485-1788. — Paroisse de Nizon. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et lieu noble de Lestominy possédé par Henri de Kerveguez, écuyer (1541), Cl. Lamprat, écuyer, sieur de Lamprat, héritier de X. de Kerneguez, sa mère (1617), P. Lamprat, sieur de Lesaven, écuyer (1643), Yvonne de Baud, veuve de Jean Pahu, écuyer (1657), Louis de la Poterie, écuyer (1675), Marie-Louise Pégasse, sa veuve (1697), Louis Henry, écuyer, sieur du Heder (1752), et divers propriétaires entre lesquels ce domaine fut arrenté en 1741, — le manoir et lieu noble de Hautbois possédé par Marie-Anne du Plessis, veuve de Ch. de Feydeau (1703) ; — le manoir et lieu noble de Keravet possédé par Silvestre de Charmoye, chevalier de l'ordre du Roi, héritier de Jeanne du Quelenec, sa mère (1653), Fr. du Bot, chevalier, seigneur de Talhoet (1731), ses enfants mineurs en 1744 ; — le manoir de Kermeur possédé par Guimarch de Tréanna, sieur de Poulloas (1573) ; — le manoir et lieu noble du Plessis possédé par Guillaume, fils de Morice du Plessis, écuyer (1485), autre Guillaume du Pl., mineur (1497), G. du Pl. (1541), Vic. du Pl., écuyer, (1602), Louis Feydeau, écuyer, seigneur du Plessis (1730) ; — autres déclarations de terres tenues à foi et hommage ou à simple obéissance dans les villages de Lesdonguy, Penanros, de Penanlen, de Kernaour possédées par Louis de la Rue-Neuve, écuyer, seigneur de Keraliet (1540) ; — aveux des moulins de Pontenroch et du Plessis.

B 1228. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1442-1786. — Paroisses de Perguet. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : les manoirs et lieux nobles de Keraven possédés par Anne du Tyouarlen, dame douairière du Breignon et de Porzpozen, héritière de Louise de Rosmadec (1597) ; — de Kercadiou possédé par Tanguy, fils de Bertrand de Lanros (1541) ; — de Kergorand possédé par Marie Furic, veuve de Hervé Kerguiffiven, écuyer, héritière de Mathieu Furic, son père, sieur de Kergorant (1645), Ignace Furic, écuyer (1664), Marie Billoart, sa veuve, tutrice de leurs enfants (1670) ; — de Kerloch, possédé par Marguerite Le Gars (1742), François de Kernafflen, sieur de Kergos, et ses sœurs, héritiers de Alain de Kernafflen, leur père (1750), Jean Clément et consorts (1777) ; — de Kermabel appartenant à Marc des Hayeux, héritier de Josèphe Rosily, veuve du Couëdic (1752) ; — autres déclarations de terres et de rentes convenantières produites par Chr. de Lesongar, sieur de la Bouexière (1541), G. Lejade (1752), Jeanne Desamorost, veuve Leroi (1773), et autres ; — en la paroisse de Pleuven ou Ploeguen, différentes possessions appartenantes à

Jean fils de Jacquet de Malor (1443), et à Jean François, négociant à Brest, propriétaire de la tenue roturière de Kerjacob Bras (1784).

B 1229. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1535-1748. — Paroisse de Saint-Evarzec. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations de manoirs et lieux nobles ci-après : Vernglas ou Kerglas possédé par la veuve d'Allain Le Gac (1747) ; — le Treff possédé par Françoise de Kerguégant, veuve de Charles de Guer (1535), et Cath. de Quelen, veuve de Ch. de Guer (1575).

B 1230. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1417-1775. — Paroisse de Scaër ou Scazre. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de fiefs, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Coëtforn, possédé par Guillaume, fils de Guillaume de Coëtforn (1446), Jean, fils de Raoul de C. (1540), Alain du Lendrein, écuyer, héritier de Julien de Coëtforn, son oncle (1606) ; — le manoir et la métairie noble du Garo ou Garoff possédés par la veuve et les enfants de René David, acquéreur de la dite terre des mains de G. de Kerguezec, en 1736, Alain David (1775) ; — le manoir et lieu noble de Garscadec possédé par Jean, fils de Rolland Paën, chevalier, seigneur du Grand-Bois et de la Roche-Jagu (1417), Henri du Parc, chevalier, héritier de Cath. de Tronguidy (1422), Jacques, fils de René de Guengat (1587) ; — le manoir et la métairie noble de Kergoualezre possédés par J. du Couëdic, écuyer (1540), Alain du C., écuyer (1604), Jean, fils d'Alain du C. (1643), Jean, fils de Pierre-Joseph (1711), Jean-Corentin du Couëdic, seigneur de Kermanan, de Kernabat, lequel a ajouté à sa déclaration celle de la terre de Hilbertz en Saint-Yvy, trève d'Elliant (1730) ; Yvonne de Rosily, sa veuve, en 1741 ; — le manoir et lieu noble de Kermerien possédé par François Kermerien et Marie, fille de Ch. Amhezre (1540), Yves Derien, acquéreur d'Olivier Beautour (1553), Ch. Saulx, écuyer, sieur de Lanton (1623), Michel Saulx (1653), les enfants mineurs de Michel S. et de Marie de Tréouret, sieur et dame du Loch (1673), Joseph de Saulx (1715), Jean-Marie de Penfentenio, chevalier, seigneur de Trévien (1775) ; — le manoir et lieu noble de Kerrouez, possédé par Henri Hemery (1540), Pierre Le Bris et son fils aîné (1763), les filles mineures de René Le Bourhis (1775) ; — le manoir et lieu noble de Kersao ou Kersau possédé par Marie Saffary, héritière de son aïeul, Thépaud Saffary (1540), René du Landrein, écuyer, seigneur de Brenilleau (1643), lequel en avait fait l'acquisition des héritiers de Françoise de la Couture ; — le manoir et lieu noble de Kerseré possédé par Marie Le Rodellec, curatrice de Charles du Couëdic, écuyer (1639), Julien Daniel, écuyer, et Anne du Couëdic, son épouse (1653), Nicolas D. (1696), les enfants et héritiers de Mathieu de Trolong et de Marguerite Daniel, sieur et dame de Halgoet (1741) ; Jean-Marie, fils de Vincent de Trolong (1753), sentences de publication, de renvoi et de réception.

B 1231. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1493-1777. — Paroisse de Scaër. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de fiefs, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques, tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations de manoirs et lieux nobles ci-après : Kervégant possédé par Vincent, fils de Guillaume de Plœuc (1493), Vincent, après le décès d'Olivier de Plœuc, chevalier (1537), lequel a ajouté l'aveu du manoir et lieu noble du Plessis en Ergué-Armel (1541), Charles de Plœuc (1561), Jean Le Borgne et Marie de Plœuc, sieur et dame de Keralyou (1619), Renée Le Borgne veuve R. du Louet, remariée au comte Annibal de Béthune, chef d'escadre des armées navales (1685), Jean Euzenou, chevalier, comte de Kervégant, vicomte de Trévallot, conseiller au Parlement de Bretagne (1773) ; — le Leignon possédé par Guy Furic (1730) ; — le Lintheo possédé par Yvon de Kerjezequel, écuyer, et Constance Bizien (1540), Nic. Aumont (1639), sa veuve Marguerite Aumont (1646) ; — Loccungun ou Locquengu possédé par Jeanne de Lesongar (1540), J. Le Trancher, écuyer, seigneur du Bodono, et Françoise, fille de Thépault Raoul, écuyer, et de Marguerite de Mur, sieur et dame du Poul (1644), etc.

B 1232. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1486-1777. — Paroisse de Scaër. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Rosansaux possédé par G. Daniel (1540), René du Lendrein, écuyer, et René Godet (1643) ; — le manoir et lieu noble des Salles, possédé par René du Landrein (1643), Joseph de Kermeno, prêtre, héritier de Françoise du Landrein (1690), Anne Le Lagadec, veuve Euzenou (1717, le comte Jean Euzenou, chevalier, vicomte de Ker-

végant (1773) ; — le manoir, le domaine et le moulin de Tréganan possédé par Rolland de Lesongar, lequel a compris dans sa déclaration différentes terres dans les paroisses de Penhars, d'Ergué, de Plouzenet, de Lababan, de Cap-Sizun, et de Saint-Evarzec (1539) ; — le manoir et lieu noble de Trévaloet possédés par Louise de Launay après le décès de Catherine de Thomelin (1537), laquelle a déclaré avoir le chœur et le chanceau en l'église paroissiale de Scaër ainsi que la chapelle de Coëtdry où elle a ses armes en bosse, au lieu le plus éminent ; — le manoir et lieu noble de Tymanter-Bras appartenant à René Jouan, écuyer, sieur de Kerberec (1709), Marie-Anne du Vergier, sa veuve (1714), Pierre Jouan, écuyer (1747), la veuve de G. du Couëdic (1752), nommée Marie-Mauricette Jouan, tutrice de ses petites filles, laquelle a déclaré avoir ses armes en supériorité en la maîtresse vitre de l'église paroissiale (1753) ; — autres déclarations de terres nobles faites par R. de Lesongar (1486), Jean Le Laënnec (1540), Cath. d'Ernothon, épouse de Louis d'Argouges (1742), René du Bouëtiez, chevalier, seigneur de Kerorguen (1771) ; — autres déclarations de terres tenues à simple obéissance, situées au village de Keranguen.

B 1233. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1540-1757. — Paroisse de Tourch. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, et composant le domaine du manoir et de la seigneurie de Coat-Heloret, possédés par Bernard de Canaber, écuyer, sieur de Kerlouet, fils de Jean (1639), Joseph-Louis de Tréouret, chevalier, seigneur de Kerstrat (1732) ; autres déclarations produites par Jean de la Rivière pour un étage (1540), et Louis Le Bourhis (1749).

B 1234. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1497-1775. — Paroisse de Trégunc. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq, composant le domaine des manoirs et seigneuries ci-après : Kerbren ou Kervren possédé par Christ. Garlot (1540), Jean Joudeaux et Louise Garlot (1619), Louise Le Grand, veuve de Julien de Beré, écuyer, sieur des Bordes, tutrice de ses filles (1653), Marie de Beré, veuve de Pierre de Roche (1681) ; — Kergunus possédé par Bonne Le Voyer, veuve de Ch. de Guer, chevalier, marquis de Pontcallec (1702), Roberte-Angélique Le Voyer, veuve de Claude de Guer (1745), Louis de Guer, chevalier, marquis de Pontcallec (1758) ; — Kermenaouet possédé par Yvon du Louch, écuyer (1543), Marie Billoart, dame douairière de Mesanlès, aïeule maternelle d'Olivier de Kermellec et de Guillemette de Kersulgar (1689), Noël de Toulboudou, chevalier, comte de Guilfol, héritier de Noël de Kermellec (1728), François de Derval, chevalier, seigneur de Kergos (1741) ; — Kermesperen possédé par Jean, fils de Riou Mahault (1497), Jean Goulhezre, écuyer, époux de Jeanne de Kerret (1663) ; — Poulhoas ou Poulgras possédé par Jean Bennerven, écuyer, seigneur de Kernechgongar (1540), François de B. (1541), Gilles du Perreno, écuyer, sieur de Launay (1639), Joseph de la Roche-Rousse, seigneur de Penanrun (1696), Marguerite de la R., dame de Vincelles (1750), Jacques Aubert de la Ferrière de Vincelles, ancien ingénieur du Roi (1759) ; — autres déclarations d'héritages produites par G. Furic (1540), Ch. Lohéac, Jacques de Kerferriguen (1540), J. Taillard, H. Guillou (1653), René Pitouis, docteur en médecine, et Marie Tréguer, sieur et dame de Penanrun, A. Le Fur, les enfants mineurs de Paul de Botdern, chevalier, seigneur de Kerdréau (1682), le comte Jacques du Botderu (1753), les enfants de Marc-Antoine de Landanet (1755) ; etc.

B 1235. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1485-1777. — Aveux collectifs et dénombrements de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques, de maisons, de convenants, de fiefs et de seigneuries tenus à foi et hommage sous le ressort des barres royales ci-après : déclaration de Charles, fils d'autre Ch. de Kerymerch, seigneur de Hautbois, comprenant des biens dans les paroisses de Lanriec, de Melguen, de Tregunc, de Scaër, de Saint-Evarzec, de Beuzec, de Nizon (1485) ; — de Louis Le Thominet, et Louis de Kerymerch, fils du précédent (1524), écuyer, sergent féodé de la ville de Conq, comprenant les domaines de Penhoet, de Lanhaeloret, et de Kerguegen (1501) ; — de Laurent du Plessis, écuyer, seigneur du Kerminihy comprenant Kerminihy, Penbual en Elliant, plus des terres dans les paroisses de Pommerit, de Cleden, de Plogoff et d'Ergué (1540) ; — de Jean de Tréanna et de Jeanne de Penmorvan, comprenant les terres de Tréanna en Elliant, de Moros en Lanriec, de Keranmel en Ergué-Gaberic (1540) ; — de Franç. Guillemot, comprenant des terres dans les paroisses de Clohal et de Nevez (1540) ; — de Jacques Guymarch, écuyer, seigneur de Kergos, propriétaire dans les paroisses de Perguet, de Crozal et d'Elliant (1540) ; — de Marie de Kergoët, veuve Cariou, propriétaire dans les paroisses de Perguet, de Gouesnach ; — de Henri du Lendrein, propriétaire dans les paroisses de Scaër, de Leuhan et de Châteauneuf-du-Fou (1540) ; — de Catherine Hemery, propriétaire dans les paroisses de

Melguen, de Beuzec et de Lanriec (1541); — de Jean Jourdain et Madeleine du Kermogoer, seigneur et dame du Coëdo, propriétaires dans les paroisses de Ploëmeur, de Nevez, de Tregunc, de Nizon et de Saint-Ségal (1540); — de Chr. Blohio, propriétaire dans les ressorts de Conq, de Gourin et de Quimper; — de J. Provost et de Cath. Kerrouant, seigneur et dame de Penhoët, propriétaires dans les paroisses de Beuzec, de Kernevel et de Banalec et du manoir de Kerry en Scaër (1540); — de René de Kerloeguen, seigneur de Quenecheuzen, de Toulgoet et de la Salle, propriétaire dans les paroisses de Briziec, de Landrevarzec, de Pouldergat, de Mahalon, d'Ergué-Armel, du domaine de Toulgoat en Elliant, du manoir de la Salle (1540); — d'Alain de Penmarch, propriétaire dans les paroisses de Beuzec, de Trégunc et de Melguen (1542); — de Morice de Tremyllec, propriétaire dans les paroisses de Gouesnach et de Perguet (1561); — de Louis, fils de Jean Corfineau, écuyer, sieur de Kerguern, propriétaire dans les paroisses de Nizon, de Nevez, de Beuzec et de la Forest (1619); — de Charles de la Roche-Rousse, écuyer, sieur de Penanrun, propriétaire des domaines et manoirs de Kergostiou, de Coëtmen et de diverses terres dans les paroisses ci-dessus (1653); — autres déclarations collectives concernant les manoirs et domaines de Henvez et de Gueriven appartenants à René de Montbourcher, chevalier, marquis du Bordage (1701); — du Fresque, de Kerliongar, de Kerangoc, appartenants à Jean Le Mayer, écuyer (1703); — de Porzenbris appartenant à Jean de Geraldin, écuyer (1730); — de Steren et de Kerleau, appartenant à F. du Haffont, seigneur de Guerescant (1730); — de Mezaler, de Kerangoualch, appartenant à Seb. de Landanet; — de Cozquer appartenant à Joseph de Marigo, chevalier (1728); — de Penhoët appartenant à Marie-Reine Butault de Marzan (1735); — de Langoet, de Kerléanou, appartenant à Catherine d'Ernothon, épouse de Louis d'Argouges (1739); — déclaration de la XVe partie de la succession de Jeanne Huon de Kerellec, marquise de Coatrieux (1748), de la succession de Joseph de Marigo, seigneur du Guermeur (1751), de Marie-Anne de Marigo (1756), de Henri Baude, chevalier, seigneur de Saint-Père (1758), de Jacques du Botdern, chevalier, seigneur de Kerdreho (1758), de Toussaint de Penandreff, chevalier, seigneur de Keranstret (1772), de Thomas Le Couriault (1773), de Joseph Le Livec, écuyer, sieur de Toulgoët (1775), d'Anne Guesdon (1776), de Catherine Le Beau (1777) et du marquis François de Cheffontaine, chevalier (1777).

B 1236. (Registre.) — Petit in-folio, 182 feuillets, parchemin.

1539-1540. — Domaine de Conq, Fouesnant et Rosporden. — Rôle rentier comprenant le texte de l'édit de Moulins de 1538, les commissions de la Chambre des comptes aux conseillers Hus et Dessefort, la publication faite en l'auditoire de Conq, l'énumération des redevances payées à différents termes, le dénombrement des habitants de la ville de Conq en 1539 et les baillées de terrains vagues; — le rôle des redevables de la chatellenie de Fouesnant, les réadjudications de terre par extinction de feux; — les nouvelles baillées consenties en l'auditoire de Rosporden, la liste des censitaires de la ville et le sommier de divers arrentements. Table.

B 1237. (Registre.) — Petit in-folio, 339 feuillets, papier.

1641. — Domaine de Conq, Fouesnant et Rosporden. — Livre de la reformation du rôle rentier comprenant les audiences tenues par Jean de Saint-Pern, conseiller maître à la Chambre des Comptes de Bretagne en présence d'Yves de Quelen, écuyer, sénéchal desdites juridictions, du substitut et du procureur du Roi; — les procès-verbaux de visite et d'adjudication, les listes de redevables, les commutations de domaines congéables en féages, les condamnations prononcées, les réunions de terres vacantes au Domaine royal et la réduction des mesures.

B 1238. (Registre.) — Grand in-folio, 454 feuillets, papier.

1678-1684. — Papier terrier de la barre royale de Concarneau[1] contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les habitants de la ville close de Concarneau et du faubourg de Penerolf; — par Marie Chauvincourt, veuve de Guillaume Guégant, écuyer, sieur de Kerdu, pour des possessions dispersées en plusieurs paroisses (f° 55); — par Jean, prêtre et recteur de la paroisse de Beuzec-Conq, pour le presbytère et les dépendances (f° 233); — par Jacques du Stangier, écuyer, sieur de Penanech, époux de Renée Bobet, pour les tenues de Keristin et de Cozquestel (f° 249); — par Guénolé de Quelen, seigneur de la Creachjolain, pour le moulin de Stang-Bihan (f° 287); — par les propriétaires des manoirs de Queriolet (f° 299), du Pourpris (f° 305), du Forestic (f° 313), de Lesnevars (f° 337), de Coetconq (f° 345); le tout en la paroisse de Beuzec-Conq; — par les religieux de l'abbaye de Langonnet, lesquels déclarent posséder une rente de 500 merlus sur la sécherie de Conq le 24 juin de chaque année (f° 369); — par Jeanne Sallou, dame de Kerrouant, pour la tenue de Kercoullou, en la paroisse de Lanriec, (f° 387); — par les propriétaires des domaines de Chef-

1. *Concarneau* est une ville dans la paroisse de *Conq*, ce qui fait que les deux termes se prennent l'un pour l'autre.

du-Bois; du Grand et du Petit-Moras; — par l'évêque de Quimper, comte de Cornouaille, pour divers droits seigneuriaux à percevoir dans les paroisses de Scaër, de Melgven et dans la ville de Concarneau (fº 454); et autres.

B 1239. (Registre.) — Grand in-folio, 430 feuillets, papier.

1678-1684. — Papier terrier de la barre royale de Concarneau contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine, par les propriétaires des paroisses de Trégunc et de Nevez dont les noms suivent : Jean des Hayeux, écuyer, et Marguerite Gouin, font aveu pour des terres sises aux villages de Kerannaour et de Kerouel, et décrivent les prééminences qui leur appartiennent en l'église de Tregunc dans la chapelle de Notre Dame (fº 85-95); — G. Le Baron, sieur de Bois-Jaffray, sénéchal des réguaires de Quimper, pour une tenue au village de Kerelin, qu'il tenait de son père et de sa mère (fº 113); — Yves Lhonoré, écuyer, sieur de Kergostiou, pour le lieu noble de Breschan, comprenant trois journaux de prés, sept journaux de terre froide, cinq journaux de terres chaudes et trois quarts d'un journal sous maisons et courtils, dont la possession lui est venue de l'héritage de son père, M. Lhonoré et d'Anne de Kermer sa mère, et de J. Lhonoré, son frère (fº 163); — Tanguy de Launay et Jeanne de Keratry, sieur et dame de Pentref, pour le manoir noble de Croisongar et ses dépendances (fº 207); — Th. Le Couriault, écuyer, sieur de Kerascouet, pour divers parcs de terre au village de Kerguezennec, tenus à titre de domaine congéable par Fr. Trefeunten à la charge de payer 5 minots de froment de rente.

B 1240. (Registre.) — Grand in-folio, 490 feuillets, papier.

1678-1683. — Papier terrier de la barre royale de Concarneau contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine, par les propriétaires des paroisses de Nevez, de Nizon et de Melgven, dont les noms suivent : Charles de Sauvaget, chevalier, baron des Clos, pour le manoir et le domaine de Poulguin, auquel appartiennent les prééminences de l'église de Nevez, malgré, dit-il, les usurpations de la dame de la Porte-Neuve (fº 1-133); — le général de la paroisse de Nizon pour le presbytère (fº 134); — l'abbé de Saint-Maurice de Carnoet, pour le moulin de Penanros et diverses terres sises aux villages de Lezengar, de Banalen et de Kernonen en Nizon (fº 137); — Guy de Charmoy, écuyer, sieur de Keraret, pour la maison et le domaine de Keraret, comprenant une partie de la montagne de *Parc-an-Grois*, les moulins du *Dias* ou Rue-Neuve, et diverses tenues dans les villages de Keranfur et de Saint-André (fº 195); — Louis de la Poterie, écuyer, sieur de la Saudraie, pour le manoir et la terre de Lestominy (fº 221); — François du Bois, écuyer, sieur du Rest, et Marie-Anne du Plessis, pour le manoir et lieu noble du Plessis, à raison desquels il payait 3 sous de chefrente par les mains du seigneur de Penmarch, sergent féodé de Broncolliou (fº 239); — Christ. Fouquet, chevalier, comte de Chalain et de la Roche-d'Iré, fils de Chr. Fouquet et de Mauricette de Kersaudy, pour le manoir et le domaine de Coatcanton (fº 323); etc.

B 1241. (Registre.) — Grand in-folio; 323 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Concarneau, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine, par les propriétaires des paroisses de Kernevel et de Fouesnant dont les noms suivent : le baron François de Kermeno, chevalier, pour la terre et chatellenie de Garlot et ses dépendances, comprenant des droits de justice haute, moyenne et basse, et des droits de prééminence en diverses églises et chapelles, et des droits de ligence sur les manoirs nobles du Porzou, de Kergoet, du Goël, de Kermadoué (fº 1-52); — Jean de Landanet, écuyer, sieur de Coetelevarec, pour le lieu de Penfallut (fº 57); — Franc. Le Goazre, seigneur de Kervelegan, doyen au Présidial de Quimper, pour le lieu et village de Kernabat, « profité par Jeanne Leguen, veuve Le Coz, à domaine congeable » (fº 73); — Jacques du Marchallach, écuyer, sieur de Kerraoul, pour le lieu de Dotholec (fº 93); — Isaac Froment, écuyer, sieur de Mouchy, pour le manoir noble de Lespon et ses dépendances (fº 165); — René Le Prestre de Lezonnet, chevalier, pour le manoir noble du Plessis, auquel est annexé la sergentise féodée desservie par le propriétaire de Kervezain (fº 173); — Marie Gouyon, marquise de la Moussaie, et sa sœur la marquise du Bordage, pour les manoirs et domaines de Hennuez et de Gueriven en Clohars, et de nombreuses ligences sur divers manoirs de rang inférieur (fºs 181-210); — René de Guernisac, écuyer, seigneur du Stang, pour le manoir et lieu noble de Penanster-Isellaff (fº 291); etc.

B 1242. (Registre.) — Grand in-folio, 359 feuillets, papier.

1678-1683. — Papier terrier de la barre royale de Concarneau, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la reformation du Domaine par les propriétaires des domaines et seigneuries dont les noms suivent : Coatconan (fº 13), Kerjegu (fº 117), Kergoz (121), Bottigneau (fº 139), Ker-

goet (fº 175), Kersaluden, Kerandraon et Minven (fº 189), plus divers parcs de terre et des villages situés dans les paroisses de Fouesnant, de Clohars et de Gouesnach ; — autres aveux concernant le temporel du prieuré de Locamand distrait de la mense abbatiale de Sainte-Croix-de-Quimperlé et réuni au collège des Jésuites de Quimper (fº 261) ; — autres déclarations des terres et seigneuries de Pleuven et de Kergoet possédées par Marie de Saint-Georges, veuve de J.-B. de Penfeuntenio, remariée à Jean Barrin de Boisgeffré, conseiller au Parlement de Bretagne (fº 273) ; etc.

B 1243. (Registre.) — Grand in-folio, 411 feuillets, papier.

1678-1680. — Papier terrier de la barre royale de Concarneau contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la Réformation du Domaine par les propriétaires dont les noms suivent : Jean Collin, recteur de la paroisse de Perguet, et les fabriqueurs de l'église pour le presbytère et ses dépendances (fº 1) ; — René Le Prestre de Lezonnet, pour le manoir noble de Queraven Bras (fº 5) ; — Marie de Saint-Georges, veuve de J.-B. de Penfeuntenio, et son fils, pour les dépendances de la terre et seigneurie de Bodigneau, en la paroisse de Perguet (fºs 15-80) ; — Thérèse Guimar, veuve de Fr. Kergroadez, pour les dépendances de la terre de Kergoz, comprenant des tenues nobles et roturières (fºs 81-110) ; — René du Haffont, seigneur de Lestrediagat, pour des terres sises au village du Letty-Quercariou (fº 120) ; — Anne Le Marec, veuve Lebreton, pour le manoir de Querglas (fº 130) ; — Fr. de Penfeuntenio, chevalier, seigneur de Cheffontaine, pour le lieu et manoir de Neizbran, en la paroisse de Saint-Evarzec (fº 134) ; — P. Le Broyer, marchand, pour une maison sise à Rosporden, rue des Moulins (fº 156) ; — Louis Le Gloanec et consorts pour les terres du village de Menez-Meur en la paroisse d'Elliant (fº 406) ; etc.

B 1244. (Registre.) — Grand in-folio ; 417 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Concarneau contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la Réformation du Domaine par les propriétaires de la paroisse d'Elliant dont les noms suivent : Marie Le Ny, veuve Le Du, et consorts pour le lieu du Kerangain comprenant divers parcs de terre chaude et de terre froide et une montagne, à raison desquelles ils doivent trois cartrons et demi de froment, deux renées d'avoine, deux tourtes et deux gelines, plus 4 livres 18 sous 5 deniers, plus 7 sous 6 deniers par journal dans ladite montagne (fº 1) ; — Françoise et Marie Emprou pour des tenues à domaine congéable à elles advenues à la suite d'un partage de la succession de Françoise de Kermorial (fºs 91-99) ; — Guillaume Mansier, écuyer, sieur de Picrobin, et consorts pour divers parcs appelés le Fief-Cran (fº 129) ; — Thérèse de Kermeno, pour la métairie de Kerguynou en la trêve de Saint-Yvy, à elle advenue à la suite du partage de la succession de ses père et mère, le 29 juin 1652 (fº 147) ; — Marie de Coëtsquiriou, épouse de V. de Keranguen, pour le manoir et lieu noble de Rochantic (fº 219) ; — Anne du Couëdic, épouse de G. du Fresnay, pour le manoir noble de Keredec et ses dépendances (fº 239) ; etc.

B 1245. (Registre.) — Grand in-folio, 430 feuillets, papier.

1679-1682. — Papier terrier de la barre royale de Concarneau comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la Réformation du Domaine par les propriétaires des paroisses d'Elliant et de Scaër, dont les noms suivent : François Visdelou, comte de Bienassis, pour les terres et seigneuries de Toulcoet, du Treff, du Moustoir et de Kerraolin (fºs 1-54) ; — P. Cheue, abbé de Saint-Maurice de Carnoët, pour diverses terres tenues à domaine congéable (fº 59) ; — Robert du Louet, chevalier, pour les terres nobles de Kervegant et de Trévallot (fºs 67-181) ; — Anne du Couëdic, pour le manoir de Kerseré (fº 182) ; — J. Le Lagadec et Françoise du Landrein, seigneur et dame de Messedern, pour le manoir et la métairie noble des Salles (fº 190) ; — François de Kermeno, châtelain de Garlot, pour les terres nobles de Coetforn et de Kerguenou (fº 196) ; Marie Noblet, veuve L. de Kerguezec, pour la seigneurie du Garo (fº 262) ; — le baron Pierre du Châtel, chevalier, pour la terre et seigneurie de Tymeaulter-Bras (fºs 340-379) ; etc.

B 1246. (Registre.) — Grand in-folio, 228 feuillets, papier.

1679-1692. — Papier terrier de la barre royale de Concarneau comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la Réformation du Domaine par divers propriétaires de Scaër, de Saint-Evarzec, de Lanriec, de Gouesnach, de Trégunc, de Tourch, pour des biens nobles nommés Lanuron, Coathelloret, Keranmoallic, ou des terres roturières situées aux villages de Kerbasquiou, de Keroual, de Pencoet-Loch, de Kerliou, de Guenegan, de Keranbarz, de Penfœnnec, de Kereven, en Cadol, de Kerstrat, pour le moulin de Keramen, et autres.

B 1247. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier.

1681-1684. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception, d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Concarneau et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : René Coëtpéhan, propriétaire d'une maison en la Grande-Rue de Concarneau, lequel a été condamné à payer les arrérages de 5 sols de chef-rente pour 10 années (f° 10) ; — Guillaume Riou, sieur du Plessis, propriétaire de diverses tenues aux villages de Kerillis, de la Haie et au bourg de Beuzec (f° 167); — Fr. Charpentier, écuyer, propriétaire du fief du Chapitre de Cornouaille en Trégunc et Nevez, aliéné pour 972 livres à P. Vaunet, en 1569 (f° 171) ; — l'évêque de Quimper, lequel a été débouté des ligences qu'il prétendait sur une maison et trois courtils au village du Boutié (f° 239) ; — Marguerite Aumont, veuve Nic. Aumont, propriétaire de diverses tenues au village de Lanvergon dont les lods et ventes ont été liquidés à la somme de 30 livres (f° 306) ; etc.

B 1248. (Registre.) — Grand in-folio, 401 feuillets, papier.

1681-1684. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Concarneau et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : J. Letallec, propriétaire du frostage de Rozhoualezre, dépendant du lieu de Kercoëdic (f° 19) ; — la communauté des prêtres de Saint-Colomban, propriétaire de la tenue de Kerjean au village de Nizon (f° 23); — Guy Visdelou, chevalier, seigneur du Hilguy, propriétaire d'héritages à Penamprat, en Melven (f° 67); — François de Kermeno, seigneur châtelain de Garlot, lequel a été débouté de nombreuses mouvances (f°s 106-109) ; — P. Le Jacobin de Keramprat, héritier de Julienne de Bragelonne, sa mère, propriétaire de terres, de manoirs et de franchises en diverses paroisses dont le rachat a été liquidé à la somme de 310 livres et les chefrentes à 66 sous (f° 211) ; etc.

B 1249. (Registre.) — Grand-in-folio, 437 feuillets, papier.

1681-1693. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Concarneau et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Fr. de Kergroadez, lequel a été débouté du droit de ligence sur l'estage du Faou (f° 156) ; — Clément Le Corre et consorts, propriétaires du moulin d'Hilbert en Elliant, pour lequel ils payaient 60 sous de chefrente au Roi (f° 186) ; — Marie Billouart, veuve de Kersulgar, propriétaire du manoir de Rocan et du moulin de Kervéant dont le rachat a été liquidé à la somme de 110 livres (f° 212) ; — Jean de Tréouret, écuyer, sieur de Penfoulic, propriétaire du manoir de Kermerien, lequel a été condamné à payer 7 livres 2 sous pour 29 années d'arrérages (f° 268) ; etc.

B 1250. (Registre.) — Grand in-folio ; 293 feuillets, papier.

1686-1689. — Livre des sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Concarneau et le visa de tous les titres produits par les possesseurs suivants : le sieur et la dame de Bienassis sont condamnés à recharger leur déclaration de la rente de 36 cartrons de froment (f° 62) ; — le sieur du Roziou est maintenu dans la mouvance du lieu de Penanech Isselaff (f° 92); — le sieur des Salles débouté du droit de fief et de juridiction sur les héritages cités dans la déclaration de la terre du Heznant (f° 121) ; — décharge de 10 sous de chefrente pour le village du Grand Poirier en Fouesnant (f° 162); — le sieur de Penanech est maintenu en jouissance du droit de moyenne et basse justice pour la terre de Tyméauter (f° 266) ; etc.

B 1251. (Registre.) — Grand in-folio, 431 feuillets, papier.

1687-1697. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception, d'enregistrement, de décharge rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Concarneau et le visa de tous les titres produits par les déclarants : le sieur de Guer est débouté des droits de prééminence employés dans sa déclaration de la terre du Heznant (f° 1) ; — modération de rachat accordée à Alain Le Roux (f° 55); — décharge d'arrérages d'une chefrente de 54 sous due par L. Guillon, ménager (f° 99 ; — décharge de droit de rachat pour Al. de Kernet, écuyer, sieur de Châteaunoir (f° 298); — homologation de l'aveu rendu pour le lieu noble de Kervren en Trégunc (f° 312) ; — condamnation contre Marie de Chauvincourt qui n'avait pas payé le rachat de la succession de ses père et mère (f° 392) ; — injonction à Guezennec Le Goff et consorts de représenter une autre déclaration du lieu de Leach an Nabat en Kernevel (f° 415) ; — décharge de lods et ventes pour Antoine Lepage, écuyer, à propos d'une tenue de la terre de Kerminihy qualifiée indûment roturière (f° 423) ; etc.

B 1252. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1446-1707. — Sénéchaussée de Conq, Fouesnant et Rosporden. — Pièces diverses. — Copies d'aveux rendus par Jean de Tréanna et ses prédécesseurs et par le propriétaire de Landanet. — Arrêts du Parlement rendus sur des appels interjetés par les traitants chargés de la poursuite de la reformation du Domaine royal, et par R. Le Rousseau, sieur du Forestic (1680) ; J. Euzenou, chevalier, sieur de Kersalaun (1681), Roberte de Querloaguen, veuve de Quellen (1688), le titulaire du prieuré de Bocmeaël, en Elliant (1692), Jean de la Pierre (1693), Ant. Lepage (1692), et autres demandeurs en révision de sentences des commissaires.

B 1253. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 144 pièces, papier.

1694-1777. — Obéissances féodales de la cour royale de Concarneau. Contrats d'afféagement, de vente, d'arrentement concernant les domaines dont les noms suivent : le moulin du Haut-Bois acquis par L. Le Floch (1694) ; — le manoir, la terre et la seigneurie de Porspodern acquis par R. de Lopriac, chevalier, marquis de Coëtmadeuc (1696) ; — le manoir et la métairie de Lesnevars, acquis par J. Ferrière (1700) ; — les manoirs de Mezaller (1733), du Garo (1736), du Linteo (1739), de Keriollet (1740) ; — divers héritages provenant de la succession d'Antoine Mauduit, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, acquis par Thomas Mauduit, capitaine de dragons (1744) ; — le manoir et domaine de Querguilly, en Pleuven, la métairie de Stivel-Bihan, et plusieurs rentes foncières et censives, le tout acquis par Jos. du Guermeur, ses frères et sœurs, pour le prix de 10,000 livres (1754) ; — transaction portant cession de terres conclue entre Sébastien de Penandreff, chevalier, héritier de Jeanne Le Goazre, sa mère, et les héritiers de Sébastien Mahé, sieur de Kerouan (1766) ; — afféagement du fonds du manoir de Gueriven, consenti par le duc de Coigny à son domainier Jean Benéat pour 16 raizes de froment, 16 raizes d'avoine, 16 raizes de seigle, deux tiers de mil, 16 combles d'avoine et 34 livres 7 sous, y compris chapons, corvées et toutes taillées (1768) ; — vente du manoir noble de Kerhouant et de ses dépendances en Elliant à P. Le Mir pour le prix de 20,900 livres consentie par Mademoiselle de Trevelec (1776) ; et autres.

B 1254. (Cahiers.) — 87 feuillets, papier.

1660-1784. — Inventaires des aveux et minus envoyés aux Archives de la Chambre des Comptes par les possesseurs des terres situées dans le ressort des sénéchaussées de Conq, de Fouesnant et de Rosporden, et mentions des recolements opérés, à diverses époques, par les commissaires de la Chambre députés pour surveiller le dépôt.

Sénéchaussée de Dinan

B 1255. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1653-1707. — Paroisse d'Aucaleuc. — Aveux rendus devant la Chambre des Comptes par B. de Briqueville, chevalier, seigneur de la Luzerne, pour la terre et seigneurie d'Aucaleuc à lui échue par le décès de Gillette d'Espinay, sa mère, fille d'Anth. d'Espinay, sire de Broon, son père, relevant de la barre royale de Dinan à devoir de foi et hommage (1653). — Autre aveu du bailliage et du moulin d'Aucaleuc par la veuve d'Henri de Briqueville, chevalier, comte de la Luzerne, agissant pour ses enfants (1701).

B 1256. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1780. — Paroisse de Bobital. — Aveu des héritages possédés sous la juridiction royale de Dinan par L. Lebreton, comprenant une maison et des terres.

B 1257. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1519-1778. — Paroisse de Broon. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous la barre royale de Dinan, par Pierre de Villeblanche (1519), Ch. de V., chevalier, seigneur de Broon, de Martigné et de Plusquellec (1541) ; Philippe, fils d'Antoine d'Espinay et de Silvie de Rohan (1602), Ph., fils de François d'E. (1628) ; Philippe-Emmanuel, fils de François d'Espinay (1661), Louis d'Espinay (1676), Louis de Lorraine, prince de Lambesc, et sa sœur, enfants de Madeleine d'Espinay (1714), pour la châtellenie de Broon ; — par Françoise, fille de Gilles de Broon (1540), J. de Bréhant et Jeanne du Plessis (1575), J. du Gouray et J. du Plessis (1602), Fr. Jan, sieur de la Sauldrais (1641), M. Brunet (1732), Anne Brunet (1762), J.-B. Le Texier (1776), pour le manoir et la métairie nobles de Launay-Milon ; — par Fr. Milon, écuyer, (1540), Jeanne Milon, veuve de J. Robinauld, écuyer (1619), Fr. Geslin, écuyer, seigneur de Coetcouvran (1687), pour des lieux et maisons nobles de Ville-Morel et de Quinièbre ; — par Nic. du Bouais, écuyer, pour un bailliage (1617), par G. Henry, pour la métairie du Pré-Alart (1638) ; — par les héritiers de P. de Derval, pour la maison et métairie noble de Frelouse (1777) ; etc.

B 1258. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1540-1774. — Paroisse de Brusvilly. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement sous le ressort de la barre royale de Dinan, avec les dénominations suivantes : le manoir et domaine de la Roche possédé par J. de la Motte, écuyer, (1553), Adrienne Lenfant, douairière de la Vallée, tutrice de son enfant Guillaume de la Motte (1580); Julienne du Perrier, veuve de L. de la M. (1652) ; — le lieu et manoir du Quengo possédé par Antoine du Rocher (1540), J. Gouyon, sieur du Vaudoré, créancier d'A. de Launay, curatrice de Laurent Lemoine (1617), Louis du Rocher, écuyer, (1618), et sa veuve Servanne de Trémigon (1637), L. du R. (1684), la veuve de Gabriel du R. (1774) ; — le moulin à eau de Pestivien appartenant à Alain Silvestre, écuyer, sieur de la Ville-Brehen et de Postevien (1540), Fr. Lambert, écuyer, sieur de la Hauteville (1628), et autres ; — divers bailliages possédés par Fr. de Pargatz, écuyer, et Bienvenue de la Chapelle, son épouse (1540) ; — le logis et domaine de la Salle possédé par les enfants de Louis du Breil, seigneur du Chalonge (1666) ; etc.

B 1259. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1462-1775. — Paroisse de Corseul. — Aveux et dénombrements des châteaux, moulins, métairies, colombiers, dîmes, fiefs et juridictions, composant la terre et seigneurie de Montafilant, relevant de la barre royale de Dinan, produits par Guy comte de Laval, et Françoise de Dinan (1462), Fr. de Laval (1499), Jean de Laval, héritier de P. de Laval (1521), Jean de Rieux (1694), le commissaire séquestre de la saisie de cette terre (1703), Jean-Sévère de Rieux, baron de la Hunaudais et de Montafilant (1748). — Autres déclarations relatives au moulin à eau de la Goupillière, appartenant à René Gouéon, seigneur de la Bouëtardais (1653), et aux moulins à eau de l'Argentaie appartenants à Claude de Clisson, seigneur de Keralio, et à Bonaventure de Rosmadec, son épouse (1608), à Marc de Clisson, chevalier (1658), et à R. Maurice Lesquen (1685).

B 1260. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1477-1747. — Ville de Dinan. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement de la barre royale de Dinan, sous les dénominations suivantes : le domaine et la maison noble du Colombier, en la paroisse de Saint-Malô, possédé par G. Serizay, sieur du Ruzi (1681) ; — l'hôtel de Claye ou de la Touche, paroisse Saint-Sauveur, possédé par les enfants de Nic. Granry, négociant, (1747); — la maison de la Cour appartenante à la veuve P. Macé (1618) ; — le moulin au Duc, engagé en 1671 pour la somme de 50 livres ; — un étal sous la cohue ; — les privilèges du poids public, appelé le *poids Saint-Léonard*, comprenant diverses redevances payées par les bouchers et les membres de la confrérie de Saint-Jean, et droit d'enfeu dans les églises de Saint-Sauveur, des Cordeliers et des Jacobins, dont jouissait, en 1617, Jean Nicolas, écuyer, lequel a fait aveu aussi pour le lieu et maison noble de Cocherel. — Autre aveu de diverses rentes composant le bailliage d'Avaugour attribuées en douaire à Isabeau de Malestroit, veuve de G. de Beaumanoir, seigneur du Bois de la Motte (1477). Rôle des maisons démolies pendant le siège de 1488.

B 1261. (Liasse.) — 137 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1729-1747. — Ville de Dinan. — Aveux et dénombrements de maisons et jardins situés dans la paroisse Saint-Malô possédés, sous la barre royale de Dinan, par Chr. Gandon, O. Carré, Fr. Le Corvaisier, J. Le Gault, sieur du Fresne, J. Delalande, Anne Bardoul, T. Ménard, Jeanne Brousset et sa sœur, Aug. Letord, sieur du Val, et autres.

B 1262. (Liasse.) — 121 pièces, parchemin.

1730. — Ville de Dinan. — Aveux et dénombrements de maisons et de jardins situés dans les différentes rues de la paroisse Saint-Sauveur possédés, sous la barre royale de Dinan, par Yves Audouard, H. Hingant, écuyer, sieur de la Tremblaye, Anne Bataille veuve Jouan, Josselin Baudran, écuyer, sieur des Douets ; P. Chatton, écuyer, sieur des Salles ; Rose Trédehan, veuve de J. de Bertin, écuyer, sieur d'Avesne, Marguerite Anger, demoiselle de la Haie, et autres.

B 1263. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1729-1777. — Ville de Dinan. — Aveux et dénombrements de maisons et de jardins situés dans les différentes rues de la paroisse Saint-Sauveur et possédés par J. Pépin, sieur de la Remardière (1729), L. Lebrun, sieur de la Butterie ; la veuve d'Alain Maingart, sieur des Salles ; Jean Vallée, J. B. Pottier, chirurgien, A. Debien, veuve de J. de Chalonge, sieur de la Salmonnais (1730) ; Claire fille de G. Debos, sieur de la Haie ; Bernard et Gilles Mustel ; Maurille de Quelen et Hélène Berthou (1730) ; J. Leclerc de Champalaune, Laurent de Taillefert, connétable

de Dinan, écuyer (1730) ; la veuve de Louis de la Forest, seigneur de la Ville-au-Sénéchal (1747).

B 1264. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1540-1747. — Paroisse de Henglé. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de bois, de fiefs, de rentes, composant le lieu de la Pirye, appartenant à R. Dibart (1540), Gilles D. (1574), Jean Dibart, écuyer (1618), Claude D., écuyer (1639), vassaux de la barre royale de Dinan.

B 1265. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1682-1730. — Paroisses de la Landec et de Langadias. — Aveux et dénombrements de diverses pièces de terre sises au village de la Mettrie, des maisons de la Vieille-Métairie et du bailliage du Vaupeyrier, produits par la veuve G. Aufray, J. Hervé et Jean de Saint-Meloir, vassaux de la barre royale de Dinan.

B 1266. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1470-1764. — Paroisse de Langrolay. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes composant le lieu noble des Harouardières produits par les enfants de J. Lambert, écuyer, sieur de la Houssaie (1702) ; Fr. Delaunay, écuyer, sieur de la Garenne (1703), Jeanne et Renée Delaunay (1730) ; — d'un moulin à eau sur la Rance mu par l'eau de mer, appartenant à P. de Tremereuc, sieur de Tannyo (1602), P. fils d'Arthur de T. (1637), Louis fils de Gabriel de Tremereuc (1673) ; — des rentes dépendantes des différents bailliages de la Hulenaie, de la Tandourie, de la Chesnaie et de la Samsonnaie possédés par Guyon fils de Jean d'Avaugour (1470) ; Yves Avoude de la Herviaye, Jacques Gouin, sieur de Beauchesne (1638), et I. Richomme, sa veuve (1674), Jacques Gouin, écuyer, sieur de Beauchesne (1702) ; Renée Gravé (1764), tous vassaux de la barre royale de Dinan.

B 1267. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1617-1730. — Paroisse de Léhon. — Aveux et dénombrements de terres composant le lieu des Salles produits par Macé et Julien Maingart, Anne Jacob, dame Testard, et Thomas Porée, tous vassaux de la barre royale de Dinan.

B 1268. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Mégrit. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage de la barre royale de Dinan sous les dénominations suivantes : le manoir et les métairies de Kergu possédés par Jean, fils de Tristan de Kergu et de Gillette de la Bouëxière (1540) ; Cl. de K., écuyer (1601), René de K., son fils (1640), autre René de K. (1669), Mathurin de K., chevalier, propriétaire par la démission de Fr. de K., prêtre (1749), Claude de Kergus, chevalier, capitaine de dragons, son fils (1777) ; — le manoir et la métairie de la vicomté de Kerinan possédés par Fr. de Trémigon, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre (1604) ; Louis de Bruc, chevalier, et Silvie du Breil, son épouse, héritiers de Françoise d'Espinay (1750) ; — le lieu et manoir de Val-Martel possédé par François de Lesquen, écuyer, et Perronnelle de Kergu (1618), la veuve de Fr. Poulain, écuyer (1683), et la veuve de P. Rabec de la Sauvagère (1774) ; — autres aveux relatifs aux rentes des bailliages des Mares, de Lescouet, de Ranléon, de la Grignardais, de Carmoult possédés par Fr. de Kergu, écuyer, sieur des Vaux (1618), Fr. Lambert, sieur de Lorgeril (1652), la fille d'écuyer Jean de la Motte (1617) ; — à la prée des Écottais possédée par Fr. Rouxel, écuyer, sieur de Carman (1673) ; — à diverses pièces de terre sises aux villages du Tremblay, de la Croix, de la Solais, possédées par divers vassaux roturiers et par Jean Geslin, chevalier, seigneur de Villeneuve (1730) ; etc.

B 1269. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1540-1775. — Paroisse de Plélan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Dinan, sous les dénominations suivantes : le manoir et les métairies du Miroir possédés par Ch. de la Lande (1575), Guy de Cleux, seigneur du Gage, du Miroir, de la Lande, etc., représenté par son aïeul, Jean Botherel (1604) ; le même se disant héritier de Marguerite de la Lande, son aïeule (1641) ; — les lieu, maison et métairie de la Ville-Delor possédés par Louis Le Bégassoux, écuyer, sieur de la Chevronnais, héritier de Julienne de la Ville-Eon (1618), Louis des Nos des Fossés, conseiller au Parlement de Bretagne, héritier de J. Ledoyen de la Richardière, son aïeul maternel (1703) ; — le fief du Tertrot possédé par Jeanne Ernault, veuve Bonnier de la Coquerie (1711) ; — le lieu et domaine de la Lieuraie possédé par la veuve Ch. Marot (1540) ; — le bailliage de la Lieuraie comprenant des maisons et des terres possédées par J. de Trémigon, Jean Desprès, et autres ; — autres déclarations d'héritages roturiers possédés aux villages du Chastel et des Biez.

B 1270. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1510-1760. — Paroisse de Pleurtuit. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de métairies, de dîmes, de droits réels et honorifiques tenus à charge de foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Dinan, avec les dénominations suivantes : la métairie noble de Beauchesne possédée par P. Labbé (1760) ; — le lieu noble de Beauvais possédé par E. de la Ravillays et Arthuse du Matz, sieur et dame de la Ravillays (1587), Arthuse du Matz, dame douairière de la Rongeraie (1617), G. Blanchart, prêtre, doyen des chanoines de Saint-Mâlo (1652), Guillemette Gaillard (1663), Servanne Macé, demoiselle de l'Essart (1748) ; — le logis du Bois-Thomelin avec sa chapelle, ses jardins, vergers, pourpris, moulin à eau et bois de haute futaie, possédé par Fr. Bérard et Perronnelle Chauchart (1539) ; Julien Chauchart, écuyer, sieur du Mottay (1604), Noël Chauchart (1628) et Guillemette Gardin, tutrice de leurs enfants, laquelle a fait aveu aussi pour le bailliage du Mottay (1653) ; Jean Chauchart, écuyer, sieur de la Vicomté et de la Villeneuve (1673) ; — le lieu et domaine de la Bossarde possédé par Jean Bourgneuf (1578), Julien de Yvignac, écuyer, et Hélène Lebreton, sieur et dame du Clos-Neuf (1600) ; Françoise d'Yvignac, femme de Louis Rouxel, écuyer, sieur de Lescadeux (1637) ; Jean Robert, écuyer (1661), Laurent La Claverie (1703), Fr. Le Forestier, écuyer (1748) ; — le manoir seigneurial et le domaine de Casnoual possédé par Pierre, fils d'Alain Guillaume (1510) ; Jean des Coignets, tuteur de son fils Georges, seigneur de la Ville-Oréal (1540), Charles Labbé et Hélène des Coignets (1587), Jean de la Court, écuyer, et Hélène des C. (1618) ; les enfants mineurs de Ch. Labbé, écuyer, et de Françoise Josses, sieur et dame de la Trochardaie (1628), Cl. Leroy, veuve de Claude Le Métaer, écuyer, sieur de la Ville-Barbou (1730), René Le M., écuyer, et Jeanne Ernaut (1758) ; — le lieu, manoir et logis du Clos Quelen, anciennement appelé le *Clos Labbé*, avec droit de fuie et d'enfeu à deux pierres tombales en l'église de Pleurtuit possédé par Jean de Quelen, héritier de Flourette Labbé, dame du Clos, mineur (1511) ; autre de Quelen représenté par son fils (1577), Pierre, fils de Jean de Quelen et de Gillette Becdelièvre (1618), Jean de Kerboudel, écuyer, sieur de la Courpéan, frère et héritier de Pierre de K. qui était héritier des précédents (1637), Anne de Caradeuc, veuve de Jean de K., chevalier, tutrice de leurs enfants (1652), Louis, fils d'Anne de K. (1690) ; sentences de publication, de renvoi et de réception.

B 1271. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1444-1775. — Paroisse de Pleurtuit. — Aveux et dénombrements de terres, de devoirs, de rentes, de fiefs, de maisons, de métairies, de dîmes, de droits réels et honorifiques tenus à charge de foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Dinan, avec les dénominations suivantes : le manoir et domaine de Dic possédés par J. Boullain, sieur de la Conterie (1628), Arnauld du Pin, conseiller du Roi, receveur des épices à la juridiction de Morlaix (1703) ; — le manoir et domaine avec garenne et colombier de la Garaye, possédés par Olive d'Angoulevant veuve de maître Pierre Ferré (1501), Jean Bonnier et Charlotte des Noës (1692), Samuel Humphry et Renée Bonnier (1729), J. Lemaître et Rose Humphry (1759) ; — le domaine du lieu de Gardon possédé par Jean, fils de Jean Labbé (1503), par Jean Labbé et Anne Le Champion, lesquels ont fait aveu aussi pour la Ruaye et Rigourdaine (1540), J. de Rochefort et Jeanne Labbé (1606), Jean Lambert, écuyer, sieur de Rigourdaine (1638), Gilles Masson, négociant à Dinan, aïeul maternel de Françoise du Bournay (1759) ; — le lieu et domaine de la Hollan possédé par J. Gravé, sieur de Lauger (1604), Guillemette Gravé veuve de J. Trublet, dame de la Potinaie (1618) ; Bertrand Eon (1652), J. Eon, sieur de Frottu (1684) ; — une maison et des terres au village de la Jehannie possédés par Gilles, fils de Geoffroy Hingant, écuyer, seigneur du Treff (1501), Joceline et Jeanne Godet représentant leurs maris partis en voyage à Terre-Neuve (1652), et divers tenanciers du même village ; — le manoir et domaine de Launay-Brillaud possédé par Guillaume Godet, veuf de Guillemette Olivier, tuteur de ses enfants (1444), Jean fils d'Étienne Brillaud (1504) ; J. Artur (1602), J. Trublet (1617), P. Boullain (1658), J. Goret, écuyer, sieur de la Couldre (1729), Joseph Goret, écuyer, sieur de la Grande-Rivière, ses frères et sœurs (1759) ; — le lieu noble des Métairies possédé par Yves Busson (1617) ; — sentences de publication, de correction et de réception.

B 1272. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1488-1752. — Paroisse de Pleurtuit. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de métairies, de dîmes, de droits réels et honorifiques tenus à charge de foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Dinan, avec les dénominations suivantes : le manoir et la seigneurie de Pontbriant appartenant à Jean de Pontbriant, écuyer (1488), Ch. de P., chevalier, après le décès de son frère aîné Symon de Pontbriant, écuyer (1505), Rolland de P. (1540), Antoinette du Pontbriant, dame de Montchenu et de la Villette, baronne de Nieul et de Château-Gaillard (1556) ; Julien du Breil, commissaire des Guerres en l'évêché de Saint-Malo, acquéreur de la dite terre (1565), René du Breil, chevalier

(1627), Joseph-Yves, fils du comte Louis du Breil, chevalier, capitaine des gardes côtes (1698), et sa veuve Marie-Angélique Marot de la Garaye, tutrice de ses enfants (1710), lesquels ont fait aveu aussi pour les terres de la Métairie, et du Jardin, en Pleurtuit, pour la terre de la Garde en Saint-Briac et la sergentise féodée d'Avaugour attachée à la seigneurie de Pontbriant, et divers bailliages appartenants à Guy fils de François du Breil, chevalier, seigneur de Rays et du Plessis-Balisson (1638); — le lieu noble et domaine de Pontfily possédé par Jean fils de G. Péan (1507). François Péan et Françoise de Saint-Briac (1540), François Péan, écuyer, sieur de la Ville-au-Prévost (1576), autre François P. fils du précédent, décédé en 1591, Bertrand Chauchart, écuyer (1618), René Péan, écuyer, lequel reçut de son aïeule la maison noble de la Touche (1672), Louis fils de Louis-Joseph P. (1753); etc.

B 1273. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1443-1774. — Paroisse de Pleurtuit. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Dinan, avec les dénominations suivantes: le lieu et métairie noble de Richebois avec son étang, son colombier, son moulin à eau et son bois de haute futaie, y compris la métairie de la Tuaudais, possédés par Rob., héritier de Colin de Richebois (1443), Raoullet de R., héritier de sa mère Phelippotte de Pontual (1504), Arthur de Richebois, écuyer (1540), J. du Matz, écuyer (1557), Jean de Neufville, écuyer (1603); — le lieu et métairie noble du Ré possédé par Servan Gravé (1602), Andrée Gravé, veuve Crosnier (1652), Fr. Litant, constructeur de vaisseaux (1748); — le lieu et maison de Sainte-Cécile possédé par Amaury de la Moussaie, chevalier, décédé en 1504, et représenté alors par son fils Amaury; Olivier de Queridy, sieur de la Réaulté (1575), Cl. de Q., écuyer (1618), Ol. de Q. (1582), René Grignart, écuyer (1638), Math. Lhostelier (1685); — le lieu et maison noble de la Haute-Touche possédé par Yvon du Matz et Marie Le Champion, seigneur et dame de la Haute-Touche et de Beauvais (1540), Amaurye du Matz, mineure, fille d'Yves du M. (1602); Claude du M., sœur puînée d'Yves et fille de Charles du Matz, (1639), la même veuve de Fr. Péan, écuyer, sieur du Pontfily (1652); — le lieu et métairie de la Basse-Touche possédé par Rob., fils d'Yvon Chastel (1511), I. Lebreton (1540), Jacques, fils d'Hamon Lebreton (1575), Julien d'Yvignac, écuyer (1582), René Voisin, prêtre (1730), et l'abbé René Le Forestier, tous deux chapelains du bénéfice de la Gonnaye ou de la Boussarde, en Ploubalay (1748); — la maison noble du Val possédée par François Le Forestier, écuyer, sieur du Val (1674); — la maison et métairie noble de la Vallée possédée par François de Plouer (1540), I. Esnauld et Gillette de Plouer, sieur et dame du Tertre et de la Vallée (1618); Jean Esnault, leur fils (1630); Gilles Esnault (1662); — le lieu et domaine de Vaurouault possédé par dom Bertrand et Jean Ledos, frères (1540), François Ledos, prêtre, et son frère Julien (1562); — le lieu et manoir noble de la Ville-Boterel possédé par Jean, fils de Jean de la Prévosté et de Constance Le Grant (1444), Guy de la Bouëxière, écuyer (1589), Jean de la B., son fils, représenté par sa mère Julienne Girart (1618), Jeanne, fille de feu Jean du Breil, chevalier, seigneur de la Touche de Retz (1700), René Freslon, son mari, veuf (1703), la veuve de Laurent Bazille, sieur du Morier (1760), laquelle en fit acquisition en 1753; — le lieu et manoir de la Vieuville possédé par J. Trublet de la Potinais (1604), Pierre Pépin (1619), les héritiers de Françoise Pépin, veuve Goret de la Tandourie (1700); — le manoir et domaine de la Ville-aux-Morais possédé par Jean, fils de Jean La Choue (1443), la veuve et le fils de Yves Olivier (1540), Fr. Olivier, écuyer (1602), Julien O. (1631); Cl. Jonchée, sieur des Portes, héritier de Claude Olivier, sa tante (1637); etc.

B 1274. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1426-1758. — Paroisse de Pleurtuit. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de dîmes, de rentes, de fiefs, de bailliages, de droits réels et honorifiques relevant de la barre ducale et royale de Dinan, produits par Jean de Beaumanoir, fils d'autre Jean de B., décédé le 25 novembre 1426, Etienne et Thibault Rochereul (1444), O. Lenfant (1448) et son frère dom Alain Lenfant, Jean, fils de G. Le Prévost (1440); Rob., fils d'Yvon Chastel, seigneur de la Touche, et de Jeanne Le Champion (1503); Jeanne, fille de B. Le Prévost, écuyer, seigneur de Villeneuve (1511), Jacques, fils de Louis de Montejehan et de Jeanne de Malestroit, vicomtesse de la Bellière (1506), Hamon du Matz, écuyer, propriétaire de la maison et métairie de la Rouaudais (1540), Ch. Péan, écuyer, Marie Lemarié, dame du Jardin (1540); — Bertrand de la Garande, fils de Clémence Labbé, dame de la Garande et de Ville-ès-Abbez (1463), les enfants de Ch. Labbé, écuyer, sieur de la Trochardais (1637); — Jean, fils de Jean de Saint-Meloir et de Julienne Bérard, dame de Langouriant (1500); Chr. de Saint-Denoual et Jeanne d'Avalleuc, héritiers des précédents (1503); — Jean de Quéridi, seigneur de Belestre, et les enfants de J. Quéridi, seigneur de Villeneuve (1540), Michel Gouyon, écuyer, et Amaurye du Matz (1644); P. Picot, écuyer de la Grande-Ecurie de France (1687); Michelle Quentin, veuve de Louis Roche,

écuyer (1758). Autres déclarations produites par Jean, fils de Guillaume Lavocat (1440), par G., fils d'Alain Lavocat, seigneur de la Crochaie (1454), autre Guillaume L. (1474), Berthelot, fils de François L., écuyer (1502), Guillaume Lavocat, écuyer, sieur de la Crochaie (1565), François L. (1600 et 1638), possesseurs des fiefs et bailliages des Salines, de la Livaudais, des Fretais, de la Fouaie, de la Ville-ès-Brets, du Viollet, de l'hébergement du Grand-Hôtel, de la maison du Val, de la maison de la Jehannie, en 1502, de la Ville-Pinole; — par Madeleine Lhotellier, dame du Bois Morin (1617), Silvestre Herman (1637), H. Gaillard (1663), pour les terres et mâsures des Tuaudais. Acquisition des bailliages de la Gauchaie, du Levrier, de la Chapelle et de la Chevalerie par J. Gaultier, sieur des Escotais (1540), et aveu rendu pour les mêmes fiefs par Jacquemine du Pontruault, tutrice de Jean Gaultier, fils du précédent (1552); — autres déclarations par Christ. des Noës, sieur de la Motte, pour les bailliages du Levrier, de Saint-Buc, du Bourg et du Val (1602), par écuyers René (1668) et Joseph des Noës (1684), sieurs de la Mare; etc.

B 1275. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1575-1777. — Paroisse de Pleurtuit. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de bailliages, de rentes possédés, dans le ressort de la barre royale de Dinan, par Françoise Geffray veuve Lebret, dame de Villeneuve (1575), R. Garnier, marchand, Jean Aubrée (1652), J. Eon, sieur de Chenevière, V. Gravé du Houx, B. Le Fer de la Sauldre, H. Gaillard de la Gastinais, J. Le Vendeur, sieur de Cotfré (1700); Guillemette des Ages, dame du Houx (1703), Ernault du Pin, écuyer, sieur du Dic (1714), Pierre Rabin (1730), aux lieux dits Villeneuve, les Vergers, le Tertre-Esnault, Trégondé, Bomnée, le Petit-Gardon, la Gallais, Saint-Antoine, la Ruaye, Sainte-Cécile et autres.

B 1276. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1445-1777. — Paroisse de Plouer. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques dépendants du manoir de Lamatz possédé par I. Amyot (1502), Amaury des Guetz, écuyer, sieur de Lamatz (1588); — du lieu noble de Monplaisir possédé par G. Gouffray, bourgeois de Saint-Malo (1625), Jean et Julien G. (1637), I. Durand (1643), B. Le Voyer, écuyer, sieur de la Vallée (1730), les frères François et Toussaint Le Voyer (1777); — de la motte et du château de Plumaison possédés par Olivier (1540) et Louis de Beaumont (1550), seigneurs de Beaumont et des Vaulx; écuyer, Jean de Couespelle, écuyer, sieur de Carehel (1617); Jean Seré (1703); — du lieu, manoir et seigneurie de Ponthaye ou *Ponthail* possédés par Jean Le Léonnays, écuyer (1446), Fr. Glé, écuyer (1618), B. Eon, sieur de la Chapelle (1636), P. Eon (1658), par ses enfants (1674); François Guillaudeu, écuyer, sieur du Plessis (1747); — du lieu et manoir seigneurial de Rigourdaine possédé par A. Lambert (1607) et Jean Lambert (1618); — le lieu et domaine du château de Rochefort, en ruine en 1540, possédé par Briend, fils de Jean de Rochefort et d'Olive de Guébriac (1445), Chr. de Beaumanoir, écuyer, seigneur de Beauchesne (1540), A. Rogon, sieur du Tertre (1653), Madeleine de la Blinaye, veuve de Jean de Folvay (1685), Louis Baudran, écuyer, sieur de la Herviais (1747); — du lieu noble de la Rue appartenant à Marie Thumbrel (1758); du domaine des Vaulx-Saint-Cire possédé par Et. Phelippes, sieur de la Chapelle (1607), la veuve J. Léveillé (1617), les enfants de G. Besnart (1639), René Colin (1687), Et. Anger (1691); — du manoir et domaine du Verger possédé par I. de Couespelle (1602) et par Mad. Hingant, veuve de Raphaël Gouyon, sieur du Verger (1759); tous vassaux relevant de la barre ducale et royale de la juridiction de Dinan.

B 1277. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1437-1704. — Paroisse de Plouer. — Aveux et dénombrements de maisons, jardins, bois, moulins, étangs, terres, fiefs, bailliages, droits réels et honorifiques formant la consistance des revenus du lieu, manoir et seigneurie de Plouer et de son annexe le château de Saint-Paul, lesquels réunis furent érigés d'abord en chatellenie puis en comté par lettres patentes de juillet 1698. Les propriétaires déclarants sont Olivier, fils de Berthelot de Plouer (1437), A. de la Moussaie, chevalier, et Cath. de Plouer, héritiers d'Arthur et de Jean de Plouer, écuyers (1504); Fr. de la Moussaie (1508), après le décès de sa mère, Amaury fils de Jacques de la M. (1539), Radegonde des Déserts, dame du Boisduliez et de Chalun, qui avait acquis la terre de Saint-Paul de Gilles de Tiercent, écuyer, seigneur de la Houssaie (1541), René de Téhillac et Louise d'Espinay (1576), les héritiers de P. de la Haie, écuyer (1704). Les droits énumérés comprennent un droit de pêche sur les pêcheurs de sèches dans la Rance entre les ports de Garel et de Plumaison et sur la côte de Pouldouer, une franchise de guet et de corvée dans les douves de Dinan pour les vassaux de Plouer, un droit de foire le 30 juin, un droit de bannie sur les vignobles, fixant le jour des vendanges, un droit de dîme sur les vins montant à une demi-barrique de vin breton.

B 1278. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1539-1747. — Paroisse de Plouer. — Aveux et dénombrements des maisons, terres, rentes, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement de la barre royale de Dinan sous les dénominations ci-après : les maisons et métairies du Chastel-Vert, du Bois, de la Ville-Aubaut, le moulin de la Masse au Veer, les bailliages des Amendes, de la Minotais, de Vildé. de la Lande, de la Gesvaye, de la Mettrie, du Clos possédés par Gilles de Vaucoulleur, fils de Robert et de Gillette de Pontual, lequel a fait aveu aussi pour la terre et seigneurie de Tadain (1575), François Gouyon, écuyer, seigneur de Beaucorps (1540) ; — autres déclarations relatives à des traits de dîmes appartenants à Jean Fleury, écuyer, sieur des Vaux (1672), et à P. Herbert (1747).

B 1279. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1729-1777. — Paroisse de Plouer. — Aveux et dénombrements de terres tenues roturièrement de la barre royale de Dinan dans les villages du Chalonge, du Repos, de la Veillonnaie, de la Chesnaie, des Bouillons, de Monplaisir et de la Gasserie.

B 1280. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1539-1776. — Paroisse de Plumaudan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques, de fiefs tenus à foi et hommage, dans la mouvance de la sénéchaussée royale de Dinan, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Dilly possédé par François de Pargatz, écuyer (1542), Jean du Rocher, écuyer (1618), Françoise Le Vayer, dame douairière de la Vallée (1684), qui en avait fait l'acquisition de Renaud du Rocher, écuyer, et de G. du Goullay (1684), A. du Rocher, écuyer, sieur de Beauregard (1703) ; Marc, fils d'Eustache de Vauferrier, écuyer (1730) ; — la maison noble des Gatz, possédée par J. de la Chapelle, écuyer (1617), autre Jean de la Ch., fils du précédent (1641), Jacques de la Motte, seigneur de Langourian (1653), Madeleine Chenu, veuve de G. de Claye, chevalier, héritier de Françoise Le Vayer, sa tante (1715) ; — la maison noble de Liscouet ou de la Rollandière possédée par A. du Liscouet (1539), et Charles Bougis (1618) ; — la maison et la métairie de la Quinotelaie possédées par G. Martin de la Roullaie (1540) et Guy Martin, écuyer, sieur de Boutry (1652) ; — le lieu et maison de la Rabinière possédés par Pierre (1608) et François Le Meilleur (1652) ; — le château et domaine de la Vallée possédés par Jean de la Motte, écuyer, G. de la Motte (1618), Jean de la M. (1632), Françoise Le Vayer, sa veuve (1642), qui ont compris dans leur aveu la terre de la Roche, paroisse de Brusvilly ; Françoise de la Motte, veuve de Paul Bedoyer, écuyer, seigneur de Kervillio, héritière de Math. de la Motte, dame de la Ferronnais (1703) ; Ch. de la Bourdonnais, chevalier, marquis de la Marzellière (1776) ; — les maisons et la métairie de la Ville-Bouchart possédées par A. Babbé (1540) et P. Thomasse, son épouse, Julien Bouëxel, cousin germain de la dite Thomasse (1547), Pierre Bouëxel, écuyer (1574), Jean Bouëssel (1602), P. Bouëssel, écuyer (1638) ; Jean-Baptiste Bouëssel, écuyer (1682) ; et autres.

B 1281. (Liasse.) — 106 pièces, parchemin.

1617-1775. — Paroisse de Plumaudan. — Aveux et dénombrements de terres et de maisons sises aux villages de la Renaudais, de la Rabinière, de la Poissonnaie, des Touches, de la Montagne, de Rigollet, de la Ville-ès-Salmons, de la Ville-Berthelot, de Querqueniac, de la Lonnière, de la Ventouserie, du Pirgoré possédées et tenues roturièrement, sous la barre royale de Dinan, par G. Lescuyer et J. Bellebon, etc. — Autres déclarations d'héritages nobles produites par Jean Bosquen, écuyer (1617), L. Bonfils, les enfants de G. Allaire (1747), G. Mauny (1747) et autres.

B 1282. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1575-1748. — Paroisses de Quevert et de Riantec. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons et de rentes composant le domaine noble de la Frougeraie, en la paroisse de Quevert, possédé par les enfants de J. de Vaucoulleur et de Renée du Fay (1575), J. Coupé, sieur des Croix (1672), Guillemette, sœur et héritière de Jacques Coupé (1710) ; — autre déclaration produite par trois veuves pour une petite maison et quelques pièces de terre au village de Kerostin en Riantec (1623), tous les ci-dessus nommés vassaux de la barre royale de Dinan.

B 1283. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1428-1777. — Paroisse de Saint-Briac. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus du duc de Bretagne et du roi de France à devoir de foi et hommage, dans le ressort de la barre de Dinan, sous les dénominations suivantes : la métairie, le manoir et le bailliage de la Garde possédés par Charles, héritier d'Arthur et de Robert Gruel, écuyers, seigneurs de Saint-Jean et de la Garde-

Guérin (1506), Charles de Beaumanoir, vicomte de Médréac (1545), — la terre et seigneurie de la Marche, possédée par les héritiers d'Henri de Villeblanche, époux de Renée de Bagar, qui en avaient fait l'acquisition de Pierre de Brezé (1462), Pierre de Villeblanche, écuyer, seigneur de Broon (1478), Bonaventure de Liscouet, dame douairière de Nevet et de Beaubois, veuve du baron Jean de Nevet, curatrice de leurs enfants (1652); — le manoir et lieu noble de la Houlle, possédé par François Kergroazès, chevalier, héritier de la baronne Claude de Kerlech, sa mère (1600); — le manoir et la terre de la Ville-aux-Provosts possédés avec les maisons et métairies de Beaurepère et de la Ménardaie, par Fr. de Saint-Briac, écuyer (1540), François Péan, écuyer (1565), Julienne Péan (1617). François Péan, écuyer (1632); — divers bailliages nommés de la Villetoire, des Salines, de la Ville-Hétonneuf; — des rentes tombées en rachat après le décès de Jeanne de la Faveraie, épouse de Guillaume de la Motte, déclarées par Jean de Saint-Melloir (1428); — autres déclarations relatives à des maisons et des terres sises aux villages de la Ville-Nizan, du Bois-Pertuis, de Belleville, du Tertre-Nizan.

B 1284. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1420-1778. — Paroisses de Saint-Enogat, de Saint-Juvat, de Saint-Lunaire. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs situés dans la mouvance de la barre royale de Dinan, produits par Toussaint Chauchart pour les domaines, manoirs et métairies de la Vicomté en Saint-Enogat, du Bois-Thomelin et de Villeneuve en Pleurtuit (1703); — par V. Allis, Julien Morel et la veuve Caillard pour la dîme de Pontfily; — dans la paroisse de Saint-Juvat pour le domaine et la maison noble de la Gaudière appartenant à P. Fleury, recteur de Saint-Lunaire (1658); — par Guillaume Le Felle, écuyer, pour l'hébergement du Tertre-Allot (1460), paroisse de Saint-Lunaire; — Isaac du Creux pour le lieu et maison noble de la Ville-Grignon (1641); Jean Clément pour le lieu de la Ville-Pinolles (1602); — par Jean de Pontual (1420), Julien de Pontual (1540) et autres membres de la même famille, pour les terres de la Ville-Renault et de la châtellenie de Pontual; pour le bailliage de la Ville-ès-Gras et d'autres s'étendant dans la paroisse de Pleurtuit.

B 1285. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1720. — Paroisse de Saint-Maden. — Aveux et dénombrements de terres et de maisons situées aux villages de la Rehaudais et de Guillier, tenues roturièrement du Roi, sous sa juridiction de Dinan, par J. Donne, Marie Lesage, René Tainguy, J. Lebreton et J. Bellebon.

B 1286. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1428-1642. — Paroisse de Sévignac. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs et de rentes produits par Rolland de Kersaliou, seigneur de Limoëlan et de Kerraoul, héritier de Jeanne Rouxellot, dame de Limoëlan, sous le titre de domaine de Limoëlan, tenu en juveigneurie de la terre de Beaumanoir (1428); — par François Poullain, écuyer, pour le lieu et maison noble de Villemarie (1642), tous vassaux de la barre royale de Dinan.

B 1287. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1450-1653. — Paroisse de Taden. — Aveux et dénombrements du lieu et manoir de la seigneurie de Taden ou *Tadain* comprenant cours, basses-cours, rabines, jardins, vergers, colombiers, garennes, moulins à eau et à vent, prairies, bois de haute futaie, taillis, déports communs, droits seigneuriaux, droits de haute et basse justice, les métairies de la Porte, de Belle-Isle, de la Roberdais et de Bon-Espoir, plus divers bailliages, la dite seigneurie possédée, sous la mouvance royale de la barre de Dinan, par Robert, fils de Geoffroy de Quédillac, écuyer (1450), B. Ferré, écuyer, seigneur de la Garaye, et Cath. de Quédillac, fille de Bertrand de Q. (1517), G. de Vaucoulleur et Marie Le Vayer (1543), leurs enfants (1552), les enfants de Christ. de Vaucoulleur et de Julienne de Couaridon (1602), par Guillaume Marot, seigneur des Alleux, vicomte de Tadain et de la Garais, conseiller au Parlement de Bretagne (1653), lequel a énoncé dans son aveu divers droits féodaux sur les poissonniers, sur la foire de la Saint-Gilles, sur les nouveaux mariés, plus un droit dont jouit la dame de Beaufort lorsqu'elle vient faire ses couches en la ville de Dinan, plus un droit de ferrure exigible pour son cheval sur les maisons de la rue des Merciers (1653); — autres déclarations produites par Gillette de la Vallée, pour les maisons et métairies nobles de la *Grande Métairie* de Tadain, de Bon-Espoir et de Rigouman (1604 et 1617).

B 1288. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1465-1759. — Paroisse de Taden. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du Roi, sous le ressort de la barre de Dinan, avec les dénominations suivantes: le lieu, manoir et métairie de la Billardais possédés par les enfants de R. Baudouin et d'Yvonne Pl uen (1465), Margilie de Penmarch (1540),

Jean, fils de Nic. Gouion, sieur de la Fosse (1604), G. Cohue, sieur du Tertre (1629), les enfants de R. Gouyon, sieur du Gros Chesne (1652), la femme de L. Hingant de la Tremblais (1756); — le lieu, manoir et maison noble de la Cominais possédé par Ol. Meles et son épouse, fille de François Mucet (1540); les enfants de Jacques de la Vallée et de Jeanne Ferron (1618), Yvonne Avril, veuve de François de la Vallée, écuyer, remariée à G. Huchet, chevalier, (1674); — la terre et seigneurie de la Garaye érigée en comté, possédée par B. Ferré, écuyer, fils de Gilles Ferré, chevalier, dont l'aveu comprend la Méraille, la Roberdais et la Ville-Aussens (1516), B. Ferré, seigneur aussi de Saint-Vallay (1541), Ch. Ferré, sieur de Leval, de Iligomen, de la Touche-Chevrel, de La Roberdaie, de Saint-Vallay, de la Ponthaie, et de divers bailliages (1554); Guillaume, fils du comte G. Marot, chevalier (1696); — la seigneurie et maison noble de la Meraille ou *Mereille* possédée par Jean du Barry, seigneur de la Regnaudie et du Bois-Ruffier (1502), par Jeanne Ruffier, sa mère (1504), avec un prisage duquel il résulte que la Meraille valait 16 livres 10 deniers en 1502; R. Le Maréchal (1602), héritier par sa femme de Raoul de la Roue, connétable de Dinan, et de Guyonne Paris, en 1618; Ch. de Bavery, écuyer, sieur de la Fosse (1652), G. Mustel de la Rivière (1668) et G. Mustel de Clermont, l'un des capitaines de la milice bourgeoise (1705); etc.

B 1289. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1476-1776. — Paroisse de Taden. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques composant les revenus et privilèges du lieu et maison noble de Parc-Pâris possédés par François Corbon, écuyer, qui a réuni dans le même acte le domaine du Parc et celui de Pâris (1540); par Morice de la Haultonnière, sieur du Plessis-le-Pâris et du Parc (1602), Julien Le Roy de la Gaultrais (1637), Fr. de Sainterre, sieur du Parc (1640), Jacques de Bavery, écuyer, sieur du Parc, et ses sœurs (1656); — du manoir seigneurial de la Pasquenaie ou *Pasquelais* possédé par R. de Bréhant, écuyer, sieur de Glescouet, héritier de Margilie de Penmarch (1548), J. Boëllec, écuyer, et Gillette fille de J. Polluche, écuyer, et de Renée Bréhant (1652), L. Blondeau des Touches (1685), Fr. Damar de l'Estang (1711), A. Damar (1748); — des maisons et métairies nobles de la Penessaye ou Penezaye possédées par P. Ernault (1656), Fr. Ernault du Colombier, écuyer (1667), et Fr. Bonnier de la Coquerie, chevalier (1698); — du lieu noble de Ponthaie, comprenant un manoir seigneurial et diverses maisons et métairies possédés par G. Moro, écuyer (1617); Léonard du Vauborel, écuyer, et Marthe, fille de G. Le Feubvre et de Louise de Matidor (1640); J. Porée (1658), les enfants de G. Lebreton (1682); — du domaine de la Roberdais possédé par Jacques fils de Jean de Saint-Paul, écuyer, seigneur de Saint-Paul (1477); Charles du Breil, époux de Etaisse de Champagne, leur fils Rolland (1498 et 1502), Charles et François du Breil, fils de Rolland et de Marie de Québriac (1505); — de la maison noble de Saint-Vallay appartenant à G. Jan (1623), Jean Le Corvaisier, écuyer, sieur de Saint-Vallay (1687); — du domaine de la Ville-Malart et de la Penessaye possédé avec la maison noble et les dépendances, par Jean de Beaumont fils de Jeanne Hamelin (1476), Pierre, fils d'Alain de B. (1502), Raoul Bardoul, héritier de P. de Beaumont, son oncle (1540), Jean Bardoul, écuyer, fils de Mathurin, son frère (1601), Georges de la Binollais, écuyer (1652), Paul de la B. (1674), Jean Fleury, acquéreur judiciaire de la dite terre (1682), Ch. Granry et ses sœurs (1763).

B 1290. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1652-1777. — Paroisse de Taden. — Aveux et dénombrements des dépendances des maisons du Chesnay, de la Richardais, de Belair ou Saint-Cyr, de la Penezaye, de la Goupillière, de terres sises aux villages de Jugonnet, de la Mettrie, de la Bonnellais; — autres déclarations d'héritages tenus noblement par Yves Rabuan (1652), Jeanne Gaultier, veuve de Fr. de la Motte, écuyer, sieur de la Ville-Josselin (1748), Marie Couppé, veuve Granry (1763); etc.

B 1291. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Trébadan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques composant la seigneurie du Chalonge possédée, sous la mouvance de la barre royale de Dinan, par François du Chalonge, écuyer (1540), Charles de Courtarvel, gentilhomme de la chambre du Roi, baron de Pezé, et Guyonne de Trémigon, héritiers de Guy de Trémigon et de Bonne de Blouan, seigneur et dame de Trémigon, du Chalonge et du Val (1600); Nicolas de Ploeuc et Suzanne de Courtarvel, seigneur et dame de Kercharo, de Guilliguiffin, de Coëtmorvan (1619); — autres déclarations produites par R. Bouan, écuyer, pour la pièce du Chaucheix du Couldray (1643), Louis de Lorgeril, seigneur de Lorgeril et du Chalonge, ancien officier de marine, pour les fiefs et bailliages de la Marche (1777).

B 1292. (Liasse.) — 9 p. et 144 feuillets, parch. et 8 p., pap.

1540-1777. — Paroisse de Trélivan. — Aveux et dé-

nombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques dépendants du lieu et maison noble de Couesmeur possédée par P. Lebreton (1654); — de la seigneurie avec château de Vaucoulleur possédée par G. de Guayte, seigneur de la Poissonnaye et de Boismorin (1549), lequel a fait aveu aussi pour les métairies de la Ville-ès-Nouveaux et des Douves; — par Louis d'Espinay, sieur de la Marche et de Chateaubourg, époux d'Anne de Guitte, dame de Vaucoulleur, fille de Guy de G. (1580); Ch. d'Espinay (1606), Marie de Chahannay, sa veuve, tutrice d'Urbain d'Espinay (1618), les héritières d'Anne-Silvie du Breil de Pontbriend, épouse du comte de Bruc (1777); — autres déclarations produites par O. de Lesquen, écuyer, seigneur de Lesquen et de Ville-Meneu, pour les rentes d'un bailliage (1540), par J. Lemesle et Yves Guillemot (1731).

B 1293. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1451-1777. — Paroisse de Tremereuc. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques composant les revenus de la seigneurie de Tremereuc, possédée par Jean fils de Jean de Beaumanoir (1451); par Marie de Coëtquen *(Couesquen)* et son fils aîné, Jacques de Beaumanoir fils de Rolland de B., seigneur du Bois de la Motte (1474); Jean de Coëtquen (1544), Guyonne de Coëtquen, dont l'aveu comprend la métairie de Plaisance (1554), Bonne de Belouan, épouse de Guy de Trémigon (1562), René de Pontual (1699), Jean de la Haie, comte de Plouer, chatelain de Tremereuc (1777), tous vassaux de la barre ducale et royale de Dinan.

B 1294. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1473-1777. — Paroisse de Tremeur. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de bailliages, de droits réels et honorifiques dépendants des domaines nobles ci-après dénommés, sous la barre royale de Dinan: la maison et métairie noble de la Gueufrine possédée par François Visdelou, chevalier, seigneur de Saint-Quereu (1696), Fr. Visdelou, chevalier, comte de la Goublaie (1758), et Charles, son fils (1777); — le lieu, le manoir et les maisons de la Ruaye, possédés par la fille de G. Le Prévost et de J. du Fournet, son épouse (1473), Jacques Le Champion, fils de Guillemette Le Prévost, dame du Clos (1510), Gilles du Margaro, écuyer (1605), leur fils marié à Charlotte Ferron (1638), J. Bonnier et Charlotte des Noës (1692); — le grand bailliage de Tremeur appartenant à Urbain d'Espinay, seigneur de Vaucoulleur (1637); — le bailliage de Quenatz appartenant à G. Botterel, seigneur de la Bretonnière, capitaine de cavalerie (1686); — le bois des Combes possédé par R. de Fontlebon, chevalier, seigneur de la Jartière, et ses sœurs (1704); — autres déclarations concernant des héritages situés aux villages de Vauruzé, des Traits et de Barbeaux.

B 1295. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1540-1778. — Paroisses de Treveron et de Trigavou. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques composant les revenus et privilèges du lieu et maison noble de Cardevilly possédé par messire Jean Roger, prêtre, sieur de Cardevilly, aumônier du Roi (1652); Gillette de Panlivard, veuve Maubec de la Garenne, et sa sœur Jeanne (1730), Guillemette Jehanneau, veuve Mérat (1763); les héritiers de Fr. Urvoy, sieur du Tertre, écuyer (1711); — du manoir seigneurial du Chalonge et de ses dépendances possédé par Raoul du Breil, écuyer, lequel a compris dans son aveu la terre du Creux, en Brusvilly, et les deux moulins de Vaux qu'il porte au nom de Jean, fils de Jean du Breil, son petit-fils (1542); Rolland du B., seigneur du Chalonge et de Goullon (1575), Françoise du Bois-le-Houx, tutrice de Toussaint du Breil, successeur de feu Guy du B., son frère aîné (1602), Toussaint du B. (1618); — du manoir et des métairies de la Grande-Gibonnais possédée par Jeanne La Vache (1540), Jean d'Acigné, sire de Grand-Bois, fils et héritier de Claude de Plorec, sa mère, dame de la Rochejagu, veuve de Louis d'Acigné, vicomte de Quimper-Frinandour (1584); lesquels ont compris dans leur aveu la terre de Pont-Ruffier, en la paroisse de Hingué; — de la maison et métairie de la Petite-Gibonnais possédée par G. Jennyn (1541), François Vallée et consorts (1652); — autres déclarations concernant la métairie des Bignons et diverses terres sises aux villages de la Herviais, de Pestivien et de l'Hôtellerie. — Autre déclaration concernant une maison avec métairie nommée la Hauteville appartenant à Charles du Breil, écuyer, sieur du Pin et de Plumaugat (1540).

B 1296. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1780. — Paroisse de Vildé-Guingallan. — Aveux et dénombrements de pièces de terres situées dans les villages de la Landelle, de Closet, de Bois-Brunet, des Noëlles, du Pré Rond, appartenant à P. Nehon de Grandmaison, J. Juhel, O. Rouverais et autres vassaux de la barre royale de Dinan.

B 1297. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1406-1777. — Paroisses diverses. Liasse de titres

collectifs. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, sous les barres de Dinan et de Rennes, et produits par Briend de Châteaubriand, fils mineur de Jeanne du Mesnil et de Bertrand de Châteaubriand, seigneur de Beaufort (1406); les héritiers de Thomasse Le Pavours et Rolland de Saint-Paul (1437), Jean de la Chapelle, héritier de Jeanne de la Bouëxière (1469), Olivier de la Bourdonnière (1479), Jeanne Lavocat (1444), Charles fils de Rolland du Breil, seigneur de Rays et de la Ville-Bonnette, et ses descendants (1503), Olivier fils d'O. de la Provosté (1501), A. de la Moussaie (1505), Lancelot de Plouer (1504), Jean et Jacques de Kersaliou (1540), G. de la Bourdonnière, épouse de Christ. de Trémereuc, seigneur et dame de la Herviais (1540), G. de la Tullaie, seigneur de la Haie d'Iré (1540), Jean du Bois, seigneur du Bois et de la Bégacière (1540), François de Châteaubriand, sire de Beaufort, héritier de Jeanne de Malestroit décédée en février 1541 (1542); Jean de Follennay, seigneur de la Herviais (1540); Jean de la Vallée, écuyer, sieur de la Burie et de Langadias (1605); le comte Claude de Boiséon, vicomte de Dinan et de la Bellière, héritier de Jeanne de Rieux, sa mère (1637); François de Trémigon, chevalier, vicomte de Quérinan, possesseurs des métairies nobles de Saint-Samson en Saint-Meloir et de la Ville-Esnault en Mégrit, et de divers bailliages (1604); les enfants de Pierre de Saint-Pern, chevalier, seigneur du Lattay, conseiller au Parlement de Bretagne (1698); Gabriel Glé, veuve de Jean Le Blanc de la Baume, chevalier, marquis de la Vallière, gouverneur du Bourbonnais (1604); les enfants de François Guillaudeu, écuyer, sieur du Plessis, tous les sus-nommés possesseurs de terres et de bailliages dans les paroisses de Corseul, de Dinan, de Langadias, de Lancieux, de Langrolay, de Mégrit; de Plelan, de Plestin, de Pleurtuit, de Plouer, de Saint-Briac, de Sainte-Cécile, de Saint-Lunaire, de Saint-Maudé, de Saint-Samson, de Saint-Suliac, de Taden et de Vildé.

B 1298. (Registre.) — Petit in-folio ; 156 feuillets, papier.

1618-1677. — Sénéchaussée de Dinan. — Réceptions d'aveux. — Arrêts de la Chambre des Comptes portant décerné acte aux parties pour les aveux qu'elles ont produits, ordonnant que leurs déclarations seront déposées au greffe pour être ajoutées à l'inventaire.

B 1299. (Registre.) — Petit in-folio ; 83 feuillets, papier.

1518. — Sénéchaussée de Dinan. — Rôle rentier. — Minu et déclaration des rentes, terres, devoirs et revenus de la terre et juridiction de Dinan suivant le procès verbal de visite qui en fut fait par les commissaires de la Chambre délégués à cet effet, et comprenant les noms des vassaux, la consistance des héritages et le chiffre des redevances.

B 1300. (Registre.) — Grand in-folio ; 65 f., parch. ; 6 f., papier.

1518-1526. - Sénéchaussée de Dinan. — Rôle rentier comprenant les mêmes matières que dessus.

B 1301. (Cahiers.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

1682-1685 — Sénéchaussée de Dinan. — Rôles rentiers se rapportant aux bailliages de Tadain, de Pestivien, de la Lieuraye, de la taille du Duc et de la taille d'Avaugour.

B 1302. (Registre.) — Petit in-folio, 166 feuillets, papier.

1642-1644. — Sénéchaussée de Dinan. - Livre des audiences tenues au siège royal de Dinan pour la réformation du Domaine du Roi par René Ferron, seigneur de la Ville-Audon, président en la Chambre des Comptes, et Jean Pépin, écuyer, sieur du Gué, sénéchal de Dinan, contenant les bannies faites dans les paroisses, les injonctions adressées aux vassaux, les comparutions des vassaux, leurs déclarations, l'adjudication de la motte de terre du château de Léhon aux religieux du même lieu.

B 1303. (Registre.) — Petit in-folio ; 119 feuillets, papier.

1642-1644. — Sénéchaussée de Dinan. — Réformation du Domaine du Roi. — Livre des déclarations des habitants de Dinan comprenant l'inscription de tous les héritages situés dans les différentes rues de la ville, appartenants à G. Charton, Ol. Gigot de la Lande, A. des Douets, J. Ménard, Gillette Souchard, Jean Picouais, Eustache Ferron, écuyer, sieur du Chesne (f° 118), et autres.

B 1304. (Registre.) — Petit in-folio ; 182 feuillets, papier.

1677. — Sénéchaussée de Dinan. Réformation du Domaine royal. — Procès verbal de mesurage, de débornement et confrontation des maisons, cours et jardins situés dans l'enceinte de la ville de Dinan, y compris les faubourgs, dressé par Th. Porée, arpenteur royal, et divisé par îlots. — Table des rues.

B 1305. (Registre.) — Grand in-folio ; 470 feuillets, papier.

1676-1684. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires

de la réformation du Domaine par les propriétaires de la ville de Dinan pour des maisons sises dans les rues du Vieux-Marchix, de Cocherel, du Champ, du Guichet, de Lébon et de Sainte-Claire. Les principaux déclarants sont Josselin Baudran, Abel Trébuchet, écuyer, J. Le Mardelé, marchand, G. Henry, Cl. de Derval, Toussaint Provost, écuyers. Les biens de mainmorte appartiennent aux religieuses de la Victoire et de Sainte-Claire, à la confrérie de Saint-Barthélemy, à l'hôpital représenté par son économe, dont le temporel comprend un devoir de coutume, un devoir de bouteillage, la métairie du Colombier et différentes pièces de terre. La déclaration de J. B. de Saint-Gilles, chevalier, seigneur de Saint Gilles-Perronnay, porte qu'il a des droits honorifiques et de sépulture en la chapelle de Saint-Sébastien bâtie dans l'enclos des Dominicains de Dinan, rappelle le testament de Gilles de la Bouëxière, écuyer, seigneur du Buat, du 17 septembre 1427; etc. — Bail des fossés et contrescarpes de la ville de Dinan consenti pour 3 ans (1684) f° 1. — Table des héritages classés par rue.

B 1306. (Registre.) — Grand in-folio, 548 feuillets, papier.

1676-1684. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant en original et en copie les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de la ville de Dinan pour des maisons sises dans les rues de Mouillepieds, de la Larderie, de la Cordonnerie, de la Chauf, du Petit-Pain, des Merciers, et au carroi de Saint-Sauveur. Les principaux déclarants sont: Jean de Taillefer, Eustache Ferron, écuyer, T. Le Voyer, A. Martel, I. Serizay; etc. Les biens de mainmorte appartiennent aux paroissiens, aux Jacobins, aux Cordeliers, aux religieuses de Sainte-Catherine. La déclaration du syndic des bourgeois, R. Jan, sieur des Portes, concerne la tour de l'Horloge et le logement de l'horloger. Les religieux Dominicains, en l'absence de leurs titres, qu'ils ont perdus, déclarent qu'ils reconnaissent pour fondateurs les marquis de Coëtquen, et que leur enclos comprend une bonne partie du château d'Angoulvent qui leur fut donné, en 1478, à la charge de trois messes par semaine; etc. — Table.

B 1307. (Registre.) — Grand in-folio; 500 feuillets, papier.

1676-1683. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant en original et en copie les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de la ville de Dinan pour des maisons sises dans les rues de la Poissonnerie, de la Mitrie, de la Boulangerie, de la Lainerie et du Jarzual. Les principaux déclarants sont: François Colas, écuyer, Eustache Pinçon, Jean de Taillefert et Jeanne Serizay, les religieux de Saint-François, les confrères du Saint-Esprit, les paroissiens de Saint-Malo, les religieuses Ursulines se nomment Marie de Saint-Pern, Claire Brunet, Catherine Jalobert, Françoise Chauvel, Gabrielle Busnel et Jeanne Lhoste. Julien Fouquet, sieur de Champermine, marchand à Dinan, déclare une « grande cour en laquelle est présentement situé le poids au Duc sur la rue de Laynerie »; etc. — Table.

B 1308. (Registre.) — Grand in-folio; 469 feuillets, papier.

1676-1684. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant en original et en copie les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de la ville de Dinan pour des maisons situées dans les rues du Petit-Fort, de Jarzual, de l'École, de la Barrière, du Bignon, sur le quai du Pont et au faubourg de Saint-Malo. Les principaux déclarants sont: le prieur de Saint-Jacques, Guyonne de Montbourcher, Antoine Leloup, Guillaume Douillet, J. Chauchart, les chanoines de Saint-Malo. Rôle de répartition de 24 sous monnaie de rente due au domaine royal par les vassaux du prieuré de Saint-Malo de Dinan, tous liés solidairement (f° 390). — Gilles Ruellan, sieur des Fontaines, déclare une maison avec jardin qui lui est échue par adjudication judiciaire à la suite d'une saisie sur le sieur Huet du Villeu, et indique les précédents propriétaires, etc. — Table.

B 1309. (Registre.)— Grand in-folio; 404 feuillets, papier.

1676-1684. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant en original et en copie les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires des faubourgs de la ville de Dinan, aux cantons des Rouairies, de la Petite-Haie, du Foyer-Rond et du Boullouer. Les principaux déclarants sont: Ph. Briandejonc, Jean Bellissant, A. Andouart, Thomas Cheruel, G. Guillard et le prieur de Saint-Marc. La confrérie des Agonisans desservie en l'église de Saint-Malo, déclare une maison en face de la chapelle Saint-Marc, un jardin, des mâsures et des terres; — Julienne Lambert, veuve Savé, déclare le moulin au Duc avec son étang au Bas-Bourgneuf, à la charge de payer 50 livres par an; — Julien Serizay, sieur des Clos, déclare toutes les dépendances de la maison noble du Colombier; etc. Table.

B 1310. (Registre.) — Grand in-folio ; 408 feuillets, papier.

1677-1684. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent dans les paroisses de Quevert et de Taden. Aveux par G. Marot, chevalier, des vicomtés et seigneuries de Taden, de la Garais et de Beaufort, avec plusieurs bailliages (1684) ; — par Anne du Breil, des terres, fiefs et seigneuries de la Motte-Olivet ; — par Guyonne Avril, veuve la Vallée, du lieu et manoir noble de la Cominais ; — par Louis Blondeau de la maison noble de la Pasquenais et des bailliages qui en dépendaient ; — par B. Mahé de la Bigotière, des maisons et métairies du Coudray et de la Bourdonnaie ; — Raoul Jan, sieur des Portes, et consorts font aveu pour plusieurs pièces de terre aux villages de Grandville et de Pottin, à raison desquelles ils ont droit d'usage dans les landes communes du Parc ; etc. — Table.

B 1311. (Registre.) — Grand in-folio ; 400 feuillets, papier.

1681-1685. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant les déclarations et dénombrements d'héritages, droits réels et honorifiques appartenants à L. Richomme, veuve Gouin, à raison des bailliages de la Tandourie, de la Sansonnais, de Beauchesne ; — à Guy Hingant, à raison du fief et bailliage de Quihiriac ; — à S. de Tremereuc, chevalier, à raison d'un moulin à eau sur la Rance ; — à J. Le Porché, à raison de la maison des Harouardières, le tout en la paroisse de Langrolay ; — autre déclaration de Henri Gouyon, chevalier, comte de Quintin, comprenant les héritages, dîmes, moulins, fiefs et redevances formant la consistance de la terre de Saint-Paul annexée à la terre de Plouer. — Table.

B 1312. (Registre.) — Grand in-folio ; 370 feuillets, papier.

1681-1685. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant les déclarations et dénombrements des héritages, terres, fiefs, rentes, droits réels et honorifiques dont jouissaient les propriétaires du château ruiné de Rochefort, de son moulin et de son bailliage ; du lieu de Monplaisir y compris le bailliage du Bois ; de la maison noble du Verger-Carhel y compris les bailliages de Plumaison, de Vildé, de la Quinouays, de la Moinerie ; des lieux et manoirs des Vaux, de Ponthais et de Rigourdaine, le tout en la paroisse de Plouer. — Autre déclaration faite par le propriétaire des droits de port et d'entrée à percevoir entre les rivières de Couesnon et d'Arguenon (1683). — Déclaration du presbytère de Saint-Enogat, situé au village de Saint-Alexandre, présentée par le général de la paroisse représenté par son trésorier ; etc. — Table.

B 1313. (Registre.) — Grand in-folio ; 384 feuillets, papier.

1681-1684. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les commissaires de la réformation du Domaine par Louis du Breil, chevalier, seigneur comte de Pontbriand, capitaine général des gardes côtes en l'évêché de Saint-Malo, propriétaire par indivis avec son frère Anne du Breil, des châteaux, fiefs, maisons, terres et juridictions de Pontbriand, de Beauregard, de Richebois, de Vaurouault, de Boquen, de la Marche, de la Garde, de la Ville-aux-Provost, de Gastine, des Salines, de la Ravillais et autres, dans les paroisses de Saint-Briac, de Ploubalay, de Pleurtuit et de Lancieux. La dite terre fut érigée en chatellenie, dit le déclarant, par lettres patentes d'avril 1598, en faveur de Jean du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, commandant l'arrière ban de l'évêché de Saint-Malo, pour le récompenser d'avoir supporté un siège de 21 jours dans son château de Pontbriant contre l'armée du duc de Mercœur, et de n'avoir capitulé qu'après avoir été « fort blessé ainsi que plusieurs gentilshommes, ses chirurgiens ayant été tués d'un coup de canon ». (f° 198). — Autres déclarations de Dinan du Breil, chevalier, seigneur comte de Rais, démissionnaire de son frère Guy du Breil, abbé de Rais, pour divers bailliages dépendants du Plessis-Balisson, et autres nommés du Bois, de la Ville, de Crehen, du Guildo en Ploubalay ; — de Guy du Breil chevalier, seigneur de la Touche, pour le lieu et manoir de la Ville-Botterel ; — de Fr. Pépin épouse de J. Gorret, écuyer, pour le lieu et manoir de la Vieuville en Pleurtuit ; etc. — Table.

B 1314. (Registre.) — Grand in-folio ; 380 feuillets, papier.

1681-1684. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les commissaires de la réformation par divers propriétaires de la paroisse de Pleurtuit dont les noms suivent : Anne de Kerboudel, chevalier, seigneur de la Courpéan, pour le manoir de Clos Quelen et ses dépendances ; — Louis Péan, écuyer, pour le manoir et domaine de Pont-Filly ; — Fr. Le Forestier, écuyer, pour la maison noble du Val ; — R. Le Bouëtoux, écuyer, sieur de Lanbaudais, pour trois pièces de terre ; — René de Pontual, chevalier, seigneur de la Ville-Renault, pour la châtellenie de Pontual en la paroisse de Saint-Lunaire,

y compris diverses métairies nobles; — Julienne Delugeart, veuve Costart, pour une pièce de terre à Villenisan; Maurice Lesquen, écuyer, sieur de Largentais, pour un droit de haute justice à exercer à Saint-Lormel et à Plancouet, droit de salut sur les bateaux passant dans la rivière d'Arguenon et un moulin à eau en Corseul ; — Guyonne de Montbourcher, pour la châtellenie de Tremereuc dont le château est ruiné ; etc. — Table.

B 1315. (Registre.) — Grand in-folio ; 384 feuillets, papier.

1670-1684. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les commissaires de la réformation du Domaine par divers propriétaires de maisons et de terres sises dans les paroisses de Lescouet, de la Landec, de Plélan, de Trébedan, de Trélivan, de Vildé-Guingalan, par les paroissiens de Plélan pour l'église et le cimetière ; par Claude de Kergorlay, Catherine de Lorgeril, François de Trémigon, par Gabriel d'Espinay, chevalier, seigneur, marquis d'Espinay et de Vaucoulleurs, pour les maisons, manoirs, métairies, colombiers, étangs, garennes, bois de haute futaie, landes, prairies, fiefs, rentes et droits seigneuriaux dépendants de la seigneurie de Vaucoulleurs; etc. — Table.

B 1316. (Registre.) — Grand in-folio ; 344 feuillets, papier.

1678-1685. — Papier terrier de la barre royale de Dinan contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis par devant les commissaires de la réformation du papier terrier par divers propriétaires des paroisses de Trélivan, d'Aucaleuc, de Bobital, de Brusvilly, de Plumaudan, dont les noms suivent : P. Lebreton, pour la maison et métairie noble de Couasmeur ; — H. de Briqueville, chevalier, comte de la Luzerne, pour la terre et seigneurie d'Aucaleuc ; — par l'abbé Le Chantoux, pour la maison presbytérale de Bobital ; — Math. de la Motte, épouse de G. Huchet, chevalier, seigneur de Langouet, pour le lieu noble de la Vallée y compris la maison et métairie noble du Breil et les bailliages de la Ville-Renault et de la Giraudais, et autres. — Table.

B 1317. (Registre.) — Grand in-folio ; 348 feuillets, papier.

1678-1685. — Papier terrier de la barre royale de Dinan comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Plumaudan, de Langadias, de Mégrit, de Tremeur, par les propriétaires dont les noms suivent : Pierre de Saint-Pern, chevalier, seigneur du Lattay, dont la terre fut érigée en châtellenie en mai 1647 ; René de la Vallée, seigneur de la Burye, Henri de Nevet, chevalier, René de Quergu, chevalier, Catherine de Lorgeril, Guillaume et François Rouxel, écuyers, Louis de Valles, prieur de Saint-Georges de Trédias, Gabriel-Servan d'Espinay et autres. — Table.

B 1318. (Registre.) — Grand in-folio ; 382 feuillets, papier.

1676-1686. — Papier terrier de la barre royale de Dinan comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les commissaires de la réformation du Domaine du Roi dans les paroisses de Tremeur, de Broon, de Saint-Juvat, du Hinglé, de Corseul et de Ploubalay par les propriétaires dont les noms suivent : le marquis Louis d'Espinay pour la châtellenie de Broon et ses dépendances comprenant l'emplacement du vieux château en ruines, droit de haute justice, droit de foire, droit de garenne et de colombier, droit de ban et étanche à exercer tous les deux ans, droit de patronage, sur les églises et chapelles, droit de corvée, droit de menée, et divers bailliages dont tous les tenanciers sont énumérés ; — Jean de Derval, seigneur de Brondineuf, lequel partageait les droits féodaux de la ville de Broon avec le seigneur précédent ; — Michel Geslin, écuyer, seigneur de Coëtcouvran, pour le manoir noble avec seigneurie de la Ville-Morel, auquel appartenaient trois foires et marchés dans la même ville, plus des droits de cohue, de coutume et de bouteillage et des prééminences en l'église de Broon ; Julien Coulombel pour un clos fermé appelé le Clos-Roger, situé au Haut-Dily, paroisse de Saint-Juvat ; — par H. Gouyon, écuyer, sieur du Pont-Brecet, en qualité de créancier de Jeanne-Pélagie de Rieux pour la baronnie de Montafilant saisie, faute de déclaration, par les commissaires du Roi ; etc. — Table.

B 1319. (Registre). — Grand in-folio ; 89 feuillets, papier.

1681-1685. — Livre des audiences de la barre de Dinan tenues par J.-B. de Cornulier, chevalier, seigneur du Bois-Maqueau, président à la Chambre des Comptes de Bretagne, pour la réformation du Domaine, puis par Jean Artur, seigneur de la Gibonnais, conseiller maître des Comptes, aussi député pour la même opération par arrêt du Conseil et lettres patentes du Roi. — Discours d'ouverture. Ordonnances concernant les délais à accorder aux déclarants, le format du papier à employer, la nomination d'un greffier, le paiement des amendes, l'apposition d'une plaque sur chaque maison relevant du Roi, la délivrance des quittances, les enrôlements des vassaux, la réunion des mouvances seigneuriales, les injonctions à adresser aux abienneurs et aux fermiers de la Couronne, etc. Discours de clôture.

B 1320. (Registre.) — Petit in-folio ; 257 feuillets, papier.

1677-1688. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits par l'abbé de Beaulieu, le prieur de Saint-Sauveur, le commandeur de Lannoueix, le marquis de Coëtquen, Jacques Martel et autres. En tête se trouve le procès verbal de la situation des fossés et corps de garde de la ville de Dinan. — Table par ordre de pages.

B 1321. (Registre.) — Petit in-folio ; 234 feuillets, papier.

1677-1685. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits par divers habitants de la ville de Dinan. — Table.

B 1322. (Registre.) — Petit in-folio ; 214 feuillets, papier.

1678-1683. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits par divers habitants logés dans les rues de la Mitrie, de la Poissonnerie, de la Boulangerie, de Jarzual, de la Croix des Cordeliers, à Dinan, etc. — Table.

B 1323. (Registre.) — Petit in-folio ; 202 feuillets, papier.

1678-1683. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits par divers habitants de Dinan logés dans les rues du Petit-Port, de l'Ecole, sur le pont, sur les quais et dans les faubourgs, etc. — Table.

B 1324. (Registre.) — Petit in-folio ; 296 feuillets, papier.

1677-1685. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits par divers habitants de la ville de Dinan logés dans les faubourgs, nommés J. Mingard, Paul Caradeuc, le prieur de Saint-Jacques, Laurent Le Branchu, Ph. Brindejonc et autres. — Table.

B 1325. (Registre.) — Petit in-folio ; 185 feuillets, papier.

1678-1685. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits par divers habitants des paroisses de Tadain, de Plouer, de Quevert et de Langrolay. La sentence de la terre de la Garais vise des titres remontant à 1428 ; — celle du comte de Plouer un acte de 1236 par lequel Rolland et Ruellan de Plouer concèdent à l'évêque et au chapitre de Saint-Malo des droits de patronage et d'oblation qu'ils percevaient dans leur église. Procès-verbal détaillé des droits de prééminence que Henri Gouyon, comte de Quintin, exerçait dans l'église de Plouer, des monuments funéraires et inscriptions à relever dans l'église, etc. — Table.

B 1326. (Registre.) — Petit in-folio ; 272 feuillets, papier.

1684-1685. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits par divers habitants des paroisses de Plouer, de Pleurtuit, de Saint-Suliac et de Saint-Enogat. La sentence relative à la métairie noble de Richebois vise un titre de Robert de Richebois de 1443 ; — la sentence relative à la seigneurie de Pontbriand cite un acte du 10 juillet 1622 portant établissement de la confrérie du Rosaire où M. de Pontbriand prend la qualité de seigneur fondateur de l'église paroissiale de Pleurtuit, etc. — Table.

B 1327. (Registre.) — Petit in-folio ; 153 feuillets, papier.

1678-1685. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits par divers habitants des paroisses de Pleurtuit, de Saint-Lunaire de Pontual, de Saint-Enogat, de Saint-Briac, de Lancieux, de Trigavou et de Corseul. La sentence relative à la seigneurie de Largentais confirme les droits de foire et de haute justice de cette terre en se référant à une concession du duc de Bretagne Jean V, de 1435, etc. — Table.

B 1328. (Registre.) — Petit in-folio ; 170 feuillets, papier.

1684-1685. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier

du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits au soutien de leurs droits par les habitants des paroisses de Plélan, de Vildé, de Trébrédan, de Lescouet, de la Landec et de Trélivan. La veuve Lambert de Lorgeril est maintenue aux droits de haute et basse justice dans certains fiefs de la terre de Lorgeril, mais elle est déboutée des droits de prééminence et premier rang aux églises de Plorec et de Lescouet ; etc. — Table.

B 1329. (Registre.) — Petit in-folio ; 187 feuillets, papier.

1684-1685. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits par les habitants et vassaux des paroisses de Trélivan, de Trébedan, de Bobital, de Bruzvilly et de Plumaudan. La sentence relative à l'aveu de J. du Rocher, seigneur du Pargat, recharge ses terres du devoir de rachat et de chambellenage suivant un hommage de juin 1540 ; etc. — Table.

B 1330. (Registre.) — Petit in-folio ; 119 feuillets, papier.

1684-1685. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits par les habitants et vassaux des paroisses de ce ressort. René de Kergus est maintenu dans le droit de haute justice pour sa terre de Kergus (f° 42) ; Henri de Nevet, chevalier, seigneur des fiefs de Beaubois, est débouté des prééminences qu'il prétendait avoir dans l'église de Saint-Maudé (f° 49), mais il est déchargé du paiement de diverses sommes ; etc. — Table.

B 1331. (Registre.) — Petit in-folio ; 227 feuillets, papier.

1678-1687. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Dinan et le visa de tous les titres produits par les habitants et vassaux des paroisses de Broon, de Treveron, Saint-Juvat, Mégrit, Ploubalay et autres. La sentence obtenue par le marquis Louis d'Espinay, seigneur de Broons, cite un mandement ducal du 3 décembre 1461, concédant une exemption du droit de pavage en la ville de Dinan aux vassaux de la terre de Broon (f° 61) ; — les productions de Jean de Derval, seigneur de Brondineuf, mentionnant des lettres patentes du duc Jean V du 14 décembre 1426 portant concession de haute justice à Guillaume de Broon, chevalier, seigneur de Champ-Beslan, (f° 71) ; — la sentence obtenue par Michel Geslin, écuyer, pour la terre de la Ville-Morel, vise quatre lettres patentes justifiant ses droits de foire et de justice : 1° une du 14 juillet 1442 ; 2° une autre du 13 septembre 1456, au profit de Bertrand Millon, chevalier et chambellan du duc ; 3° une du 4 octobre 1470, signée François ; 4° une de mars 1563 (f° 77) ; etc. — Table.

B 1332. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 244 pièces, papier.

1693-1777. — Obéissances féodales de la sénéchaussée de Dinan. — Contrats d'acquisition et d'échange se rapportant à la métairie du Bois-Pertuis en Saint-Briac, vendue par René de la Vallée, écuyer (1694) ; — à la terre et seigneurie de Plouer érigée en comté ; — à la terre et seigneurie de Rigourdaine acquises par Pierre de la Haie, écuyer, seigneur de Plouer (1695-1696) ; — à la métairie noble de Bauchesne acquise par la veuve Hamon (1698) ; — à la métairie de la Boussarde vendue par l'épouse de R. Labbé, écuyer, sieur de Cosnoual (1700) ; — à la maison et métairie noble de Launay-Milon acquise par M. Brunet (1715) ; — au bailliage de la Couchais acquis par Marie-Anne Baudran, veuve Baudran (1772) ; — à une maison sur le quai de Dinan vendue par L. de la Houssais, chevalier, seigneur de la Noë-Cado (1772) ; — à la terre et seigneurie du Clos Quelen acquises par Aaron-Pierre Magon, seigneur de Bos, chevalier (1774) ; — à la terre et seigneurie de Saint-Bucq en Pleurtuit, acquise par Joseph Hay, chevalier, seigneur de Vaux-Saint-Cyr, et Marie White, son épouse (1774) ; — à un jardin situé à Dinan arrenté par les Dominicains à Joseph de la Motte, comte de Montmuran (1775) ; — à la seigneurie et juridiction de la Tandourie acquise par Nicolas White, seigneur de Boisglé (1777) ; et à d'autres héritages sis dans les paroisses de ladite sénéchaussée.

B 1333. (Cahiers.) — 63 feuillets, papier.

1574-1784. — Domaine de Dinan. — Inventaires des aveux et dénombrements qui étaient conservés aux Archives de la Chambre des Comptes, en 1574, et de ceux qui y ont été ajoutés par intervalle en vertu de commissions spéciales.

SÉNÉCHAUSSÉE DE FOUGÈRES

B 1334. (Liasse.) — 83 feuillets et 12 pièces, parch. ; 11 pièces, papier.

1414-1754. — Paroisse d'Antrain. — Aveux et dénombrements de terres, de métairies, de maisons, de

rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre de la Barbays, possédée par Thomas de Québriac, chevalier, seigneur de Québriac (1414), Raoul Pépin, conseiller au siège présidial de Rennes (1553), Ch. du Plessis, écuyer, seigneur du Plessis de Mauron (1606), Olivier des Douetils, écuyer, sieur du Mesnil (1617), la veuve de R. Artur, écuyer, sieur de la Ville-Amaury, tutrice de leurs enfants (1713); — les maisons et jardins du lieu de la Choltais possédés, après le décès de Marie de Breget, par ses enfants Joseph et François de Boislebon (1716); - le château et les dépendances de Bonne-Fontaine possédés par Guillaume de Porcon, écuyer (1435), par Arthur de P., chevalier, seigneur de Porcon et de Bonne-Fontaine, et par François de P., chevalier, seigneur des Carrées, dont l'héritage fut recueilli par Jeanne de Pouez, curatrice de Gilles de Porcon, fils issu de son mariage avec François dont les frères et sœurs neveux et nièces sont indiqués dans l'acte (sans date); Jean de Porcon, chevalier (1475); — diverses terres voisines de Guépillon avec un fief en la paroisse du Tremblay appartenant à Claude du Bois, épouse de François Glé (1540).

B 1335. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1431-1776. — Paroisse de Baillé. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques composant les revenus du manoir et de la seigneurie des Flegez possédés sous la barre royale de Fougères par Jeanne du Tiercent (1431), Eustache Ferron, tuteur de son neveu (1459), Eust. Ferron, écuyer, seigneur du Tertre-Guy (1484), lesquels ont compris dans leurs déclarations la terre de la Dancerie en la paroisse de Saint-Etienne de Coglès et plusieurs fiefs aux alentours; sentence de publication et de réception de l'aveu de Jean du Chatellier, écuyer, sénéchal de Fougères, seigneur des Flégez (1560); autres aveux de la même terre présentés par Julienne du Chatellier, dame douairière de la Roberie (1602), Julien Bégasse, avocat (1663), Julien Bégasse, sieur de Courchamp (1739), et sa veuve Françoise Morel (1742); Gilles de Porcon, écuyer (1527), lequel fit aveu aussi pour la Cherbaudière et le Fail, en la paroisse de Saint-Hilaire, François de Porcon (1540) après le décès de Gilles décédé en 1532; Renaud de la Marzellière, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Bonne-Fontaine, capitaine gouverneur du château de Fougères, dont la déclaration comprend les fiefs et seigneuries du Fail, de la Cherbaudière et Saint-Thomas de Baillé et autres situés dans les paroisses de Chauvigné, de Saint-Mards-le-Blanc, de Saint-Marc-sur-Couesnon, de Saint-Etienne et aux environs (1603); les héritiers de Aug de Coëtquen de Combourg, épouse de Louis de Lorraine, comte de Brionne, et auparavant veuve du duc de Rochechouart (1747); quittance annexée de 3,000 livres payées pour droit de rachat, etc.

B 1336. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1399-1777. — Paroisse de Bazouge-du-Désert. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le domaine et le manoir de la Bastardière et ses dépendances possédés par Geoffroy Godelin (1412), Jean Godelin (1432), Eustache de Saulnières et Honorée Godelin sa femme (1461), lesquels se déclarent vassaux de la baronnie de Fougères aussi à raison des terres de la Barais, de la Fresnaie et de différents fiefs dans les paroisses de Louvigné, de Laignelet et du Loroux; Jean Lasne (1540), Jean Lasne, écuyer (1602), Urbain de la Jaille, chevalier (1692), Julienne Bertin, sa veuve (1700), la même tutrice de sa fille (1703), Julienne de la Jaille, dame de Guichen, épouse de Luc du Bouëxic, chevalier (1731), les enfants mineurs de Fr. du Bouëxic, seigneur de la Bottelleraie (1775); — le moulin de la Bignette avec la moitié de l'étang possédés par Patrice Pioger, écuyer (1474), par les enfants de Louis de Romilley, marquis de la Chesnelaie (1698); — divers héritages nobles sis au village du Domaine possédés par Jeanne Le Marchand (1673), Julien Delaunay de la Bigottière (1688); — le fief de la motte du Lattay lequel comprend les possessions de G. Le Maczon (1399), Jean Brochant (1412) et autres; — le fief de l'Espinay appartenant à Geoffroy, fils de Mahé du Vivier (1399), à J. Hullin, écuyer, sieur de la Porte (1653); — le lieu de la Logeaiserie possédé par René Le Beschu (1401), M. Boisart (1413); — le fief de Moncé comprenant les terres de Michel Goupil (1437), de J. et G. Foucher et autres; — le lieu et domaine du Haut-Plessis, aussi dit le Plessis-Channé, possédé par Olive de Romillé, veuve de G. de Channé (1416), Samson de Channé, écuyer (1475), Pierre de Channé, écuyer (1540); — divers fiefs et bailliages nommés la Gandouinière, la Gédouinière, la Cherrulaie, la Gaucherie, la Jocelinaie et autres.

B 1337. (Liasse.) — 16 pièces et 147 feuillets, parch.; 10 pièces, papier.

1419-1712. — Paroisse de Bazouge-la-Pérouse. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes,

de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu, le manoir et la seigneurie de la Ballue possédés par Renaud Chesnel, écuyer (1419), Jacques d'Acigné, écuyer, seigneur de la Ballue et du Tréet (1541), Louis d'Acigné, héritier de Françoise Chenel, sa mère (1551), Louis fils de P. de Québriac, seigneur de la Harlaie et de la Ballue, lequel a ajouté à sa déclaration les terres et seigneuries de la Bouëxière, paroisse de Sougeal, et de la Rivière, paroisse de la Fontenelle (1603), Gilles de Ruellan, chevalier, seigneur du Tiercent (1700); — le manoir, les maisons et le domaine de Beauvais-Boulande possédés par Jean fils mineur de César Coaysnon, écuyer, seigneur de Bremenfany (1540), Jeanne de Couaisnon (1588), Marie Jugan (1636) et Élie, fils de Guillaume Boucquain, sieur de la Bérangeraie (1636), Jean Boquain (1673), Th. Renoult, avocat (1711); sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1338. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1437-1777. — Paroisse de Bazouge-la-Pérouse. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Fougères, avec les dénominations suivantes : le domaine et la maison noble de la Boucharderie nommée auparavant la Bricauderie et le Haut-Martigné, possédés par Raoul Gaultier (1634), René G. (1661), Fr. G., sieur de Rontaunay (1673), Chr. Ernault du Chatellier associé avec Jeanne de la Touche pour l'acquisition judiciaire de la dite terre (1688), Christophe Gaultier de Rontaunay lequel en fit le rachat en août 1698 (1707) ; Fr. G. pour ses frères et sœurs, tous juveigneurs d'aîné du seigneur du Plessis de Leurmont (1737) ; — le lieu et la maison noble de la Maillardaie possédés par Perrine de Québriac, veuve M. Gaultier, seigneur de Prégondé et de l'Ormaie (1540), Thomas de la Cornillère, écuyer (1602) ; — le lieu et maison de Martigné possédé par G. Lelièpvre (1557), Christ L., écuyer, sieur de Boismoirin (1640), Rod. L., sieur de la Morlaie, juveigneur d'aîné du seigneur du Plessis de Leurmont (1673) ; René Huchet, chevalier, seigneur de Quenetin (1704) ; — le lieu et maison noble de Montigné possédé par Jean de Portal, maître chirurgien (1685) ; — le lieu noble, manoir et domaine des Portes possédés par Simon de Langan, écuyer (1476), Gilles Tuffin, seigneur de la Roüerie, de Teillay et de Vaugarny (1598), par autre Gilles Tuffin, écuyer, fils du précédent (1619) ; — les fiefs et bailliages de la Bérangerie, de Boislohon, de la Marquedais et de la Morlais possédés par Jean du Cartier (1430), Louis du Boislohon, écuyer (1434), Georgine et Raoullette Bonnier (1540), Aubine-Louise de Goyon, dame de Launay-Commatz (1755) ; — autres aveux concernant des terres sises aux villages de la Démonnaie, du Pas de la Noë, de la Contrie et de la Grettais, etc. ; — sentences de publication, de correction et de réception.

B 1339. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1415-1774. — Paroisse de Beaucé. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu, le logis et la métairie des Arons possédés par Jean, fils de César Le Gommeriel, sieur des Bertais (1704), les héritiers d'Anne Juillard (1753), Jean Lorfeuvre, seigneur de Boisnouault (1774), agissant pour son fils Charles ; — le lieu et domaine de la Belottière possédé par la veuve de Quenoar, juveigneure du sire du Monberaud (1415), J. Guérin (1554), Gilles Reste, sieur de Bulot (1653), sa veuve Renée des Trois-Verlets (1670) ; — le lieu et domaine de la Chaudronneraie possédé par la veuve de Th. Pioger (1416), Jean P., son fils (1430), G. Pioger et Marguerite du Pouez, son épouse (1466), Patrice P., écuyer, lequel s'est avoué sergent féodé du bailliage de Fleurigné (1476), G. de la Palluelle, écuyer, seigneur des Granges et de la Palluelle, héritier de Michel son père (1602), Bon. Le Vallois, propriétaire par retrait lors de la saisie faite sur L. Jarry, sieur de la Touche (1663), Nic. Morel et Marie Desbois, sieur et dame de la Martinière, acquéreurs par échange avec Louise Le Chevalier, dame du Boismacé (1672) ; — la terre et seigneurie de Launay-Fourgon possédée par Raoul Guasin, lequel a fait aveu aussi pour le Sollier et la Chaumouaie (1431), Jean de Furgon, écuyer (1474), J. de Furgon, écuyer, seigneur de Launay (1540), René de Langan, chevalier, seigneur du Bois-Febvrier (1602), Marie Reste, dame de la Missonnaie, veuve Le Corvaisier (1652) ; P. Pâtard (1681), la veuve de Louis de la Touche et ses enfants héritiers de Jean-Nic. Le Corvaisier (1756) ; — la terre et seigneurie de la Guenouaisière appartenant à Olivier Quenouard (1538), lequel a produit un contrat de mariage conclu entre François Q., écuyer, fils de Jean, et Georgine, fille de G. de la Fontaine (1514), des procès-verbaux d'estimation de la valeur de la terre et des réparations à faire aux édifices (1530).

B 1340. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1400-1777. — Paroisses de Beaucé et de Bécherel. —

Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de la Salle possédé par G. Eschart (1540), G. et Agathe Eschard (1602), les enfants de Guillaume E. et de Agathe Le Meignen, sa veuve (1639), conjointement avec Vincent et Nicole Taborel du Bois de Ligneul (1639) ; Adrienne Eschard (1652), Jean et Marie E. (1673), Paul Chapin (1704), les héritiers de R. Mahé (1744) et de Julienne Mahé (1777) ; — autres déclarations produites par P. Le Gentilhomme (1400), P. de Gaigne et Marie de la Croixille (1401), P. Noury (1401), G. de la Beauxe (1412); J. d'Ardenne (1412), Eon Boiscourte (1481), possesseurs de biens au bourg de la Violette, aux fiefs de la Vieuville, de Choiseau, de la Haie et de la Richardaie et près du bourg d'Igné. — Autre déclaration relative à des pièces de terre sises en la paroisse de Bécherel, et possédées par Noël et Denis Bourdin (1466).

B 1341. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1412-1752. — Paroisse de la Celle-en-Coglais. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de Lespinay possédé par Pierre de Monlouel, écuyer (1419) ; — le lieu et domaine de la Championnière possédé par P. Champion et consorts (1452) ; — le lieu et domaine de la Ville-Osanne possédé par Michel de Sance et consorts (1459) ; — le gage féodé de la Rochelle et son domaine possédé par P. Le Bigre et consorts (1682) ; — autres déclarations concernant diverses tenues occupées par P. Pichon (1412), Jean de Sance (1429), les héritiers de Chr. Tréheu (1703) et de Guillemette Le Bigre (1752) ; — et autres

B 1342. (Liasse.) — 44 pièces, parchomin ; 20 pièces, papier.

1400-1777. — Paroisses de Chantepie, de la Chapelle-Janson et de la Chapelle-Saint-Aubert. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre des Loges avec sa maison seigneuriale possédée par G. Marot, chevalier, vicomte de la Garais, démissionnaire de Cath. Godart, sa mère (1682) ; — l'hébergement et domaine du Verger possédé par G. Legouz (1540), César Mellet, écuyer, seigneur de Roullefort, héritier de G. Mellet, prêtre (1698), la veuve de Guy Ferré, chevalier, seigneur de la Ville-ès-Blancs (1735) ; — la terre et seigneurie de Montfromery possédée par P. de la Bouëxière, écuyer (1413), Guillaume de la B. (1430), Guillemette Botherel, sa veuve, et son fils (1455), Jean de Beaucé, écuyer, et Michelle de la Bouëxière (1476), Cl. de B. (1541) ; — le lieu et domaine du Plessis-Morihan possédé par P. Bonin et G. du Moulin-Blot (1431), Jean Oger (1539), lequel a annexé un procès-verbal d'arpentage (1540) ; les héritiers de Jean Le Sacher (1748), Thérèse Lecomte (1754) ; — les fiefs de la Haute et Basse-Gelé possédés par Jean Renet (1459), — les fiefs des Hauts et Bas-Moncets, de Lespinay, de la Grassière, de la Marche, de la Pirotaie, du Pont-Notre-Dame, possédés par J. Le Marotel (1435), Jean de Beauchesne (1411), Jean de Rolon (1470) ; — Arthure de Lignères, dame de Marcherru et de la Riboisière, propriétaire des fiefs de la Villeaune-Martin et de la Joussaie (1547) ; G. de la Forest, propriétaire de la lande Toutgist (1412) ; — et autres.

B 1343. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1399-1754. — Paroisse du Châtellier. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de Bois-Martel possédé par Guillot et Macé du Bois-Martel (1412), G. Oudain qui a ajouté l'aveu de la Bigottière, paroisse du Loroux (1464), R. Girard (1633), Jean du Coudray (1653), J. Phelipart et consorts (1697), les héritiers de Jeanne Phelipart (1757) ; — les lieu, domaine et métairie de la Folletière possédés par François Becdelièvre, écuyer, sieur du Bouëxic, et Françoise du Chatellier, son épouse (1576) ; — les lieu, terre et seigneurie du Fretay possédés par J. de Sion et Marie de la Bouëxière, lesquels ont ajouté d'autres biens sis dans les paroisses de Saint-Germain et de Saint-Etienne (1435), Charles de Montecler, second époux de Marie de la B. (1456), Jean Le Vayer (1458), J. Le V. et Guyonne de Parthenay (1469), Michel de Pays, fils de Jeanne Le Vayer (1541) ; René de Poix, écuyer, seigneur de Fouinel (1588) ; — les domaines, logis et seigneuries du Haut-Chatellier et de la Hunaudais possédés par Jeanne Labbé et Ol. Le Bateurs, son fils (1430), lesquels ont déclaré aussi des terres dans les paroisses de Poilley et de Villamée ; G. Tuffin, seigneur de Vaugarny (1540) ; Fr. de Roumillé, écuyer (1588), J. fils de Briend de Romillé (1634), Jean de la Saudraie (1673), Fr. Dubois, sieur de l'Estoblère (1712), Julien et Gillette

Gandon, lesquels ont déclaré que leur part dans le dit domaine était estimée à 120 livres de revenu (1742) ; — le manoir, le domaine et la seigneurie de la Vieuville, possédés par Jean de la Vieuville (1415), Jacquet de la V., écuyer (1452) ; Pierre de la V. (1465), Harcouet de la V. (1480), René de la V. (1533), lequel a ajouté une maison à Fougères et des biens en Saint-Germain-de-Coglès (1540), César de la V. (1551), Briend (1585), César de la V. (1602), Ch. Michel, chevalier, seigneur de Cambernon et autres lieux, héritier d'Elisabeth de la V. (1742), Nic. Michel (1748) ; — autres aveux se rapportant à la Galodière, au Rocher, au clos Guillou et à la pièce de terre dite le Châtelet, produits entre 1399 et 1754.

B 1344. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1412-1774. — Paroisses de Chauvigné et de Ferré. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Chauvigny possédée par Jean Legris, écuyer (1470), Pierre du Quesnel, chevalier, seigneur de Compiny et de Chauvigny (1545) ; — la terre de la Louarie possédée par R. Rouxel et Renée Poupart (1602) ; par la veuve de Fr. du Pontavice (1701), Jos. Tuffin. chevalier, seigneur des Portes (1750) ; — le lieu et domaine de la Bérardaie possédé par Alain de Bremblein (1415) ; — les lieux de la Harcherie et de la Ruette possédés par Nic. de Porcon, écuyer, sieur de Saint-Georges (1752) ; — le lieu et domaine de Chastel-Oger avec son moulin possédé par Guillaume Forestier (1458), Gilles Le Mercerel, écuyer (1640), Jean L., fils du précédent (1653), la veuve de Joseph Le Mercerel, écuyer (1735) ; — les domaines et métairies nobles de Culais et de la Lande possédés par René Martin, écuyer, sieur de Montlige, mari de G. fille d'Antoine de Lavaudeau, écuyer, acquéreur des dites terres d'avec B. du Guesclin de la Roberie (1663) ; P. Martin, écuyer, sieur de Montlige (1731), Hervé Martin (1749) ; — le lieu et domaine de la Guinebaudière possédé par Jean et Jamet Alexandre (1412-1442) ; — aveu du fief des Places de Vallaine s'étendant dans les paroisses du Ferré et de Montour, produit par les sujets et étagers roturiers (1712) ; — sentences de correction, de renvoi devant la barre de Fougères et de réception.

B 1345. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1400-1758. — Paroisse de Fleurigné. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de châteaux, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France à devoir de foi, hommage et rachat, sous le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le manoir seigneurial et le domaine de Bois-Febvrier possédés par J. Febvrier (1435), Olivier Febvrier, sergent féodé des bailliages de Fougères et du Loroux (1444), Tristan de Langan, seigneur des Portes (1545), René de Langan, mineur sous la tutelle de Jeanne de la Ferrière, sa mère (1602), P. de Langan, chevalier, lequel a ajouté à son aveu les terres de Launay-Furgon en Beauxé, et du Hallay-Robert en Laignelet (1619) ; César de Langan, chevalier (1644), Marie-Louis de L., chevalier, marquis de Bois-Febvrier (1753) ; — les lieu, terre et métairie de l'Efficerie, possédés par Jean Lasne, écuyer, sieur du Bourg-Bastardière (1665) ; — le lieu et domaine de la Motte-Augier possédé par Th. Bernard (1400), G. Guillou (1454), lequel ajouta le Bourgbouller, en 1474 ; — le lieu et domaine de la Motte-Diné possédé par Guillaume de la Croixille (1402), Pierre de Gayne et Marie de la Croixille (1412), Geoffroy de Gayne, écuyer (1424), Geoffroy de Fontenailles, écuyer (1465), et Guillemotte de la Vairie, sa veuve (1486), la veuve de Marc de la Ville-Gonthier (1541), Guy Pouriel, sieur de Chapifeu (1619) ; — le lieu et domaine de Partruon ou Patrion possédé par Ant. Quenouar (1484), Guillaume Q. (1533), Marc Quenouadz, écuyer (1556), J. Q. (1602), Jean de Quenouads, écuyer (1640), et par ses enfants mineurs (1659), etc., — sentences de correction, de publication et de réception.

B 1346. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1540-1754. — Paroisse de la Fontenelle. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi, hommage et rachat, sous le ressort de la barre royale de Fougères, avec les dénominations suivantes : les lieu, maison et métairie des Fraimbaudières possédés par G. Le Menant (1673), J. Le François, sieur de la Planche (1704), G. Fontaine, sieur du Mottay (1711) ; — le lieu noble de Lourmais possédé par J. Bertin, avocat, sieur de la Baronnerie (1711), René Doudard, chevalier, seigneur des Haies, époux d'Olive Bertin (1744) ; — le manoir, le pourpris, les jardins, le bois et le moulin de Vaublen possédés par Jean du Bois-Riou, écuyer (1540) ; — le fief des Mesliers s'étendant dans les villages de la Haute et Basse-Sarrazinais dont les étagers devaient au Roi 8 sous 4 deniers de rente annuelle (1712) ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1347. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1411-1755. — Paroisse de Saint-Léonard de Fou-

gères. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de logis, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, à titre de foi, hommage et rachat, ou en roture sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations ci-après : la maison seigneuriale de Bonabry et ses dépendances possédée par J. de Bonnefosse, sieur de la Massonnaie (1618), Jeanne Le Jeune, dame de la Tannière, fille aînée de Marguerite de Bonnefosse (1662) ; — le lieu et domaine noble de la Chatière avec son fief s'étendant au bourg d'Igné, possédés par G. Échard de la Verronnaie (1587), Jean Baston, sieur de la Boisardière (1602), Macé Pelet, sieur de Bretelon, avocat (1620) ; la veuve de Fr. Pelet (1663) J. Brejet, marchand (1705); — les lieux, terres et seigneuries de la Haute et Basse-Landronnière possédés par Jamet Baluaie (1414), Th. Collet (1456), Fr. Gérard et Gabrielle Baston, sa femme (1653), J. Lelièvre, chevalier, seigneur de la Ville-Guérin (1704), L. du Parc-Porée, chevalier, seigneur de Chaudebœuf (1743); — la terre de la Sermandière possédée par G. Berhault et consorts qui l'avaient acquise de René de la Ferrière, écuyer, dans la mouvance de la châtellenie de la Fontaine (1658). — Autres déclarations relatives à la consistance et aux revenus du fief et domaine du Parron ou Perron comprenant 120 journaux avec une métairie ; de la tenue Champion ; — à des maisons et des terres sises au faubourg Roger, près la Charbonnerie, à la place du Brûlis, près du bourg d'Igné.

B 1348. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

1389-1731. — Ville de Fougères et ses faubourgs.— Aveux et dénombrements de terres et héritages, de maisons, de jardins et de tenues occupés au Bourg-Vieil par Et. Engenault, Ol. Le Charpentier (1389), P. Le Mareschal (1407), Jeanne et Colas du Chemin, propriétaires de la maison des « *Piliers de l'Imaige de Notre-Dame* » (1459); — au faubourg du Gast par M. Groguet, J. Panton, Perrot Mouesy, Martin Le Sage, R. Marquet, P. Hellouyn, G. Blandel, J. Le Hudre (1389), P. Buzart (1460) et autres ; — au Bourgneuf par la veuve de J. Blanchet (1422), P. Toueille, propriétaire du fief de la Guiberdière (1453), P. Dugué des Faucheries (1653), Marguerite Desnos, dame de Saint-Fraguère (1731) ; — au bourg Chevrel, au bourg de l'Echange et au bourg de la Violette occupés par Colin Bireut, J. Aubery, Th. Caron, R. Ducoudray (1389), C. Grognet (1450), P. Mouezy (1454) ; — autres aveux de maisons et d'héritages situés en la Vairie et bailliage du Domaine, près la forêt de Fougères, au clos Guillou, au champ du Faill, baillés par Jean du Fretay (1443), G. Geffroays (1466), et autres.

B 1349. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1539-1756. — Paroisse de Janzé. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les désignations cy après : la maison noble et le domaine de Garmeaux possédés par R. fils de Bastien Beschays (1540), la veuve de J. Beschays, écuyer (1747) ; — le grand bailliage de la Lanceule comprenant 500 journaux de landes et de nombreux étagers qui sont énumérés par René, fils de J. Le Corcin, écuyer, seigneur du Chesne-Blanc et du dit bailliage (1618), dont l'aveu a donné lieu à de nombreuses productions à la cour de Fougères (1635) ; — autres aveux comprenant les héritages des bailliages de la Hallouvraie, ou *Heulevraye* des Loges, de la Houffelle, possédés par J. de Teillay, écuyer, seigneur de la Motte (1540) ; Jean Guyne, écuyer, seigneur de Lonpré (1539), par J.-B. Choquené, J. Verron, J. Ménard et consorts (1709); — autres déclarations de terres nobles et roturières produites devant les receveurs des Domaines de 1729 à 1756 ; etc.

B 1350. (Liasse.) — 14 pièces et 35 feuillets, parch. ; 9 pièces, papier.

1435-1774. — Paroisse de Laignelet. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu noble de Beaumanoir avec son domaine possédé par E. Desprez, seigneur de Courtoux (1540), J. Méhaignery, sieur de la Richardière (1671), Fr. Renault, bourgeois (1731), A. Patard, négociant (1774) ; — le lieu et domaine du Breil possédé par J. Géraut, écuyer (1540), Jacquemine du Plessis, dame de Malhère, mère et tutrice de Louis Gérault, écuyer (1688) ; — le domaine de la Cochonnais possédé par J. Quenouaz (1540) ; — la châtellenie de la Fontaine avec ses terres et seigneuries, composées de huit domaines nobles, d'un moulin et de plusieurs bailliages, le tout possédé par Guillaume fils de Jean de la Fontaine et Guyonne de Mainbier, son épouse, qui tous deux ont signé (1579) ; — le lieu et domaine de la Fourairie et les fiefs en dépendants possédés par Th. Fourré (1435) ; en partie par Guy Houdry qui fit quelques acquisitions de César Le Marchand, sieur de la Fourairie (1665) ; — différents fiefs et domaines possédés par G. de la Fontaine, écuyer, seigneur de la Hurelière et de la Pilletière, aux lieux dits de la Fourairie, Beaumanoir, la Pissotière, la Blarie, le Hallay, etc. (1540).

B 1351. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1413-1777. — Paroisse de Laignelet. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu, manoir et domaine du Hallay-Robert possédé par Ol. Le Veyer, chevalier, et Anne du Hallay, son épouse, seigneur et dame de Monbonen (1499) ; — le lieu et domaine noble du Malhaire possédé avec la Buzardière, par Et. Géraud (1430), Gillette fille de feu Jean Gérault, écuyer, et de Jacquemine du Plessis remariée à V. Le Vayer. écuyer (1602), les héritiers de G. Le Tanneur, sieur de la Provostière (1743) ; — le lieu et métairie du Tertre, avec divers héritages audit village possédés par Jean du Tertre (1436), Th. Avenel (1467), Olive Ménard, épouse de Jacques de Romillé, écuyer, sieur de la Hunaudais (1662) ; — la terre de la Tortais ou Teurtais avec divers héritages sis au même village, possédés par Jean Desprez, écuyer (1588), M. Chauvel de la Grousserie (1658), G. de Bigalia, écuyer (1741) ; — le lieu et maison de la Touche possédé par Jean de Néant, écuyer, sieur du Couldray (1540), plus diverses tenues au même village possédées par R. Avenel (1430) et les héritiers de Marie-Anne Charil de la Provostière (1751) ; — la terre et métairie de la Renardière au bourg appartenant à Jean du Hallay, écuyer (1671) ; — le lieu noble de Laignelet dans le bourg occupé par J. Quenouaz, écuyer, sieur de Patrion, époux d'Yvonne Le Corvaisier (1628) ; — autres déclarations relatives à des héritages situés à la Helouinière et à la Salle-Verte, aux Pierrots dans le bailliage du Domaine, produites par C. Moustiers (1436), Jamin Bonin, G. Gaultier (1466), Gillot Rondel (1486). Aveu de 8 boisseaux de froment sur le fief de la Maretière à prendre par Pierre de Saint-Berthevin (1430).

B 1352. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1412-1776. — Paroisse de Landéan. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous la mouvance de la barre de Fougères, avec les dénominations qui suivent : le manoir et le lieu noble du Hallay, possédés par Pierre du Hallay, chevalier, qui avoue, aussi pour la Ratouère, sa sergentise féodée et divers baillages dans les alentours (1436), Etienne fils de Jean du Hallay, seigneur de Monbrault (1603), lequel, en 1606, désigne cette terre sous le titre de châtellenie ; Jean du Hallay, chevalier, seigneur de la Borderie et de Restiers (1665) ; — le lieu et domaine de Pontpéan possédé par Amaury du Hallay (1435) ; — le manoir et domaine de la Renardière possédé par Jean Gillet qui avait aussi la Haute-Rouelle (1413), J. Gillet, écuyer, aussi propriétaire de la Gaultraie, de Saint-Sulpice de Lécousse (1540), Robert Liard, acquéreur des droits de P. Gillet et G. Quenouaz (1587), Pierre Vivien, écuyer (1653), les héritiers d'Anne Vivien, dame des Landes (1754) ; — les domaines de Rouelle-Patrion et de Haute-Rouelle possédés par Bonabes Le Vayer, seigneur du Gage (1412), P. de Baulon et Jeanne de Guite (1433), P. Hamard, écuyer (1588), Jean Quenouatz, écuyer (1619), René Laize (1680), Marin Delaunay et consorts (1682), les héritiers de Julien Laize (1742), propriétaires au village de la Haute-Rouelle ; les héritiers de Hyacinthe Vivien, sieur de Lépinay, dont les biens étaient à la Basse-Rouelle (1750) ; — le vieux château de Landéan occupé par Guy Sérisié, marchand (1665 ; — autres déclarations produites par G. Le Vayer, voyer de Dol (1416), par P. Godard, J. Ralier et autres pour les fiefs de la Godardière, du Hail aux Potiers, de la Mahalinaie, de la Harelaie, du fief Maussion, des fiefs Launay, Hervebout, et de la Bernuaie, de 1437 à 1477.

B 1353. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1411-1776. — Paroisse de Lécousse. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de cens, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de la Boudonnaie possédé par Br. Le Serf (1478) ; — le lieu et domaine de la Charairie avec son fief possédés par Bertrand Gouéon, écuyer, seigneur de Launay, lequel avait aussi divers fiefs en la paroisse du Tremblay (1431), Jean Guyhard, écuyer, seigneur de la Rivière (1540) ; — le manoir et lieu noble de la Forest possédés par Amaury du Gué, chevalier, et Jeanne de la Rivière, lesquels avaient aussi divers fiefs dans les paroisses de Saint-Germain, de Laignelet et de Bazoges (1435), les héritiers de Fr. Baston de la Gesnerais (1703), de Jeanne de la Chambre, épouse d'écuyer Jos. Broc de la Turelière (1756) ; — le domaine de la Mezangère possédé par la veuve d'H. Beylet (1411), C. Beylet (1430), les héritiers de P. Goret, prêtre, sieur de la Garenne (1713) ; — le lieu et domaine du Pont possédé par P. de Lignières, écuyer (1433), Guillaume de L. (1453), Michel Botherel, écuyer (1540), lesquels ont déclaré aussi plusieurs fiefs dans les paroisses de Saint-Hilaire-des-Landes, de Saint-Ouen-des-Alleux et de Parigné ; — les lieu, domaine et métairie de Villerbué possédés par P.

Chaumou, qui avoue aussi le Bécher, paroisse de Parigné (1480), Jean de Mallenoë, écuyer, et Anne Le Gaingneur (1540); — autres déclarations concernant le fief de Chevalmort (1434), le fief Guillerie appartenant à Jean Tranchant, écuyer, sieur du Tref (1662), des terres au fief de la Vigne, aux environs des Landes, et diverses prairies; — sentences de publication, de renvoi et de réception.

B 1354. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 1 sceau.

1400-1777. — Paroisse du Loroux. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations cy-après: le domaine et fief de la Bigotière possédé par J. Le Boaisne (1411), J. Marais (1663), J. Delaunay (1681), les héritiers de Jeanne Pautonnier (1777); — le lieu et domaine de Bourboulier possédé par J. Hamart, écuyer (1540), A. Dugué, prêtre (1698), Gab. du Pontavice, seigneur de la Dauphinais (1754), G. du Pontavice, chevalier, seigneur de la Chaudronnerais (1773); — le lieu du Mesnil appartenant à Jean Moquet (1457); — le manoir et le domaine de la Motte-Anger appartenant à Chr. Julliot, écuyer, seigneur de la Motte d'Igné (1741); — autres déclarations concernant les héritages compris dans les fiefs de la Gesrie, de la Corbinière, de Monlevon, du Verger, de la Tiolaie, de la Mare, des Morinais, de l'Echange, de la Vignette, du Bourg, des Guays, des Lories dont les principaux tenanciers sont Thomas Pioger (1400), Morin et Guill. du Bois-Vimoul (1469), Et. Huart (1411), Hamart-Cormerie (1469); et autres.

B 1355. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1412-1776. — Paroisse de Louvigné-du-Désert. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes: le manoir noble et la métairie des Alleux possédés par Tiphaine Morel, veuve de P. Turmel (1455); Guillaume et Françoise Gefflot (1540), Sébastien fils de J. Gefflot, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marguerite Bidé (1673), la veuve et les enfants de Pierre Le Mercier, écuyer, conseiller secrétaire du Roi (1774); — le lieu et domaine de l'Angotière possédé par Raoul et Alain Brochart (1412, J. Gougeon (1479), Jean Rouxel, sieur de Courtoux (1682), Louise Rouxel (1755); — le lieu et domaine de Bois-Garnier possédé par Geoffroy du Bois-Garnier, aussi seigneur du Breil-Morin (1414), G. du Chastellier et Jeanne Le Provost, seigneur et dame de la Chaumouère, du Breil-Morin et de divers fiefs dans les environs (1474), Jean des Vaux, écuyer (1540), César des Vaux, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur des Vaux de Lévaré, du Buron, etc. (1602); Jean des Vaux, baron de Lévaré (1633); — le lieu et métairie de Breil-Morin possédé par Jean de la Rochière et Marie Alnot (1433), Renée de Royers, veuve d'Hercule des Vaux (1606), Charles des Vaux, écuyer (1620), Jeanne de Saint-Pair, veuve de Charles Le Verrier, écuyer (1653); — le lieu noble de Champsavin possédé par Fr. Le Beschu (1653), la fille de Michel Ménard, sieur des Bourlières, maire de Fougères (1747); — le lieu noble de la Chevallerie possédé par Jacques de la Visaie, écuyer (1545), A. de Fontenaille, écuyer, sieur de Malherbe, époux de G. de la Visaie (1653), Léonore Cochard, dame du Marais (1742), son mari Guy-Jacques Poullain, tous deux héritiers de G. Cochard, écuyer, et propriétaires des métairies nobles des Domaines, en la paroisse de Meslé, comprises dans leur aveu (1750); — les lieux et métairies nobles de la Haute et Basse-Choltais possédés par Marie Loppé, dame de Laubruère (1682), Fr. Reste, sieur de la Gouinaie (1683), par les héritiers de Mad. Bossard (1733) et de Fr. Guillet (1739); — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1356. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1416-1751. — Paroisse de Louvigné-du-Désert. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes: le lieu et domaine de la Galaiserie possédé par Arthur de Lignière (1539), Jeanne Chorard (1588), Julien Pelet, sieur de l'Angotière (1618), Jean Pelet (1662); par Marguerite Macé, dame de la Géraudaie, veuve de Guyon du Bois, écuyer, sieur du Bois-Halbran (1540); — le lieu et manoir de la Grasserie, possédé par Jean Guérin (1539), autre Jean fils de Robert G., écuyer, conseiller au siège des Eaux et Forêts de Fougères (1640); — le lieu et domaine de la Hardouinaie possédé par Bertrande de Bourgon (1557), M. Petiot (1653) et sa sœur; — le lieu et domaine noble de la Morinaie possédé par Ch. de Tourmine, écuyer (1617), Pierre de T., sieur de la Masûre (1662), Anne Pelet, sa veuve (1672); — la terre et seigneurie du Plessis de Monthorin possédée par Jean de la Chapelle (1416), messire Guillaume Breillet, possesseur de divers fiefs dans les paroisses de Bazoges et de Fleurigné (1438), Geoffroy

Breillet, chevalier (1474), Gilles de Porcon (1535), Esther Paisnel, épouse d'Ant. de Vassé, petite-fille de Bertramne de Porcon (1559), Marg. de Pays, veuve de Jacques des Vaux (1712); Jean de Montullé et consorts (1751); — Marguerite Cochard, pour le lieu et métairie du Pont-Dauphin (1741), etc.; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1357. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1399-1777. — Paroisse de Louvigné-du-Désert. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine noble de la Vallée appartenant à Briend de Cornillé, écuyer, fils d'Antoine, comme héritier de Guyonne Brillet, son aïeule (1545); — le lieu et domaine noble de Vau de Glene possédé par G. Macé (1415), Franç. de Cheverue, écuyer, sieur de la Haussière (1653), G. de Cheverue (1730); — le lieu et domaine de Villavran possédé par Robin Boterel, écuyer, et Marie de Québriac (1437), Guillaume du Châtellier et Franc. de la Vieuxville (1540), César du Ch., possesseur des terres de la Costardière, de la Garenne et du Brezel (1588); et les héritiers du marquis B. des Vaux de Lévaré (1710); — autres déclarations relatives aux fiefs de la Michelaie, de la Régnerie, de la Follardière, de la Boitinière, de la Jebardière, de la Gainchère, de la Piellée, de Beaumesnil et de la Crochenaie possédés par Robin Marie (1399), Perrotin de Marches (1454), Jean de Beaumesnil (1463), Robin de Gasnes (1466), Th. de Romillé, écuyer, sieur de la Chapelle (1588); — autres déclarations pour des tenues diverses produites, de 1400 à 1464, devant la cour de Fougères, et pour des terres sises autour des villages de la Clemensais et du Val, de 1639 à 1777; — déclaration des revenus et devoirs perçus sous le nom de *coutume* dans le bailliage de Louvigné, par François de Marches et sa sœur (1519), et par Fr. de Marches, prêtre, seigneur de la Touche (1540); — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1358. (Cahiers.) — 194 feuillets et 1 pièce, parchemin.

1516-1657. — Paroisse et seigneurie de Marcillé-le-Raoul sous Bazouge. — Déclaration et dénombrement des paroissiens assemblés à l'issue de la messe et représentant la majeure partie des habitants, énonçant les rentes et devoirs féodaux auxquels ils sont astreints envers la cour royale de Fougères (1516). — Terriers et égails de fiefs dressés en 1580 et en 1657, contenant le dénombrement de tous les héritages composant la terre et seigneurie de Marcillé. L'évaluation accuse 1285 journaux, 60 perches de terre sans comprendre les landes, marais et communs. Le total des redevances s'élève à 63 livres, 18 sous, 11 deniers, 8 mines et 3 boisseaux de froment rouge en 1580.

B 1359. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Marcillé-Raoul. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Longpré possédé par G. Abraham (1540), G. Lelièpvre, sieur de la Chesnaie (1639), écuyer, Julien de Kerpoisson, sieur de Queralan (1669), Jean-René de K. (1683), les enfants de G. Cruet (1743); — le lieu, le manoir et la métairie de la Mâsure possédés par Jean du Cartier (1540), François du Rouvray, écuyer, et Raoulette du Cartier, son épouse (1602), Ch. Fr. de Kerpoisson, écuyer (1731); — le lieu noble du Petit-Pré possédé par Fr. Testart, huissier au Parlement (1678), Perrine Testard, femme Savary (1711), Joseph Savary (1756); — les lieux et manoirs du Grand et du Petit-Plessis possédés par G. du Chastellier (1540); Th. Abraham, écuyer, et P. du Chastellier, son épouse (1602), les enfants de François A. et de Jeanne Lebart (1639), Mathurine Abraham, dame de la Roche-Jacquelin et du Plessis (1682). Autres déclarations produites devant les receveurs des Domaines pour des héritages situés dans les villages de la dite paroisse; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1360. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1407-1777. — Paroisses de Meslé et de Montault. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu des Domaines possédé par J. Morel, écuyer, et Gillette Godelin (1540); — la terre et seigneurie de la Godelinaie possédée par écuyers Jean fils d'Adrien Marignier (1543), David Le Marignier (1588), Perrine de Servaude, veuve de Briand Bouan, écuyer, sieur du Breil (1636), J. Deshaies, sieur de la Phelippotière (1653), Gilles Deshaies (1693); les héritiers de Julien et de Marie Deshaies (1776); — le lieu des Salles possédé par les enfants de Jean Pattin (1664), Jean Larcher (1743); — le lieu noble de Villeneuve avec sa métairie possédé par Julienne Le Vayer, M. Baudron et consorts (1618), G. Avenel, écuyer (1636), J.

Deshaies (1658), Marie Aussant, sa veuve, et leurs enfants (1701) ; — autres aveux rendus pour divers fiefs et héritages, pour des tenues par R. Le Texier (1407), C. Lelièvre (1420), P. du Boullay (1420), Raoul du Meys, écuyer (1432) ; — pour la terre et seigneurie de la Vairie tenue à la charge de remplir l'office de sergentise dans les paroisses de Meslé et de Montault, par Ol. Godelin (1416), J. Godelin (1435), autre Jean G. (1475), lesquels étaient aussi seigneurs des Domaines ; Charles fils de Gilles Le Vayer, écuyer, sieur de la Haute et Basse-Vairie, Guillaume Ferron, sieur de la Harbais (1653 et 1664), F. Deshaies (1693), les enfants de Guillaume de la Barberie, écuyer (1733), René de Launay de la Brochardière, écuyer (1749), etc. — Pour la paroisse de Montault, les aveux peu nombreux émanent de Jean Guichard (1413), de J. de Meys (1415) et de Robin La Gogue (1430).

B 1361. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1467-1755. — Paroisses de Montour et de Noyal. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : les lieux et domaines de Bouteville et de Valenelles possédés par François du Hallay (1540), Gilles, fils du précédent, héritier de son frère Jean (1588), tous deux possesseurs de Bouteville, de Vallenelle en Montour, et de la terre de Morant, en la paroisse de Ferré ; — autres aveux de Paul Hay de Bouteville, héritier d'Antoinette du Hallay (1705), et du comte Joachim Hay, chevalier (1740) ; — le lieu et domaine de Bresel possédé par Fr. Préhu, sieur de la Gendrière (1662), Julien, Marie et Hélène Préhu (1682), les enfants de François Gesland de Lauvrais (1744) ; — les deux moulins du Haut et Bas-Roulais possédés par R. Le Boudoul, seigneur du Baudory, fils et héritier de Gillette Le Sénéchal (1667), Joseph Le B. (1701) ; — deux pièces de terre appartenant à Michel Le Corvaisier, seigneur de Pellame (1539) ; — le domaine de Monhaoul possédé par Jean Portejoie et Perrine Deschamps qui était héritière de Guillaume, fils de Pierre de Monhaoul (1467) ; — autres aveux relatifs au domaine de Launay en Noyal possédé en partie par Julien de Launay, écuyer, sous brigadier de la seconde compagnie des Mousquetaires du Roi (1682) ; — et à quelques héritages au village de Fonteny possédés par Anne, fille d'Etienne Loiseleur (1733) ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1362. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1399-1751. — Paroisse de Parigné ou Parrigny. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à charge de foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la chatellenie des Acres et le domaine en dépendant possédée par Jean Guérin de la Grasserie et Cl. de Volvire de Ruffec, son épouse, propriétaires des Acres et du Sollier (1665), Gillette, fille de Gilles-Jacques Guérin, chevalier, marquis de Saint-Brice (1742) ; — le lieu et domaine de la Baraie possédé par J. Coupechoul (1399), G. de Beauchesne et Jeanne Dorenge (1430), Macé Leclerc (1471), B. Leclerc, veuve Aucher (1540), René Delaunay (1552), G. Eschard (1580), J. Crosnier (1617), Jeanne Le Jeune, veuve des Nos de la Tannière (1653), Guyonne et Jean Bidard (1654), l'abbé Maurice Frain, héritier de Renée Frain, sa tante, (1747), tous sergents féodés de la forêt de Fougères ; — la maison seigneuriale et le domaine de Boisguy possédés par René Gaulay, écuyer, et Briende du Tiercent, sa mère (1540), Gilles G. (1588), Briend de Gaullay (1636), la veuve de Georges de G. (1699), Louis Picquet, chevalier, greffier civil en chef du Parlement de Bretagne (1743), etc. ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1363. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1411-1775. — Paroisse de Parigné. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, tenus à devoir de foi et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et métairie du Bécher possédée par G. Chaumou et Gervaise de la Chapelle (1412), par P. Chaumou (1451), par S. Frain, écuyer, sénéchal de Fougères (1670) ; — le lieu, domaine et seigneurie de Bouliers possédé par Pierre Morel (1433), Jeanne Blanchet, veuve Pichot, et Jean Gaullay (1461), lesquels avaient aussi les terres du Chemin, de la Villegontier, de Chasteloger, du Boisguy, de la Hugonnaie et de Mébunel ; Briend de Champaigne, écuyer (1540), et la veuve de J. Lejeune, écuyer, sieur de la Tendraie (1587) ; — le lieu et domaine de la Chaumouais possédé par Et. Thomine (1411), Gilles Lebon, écuyer (1663), J. Lebon, sieur de l'Echange (1681), Jacques et François de Boislebon, écuyers, fils du précédent (1713), Jos. de B., écuyer, seigneur de la Choltais, et sa sœur (1775) ; — la châtellenie de la Chesnaie possédée par Pierre Harpin (1540), Jacques H. (1549), François H., président au Parlement (1579), Pierre de la Malnoë et Perronnelle Harpin (1623) ; — le lieu et domaine de la Courbe possédés par Jean de Channé (1588), ses enfants (1602), Gabrielle Juignet, veuve Vivien (1639), Jacques, héritier de Nicolas

Vivien, sieur de la Motte (1682), etc. ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1364. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1400-1777. — Paroisse de Parigné. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine noble du Sollier possédé par Raoul Casin qui avait aussi Furgon en Fleurigné, Fr. de Channé (1540), ses enfants en 1560 ; — le lieu et domaine de la Tendraie possédé par G. Ledoyen ou *Ledéan* (1430), Michel Lejeune (1540), J. Lejeune, écuyer (1550), Eustache L. (1588), Jean L. (1653), sa fille Jeanne (1657), Séb. Frain, écuyer (1682) ; — le lieu et domaine de la Villegontier possédé par G. Morel (1540), Jean Le Corvaisier (1553), Ol. Le C. (1569), René L. (1602), Seb. Frain (1657), René Frain (1773), tous sergents féodés en la forêt de Fougères ; — autres déclarations produites pour des héritages situés aux Hautes et Basses-Bayettes, à la Hurlais, à Vilbeuf et ailleurs, par G. Perchais (1400), J. du Bescher (1414), G. de Boisel, vassal de G. du Chastellier, la veuve de Louis de Sévigné (1432), etc. ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1365. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1399-1757. — Paroisse de Poilley. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne, du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu, manoir et domaine de Poillé possédé par Jean de Poillé, écuyer (1457), lequel a compris dans son aveu les lieux de Friloux, des Hautes et Basses-Moulines, de la Cervelle, du Chalonge, du Bois-Martel, en la paroisse de Meslé ; les terres de la Vairie et de la Rivière ; — par P. du Bourgblanc, chevalier, marquis d'Apreville, héritier de Jeanne de Poilley, sa mère, et du comte de Poilley (1750) ; — le lieu et domaine de la Boutrais ou Boutriais possédé par G. de la Fontaine qui déclare aussi des fiefs dans les paroisses du Châtellier (1399) de Beaucé (1412), et de Laignelet (1466), Jean de Servaude (1540), Julien de S. (1560), P. de la Vallette, écuyer, sieur de Boismellet (1602), Jeanne Hardy (1624), la même, veuve de P. Brossard, écuyer, sieur de Fromentaux (1658), Henri de Poilley (1736), Fr. Lesné, chevalier, seigneur de Torchamp (1739) ; — le domaine de Galpie possédé par R. de Saint-Didier (1412) ; — le domaine de Morant possédé par Jean Le Bateurs (1430), avec Galpie et divers fiefs dans les paroisses du Châtellier et de Bazouges (1433) ; par Fr. Thierry, écuyer, sieur de Boisorcant et de Morant (1541), les héritiers Le Provost et consorts (1703), Pierre Dubois, tenancier au village de Galpie (1749) ; — autres déclarations produites par les tenanciers Michel du Bois-Raoul (1399), Robin de la Cedillère (1415), Perrine Leduc (1731), etc.

B 1366. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1456-1777. — Paroisse de Rimou. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Rimou avec son manoir et son domaine, qualifiée châtellenie dans son rentier de 1658, possédée par Jean de la Meignanne, écuyer, autorisé de son aïeul (1456), Payen de la M. (1474), Julien de la M. (1540), Vincent du Boberil, héritier de Pierre, son frère (1560), tous sergents féodés de la paroisse, et rôle rentier portant de nombreuses signatures des tenanciers roturiers de la paroisse (1658) ; — le lieu et manoir du Boisbaudry avec la métairie de Panlivart possédés par G. du Bois-Baudry, écuyer (1462), Pierre du B. (1601), Olivier, fils de Claude de B. (1639), Renée Le Pape, veuve de François de B. (1684), P. Visdelou, chevalier, seigneur de la Ville-Théart (1746), François Visdelou, héritier de sa sœur (1772) ; — le lieu et manoir seigneurial de Forest possédé par G. de Romillé, écuyer (1541), César de la Belinaie, écuyer (1602), Georges de la Bellière et Françoise de la Charonnière, seigneur et dame de Saint-Pierre, Tanger, Caroles, Breully, Forest, le Lavoir et la Haie d'Irée (1634) ; — le lieu de la Forgerie possédé par Gilles et Guillaume du Rocher et consorts (1628), Louis Rapinel (1751) et sa veuve (1754) ; — le manoir noble du Hamel et ses dépendances possédé par les héritiers de Guill. Le Fileul, écuyer (1741), J. Fouesnel et consorts (1748), les héritiers de Julienne Jouno (1773) ; — autres aveux produits par les détenteurs des sergentises et vairies de la Hunaudière, de Bois-Baudry, de Bonne-Fontaine, de la Forgerie, de la Chapelle, de la Géraudais, de Conboué, du Bordage, etc., (1469), et par les détenteurs de diverses pièces de terre et d'héritages nobles.

B 1367. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1412-1778. — Paroisse de Romagné. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères,

sous les dénominations suivantes : le lieu et terre noble de la Chalopinais possédés par G. Le Meignain, sieur de la Jallonnière (1619), E. Baston, sieur de Bonne-Fontaine (1657), Chr. Le Mercier, sieur de Montigny (1703), P. Evain, avocat, époux d'Anne Baston (1712) ; — le lieu et la métairie noble de la Chapelle-Saint-Etienne possédés par Fr. Préhu (1657) et Julien Préhu, avocat (1662), héritiers de F. Le Maignan et de Marguerite Préhu ; — le lieu et domaine de la Chassebouvaie possédé par Blais Pioger, écuyer, acquéreur de Cl. de Maure (1540) ; — le lieu et domaine de la Dauphinaie possédé par Guillaume de Cornillé, écuyer (1419), P. Vivien, écuyer (1640), Ch. Lorfèbvre, écuyer (1682) ; — la métairie de la Fromière possédée par A. Charil, sieur des Masûres (1658) ; — la terre et seigneurie de Larchapt avec son manoir possédée par Pierre Le Porc, chevalier (1413), Raoul Le Porc, écuyer (1464), François fils de G. Le Porc (1502), Jean Le P., baron de Charné, seigneur de Villeneuve et du Moulin en Nort, du Plessis de Casson, connétable de Nantes (1549), Jacques Le P. (1575), René-Pierre de Saint-Germain, chevalier (1741), Marie-Anne Onfray, sa veuve (1751), Louis de S.-G. (1773) ; — le lieu et la maison noble de la Marche-Moulin-Bloc possédés par Adrien de Champeaux, seigneur de Moulin-Blot et de la Marche (1541), G. Lemoine (1603), ses enfants (1620), André de Vallois, sieur de Villiers (1735), Jos. Le Bouteiller (1755) ; — le lieu et domaine de la Martinaie possédé par Guyon fils de Floridas Le Porc et de Perrine des Pins (1433), Nic. de la Cervelle, écuyer (1540), Jean Fournier de la Roullière, apothicaire (1653), Louis Léziard, écuyer, sieur de la Léziardière (1756) ; etc.

B 1368. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1399-1775. — Paroisse de Romagné. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et métairie du Plessis-Couarde possédée avec le domaine de la Championnière par Olivier de la Roche (1399), P. de Montalembert (1645), J. Malherbe de la Moricière (1672), J. Bertin (1730) ; — diverses terres sises à la Praye, possédées par J. Bertin (1663), Thérèse de la Jaille veuve du Bouëxic (1732) ; — les lieu, domaine et manoir de la Riboisière, nommé aussi le *Portal* et auparavant la *Métairie*, possédés par Arthuse et Christophe de Lignières (1545), Radegonde Fetuet, dame de Bourboulier, dont elle a fait aveu (1588), Denis Reste et ses frères, enfants de la précédente (1601), lequel invoque et produit des lettres du duc de Mercœur (1590) qui lui font remise du rachat de la dite terre (1601), Adrien Roger (1670), lequel indique ses prédécesseurs, René Le Fizelier et consorts (1684), Renée Meslin, veuve Roger (1701), les héritiers de François Le Pays (1772) ; — le lieu noble de la Valaudais possédé par les héritiers de Jean Bertin, prêtre, recteur de la Chapelle-Saint-Aubert (1662), M. Patard (1694) ; — autres déclarations concernant les fiefs de Moncor, de la Laiterie, de Forges, des Garennes, de la Gesmeraie, de la Barberie et de Carquain, le moulin Hubert, des héritages à la Sampenays, etc.

B 1369. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1456-1775. — Paroisses de Romazy et de Roz-sur-Couasnon. — Aveux et dénombrements de maisons, de rentes, de terres, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le domaine et le manoir de Montmoron possédés par P. de Montmoron, écuyer (1456), François de M. (1540), Jean du Hallay, chevalier, héritier de Renée de Sévigné, sa mère (1735), le comte Em. du Hallay, chevalier (1756) ; — les lieu, domaine et métairie de la Salle possédés par Ol. de la Villette, écuyer (1540), J. de la V., écuyer, sieur du Bois-Avenel (1588) ; — aveu rendu par Louis du Bois-Baudry, chevalier, seigneur du Bois-Baudry et de Launay-Morel, pour le fief et bailliage du Pontavice en la paroisse de Roz-sur-Couesnon (1775).

B 1370. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1400-1772. — Paroisse de Saint-Brice en Coglès. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Saint-Brice possédée par les enfants de François de Volvire, baron de Ruffec, et de feue Cath. de Montauban (1539), Philippe de Volvire, héritier de son frère aîné François (1555) ; — la terre noble de la Branche y compris les lieux de Lhérie, de la Galesnaie et de la Martinière, possédés par Jean de la Branche (1412), Jean de Porcon, écuyer, aussi propriétaire de fiefs en la par. de la Celle (1457), Michel Sauldrais, conseiller au Parlement (1602), René Marion (1700) ; — le lieu noble de la Bienchère possédé par Henrye de Malvillain, veuve Bischetel, et consorts (1682) ; — le lieu et domaine de Frontigné possédé par Jean de Sceaux, Méry de Sceaux (1503), G. Gérard (1602) ; — la châtellenie du Rocher-Portal ou Rocher-Sénéchal, possédée par Fr. de Farcy, écuyer, sieur de Saint-Laurent, gouverneur de Vitré (1658) ; les enfants de Toussaint de Farcy (1718) ;—

le lieu et manoir de la Villette possédés par O. de la Villette (1416), Bertrand de la V., écuyer (1476), qui ont fait aveu aussi pour les terres de la Déannerie et des Châteaux, le moulin de Quincampoix, en Montour, et divers fiefs aux alentours; Jean de la Villette (1540), François de la V. (1559), les enfants de Pierre de la Villette (1603), Anne de la V. (1623), la veuve et les enfants de Guy de la Villette (1754); — aveux de divers héritages produits par le petit-fils naturel de Guillaume de Saint-Brice (1400), J. de la Fontaine (1430), François de Boisramé, écuyer, trésorier des guerres (1684), et autres; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1371. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin.

1399-1610. — Paroisse de Saint-Christophe-de-Vallains. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, par les possesseurs dont les noms suivent : Jean de la Belinaie, veuf de Jeanne du Hallay, écuyer (1539), Jacques de la B., écuyer, tous deux propriétaires de la Belinaie (1610); G. Delaunay, Jean de la Laudronnière (1399), G. de Courboué (1411), G. Chenevière (1413), et autres.

B 1372. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1399-1773. — Paroisse de Saint-Etienne-de-Coglès. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, sous les dénominations suivantes : le lieu et domaine des Bouays ou du Bois-Henry, possédé par Michel Marquet (1463), Cl. de Maure, seigneur de Landal, lequel fait aveu pour le manoir et la métairie de Saint-Etienne, le Bois-Hamon, la Dancerie, le Vaugarny et plusieurs autres terres sises aux environs (1545), Eusèbe de Bregel (1657), E. du Pontavice, chevalier, seigneur du Bois-Henry, son père et sa sœur (1772); — les domaines de la Coheraie et de Villoger possédés par J. de Ville-Oger (1399), Etienne Houduce (1452), les héritiers de Joseph Hochet (1773); — le domaine de la Dancerie possédé par Eustache Ferron (1466), François de Montmorency, veuf de Martine Le Pelletier (1751); — le domaine et manoir seigneurial de Landecot possédé par la veuve de Julien du Feu, écuyer (1662), Joseph Le Saige (1683) et Pierre fils de Jacques Le Saige, chevalier, major au régiment de dragons de Jarnac (1772), seigneurs des lieux de Landecot et de la Touche; — le lieu noble de Vaugarny appartenant à Eusèbe de Bregel (1653); — autres aveux pour le Bas-Rochullé, divers héritages à la Quehorais, à Bouis, à la Cordionnaie, à la Basse-Longrais, à la Returais, aux fiefs Bossart, de la Villette, de la Jahuelle et ailleurs.

B 1373. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1435-1781. — Paroisse de Saint-Georges-de-Reintembault. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, fiefs, manoirs, héritages, droits réels et honorifiques compris dans l'étendue de la terre et seigneurie d'Ardennes, chargée du devoir de sergentise féodée et tenue à devoir de foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France par les détenteurs qui suivent: Jean du Houme, chevalier, et Marguerite Bardoul (1435), dont la déclaration commence ainsi: « un office de sergenterie et vaerie de la court de Fougières qui fut et partit autrefois de la richesse et ancesterie de la Villauraign » ; la veuve du précédent qualifié *seigneur du Homme*, et dont l'aveu comprend le lieu et domaine de la Cervelle et plusieurs fiefs dans les paroisses de Montaut, de Bazouges, de Poilley, de Saint-Germain, de Meslé et de Saint-Georges (1456), Jean de Romillé, écuyer, seigneur de la Chesnelaie (1464), le même en 1483, Georges de R., écuyer (1556), Esther de la Marzellière (1602), César de Romillé, fils de Charles et de la dame Esther (1617); autre aveu rendu par Adolphe-Charles de Romilley, chevalier, marquis de Romilley et de la Chesnelaie, pour la même terre d'Ardennes, érigée en marquisat avec ses dépendances dans les paroisses de Ferré, Montaut, la Bazouge, Louvigny et Landéan. Son aveu cite le château du Plessis-au-Breton, en Saint-Georges, avec une chapelle fondée en l'honneur de saint Armel (p. 42); — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1374. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1411-1774. — Paroisse de Saint-Georges-de-Reintembault ou Restambault. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes: le domaine du Haut et Bas-Chalonge possédé par Jacques Maydo, écuyer (1543); — le lieu noble de la Chapelle possédé par Fr. Presteseille, sieur de la Thibaudière (1686), Anne et François P., enfants du précédent (1756); — le lieu et domaine des Loges possédé par Geoffroy, fils de Jean Chaumou (1471), Gilles de Chaumou, écuyer (1540); — les lieu, manoir et domaine du Plessis-au-Breton possédés par Jean du Homme, chevalier (1478), René de Grimouville (1552), Gilles du Bouays (1555), Gilles, Ivette et Per-

rine du Boys, seigneur et dame du Domaine, du Bois-Hamon, du Plessis-au-Breton (1588), René du Châtaigner, sieur de la Thébaudaie (1607) ; — le lieu et domaine de Moulines avec le fief de Rosel, possédés par Gilles de Lassy, écuyer (1540), René de L., héritier de Gilles, son père (1542), V. Langlois (1602), René L. (1653), Ant. de Cacheleu, écuyer, sieur de Toras (1674), J. Larcher, sieur de la Ramée, notaire royal (1690) ; — le lieu et domaine de la Rouaudière possédé par Jean Giffart, écuyer, lequel a déclaré aussi les fiefs et masures de la Gouellée, de la Guénechière et autres dans diverses paroisses (1434) ; — autres déclarations concernant les lieux et domaines de l'Ermitage, de Monhallay, de Rochereule (1412-1415), des maisons et jardins en la bourgeoisie de Valaines (1417-1463) ; les héritages du fief des Hautes et Basses-Goutelles.

B 1375. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1399-1776. — Paroisse de Saint-Germain-de-Coglès. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Saint-Germain, avec un manoir au bourg, possédés par Jamin fils de Perrin Le Fourmerie (1399), Michel Cortays, écuyer, et Louise Champion (1602), Perronnelle, fille de François Courtoys, écuyer (1619), Tristan, fils de Michel C., lesquels n'accusent qu'un fief appelé le *Fief du Bourg* (1620), Fr. Le Porcher, écuyer (1662), Ch. Blondeau, prêtre, recteur de la paroisse, propriétaire de la Petite-Métairie (1682), Jacques Ménard (1748) ; — le manoir, les maisons et le domaine du Châtellier possédés par Michel de Mallenoë (1542), Jean Becdelièvre, écuyer (1618), Charles-Joseph d'Andigné, seigneur de Saint-Germain, du Châtellier et du Frettay, conseiller au Parlement de Bretagne (1748), lequel déclare que la métairie noble de Villecourse fait partie du fief et vairie du Frettay ; — le lieu noble de Joué possédé par Hervé Bernier (1652), Jacques de la Bouère, écuyer (1662), Charles de la B., écuyer, sieur de Bois-Guillaume (1703), Renée Bichon, veuve Pommereul (1752) ; — le fief de Marigné avec son domaine et son moulin possédés par Thébaud de Servaude (1463), Louis du Bois-Lohon (1479) ; — la terre noble de la Mezangère, possédée par J. Baillet, écuyer (1588) ; — le lieu et domaine de la Pouardière possédé par Guillaume du Chatellier, écuyer, fils de Georges (1493) ; — le lieu noble de la Tullaie possédé par la veuve de Jean de la Haie (1413), Guillaume de la Tullaie (1413 et 1430), Michel Baillet (1540), Jean Tranchant, écuyer, sieur du Tret (1666) ; — le manoir et la métairie de Vaubesnard possédés par Fr. Lisiart, sieur de Vauhoudin (1540), G. Cochet (1603), la veuve de Louis Cochet (1699) ; — autres déclarations faites par R. Guiton (1412), P. Le Tillon (1413), P. Pillet (1460) et autres.

B 1376. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1414-1755. — Paroisse de Saint-Hilaire-des-Landes. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères avec les dénominations suivantes : le domaine de la Cherbaudière possédé par Georges, fils de Jean de Saint-Gilles, seigneur des Carrés, et de Jeanne de Bois-Baudry (1434) ; — les lieu et métairie nobles de l'Établère possédés par G. de Lignières qui avoue aussi pour le Pont, en la par. de Lécousse (1459), Fr. Duboys, sieur des Landelles (1653), Fr. Dubois, recteur de Couesmes (1682) ; René D. (1701) ; — les fiefs du Haut et du Bas-Feu possédés par G. de la Roche (1463), qui avoue aussi le domaine des Champs-Jehan en Saint-Marc-sur-Couesnon (1463), Jean du Feu (1471), Gilles du Feu écuyer (1540), Georges du F. (1588), autre Georges du F. (1681), les enfants de Jacques du F. (1755) ; — les lieu, seigneurie, manoir, domaine, fief, bailliage et châtellenie de la Haie-Saint-Crespin possédés par Léon de la Haie (1414), Guyon de la Haie, écuyer, seigneur de la Haie et de Saint-Crespin (1486), lequel a déclaré plusieurs autres fiefs ; Guillaume de la H. (1502), Pierre de la H. (1540), Aug. de la H. (1553), les enfants de Henri de la Haie, seigneur de la Haie, de Surminette, de Champléon, de Saint-Crespin, du Plessis-de-Melesse (1638), Bazile de la H., héritier d'Anne (1700) ; — le domaine et manoir noble de Lignières possédé par Jacques de Lignières, écuyer (1435), Georges de L., aussi possesseur de fiefs dans les paroisses de Baillé, de la Chapelle-Saint-Aubert, de Saint-Ouen-des-Alleuds (1467), Christophe de L., écuyer, seigneur de Launay et de la Tronsonnais (1540), sa fille, épouse de Georges Dorenge, seigneur de la Courbe (1548), Guyonne Dorenge, veuve d'Eustache du Bellay, qui fit ériger la dite terre en châtellenie (1588), la fille de Fr. Bonnier de la Coquerie, chevalier, président au Parlement de Bretagne (1699), les enfants de Julien de Larlan de Kercadio de Rochefort (1729) ; — sentences de renvoi, de publication et de correction.

B 1377. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1398-1776. — Paroisse de Saint-Hilaire-des-Landes. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu noble des Ormeaux appartenant

à J. Thébaut (1699), Michel Th. et consorts (1730); — le lieu et domaine de Placé, possédé par Pierre de Placé (1414), Jean de P. (1459), Guill. de P., écuyer (1539), G. du Feu, écuyer (1545), Paul du Feu, écuyer (1681); — les lieu, manoir et domaine de Surminette possédés par Jean de Tréal, écuyer, qui avoue aussi pour le moulin de Faucillon, le Moulin-Neuf et divers fiefs dans les paroisses de Saint-Ouen, de Saint-Mars, du Tiercent et de Baillé (1479), Briend de Tréal, seigneur de Beaubois, de Laurignan et de la Varenne, héritier de son frère Charles (1540); — autres déclarations concernant des fiefs et des rentes appartenants à G. de Lignières (1399), Jean de Bossart (1412), G. du Placil, Perrot Deschamps, P. de la Beauxe (1412), Pierre Le Bannier (1464), Eustache Ferron, l'aîné, écuyer, seigneur de la Dancerie (1480), et autres propriétaires d'héritages dans les fiefs de la Touche, de la Richardais, de la Cognardière, de la Ville-Hamon, du Petit-Fief, de la Grande-Lande, de Beaumesnil, de l'Epine, de la Ricoulière et ailleurs; — autres déclarations concernant les domaines de la Meterie appartenants aux enfants de Guillaume Delaunay (1491), les domaines de la Touche-d'Aucaleuc, de la Hubertière et de Villeneuve appartenants à Jean du Fou, clerc (1398).

B 1378. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1391-1776. — Paroisse de Saint-Jean-de-Coglès. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne, du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le domaine de la Bretonnière possédé par Jean de Coglès (1430), P. du Chatellier, écuyer (1470), Jean de Mazures, bourgeois de Fougères (1473), R. Moreau (1475), Fr. Pinczon, épouse de Claude de Marbeuf, chevalier, baron de Blaison (1647), les enfants de J.-B. Rabier (1707), Ant. de Ranconnet, chevalier, comte de Noyan (1730); — le lieu et domaine de la Longueraie possédé par J. de la Longueraie (1430); les enfants de J. de la Villegontier, écuyer, et de Nic du Verger, écuyer, seigneur du Tertre-Marbré (1687); — le lieu et domaine de Marbré, possédé par Jamet de Marbré (1414), Guillaume de M. (1456), Jean de la Pignelaie, écuyer, héritier de G. Le Provost, son aïeule (1540), Jean Bellet, écuyer (1588), Lancelot du Verger, écuyer, et Perronnelle Bellet (1602), Claude du Bois-Bérenger, veuve de Nic. du Verger, écuyer, sieur du Tertre-Marbré (1671), Joseph Mezenger, écuyer (1743), J. de la Villegontier (1747); — la métairie noble de la Returais possédée par Fr. Liais, écuyer (1653), Benj. de Ravenel, écuyer, sieur du Bois-Tilleul (1686), Pierre Burnouf, sieur de Bourgville (1755); — le lieu et domaine de la Rive-Greignart possédé par Jean et Pierre Ravart (1412), Jean Greignart (1412), François Aussant et consorts (1702); — autres déclarations concernant diverses tenues possédées par Jean de la Rochelle (1391), Jean Ravart (1399), Phelippot de Vaux (1402), Jean et Alain de Coglès (1412), François et Julien Lhomme (1640), Jacquette de Rayer et Paul de Ranconnet, comte et comtesse de Noyan, pour la métairie de la Vallée-Gadillon (1758); etc.

B 1379. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1405-1776. — Paroisse de Saint-Marc-sur-Couesnon. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Saint-Marc avec son manoir possédés par René Le Provost, écuyer, lequel avoue aussi la Frangeolière et plusieurs domaines dans les paroisses de la Chapelle-Saint-Aubert, de Romagné, de Saint-Etienne et de Saint-Sauveur (1485), Georges Le Provost (1539), Christ. Le P., écuyer (1588), François Le P. (1618), Madeleine Le Provost, épouse de René du Feu, écuyer (1663), J.-B. du Feu, écuyer (1680), J.-B. Bazile du Feu, héritier de Julie du Feu, décédée en 1754; — le lieu noble du Bois-Roul possédé par Michel du Bois-Roul, propriétaire des fiefs de la Sageais, de la Brencheraie, de la Boullaie, de Cormerie et de la Bouëxière (1405), Guillaume du B. (1466), Anne-Marie, veuve de René Le Provost, écuyer, tutrice de leurs enfants (1686); — le lieu et domaine de la Roche, en la paroisse de « Saint-Médard-sur-Couesnon », possédé par G. de la Roche (1540), M. Delaunay (1683), René du Feu, écuyer, se portant héritier de Fr. de Loignoné, épouse de G. du Feu (1698); — le lieu et domaine de Touche-Havart possédé par Jean de la Roche (1431), Jean, fils de Jacquet de la R. (1463); — autres aveux produits pour les fiefs de la Trécouyère et de la Tissonnaie.

B 1380. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1412-1751. — Paroisse de Saint-Mards-le-Blanc. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à devoir de foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de Lourme possédé par Julien Harpin, écuyer (1559), Louise Le Voyer, épouse de Ch. de Guer, marquis de Pontcallec (1681); — les lieux et domaines du Plessis et de Guémorel possédés par Pierre Le Sénéchal, écuyer,

lequel avoua aussi les terres de la Rivière et du Rocher, dans les paroisses de la Fontenelle et de Saint-Brice, le moulin de la Pichonnaie, en La Celle (1438); par Gilles Ruellan, sieur du Rocher-Sénéchal, des Renaisières et des Plessis en « Saint-Médard-le-Blanc » (1603) ; — le lieu et manoir de la Vairie possédé par Jean, fils de Guillaume Le Vayer (1433), Jean Martin, écuyer (1588), les enfants de Julien Tuffln (1735); — autres aveux rendus pour la Rinazière par J. Le Vayer (1434), pour les fiefs de la Pielaie et de la Rousaie ; etc.

B 1381. (Liasse.) — 91 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1399-1777. — Paroisse de Saint-Ouen-des-Alleuds. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir seigneurial des Alleux possédé par Guillaume, fils de Jean du Feu (1430,, Olivier Gouyon (1630) ; — le lieu et domaine de la Balluaie possédé par G. Le Guerinel (1466) ; — le lieu et domaine de l'Asnerie possédé par Henri de Quelain (1413) qui avait aussi la moitié des moulins de Bécherel et de la Servaie, et divers fiefs, en 1432 ; — le lieu et domaine des Deffais possédé par Marie de Bolande, épouse de Jean Montart, son curateur (1434), laquelle avoue aussi pour le domaine et fief de la Hongnardière, les fiefs de la Morelaie et des Quatre-Frères et, en 1455, pour les fiefs du Bourg, de la Baudaie, de la Pilaie, en Saint-Ouen, pour les fiefs de la Morelaie et de Bolande, en la par. de la Fontenelle ; — les lieux et domaines du Haut et du Bas-Racinoux possédés par Perrot, fils de Pierre de Racinoux (1412), Guillaume et Pierre de R. (1430), Perrine Le Bouteiller, dame de Racinoux et de Saint-Etienne (1458), P. de R. (1466), P. Lambert, ancien possesseur du fief de la Héraudaie (1480), Jean de la Belinaie, écuyer (1552), Pierre de Racinoux, écuyer (1610), Guy Boullé (1663) ; — la maison noble et le domaine de Rocher-Poirier contenant 35 journaux de terre possédé par J. Perrier (1469), Jean Leduc (1540), Jean et Olivier Leduc (1628) ; — le lieu et domaine de la Tehelaie avec son fief possédé par P. Tehel (1399), Agaisse de Romillé, veuf de Raoul de la Roche, en 1462, et ses tenanciers roturiers ; — le lieu et terre noble de la Jacobinière possédé par G. Thébault (1691) ; — le lieu et maison de Maleray possédé par Briend Huet (1557) ; — autres déclarations concernant le Haut-Tertre, les fiefs de la Croix, de Bois-Laufray, de la Beucherais, de la Tisonnais, des tenues et des pièces de terre sises dans divers villages.

B 1382. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1539-1777. — Paroisse de Saint-Remy-du-Plein. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Brésamain ou Breil Samin possédé par Jean du Han, sieur de Launay et de la Méterie (1539) ; — la métairie noble du Fanouil possédée par Daniel Giberne (1685), Louis Giberne, sieur de Beauchesne, lieutenant au régiment des Gardes Françaises (1706), René du Parc, chevalier, seigneur de Keryvon, époux d'Anne-Amadore de Giberne (1753) ; — le lieu et manoir seigneurial de la Haie d'Irée possédé par Fr. de la Charonnière et Françoise de la Villéon (1602) ; Jean de Rosnyvinen, chevalier, seigneur de la Haie d'Irée et du Plessis de Marcillé, paroisse de Marcillé-Raoul, qui a fait aveu pour ces deux terres (1711) ; — le lieu et métairie du Plessis de Guette possédé par Guillaume Uguet, écuyer (1602), Jean Monneraie, sieur de Saint-Cyr, secrétaire du Roi en la chancellerie de Bretagne (1634), les tenanciers du fief de Guettes (1690) ; — les lieu, maison et métairie de Touchasse possédés par G. de Mallechat, écuyer (1540), et par divers co-propriétaires du fief, en 1690 ; — autres déclarations produites devant les receveurs des Domaines pour des héritages nobles et roturiers situés aux villages de Courtus, de la Touchasse, de Guette, de la Hamelinais, de la Baronnais, au Bois-Gautier, au Bois-Étienne et ailleurs.

B 1383. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1399-1772. — Paroisse de Saint-Sauveur-des-Landes. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne, du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine du Bois-Nouault avec ses métairies nobles possédé par Olivier de la Roche, aussi propriétaire des fiefs de la Bernardière et de la Réauté (même paroisse), des fiefs du Fresne, en la Chapelle-Saint-Aubert, et d'un hébergement au bourg du Gast (1413) ; Ch. Lefèbvre, écuyer, connétable de Fougères (1602), Julienne de Couasnon, veuve de G. Lefèbvre (1662), Marie Vivien, veuve de B. Lorfèbvre (1700), Françoise, fille de Ch. Lorfèbvre, écuyer (1772) ; — le lieu et métairie noble de Bois-Sauvé possédé par Chr. de Servaude, écuyer (1653), les enfants du susdit et de Jeanne Pioger (1674), André Ledieu, marchand (1681) ; — les lieux et domaines de la Boullaie, de la Grande et Petite

Herbelinaie avec les fiefs de la Roche, même paroisse, et le fief de Bois-Mouché, en la paroisse de Lécousse, possédés par Etienne et Jean de la Couarde (1449-1453); — les lieux et domaines de Champléon, possédé par P. Pinot (1399), avec les fiefs de Cliczon, de la Barraie, de la Tronerie, de la Bodinaie et de la Motte, en la Chapelle-Saint-Aubert; Guillaume de Romillé, fils de Phelippot qui avait aussi la Téhelaie, en Saint-Ouen, avec le Haut-Champléon (1413), Jean de Romillé qui avait aussi la Téhelaie, le quart du moulin Becherel et la moitié de la pêcherie du pont de la Roche (1471); Robert de Bourgon, propriétaire des fiefs de la Roche, de la Barraie et du moulin de Tortue (1477); — les terres et seigneuries de Echaudebœuf et de Villeneuve possédées par Jean Pinel, écuyer (1413), lequel avoue aussi divers fiefs dans les paroisses de Saint-Ouen, de Saint-Etienne et Saint-Germain-de-Coglès, de Beaucé et de Vieuxvy (1452); Georges Pinel (1480), François Pinel, écuyer (1540), Gilles Porée du Parc, chevalier (1718); — les lieux, fiefs et domaines de la Crochaie, de la Motte de Villiers et de la Vallée possédés par Pierre de la Crochaie (1412), Perrot de la Crochaie (1434), Macé Le Gentilhomme qui avoue aussi pour les fiefs de Chamberon, du Rocher, du Chesnot et de Langle, dans les paroisses de Vieuxviel et de la Fontenelle (1451); par André de Couasnon, sieur de Trelan, et consorts, tenanciers des fiefs de la Crochaie et de la Vallée (1631), Guy Rocherullé, sieur du Clos (1681); etc.

B 1384. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1405-1777. — Paroisse de Saint-Sauveur-des-Landes. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : l'hébergement de la Basse-Pellaine avec sa métairie, appartenant à Jean Quéraud (1479); du Rocher-Esgare, appartenant à P. de la Touche (1435); — le lieu et domaine de Tannu à G. Berthelot, seigneur de Tannu (1430); G. de Bourgon, écuyer, lequel avoue aussi la Boudonnaie, paroisse de Lécousse (1503), Pierre de Chouet, conseiller au Parlement de Bretagne (1675); — la terre et seigneurie de Teillay ou Taillay, avec les fiefs possédés par R. Prioul (1454), Jean de Plumaugat, écuyer, tuteur de son fils Amaury (1479), lequel déclare aussi les fiefs de Laubretière et de la Brunelaie, plus les fiefs de la Plainchardière et de Bernaud, paroisse de Saint-Étienne-de-Coglès (1479); et par Armand Tuffin de la Rouërie qui déclare aussi des fiefs dans les paroisses voisines (1774); — le lieu et manoir seigneurial du Tertre possédé par Jean de Fleurville, écuyer (1602), Guy Franchet (1652); — le lieu et manoir de Tronczay possédé par François Lasne (1551); autre François Lasne qui avait aussi le Tertre (1711); — le lieu et domaine appelé la Vairie de messire Jean Le Vayer, appartenant avec la sergentise féodée, à Thomas et Perrine Delaunay (1420), Guillaume Poytrine (1463), lequel déclare aussi le domaine des Orières, en Saint-Léonard, et les fiefs de la Touche-Anger et de Moncet, en la paroisse de la Chapelle-Saint-Aubert (1477), à Jean Bouyère (1540), B. Le Sarcher, écuyer (1543), Jean Girard, orfèvre à Paris (1672), aux enfants de P. Doudard des Haies, écuyer (1703), aux héritiers de David Varnier, ancien directeur des Devoirs à Fougères, décédé en 1775; — autres déclarations concernant le domaine de la Vallée appartenant à Macé Le Gentilhomme (1430) et André Prodhomme (1459); — les fiefs de la Haute et Basse-Hochetaie, de la Fossetaie, de la Touche-Fouaie, de la Galofraie, de l'Esluardière, de la Coquaudière possédés par Jamet de la Couarde (1401), Perrot Le Gentilhomme (1430) et autres. Aveu spécial des bourgeois de Saint-Sauveur énumérant leurs franchises et privilèges (1470).

B 1385. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1441-1749. — Paroisses de Sens et de Sougeal. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort de Fougères, du duc de Bretagne et du Roi, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Sens possédée par Jeanne Brochereul dont l'héritage fut recueilli, en 1441, par Guillaume de Montauban; Fr. de Volvire, baron de Ruffec, tuteur de ses enfants (1539), Fr. de Volvire qui s'intitule baron de Sens (1549); — le domaine de la Chevrie possédé par G. de Montauban (1452); — le fief du Bois-Robert, en Sougeal, dont les tenanciers fournissent une description détaillée (1657); — les maisons, métairies, domaines et étangs de la Bouëxière appartenants à Raoul de Québriac lequel avoue aussi la Rivière, paroisse de la Fontenelle (1542); — les terres, fiefs et juridictions de la Garantonnaie ou Brésamin possédés par Charles Mahot, écuyer, qui les avait acquis d'Eustache du Han (1639), par la veuve de Julien Mahot (1718); etc.

B 1386 (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1425-1775. — Paroisse de Tiercent. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de

Tiercent possédée par Jean du Tiercent, chevalier, sergent féodé de la voirie de Tiercent, lequel a ajouté à sa déclaration les terres du Fail, de la Vallée, de Montenal, en Baillé, et divers fiefs et domaines qu'il déclare tenir en juveigneurie de Thomas de Québriac et de Marguerite de Fontenay, son épouse, dans Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Germain, Lécousse et autres lieux (1435); autre aveu de Joseph de Ruellan pour le château du Tiercent et ses dépendances (1750); — la terre et seigneurie de la Gravelle possédée par Alain de la Gravelle (1435), Guillaume de la Gravelle, écuyer (1473), Jean Le Veneur, fils aîné de Renée de Talye, dame de Talye (1501), lesquels ont ajouté à leur aveu la terre de la Riboisière, le moulin de Dreux, les fiefs de la Hoguetaie, de la Papeillonnaie; par Jean du Châtellier, écuyer (1545), Jean de la Noë (1658); etc.

B 1387. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1455-1776. — Paroisse du Tremblay. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes: le lieu et la maison d'Ardenne possédés par Jean Liger (1540), Ambroise de Goué (1618), Jean de la Cornillère, chevalier, seigneur de la Coquillonnais (1745); — la seigneurie, le manoir de la Coquillonnais et ses dépendances possédés par écuyers B. Ferret et I. Michau, conseillers-secrétaires du Roi en la chancellerie de Bretagne (1684); — la terre et métairie de la Hailandière appartenante aux héritières de Fr. Bonamy (1744), à Pierre Guynemer (1776); — la terre et seigneurie du Pontavice possédée par Jean du Pontavice, écuyer, qui avoue aussi la Coquillonnaie (1455); Rolland, fils de François du Pontavice (1540); Ch. du P. (1560), contre lequel on fit une enquête sur les droits de prééminence et de coutume de cette terre; Charles de la Paluelle, chevalier, héritier de Marguerite du Pontavice, sa tante (1654); Pierre Labbé, écuyer (1685); Pierre Legras, seigneur de Charot, écuyer (1755); — la terre et métairie noble de la Roussais ou Rousaie possédée par G. de Payel (1715), les héritiers de Fr. Le Harivel (1756); — le manoir, la terre et seigneurie de la Rouërie possédés par Vincent Tuffin et Georgine du Meys (1540), les enfants d'Anne-Joseph Tuffin, chevalier, vicomte de la Rouërie et des Portes (1755); — le manoir et le domaine des Touches possédé par Jean Chesnel, seigneur de Maillechat et des Touches (1479), François Legouz et Ant. de Coaismes, seigneur et dame de Galerne, héritiers de G. de Coaismes (1541); — autres déclarations concernant des terres et fiefs appartenants aux enfants de Fr. Deu (1671), Fr. Lebon (1681), René du Boislebon, propriétaire du fief de la Rouaudais (1752); etc. Sentences de publication et de réception.

B 1388. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1540-1756. — Paroisses de Vandel et de Vieuxviel. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : des pièces de terre au pâtis des Aulnais et aux alentours, près du Couesnon, en la paroisse de Vandel, appartenantes à V. Lemercier, sieur du Temple (1681), et à M. H. de Pelé (1756); — le lieu, manoir et métairie du Châtellier, possédés par Raoul fils de Fr. du Châtellier et de Renée de Québriac, propriétaires aussi de la Motte, de la Touche, même paroisse, du manoir et de la métairie du Petit Pré, en Marcillé, des fiefs de Chantelou et Taillepied, en Bazoges et en Ros-sur-Couesnon (1552); et par René Ménard, chevalier, marquis de Toucheprès (1740); — Launay-Pinier, possédé par Amaury Pinier, seigneur de Launay (1540), Briand de Préauvé et Anne Le Gouz, sieur et dame de la Giraudais, et consorts, héritiers d'Eust. Le Gouz, écuyer, sieur de Laubrays (1661), Fr. du Bois-Riou, chevalier (1683), René Le Vayer (1712), les héritiers de Jeanne du Bois-Riou (1756); — aveu des étagers du fief de la Barre-Villemeu (1691).

B 1389. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1401-1752. — Paroisse de Vieuxvy. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de Brays possédé par Michel du Rocher, prêtre, lequel a déclaré aussi des fiefs et le lieu de la Méterie, en Saint-Hilaire-des-L. (1430); René Porcon, écuyer, lequel a déclaré les lieux nobles de la Harcherie, de la Ruette, de la Corbellière, des Martinais et la métairie du Bourg de Saint-Georges (1682), Fr. Le Bel du Moulinet (1743); — les maisons et les terres du lieu de la Bretais possédées par les enfants mineurs d'Eusèbe Chauvin de Monbulain (1754); — la métairie noble de la Ménardaie possédée par Marie Foucher (1661), Jean Breillet des Clouyères, son héritier (1702); — le lieu noble du Mezet possédé par Jeanne Savouré et consorts (1684); — les maisons et domaines de la terre et seigneurie d'Orenge possédés par Jean d'Orenge, chevalier, seigneur d'Orenge, lequel déclare encore divers fiefs (1401), Bertrand de Châteaubriant, seigneur de Beaufort et du Plessis-Bertrand, et Marie d'Orenge, son épouse (1469), Fr. de Châteaubriant

(1542), Georges de la Charronnière, chevalier (1607), Jacq. Le Bégassoux, veuve de Fr. Lefèbvre de Laubrière (1674); — les terres et seigneuries de la Sénéchaussière, de la Méterie, de la Roche-aux-Mesles et de la Guespinière possédées par Guillaume Le Sénéchal, chevalier (1418), et Jean Le Sénéchal, écuyer (1466); — autres déclarations concernant la tenue C. Pichart (1417), le clos du Fail (1430), et les terres de la Harcherie.

B 1390. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1400-1774. — Paroisse de Villamée. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de la Frangeolière possédé par Raoullet Jarret (1415); — la terre et seigneurie de la Chevallaie possédée par Jean de Romillé, écuyer (1462), Nic. Pigeon et consorts (1653), et divers tenanciers; — les lieux nobles du Haut et Bas-Coudray possédés par Jean Bertault, écuyer (1683), Ch. Bertault (1699), Fr. Gaucher (1703), Jeanne Larcher, épouse de G. de Verdun, écuyer (1730), les enfants de Fr. Le Cordier (1774); — le lieu de Malice possédé par Fr. de Bregel, sieur de Chapifeu (1684), Jos. Frain (1753); — le lieu noble et les fiefs de Mesguérin possédés par Pierre et Colas Pichard et consorts (1412), Jos. Malherbe, héritier de Thérèse de Bregel, sa mère (1702), les enfants d'Eusèbe Malherbe (1728), les héritiers de Jos. Le Provost (1734); — autres déclarations pour des tenues et héritages situés aux fiefs de la Chevallaie, de la Pichardais, de la Melleraie, de Montbrouaut, de la Souaytaie, et aux environs.

B 1391. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1399-1774. — Paroisses diverses. Titres collectifs. — Aveu général des droits, prérogatives, rentes et domaines appartenants à la baronnie de Fougères produit devant le sénéchal de Rennes par le procureur de la cour de Fougères, et constatant qu'il existait des juridictions à Fougères, à Bazouge, à Antrain et à Janzé sous le nom de Fougères (1530); — déclarations et dénombrements produits par Michel du Bois-Roul (1412), André du Cellier (1413), J. du Bois-Lohon, propriétaire du fief des Abbayettes (1540), Jean de la Chapelle (1412), Guillaume et R. de la Chapelle (1430), G. du Châtellier (1475), P. du Châtellier (1540), Jean du Châtellier, propriétaire des domaines de Flegé, de Launay, de la Folletière, de Villecourte (1559); — par René Foucault, sieur de la Baujardière (1741), la veuve de B. du Feu, sieur de la Bellangerie, en Becherel, et de Placé, en Saint-Hilaire (1743), P. Galerne, propriétaire de terres dans les paroisses du Tremblay, de Saint-Brice et de la Celle-en-Coglès (1399); — Bertrand Goyon, chevalier, seigneur de Launay, des Salles et de la Charairie (1452), Antoine du Gué, seigneur du Gué, de Langle et de la Forest (1468); Olivier du Groësquer, chevalier, propriétaire dans les paroisses de Romagné, de la Chapelle-Saint-Aubert et circonvoisines (1705); — par les héritiers de Cl. Gardin de Classé (1756), René du Han, sieur de la Méterie et de Launay (1552), Fouque Labbé, seigneur de la Chatière et de divers fiefs (1414); — par Gilles Le Sénéchal, seigneur du Rocher, en Saint-Brice; du Plessis, en Saint-Médard-le-Blanc, et autres lieux (1484); Jean Le Porc, seigneur de la Godelinaie et de nombreux fiefs (1453); — Jean Legris, écuyer, seigneur de Chauvigné (1455); Guyon de Langan (1540) et René de Langan, écuyer (1560), seigneurs de Bois-Février, de la Guyberdière, des Portes, du Chesnay, du Hallay-Robert; — Pierre Montart (1431), Ruot de la Meignanne (1434), la veuve de G. Pichot et Jean Gaulay, propriétaires des lieux et domaines de Boulliers, du Boisguy, de la Hussonnaie, de Mébunel, de Mébernard, de Cogie (1454-1463); — par G. de Placé et Jean Husson (1466), J. Pirotaie (1464), P. Poupart (1432); — par Louis de Sévigné (1419), Guillemette de Saint-Etienne, dame de Saint-Etienne, de Bas-Racinoux, de Chassebouvaie et de la sergentise féodée de Romagné (1435), Perrine de Saint-Méen, dame de la Ville-Oger (1557), le marquis Tuffin de la Rouërie, seigneur du Tallay, en Saint-Sauveur-des-Landes, et de divers fiefs dans les environs (1774). — Plus 6 aveux de fiefs et tenues dont la situation n'est pas indiquée.

B 1392. (Cahiers.) — 80 feuillets, papier.

1513-1516. — Domaine de Fougères. — Baux à cens et à rente des emplacements de maisons et de toutes les terres vacantes par abandon, saisie ou autrement, concédés par deux maîtres des Comptes, Y. Maido et Math. Baud, en présence du Marc de la Villegontier, receveur ordinaire, et de plusieurs bourgeois de la ville (1513). — Enquête ouverte sur les rentes caduques constatées par le même receveur depuis le compte de 1457, et qui ont donné lieu à de nouveaux arrentements en 1516. Plus une copie du même rôle de 1538.

B 1393. (Registre.) — Grand in-folio; 82 feuillets, parchemin.

1516. — Rôle rentier comprenant la déclaration de tous les vassaux de la baronnie de Fougères dispersés tant dans la ville de Rennes, que dans les rues de la ville de Fougères, du Bourgneuf, du bourg Roger, du bourg du

Gast, du bourg Saint-Nicolas, du bourg de l'Échange, du bourg de Rillé, du bourg vieux de Saint-Sulpice. A la fin sont les baillées des emplacement vacants et des terres non exploitées.

B 1394. (Registre.) — Grand in-folio ; 58 feuillets, parchemin.

1519. — Rôle rentier contenant la déclaration des tenanciers débiteurs de rentes en argent et en nature payables à la main du receveur sans moyen de sergent, et des héritages sujets aux rentes situés tant en ville qu'à la campagne.

B 1395. (Registre.) — Petit in-folio ; 206 feuillets, parchemin.

1540-1541. — Rôle rentier du domaine de Fougères, concernant spécialement les héritages situés dans les divers quartiers de la ville. — Commission du Roi à Ant. Dessefort et Fr. Bertho, auditeurs des Comptes, pour vaquer à la réformation dudit rentier. Déclarations et reconnaissances de chaque habitant fournissant la consistance des maisons et des terrains occupés, avec la redevance dont ils étaient grevés.

B 1396. (Cahier.) — 204 feuillets, papier.

1541. — Plumitif de la réformation du rôle rentier du domaine de Fougères contenant les renseignements recueillis par les commissaires ci-dessus désignés dans l'étendue de la ville.

B 1397. (Registre.) — Petit in-folio ; 88 feuillets parchemin.

1545. — Réformation du rôle rentier de la baronnie et sénéchaussée de Fougères. — Commission de la Chambre des Comptes à J. Dalesso et à Ant. Dessefort, maître et auditeur des Comptes, pour procéder à la réformation du Domaine. Remontrances du procureur du Roi au siège de Fougères accusant de négligence les sergents féodaux. Procès-verbal de la comparution des vassaux nobles relatant les assignations, les observations, les productions, les aveux et les injonctions faites aux délinquants et leurs réponses.

B 1398. (Cahier.) — 39 feuillets, parchemin.

1547-1548. — Réformation du rôle rentier de Romagné au ressort de Fougères. — Commission de la Chambre des Comptes à un maître des Comptes et à un auditeur pour juger l'opposition de Claude de Maure, seigneur de Landal et de Saint-Etienne, et pour entendre les déclarations et reconnaissances des vassaux et étagers vivant dans le ressort de la sergentise féodée de Chassebœuf chargée de la recette des terres de Romagné ; procurations des défaillants.

B 1399. (Cahier.) — 30 feuillets, parchemin.

1552. — Domaine de Fougères. — Rôle des baillées de terres vaines et vagues arrentées à divers tenanciers dans les paroisses de Saint-Hilaire, de Saint-Sauveur, de Bazouges, de Rimou, de Saint-Remy, de Saint-Mars-le-Blanc, du Tremblay et de Vieuxvy. Commission du roi Henri II à François de Kermenguy, président à la Chambre des Comptes.

B 1400. (Cahiers.) — 224 feuillets, papier.

1553-1562. — Domaine de Fougères. — Livre de transcriptions contenant la description, l'arpentage et l'estimation des terres de Tiercent, de la Bretonnière, de la Pouardière, de Champléon, de Poillé, de la Sénéchaussière, de Vendel, de Montframery, de Champsavin, de Boisguy, du Plessis de Channé et de la Godelinaie. — Autre recueil contenant les lettres patentes du roi François II ordonnant la mutation du droit de bail, exercé par exception dans le ressort de Fougères, en droit de rachat conformément aux constitutions bretonnes (1559), le procès-verbal d'enquête rédigé par N. de Troyes, trésorier de France, général des Finances en Bretagne, et B. d'Argentré, sénéchal de Rennes, près des grands vassaux de la sénéchaussée de Fougères, relatant leur mauvaise volonté, les lettres échangées avec les États et la Chambre des Comptes ; les lettres patentes de commission adressées par le roi Charles IX audit N. de Troyes et à M. du Cambout, grand maître des Eaux et Forêts, pour procéder à l'exécution de l'édit de 1559 ; rôle estimatif des terres, fiefs et seigneuries du ressort de Fougères montant à 41.252 livres, et projet de lettres patentes présenté par le conseiller N. de Troyes proposant au Roi de prélever le tiers de cette somme sur les dites seigneuries.

B 1401. (Registre.) — Grand in-folio ; 98 feuillets, papier.

1670. — Domaine de Fougères. — Procès-verbal d'arpentage et de mesurage des maisons et héritages situés dans l'étendue des villes de Fougères, d'Antrain, de Bazouges et de leurs faubourgs, rédigé en présence de G. de Saint-Pern, maître des Comptes, et de Séb. Frain de la Villegontier, sénéchal de Fougères.

B 1402. (Registre.) — Grand in-folio ; 442 feuillets, papier.

1676-1684. — Papier terrier de la barre royale de Fougères contenant les déclarations et dénombrements des vassaux nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation des Domaines pour les paroisses de Saint-Léonard de Fougères, de Beaucé, de Laignelet, de la Chapelle-Janson et du Loroux. Les biens de main morte se composent du prieuré de Saint-Pierre d'Igné (f° 7), de divers fiefs dépendants de l'abbaye de Savigny (f° 15), du prieuré de Laignelet (f° 189), du presbytère de Fleurigné (f° 257), et du prieuré de la Chapelle-Janson (f° 315); d'un baillinge appartenant à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, paroisse de la dite Chapelle (f° 323) ; etc.

B 1403. (Registre.) — Grand in-folio ; 527 feuillets papier

1676-1684. — Papier terrier de la barre royale de Fougères contenant les déclarations d'héritages fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par Guy de Lopriac, prieur de N.-D. de la Dauphinaie (f° 35) ; par Renée Nouail, pour la métairie de la Frommière (f° 57); par Renaud de Porcon, pour le lieu noble de la Martinais (f° 69); — J. Tranchant, sieur des Tullais (f° 177) ; — Sébastien Geffelot, seigneur des Alleux et de Marigné (f° 195) ; — le marquis François de Romilley (f° 212) ; — les étagers du fief de la Ricoulière, en Saint-Hilaire, lesquels ont signé en grand nombre (f° 340) ; et autres propriétaires des paroisses de Romagné, de Saint-Georges de R., de Saint-Hilaire et de Saint-Germain.

B 1404. (Registre.) — Grand in-folio, 459 feuillets papier

1676-1680. — Papier terrier de la barre royale de Fougères contenant les déclarations d'héritages et de fiefs fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par P. Goret, sieur de la Garenne, prêtre (f° 1) ; — par Cl. Guérin, écuyer, sieur de la Pilais, pour la terre de la Rouxelais (f° 55) ; — Olive Le Meignan, épouse de G. Le Lymonnier, écuyer, pour le lieu noble de la Haute et Basse-Bayette (f° 104) ; — par Georges de Gaullay, chevalier, seigneur du Bois-Guy (f° 144); — Jean Crosnier et consorts, détenteurs du fief de laTimonnière (f° 212); — Michel de Quenouatz, écuyer, sieur de la Haute-Rouelle (f° 212) ; — Michel Porée, sieur du Parc, pour la châtellenie de Chaudebœuf (f° 410), et autres propriétaires des paroisses de Lécousse, de Parigné, de Landéan, de Saint-Mards-le-Blanc et de Saint-Sauveur.

B 1405. (Registre.) — Grand in-folio ; 467 feuillets, papier.

1676-1684. — Papier terrier de la barre royale de Fougères contenant les déclarations d'héritages fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par le vicomte François de la Blinaie, chevalier (f° 31) ; — par les prévôts de l'hôpital Saint-Yves de Rennes, pour le lieu noble du Breil-Samin à eux légué par Eustache du Han, en 1632 (f° 65) ; — les étagers du fief de Melleray qui ont signé en grand nombre (f° 125) ; — les paroissiens de Saint-Ouen-des-Alleux, pour leur église et leur cimetière (f° 189) ; — Fr. Le Beschu, sieur de Champsavin (f° 377), et autres propriétaires des paroisses de Ferré, de Saint-Remy, de Saint-Christophe, de Saint-Ouen, de Louvigné et de Bazouge-du-Désert.

B 1406. (Registre.) — Grand in-folio ; 622 feuillets, papier.

1676-1688. — Papier terrier de la barre royale de Fougères contenant les déclarations d'héritages fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par Jean de la Vieuville, chevalier, seigneur de la Vieuville (f° 67) ; — les possesseurs d'héritages compris dans le gage féodé de la Rochelle, en la paroisse de la Celle-en-Coglès, lesquels sont tenus solidairement à faire la cueillette de 175 boisseaux d'avoine (f° 105) ; — par le comte H. de Poilley, marquis de Saint-Hilaire (f° 137) ; — les enfants de Julien de la Villette, écuyer, et de Gabrielle des Portes (f° 171) ; — Fr. de Farcy, propriétaire de la châtellenie du Rocher-Sénéchal (f° 177) ; — par Anne Guérin, chevalier, seigneur de la baronnie de Saint-Brice (f° 222) ; — par le recteur et le marguillier de la paroisse de la Celle-en-Coglès, pour le presbytère, l'église et le cimetière (f° 298 et f° 302) ; et autres propriétaires des paroisses de Saint-Brice, du Châtellier, de Poilley, de la Chapelle-Saint-Aubert, de la Celle, de Saint-Étienne et de Saint-Jean-en-Coglès.

B 1407. (Registre.) — Grand in-folio ; 522 feuillets papier.

1676-1688. — Papier terrier de la barre de Fougères contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les possesseurs des fiefs de la Motte, de Launay et de Lande-Morin, en Saint-Marc-sur-Couesnon (f° 5-38) ; — J.-B. du Feu, écuyer, seigneur de Saint-Marc (f° 81) ; — le recteur de la paroisse de Baillé, pour son presbytère (f° 131) ; — P. Gaucher, écuyer, sieur des Coudrais (f° 227) ; — Jean Hay, chevalier, et Françoise du Hallay pour la terre et seigneurie de Bouteville, en Montour (f° 280) ; — Chr. Anger, prêtre,

juge à Bazouge, pour le lieu et manoir noble de la Haie-Gention, paroisse de Bazouge (fº 435); et autres.

B 1408. (Registre.) — Grand in-folio; 486 feuillets papier.

1676-1684. — Papier terrier de la barre royale de Fougères contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les détenteurs des fiefs de la Sénéchaussière, des Mezets, de Brais, des Bertays, en Vieuxvy; — par les sujets roturiers du fief de la Rivière, en Pleine-Fougères (fº 37); — par les tenanciers de la Lande de Bras en Rimou (fº 109); — par Ch. de Sévigné, chevalier, pour le château et le comté de Montmoron (fº 173); — Anne Le Prestre de la Roche, pour le lieu noble du Plessis-Brunat (fº 271); — le recteur et les paroissiens de Noyal, pour le presbytère, l'église et le cimetière (fº 315); — Olivier de Fourcy, prieur commendataire du prieuré de Sougeal (fº 337); — par divers détenteurs des fiefs de la Raimbaudais et des Haies, en la paroisse de la Fontenelle (fºs 401-432); etc.

B 1409. (Registre.) — Grand in-folio; 357 feuillets, papier.

1676-1683. — Papier terrier de la barre royale de Fougères contenant les déclarations fournies par devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires d'héritages dont les noms suivent : dom Guillaume Cherruel, abbé de la Vieuville, propriétaire du fief des Gasts, en la paroisse de Roz-sur-Couesnon (fº 1); — Ch. de Mars-Bodin, écuyer, sieur de la Rolaye, pour le lieu et manoir de la Motte-Chantegrue (fº 9); — les tenanciers du grand fief de Marcillé-Raoul; — Fr. Chesnard, écuyer, pour le lieu noble d'Ardenne, paroisse du Tremblay (fº 276); — le recteur de Saint-Ouen de la Rouërie pour son presbytère (fº 337); et autres.

B 1410. (Registre.) — Grand in-folio; 320 feuillets, papier.

1676-1683. — Papier terrier de la barre de Fougères, contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires des fiefs de Monsulays, de Regrettais, du Homme, de la Pitoisière, en la paroisse d'Antrain; — par Fr. Douart, écuyer, seigneur de la terre de la Choltais, affranchie et annoblie depuis 1577 (fº 25); — Gabriel Artur, écuyer, sieur du Ronceray, propriétaire du lieu noble de la Barbaie (fº 136); — Guillaume Mellet, prêtre, recteur de Guémené en l'évêché de Nantes, pour la terre du Verger, en Chantepie (fº 212); Ant. de Couasnon, écuyer, seigneur de la Lanceulle, paroisse de Janzé (fº 222); — les enfants du comte Louis de Cossé, baron de Château-Giron, et d'Élisabeth Le Charon, pour le château et la seigneurie d'Amanlix (fº 286); et autres.

B 1411. (Registre.) — Grand in-folio; 439 feuillets papier.

1676-1684. — Papier terrier de la barre royale de Fougères contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les habitants de la ville de Fougères, de la paroisse de Saint-Léonard et des faubourgs dont les immeubles étaient situés dans les rues du Bourgneuf, du Boile, de la Pinterie, rue Perdue, rue Aumaillerie; — déclaration du bien des pauvres de la maison-Dieu de Saint-Nicolas comprenant le domaine de la Madeleine, le fief de l'Aumône (fº 354); des terres, maisons, cours et jardins compris dans l'enclos du couvent des Ursulines (fº 370); et autres.

B 1412. (Registre.) — Grand in-folio; 478 feuillets, papier.

1676-1684. — Papier terrier de la barre royale de Fougères contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires d'héritages situés dans la ville de Fougères et dans les faubourgs, rues de la Porte-Roger, du Bourg-Viel, de Barbecane, dans les vaux de la Trinité, dans les vaux de Rillé, au bourg Roger; déclarations du prieur de Notre-Dame du château de Fougères (fº 149); des religieuses Urbanistes (fº 439); et autres.

B 1413. (Registre.) — Grand in-folio; 644 feuillets, papier.

1676-1680. — Papier terrier de la barre royale de Fougères contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires des héritages situés au faubourg du Gast, au faubourg Saint-Sulpice, autour du château de Fougères, au bourg de l'Echange; dans la ville d'Entrain, rues de Pontbillon, de la Filanderie, Grande-Rue, rue de Roche-Corbon, rue Moussel, rue de la Poterie; — autres déclarations produites par Pierre d'Espinose, abbé de Saint-Pierre de Rillé, pour les terres et les fiefs composant le temporel de son abbaye (fº 217-274); — par Pierre de Beauvau, prêtre, pour le temporel du prieuré de la Trinité de Fougères (fº 315); et autres.

B 1414. (Registre.) — Grand in-folio; 384 feuillets papier.

1676-1702. — Papier terrier de la barre royale de Fougères comprenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires de divers fiefs et héritages situés dans les

paroisses de Bazouge-la-Pérouse, de Lécousse, d'Antrain, de Meillac, de Poilley, de Romagné, de Romazy, de Saint-Hilaire-des-Landes, de Saint-Mars-le-Blanc, de Saint-Ouen, de Fougères et autres. — Déclarations et dénombrements de toutes les terres composant les domaines et seigneuries de Tiercent et de Bonne-Fontaine.

B 1415. (Registre.) — Grand in-folio ; 734 feuillets papier.

1673-1683. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du domaine de Fougères et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : les religieux de Savigny sont déboutés de la jouissance d'exemption de fouages qu'ils invoquaient en faveur de leurs vassaux (f° 14) ; — dans l'aveu de la châtellenie de la Fontaine en Laignelet, la prétention de percevoir les lods et ventes sur les terres nobles est rayée (f° 168) ; — les droits de prééminence d'église employés dans la déclaration du seigneur de Montframery sont rayés (f° 207) ; — le marquis de Romilley est condamné à payer la somme de 10,833 livres pour arrérages de rentes (f° 388) ; — requête de l'abbesse de Saint-Georges de Rennes longuement motivée, revendiquant la possession des mouvances nobles et liges de la Chapelle-Janson, suivie d'une sentence de maintenue (f° 221) ; etc.

B 1416. (Registre.) — Grand in-folio ; 841 feuillets papier.

1677-1685. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du domaine de Fougères et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Georges Verron et consorts, pour le lieu de la Hamelinaie (f° 41) ; — Georges du Petit-Pré, sieur des Courtus, pour deux cantons dans les landes de Saint-Remy-du-Plein (f° 73) ; — Jacques du Feu, écuyer, et consorts, propriétaires au village de la Humelais (f° 123) ; — les sujets du fief de Moulonnier, lesquels ont été chargés de la redevance de 12 boisseaux d'avoine menue et de 4 deniers de suite par boisseau (f° 221) ; — René Jousse, lequel s'est reconnu débiteur, pour le lieu de Chaumeul, d'une rente de 3 boisseaux d'avoine payable aux plaids de carême entre les mains du sergent de la Rochelle qui la reporte au sergent de la Villegontier (f° 295) ; — Gilles de Ruellan, sieur de la Ballue, est débouté du droit de pêche dans la rivière de Couasnon, du droit de quintaine à la Fontaine et des droits qu'il prétend sur les moulins du Roi (f° 710) ; etc.

B 1417. (Registre.) — Grand in-folio ; 559 feuillets, papier.

1679-1685. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du domaine de Fougères et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Pierre Lochet et consorts, propriétaires d'héritages au fief de la Harcherie, en Vieuxvy, lesquels ont répondu à l'assignation par une longue enquête (f° 5) ; — Georges Labbaye, sieur de la Mezière, possesseur de divers cantons dans la lande du Châtelet (f° 65) ; — Thérèse Le Prestre, veuve B. de Bréhant, laquelle a été condamnée à faire enregistrer les lettres d'érection de la châtellenie de Bréhand (f° 131) ; — les sujets et tenanciers du fief de Marcillé-Raoul lesquels étaient obligés de garder, un jour et une nuit, les prisonniers qui leur étaient amenés et de les mener ensuite aux prisons de Bazouges (f° 253) ; — Gilles Bertin et consorts, pour le fief de Nugles (f° 371) ; — Renée de Bourgneuf, comtesse de Villeneuve, propriétaire des moulins de Cesson près Rennes, par suite d'un afféagement fait à Julien de Bourgneuf (f° 494) ; et autres.

B 1418. (Registre.) — Grand in-folio ; 558 feuillets, papier.

1676-1680. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Fougères, et le visa de tous les titres produits par les habitants de la ville de Fougères nommés Jean Maunoir, René Le Bossé, Et. Jacquetel, Marie Dajon, dame de la Bruslaie, V. Challon, Fr. Vallet, René Onfroy, Charlotte Bazin, Urbain de la Jaille, écuyer, sieur de la Haie, et autres.

B 1419. (Registre.) — Grand in-folio ; 357 feuillets, papier.

1677-1680. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du domaine de Fougères et le visa de tous les titres produits par les habitants de Fougères et de la ville d'Antrain nommés Henri Massé, Jacquine Tabourdel, René Le Bigot, prêtre, doyen des chapelains de Saint-Sulpice, Michel Maunoir, Germain Chobé, Gilles Jubault, Fr. Cogranne, le prieur de la Trinité de Fougères lequel a été maintenu en possession de la mouvance des maisons du faubourg du Gast (f° 148) ; et autres.

B 1420. (Registre.) — Grand in-folio ; 328 feuillets, papier.

1679-1685. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du domaine de Fougères, et le visa des titres produits par les détenteurs des fiefs de la Guermondais, du gage de Fleurigné, de Moncor, de la Villecollière, du Boisrobert, des Heaulles, de Bourienne, de la Painderais, de la Vallée, de la Boulouze, etc.

B 1421. (Registre.) — Grand in-folio ; 184 feuillets, papier.

1685-1702. — Livre de sentences contenant les arrêts de décharge, de condamnation et de réception rendus par L. de la Bourdonnaie et R. de la Guibourgère, conseillers au Parlement de Rennes, députés pour la réformation et conservation des domaines du Roi, à la requête de Ch. Bougis, traitant, chargé par le Roi de la confection du papier terrier, par arrêt du Conseil de novembre 1685, poursuivant l'abbé de Rillé, Louis Brillet, V. du Rocher, le prieur de Saint-Ouen, Cath. Couriolle, dame du Parc, Jean Bonnier, chevalier, seigneur de la Coquerie, lequel fut débouté des droits de haute justice, de châtellenie et de prééminence employés dans sa déclaration de la terre de Lignères (1692) ; etc.

B 1422. (Liasse.) — 278 pièces, papier.

1689-1756. — Obéissances féodales de la cour royale de Fougères. — Contrats de vente et d'échange concernant la terre et la seigneurie du Plessis-Marsillé acquise par J. de Rosnyvinen, chevalier (1690) ; la terre et métairie de la Saulnerie, en Beaucé, acquise par Gillette Bret, dame de la Poissonnaie (1704) ; — la terre de la Salle, en Beaucé, acquise par les dames Urbanistes de Fougères (1708) ; — le lieu noble appelé la Chapelle-de-Saint-Etienne, en Romagné, acquis par les religieuses hospitalières de Fougères (1715) ; — la métairie de la Pouardière acquise par le prieur de l'abbaye de Rillé (1815) ; — les maisons, terres et héritages de la Hunaudais, paroisse du Chatellier, cédés par Julien Candon à Francoise Dubois, femme Goret de la Mezangère, en échange de terres sises dans les paroisses de Saint-Germain et de la Chapelle-Saint-Aubert (1752) ; — la terre et seigneurie de la Vieuville acquise par A. Patard de la Melinière (1755) ; et autres.

B 1423. (Liasse.) — 99 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier.

1772-1774. — Obéissances féodales de la cour de Fougères produites devant les receveurs du Domaine à Antrain, à Bazouges et à Fougères. — Contrats de vente et d'échange concernant la métairie de la Hérissais, en Meslé, acquise par Julien Gouin, sieur du Demaine (1772) ; — une rente de 90 livres sur le moulin et l'étang de Marcillé-Raoul acquise par Al. Poussin, sieur de Bourgneuf (1773) ; — le lieu et métairie du Haut-Bourg, en la paroisse du Loroux, acquis par Fr. Renault, marchand au bourg d'Ernée (1774) ; — une maison sise à Fougères acquise par Ch. Benoist, écuyer, seigneur de la Planche (1764) ; etc.

B 1424. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 147 pièces, papier.

1775-1777. — Obéissances féodales de la cour de Fougères, produites devant les receveurs du Domaine à Antrain, à Bazouges et à Fougères. — Contrats de vente et d'échange concernant la terre et métairie du Moûtier, au bourg de Marcillé, acquise par J.-B. Bocher de la Gravelle ; la métairie de la Bilheudais acquise par Louis Le Provost, et la métairie de Clemensais, aussi en Louvigné, acquise par J.-B. Chauvin de la Nollière, chirurgien (1775) ; — la métairie du Rocher-Colas, en Saint-Ouen, acquise par le vicomte Ch. de la Belinaie (1776) ; — la terre et seigneurie de la Bretonnière, en Saint-Jean-de-Coglès, acquise avec toutes ses dépendances par Jean Lamy, écuyer, major d'infanterie (1777) ; etc.

B 1425. (Registre.) — Petit in-folio ; 162 feuillets, papier.

1599-1763. — Inventaires des aveux renvoyés par la cour de la sénéchaussée de Fougères et déposés dans les archives de la Chambre des Comptes après vérification des correcteurs, et récolements faits en 1601, en 1643, en 1647, avec quelques additions faites jusqu'en 1763.

Sénéchaussée de Gourin

B 1426. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1443-1777. — Paroisse du Faouet. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi dans le ressort de Gourin, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Botnès possédé par Vincent Le Garrec, écuyer (1540), Madeleine, fille de Pierre Olymant (1619) ; — la terre et seigneurie de Coëtquenven possédée par Henri de Coëtqueveran (1477), la veuve Gargian (1696), Fr. Jegou, chevalier, seigneur de Paule (1703), Séb. du Leslay, tuteur de ses enfants (1732), les mêmes (1750) ; — le manoir et la terre du Diarnelez

possédés par Jean, fils de Yvon Le Rouxeau, écuyer (1602), les enfants mineurs de Michel Le Rousseau de Lanveau, chevalier (1688); les enfants de J.-B. Blanchard de Banneville, écuyer (1717), les enfants mineurs du marquis René de Maupeou, chevalier, seigneur de Sablonnière (1747); — le lieu et manoir de Kerdudou possédé par Ch. Lebeuf et Catherine de Lescoet, son épouse, veuve de S. de Kerourchim (1540), Yvon de Kercourchim (1547), J. Lebœuf (1556); — la terre de Kerilliouch possédée par les enfants mineurs de Jean Kerilliouch (1551); — les terres et héritages composant les domaines de Kermaenec et de Tremedern possédés par Pierre Esmes, héritier de Louise de Kermaen (1443), Guyon de Talhoët, garde de Jean de Talhoët, son fils aîné, héritier de Isabeau Esmes, sa mère (1519), Jean de T. (1541); Louis de Talhoet, seigneur de Kerserfan, propriétaires de terres et de rentes en la ville de Faouet et aux alentours (1555); — autres déclarations produites par Jean du Bouëtiez (1540), Th. Guérin, la veuve Le Désert; — par Gilles Barisi et ses frères et sœurs pour la métairie noble de Lindorun (1709); etc.

B 1427. (Liasse.) — 76 feuillets; 30 pièces, parch., et 42 pièces, papier.

1442-1776. — Paroisse de Gourin, trève de Roudouallec. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus roturièrement et noblement du Roi, dans le ressort de Gourin, avec les dénominations suivantes : le manoir de Guernhezaut possédé par Jean, fils de G. Kergoet (1442), Jean, fils de Jean de Kergoet (1453); — la terre et seigneurie de Kerboullaouen ou Kerbourlouen possédée par Alain Rosmadec, seigneur de Pontecroix (1540), Jean de Kergus, chevalier, seigneur de Kerstang, fils de Guillaume, lequel a compris dans son aveu la terre du Bois-Launay ou de Coatenvern et celle de Kerstang (1758); — le lieu noble et manoir de Kerembris possédé par Maure Le Trancher (1540), Jean de Kervenozael, écuyer, sieur du Cozquer (1670), Louis de Kervenozael (1759) et ses enfants (1773); — les lieu, manoir et maison noble de Kerguichet, possédés par Michel, fils d'Yvon de Kerblezec (1540), par les enfants mineurs de Christ. de Kerbleizec, écuyer (1623), René de Musnillac (1696), sa veuve Jeanne de Tregoazec (1726), Jacques-Hervé de M. (1754); — le lieu noble de Kergus possédé par Menou Porzboden, tuteur de son fils, héritier de Jeanne de Keranmanach (1443); Jean de Porzbozven (1541); — le manoir et la terre de Kerbiguet possédés par Maure Guégant, écuyer (1542), par Jean Euzenou de Kersalaün, chevalier (1754), Jean-François, fils du précédent (1774), aussi propriétaires de Kergus; — le lieu et les terres du Brunault possédés par Jean de la Haie du Pellem (1730), la veuve d'Olivier Corret, sieur de Kerbeauffret (1751); — la terre et seigneurie de Mengueffnet possédée par Guillaume, fils de Jean Kergoet, écuyer (1500); Marie de K. épouse de Jean de Quelen, héritière de son frère aîné Jean (1541); Catherine de K. (1548); Jeanne du Quellennec, dame de Kergoet, héritière de son frère aîné (1603), Toussaint de Perrien, seigneur de Breffeillac, héritier collatéral de Claude de Lesmais, lequel a compris dans son aveu les terres de Kermatret et de la Motte (1630); Silvie Lemoine de Trévigny, épouse de Cl. de Serrant, chevalier, seigneur de Kerfilly (1694).

B 1428. (Liasse.) — 213 feuil. et 9 pièces, parch.; 8 p., papier.

1443-1758. — Paroisse de Gourin. — Trêve du Saint. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de Gourin, avec les dénominations suivantes: le manoir, la seigneurie et lieu noble du Leignou possédés par René de Guengat, seigneur de Lyvinot, héritier de Marie de Tromelin, sa mère (1551); Jacques, fils dudit René (1587); — le manoir de Menez-Penpen et ses dépendances possédés par Jean Le Digoëdet (1539), Jeanne de Rosmadec, tutrice de Louis Le Digoëdet, son fils (1554), Louis Le Maout de Kergadiou et ses sœurs (1752); — le lieu et manoir de Pouliriguin possédé par Jean, fils de Pierre du Bot (1443); Pierre, fils de Jean du Bot, écuyer (1500); — la terre et seigneurie du Saint possédée par Philippe, fils de Guillaume du Liscoet (1702), François de Bahuno, chevalier, comte de Berrien, Claude de Lesquen et consorts, héritiers de la marquise Perrine du Liscouet (1729), lesquels ont fait une déclaration volumineuse de toutes les terres de la dite succession (1730).

B 1429. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1442-1775. — Paroisse de Gourin. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement en fief direct du Roi, dans le ressort de Gourin, par les propriétaires dont les noms suivent : Louis de Cornouaille, fils d'Alix de Trevalouet (1460), Huchon fils de Guillaume de Baud, héritier de Cath. de Boutteville (1460), Cath. de Lisiard, veuve d'Alain Guégan (1474), H. de Chef-du-Bois, héritier de Marg. de Lisiny, sa mère (1496), Jean de Kerdeffrec (1541), Fr. Hemery, écuyer, sieur de Kernoyen (1541), Auffray de Kergoet, écuyer, seigneur de Tronjoly (1541); — Gilles Hervé, sieur de Restourhaut (1641), Chr. Le Téoff (1653),

Anne du Couëdic, dame de Baregan (1669), les enfants de Cl. de Lesquen, chevalier, seigneur du Plessis-Casso (1742); Gabriel de Trevelec, chevalier, seigneur de Couëron, et sa sœur (1749), Fr. Lollivier, chevalier, seigneur de Tronjoly, ses frères et sœurs (1753), tous détenteurs d'héritages situés dans les frairies rurales du Saint et de Roudouallec; — aveu de la maison noble de la Salle ou *Ansquer*, sise dans la ville de Gourin, possédée par Ch. Le Gallic du Rumel, avocat (1759). Baillée des prairies de l'étang de Gourin par les maîtres des Comptes à Bizien Eonnet pour 4 livres 10 sous de rentes, à la condition que l'indemnité de reméré ne dépassera pas 10 livres, si le Duc veut rétablir ses moulins, son étang et sa chaussée (1466); etc.

B 1430. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1453-1786. — Paroisse de Guiscriff et sa trève de Lanvenigen. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de tenues, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de Gourin, sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble de Trevenec ou Coatrevenec possédé par Toussaint de Boezboëzel, chevalier (1694), Cl. de Villerein, épouse de J. Le Couriault, chevalier du Quillio (1776), lesquels ont déclaré aussi le moulin de la Trinité, en Lanvenegean, les manoirs de Cosmeur, de Botfau, de Langle, de Stangludu; — le manoir et lieu noble de Coëtsal possédé par L. Richer (1671), Gilles du Chesne, écuyer, sieur du Chesnot (1686), Jeanne de Ploeuc, épouse de J.-B. du Botderu, chevalier (1777); — le manoir et lieu noble de Crechilliou possédé par les enfants mineurs de Jean Lohéac de Trévozec (1652); le fils mineur de Louis de Gras, sieur du Timein (1741); — le lieu et manoir de Gournouez possédé par Marguerite de Mauny, vicomtesse de Pommerit (1474), Jean du Châtellier, vicomte de Pommerit (1494), Silvestre de Quistinic et Madeleine du Châtellier, son épouse (1540); Anne de Robien, veuve de L. de Kernezné, marquis de la Roche, et ses enfants (1700), et les héritiers de X. du Bot, chevalier du Grégo (1773); — le lieu de Kerysac possédé par G. de Baud, écuyer, seigneur du Baudoury (1540), et Jean, son fils (1550), Marc-Antoine Le Couriault (1773); — le manoir et lieu noble de Rosengat possédé par Jean du Henquoet, écuyer (1540), Jean de Saint-Pezran, écuyer (1652), Cath. Poullain, veuve Saint-Pezran (1698), Pierre Le Canne (1765); — le lieu et manoir de Penehéoc possédé par Fr. du Parc et Marguerite du Dresnay, héritiers de René du Dresnay (1639), lesquels ont compris dans leur aveu le lieu et manoir de Treureut ou Treuret; — les manoirs de Rosqueau et de Kerriel possédés par Th. de Saint-Pezran, héritier de Jeanne Hervou, sa mère (1714), les héritiers de Marie-Jeanne de S. P., demoiselle de Kerriel (1758); — le manoir et domaine de Treezehet possédé par Yvon du Dresnay, héritier de Marguerite Toultenoultre, sa tante (1543); — autres déclarations de terres et de rentes produites par P. de Villeblanche, chevalier (1453), François du Henquoet, héritier de A. de Saint-Louanec, sa mère (1477), Jean du Rest (1540), B. Guégant et Marguerite de Coëtgoureden, sa mère (1540), J. Kervenozaël et J. de Lisiart, son épouse (1543), Jean Guégant, écuyer, sieur de Kerandraon, propriétaire de tenues aux villages de Bronhoët, de Tresens (1639); Silvestre de Charmoy, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Kerazret, de la Couldraie et autres lieux (1657) ; etc.

B 1431. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

1447-1777. — Paroisse de Langonnet. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de rentes, de tenues, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de Gourin, sous les dénominations suivantes : le lieu noble du Barach possédé par Yvon de Quelen, seigneur de Vieuxchastel (1447), G. Le Roux de Kerouastoué (1659) ; — les lieu, estage et tenue du Cleuziou possédés par Yvon Le Provost, seigneur du Cleuziou (1550) ; — le manoir noble de Colobert et ses dépendances possédés en partie par Cath. de Lopriac, héritière de son frère, abbé de la Haute-Touche (1744) ; — le lieu et métairie de Disméon possédé par Fr. Lollivier de Tronjolly, chevalier, héritier d'Anne de Kergus, son aïeule (1751) ; — les manoirs de Gaouzperec et de Kerglazen possédés par Jean, fils de G. de Toulbodou, lequel avoue le village de Cautperec (1442), par Yves de Kergoet, écuyer, tuteur de son fils (1540); Pierre de K. (1549), G. Lestang (1685), les enfants mineurs de Fr. Lestang (1745) ; — le manoir de Kerlinou et ses dépendances possédé par J. Legal (1540), V. Legal (1688), Vincent Le Flô (1753); — le manoir et la seigneurie de Kermaen possédés par Pierre de Lopriac, héritier d'Olivier de Touënel (1477) ; par G. de Locpriac, lequel a déclaré aussi les métairies de Manez-Morvan et de Coëtaudren, et diverses terres en Guiscriff (1541) ; Ch. de Lopriac (1643), Jacques, fils de René de L. (1709) ; — le lieu et manoir noble de Runellou possédé par Pierre, fils de Charles de Kerancouechin (1477), Yvon de K. (1541), Bertrand de Kergoet, écuyer (1618), Jean Maupetit et Marie de Kergoet (1663), Jean de Kergus, chevalier, seigneur de Kerstang, agissant pour ses frères et sa sœur (1704), Louise Maupetit (1715) ; — autres déclarations concernant diverses tenues possédées par Silvestre de la Feillée, héritier de Ch. de Coëtmenec, seigneur de Los-

tancoet (1496), Morice fils d'Olivier de Courappe (1541) ; Fr. de Derval, chevalier, seigneur de Kergoz, tuteur des enfants de son mariage avec Jeanne de Toulbodou (1743) ; divers propriétaires du village de Guernongal ; etc.

B 1432. (Liasse.) — 25 pièces et 67 feuil. parch. ; 19 pièces, pap.

1443-1777. — Paroisse de Leuhan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de Gourin, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Cazreau possédé par J. de Kerroualen, écuyer, seigneur de Kermorvan (1540), les enfants mineurs de Jean Euzenou, chevalier, seigneur de Kersalaün (1691) ; — les manoirs de Goezqueau et de Menez-Avena avec leurs dépendances possédés par Jean, fils de Morice de Coëtqueveran (1443), par J. de Coëtqueveran (1540), Math. du Houlle, tutrice de Louise de C., laquelle a ajouté l'aveu de Kertanguy (1550), Toussaint de Perrien, seigneur de Kergoat (1640) ; — le lieu et manoir de Kerhuela ou Caerahuela possédé par J. Euzenou (1721) ; — la terre et seigneurie de Kersalaün possédées par Ol. de Kersalaün (1499), Marguerite de Lanros, tutrice de G. de Kersalaün (1540), Nic. Euzenou (1663) ; — le manoir et la terre de Trevaloët possédés par Ol. de Ploeuc, chevalier, et Hervée Thomelin, son épouse (1517), H. de Launay, tuteur de sa fille (1535) ; — autres déclarations concernant divers héritages situés aux villages de Kerallen, de Rest an Goasquen, de Parc ar Cavel, de Kerdavid, de Pencoet, de Parc-Jouhan, de Kerrouant, de Ty an Canat possédés par J. de Kerferriguin et Marie de Coëtforn (1541), Guillaume Le Pontou (1478), Alain du Landrein, écuyer, sieur de Coetforn (1606), Jean du Couëdic, seigneur de Kergoualezre (1730), René Le Gentil, chevalier, seigneur de Rosmorduc (1758), Ronan Le Rodellec, seigneur du Porzic (1758) ; et autres vassaux.

B 1433. (Liasse.) — 13 pièces, et 121 feuil. parch. ; 6 pièces, papier.

1540-1765. — Aveux collectifs de divers domaines relevant du Roi dans les sénéchaussées de Gourin, de Carhaix, de Quimper, de Quimperlé, de Rosporden. — Déclarations et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques produits sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir du Brunault appartenant par moitié à Marie Le Trancher, laquelle avait aussi 4 tenues dans la paroisse de Spezet (1540) ; — le manoir et le village de Coatanguern possédés, en Gourin, par Jean de Kersaudy et Marguerite de Kergoet, lesquels ont avoué aussi le manoir de Kerguenargant, en Beuzec-Capsizun, des tenues en Plogoff, Capcaval et Pozec (1551) ; — les manoirs de Diarnelez en la paroisse de Faouet, et de Kerveniou en Guiscriff possédés par Louis Le Rouxeau lequel avait aussi, en Lothéa, le manoir de Vieuxchasteau (1540) ; — diverses tenues dans les paroisses de Gourin, de Leuhan, du Faouet, de Scaer, de Guiscriff et de Landeleau possédées par Th. de Kervenozaël, écuyer (1540), Louis Kergus (1542), Louis et Yvon de Kerdréal (1540) ; — les terres et seigneuries de Faouet, de Barregan, du Saint, de Ker an Bigot, de Lansaint, de Keranroux, de Collober, de Guernnongar possédées par Yvon, fils de Louis de Boutteville (1542) ; — les lieux et manoirs nobles de Kerbiguet et de Kergus possédés par Claude Guégant, écuyer, lequel possède aussi les terres nobles de Caezreau, en Leuhan (1666) ; — autre aveu des possessions de François Lollivier, chevalier, seigneur de Tronjoly, lieutenant de vaisseau, dans les paroisses de Gourin, de Guiscriff, de Leuhan et de Langonnet (1764) ; — de Louise Allain, veuve de J. de Tinténiac, chevalier (1731), et de son fils François, marquis de Tinténiac (1738), pour les dépendances de la baronnie de Quimerch, comprenant les manoirs de Ty Quellen, de Penehoc, de Saint-Quijau, en Guiscriff ; avec des tenues et des convenants au Faouet et aux alentours.

B 1434. (Registre.) — Grand in-folio ; 493 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre de Gourin contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par Yves Liscoët, sieur de Kerohuin, pour des maisons et des terres à Toulanguy près Gourin (f° 1) ; — par François Le Maoult, sieur de Kergadiou, pour la maison du Fresne, près du Martray de Gourin (f° 51) ; — par P. Guillier, écuyer, sieur de Keriergars, pour diverses terres en la trève du Saint (f° 104) ; — par Françoise de Marbœuf, veuve du Han, pour le manoir et lieu noble de Kerbourlaouen (f° 127) ; — par J. de Kergus, pour les terres et seigneuries de Kerstang et de Kervelaouen (f° 153) ; — par Vincent et Jean Le Goff, pour des héritages situés au village de Tremen (f° 195) ; — par Michel Le Rousseau, chevalier, pour la terre et seigneurie de Pouleriguin qu'il avait acquise du marquis de Pontcallec (f° 440) ; et autres vassaux de la paroisse de Gourin.

B 1435. (Registre.) — Grand in-folio ; 501 feuillets, papier.

1678-1683. — Papier terrier de la barre de Gourin contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par Guy de Kerguezec, seigneur du Garo, pour diverses tenues sises en la

paroisse de Guiscriff (f° 17) ; — Jérôme du Verger, écuyer, pour le lieu et manoir noble de Treffureut (f° 77) ; — par l'abbé de Saint-Maurice de Carnoët, pour la grange noble de Bresneben (f° 101) ; — par René de Lohéac, seigneur de Trevozec, maître des Comptes, pour le moulin de Kerbrunnec et les convenants de Brongat, de Kerhiriou, de Querviniou, de Coëteloret et autres (f° 145) ; — par Nic. du Fresnay, chevalier, baron du Faouet, pour le château et le domaine du Faouët, lequel se déclare seigneur foncier des chapelles de Saint-Adrien, de Saint-Sébastien, de Saint-Fiacre, de Saint-Gurlois et de Sainte-Barbe, en la même paroisse (f° 151) ; et autres vassaux.

B 1436. (Registre.) — Grand in-folio ; 459 feuillets, papier.

1678-1692. — Papier terrier de la barre de Gourin contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les religieux de l'abbaye de Langonnet, de laquelle dépendait l'église paroissiale avec son cimetière et sa chapelle Sainte-Catherine, plus le « placitre du bourg contenant deux journaux de terre où il y a un pilori armoyé des armes de la dite abbaye » (f° 1) ; — G. Lestang, pour des maisons, terres et héritages qu'il avait acquis à Kerlazen Bras, à titre de féage noble, de Guy de Lopriac (f° 96) ; — par V. du Tertre, écuyer, sieur de Kermaës, pour le convenant de Rochcazre, au village de Restou Goazven (f° 140) ; — par René Penmarch, pour des héritages sis au village de Kerdavid (f° 156) ; — par B. Sigouin et L. Salaün, pour le Parc au Duc, au village de Kerouërou, en Leuhan (f° 188) ; par l'abbé B. Fouyer, chanoine de Nantes, prieur commendataire du prieuré de Saint-Gilles-de-Pontbriant (f° 274) ; et autres.

B 1437. (Registre.) — Grand in-folio ; 404 feuillets, papier.

1680-1692. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, d'addition et de réception rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Gourin avec le visa de toutes les pièces produites par les vassaux dont les noms suivent : François Lollivier de Tronjoly n'ayant pas justifié la noblesse de la maison de Run-an-Moal et de ses dépendances sera assujetti aux fouages (f° 23) ; — Marc Le Maoult est déchargé de 30 livres sur le paiement du rachat par lui dû sur la succession de son père (f° 35) ; — Pierre et Paul Guiller, écuyers, sieurs de Queriergars, produisent un arrêt de la Chambre de la réformation de la Noblesse qui reconnaît leur qualité de nobles issus d'extraction noble (f° 55) ; — Guillaume et Antoine Le Guillou, propriétaires d'une tenue au village de Goastom en Gourin, sont déclarés sujets aux devoirs de foi, hommage, chambellenage et rachat (f° 85) ; — la sentence relative aux droits et possessions de la terre et seigneurie du Saint vise des lettres patentes du duc François II (1486) concédant au seigneur de Saint le droit de haute et basse justice, plus le droit de congé et de menée aux plaids de Gourin (n° 56) ; etc.

B 1438. (Registre.) — Grand in-f° ; 154 feuillets, papier.

1685-1696. — Livre de sentences contenant les arrêts rendus par Louis de la Bourdonnaie, conseiller au Parlement de Bretagne, commissaire du Roi député pour la réformation des Domaines, sur diverses requêtes ; portant réception d'aveux d'héritages sis dans les paroisses du Faouet, de Gourin et de Langonnet ; décharges et modérations de taxe de rachat, de lods et ventes, restitutions de versements, renvois hors d'assignation ; — arrêts du Parlement réglant les droits de propriété de Jacques de Kergus sur le moulin au Duc, sur la halle et le four banal de Gourin (1690) ; — adjugeant la proche mouvance d'héritages situés au village de Kerdavy (1693) ; etc.

B 1439. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1692-1777. — Obéissances féodales de la cour de Gourin produites devant les receveurs des Domaines. — Contrats de vente et d'échange concernant le lieu noble de Kerguichet acquis par R. de Musnillac, chevalier (1693) ; — les terres et seigneuries de Menguionnet, de Kermatret et de la Motte acquises par Maurille Michau, seigneur de Ruberzo (1695), lequel a baillé à domaine congéable le manoir noble et la métairie de Menguyonnet à Jean de Kergus pour le prix de 3,000 livres (1698) ; — une tenue au village de Kerclemens acquise par René André de Villerain (1728) ; — une maison et des terres au village de Villeneuve-Lohéac, paroisse de Langonnet, acquises par V. Postic (1756) ; — un courtil au village de Saint-Brandan acquis par Pierre Huellou (1771) ; — la maison de la Salle à Gourin, acquise par Laurent Le Beau (1772) ; — la terre et seigneurie du Leignou acquise par Jean de Kergus, chevalier (1775), et autres.

B 1440. (Registre.) — Petit in-folio ; 18 feuillets, papier.

1600-1784. — Inventaires des aveux renvoyés par la cour de la sénéchaussée de Gourin et déposés dans les archives de la Chambre des Comptes après vérification des correcteurs ; récolements faits en 1606, en 1638, en 1647, au moment de l'installation des greffiers, et additions successives faites jusqu'en 1784.

SÉNÉCHAUSSÉE DE GUÉRANDE

B 1441. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1412-1772. — Paroisse d'Assérac. — Aveux présentés par le tuteur de Gabrielle de Rieux, marquise d'Assérac, fille de Jean de Rieux (1581), par Jean de Rieux (1628) et Jacques de Lopriac (1708), chevalier, marquis d'Assérac, pour tous les domaines, droits honorifiques et réels qu'ils possédaient dans le comté de Nantes, sous la juridiction de la sénéchaussée de Guérande; lequel marquisat comprenait les châtellenies de Faugaret, d'Assérac et de Ranrouet unies et consolidées avec leurs dépendances dans les paroisses de Camoël, Pénestin, Herbignac et Saint-Lyphard. — Aveux et dénombrements des droits réels et honorifiques de la terre et châtellenie de Faugaret présentés par Jean de Malestroit, époux de Jeanne de Malestroit, héritiers de Marguerite de Lohéac, mère de ladite Jeanne, dame de Montauban (1412); — de la terre et seigneurie de Quindeniac ou de Quilfistre présentés par Riou de Rosmadec, chevalier (1412), et à son décès qui arriva le 16 août 1449; par autre Riou de Rosmadec, en 1456, lequel agit comme juveigneur du baron de la Roche-Bernard, et après son décès qui arriva le 14 avril 1480, et après le décès d'autre Riou de Rosmadec qui décéda le 24 mars 1496, et après le décès de Marie de Rosmadec qui décéda le 20 octobre 1508; — des rentes, domaines et héritages dont jouissait de son vivant Guyonne du Gourvinec, épouse de Robert des Portes (1497); — des marais salants possédés par P. de la Bouëxière, écuyer, sieur de la Ville-James (1602), René Gouéon, écuyer, sieur de la Boisardais (1653), Jean de Carheil, seigneur de Kermouraud (1699), par la veuve de François de Saint-Pern (1749), et autres vassaux immédiats du Roi.

B 1442. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1495-1755. — Paroisse de Batz. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Guérande avec les dénominations suivantes : la maison noble de Kerbouchard et ses dépendances comprenant un moulin, une fuie et quelques salines, possédés par E. Gray (1599), Renée Gray (1695) et les héritiers d'A. Thomas, sieurs et dame de Trémondet et de Kerbouchard; — la maison noble de Kerdoure, possédée par Michel Le Pennec, seigneur de Lauvergnac (1495), par Tristan Le Pennec et Jacquette Chauvin, son épouse (1539), par la veuve de Jean Le Boestec, marchand au Croisic (1588), par leurs enfants (1601); — le domaine de Kerdréan, possédé par Claude, Jacques Quello et la veuve de Y. Quello, écuyer, sieur de Kerdréan (1542-1634); — la maison noble de Kerlan, par R. Le Corre (1540), J. Marot (1576), par François et Jacques Guilloré (1608); — la maison et le domaine de Kerliviny, possédé par Charles Morvan et Y. Yviquel, son épouse, pour les enfants de son premier mariage avec Jeanne Le Queré, et aussi pour les enfants de sa femme, mariée en premières noces à Charles André de Kerlesté (1675).

B 1443. (Liasse.) — 80 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1459-1639. — Paroisse de Batz. — Aveux et déclarations de maisons, de terres et de salines tenues par les vassaux dont les noms suivent : R. Guillemin (1459), Jean Le Boteuc (1469), Jean Le Huëdez, Eon Loquidéon (1470), D. Le Caffuec (1471), M. Chauvette, P. Carrail (1480), G. Thébaud, Amaury de la Haie, seigneur de la Noue (1481), G. le Poitevin, B. Montfort, Guillaume de Mesnillac, écuyer, seigneur de Vaujour (1497), Guillaume Mouraud, écuyer, seigneur de la Pécrière (1540), P. Le Calloc (1617), R. Geffroy (1618), Jean de Sarigain, I. Chellet (1635), J. Launay, paludier (1635), J. Régent (1638) et autres tenanciers de la sénéchaussée de Guérande.

B 1444. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1652-1777. — Paroisse de Batz. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de marais salants, tenus du Roi, dans le ressort de Guérande, par les vassaux dont les noms suivent : Jeanne Savary, veuve d'Olivier Raphaël (1652), J. Guivaré et Renée Obligi, Fr. Montfort, Y. Le Quéno (1658), les enfants d'Yves Brenic, H. Pichon, Laurent Quessaud, Michel Le Berre et consorts, Anne Touzard, veuve de René Le Bourdiec (1664), Nazaire Mollé, meunier (1668), Tristan Le Duc, voiturier et paludier (1688), Esther Bellinger, veuve de Guillaume Toussaint (1688), R. Prier, sieur de Querquessault, alloué du duché de Coislin (1696), J. Forest (1697), J. Foucquer de Kersalio, écuyer (1734), G. Butaille (1753), et autres vassaux directs du Roi.

B 1445. (Liasse.) — 54 pièces parchemin ; 203 pièces papier.

1434-1777. — Paroisse de Batz. — Aveux et dénombrements de marais situés dans les salines du Chancelier, de Lénic-Gourio, Symoisan, Follezo, Gréguenec, Camequer, Lesnaval, Sigomon, Quéfréhart, Verleguen, Crouëzello, Chauvette, Graffion, Gourio, Gallet, Sigof, Silvert, Grohic, Bodofescon, Troffiguet, Cocandé, Clouen, etc., produits par Even de la Marche (1434), Jeanne de Carné,

veuve de Gilles Le Gentil, dame de Soursac (1459), Jean Chauvin, seigneur de la Muce (1534), J. de Kerveno (1540), J. de la Haie, dame douairière de Coëtdregarff (1580), P. Lelucet et Marie Le Hirre, son épouse (1599), Jeanne Le Nezet, veuve Le Corre, propriétaire de la maison de la Porte-Callon, au Croisic (1600); V. Marjac (1634), Daniel de Gennes, sénéchal du comté de Combourg (1673), Jean de Vay, écuyer, sieur de Fontenaille (1678), Arthur de Sécillon (1689), les héritiers de Marie Le Quéré, veuve Gérard du Portaguy (1708), Jules de Trevelec, chevalier, seigneur de Keriargon (1729), Claude Le Pennec de Boisjollan (1725), René-Marie de la Souallaie, chevalier (1739), René Théronneau, chevalier, seigneur du Fougeray (1749), les héritiers d'Olivier Maillard, écuyer (1774), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1446. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1494-1777. — Paroisse de Batz. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de salines situées dans la cueillette du Pouliguen, tenues du Roi par les vassaux dont les noms suivent: Nicolas Harno, propriétaire d'une maison à Penchâteau, près la chapelle Saint-Julien (1494), Jacob Talic (1499), Marie Denyaulx (1587), P. Martineau, chirurgien (1618), Olivier Raphaël, marchand et marinier au village de Penchâteau (1618), Jean Lelan, marchand marinier (1618); — les héritiers de Marguerite Cercleux (1698, de Pierre Loyseau, sieur de Portejoie (1712), de Guillaume de Sécillon, écuyer, sieur de Kerfur (1714), de Goustance Lefèbvre (1744), d'Olive Allanic, d'Hervé Pichon et de Suzanne Prié, son épouse (1750), de François Jégo, sieur de la Fleuriais, avocat au Parlement (1756), de Gabrielle Le Pourceau, veuve Dury (1772), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande. — Aveux concernant les moulins de la butte des Archers, de Kernevel, de Ranzegat, de Lansemore, du Trait, de Kervaudu, de Poitevin et du Floch.

B 1447. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin.

1460-1587. — Paroisse de Batz et sa trêve Le Croisic. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de salines produits par Michel Mezia (1465), Perrot Le Besouch (1467), Jean Job (1468), Éon Le Hégarat (1477), Éon Carnac (1478), Jean Fleurigo (1480), Olive Lescuyche, veuve Salomon (1500), Guillaume Lespeau, Jean Le Dauffin (1500), Jean de Reuys, écuyer, seigneur de Silz, propriétaire de la maison nommée la Porte de Kerermas, au Croisic (1540), Jacques Le Gruyer, pour la maison appelée la Porte-Callon (1540), Michel Toussaint (1587), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1448. (Liasse.) — 86 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1602-1659. — Paroisse de Batz et le Croisic. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de salines appartenantes à Jean de la Haie de Silz, écuyer (1602), à Mahé Le Mauguen, à Jean Dolo, à G. Bellinger, à la veuve de Guyon Foucquer (1618), à Th. Cavarro (1630), à Guillaume Le Glas (1638), à Jean Madec, sieur du Poulduc, et à Jeanne Yviquel, sa femme (1639), à Michel Tinguy, à A. Gledel (1644), à G. Quénard et Olive Tallouart, épouse de Jean Tartoué, absent, René Leroy, chirurgien, Jean Gontier, sieur de Leslé, docteur en médecine, à Mathieu de Trevelec, écuyer, seigneur de Kerolivier (1653), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1449. (Liasse.) — 41 pièces parchemin; 49 pièces papier.

1662-1775. — Paroisse de Batz et du Croisic. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de salines appartenantes à Jean Guyton, laboureur (1662), à Jean Boccandé, marchand (1664), à Suzanne Leloup, veuve de J. Le Bellec (1665), à P. Froger 1675), à H. Guérif, marchand (1688), à Ph. Carrière (1689), à la veuve de Pierre André (1699); — aux héritiers de Catherine Leroy, dame de la Saulaie (1701), de Renée Yviquel, épouse de R. Coquard de Coëspéan (1707), de Jeanne Denié, sœur du tiers ordre (1749), de Jean-Marie de Vougny (1755), de Marie Audet, veuve de Paul Maillard des Forges (1756), d'Honorée Le Querré, veuve d'Yves de Kermeno (1772), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1450. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin

1389-1543. — Paroisse d'Escoublac. — Aveux et dénombrements des fiefs, domaines, rentes, droits utiles et honorifiques dépendants des seigneuries d'Escoublac et de Lesnérac produits après le décès de Robert de Lesnérac (1389), de Guillaume de Lesnérac (1430), d'Olivier du Drésnuc, seigneur de Lesnérac (1486); — après le décès de Pierre de l'Hôpital (1444), par François de l'Hôpital, seigneur de la Rouardaie et d'Escoublac (1476), par Christophe de l'Hôpital, héritier de Poncet, son père, décédé en 1528 (1543), tous vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1451. (Liasse.) — 337 feuillets et 1 pièce, parch.; 5 pièces, papier.

1602-1659. — Paroisse d'Escoublac. — Aveux et dénombrements des terres, fiefs, rentes, droits honori-

fiques et utiles dépendants de la châtellenie d'Escoublac et de la seigneurie de Lesnérac possédées par Gédéon Le Pennec et Françoise du Dréseuc, son épouse, héritiers de Bonaventure du Dréseuc (1602), par Gabriel Le Pennec (1623), et par le tuteur des enfants du précédent (1639), par Jacques Le Pennec, seigneur de Boisjollan, de Lesnérac, d'Escoublac (1659); par Jacques, Claude et Bertrand Le Pennec, de 1703 à 1755, tous vassaux nobles du Roi dans le ressort de Guérande. Ces seigneuries s'étendent dans les paroisses de Guérande, de Batz, de Piriac, de Mesquer, de Saint-Molf et de Saint-André-des-Eaux.

B 1452. (Liasse). — 5 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

1400-1653. — Paroisse d'Escoublac. — Aveux et dénombrements des terres, fiefs et rentes dépendants de la seigneurie de Trévecart, dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande, présentés par les héritiers de Jeanne de Rougé, décédée en mars 1400, par Denis de Trévecart et Jeanne de Marsan, son épouse (1412); — après le décès de Françoise de Trévecart, par Fr. du Guémadeuc, tuteur de François du Guémadeuc, seigneur de Launay, de Crénolles, de l'Escoublère, vicomte de Rezé (1536); — par L. du Guémadeuc, curateur de Th. du Guémadeuc, vicomte de Rezé, baron de Blossac (1574); par Th. du Guémadeuc, gouverneur de Ploërmel, seigneur de Cadoudal et de Beaurepaire (1623), et par Claude du Guémadeuc (1653).

B 1453. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1480-1748. — Paroisse d'Escoublac. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes et droits honorifiques dépendants du manoir et de la seigneurie de Kerallan possédés par Simon Le Rouxeau (1480), Jacques Talguern, seigneur de Kerrobert (1534), Guyon Thouet et Jeanne Deno (1540), David de Kerpoisson (1608), René et Julien de Kerpoisson (1652) et Louis-Marie de Kerpoisson (1748), vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1454. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1413-1749. — Paroisse d'Escoublac. — Aveux et dénombrements d'héritages et de rentes produits par Péan de Carné, à cause de sa femme Raouline Melo (1413), Jacquet de Béac (1417), et par sa veuve Plezo de Coëtsal, tutrice de leurs enfants (1419); par Olive André, veuve de Guillaume de Léverac, seigneur de Léverac (1455), par Michau Bertho, propriétaire de terres à la Ville-ès-Bertho (1468) ; par Jacquet et Olivier Le Calabre, propriétaires d'héritages au village de Cuy (1499); par Jean de Vay, seigneur de la Fleuriais (1565), par Louis de Maillé, sieur de Marolles (1574), Jeanne du Dreseuc, veuve de Jean de la Bouëxière, sieur de Brantonnet (1579), par les héritiers de Charles de Marbré et de Marguerite Gaultier, sieur et dame du Fresne et du Bois-Nozay (1621); par P. Le Torzec (1652), par Jean du Breil, sieur du Champcartier (1672), et par sa veuve Catherine Garreau (1695) ; par François de Santo-Domingo, écuyer, sieur de la Bouverais (1703), par les héritiers de Ch. Bernard, sieur de la Carioterie (1727), par G. Benoist (1749) et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1455. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1419-1776. — Paroisse de Guérande. Domaines nobles. — Aveux et dénombrements des rentes, terres, maisons, droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi sous les dénominations suivantes : la terre et maison noble de la Berthelotaie, *alias* Renelouar, possédée par Jean Martin (1618), par les héritiers de Georges Martin (1696), de P. Martin de Beaulieu (1727), d'Anne Martin, veuve de Joseph de la Bouëxière (1776) ; — le manoir et le domaine de Bissin possédés par Jeanne de Trégus, épouse de Jean du Plessis, héritière de Jacques du Châtel (1532); par Aliénor de Condest, fille de Jeanne de Trégus (1540), par M. Roger, écuyer, rapporteur du Point d'Honneur en la sénéchaussée de Guérande, et Madeleine Raphaël, son épouse (1760), seigneurs et dames de Bissin ; — le domaine de Bogat, y compris le Coëdic, possédé par Olivier fils aîné de Jean de Bogat (1419), par Fleurie Arsal, veuve de Jean de Bogat (1421), par Jean, héritier de Guillaume de Bogat (1540); par les héritiers de Charles Danisy, écuyer, et d'Anne Gazet (1749) ; par les héritiers d'Eulalie Danisy, veuve de Claude-Joseph de Monti, chevalier, seigneurs et dames de Bogat (1773) ; — la maison et le domaine de Bois-Rochefort, possédés après la mort d'Aliette de Lusangé, vassale de Marie de Rochefort, dame de Matignon, décédée en 1419, par ses héritiers Jean de Saint-Gilles et Marie de Kervarin (1421) ; — par Pierre Noblet, lieutenant au siège royal de Guérande (1652); par Françoise de Parthenaye, veuve du précédent, et sa fille unique Jeanne Noblet (1682), par Vincent de Sécillon, sieur de Colveuc, et consorts (1729), et par Louise de Kerveno (1749) ; — par Jean Rivière, fils et héritier de Guillemette de Brantonnet, vassale de ladite dame de Matignon, pour les droits perçus par les prévôts sur divers étagers de la sénéchaussée (1421) ; — la maison et le domaine de Bréhet, par les héritiers de Jean Bourdic, marchand au Croisic (1638), et de Mathieu de Trévelec, écuyer, époux de Julienne Bourdic (1678) ; par Guillemette de Trévelec, épouse de J.-Em. de Kermeno, chevalier (1682), tous vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1456. (Linsse.) — 223 feuillets et 8 pièc. parch.; 12 pièc. papier.

1393-1777. — Paroisse de Guérande. Domaines nobles. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, fiefs, droits réels et honorifiques tenus du Roi sous les dénominations suivantes: la maison et le domaine de Cardinal, y compris la terre de Kervarec, possédés par Jean du Verger (1393), par Pierre du Verger, écuyer, sieur du Verger et de Cardinal (1576), par Jean Garenne, acquéreur des droits de Jacques du Verger (1587); par Jacques et Marc Garenne (1604), par les héritiers de Jean Garenne et de Julienne Le Mauguen (1608); par Jean Leroy, écuyer, sieur de Kersalio (1644), et sa veuve Olive Garenne (1649); par les héritiers de Jean Chanu, sieur de Kerhedein (1704), de Joseph et de Noël Chanu, et par Charles Chanu, lieutenant général de l'Amirauté de Vannes (1777). L'aveu de 1576 renferme un grand nombre d'aveux et de contrats des arrière-vassaux de 1419 à 1576, et un aveu du Verger de 1576. — Aveux et dénombrements des dépendances du château et de la châtellenie de Careil y compris les rôles des bailliages de Bissin et de Penchâteau s'étendant dans les paroisses de Batz, de Saint-Lyphard et de Saint-Nazaire, produits par les héritiers de Samuel de la Chapelle et de Françoise Marec (1635), de H. de la Chapelle et de Marguerite de Chamballan (1653), de G. Charault et de Marie Le Besson (1738); par L. François de Foucher, conseiller au Parlement, époux de Sainte Charault (1749), tous vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1457. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1401-1753. — Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements de terres, rentes, maisons, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi sous les dénominations suivantes: la maison du domaine de Colveuc et des rentes appartenants à Marie, fille de P. Gouère (1401), à Jacques de Maurac (1540), à sa veuve Marguerite de Bois-Orhant, (1551), à Jacquemine de Maurac (1582), à Cl. du Masle, écuyer, seigneur de Treslan (1635 et 1664), à Guillaume de Sécillon, écuyer, et à Charlotte Le Guennec (1683); à J. Vincent et Armel de Sécillon (1733 et 1742), et à Judith de Serrant, veuve dudit Armel (1744); — les dépendances de la maison de Connery et des héritages appartenants à J. Le Texier, veuve de Jean Madec (1639), à Jean Madec et à Jeanne Yviquel; sieur et dame du Pouldu (1656); — les dépendances du manoir du Cosquer appartenant à Jean fils de Guillaume Sécillon et de Renée Blanchet (1540), à Zacharie Sécillon, écuyer, époux de Jeanne de la Rochère (1600); à Guillaume Sécillon, écuyer (1622), à Claude Touzé, veuve de Claude de Sécillon (1696); aux héritiers d'Olive Belliotte, épouse de J.-B. Chrétien (1739), acquéreurs du Cosquer par contrat de 1730; — le manoir de Coëssal et ses dépendances possédés par Michel Le Boteuc (1540), Jean Le Boteuc (1582), Michel Le Boteuc (1694), Antoinette du Bouëxic, sa veuve (1734), Michel et Antoinette Le Boteuc (1753); — le manoir de Crémeur appartenant à Tristan fils de Pierre de Carné, seigneur de Carné et de Crémeur (1495), à François Martin, écuyer, seigneur de Beaulieu, sénéchal de Guérande, et à Marie Le Mauguen (1653); à Aug. de Rohan, comte de Chabot, et à Sylvie du Breil de Rays, héritiers d'Yvonne Le Vaillant, veuve d'André de la Bouëxière, seigneur de Brantonnet (1733); et à Aug. de Rohan seul, agissant pour ses enfants (1749), lequel a compris dans sa déclaration les domaines de Léchet et du Scodier.

B 1458. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1400-1782. — Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi sous les dénominations suivantes: le manoir et domaine du Dreseuc possédés par Guillaume du Dréseuc (1400), Jean du Dréseuc (1416), Olivier, héritier d'Aubin du Dréseuc, son frère (1419), Guillemette Deno, veuve d'Olivier (1430), Jean Madic, seigneur de Dréseuc (1466); Olivier, héritier d'Éon du Dréseuc (1480), Pierre Madic (1535), Perronnelle du Dréseuc, dame de Tremello et de la Haie de Maure, héritière de Gillette de Robien, épouse de Poncet du Dréseuc, sieur et dame d'Escoublac (1587); Rolland Martineau (1633); — le moulin du Dréseuc (1680); — la maison et le domaine de la Jeleusie possédés par Jean de Kerallan, héritier de Guillaume Sorel, seigneur de la Jeleusie (1559), par P. de Saint-Martin, écuyer, héritier de P. de Saint-Martin, seigneur de Kerpondarm, et de Marguerite Lecomte, dame de Helfau, ses père et mère (1581 et 1586); par Julienne Yviquel, veuve de Ch. Morvan, sieur de Kerliviny (1701), y compris un aveu de Kerliviny; — la terre et le manoir de Kercassier possédés par Jean Jouan, écuyer (1618·, J.-B. d'Andigné (1700) et Charles-René, son fils, agissant pour lui et ses frères et sœurs (1749); — la maison et le domaine de Kerfur par Aliénor Gaultier, fille de Pierre, sieur de Kerfur et du Grand Cleuz (1580), par Gillette du Bot, veuve de Louis de Sécillon, écuyer, seigneur de Trovray (1683); par Louis de Sécillon, petit-fils et héritier de Gillonne (1716), et par son fils Louis-François de Sécillon, chevalier (1773 et 1782), lesquels font aveu aussi pour Trovray et Tremelu, et déclarent qu'ils ont le droit de prendre le cheval de l'évêque de Nantes, le jour de sa première entrée dans la ville de Guérande; — la

maison et le domaine de Kerhuel possédés par P. du Madic, seigneur de Port-Marzen (1542), Marc Cramezel et Renée Laragon (1622), par Rolland et Marc Cramezel, sieurs des Buttes et du Verger (1659), et les enfants de René de Cramezel, chevalier (1773); — le domaine de Kerrolland appartenant à Henri de la Touche, fils d'Olivier et de Marie du Verger (1541), à Jean Bocandé et Ursule Le Mauguen (1749); — la maison noble de Kerroux et les héritages appartenants à la famille Kerveno possédés par Julien de Kerveno et Jeanne Bonnet, sa mère (1575), par G. de Kerveno, sieur de Kerhilliers, héritier de Jacques, son frère (1587); par Suzanne du Harel, tutrice de ses enfants, veuve de Jacques de Kerveno (1617), et par Zacharie de Kerveno, gentilhomme d'ancienne extraction (1680); — le domaine de Kersalio appartenant à Ph. Rochereul, sieur de Cleuz (1718), à Marie du Hil, veuve de Mathieu Fouquer, procureur du Roy à la sénéchaussée de Guérande (1736).

B 1459. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1383-1655. — Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi sous les dénominations suivantes: les héritages de Jean Le Pennec, fils de Michel, et de Marie de Pontbriend, son épouse (1495); — le domaine de Leschet possédé par Ph. de la Bouëxière et Perrine de Kerpoisson (1619), comprenant la terre de Kerlozec, en Saint-Molf, des héritages dans les paroisses de Batz, de Mesquer et de Saint-André; — la maison noble de Lessac et ses dépendances possédées par la veuve de Raoul de Lusangé (1395), par Aliette de Lusangé (1404), par Jean de Saint-Gilles et Marie de Kervarin, ses hoirs (1421), par R. de Saint-Gilles, écuyer, fils de Jean, seigneur du Pordo et de Ranlieu (1478), par H. Le Boteuc et Julienne Cibouaut (1579 et 1602); — la maison noble de Léverac et ses dépendances possédées par Alain de Léverac, tuteur des enfants de Jean (1383), par Olivier de Léverac (1453 et 1464), par François de Léverac, écuyer (1540), par Cath. de la Châtaigneraie (1608), fille et héritière de Julien et de Françoise de Léverac; par le neveu et les nièces de Catherine (1623), par Ant. Dollin, chevalier, époux de Marguerite de la Châtaigneraie, seigneur et dame du Bozeron, de Coscas, de Kercado et de Kerguimarc (1655), tous vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1460. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1393-1750. — Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi par les vassaux dont les noms suivent: Jacques Richer, écuyer, seigneur de Malaguet, possesseur de divers héritages (1467); — François, fils aîné de Pierre Baye (1468), P. Baye (1540), Françoise Baye, épouse de René du Cambout, chevalier, seigneur de Coislin, grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne, capitaine de l'arrière-ban des gentilshommes de l'évêché de Saint-Brieuc (1559), tous seigneurs de la terre de Merionnec; — Pierre Lesné, propriétaire du domaine du Pontblanc, aussi nommé *Scodeguy* (1609); — Charles de Linderec et Marie de Marzen (1477), Louis d'Avaugour et Jeanne de Lindereuc, sieur et dame de Kerengroays et de Tréveday, héritière de Robert de Marzen par représentation de Jeanne de Marzen sa feue mère (1479), Jean Deslandes, marchand à Guérande (1587 et 1605), par A. Deslandes (1620) et Georges Rochereul (1700), propriétaires du manoir et des dépendances du Port-Marzen; — G. de Quenechquillic et Marie Hillari, héritiers de Jean Hillari, seigneur de la Touche (1539); — Jean Carnac (1393), P. de Béac et Jeanne de Carnac, héritiers de Jeanne de Carnac, épouse de P. de Beizit (1413); Jeanne, fille de Pierre Rogon (1540), Jacques de Saint-Malon, écuyer, héritier de Raoul de Saint-Malon et de Catherine de Kercabus (1587); François (1610), Gilles (1624) et Pierre Dozanneaux (1678), écuyers, et les héritiers de Jeanne Dozanneaux, veuve de Guillaume de Sécillon (1750), seigneurs de Tremeleuc; — Guillaume fils de Jean de Musnillac (1431), seigneur du domaine de Trévaly, situé, comme les précédents, dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande.

B 1461. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin, 9 pièces papier.

1433-1777. — Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi par les vassaux dont les noms suivent: Jean Le Bouteiller, héritier de Jeanne du Darin, sa mère, et de son oncle Guillaume du Darin (1433); Pierre de Cleuz (1532 et 1540), René de Kerpoisson, écuyer, sieur de Kerfrezour (1618), seigneurs du domaine de Trevenegat; — Jean du Verger et Raoulette de Sesmaisons, héritiers de Thomasse de Musnillac, épouse de Jean de Sesmaisons (1480); les héritiers de Pierre Jouan et de Blanche Bocher (1533), Pierre Jouan leur fils (1540), propriétaires du domaine de Trévenez; — J. Rogon (1540), Jacques de Kerpoisson, écuyer (1608), Jacques Tessier, étudiant à Rennes (1638), propriétaires du domaine de Troffiguet; — Jérôme de Trevelec, seigneur de Leslé, lieutenant général de la capitainerie garde côtes du Croisic, et Gabrielle Rogon (1749), propriétaires des domaines et métairies de Tromartin, de Beauregard

et de Tréveday; — Olivier Morel (1465), Alain Le Quéré et Perrine Geffray, héritière de Jeanne Olivier, sa mère (1481), propriétaires du domaine de Trouvray; — Pierre du Verger (1539), Marc du Verger, tuteur de Jacques, son fils, héritier de dame Anne du Verger, sa mère, fille de Pierre, seigneurs du Verger (1583), auxquels aveux on a ajouté ceux de Rénelouars et de Cardinal, en 1539; — Jacques Le Borgne (1599), Jacques de Sécillon, écuyer, seigneur du Blanc (1652), P. B. de Sécillon (1683), Madeleine Lefeubvre, veuve de P. de Sécillon (1728), Jeanne de Kermeno, veuve de René-François de Sécillon, tutrice de leurs enfants, héritier de R. Michel de Sécillon, chevalier, leur aïeul (1777), seigneurs et dames de Villeneuve.

B 1462. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin.

1392-1533. — Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements des meubles, des terres et héritages d'un bâtard du nom de Bernard Guégan, dit Cognelle (1392); de P. Coterel (1393), de Jean Gorges (1395), des héritiers de Perrot Breguoguen (1400), de Perrot du Chastel, héritier de Guillemette de Marzen, sa mère (1400), de Jean de la Jou (1401), de la succession d'Agnès du Châtel (1401), d'Aliette de Trélan (1404), de Guillaume de Béac (1405) et de Guillaume Le Floch (1406); — des possessions de Nicole, fille d'Ernaud de Bransec (1414), de Jean Le Touf-foreuc (1460), de Guillemette Bellenger, veuve de Jubin Le Fauhé (1466), de Pierre Le Moël (1471), etc. — Autres aveux concernant des vignes sises au clos du Rignac près Congor, produits par Jean Cydrac (1467), par Olivier Grignon (1474), Guillaume Plat (1481); — des maisons, des salines et des héritages possédés par Rolland Deno (1460), Olivier Deno (1477), Jean Deno (1480), Guillaume Deno de Queniquen (1485), par François, fils de G. Deno, écuyer, seigneur de Larloc (1533); par Pierre du Verger, écuyer, seigneur de Saint-Denac et de Trégrain (1533); tous vassaux du Roi dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande.

B 1463. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1540-1698. — Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements produits par Marguerite de Maurac, dame du Cosquer (1540), Pierre Gaultier, Louis de la Rochère, seigneur des Ménils et de Henleix (1540), Jean du Dréseuc, écuyer, seigneur de Lesnerac, et Jeanne de l'Hopital (1543); Jérôme de Kerpoisson, seigneur de Kerfrezour (1559), Michel Yviquel dit du Bray, sieur de Senon (1580), Philippe de la Bouëxière et Perrine de Kerpoisson, sieur et dame de Brantonnet, de Leschet et de Kerlozet (1600); Pierre de Sécillon, sieur de Saint-Germain, et Jeanne Yviquel, héritiers de Michel Yviquel, sieur de Senon, leur père (1600); Nicolas Cormier et Jeanne du Couëdic (1610); Pierre Le Fauhé (1618), Paul Pelaud, sieur de la Ville-Aubin (1622), Louis Mouton, chirurgien à Guérande (1638), Olivier Le Gouic, paludier, François Le Page, sieur de la Guillardais (1652), Jean Gicquel, les héritiers de Gabriel Le Fèvre de Sauvigné (1678), Pierre Guyot (1692), et autres, pour des maisons, des terres et des héritages situés dans les frairies de Queniquen, de Trescalan, de Congor et de Saillé, dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande et dans la mouvance directe du Roi.

B 1464. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 159 pièces, papier.

1708-1777. — Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements vérifiés par la cour royale de Guérande et produits par Olive Berthau (1709), Alain Coquard de Rosconan (1710), René Picaud, écuyer, sieur de la Chancelière (1718), Julien Le Pourceau, écuyer, sieur de Rolivaud (1742), François Couëssin, chevalier, seigneur de Kergal (1745), M. Malenfant, paludier, (1748), les demoiselles Laragon, propriétaires de la maison du Parc; Thomas Péréon, les enfants de François Terrien, Pierre Colombert, saulnier (1749), Louis Mouton de Kergentil, avocat, sénéchal du marquisat de Becdelièvre; Michel Le Boteuc, héritier de Antoinette du Boissy, dame de Coëssal (1752); les héritiers de Marie André, veuve Raphaël, propriétaire de la métairie de Kerpondarm à Clis (1758); Julien-Louis Lévesque, négociant à la Roche-Bernard (1772); les enfants de Joseph Audet, sieur de Kerdin (1774); Jean-Marie de Courson de Liffiac, chevalier, seigneur de Lessac, Coëtcas et autres lieux (1775), etc., pour des pièces de terre labourable, des clos de vigne et des maisons situés dans les diverses frairies de la paroisse de Saint-Aubin de Guérande, dans la mouvance directe du Roi.

B 1465. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1421-1599. — Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements produits, d'abord devant Alain Bouchard, receveur de Guérande (1434), puis devant la cour royale de Guérande par Payen de Carné et Raouline Mello, héritiers de G. du Dréseuc et de Julienne de Lescaouet (1421); Jean Le Bouteiller, héritier de Jeanne Baye (1434), Guillaume de la Pommeraie, écuyer, seigneur de Henleix (1464); Eon Bily (1480), Guyon de Kerguyris, écuyer, seigneur de Coëtirgras (1495), Jean de la Rivière, écuyer (1497); Pierre Le Guennec, écuyer (1508), Jean Jégo, seigneur de Pradouez et de Beaulieu (1535); Jeanne Sécillon, dame de

Beaulieu (1540), pour des œillets de marais situés dans les salines nommées Louarneuc, Terroden, Maures, le Viel-Etang de Beslon, Franquezec, Queszìequeux, Lenic-Bobance, Lenic-an-Gorges, Lardragon, Sirho, Manhero, Dinderez, Poulfiguet, Gludic, Tarrouden, Cammès, Enès-Vennal, Malmiton, Lister, Cassari[1]; — autres aveux produits par François du Dréseuc, seigneur de la Lande et du Blanc (1540), François de la Haie, sieur du Sable (1540), Guillaume de Kerpoisson, écuyer, et Guyonne Rogon, seigneur et dame de Kerfrezour (1540); Jean Yvette, seigneur du Bois-Hamon (1541), Jeanne de Kerallan, veuve de Jean Cramezel, écuyer, sieur de Kerméance (1550); Marie du Dréseuc, épouse de René Le Floch, héritière de Gillette de Robien (1579), Yvon Le Biscaye (1587), Beatrix de Romillé, curatrice de François Budes, seigneur du Hirel (1587); Alliette Jumel, veuve Yviquel (1599), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande, pour divers marais.

B 1466. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1600-1699. — Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements vérifiés à la cour royale de Guérande et produits par Daniel Gaurais et Jeanne de Bodéan, sieur et dame de la Masure (1600); Olive de la Lande, dame de Billac (1601), Jacques Tessier, sieur des Maisons-Neuves (1627), Jean Leroy de Kersalio (1633), Marie Le Pelletier, veuve Arthur (1639), Paul de Gennes, sieur de la Cointerie (1652), les enfants mineurs de Jean de Trevelec et d'Anne Martel (1652), Olive Pasquier, dame du Hellec, veuve de Jean Le Mintier, (1678); Michel Pelaud, sieur de la Baronnie (1682), les héritiers de Perrine Guillermo, dame de Locmaria (1693), Charles Lefèvre de Cadouzan (1696), Olivier de Saint-Georges, lieutenant général pour le Roi en Poitou (1697); Renée Madec, épouse de Mathieu du Bochet (1699), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande, pour des œillets de marais salants situés dans les salines nommées Gohannès, Mirebelle, Saulmoine, Penfont, la Motte de Pradel, Sternué, la Salle (près Congor), Rohic, Gludic, Sistel, Roguinez, Broualez et autres.

B 1467. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 206 pièces, papier.

1700-1747. - Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements vérifiés en la cour royale de Guérande et produits par les héritiers de François Coquard de Kerné (1700), de Jean Le Besson, sieur de Lancrain (1702), de Louise Le Tresle, dame de Coëtion (1704), de Ch. David, sieur de Guémené (1709), de René Amelot, sieur de Bresehan (1710), de Ch. Mahé, sieur de Kerbrenezé (1710), de Marie Robert, veuve Calvé (1712), de René Jan, sieur du Lain (1717), d'Élisabeth Le Berre (1718), d'Aubin Glazet (1720), de la baronne de Saint-Pierre (1729), de Jean Eudo, sieur de Keroman (1730), de Marie-Anne Lepaige, épouse de Julien Gaultier, écuyer, seigneur de la Boulaie (1731); de François Le Pennec de la Saudraie (1733), de Joseph Rado (1734), de François de Saint-Pern, seigneur de la Tour (1736), pour des marais salants situés dans les frairies de Corduan, de Congor, de Queniquen, de Careil et de Clis, sous la juridiction royale de Guérande.

B 1468. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1747-1756. — Paroisse de Guérande. — Aveux et dénombrements produits par les héritiers de Marie Pasquier, dame de Carigny, de Julien Gaultier, écuyer, seigneur de la Boulaie (1747), de Paul Planchette de Tréhet; — par Anne Bonfils, veuve de Séb. de la Haie de Silz (1748), Madeleine Tallord et ses deux frères, Anne Bégaud, veuve Guilloré de Kerlan, Jean Goupil de la Picquelière, bourgeois du Croisic (1749), X. Le Mintier, chevalier, seigneur de Le Hellec, Jeanne Guiton (1750) et autres, pour des marais salants situés dans les salines du Dor, de Sterné, de Lancrain, de Landevan, de Salahé, de Cassan, du Grand Guyon, de Léanès et autres, situées dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande et dans la mouvance directe du Roi.

B 1469. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1419-1699. — Paroisse de Guérande et frairie de Saillé. — Aveux et dénombrements de rentes et d'héritages vérifiés en la cour royale de Guérande et produits par Guillaume André (1419), Perrot Le Moulnier (1437), Perrot Dibel (1464), Aubin Soreau (1466), Aubin Baboulle (1468), Noël Le Crech Henri de Kerlentec (1471); — par François Callon, seigneur de la Porte, docteur ès-droits, conseiller au Parlement de Rennes (1540); Jean Colombert (1602), Jean de Trevelec, écuyer (1618), Jean Couet (1635), Olivier Macé, paludier (1638), Aubin Oillic (1638), Jean Madec (1639), Silvestre Cario (1652); — par les héritiers de René Casdre, écuyer (1684), de Jean Dupé, sieur du Quénet (1695), et autres, pour des maisons sises dans les rues du Four, du Bel, de la Clique et du Sang, pour des vignes sises aux clos de la Pierre et de Lenifun; — pour des terres sises dans les îles de la Motte et du Diolet; — pour des marais salants situés dans les salines du Château-Gargan, de Palumer, de Rohic, de Vachelerez, de

1. Ces formes orthographiques sont du XV[e] siècle.

Dor, de Lamorin et autres, situés dans la mouvance directe du Roi.

B 1470. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 275 pièces, papier.

1702-1777. — Paroisse de Guérande et frairie de Saillé. — Aveux et dénombrements d'héritages vérifiés en la cour royale de Guérande et produits par les héritiers de Olivier Raphaël, sieur de Kerdurand (1708), de Marie Jumel, veuve de Jean Le Besson, sieur de Lancrain (1710), de Jean Le Mauguen, sieur du Parc-Ruisseau ; par Mathurine Dubois de Bruslé, épouse de Joseph Desportes, chevalier (1726) ; par Jeanne Duchesne (1731), par les héritiers de René de Kermeno, prêtre, prévôt de l'église collégiale de Guérande (1731) ; et de Madeleine Goupil (1733) ; par Mathieu Gondal, recteur de Saint-Nazaire, pour la fondation du sieur Mahé de Kerbrenezé (1739) ; — par les héritiers de Jean Frain et de Marguerite de Gennes (1741), de Jeanne Dalino (1743), de Germaine du Coudray, veuve d'Alexandre Guillermo, écuyer, sieur d'Arun (1747) ; — par René Bourdic, sieur de Guémadec, propriétaire de la maison noble de la Tocnaie, près le bourg de Saillé ; — pour les prés Fresnay, Garnier, de Trevenegat, de Crevecœur et de la Motte-Laragon ; — pour des marais salants situés dans les salines nommées Gonan, Moulhouarnés, Lescobé, Gallet, Alain, Croisela, Bain, Prostezo, Grand Gouaré, Créhidu et autres. — Conclusions, sentences de renvoi et de réception.

B 1471. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1750-1773. — Paroisse de Mesquer. — Aveux et dénombrements de la maison, des terres et des fiefs de la seigneurie de Beaulieu produits après le décès d'Olivier Gibon, chevalier, seigneur du Grisso, décédé le 21 mai 1740 (1750) ; après le décès de Julien Gibon, chevalier, seigneur du Pargo (1773), vassaux du Roi dans la sénéchaussée de Guérande.

B 1472. (Liasse.) — 29 feuillets et 4 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1415-1540. — Paroisse de Mesquer. — Aveux et dénombrements de rentes, terres, fiefs et droits divers dépendants de la seigneurie de Campzillon produits devant la recette de Guérande après le décès du sire de Laval (1415) ; devant la cour royale de Guérande, par Jeanne de Laval, comtesse de Vendôme, dame d'Epernon, de Montdoubleau et de Campzillon, représentée par J. Chevalier, prêtre (1458) ; par Jean de Bourbon, chevalier, comte de Vendôme (1469). — Aveu détaillé produit par A. de Gousolles, écuyer, procureur des curateurs de François de Bourbon, comte de Vendôme, héritier de la châtellenie de Campzillon, dont les droits seigneuriaux s'étendaient dans les paroisses de Batz, de Guérande, de Mesquer, de Piriac et de Saint-Molf. Les hommes liges sont au nombre de 98. Le titulaire déclare qu'il perçoit la taillée d'armes sur les seigneurs de Lauvergnac, de Trévaly, de Dréseuc, de Tesson ; qu'il jouit de la prévôté féodée de Piriac ; qu'il a un droit de préemption sur la pêche du poisson apporté sur les rivages de Piriac au tiers du prix courant ; le droit de prélever sur chaque morhon « toute la teste, la coue jucques au nombril et un cousté de chacun desdis morhoz » ; un droit de coutume d'un denier par pipe de vin chargée sur les mêmes rivages ; un droit de lods et ventes sur chaque vaisseau vendu dans les paroisses de la châtellenie ; le droit de garder 15 jours les tenanciers des vignes de Piriac pour vendanger les vignes rouges après le ban de la vendange du blanc breton (1479). — Autre aveu présenté par René Tourmenine, seigneur de la Guerche, de Portric, de Jasson, de Malnoë, d'Arthon, de Chemeré, de Rouans et de Sainte-Pazanne pour la même terre (1540).

B 1473. (Registre.) — 267 feuillets, parch. ; 1 pièce, parch.

1572. — Paroisse de Mesquer. — Aveu et dénombrement de la terre, fief, juridiction, seigneurie et châtellenie de Campzillon, y compris le domaine de Kerjean, en Piriac, relevant de la cour royale de Guérande, produit par Pierre Tournemine, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Bellejoie, comprenant les déclarations des arrière-vassaux suivants : aveux par Pierre Baye, écuyer, seigneur de Mérionnec, en Guérande ; par N. de Trégus, pour le manoir de la Porte de Trégus, en Piriac ; par Tristan Le Pennec, seigneur de Lauvergnac, en Guérande ; par Christophe de Sesmaisons, seigneur de Tréhembert et de la Ville-au-Chat, en Mesquer ; par le curateur de Jeanne de Kerambartz, dame de Kerambartz et de Trémondet ; par Jean Le Gentil, écuyer, seigneur de Soursac ; par Guillaume de Musillac, sieur de Trévally, par Julien Jego, sieur de Pradouer ; par Olivier Madic, seigneur du Dreseuc ; par Yvon Quello, sieur de Kerdréan, paroisse de Batz ; par la mère de G. de Penbulso, pour la maison et le domaine de Penhouët, en Piriac ; par Jamet du Dréseuc, seigneur de Texon ; par J. Quello, sieur de Treslan ; — par les enfants de Pierre Le Gruyer, pour le manoir et la métairie du Fau, en Guérande ; — par les tenanciers de nombreux marais salants, par les propriétaires de maisons sises au bourg de Piriac, par les titulaires des bénéfices de N.-D. de Pitié, de Saint-Jean, de Saint-Sébastien de Piriac, de la Madeleine d'Escoublac, de la Trinité de Batz ; par les religieux de Saint-Gildas-des-Bois, pour la maison et les terres de la Crosse, en Piriac.

B 1474. (Liasse.) — 1 pièce, parch ; 218 feuillets ; 4 pièces, papier.

1581-1773. — Paroisse de Mesquer. — Aveux et dénombrements sommaires et détaillés des dépendances de la châtellenie de Campzillon, relevant de la cour royale de Guérande, produits par François Tournemine (1581), par Ignace Tournemine, chevalier, baron de Campzillon (1711) ; Louis Jacquelot, vicomte de la Motte (1741), et par le même, après la mort de Marguerite Jouhannic de Coëdrezo, devant les receveurs généraux des Domaines (1750) ; et par Jeanne Jacquelot (1773). La liasse renferme aussi une déclaration en sous-rachat de Jacquemine de Maurac, dame de Colveuc, pour divers héritages qui lui venaient de la succession de son frère, en Piriac, sous la mouvance de Campzillon (1582).

B 1475. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1413-1735. — Paroisse de Mesquer. — Aveux et dénombrements des dépendances du manoir de Kerruhuel produits devant la Chambre des Comptes par Jacques du Masle, écuyer, et Olive de Penvulso, son épouse, seigneur et dame de Carvalo, héritiers de Nicolas de Penvulso, sieur de Trohudal (1600), et Claude du Masle, écuyer, sieur de Treslan (1629). — Aveux et dénombrements des maisons, terres, héritages et redevances, dépendants du manoir et de la seigneurie de Tréhembert, mouvants de la sénéchaussée de Guérande, produits par Christophe de Sesmaisons (1510 et 1561) ; après le décès de Catherine du Pont, par François de Sesmaisons, sieur de la Sauzinière (1586) ; par J.-B. Becdelièvre, chevalier, premier président en la Chambre des Comptes, agissant au nom de Renée de Sesmaisons, son épouse (1693), acte qui comprend aussi une déclaration de Kerrhuel ; — autre déclaration produite par François Becdelièvre, chevalier, marquis de Becdelièvre (1735). — Aveux de la terre de Villeneuve, échue à Guillaume de Kerderian par le décès de Guillemette du Darun (1413), et ensuite à Olivier de Kerderian (1419), produits devant la recette de Guérande.

B 1476. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1417-1777. — Mesquer. — Aveux et dénombrements de marais salants situés sous la mouvance de la juridiction de Guérande dans les salines de la Marche, du Jay, de Guyonne, de Halleguec, de Beauregard, de Siègemont, du Verger, de Gourvinec, de la Moricette, de Locmaria, de Keraumant, *alias* Kerloy, du Petit Lanic, de Notre-Dame, du Château *alias* Sauvagère, de la Croix *alias* Bahic, produits par Catherine de Montfort, veuve de Pierre de Saffré, tutrice de son fils Alain (1417) ; par Olivier de Coëguel, tuteur de son fils Jean après le décès de Jeanne de Saffré ; Jean Le Normant (1471), Jean Le Bloay, écuyer, sieur du Vé (1478), Jean du Pont, seigneur de Tréhembert et de Kermenguy, curateur de Jeanne de Musnillac, son épouse, dame desdits lieux (1480) ; Mahé Morvelle (1500), Jeanne de Broël, veuve de Jean de Trégus, écuyer (1535) ; Jean Cotherel, écuyer, seigneur de Trégonnau (1540), Guy de Trevelec (1540), Anne Eder, dame de Sesmaisons, veuve de J. de Sesmaisons de la Berrière (1541) ; Marie de la Marche, épouse de Georges de Coédro, écuyer, seigneur de Pinieuc (1541) ; Isabeau de Callac, dame douairière du Beizit (1580) ; Renée Le Boteuc, dame du Lindreuc ; les demoiselles du Bot (1673), Claude de Lesquen, chevalier, seigneur du Plessis (1677) ; Pierre Jollan, sieur de Clerville, ancien officier de dragons (1747) ; par les héritiers de François Josset de la Charquertière (1774). — Autre aveu rendu par François Roux, négociant, afféagiste d'un canton de terre vague à la pointe de Merquel (1749).

B 1477. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1401-1665. — Paroisses de Montoir et de Piriac. — Aveux et dénombrements produits par G. de Comenan, pour l'hébergement de Guersac (1401), après le décès de J. de Musnillac, chevalier, seigneur de Séréac et de Cleuz, par sa veuve Jeanne de Malestroit, tutrice de sa fille Marguerite (1463), pour divers prés ; — par Éon Dagaye, écuyer, seigneur de Tréguily, pour diverses rentes à percevoir entre le pont de Méan et le bourg de Saint-Nazaire (1478) ; — par Ch. de la Bourdonnaie, écuyer, seigneur de Bratz et de la Taillée, pour diverses rentes à prendre dans la mouvance de la juridiction de la Pasquelaie, en Méan (1665) ; — aveu du moulin de Brelevenez, en la paroisse de Piriac, près Toulan (1540) ; héritages tous situés dans la mouvance royale de la sénéchaussée de Guérande.

B 1478 (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1394-1748. — Saint-André-des-Eaux. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi dans le ressort de la cour de Guérande par les vassaux dont les noms suivent : Pierre de Lesnerac, héritier de Jeanne Derian d'Ust, sa mère (1417), Ch. Saffré, notaire royal (1682), possesseurs de la métairie noble du Cabenot ; — Jean de Branguen, lequel tenait la terre et seigneurie de Châteaulou en juveigneurie des héritiers de Raoul de Lusangé (1394) ; Tiphaine de Châteaulou, après le décès de Jean de Lusangé (1404) ; Gildas, fils de Jean de Branguen (1424) ; J. de Branguen (1466), Jeanne Le Boteuc,

veuve de Jacques du Verger (1605), les héritiers de Jérôme Boterel de Quintin, chevalier, comte de Saint-Denac (1737), tous seigneurs et dames de la terre de Châteaulou ; — René et Amaury de Kerpoisson, possesseurs de divers domaines (1540-1557) ; — Jean d'Ust (v. 1400), Jean d'Ust et son fils (1421), François d'Ust (1461), J. de Champaigne et Jeanne d'Ust, héritiers de J. d'Ust, seigneur d'Ust et de la Ville-aux-Fèvres (1559) ; François Percault et Jeanne, fille aînée de Jean d'Ust (1574), Jean de Boberil, écuyer, seigneur du Mollant (1618), Maurice Avril de la Chauvière, chevalier (1730), et ses héritiers, après son décès (1748), tous seigneurs et dames de la terre et de la châtellenie d'Ust ; — Jean Gaultier (1540) et Jean du Boisbrassu, écuyer (1618), possesseurs du domaine de la Ville-aux-Gals ; — Guillaume Savary. seigneur de Tréheix (1559), P. Savary (1586), Ph. de Vassault et Judith de Corval, seigneur et dame de Penmoussel (1618), J.-B. de Lescoët, chevalier, seigneur de la Guérande, et Perrine de Guicaznou (1685), tous possesseurs du domaine de la Ville-Savary.

B 1479. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1395-1773. — Paroisse de Saint-André-des-Eaux. — Aveux et dénombrements d'héritages possédés par la veuve Perrigaud, Jean Bonnet (1413), J. Cariot (1466), Jean de Branguen (1475), J. Deniaulx (1608), J. Becquet et Elisabeth Prier, sieur et dame du Reneguy (1618), Louis Mahé (1680), les héritiers de Jeanne Jego et de Gabrielle de Rohan, comtesse de Grosquer (1751), et autres. — Aveux en forme de rôles des vassaux de la juridiction de Ranlieu dispersés dans les paroisses de Saint-Nazaire, d'Escoublac, de Saint-André et de Guérande, produits par Jean de Saint-Gilles (1540), Jean de la Bourdonnaie (1600), Ph. de la Bouëxière (1679), Jean Lelong, chevalier, seigneur du Dreneuc (1701).

B 1480. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1392-1716. — Paroisse de Saint-Lyphard. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Guérande avec les dénominations suivantes : le domaine du Bois-Nozay possédé par Jean de Ranlieuc dit Colin (1392), Guillaume Colin (1419), J. Coterel, seigneur de Trégonnau (1508) ; Olivier de Trevelec, héritier de Guillaume Briend (1532) ; les héritiers de Ch. de Kercabus (1559), les enfants de Ch. de Marbré et de Marguerite Gautier (1604) ; Jean Yviquel, sieur de la Ville-Savary (1669) ; et Jean de Vay, sieur de Coëtcarret (1716) ; — la terre et seigneurie de Kercabus possédées par Pierre de Kercabus (1540), par Jean de Kerpoisson, époux de Jeanne de Kercabus (1606). — Aveux de rentes et de divers héritages possédés par Jeanne de Rohan, veuve de François de Rieux ; par Jean de Rieux et de Rochefort (1465), par Jean Le Guennec, sieur de Kersalio (1540) ; etc.

B 1481. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1400-1754. — Paroisse de Saint-Molf. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Roi dans le ressort de Guérande avec les dénominations suivantes : le domaine de Mouhonnat, possédé par Jean de Branguen, héritier de Stéphane de Châteaulou (1406) ; — la terre et seigneurie de Quilfistre dont les dépendances s'étendaient en Saint-Lyphard et Piriac, appartenante à Olivier de Quilfistre, vassal de Riou de Rosmadec, seigneur de Quilfistre (1401) ; Riou de Rosmadec, seigneur de Goarlot et de Quilfistre (1480) ; Jean de Rohan, tuteur testamentaire de Marie de Rosmadec (1509) ; Jean Papin, après le décès de Jeanne de Montboucher, dame de Pont-croix (1581) ; Guillaume de Quermeno, chevalier, seigneur de Lauvergnac (1662) ; Hilarion de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Trévaly, propriétaire de Quilfistre et de divers fiefs annexés (1692) ; — le manoir et le domaine de la Salle-Branguen, y compris les rôles du fief de Crémeur ou Carné, en Guérande et Saint-Lyphard, possédés par Jean Le Texier (1586, et G. Martin de la Saudraye (1635). — Aveux de divers héritages et de marais salants appartenants à G. Cado (1471), à Jean de Quilfistre, sieur de Tremaouern (1478) ; à E. Raoul (1480), à P. de Cramezel (1540), à Jean de la Haie, sieur de Ranzegat (1599), à Ch. Aubin de la Tréallaie (1636), à Olive, Suzanne et Jeanne Le Manceau (1675) ; à Jeanne Leflô, dame de la Chasseloire (1697) ; à Thérèse du Rocher (1750) et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1482. (Liasse.) — 91 feuil. et 28 pièces, parch. ; 14 pièces, papier.

1392-1776. — Paroisse de Saint-Nazaire. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Guérande, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Cleuz, possédée par Jean de Cleuz (1392), Marguerite de Kercabus, veuve de Jean de Cleuz (1430) ; Jean de Muzillac après le décès de son père Jean qui décéda en 1449 : Guyonne Le Moël, veuve de Martin de Cleuz, écuyer (1511) ; Jean de Cleuz et Perrine Gaultier (1543) ; Anne de Cleux, veuve de Guillaume de Cleux (1581) ; Marie Loriot, veuve de François Proust, sieur du Port-Lavigne (1660) ; Georges Rochereul, sieur

de Promarzin (1724); Joseph Belliotte, de la Ville-Allain, sénéchal de Donges (1730); et J.-B. Le Pourceau de Mondoret (1752); — la maison noble d'Armanjot et ses dépendances possédée par Jean Le Métayer (1481), Jean Hèmery (1618), Guillaume du Matz, seigneur de la Drouillay (1709); les héritiers de Jacques Hego (1747), et Pierre Bruneau, capitaine de navires (1748); — la maison noble, le domaine de Henleix et ses dépendances, en Escoublac, possédés par Jean de Rohan et Gillette de Rochefort (1466), les héritiers de Pierre Le Dotz, écuyer, sieur du Grand Henleix, époux de Jeanne de la Motte (1620), le tuteur des enfants de François de Brouhel, chevalier, seigneur de Lanegry, et d'Anne de Rohan (1681); Louis de Rohan, chevalier, seigneur comte du Polduc (1735); — la terre et seigneurie de Marsaint, possédée par Perrine de Cleuz, veuve de Thébaud Malor, tutrice de son fils Jacques (1479); — la terre et seigneurie de la Motte-Almand, possédée par Morice, frère de Nicolas de Volvire (1406), Jeanne Gastinel, héritière de Jean Gastinel et de Marguerite du Dréseuc (1535); Jean Le Vallois, héritier de Françoise de Guémadeuc (1562); Pierre Le Vallois, écuyer (1600), Pierre de la Bouëxière, écuyer, et Jeanne de Saint-Aubin (1620); Ph. de la Bouëxière, leur fils (1652-1673), François Le Chauff, chevalier, seigneur de Kerguenec (1776). — Autres aveux de la terre et châtellenie de Saint-Nazaire, y compris la terre de Marsaint et celle de Saint-André annexées, produits par Odet de Bretagne et Renée de Couesmes (1564 et 1584), par les héritiers de François de Carné (1694), par Jean-Marie Bonin, chevalier, seigneur de la Ville-Boucquais (1773). — Le seigneur de Saint-Nazaire déclare qu'il est fondé à jouir du droit de coutume le jour de la foire de Sainte-Marguerite, de la petite coutume du *Travers de Loire*, du droit de grand ancrage sur les navires venant du dehors et du petit ancrage, du droit d'étallage sur le poisson, du droit d'épaves et de bris, du droit de *philiponage* sur les défunts et de *rouage* sur les charrettes chargées de vin. Les vassaux qui lui doivent hommage sont les seigneurs de Marsaint, du Boisjollan, de Lesnerac, de Kerfrezour, du Plessis, du Sable, de Saint-Denac, de Ranlieu, de Louffurand, de Henleix, de Larloc, de Kerpoisson et du Boisjollier.

B 1483. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1413-1771. — Paroisse de Saint-Nazaire. — Aveux et dénombrements d'héritages situés dans la tenue de Marsac, appartenants à Th. Rochard (1413), O. Houis (1459), Jean Labour (1610), Jean Rousselet, Denis Denyé (1618), P. Chotard; et procès-verbal d'arpentage de toutes les terres de Marsac dressé, en 1615, pour A. Hémery. — Autres aveux d'héritages produits par Jean Bouget (1464), Jean Motais (1474), François de Condest (1578), Jean de la Haie, écuyer, sieur du Sable; J. Bertho (1620), Jean Le Pourceau, écuyer, sieur de Rolivaud (1695); Jacques Guériff, chevalier, seigneur de Lanouan, propriétaire du moulin de la Brandelle (1749); et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1484. (Liasse.) — 72 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1392-1599. — Aveux et dénombrements collectifs comprenant des marais salants, des rentes foncières et féodales, des domaines situés dans les paroisses de la sénéchaussée de Guérande dont jouissaient Isabeau de Corollec (1392), Jean du Quenech (1395), Olive de Corollec, Olivier de Cleuz, Guy de Rochefort, sire d'Assérac, Pierre de Musillac, sire de Cleux, Guillaume de la Lande, sire de Campzillon (vers 1395), Jean de Sérent, chevalier, tuteur de ses enfants (1396); Isabeau de Musillac, épouse de Jean de Kercabus (1418), G. du Dréseuc (1420), Jean Thébaud, propriétaire de Tréven en Mesquer (1423); Jean Le Gentil (1425), Denis Jollan (1437), G. Jego de Batz (1460), Guillaume de Trégus, seigneur de Kerrobert (1469); Jean de Beaubois, écuyer, seigneur de Beaubois (1470); Louis d'Avaugour et Jeanne de Lindereuc, seigneur et dame de Kergrois (1473); Jean Callon, sieur de la Ville-James (1480), Pierre de Broël, écuyer, sieur de Broël (1494); Jean du Verger, seigneur de Saint-Denac et du Trégrain (1495); Jean Le Bouteiller, seigneur de Lessac, Pierre de Carné, écuyer, seigneur de Carné, Elyot Labbé, marchand au Croisic (1496); J. Thébaut, sieur de Kerolivier, Jean Borgnet et Cath. de Kercabus, seigneur et dame de la Teurterie (1497); — Jean Jouan, seigneur de Ranzegat (1508), J. Lemaistre de la Garelaie, écuyer (1539), Fr. Godelin, écuyer, seigneur de Chavagne et de Ville-James; Claude Le Pennec, G. de la Haie, seigneur de la Pasquelaie, Georgine de Juzel, dame de Kerpondarm, veuve de Julien de Saint-Martin (1540); Jean Cramezel, seigneur de Kerméance, François Deno, seigneur de Larloc; G. de Kermeno, seigneur de Kerroul; Raoul de Kerguiris, seigneur de Coëthiruas (1541); Jean de Vay, seigneur de la Fleuriais (1543); Jean du Dréseuc, seigneur de la Lande; Alain fils de Jean Le Poictevin (1555), G. Godeau, sieur de Kervarec (1564); J. Quello, possesseur de la maison de Ranzegat au Croisic (1570); G. de Talhouet de Keravéon (1583), possesseur de marais salants dans les paroisses de Batz et de Guérande; Laurent Duppé (1599) et autres, tous vassaux du duc de Bretagne et du Roi.

B 1485. (Liasse.) — 115 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1600-1689. — Aveux et dénombrements collectifs

de marais salants, de maisons, de rentes et d'héritages situés dans les diverses paroisses de la sénéchaussée de Guérande, et dont les possesseurs sont : Jean Jollan et G. Lefloch, sieur et dame de la Porte-Moro (1600) ; A. Lemauguen, J. Le Corre, marchand à Penchâteau ; G. Guitton et Sarra Bernard (1617), H. Quelas, N. Yviquel, Jeanne Hougard, veuve Lefauhé, H. Moyon, P. Noblet de la Motte, J. Le Naizet, Jean Jollan, sieur de Bourlebaud ; Jean Priour, propriétaire du rôle rentier de la Ville-James (1618) ; Etienne Lemaistre, écuyer, sieur de la Rinelais (1620) ; J. Bourdic et Guillemette Le Mitrailler, J. Olivero, les enfants de Ch. Aubin de la Tréallais, H. Cavalen (1635), J. Le Huëdez, Ch. Blais, Jean Leduc, Silvestre Davy, G. Calvé, J. Coquart et autres vassaux du Roi.

B 1486. (Liasse.) — 89 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1640-1678. — Aveux et dénombrements collectifs de marais salants, de terres labourables, de maisons et de divers héritages dispersés dans les paroisses de la sénéchaussée de Guérande et dont les possesseurs, vassaux du Roi, sont : Tobie Pesdron et Jeanne Jollan, sieur et dame de la Porte-Pradel (1640) ; Jean de Sarrigain, bourgeois du Croisic ; Pierre Le Porceau, sieur de la Rue Neuve ; Jeanne Leroy, veuve Fouquer de la Gallicherais ; Ch. du Boschet, sieur du Couëdic (1644) ; G. Legal, sieur de Coëtcouron (1652) ; Aubin Le Berre, René Aubin, écuyer, sieur de Trémondet ; Olivier du Bois-Guéheneuc, seigneur de la Babinais (1652) ; Jean Verdier et Aliette Tinguy, Jean Le Besson, sieur de Lancrain (1658) ; Jean Guinarès et Renée Obligy, Paul de Gennes, sieur de la Cointerie, Jean Le Huédé, sieur de Kerjan (1675) ; François Laragon et Jeanne Brohan, sieur et dame de Lenic-Anger (1678) ; et autres. — Sentences de renvoi, de publication, de vérification et arrêts de réception à la Chambre des Comptes.

B 1487. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 188 pièces, papier.

1685-1789. — Aveux et dénombrements collectifs concernant des salines situées dans les marais de Lenclis, de Gonan, du Rohy, d'Urien, du Silivert, de Jacob, de Bécard, du Croisello, du Salahé, de Golleden ; — des terres et des maisons situées à Batz, au Croisic, au Pouliguen, à Saillé, dans les paroisses de Mesquer, d'Escoublac, de Saint-Lyphard et de Saint-Molf, et sur lesquelles le Domaine royal percevait un droit de rachat après chaque décès.

B 1488. (Liasse.) — 72 pièces parchemin ; 133 pièces, papier.

1740-1780. — Aveux et dénombrements collectifs de marais salants, de terres, de maisons et de divers héritages dispersés dans les paroisses de la sénéchaussée de Guérande et dont les déclarations ont été faites aux receveurs généraux des Domaines par Michelle Bataille, veuve de Pierre Le Torzec (1741), François de Combles, chevalier, seigneur de Nayves, fermier afféagiste des droits de banalité et de péage que possédait le Roi dans les paroisses de Batz et de Guérande ; Renée Le Queré, veuve de Pierre Calvé de Morinay, écuyer ; J.-B. Fournier de la Guillardais, avocat à la Cour (1748) ; Yves Cavallen, paludier, J. Rochereul, capitaine des gardes-côtes de Saint-Nazaire ; Anne de Champeaux, veuve de Trévelec, P. Gardy, sieur de la Chapelle, commissaire de la Marine à Hennebont (1749) ; François Couëssin, sieur de Kergal, Julien Robin de la Gourinaie, Jeanne Jego, veuve Le Mauff de Kerdoudal, René-Marie de Sécillon, chevalier, seigneur de Beaulieu (1774) ; Pierre du Cambout, chevalier, seigneur de Keravéon ; les héritiers de Clément de Givry, François de Saint-Pern, chevalier, seigneur de la Tour ; et autres.

B 1489. (Registre.) — Petit in-folio ; 305 feuillets, papier.

1452-1477. — Rôles des redevances dues au duc de Bretagne sous le nom de biens, de mangers, de tailles, par tous les détenteurs d'héritages situés dans les paroisses de la juridiction de Guérande : les débiteurs nobles sont Guillaume du Dreyseuc, Jeanne du Chastel, veuve de Bonabes de Tréal ; Olivier de Marsen, Jean de Cleuz, Jean seigneur de Trévecar (1452), Pierre de Carné, seigneur de Crumeur ; Perrot de Kerveno, Perrot du Chastel (1477) et autres. Les fermiers de la recette étaient Ernaud Lescauderon et Pierre de Kerguisicc.

B 1490. (Registre.) — Petit in-folio ; 183 feuillets, papier.

1491. — Rôle des rentes et tailles à percevoir par le receveur des domaines de la sénéchaussée de Guérande aux termes des foires de Saillé, d'Escoublac et de Guérande sur les tenanciers nobles et roturiers : le clergé comprend les abbés de Melleray, de Saint-Gildas, de Redon, le prieur de Montonac, les chapelains de la Madeleine, de Saint-Etienne, de la Trinité, de Saint-Georges, de Saint-Gatien, de Sainte-Croix, de Sainte-Anne et autres.

B 1491. (Registre.) — Petit in-folio, 171 feuillets, papier.

1499. — Rôle de rentes et tailles à percevoir sur les héritages situés dans la mouvance ducale au ressort de la sénéchaussée de Guérande : les débiteurs de Penchasteau, paroisse de Batz, sont : Pierre Hémery, Guillo Gouesval, Roudic Derien, Jouhan Madeuc, Morice Lescauderon,

Geoffroy Talic, Jouhan Savary, Alain Le Courant et autres.

B 1492. (Registre.) — Petit in-f° ; 68 feuillets, parch., 9 feuil., pap.

1533-1537. — Rôle rentier du domaine royal de Guérande, dressé en vertu d'un arrêt de la Chambre des Comptes qui désigne Jean Parajau du Guynio, Pierre de Callac et Jean de la Rivière, pour commissaires enquêteurs. La déclaration des débiteurs indique les affranchissements opérés principalement dans la paroisse de Batz. Au chapitre des avoines et gelines dues en la paroisse de Batz, on lit : « Jean Bouschart de Kerbouschart, la femme au Mignon et les hoirs Geoffroy Mahé, demie trublée. De Jean Bouschart sont dessenduz les enffens Allain Bouschart, Vincenne Bouschart, la femme Aulbin Le Roy..., la femme Jean Le Roy qui tient le parc de Kerbouschart, coullombier et moullin. »

B 1493. (Registre.) — Petit in-folio ; 133 feuillets, papier.

1541. — Rôle rentier du domaine de Guérande comprenant les tenanciers nobles et roturiers de toutes les paroisses de la sénéchaussée, dressé en vertu de trois lettres patentes de François Ier des années 1537, 1538 et 1539, et une ordonnance du Dauphin de 1540.

B 1494. (Registre.) — Petit in-folio ; 254 feuillets, papier.

1555. — Rôles rentiers comprenant le dénombrement de tous les vassaux du domaine de Guérande et les taxes auxquelles ils étaient assujettis à raison des terres et héritages qu'ils possédaient sous la mouvance royale. Le chapelain de Notre-Dame du Mûrier est inscrit pour une somme de 5 sous, un denier, à cause d'un marais situé au Pouliguen.

B 1495. (Registre.) — Grand in-folio ; 738 feuillets, papier.

1611. — Réformation du rôle rentier de la sénéchaussée de Guérande dressé par les soins de Jean Charette, sieur de Lormière, et de René de la Tullaie, sieur de Belle-Isle, conseillers maîtres à la Chambre des Comptes, comprenant une nouvelle déclaration des rentes en argent et en nature dues au Roi à raison des terres, maisons, marais et héritages situés dans l'étendue des paroisses de Batz, de Guérande, de Mesquer, de Piriac, de Saint-André, etc. ; et le dénombrement de tous les débiteurs.

B 1496. (Registre.) — Grand in-folio ; 580 feuillets, parchemin.

1611. — Réformation du rôle rentier de la sénéchaussée de Guérande comprenant les mêmes renseignements que le précédent.

B 1497. (Registre.) — Grand in-folio ; 748 feuillets, papier.

1640-1641. — Registre des audiences tenues au palais royal de Guérande par M. Boux, conseiller maître à la Chambre des Comptes de Bretagne, commissaire chargé de la réformation des domaines de la sénéchaussée de Guérande : ordonnances de publication, certification des bannies faites dans chaque paroisse ; — déclarations des fermiers des Domaines ; — comparutions des tenanciers nobles et roturiers, et arrêts de condamnation portés contre chacun d'eux, fixant le taux de leurs redevances ; — jugement contre les habitants de la ville du Croisic redevables d'une rente de 100 sous pour l'emplacement du château qui leur fut concédé en 1634 ; — arrentements de terrains situés au Pouliguen, au Croisic et à Mesquer.

B 1498. (Registre.) — Petit in-folio ; 237 feuillets, papier.

1602-1645. — Livre des sentences rendues par la Chambre des Comptes sur les aveux présentés pour des héritages situés dans l'étendue de la sénéchaussée de Guérande, par Maurice Bressins, prieur de Batz (1602) ; par Ch. Allençon, propriétaire du moulin de Ranzegat ; par Pierre et Jeanne Moyon (1622), Jeanne Quelas, veuve Lelan, Jean Becquet et El. Prier, sieur et dame du Reneguy (1636) ; et autres.

B 1499. (Registre.) — Petit in-folio ; 219 feuillets, papier.

1652-1679. — Livre des sentences rendues par la Chambre des Comptes sur la présentation des aveux relatifs aux domaines de la sénéchaussée de Guérande possédés par Jean Saymond, prieur de Saillé ; Marie Laragon, les Chartreux d'Auray, Claude du Guémadeuc (1657), Hervé Cavalan, Pierre Mollé, Charles de la Bourdonnaie (1667), Michel Cercleux, sieur des Fossés (1677) ; Jean Lefébvre, sieur de Crubalay ; et autres.

B 1500. (Registre.) — Petit in-folio ; 112 feuillets, papier.

1555. — Rôle de réformation de la rente perçue sous le nom de taille sur les vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

B 1501. (Registre.) — Grand in-folio ; 104 feuillets, parchemin.

1680. — Rôle des rentes seigneuriales perçues sous le nom de tailles dans l'étendue de la sénéchaussée de Guérande comprenant les noms des débiteurs et l'indication des immeubles pour lesquels ils étaient taxés. L'article IX est ainsi rédigé : « Alexandre Guillermo, sieur de Quervelo, doit sur la saline du Varlès, frairie de Saillé, la somme de 48 sols obolle, pour la taille Olivier Marsaint. »

B 1502. (Registre.) — Grand in-folio; 660 feuillets, papier.

1679-1680. — Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par les religieux de Redon, Jérôme Boterel de Saint-Denac, Marie Le Tresle, dame de Châteaulou, François de Kermeno, Aliénor de Kerpoisson, J. Charpentier, écuyer, sieur de Lessac ; M. de Trevelec, R. de la Chapelle, Ch. Danisy, Marc Le Vallois, chevalier, seigneur de Séréac ; Jean de Carné, les religieux de Saint-Gildas-des-Bois, H. de Sesmaisons, la commanderie de Faugaret et autres vassaux du Roi dans la sénéchaussée de Guérande. — Table.

B 1503. (Registre.) — Grand in-folio ; 308 feuillets, papier.

1679. — Papier terrier de la barre de Guérande comprenant la déclaration faite devant les commissaires de la réformation des Domaines, par le comte Joseph Tournemine, baron de Campzillon, seigneur de Kerjan, de Piriac, du Bois-au-Voyer, de la Boteleraie, de la Rocheen-Batz, etc., pour les domaines de la baronnie de Campzillon et ses dépendances dans les paroisses de Mesquer, de Piriac, de Batz, de Guérande, d'Escoublac et de Saint-André. La sentence qui est annexée à la déclaration relate tous les titres produits et déboute ledit seigneur du droit de bris sur la côte de Piriac.

B 1504. (Registre.) — Grand in-folio ; 395 feuillets, papier.

1679-1681. — Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par Henriette de la Chapelle, dame de Montbarot, pour la châtellenie de Careil, avec les rôles de Bissin, de Marsaint, du Plessis-Josso et de Penchâteau, comprenant une foule d'héritages en Guérande et dans la paroisse de Batz. La sentence des commissaires la déboute de la possession de l'île de Leven, sise en Mer, et des droits de prééminence dans la chapelle de Saint-Michel de Guérande. — Autre déclaration de René de Lopriac pour la terre et seigneurie du marquisat d'Assérac et de ses dépendances dans les paroisses de Penestin, de Férel, d'Herbignac, de Saint-Lyphard, de Camoil et de Guérande. — Table alphabétique des vassaux du Roi qui ont comparu.

B 1505. (Registre.) — Grand in-folio; 552 feuillets, papier.

1678-1679. — Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation des Domaines par Fr. Jégo, sieur de la Fleuriais, Ph. de la Bouëxière, sieur de la Motte, Almand ; J. Laudren, R. Richard, M. Jarnigon, J.-B. d'Andigné, J. Le Bihan, sieur de Kerdavi ; P. Maillard des Forges et Cécile Ouvrard, sa femme ; le chapelain de Saint-Just, les religieux de Saint-Florent et de Prières, le prieur de Saint-Nazaire, O. du Bot, A. Davignéon, le recteur de Saint-André-des-Eaux, Perronnelle Le Cadre, dame de la Hélardière ; le recteur de Saint-Lyphard, Pierre Le Gonic et autres. — Table alphabétique des vassaux qui ont comparu.

B 1506. (Registre.) — Grand in-folio ; 506 feuillets, papier.

1678-1679. — Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par le prieur de N.-D. de Penbé, R. Gouéon, seigneur de la Boitardais; G. du Bochet, écuyer, sieur du Quenet ; le recteur et le prieur de Camoil et de Mesquer; P. Jollan, sieur de Clairville, les Minimes de Nantes, O. de Saint-Georges, seigneur de Couhé-Verac ; P. Mahé, sieur de Kerbrenezé, J. de Couëdelo, G. du Bezit, écuyer, sieur de Brais ; Suzanne Le Manceau, veuve de Vincent de Saint-Pern ; Ch. Danisy, Fr. du Hindreuf, Fr. Le Courtois, sieur de Coëtcastel ; et autres. — Table alphabétique des vassaux du Roi qui ont comparu.

B 1507. (Registre.) — Grand in-folio ; 435 feuillets papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines pour la consistance des biens de la fabrique de Saint-André, de la tenue de Rabalohèa *alias* Magaron, en Saint-Nazaire; du presbytère d'Assérac, de l'église de N.-D. de la Blanche de Mesquer, du rôle de Trèvecar en Piriac, des églises de Saint-Pierre et de Saint-Fiacre de Piriac, de la seigneurie du Pordo, en Saint-Molf ; de la seigneurie de Trèvecar, de la châtellenie de Saint-André-des-Eaux, du manoir de Trévenegat, des seigneuries de Cleuz et d'Ust, de la châtellenie de Tréham-

bert, des châtellenies de Ranrouet et d'Assérac, et du rôle de Kerpoisson s'étendant en Saint-André et Saint-Nazaire.

B 1508. (Registre.) — Grand in-f°; 658 feuillets, papier.

1678-1680. — Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires des héritages situés à Saillé, à Queniquen, au faubourg Saint-Michel de Guérande, à Congor, à Cosquer, à la Jeleusie, à Quergourden, à Rosconan, au clos Saint-Aubin, au Bois-Rochefort, à Quercandon, à Kerrolland, à Beslon, à Kerbrenezé, à Kerrigodo, à Querignon ; — pour des vignes sises aux clos de Marsillé, de Regnac, de Saint-Aubin ; — pour des salines situées dans les marais de la paroisse de Guérande ; - pour des pièces de terre labourable dispersées dans les frairies. — Table alphabétique des vassaux du Roi qui ont comparu.

B 1509. (Registre.) — Grand in-folio ; 646 feuillets, papier.

1678-1679.—Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires d'héritages situés dans le bourg de Saillé, rues du Sang, de la Clique, du Four, du Rocher, des Caves et de la Cour-au-Baye ; au jardin du prieuré de Saint-Clair de Saillé, à la Motte-aux-Blancs, à la Motte-Mahé, aux clos de Glirivy, de la Pierre, de Trépondi, de Scolhé, de Trébastier, de Kerlan ; — pour des œillets de marais dans les salines Cocandeur, Menahé, Palumer, Sion, Droguen et autres ; — pour des terres situées dans les frairies de Queniquen, de Congor, de Terroden, dans le pré de Tréhané, au clos de la Garenne, au parc Jollan, au village de Querignon, etc. ; le tout dans la paroisse de Guérande.

B 1510. (Registre.) — Grand in-folio ; 609 feuillets, papier.

1677-1679. – Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation des domaines par P. Lebesson, paludier, P. Macé, les héritiers Jean Legal, la veuve de Jean Colombert, Françoise Picaud, P. Legal, P. Ropert, Fr. Leroux, meunier, Jean Aoustin, Claude de Gastinaire, chevalier ; J. Marsac, Ch. Martineau, sieur de la Motte ; Ph. Le Mintier, clerc tonsuré, chapelain de N.-D. de Pitié ; Jean Jégo des Préaux et autres, tous possesseurs de domaines situés dans les frairies de Saillé et de Quéniquen, paroisse de Guérande. — Autre déclaration des religieux Jacobins comprenant l'enclos de leur couvent et de nombreuses salines, rappelant leurs donations, et signée par Cl. Tavernier, prieur, Jean Fradet, sous-prieur, Michel Landays, prédicateur général, G. Gautier, père du Conseil, Bertrand Geslin, professeur en théologie, G. Beillet, procureur syndic, Gilles Halgan, père du Conseil.

B 1511. (Registre.) — Grand in-folio ; 547 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la réformation du domaine royal de Guérande comprenant la déclaration de l'évêque de Nantes, Gilles de la Baume-Leblanc, qui contient les domaines suivants : la ville et les faubourgs de Guérande, les maisons nobles de Beaulieu, de Kerhilliers, de la Porte-Calon, de Querbenet, de la Tréallaie ; les droits de bail, de coutume, de sauvetage, de moutonage, de dîme, de complant, d'offrande, de haute juridiction séculière. — Autres déclarations produites par G. de Sécillon, écuyer, pour le domaine de Colveuc ; par P. de la Haie de Silz, pour le rôle rentier de la seigneurie de Lauvergnac séparé de la mouvance de Campzillon, lequel comprend le village de Clis ; — par Ph. Leroy, sieur de Miroux, pour la terre de Cardinal ; — par Catherine Bois-Robert, pour une vigne au clos de Trébastier, autrefois de Saint-Clair ; — par Elisabeth Jégo, veuve Tessier, pour la maison noble de Troffiguet et ses dépendances ; — par André de la Bouëxière, chevalier, pour les domaines de Crémeur, de Léchet et leurs dépendances, et par une foule d'autres propriétaires d'héritages situés dans la paroisse de Guérande.

B 1512. (Registre.) — Grand in-folio ; 650 feuillets, papier.

1678-1679. — Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations faites par les commissaires de la réformation des domaines par les propriétaires, des héritages situés dans l'étendue de la paroisse de Batz et de sa trève, le Croisic, dont les noms suivent : Aliette Yviquel, Ch. Morvan Kerliviny, David de Cléguennec, Guillaume Soreau, H. Humbert, Jeanne de la Houlle, J. Fouquer, Jean Yviquel, sieur de Sigomon, Louis Radal, Marie Piedargent, Ph. Gontier, René Lestudiec, S. Macé, Tristan Lebaud et autres. — Table alphabétique des propriétaires.

B 1513. (Registre.) — Grand in-folio, 646 feuillets, papier

1678-1679. — Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines, par Paul Maillard des Forges, pour un logis situé au Croisic, cueillette du Pont-au-Chat ; — par Marguerite de la Houlle, épouse de J. Thibaut, pour un logis situé dans la cueillette du Lain ;

— par les héritiers Le Prince, par Marc Le Mauguen, Yves Morvan de Pradero, M. Gendron, Marc Haspot, le chapelain de N.-D. de Pitié, M. Martineau, sieur du Gré, Ph. Benoist; J. Gérard, J. Robard, Jeanne Fouquer, veuve Tenguy, Pierre Le Pourceau de Mondoret, écuyer, Pierre Régent, marinier, et autres, pour des maisons sises au Croisic, rues de la Juiverie, des Cordiers, du Pilory; dans les quartiers d'Olonne et du Lenigo; — pour des logis situés sur le quai du Pouliguen; — pour des marais situés dans les salines de la paroisse de Batz. — La déclaration du syndic de la communauté de ville du Croisic porte que les habitants sont en possession de jouir des devoirs de billot et d'appetissement sur les vins à la charge d'entretenir les quais du Croisic et du Pouliguen, la digue de Penbron; — de la police du délestage; — de la franchise de tous les impôts appelés soldes, emprunts, aides, subsides, subventions; — de la liberté de troquer leurs sels contre des blés, dans toute la province.

B 1514. (Registre.) — Grand in-folio; 658 feuillets papier

1678-1680. — Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par les habitants de Kermoisan, de Trégaté, de Kerlan, de Kerdréan, de Kerbouchard, de Kervallet, de Rofflat, de Penchâteau et des autres villages de la paroisse de Batz. — Autres déclarations de temporel faites par plusieurs bénéficiers ecclésiastiques, vassaux du Roi.

B 1515. (Registre.) — Grand in-folio; 596 feuillets, papier.

1678-1681. — Papier terrier de la barre de Guérande et des domaines de la sénéchaussée de Guérande comprenant la déclaration de divers héritages situés dans la paroisse de Batz, dans la ville du Croisic, au Pouliguen appartenants à divers bénéficiers, aux religieux de Prières et de Melleray, à Louis Josso, Michel Le Boteuc, Pierre Bobier, René de la Croix, Vincent Legal, Yves Leduc et autres vassaux du Roi.

B 1516. (Registre.) — Grand in-folio; 409 feuillets, papier.

1679-1682. — Papier terrier de la barre de Guérande contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par les paroissiens de Batz pour les héritages dont les noms suivent: l'hôpital du Croisic, propriétaire de 40 œillets de marais salants; plusieurs maisons appartenantes à G. de Sécillon, à P. Le Pourceau de Mondoret, écuyers, à R. Le Tessier, sieur de Regnac; — des maisons sises sur le quai du Pouliguen appartenantes à Honoré Leclerc, cordier, à Jean Lelan, à Pierre Durand et Guillaume Laragon; — onze œillets de marais salants appartenants au chapelain du bénéfice de Saint-Julien de Penchâteau; — une pièce de vigne au lieu dit Cranfort; un logis au lieu dit Maupertuis; des salines situées dans les marais de Scilihen, de Silivert, du Falleho, de la Bastille, du Grand-Gréguenec et autres, relevant du Roi.

B 1517. (Registre.) — Petit in-folio; 703 feuillets, papier.

1679-1680. — Livre des sentences rendues par J.-B. de Cornulier, chevalier, seigneur du Bois-Maqueau, commissaire député par arrêt de la Chambre des Comptes, et Em. de la Bouëxière, sénéchal du siège royal de Guérande, visant les titres produits par les propriétaires vassaux de la Couronne à l'appui de leurs déclarations, ratifiant et corrigeant les actes et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation. — Table alphabétique.

B 1518. (Registre.) — Petit in-folio; 636 feuillets, papier.

1679-1681. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des Domaines de la sénéchaussée de Guérande. Les religieux de l'abbaye de Melleray, citent une fondation faite à leur profit par la duchesse Constance; — les religieux de Prières déclarent qu'ils tirent de leurs marais 615 muids de sel et qu'ils en expédient une partie par la Vilaine, une partie par la Loire, sans payer aucun droit de coutume ou de gabelle. — Table alphabétique.

B 1519. (Registre.) — Petit in-folio; 737 feuillets, papier.

1679-1681. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des Domaines de la sénéchaussée de Guérande, des actes produits par Em. de Trévelec, les chapelains de Saint-Gatien, de Beaulieu, de Saint-Sébastien, de Saint-Jean, de Sainte-Catherine; — par le chapitre de Guérande, Charles Danisy, Robine Le Harguin, G. Merlet, J. Le Guerner, Jean Coraboeuf, Louis Audet, Nic. Delmas, O. Senterre; — par les Bénédictins de Redon, les Jacobins de Guérande et autres. — Table alphabétique.

B 1520. (Registre.) — Petit in-folio ; 423 feuillets, papier.

1687. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement au papier terrier des actes produits par l'évêque de Nantes, Jeanne Boislève, veuve Le Callo, Pierre Oillic, G. Cavallen, G. Lehuédé, Cl. Bazin de Bezons, prévôt et chanoine de la collégiale de Guérande; Jean Terrielle, Denise Le Postec, Cath. David, Maudé Le Querré, sieur de l'Isle-Bouchard, P. Macé, Olive Grandhomme et autres.

B 1521. (Registre.)— Petit in-folio; 857 feuillets, papier.

1678-1680. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation. Les immeubles sont situés dans les paroisses de Saint-Nazaire, de Saint-Molf, de Saint-André, d'Herbignac, de Mesquer, de Pénestin, d'Assérac, Escoublac et Saint-Lyphard. — Table alphabétique des propriétaires.

B 1522. (Registre.) — Petit in-folio ; 175 feuillets, papier.

1682. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier des actes présentés par P. Gorge, Julien Geffroy, Georges Leguédey, recteur d'Assérac, G. du Bochet, sieur de Penhoët; Julien Le Marre et autres. Le seigneur de Trévescart cite un acte de 1379, le seigneur de Campzillon cite plusieurs actes du XV[e] siècle, le seigneur d'Escoublac cite un aveu de 1444, le duc de Coislin cite une transaction de 1406 conclue entre le sire de Rochefort, seigneur d'Assérac, et Raoul de Montfort, seigneur de la Roche-Bernard, homologuée au Parlement de Paris en 1407 ; etc.

B 1523. (Registre.) – Petit in-folio ; 702 feuillets, papier.

1679-1680. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier des actes présentés par André Poullio, Alliette Soliman, plusieurs bénéficiers de Guérande, de Batz et de Vannes; G. Le Couaillon, G. Nérac, N. Le Villain, O. Pichon et autres. — Table alphabétique.

B 1524. (Registre.) — Petit in-folio ; 699 feuillets, papier.

1679-1680. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des domaines de la sénéchaussée de Guérande des actes présentés par Ph. Roscorio, P. Le Berre, Michel Trémadu, H. Le Guiolzec, Jean Moyon, prêtre, J. Haureix, recteur de Batz; J. Brohan, J. Lescard, P. Tabary et autres vassaux du Roi.

B 1525. (Registre.) — Petit in-folio ; 699 feuillets, papier.

1679-1680. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des Domaines de la sénéchaussée de Guérande, des actes présentés par les propriétaires de la paroisse de Batz; par le chapelain de Notre-Dame de la Clarté et du Mûrier, ou de Sicomoro ; par le chapelain de Saint-Yves, par G. Le Calvé et autres. — Table alphabétique.

B 1526. (Registre.) — Petit in-folio ; 627 feuillets, papier.

1680-1681. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des Domaines de la sénéchaussée de Guérande des actes présentés par Agathe Olivero, A. Laragon, Aubin Brenic, G. Leglas, Guy Raimond, Donatien Nau, G. Chambilly, Jean des Mortiers, Séverin Bonjean et autres. — Table alphabétique.

B 1527. (Registre.) — Petit in-folio ; 350 feuillets, papier.

1681-1683. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux

de la Couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des Domaines de la sénéchaussée de Guérande des actes présentés par le Directeur de l'Hôtel-Dieu du Croisic, P. Blandin, J. Le Fauhé, J. Dardaine, R. Bataille, Jean Brohan, G. Nérac, Jean Quellas, Louis Audet, Nicolas Coquard, G. Daniot, Guinolé Mouilleron, J. Gabille et autres.

B 1528. (Registre.) — Petit in-folio ; 160 feuillets, papier.

XVII[e] et XVIII[e] siècles. — Dénombrements de terres situées dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande, de terres à saisir faute de déclaration, et listes des tenanciers qui ont satisfait au devoir d'hommage.

B 1529. (Registre.) — Petit in-folio ; 53 feuillets, papier.

1574-1778. — Inventaires des aveux produits devant la Chambre des Comptes de Bretagne par les possesseurs d'héritages situés dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande et dont le dépôt a été fait après vérification et bannie au siège de la juridiction. Les cahiers ont été rédigés en 1574, en 1585, en 1609, en 1639 et ont été ensuite mis à jour sans régularité.

B 1530. (Liasse.) — 322 pièces, papier.

1685-1719. — Sénéchaussée de Guérande. — Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition et d'échange concernant des maisons et des terres situées dans les paroisses de Montoir, de Batz, de Guérande, d'Escoublac, de Saint-Molf et autres ; les domaines de Cleux-Siriac, de Cardinal (1697), de Careil (1699) ; des marais salants situés dans la même région, et divers héritages acquis par René de Combles, René Le Gruyer, Yves Montfort, Pierre Olivo, J. Le Callo et autres.

B 1531. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 241 pièces, papier.

1720-1749. — Sénéchaussée de Guérande. — Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition, de transaction et d'échange conclus par Jeanne Le Fauhé, pour la terre noble de Trelan, paroisse de Piriac (1721) ; par François Braire, maître maréchal, pour la maison de la Turballe, à Saillé (1721) ; par P. Lehir, capitaine de vaisseau, pour la maison noble de Dréseuc, en Guérande (1727) ; Louis Jacquelot, chevalier, vicomte de la Motte, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la terre et baronnie de Campzillon (1732) ; les Ursulines de Guérande, pour 9 œillets de marais dans la saline de Maugan (1734) ; par les héritiers Dautrais, pour la métairie de Villejoie, en Escoublac (1741) ; par Louis Mouton, sieur de Kergentil, pour plusieurs planches de terre plantées en vigne d'Aulnis ; par François de Foucher, chevalier, conseiller au Parlement, pour la terre et le château de Careil qu'il a acquis le 23 novembre 1745 ; par Claude Symon de la Carterie, pour toutes les salines que possédait le comte de Trévelec à Guérande et à Saint-Molf (1748) ; — Jacques de la Bourdonnaie, chevalier, et Perrine de Combles, pour la maison noble et le domaine de Lauvergnac (1749) ; etc.

B 1532. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 241 pièces, papier.

1750-1772. — Sénéchaussée de Guérande. — Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition et d'échange concernant le moulin à vent du Bec de Pornichet ou de Cleux, les terres de Trèvecar, de Kerpoisson, de Kerliviny (1751), de Grand-Henleix (1755), de la Ville-Savary (1756) ; le pré de Gueslan, paroisse de Batz ; des maisons sises aux villages de Kerdréan et de Kervallet ; la châtellenie de l'abbaye de Redon, en Piriac et Guérande, y compris l'île Dumet, en Mer, le tout estimé 10,000 livres, cédé par les religieux à M. de la Bourdonnaie, en échange de 70 œillets de marais salants, en 1772 ; etc.

B 1533. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1773-1774. — Sénéchaussée de Guérande. — Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par Ern. de Couessin, chevalier, seigneur du Quenet, pour la terre et seigneurie de Kerougas, en Assérac ; par Dominique de Larrey, pour la terre et seigneurie de Beaulieu, en Mesquer (1773) ; par Jacques Subra, capitaine de navire, pour une maison sur le port du Pouliguen ; par Jean Harscouet, pour une maison au village de Congor ; par S. Macé, pour une maison à Saillé, par Jeanne Bertho, pour la vigne du Cozquer, en Escoublac, près de la saline du Vieil-Etang ; par Thomas Guyomart, pour le clos de vigne du Corbon, en Mesquer ; et autres

B 1534. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 254 pièces, papier.

1775-1788. — Sénéchaussée de Guérande. — Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par Fr. Yviquel, pour une pièce de terre dans les crolières de Mohonna ; par René Alno, pour une pièce dans le pré de Pontbrient, en Saint-Lyphard ; par Durand Landier, pour un jardin au Croisic ; René Nicol, pour trois œillets de marais dans la saline Griguenec, près Queniquen ; Jean Le Tilly, pour une portion du jardin de Château-Gaillard, à Kerbouchard de Batz ; par François Soyer, pour

une pièce de terre dans l'île de Castilly, paroisse d'Escoublac (1776) ; par Guillaume Geffroy, pour un canton dans le pré de Nardeaux, paroisse de Saint-Nazaire ; par Jean Lourmand, négociant à Nantes, pour onze œillets de marais dans les salines Dinderez et Rialy, paroisses de Batz et de Guérande (1777) ; etc.

Sénéchaussée de Hédé

B 1535. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1407-1777. — Paroisse de Bazouges-sous-Hédé. — Aveux et dénombrements de rentes, de fiefs, de maisons, de terres, de droits réels et honorifiques produits devant la barre de Hédé et tenus à devoir de foi, hommage et rachat du duc de Bretagne, de François de Bretagne, baron d'Avaugour, châtelain de Hédé, et du roi de France sous les dénominations suivantes : le domaine de la Bautrais possédé par Guillaume de Porcon qui a déclaré aussi la Haie-Bernard (1524) ; par René de Porcon et Thomasse de la Pignelaie qui ont déclaré aussi la métairie de la Babelière (1539) ; Isabelle, fille de Nicolas de Rollée, maître des Comptes de Bretagne, héritier de G. Collin, dame de Bonespoir, sa tante, copartageant avec Jean de Rollée, seigneur du Boislouet, son frère (1662) ; par le marquis de Morant (1751) ; — la terre et seigneurie de Bois-Maigné possédée par Thomas, fils d'autre Thomas de Québriac (1407) ; autre Thomas de Q. (1463), Thomas, fils de Th. de Q. et de Renée de Lespinay (1519) ; J.-B. Freslon, lequel déclare des droits d'usage dans la forêt de Tanouart et de rupture sur la chaussée de l'étang de Bazouges (1675) ; — les terres, seigneuries et fiefs de Bonespoir, de Bois-Maigné, de la Crozille et du Châtellier possédés par feu Louis de la Bourdonnaie, chevalier, comte de Blossac, président à mortier au Parlement (1730) ; — la terre et le manoir de Bréguéraut (1415), par Gilles de Saxe, sieur du Baultier (1652) ; — les maisons et la métairie noble de Bas-Brigueraut possédées par la veuve de G. Denise (1541), O. Liénard, sieur de la Cornillère (1637) ; J.-B. Louvel, écuyer, sieur de la Chauvellière (1685) ; Jean Delamarre, prêtre, recteur de la ville de Hédé (1759) ; et autres. — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1536. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1448-1758. — Paroisse de Bazouges-sous-Hédé. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, fiefs, maisons, droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France dans le ressort de la barre de Hédé, sous les dénominations suivantes : les maisons du lieu de la Courbe possédées par Jean fils de G. Le Tourneur, après le décès de Jeanne de Lespinay, sa mère (1475) ; M. Geffray (1652) ; — le manoir et la terre de l'Étang près Hédé possédés par Arthur, fils de G. de Vendel et de Ph. Loaisel dont le rachat produisit au Duc 19 livres, 2 sous, 3 deniers (1463) ; Rolland de Vendel (1525), par ses enfants Jean et Marguerite (1539), par les enfants de Vincent Deline et de Jeanne Leroux, acquéreurs de la dite terre (1584) ; François Delide, écuyer, sieur de l'Étang et de Brémarin (1602) ; Pierre D. (1636), Louise D. (1700), H. Belletier (1728) ; — les maisons et les terres du village de la Géhollaie possédées par A. Poullet (1517), G. de Porcon et J. Thébaud (1540) ; — le manoir, la métairie, terre et seigneurie de la Gorière possédés par Guillaume fils de Raoul Piedevache dont l'héritage fut estimé 6 livres, 7 sous de revenu, en déduisant le tiers dû à titre de douaire, à P. de la Rivière, sa veuve (1463) ; par Gilles, fils de Th. Piedevache, écuyer, et de Jeanne du Breil, lequel a déclaré aussi les bailliages de Montdidier, de la Touche, de Pont-Ruche et du Tertre, avec la terre de la Championnière (1540), Pierre de Vaucouleur, écuyer (1653), Michel Godet, écuyer, sieur des Forges (1667), etc ; — le manoir et la terre de la Haie-de-Porcon possédés par Gillet Bernard, dont le revenu a été estimé 16 livres, 14 sous (1448) ; par Et., fils de Jean de la Haie (1475) ; Guillaume Porcon (1539) ; par les enfants d'André Gaultier et de Anne de Bazouges (1636) ; Michel Ruaux (1652), Jean Patier, sieur de Loriaye (1656) ; J. Borel, héritier d'Arthur Le Chauff, décédé à Saint-Domingue, en 1757 ; etc.

B 1537. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1471-1777. — Paroisse de Bazouges-sous-Hédé. — Aveux et dénombrements d'héritages tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Hédé, et situés aux villages de la Courbe, de la Tréhonnais, de la Géliotaie, au terroir de Bréguéraut, aux lieux dits la Landelle, le pont de l'Epinay et le clos Gougeon ; — autres aveux concernant des maisons et des jardins de la ville de Hédé situés dans les rues de la Fonderie, des Forges, de Chauchix ; les maisons du Cheval-Blanc et de l'Écu-de-France ; — le moulin du Perray et le moulin Neuf ; et divers morceaux de prés. — Sentences de renvoi devant la barre de Hédé, de publication et de réception.

B 1538. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1416-1777. — Paroisse de la Chapelle-Chaussée. — Aveux et dénombrements de fiefs, de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne, de François de Bretagne, comte de Vertus, et du roi de France à devoir de foi, hommage et rachat sous les dénominations suivantes : les bailliages de Saint-Gondran, de Saint-Brieuc, de la Chapelle, y compris

le moulin du Châtellier, possédé par Jean du Quelenec, fils d'Annette de Dinan (1416); Ph. du Quelenec, fils de Robert et de Catherine La Vache (1438); François du Q., seigneur de Kerjoly (1479); François Thierry, écuyer, seigneur du Bois Orcant (1541); Joseph de Bégasson, chevalier, seigneur de la Chapelle-Chaussée (1748); — les Plesses du Châtellier et la forêt du Nydecorps possédés par Briend, fils de Michel Ferron et de Michelle de Châteaubriand, sa mère (1475); Raoullet Urvoy, fils de Jeanne de Lespinay, propriétaire de l'hébergement de la Madelière (1476); Raoul Ferron, écuyer (1541); Madeleine Lespinay, veuve du précédent, laquelle avoue divers bailliages (1544); — les lieu, manoir, domaine et métairie de l'Alleu, possédés par Marguerite Piédevache, épouse de Guillaume Leroux de la Rivaudais (1428); Guillaume, fils de Geoffroy Leroux (1478); P. Leroux, écuyer (1539); — les lieu, maison et métairie de la Chevalleraie, possédés par Geoffroy, fils de Colin Ginguené et de Jeanne de Melesse (1440); le même, après la mort de sa mère (1463); Guillaume, fils de G. (1468); Guillaume, fils de Charles G. (1534); Jeanne G.; Roberde Ginguené, épouse de Hervé du Bois, seigneur de la Chaigne (1539); Bonabes Lebel, écuyer, sieur de la Gavouyère, dont les droits de fuie et de moyenne justice furent soumis à l'enquête (1634); Gilles Lebel (1673); — les revenus du lieu de Lesnouen, possédés par Perrine, fille de Jean Lesnouen et petite-fille d'Olivier de L. (1424); — le lieu noble et la terre dépendant de la maison noble des Mesnils, possédés par Jean Denoual (1665); Guillaume D., sénéchal des juridictions de Bécherel et de Saint-Georges (1734); ses enfants (1736); — la maison et métairie du Rochay, possédés par Eust. Le Bouteiller et Jeanne Lebel, sieur et dame de Bréront (1637); Laurent Le B. et Renée Ginguené, son épouse (1664); Fr. Le Bouteiller, chevalier, fils des précédents, lequel a payé 220 livres pour le rachat des métairies de la Morinais et du Rochay (1693); J.-B., fils de François Le B. et de Marie Ginguené (1743); et autres aveux des bailliages de la Merceraie, de la Couentaie, de la Hersendais, de la Rivière, des Mares, en Langouet, des lieux dits les Perrières, la Rivière-Ferchaud, le clos Garel, le clos de la Haie, le clos des Haies, possédés par Pierre de Saint-Pern, écuyer, G. Gravel, écuyer (1540); Ch. de Grimaudet et sa fille (1711), René de Bégasson (1733), et autres. Sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1539. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1406-1748. — Paroisse de Dingé. — Aveux et dénombrements de terres et rentes possédées par Jean, fils de Pierre de Langan, écuyer, seigneur de Langan (1406), par Jean, fils de Pierre de L., chevalier (1475); — des rentes, devoirs, franchises, usages, revenus et libertés à prendre dans la forêt de Tanouard, à raison du manoir de la Ville-André, possédé par Alain, fils de Guillaume de Bourgneuf (1464); Bertrand de Lescouet (1543), Gillette de Bourgneuf (1545), Jacques de Vaucouleurs (1549), Charles de V., chevalier, et Jacq. Bréal, son épouse (1652); — des fiefs et bailliages de Couabrac et de Villemorin dont les revenus appartenaient à François, fils de René de Vaucouleurs (1742); etc.

B 1540. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1397-1764. — Paroisse de Gevezé. — Aveux et dénombrements de rentes, de fiefs, de terres, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes: les châtellenie, terre et seigneurie de Beauvais possédées par Mathelin, fils de Jean d'Acigné (1423); Gilles de Lescu, conseiller en Parlement, et Perrine Biet, son épouse (1639); Louis de Lescu, chevalier, comte de Runefau, président au Parlement de Bretagne (1756); — l'hôtel, la terre et seigneurie de Boisbriend possédés par Pierre, fils de Raoul de la Touche (1457); Alain, fils de R. de la T. (1464); P. Brullon, écuyer, seigneur de la Garaye (1539), héritier de Jean Brullon et de Jeanne Bourgneuf, ses père et mère, lesquels avaient aussi la terre, la seigneurie et les moulins de Sévigné (1539); par Jean Boussemel, écuyer (1636); — l'hôtel, la terre et seigneurie du Breuil possédés par Jeanne de Mélesse, veuve de Guillaume Piédevache, et Perrotte sa fille (1407); Jeanne du Breil, épouse d'André Brunel, après le décès de Perrotte Piédevache, sa mère (1441); G. Brunel, écuyer, seigneur du Breil et de Saubois, lequel a déclaré des bailliages en Gevezé et des terres en Langan (1553); — la maison noble et le domaine de la Chaisne possédés par Julien de la Chatière (1622); Jean du Bois, écuyer (1653), Thomas Clouet (1742); — la maison, terre et seigneurie de Champaigne, possédés par Alain, fils de Bertrand de Champaigne (1407), Geoffroy, fils de Pierre de Ch. (1439); François, fils de Bertrand de Montbourcher (1452); François, fils de Renaud de M. (1540), la sœur d'André Beschart (1709), les héritiers de Jeanne Visdelou (1734), la veuve de Pierre Visdelou (1755); — l'hébergement et la terre de la Championnière appartenant à G., fils de Bertrand du Breil (1414), à Bertrand fils de Guillaume (1476), à P., fils de Gilles Piédevache qui avoue aussi la Gorière (1549); — le domaine et la seigneurie de la Colombière possédés par Jean, fils de Thomin Le Métayer et d'Olive de la Barre (1407); par les enfants de Raoul de la Barre (1416), par les enfants de Guillaume de la B. (1418), par G., fils d'Olivier (1474) et

par Simon, fils de G. de la Barre (1481) ; — la maison et terre noble du Domaine appartenant à Julienne Gérard (1747); — l'hébergement de la Forge déclaré par Gervaise de Beaumont, veuve de Jean André, (1456) ; — les lieux, manoir, métairie et domaine de la Grande Gouzée possédés par Honorée Piédevache, veuve de G. de Saint-Jehan (1397) ; B., fils de Geoffroy Piédevache (1440), G. Piédevache, héritier de Jean de la Bouëxière (1458); Macée Piédevache, épouse de Jean de la Gouzée (1450) ; Jean de Quinfournel, fils de Jeanne Piédevache (1462) ; les héritiers de Jean de la Gouzée (1464), Geoffroy, fils d'Alain de Texue (1466), Jean de Sevedavy, écuyer (1539), Bertrand Geslin, écuyer, et Marguerite de Sevedavy (1636), Renaud du Bois, écuyer (1636), Michel de Sevedavy (1652), Françoise Lejean, veuve Chéreil (1764) ; etc.

B 1541. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1396-1768. — Paroisse de Gevezé. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de la Basse-Gouzée y compris divers héritages situés à la Haute-Gouzée dont les principaux détenteurs sont : J. Byet (1540), J. Louvel (1666), Alex. Legrand, avocat au Parlement de Bretagne (1759) ; — la terre et seigneurie de Launay-Milon ou Launay-Geoffroy possédée par Geoffroy, fils de B. Piédevache et d'Honorée de la Motte (1471), Briend (1480), Guillaume (1517), et Bonabes Piédevache (1545), Ignace Chauvel, seigneur de la Boullaie (1674) ; — la maison de la Maudetais possédée par Et. Becdelièvre, écuyer, seigneur du Bouëxic, acquéreur en 1550 ; — le manoir et domaine des Mesnils possédés par Geoffroy fils de B. Piédevache (1467), François de Lescu, chevalier, seigneur châtelain de Beauvais, lequel avoue aussi pour la terre de Launay-Mallier qu'il a acquise, en 1663, avec divers bailliages (1673) ; — le manoir de la Motte de Gevezé possédé par Guillaume (1409) et Jean Marsillé (1422) ; — la maison et le domaine de la Provôtaie possédés par Jean fils de Jean du Margat (1417), Jean du M. (1474), Gilles de la Bouëxière (1539), Jean Bréal, écuyer (1667) ; — la terre et seigneurie de Rains possédée par J. du Bois (1539), J. du Bois (1550), G. Blandin, avocat (1618), la veuve de Fr. Bouin, sieur de Rostillec, avocat, (1653), J. Bouin, prêtre, et la veuve Dupont; — le manoir et le domaine de la Rivière de Texue possédés par Bertrand de Texue, fils d'Olive de Texue (1400 ?), Jean Tourtier, époux d'Honorée de Texue (1428), G. de Texue (1462), Yvonne de Gallet (1464), G. de Texue, seigneur de la Rivière (1540), Alain de Taillefer et Françoise de Châteaubriant (1618) ; François de Bréal, officier de dragons, seigneur de la Bretesche et de la Provôtais (1778) ; — le château et domaine de Sévigné possédés par G. de Sévigné (1396), Charles fils de Ch. de Saint-Jean (1457), G. de Saint-Jean, héritier d'Aliette de Sévigné (1461), Michel Brullon (1539), P. de Saint-Jean (1557), V. Pépin, chevalier (1727), Renaud du Boisgeslin, chevalier, marquis de Cucé (1744) ; — la terre et seigneurie de la Thébaudaie possédée par P., fils de Robin Chasteigner (1439), Jean, fils de Pierre Ch. (1481), Bonabes du Chasteigner, écuyer (1539) ; la veuve de J. Gouyon de Launay-Comatz, conseiller au Parlement (1666), les enfants de P. Hévin, conseiller au Présidial de Rennes (1725) ; — la terre et seigneurie de la Touche-Huet possédée par Brient de Beaumanoir, petit-fils d'Annette du Bois-Hamon (1455), et Ch. de Beaumanoir (1540), etc.

B 1542. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1396-1777. — Paroisse de Gevezé. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, concernant diverses possessions tenues noblement du duc de Bretagne et du roi de France sous les dénominations suivantes : les bailliages de la Rouaudière et de Limou possédés par Guillaume, frère de Jeanne de Saint-Jean (1407) ; Pierre fils de Guillaume de Saint-Jean (1482), Jean de Saint-Jean (1523), Eust. Louvel, écuyer, sieur de la Costardière (1524), Jean du Lesquen (1540) ; — les bailliages de la Cornillère, de Fumesson, du Bourg, de la Tournance, de Pennabat et du Moulin-Guérif possédés par Bienvenue La Chaucière, épouse de Jean de Cornillé (1396) ; Jean fils de Guillaume Le Sénéchal (1433) ; le chevalier du Han (1750) ; — les clos de la Barberaie et de Flenne possédés par G. de Hirel (1475), Alain de la Motte (1525), G. Leroux (1408), Alain du Val (1463), Pierre Fournier (1539) ; — des pièces de terre sises dans les villages de Gouzée, de la Guérinais et autres possédées par Perrotte Guillois (1408), Jouhan Torrel (1414), Bonabes Biet (1517), François de Sevedavy (1684), Jean des Ouches (1748) ; les enfants de Robin Nepveu (1463), Perrot, fils de Guillaume Vaucelle (1463), Gilles de la Rouxaie, fils de Rolland (1475), Alain Verron (1523), Péan, fils d'Hamon Le Bodieuc (1477) ; etc.

B 1543. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1400-1760. — Paroisse de Guipel. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : les maisons et terres du lieu de la Babellière possédés par Perrotte Pié-

devache fille de Jeanne des Vaux (1407), G. Cohu de la Billardais (1673), R. Le Gault de la Mare (1692), H. Hingant (1758) ; - le manoir et domaine du Chesnay possédé par Gilles Le Provost, fils mineur de feu Philippe de Maillechat, dame du Chesnay (1457), Jean Le P. (1462), Jean de la Pignelaie, écuyer (1540) ; Louis de Quéraly, chevalier, comte du Fos (1737) ; — la terre et seigneurie de la Crocherie possédée par Berthelot de Maillechat (1400), lequel avait des rentes en Langouet et en Saint-Gondran ; Jean de Chevaigné, fils et héritier de Samson de Ch. et de Jeanne du Val (1407), Bertrand de Chevaigné, époux de Phelippotte de Maillechat (1415) ; Jean de Ch. leur fils (1445) ; autre Jean de Ch. (1471) ; — le manoir et lieu de Maillechat possédé par Jean, fils de Pierre Chesnel (1462), François de Québriac et Julienne de Couesmes lesquels se déclarent vassaux de François de Bretagne, sire d'Avaugour et de Hédé (1520) ; et accusent, en 1543, que la terre est possédée en douaire par Françoise Josses, épousé en premières noces de G. de Couesmes ; — le lieu de Launay-Margat possédé par René de Caradeuc, écuyer (1726), Luc Nicolazo, bourgeois de Rennes (1758) ; - la maison de Tramignen possédée par Bertramne du Verger, veuve E. de la Mare (1523), Yvon du Bois (1540) ; — des bailliages et des pièces de terre déclarés par H. Bodart (1521), Raoul Ferron (1523). François Caradeuc et Anne Le Chanoine (1540) ; etc.

B 1544. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1400-1777. — Paroisse de Langan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honoriques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : la maison et le clos de la Grange possédés par Guillaume, fils de Jean Ginguené (1469) ; — le lieu de la Mériallais possédé par Pierre Ginguené (1549), J. Ginguené, écuyer, sieur du Breil-Samin (1652), Geffroy Vettier (1664), et divers autres détenteurs de pièces de terre au village de la Meriallais ; — la maison de la Haute-Morinaie possédée par Fr. Ginguené, écuyer, sieur des Champs-Maulnis (1634) ; — les courtils du Rochay possédés par Olivier (1464), Geffroy (1481), et Robert Ginguené (1549) ; — le manoir et domaine de Saubois possédé par Bertrand de Saint-Gilles, héritier de G. Louvel (1400), Jean de Saint-Gilles (1439), Bertrand de Saint-Gilles, seigneur de Perronnoy (1463), Guillaume, fils d'Olivier Baud (1481), Gilles, fils de G. Brunel, écuyer, seigneur de la Plesse et du Breil (1551) ; P. du Bois-Baudry (1601), Joseph du Bois-Baudry, chevalier, seigneur de Langan (1695) ; — divers bailliages et des pièces de terre nommés le rôle des Mellières, le fief de Langan, le bailliage de Crébou, la Tonnaie, la Noë au Texier, le closel de la Vieuxville, le Grand Pré de la Lice ; des terres sises aux terroirs de la Trulais, du Portal, de Champlebart possédées par Hamon Le Bodieuc (1471), Jean Guésille (1540), Fr. de Plumaugat, écuyer, seigneur de Tréveleuc, tuteur de ses filles (1540) ; Tristan de Trémigon, écuyer, seigneur de Trémigon (1543) ; G. de Lescu, chevalier, comte de Runefau (1756) ; etc.

B 1545. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1414-1777. — Paroisse de Langouet. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : le lieu de la Briandais possédé par M. Le Marchant et R. Pontoys (1653) ; — le lieu et manoir de la Chaponnière possédé par Robert, fils de G. Gouzill (1480), G. Beschart, écuyer (1637), P. Beschart, écuyer, sieur du Coudray (1677), Jean de Keratry, chevalier, et Cath. du Hamel (1775) ; — la maison noble du Coudray possédée par Pierre Beschart, écuyer, alloué de Rennes (1693) ; — la maison noble de la Louvrais et ses dépendances possédée par Arthur de Vendel, héritier et fils aîné de Phelippote Louaisel (1456), J. Blondeau (1637), et ses enfants (1652) ; — la terre et seigneurie de la Piédevachais possédée par G. Piédevache (1444), Jeanne fille de G. Piédevache (1480), Nic. Perrand (1540), Fr. de Lescu, chevalier, conseiller au Parlement (1673) ; — diverses pièces de terres possédées par J. Leroux (1414), P. Chauvin (1523), I. Ingant (1540), Julien de la Croix (1750), les enfants de Guy de Lépinay (1753), et autres, aux terroirs de la Vallée, de la Planche-Orain, de la Bréjonnais et de la Rossignolière.

B 1546. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1473-1777. — Paroisse de Montreuil-le-Gast. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : l'hôtel et la terre de la Jaudière possédés par Jean, petit fils de Thébaud Le Chanoine (1473), lequel a avoué aussi le fief du Domaine, en Guipel ; — la terre de Launay-Durand possédée par Jeanne, fille de Pierre de Launay (1478), et Jeanne de Vitré, son héritière (1481) ; — les bailliages du Lorier, de la Picotière et du Feil, possédés par Jean du Han, seigneur de Launay et de la Métérie (1539) ; etc.

B 1547. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1410-1777. — Paroisse de Saint Gondran. — Aveux

et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : le manoir, le domaine et la métairie de la Porte de Coëtbout possédés par Olivier de la Feuillée (1446), Jacques de la Feuillée, son fils (1450) ; François, fils de Jean du Bois (1471) ; François de la Regneraie (1539), les enfants de Julien du Bois et de Marguerite de Bréhant (1634) ; Alexis du Bois, lequel a déclaré aussi le manoir noble de la Brosse (1771) ; — les manoirs et métairies nobles du Mottay et de Tramehel possédés par Jean du Bois (1457), Guy du Bois (1711), H. Denis, chevalier, seigneur de la Ville-Rouaux (1747) ; — le lieu, le manoir et la seigneurie de Saint-Gondran possédés par Eon, fils de Bertrand de Saint-Gilles (1413) ; Robert Garnier, fils d'Olive de Saint-Gilles (1463) ; J. Robert (1539) ; — le bailliage des Fougerais possédé par J. Chazault, petit-fils de G. des Fougerais (1475), Julien des Fougerais, aussi détenteur de plusieurs pièces de terre (1525), A. Hates, écuyer (1539) ; — diverses pièces de terre sises aux terroirs de la Croix-Pigeault, de la Provostais, du Cassel, de la Gouestardière, du Placis-Gaucher ; etc.

B 1548. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1418-1778. — Paroisse de Saint-Symphorien. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne, d'Edouard, bâtard de Bretagne, seigneur usufruitier de Hédé (1477), et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : le manoir et le domaine de Bon-Espoir possédés par Jean, fils de Guillaume Leroux (1418), Pierre Lévesque, écuyer, seigneur de Treffieuc et de Saint-Jean, héritier de Ph. de Saint-Jean, dame de Bon-Espoir (1477), Ant. de la Bouëxière, écuyer (1542) ; Pierre de Flandrin, écuyer (1600), Françoise Le Mintier de Carmené, veuve de Jacques Le Gonidec, laquelle a déclaré aussi les maisons nobles et domaines de la Croxille, du Clos, de la Grande-Planche et divers bailliages réunis en châtellenie par lettres patentes enregistrées en septembre (1645) ; — le manoir, la terre et seigneurie de la Bretesche possédés par Guillaume fils de Jean de la Hingueraie (1432), Jean de Mainbier et Jeanne de Blossac, auparavant épouse de Jean de Bintin, qui tenait la dite terre à titre de douaire (1514), Julien Tétou, écuyer (1540), B. de Maulny, femme de Jean Lévesque, écuyer, héritière de Math. Le Chanoine, sa mère (1543) ; Gillette de Maulny, veuve de Ch. Gicquel du Fournel (1551), Louis Bréal, conseiller en la Chancellerie de Bretagne (1634), Jean Bréal, écuyer, sieur du Perray (1681), Raoul, son fils (1699) et leurs descendants jusqu'à François-Placide de Bréal, seigneur des Chapelles, officier au régiment de Dragons de la Roche-Foucault, gouverneur de Hédé (1778) ; — le lieu et maison noble de la Chaise du Frost possédée avec la terre de l'Alleu par Pierre, fils de B. Leroux de la Rivaudais (1519), Christ. du Frost, écuyer, sieur des Boissemances (1637) ; — le manoir noble et la terre de la Chatière possédés par Phelippote de Guitté, veuve de Jean Chuynart, tutrice de leurs enfants (1413), Denise, héritière de Gilles Chuynart (1422), Jean Robert, fils de Jean et de Perrine de Lespinay (1460), Julien, fils de Bonabes Le Roux (1540), les héritiers de Julien Beschart (1710), de René Floriant Le Normand, sieur de Noyal (1747) ; etc.

B 1549. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1397-1777. — Paroisse de Saint-Symphorien. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : la maison et métairie noble de la Corvairie possédée par Jacques Beschart, écuyer (1634), lequel a produit des lettres de Henri II autorisant l'arrentement des terres vagues du domaine de Hédé (1556) ; — le manoir, la terre et seigneurie de la Croxille possédés par Jean, fils de Jean Hates (1397), Ol. Hates, lequel a défendu sa mouvance contre Robin Box et consorts (1412) ; Jean, fils d'Olivier H. (1462), Olivier frère de Grégoire H. (1521) ; Jean Hates (1540) ; — la maison noble et la métairie de Lépinay possédée par Jean fils de Gillet de Lépinay (1417) ; les filles d'Olivier Hates (1550), Michel Chambrette, (1637) ; — le lieu de la Fertais possédé par Françoise de Poilvillain, dame de Lestang (1691) ; — le logis et la métairie de Launay possédés par J. Harant, marchand de draps à Rennes (1689), les enfants de feu M. Boizard (1727) ; — la terre et seigneurie de la Salle avec son manoir possédés par la veuve de Raoul Boucher (1400) ; Jean fils de J. Boucher (1464), André, fils d'Arthur de Champaigné, écuyer (1520), Jean de Ch. (1540), J. Couppé (1617), J.-B. Couppé (1703), les héritiers de J. Clavier (1737) ; — la maison noble de la Simonnière et divers autres héritages au même village possédés par Étienne, fille de Guillaume Symon (1460) ; Jean fils de Jean S. (1463), P. fils de Michel Thierry de la Prévalaie (1516), Jean Bodin (1673), P. Huet (1755) ; — les maisons et le domaine de la Tunellière possédés par Jean, fils de Guillaume de la Hingueraie (1421), Jean, fils de Bertrand de la H. (1517) ; P. Brocq, écuyer, et ses enfants (1636), J. Chevrier (1672) ; diverses terres sises aux terroirs de la Chaire, de Beauchesne, de la Barre, etc.

B. 1550. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1408-1778. — Paroisse de Tinténiac. — Aveux et déclarations de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : l'hôtel, lieu et métairie noble de la Belonnaie *alias* Belinaie, *alias* Besnelaie possédés par Jean de Cranne (1408), Pierre de Melesse (1440), Alain, son fils (1464), Marguerite de M. (1540), Jean Geslin, écuyer, et R. Hates, son épouse (1582) ; Cl. Rabasté, écuyer (1637), Julien de la Corbinaie, chevalier, comte de Bourgon (1750) ; — le fief et bailliage de la Chauvetaie possédé par G. Chauvet (1414), Guillaume de Hirel, seigneur de la Couespelaie (1480), dom Jean Eschelart (1521) ; — diverses terres situées aux terroirs de Launay et de la Noë, possédées par V. Collet (1408), Louis de Hirel (1540), Jean de Québriac, écuyer, sieur du Flachay (1659), et autres.

B 1551. (Liasse.) — 87 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1408-1777. — Paroisse de Vignoc. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France à titre de foi, hommage et rachat, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : la terre et métairie noble de Claire-Fontaine possédée par Jeanne, fille de Gilles de Texue, et de Louise de Bintin, seigneur et dame de Texue et de Sevedavy (1514), Louis, fils de Guy Picquet de la Motte, conseiller au Parlement (1754) ; — le lieu et maison de la Couardière possédés par Gilles, fils de Rolland de la Roussaie (1478) ; V. Garrel et Étienne de la Roussaie (1520) ; Ph. de la R. (1547) ; Jean Geslin (1548), Jean Lardoux (1637), R. de la Barre (1659) ; — une maison et des terres à la Crouërie possédées par G. Mainguy (1540), M. Texier (1730), Gilles Chabot (1749) ; — la maison et métairie de Grasse-Vache possédée par Olivier de Québriac (1540) ; la veuve de Jean Lebreton, notaire (1618), Fr. Thébault (1692), les enfants de Julien Piroys, sieur de Champmauny (1748) ; — le lieu et maison de la Lande de Maigné possédés par Jean de la Croix, fils de Guyonne Guézille (1463), Macé Mallier (1471), P. André (1477), Laurent et Pierre Mallier (1540), les enfants de Jean Robert (1756) ; – une maison et des terres au village de la Motte possédées par Pierre de la Motte (1540) ; — des maisons et des terres au village de Ransson possédées par Robine, fille de Jean Prioul, épouse de P. de la Croix (1458) ; Alain, leur fils (1476), Grégoire de la Croix (1540), J. Geffroy (1756), J. Lebreton, fils de Louise de la Croix (1777) ; — le manoir noble et le lieu des Roncerais possédés par Pierre Le Porc, chevalier, fils de Guillemette de la Chesnaie (1410) ; Jean de la Touche (1462), Gilles Goujon, seigneur de la Rivière d'Arthois et du Porthoreau (1551), P. Mouchoux, sieur de Saint-Mahé (1670) ; les héritiers de J.-B. Gaisnel de Bois-Hamon, prêtre (1741) ; — l'hébergement de la Testerie possédé par la veuve de Michel Gogier (1402), Et., fils de Macé Gogier (1460), Fr. de la Hiae, écuyer, seigneur de la Rochette (1539) ; Jean Couvé (1636), P. Le Baudrier (1728) ; — le manoir noble et la métairie de la Villonnière possédés par Jean Le Marchant, conseiller au Présidial de Rennes (1673) ; — les bailliages de Bois-Hamon, de la Troussonnière et du Tertre, possédés par J. Chouart (1473), Jean Yvette (1540) ; — diverses pièces de terre possédées par Jean du Breil (1411), etc. Sentences de renvoi, de publication et d'enregistrement.

B 1552. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1396-1774. — Titres collectifs de divers propriétaires dont les héritages sont compris dans le ressort de Hédé. — Aveux et dénombrements produits par Jeanne de Montbourcher, veuve de Bertrand de Bintin, écuyer (1397), B. de Bintin, chevalier (1411), Jean de B., écuyer, héritier de Louise de Bintin (1518), Anne de B., dame du Clos (1519), René, fils de Jean de B. et de Jeanne de Texue (1522) ; René de B., chevalier, seigneur de la Corbonnaie, de Texue et de la Boulaie (1543) ; Laurent de la Motte, seigneur du Vauclair, de Lorfeil, etc., héritiers du précédent (1552), pour les fiefs, manoirs, terres, rentes et droits réels ou honorifiques dépendants des domaines et seigneuries de Bazouges, de Claire-Fontaine, de Gouzée, de Bréguereaud, de la Chaussaie, de la Tuellière, de la Bretesche, situés dans les paroisses de Bazouges, de Langan, de Saint-Symphorien et de Tinteniac avec divers bailliages en Vignoc. — Autres déclarations produites par Marie de Beaumanoir, épouse du sire de Beaufort, pour les revenus de son douaire (1402-1403) ; par Robert, fils de Jean de Beaucé, sieur du Chesnay (1448) ; par Jean Piédevache des Fougerais (1414), par R. Ferron, écuyer, seigneur du Châtellier et du Chesnay (1519) ; G. Busnel, écuyer, sieur du Bois-Pâris (1527), Jean de Saint-Pern, (1539) ; Jean de la Hingueraie, seigneur de la Limeslière, du Coudray et de la Rouveraie (1540) ; Jeanne Hates, Bonabes de Lespinay, écuyer, seigneur de la Guéhardière et de la Ville-Aleix ; Arthur de la Moussaie, écuyer, la veuve de Jean de Sérent, écuyer, seigneur de la Villonnière (1540), Michel, fils de Pierre Brullon, écuyer, et de Nicole Piédevache, seigneur et dame du Boisbriend (1545), René du Han, écuyer, seigneur de la Métérie et de Launay (1552), Roch de Brégel, écuyer,

sieur de la Couespelaie (1640), Mathurin Questier, écuyer, sieur des Rochettes, (1685), Eléonor de Bréal, écuyer, seigneur de la Bretesche et de la Rivière-Texue sous Hédé, du Plessis de Couesmes sous Rennes (1748); — déclarations des rentes du bailliage de Maure produites par Pierre, fils de P. de Maure et de Jeanne de Fontenay (1418), Gilles de Romelin, Pierre de Romelin (1474), Gilles de R. (1634), la veuve de Louis Dupont des Loges, chevalier (1741); — autres aveux de terres dont la situation n'est pas désignée, produits par Marie du Bois, épouse de G. Ruffier (1396), Jean Raguenel, vicomte de Dinan, héritier de Jeanne de Montfort, dame de la Bellière (1402?), Jeanne du Plessis, épouse de Jean Lecoq (1408), Thibaud Le Vayer, seigneur de Claye (1481); etc.

B 1553. (Registre.) — Grand in-folio, 604 feuillets, papier.

1680-1682. — Papier terrier de la barre royale de Hédé contenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers fournies devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Hédé, de Bazouge, de Saint-Symphorien, de Tinténiac, etc.; par le commandeur de la Guerche, pour le bailliage de Hédé (f° 1); - par J. des Fougerais, dame de la Servatte, pour la maison noble de Brenazé (f° 79); — par J.-B. Freslon, chevalier, seigneur de la Freslonnière, pour les maisons, la terre et les fiefs de Bois-Maigné (f° 261); — par B. Geffray, pour des maisons et des terres au village de la Jehollaie (f° 303); — par le trésorier de l'église de N.-D. de Hédé pour une fondation faite par Renée Collichet (f° 367); — par Th. Le Mintier de Carmené, chevalier, pour la maison noble de Bon-Espoir et ses dépendances (f° 381); — par Jean Bréal, écuyer, et consorts, pour le manoir et les terres de la Bretesche (f° 417); — par Fr. Courtin, pour la maison noble de Lespinay et ses dépendances, paroisse de Saint-Symphorien (f° 455); — par Th. Le Mintier, pour les terres et seigneuries de l'Alleu et du Châtellier, à raison desquelles il jouissait de diverses prééminences dans les églises de Saint-Brieuc et de la Chapelle-Chaussée (f° 551); etc.

B 1554. (Registre.) — Grand in-folio; 591 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Hédé contenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers fournies devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de la Chapelle-Chaussée, de Vignoc, de Guipel, etc., par Gilles Lebel, seigneur de la Gavouyère, pour la maison et métairie de la Chevalleraie (f° 1); — par Marie-Anne de Montullé, dame douairière de Langan, pour la terre et seigneurie de Langan érigée en châtellenie (f° 65); — par R. Tizon, pour des pièces de terre voisines de Langan, nommées les Vignes (f° 133); — par Pierre Beschart, sieur du Coudray, pour la maison noble de la Chaponnière, consistant en salle basse, cuisine, office, et basse chambre, salle haute, chambre à côté, tour au derrière, au haut de laquelle il y a fuye, (f° 141); — par Pierre du Bouays, écuyer, sieur du Mottay, pour une pièce de terre au terroir de Coëtbouc (f° 190); — par le comte Jean du Han, chevalier, pour les maisons nobles de la Jandière et de Claire-Fontaine faisant partie de la châtellenie du Han (f° 233); — par Guillaume Cohue, sieur de la Billiardais, pour ses terres nobles sises en la paroisse de Guipel (f° 398); — par Ch. Gouyon, chevalier, seigneur de Launay, pour le manoir et domaine de la Thébaudais (f° 500); etc.

B 1555. (Registre.) — Petit in-folio, 440 feuillets, papier.

1680-1682. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Hédé et le visa de tous les titres produits par les parties : Jacques de Baudron est rechargé de quatre godets et demi de froment et de 29 années d'arrérages de rente due sur les terres du Clos-Longlée, de la Courbe et de la Fontaine (f° 266); — le seigneur de Bonespoir et de la Croxille a produit des lettres patentes de mai 1643 portant union des dites terres (f° 275); — l'induction du seigneur de la Bretesche cite les pierres tombales placées devant l'autel de Notre-Dame, dans l'église Saint-Symphorien (f° 282); — le rachat de la succession de Françoise Ginguené, dame de la Ville-Tual, est taxé à 75 livres payables par ses neveux (f° 408); — P. Renault est condamné à justifier qu'il est en possession du Clos-Rouxette, en la Chapelle-Chaussée, depuis 40 ans (f° 432); etc.

B 1556. (Registre.) — Petit in-folio, 393 feuillets, papier.

1681-1682. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception, d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Hédé et le visa de tous les titres produits par les parties ci-après : Gabriel Ginguené, écuyer, sieur de la Chauveraie, est condamné à payer le rachat dû au Roi après le décès de son père (f° 27); — les inductions de Pierre Beschart, écuyer, citent des lettres patentes de juin 1679 portant union des terres du Coudray et de la Chaponnière avec érection en moyenne et basse justice (f° 55); — Guy du Bois, sieur de Saint-Gondran, est maintenu dans le droit d'exercer la moyenne et basse justice, et invité à séparer la mouvance du lieu du Mottay,

attendu qu'elle est un partage de la seigneurie de Coëtbouc (f° 84); — le droit de haute-justice est reconnu au seigneur du Chesnay, paroisse de Guipel (f° 223); — Anne des Fougerais, propriétaire du fief et bailliage du prieuré de Betton, dépendant de la maison de Beauregard, est réduite à la basse justice (f° 394-395); etc.

B 1557. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 155 pièces, papier.

1692-1777. — Sénéchaussée de Hédé. Obéissances féodales. — Contrats de vente et d'échange concernant les terres nobles de la Tunellière, de la Salle, de la Fretais, de la Gouzée, de la Bonne-Danrée (1741), de Launay (1752), de Lesnouen (1756), de Chesnay-Piglais (1757), des Mesnils (1773), des maisons et des pièces de terre situées dans le même ressort. — Contrats d'affranchissement de rentes foncières ; etc.

B 1558. (Cahiers).— 133 feuillets, papier.

1574-1779. — Domaine royal de Hédé. — Inventaires des aveux déposés au greffe de la Chambre des Comptes relatant les récollements opérés à chaque changement de greffier en présence des Commissaires délégués à la vérification.

Sénéchaussée d'Hennebont

B 1559. (Liasse). — 61 feuillets, parchemin ; 364 feuillets, papier.

1418-1562. — Paroisse de Berné. — Aveux et déclarations des terres, rentes, redevances, fiefs, héritages, droits réels et honorifiques composant le domaine et la seigneurie de Pontquellec ou *Pontcallec* s'étendant dans les paroisses de Plouay, de Cleguer-Quistinic, de Beubry, d'Inguinel, de Caudan, et possédés par Tiphaine du Guesclin, décédée en janvier 1418 ; — par Jean, fils d'Hervé de Malestroit et de feu Péronelle de Largentaye (1448); Louis de Malestroit représenté par Jean de Rohan, son tuteur (1508), Louis de Malestroit (1562), lequel énumère les vassaux suivants comme ses hommes liges : les seigneurs de Pratmeur, de Keraroët, de Kerieraël, de Kermoël, de Kergarrec, de Portmain, de Locunolay, de Coëtorgan, de Raulanhay, de la Bruère, de Kergueno, de Kerdreho, de Kerlevenez, de Villeneuve, de Kerbizien, du Menez, de Tronchâteau, de la Claye ; etc.

B 1560. (Cahiers.) — 233 feuillets, papier.

1407-1440. — Paroisse de Berné. — Rôle rentier des revenus de la terre de Pontquellec dressé par P. de Talhoët et Silvestre Bornolous au mois de mai 1407. — Procès-verbal d'estimation de la même terre dressé du vivant de Perrette de Largentaie, veuve d'Hervé de Malestroit, et donnant les chiffres suivants : revenus domaniaux ordinaires, 424 livres, 2 sous, 9 deniers; obéissances des fiefs, 64 livres, 18 sous, 6 deniers, non compris dans cette évaluation l'étang de Kernascleden et une partie de la vieille ville de Hennebont. Toute charge déduite, il reste net 335 livres, 8 sous (1440).

B 1561. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin : 6 pièces, papier.

1398-1779. — Paroisses de Caudan et de Cléguer.— Aveux et dénombrements des moulins à mer établis sur le bras de mer du Scorff et dépendants du manoir de Sconffaël, dans le ressort d'Hennebont, produits par P. Raoulin, écuyer (1507) ; par Angélique de Stang-Hingant, veuve d'écuyer Ch. de Samorost, sieur de Saint-Lazare (1726) ; Jeanne de Samorost, veuve de Jean Leroy de Keralno, écuyer (1763). — Rôle rentier de la seigneurie de Boisjolly, en Caudan, produit par Ol. Lhermite (1612); — Autres aveux pour le moulin Maria, en la paroisse de Cléguer, avec sa pêcherie, possédé par Henri du Leslé (1443), le titulaire de la chapellenie du Bas-Pontscorff lequel jouissait de la moitié du moulin, d'un logement avec maisons, jardins et four banal au Bas-Pontscorff (1728); Ant. de Kerpaën, chevalier, seigneur de Kersallo, ancien colonel d'infanterie, lequel se reconnaît redevable d'une rente de 150 livres au profit de la chapellenie de Bonne-Nouvelle (1777) ; sentences de publication et de réception. — Autres aveux de terres et de rentes produits par les héritiers de G. Guilloux (1398), de Margilie Guillot « décédée au saint voyage de Rome » (1401), Jego Le Poezenara (1405), de la veuve de Nic. de Ker-Rivili (1409), de Jean de Saint-Nudec (1416), d'Olive de Coatmezec (1417).

B 1562. (Liasse.) — 126 feuillets et 6 pièces, parchemin.

1398-1575. — Principauté de Guémené, érigée par Charles IX, comprenant les châtellenies de Roche-Moisan, de Tréfaven, de Plouhinec et les fiefs de Léon. — Aveux et dénombrements des rentes et héritages tombés en rachat après le décès de Jocelin de Rohan, évêque de Saint-Malo, dans les paroisses de Caudan, d'Arznou, de Lanvadan, de Lignol, de Lesbin, de Penquelen, de Plouay, de Plœmeur, de Saint-Caradec, avec l'île de Groye (1399). — Autre minu des terres, rentes et héritages, fiefs, droits réels et honorifiques tenus à foy et hommage du Roi, dans le ressort d'Hennebont, par Louis de Rohan, seigneur de Guémené et de Montauban, baron de Lanvaulx, héritier de Louis de Rohan, sous les dénominations suivantes : les

maisons et jardins de la ville de Guémené, les manoirs de Sainte-Christine, de Penderff, de Ker an Bariller, de Coeteven, de Penker et les tenanciers des paroisses de Locmalou, de Priziac, de Lignol, de Ploezredut, de Langouelan et de Lescouet (1508). — Autre aveu du même comprenant le bailliage de Guysquet en Meslan et Quelegomarch ; — le bailliage d'Escohaer en Redené et Arznou où sont situés les manoirs de Roche-Moisan et de Stang an Caru ; — le bailliage de Lébin ; — le bailliage de Pohaer dans les paroisses de Bezouy, de Quetquen, de Guidel, de Yestel, de Plœmeur ; — à la fin sont les chefrentes appelées « cuffues avoine dont les 5 minots, mesure d'Hennebont, font la cuffée » (1508). — Autre aveu général de la principauté très étendu produit par Louis de Rohan, comte de Montbazon, baron de Marigny, comprenant toutes les possessions, les droits de coutume, les fiefs et arrière-fiefs, sergentises féodées et domaines congéables dépendants des seigneuries (1575). — Autres aveux des droits et domaines constituant la juridiction et seigneurie des fiefs de Léon, en Kemenet-Heboë, possédés avec la « taillée de l'île de Groye » par Catherine de Léon décédée en mars 1398, par G. de Harcourt, chevalier, et Yolande de Laval (1481), et Louis de Rohan (1508).

B 1563. (Liasse.) — 37 pièces et 59 feuillets parch. ; 13 pièces, pap.

1399-1775. — Paroisse de Guidel. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort de la barre ducale et royale d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le manoir et le domaine de Kerancorllé ou de *Kerhorlay* possédés par Arthur, fils de Jean Hylary (1483), Nicolas du Verger, écuyer (1617), Jean, fils de Jacques du V. (1726) ; — le manoir de Locmichel et ses dépendances possédé par Maurice, fils de René de Tremyllec (1561) ; — le manoir et bien noble de Trouerne, autrefois Troanguern, possédé par Henri fils de Jean du Leslé (1417), Louis de Chef-du-Bois (1583), la veuve de Claude de Chef-du-Bois (1643), Louis de Ch. (1656), Samuel-Louis de Ch., écuyer (1727), la fille de Richard de Butler, capitaine de vaisseaux, qui en avait fait l'acquisition en 1734 ; — le manoir, le domaine et la seigneurie de la Sauldraie avec des dépendances dans les paroisses de Queven, de Plœmeur, de Lesben, de Redené, de Meslan et de Jestel, possédés par les héritiers de Blanche d'Aguenyac, veuve douairière d'Henri de la Sauldraie (1399), Jean, fils de Jean de la Sauldraie, écuyer (1451), Jeanne de Kerveno, veuve de Ch. de la Sauldraie (1495), Ch. de la S. (1522), son fils Jacques (1540), Louise Cybouauld, veuve de Louis Jacquelot, seigneur de la Motte, héritière de Jeanne du Verger, sa mère (1669). — Autres aveux produits par Henri, fils de Robin Le Digoëdec (1481), par Jean Le Digoëdec, seigneur du Domany (1539), autre Jean Le Digoëdec, seigneur de Talhoët (1550), Jeanne de Rosmadec, dame douairière de Talhoët, tutrice de son fils Louis (1554), pour des tenues d'héritages à domaine congéable et pour le manoir et la métairie de Kermartret, y compris des terres en Redené, laquelle terre de Kermartret appartint à la veuve d'Alain Bizien (1401), à Jean, fils de Guillaume B. (1434), et à la veuve de Jean B. (1522). — Autres aveux produits par J. Boterel du Querisoët (1542), J. Jegado de Coëtyssac (1541).

B 1564. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1401-1754. — Paroisse de Kervignac. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le lieu, manoir, terre et seigneurie de Coëtyruas, possédés par les héritiers de Guyon de Kerguiris (1421), par Raoul de K. (1541), par Claude de K. (1545), Georges de Talhouet, écuyer (1583) ; — le manoir de Kerballay et ses dépendances possédés par Pierre, fils de Guillaume de Kamaret et de Marie du Garu (1415), Jean de Kermatehauff, sieur de la Villeneuve, fils de Jeanne de Kamaret (1457), Rolland de Guéhenec (1464), par J. Lucas de Kersallo (1531), les enfants de François Carré (1623), Jean et Julienne Pihier (1653) ; — le lieu et manoir noble de Kerguio possédé par Mauricette Le Mezec, veuve Huby (1617), par Joseph de Boislève de Chamballan, lequel a déclaré aussi le manoir noble de Coëtcollay en la paroisse de Languidic (1753) ; — diverses tenues au village de Kerjust possédées par Jean, fils mineur de Jean Le Boudoul décédé au « saint véage de Rome » (1407) ; son fils Jean (1459), Pierre, fils de Jean Le Boudoul, seigneur de Perros, et de Jeanne du Colledoc (1516), Jeanne, fille d'Alain du Boudoul et de Marie de Perros (1551), V. Le Vicomte, sieur de Kerzanno, héritier de Marguerite de Couëtanezre, lequel a déclaré aussi le manoir noble du Braigno (1618) ; — le manoir et lieu noble de Kermadio possédés par Jean, fils de Guillaume de Kermadio (1412) ; Guillaume, frère du précédent (1489), Guyon, fils de Jean (1541), Georges de K., son fils (1555) ; Guillaume de K., fils de Georges, décédé en 1577 ; la veuve de Sébastien Beaujouan et ses enfants mineurs (1637), son fils Vincent (1653) ; les enfants de Germain de Talbouet de la Grationnaie (1707) ; — les possessions de Kernevenoy en la terre Rouzault déclarées après le décès d'Alain de Kernevenoy, chevalier (1398) ; de Merian de K. (1401), de Charles de K. (1420), de Philippe de K. (1460), par autre Philippe qui se disait prévôt

féodé de la terre du Rouzault, à la charge de payer 9 deniers de rente à la recette ducale de Laustanc et de percevoir les deniers ordinaires comme les taux et les amendes (1501); etc.

B 1565. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1388-1781. — Paroisse de Kervignac. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : une métairie noble au lieu de Kerorben possédée par J.-B. Fréneau (1752) ; — le lieu et manoir de Keroual, possédé par Morice, fils d'Olivier de Courappe (1541) ; Jean, fils de Louis de Baud, écuyer (1640), la veuve de Jean de Kermorial (1752) ; — le manoir, lieu et métairie de Kerrouallen-Lignas possédé par Yvon de Linas (1468), Jean de Linas (1501), Ol. de Linas (1540), Raoul de Chef-du-Bois, écuyer, tuteur de ses enfants mineurs (1574) ; Gervais de Carheil et Jeanne Baëllec (1697) ; Jean-Joseph Cordier (1752) ; — le lieu et métairie du Lobo possédés par G. Brizoual (1541), Florent Audouin du Moustoir, avocat (1756) ; — le lieu, manoir et métairie de Loc-Gouziern possédés par Henri de Saint-Mouan (1385), son fils (1413), Jean du Garu, fils et héritier de Thomasse de Saint-Mouan (1464), Henri Chef-du-Bois (1483), Jacques de C. (1540), Florestan d'Esmaillé, chevalier (1600) ; — le manoir de Locquenolay et ses dépendances possédé par Alain de Kerguiris (1410) ; Guyon de Kerpincze et Jeanne de Keravéon (1501), Jean Baëllec, écuyer, Pierre Eudo, sieur de Querdrou, ses frères et sœurs (1726) ; — le lieu, manoir et métairie noble du Parc possédés par G. des Fontaines, écuyer (1618), Charles Juzel (1619), Jacquette Tourboul, dame douairière de Kermadio (1653) ; les filles de Jean Huby, écuyer (1685), lesquelles ont déclaré aussi d'autres biens dans les paroisses voisines ; — le lieu et manoir de Quimper, possédé par la veuve de Louis Le Mezec (1617) ; — le lieu et manoir noble de la Villeneuve possédé par Louise Desportes, tutrice de son fils Georges de Coznoal, écuyer, laquelle a déclaré aussi des terres dans les paroisses voisines (1603). — Autres aveux de divers héritages produits par la fille de G. Tanguy (1388), Henri de Saint-Ciffer (1399), Guillaume, fils de J. de Kerderien (1404), Nic. Courappe, fils de Cath. de Bréhegay (1417), Jean Garlot (1420), Richarde de Bahunou, veuve de Pierre de Keravéon (1454) ; Jean des Fontaines (1540), Arthur de la Villéon et Jacquette de Peillac (1540), Louis de Saint-Pezran, écuyer, sieur de Kerbilzic (1642), P. Penven (1778) ; etc.

B 1566. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1395-1757. — Paroisse de Languidic. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le manoir, les métairies, les moulins et convenans formant la terre du Baudory possédée par les héritiers d'Henri d'Espinefort (1395), de Bonabes d'Espinefort (1425), par B. de Baud, écuyer (1506), Guillaume de B. (1524), Jean de B. (1550) ; Chr. Phelipes, époux de Marguerite de Baud (1602), Vincent de Lantivy, chevalier, seigneur de Talhouet (1757) ; — le manoir et les métairies nobles de Braubouet possédés par Cl. de Douville, chevalier (1752) ; — la terre et seigneurie de Coëtcollay possédée par les enfants de René Geffroy (1699) ; — l'hébergement de Coëtauver-Uhel possédé par Eustache Fournier (1482) ; — la châtellenie d'Espinefort comprenant les terres de la Vigne et du Houlle, possédée par Henri Le Parisy (1405), Henri, fils d'Henri Le P. (1448), François Le P. (1483), Jean de Langueoez (1503), P. de Talhouet et Jeanne de Langueoez (1521), et Mathurine de Baud (1640) ; — le lieu, manoir et seigneurie de la Forest possédés par Louise de la Forest décédée en 1425, par Louis, fils de Pierre de la Forest (1494), par Tanguy de Kermannan et Louise de la Forest (1500) ; Louise de la Forest (1540), François de la Pierre, écuyer (1692) ; et autres.

B 1567. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1398-1777. — Paroisse de Languidic. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de tenues, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : la terre de Kerhouant possédée par Jean, fils de G. Simon (1413), G. Symon (1540) ; — le lieu, manoir et métairie noble de Kerlevenez possédés par Jean de Lopriac (1447) ; G. fils de Guillaume de Kerrouallen (1487), Jeanne de Langueouez, veuve Kerrouallen (1540) ; Fr. Dondel, épouse de Nic. Ameline, écuyer, sieur de Noisement (1688) ; — le manoir de Lesguyen et ses dépendances possédé par Marguerite de la Villeneuve, femme d'Henri Lopriac (1399), par Louis, fils de G. de Lopriac (1449), Louis de Lopriac et Cath. Le Mezec (1501) ; — le manoir et lieu noble du Plessis possédé par Louis Legal (1540), Anne de Chef-de-Bois, veuve de René Daradon, seigneur de Camor (1639), Louis de Sérent, seigneur de Kerflly, enseigne aux Gardes-Françaises (1732), Armand de Sérent, guidon de

gendarmerie (1757); — le manoir de Quelenec avec les maisons et les métairies en dépendantes possédé par Jean, fils de Jean de Spinefort, seigneur de Coëtcollay (1492); Julien Fournoir (1541), Marie Juzel, veuve de Michel Fournoir, écuyer (1617); Vincent du Bouëtiez, écuyer, sieur de Kerorguen (1653); Jacques du B. (1687), René du Bouëtiez, écuyer, capitaine au régiment de Rouergue (1753); — la terre et seigneurie de Quergelin possédées par Guillaume, fils de G. de Launay (1496), Jacques Boutouillic, écuyer, sieur de Kerroman (1726); — la terre et seigneurie de la Vigne possédées par Alain, Guillaume et Henri de Baud (1398-1442), par Louise de Lesongar, veuve de Louis de Baud (1497), G. de Baud (1502) et Marguerite de Spinefort, sa veuve (1529). — Autres aveux rendus pour divers héritages par Jean Hilary et ses enfants (1401-1448), Guyon de Renquu (1415), Pierre de Haut-Bois (1422), Olivier Le Pavaillon, fils d'Olivier (1424), Louis de Lantivy, seigneur de Kerguenno (1501), Jean de Kermoro, seigneur de Kerroman (1501), Jean de Talhouet, écuyer (1506), Yvon de Coëtmagouer (1507), Louise Le Boddic (1540), Jean Juzel, écuyer, seigneur de la Villeneuve (1540), et autres.

B 1568. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1466-1558. — Paroisse de Lignol. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes: le manoir et la métairie du Cranno possédés par Alain, frère de Pierre Rouxel, écuyer, seigneur du Crannou (1523), Vincent Rouxel (1541) et Louis, son fils (1558); — le lieu et maison de Treslan possédés par Charles de Kerriec (1466) et par G. de Cornouaille et Marguerite de Kerriec (1502).

B 1569. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 99 pièces, papier.

1401-1776. — Paroisse de Merlevenez ou *Breilevenez*. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes: le lieu et maison noble de Brehegay ou *Bréhiguaire* possédés par Sébastien, fils de Charles du Pou (1458), Jean du Pou, écuyer, sieur de Kervidem (1501), par Catherine Hémery, veuve de Jean de Lesté, sieur de Kerviden (1541); Ant.-Paul de Castillon, capitaine de vaisseaux, et la fille de Joseph Le Venier (1757); — le lieu et manoir noble de Kergatouarne possédés par la veuve d'Alain de Kerratoharn (1432), Antoine Grimault (1587), Louis Boutouillic, écuyer (1700); — les lieu, manoir et métairie noble de Kerguenhoant possédés par Marguerite Bodrimon, veuve d'Alain Le Chamaill (1401), Pierre Le Chemail (1449), Henri des Fontaines (1540), Louis Baëllec et Louise des Fontaines, son épouse (1559); Marc Bizien (1584), Paul Delage, écuyer (1622), et Jacques Delage, baron de la Chastre, son fils (1645), Math. Boutouillic (1653), Perrine Lelivec, sa veuve et leurs enfants (1673), Vincent Boutouillic, écuyer (1727); — le lieu noble de Kersach possédé par Jacques Marquer, garde-sceau à Hennebont (1653), et sa fille Marguerite (1673); — le manoir du Resto ou Restou avec ses dépendances possédé par Isabeau, fille de feu Jean Soudan (1455), François Raoul (1501). — Autres aveux pour divers héritages produits par Jean, fils de Perrot de la Haie (1401), Alix de Kerguiris (1407), Alain Euzenou (1414), Jean de la Forest, décédé en 1435; la veuve Candalh, propriétaire de la moitié des deux tiers de la métairie noble de Kervalan (1776).

B 1570. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1481-1777. — Paroisse de Meslan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes: le lieu et manoir de Roscallet avec sa seigneurie possédés par Guillaume et Louis d'Avaugour, héritiers de Françoise de Belouan (1481); Jeanne, fille de G. d'Avaugour et de Jeanne d'Avaleuc (1513), Guy de Talhouet et ladite Jeanne (1541), Antoine Mauduit, écuyer, seigneur du Plessis, officier de dragons (1777); — le manoir de Keranmoualch et ses dépendances possédés par Jeanne, fille de Jean Le Moign (1499), Catherine de Kerouirhuy (1540) et le fils de René Baëllec (1701).

B. 1571. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 28 pièces papier.

1410-1779. — Paroisse de Naustang autrefois *Laustenc*. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de cens, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes: le lieu et manoir noble du Cozquer possédé par Guillaume, fils de Jean du Palais (1423); Guillaume du Bahuno, chevalier (1656); la veuve de Guy du Bahuno (1703); — le lieu noble de Kerbillaire possédé par Jeanne-Julie de Gouyon, dame de Coëtmen (1753); — le lieu et manoir de Kericuf, autrefois *Kericunff*, possédé par Jeanne de Saint-Yel,

fille d'Alain (1434), Jean Le Douarian, son petit-fils (1462), Pierre Le D. (1501), Jeanne du Fresne (1619), Marguerite Buron, veuve d'Olivier Perrot, et B. du Fresne, veuve de Samson Duport (1653), Pierre Millon, notaire (1758); — les lieu noble, manoir et hébergement de Kerganquis possédés par G. de Lopriac, époux veuf de M Le Loupper (1415); Jacquette de Guérande (1505), Louis Champion, sieur du Laz (1541), Guillaume du Bahuno et Pétronille Le Borgne, seigneur et dame de Berrien (1752); — les lieu, maison et métairie noble de Lezivin, possédés par Jean, fils de Jean Le Sarrazin (1435), écuyer, Pierre Le Serazin, sieur du Botderu (1652); — la terre et seigneurie du Palevart, possédée par Alain, fils de Guillou Le Palefarz (1409), son fils Jean (1446), Pierre Le Serrazin (1540 et 1556), ses enfants (1575), B. Le Métayer (1617), G. Boutouillic, écuyer (1726), P. Boutouillic (1755) et ses deux filles (1772); — les lieu, maison et métairie noble du Parc possédés par Jean de Broël, écuyer (1619); J. des Landes, veuve de G. de Broël (1652); les enfants mineurs de Fr. de B., chevalier, et d'Anne de Rohan (1685); Cl. de Lantivy et Jeanne de Broël (1704); — le manoir, la terre et seigneurie de Rungoët possédés par Guillaume du Botderu, lequel produit son acte au receveur de la juridiction de *Nausteng* « pour la duchesse Isabeau tenant la juridiction et seigneurie de la terre Rouzault pour partie de son douaire, » (1495), Jean du Botderu (1540), le même après la mort de sa mère, Marie Le Mezec (1551), Antoine Grimault (1575); etc.

B 1572. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1398-1758. — Paroisse de Naustang. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes: les lieu et métairie de Saint-Ernan possédés par Jean, fils de Pierre Kermadec (1494), G. du Botderu (1550); Ch. Gouyon de la Rivière, chevalier (1659); — le lieu, le manoir, la terre et seigneurie de Saint-Georges possédés par Eon de Kerpinz, héritier de Marguerite de Saint-Georges (1416); Pierre, fils de Jean de Kerpincze (1468); Pierre de K., écuyer (1477), Georges de K. (1492), Jean, son fils (1518), Jean-Thomas et Marie de K. (1521), Louise, fille de Jean Desportes, écuyer (1603); la veuve d'Hyacinthe de Cosnoal (1687); — les maisons et métairies de Saint-Thomin possédés par Guillaume, fils de Éon Le Bahuno (1410), Nicolas Olivero (1501); — autres aveux concernant divers héritages appartenants à Amice de Kerangat, veuve de P. Kerleniou (1398), Alain, fils d'Alain Alenou (1398), Pierre de Kersach (1401), la veuve de Jean Joudic, décédée « au saint voyage de Rome, en juin 1400 », Louis de Redoret (1420), la veuve et les enfants d'Henri Joudic (1426); la veuve de Perrot du Botderff (1445), Guillaume du Palensce, fils de Blanche de Coëtcoursont (1448), Pierre Le Boudoul (1495), Raoul de Kerlenio, écuyer (1501), Jean Le Mezec (1540), F. Le Mezec et Isabeau de Kerlenio (1553), Franc. Leroy (1640), la veuve et le fils de François Fornier, secrétaire de la Compagnie des Indes (1753).

B 1573. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1414-1759. — Paroisses de Persquen, de Plœmeur, de Plœrdut et de Plouay. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes: la terre et seigneurie de Persquen avec le manoir de Hoaryna, possédée par Jean de Lesprenez, évêque de Cornouaille, fils de Charles (1458), Jean Rosmadec, héritier de François de Lespernez (1496), Joachim de Perenno (1693); — le manoir et la métairie noble de Kergano possédés par Thomas-Jean de Mauduit, capitaine de dragons (1752); — la terre et seigneurie de Plousquen possédée par V. de Plœuc et Jeanne de Rosmadec (1507), Jean de Kereveno et Jeanne de Plœuc, lesquels déclarent aussi les manoirs de Hoarina, de Kergaznou et de Quenquis (1539), Louis de Bourbon, marquis de Maloze, époux de Charlotte de Kerveno (1638); — le fief et la seigneurie de Kerolain en Plœmeur, possédés avec des convenants et des moulins par François du Bahuno, chevalier (1757); — les domaines et moulins du Terre possédés par Louis du Terre, écuyer (1506), Jean Chef-du-Bois et Anne du Terre (1584), J. B. Leziart, écuyer (1666); — la terre et seigneurie de Treizfaven possédée par Louis de Rohan, seigneur de Guémené et de Montauban (1508); — autres aveux de Louis de Bouteville, héritier de Marguerite de Querimerck, dame de Kergoaslay (1481), et de Fr. Dondel, pour le moulin du Faouëdic (1714); — autres aveux de divers héritages en Ploerdut, autrefois *Ploezudut*, possédés par Guillaume de Chef-du-Bois, héritier de Marguerite de Kerencorchin (1414), G. Le Bestlé (1415); François Esmes, seigneur de Kerservant (1541); — autres aveux des manoir, domaine et métairie de la Bruyère, en la paroisse de Plouay, possédés par Jean, sire du Quelenec, vicomte du Fou (1499), et par son fils Charles (1522); — un partage du marquisat de Pontcallec accordé à Anne de Guer, comprenant le moulin de Bécherel avec des terres aux villages de Mané-Hervey, de Kergoz, de Kerhérou, du Lezot, de Mané-Bail possédées par Renée du Louet, veuve de Paul du Botderu (1672); Joseph, son fils (1694) et sa veuve Jeanne du Trevou (1709), le fils de Jacques du B.

(1759); — autres aveux de divers héritages produits par Alice de Saint-Ciffer, veuve d'Henri de Chef-du-Bois (1414), et la fille de G. Derrien (1417); etc.

B 1574. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1409-1776. — Paroisse de Plouhinec, autrefois *Ploezinec*. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hennebont, sous les dénominations suivantes: le lieu noble, la métairie et les moulins de Berrenc possédés par G., fils d'Olivier du Bois de la Salle (1415), Louis de Lopriac (1492), par Guyon de Kerambartz (1551) et ses héritiers (1585), B. Le Carrer (1588), lesquels ont ajouté à leur déclaration les manoirs de la Villeneuve et de Lesguyen, et des héritages en la paroisse de Guidel ; — la terre et la seigneurie de Kerfrezec possédées par Louise de la Forest (1521), Pierre Desmourier, écuyer (1637), R. Douville, écuyer (1653); la veuve de René Barbe (1704) ; — le manoir seigneurial, la métairie et le domaine de Kerjean possédés par Pierre, fils d'Yvon Blezven (1485), Jean Blezven (1540), Jean Tourboul (1588); Jean Le Livec (1618), René de Villeblanche, chevalier (1729) ; — la terre et seigneurie de la Ville-Enestadio, possédée par Pierre Bigoez (1409); — le lieu et la métairie noble de la Villeneuve possédés par Yves Brizoual (1617); — autres aveux produits par « Hazic la fille an Derch » (1409), Jean de Coëtonenec (1414), Henri Le Mezec, J. Le Layec et autres, pour des héritages situés aux villages de Keraudren, de Kerresse, de Kerfourcher, de Kercado; etc.

B 1575. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1399-1604. — Paroisses de Plouray et de Priziac. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes: les terres et seigneuries de Plouray et de Plouguernevel tombées en rachat par le décès de Jean, sire de Rieux (1519). Au nombre des charges de Plouray figure une rente de 50 livres, due à Louis de Rohan, seigneur de Guémené, en vertu d'une assignation faite par Louise de Rieux, son aïeule. — Autres aveux rendus pour la terre et seigneurie de Dréors possédée par Ol. Le Blanc, héritier de Guillaume Lescauff (1399), Gilles, frère de Jean Lescauff (1499), Anne du Cormier et Pierre Lescauff, son fils (1504), Nic. de Talhouet, capitaine du ban et de l'arrière-ban de la noblesse de Cornouaille, lequel après avoir dénombré une portion de la terre de Kerservant, déclare qu'elle relève en grande partie de la principauté de Guémené et qu'il la possède par succession de son père décédé en 1591 (1604). — Autres aveux concernant le manoir de Kerlen, appartenant à Catherine Kerlen, veuve Cazinuet, décédée en 1435, et à Bizien Le Digoëdec, décédé en 1496; — les successions de Jean Toulbodou (1414), d'Henri de Kerancoichin (1443), les possessions des frères Pierres (1500), une parcelle de bois dépendant du manoir de Kermenec (1541).

B 1576. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1385-1776. — Paroisses de Queven et de Quistinic. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le devoir de *meulte* appartenant à Jean Jourdaen et à sa sœur, au village de Locmaria, en « *Quetguen* » (1501); — la terre et seigneurie de Keranbarnec possédée par Alain Le Toux (1385), Jean de Camson, fils de Marguerite de Menezantous (1434), par Louis de la Forest et Isabeau de Campson (1480), leur fille Louise (1506), épouse de Tanguy Kermannan (1508), tous propriétaires en Quistinic; — la terre et seigneurie de Villeneuve possédée par Jean, fils de Guillaume de la Villeneuve (1411), Clémence de Launay, sa veuve (1506), Georges de la V. (1516); Louise de la V. (1542), les enfants de Florian Jacquelot de la Motte, chevalier (1692), autre Florian Jacquelot (1765), et sa fille Jeanne, épouse de François de Kermarec, chevalier, seigneur de Trauront (1776); — autres aveux relatifs à diverses tenues possédées par G. Tanguy (1417), Marie de la Forest (1540) et François Esmes (1542).

B 1577. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1417-1550. — Paroisse de Redené. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de devoirs, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hennebont, sous les dénominations suivantes: le manoir de Kerothiou et ses dépendances possédés par Marc Lefèvre (1542) et Cath. Gicquel, sa veuve (1550) ; — autres aveux produits par Marguerite des Déserts, veuve de Jean Caric, tutrice de leurs enfants (1417), Jean, fils d'Henri Caric (1480), et par Guillaume Caric, sieur de la Porte, propriétaires de divers héritages et de rentes dans l'île de Groix, dans les paroisses de Redené, et aussi dans celles d'Arzano, de Plœmeur et de Guilligomarch (1542). — Autre aveu de Tristan Lescauff et de Claude de Guer,

seigneur et dame de Peulmech, pour des tenues sises aux villages de Kerguezennec, de Keranna et du Crannou, de Resbigot et de Creicheyzet (1542).

B 1578. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1398-1775. — Paroisse de Riantec. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de fiefs, de termes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le manoir et métairie de Botameur possédé par Jean, fils de Eon de Coëtnours (1402), Alain, fils de Jean de Kerpaule (1414), Olivier de Keraudren, époux de Marguerite de Kerpaule (1444) ; Rolland de Keraudren (1481) et Olivier de K. (1493) ; — le lieu noble de Kerdurand possédé par Marie Millet, veuve Rousse, chirurgien-major de la Marine (1764) ; — le lieu et manoir noble de Kersabiec, possédé par Alain, fils d'Henri Desportes (1401) ; Jean, fils de Guillaume D. (1465), G. Desportes et Louise de Kerangal (1500), Claude D. (1540), Jean D. (1550), sa fille Louise (1603), la veuve et les enfants de Thomas Rapion de la Placelière, capitaine de vaisseaux (1758) ; — le manoir de Locjean appartenant à Jean Pérou (1490), Jeanne de Lanvaulx, veuve d'Yves Péro (1540) ; — les lieu, manoir et métairie noble de Sal ou de Salles possédés par G. Perennès et la famille d'Yvon Pencollet (1540), héritier d'Alix Remesay (1436), par G. de Perennès (1500). — Autres aveux de divers héritages produits par Jean, fils de Jacques Baëllec, seigneur de Kergayou (1522) ; par Guillaume, fils de Jean de Kerpincze (1407), Jean, fils de Jean de Kanechcan (1430), Guillaume de Kermadiou, héritier de Louise de Quenecan (1463) ; par Alain de Kerpaule, héritier par sa femme de Jean de Saint-Michel (1414) ; — par G. Le Magouërou (1495), Ch., fils de Charles de Kerymerch, chevalier, seigneur de Haut-Bois (1510) ; P. de Rosmadec (1517), François du Beuzit (1524), Henri Le Mezec (1502), les enfants de B. du Bois de la Salle (1541), les héritiers de Joachim Le Livec (1551), Fr. Burin de Ricquebourg, écuyer (1763), Louise Bréban, veuve de P. Guéret de Verbois, officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes (1775). — Aveux relatifs à des maisons de Port-Louis, aux fours banaux, aux moulins et au passage possédés par Th. Hamonic (1727), Paul Bréart de Boisanger, écuyer (1758), et autres.

B 1579. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1398-1774. — Paroisses de Saint-Caradec, de Saint-Gilles, d'Hennebont et de Saint-Tugdual. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de tenues, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : la terre de Kermerien possédée par Alain, fils de Jean de Kermerien (1427), et son fils Jean (1441) ; le lieu et manoir noble du Bouëtiez, près Hennebont, possédé par Olive du Botdiez qui mourut le 15 juin 1398, Jean, fils de Jean de la Haie du Boëtyez (1412), Jean du B. (1501), Jacques du Bouëtiez, écuyer (1619), autre Jacques du Bouëtiez, écuyer (1757) ; — la maison et métairie noble de Kerlanno possédée par P. Pitouays (1758) ; — le lieu de Keruhet possédé par J. du Bouëtiez (1665), des rentes possédées par Marguerite Le Pavaillon, veuve Symon (1414) ; — deux maisons à Hennebont appartenantes aux héritiers Le Sourd (1757) ; — divers héritages sis au village du Temple de Croixty, paroisse de Saint-Tugdual, possédés par Ch. Hingant, seigneur de Hac (1505), et René Tournemine, époux de Fr. Hingant (1540).

B 1580. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1396-1770. — Titres collectifs. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, d'héritages situés dans diverses paroisses du ressort d'Hennebont possédés noblement par Even de Quenecan, héritier de Perronelle de Chef-du-Bois, sa mère (1398), Jean, fils de Geffroy de Chef-du-Bois, et de Tiphaine de Kermerian (1396), Amice de Bieubri, veuve de Jean de Chef-du-Bois (1398) et Jean de Rosmadec, écuyer, seigneur de Chef-du-Bois (1506) ; — par Olivier de Musnillac (1400) et son fils Guillaume (1413) ; — par Louis, fils d'Henri de Lisiny (1400), Bizien, fils d'Henri de L. (1426) ; — par les héritiers d'Alain et d'Olivier des Fontaines (1493) ; Catherine de Talhouet, veuve d'Olivier de Kerleniou « décédé au véage de Rome » (1401), Lancelot d'Auray (1417), Guillaume de Vaugour (1420), Jean du Verger (1426), Janequin Clerc (1431), Alain Lescauff (1453), Raoul de Rosmadec, seigneur de Coëtguys (1468), Louis du Bouyer, seigneur de Keransquer (1529), Louise de Launay (1540), Jean Bizien, seigneur de Kermorvan (1540) ; Guillaume de Lopriac, seigneur de Kermaën et de Poulenguern (1541), Marie Le Mezec, dame de Rungoët (1541), G. Bizien, sieur de Kerigouarch, aussi propriétaire en Clouhal, sous la barre de Quimperlé (1544), Guy du Bahuno et Thérèse du Verger (1700), Armand de la Pierre de Melainville (1764). — Sentences des juges du siège royal d'Hennebont contre M. de Lopriac de Coëtmadeuc, sergent féodé de la châtellenie de Naustang, vulgairement appelée la *terre de Rouault* ou *Rouzault*, lui interdisant tout acte de justice (1639). — Mandement du Dauphin aux gens des Comptes de procéder à une enquête sur les privilèges, droits et prétentions des sergents

féodaux (1542), et réponse de la sénéchaussée d'Hennebont contenant la liste des sergents féodés de ce ressort (1542).— Mandement du roi François I[er] prononçant la saisie des biens du sire de Québriac et de ses complices accusés du crime d'homicide sur la personne de Julien de Kerloezven, seigneur de Rozampoul, et ordonnant à tous juges et sergents de les arrêter, de les emprisonner, défendant à leurs fermiers de leur rien payer de leurs revenus, malgré les menaces des inculpés, « entre aultres ledit de Québriac qui a ordinairement avec luy grand nombre de maulvés garçzons estrangiers et ravollez qui n'ont de quoy respondre » (1529).

B. 1581. (Rôle et Cahier.) — 1 pièce et 27 feuillets, parchemin.

1380-1408. — Rôles rentiers de la châtellenie d'Hennebont comprenant la recette des blés, des avoines, du froment, du seigle et des gelines. — Les mesures employées sont la bigode, dont 6 font une perrée, chaque prébende vaut deux perrées. Les avoines se paient à une mesure dont huit font un tonneau. Certaines redevances sont appelées *viandes d'hiver*, d'autres *gluez, la viande au comte, viandes d'été*. — Enumération des maisons des villes d'Hennebont et de Lanstenc. Le compte de 1408 est présenté par Jean de Cresolles, receveur d'Hennebont.

B. 1582. (Cahiers.) — 47 feuillets, parchemin.

1500-1530. — Rôles rentiers des recettes ordinairés de Naustang et de Hennebont, dressés par deux maîtres des Comptes, assistés de notables du pays, lesquels, après enquête sur place, et après avoir compulsé les anciens cahiers, ont établi les redevances à payer par les vassaux. Liste des terres vacantes.

B. 1583. (Registre.) — Petit in-f°, 109 feuillets, parchemin.

1550. — Livre de réformation du rôle rentier de la châtellenie d'Hennebont comprenant: 1° le procès-verbal de transport de Pierre de Callac, auditeur des Comptes, commissaire délégué par la Chambre des Comptes pour s'enquérir des usurpations commises dans le ressort du domaine d'Hennebont et de Naustang, relever les terres vacantes et contraindre les vassaux au paiement de leurs devoirs avec le concours du procureur du Roi; la commission dudit de Callac, son mandement d'exécution au premier huissier, sergent général, les publications faites; 2° le relevé des rentes dues sur les maisons, jardins et parcs de la ville close d'Hennebont; 3° le relevé des rentes, cens et convenants dus au Roi en la juridiction de Naustang, dans les paroisses de Merlevenez, Riantec, Kervignac et Plouhinec; 4° le procès-verbal d'arpentage et d'estimation des terres couvertes par les étangs et les prés ou landes qui s'étendent de la Noë-Perceval à l'étang Rouzault, et adjudication des parcelles à divers.

B. 1584. (Registre.) — Grand in-f°; 332 feuillets, papier.

1670-1682. — Papier terrier de la barre d'Hennebont contenant les déclarations des habitants de la ville d'Hennebont, dont les maisons sont situées rues du Vicariat, du Capitaine, des Lombards, aux Anes, de Broërech, de la Vieille Cohue, rue Neuve et Grande-Rue, rue des Carmes. Les actes sont au nom du syndic des confrères de la Congrégation de la Vierge (f° 73), d'une chapelle en construction, rue Moruette, dont le fonds a été donné par M. Beaujouan (1682); de David de Cléguennec, chevalier, seigneur de Meslien (f° 75), de Anne Le Pontho (f° 77), de Fr. de la Pierre, écuyer, sieur des Salles (f° 83), de René Le Flô, sieur de Branho (f° 89), de Pierre de Castillon, sieur de Kerescant (f° 171), de Ch. Bausse, sieur de la Baronnière (f° 231); etc.

B. 1585. (Registre.) — Grand in-f°; 334 feuillets, papier.

1679-1682. — Papier terrier de la barre d'Hennebont contenant les déclarations produites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires de maisons et d'héritages situés en la ville d'Hennebont ou dans les faubourgs, rue Neuve, place Notre-Dame, rues des Bouchers, de la Claverie, du Bourgneuf et dans la paroisse Saint-Gilles. Les actes sont au nom de l'hôpital Saint-Louis administré par Jacques Eudo, sieur du Querdron (f° 163); de Michel Marc, sieur de Keramprat (f° 175); de Ch. Dondel du Parc, sénéchal de Quimper (f° 187); de Jacq. de Lespiney, sieur de la Prarie (f° 207); des Carmes du couvent d'Hennebont (f° 221); des religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de la Joie, lesquelles citent le tombeau de la duchesse Blanche de Navarre dans leur église (f° 267); etc.

B. 1586. (Registre.) — Grand in-f°; 468 feuillets, papier.

1679-1680. — Papier terrier de la barre d'Hennebont contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires des maisons et héritages situés dans la ville close de Port-Louis, en la paroisse de Riantec, rues de la Citadelle, de Saint-Yves, du Moulin, du Papegaut, de la Pêcherie, rues de la Pointe, du Moign, place Saint-Pierre, rues du Cimetière, de la Soirie, de la Pointe, rue Saint-François, etc. Les actes sont aux noms de Fr. Allays de la Va-

renne, marchand (fº 349), de René Dubois, sieur de la Fontaine, marchand (fº 351); de G. Lhermite, sieur de Quérat, marchand (fº 353); et autres.

B. 1587. (Registre.) — Grand in-fº; 350 feuillets, papier.

1679-1683. — Papier terrier de la barre d'Hennebont contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires des maisons, fiefs et héritages situés dans les paroisses de Riantec et de Brelevenez. Les actes sont au nom du recteur de la paroisse de Riantec, pour son presbytère (fº 1); de maître Jean de la Fargue, chirurgien (fº 17); de Julien Aubin, écuyer, sieur de Botconan, pour une tenue à convenant à Kervassal (fº 29); de la veuve de Joseph de Cosnoal, écuyer, pour le lieu et manoir noble de Toullelan, en Riantec, provenant de la succession de Jean Frollo, écuyer (fº 71); de Jean Le Fromal et consorts, laboureurs au village de Saint-Salvador, en Merlevenez (fº 243); de Paul du Verger, chevalier, seigneur du Menéguen, pour la terre et maison noble de Kersabiec à laquelle appartenaient des droits de prééminence dans les églises de Saint-Pierre de Port-Louis, de la Vraie-Croix, au monastère Sainte-Catherine du Blavet et dans l'église paroissiale de Riantec (fº 341); etc.

B. 1588. (Registre.) — Grand in-fº; 392 feuillets, papier.

1679-1683. — Papier terrier de la barre d'Hennebont contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires des maisons, fiefs et héritages situés dans les paroisses de Plouhinec et de Merlevenez. Les actes sont aux noms des paroissiens de Plouhinec pour leur église et le cimetière (fº 1); du procureur de la chapelle de N.-D. de Grâce (fº 5); du chapelain de Saint-David (fº 11); du prieur de Saint-Gildas-du-Gâvre (fº 15); de Chr. Le Livec pour le lieu et la métairie noble de la Villeneuve (fº 29); d'Anne de Goulaine, veuve de Rosmadec, pour des tenues aux villages de Lestadio, du Roz et du Passage Neuf (fº 101); d'Ant. de Pappe, seigneur de Kerviny, pour le lieu et manoir noble de Kerjean (fº 131); de Renée de Lopriac pour les domaines dépendants du fief de Berencq (fº 161); de Robert de Douville, écuyer, pour le manoir noble de Kerfrezec et ses dépendances (fº 223); — du procureur terrier de l'église de Merlevenez pour son temporel (fº 249); — de Jos. Jouan, sieur de Penhouet, pour une tenue à domaine congéable au village de Kervenic (fº 316); etc.

B. 1589. (Registre.) — Grand in-fº; 328 feuillets papier.

1679-1683. — Papier terrier de la barre d'Hennebont contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines, par les propriétaires des héritages dont les noms suivent: le presbytère de Nostang déclaré par le recteur (fº 1); le village de Lestrohan possédé en partie par les enfants mineurs de Jean Le Naizet (fº 25); — l'ancien lit de l'étang de Saint-Symphorien afféagé, en 1550, et possédé, en 1683, par Marie-Madeleine Blanchard, dame de la Richarderie (fº 51); — le village de Hirval et sa chapelle de la Madeleine habité par ses cordiers et exploité par eux (fº 83); — les terres et seigneuries de Saint-Georges et de Villeneuve possédées par Hyacinthe de Cosnoal (fº 97); — une métairie noble au village de Lezevin possédée par Pierre Le Serazin, chevalier, seigneur du Botderff (fº 159); — le lieu noble du Parc possédé par les enfants mineurs de François de Broël et d'Anne de Rohan, seigneur et dame de Lanegry (fº 179); — le temporel du prieuré de Saint-Goual en Locoal (fº 199); — une tenue au village du Moustoir exploitée par René Le Flô, sieur de Branho (fº 229); etc.

B. 1590. (Registre.) — Grand in-fº; 343 feuillets, papier.

1679-1683. — Papier terrier de la barre d'Hennebont contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires des paroisses de Locoal et de Languidic dont les noms suivent: maison et terres au village de Kerguellavant possédées par G. Leschat, prêtre (fº 15); — diverses tenues au village de Keruserch possédées par Jacquette Fournoir, J. Jégo, G. Thomas et autres (fº 47 et suiv.); l'église paroissiale de Languidic (fº 73), et les ruines du presbytère (fº 75); — le lieu noble du Plessis possédé par Claude de Sérent, comte de Kerfily (fº 85); — la métairie noble de Liven possédée par les religieuses du Refuge d'Hennebont (fº 109); — le lieu et métairie noble de Querlevené possédé par Claude-René de Rosmar, chevalier, seigneur de Cancoet (fº 117); — le lieu et manoir noble de Coëtcollay possédé par René Geffroy, écuyer, sieur de la Villefranche (fº 129); — les maisons et manoirs nobles de Kerlevarec possédés par écuyer, Jean de Broël (fº 139); — la baronnie de la Forest en Languidic, la terre de Kerbarvet en Quistinic, et la terre de Sebrevet, en Lanvaudan, possédées par le marquis Henri de Carman (fº 270); et autres.

B. 1591. (Registre.) — Grand in-fº; 327 feuillets, papier.

1679-1683. — Papier terrier de la barre d'Hennebont contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires des terres et fiefs dont les noms suivent: l'église paroissiale de Guidel, son cimetière et son reliquaire avec six bouti-

ques déclarés par le trésorier de l'église (f° 1); — le moulin à eau de Beneval possédé par les religieux de Saint-Maurice de Carnoët (f° 5) ; — le manoir noble de Coëtdor possédé par Bertrand Jourdin (f° 17); — le presbytère de Kervignac y compris la maison noble de Musnillac (f° 49); — la métairie roturière de Kerliven possédée par Christ Le Livec, avocat (f° 53) ; — les lieu et métairie de Keryouay possédés par François Bourges (f° 69) ; — une tenue, vêtue, logée et herbregée au village du Moustoir, en Kervignac, possédée par Guillaume de la Motte, écuyer, sieur du Menu-Bois (f° 79) ; — le village de Kerharne avec sa chapelle de la Madeleine, possédé par plusieurs cordiers (f° 91); — la métairie noble du Lobo, possédée par Julien Cadic, sieur de Kerdaniel (f° 113) ; — la chapelle et le temporel du prieuré de Notre-Dame de Kerguelen possédés par les Ursulines d'Hennebont, en la paroisse de Saint-Caradec, à la charge de payer 30 livres de rente à l'abbaye de Saint-Melaine (f° 326) ; et autres.

B. 1592. (Registre.) — Grand in-f° ; 407 feuillets, papier.

1679-1683. — Papier terrier de la barre d'Hennebont contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Reformation des Domaines par les propriétaires de terres, fiefs et héritages dont les noms suivent : le marquisat de Pontcallec échu à Charles-René de Guer par la démission de son père, Alain de Guer, lequel déclare que cette terre est un démembrement de l'ancienne sénéchaussée d'Hennebont, et qu'elle fit l'objet d'un échange contre la terre de Plancoët entre le duc Jean V et Tiphaine du Guesclin, acte ratifié par le duc Pierre, en 1455, au profit de Jean de Malestroit, seigneur de Largentaie, son neveu (f° 5); — la principauté de Guémené possédée par la marquise Anne de Rohan, laquelle déclare que les cordonniers de la ville de Guémené sont tenus, quand on prend un loup, de le traîner par les rues de la Ville par les pattes de derrière ; que chaque femme veuve de la Ville doit lui apporter un fagot de jonc le jour de la procession du Saint-Sacrement (f° 90) ; — les châtellenies de la Roche-Moisan, des fiefs de Léon et de Treizfaven possédés par la même (f° 162); etc.

B. 1593. (Registre.) — Grand in-f° ; 266 feuillets, papier.

1679-1700. — Papier terrier de la barre d'Hennebont contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires de terres, de fiefs et d'héritages dont les noms suivent : les églises paroissiales et les presbytères de Caudan et de Cléguer (f° 1-14) ; — la maison noble de Kerganno, possédée par Claude de Lantivy, chevalier (f° 17); — le manoir et la maison noble du Dréors possédés par Joseph de Volvire de Ruffec (f° 43) ; — le temporel du prieuré de Sainte-Ninnoc possédé par l'évêque de Vannes, Louis de Vautorte (f° 69) ; — le prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes appartenant aux Oratoriens de Nantes (f° 89) ; — le temporel des abbayes de Langonnet (f° 115) et de Notre-Dame de la Joie (f° 211) ; etc.

B. 1594. (Registre.) — Petit in-f° ; 401 feuillets, papier.

1682-1683. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions de titres des vassaux de la Couronne ratifiant ou corrigeant les déclarations d'héritages, ordonnant l'enregistrement sur le terrier des actes produits par Anne Le Gouvello, écuyer, sieur de Rosmeno (f° 33) ; Jean Rolland, sieur de Coatlogodec, marchand à Hennebont (f° 45) ; Anne Duparc, veuve Mousart (f° 95) ; et autres. — Décharge d'une taxe de 100 livres pour lods et ventes accordée à la veuve de Jean Lozennay (f° 178) ; — les enfants de Michel Rondel de Lespinay sont condamnés à payer 29 années d'arrérages de 16 deniers de chefrente (f° 271) ; — les Carmes d'Hennebont produisent des titres de fondation de 1494 pour justifier la propriété de cinq maisons au faubourg de la Rue Neuve (f° 353) ; etc.

B. 1595. (Registre.) — Petit in-f° ; 403 feuillets, papier.

1682-1683. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres produits par les propriétaires des immeubles situés dans les territoires d'Hennebont et de Port-Louis. Jacques Auffret, sieur de Couetelou, est condamné à payer 4 livres, 7 sous de chefrente pour les arrérages d'une taxe de 2 sols 6 deniers (f° 14) ; — Jacques Eudo, sieur de Kerdrou, invoque un contrat de mariage de 1624 (f° 39) ; — Marie Guydo, dame douairière de Bégasson, est maintenue dans les droits de fuie et de moulin qu'elle revendiquait pour la métairie noble du Braigno, et déchargée du droit de rachat advenu par le décès de Jeanne Le Mezec, sa mère (f° 170) ; — l'abbesse de la Joie est déboutée de nombreuses prétentions féodales (f° 179-192) ; François Le Sœur, sieur de la Boissière, commissaire ordinaire de l'artillerie de France en la citadelle de Port-Louis, est condamné à payer 39 livres de principal et d'arrérages pour droit de lods et ventes d'une maison (f° 201); etc.

B. 1596. (Registre.) — Petit in-f° ; 404 feuillets, papier.

1682-1683. — Livre des sentences rendues par les

Commissaires députés par la Chambre des Comptes sur les productions faites par les propriétaires des maisons, jardins et héritages situés à Port-Louis dont les noms suivent : Yves Le Cuche (f° 1), le procureur de l'église Saint-Pierre, Marie de Castillon (f° 72), Mathias Lesquellen, marinier (f° 100), la veuve Coquelin (f° 174), les héritiers de Simon Gouzon (f° 202), Guy d'Estanguinguant, écuyer (f° 257) ; Jacques Walsh (f° 267), Pierre Hamonic, sieur du Trion (f° 327), le recteur de la paroisse de Riantec, lequel est maintenu en jouissance d'un pré, en raison des grandes dépenses qu'il a faites pour le dessécher (f° 388) ; etc.

B 1597. (Registre.) — Petit in-f° ; 401 feuillets, papier.

1682-1684. — Livre des sentences rendues par les Commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres produits par les propriétaires des paroisses de Riantec et de Plouhinec dont les noms suivent : Jean Boutouillic, sieur de Kergelin, lequel a été débouté du droit de coutume qu'il prétendait lever au village de Locmicaëllic, le mardi de Pâques, comme seigneur de Kerguénohant (f° 74) ; — Jean Leziart, écuyer, sieur du Terre, lequel a été enrôlé pour un denier de chefrente (f° 238) ; — Paul du Verger, chevalier, sieur de Meneguen, dont les prééminences en l'église de Riantec et dans les chapelles de la Vraie-Croix et de Sainte-Catherine sont réduites aux droits de tombe, de banc et d'armoiries (f° 246) ; — le prieur de Saint-Gildas du Gâvre, lequel a été débouté de la possession des marais salants qu'il avait construits sur des alluvions couvertes par les marées (f° 259) ; — Anne de Goulaine, laquelle a été dépossédée de la mouvance des tenues du Passage-Neuf en Plouhinec, dont les revenus ont été liquidés à raison de 100 livres par an (f° 313) ; etc.

B 1598. (Registre.) — Petit in-f° ; 463 feuillets, papier.

1682. — Livres des sentences rendues par les Commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres produits par les propriétaires des paroisses de Plouhinec, de Merlevenez, de Naustang, de Locoal, de Branderion dont les noms suivent : Jean Couttin, sieur de Botmen (f° 113) ; François Caudalch (f° 121), Marguerite Marquer, dame de Kerderff, et consorts, propriétaires de Kersach (f° 132) ; Guillaume de Bahuno, lequel a été maintenu dans le droit de tombe en l'église de Naustang (f° 139) ; — Briande Guyard, dame de Bréhegay, dont les droits sur les rivages de l'étang Rouault sont limités (f° 143) ; — Pierre de Castillon et Hélène Jouan auxquels il est interdit de troubler les habitants de Naustang dans la jouissance du parc et du bois de Naustang (f° 161) ; Jean Le Falhun (f° 214) ; H. de Cosnoal (f° 236) ; — le marquis de Carman, lequel a été maintenu dans le titre de baron de la Forest, à la charge de faire enregistrer ses lettres d'érection (f° 461) ; etc.

B 1599. (Registre.) — Petit in-f° ; 376 feuillets, papier.

1682. — Livre des sentences rendues par les Commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres produits par les propriétaires du ressort d'Hennebont dont les noms suivent : le recteur et doyen de la paroisse de Guidel pour le presbytère (f° 3) ; — le prieur de l'abbaye de Saint-Maurice de Carnoët (f° 5) ; — B. Jourdain, seigneur de Coëtdor, lequel fut débouté du droit de prééminence en la chapelle de Lan Nennec, du droit de foire et du droit de pêche dans l'étang voisin (f° 20) ; — la veuve de Louis Jacquelot, chevalier, seigneur de la Motte, laquelle produisit un acte de 1204 pour revendiquer le privilège de haute justice en faveur de la terre de la Sauldraie, et fut déchargée de l'amende de 500 livres (f° 33) ; — J. Baëllec, écuyer, sieur de Locunolay, lequel fut débouté du droit de passage sur le Blavet et condamné à rapporter la jouissance des 29 années échues (f° 113) ; — René de Lopriac, chevalier, baron de Coëtmadeuc, dont les inductions sont très développées (f° 141-164) ; — la princesse de Guémené, laquelle cite dans ses inductions un acte du duc Jean IV, du 14 mai 1380, qui accorde au seigneur de Guémené le privilège de se présenter au premier jour des plaids généraux de la sénéchaussée d'Hennebont (f° 235) ; etc.

B 1600. (Registre.) — Petit in-f° ; 348 feuillets, papier.

1680-1682. — Livre des sentences rendues par les Commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres produits par les propriétaires de la ville d'Hennebont dont les noms suivent : les Carmes pour le lieu de Rospadern (f° 3) ; — René Louail, seigneur de Sevegrand, pour une maison près l'Auditoire (f° 5). — Cath. Audouin, dame du Run, laquelle fut condamnée à payer deux fois les lods et ventes de sa maison (f° 77) ; — Joseph Briant, sieur du Liscouet (f° 127), Perrine Lequay (f° 168), Bertranne Auffredo et ses sœurs (f° 194), Jean Thomelin (f° 240), Michel Le Garo (f° 269) ; etc.

B 1601. (Registre.) — Petit in-f° ; 223 feuillets, papier.

1680-1682. — Livre des sentences rendues par les Commissaires députés par arrêt du Conseil pour vérifier les titres produits par les propriétaires des maisons et

héritages du Port-Louis, en Riantec, dont les noms suivent : Julien Tual, meunier (fº 3), René de la Garde (fº 32) ; François Le Gallec et consorts (fº 74), la veuve Roperts (fº 90), Madeleine Keraron (fº 112), Jean Suireau (fº 131), Jean Le Mercier (fº 157), Grégoire Guigero (fº 184), et autres.

B 1602. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 120 pièces, papier.

1694-1777. — Obéissances féodales. — Contrats d'afféagement, de vente et d'échange d'héritages conclus dans le ressort d'Hennebont par G. Caris, acquéreur du lieu noble de Kerlevernic (1694) ; Louis Boutouillic, acquéreur du lieu noble de Keroual (1698) ; Ant. de Kerpaen, chevalier, seigneur de Kersallo, acquéreur du moulin Maria sur le Scorff (1772) ; Pierre de Lantivy, afféagiste du moulin de Bodorie (1772) ; Joseph-Armand Le Gouvello, seigneur de Kergaoal, vendeur des moulins de Kerguenohant (1775) ; — Pierre du Cambout, marquis de Coislin, bailleur à domaine congéable des moulins de Coëtrivas (1776) ; — Guillaume du Jong du Boisquenay, capitaine de brûlots, acquéreur d'une maison au Port-Louis (1776) ; — Pierre Audouin, prêtre, chanoine de Quimper, acquéreur d'une métairie au lieu de Lochrist (1777) ; et autres.

B 1603. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1682-1683. — Livre des causes d'audience de la réformation du Domaine d'Hennebont entendues par M. Guillon de Beauregard, auditeur à la Chambre des Comptes, en présence du sénéchal de la juridiction royale et du procureur du Roi au même siège.

B 1604. (Registre.) — Petit in-fº ; 108 feuillets, papier.

1574-1784. — Répertoires des aveux présentés devant la barre royale d'Hennebont et classés dans les archives de la Chambre des Comptes, cotés et inventoriés à plusieurs reprises par les commissaires désignés par la Chambre.

SÉNÉCHAUSSÉE DE JUGON [1]

B 1605. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1427-1544. — Colinée (Bourg de). — Aveux et dénombrements de rentes et de redevances composant les revenus du fief et du bailliage de Couesliné possédés, dans le ressort royal de Jugon, par Jean, fils de Jean de Beaumanoir (1427), Guillaume de B. (1464), Jacques de B. (1500), Jean de Couesquen, lequel déclare aussi le bailliage de Bodeu en Saint-Evran (1540).

B 1606. (Liasse.) — 135 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1405-1777. — Paroisse de Dolo. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : les lieu et maison noble du Bois-Orieux, possédés avec les terres en dépendantes, par Olivier, fils de Guillaume Uguet (1461) ; Guillaume U. (1528), J. Grignart (1510), Raoul du Couesquen, écuyer (1617), Marguerite Deline (1639) ; — les lieu, maison et métairie de Bosquevalen possédés par Alain de la Touche avec le bailliage de Lermellet (1552) ; — des maisons, des hébergements et des terres au village du Bourgneuf possédés par les familles Sohier, Le Berruyer, de Tréhen, Rouxel, Trébouet, Gautier, Gallon et Le Chaël ; — la terre et seigneurie du Lou possédée par Gilles, fils d'Olivier Le Voyer, écuyer (1477), Bertrand L. (1540) et Louis Le Voyer (1634) ; — des maisons et des terres au village de la Pocaye ou *Pochaie*, possédées par les familles Guihier, Pouanczu, Erme, et Gautier ; — les lieu, maison et métairie de la Rosaye possédés par les héritiers de Jean du Bois-Adam (1463) ; par Robert du B. (1496), par Jean du B. (1540), Jean, fils de Renaud du Bois-Adam (1569) ; — le manoir et les dépendances de la Roterie, possédés par Rolland de Guines (1424), Gilles Huchet (1476), Jean Le Bigot (1496), G. Petitbon (1653) ; — les terres et maisons du lieu de la Talvatière ou Talvassière possédées par Jean, fils de Robert de la Touche (1423) ; Pierre de la T. (1476), Jean de la T. (1514), Alain, fils de Guillaume de la T. (1538) ; les enfants de Louis de la T., écuyer, et de Françoise de Halgouet (1641) ; — des héritages au village de la Touche possédés par les familles Guyhier et Colas ; — le manoir, la métairie et le domaine de la Ville-Bréheu possédés par Jean Cadier (1421), Jean Sevestre, écuyer, aussi propriétaire de la Ville-Porte (1497), Alain, fils de Jean Sevestre (1542), Perronnelle de Quelen, épouse de Léonard du Gué, écuyer (1618) ; la veuve de Laurent Gorret (1690) ; — des terres et des maisons au village de la Ville-Mouée possédées par les familles Caresmel, Catros et Lamire ; — les fiefs et bailliages de Sabaudan, de Dolo, de la Forest, de Normand, des Vaux et de la Guéderie possédés par René de Quergu, chevalier (1669), Thomas Houès du Marchix (1476), Charles et Julien de Joué (1541), Louis et Jean Petitbon (1653) ; —

1. Ce domaine fut engagé par Charles VIII et la duchesse Anne à Jean Le Bouteiller, chevalier, seigneur de Maupertuis de 1493 à 1497. Beaucoup d'aveux anciens ont été anéantis par l'humidité, au siècle dernier, pendant leur séjour aux Cordeliers.

diverses pièces possédées au tenement du Guillory, aux lieux dits le clos de la Forge, la Longueraie, le clos de la Couarde, à la Chaussée-Hay, l'Angle, Villalot, le Marchix, etc.

B 1607. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 42 pièces papier.

1423-1777. — Paroisse du Gouray. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon sous les dénominations suivantes : le lieu, la maison et la métairie de Bellecoste possédés par René de Couëtlisan, écuyer, sieur du Tertre (1652) ; la veuve d'Yves Plessé (1683) ; — les maisons et les terres dépendantes de la Billardais et de la Ville-Bourreau appartenantes à Jean Gouyon, écuyer, sieur de la Fosse (1617) ; — le lieu, la terre et la maison de Boucleron, possédés par Robin Veillon (1494), R. Gandon (1507), Olive et Guillemette Veillon (1519), Jacquemine Brigneul et consorts (1652) ; — des maisons situées au bourg du Gouray, possédées par les familles Villon, Bernard, Auffray, Le Berruyer, Gillet, Rabuan et Cousté ; — des maisons et des terres sises au village de Branzac possédées par Pierre Bransa (1519), Guillaume Colleu et autres ; — une maison et des terres au village de la Brosse possédées par Thomas Goujon (1447), Jean Raffray (1492) et autres ; — le manoir, les maisons et les métairies du lieu de Carbillan, possédées par Françoise Lemoine, veuve de K. de Bosdegat, fille de G. Lemoine, seigneur de Beauregard, laquelle déclara aussi les métairies de la Haie de Seillon, de la Ville-ès-Boureaux, les bailliages de la Vieilleville, de la Haie avec la métairie de la Villejosse, en Plenée (1541) ; Alain du Parc, seigneur de la Ville-Pierres, acquéreur (1548) ; les enfants de Raoul Gouyon, seigneur de Gros-Chesne, et de Françoise Le Bouteiller (1652) ; — l'hébergement de la Corbière possédé par Guillaume Morel (1441) ; — le lieu noble de la Fontaine-aux-Berruyers, possédé par François Le Berruyer, écuyer, sieur du Tertre (1683), et Jean Le B. (1696) ; — le manoir et les terres du lieu noble du Fresne possédés par G. Veillon, héritier de Jeanne du Fresne (1440), Gilles Haie-Durand, écuyer (1652) ; — les maisons et les terres du lieu noble de la Goulière, possédés par Guillaume du Hillion (1459), Jean de H. (1541), G. Sauvaget (1652), Charlotte Poulain, veuve Ch. Sauvaget (1691) ; — les maisons, les terres et le moulin de Guilloury possédés par Eon Roty, héritier de Pierre de Coispelle (1423), Jean, fils de Bertrand Levicomte (1479), les enfants de Jean Trouchart (1619), Fr. Chaton, écuyer, sieur des Vaux (1664), a produit un arrêt de la Chambre de réformation de la Noblesse de 1668 l'autorisant à porter le titre d'écuyer ; — les héritages situés dans les fiefs de l'Epervier, du Gage, des Trois-Maillets, des Bouillons, de la Villeville et de la Ville-Douallan déclarés par les tenanciers chargés solidairement des redevances, par Charles de l'Hermitage (1480) ; par Pierre de Carné, écuyer, seigneur du Moulin-Bernard (1478), et par Jeanne de Carné (1524), laquelle avoue aussi, en 1540, un droit de dîme et deux tenues.

B 1608. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1409-1777. — Paroisse du Gouray. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : les maisons et les terres formant la consistance du fief du ténement de la Forest-Neuve possédées par les familles Jouhan, Belin, Rouxel, Houssel, Blanchard, Lehéricé et consorts ; — des maisons et des terres au village et dans le fief de la Haie possédées par Guillaume et Thomas Quetier (1474), Fr. Berthelot (1571), Pierre Turmel, sieur de la maison noble de la Haie du Seillon (1652) ; Jean Visdelou, écuyer (1682) ; — le manoir et les terres du lieu noble de la Hibetière possédés par Alain de la Motte (1416), Jean Auffray (1434), la veuve de P. Even (1474), I. Auffray du Rusel (1474), Léonard de la Motte (1478), René Tardivel (1623), Pierre Gasrel (1638) ; — le manoir et domaine du lieu de la Motte possédés par Luc Le Mintier (1676) et Antoine Le Mintier (1777) ; — les terres et manoirs de la chatellenie de la Motte du Parc comprenant les domaines du Haut et du Bas-Breil, en la paroisse de Plenée, les métairies de la Ville-Haudussan et de la Ville-Venoux, paroisse du Gouray, possédées par Alain, fils de Thomas du Parc (1409), Jean du P. (1416), Léonard du P. (1439), Charles, fils de Jean du P. (1469), Léonard du P. (1487), Normand du Parc (1494), Jacquemine du Parc (1508), Charles de Beaumanoir (1518), Jeanne de Quelenec, tutrice de Toussaint de Beaumanoir laquelle revendique le droit de haute justice, les prééminences en l'église de Gouray, et des droits d'usage dans la forêt de Boquien (1570) ; Charlotte Gouyon, dame de Plouer, laquelle en jouissait comme créancière de Charles de Cossé, marquis d'Assigné, débiteur d'une somme de 60.311 livres envers son père (1626) ; Amaury Gouyon, marquis de la Moussaie (1639) ; — le château du Parc et ses dépendances possédés par Alain, fils de B. du Parc (1411), Guillaume du P. (1454), Claude, fils de François du Parc (1570), Claude du P., écuyer, (1636), Jeanne de Lescouet, sa veuve et ses enfants, lesquels ont déclaré aussi les maisons et métairies de la Corbière, de la Tirlaie et de Bel Air, le grand bailliage de Gouray, des droits d'enfeu dans l'église abbatiale de Boquien et des droits d'usage dans la forêt

de Boquien ; — la maison du Poirier et ses dépendances appartenantes à la fille de Jean Morel (1464), à Olivier Rouxel et consorts (1653), aux enfants de Jacques Boutebien (1777) ; — la maison et le lieu noble du Ruzel possédés par Pierre Auffray (1541), P. Bourdon (1603), J. Bourdon (1623) ; — le manoir et les terres du lieu de Saint-Mirel possédées par Jean Chenel et Jacquette de Lanvallay, seigneur et dame de Maillechat et de Saint-Mirel (1478) ; Catherine, fille de Jean de Rohan et de Guyonne de Lorgery (1541) ; etc.

B 1609. (Liasse.) — 156 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1411-1776. — Paroisse du Gouray. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : des maisons et des terres au village de Vaumorin possédées par les familles Tardivel et Veillon ; — le lieu et la maison noble de Vaulx-Pigneul possédés par Jean du Gouray, écuyer (1516), Jean Tardivel, sieur du Plessis et des Mûrs (1617), René Tardivel (1680) ; — des maisons et des terres sises au village de Vauroullet, possédées par Jean Josso, écuyer (1478) ; par Guillaume Gallais et ses descendants ; par les familles Chopillart, Leduc, Blanchard et Gondin ; — les maisons de la Ville-Béchet, de la Ville-ès-Boureaux et de la Ville-ès-Garreaux possédées par les familles Joubin, Badoual et Gouyon ; — des maisons et des terres au village et tenement de la Ville-aux-Fèvres possédées par les familles Lecomte, Tardivel, Chopillart, Bellanger et Bruzot ; — la maison noble de la Ville-Hellieu possédée par Jean Graffart (1493), Pierre Turmel de la Martinais (1684) ; — diverses pièces de terre sises aux villages des Noës, de Permoyal, de l'Epinette, de Delessaie, de Poullay, de Guillery, de Boslay, de Truel, de Penhay, du Plessis possédées par Guillaume Vieillebarbe (1423), Jean du Chalonge (1432), les enfants d'Olivier Tardivel (1447), par les familles Agan, Gastelet, Boucet, Rio, Rebours, Vetel, Regnault et par divers tenanciers.

B 1610. (Liasse.) — 105 pièces, parchemin ; 35 pièces papier.

1403-1777. — Plénée ou Plénest-Jugon. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : les lieu, terre et métairie de la Barbotaie possédés par Jean, fils de Guillaume Le Berruyer (1410), Guyon Le B. (1498), François Le B. (1540) ; — la maison et les terres de la Bégacière possédées par R. Roty (1493), dom Guillaume Sauvaget (1541) ; — des maisons et des terres sises au Vieux-Bourg et au Bourgneuf de Plenest, possédées par Ph., fils de Jean Hidoux (1403), Jean Couté (1408), Jean Lesné (1422), J. Travaille (1425), G. Boterel (1440), Ol. de Hillion (1480) ; Pierre du Parc (1481), G. Briand (1519), Jean de Quéhougant (1540) ; — les maison et métairie nobles de Bodely ou *Bosc de Liff* possédées par Th. Béart (1493), M. Béart (1541), Olivier Chérot, recteur de Plenée, et consorts (1652) ; — l'hébergement, les maisons et les terres du manoir de la Barre possédés par Rolland, fils de Th. de la Roche (1478), G. Lamballais (1493), Pierre et Jean Lamballais (1509), J. Grignon, seigneur du Cloistre (1541) ; — la maison et métairie noble de Belorient possédées par J. de Langourla, écuyer (1617), David de la Place (1641), Julien Le Héricé (1664) ; — la terre de Bréhinier possédée par Thomas, fils de Guillaume de la Fontaine (1410), Jean de la Fontaine, écuyer, seigneur de Bréhinier (1480) ; — la maison, le manoir et le domaine noble de Couescat ou *Couarquats*, possédé par Gilles de Kersaliou, seigneur de Limouëllan, fils de Richart (1470), Alain de K. (1518), Marie de Romelin, veuve de Maurille de Forsanz, chevalier (1683), Jean-Jacques du Rocher, sieur de Beauregard, doyen de la Noblesse (1759) ; — la maison et la métairie noble de la Chapelle-Agan possédées par Olivier Agan (1478), André de la Fretaye, seigneur de Quellehèdre, et Robine de la Fretaye, coadjutrice de son mari Olivier Agan (1497), Suzanne Poulée, veuve Bellanger (1758) ; — les manoirs, terres et maisons de Caedin, de Carbillan et de Loren possédés par les héritiers de Guillaume Lemoyne (1444) ; d'Isabeau Lemoyne (1446), de Jean Gouyon, écuyer, (1495), Jacques Lemoyne (1542) ; — les maisons, métairies, terres et seigneuries des Clos, de la Ville-Pierre, du Petit-Perqueven, de Bossal, du Bourg, de Ménehil, de Villeneuve, de Poulguen, de Saint-Riveul possédées par les héritiers de Rolland Le Vicomte, décédé en 1403, de Guillaume Le V. (1454), de Rolland L. (1472), de Guillaume Sauvaget (1487) ; par Jacques Sauvaget, écuyer, héritier de Marguerite de Couespelle, sa mère (1528), J. B. de Sauvaget, chevalier (1683), et Marie de Sauvaget, veuve du comte de Froullay (1764) ; — l'hébergement et les terres du Cran possédés par les héritiers de Bertrand Le Vicomte (1409), et par le fils de Pierre de Pléguen (1478) ; — des maisons et des terres au village de la Chesnaie possédées par les héritiers de Jean Harcouet (1448), par les familles Cousté, Hux et Daniel ; — la maison noble et le lieu de Carbehaut possédés par R. Graffart (1540), et M. Rouxel (1641) ; — la maison noble des Cassières et ses dépendances possédées par Rolland de Couespelle (1542), Gilles de Lambray (1636) ; Vincent Glé, sieur de Laisnée, son héritier (1681), Jean Cantelou (1754) ; et autres.

B 1611. (Liasse.) — 106 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1417-1777. — Paroisse de Plenée-Jugon. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : l'hébergement, les maisons et les terres de la Daviais possédés par Jean, fils de Geoffroy Haugoumar (1440), Hamon Lemoine (1493), Jean Sauvaget (1493), G. Haugoumar (1518) ; — le manoir, les maisons et le lieu des Douves, possédés par Olivier de Hillion (1493), Julien, fils de Raoul de H. (1512), François de Hillion (1540) ; — la maison et la métairie nobles des Fordoués, possédées par Cath. de Kergu, veuve d'écuyer François Plancher, seigneur du Boisglé (1772) ; — les maisons et les terres de la Haute et de la Basse-Forêt possédées par Pierre de la Garengière (1493), Jacques Le Garengier, seigneur de la Forest et du Plessis de Gouray (1540) ; Jean du Rocher, écuyer, seigneur du Parga (1694) ; par les enfants d'Amaury du Rocher, décédé à Josselin en 1772 ; — les terres, maisons, héritages et vassaux composant l'étendue des fiefs de la Forest et de Lesteneu possédés par divers tenanciers ; — une maison et des terres au village de la Forge-Rebours ou de la Vieille-Ecurie possédées par Jacques Rebours (1652) ; — l'hébergement du Gué-Rolland et ses dépendances, possédé par Jean de Lorgeril, fils de Jean et de Jeanne de Trégouat (1450) ; — une maison appelée l'Hermitage et ses dépendances possédée par J. Roty (1540) et les enfants de Th. Canieu (1664) ; — l'hébergement et le fief de la Hétière possédé par les héritiers de Guillaume Houés, par O. Hux, Th. Trémaudan (1476), O. Grignon et O. Rouxel (1493), O. Urvoy (1510) et par divers tenanciers ; — la maison noble de la Jounière ou *Jaulnière* possédée par Jean Abaust (1450), Pierre et Jean Leffray (1507), J. Brousté (1541), les enfents de Julien Bertho, écuyer (1628) ; Guy Rochefort (1683) et Ol. Leffray ; — la maison de la Juglerie ou de la *Jullerie* et des terres et maisons au village voisin, possédées par O. Martel (1478), G. Guigommar (1478), O. Regnouart (1493), par les héritiers de Pet. Lessart, dame de la Motte (1772) ; — le lieu et la maison noble de Langoulhèdre, possédés par G., fils de Guillaume Margaro (1419), par Gland, fils d'Olivier du Margaro et de Thomasse de Tréac (1531) ; — le lieu, la maison et la métairie des Landes possédées par O. Le Gallais (1465), J. Labbé (1540) ; — la maison et la métairie nobles du Lenty possédées par J. Graffart, qui avoue aussi la Ville-Helljeu, par sa veuve Jeanne Labbé (1541), par son fils (1546), par Marguerite Lemoine (1636), par la même, sous l'autorité de son mari, Pierre Bascher, écuyer (1653) ; Joseph Jocet, écuyer, sieur du Quengo (1751) ; — la maison noble et la métairie du Loren possédées par Ol. Housel (1478), Bertrand Yvernage (1541), Fr. Henry, sieur du Val (1617), Fr. Henry, veuve de J. Cheuré, écuyer, sieur de Champérin (1691) ; et autres.

B 1612. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1408-1777. — Paroisse de Plenée-Jugon. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : les lieu, manoir, et seigneurie de la Moussaie possédés par Guillaume, fils de G. de la Moussaie (1417), Ydouart de la M. (1423), Amaury de la M. (1480), Jacques Goéon, petit-fils d'Amaury de la M. (1529), et Amaury Gouyon (1539) ; — les manoir, maisons, domaines et seigneurie de Minihy possédés par Rolland Le Vicomte, fils de Rolland et de Perronnelle de Broon (1408), par Marie Le Vicomte (1439), Jacques, fils de François Sauvaget, aussi seigneur des Clos (1520) ; — la maison et le lieu noble de la Mingatière possédés par Guillaume, fils de Jean Jocelin (1439), Thomas Jocelin (1482), Thibault (1493), dom Charles Josselin, prêtre (1519), Jean Vollance (1541), Nic. Le Provost, écuyer (1641), Alain Leffray (1653), Françoise Leffroy, épouse de François de la Noë (1763) ; — les maisons et les terres du lieu et du manoir de la Noë possédées par Jean Grignon (1495), Bertrand G. (1541) et Marie Bonnier (1639) ; — les maisons et métairies nobles du lieu du Perheu possédées par Jean Poulain (1497), Jacques Poullain, écuyer, sieur de Boudan (1618) ; — la maison et la métairie nobles du Pont-Eon possédées par Jean Lefèbvre (1652), les sœurs de P. Moisan (1777) ; — le lieu et la maison de Pontaillefer possédés par Denise Vaucouleur (1480), Jean de la Fontaine, écuyer, sieur de Brehynier (1496), Thomas de la F., écuyer (1540), Jean, fils de Jacques de Lescu, chevalier, seigneur de la Mancellière (1642) ; Renée de Châteaubriant, épouse de Pierre du Bourgblanc (1675) ; Joseph de Benazé, agissant pour ses frères et sœurs (1772) ; — la maison et les terres du Pont-Bocher, possédées par Guillaume Oger (1431), par Jean Oger (1518) ; — l'hébergement du Pontbry possédé par Jean Dollo (1463), J. Graffart, veuve de Jean Dollo (1518), Rolland et Normand Dollo (1541) ; — le lieu et la maison du Persic possédés par Eonnet, fils d'Eon Abbé (1409), Raoul, fils de Eon Labbé (1492) ; — le lieu, l'hôtel et le domaine de Perqueven possédés par Eon, fils d'Olivier Sauvaget (1435) ; Raoul Chérot (1672) ; — les maisons et les terres de l'hébergement des Portaulx possédés par

J. Rouillon (1478), Jean R. (1540); G. Brousté et consorts (1636); — des maisons et des terres au village et dans la mouvance du fief de Pellan possédées par B. Cadet, prêtre (1507), J. Barbé, les héritiers Halna, J. Brisourier (1777); — des maisons et des terres au village de Penhay possédées par Thomas Mainguy (1463), Rolland Chevalier et ses descendants (1477); — au village de Quatrevaux possédées par les familles Cousté, Rebours et Costière; — la maison et les métairies nobles de Quengro possédées par Jeanne Gouyon, veuve de Jean de la Motte, écuyer (1652); Fr. Vallet (1683); et autres.

B 1613. (Liasse.) — 90 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1423-1777. — Paroisse de Plenée — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Jugon, sous les dénominations suivantes : la maison noble et la métairie de la Rochelle possédées par Guillaume, fils de R. Lefelle et de Jeanne de la Moussaie (1437), Jean Leffelle, écuyer, seigneur de Guébriand (1518); G. Bouan (1541), François Le Voyer, chevalier (1777); — des maisons et des terres au village de Rotoueix possédées par les familles Le Bourgeois, de la Motte et Rouxel; — des maisons et des terres au village de la Rosaie possédées par la famille Crestel; — au Petit-Saint-Meleuc et au fief de Saint-Meleuc possédées par les familles Grignon, de la Motte, Rebours et consorts, — le manoir, la métairie et le domaine de Saint-Mirel possédés par Jean, fils de Jean Volance (1494), Jean Volence, écuyer, fils de Gillette du Breil (1519); Amaury Vollance, écuyer (1552); Jacquemine Delys, épouse de Chr. Abbel, écuyer, sieur de Penguilly (1617), Jean Urvoit, tuteur de ses enfants, héritiers de l'abbé Chérot (1680); — la maison et la métairie noble de Saint-Onen possédées par I. Harcouet (1423), Guillaume H. (1473), Jacques H. (1541); Ch. Poulain de Quefferou (1683); René Gouyon, sieur de Thaumatz (1758); — le manoir, le domaine et le fief de Saint-Riveul, possédés par M. Lefèvre (1464), Rollant Le Court, écuyer, sieur de Perqueven, héritier d'Ant. Le Court, son neveu (1541), Jean Bouan (1569), François Bouan, écuyer, sieur du Chalonge (1636), les enfants de Jean du Rocher, écuyer, et d'Esther Doudan (1675), Henri, fils de François du R. (1777); — divers héritages situés dans le fief et tenement de Saint-Riveul et possédés par François de la Motte (1482), Morice Le Hérice (1652) et consorts; — la maison de la Souche, au tenement de la Ville-Effray, possédée par Jacques Le Bigot (1507), les héritiers de dom Guillaume Juhel (1551); — les maisons, le manoir et les dépendances de la Touche possédés par Christophe, fils de J. de la Touche et de Marie Le Borgne (1450), Guillaume de la T. (1480), Guillaume Sauvaget (1493), Jean S., écuyer (1540), René Martin, écuyer, conseiller au Parlement, époux de Jacq. Sauvaget (1618); — des maisons, des pièces de terres sises dans le fief de la Touche-Agast possédées par Guillaume, fils de Jean Agan (1436), Thomas Agan (1474), Jean Tardivel (1493), G. Burnel (1507), I. Le Bonnier (1510), Jacques Rouxel et consorts (1652) et M. Le Texier (1777); — des maisons, des terres, et un manoir au village des Touches possédées par les familles Lefèvre, Haugoumar, Thibault, Cherdel et Leffray; — la maison et la métairie de Trans possédées par Rolland de la Moussaie, héritier de Marie Le Garengier, sa mère (1571); etc.

B 1614. (Liasse.) — 69 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1404-1777. — Paroisse de Plenée-Jugon. — Aveux et dénombrements de fiefs, de maisons, de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : le manoir et la métairie de la Vieille-Porte possédés par Jean Cadier (1417), Alain Cadier qui avoue aussi la Ville-Bréheu (1486); — les manoirs, maisons, domaines et métairie du lieu de la Vieillevigne possedés par Perrine, fille de Roland de la Soraie (1440); Jean de Malestroit, son fils (1468), Jean de M. et son fils (1496), Hervé de M. (1529), François de Couesquen, vicomte de Rougé, et Françoise de Malestroit, fille d'Hervé et de Marguerite de Beaumanoir (1540); le même, tuteur de son fils Jean, après la mort de sa mère (1551); — des maisons et des terres au village de la Ville-Effray possédées par les familles Boullet, Guégant, Tardivel, Baudouart, Juhel, Garel, Trébuchet, Loncle et Gourdel; — les terres de la Ville-Gautier, de la Ville-Auneix et de la Ville-Robert possédées par les familles Durand et Menguy; — la maison noble de la Ville-Gasté possédée par A. Harcouet (1480), Rolland H. (1496); J. Billy (1541), J. Rebours (1617); — une maison et des terres à la Ville-Hervy possédées par les familles Roland, Guéguen, Frétay, Colas, Le Héricé; — les maisons et métairies nobles de la Ville-Josse possédées par O. Macé (1519), Ch. Mahot (1639), Jean Daulteville (1653), Laurent Urvoit (1672), lequel a répété son aveu avec la déclaration du fief des Vaux en 1684; — la maison, le courtil et l'hébergement de la Villeneuve possédés par J. Robert, époux de Fr. Leroy, héritière de Marie Lemoine (1465); — le manoir et la métairie du lieu noble de la Ville-Pierre, possédés par Guillaume Le Fontenais (1475); Pierre, fils de P. du Parc (1478), Pierre, fils de G. Le Fontenais (1483), Lancelot du Parc (1485), Gilles du P. (1513), Alain du P.,

écuyer (1541), Guillaume de Lescouet, tuteur de Jacquemine du Parc (1569), M. Bertho (1628), Jean Lefèbvre, sieur du Pontéon et de la Villepierre (1660); Marie-Jeanne Bertho, héritière de Marie-Jeanne du Breil, dame de la Salle-Bertho, son aïeule (1762); — le manoir et la terre de la Ville-au-Prévost possédés par Pierre Gauteron et Robine Durant, héritiers de G. Durant (1442); Raoul, fils de Jean Gaulteron (1484), et Robert Gaulteron (1540); etc.

B 1615. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1424-1725. — Paroisse de Plenée-Jugon. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de droits réels et honorifiques et de rentes compris dans la mouvance des fiefs ci-après désignés et formant leur consistance : le lieu noble, les logis, les métairies et les tenues du fief de la Grand'mère possédés dans le ressort de Jugon par les enfants de Rolland Lucas (1424 ; Denise Ogier (1494), Pierre Rebours et consorts (1541), Charles Rebours (1618), Joseph Rebours, écuyer, et Renée Priour, seigneur et dame de Vaumadeuc et de la Grand'mère (1707), et divers tenanciers; — le fief Rolland de Bourseult comprenant des maisons et des terres possédées par les familles Macé, Gesbert, Dupont et Bonnet; — le lieu et maison noble du Tertre possédé par François Le Berruyer, écuyer (1652); — les héritages, les maisons et les terres compris dans l'étendue des fiefs de Pellan et du Tertre possédés par les familles Eréac, Baudet, Guillart, Tardivel, Deshaies, Palouays et Poydras; — le manoir et le fief de Plouer possédés par Olivier, fils de Berthelot de Plouer (1437), par Pierre, fils d'Olivier de Plouer (1460); — les fiefs et bailliages de la Garaie, de la Ville-aux-Blancs, de Persic et de Trémaudan possédés avec tous leurs vassaux et tenanciers par Bertrand Ferré, écuyer, seigneur de la Garaie (1519), Anne-Louis Ferré, chevalier, seigneur de la Ville-ès-Blancs, conseiller au Parlement de Bretagne (1711); — les héritages des fiefs et bailliages des Angles, du Cheval, de la Rivière et des Bahureaulx exploités par les tenanciers nommés Poydras, Plexais, Garel, Frétray et consorts; — les héritages exploités dans le fief des Vaulx par les tenanciers nommés Le Bigot, Macé, Le Marchand, Guéguen et consorts; — un trait de dîmes appartenant, sous le nom de *dîme aux Moreaux*, à Marguerite de Rouillac (1432), à François Tournemine (1480), à Guillaume de la Ville-Eon, écuyer (1497), à P. Leffray (1541), à Jean de Rieux, baron de la Hunaudais (1725); et autres.

B 1616. (Liasse.) — 272 pièces, parchemin.

1404-1497. — Paroisse de Plenée-Jugon. — Aveux et dénombrements de pièces de terre tenues noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du roi de France dans le ressort de la barre de Jugon par les familles Leet, Crestel, Biguerel, Grignon, Harcouet, Le Forestier, Perrigaut, Badouart, Janvier, Minguy, Hidoux, Hereschel, Guigomarch, Ingant, Quétier, Ferron, Labbé, par Yvorée de Plumaugat, veuve de Jean des Haies (1430), par Eon du Clos, fils de Marguerite de la Fontaine (1430), par Alain de Boucenit (1433), par Thibault de Melesse, fils de Geffeline de Couesreden (1449), Marie Le Voyer, femme de Pierre de Pluffragan, écuyer (1457), Olive d'Angoulvent, veuve de Pierre Ferré, dame de la Garaie (1467); Guillemette de la Motte, femme Sauvaget (1468), Jean Le Berruyer, seigneur de Bouguenaut (1475); Jean de Lorgeril, écuyer (1480), Jean Lenoir des Perrines (1481), R. Le Garengier (1483); P. des Haies de la Sauldraie (1496); etc.

B 1617. (Liasse.) — 91 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1451-1777. — Paroisse de Plenée-Jugon. — Aveux et dénombrements de pièces de terre et de maisons tenues noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : le clos du Temple, la Crochetière, le Clos des Fauchais, le Clos-Morel, le Clos-Roussel, le Clos-Hellet, le Clos du Moulin, le Clos de la Court, la Ville-Bouesnard, la Ville-Lesseul, le Champ du Clos, la Ville-Raffray, la Fontaine, la Croix-Mouëzan, les Angles, la Landelle, la Ville-Alloué, le Vaurouaut, etc., produits par Alain des Haies, sieur de la Sauldraie (1506), Pierre Dubreil (1509), Jean Le Berruyer, écuyer, seigneur de Bougueneuc (1510), Olivier Boterel (1530), G. Sauvaget (1536), Jean Leffray (1541). Jean Grignon, Jean Quetier, Pierre Pouaydras (1541), Jacques Grignon (1569), Catherine de la Droallière, épouse d'écuyer Jean de Racinoux (1626), Jean-Marie de Gaudemont (1777). — Autres aveux concernant des maisons et des héritages situés dans la ville de Jugon et au Bourgneuf, et possédés par Perrine Morvan (1451), Jean Robuan (1493), Jean de Joué, P. Bonnier (1493), Jean du Clos (1507), G. Lesage (1512), Guillaume Labbé (1540), Françoise Hux (1541), Guillaume Le Texier, écuyer, sieur de la Lande (1617), René de Guéhenneuc, chevalier, comte de Boishue (1777); et autres.

B 1618. (Liasse.) — 134 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1408-1778. — Paroisse de Saint-Igneuc. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus du duc de Bretagne et du roi de France à devoir de foi et hommage, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : maisons et héritages au village du Bas-

Carval possédés par Jean Rouxel (1492), et Julien Cornillet (1541); à la Basse-Lande par B. Galesnet (1513), H. Orieux et consorts (1541); à Belestre par G. Espée (1480); — les maisons et métairies nobles de la Brousse, possédées par Georges, fils de Fr. du Breil, écuyer, seigneur du Guillier et de la Brosse (1532), Marguerite de Lescu, tutrice de Guillaume du Breil (1548), Bertrand de la Motte de Vauvert (1666), Pierre du Margaro, époux de Louise de la Motte (1758); — le lieu et maison noble de Follideu possédés par J. du Breil (1478), P. Quétier (1493), Jacques de Lorgeril, écuyer, et Louise de Roudiers (1618); — les maisons nobles de la Grange et de Chantelou possédées par les enfants mineurs de Briand Quétier, écuyer (1637), Louise Quétier (1683); — les lieu, maison, seigneurie et manoir de la Jartière possédés par Robin Rouxel (1417), Françoise de Trémigon (1623), René de Fontlebon (1689); — le fief du Lizeul, le tenement et les héritages qui en dépendent possédés par la famille Lucas depuis 1408, Jean de Joué (1530); — le tenement des Loges possédé par R. Bobelin (1480), J. du Clos (1541), le marquis Louis d'Epinay, chevalier (1683); — le manoir noble de Lorgeril et ses dépendances possédés par Toussaint de Lorgeril, écuyer, substitut du Procureur général à Rennes (1674), et ses descendants; — les maison, terres et seigneuries de Pérouse et de la Ville-Hellès possédées par Jean, fils d'Olivier Hus (1436), Pierre Ferron et Phelippote Die (1480); Regnaud Rouxel (1541), Gilles Rouxel, écuyer (1641), Louis Daën, chevalier, seigneur de Kermenant (1759); — les lieu et manoir de la Prévôtais, possédés par Olivier, fils de Simon Guymemer (1456), Jean G. (1479); — l'hébergement et les terres de Rauléon possédés par Eon, fils de Michel Rouxel (1409), Jean Poulain (1540); — la maison et la métairie nobles de la Touche possédées par Perrot Le Gallais (1429), G. Le Gallais (1541), Jeanne Danno, femme de V. Bertho, écuyer (1683); — l'hébergement de la Ville-Guillaume possédé avec ses terres par Jean Quétier, héritier de Jeanne Rondel, son aïeule (1451); Pierre Q. (1525); — le fief et l'hébergement de la Ville-Hellez possédé par Guillaume Die, fils de Jeanne Quétier (1409), et par son fils Guillaume (1456); — le fief des Vaux comprenant divers héritages occupés par les familles Riaczon, Leclerc, Fouré, Orieust, Thébaut, Gogier, Jehan et Duclos; — diverses pièces de terre possédées par G. du Minihy (1411), Jean Berthelemer (1422), par les héritiers de Ph. Pavel (1456), de Th. du Parc (1464), de G. Bertheu (1481), de G. Brigneul (1493); par G. Orieult (1495), Et. Lamire (1496), par les héritiers de Jean Sohier (1536).

B 1619. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1420-1775. — Paroisse de Tramain. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes: la maison et la métairie noble du Bois de la Haie appartenantes à François Bertho, écuyer, sieur du Leix (1665), Claude de la Planche, écuyer (1695); — le lieu et maison noble de la Fontenelle, possédés par Guyon de Lorgeril (1541), François Visdelou, chevalier, seigneur de Saint-Quereu, héritier de sa mère Marie Lauszar (1696); — la maison noble du Temple, possédée par G. Geffroust (1420), Jean du Bois-Adam, époux de G. Geffroust (1444), Jean du B. (1532), G. Uguet (1541), Amaury Tardivel et ses frères (1570), Pierre Houguenan (1617), par Alain de la Motte (1652), les frères Houguenan (1711), Fl. de Lorgeril, chevalier, seigneur des Perrières (1775); — les maisons et domaines du lieu de la Villegourt, de la Motte et Tramains possédés par P. de Lorgeril (1540); Th. Poulain, écuyer, sieur du Val, et Guyonne de Lorgeril (1578); — les hébergement, lieu et seigneurie de la Villeneuve possédés par Olivier Prégent, héritier de ses père et mère (1540); — le fief de Langlamel et ses redevances possédé par Jean Vaucouleur (1481), François de V., écuyer (1494), Georges de V., seigneur de Lanjamet et de Taden (1543); — les rentes d'un autre fief possédées par Jean, fils de Pierre de Saint-Denoual, chevalier (1467), Christophe de Saint-Denoual, seigneur de Saint-Denoual, et vicomte en Plougounouel (1501); — diverses pièces de terre possédées par Jean et Guillaume Le Héricé et leurs descendants; par les familles Brieu, Bassin, Sorais, Quétier, Sauvaing, Rolland et Guéguen.

B 1620. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1448-1777. — Titres collectifs de la sénéchaussée de Jugon. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans les paroisses de Dolo, de Plenée, de Saint-Igneuc et de Tramain et en dehors, sous les dénominations suivantes: diverses pièces de terre possédées par Alain Berthelemer, chevalier, seigneur de Chef-du-Bois (1459), G. du Breil, seigneur du Guillier (1478), Jean Gouyon, seigneur de Caëden (1481), Alain Nouel (1493), Jean Le Gac et ses descendants (1486-1492); — le fief et bailliage de Coëtlogon possédé par Étienne-Charles Rouxel, seigneur du Prérond et de Coëtlogon (1755); — le fief et bailliage de la Haie possédé, avec la métairie du Rochay, en Plenée, par Toussaint de la Bouëxière, chevalier, seigneur de la Ville-Tanel (1758); — les fiefs du Bodeu, des Bouillons, du Vauroulet et des Trois-Mailles,

les terres et seigneuries de Collinée, situées en la trève et paroisse de Saint-Guillaume, évêché de Saint-Brieuc, possédées par Alexis Freslon, chevalier, seigneur de la Touche, de Trébry et de Québriac (1729); — autres aveux rendus par Jean et Jacques de Kersalio pour la maison de Couarquatz en Plenée, et un bailliage en Dolo (1539); — par Gilles Le Vicomte, seigneur de Penguilly, Christophe Veillon, seigneur de la Ruaye, Pierre de la Motte, pour des terres en Dolo et en Saint-Igneuc (1541). — Réformation du rôle rentier du domaine de Jugon opérée par deux commissaires de la Chambre des Comptes à la requête de B. Dubreil, receveur de Jugon (1448).

B 1621. (Cahiers.) — 14 feuillets, parchemin, 38 feuillets papier.

1445-1506. — Rôles rentiers de la sénéchaussée de Jugon. — Réformation entreprise par P. du Parc, procureur de Jugon, et Jean Boylève de Mauron, en présence de B. du Breil, receveur, chargé d'estimer les terres arrentées et de mettre en valeur les terres abandonnées, comparutions de tous les tenanciers contenant l'indication des redevances (1445). Autre rôle rentier qui fut révisé par deux auditeurs des Comptes en 1506.

B 1622. (Registre.) — Petit in-folio, 79 feuillets, parchemin.

1656-1666. — Réformation des domaines du Roi à Jugon par G. Henry, seigneur de Belestre, conseiller-maître des Comptes, en vertu d'une commission spéciale; — assignation à comparaître adressée aux vassaux (1658); — procès-verbal des vacations comprenant l'énumération du domaine certain et du revenu annuel, les halles et moulins, les pêcheries, l'étang d'Arguenon, les rentes dues dans chaque paroisse, les perrières de Boquien, les terres réunies au Domaine du Roi, les règlements applicables à la perception des lods et ventes, aux apprécis des rentes et à la liquidation des rachats.

B 1623. (Registre.) — Petit in-folio, 393 feuillets, papier.

1660-1666. — Réformation du domaine de la sénéchaussée de Jugon. — Sentences rendues par le commissaire G. Henry sur chaque cas particulier, condamnant divers tenanciers à payer des taxes de rachat, de lods et ventes, révisant les termes de chaque aveu, les corrigeant ou les acceptant; — débornant le cimetière aux Juifs (1664); — prononçant la réunion du commun de la Landelle au Domaine; — mesurage des fiefs de la Guédrie, de la Rivière-Dolo; — arrentement d'un four à ban, d'un colombier et des moutaux du Roi en Plenée; — réception de la déclaration des religieux de Boquien à la charge de payer au Domaine 4 boisselets de seigle et 4 deniers de rente (1662); etc.

B 1624. (Registre.) — Grand in-folio; 543 feuillets, papier.

1680-1682. — Papier terrier de la barre royale de Jugon comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par le prieur de Saint-Étienne de Jugon, pour son prieuré dont les bâtiments sont à l'état de masure (f° 1); — par François Sevoy, sieur des Courtillons, pour la moitié d'un droit de coutume à lever en la ville de Jugon (f° 21); — par les tenanciers du fief consort des Tailles, propriétaires de maisons et de jardins au même lieu (f° 23); — par Guillaume Rouxel, pour les lieux, les maisons et les manoirs de la Barre, de Rauléon, en Saint-Igneuc (f° 93); — par J.-B. Brunet, seigneur du Guillier, pour deux bailliages dont les tenanciers sont dénommés (f° 111); — par Pétronille du Bois-Adam, pour la maison noble de la Ville-Bréheu et ses dépendances, en la paroisse de Dolo (f° 305); — par Hélène Lesage, pour une pièce de terre à la Bessière, paroisse de Dolo (f° 456); etc. En tête du volume se trouve un tableau de toutes les terres et tous les vassaux avec la distinction des nobles et des roturiers dans chaque paroisse.

B 1625. (Registre.) — Grand in-folio; 435 feuillets, papier.

1680-1682. — Papier terrier de la barre royale de Jugon comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Pierre Poulain, chevalier, pour la maison noble de Tramains (f° 1); — par René-César Visdelou, seigneur de Querreuc et de la Goublaie, pour la maison noble de la Fontenelle, un trait de dîme et une pêcherie (f° 7); — par Alain Bouan, écuyer, et Louise de Lesquen, seigneur et dame de Chef-du-Bois, pour cinq pièces de terre (f° 59); — par Marie Gouyon, marquise de la Moussaie, et Elisabeth Gouyon, marquise du Bordage, pour les châtellenies, fiefs et seigneuries du marquisat de la Moussaie, lesquelles déclarent que leur frère aîné ne leur a pas encore remis leurs titres, bien qu'il s'y soit engagé par une transaction en 1674 (f° 61-112); — par J.-B. de Sauvaget, pour les terres et seigneuries du Bas-Persic, de la Villeneuve et des Clos, en la paroisse de Plénée (f° 113); — par Pierre Le Chapelier de Mauron, prêtre, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Boquien, pour le temporel de son abbaye comprenant des terres, des bailliages et des dîmes, un droit de rachat sur la maison noble de la Vigne, le droit d'arrenter et d'afféager leurs terres vaines et vagues (f° 143); — par Alain des Cougnets, écuyer, pour la maison et la métairie noble de la Chapelle-Agan (f° 305); —

par les tenanciers du fief de la Touche-Aguet lesquels ont signé au nombre de six, 31 ayant fait signer pour eux (f° 389); etc.

B 1626. (Registre.) — Grand in-folio; 476 feuillets, papier.

1680-1682. — Papier terrier de la barre royale de Jugon comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Gilles Bigarré, pour le fief consort de la Ville-Robien ou du Cheval (f° 1); — par Perronnelle Leffroy, pour des maisons et des terres aux villages de Pontbry et de la Perrière (f° 243); — par Math. Le Bouvier et sa sœur, pour une maison et des héritages roturiers au village des Aulnays (f° 294); — par Jean Montfort, pour une maison avec jardin au village de Souche (f° 316); — Jean Crestel et sa fille, pour plusieurs héritages au village de la Rosaye (f° 330); — Mathurin Colleu et sa sœur, pour une maison avec courtil au village de Penhay (f° 354): — par Jacquemine Houeix, veuve Macé, pour une maison et divers héritages au village de Ville-Hervy (f° 389); et autres situés en la paroisse de Plenée; etc.

B 1627. (Registre.) — Grand in-folio; 406 feuillets, papier.

1680-1682. — Papier terrier de la barre royale de Jugon comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du domaine par Claude Freslon, chevalier, seigneur de la Freslonnière, pour la ville et le fief de Couellinée, située en la trêve de Saint-Guillaume, évêché de Saint-Brieuc, comprenant plus de douze cents habitants qui paient 23 livres de redevance solidairement, avec obligation, pour les garçons âgés de 14 ans et plus, de courir la quintaine jusqu'à ce qu'ils soient pères d'un fils (f° 1); — Jeanne de Lescouet, veuve de Claude du Parc, pour la terre et seigneurie du Parc, laquelle fut érigée en châtellenie et pourvue de plusieurs foires en 1642 (f° 11); — par François Chaton, seigneur des Vaux, pour le moulin à eau de Quilloury, qui lui venait de la succession de son aïeule paternelle, Marguerite Habel (f° 75); — par les tenanciers du fief de l'Espervier, lesquels avaient droit de jouir des communs du Chalonge (f° 91); — par Henri de la Haie, pour une maison au bourg de Gouray avec divers héritages (f° 229); — par Jean Carmouet et consorts, pour diverses pièces de terre nommées les Osches, la Ville-Autan (f° 331); — par Gillette Trébry, pour un pré au village du Petit-Permoyal, le tout en la paroisse de Gouray (f° 371); et autres.

B 1628. (Registre.) — Petit in-folio; 491 feuillets papier.

1682. — Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Jugon et le visa de tous les titres produits par Louis de la Motte (f° 81); Abel Trébuchet, écuyer (f° 91), Claude Freslon (f° 244), Luc Le Mintier, écuyer (f° 260), René de Coëtlogon (f° 284), Pierre Le Bellanger, écuyer (f° 310), Charles Gauvain (f° 414), François Carmouet (f° 444); etc. — Sentence condamnant tous les tenanciers et vassaux du fief de l'Espervier, en la paroisse de Gouray, à payer le droit de rachat sur leurs héritages et les arrérages de plusieurs rentes; etc. — Table.

B 1629. (Registre.) — Petit in-folio, 500 feuillets, papier.

1682-1683. — Livre des sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Jugon, le visa de tous les titres produits par Servanne de Trémignon, marquise d'Épinay, laquelle a été maintenue dans le droit d'enfeu prohibitif en l'église de N.-D. de Jugon à la charge de payer à la fabrique une rente de deux boisseaux de seigle (f° 15); — par Louise Quétier, dame de la Mare, dont l'aveu a été reçu sans restriction (f° 37); — par Bonne Le Voyer, marquise de Pontcallec, autorisée par René de Guer, son époux, laquelle a été déboutée des droits de bouteillage, de mesurage et de coutume qu'elle prétendait lever à raison de la terre noble du Lou, en Dolo (f° 113); — par Marguerite Petitbon, veuve Guyommart, pour une maison et des terres au village de la Roterie dont le rachat a été liquidé à la taxe de 42 livres (f° 263); — par l'abbé du monastère de Boquien, lequel a produit des actes remontant au XIII[e] siècle, entre autres un titre du 6 mai 1211 justifiant la possession de la forêt de Boquien par les religieux (f° 349); — par René Ferré, chevalier, seigneur de la Ville-aux-Blancs, lequel a été maintenu dans un droit de trépas sur les bestiaux passant par la ville de Jugon (f° 375); etc. — Table.

B 1630. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1692-1777. — Obéissances féodales de la cour royale de Jugon. — Contrats de vente et d'échange concernant la cession de la terre du Lou par la marquise de Pontcallec à Guillaume de Callouet, qui a payé 3.712 livres de rachat (1692); — la métairie du Bourgneuf de Jugon acquise par François et Louis Bedel (1774); — la maison principale du Clos-Gautier, en Plenée, acquise par Henri Trémaudan de Tariac (1774); — les métairies du Loren et de la Basse-Forêt acquises par François Gesbert (1775); — la maison de la Quantonnière, sous la seigneu-

rie de Tramain, acquise par Pierre et François Simon (1776); — la métairie du Bourg de Gouray acquise par François Le Mintier, chevalier, seigneur de la Motte-Basse (1777); et autres.

B 1631. (Registre.) — Petit in-folio, 340 feuillets, papier.

1574-1638. — Domaine de Jugon. — Inventaire des aveux et déclarations envoyés à la Chambre des Comptes par les possesseurs de biens situés dans le ressort de la juridiction royale de Jugon et déposés ensuite dans ses archives, rédigé par Jean Charette et par Marc de Barberé, conseillers-maîtres des Comptes, en présence de Charles Meneust, garde des Archives (1574), lequel inventaire comprend en tête un certain nombre de comptes du même domaine remontant à 1404, et, à la fin, les récolements opérés en 1633 et 1638 avec quelques additions.

B 1632. (Cahiers.) — 177 feuillets, papier.

1574-1784. — Inventaires des aveux et des déclarations envoyés à la Chambre des Comptes par les possesseurs de biens situés dans le ressort de la juridiction royale de Jugon, comprenant les additions faites en 1641, 1645, 1647, 1651, 1666, 1688, 1731, 1770 et 1784.

SÉNÉCHAUSSÉE DE LANNION

B 1633. (Liasse.) — 14 pièces, et 67 feuillets, parch.; 8 pièces, pap.

1540-1774. — Paroisse de Brélevenez. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble du Cruguill possédé par François de Lannion, héritier de Jean de L. (1540); Claude de L. (1610) et Pierre de Lannion, capitaine du ban et de l'arrière ban des évêchés de Vannes et de Tréguier, gouverneur de Vannes et d'Auray (1626), lesquels ont compris dans leurs déclarations des terres sises dans les paroisses de Rospez, de Camlez, de Loguiny, de Plœmeur-Bodou, de Seluel; — la terre et la seigneurie de Launay-Nevet possédées par Françoise Péan, dame de la Roche-Jagu (1540), et dame Bonaventure de Liscoët, veuve de Jean de Nevet, seigneur de Nevet et de Lezargant (1652); — le lieu noble et le manoir de Pen-an-Stang possédé par Claude de Clisson, sire de Kersalio (1602); — le lieu, le manoir et les terres de la Villeneuve possédés par Gilles de Crésolles, écuyer (1540), Jean de Crésolles, seigneur du Rest (1541), Louis de Crésolles (1621); — diverses terres par Jean Lelamer, recteur de la paroisse (1656), Yves Le Borgne et consorts (1672); et autres. Sentences de renvoi, de correction et de réception.

B 1634. (Liasse.) — 9 pièces, et 38 feuillets, parchemin.

1540-1777. — Paroisse de Buhulien. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et la métairie noble des Fontaines possédés par François Michel, sieur des Landes, prêtre, en la paroisse de Buhulien (1706); — le manoir et le lieu noble de la Porte-Verte, en la frairie de Pont-Spiritum, possédés par Annibal-Louis de Rogon, chevalier, sieur de Carcaradec, lequel a constaté la présence des armoiries de sa famille sur la maîtresse vitre de l'église paroissiale de Buhulien, et ajouté à son aveu la terre de Coatquis, en la paroisse de Servel (1766); — le manoir et lieu noble de Saint-Illivé, en la frairie de Cleuz-Bras, possédés par Toussaint Loz, écuyer (1683), et Joseph-Julien Loz, chevalier (1754); — le lieu, le manoir et la métairie nobles de Tuoudon ou *Traoudon* possédés par Jean, fils de Jean de Kerguezay (1540), Marc-Antoine de Kerguezay, chevalier de l'ordre du Roi, héritier de Claude (1623), Yves de Goesbriant, époux de Gabrielle de Kerguezay (1664); etc.

B 1635. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1527-1775. — Paroisse de Camlez. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de terres, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu noble appelé Coatjelegou possédé par Guillaume du Tuoulong (1540), Jean Leclerc, écuyer (1618); — le manoir, la terre et la seigneurie du Donnant possédés par Amaury de Leshildry (1540), Jacqueline de Liscoet, mère et curatrice d'Olivier-Jacques de Leshildry, son fils unique (1683); — la maison et le lieu noble de Kergonniou possédés par Christophe, fils de Pierre de Tuonguidy, écuyer (1541); — le lieu noble et le manoir de Kergrescant possédés par Fr. de Coatdallan, écuyer (1540), Jean Lelay (1610), Rolland Lelay (1653); — le lieu et manoir de Kerhuel possédés par écuyer Jean Le Saint (1541), par Ch. du Bois-Guéheneuc, écuyer (1640); — le lieu, le manoir et la métairie noble de Laulnay possédés par Jean et François de Quelen, héritiers de Jeanne de Tuonguindy (1540); — diverses pièces de terre possédées par Yvon Le Kerhyet (1540), Rolland

Droniou, écuyer (1541) ; Marguerite de Plusquellec, propriétaire du domaine de Kerfret (1540) Jean et Alain de Kermellec (1540), François du Parc, écuyer (1541) ; les enfants de J. Rivoallan (1775), et autres. Sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1636. (Cahiers.) — 170 feuillets, parchemin ; 6 fts papier.

1540-1755. — Paroisse de Coatreven. — Aveux et dénombrements des rentes, fiefs, maisons, convenants, droits réels et honorifiques dépendants du manoir et lieu noble de Coatreven possédé par Claude de Boiséon, seigneur de Chef du Bois et du Gouverbihan, héritier de Perronnelle de Chef du Bois et de Pierre de Boiséon, son père (1540) ; Pierre de Boiséon, seigneur de Coatinisan, représenté par Isabelle de la Boissière, sa mère et sa tutrice (1574) ; Charles de Boiséon, marquis de Coatinisan (1692) ; Jean-Jacques Michau de Montaran, conseiller du Roy au Grand Conseil (1725), par Jacques-Marie Michau de Montaran, intendant du Commerce et commissaire pour le Roi à la compagnie des Indes (1755).

B 1637. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Coatreven. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et la métairie noble du Botil, près la chapelle de Lochrist, possédés par Olivier de Larmor, écuyer (1540) ; Henri de Larmor, seigneur de Kerrivalan, héritier de Marie du Hallegoet, qui a produit un contrat (1548), par les enfants mineurs d'Olivier Janvier (1683) ; — le lieu et métairie noble de Crech an Roux possédé par Fr. Huon, écuyer, sieur de Kerauffret (1631), Guy Le Gualès, sieur de Kerson (1638) ; — le lieu noble, le manoir et la métairie de Kerarchant possédés par Isabelle Lesreven, veuve de Henri Coëtgoureden, écuyer, seigneur de Kerouffret (1540), par Anne de Kerarchant (1540) ; — le lieu noble de Kerberiou possédé par Louis de Tuomellin (1615), François et Jean de Tuomellin (1652), les filles de Gilles de T. (1689) ; — le lieu et la métairie noble de Kerillis possédés par Michel Deslandes (1540), P. Le Preudhom (1652), et par Yves de Trogoff, chevalier, seigneur du Bois-Guezennec (1775) ; — le lieu, le manoir et la métairie nobles de Kerson possédés par Alain de la Forest et consorts (1540), François Le Gualès, écuyer (1638), par Guy, fils de Nicolas Le Gualès (1654) ; — le manoir et la métairie noble de Kervcrot possédés par Yvon de Coëtarel (1540), François de Crésolles, représenté par sa mère, Jeanne de Kerbau (1652) ; — le lieu noble de Pen an Knech, possédé par Jean Le Campion (1540) ; — le manoir et le lieu de la Villeneuve possédés par la veuve de Jean de Trogoff (1540), et François de T. (1603).

B 1638. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1540-1776. — Paroisse de Coatreven. — Aveux et dénombrements de pièces de terre, de convenants tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, par Mahé Le Flem (1540), Guillaume de la Forest, Pierre Le Chevoir, écuyer (1541), par Guillaume Le Dinezat, écuyer (1617), Cl. Bobony (1640), V. Lebrun (1652), les héritiers de Jean Folvais, écuyer, sieur de Kerroch (1675) ; et autres.

B 1639. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Loquivy. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et métairie nobles de Kerillis possédés par la veuve d'Yves Le Gouadic (1652); par Gabrielle de la Rivière, héritière de Catherine Patour, son aïeule (1773), — le lieu noble de Kerlaunay possédé avec sa métairie par les héritiers de François Pierre (1652) ; — le lieu et manoir de Kerlouénan possédé par Marguerite de Kerbuzic (1540), Mathurine Lepape (1774) ; — le lieu et le manoir noble de Kerneguez possédés par Nicolas de Plusquellec (1540), Guillaume de Pl. (1685) ; le convenant de Kernechguen possédé par Jean du Tertre, écuyer, seigneur de Kerguégant (1540).

B 1640. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1540-1774. — Paroisse de Louannec, et sa trève de Kermaria. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : — la terre et seigneurie de Boisguezenec possédée par Rolland, fils de François de Trogoff, lequel a produit un procès-verbal descriptif des prééminences de l'église de Louannec, en 1582 (1628) ; — le lieu et le manoir noble de Guernabacon possédés par les enfants de Nicolas Meur (1540), P. Martin (1652), Jacques Thomé, écuyer, sieur de Keridec (1683); — la terre de Kermorvan possédée par Guy Kerleau (1540), — les maisons, édifices et terres du manoir noble de Kerelleau, en la trève de Locmaria-Sullar, possédés par Rolland, fils d'Yvon de

Quélen (1540), Guillaume de Trogoff, lequel a joint à son aveu celui de la terre de Kerbost en Trélevern (1617); — autres aveux concernant des convenants situés dans les trèves de Kermaria et de Kerlequn possédés par Catherine Le Dinezat (1540), Yvon Le Corre (1617), Pierre Dagorn (1652), Henri Jegou de Tromenguy, Pierre Le Flein et consorts (1663); et autres.

B 1641. (Cahiers et registres.) — 237 feuillets, parchemin.

1498-1626. — Paroisses de Louannec et autres. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous la dénomination suivante : le manoir, le domaine et la seigneurie de Barach possédés par Jean Tourneminc, seigneur de Barach et de la Rivière (1498), Rolland de Kernechryou (1540), Jean de Sclisson, époux de Françoise de Kernechryou, sieur et dame de Keralio (1573); François du Coz Kaer, héritier d'Yves du Coz Kaer et de Françoise de Kernechriou, ses père et mère, lequel a compris dans sa déclaration la châtellenie de Kerusec, en la paroisse de Plœmeur-Bodou, avec tous les droits de justice, de foires, de pêcheries et de moulins qui en dépendaient dans diverses paroisses des alentours. — Aveu de la terre et du lieu noble du Cleuziou possédés par Jeanne de Kergorlay, curatrice de Mahé du Cleuziou, son mari, à cause de sa prodigalité, paroisse de Louargat (1540).

B 1642. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Penvenant. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et la métairie noble de Kerfineau possédés par Bizien du Tertre, seigneur de Penanguern, et ses enfants (1540), Marie du Tertre (1603), Gabrielle du Cozkaer, veuve de Fr. de Plusquellec (1687); — le manoir et la métairie de Kergastel possédés par Françoise, fille de François de Plusquellec, chevalier, seigneur de Boisriou (1683); — la maison noble de Kerguinio possédée avec ses dépendances par François Hémery et Jeanne du Dresnay (1540), Marie Lotz, dame douairière du Verger-Brossay (1653); — le lieu noble et le manoir de Kernaultier possédés par Yvon de Kernechriou, écuyer (1541), Jean de Rosmar, seigneur de Kerrouallan, démissionnaire des biens de sa mère Marguerite de Kernechriou (1652); — le lieu noble et le manoir de Lancynelien possédés par Ch. Le Merdy (1540), Yvonne Menguy (1664); — le lieu noble et la métairie de Pratanroux possédés par Louis Le Goasquellec, seigneur de Landeban (1541); Rolland de Coateloury (1618), Claude de C. (1638), Yves de Coëtloury (1681); — l'île de Gueldas possédée par Gilles Petit (1652); — l'île Istan possédée par G. Arthur, écuyer, seigneur de Keralio, lieutenant des vaisseaux du Roi (1722); — droits de fief et de ligence sur diverses terres de la châtellenie de Buguellez possédés par Louis de Kerousy, chevalier (1658); — divers convenants possédés par Jean Nicolas (1540), Amice du Targez, dame de Keresperz, veuve de François de Lisle, Christophe de Sclisson de Keralio (1541), Olivier Le Bozec, seigneur de Langannan, Bizien du Tertre (1540), Louise du Coz Kaer, dame douairière de Kernis, veuve de Charles Le Cardinal (1673); Pierre Le Cardinal, seigneur de Quernier (1754) : et autres.

B 1643. (Cahiers.) — 160 feuillets, parchemin.

1484-1672. — Paroisse de Penvenant ou *Penguenan*. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, maisons, convenants, fiefs et droits honorifiques composant les domaines des seigneuries de Tronguidi possédés, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, par Guillemette de Tréal, épouse d'Alain du Parc, seigneur de la Roche-Jagu et de Tronguidi (1484), Louis de Coatmen, vicomte de Tonguedec, époux de Françoise Péan, dame des dites terres (1492), par la même dame en 1541 ; par Honorat d'Acigné, comte de Grand-Bois et de la Roche-Jagu (1672), lesquels étaient en possession du droit de haute justice, de foires et marchés et de prééminences dans les chapelles de Kervenan et de Saint-Maudet.

B 1644. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1498-1777. — Paroisse de Perros-Gurrec. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de convenants, de rentes tenues noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, par les possesseurs suivants : François, fils d'Olivier de Coëtmen, écuyer, seigneur de Bois-Guezennec, et de Marie Ariel pour le convenant de Kerouriou (1498), Antoine Le Halgouet, écuyer, seigneur de Kerimel, pour le lieu noble de Coz Ty (1540), Louis de Coëtmen, pour la maison de Luorz an Palut (1540), Pierre du Bourgblanc, écuyer, seigneur de Kerimel, pour la tenue de An Hédrou (1632); — par divers tenanciers pour les convenants nommés le Coz-Parc-Uhelaff, Le Draisec, an Crac, Kergoff, Trestraou, Crech-Gouégant ; etc.

B 1645. (Liasse.) — 6 pièces, et 279 f[os] parch.; 6 pièces, papier.

1540-1774. — Paroisse de Pleumeur-Bodou. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et la métairie noble de Goaradeur possédés par François Kerart et Françoise du Fou, son épouse (1540), par les enfants de Guy Le Lagadec (1627) ; — la terre et la seigneurie de l'Isle-Grand possédées par les enfants de Claude de Tredern et de Jeanne Kerouriou, sa veuve (1697) ; la dite terre saisie sur Hercule de Boiséon, en 1685 ; — les terres et seigneuries de Kerduel, de Crechallay, de Kernechalsy, de Pleumeur, du Fou et de la Salle-aux-Chevaliers possédées par Yves Hingant, seigneur de Kerduel (1540), Julien de Coëtlogon et Anne Le Rouge, sa femme, sieur et dame de Laurenan, de la Plesse et de Kernechalsy (1540) ; Claude Hingant et Anne de Lirchildry, seigneur et dame de Kerduel, du Fou, de Pleumeur, de Kernechalsy (1627); — le manoir, la métairie et la seigneurie de Kaeruzec possédés par Françoise de Kernechriou, épouse de François de Sclisson, et le tuteur des enfants de son premier mariage avec Yves du Coz Kaer (1575) ; — les convenants de Kermadec possédés par Philippe du Quelenec (1540), Marie Querram (1652) ; et autres.

B 1646. (Cahiers.) — 313 feuillets, parchemin.

1475-1606. — Paroisse de Ploubezre. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous la dénomination suivante : le château, le domaine et la seigneurie de Coëtfret possédés par Jean, fils de Guillaume de Penhoët, sieur de Kerimel et de Coëtfret, vassal du comte de Laval, seigneur de Châteaubriant et Lannion (1475) ; Jean de Penhoët, aussi seigneur de Kerimel (1503); par Regnaud de la Touche, héritier de Pierre de Penhoët, dont la veuve, Louise du Yuch, revendiqua le tiers pour son douaire (1529) ; le même a compris, en 1542, les terres de Kerimel et de Kerguiniou ; — par Claude de Saint-Amatour et Claude de la Touche, seigneur et dame de la Touche-Limousinière, de Cernusson, de la Ragottière, de Launay, vicomte et vicomtesse de Guignan (1560), M. d'Avaugour, comte de Vertus, seigneur de Clisson et de Chantocé, représentant son fils et sa fille, héritiers de leur mère (1606).

B 1647. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1527-1776. — Paroisse de Ploubezre. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Coëtmeur, possédé par Yvon de Lanuzouarn (1540), Louise de Coatanscoure, dame douairière de Rossalic et de Trégouzrat (1641) ; — les maisons et les terres du lieu de Keranroux possédées par Louis du Trévou, écuyer, sieur de Kerriec (1666) ; — le lieu et le manoir de Kersarbil possédés par Françoise de Kerprigent, tutrice de son fils aîné, Louis de Kercrist (1540), Olivier Le Gouz de Kermerien, écuyer (1638) ; — autres aveux concernant divers convenants possédés par la veuve de Jean de Kercrist (1527), Alain Etienne, écuyer, seigneur de Kerhingant (1540) ; Jean Buzic, écuyer, seigneur de Porzjeregou et Louise de Kerguiniou, son épouse (1540), Louis Le Mingnot, écuyer, seigneur de Rosalic (1540), Jean Le Dinezat (1540), G. Le Dinezat, écuyer, sieur de Kerquéréon et de Queralsy, (1617) ; et autres.

B 1648. (Cahiers.) — 185 feuillets, parchemin.

1525-1583. — Paroisse de Ploubezre. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, et composant le domaine et la seigneurie de Runffau possédés par Jean de Laval, sire de Châteaubriant, usufruitier après le décès de Jean de Proësy, chevalier, à l'aveu duquel on a joint quelques déclarations produites pendant l'année du rachat par des vassaux directs de Runffau, (1525) ; — autre aveu produit par Guy des Scepaulx comte de Chevigné, baron de la Hardouinaie, pour divers fiefs et des juridictions s'étendant dans les paroisses voisines (1583). Ses armoiries sont peintes sur le premier feuillet.

B 1649. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1540-1686. — Paroisse de Ploulech — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et le manoir noble de Keruranguen, possédé par Pierre Le Gouadic, sieur de Keruren (1647) ; — le manoir, la terre et la seigneurie de Lesenor possédés par Perceval, fils de

François de Boiséon, décédé en 1508, tous deux seigneurs de Guerrand et de Lesenor (1540) ; P. Leroux, seigneur de Kerninon, acquéreur, en 1624, de L. du Parc-Locmaria (1626), Bonaventure de Coatlogon, veuve du précédent (1659), Jean Leroux (1684); — autres aveux concernant le convenant de Parcou-Salaun, et la pièce de Luortz.

B 1650. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1459-1776. — Paroisse de Pluzunet. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : les terres et droits de ligence de Coetynisan appartenants à Jean de Kerimel, chevalier, seigneur de Coetinisan et Gondelin, héritier de Jeanne de Bouteville, sa mère (1459) et à Guillaume de Kerimel, fils de Jean (1541) ; — la maison et le lieu noble de Gluzarchant possédés par Rolland du Kerbihan (1540) ; — le lieu et tenue de ramage noble appelé Penanpont, ou *Coaturnoal*, possédé par Jean Beresay, écuyer, sieur de Kerbriand (1653) ; — divers convenants possédés par Jean Le Marec (1540), Alain Olivier, Rolland et Raoul de Kernechriou, Olivier du Kerabihan (1540), Fr. Beresay de Kerbellec (1639), Yvon Le Geldon (1652) ; et autres.

B 1651. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin : 20 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisses de Quemperven et de Rospez. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes et de convenants tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, par Guillaume Logio (1540), Pierre Le Chevoir, écuyer (1542), Rolland de Coetrédrez (1541), Maudé de Larmor, seigneur de Treugnon (1602), la veuve d'Yves Fallegan, sieur de Rumergon (1653), Jacques Ropertz et Marguerite Le Frapper (1664), Pierre Destienges, directeur des Devoirs (1705), Nicolas Loz, chevalier, comte de Beaucours, héritier de Claude de Kersaliou, dame de Kerouartz (1775) ; — aveu du lieu et de la métairie noble de Bennoas possédés par Jean Salliou, chevalier, seigneur de Chef du Bois (1681) ; — autres déclarations pour des convenants situés en la paroisse de Rospez possédés par Louise de Barach, veuve de Christ. de la Boissière (1540), Olivier Estremple, Jean Jegou, Jean de Quélen du Vieux-Châtel (1541), Fr. Le Bourua (1653), les enfants de Louis de Marin, chevalier, seigneur de Moncam, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marie-Gillotte Loz (1709) ; Louis-Marie Jascob de Kerjegu, capitaine au régiment de la Fère (1775) ; etc.

B 1652. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Servel. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et le manoir de Coatquis possédés par Jean et Louise de Rosmadec (1540), Françoise Le Goualès, dame de Kercaradec (1652) ; — la métairie et le lieu noble du Faou possédés par Claude du Parc, seigneur du Parc-Locmaria, commissaire des guerres en l'évêché de Tréguier, héritier de son père François (1573) ; — le lieu et la métairie noble de Goazguen possédés par Rolland Le Gualès (1540), Jean Le Mur (1540), Guillaume de Trogoff, seigneur de Kermeur-Goazven (1652) ; — autres aveux rendus par Catherine Le Borgne pour la maison noble de Kerdrain, au nom de son mari F. Boterel (1540) ; — par Guillaume, Christophe et Jean de la Haie, pour le manoir et le lieu noble de Kergomar de 1540 à 1610 ; — par Pierre Le Borgne, pour la métairie noble de Kerguennou (1540) ; — par Jean du Fresne, écuyer, sieur de Keridrivin (1641) ; — par Jean et Philippe de Kerprigent, écuyers, pour le lieu, manoir et métairie noble de Kerprigent (1540-1625) ; — par Françoise de Morizier, épouse de Jean de Lesmaës, pour le lieu noble de Kerydryvin (1542) ; — autres aveux pour les convenants Bot-uhellaf, Keramprat, Pont an Marchat ; etc.

B 1653. (Cahiers.) — 13 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1497-1777. — Paroisse de Tonquedec. — Aveux et dénombrements de terres de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : la châtellenie et la vicomté de Tonquedec et ses dépendances possédées par Jean d'Acigné, seigneur de Coetmen, vicomte de Tonquédec et de Loyat, et Gillette, fille de Jean de Coëtmen (1497) ; le fils du susdit après la mort de sa mère (1524) ; Anne de Montejean, veuve du vicomte Jean d'Acigné tutrice de son fils aîné Jean (1541) ; Charles Gouyon, chevalier, baron de la Moussaie, de Marcé et du Hommet, comte de Plouer, vicomte de Pommerit et de Tonquédec, lequel déclare qu'il est en droit de réclamer la vaisselle du dîner qui est servi le jour de l'entrée des évêques de Tréguier (1583) ; par René de Quengo, chevalier, comte de Tonquédec, baron de Molac (1659). — Autres aveux produits pendant l'année du rachat par quelques vassaux de la cour de Tonquédec ; la veuve de P. Leroux, seigneur

de Coatandoc (1523), la veuve de J. Pinard de Coadallen (1521) et Françoise du Parc (1521) ; — autres concernant les convenants de Prigent, de Crechriou, de Lan-Vuluon, de Poulanran ; etc.

B 1654. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1540-1619. — Paroisse de Trédrez. – Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous la dénomination suivante : les terres et seigneuries du Rest, de Saint-Michel en Grève et de Launay, dépendantes de la terre et seigneurie de Coëtrédrez possédées par Rolland, fils d'Yvon de Coëtrédrez et de Marie Lemoine (1541) ; par Pierre, fils d'autre Pierre de Coëtrédez, lequel a fourni une déclaration spéciale pour la pancarte de la coutume perçue les jours de foire (1602) ; — autres déclarations fournies par Jean Delaunay (1540), François Barach, propriétaire de nombreuses ligences (1540), et François Tournemine, seigneur de Coëtmeur (1542).

B 1655. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1540-1777. — Paroisse de Trelevern. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : les maisons et le manoir du lieu de Kergouanton possédés par Louis Loz, seigneur de Kergouanton et de Kerazan (1540), Guillaume Loz (1555) ; — le manoir et les dépendances du lieu de Launay possédés par Robert Le Guennec, écuyer (1621) ; — la métairie noble du Leslech possédée par François de Kerbouric, écuyer (1540), Guillaume de Kerverder (1603), Philippe de K. (1626), Vincent Le Faouet, bourgeois de Lannion (1667) ; — autres aveux concernant les convenants nommés Kerbost, Kerjan, Aziou, Kerilis, Begacze, Arthur, Anascorneguez possédés par H. de Kerderien, écuyer, seigneur du Modest (1540), Guillaume Le Gualès, le recteur de Plougrescant, Guillaume de la Noë, écuyer, sieur de la Ville-au-Fèbvre (1657) ; et autres.

B 1656. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1540-1775. — Paroisse de Trévou-Tréguinec. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble du Trévou possédés par Morice du Trévou (1540), Tanguy du Trévou, seigneur de Kerédern, du Cleuziou, de Rumorvan, etc., héritier de son père Louis et de son frère François (1664) ; — le lieu, le manoir et la métairie nobles du Vieux-Trévou possédés par Marie Folvais, veuve de Pierre de Crésolles, seigneur de Penanstang et de la Villeneuve, tutrice de leurs enfants, laquelle a compris plusieurs paroisses dans sa déclaration (1673) ; — le lieu, le manoir et la métairie nobles de Baloré possédés par Louis du Trévou (1540), René du Trévou, seigneur de Kersauson (1639) ; et J.-B du Trévou (1663), écuyer ; — le manoir, le lieu et la métairie du Boisriou possédés par François de Plusquellec, écuyer, seigneur de Kercastel, en la paroisse de Penvenan, dont il a joint la déclaration (1540), Rolland de Pl. représenté par sa mère (1555), Françoise de Plusquellec, dame douairière de la Villeneuve (1683) ; — le lieu noble de Keraroul possédé par Rolland Ploëzoch (1540) ; — la métairie et le lieu noble de Kerfelon possédés par Hervé Hamon, écuyer, seigneur de Kerbourdon (1540) ; — le lieu et la métairie de Kerferrès possédé par Ch. Hamon, sieur de Locrenan (1618) ; — la métairie et le lieu noble de Kerguinill possédés par P. du Halegoet, héritier d'Anne de Kermarec, son aïeule paternelle (1540) ; – autres aveux concernant des convenants possédés par J. Levedez, Henry de Kerguech, sieur de Rochdu (1540), B. Auregan (1656), les héritiers d'Anne Dupré (1775) ; et autres.

B 1657. (Liasse.) — 5 pièces, 23 f^{ts} parch. ; 8 pièces, papier.

1540-1759. — Paroisses diverses de la sénéchaussée de Lannion. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi sous les dénominations suivantes : le convenant de Losquet et des terres sises en la trève de Lanneven par. de Botlezan, possédés par Jean de Quelen, sieur du Dresnay, fils de Claude de Boiséon, sa mère (1640) ; — divers héritages possédés par François de Goezbriand, seigneur de la Noe-Verte, de Kergruech, de Coat-Coazer, dans les paroisses de Camlez et de Penvenan avec des droits de ligence (1629) ; — le convenant Le Sech possédé par Jean de Launay, écuyer, sieur du Tourault (1617) ; — diverses terres possédées par Olivier du Halgouet (1540) ; — le manoir de la Salle-au-Chevalier, en Perros-Guirec, et le lieu noble de Coathellec en Kermaria-Sular et en Coatreven, possédés par Yvon de Botloy, sieur de Coathellec (1540) ; — le manoir de Kerelleau en Louannec, les lieux nobles de Kerbost, en la paroisse de Trélevern ; de l'Isle-Meur en Penvenan, de Goasven en Servel avec des convenants et des ligences dans les mêmes paroisses, y compris celle de Camlès, le tout possédé par Yves-Louis de Trogoff, chevalier, héritier de Jean-Marie de T., son

père, décédé en 1748 (1759) ; — les chefs-rentes de la seigneurie de Modest dans les paroisses de Brelevenez, de Trelevern, de Trevou, de Rospez, montant à 62 livres, les rentes convenantières sur les moulins de Modest, du Rest, en Brelevenez, de Coatquis, en Servel, dont le rachat a été payé par Sébastien Barbier de Lescouet, héritier de son frère Claude (1777).

B 1658. (Registre.) — Grand in-fº ; 625 feuillets, papier.

1677-1683. — Papier terrier de la barre royale de Lannion contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les religieux Augustins de Lannion pour leur couvent et diverses maisons ; lesquels étaient chargés de deux messes et d'un service solennel en reconnaissance du don des anciennes prisons (fº 1) ; — par les administrateurs des biens et revenus de l'église paroissiale de Saint-Jean-du-Bally, pour des maisons et des terres léguées par Yves de Kergariou et autres (fº 9) ; — par François de Lesormel, écuyer, sieur de Crechlan, pour une maison sise à Lannion, rue Quay (fº 45) ; — par Jean Le Bouloign, écuyer, sieur de Quermarquer, et Ch. Le Marer, sieur de Crechouat, gouverneurs de la confrérie du Rosaire, pour des maisons voisines du Bally (fº 132) ; — par Pierre du Fresne, sieur de Vilherbe, pour des maisons avec jardins sis rue du Pont-Sainte-Anne (fº 215) ; — par François Le Gouz, écuyer, sieur du Portal, pour une maison sise rue de l'Auditoire (fº 247) ; — par Jacquette Calloët, veuve de Jean Salliou, chevalier, seigneur de Chef du Bois, pour le droit de prendre un demi-boisseau de sel sur chaque bâtiment qui se décharge sur le quai de Lannion (fº270) ; — par Jacques Thomé, sieur de Queridec, banquier, pour une maison sise rue de la Halle (fº 312) ; — Jacques de Saint-Aubin, écuyer, et Jeanne Rogon, sieur et dame de la Mariaudaye, pour la maison du *Grand Portzmeur*, à Lannion (fº 354) ; etc.

B 1659. (Registre.) — Grand in-fº ; 483 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Lannion contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par Ignace de Baglion de Saillant, évêque et comte de Tréguier, pour le temporel de son évêché comprenant des manoirs et des terres dans diverses paroisses, un droit de passage sur la rivière de Lantreguier, un devoir de *quillage* à percevoir sur chaque bateau venant échouer sur les terres du Minihy, des droits sur les bateaux chargeant du sel et du froment (fº 1) ; — par le Chapitre de la cathédrale pour ses possessions en Plouguiel et en Plougrescant (fº 11) ; — par l'abbé de Bégar, Louis de Coëtlogon, évêque de Saint-Brieuc, pour les possessions de l'abbaye dans les paroisses de Guenezan, de Botlezan, de Plouigneau, de Plougonven, de Plouec et de Prat (fº 23), y compris la déclaration des maisons, terres et seigneuries de Penlan en Tréberden (fº 177) ; — par Guy d'Aloigny de Boismorand, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, pour le temporel de la commanderie de Pontmelvez dont les tenanciers étaient presque tous quevaisiers et régis par *l'usement de quevaise* dont les articles sont publiés aux folios 238 et 239 ; — par le prieur de Saint-Georges en Pleudihan relevant de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes (fº 301) ; — par dom G. Bessin, prieur du prieuré de la Madeleine de Lezardrieux, membre de l'abbaye de Saint-Jagu (fº 385) ; — par le prieur de Saint-Sauveur de Guingamp (fº 393) ; — par Claude Feret, chanoine de Rennes, titulaire du prieuré de Kermarian-Draou (fº 403) : — par le gardien des Récollets de Saint-François de Tréguier (fº 429) ; — par le titulaire de la chapellenie de Saint-Jacques de Pont-Rouzault, réunie au séminaire de Tréguier (fº 431) ; etc.

B 1660. (Registre.) — Grand in-fº ; 494 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Lannion contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par René de Quengo, chevalier, seigneur comte du Rochay et de Tonquédec, pour le château et la vicomté de Tonquédec avec le quartier de ville appelé *Rubuzoas*, borné de pierre de taille, dont les habitants étaient francs d'impôts (fº 1) ; — par François de Coëtlogon, chevalier, seigneur de Kerberiou, pour les terres de la seigneurie du Pontblanc (fº 141) ; — par Jean Hervy, sieur de Kerléan, prévôt et recteur de Tonquédec, pour son presbytère et ses dépendances (fº 171) ; — par Yves Pasquiou, mesnager, pour trois convenants avec leurs issues, franchises, rabines et décoration en dépendantes, en la paroisse de Tonquédec (fº 193) ; — par Pierre Lesparler, seigneur de Coatcaric et du Verger, pour un droit de passage sur la rivière de Tréguier, du quai de Tréguier à la chapelle de Saint-Sul, nommé *Tresmeur*, pour diverses prééminences parmi lesquelles figure le droit de porter l'évêque de Tréguier le jour de son entrée solennelle, et de prendre la vaisselle, le linge et la batterie de cuisine ayant servi au repas de ce jour, à raison de sa seigneurie du Verger (fº 241) ; — par Jean du Hallay, chevalier, pour le manoir, la terre et la seigneurie de Kergouanton, y compris la métairie noble de Kerbiriou (fº279) ; — par Pierre Pastour, seigneur de Kerjean, curateur de ses nièces, pour le manoir de Launay (fº 330) ; — par

B. de Trogoff, seigneur de Kerelléan, pour la métairie noble de Kerbost, paroisse de Trelevern (f° 360); — par Jean Le Pouldu et consorts, pour divers héritages roturiers (f° 474) ; etc.

B 1661. (Registre.) — Grand in-f° ; 500 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Lannion contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les commissaires de la réformation du Domaine par le comte Hercule de Boiséon, gouverneur du pays et de l'évêché de Léon, pour la terre et seigneurie de l'Isle Grand, dont il établit l'origine de propriété en remontant au contrat de mariage de Pierre de Boiséon avec Perronnelle de Chef du Bois, en 1495, et à des lettres de don de rachat à lui octroyées par la reine Anne en 1507 (f° 1) ; — le même pour la châtellenie de Runfau dont le château était à l'état de masure; mention de la chapelle voisine dédiée à saint Fiacre et des droits de coutume que levait le seigneur le jour des pardons (f° 71); — par Louis Hingant, sieur de la Salle, pour le manoir et le lieu noble du Faou, son moulin, son bois et ses prééminences en l'église de Servel (f° 171) ; — par Jean Le Lagadec, sieur de Mezedern, pour la métairie noble de Guaraduc (f° 248) ; — par Charles de Boiséon, chevalier, pour la châtellenie de Coatnisan à laquelle sont attachés des droits de bannière, de chevalerie, de bachelerie et d'assise aux Etats de Bretagne suivant concession faite par les duc de Bretagne en décembre 1467 (f° 322) ; — par Gabrielle de Kerbihan, dame douairière de Kermezen, pour la terre et seigneurie de Gluzarchant (f° 392); etc.

B 1662. (Registre.) — Grand in-f° ; 660 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Lannion contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les commissaires de la réformation du Domaine par Marie-Anne d'Acigné, épouse de Jean-Léonard d'Acigné, chevalier, seigneur de Bouillé-Amenard, pour la terre, seigneurie et haute justice de Tronguidy laquelle lui est échue par le décès de son père, Honorat-Auguste d'Acigné, en 1673 (f° 1) ; — par Françoise de Plusquellec, dame douairière de la Villeneuve, héritière de son frère, pour la terre de Kergastel, paroisse de Penvenan (f° 297) — par Gabrielle du Cozkaer, veuve de François de Plusquellec, chevalier, seigneur de Boisriou, pour la métairie noble de Kerfineau (f° 359) ; — par Corentine de Lesmes, dame de Kerdadraun, pour le lieu noble de Roch-Trochel (f° 383); — par Jean du Hallay, chevalier, seigneur de la Borderie et de Kergouanton, pour le manoir, la terre et la seigneurie de Guermeur (f° 405) ; — par Gillette du Meur, veuve d'écuyer B. Le Dinezat, curatrice de sa fille, pour le manoir de Kerguéréon et ses dépendances (f° 509) ; — par Louis du Trévou, écuyer, sieur de Kerriec, pour la chapelle et les droits de prééminence, de tombe, de banc qu'il possédait en l'église de Ploubezre (f° 575) ; et autres.

B 1663. (Registre.) — Grand in-f°, 492 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Lannion contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par Cl. d'Acigné, chevalier, marquis de Quernavalet, gouverneur du Brouage, pour les fief, seigneurie, juridiction, droit de moyenne et basse justice de Lezenor s'étendant dans les paroisses de Ploulech et de Servel (f° 1) ; — par G. Leroux et Cath. du Trémen pour la métairie noble du Corvezou (f° 35) ; — par Françoise Le Goadic, veuve Lerouge, pour la métairie noble de Keruraugen (f° 40) ; — par Jean Leroux de Querinnon, pour la métairie noble de Lezenor (f° 45) ; — par Marie Folvais, veuve de P. de Crésolles, pour le manoir et la métairie noble du Vieux-Trévou (f° 79) ; — par Jean-Baptiste du Trévou, seigneur de Kersauson, pour le lieu et manoir noble du Trévou, paroisse du Trévou (f° 95) ; — par Françoise de Plusquellec, dame douairière de la Villeneuve, pour le manoir et les métairies nobles du Boisriou (f° 109) ; — par Louis Rogon, chevalier, seigneur de Carcaradec, gouverneur de Lannion, pour la métairie noble de Coatquis (f° 265) ; etc.

B 1664. (Registre.) — Grand in-f° ; 543 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Lannion contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par Hercule de Boiséon, gouverneur des villes, châteaux et ports circonvoisins de Morlaix, capitaine général de la Noblesse et de la Milice de l'évêché de Léon, pour le lieu et métairie noble de Coatreven (f° 1) ; — par J.-B. Lelay, seigneur de Querham, pour le lieu et manoir noble de Quergrescant (f° 39) ; — par Renée Le Gualès, dame d'Espernot, pour le lieu et manoir noble de Querson (f° 83) ; — par Georges Rivoallan, prêtre, recteur de Ploubezre, pour le convenant de Kersalic (f° 131) ; — par Laurent Hingant, sieur de la Salle, pour le manoir et la métairie noble de la Salle, en la paroisse de Perros-Guirec (f° 273) ; — par Jean Le Poncin, pour la métairie noble de Keroullou (f° 321) ; — par Fr. Le Bartz, sieur de Crech-Guégant, pour le

convenant dit *En Itu* (f° 325) ; — par François Lissilour, René Le Bourna et consorts, pour le convenant dit *Rochuern* (f° 393) ; etc.

B 1665. (Registre.) — Grand in-f°, 524 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Lannion contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par Louis du Breil, chevalier, comte de Pontbriand, capitaine général des gardes-côtes de l'évêché de Saint-Malô, tuteur d'Henri de Nevet, chevalier, marquis de Nevet, pour le manoir et la maison noble de Launay, en la paroisse de Brelevenez (f° 1) ; — par Julien de Cleux, chevalier, seigneur du Gage, pour le fief et la juridiction du Modest (f° 81) ; — par le comte Claude de Lannion, chevalier, pour le manoir et lieu noble du Cruguil (f° 86) ; — par Jacques Le Saulx, pour une maison en la prairie de Kerillis (f° 116) ; — par le gouverneur de la chapelle Saint-Yves, dépendant du manoir de Kerallain, paroisse de Louannec, pour les rentes dues à la confrérie du Rosaire de Trelevern (f° 145) ; — par Jacqueline du Liscouet, veuve de Cl. de Leshildry, chevalier, pour les maisons, manoir et métairie noble du Donnant y compris les droits de prééminence dans l'église de Camlèz (f° 229) ; — par Guillaume de Plusquellec, écuyer, pour le manoir et la métairie noble de Kerneguez paroisse de Loquivy (f° 439) ; — par Jeanne Le Bourna, veuve de Jean Le Louëdec, sieur des Fontaines, pour le lieu et métairie noble de Querilly (f° 451) ; et autres. A la fin du volume se trouve le rôle rentier dû domaine royal de Lannion, comprenant la pancarte des droits de coutume et d'étal perçus aux halles, et la liste des fiefs liges.

B 1666. (Registre.) — Grand in-f° ; 474 feuillets, papier.

1677-1682. — Livre des sentences rendues par les Commissaires députés par la Chambre des comptes pour vérifier les titres et les prétentions des propriétaires d'immeubles situés dans la ville de Lannion et dont les noms suivent : Ursin Bouillon, marchand, rue de la Porte-au-Gruau, lequel a été condamné à payer 22 livres 10 sous de lods et ventes (f° 14) ; — François de Lesormel, écuyer, lequel a été taxé à 108 livres, 15 sous pour une maison rue du Quay (f° 28) ; — Jeanne Le Gras, laquelle a été maintenue en possession d'une maison sise rue du Croissant, contenant de face 17 pieds et deux tiers (f° 90) ; — Nicolas de Kerret, écuyer, lequel fut obligé de contribuer à la rente de 48 livres due par les habitants de Lannion au fisc royal à raison d'une maison rue de la Halle (f° 121) ; — la dame de Kernechriou, laquelle fut maintenue en possession du droit de minotage qui est d'un quart de boisseau de sel par bâtiment (f° 185) ; — Henri Jagou, sieur de Tromenguy, marchand de draps de soie, lequel possédait le Parc Murier chargé d'une rente envers la confrérie du St-Sacrement, plus deux maisons (f° 226) ; — Yves Colennec, propriétaire d'une maison sise au Marchix, lequel a été exempté, comme les autres, des tailles et du cens, mais condamné à payer les lods et ventes (f° 307) ; etc.

B 1667. (Registre.) — Grand in-f° ; 308 feuillets, papier.

1678-1679. — Livre des sentences rendues par les Commissaires députés par la Chambre des comptes pour vérifier les titres et les prétentions des propriétaires d'immeubles dont les noms suivent : l'évêque et les chanoines de Tréguier, propriétaires des revenus seigneuriaux des paroisses de Plouguiel et de Plougrescant, en vertu d'une fondation du duc Jean V, lesquels ont été condamnés à payer 38.780 livres pour arrérages, restitutions, amendes et usurpations (f° 7) ; — l'abbé commendataire de Bégar lequel a été obligé à faire enregistrer les lettres d'établissement de deux foires (f° 17) ; — le prieur de Kermaria an Draou dont on a restreint le droit de pêche sur la rivière de Leguer (f° 37) ; — René du Quengo, propriétaire du château et de la vicomté de Tonquédec, auquel il a été fait défense d'exercer aucun droit de guet en temps de guerre sans la permission du Roi (f° 59) ; — la cure de la paroisse de Trégastel et les fabriqueurs, lesquels possédaient le convenant de *Rugolven* par suite d'un legs de Marguerite Pinard, dame du Quelenec (f° 92) ; — Jean du Hallay, possesseur de la terre de Kergouanton, lequel a été débouté de ses prétentions sur l'Ile Thomé (f° 126) ; etc.

B 1668. (Registre.) — Grand in-f° ; 306 feuillets, papier.

1679-1682. — Livre des sentences rendues par les Commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres et les prétentions des propriétaires d'immeubles situés dans les paroisses de Penvenan, de Trévou, de Quimperven, de Ploubezre, de Ploulech dont les noms suivent : Françoise de Plusquellec, dame douairière de la Villeneuve, propriétaire du domaine et seigneurie de Kergastel et du fief du Lourch, paroisse de Penvenan, laquelle a été maintenue dans l'exercice de la moyenne et basse justice à la condition qu'elle ferait un seul corps avec la juridiction du Bois-Riou (f° 9) ; — Yves de Coëtloury, écuyer, pour la métairie de Pratanroux, laquelle a été déclarée roturière, et le propriétaire condamné à 150 livres d'amende, pour usurpation envers la fabrique de Penve-

nan, et à 150 livres au profit du dénonciateur (f° 24) ; — Louis de Tréfou, écuyer, sieur de Kerriec, dont la déclaration a été reçue sans restriction (f° 92) ; — Alain Lelay, écuyer, sieur de Kersalio, propriétaire du convenant de Kerantem, en Ploubezre, dont le rachat a été liquidé à la somme de 30 livres (f° 117) ; – Claude d'Acigné, chevalier, marquis de Carnavalet, lequel a produit, pour la seigneurie et le fief de Lesenor, des actes remontant à l'année 1476; etc.

B 1669. (Registre.) — Grand in-f° ; 254 feuillets, papier.

1678-1682. — Livre des sentences rendues par les Commissaires députés par la Chambre des comptes pour vérifier les titres et prétentions des propriétaires d'immeubles dont les noms suivent : le comte Hercule de Boiséon, propriétaire du lieu noble de Coatreven, lequel a cité parmi beaucoup de titres un amortissement du Duc pour la fondation du couvent du Porchou à Lannion, et une enquête relative à la détention du comte Pierre de Boiséon au château de Nantes, pendant 22 mois, vers 1598 (f° 7) ; — Anne Le Minihy, dame du Guémadeuc, propriétaire de la maison et du moulin de Kerverot, laquelle a été déboutée du droit de colombier (f° 15) ; — Pierre Le Preudhom, propriétaire du convenant de Mezaulan, lequel obtint une réduction de taxe de lods et ventes (f° 64) ; — François Le Flem propriétaire du convenant Bréchu, paroisse de Coatreven, lequel a été déchargé de la taxe de 54 livres pour droit de rachat, et de 111 livres pour droit de lods et ventes (f° 120) ; — Jean du Bourgblanc, seigneur de Guermel, dont la déclaration a été reçue sans réserve (f° 142) ; — Léonore de Cleuz, douairière de la Tremblaie, laquelle a été condamnée à payer les ventes d'un convenant dont elle n'a pas justifié la provenance par acquêt ou par partage (f° 179) – Pierre Raison, seigneur de Cleuziou, auquel il fut enjoint de démolir les trois derniers piliers de la justice en ruine qui s'élevaient sur la lande du Cleuziou (f° 254) ; et autres.

B 1670. (Registre.) — Grand in-f° ; 304 feuillets, papier.

1678-1682. – Livre des sentences rendues par les Commissaires députés par la Chambre des comptes pour vérifier les titres et prétentions des propriétaires d'immeubles situés sous la barre royale de Lannion, dans les paroisses de Servel, de Brelevenez, de Cavan, de Camlez, de Loquivy, de Ploubezre, de Pluzunet, de Trelevern dont les noms suivent : le manoir noble de Launay dont les inductions font mention d'un acte du duc Jean V ordonnant la démolition des prisons de Lannion parce qu'elles obscurcissaient la grande vitre de l'église des Augustins (f° 6) ; — le comte Claude de Lannion, lequel a été débouté des prééminences de fondateur en l'église de Servel (f° 17) ; — l'étang au Duc situé sous la motte de l'ancien château de Lannion afféagé par la duchesse Anne à Rolland de Sclizon ; dont l'étendue est déterminée par un procès-verbal (f° 47) ; — Jeanne-Jacqueline du Liscouet, dame du Donnant, dont les inductions remontent à la fondation de la chapellenie du château, en mars 1448 (f° 111) ; — le manoir et le lieu noble de Kergonniou dont le propriétaire François de Kermel fut déchargé d'une amende de 450 livres parce qu'il parvint à prouver que sa terre figurait sur la liste des domaines nobles de Camlez (f° 134) ; — afféagement d'une place vague, sise en face de l'église paroissiale de Lannion, au profit d'Hercule de Toulcoët (f° 291) ; — autres sentences déboutant J. Le Merdy de Catuellan du droit de coutume, appelé *Tolleau*, qui se percevait à Lannion les jours de foire (f° 293) ; — Marie Balavenc, dame de Kerraoul, des droits de prééminence qu'elle revendiquait dans l'église de Saint-Jean du Bally (f° 303) ; et autres.

B 1671. (Registre.) — Grand in-f° ; 370 feuillets, papier.

XVIe et XVIIe siècles. – Domaine royal de Lannion. Copies de déclarations et d'aveux empruntées aux collections de la Chambre des comptes de Bretagne et se rapportant à la plupart des terres citées dans les articles précédents.

B 1672 (Cahier.) — Petit in-f° ; 95 feuillets, papier.

1677-1781. — Réformation du papier terrier du domaine de Lannion contenant l'arpentage des maisons, terres et pêcheries comprises dans l'étendue du territoire de Lannion ; du lieu où était l'ancien moulin du Duc ; — des îles situées sur les côtes des paroisses de Treubourden et de Pleumeur ; — de l'enclos du monastère des religieuses établies à l'Hôtel-Dieu.

B 1673. (Cahier.) — 42 feuillets, papier.

1600-1785. — Inventaires des aveux présentés par les propriétaires et seigneurs des terres de la juridiction royale de Lannion et classés dans les archives de la Chambre des comptes par ordre d'entrée. Additions successives et mentions de récolements.

B 1674. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1689-1777. — Domaine de Lannion. — Obéissances féodales. — Contrats de vente, de licitation et d'échange

concernant la terre de Runfau acquise par Gilles de Lescu, seigneur de Beauvais, et dame Anne Magon, son épouse (1689) ; — le lieu et le manoir de Kerhervé acquis par Marie du Bouëtiez, veuve Eudo de Kerleshouarne (1772) ; — la terre et seigneurie de Troguindy acquise par Michel Picot de Préménil, seigneur de Tromelin (1773); — le manoir et la métairie noble de Govellic, en la paroisse de Langoat, acquis par Thibault-René de Kergariou, lieutenant de vaisseau (1773) ; — le lieu noble de Famel en Quemperven acquis par Louis de Lesormel, chevalier (1773) ; — une maison à Lannion acquise par François-Marie Guezennec, sieur de Kervezien, avocat (1775) ; — la métairie noble de Kerglinziou, acquise par le comte René de Quengo (1775) ; — les droits convenantiers, superficiels et réparatoires d'une maison roturière située à Lannion, acquis par le même (1775) ; — abandon de biens consenti à François de Saint-Aubin, chevalier, seigneur de Trovern, par Bertrand de Trédern, écuyer, qui se déclare son très obligé (1777) ; — échange de terres en la paroisse de Quemperven, conclu entre le comte de Boisgeslin et Jean Brunot (1777) ; etc.

Sénéchaussée de Lesneven

B 1675. (Liasse.) — 69 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1468-1777. — Paroisse de Beuzit-Conogan ou *Guennogan* — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de terres, de convenants, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le domaine et le manoir noble de Chef de Bois, ou de Coatmeur, possédé par Henri, fils de Jean Kerguisiau (1474), Amaury de Kergorlay (1540), Julienne du Bois, épouse de Matthieu Le Forestier, écuyer (1699), Nicolas, fils de Joseph Le F. (1752) ; — le lieu noble de Créach-Courson, possédé par Anne des Fontaines, veuve de Hervé de Kermellec, sieur de Keranguen, tutrice de leurs enfants (1682); — le lieu noble de Goasjegu, possédé par Marc Le Pape, écuyer, sieur du Bois de la Haie (1643), J.-B. Mazurier, écuyer, gentilhomme de la Grande Vénerie de France, et Louise Bordier (1728), par leurs enfants (1763), par les enfants de Félix Mazurier (1773) ; — le lieu et manoir noble de Querancorre possédé par Jean, fils d'Hervé Leheuc (1468), François, fils d'H. Leheuc (1523), par Hamon Le Lagadeuc (1541), J. Hervé de Quergo (1641), François Hervé, sieur de Kerasmont (1683); — le lieu et la métairie noble de Kerautret possédés par Claude, fils de François du Louet, seigneur de la Villeneuve (1653), François Jégou, écuyer, sieur de Penanvern (1673), Hervé Le Gouez (1728). Jean Robert et consorts (1777); — le lieu et manoir noble de Kermalvezan, possédé par Jacques Kermenou, écuyer (1631), Renée de K., veuve de T. Le Borgne, chevalier, seigneur de la Tour, héritière de Claude de K., son frère (1727); — le lieu noble de Kermalguen possédé par Perrot Deneuf (1565), Olive de Coëtnours, veuve Le Pape (1693), Louis de Montécler (1773); — un fief de ligence dépendant de la seigneurie du Lech sur le convenant de Kermabarfoles, possédé par Marie Botigneau, dame douairière du Plessis (1638), René de Kermoisan, chevalier, seigneur de Trésiguidy (1725) ; — les moulins à eau et les dépendances de la terre et seigneurie de la Pallue, située dans la paroisse de Beuzit, et possédés par Jeanne de Mondragon, héritière de François de la Pallue, dame des Pallues (1553), Jean Le Borgne, écuyer (1675). Nicolas du Rosel, sieur de Bonmanoir, lieutenant de vaisseaux, capitaine d'une compagnie franche de la Marine, et Marie Le Borgne, son épouse (1753) ; — le lieu noble du Pont en Quenquis possédé par Marie-Josèphe Thépault de Lambezre (1763) ; — des maisons et des terres à Gorre-Beuzit. possédées par J. Derrien, A. Guillon, Fr. Prigent, F. Edern, F. Hamon et consorts ; — à Kermalguen, par J.-M. de Rosily et Françoise Le Pape, son épouse (1717) ; Fr. de Rozily, capitaine de vaisseau, commandant de la marine à Brest, propriétaire d'une rente foncière sur le lieu noble de Kermalguen (1763); etc.

1. Le domaine de Lesneven fut engagé plusieurs fois au XVIe et au XVIIIe siècles.

B 1676. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1541-1777. — Paroisses de Beuzit-Conogan et de Broennou. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, d'héritages, de rentes tenus roturièrement, dans le ressort royal de la barre de Lesneven, aux territoires de Kerviniou, de Kermalgven, de Roudoux, de Kergouriou, de Kerglazran, de Kerguelnen, de Kergrez, et de Kerprigent par Olivier Cuziat (1610), François du Louet (1643), Jean Guillerm, sieur de Kerdu (1652), Françoise Coroler (1683), Et. Leroux (1726), Armel Berthou, veuve Gourvès (1762). — Autres déclarations pour les lieux dits Méasguevezen, Poulerbabu et Stréattreus, présentées par les héritiers d'Alain Rioual (1541), de Claude Gouzillon, dame de Grandmaison (1706); par Jean de Rollon, chevalier, sieur de Villeneuve, capitaine au régiment d'Orléans (1732); par Anne de Sorel, veuve de François-Marie de Carné, chevalier, capitaine de vaisseau, tutrice de son fils (1773).

B 1677. (Liasse.) — 97 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1454-1777. — Paroisse de Cléder. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le lieu et convenant noble de Kerandraon possédé par G. Malbec, sieur de Lanrue (1711) ; André de Campagnole, chevalier, seigneur de Kermorin et Marie de Malbec, son épouse (1759) ; — le lieu et convenant noble de Kerbost possédé par Hervé Quintin, écuyer, sieur de Penanru, époux de Fr. Le Liorzou (1643) ; René du Liorzou, écuyer, et sa sœur (1655) ; Marie Kerrion, veuve de Jean Léanec, sieur de Saint-Michel, marchand à Morlaix (1733), G. Léannec, sieur de Villesaint, ses frères et sœurs (1753) ; — un hôtel et des terres aux villages de Kerprat et de Kerclen possédés par Yvon Silvestre (1475), François Lemoine et Jeanne Kerouzeré (1478) ; — le manoir et la terre de Kergournadech possédés par Marc de Kergournadech, après la mort de sa mère, Isabeau de Coëtquenan (1454), Jean de Coëtquelfen, après le décès de sa mère, Marguerite de K. (1500), Jeanne de Kergournadech, épouse d'Alain de Kercoent, seigneur de Trohéan, après le décès de son frère Olivier (1553) ; Olivier Kercoent (1569), Sébastien de Rosmadec, chevalier, marquis de Molac (1694) ;— la terre et seigneurie de Kermenguy possédées par Yvon Derian (1476), Tanguy Kermenguy, sieur de Kermenguy (1541), Jacques de Kermenguy, écuyer (1644) ; Guy de Kermenguy, chevalier, seigneur de Kerveguen et de Roslan (1698), Yves de K., chevalier, seigneur du Bot, de Cosquerou et de Kersulien (1763) ; — les lieux et manoirs de Menfautet, ou *Méanfaoutet*, de Cozquer et de Pontpren possédés par Ric. Éon, écuyer, seigneur du Vieuxchâtel (1767) ; — le lieu et manoir noble de Pliguern ou *Plivern* possédés par Alix Le Barbu, dame de Kergadiou (1479), Joseph de Kermeno, prêtre (1685) ; — le manoir du Ros et ses dépendances possédés par Marguerite Goazbriand, dame de Kerdelant, curatrice d'Auffray de Kerbyc, son mari (1541), Françoise de Kerbyc, douairière de Kerouartz (1631), la veuve et les enfants du marquis de Kerouartz (1715) ; François Bazil (1746) ; — le manoir noble et la terre de Tronjoly possédés par Chr. de Kergoat, écuyer (1541), Olivier de Kergoat (1548), Vincent, son fils (1641), Olivier, frère de Claude de K. (1699), Ambroise de Parcevaux, héritier de Louis de K. par démission de Marie-Jeanne de Lestang du Rusquec, dame de Saint-Thomas-de-Villeneuve (1774) ; — autres aveux pour des terres nobles produits par Hervé Kerliviny (1479), J.-B. Heliès (1727), César de Bonnemez (1429) ; — pour des terres roturières par Ol. Le Floch, Jean Le Rohou, la veuve de François Le Sparfel, sieur de Kerlizien, avocat (1776) ; et autres.

B 1678. (Liasse.) — 217 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1474-1777. — Paroisse de Commana et sa trève de Saint-Sauveur. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir noble et le domaine du Bois de la Roche possédés par Gabriel de Bouvens, chevalier, héritier principal de Françoise de Kergadallen, veuve d'autre Gabriel de B. (1694) ; par André de B., héritier de son neveu, Gabriel de Bouvens (1752), lequel fut débouté des droits de prééminence en l'église de Commana ; — des héritages nobles au village de Botdrez possédés par François de Cornouaille, seigneur de Lozhulien, après le décès de Maurice, son frère (1557) ; moitié par Jean Breton, moitié par Fr. Riou, père et fils (1655), à eux afféagé par Hervé Le Borgne de Keruzoret, le 8 novembre 1650 ; — par Alain Riou, Paul Pouliguen et consorts (1733), Jean-Louis de Rosmar, chevalier, pour son épouse, et François Bonnemetz, sieur de Saintville (1736) ; — le manoir et lieu noble de Knech-Goarnier possédé par Jean de la Bouëxière (1474), Jean, fils d'Alain de la B., écuyer (1541), Jean et Salomon Gaslayne (1654) ; partagé, en 1694, entre divers, puis échu à Gilles et à Hervé Galesne (1710), et aux enfants de Guillaume Galesne (1777) ; – autres déclarations produites pour des héritages nobles et roturiers tenus aux villages et terroirs de Kerbouzard, de Botdrez, de Kerjagu, de Kerdevez, du Tiborn, de Quillidiec, de Pentref, de Kerdrein, possédés par Claude de Clamorgan, chevalier, et Marie-Thérèse de Lestang, son épouse (1736) ; et autres.

B 1679. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1478-1777. — Paroisse d'Ellestreuc auj. *Guiquelleau*, réunie au Folgoat. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de Bresehan possédé par Jean du Bois (1541), par B. Prigent, abbé de la Villeneuve, titulaire d'un des canonicats du Folgoat, et Pierre des Vaux, principal du collège de Beauvais, tous deux possesseurs de la dite terre à raison de leur bénéfice (1732) ; — le lieu noble du Cozquer possédé par Nic. Leclerc, avocat en la Cour (1686), Marie Barbé, veuve d'Alexandre Leclerc,

sieur de la Vieuville (1708) ; -- le manoir de Saint-Quelleau, possédé par Yvon Marheuc, écuyer, seigneur de Saint-Q. (1495), Catherine Marec (1540), Jacques de Lesguern, seigneur du Cleusmeur, héritier de sa mère, Claude de Tromelin (1699), François de Lesguern, juveigneur de la vicomté de Coetmenech (1752), Joseph René de L., héritier de sa sœur (1773) ; — le lieu et convenant noble de Kerbriant possédé par René Abjan (1652) et Yves Abjan (1727) ; — le lieu et manoir noble de Kergren ou *Kercren* possédé par Jean du Treffvou, écuyer, (1509), Rolland du Trevou (1541), Marguerite Le Corre, dame de Kersulec, veuve de Bernard de Kerven (1752) ; — un manoir avec sa métairie nommé Kerduff, possédé par Olivier du Quirissec (1508), Prigent Parcevaux (1557), Françoise Keranméar, tutrice d'Alain Parcevaux, son fils (1568) ; — des maisons, un hôtel et des terres au territoire de Kergof, *Kergos,* ou Kergeau, possédés par Yvon Saffue (1478), Guillaume Hervé (1492), Jean Ely (1541), Jean Laurens, Hervé Kerdu et consorts (1541) ; Guillaume de Kerguelen, lequel a ajouté le fief et seigneurie de Runeven dont la ligence s'étendait dans Plonéour-Istrez et Lesneven (1757) ; — le manoir et estage noble du Méannec ou *Menec,* possédé avec ses dépendances par Guillaume Gouzillon (1541), Marie, fille de Tanguy G. (1571), Auffray Kerbic, écuyer, sieur de Kerraoul (1618), Cl. Kerbic (1632), Renée Crabosse, veuve d'écuyer Jean Marias, commissaire ordonnateur de la marine au Port-Louis (1752), Marie Marias, veuve P. Le Veyer, capitaine de vaisseau (1777) ; — le lieu et manoir noble de Penanech ou *Pencréach,* possédé par Marie Coroller, veuve Alain de la Mare (1688), Alain, comte de Kergorlay, capitaine aux Gardes Françaises (1777) ; — le lieu et domaine noble du Restou, possédé par G. Barbier, épouse de Guillaume de Penanhouet, écuyer, sieur de Kerouazle (1603), Marie Leguen, épouse de J. Le Gac, écuyer (1653) ; — le lieu noble de Retalaezre possédé par Paul de Kerlech du Châtel, chevalier, seigneur de Trésiguidy, lequel a compris dans son aveu les ligences de la seigneurie du Lech (1685) ; René de Kermoisan, chevalier, seigneur du Lech, du Plessis, de la Boissière (1725) ; etc.

B 1680. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1406-1777. — Paroisse d'Ellestreuc. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux villages dont les noms suivent : à Lannuzien, par H. Symon (1455), Jean Le Gludic (1475), Tanguy Kerprat (1475), Guillaume Ploucastel (1541), les enfants d'Yves Symon (1726) ; — à Kergof, par Robert Person (1475), Paul et Alain Person (1541), Yvon Le Berre (1541), Yvon Luvin, Jean Perrot et ses enfants, la veuve d'Hervé Guyomarch (1541) ; — à Pennarpont, par Robert Quémeneur (1541), les enfants de Marie Quémeneur (1564) ; Joseph Piriou (1774) ; — autres déclarations produites pour des terres sises aux villages de Kerynen, de Kerrenet, de Chef du Bois, de Kernevez, de Kerbriant, de Pellem, de Villeneuve, de Menaneuc, de Bresehan, de Kermabon, par Hervé Quémeneur (1406), par les enfants d'Yvon Person (1475), Guillaume Quémeneur (1478), par Cath. Person, veuve de J. Kaerezreuc (1478), Jean Malabrouce (1508), G. Rochcongar (1541), Jeanne Le Goazguen, Béatrice Lejar, Amice Bergoas, Guillaume An Léa, Hervé Leny, seigneur de Coëtdelez (1541), François Kerouzeré (1571), Jean-René de Keroullas, écuyer (1683), Cl. Barbier, chevalier, comte de Lescoet (1734), Elisabeth de Montaudouin, veuve de Charles du Plessis, marquise de Grénédan (1777) ; etc.

B 1681. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1704-1777. — Paroisse d'Ellestreuc. — Aveux et dénombrements, de rentes, de maisons, de convenants, de parcs de terre chaude et froide tenus roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux territoires de Kergolestrec, de Penarpont, de Kerbriant, de l'Isle, de Gazaouenaud par Marie du Mescam, dame du Necoët (1728), Marie-Jeanne Crouëzé (1735), Th. Darcy, lieutenant de vaisseau (1752), Julien Legris, sieur du Clos (1776), François Marec (1777) ; et autres.

B 1682. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1466-1777. — Paroisse de Goulven ou *Goulchen.*— Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de parcs, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : un hôtel et ses terres au village du Cozquer avec des dépendances en Plouziny et Ploudider possédés par Louis du Chastel, seigneur de Méazle, et Isabeau de Bouteville, sa femme (1476), Catherine Manach, veuve Habasque et consorts (1752) ; — le manoir et lieu noble de Kerbrat possédés par Pr. Kerbiguet (1466), Yvon de Kerbiguet (1477), Barbe Kerbiguet et François Pontautoul, sieur de Lesplouënan (1560), Ol. Fontaney, écuyer (1639), Marie de Fontaney, veuve d'écuyer François de Troërin, sieur de Kergonan (1699), Guil. Maré, sieur de Kerguer, acolyte, propriétaire de la sixième partie du fief et de ses ligences (1735) ; — le lieu et manoir noble de Kerellec possédé par Joseph du Moëlien, chevalier, capi-

taine d'une compagnie franche de la Marine (1752), René du Moëlien (1777); — autres déclarations produites pour des héritages nobles situés aux territoires de Lidinec, de Ravarsur, de Kerereuc, par Jean, fils de Guillaume de la Bouëxière (1475), G. de la Bouëxière (1541); Maurice Parcevaux, seigneur de Mésarnou (1541), Cl. de Kerlech du Châtel, chevalier (1700), Françoise de Kerdaniel, veuve de Pierre de Coatarel, écuyer (1710), les enfants d'Yves de Guicaznou, écuyer (1710); etc. - Autres déclarations d'héritages roturiers situés aux territoires de Kersehan, du Bediès, de Botmeur; etc.

B 1683. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1674-1774. — Paroisses de Guiclan et de Guimiliau. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la juridiction de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le lieu noble de Kerlan possédé par G. Lchir, marchand (1710), Jean Abgrall (1764), Louis de Bedée, chevalier (1774); — le lieu et manoir noble de Keryvoas possédé par Cath. Le Borgne, veuve de Jean Oriot, écuyer, sieur du Runiou (1674), et son fils Jean (1699), lesquels ont ajouté à leur aveu les lieux nobles de Kerulaouen, et de Rochglaz, paroisse de Plougoulm; — autres déclarations d'héritages sis en la paroisse de Guimiliau, aux terroirs de Fozou et des Garennes de Brezal, en la trève de Lampaul.

B 1684. (Liasse.) — 34 pièces parchemin; 24 pièces, papier.

1412-1776. — Paroisse de Guizeny ou de Plouziny.— Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le manoir et lieu noble de Gouëleth-Kaer ou Basse-ville possédé par Jean de Poulmic assisté de sa mère. Jeanne de Kersaliou, après le décès de son père Jean de Poulmic, chevalier (1426); Olivier du Châtel et Marie du Poulmic, dame de Leslem et de Poulmic, son épouse (1461), Guyon, fils d'Olivier de Poulmic (1524), Françoise Poulmic, épouse de Guill. Kersausen, seigneur et dame de Penhoët (1541); Marguerite Poulmic, sœur de la précédente (1557), son héritier François Kerouartz (1571), Gilles-Michel de Kerouartz, sieur de la Motte (1698), Renée de K., veuve de François de Kerguiziau, chevalier, seigneur de Kervasdoué (1727), Cl. du Poulpry, veuve de François de K. (1761), Gabriel-Louis Moreau de Lisoreux, lieutenant de la sénéchaussée de Morlaix (1776); — le manoir et la terre de Keryber possédés par G., fils de Jean Keryber (1456), Ol. Rannou, seigneur de Keryber, après le décès de Salomon de Keryber (1488), Bernard Rannou (1518), Tanguy R. (1541), René de Sansay, baron de Thaye, héritier de G. Rannou, son aïeul maternel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (1619); — le manoir noble de Kerespern et ses dépendances possédé par T., fils d'Olivier Lemoine, seigneur de Rannozgat (1541), Fr. de Kergadiou (1562), Jacquette de Brezal, veuve de Hamon de K., tutrice de ses enfants (1624), B., fils de François de Kerven, seigneur de Kersullec (1700), M. Raymond, sieur de Varse, trésorier des mortes-paies de Bretagne, époux et procureur de Sainte Audren (1711); — le manoir et le lieu noble de Lavengat, possédés par Yvon, fils d'Hervé Queré (1412), G., fils d'Yves du Poulpry (1541), Yvon, fils de Guillaume du P. (1557), Yves du P., chevalier, sénéchal du siège de Lesneven (1673), Guillemette du Poulpry (1696); — le lieu et manoir noble de Levedern possédés par G. Perguern et Marguerite Kergrall (1476), J.-B. Guillou de Keranray (1751); — le lieu noble du Frout possédé par André Audren, écuyer, sieur de Kerivoaz (1701); — le lieu noble de Lessenguet possédé par V. Lepape, seigneur de Lescoat (1763), etc.

B 1685. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1455-1777. — Paroisse de Guizeny. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, par les propriétaires dont les noms suivent: Alain et Jean Queré (1455), Guéguen Pascoët (1474), H. Prigent (1475), Antoine Castel (1475), G. Lescoul (1478), Yvon Legal, (1541), Jean Cabon, Barbe Castel, épouse de G. Le Maucazre, Amice Thomas, femme Rigoall, Alain et Amice Pelletier (1541), les enfants d'Hervé Pilguen (1562), Michel, fils d'Hervé Nobletz, écuyer, sieur de Keroudern (1618), Jean Bernard (1644), les enfants de Rolland Poulpiquet (1643), Joseph de la Béraudière, chevalier, baron de Rouhet (1672), Cl. Damas, seigneur de Marignac, capitaine de vaisseau (1727), Pierre de Kergadiou, chevalier (1728), Jean-Marie Cabon (1775) et autres, pour des héritages situés aux villages et terroirs de Kerpressan, d'An Run, de Kerlech, Lisourec, du Boult, de Lannelgat, de Grazan, de Keraignan, de Kerléach, de Quervergan, et ailleurs. — Autres déclarations pour des terres roturières, sises aux mêmes lieux, possédées par Marthe de Boiséon, épouse de Vincent de Quenech-Quivilly, chevalier, seigneur de Keraudren (1685), les enfants d'Hervé Monot, sieur de Lannerzien (1699), les enfants d'Yves Roudaut (1727), et

autres. — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1686. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1437-1778. — Paroisse de Kerlouan et sa trève de Lerret.— Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de terres, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du Duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le domaine de Keraignan et son manoir noble possédés par Fr. Le Gac, écuyer, sieur de Coatgestin (1624), Jean Silguy, sieur de Kerradenec (1667), Rolland Le Gac (1697), Marie-Bernardin de Jacquelot, chevalier, seigneur du Bois-Rouvray (1776) ; — le lieu noble de Kermarguez ou *Ker malguel* possédé par Pierre de Gouazvennou, écuyer, héritier de Gillette Parsevaux (1626), Nicolas, fils de François Le Veyer, sieur de Keririou (1639), Guillaume de Kerguvelin, seigneur de Penhoat (1715), Marie-Anne Labbé, veuve Leyer (1763) ; — le lieu et manoir noble de Kerennès possédé par Yvon Le Barbu et Perrine Gouzillon, sa femme (1476), Jean Le Barbu (1514), Jeanne Le Barbu, veuve de X. Kersaintgily, tutrice de leurs enfants (1541), Catherine Coëtnempren, épouse d'Henri Symon, écuyer, seigneur de Pensez, fille de Moricette Kersaintgily, héritière de sa cousine germaine, la vicomtesse du Curru (1639), laquelle a joint à son aveu un procès-verbal des prééminences de sa famille dans l'église de Kerlouan (1627), François Symon, écuyer, ses frères et sœurs (1700), Gabriel de Kergariou, écuyer, époux de Anne Simon (1730), Jean-Louis David de Coathuon, héritier de sa tante (1757) ; — le lieu et manoir noble de Kerbuérin possédé par Robert du Louet, chevalier, seigneur de Coatjunval, héritier d'Olivier du L., son père (1676) ; — le lieu et le manoir noble de Penfrat possédés par G. du Mescam, fils héritier de Laurens et de Jeanne de Parcevaulx (1654), Jacques de Sévigné, chevalier, capitaine de vaisseaux, et Marie-Anne du Mescam (1685), François-Marie de Kermenguy, sieur du Roslan, écuyer (1778) ; — le manoir et le lieu noble de Pennenez possédés par Guillaume Sezguy (1475), Valentin Silguy, Claude Silguy (1639), lequel a ajouté à son aveu celui de la terre de Coatirbescont, en la paroisse de Guiller, sous Brest, Guillaume S. (1695), les enfants mineurs de Claude Silguy (1710) ; — le manoir, le lieu et la seigneurie de Tromelin ou de *Tuoumelin* possédés par Jean Parscau, fils aîné d'Isabelle de Châteaufur (1437), possédés par Françoise, fille de Sizguy Tuoumelin (1502), Françoise de Lampezre, dame du Dresnay et du Rest, épouse d'Olivier de Quélen, laquelle en jouissait conjointement avec Charles de Penmarch, seigneur de Coatlestremeur, son beau père (1541) ; Mathurine de Carné, dame de Kermeno (1731), etc ; — sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1687. (Liasse.) — 143 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1412-1764. — Paroisse de Kerlouan. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux terroirs ci-après : le Siridor, Kerscam, Kersalvadeur, Poulfrat, Lesconnet, Kersezval, Cleuzmeur, dont les héritages sont possédés par Jean, fils d'Yvon Agnet (1412), les enfants d'Hervé Corre (1412), Prigent Kerdanet (1475), Christophe et Goulhen Anljoaz (1508), Gillette Kersausen, dame de Méasléan, épouse de François Kerroualen (1541), Jean, fils d'Yves du Poulpry, Pierre Kerguern, écuyer, Jean Kerprat, Nicolas, fils de Trégarec de la Fosse, Anne de Coëtquelfen, épouse de Fr. Carn de Ranvelin, Harvise Le Goas, femme Salou (1541) ; Hamon Gourio, écuyer, sieur de Penanméas, propriétaire du convenant noble du Méasleyec (1617) ; Hervé Kerourfil, sieur de Kersezval (1665), Gabrielle de Kerven, épouse de Donatien Audren, écuyer (1692), Françoise du Bouilly, dame douairière de la Ville-Solon (1729), Michel du Baudiez, chevalier, seigneur du Rest, propriétaire du manoir et de la métairie noble de Kersalvator (1777) ; etc.

B 1688. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1705-1780. — Paroisse de Kerlouan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de divers héritages tenus roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux lieux dits Closmeur, Kergoulonoc, Kergourven, Kersenval, Rudolec, Kergolléoc, Rugunicq, Ravenech et ailleurs, possédés par Yves Calvez et consorts, G. Berre, Goulven Le Lagadec, Hervé Le Gall, Fr. Habasque, les enfants de Laurent Léon, Jacques Kermarec et autres.

B 1689. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1412-1777. — Paroisse de Kernilis avec sa trève de Lanarvily. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Kerrivez possédé par Jean Le Maistre (1541), Jacques de Rospiec, écuyer, sieur de Kerven, propriétaire pour moitié, par l'héritage de sa mère Marguerite

de la Tour, pour l'autre moitié, par échange conclu avec son frère Alain (1630); G. Lejeune, écuyer, sieur de Kerbaronnou (1710), Pierre-Louis Pitot, ancien maire, prieur consul de Morlaix (1752); — le manoir et lieu noble de Lescoat, possédés par Jeanne Kerlech, tutrice de son fils Marc Barbier, Alain B. (1558), Marie Rannou, sa mère et tutrice (1560), François du Louet (1639), Cl. du Poulpry, veuve de P. Le Pape (1705), Vincent-Michel Le Pape (1727); — autres déclarations relatives à des héritages situés aux terroirs de Kerbrat, de Kervignet, de Moguer, d'An Enès, de Kersquinit, de Kerpercham, de Keraulan, de Peulan, possédés par Alexandre de Coatanscours, chevalier, marquis de Kerjean, administrateur des biens de Robine Harquin, son aïeule (1728), les enfants de Guillaume Le Borgne (1412); etc.

B 1690. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1401-1777. — Paroisse de Kernouhez. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le manoir, la terre et la seigneurie de Keranméar ou *Keraméal* possédés par Riou, fils d'Yvon Keranméar (1470), Françoise, fille d'Ant. Keranméar (1541), Vincent Percevaux, fils d'Alain, sieur de Keranméar (1604), Vincent, fils de Louis P. (1687); — le manoir, la terre et la seigneurie de Kergoff possédés par Guillaume, fils d'Even Lescoet (1474), G., fils de Tanguy L. (1519), François Lescoet (1541), Olivier L. (1556), Prigent, son fils (1565), René de Lescoat (1624); — déclarations d'autres terres nobles sises aux terroirs de Kerryolle, de Trésel, de la Villeneuve, de Kerguédannic, de Rumozoll, d'An Inysy, de Kerguenic, d'An Pourfel, de Quilliec, de Clesiel et autres, produites par Bernard, fils de R. Mahé (1401), l'héritier d'Azenor Moal (1416), Hervé Lazennec (1527), Fr. Perros, veuve Yvon Le Joucqueno et autres.

B 1691. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1401-1777. — Paroisses de Kersent-Plabennec et de Landeda. — Aveux et déclarations de maisons, de terres, de convenants et de rentes tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux territoires de Lestanet et de Lesnon, par Alain Roy (1643), la veuve Boucher (1685), Claude Silguy et Françoise de Coataudon, son épouse (1698), Jacques Fleury, écuyer, sieur de Penanru (1704), la veuve Le Bras (1726), les héritiers de François-Michel (1777), et autres; — en la paroisse de Landéda, sous les dénominations suivantes: le lieu noble de Mesjannic possédé par Cl. de Kergorlay, chevalier (1718); — le manoir, le domaine et la seigneurie de Poullouheuc ou *Poulloc* possédés par Hervé et Guillaume Méasanguen (1475), Catherine de Pontplancoët, épouse d'Alain Le Nobletz (1541), François de Coatlogon (1642), Alain de C., son fils (1673), René de C., chanoine de l'église de Vannes (1735); — la métairie noble de Kerabelin possédée par Alain de Kerouartz (1478), Jean du Mescam (1541); — les terres et fiefs compris dans la sergentise féodée de Ploudiner exercée par Fr. du Com, seigneur de Tréfily (1540), en la paroisse de Landéda, par Tanguy du Com (1547). — Autres déclarations des terres de Kerabruyant et de Cleguerman possédées par Jean Boëdic (1401), J. Béligant de Kerbabu (1541); et aveu de la maison du presbytère (1728)[1].

B 1692. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1413-1715. — Paroisse de Lanilis. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le lieu et manoir noble de Keraldanet possédé par Olivier, fils de Jean Keraldanet (1495), Gabriel K., seigneur de Rascor (1541), autre Gabriel K. (1554), Marie Touppin, curatrice de François K. (1573); par les filles de Guy de K., décédé en août 1628 (1633), Marie-Anne d'Acigné, épouse du comte Jean-Léonard d'Acigné dont les déclarations comprennent aussi la terre de Rascol en Lanilis, et la terre de Kerdonnartz en Ploubannec (1671); le duc de Richelieu (1715); — la terre et la seigneurie de Kerangar possédées par Jean, fils de Jean Le Barbu, chevalier (1413), François du Com, lequel a ajouté le manoir de Bouryot en Plougonvelin (1540); Tanguy du Com, seigneur du Treffily et du Com (1547), Agaisse du Com, laquelle a déclaré tenir sous la prévôté de Ploudiner divers héritages en Landéda (1559), Jean Pencoadic (1561), Claude Penchoadic, seigneur de Kerangar et de Treffily, dont il a produit aveu avec une enquête sur la propriété de la montagne du Moulin à vent, en la paroisse de Landéda (1605); Catherine, fille de Claude de P. (1621), Olivier du Louet et la dite Catherine, propriétaire des fiefs de Penchoadic, de Kerangar, de Tréffily, du Com et de la Fosse (1652); — le manoir et lieu noble de Keranmoal possédé par les héritiers de Françoise du Mescam et de Marie de Penfeuntenio, sa fille (1701); etc.

1. Voir B 1720, pour les paroisses de Langangar et de Lanhouarneau.

B 1693. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1465-1777. — Paroisse de Lanilis. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble de Kerguisquen possédés par Tanguy du Com, écuyer, seigneur du Com (1541), Guillemette de Launay, veuve de Fr. Audren, écuyer, sieur du Pratmeur (1644), Fr. Le Gonidec, épouse de Pasquier Denis, écuyer, sieur du Bois (1669), Jean Donnou (1730) ; — le lieu noble et le manoir de Kerusaouen possédés par Jean Kerozven (1541), Jean Beligant, écuyer, sieur de Kerpabu, veuf de Marie de Quélen (1603), Jean et Jacques Béligant, écuyers (1618), David Dubois (1643) ; — les terres du domaine de Kerouartz, y compris un droit de passage en bateau sur le bras de mer de l'Abrevach, des chefrentes dans les paroisses de Ploudaniel, de Ploudéon, de Trémauzan, de Guineventer et de Landéda, avec des prééminences dans les églises de Lanilis et de Plounéventer, le tout possédé par François Kerouartz (1541), Jean, fils de Claude de K. (1633), les enfants du marquis François-Jacques de K., président au Parlement de Rennes, lesquels ont ajouté à leur aveu le manoir de Kerdraon, en Lanilis (1776) ; le passage était exploité au profit d'Yves Bihanic, écuyer, en 1540, et par son fils Jean, écuyer, sieur de Kernech, en 1600 ; — le manoir et le domaine du Rouazle possédés par Christophe Gourio (1556) ; — le moulin dépendant du lieu noble de Leuralemen possédé par G. Audren, sieur de Kerdrel, héritier de Robert Kersaintgilly, écuyer, sieur de Kerrouhant, son oncle (1643), par ses enfants (1670), par Pierre-Michel Audren, seigneur de Kerdrel (1730) ; — les maisons et héritages du lieu noble de Treffgola possédés par Ol. du Mescam, écuyer, sieur de Mescaradec, écuyer (1540), Jean du Mescam (1548), Laurent du M. (1574) ; — la maison, la terre et la seigneurie de Treffily possédés par Guillaume, fils de Guy de Treffily (1465), Alain, fils du précédent (1470) ; — le lieu noble du Trégolé possédé par les enfants d'Alexis Le Gouvello, chevalier, seigneur de Kerantreis (1711) ; — autres déclarations de terres nobles sises aux terroirs de Corn Camus, de Croas Conq, de Stréat Méas Avalan, de Lia, produites par G. Léon, Fr.-Marie de Carné, chevalier, seigneur du Marsaint, lieutenant de vaisseau (1752) ; et autres.

B 1694. (Cahiers.) — 84 feuillets, parchemin, 44 feuillets papier.

1571-1642. — Principauté de Léon. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, devoirs féodaux, fiefs, droits réels et honorifiques formant la consistance de cette seigneurie, laquelle comprenait Landerneau, la Joyeuse Garde, Roche-Morice, Daoulas, Coatméal, Daoudour, Landivisiau et Pensez, produits par Henri de Rohan après le décès du vicomte René de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoet, baron de Fontenay, décédé en 1552 (1571) ; — par la princesse Marguerite de Rohan, après le décès de son père, décédé le 13 avril 163[illegible], laquelle déclare que sa principauté renferme un territoire long de 9 lieues et large de 7, avec des droits de justice, de foires, de coutume, de minage, de police, de navigation qui sont longuement détaillés devant la juridiction de Lesneven.

B 1695. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1457-1777. — Lesneven. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : en la ville de Lesneven des maisons et des terres en la paroisse de Saint-Michel possédées par Anne de Coetléguer, veuve de Robert Montfort (1457), Hervé Montfort (1475), Cl. de Trédern (1665), Françoise Le Borgne, dame de Kerangoumar (1685), Guy Le Dall (1697), Jean-Baptiste Marin, commissaire général de la Marine au département de Saint-Malo (1727), les enfants de Julien Verduc, écuyer (1730) ; — le lieu et manoir du Cleuzmeur possédé par Jacques de Tuomelin, écuyer, sieur de la Flèche (1602), Yvon Lejar, écuyer (1652), Yves Le Jar (1674), par les enfants de Jacques Le Jar, lieutenant de vaisseau (1763) ; — le lieu et le manoir noble de Feunteun-Méan possédés par Jérôme Le Dall, sieur de Pen an Stang (1687), Ch. de Clairambault, commissaire général de la Marine, ordonnateur au Port-Louis (1753) ; — le manoir noble de Kergouniou et ses dépendances possédé par Claude Touronce, chevalier, seigneur de Gorrequer (1718), Joseph de Calloët, seigneur de Lannidy (1763) ; — les lieux nobles de Mesnilgoalès et de Poulbriant possédés par Renée de Kerlech, épouse de François Legac (1665) ; — le lieu noble de Penarroat-Bondic possédé par Constance Lesguern (1541) ; — le lieu et manoir noble de la Salle, possédé par Benoît Gouzillon, seigneur de Kernaou (1526), Alain, son fils (1558) ; — sentences de renvoi, de correction, de publication et de réception.

B 1696. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1541-1757. — Paroisse de Locquénolé. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de fiefs, de

rentes, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de Kerguelen possédé par J. Coroller, écuyer, sieur des Marais (1717), Barbe Coroller, laquelle a compris les terres de Kerinan et de Cleuzmeur (1752) ; — le lieu et manoir noble de Kerriou possédé par François Leny, écuyer (1541), Angélique Le Gac, veuve L. du Chesny, capitaine de dragons (1757) ; — la métairie noble et roturière de Gorrequer, possédée par Yves Guillouzou, écuyer (1644), Louis du Kergoët, chevalier, seigneur du Refuge (1753) ; — divers héritages possédés par Jean Le Galées (1541), Azelize de Guicaznou (1541) ; et autres.

B 1697. (Liasse.) — 81 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1452-1777. — Paroisse de Plabennec ou *Plouabenec.* — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus roturièrement et noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir du Bodon et ses dépendances possédés par M. Philippes et son frère (1731), Marie Le Berre, veuve Rosée (1752), Séb. Edern (1764) ; — un ténement au village de Keraergon possédé par Jean, fils d'Yvon Rivallen (1453) ; — le lieu et convenant noble de Kerandraon possédé par René, fils de Bernard Coatangars, écuyer, sieur de Kerbernès (1610), Jacques de Farcy, chevalier, président à mortier au Parlement de Bretagne, héritier de Pélagie Gourio, sa mère (1757) ; — le lieu et convenant noble de Kerangueven possédé par Jean de Kerrimel, chevalier, principal héritier de Plesou de Quelen, dame de Coatinisan (1452), par la veuve de François de Launay, écuyer, sieur de Pentreff (1673) ; — le lieu noble de Kerdonnartz possédé par Jean du Rouazle, héritier d'Alain Le Normand, son frère juveigneur (1463), Olivier, fils d'Alain Coatnempren, seigneur du Rouazle (1618), le marquis Philippe Pantin de la Guère, agissant pour ses enfants, veuf d'Angélique Boussineau (1777) ; — les convenants de Kergonan de Kersalic, de Mendy, des Isles, de Toulchibu possédés par Séb. de Kermenguy, seigneur de Kerasant (1703), Jean Prigent (1653), Fr. Autret de Keranguyaléo (1668), le marquis de Cheffontaines (1693), Fr. Alleno, chevalier, seigneur de Saint-Allouarn, lieutenant de vaisseau (1734), Marc-Antoine de Kersulguen, sieur de la Villeneuve (1703) ; le marquis de Tinténiac, lequel a ajouté à son aveu le Cozquer, en Trélaouenan (1752) ; — autres déclarations d'héritages nobles produites par Morice Le Jar, sieur de Lannoster (1541), Chr. Gourio (1559), Renan du Beaudiez, écuyer, sieur de la Motte (1686) et autres, propriétaires aux territoires de la Motte, de Kerlazroun, de Menez ar Méan, de Kerrouallou, de Lannuon, de Keranbeuz ; etc. — Sentences de renvoi, de correction, de publication et de réception.

B 1698. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1430-1764. — Paroisse de Plonéour-Menez. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble de Poulfanc possédé par J. des Portes, écuyer, époux de Jeanne Kerlech, sieur et dame de Pontivy (1614), Vincent Rogon, sieur de la Ville-Léon et Marie Le Run, (1704), Maurice Rogon, écuyer (1751) ; — quatre convenants au village du Cloistrou possédés par Salmon de Kersausen (1475), Cath. K., épouse d'Yvon Kersaintgily, sieur du Méasgouez (1541), la veuve de G. du Coëtlosquet et leurs enfants (1655), Françoise Le Ségaller, veuve de Guy du Coëtlosquet, chevalier (1675) ; — autres déclarations d'héritages produites par Cath. Coëtjuval, après le décès de Louise de Coetlestremeur, sa mère (1430), Jean Kerlozrec, époux de M. Kernezné (1458), Guyon Guyomarch (1474), Hamon Buzart (1541), Goulven Falchun (1541), Jean Martin, pour le moulin noble du Droléach acquis, en 1729, de L. Rogon de Kersaliou (1764) ; et autres.

B 1699. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1405-1775. — Paroisse de Plonéour-Trez ou *Istreuz.* — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sons les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Kerbraslaouen possédé par Guillaume, fils de Bernard Coëtquelfin (1474), Yvon de Langalla, fils de Marguerite C. (1549), Claude Kerlech, sieur de Langalla (1610), Marie Floch, veuve de Jérôme de Létang, seigneur du Rusquec (1731) ; — le lieu noble de Kereval possédé par la veuve de Fr. Mathezou, écuyer, sieur de Kereval, au nom de ses enfants (1673), par les frères Hardy (1760) ; — le lieu noble de Keronné ou *Quermoné*, possédé par Y. Kerdaniel (1603), Y. Abiven et consorts (1673), Claude Creff de Boisbizien et son frère Jacques (1762) ; — le lieu et convenant noble de Toulran ou Kerran possédé par H. Quintin, écuyer, sieur de Penanrun (1655), Nic. Chauvel de Montreuil (1669) ; — le lieu, le manoir et la seigneurie de Kervilleau possédés par Jean Kervilleau (1474), Goulhen

K. (1541). Gabriel, fils de Jean Kervilleau, écuyer, comparant avec divers tenanciers (1728); — le manoir et la seigneurie de Langonneau possédés par Alain Kerpiguet, petit fils d'Alize Langonneu (1436), Alain Kerbiguet (1475), Hamon, fils d'Olivier de Kergadiou et d'Anne Lemoine (1541), Jean Ferret, seigneur du Thimeur, pour ses frères et sœurs (1698; — le manoir noble de Lesconnec et ses dépendances, possédés par T. Le Borgne et Renée de Kermenou (1696), G. Le Borgne, chevalier, sieur de la Tour, lieutenant de vaisseau (1758); — le lieu noble du Menmeur possédé par Françoise, fille d'Hervé Lejeune, sieur de Botguidy (1610), Nic. Le Goarant, écuyer (1653), Marie Quentin (1747), Fr. du Haffond, chevalier (1764); — le lieu, le manoir et le domaine de Penny-Quivallec possédés par Tanneguy, fils d'Hervé Lejeune (1440), Lucas L., après le décès de Yvon Lejeune (1501), Yvon L. (1519), Yvon Lejeune, écuyer (1541), Jeanne, fille d'Hervé L. (1575), Marie Guillou, veuve J. de Kerléan, chevalier, seigneur du Timen (1752), Jean-Marie de Kerléan, chevalier, agissant pour ses frères et sœurs (1763); — la terre et seigneurie du Pont avec sa haute justice possédées par les héritiers du seigneur du Pontou, lequel « décéda au voyage de Hongrie en l'an 1397 » (1405), Jean du Pont et Pierre, son fils (1477), Hélène de Rohan, veuve de Pierre du P., tutrice de son fils Jean (1489), Charles Jouhan, seigneur de Méas an Pont (1541), Moricette de Goulaine, dame douairière de Plœuc, héritière de Claude de Goulaine et de Jeanne Bouteville (1623), Sébastien de Plœuc, marquis du Timeur, son fils (1641), etc.

B 1700. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1400-1774. — Paroisse de Plonéour-Trez.— Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le manoir et lieu noble de Roudouan possédé par Jean de Quelen, fils de Jean de Q., seigneur de Quervisac, et de Marguerite Guiomarch (1518), Jean de Q. et Barbe de Kergounouarn, héritiers de Tanneguy de Q. (1541), Hervé Abgral-Abhamon et consorts (1758), François, Jean et Christophe Bihan (1773);— le manoir, la seigneurie et le domaine de Tréguillier possédés par Morice, fils de Guyon de Coëtquelfen, lequel a ajouté à son aveu le domaine de Lancluet ou Lanuzuet, en Plougar (1473), Golven Kerguen (1541), Gilles Godeuc, prêtre (1549), Thérèse de Ramereu, veuve de Louis de Kerhoent, sieur de Locmaria (1730); — la terre et seigneurie de Trévigner possédée par Henri de Penmarch qui en jouissait en vertu de la donation de Guillaume Lemoyne (1400), Olivier Lemoine, après le décès de son père (1417), Alain Parscau et Plesou Lemoyne, sa femme, sœur et héritière du précédent (1438), Olivier, fils d'autre Ol. Lemoyne (1468), François L. (1519, Yvon L., héritier de son oncle (1542), les enfants de P. Lemoyne, chevalier, seigneur de Trévigner, de Kermoné, de Créach-Crizien, lequel décrit, à la fin de son aveu, les droits de prééminence, de sépulture et de ban qu'il possédait dans les églises de Plonéour, de Kerlouan et de Saint-Pol de Léon (1639); — autres déclarations relatives à des héritages nobles et des pièces de terre possédées par J. Kerlozrec de Penancoët (1540), Marie Noblet, épouse de Jean Kercoent, sieur de Kertanguy (1541), René du Rouvre, écuyer, seigneur du Boisboissel (1577), Henri de Méhérenc, chevalier, seigneur de Saint-Pierre, ex-officier de marine (1763); etc.

B 1701. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1696-1777. — Paroisse de Plonéour-Trez. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux territoires de Tréguiller, du Cozquer, du Menmeur, de Menbleiz, de Kerhornac, de Menech Oignon, de Cléguer, du Stréatmeur, de Vignay, de Mestidreux, de Kervezval, de Toularan, de Brohal, de Coat-Pratmeur, de Creach ar Glan, de Balaenou ect., produits par François Bodennec, Jean Abbervé et consorts, les enfants de Goulven Premel, Ferdinande de Kersulguen, dame de Kerlorec et du Carpont (1776), les héritiers de Guillaume Buzaré, et autres.

B 1702. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1406-1776. — Paroisses de Ploudaniel et de Plouënan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, par les propriétaires dont les noms suivent: Guillaume Urgoez avoue un hôtel et deux courtils (1478), Marie de Nevet, dame douairière de Trolain, une maison et des terres en la trève de Saint-Neven, le tout paroisse de Ploudaniel (1677). — Autres déclarations des terres de Plouënan: le lieu de Kergos, par Françoise Luce et ses sœurs (1696); P. Le Sparfel, Jean de Kersulguen et consorts (1752); — le lieu noble de Kerhoantiou, par H. Le Jacobin de Keramprat (1632), L. Le Grand, écuyer (1757), ses héritiers (1776); — le manoir, la terre et seigneurie de Kermelleuc, par G. de Kerloëguen et Alize de Kermelleuc (1483); Louise du Louet, épouse d'Achille du Harlay,

chevalier, comte de Beaumont, conseiller d'État (1700); — le manoir et lieu noble de Kerouzien, par Pierre, fils de François de Penchoadic, écuyer (1661); — le manoir, la terre et seigneurie de Lanhenet par Jean de Penhoët (1406), Cath. Kerouzeré, épouse de François Kersausen (1542); — le lieu de Penanpont, par Cl. de Trédern (1673), Paul de Trédern (1699), Bernard Boudin, écuyer (1711); — le lieu noble de Pen an Traouhir, par Maurice Oriot, écuyer, sieur du Kergoat, bailli du Roi au siège de Morlaix (1685), P. Oriot, épouse de J. Haudeneau de Breugnon, sieur de Gourdon, lieutenant de vaisseau (1725). — Autres déclarations de terres roturières situées aux terroirs de Mousterguen, de Keranméal, de Lopreden et de Parc an Nolt; etc. — Sentences de renvoi, de publication et arrêts de réception.

B 1703. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1477-1777. — Paroisse de Plougar et sa trève de Bodilis. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée deLesneven, sous les dénominations suivantes: la métairie noble du Boisriou possédée par Ant. Pelardy (1716). Louis Laporte (1752); — le manoir, les terres et la seigneurie de Créach-Caribot possédés par J. Riou, sieur de Kerangoez (1478), René de Kergorlay, chevalier, seigneur du Cludon, baron de Pestivien, après le décès de son père, Charles (1640), Pélagie d'Espinay, veuve du marquis Jacques de K. (1694), Marie Loz de Beaulieu, au nom de son fils Guy-Claude de Sarsfield, chevalier, colonel du régiment de Provence (1752); — le lieu et manoir noble de Tronjolly possédé par Jeanne de Kersauson et Louis Barbier, son fils, lesquels ont compris Kercoent en Plouescat (1541); — un convenant au village de Lancuzvet, par Morice de Coëtquelfen, seigneur de Tréguelier (1477), René Boterel, fils de Louise de Coëtquelfen (1557), Jean Le Borgne, seigneur de la Tour (1644); — déclarations de terres roturières aux territoires de Lanneuzvet, de Keranroux, de Lanseauguet, de Créach, etc., par Cl. Le Lezrin (1666), R. Méas an Stourny (1673), les enfants de J. Grall (1726); et autres.

B 1704. (Liasse.) — 91 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1465-1776. — Paroisse de Plougoulm. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le manoir et le lieu noble de Crechcrizien possédés par Tanguy, fils d'Even Keranguen (1472), Marie Rolland, veuve Guillotou, sieur de Kereven (1696), Jean Guillotou, écuyer, sieur de Saint-Germain (1757); — le lieu et manoir de Dourdu possédé par Jean du Bois, après le décès de Marie de Dourdu, sa mère (1465), Hervé du Bois (1541), François du B. (1559), Louis Gourio, veuve d'Olivier du Bois (1618), Hamon Le Jacobin (1673), Jean-Louis de Derval, chevalier (1704), Jean-Claude de Derval, chevalier, seigneur de la Haie-Eder (1754); — le lieu noble de Kerbren, par la veuve de Nic. James, écuyer, sieur de la Porte-Noire (1652), G. Salaün, écuyer (1682); — le lieu et manoir de Kerdevès ou de Kerandevez, par Tanguy Keranguen (1474), Maurice K. (1540), François K. (1565), G. Keranguen, écuyer, sieur de Kersaosoun (1603), ses filles (1642), Marie-Mad. Foulon de la Croix, veuve de J.-B. du Buisson, écuyer, sieur du Vieuxchâtel (1758); — le lieu noble et le manoir de Kernonen, par Chr. Gourio et Jeanne Guicaznou (1556), la veuve et les enfants de Prigent Kersauson (1655), Fr. Prigent, sieur de la Porte-Noire (1700), François Pr., écuyer, major général des gardes-côtes du Haut-Léon (1730); — le lieu et manoir noble de Kerrigon ou *Quirigou*, par Meriadec de Guicaznou et Seuville, de Quirigodo (1474), Jean G., seigneur de la Ville-Bauche (1540), Maurice, fils de Jean G. (1562), Fr. Connan (1643); — le manoir et lieu noble de Kerulaouen, par Marguerite, fille de François Kercoent, écuyer, dame douairière de Kerenou (1552); — le manoir et lieu noble de Mesanrun, par la veuve de Fr. Pichart, sieur de Kermerziou (1652); — le manoir et lieu noble de la Pallu, par François, fils de Maurice Symon, écuyer (1600), sa fille, dame douairière de Coëtlosquet (1655), René du Coëtlosquet, chevalier, sieur des Isles (1761); — le lieu et manoir noble de Poullèsque, par François Silguy (1541), Jean Silguy, écuyer (1684), P. Jaulneau (1695), Jean Provost de la Bouëxière, chanoine de Quimper (1776); — le manoir, la terre et la seigneurie de Ramblouch, par Yvon, fils d'Hamon Lemoyne (1474), Richard L. (1541), H. d'Acigné, époux de Marie Laz, comte et comtesse de la Roche-Jégu (1654); etc. Autres déclarations concernant des terres nobles et roturières sises aux territoires de Squiliou, de Lesquiriou, dé Roche-Minigou, de Mesquiffurus, de Kergavan, de Toulalan; et ailleurs.

B 1705. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1465-1777. — Paroisse de Plougourvest et sa trève Landivisiau. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous

les dénominations suivantes : la seigneurie, le château et le domaine de Daoudour possédés par René de Rieux, marquis d'Ouessant, fils du marquis de Sourdéac, lequel a compris dans son aveu le manoir de Creizquéar, en Treflez (1696) ; — le lieu noble de Goazca-Dougan, par les héritiers de Marie-Anne de Troarin, épouse de Fr. de la Tullaie, capitaine de vaisseau (1775) ; — le lieu noble de Kerlouet, par les enfants de Fr. Abgrall et de Marie Leguen (1695), les enfants de J. Rannou (1699), J. Pencréach et sa sœur (1775) ; — le lieu noble de Kerroux, par Nic. Laurans, prêtre (1703), les enfants de Jean-Marie Tanguy, sieur de Kadoret (1768) ; — le lieu et manoir noble de Keruzuas, par Gabriel de Launay, écuyer, sieur de Lestang, (1735), Jean-Marie de L., chevalier, seigneur de Kersabiec, et son oncle Christ. de Launay. lesquels déclarent que le total de leurs biens est arrenté 1986 livres (1757) ; — une tenue nommée la *Métairie noble* possédée par G. Miorcec, marchand (1645), Yves Morice de Coetquelfen, écuyer (1646). P. Laurens, prêtre (1697) ; — la métairie noble du Moulin-aux-Prêtres, par J.-B., Chambon, chevalier, seigneur de Saint-Julien, capitaine de vaisseau (1752) ; — le manoir, le domaine et la seigneurie du Mur appartenants à François de Tournemine, seigneur de Coëtmeur (1542), autre François de T. (1562) ; — autres déclarations concernant des héritages sis au bourg de Landivisiau et aux alentours ; — le convenant noble de Pencoatmeur possédé par Paul Pinart, écuyer (1644) ; — des héritages roturiers situés aux villages de la Garenne-Neuve, de Keroer, de Pouldrès, de Kervunus, de Saint-Guennal, etc. — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1706. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1412-1776. — Paroisse de Plouguerneau. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, convenants, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven sous les dénominations suivantes : la vicomté de Coëtquenan comprenant les manoirs de Méasfallet, de Castel-Bihan, de Pont an Lès, d'An ty Coz, de Grouannec, possédés par Blanche de Cornouaille, épouse d'Olivier de Launay, fils d'Henri, en son nom et pour sa fille Alix (1426), Jean de Bouteville, seigneur du Faouet, époux d'Alix (1455), Yvon de B. (1542), Cl. de Goulaine, seigneur de Pommerieux, et Jeanne de Bouteville. son épouse (1560), Gabriel de Ploeuc, héritier de son père, Vincent de P. (1618), Louis-Marie, fils de Charles de Carné, chevalier, vicomte de Carné et de Coetquenan, lequel a ajouté la châtellenie du Pont en Plounéour (1759) ; — divers fiefs dépendants de la seigneurie du Châtel appartenants à Prigent de Coëtivy après le décès de son père, Alain, décédé en 1425, « ou véage de Saint-James de Boévron » (1427), par les héritiers de Christophe de Coëtivy (1465), d'Alain de C., cardinal d'Avignon (1475), Charloys, fils d'Olivier de C. (1480), Marie du Juch, douairière du Châtel, du Juch, de Coëtivy, de Kersimon, du Mur et du Hennès, laquelle a compris les manoirs de Kerrougon, de Rananisi, de Penros, de Frouzguiell (1541) ; la même, comme curatrice de Claude du Châtel, baron de Marcé, dont l'aveu comprend de nombreuses terres dans les paroisses de Broennou. de Plouzezni, de Plounevez, de Lesneven, de Ploudider, nommées Lescoet, Kergasdoué, Kerdoullec et autres (1546) ; — le manoir de Henezcadeuc possédé par Yvon du Bois (1475), Anne du Bois (1541) ; — le lieu et manoir noble de Guicquerneau, par Hervé, fils de Cl. Bihannic, écuyer (1695) ; — divers héritages sis au bourg, à Thénezan, à Languenan, en la ville de Kergréis, possédés par Jean, fils d'Azelice Ranvelin (1412), les héritiers de Marguerite Lannilis (1454), et d'Olivier Legot (1763) ; etc. — Sentences de renvoi, de correction et de réception.

B 1707. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1425-1776. — Paroisse de Plouider ou *Ploudider.* — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : la maison et le domaine de Bouëxière possédés par Guillaume de la Bouëssière (1478), par Jean Le Nobletz, sieur de Kerignon, tuteur de sa fille, Françoise, héritière par représentation de sa mère, Adelize Kerdanet (1624), Marie du Stangier, veuve de P. de Kermorial, écuyer, tutrice de ses enfants (1685) ; — le manoir et lieu noble de Brenbuzual possédé par Prigent de Coatmenech, héritier de Marg. Kerlouan, dame de Kerromp (1496), Jacques de C., seigneur de Coëtjuval (1515) ; Olivier du Louet, héritier de Marguerite C., sa mère (1541), par la fille de Tanguy Buzic de Kerdaoullas (1683) ; le manoir, le domaine et la seigneurie de Coëtmenech. par Prigent, fils d'autre Pr. de C., lequel a produit une attestation de prestation d'hommage au duc et une quittance de douaire de sa mère, Marguerite de Pestivien (1425) ; Charles, fils de Pierre de C., et de Françoise de Nevet (1470) ; François de la Feuillée, vicomte de Plouhedel, après le décès de Pierre de la F. (1519) ; — le lieu et manoir de Créachmic, par Claude du Plessis, épouse de G. Gillart, écuyer, sieur de Larchantel (1715) ; François G., son fils (1757) ; — le manoir, la terre et seigneurie de Kerazret, par Yvon, fils de Jean de Kerazret, écuyer (1495), Méance

Penmarch, épouse mineure d'Hervé Kerlech, héritière d'Olivier P., son père (1541); Françoise K., épouse d'Hervé Kerléach (1552), Anne de Ploeuc, dame douairière du Faouet, baronne de Poulmic (1628); — le manoir exempt de fouages de Kerdellent, possédé par P. Brondin (1495); — le lieu et manoir noble de Kernoec, par Nic. Favé et ses enfants (1727), Marie-Anne Balasvant et consorts (1763); etc.

B 1708. (Liasse.) — 176 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1468-1758. — Paroisse de Plouider. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le manoir de Kergoasdoë et ses dépendances possédé par Olivier du Châtel (1468), Marie du Juch, curatrice de son fils, François du Châtel, héritier de Tanguy (1522); — le manoir, les terres et la seigneurie de Kergouriou, possédés par Tanguy Pilguen, lequel a ajouté Levedern en Plouziny (1541), Guillaume Pilguen, aussi possesseur de terres en Kerlouan (1550), Tanguy P. (1551), Jean Lochan (1603), Julien Lohan, écuyer, sieur de Levedern et de Keraldanet (1654), Joseph Le Torrec, sieur de Bassemaison, négociant à Camaret (1757); — le manoir noble de Kerlevezen, par Marguerite du Bois, dame douairière de Lannoster (1684); — le lieu de Kerperennès, par Christ. Poncelin (1540), Jean Poncelin (1550), Mauricette Cabon (1710); — le manoir et domaine de Kerveuleugan, par Jean de Kerazret, après le décès de son frère aîné, Alain (1475), Marie, fille de Jacques de Kerazouet, son père (1540), G. du Châtel, seigneur de Kersymon, tuteur de sa fille (1556), Anne de Ploeuc, baronne de Poulmic (1628); etc.

B 1709. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

14001-777.—Paroisse de Plouider.—Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le lieu noble de Lescoat possédé par François, fils d'Olivier du Châtel, aussi possesseur de Kergoasdoué (1455); Al. Tanguy (1476), Claude de Kergroadès, veuve de Gabriel de Tuomelin, seigneur de Kerliviry, tutrice de ses enfants (1643), Alain Barbier, seigneur de Kernao, au nom de sa fille, la baronne de Jallay (1686); — le lieu noble et le manoir de Kerperennès possédés par Philippe, fils de G. Touronce et de Jeanne Saint-Denis (1541), H. Touronce (1559), Christ. de Kersauson (1695), Jean-Louis de Trécesson, chevalier (1759); — le manoir et lieu noble de Morizur, par Louis de Morizur (1492), Françoise de Morizur, épouse de Jean de Lesmaës, dont les aveux concernent aussi les terres de Bronbuzual et de Lescoat (1542); — la terre et seigneurie de Rodalvez appartenant à Auffray de Goezbriant fils et héritier d'Alix de Rodalvez, (1455), Guillaume, fils de François de G. (1503), François de G. (1523 et 1540); — des hôtels avec des pièces de terre possédés par Alain Deryan (1400), Jean Le Barbu, héritier de Pr. Lemoyne par sa femme (1413), la fille de Riou Kerdelen (1431), G. Pascoet (1453), Alain, fils de G. Kerguen et de Jeanne de Kerguengant (1458); G. Langristin (1475), Yvon Barys, après le décès de sa mère, Haryse an Gluyar (1486); Fr. Le Veyer (1496), François Legal de Lestevenec (1519), Dider Goff (1540), Cath. du Plessis d'Argentré, pour des terres nobles au terroir de Kerzelen-Huela (1763);— autres déclarations concernant des terres nobles appelées Keraldanet, Kerlec, Kerréole, Kerguvelen et Mouster; — plus des terres tenues en roture par divers. — Autres déclarations des rentes composant le fief appelé la sergentise féodée de Plouider dont jouissait Jean Le Barbu, chevalier (1417), Robert Ynisan (1452).

B. 1710. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin: 2 pièces, papier.

1474-1540.—Paroisses de Ploumaorn et de Plounéventer. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de rentes tenus du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, par les détenteurs dont les noms suivent: Alain, fils de Jean Tournemine, seigneur de Kermelin (1474); — Jean Bras, avec ses frères et sœurs, propriétaires du convenant noble de Richou (1666).

B 1711. (Liasse.) — 90 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

1454-1778. — Plounevez-Lochrist, ou *Guinevez*. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le lieu et manoir noble d'An Enezou ou Lisle possédé par Marie de la Porte de Vesins, veuve d'Yves de Quelen, chevalier, seigneur du Dresnay (1669), Jean de Kersauson, chevalier, seigneur de Goasmelquin (1776); — divers héritages possédés au territoire de Langristin par Hervé Castelfur (1474), Tanguy Châteaufur, écuyer, seigneur de Châteaufur (1540); — le bout de la maison noble de Coatlès ou *Coatlus* avec ses dépendances possédé par Fr. Péan, écuyer, seigneur de Coatlus (1540), Séb. de Kerret, écuyer (1696), Hervé de

K., chevalier (1763); — le convenant noble de Garsirin, par Louis de Kergus, seigneur de Traoufagan (1652), Hamon de K. (1683); — le manoir et les terres de Kerguéguen ou *Kerguelen*, par Sal. Tanguy (1475), T. Le Voyer (15′8), Alain Le Chaussec (1618), ses enfants (1652); — le lieu noble de Kerisiven, par Marguerite de Kergroas (1683); — Fr. Guillotou, écuyer, sieur de Kerever (1763); — le manoir et lieu noble de Kermorvan, par Jeanne Le Veyer, dame de la Feuillée (1464), Silvestre de la Feuillée, chevalier, son fils (1482), J. de Kergroas, écuyer (1643), Jean Le Grand, gentilhomme de la Grande Vénerie (1716), Marie-Jeanne Le Grand, demoiselle du Quelenec (1778); — le lieu noble de Kerroignant, par J.-V. de Belingant, chevalier, capitaine de vaisseau, héritier par sa femme de Louis de la Haie (1764); — le lieu noble de Kerverret, par les enfants de Prigent Guillotou, sieur de Launay (1704), Gilles Le Veyer, chevalier, lieutenant de vaisseau (1763); — le manoir et lieu noble de Landiguiech, par J. Kerlezroux (1541); — le lieu et manoir noble de Lesgadec, par J.-H. Le Tort de Neufpont, ses frères et sœurs (1752), les héritiers de Thérèse Le Tort, dame de Montorien, veuve H. du Gourlay (1777); — le lieu noble du Leslain, par J. Bloussart (1540), J. de Moëllien, seigneur de Lanhoullou (1693), Louise du Coatlosquet (1700); — le convenant noble de Lesmaëc, par la fille de G. Symon (1603), G. Silguy, écuyer, seigneur de Coatirbescont (1656); — le lieu noble du Rumeur, par Anne de Kergroas (1683), Jean Le Grand, écuyer (1727); — autres déclarations de terres nobles par Jean de la Feuillée, héritier d'Isabeau de Coetmenech (1454), Jean de Keraudy (1476), Jeanne Gouzillon (1561); etc.

B 1712. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1517-1711. — Paroisse de Plouyé. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, manoirs, convenants, fiefs, droits réels et honorifiques produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par les seigneurs de la châtellenie de Plouyé dont les noms suivent: François Guillart (1517), Charles, son fils (1527), le même, seigneur de la Villedel et de Plouyé, lequel a produit un rentier complet dans son aveu de 1542; — Marie-Anne Pellissier, veuve de Jean-Charles Ferret, conseiller au Parlement de Bretagne, seigneur du marquisat de Tymeur, auquel était annexée la châtellenie de Plouyé (1711).

B 1713. (Liasse.) — 84 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1464-1779. — Paroisse de Plouzévedé ou de *Guitéredé*. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le manoir et le domaine de Coatmoël ou *Coatarmoal* possédés par Guillaume du Méasgouez, écuyer, curateur de Bernard de M., son père (1542); dame Anne de Robien, veuve de Luc de Kernezné, tutrice de ses enfants (1699), Ch. du Bot, chevalier, comte du Grégo, marquis de la Roche, héritier de la marquise de la Bedoyère (1774); — le lieu et le convenant noble de Coatbizien possédé par Morice de Kerasquer, sieur de Guillimadec (1473), Jérôme de Kergoet, écuyer, sieur de Kerestat (1653), Yves de Kergoët, écuyer (1681), Cl.-Augustine de K., dame du Refuge (1730), Louis de K., chevalier (1757); — le lieu et le manoir noble de Kercham possédés par Hervé de la Forest (1475), Marie de la Forest, dame de Kerancam (1540), Rolland Lelay (1652); — l'hôtel, les étages et les convenants de Kermojan possédés par Guillaume, héritier de Yvon de Launay (1464), G. Émar (1474), Yvon de Launay (1475), Françoise Olivier, veuve Hémery et consorts (1666), Jérôme Hervé (1703), Yves Le Hir (1706); — le manoir noble de Kerynec et ses dépendances possédés par Prigent, fils d'autre P. de Coëtmenech (1472), Renée du Bois, dame douairière de Coatelez (1617), la veuve de J. Allain de la Mare (1688), Vincent de Tinténiac, chevalier, fils du marquis de Quimerch et de Louise Allain (1739); — le manoir et la métairie noble de Meslain ou *Measlein* possédés par G. Estienne (1475), Alain E. (1541), François de Keroullas, écuyer (1665), J. de Kerscau (1727), Pierre Legris et ses sœurs (1757); — autres déclarations concernant des terres nobles sises aux terroirs de Botdreziou, de Cozlan, de Kerguillerm, de Kernoher, de Kerduf, de Keresquen, de Kerscaven, de Taschennou, etc.

B 1714. (Liasse.) — 83 pièces et 60 fts parch.; 38 p. papier.

1418-1777. — Paroisse de Saint-Frégan. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de convenants, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le manoir et lieu noble de Kerfréoc possédé par François, fils de G. Keryber (1521), Isabeau K. (1564), Joseph Grée de Villeneuve (1764); — le manoir et lieu noble de Lesvern ou *Lesguern* possédé par Alain Lesguern, seigneur de Lesguern (1541), Jean, fils de Jean du Poulpry (1541), Alain Huon, écuyer, sieur de Kereselec (1653), Françoise de Kermeno (1653), Vincent Kernatous du Prédic, fils de Michel (1696), Jeanne Huon (1710), Jean Monot (1727), ses héritiers (1751), René Huon (1764); —

le manoir et le domaine seigneurial de Penchoat ou *Penhoet* possédés par Guillaume, fils de Guénolé de Kersauson, écuyer (1495), François, fils de G. Kersausen (1559) ; François, fils de Vincent de K. (1604), Gabriel du Poulpry, héritier du marquis du Poulpry (1687), Marie-Louise de Lhonoré de Trévignon (1765) ; — le manoir noble de Perros et ses dépendances possédés par R., fils de Tanguy Cousin (1412), Jean Guyomarch (1475), Catherine Delaunay, dame de Perros (1541) ; Yves Manyo (1548), Christ. Manyou, écuyer, seigneur de Perros (1559) ; — le manoir et le lieu noble de Ranvelin possédés par Yvon et Henri Lévesque (1475), Fr. Carn (1541), Isabeau de Launay (1541), Nic. Carn (1563), G. Carn (1633), Marc-Sezny-Guy-Marie du Coëtlosquet, chevalier, lequel a intercalé l'aveu des terres du Vieux Kerigean et de Kerbrezan, en Guizény (1766) ; — les maisons et les terres du manoir du Rest possédées par Paul du Rest (1476), Yvon du Rest, écuyer, (1541), ses enfants sous la curatelle de leur mère, Marguerite Touronce, lesquels ont produit un procès-verbal de leurs prééminences en l'église de Saint-Frégan avec un plan figuratif de vitrail (1608-1610), François Le Jacobin, chevalier, seigneur de Keramprat (1683), Yves du Plessis, écuyer, seigneur de Keradenec, lequel a ajouté les manoirs de Kergo en Saint-Frégan, et de Kerellec en Goulven (1709) ; — autres déclarations pour des terres nobles sises aux terroirs de Perros, de Kerdouheuc, de Kergof, et pour quelques terres roturières.

B 1715. (Liasse.) — 9 pièces, 137 fts parch. ; 2 pièces, pap. ; 1 sceau.

1406-1777. — Paroisse de Saint-Frégan. — Trève de Guizény et de Saint-Thégonnec. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir, la terre et la seigneurie de Penmarch, en la paroisse de Saint-Frégan avec extension dans les paroisses de Guizény, de Kernilis, de Ploukerneau, de Goulven, de Ploudider et circonvoisines, possédées par dame Guihederch du Juch, veuve Alain de Penmarch, chevalier, lequel décéda le 8 mai 1406 ; puis par Constance de Penmarch, Henri de P., fils de Alain et d'Aliette de Lanros (1421), Alain de P. (1469), Alain, fils d'Henri de P. (1556), Claude de Penmarch, dont l'héritage a été diminué de deux tiers pour les douaires de sa mère et de sa grand'mère (1565), René, fils de Claude de P. (1631) ; lequel a déclaré de nombreux droits de prééminence dans les églises et chapelles des environs. — Autres déclarations relatives à des héritages situés au village de Bodenery en la paroisse de Pleiber-Saint-Thégonnec (1736-1777).

B 1716. (Liasse.) — 18 pièces et 100 fts parch. ; 15 pièces papier.

1458-1774. — Paroisse de Saint-Vougay. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de fiefs, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir de Gouzillon possédé par Bernard, fils d'Alain Kergus (1458), Pierre de K., écuyer, seigneur de Traoufagan (1541), Tanguy, son frère (1548) ; — le lieu et manoir noble de Kergouarec possédé par Olivier, fils de Jean de Coatlosquet (1474), Hervé de C. (1540), noble homme Olivier du C., sieur du Coatlosquet (1610) ; — le château, le domaine et la seigneurie de Kerjean possédés par le marquis Alexandre de Coatanscoure, chevalier, et ses sœurs, tous enfants d'Alexandre de C. et de Gabrielle Barbier, marquise de Kerjean, laquelle était héritière de René Barbier, son aïeul paternel (1704), autre Alexandre de C., chevalier de Saint-Louis, maître de camp du régiment d'Angoumois (1752) ; — le lieu et convenant noble de la Villeneuve possédé par Jean de Kergorlay, seigneur de Kersalaün (1683), Charles de K., fils du précédent (1705) ; — autres déclarations concernant des terres nobles appartenantes à Yvon Méas an Stourm (1475), Jean du Parc, chevalier, seigneur de Rosampoul (1686), Claude Laporte, prêtre, propriétaire au Bois-Riou (1774) ; etc.

B 1717. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1454-1777. — Paroisses de Sibiril, de Sizun et de Taulé. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : Hamon Lemoine, héritier de Guyon Gourmellen, pour une maison ruinée et des terres (1454), Hervé Lesquellen, sieur de Penfeuntenio, pour une garenne en l'Ile de Batz (1495), Yvon Kergonvarn, pour le manoir de Penfentenio (1542), le tout en Sibiril ; — Cl. du Rochcazré, écuyer (1643), et Cl. de Kergus, écuyer, pour le lieu de Kerambellec (1643), et J. Jobart, propriétaire du moulin de Kerroch (1643), le tout en la paroisse de Sizun. — Autres aveux concernant le manoir noble et la tenue de Coatilés possédés par René Meusnier, écuyer (1693), Cl. Le Gac de Lansalut (1699) ; — la terre et seigneurie de Lésireur, y compris la haute justice et le lieu noble de Kerigou en Plougoulm, possédés par Louis Gourio et Claude de Penmarch, son épouse (1633), Eustache, fils de Charles de Lys, chevalier, sei-

gneur de Beaucé (1708), lequel avoue diverses terres; — le lieu et convenant noble du Lingots possédé par G. Barazer, sieur de Lanurien (1716), Noël David (1773); — le manoir, la terre et la seigneurie de Pensez possédés par Thomas Morant, chevalier, comte de Pensez, lequel déclare qu'il a acquis les droits et privilèges de la fondation des Récollets de Cuburien par les seigneurs de Rohan, après la dame Gillette de Quelen (1700); — le lieu et la métairie noble de Pratépault possédé par Jean Le Gac de Lansalut, écuyer, ancien commandant du château du Taureau (1757); — autres déclarations relatives au convenant de Penprat, appartenant aux héritiers de Cyprien Bertrand de Chavigné (1696); etc.

B 1718. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1461-1777. — Paroisses de Treflaouenan et de Treflez. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes: le manoir et la métairie noble du Cozquer-Meur possédés par Jean Nouel (1475), Jean, fils d'Henri de Cozquermeur (1519). Yves Créachquerault, écuyer (1612), Jean Le Bihan de Pennelle (1653), la veuve de Prigent Créachquerault (1730), Fr. Le Veyer du Bezidou (1758); — le lieu noble de Kerandraon, par la veuve de Jérôme de Lestang, seigneur du Rusquec (1700); — un hôtel et ses terres au village de Kerpernès possédés par G. Jouhen (1476), Yvon Coatangars (1543) — la terre et seigneurie de Kermerien possédée par Fiacre Tronczon (1543), René Lemoyne (1642), Séb. Barbier de Lescoet (1666); — en la paroisse de Treflez, le manoir et le domaine de Coatlez, possédé par Christ., fils de Pierre du Châtel (1461), Guillaume, fils de Jean de Kerrimel, représenté par sa mère Marie de Kerouzeré (1519), Joseph de Poulpiquet, chevalier (1705), Marguerite de Kerouartz, veuve donataire de Jos. de Poulpiquet, et son beau-frère (1762), etc. — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1719. (Liasse.) — 29 pièces, parch.; 29 fts et 11 pièces, papier.

1475-1761. — Paroisses de Trégondern, de Trévou et trève de Trézilidé en Treflaouenan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes: les manoirs nobles et les domaines de Kerisnel et de Tréguintin, possédés par François de Maillé, chevalier de l'ordre du Roi, et Cl. de Kermannan, son épouse, lesquels ont revendiqué des droits d'ajustage sur les poids et balances, d'abordage sur les barques chargées de sel et de charbon entrant à Roscoff ou à Penpol, de prééminence dans la cathédrale de Saint-Pol (1601); — autres déclarations en Trézilidé par les Ursulines de Saint-Pol pour le lieu noble de Coatilizien-Bihan (1729); — par Ch. de Kernezné, pour le manoir de Kerellou (1707); — par Bernard de Launay (1478), Yvon de Coëtquis et Anne de Kerinisan (1522), Jean de C. (1540), Julienne Kerlech, épouse de Jean de Kervennès, écuyer, sieur de Kergoraoch (1670), Marie-Jeanne de Kernezné, épouse de G. de Moucheron, écuyer (1736), pour le manoir et lieu noble de Kerhezrou; — par Pierre de Coëtquelfen (1475), Pierre, fils d'Yvon de C. (1481), Yvon Le Maucazre, sieur du Carbond (1543), Nic. Kerlivier (1610), Jean de Kerlivier, chevalier, son fils (1654), la veuve et les enfants d'Etienne Alain de Maisonneuve (1752), pour le manoir et lieu noble de Leslouch; — autres aveux de terres nobles possédées par G. de Launay (1477), par Jean Coatangars (1543); — autres aveux de terres roturières nommées Pratguidan, Prataiziadec et Kerantraon. — Un seul aveu relatif au convenant de Kerilfin, en la paroisse de Trévou.

B 1720. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1474-1776. — Paroisses de Langangar et de Lanhouarneau. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes: la maison et lieu noble de Lancilin, possédé par T. Denys (1541), Jacques de Tromilin, écuyer, sieur de la Flèche (1602); — le manoir et la métairie noble du Fer, en la paroisse de Lanhouarneau, possédés par la veuve d'Hervé Le Fer (1474), Lancelot de Lesquelen (1478), Nicolas, fils d'Hervé Le Ferz, écuyer (1540), Françoise du Fertz (1639), la veuve Berthou (1665), Hervé Pouliguen (1727), Yves Berthou (1764); — autres aveux concernant des héritages situés dans les territoirs du Fer, de Kerhuon, de Kerméal, de Méasgouez, de Mesanstourm, de Pen an Lan, possédés par Jean Le Roux (1474), Yvon Berthou (1474), Yvon Urgoez (1476), Levencze Parcquer (1747), Ch. Gourio, chevalier, seigneur du Menmeur (1763), et autres; — divers héritages roturiers nommés Lanarbourg, Penanguevès, Villeneuve, Trongurun, aux terroirs du Fer, du Buor, de Penanguéar, possédés par Françoise Kergroas, douairière de Kerbrat (1683), Jeanne Franquet, veuve Fr. Rigollé de Keridec, écuyer (1730), Françoise de Keranguen, dame douai-

rière de Kerraoul, remariée à Michel de Roupiquet, écuyer, « capitaine entreteneur pour le service du Roi en la Marine, lieutenant garde port de Brest » (1653); etc.

B 1721. (Liasse.) — 363 fts et 5 pièces, parch. ; 118 feuillets, papier.

1402-1601. — Titres collectifs. — Seigneurie de Coat ou du *Bois*, en la paroisse de Plounevez et ses annexes — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, fiefs et héritages composant le domaine féodal des seigneuries du Bois et de Seixploë, dépendantes de la terre de Kermaon ou *Carman*, en Kernilis, possédées par Alain, fils de Tanguy de Kermaon, chevalier (1402) ; par Jeanne de Rosmadec, veuve d'Alain (1409), Tanguy, fils d'autre Tanguy de Kermannan (1463). Tanguy de K. (1478), autre Tanguy de K. (1521), par Fr. de Maillé, héritier, par sa femme Claude de K , de Louis et Philippe de Kermannan décédés sans hoirs (1583), dont les possessions s'étendaient dans les paroisses de Ploubanec, de Plouziny et de Taulé. — Seigneurie de Kermannan ou de *Carman* comprenant la seigneurie du Bois, en la paroisse de Plounevez, la seigneurie de Seixploué, en Lanhouarneau, celle de Lesquillen, en Ploubanec, celle de Coatelès, en Taulé, celle de Keramps, en Plouziny. — Aveux et déclarations produits par Maurice de Kermannan, lequel a revendiqué la haute justice de Seixploé, le privilège de menée, le droit de contraindre la dame de la Feillée, à cause de sa terre de Treffalléguen, à fournir trois chevaux scellés et bridés pour courir la quintaine (1555) ; le comte François de Maillé, gentilhomme de la chambre du Roi et Claude de Kermannan, son épouse, héritière de Louis de K. (1601), lesquels ont dénombré les seigneuries du Bois et de Seixploué, la motte de la Marche « où autrefois il y eut château », en la paroisse de Trézélidé ; le manoir et la seigneurie de Lesquellen, des métairies nobles au Damanny ; le manoir de Pen an Knech en Plouénan, le château de Kermannan, en Kernilis, et ses dépendances ; les manoirs de Méan Meur, de Tréguillier et de An Vergers, en Plounéour-Istrez (1601).

B 1722. (Liasse et Registre.) — 115 feuillets, parchemin ; 82 feuillets et 5 pièces, papier.

1570-1715. — Titres collectifs. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, convenants, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : les manoirs et domaines de Lescoat et des Salles en la paroisse de Lesneven ; de Kergo et de Villeneuve, en la paroisse de Kernouez, y compris Kergasdoué en Plouider, possédés par les filles mineures de Guy de Rieux, sire de Sourdéac, après le décès d'Anne du Châtel, leur mère (1570), Alain Barbier, seigneur de Kernao et de Lescoet, qui avait racheté les dites terres après une saisie opérée sur les biens de René de Lescoet, son oncle (1656) ; Sébastien Barbier, chevalier, comte de Lescoet (1692) ; Louise-Julie de Cleuz, sa veuve, laquelle a payé 3.687 livres au Domaine pour droit de rachat (1707) ; — par Claude-Alain Barbier, chevalier, lequel a payé un quart du tiers du revenu des héritages après le décès de Paul B., son frère cadet (1715) ; etc.

B 1723. (Registre.) — Petit in-folio ; 74 feuillets papier.

1540-1575. — Titres collectifs. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et la seigneurie de Menfautet, en la paroisse de Cléder ; les manoirs de Pornevez, en Cléder, de Coëtlez, en Treflez ; de Kerguelen en Plouider ; de Kerlouan, en Kerlouan ; de Kerangueven, en Plabennec, lesquels appartenaient, en 1540, à Guillaume de Kermel, chevalier, seigneur de Coatinisan ; en 1575, à Isabelle de la Boissière, dame de Kermorvan.

B 1724. (Reg. et liasse.) — 330 fts et 2 pièces, parch. ; 108 fts, papier.

1508-1764. — Titres collectifs. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : Y. de Kerouzeré pour une rente en froment (1508), V. de Kerouzeré pour une rente en froment et en argent, levée sur le le territoire du Folgoët (1540) ; — autres déclarations produites par Jean-René de Bréhant, chevalier, comte de Mauron, pour les terres des baronnies de Trongof et de Kerouzeré, dont les dépendances comprenaient les fiefs et juridictions de Penhoat, de Camfront, de Menfaoutet, de Cozquer, de Kerangouven et de Coarlez annexés aux dites baronnies (1714) ; — par Éon, écuyer, seigneur du Vieuxchâtel, pour la baronnie de Kerouzeré, comprenant un droit de sécherie à congres sur le rivage de la Mer, un droit de foire à Plouescat, le jour de la Saint-Luc, le droit de fortifier le château de Kerouzeré, des droits de ligence sur des maisons et des terres situées dans les terroirs de Runguelven, de Streat an Ilis, de Larvor an Tréas, du Menhir, de Scavennou, de Kergoat, de Kersauson, le tout acquis de Jean-Vincent de Larlan, chevalier, comte de Rochefort (1764).

B 1725. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1437-1574. — Titres collectifs. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, par les propriétaires dont les noms suivent : Jean Pencoëdic (1453), Y. Simon et Alix de Keriber (1461), J. Kerouryent (1474), G. Kermellec (1474), Morice de Pontplancoët (1475), Henri, fils de Hamon, propriétaire des lieux de Kergoniou (1475), Jean de Bouteville, vicomte de Coetquenan (1496) ; — Marguerite de Coëtquelfen, veuve d'Yvon Gouzillon (1475), Typhaine et Guillaume Gouzillon (1541-1560), Jean Kerguelen (1541), Jean Kerguelen et Marie du Poulpry (1541), A Montfort (1552), G. Brezal (1571), Rolland de Kergorlay et Jeanne Riou, son épouse (1541) ; Pierre de Boiséon, sieur de Coetinisan et de Vieuxchâtel, propriétaire des terres de Coatlès, de Keranguen et de Penfentenio (1567), Alain Percevaux, écuyer, propriétaire de la terre de Kerdu et de An Pontmein (1574), tous détenteurs d'héritages dans les paroisses d'Ellestreuc, de Plabennec, de Treflez et autres.

B 1726. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 20 pièces papier.

1618-1777. — Titres collectifs. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, par les propriétaires dont les noms suivent : Vincent du Louet, chevalier, seigneur de Coatjunval (1618), Ol. du Louet (1627), Gabriel de Kerven, seigneur de Kersullec, de Lèsdourdu et de la Vigne (1653), Guillaume Cabon, propriétaire du convenant de Kerberennès (1685), Marie Coroller, veuve Jacques Alain, sieur de la Mare, tutrice de leurs enfants, propriétaire des terres nobles de Trongurun et de Lancelin, en Langangar ; de Kervasdoué et de Kerenoc en Ploudider, de Kerveguen en Plounevez (1689) ; P. Alain, écuyer, sieur de Montafilant, lieutenant de vénerie chez M. le duc de Berry, sieur des dits lieux et de Penanech (1729) ; — Jeanne Gourio, veuve de Ch. de Lys (1702), Joachim des Cazaux, écuyer, sieur de Kerdonnartz, du Vignay et de Tréguelier (1725), Yves Salaün et consorts (1728), Pierre Rémy, seigneur de Beauve, major de la marine à Brest (1731), les enfants et héritiers de Matthieu Le Dall, écuyer, sieur de Tromelin (1772), de Charles Gourio, écuyer, seigneur de Menmeur, capitaine général des gardes-côtes (1775) ; etc.

B 1727. (Registre.) — Petit in-folio ; 105 feuillets, parchemin.

1421-1455. — Sénéchaussée de Lesneven. — Rôle rentier contenant une Commission du duc Pierre II instituant Morice de Kerloeguen, l'un des présidents des Comptes de Bretagne, et Henriet Le Sauly, secrétaire du Duc et auditeur des Comptes, dans la charge d'enquêteur et de réformateur du domaine ducal dans le ressort de Lesneven (21 mai 1455) ; — le dénombrement des terres divisées par prévôté dans l'ordre suivant : les prévôtés de Gerffault, de Kergof et Kergueau, de Keranméar, de Kerramps, d'Alain Kerdanet, de Guéguen, du Châtel, d'Alain, Buzic, de Poulmic, de Trévigner, de Guillaume et d'Henri Lemoyne, d'Henri Le Barbu ; — des arrentements de terres conclus par J. Droniou et Jean de Kercoent, commissaires du Duc ; — un aveu de la prévôté de Trévigner par Jean Parscau (1438) ; — l'énumération des chefrentes, des cens, des dîmes et devoirs payés au Duc en nature et en argent ; — la liste des droits perçus sous les noms de rachat, de taux, de ventes d'héritages, de sceaux, de deshérence, d'épaves, de bris de mer, d'entrées et issues dans les ports. — A la fin se trouve la liste des mottes occupées et des mottes vacantes, c'est-à-dire des terres dont les « domaniers sont serfs au Duc en telle manière qu'ils ne puent demourer ailleurs que ès dites mottes ». — Table.

B 1728. (Registre.) — Grand in-folio ; 390 feuillets, papier.

1683-1684. - Papier terrier de la barre royale de Lesneven contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent : P. Le Renoux de la Brousse, évêque comte de Léon, pour le temporel de son évêché, lequel s'étendait dans les paroisses de Lampaul, de Quiminidilly, et comprenait les manoirs et les terres de Villeneuve, de Kerisnel, de Kerangouer, de Rosnevez, de Kersaliou, le port et hâvre de Roscoff, des droits de haute et basse justice sur les paroisses de Trégarantec, de Plouider, de Kerlouan, de Guizény ; — L. de Rohan-Chabot, pour les dépendances de la baronnie de Landerneau qui comprenait les paroisses de Sizun, de Ploudaniel, de Ploubennec, de Plounéventer, les châteaux de Joyeuse-Garde et de Roche-Morice avec des prééminences dans les églises de Saint-Pol et de Saint-Corentin de Quimper.

B 1729. (Registre.) — Grand in-folio ; 233 feuillets, papier.

1682-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent, dans la paroisse de

Beuzit-Conogan : Fr. Hervé, seigneur de Kerasmont, pour le manoir de Kerancorre (f° 398) ; — Anne de Fontaine, pour le lieu noble de Crachcourson (f° 441) ; — Thérèse de Beaujouan, veuve de J. de Talhouet de la Grationnaie, chevalier, pour le convenant de Kerancost (f° 463) ; — Cor. Le Pape, écuyer, sieur de Kermorvan, pour le lieu noble de Goazjegu (f° 483) ; — pour le presbytère et ses dépendances (f° 487); — J. Le Gubaer, dame du Val-Kersulguen, pour le lieu de Pratfeunteun (f° 493) ; — J. Le Dourguy, écuyer, pour le lieu noble de Pont ar Quinquis (f° 495) ; — Fr. de Kermellec, sieur de Keranguriec, pour le lieu noble de Pen ar Choat (f° 509) ; — dom Janvier, prieur de la Bouëxière, pour le temporel de son bénéfice (f° 577) ; etc.

B 1730. (Registre.) — Grand in-folio ; 401 feuillets, papier.

1682-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis, dans la paroisse de Cléder, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent : J. Corentin de Kermeno, pour le manoir noble de Pliven (f° 671) ; — dame M. de Kergroac de Kerongar, pour le lieu noble de Kerbost ; – Fr. Gillard, écuyer, pour le manoir de Kerliviry (f° 695) ; — J. de Kermenguy, chevalier, seigneur de Rozéan, pour la seigneurie de Kermenguy, avec droit d'enfeu dans l'église de Cléder (f° 724) ; — Cl. de Poulpiquet, chevalier, seigneur de Kermeno, pour droits honorifiques dans l'église de Cléder et la chapelle de Saint-Quay (f° 764) ; — Ch. de Kergoat, chevalier des ordres du Roi, seigneur du Chefdubois, pour le manoir noble de Tronjolly (f° 765) ; — S. de Rosmadec, chevalier, pour le château de Kergournadech et la métairie noble de Kersaudy (f° 791) ; – M. de Rosmadec, comtesse de Carcado, pour le lieu noble de Kerandraon (f° 981); — C. de Boiséon, dame du Cosquer, pour le manoir noble de Menfaoutet (f° 989) ; etc.

B 1731. (Registre.) — Grand in-folio ; 287 feuillets, papier.

1682-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis dans la paroisse de Commana, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par H. Pouliquen, pour une maison et des terres (f° 1061) ; — H. Ragel, pour terres situées en la grève de Saint-Sauveur (f° 1096) ;—Y. Pangam, pour une garenne ; — Y. Stéphan, pour la terre des Pradennou (f° 1111) ; — B. Abgrall, pour une maison à Kerbouzac-Braz ; — Fr. de Trogoff, seigneur de Kerelleau, pour la métairie noble de Botdrez (f° 1129) ; — A. de Coatanscour, seigneur de Barach, pour différentes terres (f° 1141) ; — Y. du Poulpry, pour le manoir noble de Keranet (f° 1151) ; — G. de Bouvans, chevalier, possesseur du Bois de la Roche, des convenants de Kerdillez et de l'Angle, de la seigneurie de Gradennec (f° 1177) ; — Cl. du Châtel, chevalier, seigneur de la Roche-Doniou, pour les manoirs de Keryvoaz, de Kerjan, de Kertanguy ; pour la seigneurie de Kerbazlanec (f° 1275) ; etc.

B 1732. (Registre.) — Grand in-folio ; 409 feuillets, papier.

1682-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis dans la paroisse d'Ellestrec, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par la fabrique de l'église de N.-D. de Locmarialan, en la paroisse de Plabennec, pour une maison et des terres (f° 1399) ; — N. Le Clerc, sieur de la Ville-au-Clerc, avocat en la Cour, pour le lieu noble de Cosquer (f° 1443) ; — P. Yseult, clerc tonsuré, étudiant à l'Université de Nantes, pour le convenant de Kerlezraouen (f° 1461) ; — J. de Kerguelen, écuyer, pour le convenant de Kergoz (f° 1499) ; — P. Alno, sieur de Saint-Elouarn, pour le lieu de la Villeneuve (f° 1533) ; – O. du Parc, chevalier, seigneur de Keranroux, pour le lieu noble de Penannech (f° 1565) ; — l'église N.-D. du Folgoët, pour les biens composant son temporel (f° 1607) ; — Cl. Grall, chanoine du Folgoët, pour le convenant noble de Brééachan (f° 1631) ; — l'église N.-D. de Lesneven, pour les biens qui lui furent légués par J. Godefroy, notaire et procureur à Lesneven (f° 1681) ; — A. Madec, prieur du séminaire de l'église du Folgoët, pour une maison (f° 1719); — Cl. de Tromelin, veuve de Ch. de Lesquen, épouse de J. Le Flô, sieur de Trémelo, pour diverses terres ; etc.

B 1733. (Registre.) — Grand in-folio ; 292 feuillets, papier.

1681-1688. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven contenant les dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Guizény, par J. Lochan, écuyer, sieur de Kerouriou, pour le manoir noble de Levédern (f° 1749) ; — V. de Penmarch, chevalier, seigneur du Bourouguel, pour la terre de Goarem ar Roz (f° 1771) ; — J. de Kerouartz, sieur de la Motte, pour le manoir noble de Gouëletquer (f° 1805) ; — M. du Miscam, épouse de Ch. de Sévigné, chevalier, capitaine sur les vaisseaux du Roi, pour le convenant noble de Poultroussec (f° 1813) ; — Fr. Le Jacobin, chevalier, seigneur de Ker-

ramprat, pour les lieux nobles de Kergorest, du Rest, et de Kerilly (f° 1892); — Y. du Poulpry, chevalier, sénéchal de Lesneven, pour les lieux et manoirs de Lavengat, de Karavel, de Cozlan (f° 1903); — Ch. Le Nobletz, douairière de Carné, pour les manoirs de Keraignen et de Bramoullé (f° 1953); — V. de Tromelin, pour le manoir de Ranvelin (f° 1975); — Fr. de Penancoat, chevalier, seigneur de Guillimadecq, pour différentes terres (f° 2009); etc.

B 1734. (Registre.) — Grand in-folio; 317 feuillets, papier.

1683-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Guizény, par R. de Boiséon, épouse de Cl. du Poulpiquet, chevalier, seigneur de Kerment, pour le manoir de Castel an Lez (f° 2061); — Fr. Geslin de Bourgogne, pour une pièce de terre (f° 2069); — J. de Kerouartz, seigneur de la Motte, pour un droit de prééminence dans l'église de Guizény (f° 2079); — Ch. de Lys, chevalier, seigneur de Beaucé, sénéchal de Rennes, pour différentes maisons; — V. de Penmarch, chevalier, pour sa baronnie de Penmarch et des privilèges honorifiques dans les églises du Folgoët, de Ploudaniel et de la cathédrale de Léon (f° 2087); — H. Huon, sieur de Kerezellec, pour le manoir noble de Lesguen (f° 2214); — le marquis Aug. de Sauzay, pour le manoir de Keriber et différents privilèges en l'église de Guizény (f° 2227); — Marie Lebrun, veuve de A. de Bréhant, chevalier, comte de Lisle, pour le manoir de Kervezel (f° 2243); etc.

B 1735. (Registre.) — Grand in-folio; 325 feuillets, papier.

1682-1684. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers fournis en la paroisse de Goulven, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par A. Caër et H. Brennelec, marguilliers de l'église de Goulven, pour différentes terres (f° 2327); — dame F. Le Forestier, épouse de Fr. du Poulpiquet, pour la maison noble de Rannarzur (f° 2341); — E. Le Dourguy, écuyer, seigneur de Roscoff, pour le lieu noble de Kerellet (f° 2381); — M. de Fontanay, épouse de Fr. de Kergonan, pour le lieu noble de Kerprat, duquel dépendent des droits honorifiques en l'église de Goulven (f° 2403); — G. de Penmarch, pour la montagne et franchise de Liorch (f° 2423); — en la paroisse de Guiclan par Cath. Le Borgne, douairière du Runiou, pour le manoir noble de Keryvoas (f° 2431); — Fr. de Kerguiziau, chevalier, seigneur de Kerscao, pour le manoir noble de Kersauzon duquel dépendent un fief de ligence sur la maison de la fabrique de Guiclan, un fief de ramage sur différentes terres (f° 2453); — en la paroisse de Kernouez, par J. de Kerguelen, sieur de Mendy, pour le lieu noble de Kerliau (f° 2547); — V. de Parcevaux, seigneur de Keranméal, pour la terre de Keranméal comprenant métairie, chapelle, colombier, moulin, etc... (f° 2629); — M. Lebrun, veuve de A. de Bréhant, chevalier, comte de Lisle, pour le manoir noble de Roudousic-Bihan (f° 2641); etc.

B 1736. (Registre.) — Grand in-folio; 298 feuillets, papier.

1682-1683. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers fournies dans la paroisse de Kerlouan, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par dame M. du Mescam, épouse de J. de Sévigné, chevalier, capitaine sur les vaisseaux du Roi, pour le lieu noble de Penchoat (f° 2659); — G. Silguy, écuyer, sieur de Poullesque, pour le lieu noble de Keraignan (f° 2683); — J. de Lesguern, sieur du Cleuzmeur, pour droits honorifiques dans l'église de Kerlouan (f° 2727); — M. de Kermenou, pour la maison noble de Lisividec (f° 2753); — G. Blanchaut, sieur de Kéréoc, pour le convenant noble de Kermarquer (f° 2810); — Fr. de Coataudon (f° 2851), et A. Salou, procureur spécial de Cl. Blouin, prêtre, pour différentes terres (f° 2933); etc.

B 1737. (Registre.) — Grand in-folio; 308 feuillets, papier.

1683-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven, comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis dans la paroisse de Kerlouan, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par Ch. Guyomar, écuyer (f° 2953), et Y. du Poulpry, chevalier, seigneur de Lavengat, pour différentes terres (f° 2959); — M. de Kernatoux, seigneur du Prédic, pour des rentes en froment (f° 3027); — Cath. de Coatnempren, pour la tenue de Kerénéec (f° 3035); — J. Le Moyne, chevalier, seigneur de Trévigny et de Kergoat, pour le lieu de Quilorn, diverses rentes, et des droits de ligence (f° 3043); — A. de Coetlogon, sieur de Pontlo, pour le lieu noble de Lestounquer (f° 3105); — Fr. de Kerven, seigneur de Kersullec, pour le lieu noble de Kergouriec (f° 3109); — J. Le Dall, sieur de Chef-de-l'Estang, pour le manoir noble de Tromelin, avec ses dépendances, colombier, rabines, parc de joute, chef-rentes, droits d'armoiries dans l'église de Kerlouan (f° 3159); — M. Huillard, veuve de M. de Kersauzon écuyer, sieur de Basse-Ville, pour le convenant de Tré-

gouinec (f° 3205) ; — R. du Louët, chevalier, sieur de Keranchoat, pour le manoir noble de Kerhuérien et ses dépendances, des prééminences dans les églises du Folgoët et de Lesneven (f° 3211) ; — G. Pinvidic, recteur de Kerlouan, pour son presbytère (f° 3245) ; — Fr. de Boiséon, épouse de Cl. du Poulpiquet, pour des ligences sur plusieurs terres (f° 3249) ; etc.

B 1738. (Registre.) — Grand in-folio ; 321 feuillets, papier.

1682-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven, comprenant les déclarations et dénombrements des héritages nobles et roturiers fournis dans la paroisse de Kernilis, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par dame C. de Rospiec, pour le manoir noble de Keryvec et des droits honorifiques de sépulture et d'armoiries dans l'église de Kernilis (f° 3283) ; — J. Saulnier, sieur du Mesnil (f° 3297), et R. Le Borgne, dame de Penlain, pour des terres et des maisons (f° 3309) ; — Fr. Harquin, veuve de S. Barbier, chevalier, seigneur de Kerchoant (f° 3327), J. Couthouron, prêtre (f° 3357), et J. Gral, gouverneur de la chapelle du Moguer, pour différentes terres (f° 3369) ; — P. Le Pape, sieur de Liscoët, pour le manoir du Liscoët et sa chapelle (f° 3397) ; — S. Le Borgne, seigneur de la Tour-Keraouel, pour différentes possessions (f° 3413) ; — G. de Coetquin, dame de Ranogar et de Kergadiou, pour le convenant de Kerinès-Bihan (f° 3429) ; — le comte H. de Maillé, chevalier, marquis de Carman, pour le marquisat de Carman, les métairies nobles du Grand-Kerbrat, de Pellan, de Traou an Parc et autres terres sises dans les paroisses de Plouyen, Plouguerneau, Guizény, Lanilis, avec droits honorifiques dans les églises de ces différents bourgs (f° 3435) ; etc.

B 1739. (Registre.) — Grand in-folio ; 259 feuillets, papier.

1682-1684. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis dans les paroisses de Plabennec, Landéda, Locquenolé, Languengar, Locbrevalezre, Lanhouarneau, Kerlouan et Goulven, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par T. de Launay, seigneur de Pentreff, pour des terres sises dans la paroisse de Plabennec (f° 3587) ; — les religieux du couvent de Sainte-Geneviève de Saint-Pol de Léon, pour des terres situées en Landéda pour lesquelles ils doivent une messe solennelle le jour de la fête de saint Louis (f° 3635) ; — J. de Kergorlay, pour le lieu noble de Mésianic (f° 3641) ; — H. Barazer de Lanurien, pour la métairie du Stancou, en Locquenolé, avec les convenants de Menguen et de Lingoz (f° 3667) ; — G. Le Borgne, dame de Kerdanneau, pour le lieu noble de Kerguellen et un enfeu en l'église de Locquenolé (f° 3673) ; — C. Gourcun, procureur au siège royal de Morlaix, pour les convenants de Botdilliou et de la Thy an Noz, en la paroisse de Locquenolé (f° 3685) ; — J. Allain, pour le manoir noble de Traougurun avec le moulin et l'étang de Lancelin, sis en la paroisse de Languengar (f° 3703) ; — H. de Servien, camérier secret du Pape, chapelain de Lescoat, pour le manoir noble de Keryczequel avec son moulin et son étang, sis en Languengar (f° 3717) ; — Fr. de Kerguiziau, chevalier, seigneur de Kerscao, pour le manoir noble de Portzcoz, en la paroisse de Lanhouarneau (f° 3809) ; etc.

B 1740. (Registre.) — Grand in-folio ; 375 feuillets, papier.

1682-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis dans la paroisse de Lanilis, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par A. du Plessix, dame du Bois, pour le lieu noble de Kerisquen (f° 3847) ; — P. de Saint-Pern, seigneur du Lattay, pour le lieu noble du Grand Trégollé (f° 3857) ; — M.-A. d'Acigné, épouse de L. d'Acigné, chevalier, seigneur de Bouillé, pour le manoir de Keraldanet (f° 3861) ; — J. Belingant, chevalier, sieur de Kerbabu, pour le manoir de Keruzaouen et des droits d'armoiries et d'enfeu en l'église de Lanilis (f° 3867) ; — les créanciers de H. de Cossé, duc de Brissac, pour la seigneurie du Chastel (f° 3883) ; — les religieux du couvent de Sainte-Geneviève de Saint-Pol de Léon pour la terre des Parcou Guillou (f° 4093) ; — Fr. de Kerouartz, chevalier, pour le droit de passage par bateau sur le bras de mer du Palluden et le manoir du Roz (f° 4105) ; — R. du Louet, chevalier, seigneur de Coatmenech, pour le manoir noble de Kerangar et ses dépendances (f° 4151) ; etc.

B 1741. (Registre.) — Grand in-folio ; 305 feuillets, papier.

1681-1684. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven contenant la déclaration et le dénombrement des héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la ville et les faubourgs de Lesneven, par G. du Plessix, écuyer, pour une maison à l'enseigne du Lion d'Or (f° 4221) ; — Y. du Poulpry, chevalier, seigneur de Lavengat, pour une maison et des privilèges honorifiques dans l'église Saint-Michel (f° 4225) ; — la dame J. de Carné, épouse de J. de Kerguelen, pour une maison (f° 4239) ; — la fabrique de

Saint Michel, pour une maison sise dans le château de Lesneven (f° 4213); — F. de Coataudon, chevalier, seigneur de Kerarnou, pour une maison (f° 4265); — H. Le Duff, trésorier de la fabrique de Lesneven, pour une maison (f° 4291); — J. du Dresnay, chevalier, seigneur de Penanru, pour une maison, ruelle Tochor (f° 4297); — dame M. Huillard, veuve de Kersauson, écuyer, pour deux maisons (f° 4327); — J. Cadrouillac, dame de Penanguer, pour une forge (f° 4357); — le chapelain de Guiquelleau, pour deux parcs de terre proche la fontaine du Seacheurien (f° 4368); — Ch. de Kerneznec, seigneur de Penanech, marquis de Coatarmoal, pour le courtil de Liorz an Sal (f° 4381); — les religieuses de Sainte-Ursule de Lesneven, pour leur couvent, leur église et les biens qu'elles possèdent (f° 4393); — R. de Boiséon, veuve de Cl. du Poulpiquet, chevalier, seigneur de Kerment, pour deux rentes censives (f° 4427); — Ch. Guiomar, sieur de Saint-Laurent, lieutenant au siège de Lesneven, pour une maison (f° 4525); etc. — En tête du registre se trouve un grand plan de la ville et une carte topographique de l'étendue de la paroisse.

B 1742. (Registre.) — Grand in-folio ; 299 feuillets, papier.

1681-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant la déclaration et le dénombrement des héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la ville et les faubourgs de Lesneven, par Fr. Guerry, prieure de Notre-Dame de Lesneven, pour le temporel de sa maison (f° 4553); — O. Larvor, sieur de la Haye, avocat à la Cour, pour une maison (f° 4572); — J. de Carné, dame de Kerguelen, pour une pièce de terre ; — Fr. Le Borgne, dame de Kerangouar, pour un parc de terre (f° 4593) ; — G. Audren, sieur de Leslein, chapelain de Trongurun, pour une pièce de terre (f° 4595) ; — T. Le Borgne, seigneur de la Tour, pour une maison noble et des terres (f° 4599) ; — S. de Lochan, clerc tonsuré, pour une maison avec jardin (f° 4643) ; — H. Laigle, sieur de Coatseziou, bailli et lieutenant général de Lesneven, pour une maison sur la place au Fil (f° 4649); — J. Laoust, docteur en théologie, recteur de Saint Michel, pour une maison, rue du Treziou (f° 4695) ; — les chanoines de la Collégiale de Sainte-Anne, lesquels décrivent leur église et leur chœur, les décorations qu'ils renferment, le lieu noble de Kerbriant, en Ellestreuc, et reconnaissent les seigneurs du Châtel comme leurs fondateurs (f° 4709) ; — J. Le Dall, sieur du Chef-de-l'Etang, pour deux maisons (f° 4731) ; — P. Larue, sergent royal de Brest, pour une maison sur la place au Lin (f° 4753) ; — l'hôpital de Lesneven, pour l'église et chapelle de Saint-Maudez (f° 4789).

B 1743. (Registre.) – Grand in-folio; 437 feuillets, papier.

1684. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven, comprenant la déclaration et le dénombrement des héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Saint-Michel, hors la ville de Lesneven, par : A. Barbier, seigneur de Kernaou, pour le manoir noble de Lescoat et les droits honorifiques qu'il exerçait dans les églises Sainte-Catherine de Ploudaniel, Saint-Michel de Lesneven, Saint-Maudez, Notre-Dame du Folgoat et Saint-Pol de Léon (f° 4829) ; — G. Gouzillon, sieur de Kergouniou, pour le manoir noble de Kergouniou, et l'autel armoirié de la chapelle Saint-Sébastien dans l'église de Saint-Michel (f° 5073) ; — P. Alno, sieur de Saint-Elouarn, pour le lieu noble de Penancoat (f° 5091) ; — R. de Kerloch, dame de la Porte-Blanche, pour le lieu noble de Mesnigoalen (f° 5093); — J. de Kerguellen, écuyer, pour un enfeu dans l'église Saint-Michel (f° 5098); — J. Godefroy, notaire, au nom de l'église Notre-Dame de Lesneven (f° 5121) ; — la fabrique de Saint-Michel (f° 5123) ; — Y. Jort, recteur de Languengar (f° 5191) ; — J. Cadrouillac, dame de Penanguer (f° 5193) ; — J. de Keroullas, sieur de Keralzy, pour différentes terres (f° 5201) ; — J. Allain, sieur de la Mare, pour la métairie de Thy Coz et une tombe armoiriée dans l'église Saint-Michel (f° 5211) ; — Fr. de Penfentenyo, chevalier, seigneur de Cheffontaine, pour son manoir noble de Cozquer (f° 5255); — N. Tanguy, chapelain de Saint-Michel, pour une pièce de terre (f° 5257) ; etc.

B 1744. (Registre.) — Grand in-folio ; 311 feuillets, papier.

1682. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven contenant les déclarations et les dénombrements des héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plonéour-Trez, par G. Le Men, prêtre, pour diverses pièces de terre (f° 5305) ; — J. Silguy, écuyer, sieur de Poulesque, pour des maisons et des terres à Kergoas (f° 5315) ; — G. Gouzillon, écuyer, sieur de Kergoniou, pour une pièce de terre (f° 5335) ; — G. Cabon, sieur de Chateaurun, pour deux celliers au port de Pont-Buzual (f° 5353) ; — J. Vincent, sieur de Rocheville, pour diverses terres (f° 5389) ; — Fr. Provost, veuve de Fr. Mathezou, écuyer, pour le lieu de Kereval (f° 5399) ; — G. Le Gac, sieur de Kerguereon, pour le lieu noble de Kervoné (f° 5429) ; — Yves Roudault, prêtre, pour les champs de Mesiou-Glisinec (f° 5455) ; — J. Hervé, sieur de Kergris, pour une pièce de terre (f° 5471) ; — J.-B. de Belingant,

sieur de Kerbabu, pour le manoir de Roudouan (f° 5533); — M. Floch de Mezilly, écuyer, pour le lieu noble de Kerbrazlaouen, avec ses dépendances où l'on voit « vestiges de chapelle au milieu de laquelle il y a une pierre de taille nommée Maen Saint-Divy » (f° 5575) ; etc.

B 1745. (Registre.) — Grand in-folio ; 307 feuillets, papier.

1682. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les déclarations et les dénombrements des héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plonéour-Trez, par M.-A. de Mescam, épouse de J. Christ. de Sévigné, chevalier, pour quatre pièces de terre (f° 5587); — C. de Coatnempren, pour le manoir de Lanlosq et son courtil (f° 5595) ; — N. Le Goaram, sieur de Lestrezec, pour le lieu noble de Menmeur (f° 5605) ; — G. de la Bouëxière, écuyer, sieur de Bonabry, pour des bâtiments et des terres (f° 5761) ; — G. Le Dall, douairière de Crechnou, pour le convenant de Kerran (f° 5765) ; — T. Le Borgne, sieur de Valfontaine, pour divers parcs de de terre (f° 5833) ; — Y. Soutré, prêtre titulaire de la chapellenie fondée par Louise Pilven en l'église de Plonéour, pour une pièce de terre (f° 5837) ; — Fr. de Coataudon, chevalier, seigneur de Kerarnou, pour un convenant (f° 5867) ; — M. Le Maucazre, veuve de A. du Mescam, écuyer, pour une pièce de terre et une rente de 20 livres (f° 5879) ; etc.

B 1746. (Registre.) — Grand in-folio ; 307 feuillets, papier.

1682-1683. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les déclarations et les dénombrements des héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plonéour-Trez, par M. de Kerret, dame de Trébompé, pour des terres et des rentes foncières (f° 5903); — Cl. de Kermenou, écuyer, sieur de Kermalvezan, pour le manoir noble de Lesconnec et ses dépendances, avec une chapelle dédiée à saint Egonnec (f° 5943) ; — Y. du Poulpry, seigneur de Lavengat, pour des terres et des rentes foncières (f° 5971) ; — Malo Lemoyne, chevalier, seigneur de Trévigny, pour le manoir, la métairie de Trévigny et les dépendances (f° 5983) ; — P. Le Coat, notaire royal, pour une maison (f° 6097) ; — H. de Keréraud, seigneur de Kergomar, vicomte de Coatquenan, pour des rentes d'orge, 12 douzaines d'anguilles et pour les marais du Loch (f° 6139) ; — Y. du Plessis, écuyer, sieur de Keradennec, pour le manoir noble de Kerviliau (f° 6173) ; etc.

B 1747. (Registre.) — Grand in-folio, 417 feuillets, papier.

1683-1685. — Papier terrier de la terre royale de Lesneven comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plonéour-Trez, par M. de Kervilleau, veuve de G. Fournier, notaire royal, pour la moitié du manoir noble de Kervilleau (f° 6211) ; — S. Le Borgne seigneur de la Tour Keraouel, pour le champ de Méangouasquet (f° 6249); — le marquis de Trévigny, la marquise de Kersauzon, Cl. du Bois de Kerannouet, J. du Dresnay, seigneur de Penanru, N. Nouel, sieur de Penamprat, pour des dîmes levées sur des terres roturières (f° 6269) ; — M. de Kerlec, pour le manoir de Kerbraslaouen (f° 6349) ; — M. Chauvel, pour le lieu noble de Kerran (f° 6437) ; — Cl. Le Nobletz, douairière de Carné, pour le manoir noble de Tréguillier (f° 6453) ; — M. Le Bourg, veuve de A. de Bréhant, chevalier, seigneur comte de Lisle, pour diverses terres (f° 6461) ; etc.

B 1748. (Registre.) — Grand in-folio , 281 feuillets, papier.

1682-1684. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plouider, par A. Jean, sieur de la Villeneuve, au nom de C. de Tanoarn, douairière de Keringant, pour le convenant de Kerzellen (f° 6517) ; — J. de Tréanna, chevalier, sieur de Lanilis, pour le manoir noble de Kerdivez et ses dépendances (f° 6551) ; — F. de Coataudon, chevalier, seigneur de Kerarnou, pour les garennes nobles du Mescam (f° 6575) ; — J. de Belingant, chevalier, sieur de Kerbabu, pour une maison noble et son courtil (f° 6577) ; — F. Penfentenio, écuyer, pour le lieu noble de Créacheien ou Kérellé (f° 6599) ; — R. Mol, seigneur de Querian, pour le lieu noble de Brunduzual (f° 6605) ; — F. de Marbœuf, veuve de F. du Han, chevalier, pour le manoir de Kerveulegan avec droits d'armoiries dans l'église de Goulven (f° 6677) ; — N. Ropartz, sieur de Kerdaniel, notaire et procureur au siège de Lesneven, pour le lieu noble de Kercollé (f° 6673) ; etc.

B 1749. (Registre.) — Grand in-folio ; 292 feuillets, papier.

1683-1684. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse

de Plouider, par Cl. de Tromelin, dame de Rochglas, pour le manoir de Crechmicy (fº 6795) ; -- L. de Kermorial, écuyer, pour le manoir de la Bouëxière et ses dépendances (fº 6803) ; — Ch. du Lys, chevalier, seigneur de Beaucé, sénéchal de Rennes, pour différentes terres (fº 6813) ; — R. du Louët, chevalier, seigneur de Coatjunval, pour la vicomté de Coetmenech, les lieux nobles de Coatiguennou, du Pont du Chastel et de Lesfretin, avec patronage sur les chapellenies de Saint-Trégarec, de Brendaouz, droit d'armoiries et d'enfeu dans l'église de Plouider (fº 6829) ; — Fr. de Kerguiziau, seigneur de Kerscau, pour différentes rentes en argent et en froment (fº 6915) ; — G. Bernard, au nom du général de Plouider, pour le manoir noble de Dourmap (fº 6933) ; — en la paroisse de Plounéour-Menez, par Fr. de Ségaller, douairière de Coetlosquet, pour des convenants (fº 6939) ; — M. Le Run, seigneur de Kérezout, pour le manoir de Poulfanc et ses dépendances (fº 6955) ; — J.-B. Moreau, bachelier de Sorbonne, prieur de l'abbaye du Rellec, pour le temporel de cette abbaye (fº 7017) ; etc.

B 1750. (Registre.) — Grand in-folio ; 267 feuillets, papier.

1682-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plounevez, par Hamon de Kergus, seigneur de Troufagan, pour le lieu noble de Garzirin (fº 7089) ; — Fr. Lelong, curatrice de J. de Kergroas, écuyer, pour le manoir noble de Kermorvan et ses dépendances (fº 7101) ; — G. Silguy, sieur de Coatirbescont, pour le convenant noble de Lesmaec (fº 7129) ; — A. Philippe, sieur de Lanrivan, pour le manoir noble de Landiguierch (fº 7205) ; — Cl. de Kerret, pour le manoir de Lisle (fº 7231) ; — Didier de Kerguelen, écuyer, seigneur de Traoumeur (fº 7235) ; — R. de Boiséon, épouse de Cl. de Poulpiquet, chevalier, sieur de Kerment, pour le convenant roturier dit Le Traoun (fº 7273), plus des droits honorifiques dans l'église de Plounevez, dans les chapelles de Saint-Jean et de Lochrist (fº 7279) ; — F. de Montigny, chevalier, seigneur de Beauregard, pour une ligence sur le manoir d'An Enezou (fº 7283) ; — H. de Maillé, comte de la Marche, chevalier, marquis de Carman, pour la terre de Maillé érigée en comté par Louis XIII, en 1612 (fº 7291) ; — etc.

B 1751. (Registre.) — Grand in-folio ; 281 feuillets, papier.

1682-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plougourvest, par P. de Launay, prêtre, chevalier du Mont-Carmel, seigneur de Parcoz et de Kersabiec, pour le manoir de Keruzouatz et plusieurs convenants (fº 7359) ; — R. de Troërin, seigneur de Kerjan, pour deux maisons et des terres (fº 7417) ; — J. Grall, sieur de Bourgeozen, pour le convenant de Milin ar Bellec (fº 7459) ; — J. Miorcec, prêtre, pour le lieu de Goaz an Corre (fº 7479) ; — Renée de Crémeur, douairière de Kervezec, pour le manoir de Pencoatmeur (fº 7493) ; — Alex. de Rieux, chevalier, marquis de Sourdéac, pour la châtellenie de Daoudour, avec les manoirs de Damur et de Coatmeur (fº 7539), etc.

B 1752. (Registre.) — Grand in-folio ; 287 feuillets, papier.

1682-1684. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plabennec, par Renan de Beaudiez, écuyer, sieur de la Motte, pour le manoir de la Motte (fº 7647) ; — J. de Kerguelin, sieur de Mendy, pour le convenant des Isles (fº 7679) ; — F. du Beaudiez, dame de Kerillio, pour le lieu noble de Rochglaz (fº 7775) ; — Anne de Penfeuntenyo, veuve de Fr. de Launay, écuyer, pour le convenant noble de Kerangueven (fº 7789) ; — M. d'Acigné, épouse séparée de biens de J. d'Acigné, chevalier, pour le lieu noble de Kerdonnartz (fº 7799) ; — Anne et Marie de Maillé, pour le manoir noble de Kerhalic-Bihan, la métairie de Moguerou et le moulin du Pont (fº 7803) ; — L. de Mathuzière, prieur du prieuré de Saint-Matthieu de Bréventec, pour son temporel comprenant la métairie noble de Locmazé, les convenants d'An Thy Corn et de Parc an Taly (fº 7893) ; — M. de Ploeuc, marquise de Montgaillard, pour la terre et seigneurie de Plouyé, annexée au marquisat de Timeur, pour les droits de fondation de l'église, de haute justice et de pêche (fº 7899) ; etc.

B 1753. (Registre.) — Grand in-folio ; 349 feuillets, papier.

1682-1684. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans les paroisses de Plougoulm, Plouënan et Plougar, par la fabrique de l'église de Guiclan, pour une terre au terroir de Runplouënan (fº 7929) ; — Maurice Clouin, religieux Carme, procureur des RR. PP. Carmes de la ville de Saint-Pol, pour deux pièces de terre (fº 7971) ; — H. le Jacobin,

seigneur de Dourdu, pour le manoir noble de Dudour (fº 7987); — J. du Han, seigneur, comte de Crechrizein, pour des terres, des rentes et des prééminences dans la cathédrale de Saint-Pol de Léon (fº 8029); — E. de Parcevaux, seigneur de Keranmel, pour le manoir noble de Ramblouch (fº 8053); — le baron Vincent de Penmarch, chevalier, pour le manoir de Penanech, les convenants de Penher, Parc-meur avec droit d'enfeu dans l'église de Plouënan (fº 8113); — Cl. de Kergorlay, chevalier, seigneur de Guengat, pour diverses terres (fº 8249); etc.

B 1754. (Registre.) — Grand in-folio; 291 feuillets, papier.

1682-1684. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les dénombrements et les déclarations d'héritages nobles fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans les paroisses de Plouzevedé, de Ploudaniel, de Plounéventer, de Plouguerneau, de Plouyen et de Plouvorn par Y. de Kergoat, pour le manoir noble de Coatbizien (fº 8287); — G. Jan et S. Le Bihan, pour la maison noble de Kermojean (fº 8327); — Christ. de Guernisac et Cl. de Kergoat, pour la maison noble du Taschennou (fº 8357); — J. Lelez, au nom du général de la paroisse de Treflaouenan, pour diverses terres (fº 8365); — J.-B. Lelory, seigneur de Kercham, pour le manoir noble de Kercham (fº 8367); — Charles de Kernezné, chevalier, marquis de la Roche, pour les ruines de l'ancien château de Coatarmoal et ses dépendances (fº 8381); — M. de Boiséon, épouse de V. de Quénechquivily, chevalier, seigneur de Keraudren, pour une maison et différentes terres (fº 8425); — les religieuses Carmélites du couvent de Bethléem, rue des Forges, à Ploërmel, pour le lieu et manoir noble de Rescadec (fº 8443); — H. de Kererault, seigneur de Kergomar, pour le manoir de la vicomté de Coatquenan (fº 8471); — Guy de Dallogny de Boismorand, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, grand bailli de la Morée, pour le temporel de la commanderie de la Feuillée (fº 8555); etc.

B 1755. (Registre.) — Grand in-folio; 515 feuillets, papier.

1683. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant la déclaration et le dénombrement des héritages nobles et roturiers formant la consistance de la seigneurie de Kerouzeré laquelle s'étendait dans les paroisses de Sibiril, de Plouescat, de Cléder, de Plougoulm, de Plouvorn, de Plouzevedé, de Guizény, de Plouënan et alentours, et appartenait à Y. du Poulpry, seigneur de Lavengat, qui fit ses productions devant les Commissaires de la réformation du Domaine en revendiquant des droits sur le rivage de la mer pour le goëmon, sur les halles, foires et marchés de Plouescat et droit de patronage sur plusieurs églises; etc.

B 1756. (Registre.) — Grand in-folio; 379 feuillets, papier.

1682-1684. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans les paroisses de Saint-Vouguay, Sibiril, Saint-Pol, Saint-Martin et Sizun, par Sébastien Barbier, chevalier, pour le château de Kerjan et ses dépendances, le manoir de Kergoaré (fº 9087); — J. de Kergorlay, seigneur de Kersalaün, pour le manoir noble de la Ville-Neuve (fº 9389); — Hervé de Kermenguy, recteur de la chapelle collégiale de Saint-Jean, pour son temporel comprenant « une maison d'hostellerie qui estoit quitte, par don du Roy, d'impost et billot, attendu l'obligation de l'hoste de fournir du vin pour les messes en laditte église de Saint-Jean » (fº 9395); L. de la Motte-Villebret d'Aspremont, clerc de la chapelle de la Duchesse d'Orléans, abbé commendataire, pour des terres, des maisons, et le moulin de Kerroch dépendants de l'abbaye de Daoulas (fº 9459), etc.

B 1757. (Registre.) — Grand in-folio; 403 feuillets papier.

1682-1685. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven contenant les déclarations et les dénombrements des héritages nobles et roturiers fournis dans les paroisses de Trélféac, Trémenech, Treflou, Treflaouënnan et Taulé, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par dame G. du Poulpry, veuve de R. de Kersauzon, pour le lieu noble de Kerdannet (fº 9471); — Ch. Le Meneust, chevalier, seigneur de Bréquigny, pour les lieux nobles de Kerangomar, de Garanot, de Keramunnou, de Kerambellec, de Paubleiz, avec des droits honorifiques dans les églises de Taulé et de Carantec (fº 9479); — G. de Quélen, dame de Kergroazer, pour la seigneurie de Kerangouarch, les convenants de Kervihan et de Kerambellec (fº 9507); — C. de Beaucé, chevalier, sénéchal de Rennes, pour le manoir de Lezireur, avec son moulin et son colombier, plus les lieux de Toulanlan, Kergadiou, Cosquériou et des droits honorifiques dans l'église de Hanvec (fº 9551); — Louise Le Meneust, épouse de Th. Morant, chevalier, marquis du Mesnil Garnier, conseiller du Roi en ses Conseils, pour le fief et la seigneurie de Pensetz, ancien membre de la vicomté de Léon, s'étendant sur les trèves de Pensetz, Hanvec, Carantec et Callot, pour des landes et franchises, pour la grande pallue de Cuburien, pour le domaine et la sei-

gneurie de Coatelès, réunie à la précédente, pour un droit de port et hâvre dans toute l'étendue de la seigneurie de Pensetz (f° 9595); etc. — Table alphabétique des vassaux qui ont fourni des déclarations et des terres décrites dans chaque paroisse.

B 1758. (Registre.) — Grand in-folio; 281 feuillets, papier.

1695-1698. — Papier terrier de la barre royale de Lesneven comprenant les déclarations et les dénombrements des rentes, des terres, des convenants, des fiefs, des maisons et manoirs produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent : Louis de Rohan-Chabot, pair de France, pour la principauté de Léon, laquelle s'étendait dans de nombreuses paroisses et comprenait aussi la vicomté de Coatmel, sous la barre de Brest, avec de nombreuses ligences sur les manoirs de Kermaugon, de Botquiry, du Rest, de Penangroas et de Hanvec (f° 9552); — Fr. de Boiséon, épouse de Cl. de Poulpiquet, chevalier, pour le manoir de Coatlès (f° 9635) ; — A. de Rieux, marquis de Sourdéac, pour le manoir de Creiz Kéar (f° 9673) ; — Gabrielle Barbier, dame de Coatanscoure, veuve de R. Barbier, chevalier, pour le marquisat de Kerjean, en Saint-Vougay, dont les dépendances s'étendaient en 11 paroisses sur les lieux nobles de Tromeur, de Kergoat, de Kergodalach, de Penanéach, de Kermalcon, de Kerscaven et de Tronjoly, laquelle dame a fourni aussi de longues inductions de titres, plus un extrait du livre des sentences de la réformation du Domaine portant injonction à la dame de Coatanscours de faire enregistrer les lettres d'érection du marquisat de Kerjan, et corrigeant différents articles de son aveu (1697) — plus un arrêt du Parlement maintenant ladite dame dans la mouvance de plusieurs territoires (1698).

B 1759. (Registre.) — Grand in-f° ; 281 feuillets, papier.

1681-1685. — Réformation du domaine de Lesneven. — Plumitif original des audiences tenues au siège de Lesneven. - Ordonnances du Commissaire délégué par le Roi accordant des délais et des mains-levées de saisies aux vassaux absents ou non, pourvus de titres ; — prescrivant de déclarer les terres indépendantes des convenants, en spécifiant la mouvance de leur fief, autant que possible ; — de déclarer les *franchises* ensemencées et de solliciter le congé du traitant pour les exploiter ; — défendant de lever la *champart* sur les montagnes ; — prononçant *exécutoire* contre tous les vassaux qui ont encouru des amendes pour non déclaration ; — ordonnance délimitant le périmètre de la ville de Lesneven, prescrivant de poser des bornes et obligeant les habitants à fournir aveu de la consistance de leurs héritages ; — rôles des contrats de vente conclus dans l'étendue de la ville ; — procès-verbal de partage de la ville en 29 lots appelés Iles ; — rôle des possesseurs des maisons avec la taxe qu'ils doivent au profit des arpenteurs ; — clôture des opérations, règlement des frais de bornes, d'écritures, de papier, de reliure et de transport des registres.

B 1760. (Registre.) — Grand in-f°, 79 feuillets, papier.

1677-1685. — Réformation du domaine de Lesneven. — Livre des audiences tenues à Lesneven par J. François Ravenel du Plessis, maître des Comptes de Bretagne, commissaire député pour la confection du papier terrier de Lesneven. assisté de Yves du Poulpry, sénéchal de Lesneven, et de Ch. Luhandré, procureur du Roi, et contenant les pièces suivantes : un arrêt du Conseil d'État décidant que les Commissaires de la réformation s'adjoindront, dans chaque ressort, le sénéchal et le procureur du Roi, mais choisiront leur greffier (1629) ; — signification au greffier de la juridiction de Hédé (1676) ; — conclusions du procureur du Roi à Lesneven et ordonnance conforme des Commissaires susdits invitant les vassaux à produire leurs déclarations sans restriction, en fournissant à l'appui tous les titres justificatifs de leurs prétentions (1677) ; — ordonnance de la Chambre des Comptes fixant les formalités et la procédure à suivre pour recevoir les déclarations et les faire enrôler ; — nouvelle ordonnance de René de Lohéac, seigneur de Trévozec, maître des Comptes, commissaire député par arrêt du Conseil de mars 1678, portant règlement de forme pour les vassaux et tarif pour les frais à payer ; — arrêt du Conseil d'État désignant de nouveaux Commissaires pour l'expédition rapide du papier terrier dans chaque ressort (1678) ; — commissions particulières du sieur de Trevozec, des sieurs Moreau et Bougis, chargés de la confection du papier terrier, successivement, procurations des susdits ; — injonctions aux engagistes et aux vassaux immédiats du Roi, de produire, sous peine d'amende, leurs déclarations dans le délai de 15 jours, suivant la remontrance des traitants (1681) ; — aux notaires, recteurs et marguilliers des paroisses de fournir des extraits d'actes et des rôles d'héritages ; — arrêts du Conseil instituant un receveur pour toucher les deniers revenant au Roi (1679), portant dispense des Requêtes civiles au profit du même ; — fixant les délais des appels des sentences rendues par les Commissaires ; la forme du recouvrement des droits seigneuriaux et casuels ; — décisions du Commissaire général, député pour la réformation du Domaine en plusieurs généralités, relatives au papier et aux transcriptions des aveux (f° 30) ;

— déclarations de plusieurs propriétaires de juridictions ; réquisitions des préposés et fermiers du Domaine, etc. — Ce livre-recueil est une transcription de cahiers séparés, faite à la requête du traitant Louis Moreau.

B 1761. (Registre.) — Petit in-f° ; 397 feuillets, papier.

1676-1685. — Réformation du domaine de Lesneven. — Livre des requêtes présentées aux audiences tenues par les Commissaires du Roi et les ordonnances rendues sur les demandes présentées par les préposés à la confection du papier terrier du Domaine, à propos de l'exécution des formalités imposées par les instructions ; — par le titulaire de la commanderie de la Feuillée, pour obtenir que les contredits du préposé soient renvoyés à la barre de Rennes (f° 38) ; — par Cl. Le Nobletz, veuve d'Urbain de Carné, pour avoir un délai de 9 mois, attendu que ses titres sont sous séquestre (f° 70) ; — par Ch. de Lys, lequel réclame un délai d'un an, attendu qu'il plaide contre le baron de Penmarch (f° 75) ; — par l'abbé Jean Kermorgant, chapelain du bénéfice de Locmaria, demandeur en main-levée de saisie, attendu que son bénéfice relève de la seigneurie de Landerneau, selon sa fondation (f° 224) ; etc.

B 1762. (Registre.) — Petit in-f° ; 318 feuillets, papier.

1682-1683. — Réformation du domaine de Lesneven. — Livre des requêtes présentées aux audiences et des ordonnances de décharge, de main-levée et de délai rendues par les Commissaires du Roi, à la demande de Marie Le Bescont, veuve P. Yseultz (f° 44) ; — de Noël Le Guen, prêtre (f° 72) ; — de François Habasque (f° 162) ; — de J. Legat, marguillier de l'église de Plouënan (f° 195) ; — d'Olivier Salaun, écuyer, sieur de Kerchoadou (f° 222) ; et autres.

B 1763. (Registre.) — Petit in-f° ; 328 feuillets, papier.

1682-1683. – Réformation du domaine de Lesneven. — Livre des requêtes présentées aux audiences et des ordonnances de décharge, de main-levée et de délai rendues par les Commissaires du Roi, à la demande de Marie Henry, curatrice de son fils, Hervé Abiven (f° 32) ; de Marguerite Cléguer, veuve Hervé Tréguier (f° 47) ; — des héritiers de Guillaume Keroullé, lesquels ont prouvé par attestation qu'on ne tenait pas de registre de décès, avant 1668, dans la paroisse d'Ellestreuc (f° 85) ; — du titulaire de la chapellenie de Bergouet, en Lanilis (f° 110) ; — de Marguerite Tanguy, veuve Cadour, curatrice de ses enfants (f° 163) ; — d'Yves Berder et consorts (f° 202) ; etc.

B 1764. (Registre.) — Petit in-f° ; 339 feuillets, papier.

1684. — Réformation du domaine de Lesneven. — Livre des requêtes présentées aux audiences et des ordonnances de décharge, de main-levée et de délai, rendues par les Commissaires du Roi à la demande des filles d'Yves Symon (f° 20) ; — de Guillaume Le Men et son frère (f° 63) ; — d'Isabelle Berthouloux, veuve Le Symier (f° 91) ; — de Tanguy Audren (f° 142) ; — de Jean Allain et Marie Floch, lesquels ont prouvé par actes que Jeanne Cabioch était morte depuis 50 ans et plus (f° 180) ; — de Françoise Le Harquin, veuve Barbier de Kerchoant (f° 286) ; etc.

B 1765. (Registre.) — Petit in-f° ; 426 feuillets, papier.

1684-1685. — Livre des inductions de la barre de Lesneven contenant les remontrances et les productions de titres fournies à l'appui de leurs prétentions devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par les propriétaires dont les noms suivent : Jérôme Le Dall de Lestang, induit une adjudication de la terre de Tromelin par le Parlement de Paris de 1664 (f° 1) ; — François du Poulpry, une cession de tous les droits seigneuriaux appartenants au seigneur de Mollac sur les terres de Keravel, de Penchoat, de Huon et de Kerriou, en 1630 (f° 16) ; — Louise Le Meneust, la donation de la terre de Keromnès à Fr. de Kergroadès par son frère (f° 59) ; — Gab. de Penmarch cite un acte de don par la duchesse Françoise d'Ambroise à Alix de Coëtivy du rachat de la succession d'Henri de Penmarch, en 1466 (f° 82) ; — le supérieur du séminaire de la Sainte-Chapelle du Folgoët, un contrat de fondation du 8 mars 1593 (f° 237) ; — Alexandre de Rieux, la vente de la seigneurie de Daoudour consentie à François de Tournemine par la vicomtesse de Rohan, en 1550 (f° 241) ; — les gouverneurs de la fabrique de l'église de Saint-Pierre de Plonéour-Istrez citent tous les actes de fondation de leurs archives (f° 425) ; contredits du préposé à la confection du papier terrier.

B 1766. (Registre.) — Petit in-f° ; 421 feuillets, papier.

1684-1685. — Livre des inductions de la barre de Lesneven contenant les remontrances et productions des parties appelées devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour justifier leurs prétentions : Paul Pinart cite un transport du lieu de Keraliou par Michel Samborne à Charles de Troërin et à Paul de Launay, en 1654 (f° 12) ; — François Gourvenec, un extrait mortuaire de Louise Cozic (f° 33) ; — Renée Le Borgne de Lesquif-

flou, un aveu rendu, en 1332, par Jean Le Barbu, possesseur de la prévôté de Ploudiner (f° 93); — Françoise de Boiséon, divers aveux fournis à la seigneurie de Kerelven (f° 186), Gabriel de Penmarch, un contrat de vente de la terre et seigneurie de Penmarch par Ch. de Maillé, marquis de Carman, à Jean de Riovalen, en 1617 (f° 229); — le comte H. de Maillé, un aveu rendu par Pierre de Penchoat et Louise du Juch, sa femme, pour le lieu de Lochodan (f° 374), etc.; — contredits du préposé à la confection du papier terrier.

B 1767. (Registre.) — Petit in-f° ; 421 feuillets, papier.

1684-1685. — Livre des inductions de la barre de Lesneven contenant les remontrances et les productions des parties appelées devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour justifier leurs prétentions : la prieure de N.-D. de Lesneven cite un acte de concession de 1216 et un autre de Pierre II, duc de Bretagne (f° 132) ; — Louis Moret, un partage entre les sœurs Jeanne et Marie Le Goff, de 1662 (f° 152) ; — Rolland de la Fosse, l'acquisition par Gabriel de Keranguen, écuyer, d'une métairie voisine de la ville de Lesneven, en 1624 (f° 253) ; — Bernard Cabon de Kerbresan, le contrat d'acquêt d'une maison dont il est propriétaire à Lesneven, daté de 1658 (f° 319) ; — Jérôme Le Dall, une convention de mitoyenneté conclue avec G. de Keranguen, à Lesneven, en 1626 (f° 340) ; — la veuve d'Urbain Jouan, sieur de la Ville-Jouan, tutrice de leurs enfants, une procuration de 1684 (f° 366) ; etc. — Contredits du préposé à la confection du papier terrier, conclusions du Procureur du Roi et ordonnances d'enregistrement au papier terrier.

B 1768. (Registre.) — Petit in-f° ; 562 feuillets, papier.

1681-1682. — Livre des inductions de la barre de Lesneven contenant les remontrances et les productions des parties appelées devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour justifier leurs prétentions : Yves Chever, ménager, induit une acquisition conclue par son père, François Chever, avec Cath. Kerongar, dame douairière du Mendy et avec Jean de Kerguelen, écuyer, de 1643 (f° 19) ; — Yves Abjan cite un contrat de partage entre Jeanne des Portes, veuve de Kerguern, et Prigent des Portes, écuyer, de 1640 (f° 58) ; — Jean de Kerguvelen, sieur du Mendy, écuyer, un bail à ferme du convenant noble du Kergof, de 1638 (f° 103) ; — Robine, fille de Cl. Harquin de Kerouzien, écuyer, un acte de partage conclu entre les sœurs Louise-Marie et Guillemette, filles d'Alain de Launay, écuyer, sieur de Pentref (f° 195) ; — René et Guillaume Bernard, un traité passé entre leur père Nicolas B. et Pierre Madec, de 1637 (f° 364) ; — Guy Bleinhaut, sieur de Kerfréoc, une prise de possession de la terre de Kerfréoc par G. Carn, sieur de Ranvelin, de 1633, pour montrer que ses prédécesseurs eurent toujours une vitre armoiriée en l'église de Saint-Frégan (f° 389) ; — contredits du préposé à la confection du papier terrier, conclusions du Procureur du Roi et ordonnances d'enregistrement.

B 1769. (Registre.) — Petit in-f°, 684 feuillets, papier.

1682. — Livre des inductions de la barre de Lesneven contenant les remontrances et les productions de titres des parties appelées devant le Commissaire de la réformation du Domaine pour la justification de leurs prétentions : l'abbé commendataire de l'abbaye du Rellec cite des lettres-patentes du duc Jean IV, de 1403, et des lettres de la duchesse Anne de Bretagne de 1498 (f° 29) ; — Alain Abhamon et consorts, un acte de partage de 1660 (f° 151) ; — Malo Lemoyne, chevalier, déclare que la plus grande partie de ses titres ont été brûlés, en 1675, par les paysans attroupés (f° 190) ; — François Lemen, un contrat d'échange conclu entre son père et Yvon Bodennec, en 1629 (f° 220) ; — Maurice Le Reun et Marguerite Le Diouguel, un échange de la terre et seigneurie de Poulfanc conclu par Fr. Le Diouguel avec P. des Portes, écuyer, sieur de Pontrivy (f° 237) ; — Cath. de Coëtnempren, cite l'échange du manoir de Kerperezec contre divers fiefs et des chefrentes annexés à la terre de Kerenez, en 1476 (f° 339) ; — Pierre de Neboux, évêque, comte de Léon, déclare qu'à son entrée en fonctions il a trouvé les archives pillées (f° 480) ; — conclusions du Procureur du Roi, contredits et avis du préposé à la confection du papier terrier, ordonnance d'insertion.

B 1770. (Registre.) — Petit in-f° ; 527 feuillets, papier.

1680-1682. — Livre des inductions de la barre de Lesneven contenant les remontrances et les productions de titres des parties appelées devant le Commissaire de la réformation du Domaine, pour la justification de leurs prétentions : Suzanne Marion allègue que le lieu noble de Pen an Traouhir appartenait à François Henry de Kermoné par partage des biens de Ph. Moal, en 1658 (f° 54); — Gab. de Crechquéraut, sieur du Cozquermeur, que son domaine provient en partie de la succession de Anne Tronson, sa mère (f° 93) ; — Alain Breton que son père fut approprié de son bien par acte de 1632 (f° 210) ; — les héritiers d'Yves Salomon et d'Hervé Hergouach citent un aveu de 1601 (f° 282) ; — les enfants d'Alain Grall invoquent l'acquisition faite par Martin Pascouet

d'avec la marquise de Neufbourg, en 1638 (f° 331); — Jean Le Dourguy, écuyer, cite la donation faite par son père du lieu de Pont ar Quinquis à son premier né, lors de son mariage, avec Anne de Lesquen (f° 414); etc. — Contredits et avis du préposé à la confection du papier terrier, conclusions du Procureur du Roi et ordonnances d'insertion.

B 1771. (Registre.) – Petit in-f° ; 578 feuillets, papier.

1681-1685. — Livre des inductions de la barre de Lesneven contenant les remontrances et les productions de titres des parties appelées devant le Commissaire de la réformation du Domaine, pour la justification de leurs prétentions : Chr. de Guernisal et Cl. du Kergoet allèguent que la douairière de Larchantel leur a vendu le lieu noble de Taschennou, en 1664 (f° 1); — Jean Silguy, que J. Guéguen, son aïeul, a payé le convenant de Goasplesquen la somme de 1.800 livres (f° 33); — Hervé Abolivier, que Constance Legall est héritière d'Hervé Legall par un acte de partage de 1609 (f° 375); — les héritiers de Goulven Abiven citent l'arrentement, à titre de cens, du lieu de Kermoné-Bihan par Jean Kerdaniel à leur auteur, en 1629 (f° 388); etc. — Contredits et avis du préposé à la confection du papier terrier, conclusions du Procureur du Roi et ordonnances d'insertion.

B 1772. (Registre.) — Petit in-f° ; 442 feuillets, papier.

1680-1684. — Papier terrier de la barre de Lesneven contenant les remontrances et les productions des parties appelées devant le Commissaire de la réformation du Domaine pour la justification de leurs prétentions : François Le Veyer et les filles d'Olivier Larvor justifient la propriété d'un parc par une transaction entre David Nouël et le dit Olivier, de 1659 (f° 29); — Françoise de Boiséon rappelle que sa tante, Claude de Kergroadès, fut héritière universelle des maisons de Coatlès et de Kerliviry (f° 204); — Agnès de Kerlech produit divers aveux pour justifier les proches fiefs de la seigneurie de Kercongar (f° 240); — Ch. de Lys allègue que ses titres ont été joints à la procédure dirigée contre le baron Vincent de Penmarch, tuteur de sa femme (f° 335); — Robert du Louet, chevalier, est condamné à 1.000 livres d'amende dans les conclusions du préposé (f° 400); — les enfants de Prigent de Kersauson citent des lettres d'Henri IV confirmant les foires de Kersaintgily et les coutumes à percevoir (f° 426); etc. — Contredits et avis du préposé à l'exécution du papier terrier, conclusions du Procureur du Roi et ordonnances d'insertion.

B 1773. (Registre.) — Petit in-f° ; 466 feuillets, papier.

1680-1685. — Livre des inductions de la barre de Lesneven contenant les remontrances et les productions des parties appelées devant les Commissaires de la réformation du papier terrier : les marguilliers de l'église de Goulven citent les acquisitions de Jean Trévian, recteur (f° 1); — la veuve d'Alain Cléguer, un acte d'afféagement du lieu de Botdreziou de 1611 (f° 13); — les enfants de Maurice Mesanstourm, une transaction de 1672 qui les oblige envers la fabrique de Goulven (f° 62); — V. Le Maucazre, propriétaire du lieu de Kerautret, cite les acquisitions de Jean Marion, sieur du Questel (f° 198); — la veuve de Fr. Trouërin, écuyer, sieur de Kergonnan, cite un aveu fourni par Isabelle Traougoff, épouse de François de Kerlec (f° 364); etc.

B 1774. (Registre.) — Grand in-f° ; 318 feuillets, papier.

1678-1685. — Livre des inductions de la barre de Lesneven contenant les remontrances et les productions de titres fournies à l'appui de leurs prétentions par devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires dont les noms suivent : Françoise et Anne Prigent citent un contrat d'acquêt de 1628 conclu entre Hervé de Lestang et François Prigent, propriétaires à Gorre-Beuzit (f° 31); — H. Le Jacobin et ses enfants, propriétaires de la terre du Dourdu, citent une présentation du titulaire de la chapelle de N.-D. de Pratcoulm, en 1621 (f° 88); — l'évêque de Léon justifie longuement ses droits seigneuriaux sur les convenants de la paroisse de Trégarantec et ses droits de propriété sur le manoir de Porléach (f° 97); — Jacques de Kermenguy établit ses prééminences en l'église de Brélevenez par une donation consentie à Tanguy de Kermenguy, par G. de Coëtquelfen, écuyer, en 1601 (f° 141); — Renée Le Borgne de Lesquiffiou soutient que sa terre de Coatmenech porte le titre de vicomté depuis plus de 300, ans en s'appuyant sur plusieurs aveux (f° 182); etc.

B 1775. (Registre.) — Grand in-f° ; 290 feuillets, papier.

1682-1684. — Livre des sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement, rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier de Lesneven pour les terres et seigneuries situées dans les paroisses de Bieuzit, Broennou, Cléder, Commana, Ellestreuc, Guisény, Goulven, Guiclan et Kernouez ; l'évêque de Léon est maintenu dans la souveraineté de son minihi (f° 5); — les titres de très haut et

très puissant prince sont rayés de l'aveu du prince de Léon (fº 20) ; — Catherine de Boiséon est obligée à produire la pancarte de ses foires (fº 84) ; — le titre de châtellenie est rayé de l'aveu de G. de Bouvens, chevalier (fº 113) ; — Rod. de Kersaintgilly, écuyer, sieur de Keravel, est condamné à payer les lods et ventes de ses héritages (fº 199) ; etc.

B 1776. (Registre.) — Grand in-fº ; 323 feuillets, papier.

1682-1684. — Livre des sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier de Lesneven pour les terres et seigneuries situées dans les paroisses de Kerlouan, Kernilis, Kersent, Landéda, Locquénolé, Locquengar, Lanhouarneau, Lanilis et Lesneven : le comte Henri de Maillé, marquis de Carman, est débouté de la seigneurie du cimetière où est bâtie l'église de Plabennec (fº 425) ; — J. Allain de la Mare, est déchargé du rachat de la succession d'Alain de Keranguen (fº 455) ; — le directeur des créanciers du duc de Brissac, ex propriétaire de la terre du Châtel, a été débouté de la possession de plusieurs îles en mer (fº 506) ; — Jeanne Cadrouillac, dame de Penanguer, est condamnée à payer les lods et ventes de la succession de la dame de Kerrigonan, sa tante (fº 601) ; etc.

B 1777. (Registre.) — Grand in-fº ; 471 feuillets, papier.

1682-1684. — Livre des sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier de Lesneven pour les terres et seigneuries situées dans les paroisses de Saint-Michel, Plonéour-Trez, Plouider, Plonéour-Ménez, Plounevez, Plougourvest, Plabennec et Plougoulm, au profit de Chr. Guyomar de Saint-Laurent, écuyer, lieutenant du Roi au siège de Lesneven (fº 679) ; — de Jean Silguy, écuyer, sieur de Poullesquen (fº 665) ; — de Nicolas Le Goarant de Lestrezecq (fº 727) ; — de Marie, fille juveigneure de Maurice de Querret, sieur de Trébomp (fº 779) ; — de Gillette Beuzit, dame de Kerdolas (fº 833) ; — des Carmes de Saint-Pol-de-Léon, lesquels sont obligés de chanter le jour de la Saint-Louis, le verset *Domine, salvum fac regem* (fº 1084) ; etc.

B 1778. (Registre.) — Grand in-fº ; 331 feuillets, papier.

1682-1686. — Livre des sentences contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier de Lesneven pour les seigneuries et les terres situées dans les paroisses de Plouenan, Plougar, Plouzévédé, Plounéventer, Plouyé, Sibiril, Taulé, Trémenech, Treflóu, Plouescat et Treflaouennan, au profit d'Anne Mancel, veuve de Ch. de Matan, chevalier, seigneur de Beaucoudray (fº 1091) ; et du baron de Kerouzeré lequel a été obligé de faire enregistrer l'érection de sa baronnie et de retrancher plusieurs prétentions de son aveu (fº 1210) ; — sur la déclaration de J.-Seb. Barbier, seigneur de Kerjan, ont été rayés les mots « marquis, chef d'escadre en Bretagne, commandant la noblesse de de Léon » (fº 1239) ; — sentences de décharge de droits et de l'exécution de diverses condamnations prononcées par un jugement précédent. — Liste des héritages dont les propriétaires ont fait défaut (fº 1409). — Table alphabétique des noms des vassaux dont les déclarations ont été insérées au papier terrier (fº 1411).

B 1779. (Registre.) — Grand in-fº ; 175 feuillets, papier.

1685. — Réformation du domaine de Lesneven. — Livre d'ordre contenant : 1º le procès-verbal de clôture des opérations des Commissaires chargés de l'exécution du papier terrier de Lesneven ; 2º le relevé des redevances énoncées dans chaque déclaration et qui doivent figurer dans le rôle rentier (fº 8) ; 3º la table alphabétique des noms des vassaux qui ont fourni des déclarations aux Commissaires (fº 42) ; 4º un état alphabétique des terroirs cités dans les actes, indiquant le folio du terrier et les anciennes cotes du greffe (fº 71) ; 5º un autre état alphabétique des noms des vassaux qui ont fourni aveu à la Chambre des Comptes avec leur cote suivant leur inventaire (fº 160) ; 6º un état des cotes des aveux inventoriés qui peuvent servir à la connaissance des fiefs (fº 172).

B 1780. (Registre.) — Petit in-fº ; 218 feuillets, papier.

1575-1784. — Inventaire descriptif des aveux et déclarations fournis par les vassaux du Roi dans le ressort de Lesneven à la Chambre des Comptes et répertoriés au greffe dans l'ordre de leur arrivée.

B 1781. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1639-1777. — Obéissances féodales. — Contrats de vente et d'échange conclus dans le ressort de la barre royale de Lesneven concernant les héritages suivants : divers droits de fief, de juridiction, de rachat et d'hommage, acquis, en la paroisse de Commana, par Guy de Bouvens, seigneur du Bois de la Roche, pour être incorporés à la seigneurie du Bois, en 1639 et en 1652 ; — les manoirs de Chef du Bois en Beuzit-Conogan, du Bois-Riou, en Plougar (1689), de Ranvelin, et du Frout en Guizény (1698) ; — la terre et seigneurie du Rouazle, en

Lanilis, pour laquelle P. Bedbéder de Bordenave, lieutenant de vaisseau, a payé 2660 livres pour droits de lods et ventes (1715); — le moulin du Rest Kergoff, en Saint-Frégan, afféagé à Cl. Thomas lequel a subrogé ses droits pour une moitié à Yves Beyer (1773); — le lieu de Pont ar Groas, en Languengar, acquis par le sieur Arnaud du Brocard, marchand à Brest; – le manoir de Kerbérénès, en Plouider, acquis par Fr. Le Tullier, avocat en Parlement (1773); le manoir de Kerbaronnou, en Ploudaniel, et le lieu noble de Brech-Hunien, en Kernilis, aliénés par Pierre Giraud du Poyet, écuyer, ancien officier des troupes de marine (1774); -- une maison à Lesneven vendue par Jean-Charles de Lespine, chevalier, seigneur de Granville, major du bataillon de la milice garde-côtes de Landerneau, à J.-M. Cabon, sieur de Kerandraon, officier au régiment de Berry (1775); — les terres et seigneuries de Loquivy et de Kergaëlé, en Plouguerneau, acquises par la veuve de Ch. Hardouin de la Girouardière, chevalier, capitaine des vaisseaux du Roi (1777); et autres.

Sénéchaussée de Morlaix

B 1782. (Liasse.) — 14 pièces parchemin ; 6 pièces, papier.

1506-1759. — Paroisse de Botsorhel ou *Bos Corser*. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Kerahel possédée par Hervé, fils de Rolland du Plessis (1510), Jean du Plessis (1540), Anne du Parc, veuve de P. Harscoët, et son fils (1642), Rolland de Calloët (1702), Hyacinthe de Calloët-Lannidy, seigneur abbé du Faouët, agissant pour son frère et sa sœur (1759); — le manoir noble de Kervisien, par A. de Volvire, comtesse de Saint-Maure, veuve de Séb. Lollivier, tué à la bataille de Spire, tutrice de leurs enfants (1704); — le lieu et métairie noble de Villeneuve *an Kerneven*, possédés par Anne Toupin, dame de Kerveniou et de Saint-Mady (1581). les filles mineures de Guy de Keraldanet, seigneur du Rascor (1633); — le moulin de Pratguen possédé par Françoise Pastourel, veuve de Michel de Sclizon de Keralio (1525), par Chr. de Sclizon avec quelques pièces de terre (1541); — diverses ligences dépendantes de la seigneurie de Tuouhom possédées par Yvon Jourdan, après le décès de Marguerite Toupin, sa mère (1506), Yvon du Botloy (1540), Anne Toupin, dame de Kerouchant (1560); etc.

B 1783. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1416-1777. — Paroisse de Garlan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Bois de la Roche *Coat an Roch*, possédées par Éon Foucault, seigneur de Lescoulonarn, principal héritier d'Annette de Dinan, son aïeule (1417), Gauven de Languénoez, héritier de Jeanne Foucaud (1487), Yves Le Bloussart, écuyer (1610), François Lhelliès (1677); – le manoir du lieu noble de Kerouchant et ses dépendances possédé par B., fils de Jean de la Boissière et de Cath. de Trongoff (1454), Jean de la B., son fils (1466); — des terres au village de Kertanguy, possédées par Jean de Languenoez, héritier de P. Foucault (1502), Marie Le Dourguy, veuve de Nicolas Le Bloussart (1640); — le moulin de Poullech et diverses terres démembrées du domaine de Boiséon, possédées par J.-B. Bouyn de Cacé, chevalier, président à la Chambre des Comptes (1777); — le manoir et la métairie noble de Rascoët possédés par Jean Costen, marchand à Morlaix (1668), ses enfants (1688), Jean Le Minihy et ses enfants (1763); — le lieu noble de Roscustou par les enfants mineurs de Cyprien Bertrand de Kermebel (1717); etc.

B 1784. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1454-1777. — Paroisses de Guerlesquin et de Guimaec. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le lieu et le manoir noble de Kerazran possédés par Françoise Le Gualès, épouse de Louis Ragon, seigneur de Kercaradec (1631); — diverses terres dépendantes des lieux nobles de Kernelouarn, de Chéruel, de Villeneuve, de Lesmoualch, de Keroranton, possédés par Guillaume, fils d'Yvon Garric (1454), Guillaume, fils de Jean Thomas (1501), Louis, fils de Jean de Bouteville (1505), François Lolivier, seigneur de Lochrist (1628), Pierre de Coëtredez, seigneur de Guerlesquin, après Anne de Rohan, veuve de Pierre de Rohan, qui fit aveu en 1525 (1602), Julienne Foll et ses sœurs (1764); — en la paroisse de Guimaec, le manoir et la métairie noble de Kerven possédés par Marie-Anne de Lesormel (1696), Célestin de Kermabon, chevalier, officier des vaisseaux du Roi (1737); — diverses pièces de terre sises dans les frairies de Keranrum et de Kereven; — le convenant noble de Kerscau possédé par Marguerite Foll, veuve Le Dur, et sa fille (1763); etc. — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1785. (Liasse.) — 132 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1407-1709. — Paroisse de Lanmeur. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons,

de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Morlaix, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Boiséon possédée par Hervé de Coëtredrez, après le décès de sa mère, Margilie de Boiséon, décédée en 1401 (1407), Jean de Coëtgoureden, fils de Jeanne de Boiséon (1452), François de Boiséon, fils de Béatrix Péan (1472), et après la mort de son père Guillaume (1473) ; par Pierre de Boiséon, après la mort de François, son père, tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488 (1490) ; par Claude de Boiséon, seigneur de Coetrevan, de Chef du Bois et de Gouverbihan, fils de Pierre, lequel a compris dans son aveu les lieux et manoirs de Kerbriand, de Kerouhant, le moulin Oroual, la métairie de Kerverzic, le moulin de Poullech en Garlan (1541) ; — Isabelle de la Bouëssière, tutrice de Pierre de Boiséon, son fils, sieur de Coëtinisan et de Kerouzéré (1575) ; Guillaume Héliès, écuyer, audiencier en la Chancellerie de Guyenne, après le décès de Fr. Blanchard, son épouse, tuteur de leurs enfants (1696), G. Héliès (1709) ; etc.

B 1786. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1450-1777. — Paroisse de Lanmeur. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble du Bodon ou du *Botdon* possédé par G. Garric (1486), François, son fils (1511), Yvon G. (1540), Jacques Tournemouche (1567), Martin Tournemouche, écuyer (1600), Maurice Le Borgne, écuyer (1654), Françoise Le Borgne, veuve d'écuyer Fr. Jégou de Bois-Allain (1685), Fr. Jégou du Perenno, tutrice de Mauricette Jégou (1740) ; — le lieu noble de Bois-Sauveur possédé par Jean de Kerérault, écuyer (1652) ; — la maison, le moulin et les convenants de Coat an Frotter possédés par Ph. Quintin, fils d'Azelice de la Forest (1501) ; Ph. Q. de Coatamours (1540), B. Quintin, écuyer, héritier d'Antoine Q. (1602) ; François Lolivier, écuyer, seigneur de Kergariou, héritier de Marie Quintin, sa mère (1685) ; — l'hôtel de Kerancorre possédé par Jean de Launay, héritier de Marg. de Kerjagu, sa mère (1450) ; — le manoir et la métairie noble de Keraël-Kergariou possédés par Jean de Kergariou et Marguerite de Quelen, sa mère (1541), par Olivier du Parc, chevalier, seigneur de Lezerdault et de Kergariou (1682) ; — le lieu et la métairie noble de Keralsy possédés par Hervé de Launay (1515), Jean Le Bihan (1581) ; — le lieu noble de Kerguillerm et ses dépendances possédé par Guillaume, fils de Jean Coroner (1540) ; Pierre Raison et Anne Coroner, seigneur et dame de Kerdu (1543), François Raison, écuyer, sieur de Kerlabour (1618) ; — le lieu noble de Kernech Huéder possédé par Aliette, fille de Jean Ynisan (1540), Philippe de Lescorre (1542), Louis Ropartz (1628), Louis Le Maigre, marchand de draps (1665), les enfants de Claude Guilbaud (1754) ; — le lieu et la métairie noble de Kerrest, par Rolland, frère de Jacques de Botiliau (1499), Olivier Nouël, sieur de Kerven (1601), Jean du Cambout (1603), Jean Bertrand (1640), Renée Calloet de Kerbriand, veuve de J. Le Chaussec, écuyer (1660), Nic. Sclisson (1758) ; — la terre et seigneurie de Lesguern possédée par Tanguy de Kermannan, seigneur de Seixploë, après le décès de Marguerite du Châtel (1491) ; — le manoir et la seigneurie de Penanstang, par Fr. Lescoet, écuyer, seigneur de Kergoff (1541), Françoise de Keranguen, héritière de Pierre Calloët, écuyer, sieur de Kerastan, son aïeul maternel (1652), Fr. de Goudelin, écuyer (1685) ; — les droits de péage et de pontage à percevoir au Pont-Menou et le convenant de Ru-Gréguen possédés par les enfants de B. Ferret, écuyer, conseiller secrétaire du Roi (1698) ; — le moulin de la Rive, en la trève de Loquirec, possédé par Jeanne de Kerérault (1652) ; le quart en indivis dans le moulin de Pontamenou possédé par Jean et Joseph Raison de Bois-Morin (1777) ; etc.

B 1787. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1448-1777. — Paroisse de Lanmeur. — Aveux et dénombrements de terres et de maisons tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le convenant noble de Keranroch, possédé par les enfants de Jean Lazren (1509), Jean de Talhouet (1540) ; — le convenant noble de Kerezrou, par Richard Lahaie (1652) ; — le convenant noble de Kergolvan, par G. du Bois-Berthelot (1642) ; — le convenant de Kernech Hervé, par Paul du Plessis (1540) ; — les convenants nobles de Lesengar, par Alain Étienne (1455), Jean, fils de Jacques-Étienne de Kerguéguen (1503), Claude de Penchoadic, prêtre (1653), Guy de Kermenguy, chevalier (1698), le comte Raoul de Caradeuc (1774), François Pastour (1777) ; — des convenants nobles au terroir de Loquirec, par Barbe, fille de Morice Forget (1518), Jean Tréouret, écuyer, sieur de Kermadoret (1540), Ch. de Kermoisan, seigneur de Goesmap, Louis Gouzillon, sieur de la Ville-Blanche (1541), Jeanne Gouzillon, épouse d'Y. de Lanuzouarn (1561) ; — des convenants nobles au terroir de Pengast, par Guillaume Le Habasque, sieur de Trégat-Goallon (1499), Michel du Plessis, écuyer, sieur de Kertanguy (1640) ; — les convenants et les terres dépendants de la seigneurie de Tremedern, laquelle s'é-

tendait dans les paroisses de Lanmeur et de Guimaec, possédés par René de Kermabon, chevalier, et Hélène de Bégasson, (1694), Marie-Joseph Grignart, seigneur de Champsavoy, héritier de Séb. de Bégasson, sa mère (1764); — autres déclarations concernant des pièces de terre possédées par H. Pezron (1501), Y. Prigent (1540), Guillaume de Guigaznou, écuyer, seigneur de Guicaznou (1540), Jean de Kerret, écuyer, et Barbe Kergariou, seigneur et dame du Val et de Kerret (1540); – des convenants roturiers situés dans la trève de Loquirec; — diverses terres sises, aux terroirs de Kerdalahec, de Lesengar, de Run Guen et de Bresecachan possédées par H. de Kermarlec, héritier de Jeanne Coëtilès, sa mère (1448); etc.

B 1788. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1495-1772. — Morlaix : paroisses de Saint-Mahé, de Saint-Mélaine et de Saint-Martin. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Morlaix, sous les dénominations suivantes: les diverses parties du lieu et manoir noble de Coatamour possédées par Catherine Le Borgne, veuve Oriot (1677); — un lieu et manoir noble appelé Kerjoaic possédé par Urbain de Trémic, écuyer, seigneur de Keranéissan (1753); — le manoir de Penlan et ses dépendances possédé par les enfants de Tanguy Moysant, écuyer, et de Catherine Nouël, sieur et dame du Leslech (1683); — le petit lieu noble de Talien an Ru possédé par Marie Oriot, dame de Breugnon, épouse de Ch. Haudeneau de Breugnon, lieutenant de vaisseau (1725); — le manoir de Tuon, en la paroisse de Saint-Martin, possédé par Hervé, fils de Guillaume Kerret (1495); — le lieu et manoir noble du Val possédé par Jean de Kerret, écuyer (1540); Jean Le Ségaller, écuyer, sieur du Mescouet, lequel revendique les droits honorifiques en l'église de Saint Martin, en invoquant un contrat passé, en 1479, entre les paroissiens et Guillaume de Kerret, à la suite de la construction du chœur (1631); Françoise Siochan, dame douairière du Plessis-Trésiguidy (1675), Françoise Le Ségaler, sa fille (1678), J.-B. de Coëtlosquet, major des gardes-côtes (1758); — autres déclarations concernant des terres et des maisons sises à Kerneguès, au bourg de Penannech et près le pont de Pouliet; — le lieu noble de la Palue, comprenant deux moulins et des terres, possédé par Fr. Lesparler (1540); etc.

B 1789. (Cahier.) — Grand in-f°; 101 feuillets, papier.

1711. — Paroisse de Plouégat-Guerrand. — Aveu et dénombrement des terres, maisons, rentes, convenants, fiefs, droits réels et honorifiques formant la consistance du marquisat de Guerrand, lequel relevait directement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, et s'étendait dans les paroisses de Lanmeur, de Guimaëc, de Plouëzoch, de Plougaznou et dans la trêve de Loquirec, et était possédé par Jean-Marie-François du Parc, chevalier, marquis de Locmaria et de Guerrand, sous la curatelle de Joseph du Parc, chevalier, comte de Locmaria, son oncle. Parmi les revenus, les coutumes du pardon de Saint-Jean-du-Doigt sont estimées 8 livres. La déclaration des charges comprend : la distraction des revenus du tiers pour le douaire de Marie-Angélique de Larlan de Kercadio, veuve du dit marquis, le fonds de 700 livres pour l'entretien de 12 pauvres à l'hôpital de Plouëgat (fondation du marquis en 1669), 300 livres, plus deux rentes montant à 13 boisseaux et un quartier de froment, dues pour diverses fondations pieuses.

B 1790. (Liasse.) — 10 pièces et 252 f°s parch.; 5 pièces, papier.

1474-1760. — Paroisse de Plouëgat-Guérand *ou de Plouagat-Goallon.* — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le lieu, le manoir et la seigneurie de Coatcoazer possédés par le baron Jean du Pont, seigneur de Rostrenen et du Pontou, après le décès d'Hélène de Rohan (1508), Louise du Pont, après le décès de Jean du Pont, son père (1509), Jean du Quellenec, baron du Pont, héritier de Louise du Pont, décédée en 1526 (1542), Jeanne de Maure, tutrice de Charles du Quellenec, vicomte du Fou et de Coëtmeur (1554), Claude du Parc, commissaire des guerres en l'évêché de Tréguier, lequel avait fait retrait de la dite terre après le transport consenti par Charles de Parthenay, baron du Pont, à François de Goezbriand (1575), François de Goezbriand, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Goezbriand, de Kerantour, de Larmorique et autres lieux, lequel se disait héritier de François de Goezbriand, son aïeul, et comprend dans son aveu les manoirs de Kerimoalen, et de Bran, les métairies et convenants nobles de Keraudy, de Toulanlan, de Balanec, de Paradis, de Kerjesquel, de Lochandour et de Kerarmel, les moulins du Bran et de Rannou, plus des droits honorifiques dans les églises de Plouëgat, de Lanmeur et de Plouëzoch; — par François de Goëzbriand, chevalier (1609), par autre François de G., seigneur de Coatcoazer (1630); et par le comte Louis-Vincent de Goezbriand, maréchal des camps et armées du Roi, lequel a ajouté à son aveu la métairie et les moulins du château de la Noë-Verte, en Plouëzoch (1745); — la

terre et seigneurie de Trelever possédée par Pierre, fils de Jean Péan, sieur du Grand-Bois et de la Roche-Jagu (1474), François Cuillerot de la Pignonnière, ancien maire de Morlaix (1758) ; — le convenant noble de Kervennou-Uhellaff possédé après Guillaume de Lesormel, par son fils Christophe (1502) ; et par Jean Le Goff, prêtre (1652) ; — le convenant noble de la Bouëssière possédé par P. Prigent (1705) ; etc.

B 1791. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1400-1679. — Paroisse de Plouëgat-Guerrand. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : la terre, la seigneurie et le château de Kergallon comprenant les métairies nobles de Poulanbellec, de Kerhellon, de Gouaz an Roch ; les droits de péage et de coutume au hâvre de Harvel, possédés par Guillaume, frère de Jean de Penhoët (1449), Jean de Penhoët (1484), Alliette de Penhoët (1575), Jean du Groesquer et A. de Penhoët, sa femme (1613), lesquels ont obtenu une enquête minutieuse sur leurs droits seigneuriaux et réels et l'ont jointe à leur aveu ; R. de Quelen, douairière du Groesquer (1633), O. du Groesquer (1653 et 1678) ; — autres aveux rendus après la mort de Eon du Plessis, par R. de Trémedern (*Tremeldéarn*), à cause de sa femme Clémence du Guermeur (1400), et Jean Le Corre (1450) ; — autre aveu du manoir, de la seigneurie et du domaine du Portzmeur par Françoise Boutouiller, dame de Guerrand qui en avait fait l'acquisition de Claude de Malestroit en 1536 (1540).

B 1792. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1401-1691. — Paroisse de Plouëgat-Moisan. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le manoir, le domaine et la seigneurie de Trogoff, *Triougoff* ou *Tuongoff*, possédés par Bertrand de Trogoff (1400), Jeanne de Ploesquellec, fille de Morice de Pl. (1456), par Charles du Pont, son mari, après son décès (1478), Jean de Ville-Blanche et Marguerite du Châtellier (1505), Claude de V., après le décès de sa mère (1523) ; Louise de Goulaine, dame douairière d'Espinay, et Jean d'Espinay, son fils (1554), Jean de Pensornou et Marguerite de Kerret, propriétaire d'une moitié (1582), Marie Coroller, veuve de Jacques Allain, sieur de la Mare, laquelle revendique le titre de châtellenie avec droit de haute et basse justice et le patronage de la chapelle de Saint-Trémeur, en la trève de Tréduiou (1688).

B 1793. (Liasse.) — 24 pièces et 16 feuillets, parch. ; 10 p., papier.

1448-1777. — Paroisses de Plouëzoch et de Plougasnou. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le manoir de Bren et ses dépendances possédé par Jean, fils de Jean du Mur, seigneur de Bren et de Levynot (1489), Alain de Guengat, et Marie de Tromelin, seigneur et dame de Guengat, après le décès de Marguerite du Mur (1521), Jacques, fils de R. de Guengat (1587) ; — le lieu et manoir noble de Keraudy possédé par Renée de la Marzellière, veuve de François de Goezbriand, chevalier (1629) ; — le lieu et le manoir de Keryvalen possédés par François de Goezbriand, seigneur de Rodalvez (1540) ; — le manoir de Quelen possédé par Guill., fils de Jean de Quelen (1452), Olivier de la Haie, époux de Marie de Q., après le décès d'Alain de Quelen (1473) ; — le convenant du lieu noble de Restanroué possédé par Madeleine Siochan, veuve de Olivier Crouëzé, écuyer, sieur de la Maillardière (1663), Julien Crouëzé, seigneur du Mur, sénéchal de la cour de Morlaix (1699) ; — le convenant de Lagadec possédé par Raoul de Kernechriou (1540) ; — le tiers du lieu de Tréoguet-Bihan par les héritiers de Jos. Le Jeune (1773) ; — en la paroisse de Plougaznou, la terre de Kerprigent possédée par Pierre, fils d'Yvon de Trogoff, écuyer (1471) ; — le lieu et manoir noble de Kersent possédé par Riou de Guicasnou (1448), par Pierre de la Forest et Marie Marec, son épouse (1540), Pierre Le Bihan, écuyer, sieur du Roudour (1683), Jean de Kerhoent, chevalier de Coëtanfao, capitaine de cavalerie (1705) ; — le manoir et les terres de la Villeneuve possédés par R. Le Ségaller, sous la curatelle de Marguerite de Trogoff, laquelle a ajouté à son aveu les terres du lieu de Kerderien, en la paroisse de Lanmeur (1540), et par la fille de Jean Pastour, seigneur du Mescouès (1777) ; — autres déclarations pour les convenants nobles de Kerbron, de Saint-Georges, de Ricquedon ; etc.

B 1794. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1448-1777. — Paroisses de Plougonven et de Plouigneau. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les

dénominations suivantes: le lieu et manoir du Corvez possédé par Yvon de Beryen, seigneur de Keraznou, après le décès de Cath. de Keranmanach, sa mère (1448), par Guyon Le Sénéchal, seigneur de Coatelent, fils de Marguerite de Beryen (1498); Jean de Brezal, seigneur de Coatelent et de Corvez (1639); — le lieu et manoir noble de Garz an Quenquis possédé par François, fils de Morice de Kerloaguen (1503); — le lieu et manoir noble de l'Isle *an Enez*, possédé par François Goudelin, écuyer, sieur de Kerloaguen (1540), Olivier Coatnempren, seigneur du Roualze (1618), le baron Ch. de Sévigné, seigneur des Rochers (1638); — le lieu et la métairie noble de Kerberiou possédés par François Le Marant, écuyer, seigneur de Penanguern (1540), Tanguy Le Marant (1620), Nic. de Penhoadic, écuyer (1759); — le manoir et les domaines de Kerloaguen possédés avec le domaine du Gaspern par Hyacinthe de Tinténiac (1777); — le manoir de Mesedern et ses dépendances, par Michel Le Rouge (1762); — le manoir du Mur et ses dépendances, par Ol. Crouëzé (1635), Madeleine Siochan, sa veuve (1664); — le lieu et la métairie noble de Penanguer, par Augustin Noblet, sieur du Penhoat (1763); — le lieu noble de Prat an Feunteun possédé par Perron Coroller, acquéreur en 1543 (1547), H. Guillemot (1644); — des convenants nobles au village de Trogoas, possédés par François de la Lande, écuyer, seigneur de Calan (1754); — le lieu, le manoir et la métairie noble de Tromorgant possédés par Ch. de Clairambault, contrôleur général de la Marine à Brest, époux de Gillette de Penfeuntenio (1694); — autres déclarations pour des terres sises à Trévoaz, à Cosquer, à Keranfortz, à Lezauran, à Lezozven, à Kerguezennec, à Goalettref et Kerguiomarch possédées par J. de Kerloaguen, sieur de Rosampoul (1517), Julien de Kerrouyant (1569), Jeanne Le Levier, veuve de May (1699), la marquise de Roquefeuil (1777); — autres aveux de terres et de convenants situés dans la paroisse de Plouigneau et possédés par Jean de Coëtquelfen, écuyer, après le décès de Marguerite de Kergournadech (1501), Dorothée Floch, veuve Guillebert (1652), les héritiers Lejeune (1773), J. Bernard, sieur de Kergré, chevalier (1775); etc.

B 1795. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1452-1761. — Paroisse de Ploujean. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes: le manoir, le domaine et le lieu noble de la Boissière possédés par Pierre Kersulguen, écuyer (1540); Michel de Kersulguen, chevalier, lequel a ajouté à son aveu: 1° le manoir noble de Crechronvel dont la chapelle dédiée à sainte Brigitte est dans un placitre au village de Mousterou; 2° le lieu et manoir noble de Penanru (1692); — le lieu noble, le manoir et la seigneurie de Coëtcongar, possédés par Hervé, après la mort de son frère, Jean Coëtcongar (1452), Yvon C. (1464), Yvon, son fils (1515), Pierre Le Chenoir et Françoise de Coëtcongar (1540), Lancelot, fils de Pierre Le Ch. (1551), Alexandre Toulcoët, sieur de Launay (1629); — le manoir et la seigneurie de Knech-Rouel possédé par Aliette de Guicaznou, veuve de Jean Meryadec, tutrice de leur fille Amyce (1484); Amice M. (1540), Jean de Kerret, héritier de Jeanne Meryadec (1552); — les lieux nobles et les seigneuries de Lesquellouarn, du Bois de la Roche et de Kernechcoet possédés par Eon Foucault, fils d'autre Éon et de Jeanne du Pont, après le décès d'Aliette de Plusquellec, veuve d'Yvon Foucault, seigneur de Lescolhouarn (1453), Yvon F., après le décès de Jeanne de Rosmadec (1458); Jean de Languéoez, chevalier, époux de Jeanne Foucault (1467), Jean, fils de Gauven de Languéoez (1504), Pierre de Talhouet et Jeanne de L., après le décès de Nicolas de Languéoez, son père (1520); Rolland de Kergorlay et Jeanne Riou, seigneur et dame du Cleuzou, propriétaire du moulin, des chefrentes et ligences dépendantes du lieu noble de Kernechcoet (1541); — le lieu, le manoir et la seigneurie de Kergariou possédés, sous la curatelle de Marguerite de Quelen, par Jean de Kergariou (1541), Alexandre de K., sous la curatelle d'Hélène Le Cozic (1575); par Pierre Lemoyne, seigneur de Trévigny, chevalier de l'ordre du Roi, procureur de Jeanne de Guynement, héritière d'Hélène de Kergariou, sa mère (1624), leurs enfants (1639), Ol. du Parc, chevalier (1682), les enfants de Claude du Parc, chevalier, seigneur de Keranroux (1707); — le lieu et manoir noble de Larmorique possédé par François de Goezbriand, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Coatcoazer (1629); — le manoir de Mans possédé par Jean, fils d'Yvon de Kergariou (1522); — le manoir, le domaine et la seigneurie de Penlan possédés par Jean de Kergariou (1540), Guillaume de K. (16?2), Martin, fils de Jean Nouël, écuyer, sieur de Penlan (1624); — autres déclarations concernant des convenants situés dans les terroirs de Mousterou et de Goas an Gaffre; etc.

B 1796. (Liasse.) — 12 pièces et 62 feuillets, parchemin; 9 pièces, pap.

1491-1709. — Paroisse de Plounerin. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes: le lieu, le manoir et la seigneurie de Bruillac possédés par Morice,

fils de Jean de Plusquellec (1506), autre Morice de Pl. (1540), Jean du Châtel, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, lequel déclare avoir le droit de haute et basse justice, diverses prééminences dans les chapelles du Bon Voyage du Rechou, de Saint-Nicolas, chez les dominicains de Morlaix et à Notre-Dame-du-Mur, plus un fief de ligence sur le domaine de la Boullaye en Lannelec; — le manoir de la seigneurie de Coatdon possédé avec ses dépendances par Jean de Baud et Anne du Coz Kaër, seigneur et dame du Houlle, de la Vigne et autres lieux, après le décès d'Yves du Coz Kaër (1635), Joseph de Robien, seigneur de Kermorvan et de Kerveguen (1708); — le lieu et le manoir noble de Lesmoalch possédé par Ol. du Cambout, sieur de Botyliau, lequel a ajouté l'aveu de la terre de Kerrest, en Lanmeur (1540), Guillaume Meur, lequel avait conclu un échange avec Constance du Cambout et Charles Le Yolis, son époux, sieur et dame de Saint-Guénolé (1544), Maurice de Meur (1585); — le manoir et les terres du Quelenec, par Guillaume, fils de Bizien Ploëzoch (1491), Rolland Ploëzoch (1563); — un convenant situé au village de Kergoët possédé par Henri Kerderien, écuyer, héritier de Marguerite Kerouel (1496); etc.

B 1797. (Liasse.) — 13 pièces, 183 feuillets, parch.; 9 pièces, papier.

1400-1777. — Paroisse de Plourin. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le manoir, la seigneurie et le domaine de Bodister dont les ligences et les revenus s'étendaient dans les paroisses de Garlan, de Plougonven, de Plouigneau, de Ploumiliau, de Ploujean, de Plougaznou, de Guimaëc, de Saint-Michel-en-Grève, de Plouzelambre, possédés par les héritiers de François de Laval, seigneur de Châteaubriant, de Montafilant, de Derval, de Candé et de Malestroit (vers 1400), de Françoise de Dinan, comtesse de Laval, décédée en 1498 (1499), par Guy de Scépeaux, comte de Chemillé, baron de Mortagne, lequel a compris dans son aveu la terre et seigneurie de Plougaznou et des ligences de la seigneurie de Runfau (1583); — le manoir et la terre de Coatland possédés par S. Le Sénéchal (1499), P. Le Sénéchal (1521), Marguerite Le Sénéchal (1543), O. de Brésal (1555), G. de Brésal (1557), S. de Brésal, chevalier (1611), M. du Cosquer, douairière de Brésal (1628), G. de Brésal, chevalier (1647); — la moitié des manoir et métairie nobles de Kerveguen possédés par Claude Mallédant (1777); — autres aveux rendus par R. Calloet, dame de Kerbriand (1653), J. Thépault, seigneur de Treffalégan (1684), J. Ménager (1774).

B 1798. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 68 feuillets, papier.

1398-1709. — Paroisse du Ponthou. — Aveux et dénombrements des terres, des rentes, des convenants, des maisons, des fiefs, des droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes: la seigneurie du Ponthou s'étendant dans les paroisses de Plouëgat-Gallon, de Lanmeur, de Botsorhel et du Ponthou, possédée, après le décès d'Éven du Ponthou, par Guillaume du Guermeur, à cause de sa femme (1398), après le décès d'Havoise de Coatfau, par le même G., comme tuteur de son fils Hervé (1400); par Pierre du Pont, après le décès de Marg. de Rostrenen, sa mère (1457); — par Jean du Pont, sous la tutelle de Hélène de Rohan, sa mère, après le décès de son père, Pierre du Pont, tué à la bataille de Saint-Aubin (1490); par Louise du Pont (1509); par Jean du Quelenec, baron du Ponthou (1542); par Ch. du Quelenec (1554); par Franç. de Goezbriand (1574); par Claude de Boiséon, dame de Guerrand, de Portzmeur et du Ponthou, douairière du Parc Locmaria (1579); — autre aveu rendu par Jean-Marie du Parc, chevalier, marquis de Locmaria et de Guerrand, pour la châtellenie du Ponthou, annexe du marquisat de Guerrand, comprenant le château en ruines « au-dessus de la ville noble du Ponthou », les châteaux de Keranroux et de Kerrouallen et des fiefs de ligence dans les paroisses de Plouigneau, de Plougonven, de Garlan, de Ploujean, de Plourin, de Querlesquin, de Saint-Matthieu du Morlaix.

B 1799. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1423-1745. — Titres collectifs. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes: les terres, manoirs et seigneuries de Trémédern, en Guimaec, de Kernevez, en Botcozer, de Knechnours, en Plestin, de Portzmeur, en Plouëgat possédés par Jean, fils de Jean de Malestroit, seigneur de Kaër (1468), Jean, fils d'autre Jean de M. (1471), Claude, fils de François de Malestroit (1533); — diverses pièces de terre sans désignation de lieu précis par J. Toulcoet, écuyer, seigneur de Kerrochiou (1540); — le convenant noble de Tuouhon, en Botsorhel, plus le lieu et manoir noble de Kerguiguynen, paroisse de Ploulouen, sous la barre de Carhaix, possédés par Yvon Jourdren, seigneur de Kerverzic et de Lostanguern (1540); — les revenus des domaines engagés

au profit de Louis de Goezbriand, maréchal des camps et armées du Roi, et de son père, dans diverses paroisses de de la même sénéchaussée (1745); — divers convenants en la paroisse de Plestin possédés par Jean, fils d'Hervé Hamon (1423), Guyon Lerouge, seigneur de Trébriend (1540); etc.

B 1800. (Registre.) — Petit in-f° ; 84 feuillets, parchemin.

1450-1455. — Rôle rentier des vassaux et tenanciers de la sénéchaussée de Lanmeur et Morlaix contenant 1° un mandement du duc Pierre II aux Gens des Comptes de Bretagne d'ouvrir une enquête sur la conduite et la gestion des receveurs des Domaines, les édifices à réparer, les terres vagues à arrenter, la tenue des greffes, l'administration des Fouages et des recettes ordinaires afin de réformer tous les abus et toutes les négligences (1450); — 2° le dénombrement des héritages et immeubles de la ville de Morlaix chargés de rentes et de chefrentes et les arrentements concédés ; — 3° la liste des convenants du Duc dans les paroisses de Plougonven (f° 27), de Plourin (f° 41) ; — 4° le domaine muable, c'est-à-dire les coutumes de cohue, du pain, de la chair, de la verge sur les drapiers et marchands, la pancarte des devoirs de foire ; — la ferme des moulins (f° 56), des fours et de la sécherie, des sceaux et de la perrière ; — 5° délimitation du périmètre de Morlaix (f° 62); — 6° le rentier de la châtellenie de Lanmeur comprenant les mêmes divisions (f° 67) ; — à la fin, liste des droits d'entrée et d'issue perçus dans les ports des dites châtellenies.

B 1801. (Registre.) — Grand in-f°; 696 feuillets, papier.

1677-1679. — Papier terrier de la barre royale de Morlaix comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites par divers habitants de la paroisse Saint-Matthieu de Morlaix devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, pour diverses maisons, des cours, des jardins, des écuries possédées par Marc Lizeul, doyen du Chapitre de N.-D. du Mur (f° 219) ; Fr. de Poulmic (f° 311), P. de Calloët, douairière de Kerloguet, demeurant rue des Nobles (f° 335) ; M. Thépault, seigneur de Treffallégan (f° 365), L. Bourgis, sieur du Pré (f° 431); — pour une maison et un moulin à pouldre avec son bardeau et conduit d'eau situé au terrouer de Kerdaniel (f° 575); — par M. Lefèbvre, prieur de l'église Saint-Matthieu, pour une maison et ses dépendances avec des rentes; — par Guy de Brésal, chevalier, pour le manoir noble de Bélisal et ses dépendances (f° 663) ; etc.

B 1802. (Registre.) — Grand in-f° ; 678 feuillets, papier.

1677-1678. — Papier terrier de la barre royale de Morlaix contenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine royal par divers propriétaires dont les immeubles sont situés dans l'étendue de la paroisse Saint-Melaine de Morlaix: J. de Kergroas (f° 71), I. de Saint-Denis, prieure du couvent du Calvaire; — V. Manach, cordonnier (f° 179) ; — Y. Salaün, maître architecte (f° 205) ; — P. Fouqueray, débitant de vin (f° 213) ; — J. Crouëzé, sieur de la Maillardière, conseiller du Roi (f° 245), Ph. Coroller, sieur de Kerdaneau, sénéchal de Bodister (f° 249) ; — I. Coroller, sieur du Nescoet, bourgeois et banquier (f° 357) ; — Marguerite de l'Incarnation, supérieure des Carmélites de Morlaix (f° 471) ; — P. Guivin, procureur de l'Hôpital (f° 485); — P. Le Bihan, écuyer, sieur du Roudour (f° 523) ; — H. Carré, sieur de la Renière (f° 591) ; etc.

B 1803. (Registre.) — Grand in-f° ; 498 feuillets, papier.

1677-1681. — Papier terrier de la barre royale de Morlaix comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour des maisons et jardins situés à Morlaix, dans les paroisses de Saint-Melaine et Saint-Martin, sur le Quai, rues des Vignes, de Bréhat, du Fil, de Bouret, de Crachjolly, de Notre-Dame-des-Fontaines, par les détenteurs dont les noms suivent : A. Radigué, propriétaire de l'hôtellerie du *Pelican royal* (f° 45) ; — Cl. Le Gac, écuyer, sieur de la Villeneuve (f° 121) ; — F. Jégou, seigneur de la Fontaine au Lait (f° 159) ; — A. Nouël, recteur de Plouignec (f° 173) ; — les religieux dominicains de Morlaix (f° 199) ; — les Ursulines de Bréhat (f° 233) ; — Hercule de Boiséon, capitaine du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Léon (f° 293) ; — J. Dreux, docteur en théologie, chanoine de Notre-Dame-de-Paris, prieur de Saint-Martin de Morlaix, pour les terres de son bénéfice (f° 433) ; etc.

B 1804. (Registre.) — Grand in-f° ; 490 feuillets, papier.

1678-1682. — Papier terrier de la barre royale de Morlaix contenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par divers propriétaires des paroisses de Garlan, de Ploujean, de Plouégat et autres, dont les noms suivent : Ch. Le Meneust, chevalier, seigneur de Bréquigny, pour le manoir de Kerhouant et ses dépendances

(fº 35); — J. de Kersulguen, pour le manoir de la Bouëssière, y compris diverses ligences (fº 59); — P. Lolivier, chevalier, seigneur de Saint-Maur, pour la seigneurie de Kergariou (fº 43) ; — Hercule de Boiséon, pour la seigneurie de Runfau s'étendant dans les paroisses de Ploumilliau et de Saint-Michel en Grève (fº 161) ; — Alain Huon, chevalier, seigneur de Kermadec, pour la seigneurie de Trogoff (fº 215); — J. Le Lagadec, chevalier, pour le manoir noble de Mezedern avec des domaines congéables (fº 312); — J. du Parc, chevalier, pour la seigneurie de Rosampoul (fº 332) ; — P. Le Dissez, notaire à Morlaix, pour la métairie noble de Penanguer (fº 488); etc.

B 1805. (Registre.) — Grand in-fº ; 338 feuillets, papier.

1679. — Papier terrier de la barre royale de Morlaix comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par divers propriétaires des paroisses de Guimec, de Plouëzoch et de Lanmeur dont les noms suivent : M. Le Bloussard, douairière de Kermabon, pour le lieu et manoir noble de Kerguen duquel dépendait la chapelle de Saint-Egarou (fº 141) ; — P. Philippe, sieur de Pentraorm, pour le lieu noble de Runtraoun (fº 161); — P. Pastour, seigneur de Kerjan, pour le convenant de Kerdalahez, et des prééminences en l'église de Guimec (fº 183) ; — Françoise de Keranguez, pour le lieu noble de Penanstang (fº 227); — Melar Boustoulés, pour le convenant de Kerloas-Huellaff (fº 250) ; — la dame de Kergus, douairière de Kermelquin, pour le lieu de Kernault (fº 293) ; — J. de Penfeuntenio, seigneur du Cozquer, pour un fief de ligence sur le convenant noble de Lesdourdec (fº 309) ; etc.

B 1806. (Registre.) — Grand in-fº ; 387 feuillets, papier.

1679. — Papier terrier de la barre royale de Morlaix comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par divers propriétaires des paroisses de Lanmeur, de Plouégat et de Plougaznou dont les noms suivent : le prieur et les religieux du couvent des Dominicains de Morlaix, pour le domaine noble de Kerrest (fº 23); — J. de Kermenguy, chevalier, pour le domaine congéable du Bouchec, y compris des prééminences en l'église de Guimec (fº 75) ; — M. Croizier, seigneur de Trelevec, pour le convenant noble de la Bouëxière avec de nombreuses ligences (fº 89) ; — P. Lolivier, chevalier, seigneur de Saint-Maur, pour la seigneurie de Keraël-Kergariou y compris les droits perçus sur la place du Martray à Lanmeur, pendant les foires du Vendredi-Saint (fº 119) ; — Fr. du Groesquer, chevalier, pour la seigneurie de Kergallon (fº 169) ; — M. de la Fayette, abbesse de Saint-Georges de Rennes, pour le prieuré de Plougaznou, le manoir de Kerbabu, des fiefs de ligence, des redevances en froment (fº 213) ; etc.

B 1807. (Registre.) — Grand in-fº ; 261 feuillets, papier.

1678-1687. — Papier terrier de la barre royale de Morlaix comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par divers propriétaires des paroisses de Lanmeur, de Guerlesquin, de Garlan, de Plourin et de Plougonven dont les noms suivent : les Dominicains de Morlaix pour les fondations de messes accordées par Jean IV, en 1385, et par ses successeurs (fº 1) ; — par T. de Kerohent, chevalier, seigneur de Morizur, pour le petit lieu noble de Percherel (fº 13) ; — R. de Kermabon, chevalier, seigneur de Kerprigent, pour le manoir de Kersent et ses dépendances (fº 29) ; — G. Le Flamanc, pour la métairie noble de Kernon (fº 65) ; — J. Legeron et consorts, pour la moitié du lieu noble de Guernelouarn (fº 69) ; — le marquis François de Kergroadès, comte de Boiséon, chevalier, pour le château, les moulins et les bois de Boiséon, y compris la chapelle de Saint-Claude, les quatre foires annuelles, des métairies nobles et des ligences (fº 85) ; — Françoise Le Cozic, veuve de G. de Talhouet de Bonamour, chevalier, pour le manoir et les ligences de Kerloaguen et pour la châtellenie de Disquéou, laquelle fut formée, en 1643, avec des ligences désunies de la seigneurie de Bodister, en Plougonven (fº 177) ; etc.

B 1808. (Registre.) — Grand in-fº ; 287 feuillets, papier.

1730-1732. — Supplément au papier terrier de la barre royale de Morlaix comprenant les déclarations de convenants, de terres, de fiefs et de droits honorifiques produites devant M. Dupont-Doville, conseiller au Parlement, commissaire départi pour la réformation du Domaine, par le marquis François du Parc de Locmaria, chevalier, pour les seigneuries dont les noms suivent : le château ruiné de Charuel, en la paroisse de Guerlesquin, avec son droit de juridiction haute et basse et son droit de ligence sur les lieux et métairies nobles de Trofalcher, de Goasqueau, de Toulcoat (fº 1) ; — le château ruiné et la ville noble du Ponthou avec ses halles, son moulin et son four banal, et toutes les maisons de la ville (fºs 1-47) ; — le manoir et la métairie noble de Coatsaoff, en Plouigneau (fº 47) ; — les ligences des fiefs du Ponthou et de Bodister, membres du marquisat de Guerrand, dans les frairies des paroisses de Plouigneau, de Plouëgat-Moisan, de Guerles-

quin, de Plourin, de Morlaix et de Ploujean. Le dit seigneur, marquis de Guerrand, déclare à la fin de son aveu que la plupart de ses titres ont été envoyés à Paris pour un procès qui dure depuis plus d'un siècle et qu'il a fourni son aveu pour faire cesser les poursuites de la Chambre des Comptes.

B 1809. (Registre.) — Grand in-f° ; 550 feuillets, papier.

1780-1784. — Supplément au papier terrier de la barre royale de Morlaix comprenant la déclaration faite devant le Commissaire général du Domaine, M. Dupont-Doville, par le marquis Jean-Marie du Parc de Locmaria, lequel a dénombré les manoirs, maisons, métairies, moulins, étangs, convenants nobles et roturiers, bois, landes, cens, rentes, dîmes, coutumes, fiefs et arrière-fiefs, juridictions, droits de prééminence et de rachat formant la consistance du marquisat de Guerrand, érigé, en 1637, avec l'union des fiefs et seigneuries de Portzmeur, de Pennenez, de Lesguern, du Ponthou, de Coatsaoff ; augmenté, en 1654, au moyen des châtellenies de Plougasnou et de Bodister dont il a énuméré tous les vassaux et tenanciers nobles et roturiers. A la fin : observations et corrections du Commissaire du Domaine.

B 1810. (Cahier.) — 38 feuillets, papier.

1679-1683. — Livre des audiences tenues par le Commissaire du Roi chargé de la réformation du Domaine de Morlaix assisté du sénéchal et du procureur du Roi au siège de Morlaix, contenant des ajournements, des assignations, des ordonnances de publication, de plantation de bornes, des sommations de payer, des fixations de visites dans les églises pour la vérification des prééminences, des adjudications de terres vagues, des contraintes et interdictions contre divers possesseurs de fiefs et de justices qui ont omis de produire leurs déclarations.

B 1811. (Registre.) — Grand in-f° ; 98 feuillets, papier.

1678-1696. — Livre des sentences rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres et les prétentions des propriétaires d'immeubles, vassaux de la sénéchaussée de Morlaix, dont les noms suivent : le procureur syndic des habitants de Morlaix a été maintenu dans l'exemption des fouages et tailles en vertu des lettres ducales du 17 avril 1440, et dans la propriété du collège de Crechjolly en vertu d'un don fait par Fr. Le Bihan, sieur de Penlé, 24 septembre 1597 (f°s 1-5) ; — Olivier du Parc est confirmé dans la jouissance des moulins de Keranroux, en Ploujean (f° 9) ; — Jacob Merer, propriétaire du moulin de Spernen, de trois maisons et du convenant de Toulcoet, le tout situé rue des Brebis, à Morlaix, est taxé à 600 livres de lods et ventes (f° 39) ; — François de Kergroadès, propriétaire de la seigneurie de Boiséon, est débouté des droits de patronage, de supériorité et de fondation qu'il revendiquait dans les églises de Morlaix (f° 45) ; — de différentes mouvances et du droit d'aubaine (f°s 47-60) ; — Fr. Le Cozic, veuve de G. de Talhouet de Bonamour, propriétaire des manoirs de Kerloaguen, de Bodister et de Gaspern, n'exercera pas de justice à raison des fiefs de Bodister démembrés de l'ancienne terre de Bodister (f° 68) ; — Claude du Châtel est débouté du titre de fondateur en l'église de Plounerin, et ses droits sont restreints à ceux que comporte la terre de Brouillac (f° 74), — la dame abbesse de Saint-Georges de Rennes est déboutée de la mouvance du manoir de Saint-Georges comme un engagement de temporel du prieuré de Plouguénou (f° 83) ; etc.

B 1812. (Cahiers.) — 45 feuillets, papier.

1575-1770. — Sénéchaussée de Morlaix. — Inventaire des aveux et déclarations déposés au greffe de la Chambre des Comptes de Bretagne, par les vassaux du duché de Bretagne, contenant les additions et récolements faits à diverses reprises par des commissaires vérificateurs délégués. Le total des actes déposés s'élève à 288, tous cotés.

B 1813. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 185 pièces, papier.

1682-1777. — Obéissances féodales de la sénéchaussée de Morlaix. — Contrats de vente, de licitation et d'échange concernant la terre et seigneurie de Kersaint, en Plougaznou, acquise par M. Michel, marchand à Morlaix (1709) ; — le convenant noble de Kerguillerm acquis par les Ursulines de Morlaix (1740) ; — diverses terres nobles dans les ressorts de Morlaix et de Lesneven acquises en Plougaznou, en Plougoulm et en Plounéour-Trez par Renée Bourdin, veuve Dauménil (1757) ; — le manoir et la métairie de Bélisal acquis par Marie du Bouëtiez, veuve de J.-B. Eudo, écuyer, sieur de Kerleshouarne, tutrice de leurs enfants (1771) ; — le fond d'une maison sise sur la place neuve du Port acquise par David Martin (1772) ; — le manoir et la métairie noble de Penlan, paroisse de Ploujean, acquis par la veuve de J.-B. Villart, négociant à Morlaix (1774) ; — les terres et seigneuries de Kervenniou et de Kergariou provenant de la succession de Marie-Gabrielle d'Acigné, acquises par Jean Viard, seigneur de Mouillemuse, général des Finances en Bretagne (1774) ; — une maison sise rue et paroisse de Saint-Me-

laine de Morlaix, acquise par Toussaint-Jean Hersart, chevalier, seigneur de la Ville-Marqué, commandant du château du Taureau (1774); — une autre maison même rue, acquise par Toussaint Le Bihan, chevalier, seigneur de Goariva (1776); etc.

Sénéchaussée de Nantes.

B 1814. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1609-1748. — Paroisse d'Aigrefeuille. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, par les propriétaires dont les noms suivent : G. Rigaud, pour différentes bauches près des villages de la Gondrie, de la Bouteillerie, et de la Thébaudrie (1609) ; — P. et J. Pouvreau et consorts, pour d'autres bauches sises près les landes de Toufou (1623) ; — G. Hervouet, pour d'autres bauches en terres labourables, en bois et en landes (1683) ; — Urbain Rodaye, écuyer, sieur de la Moinerie, pour divers héritages situés à la Gravelle, aux Landes-Rigault dont les dépendances allaient jusqu'en la paroisse de Montebert (1748) ; tous vassaux de la châtellenie de Toufou envers laquelle ils étaient tenus aux sujétions de la conduite des prisonniers, aux mesures à blé et à vin, au bûchage et à la hue les jours de chasse ; etc.

B 1815. (Cahiers.) — 334 feuillets parchemin ; 185 feuillets, papier.

1423-1741. — Ancenis (baronnie d'). — Aveux et dénombrements des maisons, des terres, des rentes, des fiefs, des droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, par les seigneurs dont les noms suivent : le fils aîné de Jeanne de Rochefort, veuve de Jean de Rieux, dont l'aveu comprend les revenus et les rentes que sa mère possédait dans le bailliage de la prévôté d'Ancenis, dans les paroisses de Varades, de Belligné, d'Anetz, de la Bourdinière, de Boneuvre, de Riaillé, de Trans, de Teillé, de Mouzeil, de Mézangé, de Ligné, de Petit-Mars, des Touches, de Mauves, du Cellier, de la Chapelle-Glain et de Saint-Sulpice (1423) ; — François de Rieux, fils de Jeanne de Harcourt, lequel produit la pancarte des devoirs perçus sur les marchandises montant et descendant la Loire (f° 17), et dont l'énumération est divisée féodalement comme suit : le Fief Guéhenneuc, les châtellenies de la Bénâte, de Varades et de Belligné, la forêt de Belligné s'étendant sur trois lieues de longueur et une lieue de largeur (1452) ; — Jeanne de Rohan, dame de Rieux, de Rochefort, et d'Ancenis, comtesse d'Aumale, vicomtesse de Donges, tutrice de Jean de Rieux, seigneur et comte des dits lieux (1470) ; — Paul-François de Béthune, duc de Charost, capitaine des gardes du corps, gouverneur de Calais, tuteur de son petit-fils, dont la déclaration comprend les maisons nobles situées dans chaque membre de la baronnie d'Ancenis, les arrentements et afféagements faits à son profit depuis l'aveu de 1680, et revendique les avantages d'un marché à gros bétail le premier jeudi de chaque mois, concédé par arrêt du Conseil du 8 novembre 1740.

B 1816. (Liasse.) — 31 pièces et 59 feuill. parch. ; 17 pièces papier.

1401-1777. — Paroisses d'Avessac, de la Bénate, de Besné et du Bignon. — Aveux rendus à la duchesse Jeanne de Navarre, douairière du comté de Nantes, par Jean Grimaud, pour diverses rentes en argent et en nature qu'il prélevait sur le tenement et le village de Cavarden en la paroisse d'Avessac, trève de Saint-Nicolas-de-Redon, et sur un autre fief. L'un d'eux a signé « Jehan Grimaud ver est ». — Autres aveux produits pour la châtellenie de la Benâte dont la mouvance s'étendait dans un grand nombre de paroisses, par Anne de Sillé, dame de la Suze, veuve de Jean de Craon, chevalier (1462), par René de Raiz, (1464), Jean Chabot et J. de la Noë, héritiers de Gérard de la Noë, seigneur de Laugeardière, lesquels vassaux de la Benâte ont fait aveu pendant l'année du rachat de la succession du dit René (1475). — Autres aveux de la seigneurie du Plessis de Besné produits par Henri Le Parisis, écuyer, seigneur de Sévérac (1459), par Vincent Miguel, écuyer, échanson de la duchesse Anne de Bretagne, veuf de Jeanne Le Parisis, tuteur de leurs enfants (1510) ; Olivier du Fan, fils aîné de Jean, après le décès de Jeanne de Tébillac, sa mère (1512) ; Jacquette de Mairé, veuve de Jean Blanchet, laquelle revendique un droit de foire le jour de la fête de Saint-Second (1624), Cl. du Chaffaut, écuyer, seigneur de la Sénardière, héritier de G. Blanchet (1680), J. du Chaffaut, chevalier (1741). — Autres aveux de la paroisse du Bignon produits par Gabriel, fils de Jamet Le Flasne, écuyer, sieur de la Bourdinière (1406), Jamet Le F., seigneur du Plessis-Renard (1439), Gabriel, fils de Jamet Le F., pour la seigneurie et le fief du Bignon (1460) ; — par J. Pineau, écuyer, sieur de l'Epinay (1643), Jean de la Roche-Saint-André, écuyer, aussi seigneur de l'Épinay (1673), J. de Santo-Domingo (1703), les religieux de Villeneuve, propriétaires de la Cour Neuve (1739) ; Françoise Le Bouteiller, veuve de Fr. Bertrand de Cœuvres, écuyer (1775) ; J. de Mellient, seigneur de l'Épinay (1777), et autres vassaux de la cour de Toufou, lesquels ont déclaré diffé-

rentes bauches arrentées par les commissaires du Roi, autour de la forêt de Toufou, les métairies de Gastine et de l'Hommeau.

B 1817. (Liasse.)—67 pièces et 106 feuil., parch. ; 65 pièces, papier.

1404-1775. — Paroisses de Blain et de Plessé. — Aveux et dénombrements, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes: les châtellenies de Blain et de Héric réunies, dont les dépendances s'étendaient dans les paroisses de Guémené, de Vigneu, de Bouvron, de Puceul, de Vay, de Fay, de Plessé, de Sucé et de Grandchamp, comprenaient les trois châteaux de Blain, les forêts de la Groulaie et de Héric, des moulins, de nombreuses maisons nobles et des redevances, le tout possédé par la duchesse Marguerite de Rohan, princesse de Léon, comtesse de Porhoet, fille du prince Henri de Rohan (1639); — le fief de la sergentise féodée de Bossiéry dont le rôle fut réformé par les Commissaires du papier terrier, en 1680, au profit de Julien Lorieux, sergent en 1688, de René de la Choue, écuyer (1751); — les logis de la Cour-Mortier, de l'Épine, du Grand et du Petit Coing, sis en la ville de Blain, possédés par S. Amproux, écuyer, sieur de la Haie (1678); — les enfants de Gabriel de Lailhault, écuyer, seigneur de la Grezardière (1680), P. Jollan, sieur de Clairville (1702), Marthe Luzeau, épouse d'Henri Pineau, écuyer, seigneur de Trémar (1694); — le manoir et lieu noble de la Grassinais possédé par Gilles de Croxelay, seigneur de la Violaie (1539), Ch. Cocaud de la Ville-au-Duc, avocat (1775); — le fief, le domaine et la seigneurie de la Haie possédés par Ol. Chomart, héritier de Jeanne de Poil de Grue, épouse de Jean de Bec, chevalier (1409), Jean Griffon, veuf d'Anne Chomart (1482), Ol. Guihard, sieur de la Massaie (1575); — la terre, le fief et la seigneurie du Pordo possédés par Rob., fils de Jean de Saint-Gilles, écuyer (1478), le même après la mort d'Isabeau de Tréguéné (1480), Jean de Saint-Gilles (1540); — la châtellenie, terre et seigneurie de Fresnay, avec dépendances dans les paroisses d'Avessac, de Saint-Gildas, de Guenrouet, de Puceul et de Saffré, annexée au marquisat de Blain, possédées par Morice de Volvire (1404), Nicolas de Volvire, chevalier (1429), Joachim de Volvire (1447), Marguerite de Belleville (1459); — autres aveux pour des héritages tenus en roture au passage de Rozet (1719); autres aveux de terres tenues roturièrement aux villages de la Guérinais, de Couëmeur, de Mesprat, des Grisons et de la Perrière.

B 1818. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1456-1776. — Paroisses de Bois ou *Bouaye* et de la Boissière. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la maison, la terre et la seigneurie de la Sénaigerie possédées par Gabrielle Lelou, veuve de Bernardin Biré, écuyer (1662), René Biré, écuyer, seigneur de Jasson et de Malnoë, et consorts (1749); — la métairie de la Noë des Bois possédée par Pierre Arnous de la Noë, négociant à Nantes (1774); — autres aveux relatifs à des bauches concédées à divers par les Commissaires du Roi. — Autres déclarations relatives à la terre et seigneurie de la Boissière, y compris sa haute et basse justice, le château de la B., l'hébergement de la Bourgognière et deux moulins possédés par Olivier de la Noë (1463), René de Gennes et Renée de la Cour, seigneurs de Chavagne et du Gué (1661), Sidrach de Chambellé (1683), la veuve de P. de Chambellé (1776).

B 1819. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1351-1776. — Paroisse de Saint-Pierre de Bouguenais. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, métairies, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : les domaines, seigneuries et châteaux de Bougon, de l'Esperonnière, de la Beurière en Bouguenais, du Douet-Rouaud, en la paroisse du Loroux-Bottereau, possédés par Olive Boterel, dame de Bougon (1401), Jean, fils d'Hubelin Chasteigner (1417), Hubelin C., écuyer (1434), Jacques Chasteigner (1469), et sa mère, Clémence Giffart (1471), Jacques Chasteigner, écuyer, seigneur des dits lieux et de la Brelaire, comme les précédents (1483), le même (1500), Jean de Machecoul, seigneur de Vieillevigne, à cause de Françoise Chasteigner, son épouse, lequel déclare à la fin de son aveu qu'il a droit de chasse aux chiens et aux retz en tous ses fiefs, qu'il a le droit de nommer et de révoquer le maître d'école de Bouguenais, droit de quintaine sur les nouveaux mariés, droit de course et de prise sur les bestiaux mis en pacage sur les prairies de Bouguenais; le même ajoute que ses vassaux sont francs de toutes taxes pour les marchandises qu'ils conduisent de Nantes à Saint-Philbert, à Machecoul, à Aigrefeuille, à Château-Thébaud, à Port-Saint-Père, à Vue, à Clisson, à Saint-Père-en-Raiz, à Clisson (1523). — Autres aveux rendus par Henri de la Chapelle, marquis de

la Roche-Giffard, héritier, par sa femme, de Gabriel de Machecoul, chevalier, seigneur de Vieillevigne (1660) ; le marquis Claude de Damas, chevalier, époux d'Anne de la Chapelle, après le décès de Marguerite de Machecoul (1693), le marquis Antoine de Damas, légataire universel de Geneviève de Harlay, marquise de Thianges (1731) ; — autres aveux produits après le décès de Guillemette de Mareil, épouse de Guillaume de Kerduel, par son fils aîné Louis (1466), Damien Martel du Pé (1709), Nic. de Peillac, seigneur de la Hibaudière (1727), la veuve Blain, propriétaire de la maison du Rocher (1774), les tenanciers du village de la Grande-Haie ; — échange de terres à la Pinsonnière conclu par P. Millessent (1351).

B 1820. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier

1406-1777. — Paroisse de Bouguenais. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de la Bauche-Boislève possédé par Julien Poullain de la Houssaie (1608), la veuve et les enfants de J. Coury (1678), René Odiette, sieur de la Bauche, receveur des amendes au siège des Eaux et Forêts (1774) ; — la maison noble de Beaulieu à Roche-Ballu possédée par Guillaume de Saint-Gilles, seigneur de Beaulieu et de Rezay (1435), Jean de l'Espinay, écuyer, sieur du Pasty (1618), J. Mainguy (1747), G. Laurencin, écuyer (1774) ; — la métairie du Boisjoulain avec l'hébergement et le lieu noble de la Roche-Ballu possedés par G. de Saint-Gilles (1441), Jean de Trevecar, chevalier, veuf de Marie de Saint-Gilles (1464), Clair de Guer, procureur du Roi à la maîtrise des Eaux et Forêts de Nantes (1731) ; — le lieu noble du Breil-Aigu possédé par P. Langlois, marchand à la Fosse (1623), Jeanne Guérin, veuve de Jacques Langlois de la Roussière, chevalier, président à la Chambre des Comptes (1749) ; — le lieu noble, le manoir et la seigneurie du Chaffault laquelle s'étendait dans les paroisses de Saint-Philbert-de-Grandlieu, de Rezé, de Saint-Colombin, possédés par Durable Gestin, tutrice de son fils Sévestre, veuve de Thébaut du Chaffault (1406), Sévestre du C. (1439), Bertrand du C. (1444), Olivier du C., après le décès de Guillaume (1472), Jean du C., seigneur de Monceaux et de la Limousinière (1513), Pierre de Lespinay, après le décès de Marie du Chaffault, sa mère (1558), Samuel de L., seigneur de Briord et de Monceaux (1635), Henri Guiho, seigneur de Monnoël, avocat général à la Chambre des Comptes (1696), Jean Guyho, ancien officier des mousquetaires du Roi (1753) ; — la maison et le lieu noble du Désert, par les enfants de Jacques Valleton, écuyer, seigneur de la Peille (1677) ; — la maison noble de la Pierre-Anne, possédée par moitié par Jeanne des Melliers, veuve Simon de la Chambre (1673) ; — diverses bauches provenant de concessions faites sur la forêt de Toufou, par les commissaires du Roi à diverses époques.

B 1821. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1498-1668. — Paroisse de l'île de Bouin. — Aveux et dénombrements de terres, de marais salants, de rentes, de maisons, de redevances, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, daus le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et la seigneurie de l'Ile de Bouin pour la Bretagne avec ses droits de châtellenie, de haute et basse justice, cernée de la Mer de tous côtés, entre les terres du duché de Retz, Bois de Céné, Saint-Gervais, Beauvoir, Barbâtre et l'île de Noirmoûtier, appartenantes à Jean, fils de Pierre Tournemine, seigneur de Barra et de la Rive (1498), Isaac de Machecoul, chevalier, sieur de Saint-Étienne, héritier de Gilles de M. (1618), Ch. Châteigner, seigneur de Lardrère, époux et procureur d'Anne, fille du d. Isaac et de Marthe Chabot (1640), Louise Boutillier, veuve de Philippe de Clerambault, comte de Palluau, maréchal de France, laquelle déclare, comme ses prédécesseurs, qu'elle a le droit d'élever des moulins à vent en aussi grand nombre qu'il lui plaira (1668) ; — la seigneurie de Souché, en l'île de Bouin, possédée par J. Nouville, l'un des anciens bourgeois de Nantes, par suite d'échange conclu avec René de la Roche-Foucauld, sieur de Nully, en 1630, dont les revenus comprenaient des droits de prééminence, de rive, de sel, de troquage, de quart denier, de prise d'oysons, de prise de morhons, de droits de bris, d'épaves et gallois partagés par moitié avec les seigneurs du Poitou (1636).

B 1822. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1389-1776. — Paroisse de Brains et de Cheix. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : un hébergement et son domaine, nommé la cour de Brains, entre le chemin de Brains à Saint-Jean-de-B., les terres de la Sauvagère et la forêt de Toufou appartenant à Sevestre de Rezé, héritier de Pierre Bossart (1389), Jean de la Roche, écuyer, seigneur de la Patricière (1453) ; — l'hébergement et domaine de la châtellenie de Jasson avec ses dépendances dans les paroisses de

Frossay, de Saint-Colombin, de Bois, de Saint-Léger, de Saint-Aignan, de Cheix, de Saint-Pierre et de Saint-Jean-de-Bouguenais, possédés par Jean, fils de Pierre Tournemine, chevalier, seigneur de la Hunaudais (1414), Gilles, fils du précédent (1429), François, fils de Gilles T., comprend dans sa déclaration le château et la seigneurie de Malnoë, en Cheix, plus des rentes à percevoir dans les paroisses de Saint-Herblain, de Chantenay, de Sion, de Sainte-Pazanne et du Port-Saint-Père (1476); — les châtellenies de Jasson et de Malnoë possédées par Jeanne du Pé, veuve Fourché, et Louis Binet de la Blottière, chevalier, son fils (1678), par Marie-Salomon B., chevalier, grand bailli d'épée du comté nantais (1738); — autres aveux produits par les propriétaires de la Bauche du Buisson, André Guilbaudeau et consorts, tenanciers de Pilan (1517).

B 1823. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1451-1775. — Paroisses de Cambon, de Carquefou et du Cellier. — Aveux et dénombrements des terres, des rentes, des maisons, métairies, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes: le duché de Coislin et ses dépendances dans 17 paroisses, comprenant les baronnies de Pontchâteau et de la Roche-Bernard, la seigneurie de Brignan, les châteaux de Coislin et de la Roche-Bernard, les prisons établies dans le vieux château du bourg de Cambon, le tout possédé par Pierre du Cambout, pair de France, duc de Coislin (1704), par Louis de Lorraine, prince de Lambesc, héritier de Henri du C., évêque de Metz, dernier duc de Coislin (1732), par Pierre du Cambout, comte de Keravéon, héritier de Georges-R. du-C., marquis de Coislin (1775), lesquels ont déclaré possédér à la Roche-Bernard, des droits de coutume et de navigation, ailleurs, des droits de prééminence sur les églises et les abbayes du pays, des droits de soulle, de quintaine, de foires et marchés, etc.; — les rentes et revenus, composant le fief de Coislin, en Prinquiau, possédé par Guédas de la Muce, écuyer, fils de Jacques, seigneur de Coislin *(Coaeslin)* 1460, Jean, son frère, (1472), Pierre Le Guennec, seigneur de Keralio, père d'Alain, tuteur de Charlotte, fille d'Alain Le G. et de Gillette de la Muce (1499), Pierre de Besné, écuyer, seigneur de la Haie (1622), François de Besné, héritier d'autre François de B., seigneur de la Haie de Besné (1743); — en la paroisse de Carquefou, l'ancien château ruiné de Faye, son domaine et le fief de sa seigneurie possédés par Guillaume de Montauban, seigneur de la Vairie, du Bois-Martin et de Faye, après la mort de Guillaume, son père, dont l'aveu comprend aussi le château en ruines et la seigneurie de la Verrière en la paroisse de Saint-Donatien (1451), Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur du Bois de Cargrois, lequel avait reçu la terre de Faye en partage après la mort de son père, René (1628), Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur de Marais, de Peslan, de Mauves, de Thouaré, baron de Peaux (1694); — la seigneurie du Marais, en la paroisse du Cellier, possédée par Gabriel de Machecoul, chevalier, seigneur de Vieillevigne, héritier de Samuel d'Avaugour, seigneur de Saffré, de Vay, de la Touche-Auray, de Frossay (1634); Louis d'Avaugour (1694), le marquis Anne-Erard d'Avaugour, frère de Louis, qui fit sa profession religieuse chez les Jésuites, en 1696, et dont le rachat coûta 400 livres (1707), le comte Armand d'Avaugour (1756).

B 1824. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin; 123 pièces, papier.

1458-1777. — Paroisse de Chantenay. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de logis, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes: le lieu, manoir et domaine de l'Abbaye possédés par Ant. Bretin, qui en avait fait l'acquisition de Pierre de Lambilly, de Jean Giffart, prêtre, et de sa mère, vers 1536, (1542), Jean de Mazoyer, écuyer, sieur de Villeserin, capitaine du château d'Ancenis sous le duc de Mercœur, époux de Jeanne Rocaz, héritière de Jeanne de la Marquerais, lequel a compris le Fontenil dans son aveu (1601), Louis, fils de Nic, Charpentier, (1712), les enfants et héritiers d'Arnaud du Gouyon, conseiller du Roi près la chancellerie de Metz (1718), Marie-Thérèse Deluynes, veuve de Joseph du Gouyon, chevalier, Trésorier de France, Général des Finances en Bretagne, tutrice de leurs enfants (1752); — l'hôtel et l'hébergement de Chésine avec ses vignes et ses jardins possédés après le décès de Jean de Henleix, fils de Jean, seigneur de Chésine (1458), Jean de Machecoul, sieur de Grandlieu, fils de Jean de M., seigneur de Vieillevigne, de Bouin, de Bougon, de Touvoie et de Saint-Et. de Mairemort, agissant pour sa femme, Jeanne de Henleix (1558), Gilles de la Lande, sieur de la Clartière, époux de la dite Jeanne qui lui avait fait don de Chésine par contrat de mariage en 1570 (1575); Ch. de Montauban, écuyer, sieur de Laujardière, et Jacquette de la Lande, son épouse (1601), J. Vanophen et C. Martins, négociants, lesquels déclarent que la dite maison noble sert de magasins (1674), Godefroy Maertens, marchand, et ses sœurs, tous héritiers de Corneille M., leur père, dont le rachat fut adjugé pour la somme de 2.340 livres par le Bureau des Trésoriers de France, Généraux

des Finances, siégeant à Vannes (1700); Amable Périssel, écuyer, conseiller secrétaire du Roi (1750); — deux magasins possédés par Etienne Grilleau, ancien sous-maire de Nantes (1674); — les trois quarts d'une raffinerie appartenants aux héritiers d'André Delaville, sieur de la Foucherie, marchand (1708); — deux salorges appartenantes aux enfants du sieur R. Frémon du Motté, capitaine dans les gardes-côtes (1742); — une maison et un magasin acquis de la Compagnie des Indes par la veuve de Louis de Surville, capitaine de vaisseau à la dite comcompagnie (1774); — la maison noble des Dervallières possédée avec ses dépendances par François Dargy et Claude Tissart, son épouse, lesquels revendiquent droit de haute justice dans les paroisses de Saint-Similien, de Chantenay et de Saint-Herblain (1560), Jean Stapleton, écuyer (1725), le marquis Luc de Stapleton, écuyer, comte de Trèves (1776); — la maison noble du Fonteny avec sa fuie, son moulin, sa garenne, ses terres nobles et roturières le tout possédé par Arthur Avignon (1540), Ro. Paulus, receveur des deniers de la ville de Nantes (1680), Pierre Macé de la Morandais, époux de Cath. Paulus (1696), G· Paulus, receveur des Décimes de l'évêché de Nantes (1713); — Jeanne Ballet de la Chenardière, héritière du précédent (1732), la veuve et les héritiers de Laurent Giraudeau, négociant (1753), P. Guiard, sieur du Pierré, négociant (1774); — la maison et le lieu noble de Grilleau possédés par G. Michel, consul des marchands à Nantes (1681), par les héritiers de l'abbé François Michel, prieur de Sainte-Catherine de Grilleau (1750), d'Élisabeth Michel (1758), par les enfants de Jean Michel, écuyer (1777); — des maisons et des terrains, des logis, des boutiques et des magasins situés dans la rue de l'Hermitage et possédés par la veuve de P. Vanasse, marchand à la Fosse (1711); Françoise Dubreil (1746), les héritiers d'Antoine Lachaise, de Nic. Collin, d'Urbain Renou, casseur d'acier (1746), par Théod. Witvoet, les enfants de René Boucher (1763), P. Gautreau, maître d'équipages de navires (1774), Rolland Hubert, constructeur de navires à Chésine (1774).

B 1825. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

1400-1775. — Paroisse de Chantenay. — Aveux et dénombrements de terres, de châteaux, de vignes, de fiefs et de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes: la maison, métairie, domaine et seigneurie de la Grande-Vieille Haultière possédés par Guillaume Boilève (1400); par Jeanne Goureden, veuve de Renaud de Belouan (1479); Claude du Houlle et Louise du Pé, après le décès de Pierre Lespervier (1536), Jeanne Chrestien, veuve de Julien Jarniguen, qui en avait fait l'acquisition des seigneurs angevins du Houlle (1558); Michel Ragaud, contrôleur à la Prévôté de Nantes, et Françoise d'Hachon, son épouse (1608); — des emplacements de terre noble et de maison situés sur les côteaux de Miséry, anciennes garennes de la maison noble de la Haultière, possédé par Nic. Hervé, charpentier de maison (1702), Jean Gracet, perrayeur, M. Baron, gabarier, la veuve et les enfants de Jacques Bacco, sieur de la Boullaye (1711); — la maison noble de Launay avec ses bois, sa chapelle, son moulin et ses dépendances possédés par Christophe de Sesmaisons et Françoise de Bréhant, son épouse, héritière de Math. de la Garenne (1545), Salomon Bonnier, chevalier, seigneur de la Chapelle-Coquerie, de Launay, de la Haultière, de Chezine, de la Hunaudais et de la Muce, héritier, par sa mère, de René Foucault, maître des Comptes, et de la marquise de la Tullaie qui avaient fait l'acquisition de la Haultière de P. de Kermeno, seigneur de Keralio, en 1640, et la terre de Chézine à la vente judiciaire de Charles de Montauban, écuyer, et de Jacquette de la Lande, son épouse, en 1638 (1695), Jean Salomon Bonnier de la Chapelle (1742); — divers héritages situés aux villages de la Pierre, de la Bourdinière, de Bohardy, au lieu de Chezine, à la Piperie, aux Grands et Petits Clos sous le Bourg, à la Croix des Capucins; — les prairies des Paboises et de l'Ile Gautrot; — des maisons, des terres et des clos de de vigne à la Béhinière possédés par Sauvage du Bois de la Ferronnière (1424), Charles du Bois (1439), son fils, Jean du Bois, écuyer, (1478), Jean Hégron (1540), Jean Texier et consorts (1678); — les grandes dîmes d'Ascon perçues par Jean de Brouel, et Françoise de Keradreux, seigneur et dame de Broël, héritier d'Esprit de Keradreux et de Bonaventure d'Aubeterre, seigneur et dame d'Ascon (1540); — divers hébergements au bourg et aux alentours possédés par Georget de la Lande (1400), Phelippot de la Rive (1446), Jean Lesmart (1458); une partie de l'étang de Carcouet, de la Petite Bouvardière et des Fretais dépendants de la maison noble de Teillay appartenante à Pierre Burot de Carcouet (1717).

B 1826. (Liasse.) — 138 feuillets; 6 p. parchemin; 2 p. papier.

1412-1725. — Paroisse de Chantenay. — Aveux et dénombrements des terres, des rentes, des maisons, des fiefs, des droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, sous les dénominations suivantes: le manoir et la seigneurie du Plessis de la Muce possédés par Jamet de la Muce, héritier de sa tante, Jeanne de la Muce, après le don à viage qu'elle avait fait en faveur de Sevestre Clerbaut (1412); par Guilaume

de la Muce, seigneur de la Muce et de la Cheze-Géraud (1435); par Jean de la Muce (1460), par Pierre Chauvin, seigneur de la Muce, de Ponthus et de la Cheze-Gérauld (1523), par Jacques, frère de Jean Chauvin, lequel déclare des dîmes, des journées de bians, un moulin à vent au Port-Launay, en Couëron, des droits de navigation à percevoir au Port-Launay et dans le port de Nantes un devoir de passage sur les foins de la grande vallée de Couëron à partager avec le seigneur de Bougon; divers vassaux nobles établis dans les paroisses de Chantenay et de Saint-Herblain (1537); par Bonaventure Chauvin (1671); par Jean Blanchard, seigneur de l'Essongère et de la châtellenie de la Muce, par suite d'acquisition conclue avec François Le Porc de la Porte, baron de Vesins, héritier du banneret David de la Muce, en 1623, lequel a déclaré les manoirs du Plessis et du Bois de la Muce, en Chantenay, un moulin, un bois de haute futaie, des maisons, des vignes, des prés à Saint-Herblain, à la Sandouardière, au Port-Launay, avec tous les droits de juridiction et de prééminence réservés au seigneur châtelain, droit de mesurage et de tonnage sur les marchandises circulant dans sa seigneurie (1634); — autre aveu rendu par Marie Pelaud, veuve du marquis J.-B. Blanchard de la Muce, chevalier, qui revendique, outre les possessions ci-dessus, des droits de pêche en Loire en face du manoir du Bois de la Muce (1725); etc.

B 1827. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1414-1775. — Paroisses de la Chapelle-Bassemer et de la Chapelle-sur-Erdre. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes: le lieu, le manoir et le domaine de la Cleraie, y compris les droits de quart sur la vendange d'une foule de vignes, possédés par Philippes de Claire-Fontaine, épouse de J. Le Bloy de Pontchâtel, sœur de Geoffroy de Claire-Fontaine, seigneur de la Cleraie (1414), Guillaume de Juzet et Jeanne de Lescrain, son épouse, héritière de Jeanne Le Bloay, épouse de Jean de Quercy (1422), François de Juzet, écuyer (1475), Robert de Juzet, écuyer (1496), le même seigneur de la Chesnardière (1500), Marguerite Pinago, sa veuve (1503), Jeanne de J., leur fille aînée (1513), Michel de Tenouenel et Cath. de Juzet, (1535); Louis de Tenuel, lequel a compris dans son aveu des marais salants dans le pays de Rhuys (1553); les enfants de René de Tenuel (1580), Jacques Martel du Parc, veuf de M. Le Tenouel, tuteur de leurs enfants (1610), René Martel, écuyer (1627), Charles, son fils aîné (1663); — le domaine et la juridiction de la Guérivière possédés par Jean, fils de Pierre Bourdin (1501), Samuel Le Texier, écuyer, seigneur de Saint-Simon (1638), Suzanne de Nargonne, veuve de Jean des Vaulx, chevalier, marquis de Levaré, tutrice de leurs enfants (1688), les héritiers de François Bertrand de Cœuvre (1775); — le lieu, le domaine et la seigneurie de la Héardière, au bourg de la Chapelle, possédé par Anne Le Roux, veuve de Pierre de Beaumanoir, écuyer (1499); Pierre Dagunels, seigneur de la Haie-Bottereau, neveu du dit Pierre (1540), les frères et sœurs de Louis Ballet du Plessis, écuyer, lesquels ont compris dans l'aveu la maison seigneuriale et la juridiction du Plessis-Glain s'étendant dans les paroisses voisines (1732), les enfants de Nic. Améline, chevalier, seigneur de Cadeville, et de Anne-Marie de Coëtlosquet, dame de Ranvelin (1755), les mêmes propriétaires de la Héardière et de la Cleraie (1764); — le logis et la juridiction de la Jarrie possédés par Jeanne Thomas, dame de la Guilbaudière (1495), Gilles, fils de Gilles de Peillac, écuyer, seigneur des Montils-Ferruceaux (1536), Louis Juchault, écuyer, seigneur des Blottereaux (1677); — l'hébergement et la métairie de Villefin par Jean de Beaumanoir (1458), autre Jean de B (1473); — autres aveux concernant divers héritages appartenants à Alain Rungeon, écuyer, seigneur de la Rongère (1426), et à Jean Fremont (1472), à la Goupillière, et en divers endroits de la paroisse de Concelles. — Autres aveux produits par Madeleine Charette, veuve de Louis Charette, seigneur de la Gascherie et de la Chapelle-sur-Erdre, sénéchal du comté de Nantes, tutrice de son fils (1702); autre Louis Charette, conseiller au Parlement de Bretagne (1744).

B 1828. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1440-1776. — Paroisse de Château-Thébaud. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de Barre-Sauvage possédé par Jacques Guignard, avocat à la Cour, héritier de Pierre G., lequel cite parmi ses prédécesseurs Julien Baye, seigneur de la Bonnetière, Jean et Isabeau Pesneau, sieur et dame de la Jannière et du Pinier, François Boux, écuyer (1673), François Langlois, écuyer, sieur des Renardières (1683); — le lieu et maison de la Blancheterie possédé noblement et roturièrement dans les Quatre-Bauches par Jeanne Le Court, veuve de Charles Soréal (1676); — le lieu et la maison noble de Bréron possédé par Ch. Lefèvre, ingénieur du Roi au département de Belle-Isle, capitaine au régiment de Champagne, directeur des fortifications

(1705), sa veuve Cath. Bedoy, pensionnaire du Roi, fille d'Etienne Bedoy, architecte du Roi, à Nantes (1746), Cath. Lefèvre (1774); — le manoir noble et le domaine de la Galliotière possédés par Gilles Davaugon, écuyer (1452), Jean D., son fils (1499), Pierre, fils et héritier de Guillaume D. (1540), Jacques Pineau qui avait acquis la dite terre de Perrine Davaugon en 1573 (1579), Laurent de Carné, chevalier, et Vincente Jan, seigneur et dame de Castellan (1676), Nicolas Charet, écuyer, sieur de la Frémoire, échevin et juge-consul de Nantes (1776); — les domaines et la seigneurie de Grasmouton possédés par André, fils de Jean Le Blant et de Marguerite de Grasmouton (1458), Jean Pantin et Guillemette Preseau, son épouse, lesquels ont déclaré deux moulins sur la Maine, des pêcheries, des écluses, des droits de tiers et de quart sur la vendange de divers clos de vigne, des rentes et des vassaux nobles dans les paroisses de Château-Thébaud et de Maisdon (1486), Hardouin Pantin, après la mort de Jean P. de la Hamelinière (1535), Marie de Tierçay, sa veuve, tutrice de Hardy P., leur fils (1540), le même Hardy P. (1572), Samuel Pantin, chevalier, seigneur de la Hamelinière, des Navinaux, de la Frémoire, du Plessis de Beaucé, fils de Claude P., lequel a ajouté à son aveu la consistance de la terre et seigneurie des Navinaux en Vertou (1659); les enfants mineurs de Pierre Cailleteau, écuyer, seigneur de la Chasseloire, lesquels ont ajouté à leur aveu la consistance de la châtellenie de Château-Thébaud (1731); — les fiefs, la juridiction et l'hébergement de la châtellenie du Pémion possédés par Éonnet Sauvage, seigneur du Plessis-Guérif, lequel revendique des droits de justice haute et basse dans les paroisses de Château-Thébaud, de Saint-Hilaire-du-Coin, de Maisdon et de Saint-Lumine de-Clisson (1440), Éon Sauvage (1462), Tanguy Sauvage, chevalier (1494), Renée Le Maire, dame du Plessis-Guérif et du Pémion (1611) dont le rachat fut adjugé après son décès, en 1626, pour la somme de 150 livres; — le lieu et la maison du Rafflay, comprenant en tout 600 boisselées de terre ou environ, possédés par Robert de Hubert (1617), Isaac Chauveau, sieur de la Baronnaie (1668), Michel Langlois, sieur de Barre-Sauvage (1689); — la terre et seigneurie de la Templerie possédée par Claude du Pas, écuyer, seigneur de la Bourdinière, fils et héritier de Marin du Pas, agissant pour ses sœurs et les enfants mineurs de Joseph de Lestourbeillon, de la Savinais et de Renée du Pas, lequel a déclaré des vassaux nobles dans les paroisses de Maisdon, de Saint-Lumine et de Château-Thébaud (1744); — autres aveux concernant des bauches anciennes possédées par Jacques Lévesque et consorts, François Moreau, Henri de Ruays, écuyer, sieur de l'Eraudière, et consorts (1666), la veuve de Gatien Libault, écuyer (1690), les tenanciers du village des Rouaudières (1724); etc.

B 1829. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1409-1753. — Paroisses de Chauvé, de Cheix et de la Chevrolière. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le domaine et la seigneurie du Boisjoly, en Chauvé, possédés par Jean d'Acigné, sous la tutelle de Jean de Malestroit, évêque de Nantes, qui a signé (1423), par Guillaume, fils de Jacques de Béac, pendant le rachat de Marie de Raiz, dame de Pornic, suzeraine de Chauvé (1458); — la terre et seigneurie de Malnoë, en Cheix, possédée par Jean Tournemine, seigneur de la Hunaudais, gendre d'Alain de Saffré, décédé en 1407 (1409), Gilles Tournemine, seigneur de la Hunaudais et de Saffré, fils de Jeanne de Saffré (1461); — la terre et seigneurie de Boiscorbeau dont la moitié des revenus appartenaient, en 1483, à René de Quersy, paroissien de Cheix, puis possédée, en 1753, par J.-B. Brillaud du Noyer (1753); — les marais et communs du village de Pilan avec les droits de pêche que les tenanciers ont reconnu en 1682; — en la paroisse de la Chevrolière, les rivages du lac de Grand-Lieu appartenants à Julien Laurens, écuyer, seigneur de la Noë de Passay, et aux propriétaires de l'Aubinière (1623); — les cens, rentes, terres, fiefs, et seigneuries des Aubrais, possédés par Marie de Maillé-Brezé, veuve de Jean Bonnin, chevalier, seigneur de Chalucet d'Arton, avec ses dépendances, dans les paroisses de Machecoul et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

B 1830. (Registres.) — 502 fts, et 1 p., parch.; 5 p., papier.

1522-1784. — Paroisse de Clisson. — Aveux et dénombrements des terres, des rentes, des maisons, des métairies, des fiefs, des droits réels et honorifiques tenus noblement au duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de Clisson et ses dépendances s'étendant dans les paroisses de Gorges, de Monnières, de Gétigné, de Cugan, de Boussay, de la Bernardière, de Saint-Hilaire-du-Bois et de Saint-Hilaire-de-Loulay possédées par François de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour, fils d'autre François de B., lequel produit, à la fin de son aveu, une longue liste de vassaux nobles relevant de sa cour (1522); — par autre François de B., lequel revendique des droits de patronage sur la collégiale de N.-D. de Clisson, sur les églises de Saint-Jacques et de la Trinité, des droits de tonlieu sur le sel, le beurre, le poisson, le suif, etc. (1544); — par Odet de Bretagne,

frère du précédent, lequel revendique deux marchés par semaine et six foires par an, plus la jouissance exclusive de la pêche de 15 étangs en la rivière de Sèvre, depuis les moulins Doudet jusqu'à Angreviers (1556), — par le même, en 1580 ; — par Charles de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, seigneur de Châteaucé, d'Ingrandes et de Montfaucon (1603) ; — par Claude de Bretagne, seigneur des mêmes terres (1674), Armand-François de B. (1699, Henri-François de Bretagne, héritier de son frère (1734).

B 1831. (Liasse.) — 19 fts et 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1411-1743. — Paroisses de Cordemais et de Corsept. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de Cordemais ou d'Acigné, dont les dépendances s'étendaient dans les paroisses de Saint-Etienne-de-Montluc et de Vigneux, et comprenaient un droit de salage perçu sur les barques chargées de sel qui entraient au port de Cordemais, plus un devoir de coutume de deux foires établies au bourg et au port de Saint-Nicolas, plus une coutume de deux deniers sur chaque charretée se dirigeant au port pour enlever des vins, du sel ou d'autres marchandises, le tout possédé par Jean d'Acigné et Béatrix de Rostrenen, son épouse, vicomte et vicomtesse de Lohéac, après le décès de Louise de Rohan, mère de la dite dame (1465), Jean d'Acigné, de Coëtmen et de Fontenay, vicomte de Tonquedec et de Lohéac, fils de Béatrix de R. (1501) ; Françoise Ferron, dame de Cordemais (1540), René de Langle, écuyer, seigneur de Montluc, fils de Jeanne Guyheneuc et de Jean de Langle qui avaient fait l'acquisition du dit domaine d'Acigné (1581), Julien, fils d'autre Julien de Langle, écuyer (1648), Cath. du Breil, veuve de Claude Lelou, chevalier, seigneur de la Mercredière (1695), les filles de René Cochon de Maurepas, seigneur de la Haie-Mahéas, et de Rose Desclos (1743). — Autres aveux de prés en la prairie de Corsept possédés avec quelques rentes par Perrot Gauguet (1411) et Perrine du Châtellier, mère de dom P. Boiserpe (1412).

B 1832. (Liasse.) — 146 fts et 57 pièces, parch. ; 57 p., papier.

1392-1774. — Paroisses de Couëron et de Couffé. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de clos de vigne, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de Couëron aussi nommée la seigneurie de Guémené en Couëron, possédée par le sire de Rieux, lequel fournit un rentier divisé par termes et signale la rente de *bourgeoisie*, les rentes du *Petit Marais*, le devoir de *manger* à Saint-Etienne-de-Montluc, le droit d'étal payé par les bouchers, le devoir de *jouaige* sur le lard salé, le devoir de *pontonage* sur les foins de la vallée, le devoir de *boisselage* des blés, la coutume des foires, le ban et cri des vins vendus en détail (xv[e] siècle) ; Louise de Rieux, dame de Guémené, de Montauban et de Lanvaux, laquelle déclare des droits de dîme et de complant et un rôle rentier volumineux (1508), Marie de Rohan, dame de Guémené, baronne de Montbazon, curatrice de Louis de Rohan, son fils aîné, après le décès de Louis de Rohan, son mari (1517) ; Guy de Laval, marquis de Nesle, fils unique de Jean de Laval et de Renée de Rohan (1580), Gabriel de Trevelec, écuyer, seigneur de Penhoët, qui avait fait échange de la dite terre avec Julien Charette, écuyer, en 1660 (1673) ; Anne Beaucé, veuve G. de Trévelec (1713) ; — la maison et le lieu noble avec haute justice de la Botardière et de la Haie de Raiz ou de Rieux possédés par Pierre Davy, conseiller maître des Comptes, lequel déclare qu'il en a fait échange avec Julien Charette, et que le fief de la Haie de Raiz, enclave du fief de Guémené, a été réuni à la Botardière, dont il décrit les limites (1663) ; Urbain de Boisdavid (1693), Marguerite de Chardonnay, sa veuve (1717) ; — la maison et la métairie du Bois aux Loups ou de Bougon avec un bois ancien, deux pièces de terre en landes et buissons, l'une d'elle applée *les vieux fossés*, possédés par Guillaume Garreau, écuyer, seigneur de la Bourgognière, lequel ajoute à son aveu un fief avec juridiction, dit *du Bois*, dans les paroisses de Blain et de Héric (1543), G. Poyet, sieur de la Botardière et Bonaventure de Corval, son épouse, lesquels ont ajouté à leur aveu la terre et la seigneurie de la Bonhommerie, s'étendant dans les paroisses du Port-Saint-Père, de Sainte-Pazanne et de Chaléons (1579) ; Pierre Davy, écuyer (1646), Nicolas Libault, sieur du grand Bois aux Loups, propriétaire de plusieurs prés (1673), Jean Richard, sieur du Bois aux Loups, propriétaire du pré des Busallons (1702) ; — la motte, le manoir noble et le domaine de Bougon, possédés par Alain de Saffré et Olive de Bougon, lesquels ont déclaré des droits de tiers, de quart et de dîmes sur les récoltes, des devoirs de *boisage*, de *pléonage*, de *pontonage*, de *quintaine*, de *mesurage* (1399) ; Pierre de Saffré (1424), Jean de la Lande (1503), Jeanne de la Lande, sœur du précédent (1539), Louis de la Lande (1548), Antoine Grimaud et Marguerite de la Lande (1575), Martin et Paul Lorteau (1641), Jean Lorteau du Bois-Pacé (1673), Julien Boux, écuyer, seigneur du Plessis de Casson (1690), Marie Bachelier de Bercy, veuve de Louis Boux, chevalier, seigneur du Boisjolly et du

Bois des Tréhans, tutrice de ses filles, agissant avec ses autres enfants (1752); la veuve de René Boux et leurs enfants (1773); — la maison et le lieu noble de l'Epine possédés par Jean Gentilhomme, garde des sceaux de la juridiction de Guérande, propriétaire du quart de la terre (1625), par les filles de Daniel Jollan (1655), les héritiers de Marie Jollan, dame de Fontenaille (1673), M. Mainguy (1696), la veuve Bertrand (1737), Julien Landais du Pé (1749); — le lieu et domaine de la Guillenière possédé par les cohéritiers de la succession de Pierre Lemercier, auditeur des Comptes (1634), Julien Lemercier, écuyer, auditeur des Comptes, fils du précédent (1673), Julien Doceul (1693); — les ténements de la Hégronnière et du Gué, par Alain de Saffré (1392); — autres aveux produits par les tenanciers des héritages situés dans le Fief au Duc (1673-1683); — l'hébergement de la Reete et son domaine, par Jean de la Lande, seigneur de la Haie-Mahéas (1466), autre Jean, fils du précédent (1467), tous deux vassaux de la seigneurie de Couëron; — par Jean Juheau, pour des vignes et des terres en labour (1444), Yves Le Maczon (1500), René d'Achon, sieur du Houssay, avocat (1663), Sainte Baudouin, veuve de René Biré, écuyer, sieur de la Sénégerie (1702), René Morin, veuve Formon (1723), pour une maison, des terres et des prés dans la vallée de Couëron, etc. — Sentences de renvoi, de correction et de réception. — Autres aveux de la maison noble, du lieu et domaine de Launay, en la paroisse de Couffé, possédés par Jacquette du Pin, veuve de Jean Vivien (1556), Louis de Villoutreys, officier de marine, neveu de Claude Chenu, dame de la Vergne (1691), les héritiers de Henri Louvel (1756).

B 1833. (Liasse.) — 1 pièce et 445 fts, parchemin; 1 pièce, papier.

1469-1634. — Paroisse de Derval. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes: la baronnie de Derval dont la mouvance s'étendait sur les paroisses de Sion, de Louisfer, de Saint-Vincent, de Saint-Aubin, de Luzangé, d'Abbaretz, de Treffieux, d'Avessac, de Massérac, de Conquereuil, de Jans, de Guémené, possédée par Jean de Derval, baron de Rougé, de Combour, de Saint-Mars (1469); par Jean de Laval, sire de Montafilant, de Candé, de Malestroit, comte de Plorhan, baron de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne (1541); par le duc Anne de Montmorency, connétable de France, baron de Châteaubriant, de Candé, de Derval, de Vioreau, d'Issé, lequel spécifie que les châtellenies de Jans et de Guémené sont incorporées à sa baronnie, et qu'il en est devenu propriétaire en vertu d'un don de Jean de Laval de 1540, et a fait peindre les armes des Laval-Montmorency sur la première page de l'aveu (1560); — par le duc Henri de Montmorency, fils et héritier du duc H. de M., gouverneur du Languedoc, amiral de France, baron de Châteaubriant, de Candé et de Vioreau (1627), dont l'aveu se termine par la réception de l'hommage prêté au Roi par le prince de Condé qui, par un don du Roi, tenait les terres et seigneuries de Châteaubriant, de Rougé, de Teillé, de Vioreau, d'Issé, de Beauregard, de Martigné, de Sion, de Derval, d'Oudon, du Cellier, de Joué, de Melleray etc. (1634); et par une procuration du même prince à Louis Chotard, intendant de ses affaires en Anjou et en Bretagne, pour recevoir les aveux de ses vassaux (1634).

B 1834. (Liasse.) — 9 pièces et 135 fts parch., 3 pièces, papier.

1444-1756. — Paroisses de Donges, de Drefféac et de Fégréac. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes: la vicomté de Donges, dont les dépendances embrassaient les paroisses de Crossac, de Pontchâteau, de Montoir, de Prinquiau, de Savenay, de Maleville, possédée par Suzanne de Bourbon, tutrice de son fils, Claude de Rieux, seigneur de Rochefort, d'Ancenis et de Largouet (1534); par René-François de Rieux, comte de Châteauneuf, baron de la Hunaudais, héritier de Cath. de Rosmadec, lequel ajoute à son aveu les seigneuries de la Roche en Savenay et de la Haie-Mahéas, le droit de foi et hommage sur divers vassaux nobles, des droits de guet, de pontonnage, d'ancrage, de bris de navires, de gros poisson (1650); etc. — Autre aveu relatif à la terre et seigneurie de Rieux en Fégréac, laquelle comprenait l'étang et le moulin au Mée, des landes et communs, la coutume du trépas des marchandises traversant la paroisse, des ligences de foi et hommage et diverses redevances (1542); — Autres aveux de la terre de Beaubois, en la paroisse de Drefféac, possédée par Jean, fils de J. de Beaubois (1444), Jean de B., écuyer (1459), François de B., son fils (1458), François, fils de Pierre de B., lequel déclare le fief de Devigner, en la paroisse de Guenrouet (1543), Julien, fils de François de B., écuyer, seigneur de Beaubois (1557), Jeanne de Rimesson, sa veuve (1583), Guy-Marie de Lopriac, chevalier, vicomte de Donges (1756).

B 1835. — (Liasse.) — 6 pièces, 321 fts, parch.; 4 pièces, papier.

1401-1747. — Paroisse de Fougeray. — Aveux et

dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le domaine et la seigneurie d'Auvers ou de Plusquellec, possédés par Jean de Rougé, seigneur de la Chapelle-Glain, et Philippe de Saffré, son épouse (1401), Jean de Penhouët, héritier du précédent par sa femme (1425), Jean du Pont et Anne de Penhoët (1441), Geoffroy de Saint-Martin, chevalier, et Cath. du Pont, dame du Chaffault, héritière de Marguerite du Pont, dame de Plusquellec (1499); — la châtellenie de Fougeré s'étendant jusque dans la paroisse de Sion possédée par la duchesse Françoise d'Amboise, après le décès de Marie de Rieux, vicomtesse de Thouars, dont elle était héritière (1466) ; Jean de Derval qui en avait fait l'échange avec Marguerite d'Amboise, dame de la Trémoille, et qui ajoute à son aveu les démembrements de la châtellenie de Nozay situés dans les paroisses de Jans et de Treffieuc (1475), — Louis de la Trémoille, seigneur de la Trémoille, de Luçon et de Sully, comte de Benon, et Marguerite d'Amboise, héritière de la princesse Françoise d'Amboise, laquelle entra en religion le 25 mars 1469 (1470) ; Louis, fils de René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart (1578) ; Innocente de Rougé, veuve de Jean-Sébastien de Kerhoent, marquis de Coëtanfao et de Fougeray, comte de Penhouat, gouverneur de Morlaix, laquelle déclare que le marquisat de Fougeray s'étend dans les paroisses de Pierric, de Derval, de Luzangé, de Tréfleuc, de Saint-Aubin-des-Châteaux (1747) ; etc.

B 1836. (Liasse.) — 90 pièces, 60 fts ; parch. ; 71 pièces, papier.

1404-1775. — Paroisse de Fresnay. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble de la Brosse possédés par Gracien Gobin (1557), J. Jollain et consorts (1623), Pierre Le Carpentier, écuyer (1638), J. Pouvreau (1666), Nic. Goullin, notaire à Machecoul (1676), Pierre Goullin et Simon Le Retz, avocat, sénéchal de Coudrie, époux de Claude Goullin (1747) ; — le lieu noble et la métairie de la Garnauderie possédés par Gilles de la Clartière, chevalier (1509), François de la C., écuyer (1516), Gilles de la C. (1541), Gilles Grimaud, seigneur du Plessis-Grimaud (1575) ; Thomas Montaudouin, écuyer, seigneur de la Clartière (1775) ; — le lieu et le manoir nobles de l'Isle, par Julien Hervouet (1627) ; — le logis et la métairie noble de Juchepie, par Cl. Gabart, écuyer, sieur du Plessis (1704), les frères Guitteny et consorts (1747) ; — le château, le domaine et la seigneurie de la Noë possédés par Guillaume de la Noë (1408), par Jeanne de Laval, veuve d'Olivier de la Noë, chevalier, laquelle a donné sa procuration à Rolland de la Noë, seigneur de Tharon, et à J. Gaultier, prêtre (1481) ; — le château et le domaine de la Salle possédés par Alain du Croëzil, après le décès d'Olive de la Salle, sa mère, laquelle a compris dans son aveu de nombreuses rentes à percevoir dans les paroisses de Port-Saint-Père et de Sainte-Pazanne, la seigneurie d'Ardennes, la seigneurie de Saint-Mars (1404) ; Madeleine Guibert, veuve de Jean Grignon, sieur et dame de la Bouteille et de la Gillière, et son fils Jean (1549) ; Ph. de Serguisty, écuyer, et Jeanne de la Touche, tuteurs des enfants de Fr. Venyer, écuyer, premier mari de la dite dame (1612), Elisabeth de Bastelard, dame de la Salle, de la Noë et de la Clartière, héritière de son frère (1701) ; Claude de Chardonnay, écuyer, seigneur de la Marne (1713), Louis de la Roche-Saint-André, chevalier (1759), Gabrielle du Chillaud, sa veuve (1773) ; — autres déclarations relatives à des prés, des maisons, et des terres tenues roturièrement aux villages de la Rondellerie, de la Maujallière, de la Brandellerie, de la Noë, de l'Imberderie, de la Voïllaterie, de la Maviatière, de la Briancière, de la Galopinière, de la Motte, dans le marais de Loyaux, etc. — Sentences de renvoi et de réception.

B 1837. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1388-1749. — Paroisses de Frossay, du Gâvre et de Gorges. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de métairies, de terres, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le fief de la Hunaudais et de Machecoul avec toutes ses rentes possédé par Jean de Machecoul qui mourut en 1388, Milet, son fils (1390), Jean Tournemine, seigneur de la Hunaudais et de Saffré, héritier par sa femme d'Alain de Saffré (1409), X., dame de la Hunaudais (1461), François, fils de Jean de Coëtquen, seigneur de Coëtquen et de Vauruffier (1503) ; — les rentes de la seigneurie du Plessis-Grimaud, en la paroisse de Frossay, possédées par Jean, fils de Pierre Grimaud, écuyer, et par Jeanne de la Clartière, son épouse (1451), le même, veuf et tuteur de son fils (1458), Thibaud Grimaud, chevalier (1499), François Grimaud et Marie du Vernay (1540) ; — les maisons nobles de la Cruaudais et de la Roussellière possédées par R. Despinose, chevalier, seigneur des Renaudières, lequel a compris dans son aveu les vassaux des fiefs du Boisrouaud, de Machecoul, de la Hunaudais et de Saffré en Frossay (1683) ; Charles Despinose, chevalier,

seigneur de Frossay (1741) ; — la métairie noble de la Glétais appartenante à Claude Figureau, sieur de la Raimbaudais, sénéchal du duché de Raiz à Machecoul (1693). — Autres aveux concernant l'hébergement du lieu de la Grée, en la paroisse du Gâvre, et l'hébergement de Forges, en la paroisse de Blain, possédés par Jean, fils de Guillaume de la Grée (1426), René de la G. (1477), François, fils de François de la Grée (1547) ; la franchise de la ville du Gâvre dont les habitants tous dénombrés ont fait aveu de leurs privilèges dans la forêt et de leurs exemptions d'impôts en invoquant leurs chartes ducales (1652) ; les mêmes ont produit un plan figuratif de la ville et des alentours en 1682. — Autre aveu pour la paroisse de Gorges, concernant l'hébergement de la Poupaudière, en la mouvance de la châtellenie de Clisson, produit pendant l'année du rachat par René du Vau (1547).

B 1838. (Cahiers.) — 282 fts et 19 p., parch. ; 192 fts et 5 p., papier.

1401-1771. — Paroisses de Goulaine Haute et Basse. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de métairies, de terres, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : l'hébergement, et le domaine de la châtellenie de Goulaine érigée en marquisat, en 1621, en faveur de Gabriel de Goulaine, possédés par Jean de Goulaine (1401), puis par sa veuve, Aliette de Poulehay, laquelle déclare son manoir sous le nom d'hébergement de l'Angle, ses pêcheries en Loire et au pont de Louan (1428) ; Jean de Goulaine (1451), Christophe de Goulaine, écuyer (1463), autre Christophe de G., fils mineur du précédent (1494), Claude de Montejean, veuve de Christ., et tutrice de leur fils René, laquelle a compris dans son aveu les seigneuries du Pallet, de la Chapelle-Heulin et de la Houdinière, et a fait enluminer la première page de rameaux de fleurs et de fruits accompagnant les armes des Goulaine (1534) ; par François de G., frère du précédent (1550), Baudouin de G., son frère (1554), Anne de Goulaine, veuve de Séb. de Rosmadec, marquis de Goulaine, laquelle comprend dans son aveu les châtellenies de Goulaine, du Pallet, du Loroux-Bottereau, de l'Epine-Gaudin, des Cléons, du Châtellier, d'Ondonneau, de la Houdinière, de la Vannerie, de la Tour-Gasselin, de la Roche de Louan, du Chesne, de la Noë, de la Tour-Boureau et de la Touche-Legeard, et relate qu'elle a le droit d'éxiger des étagers du bailliage de Barbechat que les nouvelles mariées se trouvent à la chapelle le lendemain de la Pentecôte, à l'issue de la grande messe, chantent trois chansons et donnent le baiser au seigneur ou à son représentant et recommençent l'après-dîner avec les nouveaux mariés aux communs de la Boissière la même cérémonie, puis se livrent au jeu de la pelotte avec le seigneur ou avec ses officiers (1696) ; — autre aveu du fief, de la seigneurie et de la juridiction de Saint-Jouin-de Marnes s'étendant dans les paroisses de Vertou, du Bignon, de la Haie, de Monnières, de Gorges, de Rezé, de Mouzillon et de Saint-Fiacre (1696), et bail à rachat des dites terres du marquisat adjugé pour la somme de 10,150 livres (1697). — Autres aveux de la terre et seigneurie des Montils-Ferruceaux par Jean de Saint-Aignan (1401) ; — du manoir et du domaine de la Vannerie par Gabriel de Goulaine qui en avait fait l'échange avec le seigneur de la Galissonnière (1658) ; — de divers cantons de vigne et de prairies possédés par Annette de Goulaine, épouse de Robin de la Touche, écuyer (1448), Jean de la T., son fils (1452) ; les enfants de M. Gaulteron et de Françoise de Marchy (1536), Th. Guérin (1560), les enfants de M. Cassard (1622).

B 1839. (Registre.) — Grand in-folio ; 206 feuillets, papier.

1722-1731. — Marquisat de Goulaine. — Aveu et dénombrement des maisons, des terres, des métairies, des rentes, des fiefs, des droits réels et honorifiques compris dans la mouvance de ce marquisat et tenus noblement du Roi, à devoir de foi et hommage, par Michel-Anne de Rosmadec, après la mort d'Anne de Goulaine, sa grand' mère, décédée à Vannes le 7 juillet 1722, lequel a déclaré minutieusement toutes ses possessions féodales, notamment le droit d'enfeu dans l'église de Sainte-Radégonde de Haute-Goulaine, tous ses vassaux nobles dispersés dans les diverses paroisses de son ressort, ses droits de foires et marchés, de pêche en Loire, de moutonnage sur les pâtures, de bian, de coutume, etc.

B 1840. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier

1415-1775. — Paroisses de Guémené, de Guenrouet, de la Haie-Fouassière, de Héric et d'Indre. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et juridiction de la Varenne, en la paroisse de Guémené, possédées par Charles Daiguillon, chevalier de l'ordre du Roi, colonel des francs archers en Bretagne, et Denise Guyhéneuc, seigneur et dame des châtellenies de Pontveix, d'Anguignac, de Soulandeau, de Juzet, de Montnoël, de Rennefort, de Callac, etc., héritière de Jean Guyhéneuc, son oncle (1646) ; Louis de Poulpiquet, chevalier, seigneur du Halgouet, héritier de Jean Le Bor-

gne, chevalier, seigneur d'Anguignac, son oncle maternel (1683), Anne Bonnier, sa veuve, tutrice de leurs enfants (1707), Luc-Sévère de Poulpiquet, abbé du Halgouet, héritier de son frère aîné Jean-François, capitaine de cavalerie (1751) ; — la seigneurie de Pontcorhant, en la paroisse de Guenrouet, possédée par Louis de Perreau, chevalier, grand veneur, maître réformateur des Eaux et Forêts de Bretagne, et Anne de Saint-Marsault, son épouse, seigneur et dame de Castillon, de l'Epinay et de Trémar (1540); Pierre de Lespinay, écuyer, sieur du Chaffault et de Monceaux (1578), Marie Le Marchand, veuve du marquis du Cambout (1703) ; — le domaine, la terre et seigneurie de Rochefort-sur-Sèvre, relevant immédiatement de la châtellenie du Pallet et tombée en rachat après le décès de Christ. de Goulaine, appartenants à François de Montauban, seigneur du Goust (1535) ; — en la paroisse de Héric, l'hébergement et le domaine de l'Esnaudais possédés par Yvon Godet (1466), Pierre Godet (1541), la veuve de David de Rieux (1676), les héritiers de Jean Bourdet (1724) ; — la maison noble de la Forestrie, possédée par Gilles de France, écuyer, sieur des Touches (1675) ; — divers héritages tenus roturièrement aux villages de la Relandière, de la Tonnerie, du Tremblay, de Villeneuve, de Roussillon ; — l'hébergement du Sep, possédé par Olivier, fils de Perrot du Sep (1415) ; — le lieu noble de la Courosserie, possédé avec le moulin de Laintin, par les héritiers de Gillonne Bitault de la Courosserie (1775) ; — en la paroisse d'Indre (Aindre), un canton de pré possédé par G. Aoustin et consorts.

B 1841. (Liasse.) — 4 pièces et 86 feuillets, parch ; 2 pièces, papier

1445-1634. — Paroisses et châtellenies d'Issé et de Jans. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie d'Issé ou du Buron, possédée, avec ses dépendances, par Béatrix de Rieux, dame de Rougé et de Derval (1445), par Jeanne de Rohan, dame de Rieux, de Rochefort, d'Ancenis, tutrice de son fils, Jean de Rieux (1460) ; Jean de Laval, baron de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne, usufruitier par suite du don qu'il a fait au connétable de Montmorency (1540), le duc Anne de Montmorency, baron de Châteaubriant, donataire du tiers des biens du dit Jean de Laval (1560), le duc Henri de Montmorency, amiral de France, gouverneur du Languedoc, lequel déclare que la juridiction d'Issé s'exerce à Châteaubriant, en vertu d'un arrêt du Parlement du 6 octobre 1557 (1628) ; à la fin duquel aveu se trouvent la réception du serment de fidélité du prince de Condé et sa procuration à son intendant Chotard (1634). — Autre aveu de la seigneurie et de la châtellenie de Jans, possédée par Jean de Laval, gouverneur de Bretagne (1541).

B 1842. (Liasse.) — 45 pièces et 28 fts, parch. ; 33 pièces, papier.

1390-1776. — Paroisse du Loroux-Bottereau. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie du Loroux et ses dépendances comprenant un château avec ses douves, une halle, des droits de foires, de marchés et de coutume, des prés en Saint-Julien-de-Concelles, le tout possédé, après le décès d'Antoinette de Magnelais, dame de Villequier, de Cholet, vicomtesse de la Guerche et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par Arthur de Villequier, écuyer, lequel a obtenu des lettres de répit pour faire hommage, en 1473 ; par Jeanne de Mousy, dame de Briord (1497) ; — l'hébergement, le domaine et la juridiction de Bas-Briacé, possédés par Renaud de Bazoge, chevalier, lequel a déclaré aussi l'hébergement de Beau-Soleil, à Nantes, près de St-Vincent (1401) ; par Jean de Basoge, seigneur de Beaupréau, des Montils, de la Jumelière et de Baugé (1447), Gilles de B. (1452), Jean de Montespedon, baron de Beaupréau, curateur d'Anne de Basoge, son épouse (1465), Jean Le Veneur, écuyer (1479), François de la Grée, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne (1697) ; — le manoir et les domaines du Chesne, possédés par Renaud de Basoge, chevalier (1411), Joachim de Montespedon (1502), Jacques de Châteautro, écuyer, seigneur du Breil (1540), Louis de Ch. (1546), Gilles Chenu, seigneur de la Desmerie (1627), Gilbert Chenu, chevalier, seigneur du Bas-Plessis (1631), P. Petiteau, écuyer, seigneur du Clairay, auditeur des Comptes de Bretagne (1666), Julien Préseau, écuyer, seigneur de la Guiltière, époux de Marie Petiteau (1682), Marie Ollive des Herbiers, épouse de Ch. des Herbiers, chevalier, seigneur de la Rallière, capitaine de vaisseau (1750), Jos. Jouanneaulx, officier de la Compagnie des Indes (1774) ; — le manoir et le domaine du Douet-Rouaud, par Louis de Châteautro et Anne Le Veneur, sieur et dame du Chesne et de Briacé (1549), Louis de la Fontaine, héritier de la dite dame, lequel déclare de nombreuses ligences nobles (1578) ; — l'hébergement de la Salle et le domaine de la Haie-Bottereau, possédés, avec toutes les dépendances, par Jean, fils d'Antier de Basoge (1401), Renaud de B. (1436), Jeanne Meignen, sa veuve (1459), Guillaume, après le décès d'Amaury de Basoge (1464), Damien du Bois, écuyer, seigneur de la Ferronnière, héritier d'Amaury, son aïeul maternel (1550), Charles, héritier de Guillaume du

B. (1636), Henri du Bois, chevalier (1680), les enfants mineurs de Jacques du B., chevalier, seigneur de Beauchesne, du Chesne, de la Haie et de la Rongère (1734) ; — le domaine de la Herpinière, possédé par Jean Bastard, le jeune (1447) ; — l'hôtel et le domaine de la Houdinière, par Guillaume de la Jumelière, chevalier, seigneur de Martigné-Briend (1441), Lepart de la Jumelière (1451), Geoffroy du Quasau et Jeanne de Basoge (1458) ; — la maison noble de la Liotterie, par les enfants de Julien Le Tourneux (1675) ; — le lieu du Rivau avec sa métairie par Damien de la Grue, écuyer (1670) ; — le lieu noble, le château et le domaine de la Roche du Pont-de-Louan, possédés par Hugues Bonnet, héritier de sa femme Tiphaine du Verger (1390) ; Guill. des Ridellières, écuyer, lequel a ajouté la Giraudière (1449), Thomas des R., son fils (1468), Jeanne Maufras, veuve du précédent et tutrice de son fils, François (1496), Jean des Ridellières, lequel a ajouté la Potardière (1534), R. Le Court, écuyer, et Perrine de Lesperonnière (1541), Christ. des Ridellières, écuyer, et Jeanne de Peillac, lesquels ont ajouté à leur aveu la terre de la Jarrie, en la par. de la Chapelle-Bassemer (1518), Louise des R., héritière de Pierre de Touvois (1619), Gilbert du Puy du Fou et Renée de Bocenit (1629), J. de Bocenit et René Le Sénéchal, héritiers de la dite dame (1634) ; — autre aveu d'Olivier Maufras, seigneur de la Noë, pour diverses rentes (1441).

B 1843. (Liasse.) — 139 fts et 31 pièces, parch. ; 16 pièces, papier.

1388-1733. — Paroisse de Maisdon. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le château, le domaine et la seigneurie de la Bretesche, possédés par Brisegaut du Plessis (1401), le même qualifié écuyer en 1443 ; Guyon, fils de François de la Pouëze, écuyer (1480), autre Guyon qui dénombre une quantité de vassaux tenus à devoir de foi et hommage envers lui, à Maisdon et en la paroisse de Château-Thébaud (1495) ; René de la Pouëze et Perrine du Dan, sa mère, seigneur et dame de la Jonchère (1541), Jeanne de la Touche, dame de la Bretesche et de la Salle, en Château-Thébaud, après le décès de René de la Pouëze, son époux (1568), Pierre de la Pouëze (1579), Louis Jousseaume, chevalier, gouverneur de Poitiers, lequel a compris différents fiefs qu'il a acquis dans les paroisses de Château-Thébaud, de Vertou, de Monnières, de Mouzillon, de Gorges, de Saint-Lumine, de Saint-Hilaire-du-Bois (1675) ; Esprit Jousseaume, chevalier, marquis de la Bretesche, vicomte de Tiffauges, fils et héritier principal du précédent, décédé en 1733 ; impunissements du fermier général des Domaines, lequel refusait de reconnaître le titre de châtellenie à la terre de la Bretesche en 1679 ; — le lieu, l'hébergement et le ténement de la Mauguitonnière, possédés par Pierre Desrame (1388), Jean, fils de Guillaume Desrame, écuyer, seigneur de Blehében et de Vigneu (1476), Jacques Bougaud et Amaury de Salla, fils de Renée des Rame (1549), Jean Bégaud (1556), les héritiers de J. Bégaud et de Françoise de Salla (1566), le fils de Math. Aymon (1572), Claude Bégaud (1577), Jacques Merceron (1587), les enfants de P. Aymon, écuyer, et de Cath. de la Pouëze (1600), Henri Sagnier, chevalier, seigneur de Luigné et des Roussières, lequel déclare des droits de pêche en la rivière de Sèvre (1671), les enfants de Louis Sagnier, chevalier (1732). — Autres aveux de Joachim de Sévigné, seigneur des Rochers, pour les dépendances des Cléons et de la Bidière dans les paroisses de Maisdon et de la Chapelle-Heulin (1543) ; — de Jean Grignon, sieur de la Gillière, pour le pré de Pémion en Maisdon (1549), lequel appartenait à Louis Meneust, sieur de la Cormerais, capitaine des Grandes et Petites-Bièces, à Nantes, en 1678 ; etc.

B 1844. (Liasse.) — 10 fts et 61 pièces, parch. ; 70 pièces, papier.

1400-1772. — Paroisses de Malville, de la Marne, de Mésangé, de Monnières, de Montbert et de Montrelais. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le manoir principal de Malville ou de Plessis-Gaurais et les domaines en dépendants, possédés par les enfants mineurs de Geffroy Gaurais, écuyer, sieur du Plessis-Gauray et de Malville (1567) ; Prigent de Chevigné, écuyer, après le décès de Charlotte Gaurais (1621), Mercure Bardou, écuyer, héritier de René de Chevigné (1654), Louis de Lescu, chevalier, seigneur de Runfau (1736) ; — le manoir noble de la seigneurie et juridiction de la Marne, possédé par Louis de Chardonnay, écuyer, fils aîné de Jérôme de Ch. et de Marguerite de Bastelart (1688) ; la veuve et les enfants mineurs de Louis de Chardonnay (1694), et de Claude de Chardonnay (1734) ; — le fief et la juridiction de Grée, en la paroisse de Mezangé, par Jean de Coëtmen, seigneur de Château Guy (1462), Julien Symon, écuyer, seigneur de Galisson, capitaine au régiment de la Marine, lequel déclare des vassaux à la Gréhondière et dans la paroisse de Teillé (1682) ; — la maison noble, la terre et la seigneurie de la Coignardière, en la paroisse de Monnières, possédées par Alonzo de Astoudille-Lerma et Françoise de Compludo, son épouse, lesquels revendiquent le droit de

juridiction haute et basse dans les paroisses de la Haie, de Mouzillon et de Monnières (1578) ; des hébergements et des terres nobles tenues, en la paroisse de Monthébert, à la Bauche-Guibert, au canton de la Gravelle, à la Bauche-Coiffé, aux Ridellières, d'autres bauches roturières occupées par Jean du Breil, écuyer, sieur de Champcartier (1675), Rol. Guillon, sieur du Buttay (1691), Pierre Sesbouez, sieur du Planty, avocat au Parlement (1693), — le château de Bonbuisson et la seigneurie de Montrelais, aussi nommée le Plessis, possédée par Marie d'Ancenis, dame de Henleix (1400), par Jean de Montjehan, héritier de Marie de Montrelais (1416), André Rochereul, écuyer, et Jeanne de Saffré, après le décès de Jean de Saffré et de Marie Le Veneur, seigneur et dame d'Omblepié (1495), Jean de Rochereul, écuyer, seigneur de la Frudière (1440), René de R. (1567), Anne Bonnamy, sa veuve (1584), François Bruneau (1617), Pierre de Saint-Pern, chevalier, seigneur du Lattay, veuf de Jeanne de Cornulier (1755), Louis-François de Saint-Pern, chevalier, seigneur de la Tronchais (1772).

B 1845. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier

1378-1756. — Paroisses de Nantes. — Aveux et dénombrements de maisons, de jardins, d'hôtels, d'héritages divers tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort du fief de la Prévôté et aux alentours, sous les dénominations suivantes : sur les ponts, contrescarpes et fossés du boulevard de Saint-Pierre, des boutiques arrentées, en 1687, à divers habitants (1692) ; — en la paroisse de Notre-Dame, une maison arrentée au profit de Jacquet Soubois (1386), des rentes foncières perçues sur les maisons d'Olivier de Lespinace, de Guillaume de Rochefort et autres, par Silvestre Clerbaut, veuf de Jeanne de la Morteraie (1401) ; l'Hôtel de ville, dont la mouvance était disputée par le seigneur des Dervallières (1746) ; — en la paroisse de Saint-Clément, un emplacement voisin de l'éperon de la grosse tour, près Saint-André (1702) ; la maison et la raffinerie de la Croix-Blanche (1703) ; — en la paroisse de Sainte Croix, des maisons sises rues du Port-Maillard et des Chapelliers, appartenantes à Joseph Le Gouvello, écuyer, seigneur de la Cormerais, et à Rosalie Lefèbvre de la Brulaire (1730), à P. Morin et à la veuve de François de Riant, graveur de la Monnaie (1731) ; un canton de pré dans la prairie de la Madeleine, acquis par Alexis Testard, blanchisseur, et consorts (1737) ; — en la paroisse de Saint-Denis, des maisons au haut de la Grande-Rue, appartenantes à Marie Mainguy de la Brosse, à la veuve Goussard, à Matthias Suet (1731) ; — en la paroisse de Saint-Léonard, des maisons, des terrains situés rue Saint-Léonard et rue des Caves, possédés par la veuve Le Cornec (1731) et Cl. Herbron, huissier à la Chambre des Comptes (1755) ; — en la paroisse de Saint-Nicolas, des immeubles situés rue de Sauvetout, dans les fossés, sur les ponts et les contrescarpes de la ville, possédés par G. Cotineau (1476), J. Baco (1693), la veuve de Louis Texier, écuyer, sieur de Saint-Simon (1702), la veuve de J. de Bourgues (1719), la veuve Bourdon (1731) ; — en la paroisse de Saint-Vincent, des logis possédés par Jean Godelin, écuyer, seigneur de Chavagne (1496), François Godelin (1519), Pierre Godelin, écuyer (1541), les Chartreux de Nantes (1730) ; — en la paroisse de Saint-Saturnin, des rentes foncières et des logis possédés, rue de la Mercerie, par Jean de Mongermont (1415), près la cohue au Blé, par Jean Pireli (1430), les héritiers de Gilet Barbe (1453), Guillaume Hamon, seigneur de Lucinière (1466) ; — autres aveux produits par les propriétaires successifs du *droit de minage* perçu à la poterne de Nantes sur les grains, pois, fèves, mil, chanvre, lin, noix et farines qui arrivent par eau et par terre ; — par Jamet Thomas (1462) et par Fr. Thomas d'Orczon, écuyer, sieur du Saz et de Gorges (1523), pour le *droit de nomblage* perçu sur chaque bœuf ou vache exposé à la cohue de Nantes.

B 1846. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier

1399-1742. — Paroisse de Nort. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : — l'emplacement de la motte de Saint-Georges, la garenne du Brossay, le tiers de la coutume de la foire et le tiers de la coutume des marchandises déposées sur le port de la Bellaye, plus des rentes composant le fief de Montigné à Nort, possédés par Jamet de la Rochepallière (1399), Jean, fils de Jean de Montigné (1428), Jean de Montigné, écuyer, seigneur de Montigné (1469), René Ségaller, écuyer (1681), Yves Toublanc, écuyer, seigneur du Ponceau, lequel a produit un rôle rentier développé, et revendiqué le droit de haute justice (1742) ; — les fiefs et juridictions de Villeneuve et du Moulin en Nort, possédés par Jean de la Barillère (1399), Jeanne, fille de Jean de la B. (1450), Raoul Le Porc, seigneur de Larchaz et de la Barillère, époux de la dite Jeanne (1461) ; Guillaume, fils de Raoul Le P. (1476), François Le Porc, connétable de Nantes (1541), Jean Le P., baron de Charné (1549), Jacques Le P., écuyer, seigneur du Plessis de Casson (1576), César de la Muce, seigneur de la Muce, du Ponthus, de Villeneuve et du Moulin, lequel a compris dans son aveu les fiefs du Ponceau aux Touches, à Trans et à Ligné, la seigneurie

de Coëtzic, en la paroisse de Saint-Georges de Nort (1665); Olivier de la Muce, chevalier, fils du précédent, qui a fourni le même aveu et ajouté un aveu de Jean du Ponceau de l'an 1500 ; — autre aveu des mêmes terres produit par René de Gouyon, chevalier, comte de Marcé.

B 1847. (Liasse.) — 5 pièces et 54 fts parch. ; 1 pièce, papier.

1444-1634. — Paroisse de Nozay. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de métairies, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de Nozay avec ses dépendances dans les paroisses d'Abbaretz, de Blain, de Puceul, de Vay, de Marsac, de Treffieuc, de Jans et de Derval, possédée par Isabeau de Rieux (1444), par la duchesse Françoise d'Amboise, après le décès de Marie de Rieux, décédée en 1464, dont les revenus sont totalisés comme suit : 156 livres, 18 sous, 11 deniers, 50 setiers, 7 boisseaux et demi d'avoine, 19 setiers de seigle, 21 chapons, 22 gelines (1465) ; — par Louis de la Trémoïlle, comte de Benon, et Marguerite d'Amboise (1470), Jean de Laval, sire de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne (1541), le duc Anne de Montmorency, connétable de France, dont l'aveu est enluminé en première page (1560), le duc Henri de Montmorency, gouverneur de Languedoc (1628), dont les biens furent donnés au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, qui prêta serment de fidélité en 1634.

B 1848. (Liasse.) — 5 pièces et 72 feuillets, parchemin.

1416-1550. — Paroisse d'Oudon. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie d'Oudon avec ses dépendances dans les paroisses de Couffé et du Cellier possédée, après le décès d'Alain de Malestroit et Isabeau de Sacquenville (1415), par Jean de Malestroit, lequel a déclaré des moulins en Loire, le château et les marais de Vieillecour, des garennes, des écluses, un devoir de navigation sur la Loire à percevoir sur les bateaux chalands chargés de fer, de meules, de merrain, de sel, de poissons, de blé, etc. (1416 et 1424), autre Jean de Malestroit (1447), Alain de M. (1456) ; René du Bellay, qui avait acheté la terre d'Oudon des héritiers du sire de Molac (1550).

B 1849. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1453-1743. — Paroisse et châtellenie du Pallet. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous la dénomination suivante : la terre, seigneurie et châtellenie du Pallet avec dépendances, dans les paroisses de Vallet, de Mouzillon, de Monnières, de la Haie, possédée par Jean Amenart, chevalier (1453), seigneur de Chanzé et de Daon, lequel a donné sa procuration à J. Couppegorge, Jean, fils de Jean Amenart, tuteur de René Amenart, son fils (1470) ; Jacques A., oncle du dit René (1481), Fouquette Chesnel, épouse en premières noces de Jean Amenart (1489), Achille Barrin, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, lequel déclare que le bourg de Vallet renferme environ 160 habitants et que l'église et le cimetière de la paroisse relèvent directement de sa châtellenie, et comprend dans son aveu les terres et seigneuries de Montils de Bazoges et du Bas-Briacé au Loroux (1725) ; — par Achille Barrin, capitaine au régiment de Berry, et par sa mère, la marquise Marie d'Anthenaise, lesquels ont compris dans l'aveu la terre et seigneurie de Fromenteau (1743).

B 1850. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1425-1774. — Paroisse du Pellerin. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le tènement et l'herbrégement de la Noë-Quillac ou le Bois de Teillac possédé par Jean Guérin, seigneur de la Durandière (1427), le même déclare des terres en Saint-Jean de Bouguenais, près de la chapelle du Fresne (1437) ; Guillaume Quillac et Jean Dugué lesquels ont acquis divers héritages au tènement de la Forest-Robert (1445), Jean, fils de Julien Bonfils (1543) ; par Louis d'Aubigny, chevalier, seigneur de la Roche-Ferrière (1707), et Marie-Salomon Binet de Jasson, grand bailli d'épée au comté nantais (1737) ; — le lieu et manoir noble de l'Hermitage possédé par François de Maigné, écuyer, sieur de la Jouardaie (1601), Claude Le Borgne, écuyer, sieur de la Chollière, acquéreur dudit lieu (1629) ; — le fief et juridiction de Vigneu avec droit de justice haute et basse et de nombreux vassaux dénombrés par Jean de Tréal et Marie des Rames, après le décès de Jean des Rames (1483), Marie des Rames, dame de Liré et de Vigneu (1498), Pierre, fils de René Le Bouteiller, seigneur de la Chauvelaie et du Plessis-Gaultrot (1540), la veuve de Jacques Le Borgne, écuyer, sieur de la Chollière, tutrice de leurs enfants (1604), Antoinette Ragon, veuve de Cl. Le Borgne (1689) ; — autres aveux de terres et d'héritages tenus roturièrement à la Foucauderie par Pierre Blanchet, écuyer,

sieur de Fougères (1655) ; — à la Martinière, à la Chauvetière, à la Cossonnière, au Pé de Buzay, par P. Raëffin (1511), J. Raimbauld (1511), Julien Richardeau qui a déclaré aussi le Bois-Corbeau, en la paroisse de Cheix (1671) ; divers vassaux de la vicomté royale de Loyaux (1689) ; des maisons et des jardins dans le bourg du Pellerin, possédés par Olivier Yver (1510) ; Guy Drenic (1623), Etienne de Rougemont, écuyer, capitaine d'infanterie, et consorts (1684) ; — des pièces de terre, des vignes et des prairies possédées par R. Fouquet (1425), J. Loquet de la Moricière (1683), A. Gaudin de la Combe (1688), A. de la Grue, prêtre (1724) ; etc. — Sentences de renvoi, de correction et de réception.

B 1851. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1389-1755. — Paroisse de Pontchâteau. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre, la seigneurie et le manoir noble de Brignan, possédés par la veuve de Guill^e. de Saint-Gilles, écuyer, seigneur de la Ville-Frégon et d'Anguignac (1511), Prigent Cybouaud, écuyer, seigneur de la Hélardière et de la Ville-Frégon, héritier de Gilles C., son père (1606), Cath. de la Pinelaie, veuve de René C., seigneur du Pinieuc, chevalier (1612), Marie Le Charpentier, veuve de Marc Cybouaud, tutrice de leurs enfants, laquelle déclare être dame suzeraine du cimetière et du presbytère, et jouir du droit de banc et d'enfeu dans le chœur de l'église (1637), — par Jean de la Jou, seigneur de Coyaux, lequel déclare parmi ses fiefs liges le tènement de Bois-Allaire tenu par Guill^e. de Saint-Pern (1389), Catherine de Coyaux, épouse de Guillaume de Maure, lequel était veuf et tuteur de leurs enfants, en 1440 ; — la maison du lieu noble de Codrosic ou de Coëtdros possédée par François Benoist (1466), René Moysan (1669), Marie Moisan (1714), Marie-René Moisan, neveu de la précédente (1748) ; — les domaines composant la baronnie du Pont possédés par Perronnelle de Maillé, vicomtesse de Rohan, comtesse de Porhoët et de la Garnache, dame de Pontchâteau, de Blain et de Héric (1466), Jean de Chambes, seigneur de Verrières et de Monsabert, lequel a déclaré que la suite de son étang et de ses moulins s'étend aux paroisses de Quilly, de Cambon, de Drefféac, de Saint-Gildas et de Guenrouet, que les landes et communs non bornés s'étendent entre les frairies de Hinguet, de Bereau, de Casso, de Crévy et de Brevet, que ses fiefs liges sont l'Anglermine, Bodiau, le Fau, Casson, Bressun, Crévy, Cuhen, Belesbat (1567) ; par le comte Louis-Joseph de Menou, gouverneur de Nantes et du Gâvre (1755) ; — autre aveu du moulin de la Madeleine produit par J. Guérin de la Roche-Pallière, écuyer (1652) ; etc.

B 1852. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1457-1747. — Paroisse de Pont-Saint-Martin. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de métairies, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et juridiction de Châteaubriant ou des Huguetières dont le pressoir était au bourg du Pont-Saint-Martin et dont les fiefs liges s'étendaient dans une grande quantité de paroisses autour du lac de Grandlieu, possédées par Guy, comte de Laval, sire de Vitré et de Châteaubriant, lequel déclare la châtellenie du Pont-Saint-Martin et la seigneurie de Vertais (1457), François de Laval, fils et héritier de Françoise de Dinan, dame des Huguetières et de Pont-Saint-Martin, lequel déclare que François de la Lande, seigneur de Vieillevigne, lui doit 50 livres de rente à raison du lac de Grandlieu (1499), Jean de Laval, sire de Châteaubriant et de Montafilant (1506), Jean de Laval, baron de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne (1540) ; — autres aveux concernant diverses bauches et des terres sises à la Plesse, au Grand Frotty, à la Rairie, à Lessart, possédées par A. Ménardeau, écuyer, sieur de Maubreil (1609), René Bruneau et consorts (1673), Louis de la Gasne et consorts (1678), Sophie Butler de Galmoy, veuve de Guillaume Hay, écuyer, sieur de la Rairie (1747) ; — autres aveux des tenanciers du marais de la Gobinière, du moulin Tessier, du tènement des Mortiers-Plats ; des villages de Champseaume, de la bauche Tuloup, de la bauche Bretin, de la bauche Berranger, de la bauche des Landreaux, des Aveneaux, de la bauche Touéret, produits par les héritiers de Pierre Hervouet, par M. Gaillard, meunier et autres ; — sentences de publication, de correction et de réception.

B 1853. (Liasse.) — 51 pièces et 8 f^ts parch. ; 34 pièces, papier.

1400-1777. — Paroisse du Port-Saint-Père. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre, le manoir et la seigneurie de Beaulieu ou du Grand-Fief s'étendant dans les paroisses de Saint-Léger, de Saint-Mars, de Sainte-Pazanne et de Brains, possédés par Jean de Saint-Gilles, héritier de Guillaume de Rochefort (1415) ; Jean de Trévecar et Marie

de Saint-Gilles, seigneur et dame de Rezé et de Beaulieu, héritiers de Guill^{e}. de Saint-Gilles, chevalier (1458), Henri Le Parisis et Jeanne de la Lande (1461), Anne de la Lohérie, dame du Bois-Rouaud et de la Cruaudais (1542); Bonne de Troyes, veuve de Michel Lelou, écuyer, seigneur du Breil (1625), lesquels ont ajouté quelques possessions à la Vannerie, paroisse du Loroux (1625) ; — la maison noble de Beaumanoir (ou de la Tricherie), possédée par François de Castellan, écuyer, et Marie Fyot (1673); Joseph de Monty, chevalier, comte de Rezé, capitaine au régiment du Roi, héritier de Bon. de Castellan, seigneur de la Rivière (1697); — le fief et juridiction de la Bonhommerie appartenant à Charles, fils d'Olivier Robert du Moulin Henriet (1622); — le manoir, le domaine et la seigneurie de Briord, possédés avec leurs dépendances dans les paroisses voisines par Pierre Landois, écuyer, après le décès de Jeanne Mauffras (1468), Jean des Rouxières (1572), Joseph Charette (1756), autre Joseph Ch., après le décès de Françoise de Lespinay, dame de Briord (1773) ; — le domaine de la Galiotière, par Jean Davaugon, écuyer (1499) ; — le lieu roturier du Pré-Meriet, par Claude Hervouet et consorts (1673), Jacques Voisin, sieur de Langle, avocat (1712) ; — le lieu et maison noble du Pré-Nouveau, possédés par René de Sallo, chevalier, et Anne de Lespinay, son épouse (1688) ; — l'hébergement de la Palutière, par M. Bertaud et consorts (1486) ; — l'hôtel et le domaine du Pesle, par Jean de la Guerche (1431), Gilles de la G., son fils (1454), Marie de Gennes, tutrice de Benj. de Cornulier, son fils, laquelle a compris dans sa déclaration le Branday et la Grande-Haie-Moricière en Brains (1730) ; — la terre, le fief et la seigneurie de la Rivière, par François de la Lohérie, écuyer (1548), Nic. Fyot (1576), Yves Fyot (1627), Charles de Monty, capitaine-major au régiment de Poitou (1777) ; — le fief et la juridiction de la Tour avec le passage du Port-Saint-Père, la haute et basse justice, plus le Châtellier et la Noue Raoul en Saint-Léger, et des héritages au village des Ozines possédés par Jeanne Morin, veuve de Jean Gazet, dame de la Briandière (1578) ; — les trois métairies de la Gabarderie, comprenant Ozine et la Charie, possédés par Thomas Touzeau et consorts (1524), Jean Marion (1656), Jean-B. Bourdin, écuyer, sieur du Bois-Grassain, et consorts (1712); — les tènements de la Raterie, de la Galiotière et de la Baudouinière par Jean Melléart (1401) ; — autres aveux concernant les terres des villages de la Brenairie, de la Piogère, de la Chevallerie et de la Tréguerie ; etc. — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1854. (Registre et liasse.) — 170 feuillets et 4 pièces, parchemin.

1388-1475. — Baronnie de Raiz et ses annexes. — Aveu rendu au duc de Bretagne, François II, par René de Rays. seigneur de Rays et de la Suze, pour la baronnie de Rays, dans laquelle il comprend les châtellenies de Touvois et de Saint-Etienne « de Mallemort » bien qu'il soit en procès pour cette mouvance avec Geoffroy Le Ferron (1462). — Rôle rentier des cens, rentes, devoirs et profits divers composant les revenus de la baronnie et de ses châtellenies de Machecoul, de Bourgneuf, de Prigny et de Pornic y compris aussi les revenus des châtellenies annexes de Princé, de Vue, de Coutumier, de Bouin et de la Benâte, présenté au receveur du comté de Nantes et à la Chambre des Comptes par François de Chauvigny et Jeanne de Raiz, son épouse, pour la perception du rachat dû après le décès du baron René de Raiz (1475). — Autres aveux produits pendant l'année du rachat par les héritiers de Thomasse de la Mégerie, épouse d'Hervé Fresneau, propriétaire de quelques rentes au bourg de Sainte-Marie (1388); par Jean Tournemine, sire de la Hunaudais, héritier, par sa femme, d'Alain de Saffré, lequel avait des vassaux dans les paroisses de la Plaine, de Sainte-Marie et de Saint-Michel (1409), par Guillaume Corbeau, propriétaire de marais, de dîmes, de terres et de vignes dont la situation n'est pas indiquée (1436).

B 1855. (Registre.) — 309 feuillets et 2 pièces, parchemin.

1674-1675. — Duché de Raiz. — Aveu et dénombrement de la terre du duché de Raiz composé des châtellenies, juridictions et seigneuries de Machecoul, des Huguetières, de Châteaubriant au Pont-Saint-Martin, du Coutumier, de la Benâte, de Bourgneuf, de Prigny, de Pornic, de Princé, de la Suze, de la Muce, du Plessis-Grimaud, de Teillac, des Hunaudais, de la Sicaudais et de la châtellenie de Vue, avec ses bois, ses étangs, ses garennes, ses pêcheries, ses dîmes, ses droits de terrage, de coutume et de corvée, déborné par la Loire, l'Océan et le Poitou, possédé par Pierre de Gondy, comte de Joigny, baron de Mortagne, et Catherine de Gondy, duchesse de Raiz, sa compagne, lesquels ont longuement énuméré tous leurs droits et tous leurs vassaux. — A la fin, les dernières pages sont remplies par les conclusions du procureur du Roi à la sénéchaussée de Nantes, auquel on a communiqué beaucoup de titres justificatifs qui sont visés avec leurs dates. En tête du volume sont dessinées et peintes les armes des Gondy.

B 1856. (Liasse.) — 52 pièces et 30 fts parch ; 55 p., papier.

1474-1777.—Paroisses de la Remaudière et de Rezé.— Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de

la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la métairie noble de la Grande-Giraudière, paroisse de la Remaudière, possédée par J.-B. du Breil, écuyer, sieur de Champcartier (1706), Louis du Breil, seigneur du Buron, héritier de Marie Goguet, sa mère (1746) ; — la terre et seigneurie de Rezé comprenant des vassaux dans diverses paroisses voisines et notamment l'hébergement de Roche-Ballu en Saint-Pierre-de-Bouguenais, possédés par Jean de Trévecar, seigneur de Beaulieu (1481), François de Guymadeuc, sire de Guymadeuc, de Launay, et vicomte de Rezé, après le décès de Françoise de Trévecar, dame de Rezé (1539) ; — par Yves de Monty, lequel a énuméré les membres de la vicomté, à savoir : les manoirs nobles de la Chalonnière, centre de la seigneurie, des Pallets avec sa juridiction et sa halle au bourg, les juridictions et seigneuries de la Barbinière et de l'Ébaupin en Vertou, des Bretesches, de Préau, de la Grande-Haie, de la Jaguère, en Rezé, plus un rôle rentier s'étendant sur Vertou, Bouguenais, Le Bignon (1674) ; — par Yves-Joseph de Monty, chevalier, comte de Rezé (1687), Joseph-Claude de Monty, chevalier, lequel rappelle et décrit les terres incorporées dans le comté de Rezé par les lettres d'érection de 1672, et ajoute l'aveu des terres de la Trocardière, de Fromenteau, de la Sansonnière et de la Grêlière (1749) ; — le lieu de la Babinière possédé par les héritiers de Jacques Guilbaud (1638) ; J. Hannapier (1693) ; — le lieu franc de la Bauche Talbot ou Tireau possédé par Marc de Barberé, écuyer (1633), Jean Viau de la Chotardière, écuyer (1673) ; — le lieu et la maison noble de la Bouvardière, par la veuve de Jean Mellient, écuyer, seigneur du Vignau (1703) ; — le moulin de la Fradinière possédé par la veuve de René Rouaud, maître boulanger (1725), et leurs héritiers, — les lieu, maison, terre et juridiction de la Grande-Haie, s'étendant en Brains et en Bouguenais, possédés par Rob. Gouy, écuyer, seigneur du Branday et de la Noë (1474), Guillaume Laurent, seigneur de Launay (1555), Rolland du Bot, écuyer, héritier de Guillaume, son père (1649) ; — des tenues roturières possédées à la Jaguère par Jean Druneau et consorts (1693) ; — la maison franche de Lesnaudière exempte de fouages, aides, tailles et subsides par lettres ducales de novembre 1477, possédée par Matthieu Milsent, conseiller au Présidial de Nantes (1673) ; — le lieu et manoir noble de la Trocardière possédé par Guillaume Triguier, écuyer (1498), Jean Hux, seigneur de la Bouchetière, Michel Dessefort, Gillette Dessefort, épouse de R. Girault, seigneur de Clairmont, Guillemette Hux, tous héritiers de Jean Hux, et propriétaires indivis de la Trocardière (1549) ; — divers héritages nobles possédés par Jacquette Le Borgne, veuve d'écuyer Guy de la Tribouille, Marc de Barberé, écuyer, sieur de la Bauche, et consorts (1633), Jean Oudinet (1681), Louis Antoine de Bruc, chevalier (1777) ; plusieurs tenues roturières situées aux villages de la Galiotière, de la Grande-Haie et de l'Artaudière. — Autres déclarations d'héritages produites par les habitants et « évagers » des îles des Chevaliers, de l'Ortiouse et de Trentemoult, vassaux de la seigneurie royale du Pont, lesquels revendiquent le droit de pêcher en Loire depuis la pierre d'Ingrandes jusqu'à Pierre-Auge, en toute saison, sans tirer leurs filets à terre, et dénombrent leurs maisons et leurs jardins en exposant que leurs biens sont sujets à de fréquentes inondations, en 1653 et 1673. — Sentences de publication et de réception.

B 1857. (Liasse.) — 51 fts et 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1391-1670. — Paroisses de Rouans et de la Rouxière. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : diverses rentes dues à Charlotte, fille d'Alain Le Guennec, écuyer, et de Gillette de la Muce, seigneur et dame de Coeslin, par leurs vassaux de la paroisse de Rouans (1499) ; — une maison, des terres et des vignes au village des Rivières, même paroisse, possédées par Martin Allory (1511) ; — la seigneurie de Château-Fromond, en la paroisse de la Rouxière, possédée par Pierre d'Avoir, lequel déclare des redevances et des tailles en deniers, en avoine, d'oies, de poules, de chapons, un devoir nommé le *Trousseau de foin*, des corvées de bras et de bœufs (1391) ; François de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour, lequel déclare l'emplacement de l'ancien château comprenant 500 boisselées, les métairies de Beaubois et de la Chevallerie, plus des terres et des rentes dans la paroisse de Saint-Herblon (1542), Claude des Hommeaux, seigneur des châtellenies de la Gillière, de Beaumont et de Château-Fromont, lequel était acquéreur par échange conclu avec Jean Macé, écuyer, sieur des Yonnières, en 1629 (1638), Marie des Hommeaux, veuve de Pierre de Cornulier, seigneur de la Touche, héritière de Françoise Raoul, sa mère (1670) ; — la terre et châtellenie de Château-Fromond érigée en marquisat avec la terre du comté de Vair pour annexe, possédée par Toussaint de Cornulier, comte de Largouet, président à mortier au Parlement de Bretagne (1701) ; Charles-René de Cornulier, fils du précédent, lequel joint à sa déclaration celle de la cour et baronnie de Montrelais (1728), Jos.-Michel du Dresnay, chevalier, seigneur de Kerlaudy, père et tuteur de l'enfant née de son mariage avec Elisabeth de Cornulier (1742) ; etc.

B 1858. (Liasse.) — 111 fts et 46 pièces, parch. ; 65 pièces, papier.

1390-1778. — Paroisse de Saint-Aignan. — Aveux

et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la seigneurie et châtellenie de Souché ou de Saint-Aignan, comprenant des rentes qui furent perçues, vers 1390, par le châtelain de Souché pendant l'année du rachat, le droit de pêcher dans le lac de Grandlieu, au lieu dit l'Angle-Mallet, plus la justice haute et basse, revendiqués par Jean Goheau, seigneur de Saint-Aignan (1438), Pierre Goheau, écuyer, seigneur de Livernière, des Bretesches et de Maubusson, fils de François (1503) ; Pierre Ferron, écuyer, seigneur de Souché, fils de Guillaume, lequel revendique des droits de moutonnage, de bellage, de porcellage, de tortellage, de vente de bêtes, de terrage, de blé et de potage, de rivage et de boutage de saulx, de vente d'héritages et de vaisseaux, d'ancrage, de tiercelage ou de prise d'oiseaux, de cornage de bœufs (1493) ; Jean de Montberon, sieur de Souché et de Saint-Aignan (1572), les enfants d'Hector de M. et de Radégonde de Noielle (1603), Hector, fils de Louis de M. et d'Angélique de la Rochefoucault (1615), René de la Rochefoucault, lequel a fait dessiner en tête de l'acte, les armes des Souché, des Goheaux, des Montberon, des la Rochefoucault et des Château-Landon (1629) ; par René Symon, agissant pour lui et ses sœurs, après la mort de Thomas Symon et de Marie de la Rochefoucault, lesquels déclarent que le château de Souché est en ruines (1662), Ant. du Ponceau, écuyer, et Marie Symon (1675), Claude Symon de Souché, chevalier (1752) ; — autres aveux concernant la maison et le lieu noble du Châtellier, possédés par René de la Barre, écuyer, sieur du Châtellier (1736) ; — la métairie noble des Dousserais, possédée par Math. Guyton, écuyer, sieur de la Rairie (1673) ; — le lieu et la maison du Bois-Chollet, possédés en roture par François et Anne Grilleau (1673) ; — le lieu et la métairie de la Planche-Giraud, possédés par Jeanne Priou, veuve de J. Fouré, sieur de la Paillerie (1675) ; — des maisons et des terres au village des Epinais, possédées par René Boucher, avocat au Parlement (1678), par Louis de Camgran, commandant le département de Houelbourg, en l'Ile de la Guadeloupe, acquéreur des droits de Jacques Goupilleau, habitant l'Ile de Grande Terre (Guadeloupe), dont les meubles et les possessions sont expertisés dans le même acte (1772) ; — la tenue de la Merletterie, possédée par Pierre Bretin, François Belineau et consorts (1657-1724) ; — divers héritages appartenants à Math. Symon de Villeneuve, écuyer, auditeur des Comptes de Bretagne (1675), et par X. Symon de la Bretaignerie, dont les biens ont été adjugés au Présidial, en faveur de M. Tiercelin pour le prix de 3.070 livres (1772) ; — autres aveux émanant des propriétaires des tenues nommées la Bauche-Gervais, la Bauche des Ageots, la Bauche du Grand Pinier, les Poteries, le Branday, le fief des Dousserais ; etc.

B 1859. (Liasse.) — 187 feuillets et 23 pièces, parch. ; 8 pièces, pap.

1400-1739. — Paroisse de Saint-Brevin. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : l'hébergement et la métairie noble du Gu, possédé par Guillaume Corbeau (1452), Pierre C., son fils (1468), Pierre Pitard, écuyer, sieur de la Pitardière (1560), Suzanne Le Tessier, dame du Gu, veuve de Fr. Gouro, écuyer, sieur de Pommerit (1627), Jean Rousseau (1712), ses héritiers (1739) ; — la terre et seigneurie de la Guerche, possédée par Jean de la Guerche (1442), Jean Tournemine, chevalier, fils aîné de Jeanne de Saffré, dame de la Hunaudais et de Saffré, lequel déclare le droit de bris sur la côte et ce que « un homme monté sur un hault cheval, une lance en sa main, en pourra tirer à terre entre la pierre à Lesgle, sise près Paimbœuf, et la Pierre Noire, sise en la Mer » (1461), Matheline du Perier, dame de la Guerche et de Porteric, tutrice de François Tournemine, fils aîné de Jean T. (1473), Raoul T., chevalier, seigneur de Porteric, de Jasson et Malnoë et de Campzillon, lequel énumère des vassaux nobles et roturiers dans les paroisses de Saint-Père et Sainte-Opportune-en-Raiz, des droits de quart sur les vendanges, des rentes, des dîmes, des droits de terrage, un revenu de 30 livres perçu par François Blanchard, seigneur de la Blanchardaie, à cause de la Vairie (1538) ; René Tournemine, seigneur de Rouans, de Chemeré, d'Arthon, de Sainte-Pazanne, lequel a compris dans sa déclaration les terres de Jasson et de Malnoë (1540 et 1560) ; Tanneguy de Rosmadec, baron de la Hunaudais, gouverneur de Dinan (1630) ; René-François de Rieux, comte de Châteauneuf, baron de la Hunaudais et de Montafilant, vicomte de Donges (1650), Louis-François de Bruc, chevalier, marquis de la Guerche, fils de Charles-François de Bruc (1714) ; — l'hébergement neuf de la Noë-Luce, possédé par Jean Rolland (1426), Jean, fils de Jean Troeslin (1460) ; — l'hébergement du Plessis-Gamart au fief de la Masûre, possédé par Gilles Perroteau (1509) ; — autres aveux d'héritages possédés par Lucas Ardureau (1400), Jeanne de la Lande, après le décès de Jean de Rollieuc (1424), Yvon Le Gallègre (1432), Julien Boestier (1466), Jean Reliquet et consorts (1655) ; etc.

B 1860. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1454-1778. — Paroisses de Saint-Colombin et de Saint-Donatien de Nantes. — Aveux et dénombrements de

terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le fief et la juridiction de la Hunaudais en Saint-Colombin, possédés par Séb. Lebreton, dame de la Roulière (1678), Joseph Lamoureux, écuyer, sieur de la Javelière, gouverneur de Philisbourg (1747) ; — en la paroisse de Saint-Donatien, la maison noble de Belle-Isle, possédée par Fr. Moulin de Cheviré, veuve du marquis de la Tullaie, laquelle a compris dans son aveu, les Salles, le Port-Durand et des rentes sur diverses terres nobles (1772) ; — la maison seigneuriale de la Boissière, possédée par Marie de Sévigné, comtesse de Montmoron (1707), Jean du Hallay, chevalier, son fils (1736), Em. du H. (1757) ; — le manoir noble et le domaine de la Desnerie, possédés par Eonnet Leet (1454), Pierre Leet, écuyer (1475), Anne de la Touche, sa veuve (1499), Françoise Pastorel, veuve de Christophe Leet, laquelle a ajouté la terre et seigneurie de la Malorais, en Trans (1531), Math. de la Roche, héritier de René Leet, après son décès (1553) ; Michelle Pineau, veuve de René de la R. (1628), Jean Charette, écuyer, seigneur de la Desnerie (1701), Jean-Marie de Trevelec, chevalier, seigneur de Kerolivier, veuf de Françoise Charette (1755) ; — la maison noble, la seigneurie et la juridiction de Ranzay, possédées par Jean Raboceau (1543), René Ménardeau, écuyer, sieur du Perray, de la Botinière et du Jarry (1640), Jean Martin, sieur du Perray (1691), les enfants mineurs de J.-B. Luzeau de la Morinière, écuyer (1725), Nic. Cosnier de la Botinière, écuyer (1772) ; — la maison noble de la Renaudière ou la Censive des Raboceau, près du bois de Saint-Georges, possédée par Marie Cosnier de la Botinière, laquelle a produit beaucoup de titres relatifs à cette terre et à celle de Ranzay (1746) ; — les terres et juridictions du Port-Lambert ou de la Poterie et du Tertre, possédées par J. Foucault, sieur de la Guérinière, conseiller au Parlement de Rennes (1638), René-Albert de la Tullaye, héritier d'Étienne Lèvy, seigneur de Launay, chevalier de Saint-Louis (1773) ; — les trois borderies de la Trémissinière, possédées par le chanoine J.-B. Le Faou, ses sœurs et ses tantes (1772) ; etc — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1861. (Liasse.) — 3 pièces, 59 fts, parch. ; 1 pièce, papier.

1467-1736. — Paroisses de Saint-Etienne-de-Mermort et de Saint-Etienne-de-Montluc. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : les châtellenies de Saint-Etienne-de-Mermort et de Touvois annexées possédées par Guillaume, fils de Geoffroy Ferron, écuyer, lequel a compris dans son aveu la seigneurie de Bouin, le rentier des Jamonnières en la paroisse de Saint-Philbert, de Souché, en la paroisse de Saint-Aignan (1467) ; par Gab. de Machecoul, seigneur de Vieillevigne (1660) ; le marquis Gab. de Crux, chevalier, baron de Montaigu, fils de Louise de Machecoul, marquise de Courboyer, lequel revendique un droit de terrage au sixième sur la plupart des récoltes et le titre de fondateur de la cure de Touvois et du couvent du Val de Morière (1694) ; — en la paroisse de Saint-Etienne-de-Montluc, la pièce du Moulin, appartenante aux héritiers de P. Turquetil (1736).

B 1862. (Liasse.) — 126 fts et 62 pièces, parch. ; 61 pièces, papier.

1401-1777. — Paroisse de Saint-Herblain. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le logis et le domaine de la Béhinière, possédé par Ch. Olivier (1673), Ch. Maillard, seigneur de la Souchais, maître des Comptes de Bretagne (1719) ; — l'hôtel et le domaine du lieu noble de la Bodardière, possédés par René Le Texier (1539), Jean Blanchard de Lessongère, chevalier, premier président à la Chambre des Comptes (1635), Guillaume Lair, écuyer, seigneur de Lessongère (1675), François Lair, maître des Comptes (1721), Jean-Séb. de Kergus, chevalier, seigneur de Kerstang (1754) ; — le château, la terre et la seigneurie de la Bouvardière, possédés par Arthur, fils de Georges de Lespervier, écuyer, lequel a compris la Gascherie en sa déclaration (1481), René de Bouillé et Perronne Lespervier, héritière de son frère François, religieux dominicain, et de sa sœur aînée (1540), leur fille Claude de Bouillé, mineure, en 1544, lesquels ont compris dans leurs aveux des rentes et des redevances dans les paroisses de Rezé et de Bouguenais ; Ant. de Mellient, époux d'Anne de Caderan, sieur et dame du Vignau (1653) ; Jean de Mellient, écuyer (1689), Hilarion de Becdelièvre, marquis de la Scilleraie (1776) ; — le lieu et la maison noble de la Garoterie, possédés par R. Lemoyne (1589), Marin de la Tonnelle (1683), Nic. Lée (1694) ; — la maison noble de la Gournerie et ses dépendances, possédées par Henri de Bruc, abbé de Belle-Fontaine, René de B., seigneur de Monplaisir, gouverneur d'Arras, François de Bruc de la Rabellière, maréchal de camp, cohéritiers de Jean de Bruc de la Gournerie (1681), Marie Libault, veuve de la Bouëxière (1712), les fils de Charles Maillard de la Souchais, maître à la Chambre des Comptes de Bretagne (1751), la veuve et les enfants de Jacques Maillard

de la Gournerie, conseiller-maître des Comptes, décédé propriétaire de la moitié dudit domaine (1772) ; — les fief et juridiction de la Salle Paticière, possédés par Thébaud de la Salle (1460), Robert de la Salle (1475), Guill. de Saffré et Jeanne de la Roche, après le décès de G. de la Roche (1511), Julien Le Voyer, écuyer, seigneur de la Naulière, de la Patissière et de la Salle, et Françoise de Saffré, son épouse (1540), leur fils Louis (1555), François Martel, écuyer (1578), Anne Martel, épouse de Jean de Trevelec, écuyer, seigneur de Penhouet, héritière de son père, Gilbert M., sieur de la Patissière, et de son frère (1636), André Boussineau, écuyer, procureur du Roi au Présidial de Nantes (1673) ; Philippe Pantin, chevalier, seigneur de la Guère, veuf d'Angélique Boussineau, tuteur de leurs six enfants (1777) ; — la seigneurie de Sesmaisons et ses divers membres dispersés dans les paroisses de Chantenay, de Saint-Sébastien et de Couëron, possédée par Christ. de Sesmaisons, écuyer, seigneur de la Berrière et de la Sauzinière (1537) ; Bonaventure de la Muce, seigneur de Ponthus, lequel avait fait acquisition du fief de François de Lescouet et de Perrine de Sesmaisons (1577) ; — la maison principale de la Sionnière et ses dépendances, possédée par Jeanne Bidé, veuve Olivier (1618), Jacques de Marques et Marie de Rieux (1623), G. Bonnet de la Tourière (1688); — le manoir noble et le domaine de Teillay, possédés par Bertrand de Mareil, seigneur de Mareil (1458), Jean de Langle (1581), Marc Serizay de la Mellinais, marchand à Nantes (1636), Bonaventure Guillon de Beauregard (1736) et ses héritiers (1751) ; — le fief et juridiction du Plessis du Bois, possédés par Jean du Perray, écuyer, seigneur de Launay et du Plessis (1452), Charles Valleaux, écuyer, seigneur du Pas Bochet, propriétaire de la moitié du fief avec Jean Chauvin, seigneur de la Muce (1493) ; — autres aveux concernant des terres sises à Carcouet et aux lieux dits les Hauts et Bas Moulins, et des rentes appartenantes à Jean de la Lande, seigneur de la Haie (1464); etc.

B 1863. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1430-1774. — Paroisses de Saint-Herblon et de Saint-Hilaire-de-Chaléons. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le fief et la seigneurie de la Ragotière, possédés par Briand de Tréal, seigneur de Beaubois (1540), Jacques d'Achon, écuyer, sieur des Rigaudières, conseiller au Présidial de Nantes (1638), Balthazar d'Achon, écuyer (1655), ses enfants (1671), Françoise Meslet, veuve de René d'Achon, écuyer, tutrice de leurs enfants (1746); Joseph du Cellier, écuyer, lieutenant au régiment de Picardie, époux d'Anne d'Achon (1774) ; — la métairie noble de Rond-Buisson annexée au Plessis de Ver, possédée par Guy de Ver, chevalier (1463), Hervé de Ver (1465), François Dargy et Claude Tissart, sieur et dame des Dervallières (1560), Claude Dargy (1573), Claude de Cornulier de la Touche, président à mortier au Parlement de Bretagne, lequel en avait fait l'acquisition après la saisie opérée sur Charles de la Noue, seigneur du Plessis de Ver (1673) ; — la terre et seigneurie de la Serrie ou *Séhaierie*, possédée par Jean du Port, chevalier (1430), Jean Segrétain (1462), Thébaud Segrétain, écuyer (1498), François de Montoir, écuyer (1544), ses enfants mineurs, (1555), Raoul d'Irodouer (1575), Jean Fleuriot, écuyer (1609, Jacques Fleuriot, écuyer (1661) ; — en la paroisse de Saint-Hilaire-de-Chaléons, le domaine de Maubusson, dépendant de la châtellenie de Bourgneuf, possédée au moment du rachat par François Goheau, seigneur de Saint-Aignan, de Livernière et des Breteschea, après le décès de son père, Pierre, lequel déclare des biens en la paroisse de Saint-Cyr (1509).

B 1864. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1391-1775. — Paroisse de Saint-Julien-de-Concelles. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Bois-Nouveau, possédée par G., fils d'Olivier de Lescoet, seigneur du Perrier (1540), Françoise de Harouis, dame douairière de la Turmelière (1639), François Bernard de la Turmelière (1751) ; — le manoir noble et le domaine du Plessis-Glain, possédés par Charles de Montfort, écuyer, seigneur de la Rivière, en Abbaretz (1446), Gilles du Matz, seigneur de Montmartin, et Françoise de Montfort (1469), Gilles du M., écuyer (1540), Nicolas Ameline de Cadeville, héritier, par sa mère, de Pierre Roger (1747) ; — les terres et seigneuries de la Sénéchalière, du Gué-au-Voyer et de Montrelais, possédées par Jean de Montrelais (XIVe s.), Morice de M., lequel a déclaré des biens en Château-Thébaud (1391), Jean Angier, fils de Marguerite de Châteaubriant, lequel a déclaré des biens aussi dans les paroisses de Varades, de Montrelais, de Mezangé, d'Oudon, de Château-Thébaud et en la ville de Nantes (1414), Jean Angier, seigneur du Plessis, du Gué-au-Voyer et de la Sénéchallière (1476), François de Maure, fils de Marie Angier (1497), Louis de Rochechouart (1697), les héritiers de Françoise des Cazaux, veuve de Claude Emery, écuyer, sieur de Boismorin, lesquels déclarent de nombreux hommages dus par leurs vassaux nobles (1744) ; — la terre de la Tour, s'étendant

dans la paroisse du Loroux, possédée par Jean Angier (1425) ; — autres aveux concernant des prairies et des pièces de terres appartenantes à Guillaume de Beaumanoir, seigneur de Landemont (1401), G. Aubin (1401), Renaud du Buttay (1410), Georges Bastard, écuyer, seigneur de la Bastardière (1468), Jean Le Veneur, écuyer, seigneur de Briacé (1458), sa veuve et ses enfants (1484), Math. Oger (1628), Et. Biguer de la Guiltière (1775) ; etc.

B 1865. (Liasse.) — 92 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1413-1777. — Paroisses de Saint-Léger, de Saint-Lumine et de Saint-Mars-de Coutais. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : les manoirs, fiefs et seigneuries de Beaulieu et du Châtellier, possédés par Marie-Julie de Gallègre, veuve d'Antoine de Reclesne, sieur de Neuville (1712), laquelle a compris dans son aveu de Beaulieu les terres du Bois-Benoît et des prés en Loire, paroisse du Pellerin (1712), Henri de Maulne, chevalier, seigneur de Lancheneil, fils d'un premier mariage de la précédente (1713) ; par Michel Gazet, écuyer, seigneur du Châtellier (1774) ; — le manoir et le domaine du lieu noble de Bois-Benoist ou de Bois-Guignardais, par Guillaume Géraud, écuyer (1543), Jean Géraud (1562), Louis Géraud (1580), Jeanne G., épouse de Charles Le Gallègre, écuyer, sieur de la Guignardais (1618), ses enfants (1638), Cl. de Maulne (1673), Marie de Maulne, veuve du marquis de Préaulx (1749), Jean de Ruays, écuyer, seigneur de la Briandière (1775), Joseph de Préaulx (1777) ; — en la paroisse de Saint-Lumine, la maison noble et la seigneurie du Cellier de la Haie, possédés par Jean Meschinot, fils de Jean et de Catherine de Boulogne (1413), Jean M. (1467), Jean Meschinot, écuyer, seigneur de la Clavelière (1522), Louise de Mareuil, veuve de Bertrand de la Touche (1543), Joseph de Saint-Belin, écuyer, époux de Perrine de Vauldray, dame du Boisjouan (1608), Jean de Saint-Belin, écuyer, seigneur du Ponceau, en Anjou (1676), Salomon Binet de Jasson, chevalier (1751) ; — des redevances nommées terrages à l'onzain et au dizain, complant, thouarsais, appartenantes à François de la Touche, écuyer, seigneur de Montebert et de Casso (1508), Regnaud de la T. (1520), Henri de Cahideux, chevalier, seigneur du Bois de la Motte (1713) ; — autres aveux concernant des héritages nobles et roturiers, situés aux villages de la Bronnière, des Cloudis, du Clavier, de la Hougardière, du Puy-Chiffoleau, de la Barre, de la Roberie, de la Toureillière, de la Miottière, — le moulin turquois de la Pigoisière ; — autres aveux rendus par les paroissiens de Saint-Lumine pour le marais en retrait nommé le *Grand commun de Saint-Lumine et de Saint-Mars*, dont le tiers appartenait aux paroissiens de Saint-Mars, en échange duquel ils reconnaissaient être tenus envers le Roi, de jouer le mystère du Cheval Mallet, de planter un mai et de chanter une chanson nouvelle en présence du sergent de la vicomté de Loyaux, chaque année ; — autres aveux pour un autre marais nommé la Rivière-Coutancée ; — en la paroisse de Saint-Mars-de-Coutais, la maison noble des Couëtis ou de la Haute-Cour, possédée par Marguerite des Couëtis, laquelle déclare qu'une partie du domaine a été réservée par Guillemette de Bougon, épouse douairière de son frère, Macé des Couëtis (1413), lesquelles ont produit aussi un certificat de prestation d'hommage signé de Tristan de la Lande, chambellan du Duc (1413), Marie Apvril, veuve de Joachim des Couëtis, laquelle a fait aussi hommage au Duc (1448), Marguerite, fille de Julien Davau, épouse de Jean Le Poitevin (1519), Jean Ortie (1540), ses enfants (1548), René, fils d'Alain Chauvin, écuyer, conseiller au Présidial de Nantes (1736), Martin Boux de Casson, chevalier, seigneur des Hauts-Couëtis (1747), Jacques Guillon de Beauregard, écuyer (1751), Bonne Lucas, veuve Badereau, et Pierre Lucas de la Championnière, chevalier (1774), les héritiers de Jacques Guillon de Beauregard, lesquels ont payé 398 livres de droits de rachat (1775). — Aveu de deux rentes foncières appartenantes au général de la paroisse de Saint-Mars (1758) ; etc. — Sentences de renvoi, de correction et de réception.

B 1866. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1400-1772. — Paroisses de Saint-Mesme, de Saint-Michel-Chefchef et de Sainte-Opportune. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la maison noble, la terre et seigneurie du Branday avec ses dépendances dans les paroisses voisines de Saint-Mesme, possédées par Honoré Nepvouet, conseiller-maître à la Chambre des Comptes (1728), un journal de marais possédé avec des pêcheries par le curé de Saint-Mesme, Olivier Leverel (1627) ; — la maison et la métairie du Brisay, en la paroisse de Saint-Michel-Chefchef, possédées par Louis de Bougrenet, écuyer (1629), la veuve de René de Bougrenet de la Tocnais (1655), Pierre de B. (1747) ; — la maison du Puy-Martin, par Paul Errard (1673) ; — en la paroisse de Sainte-Opportune-en-Raiz, la maison noble et le domaine du Bois-Gautier, possédés par Yvon Le Ralle (1426), Jean L., fils d'Yvon, écuyer, et

Jeanne de la Bonnetière, son épouse (1428), Math. Goheau et Math. des Bouschaux, son épouse (1540), Cl. Ripault et Anne Goheau, seigneur et dame de la Louinais (1557), René, fils de Pierre Gohéau, écuyer (1629); — la maison et le lieu noble de la Raterie, possédés par Jean Baronneau, oncle de Macé Guilloches (1413), Jean Pacaud, chirurgien (1641), Julien Dudoit (1678), Jean Alégrin (1748); — le lieu et la maison noble de la Rouaudière, possédés par Jean de Bougrenet (1401), Gilles de B. (1412), Jean, frère de Girard de B. (1456), Guillemette Duracier, veuve de Jean de B., tutrice de leurs enfants (1457); Jeanne de Saint-Père, veuve douairière de Gérard de B., laquelle partageait les revenus de la terre avec Jeanne de la Morandière, veuve de Gilles de B. (1461); Pierre de B. (1560), Jean Le Meignen, écuyer, et Renée de Bougrenet, son épouse (1603), Charles Charbonneau et Elisabeth Le Meignen (1628); Charles de Boispéan, écuyer (1675), ses enfants mineurs (1689), Claude Simon, écuyer, sieur de la Carterie (1743), Marie-Henriette Simon, héritière de sa sœur (1772), — l'hébergement de Mouchefaite, possédé par Jean Dollu (1624); — aveux des tenanciers du moulin Turquois, appelé le Moulin au Duc (1632-1689), et des vignes voisines du marais Plumeray (1400). — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1867. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1406-1756. — Paroisse de Sainte-Pazanne. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le lieu noble, le manoir, la terre et la seigneurie d'Ardenne, composant le fief de la sergentise féodée de la vicomté de Loyaux, possédés par Jean Tournemine, héritier par donation de Geoffroy de Saffré (1406), le même, héritier, par sa femme, d'Alain de Saffré (1409), Jean du Croisill, après le décès de Jeanne de Blénouveau, dame douairière de la terre d'Ardenne (1474), Jean Foucher, baron de Rays, seigneur de Saint-Mars et du Plessis-Guérif, héritier de Jacques du Croisill (1549), Jean Foucher, écuyer, seigneur de Lenfrenière (1577); — la seigneurie de Sainte-Pazanne, par René Tournemine, seigneur de la Guerche, d'Arthon, de Chemeré, de Rouans (1540), Anne Robert, dame du Moulin-Henriet et de Sainte-Pazanne (1749); — la métairie noble de la Jolleterie, possédée par la veuve de Guillaume Richard, sieur de la Feuillée (1673), Jean de la Roche-Saint-André (1748); — autres aveux concernant le bordage du Chesne Vert, les métairies de la Gandonnière, des Grandes et Petites Rembergères, les villages et les tènements de la Filerie, de la Foucaudière, du Moulin-Pasquier, de la Vésinière, de la Lorière, de la Chopinière, de la Guinoyère, de Beugnon, de l'Angle, de la Porquinière, du Cartron et de la Misotière.

B 1868. (Liasse.) — 118 f^{ts}, et 49 pièces, parch.; 31 pièces, papier.

1400-1777. — Paroisse de Saint-Père-en-Raiz. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, sous les dénominations suivantes : les fiefs et juridictions de Tharon, Limur et Bougon, possédés par Guillaume de Limur (1401), Gérard Brient, écuyer (1453), Thomas de Teillay, son héritier (1466), Alain de la Lohérie, écuyer, seigneur du Boisrouaud, fils de Guillemette Mesléart (1494), Jean de Trevecar et Anne de la Lohérie, après le décès d'Alain (1501), la demoiselle Anne de la Lohérie, laquelle a déclaré, outre les fiefs ci-dessus, l'hébergement de la Cruaudais, les fiefs du Migron et du Bois-Rouaud en Frossay (1542); — Charles de Plouer, seigneur des Tréhans, de Machecoul entre les deux châteaux et de Maubuisson, sous la tutelle de sa mère, Michelle de la Barre, Gabriel de Machecoul, seigneur de Vieillevigne, de Touvois et de Saint-Etienne, héritier de Samuel d'Avaugour, seigneur de Bougon (1634), Henri Fournier, écuyer, seigneur de Tharon (1692), Françoise Fournier (1712), lesquels seigneurs ont déclaré de nombreux vassaux nobles et roturiers dans les paroisses de Frossay, de Saint-Père-en-Raiz, de Saint-Brevin, de Corsept, de Sainte-Opportune. — Autres aveux concernant des maisons et des jardins situés dans la ville de Saint-Père-en-Retz, — des métairies, des prés, des vignes, des terres labourables et des dîmes dans les villages possédés par Jean Pitart (1400), Jean Chollet, Perrot Pouart (1400), G. Pitard (1410), S. Bernard (1504), I. Guyment (1506), J. Le Galègre (1548), Louise Boislesve, veuve Babaud (1683), Georges Jarniguen, écuyer, sieur de Villevert et du Marais-Gautier (1688), Charles Gazet, écuyer, lequel a produit un extrait de la réformation de la noblesse (1668), afin d'être admis à faire hommage comme écuyer, pour le pré de la Roberdière (1747).

B 1869. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1389-1775. — Paroisse de Saint-Père-en-Raiz. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le lieu et le domaine de l'Aumondière, possédés par Jacques Boterel (1539), Claude Boterel,

écuyer (1617), ses enfants (1636), Julien de Ruays, écuyer, sieur de la Mare, veuf de Marguerite Boterel (1671), Anne de Ruays, veuve de Jos. Praud de la Nicollière, et Jacques, son frère (1683), Joseph de Bougrenet, écuyer, fils de Gabrielle de Ruays (1734), Jacques-Pierre de B., écuyer, seigneur de la Toquenais, habitant l'île de la Grenade (1747); — la maison et la métairie de la Blottière, par Jeanne, fille de Jean Cartelas (1747); — le lieu du Bois-Raoul, possédé par Michel Rotard, marchand à Nantes (1665); — le fief et la juridiction de la Briordais, par Pierre Bertran (1452), Jean Bertrand, écuyer (1540), Jean Borgnet, écuyer, seigneur de la Pichonnaie, héritier du précédent (1560), Séverin Danisy (1623), les héritiers de P. Allesne, capitaine de navires (1738); — l'hébergement de la Gaignardais, possédé en arrière-fief de la Muce, par Yvon Le Galègre (1432); — le lieu et la maison noble de la Gruais, par Pierre, héritier de François Heaume (1616), Jean Bidé, écuyer, son frère Louis et leur frère utérin, Marie-Charles du Bois, écuyer, lieutenant de grenadiers au régiment de Berry (1749); — la métairie de la Guimaudière, par Charles Maublanc, substitut du procureur du Roi à la Prévôté de Nantes (1712); — le lieu et la maison noble du Mottay, par René Cadoret, écuyer, sieur de la Gobinière, tuteur de Jeanne C. (1675), Pierre Jalabert, notaire royal à Nantes (1774); — le lieu et la maison noble du Pé, possédés par Ant. Jounet des Morandières (1579), R. Grenier (1626), Etienne de Rougemont, écuyer (1679); — la maison noble de la Pinelais et ses dépendances, possédée par Girard Blanchard, écuyer, seigneur de la Blanchardais (1436), Louis, son fils (1464), Michel Dubreil (1676), Jean Terrien (1746); — la métairie noble de la Pitardière, possédée par Gilles, fils de Jean Pitard (1458), Samuel de la Forest, écuyer, héritier de René Pitard, son oncle (1626), et les Chartreux de Nantes (1758); — le lieu et la maison noble de Plessis-Boisjolly, par Pierre du Boisorhant, écuyer, sieur de la Rigaudière (1671), René de Talhouet-Grationnaie, chevalier, capitaine d'infanterie (1775); — le fief et la juridiction du Plessis-Grimaud en Saint-Père en R., possédé par Hémery Grimaud, chevalier (1401), Pierre Grimaud, chevalier, lequel a ajouté des terres en Saint-Julien de Concelles et des vassaux au Port-Saint-Père et en Sainte-Pazanne (1452); par ses enfants (1460), Jean, fils de Pierre G. (1465), Ant. Grimaud, sieur du Plessis-Marie, de la Barbaire, du Plessis-Grimaud et des Bretesches, à Saint-Viau (1574). — Autres aveux concernant différentes terres appartenantes à Jean de la Jou, seigneur de Coyaux (1389), à Jean d'Acigné, seigneur d'Acigné (1401), aux héritiers de G. Forestier (1411), Jeanne de Coulaines, dame de la Muce et de la Poissonnière, veuve de Jamet de la Muce, écuyer, seigneur de la Chaize-Giraud, propriétaire de divers bailliages dans les paroisses de Saint-Père et de Saint-Brevin (1452); Martin des Bretesches et de Maubuisson, dont les possessions s'étendaient jusqu'à Corsept (1469). — Rôle rentier des vassaux du Roi à Saint-Père-en-Raiz (1515).

B 1870. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1387-1775. — Paroisse de Saint-Philbert-de-Grand-lieu. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes: la maison et le fief des Aubrais, possédés par Armand Bonnin de Chalucet, baron de Bohardy, évêque de Toulon, héritier de sa mère, Marie de Maillé (1707), Françoise des Cazaux, épouse de Claude Hémery, écuyer, seigneur de Boismorin (1743); — le lieu et la maison noble de la Haie-Riau, par Renée, fille de Jacques Gabart, chevalier, seigneur de Rollieu (1688), Julien de Bégasson, chevalier (1743); — le manoir, la terre et la seigneurie des Jamonnières, possédés par François Gabart, seigneur de la Maillardière (1556), Jean, fils d'autre Jean G. de la Moricière (1641), Charles Gabart, chevalier, seigneur de Monceau, lequel a compris dans son aveu la maison du Piépain (1689); — le lieu et la maison noble de la Moricière, par Bertrand, fils de Bertrand du Pouez, lequel déclare qu'il possède le droit de justice patibulaire à la Marne et le droit de chasser toute sorte de gibier sur les terres de Saint-Philbert (1457), Jean Gabart, écuyer, sieur des Jamonnières (1603), Charles G., sieur du Monceau (1696), Christ. Juchault, écuyer, seigneur de Lorme, époux de Geneviève Bouhier de la Verrie, héritière du dit Charles G., son oncle (1716); — le lieu et la maison noble de la Nicollière, par Cl. Guillemet (1604), Ant. du Fouay, sieur de la Noë, et J.-B. du Coudray, écuyer, sieur de la Ville-Hulin, agissant pour leurs femmes Anne et Jeanne Moynard (1678); — la terre et seigneurie de la Noë-Pourceau, par André Gouy (1426), autre André Gouy, écuyer, seigneur du Branday (1444), Sevestre Gouy, écuyer (1455); — l'hébergement et le lieu noble de Piépain, par Guyonne de Grezy, dame de Laubrais (1426), Guyard de Sainte-Flayve, Jeanne Boutier, fille de Jean, qui avait reçu la dite terre en don de sa femme Jeanne de Villeneuve (1462), Jean, fils de Rolland de Lannion (1468), Jacques de Sainte-Flayve (1477), Hélène de Clisson, veuve de Jean de Lannion, seigneur du Cruguil et de Laubraie (1509); Claude de Lannion, fils de François (1564); Françoise, fille de René Gaignart (1578), Jean Gabart, écuyer, seigneur de la Moricière (1641); — la métairie et le lieu noble de la Pilletière, par I. Pichon

(1624), Math. Hervouet (1661); — l'hôtel de la Retelandière, possédé par Jean Gojon (1425), Jean Gojon, chevalier (1445), Jean Gojeon, chevalier, seigneur de Bégrole (1452); — la maison, terre et seigneurie de la Souchais, par G. Aubert (1387), Louis Gabart, seigneur de Sénaigerie (1550), G. Brochard (1581), Jacques Maillard du Plessis, avocat (1641), Pierre Maublanc, écuyer, sieur de Boisboucher, conseiller secrétaire du Roi, près la chancellerie du Parlement de Toulouse, propriétaire d'une partie de la Souchais (1775); — le lieu et le manoir noble du Verger, par Jean de Trevecar, écuyer, seigneur du Bois-Rouaud (1508), Louis de Chevigné de la Sicaudais, chevalier (1736), Jean de Barberé, écuyer (1751); — autres aveux produits par les paroissiens du bourg pour le Marais-Puant le long de la Boulogne; — par les tenanciers du Cartron de Trouëssart, par les propriétaires des vignes du Clos Philippe; — par Jean de Champeaux, écuyer, seigneur de l'Hopitau et du Plessis-Marie, pour des clos de vigne (1688); — par Louis de Durfort, comte de Lorges, pour les métairies du Marais-Michau et de la Charoulière (1473); etc.

B 1871. (Liasse.) — 122 fts et 34 p. parchemin; 19 pièces, papier.

1400-1755. — Paroisse de Saint-Sébastien. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes: la terre et seigneurie du Chêne-Cottereau possédée par Jean de Laval, seigneur de Loué, époux de Françoise Cotereau (1400), Pierre Fourrier après le décès de Françoise Cotereau (1430); Gillette Barbe, veuve de François de Viesque (1453), Pierre de Cirezay, chevalier, et Gillette Barbe (1460), Médard de Viesque, après le décès de Gillette B., sa mère (1473), Rolland de Viesque, écuyer, seigneur de Fayau (1479), Médard de V., écuyer (1481), Médard de V., écuyer, seigneur de Bourgérard (1540), René, fils de Pierre Richerot, écuyer, seigneur de la Fontaine (1654); — la terre et seigneurie du Pont appartenant à I. Rouaud, seigneur du Boisménard (1470); — les terres et seigneuries de la Civelière, de la Savarière et du Chesne-Cottereau possédées avec les manoirs par Sébastien Viau, conseiller au Présidial de Nantes (1639), Louise Cailleteau, veuve du dit Sébastien (1681), Anne Leloup de la Biliais, épouse de Joachim de Monty, chevalier, seigneur de la Giraudais, héritière d'Anne Viau, sa mère (1751); — la terre et seigneurie de la Savarière, son hébergement et son pressoir possédés par Briend Savary (1401), Jean Savary (1402), Guillaume Gaulteron, veuf de Michelle de Quersy (1457), Eonnette Barbe, veuve de James Lebel (1445), François Le Bel, seigneur de Bonneville, écuyer (1465), Thébaud de la Haie, cuyer, et Jeanne Gaulteron, seigneur et dame de la Haie d'Auverné (1479); Olivier, fils de Jean de Corval et de Marie Lebel, seigneur et dame de la Pasquelais (1541), Marguerite d'Espinose, veuve Richerot (1633), René Richerot, prêtre de l'Oratoire (1655), I. Pâris de la Haie ('682), Louis Barthélemy (1746); — l'hôtel et la juridiction de Port de Chère ou de Sesmaisons possédés par Charles et Bertrand des Vaux, sieurs de la Berrière (1634), Claude de Sesmaisons, chevalier, seigneur de la Sauzinière, lequel déclare qu'il a conclu un échange avec César des Vaux et qu'il a obtenu des lettres d'érection en châtellenie pour les dites terres (1664); René de Sesmaisons, chevalier, lequel a ajouté à son aveu la maison, terre et seigneurie de Malville près Savenay (1680); — autres aveux de terres, de prés, de vignes produits par Guillaume Drouet, paroissien de Saint-Nicolas de Nantes (1478); Jeanne de la Haie, dame de l'Onglée (1555); — des terres de la Gibraie et de la Patouillère, par les héritières de Julien Bouché (1736), et Hervé-Jean Lyrot, écuyer (1755); etc. — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

B 1872. (Liasse.) — 152 pièces, parchemin; 158 pièces, papier.

1627-1678. — Paroisse de Saint-Sébastien. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de prés, de jardins, de moulins, de magasins, de boutiques, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, par les vassaux et tenanciers de la seigneurie du Pont en Vertais, dont les noms suivent: Jacques Lebreton de la Roullerie (1627), Pierre Regnio et Renée Belot, sieur et dame de la Blairie, Séb. Bureau (1652), Nic. Lemasson, cordonnier (1655), Pierre Lesbaupin, maître corroyeur (1652), Jean Charon, tonnelier (1655), Louis Soliman, marchand (1659), Jean Aubin, marchand de draps de soie (1659), André Ganochau, maître charpentier (1664), Pierre et Nicolas Brelet (1673), la veuve et les filles de François Rolland (1673), Pierre Villard, chirurgien (1673), Martin de Lisle, écuyer, sieur du Fief (1673), la veuve de Julien Macé, maître apothicaire (1673), Séb. Féronnière, maréchal (1675), Madeleine Deguer, veuve de J. de la Brèche (1678), Anth. Gicqueau, sieur de la Pouparderie, ancien consul de Nantes (1678), etc. — Sentences de renvoi, de correction et de réception.

B 1873. (Liasse.) — 143 pièces, parchemin; 148 pièces, papier.

1683-1781. — Paroisse de Saint-Sébastien. — Aveux et dénombrements de terres, de prés, de maisons, de jardins, de magasins, de boutiques possédés, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, par les vassaux et

tenanciers de la seigneurie du Pont en Vertais, dont les noms suivent: René Cadoret, écuyer, sieur de la Gobinière (1683), Ant. Hocquardt, marchand (1688), Marg. de Lavau, veuve de François Grolleau, architecte (1688), Marguerite Bretin, veuve Letourneux (1688), Séb. Lefeuvre, maître boulanger, la veuve de Toussaint Baudry, maître ouvrier en soie (1688), Jean Stalpart, marchand (1692), Gab. Barleuf, maître apothicaire (1693), Marie Léauté, veuve de G. de la Gasne, maître chirurgien (1702), les héritiers d'Olivier Gérard, René Bussonnière, architecte (1702), Jean Forget de Lisle, échevin de Nantes (1704), ses héritiers, en 1719, François Moricaud de la Haie, avocat (1719), Jeanne Couillaud, veuve Lory (1725), Pierre Tribout, marchand (1725), Phelippe Lieutaud de Troisville, négociant et capitaine de l'une des compagnies bourgeoises de Nantes (1725), G. Guillou, tonnelier (1731); etc. — Sentences de renvoi, de correction et de réception.

B 1874. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1387-1754. — Paroisses de Saffré, de Savenay, de Sévérac et de Sion. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le château, le domaine et la seigneurie de Saffré possédés par Françoise, fille de Georges Tournemine, baron de la Hunaudais, lequel a ajouté le fief de Fresnay à Saffré (1525), Marguerite de Machecoul, épouse d'Henri de la Chapelle, marquis de Fougeray, laquelle a compris la châtellenie de Vay (1677); Gabriel de Crux, marquis de Crux, baron de Montaigu (1694); — en la paroisse de Savenay, l'hébergement du Chesnet appartenant à P. de Loveday, écuyer, seigneur du Chastellier (1511); plusieurs rentes sur le tènement de Moire perçues par Phelippe de la Jou, veuve de G. des Boschaux (1444), un pré en la vallée des Aubers appartenant à Méry du Bois-Guéheneuc, écuyer, seigneur de la Babinais (1540); — le fief et la seigneurie de Coëtbic possédés par les héritiers d'Olivier de Coëtbic (1387) et par Anne J.-B. de Chevigné, chevalier, seigneur de la Charpentraie et de Saint-Thomas (1749); — le domaine et la seigneurie du Châtellier en la trêve de Bouée, par Guillaume, fils de Jean Loveday (1424), G. de Loveday, écuyer, (1505), François Bonnamy et Anne de Loveday (1521), Jacques B., leur fils (1539), Gilles B., écuyer, seigneur du Chesnet (1582), Julien Bonnamy, écuyer, seigneur de Sesmaisons (1620), Jos. Le Meneust de Bréquigny (1691), Ch. de Morant, chevalier, comte de Penzès (1729), les frères du Merdy de Catuelan, neveux et héritiers de Marie-Jeanne Senant, veuve Pape (1754); — en la paroisse de Sévérac, des rentes possédées par Tristan de la Lande, époux de Jeanne, sœur de Guillaume de Téhillac, qui décéda à la bataille d'Azincourt (1425); plus la châtellenie de Sévérac, y compris les marais de Pontminy possédés par Pierre, fils de Jean de Sévérac (1425), Nicolas, fils de Jean de Languenouez (1511), Jean-Joseph de Talhouët, chevalier, seigneur du Boisorhand, de Coëtus et de Keredrain (1753); — la terre et seigneurie de la Domnesche avec divers fiefs et bailliages situés dans les paroisses de Sion et alentours, possédés par Gilles Lavache, écuyer (1437), Jean de Québriac, seigneur de la Touche, et Jeanne Lavache, son épouse, (1496), Jeanne L. (1540), Françoise L. (1545), seigneurs et dames de Domnesche, par Honorée du Bois, épouse d'Olivier de la Houssaie, après le décès de Floridas du Bois, chevalier, seigneur de Domnesche, et de Valence de Sévigné, son épouse (1424), Gilles Lavache, écuyer (1437), Gilles Lavache, chevalier, seigneur de la Touche (1460), Guyon Lavache, seigneur de la T. et de Domnesche (1475), Jean de Québriac et Jeanne Lav. (1496), Jeanne Lav. (1540), Françoise Lav., sa sœur (1545), Honorat d'Acigné, baron de la Roche-Jagu, héritier de Jean, son père (1620).

B 1875. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1389-1750. — Paroisses de Thouaré, des Touches et de Trans. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le manoir noble, la motte, le domaine et la seigneurie de Thouaré, possédés par Jean de Lebiest, chevalier, lequel a compris dans son aveu le passage de la Chebuette sur la Loire, l'île de Redesail, l'hébergement de la Tour au Port-Saint-Père, le passage du Port-Saint-Père « quand les ponts rompent » sur le Tenu, des rentes nombreuses à percevoir dans les paroisses de Saint-Léger et au Port-Saint-Père, des marais et des écluses (1493), François de Lebiest, écuyer (1495), Jean de Lebiest, écuyer (1507), Jean de Saint-Amadour, chevalier, et Marguerite de Lebiest (1511), Claude de Saint-Amadour, vicomte de Guignen, seigneur de la Ragotière, lequel a fait aveu seulement pour la terre de Thouaré (1546), Anne des Cartes, veuve de Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur du Bois de Cargrois (1672), Joseph Mosnier, seigneur de la Valtière et de Thouaré, conseiller maître des Comptes de Bretagne (1713), son fils Jacques (1742); — en la paroisse des Touches, le manoir, la terre et seigneurie de la Rigaudière, possédés par Pierre Bossart (1389), Olivier Gladonnet (1454), François G. (1462), Marc Le Mareschal, écuyer, sieur de la

Villegay (1564), Georges Pâris de Soulanges, écuyer, seigneur de la Meilleraie, de Pannecé et des Yonnières (1690); — le fief du Vernay, par Jean du Vernay, écuyer (1459), Jean, fils de Louis du V. (1527), René Chomart, écuyer. seigneur des Hommeaux (1548), les enfants de J.-B. de Cornulier, seigneur de Lorière et de Lucinière (1750); — en la paroisse de Trans, le fief, la juridiction et la seigneurie de la Juynière, possédés par Gilles de la Rivière, héritier de Jean de la Rivière, chevalier, seigneur de la Chauvelière (1462), Jean, fils de Jean de la R., chevalier, seigneur des Iles et de la Chauvelière (1540), René Angier, sieur de Crapado, de la Caraterie, de la Hermouée et du Houssay, héritier du précédent (1548); — la terre et seigneurie de la Melleraie en Trans, par Paul, frère de Guillaume de Champbalon (1449), Guillaume Moulnier (1494), Jean Laurent, sieur de la Noë de Passay et de la Barre-Téberge (1565), René du Pé d'Orvault, sieur du Perray et du Plessis-de-Joué (1582), Henri Anger de Lohéac (1678), la veuve du marquis de Crapado, laquelle a déclaré les deux fiefs de la Malorais et de la Juynière (1743); etc.

B 1876. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1400-1755. — Paroisses de Vallet et de Vay. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes: les maisons, logis, jardins et terres du lieu de l'Augeardière, possédés par Jean Danuetz (1576); — les terres et seigneuries de la Boucherie, de la Pinardière et de Fromenteau, possédées par Ernest Le Roux, écuyer, seigneur de Fromenteau (1458), Guillaume Le R., chevalier (1466), Rolland de la Boucherie, et Gillette Le Roux, seigneur et dame de Fromenteau (1497), René de la B., écuyer (1556), sa veuve Radégonde du Breil, curatrice de sa fille Renée (1576), Diane de la Touche, dame du Puy du Fou et de Fromenteau (1629); — l'hébergement et le domaine des Montils de Bazoge possédés par le comte Jacques de Monbel et d'Antremons et Anne de Bazoges, son épouse, héritiers de noble demoiselle Anne Le Roux, dame des Montils de Bazoche (1482); — la métairie du Pont-Saint-Gueze, dans la mouvance directe du Plessis-Guérif, possédée par Jacquette de Goulaine, veuve de Jamet Le Flazne, seigneur de la Bourdinière (1454); — en la paroisse de Vay, le manoir, le domaine et la seigneurie de la Cinerais ou de la Seigneraie, siège de la châtellenie de Vay, possédés par Guillaume d'Avaugour, chevalier (1400), Blanche, sa fille, veuve d'Olivier de Mauny, chevalier (1426), Jean de Belouan et Blanche d'Avaugour, seigneur et dame de Kergrois et de Vay (1452) ; Louis d'Avaugour (1473), Françoise de Sainte-Flayve, tutrice de Louis d'Avaugour, son fils (1499), Marguerite de Machecoul, épouse séparée de biens d'Henri de la Chapelle, chevalier, marquis de la Roche-Giffart (1677), Claude de Damas, marquis de Thianges, donataire de la châtellenie de Vay (1693), Ant. Damas, marquis de Marsilly, légataire universel de la marquise de Thianges (1731), Jacques Berthou, chevalier, seigneur de Kerversio, conseiller au Parlement de Bretagne (1755); etc.

B 1877. (Liasse.) — 16 fts et 90 p. parchemin; 86 p. papier.

1456-1777. — Paroisse de Vertou. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes: le manoir et les terres de la Bareille, possédés par les filles de Gilles Coëffard, sieur de la Chesnaie (1684), les frères Andrieu, négociants à Nantes (1775); — la maison, la seigneurie et le tènement de la Bauche de la Pantière ou de la Bauche-Malo, par René Paignon (1549), Michel Lelou de la Motte-Glain, chevalier, capitaine enseigne des gardes du Corps de S. M. (1673), Pierre Fournier (1776); — la maison et les terres de Bon-Acquêt, par Jean Richard, sieur du Bois-aux-Loups (1688); — la maison et les terres de la Chaterie, par Louise Marcorelles, veuve d'Ant. Le Lardic Daganry, écuyer, auditeur à la Cour des Comptes (1774); — le manoir et le domaine du Drouillay, par Jean Le Faye (1577), Alph. Terrien (1774); — le manoir noble de la Frémoire et son domaine possédés par Hardi Pantin, écuyer, seigneur de la Hamelinière, du Coing et de Grasmouton (1573), Louis Pantin, écuyer, seigneur de Landemont, lequel a compris dans son aveu les terres des Navinaux en Vertou, de Laubrais et de Grasmouton en la par. de Château-Thébaud (1601); Nicolas Charet, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France (1776); — le logis et les terres du lieu noble de la Greslière, par la veuve et les enfants de Julien Lemoyne (1671); — le manoir, la juridiction et le domaine de la Maillardière, par Suzanne Berlant, veuve de François Gabart, seigneur de la Maillardière et de Laufrère, dame douairière de la Vairie (1642), Philippe Gabard, lequel déclare que son fief s'étend sur les paroisses de Rezé et du Bignon (1652); — la maison noble des Navinaux et ses dépendances possédées par Briend de Quersy (1456), G. Le Veneurs (1475), Jean, fils d'Arthur Delbiest (1489); Hardy Pantin, écuyer, (1576), Isabelle

Lucas, veuve Gallon (1701), les enfants d'Ant. Gallon (1738) ; — la maison de la Placelière, près de la chaussée de Vertou, par Pierre Marie, avocat (1755) ; — les terres de la Pommerais, par Renée du Pé, veuve René Guillermo, écuyer, auditeur à la Chambre des Comptes (1719) ; — le lieu et les terres nobles du Port-Thoreau, par Jean Lebreton, sieur de Langeberdière et de la Ramée (1628), Cl. de Mayvière, écuyer (1640), Pierre Coupperie, écuyer (1675), Pierre Coupperie (1702), Jeanne Frémon, veuve de P. Coupperie et leurs enfants (1747) ; — le lieu noble de la Roberdière et son bois de haute futaie, possédé par Geneviève Richerot, veuve Lelou de Bois-Béraud (1677), Antoine Lelou, écuyer, leur fils (1688) ; — la maison de la Rousselière et ses dépendances par les héritiers de Pélagie de Monty (1777) ; — le passage de la Ramée, sur la Sèvre, exploité par Pierre Devin et consorts, à la charge de payer au Domaine une rente de 24 sous (1683) ; — autres aveux concernant des héritages situés aux villages de la Gournière, de la Corberie, de la Belinerie, de l'Epau, de la Sanglerie, de la Blanchardière et de la Métairie Neuve ; — diverses bauches appelées la Garennerie, la Gilberdière, la Guéranderie, la bauche des Béziers, le Rousselay, etc.

B 1878. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1387-1756. — Paroisse de Vieillevigne. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de Vieillevigne, possédée par Millet (Millès) de Machecoul, veuf de Jeanne Gastinel, tuteur de son fils, sur l'aveu duquel le commissaire du Roi a bâtonné une addition relative au lac de Grandlieu (1387), Jean, fils de Girard de Machecoul, dont la déclaration commence par le lac de Grandlieu et les rentes qu'il percevait sur des écluses nombreuses (1426), Louis de Machecoul, écuyer, seigneur de Crossac (1444), Tristan de la Lande, fils de Marguerite de Machecoul, après son décès (1460), son fils, François, lequel a compris dans son aveu la terre de la Gaudinaie en la paroisse de Frossay, la juridiction et la seigneurie de la Coignardière, en la paroisse de Monnières (1466), Jean, fils de François de la Lande, écuyer (1504), Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard, héritier, par sa femme, de Gabriel de Machecoul (1660) ; le marquis Gabriel de Crux, chevalier, baron de Montaigu, seigneur de la Roche-Servière, de Saint-Etienne de *Mairmort*, de Touvois, de Saffré (1694) ; Armand-Gabriel, son fils (1714), Jean de Rochechouart, comte de Mortemart, colonel au régiment de Navarre, et Eléonore de Crux, son épouse (1741), le colonel Jacques Leclerc, marquis de Juigné, héritier du comte de Vihiers (1756), lesquels ont compris dans leurs aveux les châtellenies de Saint-Etienne, de Touvois et de Saffré ; — le lieu, le domaine et la métairie nobles de la Prémaignerie, possédés par Bon. Hervé, écuyer, seigneur de la Pillotière, héritier de Jacques H. (1539), Louis Tourtereau, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du Bois de Machecoul (1572), Louis Jousseaume, écuyer, sieur de Couboureau (1599), Gab. Charbonneau, sieur de l'Échasserie (1627), les enfants de Judes Badereau, écuyer, et de Marguerite de Courcelles (1473).

B 1879. (Registre.) — 687 feuillets, parchemin.

1580-1581. — Paroisse de Vieillevigne. — Aveu et dénombrement des fiefs, terres, rentes, métairies, maisons et droits honorifiques compris dans la mouvance de la châtellenie de Vieillevigne, dépendante du comté de Nantes, et possédée par Jean de Machecoul, lequel a fait peindre ses armoiries sur la première page, et a compris dans sa déclaration les terres et seigneuries de la Brelaire, de Bougon, de Rezé, de Saint-Etienne-de-Mermort, de Chèvredent, le lac de Grandlieu et la châtellenie de Vieillevigne.

B 1880. (Liasse.) — 211 feuillets et 6 p., parch. ; 2 p., papier.

1441-1657. — Paroisses et terres de Vigneux, de Vioreau, de Vritz et de Vue. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et châtellenie de Vioreau, en la paroisse de Joué, s'étendant dans les paroisses de Saint-Julien-de-Vouvantes, de Maisdon, d'Abbaretz, d'Auverné, de Treffieuc et de Melleray, possédée par Jeanne Raguenel, dame de Châteaubriant et de Vioreau (1441), par Jean de Laval, sire de Châteaubriant (1506), Jean de Laval, gouverneur de Bretagne (1541) ; le duc Anne de Montmorency, connétable de France, lequel divise ses domaines en mâsures et tenues, et a fait peindre les armes des Laval-Montmorency sur la première page (1560), Henri de Montmorency, amiral de France, gouverneur du Languedoc, sur la déclaration duquel la Chambre des Comptes a rayé la qualité de baronnie de Vioreau (1628), et à la fin duquel est l'hommage rendu par Henri de Bourbon, prince de Condé, après le don qu'il a reçu des biens du connétable (1634). — Autres aveux concernant le fief et la juridiction de la Bouëxière, en Vigneux, appartenants à P. Lemoyne, écu-

yer, seigneur de la Grée (1657) ; — une maison et des terres à la Grée de Vritz, appartenant à Jean Menay (1461); — la châtellenie de Vue, possédée par Pierre de Tournemine, écuyer, seigneur de Barrach (1468).

B 1881. (Liasse.) — 17 pièc. et 98 fᵒˢ parch.; 8 pièces, papier.

1389-1713. — Baronnie de la Roche-Bernard. — Le domaine et la seigneurie de la Roche-Bernard avec les fiefs qui en dépendaient, dans les paroisses de Savenay et aux alentours, possédés par Millet de Thouars, sire de Pouzauges et de Chabanais, héritier de sa sœur Béatrix de Thouars, dame de Quintin, lequel a déclaré de nombreux vassaux dans les paroisses de Savenay, de Malville et de Cordemais (1414) ; — par les héritiers de Raoul de Montfort lesquels ont cité, parmi les revenus de la baronnie, les panages, les épaves des avettes, la ferme des landes à faucher, les mangers (1419) ; — le comte de Laval, seigneur de Vitré, lequel s'est borné à une déclaration sommaire (1440) ; — Guy de Laval, comte de Laval, sire de Vitré et de Châteaubriant (1462), Jean de Laval, sire de Beaufou et de Belle-Isle (1467), Guy, comte de Laval, de Montfort et de Quintin, lequel produit le rôle de toutes les rentes qu'il percevait dans la ville de la Roche et dans les paroisses de Saint-Dolay, de Nivillac, de Missillac et d'Herbignac, les rôles des bailliages de Savenay et de Nort (1544) ; — Jacques de Lopriac, chevalier, marquis de Coëtmadeuc, lequel a compris dans son aveu les vassaux et les domaines de la vicomté de Donges et de la baronnie de la Roche, en Savenay, dont les possessions s'étendaient sur Cordemais, Malville, Prinquiau, Montoir, Crossac, Pontchâteau (1708) ; — autres aveux, concernant divers fiefs en Prinquiau, possédés par Jean, fils de Jean de la Lande, écuyer, seigneur de la Haie-Mahéas (1466) ; — autres aveux d'arrière fiefs, situés dans les paroisses d'Herbignac, de Nivillac et de Saint-Gildas-des-Bois, produits après le décès de Charles de la Jaille (1392), par Olivier, fils de Jeanne de la Lande et d'Eon de Condest (1388), Jeanne de Condest et Guillaume du Val, son fils (1445), Alain Tanguy, seigneur de Ros (1543), Jean de Malestroit et Jeanne du Perier (1466), Marie de Malestroit, veuve de Jean de la Chapelle (1456) ; — autres aveux concernant le fief et la seigneurie de la Roche, en Nort, possédés par Marg. Tillon, aïeule paternelle et tutrice des enfants mineurs de Samuel de la Chapelle (1641) ; par J.-B. de Cornulier, chevalier, seigneur de Lucinière, acquéreur judiciaire, en 1686, lequel a déclaré qu'il n'avait été saisi d'aucun titre (1713).

B 1882. (Liasse.) — 99 feuillets et 26 pièces, parch ; 6 p. papier.

1389-1766. — Titres collectifs concernant diverses paroisses. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretage et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : diverses rentes sur les héritages de Bizeull, possédées par Perrot du Châtellier, à cause de sa femme, héritière de Gilles de Plouer (1389) ; — divers fiefs s'étendant dans les paroisses de Saint-Julien-de-Concelles et de Château-Thébaud, par Morice de Montrelais, seigneur de Montrelais, héritier de son frère Jean (1391) ; — la haute justice de la ville de Pirmil, depuis l'église Saint-James jusques à Dosdane, le quart du péage de la porte de Pirmil, des rentes en la paroisse de Brains, possédés par Guillaume de Prigné, des vignes à Rezé (1400) ; — des prés à Thouaré et des rentes sur des maisons de Nantes, par Gillet Barbe, bourgeois de Nantes (1441) ; — des rentes à percevoir dans les paroisses de la Chapelle-Heulin, de Vertou et de Goulaine, par Jean d'Acigné, chevalier, seigneur de Fontenay et de la Lande, héritier de Jeanne de Rostrenen, son aïeule (1449) ; — les fiefs de la Grossière, paroisse de Trans ; les Jarriais, en Saint-Père-en-Retz ; le Migron, en Frossay, possédés par Guillaume de la Lohérie et Guillemette Melléart, son épouse, seigneur et dame du Bois-Rouaud (1457) ; — la baronnie d'Ancenis, la vicomté de Donges, les seigneuries d'Issé, de Nozay et de Fégréac, pour lesquelles ont fait hommage d'abord Jeanne de Rohan, dame de Rieux (1462), Jean de Rieux, sire de Rieux (1470) ; — la sergentise féodée de la vicomté de Loyaux, régie par Pierre de Lespinay, paroissien de Notre-Dame-de-Fresnay (1480) ; — diverses rentes sur les recettes de Nantes et de Pornic, appartenantes à Christ. Brécel, sénéchal de Nantes (1539) ; — la terre du Bois-Nouveau, paroisse des Touches, et des héritages en Saint-Julien-de-Concelles, par Jean Syon, écuyer (1452), Jean de Bocigné, écuyer, seigneur de Clermont, tuteur de son fils Guillaume (1477), Jean du Vernay, écuyer, seigneur de l'Isle-Chalant (1497) ; — la châtellenie de Saffré, le fief de Fresnay, en Saffré, les fiefs de Tournemine, en Sion, en Chantenay, en Saint-Herblain ; la seigneurie de Jasson, en Brains, le tout possédé par Georges Tournemine, baron de la Hunaudais (1501) ; — autres aveux concernant des rentes domaniales et casuelles, aliénées dans les paroisses de Bouguenais, de Rezé et de Pont-Saint-Martin, au profit de M. Langlois de la Roussière (1749) ; — les droits féodaux et domaniaux, le moulin et les étangs du Gâvre, des îles en Loire adjugés à l'abbé Guilbaud, en 1705, et appartenants à François Bernard de la Turmelière (1751) ; — la métairie de Huchelou, en Château-Thébaud, une vasière au Pellerin, des grèves en Loire depuis Nantes jusqu'à Drain, valant 320 livres de revenu, possédées par François de la Barre, héritier du

chevalier Jacques de la Barre, officier au corps des Grenadiers de France (1766).

B 1883. (Registre.) — Grand in-f°; 144 feuillets, parchemin.

1512. — Paroisses de la Chapelle Bassemer, de la Chapelle-sur-Erdre, du Loroux et de Saint-Herblain. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, métairies, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne, du roi de France Louis XII et de la duchesse Anne, sous les dénominations suivantes : la seigneurie de la Bouvardière, en Saint-Herblain, laquelle comprend des rentes, des prés en Loire, à Indre, des ventes de bois taillis, des glandées, des garennes, des pantières et fenêtres à bécasses, des devoirs de minage, d'esmage, de fourche, de châtaignes, de dîmes, de panage ; etc ; — la seigneurie de la Verrière, en Saint-Donatien ; — la seigneurie de Trelières, en Guenrouet ; — la châtellenie de l'Épine-Gaudin, en la paroisse de la Chapelle-Bassemer, comprenant des vassaux en Barbechat, en Saint-Julien-de-Concelles, les droits d'ajustage des mesures, du passage de Mauves, de quatre foires par an, de quintaine, de vente de prés et d'herbages; — la châtellenie du Loroux-Bottereau, comprenant des devoirs de coutume, de cohuage, de nomblage, de bauchage, le tout possédé par François Lespervier, grand veneur et maître des Eaux et Forêts de Bretagne.

B 1884. (Liasse.) — 134 pièces, parchemin; 127 pièces, papier.

1426-1780. — Aveux et déclarations concernant les îles, grèves et alluvions du lit de la Loire tenues noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : des grèves sises entre les vallées de Bouguenais et celles de Saint-Herblain, possédées par Jean Le Bigot de la Porte, sieur de l'Arsangle et de la Caillière, et René de Sesmaisons, chevalier, seigneur de la Sauzinière (1673) ; — l'île du Vignau, possédée par P. Olivier (1623), l'île Saint-Martin, par Rob. Gauterot (1444), Michel Moulin, écuyer (1671), l'île de la Fardière ou du Mallelèvre, par la veuve de P. Bussière (1678), le tout en la paroisse de Chantenay; — la moitié de l'île de Chapouin ou Gaudin, par Louis du Gué (1564), l'île de la Vrillière, par Marie Murphy, veuve Godin (1746), le tout en la paroisse de la Chapelle-Bassemer ; — l'île Neuve, en la paroisse de Cordemais ; — l'accroissement Lecomte, en la paroisse de Couëron, possédé par Henri Treillette (1436); le pâtureau de l'île de Machecoul, par J. Blanchard de la Marchandais (1688); — l'île Maréchale, par Claude Fouré, écuyer, sieur de la Cheminandais, en la paroisse de Frossay (1659), et l'île de Grouaye, par les Dominicains de Nantes (1673) ; — en la paroisse de Basse-Goulaine, les îles Lorido, Guesse Guienne et Longuemine ; — un petit îlot près de Grande-Bièce, (Nantes), arrenté à Michel Nicollon (1639) ; — les îles de la Martinière, des Masses, de Jacquet et de Bois, en la paroisse du Pellerin; et l'île Pineau appartenant aux chanoines de la cathédrale d'Angers (1523); — en la paroisse de Saint-Étienne-de-Montluc, le tènement du Buzat, possédé par G. Héraut, seigneur de l'Angle (1426), G. Babouin, seigneur de l'Angle (1458), Jean de l'Angle, écuyer, seigneur de la Biliais (1542), Jean Richart, sieur du Bois-aux-Loups (1688) ; la saulzaie du Croissement, possédée par Jos. Levêque (1702) ; — l'accroissement Bodin, possédé par Guyon Pineau, seigneur de l'Épinay, près Toufou (1462) ; R. Picard, épouse de Méry du Bois-Guéheneuc, écuyer, seigneur de la Babinaye (1542) ; le massereau de Baracon, par N. Bachelier, écuyer, sieur du Pinier (1673) ; — l'île Furet, en la paroisse de Thouaré, par René Davoine, écuyer, sieur de la Jaille (1703) ; — en la paroisse de Rezé, l'île des Chevaliers, contenant le nombre de 2.036 boisselées de terre, partagées entre divers tenanciers qui payaient diverses rentes d'abord à Guillaume Le Roux, chevalier, seigneur de Rezé, en 1460 ; — en la paroisse de Saint-Sébastien, diverses îles possédées par J. Mercier, R. Delaunay, M. Olivier, J. Forget, et les demoiselles Beloteau de Beaulieu, etc. — Sentences de renvoi, de publication et de réceptiou.

B 1885. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1401-1751. — Droits divers de navigation, de pêche et d'ancrage, perçus au bureau de la Prévôté de Nantes, et aliénés, sous le nom de *devoirs*, à diverses familles par les ducs de Bretagne. — Aveux et déclarations des devoirs d'amont, perçus sur les chalands chargés de sel, remontant la Loire au-dessus des ponts de Nantes, et sur les bateaux chargés de vins du pays haut, descendant au port de de Nantes, par les héritiers de Jacques du Pé, écuyer, propriétaire du *devoir de Montigné* (1536) ; — par la veuve de François Gabard, seigneur de la Maillardière (1553), propriétaire du *devoir de Souché*, lequel se percevait sur les marchandises arrivant d'amont et d'aval au port de Nantes, lequel appartenait, dans le principe, à J. Grésuner et à Ch. de Lesnerac, puis aux Ferrons de Souché, à R. Bintin de Bazoges et à Laurent de la Motte; — autres devoirs de Loire, déclarés par Guillaume Le Borgne, écuyer, seigneur de Coesbo et d'Allérac (1441), Jean Blandin, écuyer, seigneur de la Lévraudière (1476) ; Arthur de Chevigné, écuyer, seigneur d'Anetz et de la Si-

caudais (1535), Jeanne Pillais, veuve Ambroise de Villiago (1565), Bon. de Compludo, sieur de Livernière (1576), les enfants de René Martel du Pé, chevalier (1749); par Blanche de Carigou, créancière de 6 livres et demie de rente sur le devoir du sire de Derval (1401), Hardy de la Porte, chevalier, seigneur de Vesins, de Pordic et de Saint-Mars (1462), Gilles du Houx, écuyer, seigneur de Bodel et du Bouchet (1475), Olivier Harrouys, seigneur de la Rivière (1536), Jacques Coupegorge, écuyer, seigneur de Maubreil (1540), François Ménardeau, lequel percevait son devoir avec Jean de Vay, seigneur de la Rochefordière, et Jacques Le Bosec, sieur de Saint-Laud (1565); — par R. Michel de Belestre, propriétaire des devoirs de Saint-Meen, de Guer et de Clerigo (1673); - par Guy de Carné, chevalier (1453), François Bastard de la Bastardière, G. de Penhoet, seigneur de la Chapelle-Glain (1453), propriétaires de droits d'esmage, de méage et de nomblage sur les boucheries; — par les paroissiens de Saint-Nicolas de Nantes, acquéreurs du devoir de Montejean, qui fut entre les mains de René de Montjehan et de Ph. de Montespedon, son épouse, d'avant l'aliénation de 1532, consentie par Chr. de Goulaine; — le devoir d'ancrage, perçu par les chanoines de la collégiale de Notre-Dame de la Tronchaie, à Rochefort, sur les bateaux naviguant de Pierre-Percée à la Fosse; — le tiers au grand du droit de minage perçu sur les blés et toutes sortes de grains, échu au Roi par le décès de François Descartes, sieur de Jaille (1709);— le *devoir au baron* perçu sur chaque bateau apportant du poisson de mer dans le port de Nantes, au profit de G. Preseau, fils de Jean, lequel le tenait en juveigneurie du seigneur des Huguetières (1470); — des rotereaux de pêche sous les ponts de Nantes, appartenant à P. Drouet (1476), G. Pétard (1673); — le droit de pêcher en Loire, depuis Pierre-Ingrandes jusqu'à Pierre-Auge, pendant tous les mois de l'année, revendiqué par les habitants de Haute et Basse-Indre (1688). — Sentence réunissant au Domaine le droit de méage dont jouissait la ville de Nantes (1682).

B 1886. (Registre.) — 114 feuillets, parchemin.

1544. — Domaine du Gâvre réuni au domaine de Nantes. — Livre de la réformation du rôle rentier de la châtellenie du Gâvre, dressé par les soins de Jean de la Rivière et de Gilles Bricaud, maîtres des Comptes, avec l'assistance de Gilles Spadine, sénéchal de la même cour, de G. Tessier, contrôleur, et de François de la Rivière, receveur et châtelain du Gâvre, comprenant le dénombrement des vassaux du Roi et des héritages des paroisses de Plessé, de Héric, de Blain et de la ville du Gâvre, grevés de rentes, en argent et en nature, et de corvées au profit du Roi, les condamnations prononcées et les arrentements de terres, consentis à divers habitants.

B 1887. (Registre.) — Grand in-f°, 18 feuillets, parchemin.

1678. — Domaine du Gâvre. — Livre de la réformation du rôle rentier, comprenant le dénombrement et la description de tous les héritages situés dans la mouvance royale, aux paroisses de Blain, de Héric et de Plessé, avec l'indication des rentes et devoirs, dus par chaque propriétaire noble ou roturier, y compris le château du Gâvre et ses six tours en ruine et sans toiture, ses étangs, sa fuie, ses droits de foire et de coutume. — Table.

B 1888. (Registre et cahiers.) — 125 feuil. parch.; et 24 feuil. pap.

XIVe s°. — 1542. — Domaine de Loyaux réuni au domaine de Nantes. — Rôle rentier comprenant les noms de tous les riverains du lac de Grandlieu, qui ont profité de la suppression des moulins et du barrage du Pilan (Cheix), et qui paient au receveur du Duc la rente nommée les *Retraits de Pilan*, à raison des prés marais qui sont desséchés jusque dans la vallée du Tenue, rente domaniale qui fut cédée, par le Duc, à Pierre de Lesnerac (XIVe siècle). — Autre rôle rentier dressé par Noël Hays et Ant. Dessefort, maîtres des Comptes de Bretagne, comprenant le dénombrement de tous les vassaux de la mouvance du Roi, dans le ressort de la recette de Loyaux au Pellerin, et de tous les héritages pour lesquels ils payaient des rentes, dans les paroisses du Pellerin, du Port-Saint-Père, du Pont-Saint-Martin, et autres, riveraines du lac de Grandlieu, et aussi dans les paroisses de Saint-Père-en-Raiz, de Saint-Michel, de Saint-Brevin, de Fresnay et de Sainte-Pazanne (1542). — Enquête instruite par un maître des Comptes dans les paroisses comprises dans la vicomté de Loyaux, relatant la situation des ponts et des péages perçus, les marques de prééminence et d'armoiries placées dans les églises ou au dehors, et les difficultés qui arrêtaient le recouvrement des retraits de Pilan (1680).

B 1889. (Registre.) — Grand in-f°, 134 feuillets, parchemin.

1678. — Domaine de Loyaux. — Livre de la réformation du rôle rentier, comprenant le dénombrement et la consistance des héritages relevant de la vicomté de Loyaux, et les noms des détenteurs assujettis à des rentes, à raison de domaines situés dans les paroisses du Pellerin, de Sainte-Pazanne, de Fresnay, de Sainte-Opportune et de Saint-Père-en-Raiz, de Saint-Michel, de Saint-Brevin, et dans les alentours du lac de Grandlieu.

Des feuilles intercalées indiquent les paiements faits de 1783 à 1791.

B 1890. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin.

1387. — Domaine de Nantes. — Rôle rentier dressé par Fouquet Hastelou, receveur de Nantes, comprenant le dénombrement des vassaux assujettis à des redevances, à raison de leurs maisons de la ville de Nantes et de divers héritages ruraux. Les débiteurs cités sont : l'abbesse de Fontevrault, Guillaume de Rochefort, Thomas de Henlès, le seigneur de Montrelais, le sire de Clisson, Guillaume de Sesmaisons, le prévôt de Vertou, Jean de Guitres, et autres ; — les immeubles cités sont les changes possédés par Ol. de la Tourneuve, Th. de Belossac, la femme de G. Boislève, le change au Claveurier tenu par Monde Radonnelle, le change de Jean de Karentoir. — La taille de la ville de Nantes, de la Saulzaie et de Bièczе est comptée pour 54 livres, 3 sous, 4 deniers ; — les pêcheurs de la Loire, pour 60 livres ; etc.

B 1891. (Registre.) — Petit in-f°, 68 feuillets, parchemin.

1476. — Domaine de Nantes. — Livre de la réformation du rôle rentier, contenant le dénombrement des propriétaires de maisons et d'héritages situés à Nantes, dans les rues de Richebourg, de Verdun, des Halles, de la Saulnerie, de la Chaussée, de la Mercerie, de Bourgmen, du Bouffay, de la Poissonnerie, et autres ; des propriétaires d'îles situées en Loire, dans les paroisses de Rezé, de Saint-Sébastien, de Chantenay, de Bouguenais, de Saint-Herblain, de Couëron et d'Indre, avec l'indication des rentes auxquelles ils étaient assujettis ; — des propriétaires de la ville du Pellerin et des hébergements situés dans la campagne de cette paroisse, avec mention des rentes foncières payées par chacun.

B 1892. (Registre.) — 51 feuillets, parchemin.

1515-1529. — Domaine de Nantes. — Livre d'ordre contenant des reconnaissances de rentes dues sur diverses maisons de Nantes par J. Sécher, Jean Guillon, Ant. Yvergnon, la veuve de Louis Sébille, Jean Spadine et autres ; — des quittances notariées des sommes reçues par Ant. Dessefort, receveur ordinaire de Nantes, des possesseurs de diverses îles en Loire ; — des baux à cens d'un buzat, sis en Loire près de Chésine, paroisse de Chantenay, qui fut d'abord arrenté par le duc Jean V à Alain de la Rive et consorts, en 1421, et adjugé de nouveau à d'autres en 1523 ; — de diverses pièces de terre saisies sur Val. Gauvry de Saint-André-de-Treizevoies, coupable de sortilège ; etc. — Table.

B 1893. (Registre.) — Petit in-f° ; 128 feuillets, parchemin.

1536-1537. — Domaine de Nantes. — Livre de la réformation du rôle rentier contenant le dénombrement des vassaux du Roi propriétaires de maisons et d'héritages situés dans l'intérieur de la ville de Nantes, au fief de la Prévôté, dans la paroisse de Saint-Nicolas, des propriétaires d'îles et de grèves en Loire. Les bourgeois de Nantes sont inscrits pour cinq sous, à raison de la Vieille-Cohue qu'ils ont prise pour loger les pauvres de l'aumônerie de la ville ; le prieur de la Madeleine, pour huit sous, à raison d'un rotereau ; le prévôt de Vertou, pour 60 sous, à raison du devoir de *manger le Roi* ; etc. — En tête, se trouve transcrite la commission du roi François 1er adressée à Hervé du Quelenec, conseiller au Parlement et vice-président à la Chambre des Comptes, à Fr. de Kermenguy, alloué de Nantes, à Olivier de Lescoet, prévôt de Nantes, à Christ. Brecel, sénéchal, et à François Ernaud, lieutenant de la Cour de Nantes, les chargeant de s'enquérir des causes de la diminution de ses revenus, des usurpations commises, et de remettre le domaine en valeur en arrentant les terres vaines et vagues.

B 1894. (Registre.) — Grand in-f° ; 156 feuillets, parchemin.

1678. — Domaine de Nantes. — Livre de la réformation du rôle rentier contenant le dénombrement des maisons de la ville de Nantes situées dans le fief royal de la Prévôté, avec l'indication des propriétaires et des débornements, et des renvois au terrier de la réformation. — Table alphabétique.

B 1895. (Liasse.) — 168 feuillets, papier.

1630-1684. — Domaine de Nantes. — Rôle des maisons de la paroisse Notre-Dame de Nantes relevant du fief de la Prévôté et dont les propriétaires avaient coutume de payer la rente ou *taillée de Toussaint*, dont le franchissement a été fait (1630) ; — procès-verbaux d'arpentage des îles et grèves de la Loire qui se sont formées en dessus et en dessous des ponts de Nantes, de Varades à la Mer, dressés par René de Lanjamet, commissaire de la Chambre souveraine établie pour la réformation générale des Eaux, Bois et Forêts de Bretagne, afin de réformer les afféagements concédés par les présidents de la Chambre des Comptes et les sénéchaux de Nantes (1665) ; — par G. Henry, écuyer, seigneur de Belestre, maître honoraire des Comptes, commissaire député pour la réformation du papier terrier des Domaines (1682) ; — par Pierre Savary, chevalier, seigneur de Saint-Just, commissaire général des

Domaines, et grand maître des Eaux et Forêts de la province de Bretagne, agissant à la requête du fermier général des Domaines, chargé de réparer les omissions commises dans les précédentes enquêtes (1684); — autres procès-verbaux d'arpentage des maisons sises sur les contrescarpes et les fortifications de Nantes, des maisons et terrains de la ville neuve du Marchix (1679), des prés dépendants du prieuré de la Madeleine des ponts de Nantes (1682).

B 1896. (Cahier.) — 38 feuillets, parchemin.

1460. — Domaine de la châtellenie de Toufou. — Livre de la réformation du rôle rentier contenant le dénombrement de tous les vassaux du duc de Bretagne, possesseurs d'héritages en censives, dans les paroisses de Montebert, d'Aigrefeuille, de Château-Thébaud, de Vertou, du Bignon, de Pont-Saint-Martin, de Saint-Aignan, de Bouguenais, de Rezé et de Bouaye, avec l'indication des rentes auxquelles ils étaient assujettis et qui se payaient en argent aux termes de la Nativité de Notre-Dame et de Noël ; le dit cahier rédigé par Jean Triguier, receveur de Toufou, avec l'aide de Jean de la Rivière, châtelain, et de plusieurs officiers et forestiers.

B 1897. (Registre.) — Grand in-f° ; 62 feuillets, parchemin.

1678. — Domaine de la châtellenie de Toufou. — Livre de la réformation du rôle rentier comprenant le dénombrement des maisons et héritages nobles et roturiers situés dans la mouvance de cette châtellenie, avec les noms des propriétaires et le chiffre des redevances auxquelles ils étaient assujettis, et les arrentements nouveaux concédés: François Langlois des Renardières et J. Guignard de Barre-Sauvage sont inscrits pour 28 livres ; — Math. Guitton, écuyer, sieur de la Rairie, propriétaire de la bauche ancienne de la Tirennière, pour une paire d'éperons dorés estimée 25 sous (f° 33) ; — Maurice Biré, écuyer, sieur de la Sénégerie, propriétaire de la maison du Frou, pour 28 sous (f° 59) ; et autres. — Des notes intercalées indiquent les paiements faits de 1783 à 1791.

B 1898. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin.

1398. — Domaine de la châtellenie de Toufou.— Rôle des rentes payées par deniers par les vassaux du Roi à Robin Mainseny, receveur du dit domaine, et à Geoffroy Le Flazne, son prédécesseur, comprenant les nouveaux arrentements concédés par Guyon de Parmani, capitaine et châtelain de Toufou, jusque dans les paroisses de Bouguenais, de Saint-Aignan et de Saint-Léger.

B 1899. (Cahier.) — 31 feuillets, papier.

1679. — Domaine de Toufou. — Procès-verbaux d'arpentage des arrentements de terres concédés par les commissaires du Roi, dressés par Guillaume Henry, écuyer, seigneur de Belestre, maître des Comptes de Bretagne, honoraire, commissaire député pour la confection du papier terrier, à la requête du fermier général des Domaines, pour établir la consistance et les limites des arrentements des terres vaines et vagues concédés à divers par les Commissaires du Roi, dans les paroisses de Rezé, de Pont-Saint-Martin, de Bouguenais, de Saint-Aignan, de Brains, de Bois, du Bignon, de Vertou, d'Aigrefeuille, de Montebert et de Château-Thébaud.

B 1900. (Registre.) — Grand in-f°; 526 feuillets, papier.

1678-1679. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, contenant les déclarations faites devant les Commissaires de la réformation des Domaines du Roi, pour des maisons et des jardins situés à Nantes, dans les rues des Jacobins, de Saint-Gildas, de Beau-Soleil, de Briord, place du Pilori et ailleurs, au fief de la Prévôté, par les Chartreux, représentés par dom Rog. Lévesque et dom J.-B Caré, Ch. Chevalier, président du Présidial et maire de Nantes; les chanoines de la collégiale Notre-Dame; F. Bérard, chirurgien; le titulaire de la chapellenie des Chausses; J. Defay, sieur du Perron, docteur en médecine, P. d'Espinose, abbé de Rillé; J. Bizeul, chirurgien, J. Gourry, procureur au Présidial de Nantes, J. Peillac, sieur de la Hibaudière; Arthur de la Grée, chevalier, seigneur de Briacé, et autres. — Table des propriétaires par rues.

B 1901. (Registre.) — Grand in-f°; 486 feuillets, papier.

1678-1680. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, contenant les déclarations faites devant les Commissaires de la réformation des Domaines du Roi, pour des maisons sises à Nantes, rues de la Poulaillerie, de Belle-Image, de la Poissonnerie, des Carmes, de Saint-Léonard, au fief de la Prévôté, par Michel Lelou, chevalier, seigneur de la Motte-Glain ; G. Bonnet, sieur de la Tourière, marchand de draps de soie, juge consul des marchands ; I. Rogon, docteur en Sorbonne, recteur de Saint-Saturnin ; Paul Cassard, seigneur du Brossay, juge criminel au Présidial ; J. Maillard du Plessis, avocat ; les religieux du couvent des Carmes ; lesquels déclarent des rentes assises à leur profit sur la Prévôté, par le duc François Ier, en échange de quarante marcs d'or fin et divers joyaux,

appréciés 4,000 livres, que le Duc leur avait empruntés (f° 243) ; — Cosme Arnaud, maître chirurgien ; P. Rinçay, payeur des gages de la Maréchaussée ; Ant. Binet, abbé de Melleray, grand archidiacre de Nantes ; Fr. Juchaut, veuve de R. de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Tréambert, etc. — Table des propriétaires divisés par rues.

B 1902. (Registre.) — Grand in-f°, 589 feuillets, papier.

1678. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes contenant les déclarations faites devant les Commissaires de la réformation du papier terrier, pour des maisons situées à Nantes, dans les rues de la Blaterie, de la Salorge et de la Barillerie, par Jean Berthelot, sieur de la Gillardais, ancien juge consul ; I. de Lesbeaupin, notaire royal, J. Crosnier, recteur de Saffré ; J. Martin, lieutenant de la louveterie du Roi au comté de Nantes ; J. Olivier, sieur de la Bouinière, échevin de Nantes, les religieux Minimes, J. Praud, sieur de la Girardière ; Matthias Malherbe, huissier à la Chambre des Comptes de Bretagne ; H. Michel, sieur de la Hardière, sénéchal de la baronnie d'Ancenis, J. Richard, sieur de la Pivredière, avocat à la Cour, et autres. — Table des propriétaires rangés par rues.

B 1903. (Registre.) — Grand in-f° ; 592 feuillets, papier.

1678-1679. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations relatives à la ville de Nantes produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par : J. Bernard, avocat à la Cour ; — Cl. Caillaud, écuyer, seigneur de Souché ; — J. Corbon, échevin de la ville de Nantes ; — Michel Charlot, messager de Nantes à Angers et à Paris ; — les chanoines de N-D de Nantes ; — Olivier Crispiel, titulaire de la chapellenie et de l'aumônerie de Toussaints ; — René de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Malville ; — François Letore, notaire royal ; — M. Barbard, sieur de de la Bourderie, sénéchal des juridictions de Mauves, Thouaré et la Seilleraye ; — J. Blanchard, ancien chanoine de Nantes, titulaire de la chapellenie de Saint-Marcel, tous propriétaires d'immeubles situés dans les rue de la Saulsaie, de la Belle-croix, de Bièce, à la Fosse, au Port-au-Vin, et sur les ponts, sous les juridictions du Pont, en Vertais, et de la Jaguère. — Table des propriétaires divisés par rues.

B 1904. (Registre.) — Grand in-f° ; 549 feuillets, papier.

1678-1681. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes contenant les déclarations des rentes, des maisons, des terres et des droits réels ou honorifiques, composant le temporel des gens de mainmorte, dont les noms suivent : l'évêque de Nantes, Gilles de Beauvau, lequel a fait aveu pour ses possessions, dans l'intérieur de la ville de Nantes, son palais épiscopal, son droit de quintaine, son droit de tenir ses *grands jours* une fois l'an, de faire son entrée solennelle, monté sur une haquenée blanche, accompagné des quatre barons anciens du comté ; — les chanoines de la Cathédrale ; — le commandeur de Saint-Jean et de Sainte-Catherine ; — les prieurs de Sainte-Croix, de Saint-Cyr, de la Madeleine et de Toutes-Joies ; — les religieux de Buzay, de Geneston et de Saint-Gildas-des-Bois, pour leur monastère et ses dépendances ; — le prévôt de Vertou ; — les prieurs d'Avessac, de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, de la Roche-Bernard, de Pontchâteau et de Sévérac ; — les religieuses des Couets et de Sainte-Radegonde de Barbechat, etc. — Table.

B 1905. (Registre.) — Grand in-f° ; 460 feuillets, papier.

1682. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes comprenant les déclarations de terres, de rentes et d'héritages, de droits réels et honorifiques, faites devant les Commissaires de la réformation des Domaines du Roi par : Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, pour les fiefs et seigneuries composant les Régaires de l'Évêché, situés dans les paroisses de Saint-Etienne-de-Montluc, de Malville, de Sautron, d'Orvault, de Treillières, de Saint-Donatien, de Doulon, de Sainte-Luce, de Carquefou et de Mauves (f° 1) ; — par Jean-Gustave de Rieux, pour la vicomté de Donges, la baronnie de la Roche, en Savenay, les seigneuries de Rochefort et de Crévy, s'étendant sur les paroisses de Donges, Montoir, Crossac, Pontchâteau, Prinquiau, Missillac (Missiriac), la Chapelle-Launay, Savenay, Bouée, Cordemais, Malville et Lavau (f° 217) ; — A. Brichet, président à la Chambre royale du magasin et grenier à sel de Saint-Florent, pour l'île Brichet, en Loire, paroisse de Varades (f° 358) ; — le titulaire du prieuré de Sainte-Catherine de Grillau, pour le domaine de son bénéfice, en la paroisse de Chantenay (f° 364) ; — les Minimes de Nantes, pour différentes possessions, en la paroisse de Chantenay (f° 368), etc. — Table des propriétaires et des biens déclarés.

B 1906. (Registre.) — Grand in-f° ; 550 feuillets, papier.

1679-1680. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes comprenant les déclarations d'héritages situés autour du lac de Grandlieu et dans le pays de Raiz, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par l'abbé Henri de Bruc, seigneur de la Vairie

et de la Gournerie, pour la sergentise féodée de Saint-Père-en-Retz, dépendante de la vicomté de Loyaux ; — les Chartreux de Nantes, pour la métairie de la Pitardière ; — François de Saint-Aubin, écuyer, pour la seigneurie de la Briordais ; — les détenteurs du marais de la Guittière, en Saint-Philbert-de-Grandlieu ; — J. de Champeaux, écuyer, seigneur de l'Hopitau, pour les marais dépendants de la métairie noble du Drouillay, en Saint-Mars-de-Coutais ; — les enfants de Jean Dubreil et consorts, débiteurs d'une rente de 20 deniers, sur marais desséchés, à Saint-Mars ; — les habitants de Saint-Lumine, pour le grand marais commun, à raison duquel ils doivent tous les ans la démonstration du Cheval-Mallet ; etc. — Table des propriétaires classés par paroisse.

B 1907. (Registre.) — Grand in-f° ; 644 feuillets, papier.

1678-1681. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations de maisons, de terres et d'héritages situés dans les paroisses du Pellerin, de Sainte-Pazanne, du Port-Saint-Père, et de Fresnay, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi par : Jean Blanchet, écuyer, seigneur de Fougères, pour une maison et ses jardins situés au village de Pilon ; — les religieuses du prieuré de N.-D. des Couëts, pour des bauches et des écluses, plus le droit de prendre, dans la forêt de Toufou, tout le bois qui leur est nécessaire, avec l'obligation, pour toutes les religieuses, de chanter tout l'office aux fêtes de Noël et de Pâques, et de donner l'aumône le mardi et le jeudi ; — Jean Robert, écuyer, pour la terre et seigneurie de Sainte-Pazanne ; — F. de Castillan, écuyer, seigneur de la Gréaudaye, pour des terres aux villages de la Brenairye, de la Hubinière, etc ; — Michel d'Espinoze, chevalier, seigneur de Beaulieu, pour le fief de Richerou ; — H. de Bastelard, chevalier, pour la maison et seigneurie de la Salle, le fief de la Noë-Briord et leurs dépendances ; — M. Le Meignen, maître chirurgien, pour le lieu et la maison noble de la Brosse, avec droit de présentation sur la chapellenie de Saint-Yves, en la chapelle du Saint-Sépulcre de Machecoul ; — P. Drouet, recteur de Fresnay, pour « le manoir de la rectorie » dudit Fresnay ; — Guy de Lopriac de Coetmadeuc, docteur en Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye bénédictine de la Chaume, pour les terres et rentes de l'abbaye, droit de sixte gerbe sur de nombreuses terres (f° 635) ; etc. — Table des propriétaires divisés par paroisse.

B 1908. (Registre.) — Grand in-f° ; 536 feuillets, papier.

1678. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations de terres et d'héritages situés dans les paroisses de Montbert, Aigrefeuille, Château-Thébault, Vertou, le Bignon, Pont-Saint-Martin, Saint-Aignan, Saint-Pierre de Bouguenais, Rezé et Bouaye, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par : J. Priou, titulaire de la chapellenie des Nuaux ou de la Chaussée, pour différentes possessions ; — Pierre Desmortiers, sieur du Rocher, pour la borderie du Hallay ; — G. Libault, écuyer, sieur de la Templerie, pour une pièce de terre dite Les Croix ; — F. Valleton, pour différentes bauches ; — Dom Thomas Lemarquis, procureur de l'abbaye de N.-D. de Villeneuve, pour la maison noble de la Cour-Neuve et ses dépendances ; — M. Boucaud, avocat, pour la maison et la métairie de la Goupillière ; — L. de la Barre, écuyer, sieur du Mortier, pour la maison noble du Chastelier ; — J. Langlois, écuyer, sieur des Roberdries, pour la maison noble du Breil-Aigu et ses dépendances ; — J.-B. de Cornulier, chevalier, pour le manoir noble du Pesle ; etc. — Table des domaines classés par paroisse.

B 1909. (Registre.) — Grand in-f° ; 454 feuillets, papier.

1679-1682. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations d'héritages, avec droits réels et honorifiques situés dans les paroisses d'Aigrefeuille, de Château-Thébaud, de Vertou, du Bignon, de Saint-Aignan, de S.-P. de Bouguenais, de Rezé, de Saint-Léger et de Bouaye, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par Jeanne de Montullé, veuve de Jacques Charette, pour la châtellenie d'Aigrefeuille ; — le prieur de Saint-Thomas de Château-Thébaud, pour son bénéfice auquel était attaché un droit de dîme de sept setiers de blé sur la paroisse de Maisdon ; — Ch. de Monti, chevalier, pour le bien noble de la Maillardière ; — le prieur de Saint-Pierre de Vertou, pour des terres et rentes en froment ; — Thomas Biré, écuyer, pour un fief démembré des seigneuries de Jasson et de Malnoë ; s'étendant dans la paroisse de Saint-Aignan seulement ; — A. du Ponceau, écuyer, pour la seigneurie du Souchay, le château et ses revenus ; — Marguerite de Machecoul, épouse d'Henri de la Chapelle, marquis de Fougeray, laquelle déclare le château de Bougon, situé près du prieuré de la Bouvrière, le droit de *vouillage*, consistant en un denier tournois par barrique de vin transportée aux ports de la Boultière, de la Pierre au Remoué, de la Motte Verte, de la Bouvrière, de Bouguenais, de Lavigne, de la Tuilière, du Petit-Giraud, de Roche-Ballue, du Fresne-Boiseau, de Saint-Jean et de la Telindière ; — le droit de nomblage sur chaque pourceau, droit de passage sur chaque charrière des dits ports, le droit de traite sur l'enlèvement des foins de la vallée, le droit de panage sur les

bœufs au pacage ; le droit de course et de prise de bêtes ; — le lac de Grandlieu avec l'exercice de la justice haute et basse ; etc. — Table des domaines classés par paroisse.

B 1910. (Registre.) — Grand in-f°; 488 feuillets, papier.

1679. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations de terres, de rentes et de droits réels à prendre dans les paroisses de Guémené, de Saint-Donatien, Couffé, Guenrouet, Saint-Herblon, Thouaré, Sion, Saffré, le Cellier, Nort, Pierric, Vay et Trans, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi par : Louis Charette, sénéchal de Nantes, pour la terre et seigneurie de la Gascherie ; — Henri de la Chapelle, chevalier, seigneur de la Roche-Giffard, pour le marquisat de Fougeray ; — l'abbé de la Meilleraye, pour les bâtiments, les terres, les rentes en argent, chapons et oisons dépendants de son abbaye ; — les prieurs de Saint-Aubin d'Oudon, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, de Saint-Méen, du Cellier, de Saint-Hermeland, de la Rouxière, de l'Isle-Fleurie, de Rochemantru, de la Magdelaine d'Iff, de Ballac, de Saint-Georges de Guémené, dépendant de l'abbaye de Penpont, et autres. — Table.

B 1911. (Registre.) — Grand in-f°; 576 feuillets, papier.

1679. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations de terres, d'héritages, de droits réels et honorifiques, situés dans les paroisses de Maisdon, Vieillevigne, la Chapelle-Bassemer, Saint-Sébastien et Saint-Etienne-de-Corcoué, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par : Claude de Bretagne, baron d'Avaugour, pour la châtellenie de Clisson ; — E. Jousseaume, chevalier, pour la seigneurie de la Bretesche ; — Henri de la Chapelle, chevalier, marquis de Fougeray, pour la châtellenie de Vieillevigne (f° 193) ; — Ch. du Boischevalier, seigneur de la Ferronnière, pour la seigneurie de la Haie-Bottereau, (f° 407) ; — Pierre Petiteau, écuyer, pour le domaine du Chêne (f° 473) ; — P. Labbé, sieur de la Persagotière, pour la seigneurie du Chêne-Cottereau (f° 509) ; — Sydrach de Chambellé, chevalier, pour le manoir noble de la Boissière (f° 511) ; — Sébastienne Lebreton, pour la seigneurie de la Hunaudaye (f° 523) ; — Jean Gabart, écuyer, pour la maison noble de la Moricière (f° 529) ; etc. — Table.

B 1912. (Registre.) — Grand in-f°; 471 feuillets, papier.

1679. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, contenant des déclarations et dénombrements de terres, de seigneuries, de droits honorifiques et réels, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par François-Emmanuel de Créqui, duc de Lesdiguières, pour le duché de Rais, qui s'étendait sur les paroisses de Rouans, Arthon, Chemeré, Vue, Machecoul, Saint-Même, la Marne, Saint-Cyr, Saint-Hilaire, Saint-Mars, Saint-Philbert-de-Grandlieu, la Chevrollière, Saint-Colombin, Legé, Saint-Etienne-de-Corcoué, et comprenait les juridictions et châtellenies de Machecoul, des Huguetières, de Châteaubriant, de la Benâte, de Bourgneuf, de Prigny, de Princé et de la Suze ; les fiefs de la Muce, du Plessix-Grimaud, de Teillac, et de la Hunaudaye ; — Eugène Fournier, écuyer, pour la seigneurie de Tharon ; — Jeanne du Pé, veuve de Jean Fouché, procureur-syndic des Etats de Bretagne, pour les châtellenies de Jasson et de Malnoë, s'étendant sur les paroisses de Brains, Le Pellerin, Saint-Jean-de-B., Cheix, Rouans, Port-Saint-Père ; — Regnauld d'Espinoze, chevalier, pour la maison noble de la Cruaudaye, en la paroisse de Frossay ; — L. Guillon, pour la métairie noble de la Gueltais ou Glétais, en la paroisse de Frossay ; etc. — Table.

B 1913. (Registre.) — Grand in-f°; 334 feuillets, papier.

1679. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations de droits réels et honorifiques, de terres et héritages, situés dans les paroisses de Blain, Plessé et Héric, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par : P. Bredin, notaire royal ; Anne Texier ; René Rouaud ; Julien Symon ; M. Guilloteau, et autres, pour différentes maisons situées dans la ville du Gâvre ; — par Marguerite de Rohan, princesse de Léon, pour la seigneurie du Pordo ; — par Jean Amproux, écuyer, premier gentilhomme du roi de Suède, pour la maison noble de la Massais ; — T. Guihard, sieur de Laubiaye, procureur au Présidial, pour différentes terres ; — J. Robin, sieur du Breil, pour une maison située à Rozet ; — Gilles de France, écuyer, sieur des Touches, pour la maison noble de la Forestrie ; — par Marguerite de Rohan, princesse de Léon, pour le marquisat de Blain, s'étendant sur les paroisses de Blain, Bouvron, Fay, Héric, Grand-Champ, Sucé, Puceul, Vay, Guémené, Plessé, Guenrouet, Avessac, Fégréac, avec les châteaux de Blain, les seigneuries de la Riolaye, de Châtillon, de Baudouët, du Buron, de Quéhillac et de Bruc, les droits de capitainerie, de marché, etc. — Table.

B 1914. (Registre.) — Grand in-f°; 475 feuillets, papier.

1679. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, contenant des déclarations de terres, héritages et de

droits féodaux, situés dans les paroisses de Saint-Étienne-de-Montluc, Saint-Herblain, Couëron, Cordemais, Saint-Donatien, faites devant les Commissaires de la réformation des Domaines du Roi par : Ch. Blanchard, chevalier, pour le marquisat de la Muce, avec les manoirs du Plessis, de la Muce et du Bois de la Muce, des vignes et des rentes diverses; — les Minimes de Nantes, pour différentes pièces de terre ; — F. Bonnier, seigneur de la Chapelle, pour les maisons nobles de Launay et de la Haultière ; — Ch. Bonnin de Messignac, chevalier, seigneur de Chalucet, pour la seigneurie des Dervallières ; — Ch. de Coutance, seigneur de la Celle, pour la seigneurie de la Bouvardière ; — Gabriel de Trévélec, écuyer, seigneur de Penhouët, pour la châtellenie de Couëron et ses dépendances, avec des droits de moulin, de mesurage, de soulle, de pêche dans la Loire, de bris de barques et de navires ; — P. du Bois-David, pour la seigneurie de la Botardière ; — J. Mainguy, pour la maison noble de la Haute-Épine ; — Julien de l'Angle, chevalier, pour la seigneurie de Cordemais ; — Salomon de la Tullaye, pour la seigneurie de Belle-Ile ; — Charles de Sévigné, chevalier, comte de Montmoron, pour la seigneurie de la Bouëxière; etc. — Table.

B 1915. (Registre.) — Grand in-f° ; 539 feuillets, papier.

1678-1680. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, contenant les déclarations de terres et héritages, des droits féodaux, dans les paroisses de Mésangé, Montrelais, le Loroux-Bottereau, la Chapelle-Bassemer, Saint-Julien-de-Concelles, produites devant les Commissaires de la réformation des Domaines du Roi par : Armand de Béthune, pair de France, pour la baronnie d'Ancenis, s'étendant sur les paroisses d'Ancenis, Belligné, Varades, Mésangé, Pouillé, Pannecé, Trans, Les Touches, Ligné, Mouzeil, Petit-Mars, la Chapelle-Glain, Saint-Sulpice-des-Landes, Saint-Herblon, Anetz, avec la prévôté et le château d'Ancenis, les châtellenies de Varades, de Belligné, de Teillé, et de la Benâte ou Fief-Guihéneuc ; — Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur du Bois de Cargrois, pour la seigneurie de Faix, comprenant le lieu noble de la Galloppinière; — Guy de Lesrat, chevalier, pour la châtellenie de Montrelais, et la terre de Bonbuisson; — Charles Martel, chevalier, seigneur du Plessix-Brésigaud, pour la juridiction du Plessix-Glain ; — René de Sesmaisons, chevalier, pour la seigneurie de Sesmaisons; — Françoise Bouthillier, veuve de P. de Clairambault, chevalier des ordres du Roi, pour la terre et seigneurie de l'Ile de Bouin ; — les titulaires des chapellenies de Saint-Julien de Bouin et de la Magdeleine de la Marne ; — les prieurs de la Trinité de Clisson et de la Chapelle-Glain ; — le cardinal César d'Estrées, prévôt de Saint-Martin de Vertou, pour les biens composant le temporel de leurs bénéfices ; etc. — Table.

B 1916. (Registre.) — Grand in-f° ; 412 feuillets, papier.

1679-1681. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, contenant les déclarations de terres, d'héritages, de droits réels et honorifiques, situés dans les paroisses de Cambon, Prinquiau, Lavau, Guémené-Penfau, Saint-Gildas-des-Bois, produites devant les Commissaires de la réformation des Domaines du Roi par : Armand du Cambont, pair de France, pour le duché de Coislin s'étendant sur les paroisses d'Assérac, Cambon, Quilly, Herbignac, Camoël, la Chapelle-Launay, Besné, Guenrouet, Drefféac, Pontchâteau, Crossac, Missillac, Saint-Dolay, Nivillac, Sévérac, avec la baronnie de Pontchâteau, le marquisat de Coislin et son château, les seigneuries de Cambon et de Quilly, des prééminences dans les églises de son ressort ; — René de Sesmaisons, chevalier, pour la seigneurie de Malville, en la paroisse de Malville; — J. Guérin, sieur des Croix, pour le moulin à vent de la Magdeleine, en Pontchâteau; — l'abbaye de N.-D.-de-Prières, pour un droit de passage sur la Vilaine, à Vieille-Roche ; — P. Daniel, pour les deux tiers de la quatrième partie du droit de passage de Roland sur la Vilaine, entre Massérac et Avessac; — le prieur de N.-D de Donges, pour le temporel de son bénéfice ; — Pélagie de Rieux, marquise d'Assérac, pour le vicomté de Donges, y compris le château de Lorieuc ou *Loréol* ; — Claude de Cornulier, chevalier, seigneur de Lucinière, abbé de Blanche-Couronne, pour diverses terres dépendantes de son abbaye; etc. — Table.

B 1917. (Registre.) — Grand in-f°; 284 feuillets, papier.

1678-1679. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations de terres, d'héritages et de droits divers, situés dans les paroisses du Pellerin, de Rezé et de la Chapelle-Bassemer, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par Madeleine de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, pour les terres de la Chiponnière, au-dessus du port de la Martinière, paroisse du Pellerin, et l'île de Ver, paroisse de Saint-Étienne-de-Montluc ; — G. Michel, ancien juge consul des marchands, pour l'île Neuve du Busart ; — J. de Moaire, écuyer, pour diverses possessions ; — G. Vatrin, procureur au Présidial, pour un droit de navigation sur les chalands chargés de sel ; — F. Ragaud, écuyer, sieur du Bois, pour les mêmes droits perçus sur les bateaux remontant la Loire ; — les chanoines de N.-D. de Rochefort, pour le droit d'ancrage perçu aussi en Loire ;

— le seigneur de Procé, pour le droit de mouillage sur les étaux des bouchers de Nantes ; — P. Bouillonnays, procureur au Présidial, pour le tiers au droit de minage sur les blés, seigles et avoines déchargés à Nantes et au Pellerin ; — les enfants de Pierre Mellient, pour les pêcheries ; etc. — Table.

B 1918. (Registre.) — Grand in-f°; 529 feuillets, papier.

1680-1681. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations de terres, de fiefs, de seigneuries, de droits réels et honorifiques, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par : Jacques Barrin, chevalier, seigneur de Fromenteau, pour le marquisat de la Galissonnière, composé des juridictions de la Jannière, de la Coignardière et de la Lussonnière ; des châtellenies du Pallet, de Pémion, et de Châteauthébaud ; des juridictions du Plessis-Guérif, de la Grande-Noë, de Fromenteau, avec ses dépendances ; des Montils de Bazoges, de Bas-Briacé, de Laudigère, du Bois-Rouaud, s'étendant sur les paroisses du Pallet, de Vallet, Mouzillon, Gorges, le Loroux-Bottereau, la Chapelle-Heulin, Maisdon, Monnières, Saint-Fiacre, Château-Thébaud, Saint-Lumine-de-Clisson, avec droit de présentation sur la chapellenie de Sainte-Marguerite de la Galissonnière ; etc. (f° 1) ; — Yolande de Goulaine, pour le marquisat de Goulaine, composé des châtellenies de Goulaine, du Loroux-Bottereau, de l'Épine-Gaudin, d'Acigné, des seigneuries des Cléons, du Châtellier, de la Tannerie, de la Houdinière, de la Roche du Pont, de Louans, de la Giraudière, du Chêne, de la Noë, s'étendant sur les paroisses de Haute et Basse-Goulaine, le Loroux-Bottereau, la Chapelle-Bassemer, Saint-Julien-de Concelles, la Remaudière, la Chapelle-Heulin, Vertou, Saint-Fiacre, Maisdon (f° 215) ; etc.

B 1919. (Registre.) — Grand in-f° ; 944 feuillets, papier.

1680. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations de terres, rentes, fiefs et seigneuries, droits réels et honorifiques, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par Louis de Bourbon, prince de Condé, pour : 1° la châtellenie d'Oudon, laquelle s'étendait sur les paroisses d'Oudon, de Couffé et du Cellier, et comprenait outre le château d'Oudon, certains droits tels que ceux de pêche en Loire, de pressoirage, de chasse, de quintaine, etc. (f° 1) ; — la baronnie de Vioreau, s'étendant sur les paroisses de Joué, de Moisdon et Saint-Julien-de-Vouvantes (f° 349) ; — la baronnie de Derval, comprenant le château de Derval, des fiefs, métairies, bois et landes, moulin et étangs (f° 473) ; — la châtellenie de Nozay, laquelle s'étendait sur les paroisses de Nozay, Abbaretz, Treffieuc et Puceul, et comprenait, outre le château de Villocher, des fiefs et rentes, et des droits de prévôté, de coutume, de trépas, de billette et de branchère (f° 823) ; — la châtellenie d'Issé, embrassant les paroisses d'Issé, de Treffieuc, de Saint-Vincent, avec l'emplacement de l'ancien château du Buron (f° 871) ; etc.

B 1920. (Registre.) — Grand in-f° ; 221 feuillets, papier.

1687-1696. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations d'héritages et de terres, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par : Pierre Hervé et Jeanne Chesneau, pour un grand logis et des terres, en la paroisse de Saint-Brevin (f° 11) ; — les tenanciers des fiefs de la Mâsure et de la Prinais, en la dite paroisse (f° 37) ; — les tenanciers de la vallée de Bouguenais (f° 116) ; Marie Ernaud, veuve d'Honoré Hervouet, pour la maison noble du Branday, paroisse de Saint-Mesme, y compris le fief de la Salle et la métairie de la Jarrie, des droits de pêche dans le Tenu, droit de sixte sur les récoltes, droit de présentation à diverses chapellenies (f° 117) ; — Marguerite de la Tullaie, veuve de J.-B. de Tanouarn, chevalier, seigneur de Kerdenoual, pour le fief de Blanche-Couronne, en la paroisse de Guémené-Penfau (f° 146) ; — Jean de Champeaux, écuyer, seigneur du Plessis, pour diverses terres en la paroisse de Saint-Philbert (f° 219) ; etc.

B 1921. (Registre.) — Grand in-f°; 357 feuillets, papier.

1678-1696. — Papier terrier de la Barre royale de Nantes, contenant les déclarations de terres, de maisons et d'héritages, de rentes, de droits réels et honorifiques à prendre dans les paroisses de Nantes, de la Remaudière, de Saint-Julien-de Concelles, de Saint-Étienne-de-Montluc, de Sévérac, de Basse-Goulaine, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par : le prieur de Saint-Georges, en Guémené, pour la maison et le lieu de Pont-Bernard (f° 21) ; — Perrine Goguet, veuve Chesneau de la Charterie, pour la métairie noble de la Giraudière (f° 27) ; — par Nic. Loze (f° 41), G. Prud'homme, maître d'hôtel du marquis de Molac (f° 45), J. Thébaud, marchand de draps de soie (f° 55) ; les enfants de J.-B. Garreau, greffier de la juridiction de Toutes-Joies (f° 83) ; J. Forget de Lisle, ex-consul des marchands ; les marguilliers des églises de Saint-Denis, de Saint-Vincent, de Sainte-Croix et de Saint-Nicolas, pour diverses maisons sises à Nantes ; — les Dominicains, pour leur maison conventuelle (f° 231) ; etc.

B 1922. (Registre.) — Grand in-f°; 298 feuillets, papier.

1678-1698. — Papier terrier de la barre royale de Nantes, contenant les déclarations de terres et héritages, de droits réels et honorifiques produites devant les Commissaires de la réformation du domaine du Roi par : Marie-Anne Colbert, veuve de Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, pour la châtellenie du Gué-au-Voyer, en la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles, des droits de prévôté et de minage en la ville de Nantes, des droits de prééminence dans l'église de Saint-Julien; des rentes dans les paroisses de Saint-Fiacre, Vertou, Maisdon, Château-Thébaud (f° 1); plus la terre et le manoir de la Sénéchallière, en la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles (f° 85); — Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, lequel a dénombré en détail, avec titres à l'appui, les concessions faites aux vassaux de la châtellenie de Saint-Géréon dépendant des Régaires de l'Evêché de Nantes, les fiefs et domaines formant la consistance de cette seigneurie, et relaté qu'elle fut adjugée à Antoine de Créquy, évêque de Nantes, pour 2.780 livres, et que les revenus de la cure de Saint-Cyr-en-Raiz, unis à la mense épiscopale en 1312, avaient été échangés contre des droits à exercer dans la paroisse du Pont-Saint-Martin (f° 137); — le titulaire du prieuré d'Er et de Crossac accuse des biens dans les paroisses de Donges, de Besné, de Pontchâteau et de Savenay (f° 279); etc.

B 1923. (Registre.) — Grand in-f°; 393 feuillets; papier.

1678-1682. — Résumés du papier terrier de la barre royale de Nantes contenant l'analyse de toutes les déclarations insérées dans les huit premiers volumes de la réformation du Domaine du Roi. — Table dans l'ordre des folios.

B 1924. (Registre.) — Grand in-f°; 407 feuillets, papier.

1678-1682. — Résumés du papier terrier de la barre royale de Nantes contenant l'analyse de toutes les déclarations contenues dans les volumes 9e, 10e, 11e et 12e de la réformation du Domaine du Roi. — Table en tête.

B 1925. (Registre.) — Grand in-f°; 295 feuillets, papier.

1678-1682. — Résumé du papier terrier de la barre royale de Nantes, contenant l'analyse de toutes les déclarations contenues dans les volumes numérotés, 13e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e. — Table en tête.

B 1926. (Registre.) — Petit in-f°; 300 feuillets, papier.

1681. — Livre des sentences n° 1 contenant les ordonnances d'injonction, de correction, de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Nantes, sur les productions faites par les propriétaires des maisons sises dans les rues de Saint-Gildas, de la Juiverie, de la Germonde, du Harlay, de Bâclerie, des Chapelliers, et alentours, et sur les taxes de lods et ventes, et de taille imposées à Marguerite Bedeau, veuve de René Godet, écuyer, seigneur du Perret (f° 16), André Crocq de Landruère (f° 31), Nicolas Fouchard de la Mâzure, procureur au siège présidial de Nantes (f° 62), Prudence de Santo-Domingo, femme Bidé du Bois (f° 137), Jean Hallouin, écuyer, seigneur de la Morhonnière, sénéchal de Clisson (f° 216), Jacques Bizeul, maître chirurgien (f° 288); et autres.

B 1927. (Registre.) — Petit in-f°; 298 feuillets, papier.

1681. — Livre de sentences n° 2 contenant les ordonnances d'injonction, de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions faites par les propriétaires de maisons sises à Nantes dans les rues de la Poulaillerie, de Belle-Image, de la Poissonnerie, des Carmes, de Saint-Léonard, des Caves, de Verdun, de Saint-Léonard et alentours, et sur les rentes foncières, les tailles et les taxes de lods et ventes dues par les enfants mineurs de Jean Le Goust (f° 8), Jeanne Merceron, veuve Lorido (f° 39), Et. Chevrollier, marchand (f° 95), Marguerite Fleuriau, veuve de Édelin de Beauverger (f° 120), Louis Guillot, émouleur (f° 179), Clément Urvoy, sieur de Lorière, conseiller au Présidial de Nantes (f° 216); et autres.

B 1928. (Registre.) — Petit in-f°; 304 feuillets, papier.

1681. — Livre de sentences n° 3 contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions faites par les propriétaires de maisons sises à Nantes dans les rues des Halles, de la Boucherie, de la Casserie, de la Barillerie, de la Voûte, du Pas Périlleux, de la Poterne, et alentours, et sur les rentes foncières, tailles et taxes dues par Pierre Couillaud, marchand (f° 10); les enfants mineurs de Math. Cosnier, écuyer, sieur de la Grande-Haie (f° 37); Julien Forget, sieur de la Becque (f° 89); Jean

Bernier, avocat (f° 109); Renée Merceron, veuve Richard, sieur de Bon-Acquêt (f° 141); Etienne Roully, maître écrivain (f° 194); François Greslan, maître tailleur d'habits (f° 222); et autres.

B 1929. (Registre.) — Petit in-f°; 262 feuillets, papier.

1680-1682.— Livre de sentences n° 4 contenant les ordonnances d'injonction, de correction, de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions faites par les propriétaires de maisons et d'héritages situés à Nantes, dans les faubourgs de la Saulzaie, de la Belle-Croix, de Grande et de Petite-Bièce, de Vertais, de la Fosse, par les religieux Chartreux de Nantes, lesquels ont été maintenus dans la jouissance des marais d'Erdre, de Barbin au pas de Sauvetour (f° 184); par les religieux Minimes de Nantes (f° 186); par Yves de Monty, comte de Rezé, seigneur engagiste de la seigneurie de la Jaguère, s'étendant en Vertou et en Rezé, auquel on a remboursé 1344 livres pour la réunion de la Jaguère au domaine du Roi (f° 271); etc. — Table.

B 1930. (Registre.) — Petit in-f°; 142 feuillets, papier.

1679-1689. — Livre de sentences n° 5 contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions de titres faites par les établissements de main-morte du diocèse de Nantes : à l'article du temporel de l'Evêché, il est ordonné qu'il sera dit par « les déclarations du révérend évesque, qu'il est évesque par la miséricorde de Dieu et du Saint-Siège et non par la grâce de Dieu » (f° 9); — les chanoines de Saint-Pierre sont déboutés de la mouvance de la place Saint-Pierre où se trouvaient autrefois des cimetières (f° 17); — le commandeur de Sainte-Catherine cite des lettres du duc Pierre de Dreux, de 1222 (f° 20); — le prieur de Sainte-Croix de Nantes est débouté de la mouvance de la maison du Bon-Conseil ou de la Baclerie, appelée les Écuries du Duc (f° 30); — les religieuses des Couëts réclament la jouissance d'un quartaut de sel à la charge d'entretenir des balises en Loire (f° 93); — le prieur de Saint-Philbert-de-Grandlieu a été condamné à payer, chaque année, la rente de 6 poislées de vin ou les 2 tiers d'une pipe à la vicomté de Loyaux (f° 94); etc. — Table.

B 1931. (Registre.) — Petit in-f°; 198 feuillets, papier.

1681-1683. — Livre de sentences n° 6 contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes sur les productions de titres faites : par l'évêque de Nantes pour la partie de son temporel située en dehors de la ville; — par Jean de Rieux, pour la vicomté de Donges, auquel injonction est faite de réparer le pont de Méans, sous peine de perdre son droit de coutume; — par les Jacobins, pour leur couvent; — par les propriétaires de diverses îles et grèves de la Loire, dont plusieurs ont été déboutés de leur jouissance; — les prévôts de N.-D.-de-Bon-Secours, pour un droit de pêche en Loire; — les religieux de l'abbaye de Blanche-Couronne, pour leurs domaines, leurs droits de justice, de foires et de dîmes; — Ch. d'Avaugour, pour les revenus du passage de Mauves, estimés 80 livres par an, lesquels ont été réunis au Domaine; etc. — Table.

B 1932. (Registre.) — Petit in-f°; 390 feuillets, papier.

1680-1683. — Livre de sentences n° 7 concernant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes sur les productions faites par les vassaux de la vicomté de Loyaux : les taxes de rachat à payer par J. Berthelot du Bochard, pour la succession de ses frères, est liquidée à 560 livres (f° 46); — René Reliquet, chapelain de l'aumônerie de Saint Julien à Saint-Père-en-Raiz, est condamné à payer la rente de 19 sous 3 deniers sur un logis avec jardin (f° 104); — René de Bruc, seigneur de la Guerche, est débouté de ses prétentions au droit de bris, au droit de rivage sur les vaisseaux abordant sur son fief, au droit de vente sur les potiers de la ville de Saint Père-en-Raiz (f° 129); — la déclaration de Paul Errard est rechargée d'une redevance de 9 livres 10 sous, de 30 boisseaux, un quartaut et demi douzain d'avoine et de 5 boisseaux de froment (f° 153); — Gilles Boitard, notaire à Saint-Brevin, est mis en demeure de produire les actes justificatifs de sa possession (f° 172); — Table.

B 1933. (Registre.) — Petit in-f°; 386 feuillets, papier.

1680-1683. — Livre de sentences n° 8 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions faites par les vassaux de la vicomté de Loyaux dans les paroisses du Pellerin, du Port-Saint-Père, de Sainte-Pazanne et de Fresnay : les détenteurs d'héritages au village de Pilan (Cheix) sont condamnés à payer des rentes montant à la

somme de 658 livres, 18 sous, 12 deniers ; — Anne Gefflot, veuve Ch. de Lespinay, dame de Briord, est déboutée de la mouvance du Pré Nouveau, de la Palutière, de la Rivière, et condamnée à payer 3 livres de rente pour les pêcheries de Port-Saint-Père (f° 130) ; — Michel d'Espinoze, seigneur de la Tour Bouvet et de Beaulieu, est maintenu en possession du droit de passage avec bateau au Port-Saint-Père, avec permission des habitants des paroisses circonvoisines de faire reconstruire le pont (f° 156) ; — Jean Robert du Moulin-Henriet, écuyer, seigneur de Sainte-Pazanne, malgré ses nombreuses inductions de titres, est débouté du titre de seigneur fondateur, le Roi étant en possession d'avoir sept et collier au bourg, et les armes de Bretagne étant sur les vitres de l'église (f° 191) ; etc. — Table des paroisses.

B 1934. (Registre.) — Petit in-f° ; 265 feuillets, papier.

1679-1681. – Livre de sentences n° 9 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions faites par les propriétaires d'héritages situés dans les paroisses d'Aigrefeuille, de Montbert, de Rezé, de Brains et autres, comprises dans le ressort de Toufou : Julien Guillet et consorts ont été exclus d'un afféagement de deux journaux et demi et condamnés à payer la jouissance de 38 ans, à raison de 20 sous par journal (f° 21) ; – les termes de communs et de droit de pacage et de pâturage, droit de couper landes et litière dans la paroisse de Vertou et circonvoisines sont rayés sur l'aveu de la Bauche-Malo (f° 99) ; — J.-B. de Cornulier, seigneur du Pesle, est maintenu dans les pêcheries du Roi, au-dessus et au-dessous de Pilan, comme sur les pêcheries des seigneurs de Jasson et de Malnoë (f° 261) ; etc.

B. 1935 (Registre.) — Petit in-f° ; 159 feuillets, papier.

1679-1682. — Livres des sentences n°s 10 et 11 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres faites, pour la terre de la Gascherie, par Louis Charette, seigneur de la Chapelle-sur-Erdre ; — pour le château de Saffré, par Marguerite de Machecoul, marquise de Fougeray, épouse séparée de biens d'Henri de la Chapelle ; — par l'abbé de Melleray, par les titulaires des prieurés d'Oudon, de Saint-Meen, de Roche-Mentru, de Saint-Georges, en Nort, de Saint-Géréon ; — pour le domaine de Château-Fromond, par Marie des Hommeaux, veuve de P. de Cornulier ; — pour la terre et seigneurie de la Guidoire, par Jeanne de Montullé, veuve Charette, laquelle a été déboutée du droit de châtellenie ; etc. — Table des paroisses.

B 1936. (Registre.) — Petit in-f° ; 226 feuillets, papier.

1679-1680. — Livres des sentences n°s 12, 13 et 14 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres faites : pour la châtellenie de Clisson par Claude de Bretagne, comte de Goëllo, baron d'Avaugour, le quel a été débouté de la juridiction d'Aigrefeuille ; — pour la terre et seigneurie de la Mauguitonnière, en Maisdon, par H. Saguier de Luigné ; — pour le duché de Raiz, par Franc. de Créquy, duc de Lesdiguières, lequel a été débouté de beaucoup de prétentions, notamment du droit de bris et de naufrage sur Mer et en Loire ; — pour la châtellenie du Gâvre dont les vassaux ont été taxés au droit de lods et ventes sur un rôle annexé à la sentence ; Guillaume Gendron pour le clos de la Motte et le jardin de la Petite Motte ; — pour la maison de la Courosserie, annoblie en 1638 et déclarée sujette au droit de rachat, à la requête de Philippe Bitaud ; — pour le marquisat de Blain, par la duchesse Marguerite de Rohan laquelle a omis de justifier ses droits de fondation et de supériorité sur les paroisses de Blain, de Héric, de Fay et autres circonvoisines, et a été condamnée à le faire dans un délai d'un mois ; etc. — Tables des paroisses.

B 1937. (Registre.) — Petit in-f° ; 158 feuillets, papier.

1678-1681. — Livre de sentences n° 15, contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres fournies dans les paroisses de Chantenay, de Saint-Herblain, de Couëron, de Cordemais et de Saint-Donatien, par Ch. Blanchard, pour le marquisat du Bois de la Muce ou Plessis de la Muce duquel on a retranché beaucoup de mouvances usurpées ; — Nic. Paulus du Fonteny, receveur miseur de la ville de Nantes, pour la maison noble du Fonteny et une partie de celle de la Baronnie ; — Charles Bonnin de Messignac, chevalier, gouverneur du château de Nantes, pour la terre et seigneurie des Dervallières, en Chantenay, à laquelle on a reconnu la mouvance d'une petite maison, rue de Verdun, voisine de la Mairie, et appelée Derval ou Bizart ; — Gabriel de Trévelec, écuyer, seigneur de Penhoet, pour la châtellenie de Couëron à

laquelle on a refusé les droits de bris et de pêche en Loire ; etc — Table.

B 1938. (Registre.) — Petit in-f° ; 135 feuillets, papier.

1679-1682. — Livres de sentences, n°s 16 et 17 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement, rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres fournies par Armand du Cambout, duc de Coislin, pour le duché de Coislin érigé en 1663 ; — par Alex. Rogon, chevalier, pour la maison noble de Beaubois, à laquelle a été réunie la seigneurie de la Soudenais ; — Pierre Daniel, marchand à Redon, propriétaire des deux tiers du quart du droit de passage du Port-Rolland ; — Armand de Béthune, duc de Charost, pour la baronnie d'Ancenis, à laquelle on a attribué la mouvance d'un certain nombre d'îles en Loire ; — par Guy de Lesrat, chevalier, pour la seigneurie de Montrelais, dont les droits s'étendaient jusque sur la XIIe partie des charbons qui se tiraient sur son territoire ; — les titulaires des prieurés de Bonnœuvre, de la Trinité de Clisson, de la prévôté de Vertou ; etc. — Tables.

B 1939. (Registre.) — Petit in-f° ; 181 feuillets, papier.

1679-1682. — Livre de sentences n° 18 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres fournies par les propriétaires des îles de la Loire, de divers droits de navigation perçus à la Prévôté de Nantes, et de diverses pêcheries : Marie Louërat est condamnée à contribuer au paiement de la rente de 2 livres, due sur l'île de l'Arbalétrerie ; — Jean Imbert de la Gibrais a été débouté du droit d'alluvion et maintenu en possession des îles de Guesche, de Guienne et de Longuemine ; — Julien Foucher, écuyer, seigneur du Brandeau, est taxé à 200 livres de rachat, pour le rachat du devoir de Souché, dont il jouissait depuis la mort de son père ; — la déclaration de René de Pontual, chevalier, président à la Chambre des Comptes, relative aux pêcheries de Gloriette, à Nantes, porte qu'elles ont été réunies au Domaine ; etc. — Tables.

B 1940. (Registre.) — Grand in-f° ; 165 feuillets, papier.

1681-1698. — Livres des sentences n° 19 et 20 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres, fournies pour les marquisats de Goulaine et de la Galissonnière, les seigneuries d'Oudon, de Vioreau, de Derval ; — pour les héritages situés au fief de la Mâsure, en Saint-Brevin ; — pour des prairies situées dans la vallée de Bouguenais ; — pour des prés et marais situés dans les marais de Pontminy, en Sévérac, et des droits féodaux attachés à la seigneurie de Sévérac (f° 101) ; — pour divers héritages situés aux villages de la Charie et de la Nozine, en la paroisse du Port-Saint-Père (f° 135) ; — etc.

B 1941. (Registre.) — Grand in-f° ; 220 feuillets, papier.

1689-1698. — Livre de sentences n° 21 contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres fournies par Françoise Renard, dame de la Garoterie, et sa sœur, pour trois boutiques sur la Fosse, près la porte Saint-Nicolas, à Nantes ; et par divers autres propriétaires de logis, situés sur les ponts de l'Erdre et de la Loire, ou le long des murailles de la ville, sur la motte Saint-Pierre, d'emplacements au bas de la motte Saint-André ; — par Anne Colbert, veuve du duc de Mortemart, pour les terres et seigneuries de la Sénéchallière et du Gué-au-Voyer, s'étendant dans les paroisses de Saint-Julien-de-Concelles, de la Chapelle-Bassemer et du Loroux, dont elle a justifié les mouvances et les droits, par de nombreux titres remontant au XVe siècle.

B. 1942. (Registre.) — Grand in-f° ; 118 feuillets, papier.

1678. — Domaine de Nantes. — Table générale des aveux et déclarations contenus dans les registres du papier terrier, depuis le volume V jusqu'au volume XIX. A la fin, table des aveux par paroisse.

B 1943. (Registres.) — Grand in-f° ; 527 feuillets, papier.

1588-1633. — Domaine de Nantes. — Inventaires des aveux et déclarations déposés par les vassaux du Roi, au greffe de la Chambre des Comptes, et mention des additions qui ont eu lieu en présence des Commissaires de la Chambre. En 1633, on comptait 925 actes.

B 1944. (Registre.) — Petit in-f°, 85 feuillets, papier.

1688-1784. — Inventaires des aveux et déclarations déposés par les vassaux du Roi, au greffe de la Chambre

des Comptes, et mention des additions successives qui ont eu lieu en présence du garde des Archives. Le total des actes de ce fonds s'élève, en 1784, à 1772 aveux.

B 1945. (Registre.) — Petit in-f° ; 66 feuillets, papier

1574-1651. — Domaine de Loyaux et de Toufou. — Inventaires des aveux et déclarations déposés par les vassaux du Roi, au greffe de la Chambre des Comptes, et mention des additions successives qui ont été faites en présence du garde des Archives. L'inventaire du domaine de Toufou énumère les concessions faites depuis l'année 1403.

B 1946. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 300 pièces, papier.

1686-1777. — Sénéchaussée de Nantes. Aigrefeuille à Brains. Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par Jeanne Leclerc, veuve Hervouet, pour diverses pièces de terre au tènement de la Surgetterie, en Aigrefeuille (1771) ; — François de Besné, chevalier, pour les maison, terre et juridiction du Plessis de Besné, et ses dépendances, dont il fit l'acquisition pour le prix de 120.000 livres (1753) ; — Louis de la Villayne, écuyer, capitaine au régiment royal, pour la maison noble du Champ-Cartier et ses dépendances (1756) ; — Pierre Bordage, négociant, pour la maison de la Brétignerie et ses dépendances (1750) ; — Marguerite Douët, veuve Blain, pour la maison noble du Rocher, en Bouguenais (1755); — Jean-B. de Cornulier, chevalier, pour les seigneuries de Jasson et Malnoë, dans les paroisses de Brains et de Cheix, qui lui furent vendues pour la somme de 70.000 livres, par Louis Binet de la Blottière, chevalier (1686) ; etc.

B 1947. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 237 pièces, papier.

1570-1777. — Sénéchaussée de Nantes. Chantenay à Frossay. Obéissances féodales. — Contrats d'échange et d'acquisition conclus par les acquéreurs suivants : Daniel Schweighauser, pour le lieu noble de Grilleau (1776) ; — Nic. Carré de Lusançay, écuyer, pour la maison noble de la Hautière, en la paroisse de Chantenay (1709); — la veuve de Laurent Le Faou de la Trémissinière, marchand de draps de soie, pour la seigneurie de la Bourdinière (1774) ; — Louis Leloup de la Mercredière, chevalier, pour les terres de la Chasseloire et de Grasmouton, en Château-Thébaud (1755); — Gratien Libault, écuyer, pour la maison de Barre-Sauvage et ses dépendances, acquises pour le prix de 73,000 livres, de la veuve Jean Piou, chevalier, même paroisse (1777) ; — Charles Robin des Tréhans, chevalier, pour les seigneuries de Bois-Jolly, en Chauvé ; du Plessis, en Sainte-Opportune de Raiz (1699) ; — Henri Louvel, pour la terre et la seigneurie de Launay, en Couffé (1725) ; — Anne Magouet, veuve Guinel, le pacage et l'herbage de sept bêtes dans le pré commun de Belle-Isle, en Cordemais (1772) ; — les frères Guitteny, pour les héritages de la succession de Jacques Laizin, en la paroisse de Fresnay (1736) ; — H. Berthelot des Forges, pour la métairie noble de la Glétais, en la paroisse de Frossay (1771) ; etc.

B 1948. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 204 pièces, papier.

1710-1777. — Sénéchaussée de Nantes. Paroisses du Gâvre à Montbert. Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par les acquéreurs dont les noms suivent : Jean Bricaud, pour un immeuble situé en la ville du Gâvre (1773); — Jean Gerbier, négociant, trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, pour la maison de la Grignonnaie, en Basse-Goulaine (1775); — Jean-I. Odiette de la Garennerie, pour la seigneurie de Tréguel, en Guémené (1772); — J. de Bruc, chevalier, pour les droits de péage et de pontonnage à percevoir sur la Vilaine, au port de Beslé, et dépendants de la seigneurie de Trénon (1728); — Joseph Jouaneaulx, officier de la Compagnie des Indes, pour la terre et maison noble de la Cour du Chêne, par. du Loroux (1773) ; — René Montaudouin, ex-échevin de Nantes, pour la terre de la Clartière, en la paroisse de Machecoul, dont le prix fut fixé à 120,000 livres (1718); — J.-B. Madoré, distillateur à Nantes, pour la maison noble de Fouinard, en Mon'ebert (1757) ; — le comte Louis de Menou, baron de Pontchâteau, pour le château de Montebert, vendu 250,000 livres par la veuve de Ch. Tollenare (1772) ; etc.

B 1949. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 54 pièces, papier.

1631-1786. — Sénéchaussée de Nantes. Nantes et Nort. Obéissances féodales. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par Jean Laubier, écuyer, sieur de la Chaussée, pour un canton de pré, en la prairie de la Madeleine (1631) ; — Julien Le Prado, pour une maison sise rue de la Poterne (1653) ; — Jean Martin du Perray, pour la maison noble de Ranzay et ses dépendances (1690); Anne Duret, veuve Bourdon, pour la maison du Cheval Noir, rue de la Claveurerie (1719) ; — Marguerite Cosnier, dame de la Botinière, pour les terres et maisons nobles de la Beaujouère et de la Bouchetière (1732) ; — Nic. Perrée, écuyer, sieur de la Villestreux, pour la terre et sei-

gneurie du Tertre, au Port-Lambert (1741); — Éléonore des Cazaux, épouse de Nic. Sengstack, écuyer, pour un emplacement près le cours des États (1771); — M. Pépin de Belle-Isle, pour un terrain de 4,653 pieds qui leur fut cédé par la ville de Nantes, près l'Oratoire (1772); — par Samuel Rothes, fabricant d'indiennes, pour les maisons de Beauvoir et de Beau-Séjour, sur les ponts de Nantes, près des Récollets (1782); — Simon Jary, négociant, pour un canton de terre et de lande, dans la ferrière de Couetzic, paroisse de Nort (1773); etc.

B 1950. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 246 pièces, papier.

1657-1777. — Sénéchaussée de Nantes. Le Pellerin à Rouans. Obéissances féodales. — Contrats d'échange et d'acquisition conclus par les acquéreurs suivants: P. Lehure, capitaine de navire, pour la maison de la Villauvé (1774); — Louis Joyau, chirurgien, pour l'île de la Martinière, en la paroisse du Pellerin (1773); — G. Hay, écuyer, pour la maison noble de la Rairie, en la paroisse du Pont-Saint-Martin (1738); — Joseph Charette, chevalier, pour le manoir et lieu noble du Pré-Nouveau, en la paroisse du Port-Saint-Père (1757); — Louis Goguet de la Censie, pour la métairie de la Grande Giraudière, en la paroisse de la Remaudière (1690); — R. Lallemant, négociant, pour la terre noble de la Bouvardière, en la paroisse de Rezé, achetée de Joseph de Caderan, chevalier, pour la somme de 20.000 livres (1743); — Claude de Monti, chevalier, pour une rente de 60 livres à prendre sur le lieu noble du Port-au-Bled, en Rezé (1773); — Pierre Aubinais, négociant, au bourg de Vue, pour la maison et la terre de la Dédurie, en Rouans (1777); etc.

B 1951. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 191 pièces, papier.

1605-1777. — Sénéchaussée de Nantes. Saint-Aignan à Saint-Lumine-de-Coutais. Obéissances féodales. — Contrats d'échange et d'acquisition conclus par Jean Bazille, négociant, pour la maison noble des Dousserais, en Saint-Aignan (1742); — L. Moullin de Kérangon, pour des maisons et des terres aux villages des Epinais et du Pinier, même paroisse (1774); — René Cochon de Maurepas, écuyer, pour les terre et seigneurie de la Haie-Mahéas, en la paroisse de Saint-Étienne-de-Montluc (1725); — Jean Stapleton, chevalier, seigneur des Dervalières, pour la maison noble de la Grande Durandière, en la paroisse de Saint-Herblain (1741); — Louis Leloup de la Biliais, chevalier, pour la terre et seigneurie de la Serrie, en Saint-Herblon (1743); — Jean Lucas de la Championnière, pour la terre de la Guignardais, en la paroisse de Saint-Léger (1750); — Renée Deluynes, veuve de F. de Gouyon des Hurlières, chevalier, pour la métairie de la Guérie, en la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, dont elle a pris possession (1772); etc.

B 1952. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 170 pièces, papier.

1578-1777. — Sénéchaussée de Nantes. Paroisses de Saint-Mars-de Coutais à Vieillevigne. Obéissances féodales. — Contrats d'échange et d'acquisition conclus par René Naud, pour une vigne à la Forêt-Noire, en Saint-Mars-de-Coutais (1777); — Jean Renaud, pour le moulin de Beaulieu, en Saint-Michel-Chefchef (1777); — H. Le Ray, capitaine de navire, pour la métairie du Pé, en Saint-Père-en-Retz (1777); — René Darguistade, écuyer, sieur de la Maillardière, pour tous les biens de la succession des Cazaux, situés dans les paroisses de Saint-Philbert, de la Chevrolière et de Machecoul (1740); — René Martel, chevalier, pour les terres et seigneuries du Houssay et de la Malorais, en la paroisse de Trans (1777); — J. Berthou de Kerverzio, chevalier, pour la châtellenie de Vay, achetée de François Mazarini Mancini, duc de Nivernois, pour la somme de 130.000 livres (1729); — Hardi Pantin de la Hamelinière, pour les lieu et manoir nobles des Navinaux (1578); — René Darguistade, pour les terre et maison de la Rousselière (1718); — la veuve de Claude Chalumeau, directeur de la Monnaie de Nantes, pour la maison de la Roberdière (1741); — T. Barré, garde des sceaux de la chancellerie de Bretagne, pour la maison de la Pommerais (1772); — la veuve de Noël Poirier, pour la terre des Sorinières, le tout en la paroisse de Vertou (1774); etc.

TABLE

des divisions du fonds de la Chambre des Comptes de Bretagne

